This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

121

Per 3977 d 10/
1872

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE

D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE

D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

MM. M. BRÉAL, P. MEYER, CH. MOREL, G. PARIS.

Secrétaire de la Rédaction : M. AUGUSTE BRACHET.

SIXIÈME ANNÉE

PREMIER SEMESTRE.

PARIS
LIBRAIRIE A. FRANCK
F. VIEWEG, PROPRIÉTAIRE
67, RUE RICHELIEU, 67

1872

BODLEIAN LIBRARY PERIODICALS

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNÉE 1872

TABLE DU PREMIER SEMESTRE

	Art.	Pages
AHLWARDT, voy. *Divans des six poètes anté-islamiques.*		
ALBERT, Histoire de la littérature romaine (Ch. M.).	8	21
Annales de Saint-Bertin, p. p. DEHAISNES (G. Monod)	79	242
ARISTOTELIS opera, p. p. l'Académie de Berlin (Ch. Thurot) . . .	118	387
ARISTOTE, Poétique, tr. p. UEBERWEG (Ch. Thurot)	105	325
BACHER, Nizâmi (St.-Guyard).	98	305
BÆHR, Histoire de la littérature romaine (Ch. M.)	8	21
BAILLY, Orléans (G. P.).	108	330
BARTHÉLEMY (DE), Origine des armoiries féodales (Chabouillet) . .	120	391
BARTSCH, Histoire de la littérature provençale (G. P.).	17	70
BARTSCH, voy. LASSBERG (DE).		
BEAL, voy. *Livres boudhiques en chinois.*		
BERGK, Le *d* final dans le vieux latin (L. Havet)	111	359
BENFEY, Désinences personnelles du sanscrit commençant par *r* (A. Bergaigne)	10	33
BENFEY, Du suffixe nominal *ia* (A. Bergaigne)	62	194
BERGAIGNE, voy. *Bhâminî-Vilâsa.*		
BERNHARDY, Précis de l'histoire de la littérature romaine (Ch. M.).	8	21
Bhâminî-Vilâsa, p. p. BERGAIGNE (A. Barth).	89	273
BICKELL, Conspectus rei Syrorum literariae (A. Carrière)	61	193
BOSQUET, voy. SYBEL (DE).		
BOSSERT, La littérature allemande au moyen-âge (Ch. Joret). . . .	112	362

Digitized by Google

	Art.	Pages
BOUCHARD, Les Finances de l'Empire Romain (C. Delaberge)	85	265
BOURLOTON, L'Allemagne contemporaine (G. Monod)	65	206
BRAMBACH, Études sur la métrique de Sophocle (H. Weil)	13	49
BRUGSCH, Grammaire hiéroglyphique (G. Maspéro)	93	289
BUCHHOLZ, Le monde moral selon Eschyle et Pindare (Tournier)	58	183
BUDENZ, Les Langues Ougriennes (Ed. Sayous)	56	174
BÜHLER, Catalogue de mss. sanscrits (M. B.)	67	213
Canti popolari Siciliani, p. p. PITRÉ	95	297
CARRAU, Théorie des passions (Y.)	55	173
CASTIGLIA, Langue et Amour	43	144
CHARPENTIER, Essai sur la méthode de Descartes (Y.)	15	62
CHEYNE, Le Livre d'Ésaïe (A. Carrière)	78	241
COLLETET, Vie de Pibrac, p. p. TAMIZEY DE LARROQUE	77	229
CONDILLAC, Traité des sensations, tr. p. JOHNSON (Y.)	12	46
Correspondances : Lettres de MM. Bartsch et Meyer		349
— Lettres de MM. de L'Epinois et Monod		332
— Lettres de MM. Schæffer et Reuss		230
CORSSEN, Prononciation et vocalisme du latin (M. B.)	63	198
COURBET, voy. DE MAGNY.		
Coutumes de Ferrette, p. p. BONVALOT (R. Reuss)	75	227
CRABB ROBINSON, Souvenirs, tr. p. EITNER (K. H.)	30	106
CURTIUS, Études sur la grammaire grecque (X.)	100	311
DEHAISNES, voy. *Annales de Saint-Bertin*.		
DESCARTES, Œuvres philosophiques, tr. p. DE KIRCHMANN (Y.)	15	59
DINDORF, Lexicon Sophocleum (Tournier)	52	163
DINDORF, voy. *Historici graeci minores*.		
Divans des six poètes anté-islamiques, p.p. AHLWARDT (St. Guyard)	6	17
DUCHESNE, Histoire des poèmes épiques du XVIIe siècle (Tamizey de Larroque)	35	118
DUEHRING, Histoire de la philosophie (Y.)	49	154
DUMESNIL-MARIGNY, Histoire de l'Économie politique des peuples anciens (Caillemer)	125	410
EBELING, Lexicon Homericum (F. Meunier)	90	278
EITNER, voy. CRABB ROBINSON.		
ENDERIS, Morphologie de l'osque (L. HAVET)	25	97
EUCKEN, Importance de la philosophie Aristotélique pour le temps présent (Y)	123	396
EUCKEN, Méthode de l'*Ethique* d'Aristote (Ch. Thurot)	34	117
EUROPAEUS, Les langues finno-hongroises (Ed. Sayous)	56	174
FORNACCIARI, Grammatica storica della lingua italiana	96	299
FRITZSCHE, voy. THÉOCRITE.		

Digitized by Google

	Art.	Pages
GIOVANNO DA PRATO, Paradiso degli Alberti, p. p. WESSELOFSKY .	86	267
GŒTHE (Élisabeth), Lettres, p. p. KEIL (K. H.)	37	126
GRION, La *Chronique* de Dino Compagni (G. Monod)	23	87
HAAG, Le Pracrit et les langues romanes (G. P.)	39	130
HARÎRI, Durrah, p. p. THORBECKE (S. Guyard).	82	258
HARRIS, voy. MAX MÜLLER.		
HENSE, Études sur Héliodore (H. Weil)	2	7
HÉRODIEN, p. p. LENTZ (X.).	119	389
HEYER, D'Aubigné à Genève (T. de L.)	107	328
Historici graeci minores, p. p. DINDORF (X.).	44	145
HOUTSMA, voy. *Lexicon Rhetoricum.*		
HÜBNER, Esquisse d'une histoire de la littérature romaine (Ch. M.).	8	21
IMBERT, Sonnets Exotériques, p. p. Tamizey de Larroque (G. P.).	54	171
JANET, Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale (Ch. Thurot).	64	204
JÉHUDA-HALLÉVI, Chansonnier sacré (J. Derenbourg)	60	191
JOHNSON, voy. CONDILLAC.		
KEIL, voy. GŒTHE.		
KEIL, voy. PLINE LE JEUNE.		
KIRCHMANN (DE), Bibliothèque philosophique (Ch. Thurot)	36	120
KIRCHMANN (DE), voy. DESCARTES.		
KNONAU (DE), Sources de l'histoire de Saint-Gall (Rod. Reuss) . .	126	416
KÜCKELHAHN, Jean Sturm	87	268
Kusa-Jâtaka (*Le*), tr. p. STEELE (L. Feer)	1	3
LAGENIENSIS, Contes et superstitions du peuple Irlandais.	122	395
LAMARRE, De la Milice romaine (Ch. M.).	28	101
LANCEREAU, voy. *Pantchatantra.*		
LASSBERG (DE) et UHLAND, Lettres, p. p. BARTSCH et PFEIFFER. .	103	315
LENTZ, voy. HÉRODIEN.		
L'ÉPINOIS (DE), L'*Histoire de France* de M. H. Martin (G. Monod).	88	269
LESSING, Dramaturgie, tr. p. DE SUCKAU (Ch. Joret)	92	283
Lexicon Rhetoricum Cantabrigiense ed. HOUTSMA (X.).	94	297
Liber de Infantia Mariae, p. p. SCHADE	4	13
Livres boudhiques en chinois, tr. p. BEAL (L. Feer)	16	65
Livre des Cent Ballades (*Le*), p. p. DE QUEUX DE SAINT-HILAIRE (G. P.)	46	148
LOISELEUR, Doctrine secrète des Templiers (T. de L.)	45	146
LORENZ, Sources de l'histoire d'Allemagne au moyen-âge (G. Monod).	40	132
LUEBBERT, Syntaxe de *quum* dans l'ancien latin (Ch. Thurot) . . .	3	9

Digitized by Google

	Art.	Pages
LUGEBIL, Histoire de la Constitution Athénienne (Caillemer). . . .	104	321
LUMBROSO, Recherches sur l'économie politique de l'Égypte sous les Lagides (Caillemer)	53	167
LUZEL, Contes Bretons (G. P).	102	313
MADVIG, Adversaria critica ad scriptores graecos et latinos (Ch. Thurot).	14	53
MAGNY (DE), Gayetez, p. p. COURBET (G. P.)	76	228
MARIETTE, Les Papyrus de Boulaq (Maspéro)	57	177
MARTIN, Instruments d'optique faussement attribués aux anciens (**).	7	19
MASPÉRO, La conjugaison égyptienne (E. Grébaut)	110	353
MAX MÜLLER, Essais, tr. p. HARRIS (M. B.)	74	225
Mémoires de la Société pour l'ancienne histoire d'Allemagne (G. Monod).	116	375
MICHAELIS (Caroline), Lettres p. p. WAITZ (K. H.).	9	30
MICHAELIS, voy. *Tres Flores del teatro español.*		
MILLET, Descartes (Y.)	15	63
MONLUC, Commentaires (T. de L.).	117	380
MUFF, Les Chœurs dans Aristophane (H. Weil)	84	263
MUIR, Textes sanscrits (A. Bergaigne).	114	369
MÜLLER, Le groupe aryen et le groupe sémitique (M. B.)	99	308
NONIUS MARCELLUS, p. p. QUICHERAT (**)	27	99
NOURRISSON, De la liberté et du hasard (Y.)	113	367
PALACKY, Documents sur Jean Huss (R. Reuss).	80	254
Pantchatantra, tr. p. LANCEREAU (A. Bergaigne)	115	371
PARIS, Les Manuscrits de la Bibliothèque du Louvre	181	312
PAVET DE COURTEILLES, Dictionnaire turk-oriental (L. Feer). . .	20	81
PERROT, voy. RÉNIER.		
PFEIFFER, voy. LASSBERG (DE).		
PITRÉ, voy. *Canti popolari siciliani.*		
PLINE LE JEUNE, Œuvres, p. p. KEIL (Ch. M.).	26	98
PONT, Patois de la Tarentaise.	31	107
PRANTL, Histoire de la Logique en Occident (Ch. Thurot).	41	140
QUAEBICKER, Recherches critico-philosophiques (Y.)	71	222
QUEUX DE SAINT-HILAIRE (DE), voy. *Livre des Cent Ballades.*		
QUICHERAT, voy. NONIUS MARCELLUS.		
RAJNA, Rinaldo da Montalbano (G. P.).	70	220
RÉNIER et PERROT, Les Peintures du Palatin (C. Delaberge) . . .	68	214
SACHS, Dictionnaire français-allemand (Alfr. B.)	73	223
SAMBUCHANDRA, La Begum Secunder (L. Feer).	109	337

Digitized by Google

	Art.	Pages
SAVELSBERG, Particules latines (L. Havet)	21	85
SAYOUS, Histoire des Hongrois de 1790 à 1815 (L. Léger)	72	223
SCHAARSCHMIDT, voy. SPINOZA.		
SCHADE, voy. *Liber de Infantia Mariae*,		
SCHMIDT, De la Syntaxe grecque (Ch. Thurot)	91	280
SCHŒBEL, Authenticité mosaïque de l'Exode (A. C.)	51	161
SCHOLTEN, L'Apôtre Jean en Asie-Mineure (C)	66	209
SCHWAB, voy. *Traité des Berakhoth*.		
SMITH, Valeur des caractères cunéiformes (G. Maspéro)	32	113
SOHM, Procédure de la loi Salique (M. Thévenin)	29	103
SPINOZA, Court traité sur Dieu, tr. p. SCHAARSCHMIDT	42	143
STEELE, voy. *Kusâ-Jatâka (Le)*.		
STERN, Milton et le Calvinisme (R.)	121	394
STORM, Les peuples Romans et leurs langues (G. P.)	24	94
SUCKAU (DE), voy. LESSING.		
SYBEL (DE), Histoire de l'Europe pendant la Révolution française, tr. p. BOSQUET (Lot)	18	73
Taittirîya-Samhita (La), p. p. WEBER (A. Barth)	124	401
TAMIZEY DE LARROQUE, voy. COLLETET.		
— voy. IMBERT.		
— voy. VIGNOLES (DE).		
TASSY (DE), La littérature hindoustanie en 1871 (L. Feer)	109	337
TEUFFEL, Histoire de la littérature romaine (Ch. M.)	8	21
THÉOCRITE, Idylles, tr. p. FRITZSCHE (X.)	106	327
THOMAS, Grammaire Créole (P. M.)	50	156
THORBECKE, voy. HARÎRI.		
TORRENS, L'Inde anglaise (L. Feer)	109	337
Traité des Berakhoth du Talmud, tr. p. SCHWAB (J. D.)	33	114
Tres Flores del teatro español, p. p. MICHAELIS (G. P.)	47	150
UEBERWEG, voy. ARISTOTE.		
UHLAND, voy. LASSBERG (DE).		
UJFALVY, La langue Magyare (Ed. Sayous)	56	174
URICOECHEA, Grammaire de la langue Chibcha (Maspéro)	38	129
VALETTAS, Lettres sur le 9e article du Symbole (E. M.)	69	217
Variétés : Corrigé de thèmes provençaux (P. M.)		284
— Le *Kutschke-Lied* (P. M. — A. B. — G. Maspéro)		284
— De quelques sonnets peu connus (Tamizey de Larroque).		397
— Deux lettres inédites de Lamothe Le Vayer (Tamizey de Larroque)		316
— Deux lettres inédites de SAINT-EVREMOND (Tamizey de Larroque)		109

Digitized by Google

	Art.	Pages
Variétés : La véritable date de la mort d'Ange Vergèce (Ch. Defrémery)		255
— Le calligraphe Ange Vergèce (Tamizey de Larroque)		159
VEYRIÈRES (DE), Monographie du Sonnet (T. de L.)	97	300
VIDAL-LABLACHE, Hérode Atticus (A. Geffroy)	59	186
VIGNOLES (DE), Mémoires des choses passées en Guyenne, p. p. TAMIZEY DE LARROQUE (L. Couture)	48	152
VOLLGRAFF, Studia palaeographica (Tournier)	11	38
WEBER, voy. *Taittirîya.*		
WECKLEIN, Études sur Eschyle (H. Weil)	83	260
WILLEMS, Antiquités romaines (Ch. M)	22	86
ZIMMERMANN, Merck (K. H.)	19	78
ZIRNGIEBL, Études sur l'Institut des Jésuites (Z.)	5	14
ZSCHOKKE, Institutiones linguae Aramaicae (C.)	81	257

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 1 — **6 Janvier** — **1872**

Sommaire : A nos lecteurs. — 1. Le *Kusa-Jâtaka*, p. et tr. p. STEELE. — 2. HENSE, Études sur Héliodore. — 3. LUEBBERT, Syntaxe de *quum* dans l'ancien latin. — 4. *Liber de Infantia Mariae et Christi Salvatoris*, p. p. SCHADE. — 5. ZIRNGIEBL, Études sur l'Institut des Jésuites.

A NOS LECTEURS.

La *Revue critique* reprend aujourd'hui le cours régulier de sa publication. Un instant nous avons pu craindre qu'après le déchirement profond que la guerre laissait derrière elle, il n'y eût plus de place en France pour un organe qui juge les auteurs et les livres sans acception d'origine et de nationalité et au seul point de vue de la vérité et de l'utilité scientifiques. C'est surtout de l'Allemagne que nous venaient les ouvrages d'érudition et d'histoire que nous croyions devoir recommander et proposer en exemple, et nous pouvions être aisément enveloppés dans le sentiment que la guerre a laissé aux cœurs. Mais sur ce point comme sur beaucoup d'autres la France s'est montrée plus forte et a mieux soutenu l'épreuve que ne l'annonçaient des prophètes trop disposés à prévoir le mal. On avait dit que notre pays s'enfermerait de plus en plus dans ses défauts et que la frivolité et l'ignorance y seraient d'autant plus à l'ordre du jour qu'elles prendraient le masque du patriotisme. Nous ne sommes pas enclins à exagérer notre importance : mais notre réapparition est l'un des nombreux signes qui prouvent que ces jugements faisaient tort à l'esprit public. En présence des encouragements que nous ont donnés, non pas seulement nos amis, mais des personnes que nous aurions pu croire moins bien disposées pour nous, nous avons vu que la *Revue critique* pouvait reprendre la tâche qu'elle s'est spontanément imposée il y a six ans. Du moment qu'elle en avait la faculté, c'était un devoir pour elle de reparaître.

Puisque la nation fait en ce moment son examen de conscience et puisque l'heure est aux considérations rétrospectives, il nous sera permis de dire que les événements ont justifié au-delà de toute prévision les conseils et les avertissements que nous n'avons cessé de donner. Nous n'avons pas besoin d'insister sur une idée qui est aujourd'hui évidente pour tous les esprits sérieux : si chacun avait fait, dans les limites de sa sphère, les mêmes efforts pour tenir la France au courant des progrès accomplis à l'étranger et pour la mettre en garde contre

Digitized by Google

les inspirations d'une confiance aussi excessive que mal éclairée, d'immenses malheurs auraient été épargnés au pays. Nous n'avons jamais hésité à dénoncer les points faibles et les lacunes que nous apercevions dans la vie intellectuelle de la nation et il n'a pas tenu à nous qu'on n'y avisât. Nous avons signalé tous les symptômes du mal : l'affaissement qui, depuis vingt ans surtout, s'était produit dans les esprits; les habitudes de camaraderie qui, sous les dehors d'une haute et universelle bienveillance, avaient effacé chez le plus grand nombre jusqu'à la notion de la science; le scepticisme, conséquence naturelle de l'ignorance, et qui se croyait le dernier mot du savoir; les développements littéraires substitués aux recherches scientifiques et l'élégance (dans le sens étymologique du mot), le choix fait parmi des productions antérieures, remplaçant la poursuite du nouveau; enfin, pour couronner le tout, l'infatuation qui, pour faire passer des œuvres malsaines ou chétives, inventait les noms d'école française ou de science française, espérant dissimuler sous ce pavillon la médiocrité ou la fausseté de la marchandise. Toutes les fois que des épithètes pareilles se présentent, l'esprit doit entrer en défiance : car il n'y a qu'une histoire, une critique, une érudition, comme il n'y a qu'une stratégie et une balistique.

Nous ne voulons pas dire cependant, que nous aussi n'ayons pas eu nos illusions. Il y a des passages dans les livres allemands que nous lisions sans les comprendre et qui aujourd'hui ont pris pour nous une signification que nous étions loin de soupçonner. Quand M. Westphal, dans la préface de sa grammaire allemande publiée en 1869, disait que par la pureté de ses voyelles et le bon état de conservation de ses consonnes, la langue allemande était bien au-dessus des idiomes romans et slaves, et quand il tirait de ce fait la conséquence qu'après la période de domination que l'Allemagne avait eue au moyen-âge une période analogue se reproduirait certainement dans les temps modernes[1], nous nous contentions de sourire : nous savons aujourd'hui de quel sentiment partait cette prédiction. Quand M. Kiepert, en 1867, parcourait le département des Vosges et du Haut-Rhin, et interrogeait les paysans pour amasser les matériaux d'une carte de la frontière des langues, publiée à son retour à Berlin, nous croyions naïvement que c'était la curiosité scientifique qui le guidait. Nous comprenons mieux les choses aujourd'hui. Mais si nous avons vu avec amertume comment la science était mise par nos voisins au service des passions les moins désintéressées, nous ne songerons pas à les imiter. Nous ne saurions pas mêler la haine à l'érudition et le pharisaïsme à la critique.

---

1. *Grammatik der deutschen Sprache.* Préface, p. vj.

Digitized by Google

La *Revue* n'aurait plus de raison d'exister si elle cessait d'être sincère et sans arrière-pensée. Loin de croire que la sévérité puisse déplaire à nos lecteurs, nous craignons que quelques-uns ne soient devenus injustes pour notre pays. Il est certain qu'il s'y publie beaucoup de mauvais ouvrages : mais on en fait aussi de sérieux et d'excellents. Seulement l'attention du public était ailleurs : nous tâcherons plus que jamais de ramener l'esprit vers les travaux approfondis et durables, vers la science sévère, vers les méthodes rigoureuses. Il nous a semblé d'ailleurs qu'au moment où la guerre est venue tout arrêter, le public entrait dans de meilleures voies : il ne s'agit que de poursuivre et d'accélérer un mouvement déjà commencé.

Sur un seul point nous voudrions introduire une modification. On reproche, non à la rédaction en général, mais à quelques-uns de nos articles, de trop supposer que le lecteur a entre les mains l'ouvrage dont il est rendu compte. La critique doit s'adresser au public encore plus qu'à l'auteur. Or, il arrive le plus souvent que le lecteur n'a pas encore le livre et qu'il nous demande précisément de lui dire ce qu'il contient pour savoir s'il doit l'acheter. Il veut connaître le plan de l'auteur, les différentes parties de l'ouvrage, l'enchaînement des idées. Nous développerons donc davantage la partie qui est d'exposition, sans pour cela vouloir restreindre en rien celle qui est consacrée à la discussion. Nous nous permettons d'attirer sur ce point l'attention de nos collaborateurs. Nous ne leur demandons qu'un léger surcroît de travail pour lequel les lecteurs leur seront reconnaissants. Il suffit le plus souvent de quelques lignes pour exposer l'état d'une question, pour mettre le public en position de juger la valeur d'une objection ou d'un doute. Sans nous départir de notre rôle de critiques, nous chercherons à enseigner davantage.

Sauf ce point, nous resterons en 1872 ce que nous étions au mois de janvier 1870. Notre corps de rédaction, qui s'est augmenté, mais non modifié, en est le plus sûr garant. Nous remercions nos collaborateurs pour le concours qu'ils nous promettent : comme nous l'avons dit souvent, la *Revue* sera ce qu'ils la feront. Puissions-nous grouper de plus en plus autour de nous ceux qui ont à cœur l'avenir intellectuel et moral de notre pays!

---

1. — **An Eastern love Story.** The kusajâtakaya rendered for the first time into English verse..... by Thomas STEELE, Ceylon civil service. London, Trübner et C°. 1871. In-12, xij-260 p.

Le Kusa-Jâtaka est l'un des 550 récits appelés Jâtaka, relatifs aux existences antérieures du Buddha. Il doit occuper le n° 534 de la collection, et se trouve

Digitized by Google

être le premier des deux Jâtaka qui composent la section du recueil intitulée Sattati-Nipâta. On sait que le livre des Jâtaka se réduit à un certain nombre de sentences versifiées attribuées au Buddha : mais il en existe des commentaires, qui sont des récits au milieu desquels les sentences du texte sont intercalées. Plusieurs de ces récits, tous destinés à mettre en relief la puissance et surtout les vertus du Buddha, sont très-touchants, en particulier le dernier, Mahâvessantara. Quand Bergmann était chez les Kalmouks, la fille du chef de la tribu lui demanda une fois s'il était capable de lire cette histoire sans pleurer.

On comprend que plusieurs de ces récits soient de nature à tenter les poètes. C'est ce qui est arrivé pour le Kusa-Jâtaka. Un poète singhalais de la 2e moitié du XVIe siècle, Alagiyavanna Mohottala, secrétaire d'un des principaux chefs du pays, prit ce récit pour sujet d'une composition qu'il écrivit en langue Elu, c'est-à-dire en ancien Singhalais, à la demande de Menikhami, la femme de son maître : c'est ce que le poème exprime dans son introduction avec force louanges des personnages cités et surtout de Menikhami (stances 1-21).

Alagiyavanna Mohottala paraît s'être conformé à la tradition, avoir suivi de très-près le récit fourni par le commentaire du Jâtaka, sauf à prendre dans les descriptions une certaine liberté. Selon l'usage indien, le poète ne parle pas de sa propre autorité; il met son récit dans la bouche d'un personnage plus ancien, d'un sage; et ce sage est naturellement le Buddha. C'est du reste la règle : les Jâtaka sont racontés par le Buddha, qui est le suprême docteur, et qui, ayant été le héros de toutes ces aventures, en serait mieux instruit que personne, si d'ailleurs il n'était pas « celui qui sait tout. » Or voici la circonstance qui amena le récit reproduit dans notre poème. Un moine était convaincu d'avoir violé la discipline à Çrâvasti, il avait cédé à l'amour : le coupable allait être jugé et condamné, lorsque Çâkyamuni vint parler d'indulgence, en racontant ce qui lui était arrivé à lui-même, lorsqu'il vivait sous le nom de Kusa.

Kusa était laid, mais plein de sagesse; il était fils d'un puissant souverain, et se fiança à une princesse d'une grande beauté, fille d'un roi secondaire. Dès que Prabavati vit son fiancé, elle s'enfuit et retourna chez son père. Kusa la suit, s'introduit comme cuisinier dans le palais, et s'y distingue par un talent hors ligne. Il se fait reconnaître de la princesse qui le repousse et l'oblige à se retirer. Mais sept rois étant venus, chacun à la tête d'une armée, demander la main de Prabavati, le père de la princesse ne voit pas d'autre expédient pour sortir d'embarras que de couper sa fille en sept morceaux. A ce moment Kusa se présente; par son génie, ou plutôt par sa « voix de lion » (la « voix de lion » est un des attributs du Buddha), il fait prisonniers les sept prétendants, marie chacun d'eux à une des sœurs de Prabavati, et épouse lui-même la princesse qui l'avait dédaigné.

Tel est le résumé du récit : nous ne raconterons pas tous les faits merveilleux dont il est rempli : ainsi le prince Kusa naît d'une façon extraordinaire, il descend du ciel dans le sein de sa mère, et, au moment d'épouser Prabavati, sa laideur se change en beauté. La naissance de Kusa présente une particularité curieuse : comme le roi de Malala n'avait pas d'enfants, on lui donna le conseil

Digitized by Google

d'écarter toutes ses femmes, moyen singulier qui ne réussit pas d'abord; mais quand Silavati, l'épouse principale, eut été écartée à son tour, elle fut enlevée au ciel par Çakra, et c'est à la suite de cette pérégrination qu'elle devint mère. Le moyen bizarre qui consiste dans l'expulsion des femmes, se rattache sans doute à l'idée du mérite religieux qui, selon les croyances indiennes, était capable d'amener un résultat que le cours ordinaire des choses n'avait pu produire : c'est en effet ce qui se réalisa pour Silavati. M. S. (p. 108, note sur la stance 114) pense que le roi voulait recourir à l'adoption; mais cette explication, assez peu satisfaisante en elle-même, paraît d'autant moins exacte que les faits, et certaines expressions (stances 121-122) semblent pleinement justifier l'autre.

A la fin du poème, le narrateur annonce que Kusa n'est autre que lui-même. Çâkyamuni, et que Prabavati est Yaçodharâ l'épouse de Çakyamuni avant sa conversion. (Tous les Jâtakas finissent par une déclaration semblable.) Dans le cours du récit, une digression curieuse qui forme la partie VI (st. 327-357), fait connaître que plus anciennement, ces deux personnages avaient été beau-frère et belle-sœur, dans une condition très-humble, mais que leur largesse envers un Pasemuni (Pratyekabuddha, sorte de Buddha inférieur) leur avait valu le privilége de renaître dans une condition relevée. Toutefois une altercation survenue entre eux à l'occasion de cette bonne œuvre, fut la cause du dissentiment qui attrista leurs fiançailles : car, comme le dit très-bien la stance 357, par laquelle se termine et se conclut cet épisode :

> Aussi infailliblement qu'un caillou lancé vers le ciel,
> N'y demeure nullement, mais retombe à terre,
> De même dans une exacte proportion avec vos actions bonnes ou mauvaises,
> L'événement que vos cœurs désirent vous sera toujours mesuré.

Le poème entier se compose de 687 stances de 4 padas que M. S. a traduites une à une. Il a adopté la mesure de l'ancienne ballade anglaise, ce qui donne à son travail un cachet d'antiquité assez bien approprié au sujet : mais il avoue, et on s'en aperçoit facilement à la lecture, que, en bien des endroits, il a dû amplifier et développer l'expression. Les stances originales citées par M. S. semblent empreintes d'une certaine concision que le traducteur lui-même déclare n'avoir pas cherché à reproduire. Nous concevons bien qu'une traduction littérale en vers est une chose à peu près impossible; et qu'il faut laisser au traducteur une certaine liberté d'allure; l'essentiel est qu'il n'abuse pas de cette liberté. L'absence du texte original ne nous permet pas de nous prononcer à cet égard, et si nous l'avions, notre faible connaissance de l'Elu nous rendrait la tâche difficile. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que la traduction de M. S. est d'une lecture agréable, et qu'elle porte bien l'empreinte bouddhique indigène. Les crochets dans lesquels M. S. enferme souvent des mots et des membres de phrase avertissent le lecteur des ornements que l'exigence du mètre a nécessités, et d'ailleurs on fait instinctivement à la lecture la différence entre ce qui est la reproduction du texte et ce qui en est le développement.

M. S. nous apprend qu'on lui avait donné le conseil de placer le texte en regard de sa traduction, et qu'il suivra ce conseil si le succès de sa première

Digitized by Google

édition l'amène à en publier une seconde. Le désir de mettre le lecteur en état de contrôler la traduction et celui de propager la connaissance de l'Elu, ne sont probablement pas les seuls motifs qui lui aient inspiré cette résolution. Car le Kusa Jâtakaya, œuvre d'un des poètes singhalais les plus renommés, figure dans le programme des examens pour le service civil à Ceylan. La traduction de M. S. et la publication du texte peuvent donc avoir une utilité directe et immédiate. Seulement l'impression du texte, qui nous est annoncée, serait en caractères romains : sur ce point, le service rendu aux aspirants est moins manifeste; car la connaissance de l'écriture singhalaise doit leur être indispensable : un texte en caractères romains peut faciliter les commencements, mais risque de donner des habitudes fâcheuses. Je ne sais pas même si pour les Européens, le système de la transcription est une bonne chose : je ne parle pas de celui dont on doit faire usage dans les grammaires et les travaux philologiques : il est indispensable. Mais convient-il de l'appliquer à la publication des textes? J'inclinerais pour la négative : la mesure me paraît irréalisable pour certaines langues et regrettable pour les autres. M. S. invoque l'exemple de Turnour qui publia le texte pâli du Mahâvanso en caractères romains : mais le pâli s'écrivant avec plusieurs écritures, entre lesquelles le choix est difficile, l'emploi du caractère romain pour cette langue est presque une nécessité. Une nécessité semblable n'existe pas pour les autres; mais nous ne pouvons discuter ici cette grave question. M. S. nous promet pour l'Elu ou le singhalais poétique une transcription relativement simple : nous en acceptons l'augure.

La traduction de M. S. est accompagnée de notes (p. 193-240) correspondant à un certain nombre de stances du poème. Ces notes, puisées dans les divers ouvrages qui ont paru sur le bouddhisme, ne brillent, comme on devait s'y attendre, ni par la nouveauté, ni par l'originalité : elles fournissent généralement des explications sur des points connus du bouddhisme. Cependant la dernière et la plus longue de ces notes (p. 232-240) a un caractère différent, elle ne se rapporte à aucune stance du poème, et sous le titre « restes bouddhiques et » autres dans le district de Hambantota, » présente un compte-rendu fort intéressant et instructif des explorations archéologiques de l'auteur dans la partie de l'île où il exerce ses fonctions.

A la suite des notes se trouvent quelques sentences et histoires (Singhalesc Epigrams and stories 241-257), plus la traduction de deux compliments en singhalais et en pâli au duc d'Edimbourg. — Parmi les histoires celle du Pandit et de la Yakkinî (*The Pandit and the She-fiend*) rappelle le jugement de Salomon : M. S. avait donné dans ses notes (p. 218-219) une autre version du même récit. Nous trouvons aussi dans ce recueil, sous le titre : *The faithful Mongoose* (p. 250), l'histoire de cet animal domestique qu'on a laissé seul avec un enfant au berceau, qui défend son protégé contre un serpent et qui, courant ensanglanté au devant de son maître, est tué dans un mouvement de colère et d'irréflexion comme meurtrier de l'enfant. Bergmann avait déjà reproduit ce récit d'après les versions mongoles. M. S. en le donnant, d'après les autorités singhalaises, le rapproche de l'histoire galloise de Llevelyn et de son fidèle chien Gelert. Plu-

Digitized by Google

sieurs de ces histoires (il y en a, en tout, 13) fournissent ainsi des rapprochements avec des dictons ou des récits populaires de l'Occident.

On voit, par ce compte-rendu, que si l'ouvrage de M. S. ne peut passer pour une œuvre purement scientifique, il est cependant plein d'intérêt, et il a surtout le mérite de nous initier à une branche peu connue des littératures orientales, le développement spécialement littéraire des données religieuses du bouddhisme. Alagiyavanna Mohottala n'est ni un moine, ni un docteur, c'est un laïque et un poète. La connexion intime de son œuvre avec les traditions conservées dans le canon bouddhique n'empêche pas qu'elle soit une œuvre laïque et mondaine. C'est là, indépendamment des mérites littéraires qui doivent lui valoir l'intérêt du public lettré, une des considérations qui la recommandent le plus à l'attention des érudits.

Léon Feer.

---

2. — **Heliodoreische Studien** von Otto Hense. Leipzig. B. G. Teubner. 1870. xij et 170 p. In-8°. — Prix : 5 fr. 25.

Le métricien Héliodore, qui semble avoir vécu vers la fin du premier, ou au commencement du second siècle de notre ère, jouissait d'une grande réputation. Héphestion, tout en se séparant de lui sur certains points, a conservé l'ensemble de son système. Marius Victorinus, dans une grande partie de son ouvrage, et d'autres grammairiens latins reproduisent souvent sa doctrine. On trouve dans les scholies d'Héphestion des renseignements précis sur cette doctrine et un certain nombre de fragments textuels d'Héliodore. Veut-on savoir comment ce métricien appliquait ses théories à la constitution d'un texte poétique? Nos meilleurs manuscrits d'Aristophane dérivent d'exemplaires dans lesquels les vers étaient divisés d'après Héliodore, et les scholies ont conservé une notable partie de son commentaire métrique (κωλομετρία). Il s'agissait de reconnaître et de dégager la part d'Héliodore dans l'assemblage hétérogène des commentaires grecs. C'est ce qu'a fait avec succès, il y a deux ans, M. Thiemann dans un livre intitulé : « Heliodori colometriae Aristophaneae quantum superest, etc. » Déjà auparavant M. Westphal avait indiqué les traits essentiels du système d'Héliodore, et avait marqué sa place dans la succession des métriciens grecs. M. Hense s'est proposé de compléter et de rectifier les travaux de Westphal et de Thiemann. Il l'a fait judicieusement, avec méthode, mais sans éviter toujours une certaine prolixité minutieuse.

M. H. explique de nouveau et avec plus de précision la valeur et l'emploi des signes (σημεῖα) dont Héliodore s'était servi dans son édition d'Aristophane, ainsi que de certains termes techniques relatifs à la longueur des vers et des κῶλα et à la manière de les écrire les uns au-dessous des autres. Il recueille un certain nombre de passages dans lesquels le texte suivi par Héliodore était déjà corrompu, et d'autres où il différait de celui de nos manuscrits. Ensuite il donne un aperçu de la métrique d'Héliodore, mise en regard de celle d'Héphestion, et chemin faisant il glane quelques fragments, qu'on n'avait pas encore indiqués,

Digitized by Google

du premier de ces deux auteurs. Enfin il essaye de déterminer l'époque où vivait Héliodore, sans pouvoir toutefois arriver à un résultat précis et certain.

Après ce résumé, indiquons ce que nous avons remarqué de plus nouveau et de plus intéressant dans les recherches de M. H. Jusqu'à quel point le dialogue dans la tragédie et la comédie grecques était-il soumis à une loi de symétrie analogue à celle des strophes et des antistrophes lyriques? Cette question a été beaucoup discutée dans ces dernières années, et l'on s'est souvent demandé si dans l'antiquité les savants éditeurs de ces poèmes ne s'étaient pas aperçus de cet artifice de composition. Or il existe au v. 956 de la comédie *La Paix* une scholie portant : Δύο διπλαῖ καὶ ἐν ἐκθέσει στίχοι ἰαμβικοὶ τρίμετροι ἀκατάληκτοι ιζ'. M. H. p. 75 suiv., fait voir que le signe de la double *Diplê*, d'après le sens qu'Héliodore y attachait constamment, marque la correspondance entre le groupe iambique 956-973 et le groupe 922-938, lequel est séparé du premier par un morceau lyrique. Il est vrai que nos manuscrits offrent d'un côté dix-sept trimètres, et de l'autre dix-huit. Mais les vers 972 sq :

Ἐς ταὐτὸ τοῦθ' ἑστᾶσ' [ἰόντες χωρίον];
ΤΡ. [Ἀλλ' ὡς τάχιστ' εὐχώμεθ'.] Εὐχώμεσθα δὴ.

peuvent se réduire à un seul vers, si l'on écrit ἑστᾶσιν et qu'on supprime les mots que nous avons mis entre crochets : conjecture, sinon nécessaire, du moins assez plausible. Voilà une découverte très-curieuse. Est-elle sûre et certaine? Nous aimerions à l'affirmer, mais nous ne pouvons nous dissimuler que le texte des scholies d'Aristophane, et particulièrement celui des scholies métriques, est souvent altéré. Nous suspendons donc notre jugement, jusqu'à ce qu'on ait signalé un autre exemple de correspondance entre morceaux iambiques observée par les critiques anciens. M. H. est plus affirmatif; il va même jusqu'à soutenir qu'Héliodore s'est aperçu du « beau parallélisme » (*den schœnen Parallelismus*) qui règne dans les vers 856-1038. De quel droit M. H. étend-il à un morceau si considérable une observation qui, en admettant que le texte des scholies soit en bon état, ne porte que sur deux groupes de vers? Du reste, il nous est difficile d'admettre ce « beau parallélisme. » Il nous paraît entaché d'irrégularités choquantes et extrêmement problématique.

On sait que le Manuel d'Héphestion se termine par deux sections qui font double emploi et qui portent l'une et l'autre le titre περὶ ποιήματος. La classification des poèmes suivant leur composition métrique y est deux fois exposée, d'abord brièvement, ensuite avec plus de détails. Les deux exposés s'accordent pour le fond, et cet accord s'étend même jusqu'aux exemples qui s'y trouvent cités. Mais M. H. (p. 128 sqq.) a remarqué une différence dans l'emploi des termes techniques περίοδος et σύστημα, ainsi que des mots εἶδος et ἰδέα. Il en conclut avec assez de vraisemblance que la plus grande partie de la première de ces deux sections est tirée du Manuel d'Héliodore, ouvrage si souvent cité et mis à profit par le scholiaste d'Héphestion.

Le peu qui nous reste du commentaire métrique d'Héliodore peut quelquefois servir à corriger notre texte d'Aristophane. Aux exemples cités à l'appui de cette

Digitized by Google

thèse par M. H., nous en ajouterons un qui lui a échappé, pour avoir trop librement remanié la leçon des scholies. On lit dans les *Acharniens*, v. 971 sqq :

Εἶδες ὦ εἶδες ὦ πᾶσα πόλι τὸν φρόνιμον ἄνδρα, τὸν ὑπέρσοφον,
οἵ' ἔχει σπεισάμενος ἐμποριχὰ χρήματα διεμπολᾶν,
ὧν τὰ μὲν ἐν οἰχίᾳ χρήσιμα, τὰ δ'αὖ πρέπει χλιαρὰ κατεσθίειν.

La scholie métrique relative à cette *période* ainsi qu'à la *période* antistrophique, est ainsi écrite par Thiemann et par Hense (p. 140) : Περίοδοί εἰσιν ἑπτάκωλοι παιωνικαὶ ἐκ μονορρύθμου καὶ τετραρρύθμων δύο κἀκ τεσσάρων διρρύθμων. On peut à la rigueur retrouver ces sept *cola* dans notre texte. Mais qui croira qu'Héliodore ait déchiré de la sorte une période lyrique des plus simples, quand il était si facile de terminer les *cola*, comme cela se fait d'ordinaire, par un amphimacre (–υ–) ? Ce n'était pas la peine, pour arriver à un résultat si peu satisfaisant, de changer arbitrairement la leçon des manuscrits. Voici cette leçon : Περίοδοί εἰσιν ἑπτά, κῶλα παιωνικά ἐκ μονομέτρου καὶ τετραμέτρου δίς, κἀκ τριῶν μέτρων. Corrigeons d'abord les erreurs involontaires du copiste (elles sont assez légères), et écrivons : Περίοδοί εἰσιν ἑπτάκωλοι παιωνικαὶ, ἐκ μονομέτρου καὶ τετραμέτρου δίς, κἀκ τριῶν διμέτρων. Disons ensuite qu'un rédacteur a volontairement substitué les termes μονομέτρου etc., aux termes dont s'était servi Héliodore, μονορρύθμου etc. D'après ce métricien la première des trois lignes poétiques citées ci-dessus se composait donc, de même que la deuxième, de cinq pieds (1 + 4) de mesure péonique. Il s'ensuit qu'il ne lisait qu'une seule fois les mots εἶδες ὦ, qui sont deux fois répétés dans nos textes. Le début de l'antistrophe, étant mutilé dans nos manuscrits, nous laisse libre de choisir entre les deux leçons.

Henri WEIL.

---

3. — **Grammatische Studien.** Eine Sammlung sprachwissenschaftlicher Monographien in zwangloser Folge. Zweiter Theil. Die Syntax von *quom* und die Entwickelung der relativen Tempora im ælteren Latein von Eduard LÜBBERT. Breslau, Hirt. 1870. In-8°, xiv et 255 p. — Prix : 5 fr. 25.

Ces recherches de M. Lübbert sur la construction de l'indicatif et du subjonctif avec *quum* et sur l'histoire de l'emploi des temps dans l'ancienne langue latine forment la seconde partie de la série de monographies grammaticales publiée par l'éditeur Hirt et font suite au travail du même auteur sur l'emploi des modes et des temps dans l'ancien latin, dont il a été rendu compte dans la *Revue critique*, 1868, II, p. 163.

M. L. se demande et s'étonne que le subjonctif, mode de la possibilité et de la subjectivité, soit employé avec *quum*, même pour exprimer un simple rapport de temps tout à fait indépendant de la pensée, comme dans Cicéron, *ad fam.* 8, 1, 2 : « Romam cum venissem, ne tenuissimam quidem auditionem de ea re » accepi. » Il demande la solution de cette difficulté à l'étude des constructions de *quum* que nous offre l'ancien latin, particulièrement les pièces de Plaute et de Térence, où il les a toutes relevées. Il compte dans Plaute 229, dans Térence 72 exemples de l'emploi de l'indicatif avec *quum* signifiant le temps. L'emploi du subjonctif dans les mêmes conditions se réduit à 9 exemples dans Plaute et à 5

Digitized by Google

dans Térence; et si l'on met à part les exemples où le subjonctif se trouve à la proposition principale, il ne reste que trois exemples dans Plaute, *Trucul.* 1, 2, 61; 2, 4, 29. *Mercat.* 980, un dans Térence, *Eunuch.* prol. 21. Etendant ses recherches à *quum* exprimant cause et opposition, il trouve, si l'on met à part les passages où le verbe principal est au subjonctif et où la proposition est au style indirect, 25 exemples de l'indicatif et 4 du subjonctif (*Capt.* 892. *Mil.* 1326; 1287. *Pseud.* 184) dans Plaute, 3 de l'indicatif et 2 du subjonctif (*Hec.* 4, 4, 82. *Adelph.* 2, 1, 11) dans Térence. Ces deux derniers passages de Térence sont les seuls où M. L. reconnaisse que le subjonctif est employé comme il l'a été plus tard au temps de Cicéron. Il donne une autre interprétation au subjonctif dans les quatre exemples de Plaute. Quant aux textes où le subjonctif est employé avec *quum* temporel, M. L. en récuse absolument l'autorité et soutient qu'ils doivent être altérés. Il pense que le subjonctif n'était pas encore employé avec *quum* temporel au temps de Plaute et de Térence. Plus tard l'usage s'établit, mais avec des restrictions que M. L. croit pouvoir assujétir aux règles suivantes : 1° l'action a une certaine durée dans la proposition dépendante et dans la proposition principale. L'indicatif avec *quum* est l'ordinaire. Cic. *Fam.* 9, 16, 7 « quum rem habebas, quaesticulus te faciebat attentiorem. » Cependant on rencontre aussi le subjonctif. Cic. *de nat. Deor.* 1, 21, 19 « Zenonem...., » quum Athenis essem, audiebam frequenter. » 2° L'action exprimée dans la proposition dépendante a de la durée, celle de la proposition principale est momentanée : Le subjonctif. Corn. Nep. *Cim.* 3, 1 « quibus rebus quum unus » in civitate maxime floreret, incidit in eandem invidiam. » 3° L'action de la proposition dépendante est momentanée, celle de la proposition principale a de durée : l'indicatif. Caesar, *Bell. Gall.* 6, 12, 1 « quum Caesar in Galliam venit, » alterius factionis principes erant Haedui, alterius Sequani. » 4° Les deux actions sont momentanées : le subjonctif. Corn. Nep. *Agesil.* 8, 6 « Agesilaus » quum ex Aegypto reverteretur..... venissetque in portum qui Menelai vocatur, » in morbum implicitus decessit. » L'explication des faits ainsi présentés, M. L. la trouve dans sa théorie des temps. Dans l'ancien latin l'imparfait signifiait surtout la durée dans le passé, le plus-que-parfait l'entier accomplissement relativement à un temps passé; ils étaient beaucoup plus rarement employés, comme ils l'ont été plus tard, l'imparfait pour signifier simultanéité d'une action passée relativement à une autre action passée, le plus-que-parfait, antériorité d'une action passée relativement à une autre action passée. Leur signification était tout à fait objective, indépendante de la pensée; et par conséquent ils étaient employés au mode de l'objectivité, à l'indicatif. Plus tard ils perdirent ce caractère absolu; ils furent considérés relativement au temps d'une autre action; et quand le temps de l'action fut considéré comme dépendant de celui d'une autre action, on employa l'imparfait et le plus-que-parfait au mode de la subjectivité, au subjonctif, pour marquer la subordination du temps de la proposition dépendante à celui de la proposition principale.

Je ne puis ni approuver la méthode que M. L. emploie pour établir les faits, ni admettre les conclusions auxquelles il arrive.

Quand on fait des recherches historiques sur des faits de langage, on n'opère

Digitized by Google

que sur des monuments écrits, qui ne représentent jamais que très-incomplètement l'usage du temps où ils ont été écrits; car chacun ne parle et n'écrit qu'avec une petite partie des mots et des tours que l'usage autorise. Il en résulte que nous ne pouvons jamais dire avec certitude, si nous n'avons pas de témoignage direct, qu'un mot ou une construction n'étaient pas en usage avant ou ont cessé d'être en usage après un certain temps antérieur au nôtre. Je puis affirmer qu'aujourd'hui en France personne ne dira comme la comtesse d'Escarbagnas : « Je croyais qu'il ne *fît* que des gants. » Mais du temps de Molière au nôtre, quelle est la génération qui a cessé de parler ainsi ? nul ne saurait le dire, à défaut d'un témoignage contemporain comme celui que je donne ici. A plus forte raison est-on dans l'impossibilité de décider, d'après 26 comédies, que le subjonctif n'était pas employé avec *quum* temporel du temps de Plaute et de Térence.

Mais on rencontre trois exemples dans Plaute, un dans Térence. Dans *Trucul.* 2, 4, 29, la variante de l'indicatif se rencontre dans un manuscrit; dans les deux autres exemples de Plaute et dans celui de Térence, le subjonctif est attesté sans aucune variante. L'isolement du passage de Térence (*Eunuch.* prol. 21) « Perfecit sibi ut inspiciundi esset copia. | Magistratus quum ibi adesset, » occeptast agi, » a conduit un critique à mettre une virgule après *copia* et un point après *adesset :* ce qui ne donne aucun sens, comme le remarque M. L. lui-même. Il admet, comme pour les deux exemples de Plaute, que le texte est altéré, et il substitue *adsedit* à *adesset.* Mais d'abord, corriger un texte parce qu'il est contraire à la règle que l'on veut établir, c'est faire un cercle vicieux. Ensuite quand on considère combien sont fortuites les circonstances d'où dépend l'emploi que nous faisons des mots et des constructions de notre langue, on voit qu'il n'y a absolument rien à conclure de la rareté ou même de l'isolement d'un fait de langage contre sa légitimité. M. L. admet lui-même l'emploi du subjonctif avec *quum* causal et adversatif au temps de Térence, qui n'en offre pourtant que deux exemples. Nous sommes trop portés, dans la grammaire des langues mortes, à suspecter ce que nous ne rencontrons que rarement, et à considérer comme régulier ce que nous rencontrons souvent, quoique ce ne soit que l'effet d'un pur hasard. Si nous avions à notre disposition un plus grand nombre de monuments, les proportions du rare et du fréquent pourraient changer complétement et nous serions conduits à une conclusion inverse.

Quant aux quatre règles établies par M. L., elles sont établies sur une théorie des temps généralement, pour ne pas dire universellement admise en Allemagne et qui me semble absolument fausse. En grec et en latin, comme en français, ce n'est pas le temps du verbe, c'est la nature et les circonstances de l'action qu'il exprime qui indiquent si l'action dure ou n'est que momentanée. Quand je dis en français au prétérit défini, en grec à l'aoriste et en latin au parfait « il » vécut 90 ans, » l'action a certainement de la durée; et quand je dis à l'imparfait dans les trois langues « il respirait encore au moment où l'on entra dans » sa chambre, » l'action n'est que momentanée. Il faut une forte préoccupation pour trouver que dans Cornelius Nepos *Agesil.* 8, 6 « quum ex Aegypto rever-

Digitized by Google

» teretur..... » *de Reg.* 3, 2 « in proelio, quum adversus Seleucum et Lysima-
» chum dimicaret, occisus est » les verbes, *reverteretur, dimicaret,* expriment une action momentanée; et pourtant c'est sur cette considération qu'est fondée la quatrième règle. M. L. dit que dans César *B. G.* 6, 12, 1 « quum Caesar in » Galliam venit, alterius factionis principes erant Haedui, alterius Sequani » le temps de *venit* ne peut pas être subordonné à celui de *erant* parce que la place d'un moment dans le temps ne peut pas être déterminée par un espace de temps plus considérable où il pourrait occuper une infinité de places différentes. C'est vrai mathématiquement. Mais dans la vie nous n'avons pas besoin de cette exactitude; et on admet qu'un historien a déterminé très-rigoureusement la date de la mort de Napoléon, quand il a dit qu'il est mort le 5 mai 1821. Et pourtant le dernier soupir ne prend guère plus d'une seconde, laquelle peut occuper 86400 places dans un jour. Quant à l'exemple de César, il est clair que le temps de *erant* est subordonné à celui de *venit* et que l'imparfait exprime simultanéité de *erant* avec *venit.* Nous disons de même en français : « quand César *vint* dans » les Gaules, il y *avait* deux partis qui *avaient* pour chefs l'un etc. » La conjonction *quand* comme le latin *quum* désigne l'espace de temps plus ou moins considérable, suivant les circonstances des faits dont on parle, où s'est accomplie l'action signifiée par les verbes *venit, vint* et qui la détermine avec l'approximation dont nous avons besoin.

M. L. a été induit en erreur par des préoccupations de philosophie et de métaphysique, qui sont la peste de la grammaire. La même influence a agi sur sa tentative d'explication du subjonctif, qui me semble inadmissible, les faits fussent-ils tels qu'il les a présentés. En quoi est-il plus *objectif* que le temps d'une action soit déterminé par son rapport au moment où l'on parle et plus *subjectif* qu'il soit déterminé par son rapport à une autre action antérieure ou postérieure elle-même au moment de la parole? Je ne le comprends pas. Ensuite il n'est pas exact de dire que l'indicatif soit le mode de l'objectivité, quelque sens qu'on attache à cette terminologie kantienne, qui devrait être absolument bannie de la grammaire. L'indicatif est un mode en quelque sorte négatif qui n'exprime rien par lui-même. Dans « il viendra certainement » il sert à exprimer un fait certain, et dans « il viendra peut-être » il sert à exprimer un fait douteux. Enfin il est peu probable que dans l'histoire de la langue latine le subjonctif se soit substitué à l'indicatif. Je crois que si le fait que M. L. a voulu établir était en effet constaté, ce serait le seul exemple. On trouve plutôt un exemple de la substitution de l'indicatif au subjonctif, dans l'interrogation indirecte à la fin de l'empire romain. Si l'on compare le français du XIIe et du XIIIe siècle au français d'aujourd'hui, on trouvera que c'est plutôt le subjonctif qui a perdu et qui peut-être perd encore du terrain relativement à l'indicatif.

Quant au fond de la question traitée par M. L. j'incline à penser que l'usage a toujours été flottant, quant à l'imparfait et au plus-que-parfait construits avec *quum* temporel, entre le subjonctif et l'indicatif, sans qu'on puisse déterminer la nuance qui sépare ici les deux modes. Du moins les efforts tentés dans cette vue ont tous échoué jusqu'ici. Ce n'est du reste pas le seul exemple de cette fluctua-

Digitized by Google

tion. On rencontre souvent le subjonctif et l'indicatif employés dans les propositions relatives dépendant d'un verbe à l'infinitif ou au subjonctif, sans qu'on puisse découvrir les raisons qui ont fait préférer l'un des deux modes à l'autre. L'emploi du subjonctif au style indirect n'était pas même d'un usage absolument constant. Le subjonctif est un luxe du langage. En réalité l'indicatif avec les conjonctions qui expriment avec précision le rapport entre la proposition dépendante et la proposition principale suffirait pleinement à l'expression de la pensée; et on comprend que souvent l'usage s'en soit contenté.

Quoique je ne sois d'accord avec M. Lübbert à peu près sur aucun point (ce qui ne laisse pas que d'inquiéter un peu, quand on a affaire à un homme qui paraît avoir du mérite), je reconnais volontiers que les faits sont rassemblés et vérifiés avec un soin qui rend le travail très-utile indépendamment des vues personnelles de l'auteur. Il sait que des raisonnements en grammaire sont sans valeur, s'ils ne reposent pas sur des textes et des textes qui ne soient pas empruntés à la première édition venue. Il faut remonter à la source, s'assurer des leçons qu'offrent en chaque passage les manuscrits. Autrement on court le risque d'attribuer à un auteur des fautes de copiste.

Charles THUROT.

---

4. — **Liber de infantia Mariae et Christi Salvatoris**, ex codice Stuttgartensi descripsit et enarravit Oscar SCHADE (Commentatio seorsim edita ex programmate Universitatis Albertinae). Halle, lib. de l'Orphelinat, 1869. In-4°, 45 p.

Les récits apocryphes sur la jeunesse de Marie et l'enfance de Jésus ont été traités au moyen-âge, on le sait, presque comme les Évangiles canoniques. Les langues vulgaires les ont traduits de bonne heure, le drame religieux les a pris pour sujet dans tous les pays chrétiens, et l'art catholique s'en est inspiré dès ses plus anciens monuments et en a conservé plusieurs traditions. C'est donc servir très-efficacement la science que de mettre au jour ces monuments singuliers, d'en donner de meilleurs textes, d'en suivre l'histoire, d'en expliquer le caractère. M. Schade vient de faire ce travail pour le plus populaire de ces livres. Thilo, qui publia le premier le texte latin, n'avait connu que des manuscrits assez récents (Par. 5559 A du XIVe s. et 1652 du XVe); M. Tischendorf avait accordé à deux manuscrits italiens, l'un de Rome, l'autre de Florence, une autorité qu'ils ne méritent pas. — M. Sch. a trouvé à la bibliothèque de Stuttgart un manuscrit du XIe siècle, donnant un texte évidemment préférable, et qu'il a reproduit tel quel, avec les accents qu'il offre çà et là et qui ne sont pas sans intérêt et la ponctuation, également digne d'attention; il s'est borné à résoudre les abréviations (en les indiquant en note). Une introduction, malheureusement écourtée faute de place, donne sur les autres apocryphes qui touchent au même sujet des renseignements intéressants et s'étend surtout sur les poèmes allemands inspirés par le récit en question. M. Sch. promet de revenir sur ce sujet : il serait à désirer que le rapport de tous ces évangiles apocryphes fût établi avec plus de précision qu'il ne l'a été jusqu'ici. Quant aux traductions en langue vulgaire,

Digitized by Google

nous remarquerons seulement que la plus ancienne, pour le *Liber de infantia Mariae*, est celle de Wace, qui a dû être composée vers 1140. — Les notes qui accompagnent le texte, outre la discussion critique des passages douteux, contiennent sur les faits racontés et les variantes du récit, principalement dans la poésie allemande, des remarques qu'on lira avec intérêt. — P. 9, l. 3, la leçon du ms. *verecunda* nous paraît difficilement soutenable; la phrase demande un verbe au participe futur passif (comme le *recusanda* des autres mss.) plutôt qu'un adjectif, en admettant même que *verecunda* pût avoir le sens que lui attribue M. Sch. — P. 19, l. 15, *habitu* n'est sans doute qu'une faute d'impression pour *habita*. — P. 22, l. 4, *prophetatis*, que donne le ms., est la bonne leçon, qu'il ne faut changer ni en *prophetatus* ni en *prophetantis*: c'est la 2e pers. plur. de l'ind. prés. du verbe *prophetare*. — P. 23, l. 9, le texte porte *perseuerantes*; dans la note le même mot est imprimé *perseuerantis*; ne faut-il pas lire plutôt *perseueranter?* — Le ms. suivi par M. Sch. se distingue des autres par des particularités nombreuses, sur lesquelles nous ne pouvons nous étendre ici, mais qui font de la publication du savant professeur de Kœnigsberg la base nécessaire des études qu'on entreprendra désormais sur ce sujet.

---

5. — **Studien über das Institut der Gesellschaft Jesu**, mit besonderer Berücksichtigung der pædagogischen Wirksamkeit dieses Ordens in Deutschland, von Dr Eberhard Zirngiebl. Leipzig, Fues, 1870. In-8°, xv et 533 p. — Prix : 8 fr.

Dans cette série d'études sur la Société de Jésus considérée principalement au point de vue du rôle qu'elle a joué en Allemagne dans l'instruction publique, M. Zirngiebl traite successivement de la constitution et des tendances de la Société de Jésus, de l'histoire et des tendances de leur système d'études, du collége germanique à Rome et de l'institution des séminaires, de l'introduction et des progrès de la Société en Allemagne jusqu'à la guerre de Trente-Ans, de son histoire depuis la guerre de Trente-Ans jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, et depuis cette date jusqu'à l'abolition de l'ordre en 1773; il termine en traitant des jésuites au XIXe siècle. Les faits sont rassemblés avec soin et bien disposés. Mais M. Z. n'a pas examiné assez attentivement les livres classiques de la compagnie. Le tableau d'un système d'enseignement reste insuffisant si l'on ne fait pas connaître les livres qui lui servent de base. Quand on a lu le livre de M. Z., on n'a qu'une idée vague et abstraite de l'enseignement de la grammaire, de la rhétorique, de la poétique et de la philosophie chez les jésuites. La grammaire latine du jésuite portugais Alvarez (Emmanuelis Alvari e societate Jesu de institutione grammatica libri tres. 1572 (1re édition), in-4°), était particulièrement digne d'examen, parce qu'elle sert encore aujourd'hui, comme au XVIIe et au XVIIIe siècle, de base à l'enseignement grammatical des jésuites. Ce que M. Z. en dit (p. 151 et 518) est tout à fait superficiel. Cette grammaire est divisée en trois livres dont le premier traite des formes des mots, le second de la syntaxe, le troisième de la prosodie et de la versification. Dans le premier livre Alvarez

Digitized by Google

suit principalement Priscien. Dans le second livre il traite de la construction régulière et de la construction figurée. La construction régulière comprend la construction intransitive (syntaxe d'accord), la construction transitive (syntaxe de régime) du nom, des verbes neutres, actifs, passifs, communs, la construction commune à tous les verbes, celle de l'infinitif, des gérondifs, des supins, des participes, les constructions du pronom, des prépositions, de l'adverbe, de la conjonction. La construction figurée comprend l'enallage, l'ellipse, le zeugma, la syllepse, la prolepse, l'archaïsme et l'hellénisme. Alvarez traite de l'emploi des temps et des modes dans le premier livre à propos de la conjugaison du verbe. La règle est formulée en prose latine avec un ou deux exemples; elle est suivie d'un *scholium* où l'auteur discute et ajoute des exemples. Alvarez a continué à marcher dans la voie ouverte par le livre de Laurent Valla *Elegantiae linguae latinae* et suivie par Despautère, Linacer et les autres grammairiens humanistes. Il ne cherche pas à rendre raison des faits de langage par des considérations métaphysiques, comme le faisaient les grammairiens du moyen-âge, ni par des ellipses, comme Sanctius l'a fait le premier (*Minerva*, 1585) et après lui les auteurs de grammaires grecques et latines jusqu'à Godefroi Hermann exclusivement. Il se borne à constater l'usage des bons auteurs en vue de montrer à parler et à écrire en latin avec élégance, but principal, pour ne pas dire unique, des études en ce temps et dans les deux siècles qui ont suivi : (*de constructione intr.* schol. 15) « assuescant (pueri) potius emendate loqui et scribere, quam barbare » disputare. » A propos de la locution « id aetatis » il dit (*de figur. constr.* schol. 2) : « Elegantiam huius locutionis omnes admirantur, rationem fortasse » nemo invenerit. Neque enim videtur Hellenismus, cum affirmet Budaeus in » Comment. ling. gr. non esse apud Graecos similes locutiones. Itaque cum » viri docti in Grammaticorum leges minime jurarint, observabimus, atque colli- » gemus diligenter quae sua sponte eleganter dixerunt, ut ea nobis ad imitandum » proponamus, non ut ad Grammaticae normam et angustias ea dirigamus. Et » ut quod sentio breviter dicam, si tum ligata tum soluta oratione emendate aut » scribere aut loqui studes, tibi eos qui utraque facultate prae caeteris floruerunt » imitandos propone. » La grammaire d'Alvarez n'est guères à proprement parler qu'un recueil d'exemples. C'est par des exemples qu'il tranche les questions : « Septuaginta septem » dit-il (*de constr. comm. omn. verb.* Schol. 2) « tes- » timonia paraveram quibus planum facerem nomina tertiae declinationis ablativo » efferri, cum huius sunt loci, non dativo, ut non nullis persuarum est. » Les exemples lui servent aussi à assaisonner les préceptes grammaticaux pour lesquels il ne témoigne pas d'un goût bien vif (*de constr. intrans.* Schol. 1) : « illud » etiam atque etiam eos rogatos velim, qui hunc libellum sunt lecturi, ut ne » aegre ferant, si syntaxeos praecepta pluribus interdum illustrata exemplis » offenderint. Neque enim casu aut temere, sed consulto et cogitato id factum » est. Nam cum grammaticae praeceptiones aridae, jejunae et insulsae ipsae » per se sint, nisi veterum scriptorum nitore et elegantia condiantur, brevi » domestica barbarie Latinae linguae rudes infuscabunt. » Aussi ne faut-il pas

Digitized by Google

lui demander beaucoup de précision dans ses formules. Ainsi l'emploi du datif de la personne comme complément indirect des verbes est ainsi présenté (*de constr. verbi act.* règle 9) : « verba declarandi, promittendi, dandi, reddendi, » jungendi, anteponendi, postponendi, committendi, comparandi praeter accu- » sativum dativum exigunt, ut aperio, expono, spondeo, etc. » La règle de l'emploi du pronom réfléchi est formulée dans les termes suivants (*de constr. trans. pron.* règles 8-9) : « Reciproco sui, se, sibi utimur, cum tertia persona » transit in se ipsam, ut Caesar recordatur sui..... et accedente altero verbo, » ut Marcellus te, Caesar, precatur ut miserearis sui. » Ce qu'il dit de l'emploi du subjonctif, sujet encore plus délicat, est tout à fait insuffisant. Ainsi il reproduit le passage suivant de Diomède (p. 385 P.) : « Et priore quidem sermone, » scriberem tibi si scissem, significat fuisse se scripturum vel semel, si saepius » cognovisset; sequenti, scripsissem tibi si scirem, significat saepe se scripturum » fuisse, si vel semel sciret. » Et il ajoute (*de verborum coniugatione*) : « quae si » vera sunt, sicuti existimo pleraque esse (pleraque dixi quia discrimen hoc » redolet nescio quid grammaticum, quod Terentius non servavit Adelph. 5 » Tetigine tui quicquam? — si attigisses, ferres infortunium. Hic attigisses, si » vel semel vel levissime attigisses, significat) si, inquam, haec vera sunt, non » video cur dicamus in illo loco Terentii quem modo attulimus imperfectum po- » situm esse pro plusquamperfecto, sed solere Latinos rem praeteritam utro- » que tempore efferre. » Il se contentera de dire (*de constr. conjonctionis*) : « ni, » nisi, si tum indicativum, tum coniunctivum amant. » Et pourtant Diomède (p. 387 P) était ici plus précis, sinon exact. En résumé cette grammaire est d'un esprit élégant, d'un bon latiniste qui avait une lecture très-étendue; mais elle est très-incomplète et les formules sont vagues. En la reprenant comme base de l'enseignement grammatical les jésuites contemporains ont donné dans un archaïsme dont les fondateurs de l'ordre s'étaient soigneusement garantis. Ils s'étaient bien gardés de combattre le protestantisme avec le doctrinal d'Alexandre de Ville-Dieu.

La manière dont M. Zirngiebl apprécie l'enseignement des jésuites me paraît dans l'ensemble plus passionnée qu'équitable. On n'enseignait pas mieux qu'eux ailleurs. Sans doute la direction générale de leur enseignement était peu favorable au libre développement des esprits, mais le bigotisme protestant n'y apportait pas moins d'entraves. La fécondité ou la stérilité intellectuelles des peuples et en général le mouvement et la direction des esprits tiennent à bien d'autres causes que l'instruction publique et à des causes qui jusqu'ici se dérobent complètement à nos investigations. Les jésuites de la fin du règne de Louis XIV ont élevé Voltaire, et l'École normale de notre temps a formé plusieurs jésuites.

Z.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 2 — 13 Janvier — 1872

Sommaire : 6. Les divans des six poètes antéislamiques Ennabiga, 'Antara, Tharafa, Zuhair, 'Alqama et Imruulqais, p. p. AHLWARDT. — 7. MARTIN, Sur des instruments d'optique faussement attribués aux anciens. — 8. BAEHR, Histoire de la littérature romaine; BERNHARDY, Précis d'une histoire de la littérature romaine; HÜBNER, Esquisse d'une histoire de la littérature romaine; TEUFFEL, Histoire de la littérature romaine; ALBERT, Histoire de la littérature romaine. — 9. CAROLINE MICHAELIS, Lettres, p. p. WAITZ.

6. — **The diwans** of the six ancient arabic poets Ennabiga, 'Antara, Tharafa, Zuhair, 'Alqama and Imruulqais, chiefly according to the Mss. of Paris, Gotha and Leyden and the collection of their fragments, with a list of the various readings of the text, edited by W. AHLWARDT, prof. of Oriental languages at the University of Greifswald. London, Trübner, 1870. In-8°. Préf. xxx, var. et corr. 114, texte 224 pp. —

M. Ahlwardt, auquel nous sommes déjà redevables de publications importantes, telles que la Qasidah de *Chalef el-Ahmar*, les fragments du diwan d'*Abu Nowas*, la chronique intitulée *el-Fakhrī*, vient de rendre un nouveau service aux études arabes, en éditant la *Collection* des poèmes antéislamiques les plus célèbres, connue sous le nom de *Ash'ār es-sittah* « Poésies des Six, » formée par le savant philolologue A'lam de Santa Maria et basée sur la tradition du grand grammairien de Basra, Asma'i et sur celles d'et-Tusi, Abu'amr, el-Mofaddhal, etc.

En 1837, M. G. de Slane avait annoncé l'intention d'imprimer ce même recueil, et il avait commencé par le diwan d'Amrolkais qui parut avec une traduction latine, de riches notes et extraits de commentaires et la vie du poète (texte et traduction française), tirée du Kitab el-Aghani, cette source où l'on a déjà tant puisé et qui semble ne jamais devoir tarir. Détourné par d'autres travaux, M. de Slane dut renoncer à son projet, et depuis lors, le diwan de 'Alqama a été publié par M. Socin; une partie de celui de 'Antara par M. Thorbecke; enfin celui de Nabigha par M. H. Derenbourg, dans le Journal asiatique pour 1868.

Malgré ces travaux considérables, l'édition dont nous nous occupons ne perd rien de son importance. Sans parler de l'avantage qu'elle présente de réunir en un volume les six diwans complets, elle se signale par un ensemble de matériaux entièrement neufs, amassés pendant de longues années, à savoir un recueil des citations de nos six poètes, par d'autres auteurs arabes, de vers qui manquent dans la recension d'A'lam et dans celle de Sukkari. Un intérêt tout particulier s'attache à ces fragments, si nombreux que M. A. a pu songer un instant à reconstituer avec eux les diwans, car ils supposent d'autres recensions que celles

Digitized by Google

que nous connaissons. On comprend facilement ces divergences de texte en songeant que, pendant plusieurs siècles, ces poésies furent transmises par tradition orale et qu'ensuite elles subirent les corrections et les remaniements systématiques de grammairiens appartenant à des écoles rivales.

Ces considérations amènent naturellement à la question de l'authenticité des poèmes qui nous sont parvenus. M. A. s'exprime à cet égard très-catégoriquement. Il croit que, sauf les Moallaqat, nous ne possédons, pour ainsi dire, que des pastiches du genre antéislamique, des photographies, plus ou moins fidèles, des originaux. Cette opinion est peut-être un peu exagérée, car les lexicographes arabes ont toujours eu intérêt à conserver intactes les œuvres qui servaient de base à leurs dictionnaires, conjointement avec le Koran; pourtant, comme les variantes ont dû s'introduire de bonne heure dans des vers préservés seulement dans la mémoire des Arabes du désert, on s'explique la défiance avec laquelle un érudit aussi compétent que M. A. traite ces compositions, surtout quand on songe que, souvent, la mauvaise foi des lettrés a pu faire passer des œuvres de leur imagination pour celles de poètes si justement admirés [1].

Abandonnant quant à présent, et avec raison, toute tentative de restauration du texte primitif, M. A. s'est donc borné à éditer le plus de documents possible. Il s'est acquitté de cette tâche avec un soin et une persévérance dignes des plus grands éloges. Dix manuscrits ont servi de base au texte donnant la recension d'A'lam; celui de Leyde qui offre la recension de Sukkari a fourni le texte d'Imruulqais. Les fragments ont été recueillis dans un nombre considérable d'ouvrages, tant imprimés que manuscrits, dont l'énumération serait trop longue ici et pour laquelle nous renvoyons le lecteur à l'intéressante préface de l'éditeur, si élégamment traduite en anglais, par le Dr J. Nicholson, de Penrith. Les poèmes et les fragments ont été rangés d'après l'ordre alphabétique des rimes, ce qui est commode sans doute, mais ne saurait être que provisoire. Hâtons-nous d'ajouter que des tables comparatives permettent de retrouver l'ordre observé dans les mss., et qu'une dernière table renferme les notices en arabe sur les événements à l'occasion desquels chaque poème ou chaque fragment a été composé.

Nous ne pouvons entrer ici dans de longs détails sur le choix des leçons, l'interversion ou la suppression de certains vers [2]; un tel travail atteindrait les proportions d'un mémoire. Qu'il nous suffise de constater un fait caractéristique : entre plusieurs variantes également admissibles, M. A. reçoit généralement dans son texte celles qui ont été rejetées dans les notes par ses prédécesseurs, et c'est un parti pris chez lui de négliger les éditions que nous avons citées plus haut.

---

1. On sait que Chalef-el-Ahmar était coutumier du fait; cf. Flügel, *Die gramm. Schulen der Araber*, p. 56 et *Ibn Khallikan*, n° 262.

2. Signalons pourtant ce fait singulier que M. A. met au nombre des vers d'Imruulqais, dans le supplément, le 72e béit de la Mo'allaqah d'Amr ben Qolthoum cité comme appartenant bien à ce dernier par le Kitab el-Aghani, dans la vie d'Imruulqais; cf. le Diwan d'Amrolkais éd. de M. G. de Slane, p. 4 du texte.

Digitized by Google

Nous n'en regrettons que plus vivement l'absence de commentaires, d'une traduction ou, tout au moins, de notes exposant les motifs de ces préférences. Combien il était facile au savant éditeur de nous faire profiter des immenses ressources dont il a disposé. Il engage les hommes compétents à soumettre chaque pièce à un examen indépendant, car, dit-il, ces vers sont les plus anciens, les plus intéressants, mais aussi les plus difficiles de la littérature arabe, et méritent l'étude la plus attentive. C'est fort bien, mais pourquoi condamner les futurs exégètes à recommencer de pénibles recherches, à surmonter des difficultés déjà vaincues par lui, pour son compte personnel? Ceci n'est nullement un blâme, mais une prière adressée à M. A. pour le décider à nous ouvrir ses mains pleines; le vœu qu'il exprime n'en sera que plus tôt réalisé, et nous cesserons de voir une pointe de malice dans les vers qu'il s'applique :

In tadjid 'aibān fa saddi'l-khalalā
Djalla man lā 'aiba fī-hi wa 'alā.

« Si tu découvres une imperfection, *corrige-la;* Gloire à celui qui est sans imper-
» fections (Dieu)! »

Stan. GUYARD.

---

7. — **Sur des instruments d'optique** faussement attribués aux anciens par quelques savants modernes par Th. Henri MARTIN, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, membre de l'Institut (extrait du *Bulletino di bibliografia e di storia delle scienze matematiche e fisiche,* tome IV, mai-juin 1871). Paris, Vieweg, 1871. In-4°, 74 p. — Prix : 3 fr.

Ameilhon avait déjà prouvé en 1786 (*Mémoires de l'Académie des inscriptions,* XLII, 490-506) que les anciens n'avaient eu ni télescope à miroir, ni lunettes astronomiques, ni lunettes d'approche. Lessing a établi en 1743 (*Briefe antiquarischen Inhalts,* XLIV) que les anciens n'ont eu ni microscopes, ni loupes, ni lunettes pour myopes et presbytes. M. Th. H. Martin a cru devoir reprendre ces deux questions non-seulement pour débarrasser l'histoire de l'optique de certaines erreurs de fait, mais aussi pour éclairer certaines parties peu connues de cette histoire et pour expliquer le sens trop souvent mal compris d'un grand nombre de textes anciens.

M. M. a atteint le but qu'il se proposait; et son mémoire est digne de tous ceux qu'il a déjà publiés sur l'histoire des sciences dans l'antiquité, pour l'étendue, l'abondance et la sûreté de l'érudition. Il prouve (p. 6 et suiv.) que dans Strabon (III, 1, p. 138), il faut lire avec tous les manuscrits αὐ λῶν et que ὑέλων n'est pas une bonne correction. Il a interprété le premier avec exactitude (p. 43) le passage de Théodore Prodrome où il est dit que les médecins de l'empereur Manuel Comnène après avoir tâté son pouls examinèrent τὰ σκύβαλα μετὰ τοῦ ὑελίου, c'est-à-dire *les déjections avec l'urine.* Du temps des Byzantins, comme le montre M. M. en citant le titre du traité de Planude (*Physici et medici graeci minores,* Ideler, II, 318), qui est περὶ ὑελίων au lieu de περὶ οὔρων, ὑέλιον

Digitized by Google

désignait la fiole de verre à travers laquelle le médecin examinait les urines des malades et par euphémisme l'urine considérée au point de vue médical[1]. Je ne vois d'objections à faire à M. M. que sur deux passages, et encore elles ne touchent pas au fond des choses. Le texte de Plutarque, *Marcellus*, 19 (que M. M. a le tort de ne pas citer *in extenso* non plus que les autres), où il est dit qu'Archimède fut tué au moment où il portait certains instruments, entre autres γωνίας αἷς ἐναρμόττει τὸ τοῦ ἡλίου μέγεθος πρὸς τὴν ὄψιν, n'est pas traduit exactement par « des angles avec lesquels *il adaptait* à la vue la grandeur du soleil. » Le verbe est intransitif et au présent : « au moyen desquels la grandeur du soleil » est ajustée à la vue. » Le texte de Damien (*optique* dans Martin, *Recherches sur Héron d'Alexandrie*, appendice, p. 418), où il est question de l'effet produit par les rayons du soleil à travers des verres porte : καταχλώμεναι γὰρ (αἱ ἀκτῖνες) καὶ εἰς ἓν συννεύουσαι ἐξάπτουσι πέριξ τὰ ποιὰ χρήματα. Je ne crois pas qu'on puisse traduire « enflamment les objets de nature convenable placés à l'entour, c'est-à-» dire sans doute à l'entour du point de convergence. » Pour être enflammés les objets doivent être *au point* de convergence. Le texte me paraît signifier littéralement « enflamment tout autour les objets d'une certaine nature. » L'adverbe πέριξ modifie le verbe ἐξάπτουσι. Il faut avouer que le sens n'est pas très-clair; on trouve aussi παρὰ dans les manuscrits, et il pourrait bien y avoir quelque altération dans le texte.

Au reste ce passage où le fait est décrit avec précision fait un contraste frappant avec tous les textes rassemblés par M. M. où il est question de ce phénomène. Il est évident que sur ce point de physique comme sur quelques autres les mathématiciens avaient des notions beaucoup plus exactes et plus précises que les philosophes. Je serais bien étonné qu'un géomètre aussi profond qu'Archimède, qui s'était beaucoup occupé des phénomènes de réflexion et de réfraction, n'eût pas tenu compte de la forme des verres ni de la courbure de leur surface. Mais ce qu'il en disait s'est sans doute perdu. Si le hasard ne nous avait pas conservé son traité de l'équilibre des corps flottants, comment pourrait-on même soupçonner qu'il avait connu avec tant de précision le théorème d'hydrostatique qui porte son nom et traité des questions aussi difficiles que celles des conditions d'équilibre de certains corps flottants? Il avait très-bien pu reconnaître l'influence de la courbure du verre sur la réfraction, sans penser à appliquer ces notions en vue d'un but pratique. Les anciens ne songeaient nullement à multiplier les moyens de vérifier et d'expérimenter, parce qu'ils ne se préoccupaient pas du tout de vérifier et d'expérimenter. On n'y a songé qu'au XVIe siècle.

**

1. M. M. demande (p. 44) en plaisantant, « si les tables de nuit étaient alors en usage » à Constantinople. » On peut répondre à la question par le passage de Voltaire (*Dict. philosophique*, art. *Table*) : « *Table de nuit*, inventée en 1717. Meuble commode qu'on « place auprès d'un lit, et sur lequel se placent plusieurs ustensiles. »

Digitized by Google

8. — **Geschichte der rœmischen Literatur**, von Dr Johann Christian Felix Bæhr, vierte verbesserte und vermehrte Auflage. Drei Bænde. Carlsruhe, Müller, 1868-1870. In-8°, t. I, xvj et 803 p. — Prix : 12 fr.

Grundriss der rœmischen Literatur, von G. Bernhardy, fünfte Bearbeitung. Erste Abtheilung. Braunschweig, Schwetzchke, 1869. In-8°, 384 p. — Prix de l'ouvrage complet : 18 fr.

Grundriss zu Vorlesungen über die rœmische Literaturgeschichte, von E. Hübner. Zweite vermehrte Auflage. Berlin, Weidmann, 1869. In-8°, iv et 92 p. — Prix : 1 fr. 75 c.

Geschichte der rœmischen Literatur, von W. S. Teuffel. Leipzig, Teubner, 1868-1870. In-8, 1052 p.

Histoire de la litérature romaine, par Paul Albert, maître de conférences à l'École normale supérieure. Delagrave, 1871. 2 vol. in-12, 386 et 392 p. — Prix : 7 fr.

Jusqu'à notre siècle on se doutait à peine de ce que devait être l'histoire littéraire. Jusqu'alors on n'avait guère que des recueils de notices biographiques et esthétiques sur les écrivains accidentellement conservés. F.-A. Wolf est le premier qui ait montré à la philologie en général, à la science de l'antiquité, comme il l'appelait plus justement, la vraie méthode de recherche et d'exposition. Il fit voir comment toutes les études sur la langue, la littérature, les mœurs et les institutions devaient se prêter un mutuel appui et être inspirées par un même esprit, qui est l'esprit historique. Il ne se contenta pas de tracer en quelques pages lucides le plan général des études philologiques [1]; il prêcha aussi d'exemple. Ainsi, pour la littérature latine, il suivit dans ses cours un plan raisonné qu'il publia à part [2] avec une introduction dans laquelle, après avoir montré que l'histoire littéraire d'une nation doit être celle de son développement intellectuel, qu'il est impossible de l'étudier avec fruit et de l'écrire sans rappeler les événements extérieurs qui influent sur le caractère, l'esprit et le goût de chaque époque, il examine quelle est la meilleure méthode d'exposition. Et ici se présente la plus grande difficulté : quel que soit l'ordre qu'on adopte, l'ordre chronologique ou l'ordre des genres, on est forcé, ou de séparer des faits qui ont entre eux une connexité intime, ou bien de se répéter. Wolf pense que la division qui offre le moins d'inconvénients est celle qui consiste à réunir dans une première partie qui sert d'introduction, toutes les vues générales, en mentionnant les événements historiques qui ont exercé une influence sur la culture littéraire : on indiquera les différentes périodes, en insistant sur les faits (*data*) qui expliquent le progrès ou la décadence dans les arts ou les lettres, sur les causes qui ont pu former le goût ou le pervertir, en signalant les époques auxquelles chacun des principaux genres littéraires a pris naissance ou a reçu des

1. *Darstellung der Alterthumswissenschaft*, dans le Museum der Alterthumswissenschaft. Berlin, 1807, p. 1-145, reproduit dans ses *Kleine Schriften*. Halle, 1869, t. 2, p. 808 et suiv. Traduit en français dans le *Magasin Encyclopédique*.

2. *Geschichte der rœmischen Literatur*; ein Leitfaden zu Vorlesungen. Halle, 1787. In-8°.

Digitized by Google

perfectionnements notables, sans négliger ce qui concerne l'histoire de la langue elle-même. Toute cette partie doit être sommaire et ne donner que l'essentiel. Dans la seconde partie on étudiera en détail les auteurs et leurs œuvres, mais cette fois dans l'ordre des genres, en ayant soin d'apprécier les éditions, les commentaires, de résumer les divers travaux auxquels chaque œuvre a donné lieu.

Comme nous l'avons dit, ce plan est celui d'un cours professé à l'université, d'un de ces cours de quatre à six heures par semaine et qui se font parfois en deux semestres, où le maître n'expose pas simplement avec un ton d'autorité indiscutable son opinion personnelle, mais s'efforce d'éveiller le goût de nouvelles recherches, heureux s'il réussit à faire des élèves qui le dépassent un jour. Les avantages de ce plan sont donc d'une nature essentiellement pédagogique. Il sert surtout à mettre à la portée d'une jeunesse déjà préparée par de fortes études générales tous les matériaux, tous les instruments de travail accumulés par plusieurs générations de savants. Mais répond-il bien à l'idée que nous nous faisons actuellement d'une histoire de la littérature ? Nous ne le pensons pas.

La méthode proposée par Wolf a eu sa grande utilité en un temps où il s'agissait surtout d'apporter de l'ordre, de la clarté dans un véritable fatras d'érudition indigeste et souvent sans valeur. Les deux *Histoires de la Littérature latine* entre lesquelles jusqu'à ces derniers temps la vogue s'est partagée en Allemagne (celles de Bæhr et de Bernhardy) ont suivi de plus ou moins près le plan de Wolf. Ce sont des *traités* pleins de savoir, d'une érudition luxuriante, mais ce ne sont point des *histoires*. Nous verrons que le nouvel ouvrage de ce genre qui entre en concurrence avec les nouvelles éditions de ses devanciers ne s'écarte pas autant qu'on le croirait au premier abord de la tendance suivie jusqu'ici. Ce sont tous des manuels à l'usage de ceux qui veulent étudier en détail les diverses questions relatives à la philologie, à la critique et à l'histoire de la littérature chez les Romains. De pareils livres sont encore nécessaires et le seront tant que la science sera en progrès. Ce qui prouve qu'ils répondent à un besoin réel, c'est le nombre des éditions qu'ont eues les livres de MM. Baehr et Bernhardy. Et quoi de plus naturel ? Depuis le commencement du siècle la philologie a fait des progrès énormes. On est arrivé à des vues plus justes et plus complètes sur la langue latine; les textes des auteurs ont été améliorés; les inscriptions et les manuscrits, en contribuant à ces résultats, ont éclairci des points obscurs, ont permis de réfuter des erreurs d'autant plus sérieuses qu'elles avaient l'opinion générale en leur faveur; l'histoire elle-même a été mieux comprise. Tout ce progrès n'a été réalisé qu'après ces discussions prolongées qui sont la vie même de la science et qui ne paraissent subtiles et oiseuses qu'aux esprits superficiels. Ce n'est pas à dire que, dans le nombre, il ne se trouve beaucoup de livres et de dissertations sans valeur, qui déconcertent les travailleurs les plus sérieux. Il existe bien des travaux qui ont eu de la réputation et ont fait autorité et qu'on ne doit plus citer aujourd'hui et, chose remarquable,

Digitized by Google

on voit parfois les mêmes gens qui méprisent comme trop subtils des ouvrages récents, s'appuyer sans hésitation sur des compilations indigestes, mal ordonnées et dépourvues de critique des XVIIe et XVIIIe siècles. Si, à mesure qu'on avance, on ne se débarrassait pas de tout ce qui est suranné, il deviendrait bientôt impossible d'aller plus loin. Cette *surabondance de matériaux stériles*, comme les appelle justement Bernhardy, est une des causes qui rebutent le plus ceux qui cherchent à se faire des idées générales ou qui auraient le goût d'une recherche approfondie sur un sujet spécial. Il serait donc assez difficile de dominer la masse entière des travaux modernes et anciens, si l'on n'avait d'abord des guides qui vous indiquent tout ce qui a été fait et ce qui, dans le nombre, est vraiment digne d'attention. C'est cette tâche qu'ont entreprise MM. Baehr et Bernhardy, leur but est, tout en donnant leur opinion sur l'histoire de la littérature latine, de renseigner leurs lecteurs sur tout ce qui intéresse cette histoire et de résumer les nombreux travaux spéciaux qui y ont trait. La nature même de pareils traités exige qu'on les tienne toujours au courant de la science et nécessite de fréquents remaniements. Une circonstance qui a merveilleusement favorisé les deux auteurs et leur a permis d'atteindre le but qu'ils s'étaient proposé, c'est qu'ils se trouvent depuis de longues années à la tête de deux des plus riches des riches bibliothèques de l'Allemagne.

M. Baehr est bibliothécaire de l'université de Heidelberg. Il a sous sa garde la célèbre collection littéraire de l'*Augusta Palatina*. La première édition de son Histoire de la Littérature latine, qui remonte à 1828, comme la seconde (1832), ne formait qu'un seul volume. La troisième (1845) en avait deux. La quatrième, que nous annonçons aujourd'hui, en a trois. C'est, au point de vue bibliographique, le plus complet des ouvrages sur la matière; ce point de vue a été le principal objectif de l'auteur. L'*introduction* donne les notions générales sur l'histoire de la langue, résume le caractère particulier des six périodes qu'il admet, et se termine par l'indication des sources. Parmi ces sources, M. Baehr compte les inscriptions sur lesquelles il fournit des renseignements très-complets; néanmoins il nous paraît que ces renseignements eussent, à part la partie purement bibliographique, été mieux placés à la fin de chacune des périodes.

Cette introduction forme le *premier livre* de l'ouvrage et compte 148 pages. Le *second livre*, comprenant la *poésie*, forme le reste du premier volume (641 pages). Le second et le troisième volume, que nous n'avons pas encore reçus, sont consacrés en entier au *troisième livre*, qui contient l'histoire de la *prose*. Les livres sont divisés en chapitres qui chacun traitent d'un genre, et les chapitres en paragraphes; des notes, très-nombreuses, sont placées, non au bas des pages, mais à la suite de chaque paragraphe. Un ou plusieurs de ces derniers font, en tête de chaque chapitre, l'histoire générale du genre et résument ses particularités; puis vient la revue des auteurs par ordre chronologique; suivant leur importance, ils font l'objet de plusieurs paragraphes ou d'un seul, ou même sont réunis à plusieurs sous un seul chef. M. Baehr pousse la conséquence jusqu'à répartir entre les différents genres ce qu'il a à dire d'un même poète. Ainsi, par

Digitized by Google

exemple, pour savoir tout ce qu'il dit sur Ovide, il faut chercher au chapitre V, *Narration poétique* (pp. 441-457), au chapître VI, *Poésie didactique* (pp. 505 à 512), enfin au chapitre XII, *Élégie* (pp. 780-792). Il ne traite que de la littérature profane. Les *poëtes chrétiens*, les *pères de l'Église*, font l'objet de deux volumes à part [1] qui ne sont pas reproduits dans cette édition, non plus que le volume sur la *littérature romano-chrétienne du temps de Charlemagne* [2].

Cet ouvrage a sur ses rivaux l'avantage d'être le répertoire le plus complet; un véritable *compendium* de tout ce qui a été jamais écrit de bon et de mauvais sur les auteurs et leurs œuvres. Mais il manque un peu de critique. Essentiellement préoccupé de rapporter toutes les opinions, M. Baehr semble parfois ne vouloir pas accentuer la sienne et laisse à ses lecteurs le soin de décider. Même les paragraphes consacrés à l'appréciation des auteurs latins, quoique pleins de bon sens, sont ternes et manquent d'originalité. Cette édition paraît être tout-à-fait au courant des derniers travaux et l'on ne saurait trop louer l'auteur, qui est déjà dans un âge très-avancé, d'avoir voulu jusqu'au bout rester au niveau des publications les plus récentes. En l'examinant en détail, on est frappé du grand nombre d'additions qui ont été faites, tant dans le texte que dans les notes. Du reste, ceci ressort déjà de l'augmentation des volumes.

M. Bernhardy est bibliothécaire de l'université de Halle. Son *Esquisse de la Littérature romaine*, qui parut pour la première fois en 1830, eut pendant longtemps moins de succès que l'*Histoire* de son devancier, ce qui tenait en partie au style, que les Allemands eux-mêmes trouvent embarrassé et diffus, en partie aussi à ce qu'il était moins complet au point de vue bibliographique. La seconde édition ne parut qu'en 1850, vingt ans après la première et cinq ans après la troisième édition de Baehr. L'auteur y avait apporté tant d'améliorations (les dimensions en étaient doublées : 705 pages au lieu de 337) que c'était en réalité un livre nouveau. A eux seuls, les résultats acquis par les savants après vingt années d'un travail acharné et tout germanique eussent amené ce changement. Mais en outre M. Bernhardy avait accompli lui-même dans l'intervalle des travaux qui l'avaient mis à même de reprendre son œuvre sur des bases nouvelles. Il avait écrit son *Histoire de la Littérature grecque* [3], ce qui le rendait bien plus apte à comprendre et à apprécier à sa juste valeur les œuvres des auteurs latins qui, pour la plupart, se sont inspirés de modèles grecs. En outre, au milieu d'une grande activité professorale et de nombreux travaux scientifiques,

---

1. Geschichte der rœmischen Literatur. Supplementbænde, I : *Die christlichen Dichter und Geschichtschreiber*, 1836. — II : *Die christlich-rœmische Theologie*, 1837.

2. Ib. Supplementband III : *Geschichte der rœmischen Literatur im karolingischen Zeitalter*, 1840.

1. *Grundriss der griechischen Literatur*. Halle, 1836 à 1845, 2 vol. in-8°. — La 3e éd. Halle, 1861-1867, comprend le premier volume *Histoire intérieure* et la première partie du second (*Poésie*); la deuxième en est encore à la 2e édition (1859). Le troisième volume, qui devait contenir l'histoire de la *prose*, n'a jamais paru. — Une histoire complète de la littérature grecque est donc encore à faire.

Digitized by Google

il avait amassé patiemment les matériaux de sa nouvelle *Esquisse*, vérifiant par lui-même les moindres questions qu'il avait à traiter et relisant avec soin tous les écrivains latins. C'est ainsi qu'il nous a donné un livre qui, comparé à celui de Baehr, offre les avantages d'une étude approfondie des sources, d'une critique sagace et d'une puissante originalité.

Depuis lors le succès de l'ouvrage alla grandissant et bientôt dépassa celui de l'*Histoire* de Baehr. Les éditions se succédèrent rapidement (la 3e en 1856, la 4e en 1865); celle que nous annonçons est la cinquième. Ce livre a d'ailleurs considérablement gagné, même sous le rapport du style et, à un plus haut degré encore que son devancier, l'auteur mérite l'admiration du public pour le soin touchant avec lequel, jusqu'à un âge où le besoin de repos doit se faire sentir, il s'est astreint à corriger dans leurs moindres détails le fonds comme la forme. Presque partout, et nous l'avons minutieusement vérifié, les phrases ont été, d'une édition à l'autre, remaniées, allégées, rendues plus alertes et plus précises. Nous ne saurions assez insister sur ce labeur *autocritique*. Voilà ce qu'en Allemagne, où le *cliché* n'est pas encore tout puissant, on appelle faire une nouvelle édition.

L'*Esquisse de la Littérature romaine* est donc un excellent manuel. Les jugements que porte M. Bernhardy, s'ils ne peuvent toujours être admis sans discussion, éveillent l'attention sur les points capitaux et provoquent des réflexions fructueuses. La partie bibliographique est moins chargée que dans Baehr: les travaux dénués de toute valeur sont passés sous silence; l'auteur a judicieusement élagué un grand nombre de citations inutiles. Mais il donne une place assez large à la discussion et à la polémique; par ce côté il offre un intérêt tout particulier et rend vraiment service à ceux qui se proposent de faire des recherches ou des études spéciales. Après l'avoir lu, si l'on n'est pas convaincu, on est au moins au courant de la question.

L'auteur s'est placé, plus directement encore que M. Baehr, sous les auspices de Wolf, dont il reproduit la préface et dont il adopte la division en deux parties. Mais il nous semble qu'il a dépassé les proportions que Wolf assignait à la première, d'autant plus qu'il la fait encore précéder d'une longue *introduction*. Cette introduction de 161 pages comprend: 1° la caractéristique générale de la littérature romaine, les rapports entre la langue et la littérature et l'histoire de l'éducation et de l'instruction chez les Romains; 2° l'histoire des études relatives à la littérature latine ou des différentes écoles de latinistes. Puis vient la première partie intitulée *Histoire intérieure* et contenant en 222 pages l'exposé chronologique. Ici l'auteur distingue: 1° les premiers essais ou origines; 2° la première période subdivisée en littérature archaïque, littérature cicéronienne et littérature du siècle d'Auguste; 3° la deuxième période embrassant les deux premiers siècles de notre ère; 4° la troisième période allant jusqu'à l'an 500; enfin 5° la littérature latine du moyen-âge (*Nachleben*). — La seconde partie, sous le titre d'*Histoire extérieure*, passe en revue les auteurs dans l'ordre des genres. Mais les subdivisions sont moins nombreuses que dans Baehr et chaque auteur

Digitized by Google

est complétement étudié sous le genre auquel il appartient plus spécialement. — Les notes, abondantes en citations *in extenso*, et où M. Bernhardy a condensé la critique détaillée des diverses opinions, se trouvent comme dans Baehr à la suite de chaque paragraphe.

Malgré le succès obtenu par les deux ouvrages dont nous venons de parler, M. Teuffel a pensé qu'il y avait autre chose à faire et a entrepris une nouvelle *Histoire de la Littérature latine*. Son travail a déjà reçu des savants un accueil très-favorable. Il a adopté un plan nouveau, qui consiste essentiellement à renverser celui de Wolf. La première partie (*Allgemeiner und sachlicher Theil*) traite des genres, la seconde (*Besonderer und persœnlicher Theil*) fait l'histoire de la littérature par périodes en exposant la vie de chaque auteur et en appréciant ses œuvres. Les divisions de cette partie sont les suivantes : I, *Origines* (*Vorgeschichte*); II, *Première période :* d'Andronicus à Sylla (670 de Rome); III, *Deuxième période :* l'âge d'or ; époque de Cicéron et d'Auguste ; IV, *Troisième période :* époque impériale. — Quant aux subdivisions, elles ne sont point établies d'après un système uniforme : tantôt la poésie est honorée d'un sous-titre à part, tantôt les poètes sont mêlés avec les prosateurs, ce qui se justifie par l'ordre chronologique qui admet des groupements divers suivant le caractère particulier de chaque époque et l'importance relative de chaque genre.

Pas plus que ses devanciers, M. Teuffel n'a voulu faire un livre à lire ; c'est encore un manuel à consulter. Loin de profiter des avantages qu'offrait l'ordre chronologique pour un récit suivi, disposé avec art, l'auteur s'est contenté de mettre en tête des subdivisions principales des aperçus généraux qui doivent donner les vues d'ensemble, la philosophie de l'histoire littéraire et ses rapports avec l'histoire. Ensuite le texte est, encore plus que dans Baehr et dans Bernhardy, morcelé en tout petits paragraphes qui n'ont parfois que deux ou trois lignes. Le texte, imprimé en caractères plus gros, est suivi de notes en caractères fins et serrés, souvent très-nombreuses, numérotées avec soin, mais sans qu'on trouve dans le texte les numéros de renvoi correspondants. C'est évidemment un cours, où le professeur a condensé en quelques phrases nettes et précises la substance principale, phrases qu'il a dictées à ses élèves lentement et en insistant sur chaque mot. Les notes où il donne des preuves, des citations, où il motive, sans polémique d'ailleurs, son opinion, ont été exposées plus rapidement ; c'étaient plutôt des séries d'observations détachées qu'un développement du texte principal et chaque auditeur en écrivait ce qu'il pouvait, au courant de la plume.

Plus tard, M. Teuffel a publié son cours et lui a conservé sa physionomie primitive qui s'observe aussi bien dans la forme que dans le fonds. Le style sent tout-à-fait l'école. L'auteur professe avec clarté, avec autorité, mais non sans une certaine sécheresse. Au point de vue scientifique, son œuvre est presque sans reproche. Elle est parfaitement au courant des dernières publications. On y trouvera, partout où la chose était possible en l'état actuel de la science, l'indi-

Digitized by Google

cation des principaux manuscrits et de leur valeur relative. Plus encore que Bernhardy, il a restreint la partie bibliographique à ce qui a une valeur réelle, renvoyant même pour les éditions anciennes aux manuels spéciaux (Schweiger, Engelmann, etc.). Les appréciations sont, en général, pleines de justesse, de bon sens et d'équité.

Le défaut principal de cet ouvrage, défaut qui, pour celui qui veut faire des recherches, serait presque une qualité, consiste, comme nous l'avons déjà indiqué, dans la multiplicité trop grande des subdivisions. De plus, l'auteur les a indiquées par un système assez compliqué. Il semble s'être ingénié à numéroter ses idées par lettres majuscules ou minuscules, par chiffres romains et chiffres arabes, en grand texte, petit texte et caractères gras, et il faut un certain temps pour se mettre en tête la clef de ce langage algébrique. Nous ne croyons pas non plus qu'il soit très-pratique de placer au commencement d'une histoire littéraire une appréciation générale des genres et l'énumération des auteurs qui se sont essayés dans chacun d'eux. Dans un ouvrage où l'on a adopté l'ordre chronologique, cette partie devrait plutôt former une sorte de récapitulation, un chapitre final qui donnerait ainsi la somme totale des productions littéraires d'un peuple.

Malgré ces réserves, nous reconnaissons que l'ouvrage de M. Teuffel, quand on l'a un peu pratiqué, est d'un usage commode. Quoique, à la première apparence, on soit un peu rebuté, on ne tarde pas à constater que sous plus d'un rapport sa méthode est plus claire que celle de ses devanciers. C'est certainement lui qui, dans l'ensemble, a su garder les plus justes proportions dans chaque sujet. Le fil historique se sent déjà beaucoup mieux. Si, pour écrire l'histoire littéraire, il ne fallait un travail personnel et original, nous dirions qu'on pourrait presque prendre ce livre et le remanier en fondant les deux textes, en reliant par quelques phrases les faits nombreux qui servent d'appui au texte principal, et en rejetant en notes les simples renvois et la bibliographie. En procédant comme il l'a fait, M. Teuffel a laissé le soin de rattacher les faits les uns aux autres à ses lecteurs et ce travail n'exige pas une intelligence hors ligne; mais c'est de cette façon seulement qu'il a pu condenser autant de matière dans un seul volume assez portatif.

Nous n'avons qu'un mot à dire de la petite brochure de M. Hübner, c'est tout simplement le plan de son cours à l'université de Berlin. On n'y trouve que la division générale, les titres des paragraphes et les indications bibliographiques les plus essentielles. L'auteur ne s'est point astreint à indiquer pour chaque auteur toutes les éditions, tous les opuscules dont on peut trouver la liste dans Engelmann ou dans les trois *histoires* dont nous venons de parler; il s'est borné aux éditions qu'il faut encore consulter aujourd'hui, aux dissertations qui résument l'état actuel de la science et à celles qui sont toutes récentes. On comprend l'utilité d'un manuel de ce genre, lorsqu'on sait la difficulté qu'on a à prendre note au courant de la plume de citations, de noms propres et de chiffres. — Ce qui

Digitized by Google

est plus intéressant, c'est la division adoptée par l'auteur : il distingue dans la littérature romaine trois périodes : 1° celle de la *littérature latine*, 2° celle de la *littérature italique*, 3° celle de la *littérature universelle* (Weltlitteratur). Cette division constitue il est vrai des périodes assez inégales par leur importance : la première s'étend jusqu'à la loi des douze tables, ce sont les origines, la seconde jusqu'à la mort de Cicéron, la troisième embrasse l'empire tout entier. Mais elle indique bien néanmoins les trois grandes phases par où a passé la littérature dans le cours de l'histoire. Elle permet certainement de placer là où elles conviennent le mieux les vues générales et les considérations historiques.

Si maintenant nous essayons de résumer le progrès accompli dans ce siècle par une des branches de la science de l'antiquité, nous devons reconnaître que les trois principaux ouvrages dont nous avons parlé marquent trois étapes nécessaires et considérables : Baehr représente la période où se dressent les inventaires complets, Bernhardy celle où la critique intervient, où la discussion opère son œuvre de triage, Teuffel celle où l'on éprouve le besoin de résultats positifs.

Encore une étape à franchir et nous aurons la véritable histoire de la littérature latine que nous désirons, celle où les idées générales serviront de lien continu aux détails, où les détails seront groupés dans un exposé substantiel, à la fois philosophique et historique, où l'on ne sentira plus ni le canevas d'un plan péniblement tracé, ni le travail assidu, mais inégal, de milliers de savants et d'érudits.

Depuis que l'Allemagne, encore à la recherche de sa voie, entassait des matériaux souvent lourds et informes, nous l'avons perdue de vue. Nous ne nous sommes pas aperçus que peu à peu elle faisait subir à toute sa civilisation, et à sa science en particulier, une opération de filtrage, que prudente et patiente elle tendait à se débarrasser des fatras inutiles. Tandis qu'elle se corrigeait consciencieusement, étudiant les autres nations et leur prenant ce qu'elles pouvaient avoir de bon, tandis que par une méthode rigoureuse elle visait à se perfectionner sans cesse, nous restions plongés dans l'admiration de nous-mêmes et nous ne parlions qu'avec dédain de tout ce qui n'était pas notre œuvre. Parce qu'au milieu de l'énorme masse des travaux allemands, il y en avait beaucoup de mal faits, diffus, parfois même absurdes, nous avons méconnu le mouvement général qui les poussait vers un incontestable progrès, tant pour le fonds que pour la forme.

Il serait certainement fort utile de traduire en français soit l'ouvrage de Bernhardy, soit celui de Teuffel. Outre les précieux renseignements bibliographiques qu'ils contiennent et qui sont indispensables à tous ceux qui veulent s'occuper de littérature latine, ils offriraient une base solide à une étude d'ensemble et permettraient à des esprits bien préparés au point de vue littéraire de dominer plus facilement la matière sans s'égarer dans des recherches souvent infructueuses et décourageantes.

Digitized by Google

De semblables esprits ne manquent point en France. Il est certain que des hommes tels que Victor Leclerc et M. Patin semblaient tout désignés pour écrire l'histoire de la littérature latine. Leurs noms appartiennent à une génération qui avait su fonder dans l'Université une sérieuse *école française,* école qui savait allier l'érudition à l'élégance et ne dédaignait point systématiquement les travaux de la critique moderne. Et si, pendant de trop longues années, un esprit tout contraire a semblé prévaloir dans le haut enseignement, on peut dire qu'aujourd'hui on paraît revenir à l'ancienne, à la vraie tradition universitaire. Le progrès a commencé par les branches de l'histoire et de l'archéologie; il tend visiblement à s'étendre aux langues et aux littératures classiques. De bons éléments existent. Il ne s'agit que de se rapprocher, de s'entendre et de s'encourager mutuellement.

Un des professeurs les plus brillants de l'Université, M. Paul Albert, vient de publier une *Histoire de la littérature romaine* qui, tout élémentaire qu'elle soit, se distingue avantageusement des manuels de ce genre que nous possédions déjà. Elle fait preuve d'un travail sérieux et personnel sur les auteurs mêmes et en même temps on voit que M. Albert a utilisé quelques-uns des ouvrages allemands dont nous venons de parler. Il en a profité pour des détails tels que dates, noms, etc., parfois aussi pour donner de courtes indications sur les manuscrits. Il ne rentrait pas dans le plan de l'auteur de donner la bibliographie. Il a voulu faire un simple manuel à l'usage des commençants et comme tel cet ouvrage peut être recommandé, puisqu'il est exempt d'un grand nombre d'erreurs qui avaient cours jusqu'ici dans les livres français du même genre. Le fait que c'est un manuel élémentaire destiné aux jeunes gens justifie jusqu'à un certain point l'adoption du système *biographico-esthétique.* Les aperçus sur le développement général de la langue et de la littérature trop écourtés et trop rares, sont dispersés dans différents chapitres où ils ne sont pas assez en évidence. Ainsi les origines de la littérature latine ne semblent pas l'avoir beaucoup préoccupé. Il leur consacre un maigre chapitre, intitulé *Niebuhr et les Épopées populaires,* et dès le chapitre suivant on passe aux premiers poëtes connus. Les divisions sont très-simples : un premier livre comprend l'époque antérieure au VIIe siècle, le second le VIIe siècle, le troisième le siècle d'Auguste, le quatrième la période impériale jusqu'à Hadrien, et le dernier tout le reste jusqu'au IVe siècle environ.

Le titre du livre nous paraît en conséquence un peu ambitieux. Ce n'est pas une histoire littéraire, mais bien plutôt une histoire des auteurs accompagnée de l'appréciation de leurs œuvres. C'est une suite de charmantes leçons françaises, absolument comme le livre de M. Teuffel est un cours de professeur allemand. M. Albert se distingue par un grand talent d'exposition; il écrit dans un style animé et coloré et avec un esprit très-libéral. Mais il a les défauts de ses qualités. Il tient un peu trop à arrondir ses phrases par des épithètes symétriquement disposées. Il cherche la cadence harmonieuse, les désinences sonores. Il vise au trait, à l'effet, parfois au détriment de l'exactitude ou de la propriété. Mais

Digitized by Google

en somme son travail est d'un bon augure. Puisqu'il possède à la fois l'art de faire un livre et la patience de consulter les travaux des érudits, nous ne voyons pas pourquoi il n'essaierait pas un jour de nous donner une véritable *Histoire de la littérature latine.*

Ch. M.

---

9. — **Caroline.** Briefe an ihre Geschwister, ihre Tochter Auguste, die Familie Gotter, F. L. W. Meyer, A. W. und Fr. Schlegel, J. Schelling u. A. nebst Briefen von A. W. und Fr. Schlegel u. A. Herausgegeben von G. Waitz. Leipzig, S. Hirzel. 1871. Deux vol. in-8°, xiij-386 p. et de iv-385 p.

Est-bien M. G. Waitz, le sévère historien des constitutions allemandes, qui a daigné recueillir et publier ces lettres d'une des femmes les plus séduisantes, les plus intelligentes et les plus calomniées de la fin du siècle dernier? On serait tenté d'en douter en ne voyant que le titre qui a l'air d'un titre de roman et les deux portraits admirables — d'après Tischbein — de Caroline et de sa fille Auguste dont on a orné les deux volumes. Pour peu cependant qu'on avance dans la lecture de ce livre charmant et instructif, on retrouve vite le savant aux habitudes rigoureusement scientifiques, qui apporte partout l'exactitude, la précision, la conscience scrupuleuse de l'historien accoutumé à apprécier l'importance de la pureté des *sources*. Parfois on voudrait voir l'éditeur moins sobre; dans l'introduction biographique par exemple et dans beaucoup de notes explicatives. Tout autre eût fait de ces deux volumes un livre de salon et partant eût donné toutes les explications nécessaires à des gens du monde pour comprendre toutes les allusions et connaître tous les personnages qui se rencontrent dans le livre. M. Waitz n'a entendu donner que des documents à consulter, il a publié ces deux volumes pour les historiens de la littérature allemande. Heureusement il n'a pas pu empêcher Caroline d'être une femme attrayante, d'un esprit si élégant, si fin, et si primesautier en même temps, que ce livre va bientôt devenir populaire. Il y a là des lettres d'amour dont George Sand n'aurait point à rougir, et des lettres de causerie que Mme de Sévigné — je n'exagère rien — ne désavouerait pas. Je ne serais pas étonné de voir bientôt quelque romancier allemand mettre les mains sur ces lettres et en faire un roman insipide comme on en a tant fait sur les personnages de la fin du siècle dernier; ou bien un ingénieux éditeur détacher du recueil les lettres les plus passionnées ou les plus enjouées et en faire une anthologie à l'usage des dames du monde. M. Waitz eût peut-être prévenu l'un et l'autre abus, en donnant une introduction et des commentaires plus détaillés. — Quant au texte et même à l'orthographe un peu fantaisiste de ces lettres, parfois très-incomplètement conservées, l'éditeur les a scrupuleusement respectés. Les seules suppressions qu'il semble s'être permises sont celles de passages relatifs à des questions d'argent.

Qui fut Caroline? Voici ce qu'on savait jusqu'à présent; je dirai tout à l'heure ce que cette correspondance nous apprend de nouveau sur elle.

Caroline Michaelis, fille du célèbre hébraïsant J. Michaelis, naquit à Gœttin-

Digitized by Google

gen en 1763. Elle épousa en 1784 le docteur Bœhmer et alla vivre avec lui à Clausthal dans le Harz. A la mort de son mari, elle s'établit avec ses deux petites filles en 1788 à Marbourg près de son père, professeur à cette Université. En 1792 elle alla vivre près de son amie Thérèse Heyne, fille de l'illustre philologue, mariée alors en premières noces avec G. Forster, le plus connu, le plus capable et le plus honnête des Jacobins allemands de Mayence. L'année suivante, lors du siége mis devant cette forteresse par les armées allemandes, Caroline essaya de la quitter, fut arrêtée comme suspecte de jacobinisme et retenue en prison pendant plusieurs mois avec l'unique fille qui lui était restée. Après sa mise en liberté, elle vécut d'abord à Gotha près d'une amie d'enfance, la femme du poète Gottes, puis à Brunswick auprès de sa mère. Elle y revit A. G. Schlegel qu'elle avait déjà connu à Heidelberg. Elle l'épousa en 1796 — elle âgée de 33 ans, lui de 29 — et alla vivre avec lui à Iéna. Vers la fin de son séjour à Iéna, elle s'était lié avec Schelling, le philosophe, alors tout jeune encore. En 1803 elle obtint son divorce d'avec Schlegel, qui de son côté avait besoin de sa liberté pour suivre Mme de Staël, et elle épousa Schelling, alors âgé de 28 ans; — elle en avait quarante. Sa fille était morte trois ans auparavant presque dans les bras de Schelling. Caroline suivit son jeune époux d'abord à Würzbourg, puis à Munich et mourut soudain en 1809 à l'âge de quarante-six ans. — Schelling épousa plus tard la fille de la meilleure amie de Caroline, Pauline Gotter; et A. G. Schlegel se remaria avec la charmante fille de Paulus qu'il ne paraît pas avoir rendue beaucoup plus heureuse que Caroline.

Ce qu'on apprend par les volumes que nous annonçons est plus important que ce que nous savions déjà. D'abord, ainsi que je l'ai déjà donné à entendre, nous apprenons à connaître un grand écrivain allemand, un écrivain qu'en France on mettrait au premier rang, uniquement à cause du style inimitable de ses lettres. De plus, nous découvrons, là où nous n'avions supposé qu'une aimable et légère coquette, une femme supérieure, au point de vue moral comme au point de vue intellectuel, la femme la plus distinguée peut-être de ce temps après Rahel. Encore est-elle supérieure à Rahel en ce qui concerne la forme. Il y eut alors dans le monde littéraire de l'Allemagne bien des femmes émancipées qui entraient dans le mariage et en sortaient comme on s'engage et se retire d'une partie de plaisir : Dorothée Veit-Schlegel, Mme Bernhardy-Knorring, Sophie Moreau-Brentano n'ont pas beaucoup gagné à être connues de plus près : Caroline Schlegel, au contraire, nous apparaît, d'après ces lettres et d'après la conduite que ses amis tiennent à son égard, comme une femme méconnue par la plupart de ceux qui l'ont jugée sans l'avoir approchée. Fille, amante, épouse, mère, amie tendre, active et sincère, elle n'a jamais oublié ses devoirs, elle a toujours été vraie. C'est une nature droite, un esprit spontané et enjoué, un cœur vraiment aimant. Sa supériorité, sa beauté, son élégance suffisent pour expliquer la haine envieuse que lui porta la petite société bourgeoise d'Iéna et de Würzbourg.

Il y a plus : Caroline a exercé une grande influence sur la littérature allemande. Volontiers partiale pour ses amis, elle fut peut-être trop indulgente pour les

Digitized by Google

œuvres des romantiques et en particulier d'A. G. Schlegel qui au fond ne fut jamais que son ami et qui le resta après le divorce; elle fut par la même raison trop sévère pour les adversaires de ses amis, pour Schiller par exemple et pour Fichte. Pourtant elle ne se laissa jamais entraîner bien loin par l'esprit de parti: elle resta fidèle à son culte pour Gœthe, elle n'approuva jamais *Lucinde* ni *Alarcos;* elle retint souvent A. G. Schlegel; et tant que Frédéric Schlegel fut sous son influence à Iéna, il ne commit aucune de ces absurdités poétiques qui dans la suite ont fait un si grand tort à ses admirables travaux de critique. Jamais Caroline, qui fut, dans les premiers temps du romantisme, la muse de la nouvelle école — Fr. Schlegel en a fait le portrait dans un des personnages de *Lucinde*, — ne suivit les apôtres dans leurs égarements littéraires. Elle ne les suivit pas davantage dans leurs excentricités pratiques; et ici je touche à un autre mérite de ces lettres. Caroline nous peint la vie sociale du temps, la vie des romantiques particulièrement, en traits admirables. Personne désormais ne pourra bien connaître cette époque s'il n'a lu cette correspondance. — Caroline a écrit aussi, mais jamais sous son nom : elle a fait surtout des articles critiques dans l'*Athenaeum*, etc., — un article entre autres dans la *Elegante Zeitung* sur la première représentation de l'*Ion* de A. G. Schlegel, son mari, lequel trouva ses éloges insuffisants. Ces articles, quelques sonnets, un commencement de *Confessions*, voilà tout ce que M. Waitz a pu trouver en fait d'œuvres littéraires de Caroline.

Les lettres adressées à Caroline ou à sa fille Auguste sont également d'un grand intérêt. Celles de Frédéric Schlegel sont on ne peut plus caractéristiques et mettent complètement en relief les traits de ce personnage singulier. — J'ajouterai pour finir que les lettres de Caroline du second volume sont infiniment supérieures à celles du premier. Elle n'est complètement elle qu'à partir de 1800; et l'amour — car il résulte de tout que son amour pour Schelling fut le seul vrai et profond amour de sa vie — semble avoir éveillé en elle mille facultés qui dormaient jusque-là.

K. H.

LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

ARNETH, Maria-Theresia nach dem Erbfolgekriege. 1748-1756 (Wien, Braumüller). — BONVALOT, Coutumes de l'Alsace (Durand). — CHAIGNET, Vie de Platon (Didier). — DINDORF, Lexicon Sophocleum (Leipzig, Teubner). — EUROPAEUS, Stammverwandtschaft der meisten Sprachen (Pétersbourg). — *Heike Monogatari* tr. p. TURRETTINI (Genève, Georg). — Herodiani Technici *Reliquiae* p. p. LENTZ (Leipzig, Teubner). — Hesiodea carmina rec. Kœchly et Kinkel (Leipzig, Teubner). — Synésius, *Lettres* tr. p. LAPLATZ (Didier).

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 3 — **20 Janvier** — **1872**

Sommaire : 10. Benfey, De l'origine et de l'emploi des désinences personnelles du sanscrit commençant par un *r*. — 11. Vollgraff, Studia palaeographica. — 12. Condillac, Traité des sensations, tr. p. Johnson.

10. — Th. Benfey. **Ueber die Entstehung und Verwendung der im Sanskrit mit *r* anlautenden Personalendungen.** Extrait des Mémoires de l'Académie de Gœttingue. In-4°, 71 p. — Prix : 4 fr.

On sait que les verbes sanscrits conjugués sur la voix moyenne ont à la 3e personne du pluriel pour désinence primaire *-ante* ou *-ate* et pour désinence secondaire *-anta* ou *-ata,* mais que ces désinences sont remplacées au parfait par la désinence *-re*, ou plutôt avec l'*i* de liaison *-i-re,* au potentiel et au précatif par la désinence *ran*. L'*r* se rencontre encore devant les désinences, d'ailleurs complètes, des quatre temps spéciaux, dans le verbe *çî* « être couché » qui fait *çerate, açerata*, etc., et facultativement dans le verbe *vid* « savoir. » Cette dernière particularité, restreinte à deux verbes dans la langue classique, leur est commune avec beaucoup d'autres dans la langue des Védas, où on la voit s'étendre encore aux aoristes, et à des formes de plus-que-parfait. Les désinences renfermant l'*r* s'y rapprochent d'ailleurs tantôt des formes pleines comme *çerate, açerata,* exemples : *duhrate* (prés.), *duhratâm* (impér.), ou des formes du parfait en *re* et même en *i-re*, exemples : *duhre*, *çrnvire* (prés.), et par analogie *duhrâm* (impér.), *aduhra* (imparf.), ou enfin des formes de potentiel en *ran,* exemples : *aduhran* (imparf.), *asrgran* (aor.), sans compter d'autres formes encore dont il sera question plus loin.

Bopp expliquait ces formes, au moins celles de la langue classique qui d'abord lui ont été seules connues, comme renfermant une composition du thème verbal avec la racine *as* « être, » analogue à celle qu'on rencontre également à la 3e personne du pluriel dans certains temps, d'ailleurs simples, des verbes grecs (ici toutefois à la voix active), exemples : διδοίησαν, ἔδειχνυσαν. L'*r* de nos formes serait dans cette théorie le représentant de l'*s* de la racine *as*. M. B. combat cette explication et en propose une nouvelle.

L'objection capitale que soulève l'hypothèse de Bopp est la suivante : le changement d'*s* en *r* devant les sonores n'est constaté en sanscrit qu'après certaines voyelles et seulement pour l'*s* final, soit d'un mot indépendant, soit du premier terme d'un composé, soit d'un thème devant certains suffixes de dérivation secondaire et devant certaines désinences *commençant par une consonne;* encore dans tous ces cas, sauf le premier, doit-on croire, comme le fait justement observer M. B. que l'usage ancien de la langue était différent. Mais il est impossible de citer une analogie véritable à l'appui du

Digitized by Google

changement qu'il nous faudrait admettre ici. Ajoutez à cela que la composition avec la racine *as* se rencontre dans plusieurs temps en sanscrit, et que nulle part l'*s* ne s'y change en *r*. La difficulté nous semble en effet insurmontable, et M. B. aurait bien fait sans doute de s'en tenir à cette objection très-suffisante. Mais il va plus loin, et prétend que l'*s n'a pas pu* se changer en *r* à l'intérieur d'un mot, parce qu'elle ne s'y change pas en *visarga*, et que *le passage par le visarga est en sanscrit un degré nécessaire du changement d's en* r. M. B. consacre deux pages (19 et 20) à défendre cette proposition par des arguments qu'il serait facile de retourner contre lui sans que la réfutation eût d'ailleurs plus de valeur réelle que son argumentation elle-même. Toute cette discussion où manquent à la fois les faits historiques constatés et les considérations physiologiques qui à leur défaut pourraient peut-être éclairer la question, me paraît absolument vide. Je ne m'y laisserai pas engager et je passerai immédiatement à l'examen de l'hypothèse nouvelle.

M. B. ramène d'abord toutes les formes en question à deux types primitifs *-rante*, *-ranta*, ou sans la nasale *-rate*, *-rata*. Les formes en *-re* seraient venues du premier par la chute du *t*, et par suite, de l'*a* précédent. Mais cette chute du *t* n'est constatée que pour la 3e personne du singulier, soit du présent : *çrnve* pour *çrhute* (R. V. IX. 41. 3), soit de l'impératif : *çayâm* pour *çetâm* (A. V. VI. 134. 2). La prétendue 3e pers. du duel *vevije* pour *vevijâte* (R. V. I. 140. 3) doit sans doute être entendue, ainsi que paraît le faire Roth (Sanskrit Wœrterbuch, sous la racine *vij, intensif*) comme le nominatif duel d'un adjectif *vevija*. Enfin la forme *çere* pour *çerate*, dans l'Atharva-Véda, dont M. B. croit pouvoir tirer un argument triomphant, résout si peu la question de la priorité des formes en *re* ou en *rate*, qu'elle est elle-même une des formes en question. Je reconnais toutefois que le parallélisme des formes *duhre*, *duhrâm*, *aduhra*, avec *duhrate*, *duhratâm*, **aduhrata*, est frappant, et qu'il s'expliquerait bien par la chute de *at;* mais si l'on devait plus tard démontrer la possibilité du changement de *ante* en *re*, de *antâm* en *râm*, etc., la première série de formes se trouverait ainsi expliquée, et la seconde s'expliquerait par une nouvelle addition des désinences à des formes dont l'origine était méconnue. Je ne préjuge rien bien entendu, et ne veux qu'indiquer une simple possibilité.

Quant aux formes en *-ran*, selon M. B., elles s'expliquent par la chute de l'*a*, puis du *t* de la désinence *-ranta* restée, sauf la nasale, dans certaines formes de potentiel védique comme *jusherata*, tandis que la désinence *ran* s'est étendue, également dans la langue védique, à des imparfaits comme *aduhran*.

Il reste bien une désinence rebelle *-ram*, qu'on trouve à l'aoriste, par exemple dans *asrgram* à côté de *asrgran*. Selon M. B. toutes les deux viennent de *asrgrant* (*a*), par les intermédiaires *asrgrans*, *asrgrams*; l'anusvâra de cette dernière forme serait, après la chute de l'*s*, tantôt redevenu *n*, tantôt devenu *m*. Comme exemple d'un tel procédé phonétique, il cite les vocatifs zends tels que *ashâum* en regard du sanscrit *rtâvas;* les deux formes remonteraient à un primitif *artavans* contenant l'*s* du nominatif, dont la flexion aurait été abusivement étendue au vocatif. L'explication de la désinence exceptionnelle du zend est ingénieuse;

Digitized by Google

mais le vocatif sanscrit s'expliquerait tout aussi bien par la présence d'un suffixe *vas* qui serait à côté de *van*, ce que les suffixes *ush* et *vat* sont à côté de *vams* du participe parfait, et ce que le féminin *varî* est à côté de ce même suffixe *van*, que ces différents suffixes soient d'ailleurs oui ou non d'origine commune. Quant à l'analogie que M. B. croit pouvoir relever en sanscrit, elle est absolument imaginaire. Selon lui le Rig-Véda contiendrait deux fois (II, 24, 11, et IX, 109, 7) le nominatif de *mahant* grand, sous la forme *mahâm* (oxyton) au lieu de *mahân*. Il consacre deux pages (58 et 59) à l'explication de ces deux passages qui, dit-il, ne sont pas cités dans le dictionnaire de Pétersbourg. Il a oublié de lire l'article *mah*, où ils sont cités précisément tous les deux. *Mahâm* est en effet le génitif pluriel de cet adjectif; dans le premier passage, selon Roth, il désigne les dieux, et cette interprétation est rendue très-vraisemblable par la comparaison de R. V. IV, 5, 9; dans le second, qui est un peu obscur, il se rapporte peut-être à *avînâm;* mais en tout cas il suffit que la possibilité de l'expliquer comme un génitif de *mah* soit indiquée, pour que l'interprétation de M. B. doive être immédiatement rejetée.

Revenons aux désinences typiques *-rante*, *-ranta*. Elles se trouvent identiques aux formes *rante* (R. V. VII, 36, 3), *ranta* (I, 61, 11 et VII, 39, 3) que M. B. rapporte avec beaucoup de vraisemblance à la racine *ar* « aller[1] » conjuguée exceptionnellement sur la 2e classe et à la voix moyenne. Or nos désinences ne sont employées qu'au passif et au moyen, et c'est en sanscrit un usage fréquent, qui d'ailleurs a ses analogies dans les autres langues de la famille, d'exprimer la catégorie du *passif* et du *Moyen reposant sur le passif réfléchi*, par un verbe signifiant aller. Ainsi *vaçam* avec le verbe *i* « aller » donne la locution « aller dans » la puissance, être soumis. » La caractéristique du passif sanscrit *ya*, que M. B. tient pour identique à celle de la 4e classe, n'est elle-même autre chose, d'après lui, que la racine *i* conjuguée sur la 6e classe. On devine la conclusion. Les formes qui nous occupent sont une composition du thème verbal avec les formes *rante*, *ranta*, de la racine *ar*.

Je ferai deux objections à cette hypothèse.

Premièrement, on ne voit pas que la racine *ar* ait jamais été employée comme auxiliaire, dans aucune des langues de la famille. A peine M. B. peut-il citer un ou deux exemples tels que *glânim ar* « aller dans l'épuisement, être épuisé, » où la racine *ar* est employée comme peut l'être dans la langue sanscrite classique toute autre racine signifiant « aller. » Or on ne peut s'expliquer le fait extrêmement rare de la combinaison avec un thème verbal d'une racine conjuguée,

1. Pour attribuer à la racine *ar* le sens primitif de « aller » au lieu de « s'élever » donné par Roth, il critique son interprétation de R. V. I. 165. 4 : *iyarti*, dit-il, ne peut signifier ici *s'élève*, parce que « la foudre » paraît descendre plutôt que monter. S'il avait consulté l'article *adri* il aurait vu que Roth prenait ici ce mot dans le sens de « pierre à » presser le Soma ; » cette pierre s'élève (et s'abaisse), c'est-à-dire que le sacrifice se prépare, et en effet à l'hémistiche suivant les coursiers d'Indra sont priés de l'y conduire. C'est, je crois, le vrai sens. Max Müller en a proposé un troisième (Traduction du Rig-Véda. Vol. I, pp. 165 et 184).

Digitized by Google

que par un long emploi de cette racine avec la fonction d'auxiliaire, emploi qui lui fait perdre presque tout son sens radical, pour la réduire à une valeur purement formelle. Il faudrait donc admettre que *ar* après avoir été de très-bonne heure employé comme auxiliaire a perdu ensuite cette fonction, et si complètement qu'il n'est pas resté de traces de l'ancien usage. Mais nous voyons au contraire que les racines dont on ne peut nier la composition avec un thème verbal, *as* qui a donné au latin le parfait en *si* (sans parler d'autres formations dans les autres langues), *bhû* qui a donné le parfait en *vi*, le futur en *bo*, etc., sont restées usitées comme auxiliaires, par exemple dans les locutions *amatus sum* ou *fui*.

Secondement, les formes en question ne sont pas spécialement passives ou neutres. Elles sont tout simplement moyennes, c'est-à-dire conjuguées sur l'Atmanepadam, et conservent leur sens actif si elles l'avaient d'ailleurs comme *ajushran, bharerata, acakriran, anu mamsîrata*, etc., etc. M. B. a pris grand soin d'indiquer celles de ces formes qui sont prises *passivement*. Mais la plupart sont des formes d'aoriste ou de parfait, c'est-à-dire de temps généraux où le passif ne se distingue pas du moyen. S'il s'en trouve quelques-unes qui appartiennent aux temps spéciaux, c'est que dans ces temps aussi le passif n'était pas primitivement distingué du moyen, et que la langue védique conserve encore des traces d'un usage auquel le grec n'a jamais renoncé : *çrnvire* est passif au même titre que *çrnvishe* (R. V. VIII, 33, 10) et *çrnve* (IX, 41, 3 et 97, 13); *sunvire* l'est comme *sunve* (IX, 108, 13), *hinvire* comme *hinve*[1] (IX, 44, 2), sans qu'il soit besoin pour cela d'aucun auxiliaire ni d'aucune composition.

La question que M. B. déclarait rester ouverte avant son hypothèse nous paraît donc l'être encore après. La désinence *re* pourrait-elle, comme Fr. Müller l'a proposé spécialement pour la désinence *are* du pâli, être tirée de la forme *ante* ou *ate* par le changement de *t* en *r*? La forme *çoîrê* du zend en regard de *çere* montre qu'il s'agit là d'une particularité commune aux deux peuples âryens, ce qui nous interdit d'expliquer l'altération du *t* par un son cérébral de transition, ce son étant inconnu au zend. Ceux qui, comme l'école de M. B. lui-même, ne reculent pas devant les hypothèses aventureuses sur la parenté primitive des suffixes, les partisans de ce qu'on a appelé la *Participial-Theorie*, ne devraient pas ce me semble avoir beaucoup plus de peine à admettre le changement de *ante* en *are* ou *re* dans les désinences verbales que celui de *ant* en *ar* dans les suffixes nominaux. La suraddition des désinences dans les formes en *-rate*, *-rata*, *-ratâm*, pourrait même servir d'analogie pour expliquer les formes les plus rebelles à la théorie telles que *çakrt*, comme contenant un second suffixe *at* ajouté à *ar*. Mais sans la repousser absolument, je crois qu'il est prudent dans l'état actuel de la science de suspendre son jugement sur toute cette théorie.

J'aurais encore à faire à M. B. quelques critiques de détail. Mais elles porte-

---

1. A propos de *hinve*, je remarque que cette forme dans le passage du R. V. IX. 65. 11. n'est pas une 3e personne (v. p. 47) mais bien une 1re personne du singulier comme M. B. l'a lui-même admis ailleurs (S. V. II. 2. 1. 10. 2.).

Digitized by Google

raient surtout sur des théories depuis longtemps attaquées. Je me bornerai à relever la discussion des pages 63 et 64 où il cherche à établir que le duel a pu quelquefois se confondre avec le pluriel en sanscrit, et dans le sanscrit du Rig-Véda! Or, comme il le remarque lui-même, le sentiment de la distinction de ces deux nombres est tellement vif dans la langue védique, qu'il semble qu'on devrait être disposé à tout admettre plutôt qu'une confusion de ce genre. Il cite R. V. X, 65, 2, en remarquant que le pluriel peut s'y expliquer parce qu'on trouve après *indrâgnî* et le verbe au pluriel un autre sujet *somah*; c'est là en effet l'explication toute naturelle du pluriel. Mais toute cette discussion ne vient là que pour rendre compte d'un pluriel dont l'explication est bien plus simple encore. On lit R. V. I, 139, 7.

yad dha tyâm angirobhyo
dhenum devâ adattana
vi tâm duhre aryamâ kartarî sacâ (anunâsika)
esha tâm veda me sacâ

Selon M. B. *aryamâ kartarî sacâ* équivaut à un duel, ce qui serait en effet très-possible, et *duhre* est un pluriel remplaçant le duel. Mais pourquoi ne pas prendre pour sujet de *duhre* le pluriel *angirasah* sous-entendu? « Cette vache, ô Dieux! » que vous avez donnée aux Angiras, ils ont trait son lait; » *aryamâ* sera alors le sujet de *veda*. On pourrait s'étonner de ne trouver le verbe que dans cette sorte de *bis*, dans cette répétition de la fin du pâda; mais le même fait se reproduit précisément dans la partie correspondante de la stance suivante pour le verbe *didhrta*. *esha* sert à relever le sujet.

Malgré toutes ces critiques, et bien que l'hypothèse nouvelle de M. B. me semble inadmissible, je n'entends pas nier l'intérêt de son mémoire. On pense bien qu'un indianiste comme M. B. n'écrit pas, même un opuscule de 70 pages, sans apprendre bien des choses à ses lecteurs. La collection complète des formes védiques de la 3e pers. du plur. contenant une *r* est à elle seule très-précieuse. Peut-être pourra-t-on en retrouver quelques autres encore. Ainsi aux formes de parfait védique en *rire* où M. B. veut voir le parfait de *ar*, et qui probablement contiennent deux fois la désinence *re*, exemple : *dadrire* de *dâ* (R. V. VII, 90, 1), je suis tenté d'ajouter *dadhrire* dans le passage suivant (R. V. I, 48, 3) :

uvâsoshâ uchâc ca nu devî jîrâ rathânâm
ye asyâ âcaraneshu dadhrire samudre na çravasyavah

On a proposé de cette stance plusieurs traductions dont aucune n'est bien satisfaisante. On a voulu voir là une comparaison avec des gens avides de richesses qui naviguent sur mer. Je prends *çravasyavah* dans le sens de «riche, abondant» et non «avide de richesses» (cf. VII, 75, 2), je le rapporte à *rathâh* (cf. V, 56, 8) et je traduis : « Elle a brillé l'Aurore, et puisse-t-elle briller encore la déesse » qui éveille les chars! les chars pleins de richesses qui à son approche affluent » (sont amenés) vers moi comme *des rivières* vers la mer (ou plutôt vers le » confluent des rivières). » La comparaison inverse de rivières avec des chars se trouve R. V. I, 130, 5 (cf. aussi VI, 19, 5). Dans ce sens, s'il devait être admis, la racine *dhâ* s'expliquerait plus facilement que la racine *dhar*.

Abel BERGAIGNE.

Digitized by Google

P. S. M. Roth, dans la *Zeitschrift* de Kuhn, XX, p. 69, a consacré aux formes *rante*, *ranta*, signalées dans trois passages du Rig-Véda et rapportées par M. B. à la racine *ar*, un article qui m'avait échappé et dans lequel il montre la possibilité de les rattacher à la racine *ram*, ou plutôt à une autre forme de cette racine : *ran*. M. B. répond à cet article dans le même journal, p. 314, et s'attache à prouver que sa théorie peut se passer de l'argument qu'il tirait de ces formes en tant que mots isolés identiques aux désinences qu'il veut expliquer. On peut lui concéder en effet qu'elle n'en vaut pas beaucoup moins. Mais les objections qu'elle soulève subsistent aussi tout entières. J'aurai d'ailleurs l'occasion de reproduire et de fortifier l'une de ces objections dans un prochain article sur une autre hypothèse de M. B.

A. B.

---

11. — **Studia palaeographica**, par I. C. Vollgraff. Leyde, S. C. Van Doesburgh. 1871.

Le premier chapitre de ces études concerne les fautes qui proviennent de la non-séparation des mots dans l'écriture onciale, ainsi que les répétitions fautives et les omissions; le second, les fautes originaires de la prononciation; le troisième et les suivants, les fautes qui s'expliquent par les formes de l'écriture, soit onciale soit minuscule. Les exemples cités dans les deux premiers chapitres en font seuls l'intérêt et la nouveauté: nous y arriverons plus loin, quand nous passerons à la partie spécialement critique du livre de M. Vollgraff.

La partie proprement paléographique est celle dont nous allons parler d'abord, en nous attachant de préférence à ce que nous y avons trouvé d'instructif, et par conséquent, de nouveau.

Nous avons cherché en premier lieu, si, parmi les confusions de lettres indiquées par M. V., il en est qui soient signalées dans son écrit pour la première fois, comme fréquentes, s'entend : car si l'on voulait signaler toutes les fautes de ce genre dont il y a des exemples, on finirait inévitablement par découvrir que le nombre des changements dont chaque lettre est susceptible est égal au nombre total des caractères de l'alphabet moins un. Parmi les confusions que M. V. signale comme ordinaires et dont la fréquence s'explique aisément, de telle façon qu'il peut être utile d'en avertir les philologues ou de les leur rappeler, celles dont Bast n'a point parlé dans sa *Commentatio palaeographica* sont les suivantes : Λ A pris pour M (M. Vollgraff ajoute A Λ, mais sans donner d'exemples). — Digamma pris pour Γ (sujet de débat entre la paléographie et la grammaire comparée; voir G. Curtius, *Grundzüge der griechischen Etymologie*, 2e éd. p. 528). — Γ confondu avec I (fait déjà relevé par Brunck et par Hemsterhuys, au rapport de M. V.). — Π pris pour I T (pourquoi pas, puisqu'on le trouve confondu avec T I? Mais l'exemple allégué est douteux).—T confondu avec Y (cf. Kœnius, sur Grégoire de Corinthe, p. 351). — Σ pris pour Θ (cette confusion est-elle fréquente? L'exemple cité est-il concluant?) — Z pris pour T. — H confondu avec TI. — K pris pour Σ (par suite de la disparition du premier jambage du caractère IC). — Φ confondu avec T et X (sans preuves). — Φ confondu avec Y. (L'exemple cité ne prouve rien).—Voilà pour les confusions

Digitized by Google

qui paraissent avoir leur origine dans l'écriture onciale (représentée dans ce qui précède par la capitale). Passons à celles qui s'expliquent mieux par les formes de la minuscule, ou encore par la prononciation, de plus en plus altérée, dont l'influence sur l'orthographe se révèle particulièrement dans les manuscrits d'un âge où l'ancienne onciale n'était plus en usage.

υ mis pour β (déjà signalé par Chr. Walz, Ep. crit. ad Boisson, p. 21). — β confondu avec η (pourquoi ne pas donner d'exemples?) — μ pour le digamma éolique (par l'intermédiaire de υ (?) ou de β. Mais l'exemple cité est loin d'être concluant). — ὁ pour ο (déjà noté par Kœnius sur Grégoire de Corinthe, p. 120), et réciproquement. — λ pour λλ, et vice versa; ρρ pour ρ (pas d'exemples des deux dernières fautes). — ξ confondu avec τρ et τι (ainsi permutent ὀξύνειν et ὀτρύνειν, ἐξ et ἔτι, ἄξιος et αἴτιος). — ρ mis pour τρ (sans exemples à l'appui) et vice versa. — φ mis pour τρ (par ex. φαγεῖν pour τραγεῖν). — σθ, σχ confondus avec θ, χ (renvoi pour les preuves à D'Orville, sur Chariton, p. 403). — φ mis pour φθ (ἔφη pour ἔφθη, φέρομαι pour φθείρομαι. Mais aucune citation de passage à l'appui).

Les abréviations mentionnées par M. V. comme appartenant déjà à l'écriture onciale se rencontrent toutes dans la Paléographie grecque de Montfaucon (Livre V, ch. 1). Le mérite du jeune auteur consiste à avoir signalé quelques confusions curieuses auxquelles ces abréviations ont donné, ou paraissent avoir donné lieu, selon que la confusion est prouvée par la comparaison des manuscrits, ou supposée avec vraisemblance par les philologues. J'insiste à dessein sur cette distinction, non que je croie impossible d'arriver à la certitude par la conjecture; mais il s'agit dans le livre de M. V. des fondements mêmes de la critique verbale, et, pour que ces fondements soient solides, il faut absolument que l'expérience toute seule en ait fourni les matériaux. Aussi voudrais-je que M. V., à l'endroit où il caractérise par les mots « indigestam discrepantium » lectionum farraginem » un écrit défectueux, à la vérité, de Christian Walz, l'*Epimetrum de Permutatione praepositionum*, eût motivé un peu moins sommairement ce jugement sévère, qui deviendrait fort injuste, si on l'étendait à toute l'Epitre critique de Walz à Boissonade, dont cet *Epimetrum* n'est qu'un complément. Sans doute, Walz n'a pas montré une sagacité comparable à celle de Bast, dont M. V. le rapproche avec peu de charité. Mais il n'est nullement dénué du sens critique, au moins dans les matières de pure philologie, comme cette Épître même le prouve. Il a donné d'ailleurs un excellent exemple des services que peuvent rendre à la science les philologues, assez nombreux, dont la patience est la principale qualité. En effet, la Lettre en question est peut-être le travail de critique verbale, sinon le plus distingué, au moins le plus utile à l'avancement de nos études, que le dernier demi-siècle ait vu naître. Si, comme je l'ai dit ailleurs[1] et comme je crois opportun de le répéter ici, la comparaison des manuscrits est le seul point de départ légitime de la critique verbale, la seule base sur laquelle elle puisse

1. Revue des Cours littéraires, nos des 22 et 29 janvier 1870. Leçon faite à l'École pratique des Hautes Études.

Digitized by Google

élever quelque chose de scientifique, il faut accorder à Walz le mérite d'avoir indiqué et recommandé tacitement, qu'il l'ait voulu ou non, par la constance et la décision avec laquelle il a su l'appliquer, la vraie méthode à suivre pour donner à la critique l'assiette solide qui lui a manqué jusqu'ici. Il a posé la première pierre de la science des variantes; il a montré, non par des aperçus théoriques, mais, ce qui vaut mieux, par un choix d'exemples presque irréprochable, qu'on peut arriver par une opération de pure statistique, en accumulant les variantes des manuscrits, à démontrer qu'entre deux mots donnés, quelquefois fort différents d'apparence, le choix du critique peut être absolument libre, absolument indépendant de l'autorité qui s'attache au témoignage des manuscrits. Je ne vois pas que, depuis Bast, la critique conjecturale ait fait un plus grand pas vers la certitude.

Entre les confusions produites par les abréviations usitées en onciale, celles que nous ne trouvons pas mentionnées dans Bast, sont les suivantes : θεός = ὅς. — ἀνθρώπους = ἄνους (pas d'exemples à l'appui) = ὄνους (sans exemples cités). — ἀνθρώπῳ = ἄνω. — ἀνθρώπων = ἀνδρῶν (?) = ἄλλων (sans exemples cités). — κύριε = καί (pas de citation) = κέ (renvoi à Athénée, sans indication de passage). — κύριαι et κύριοι = καί (exemple insuffisant). — ὗς = υἱός (l'exemple cité offre υἱάσι pour ὕεσσι). — πάτερ = περ = περί (l'une et l'autre confusion sans exemples, au moins concluants). — Πατροκλῆς = Προκλῆς (déjà indiqué par Montfaucon, *Pal.* p. 342). — Μήτηρ, μῆτερ, et les dérivés, confondus avec les groupes μηρ, μερ (pas d'exemples). — Οὐρανός = οὖν ὅς (M. V. aurait pu ajouter ἄνθρωπος. V. *Thesaurus* Didot, au mot οὐρανός). — Χρυσόστομος = χρόνος. — Ἀπόλλων, Ἀπολλώνιος = ἥλιος ou χρυσός (renvoi pour les preuves aux *Anecdota* de Bekker, et à Gaisford, *Poet. Gr. Min.* I, 113. Dans Harpocration, au mot θεμιστεύειν, un ms. porte ἀπόλλωνος, et quatre autres ἡλίου).

Beaucoup de ces confusions s'expliquent tout naturellement : il suffit d'admettre que le tiret qui devait surmonter le mot écrit en abrégé a été omis par un copiste, ou, au contraire (ce qui est nécessairement plus rare, mais non pas sans exemples), qu'il a pris sur lui de le restituer là où il n'en fallait pas. Quelques-unes sont bien connues et doivent avoir été signalées plusieurs fois; mais on est bien aise de les trouver réunies dans l'opuscule de M. Vollgraff, et peut-être nos lecteurs ne seront-ils pas fâchés non plus d'en avoir ici le tableau sommaire, comme appendice à l'ouvrage de Bast.

C'est à l'*Epimetrum de Permutatione praepositionum* de Walz que le VIe chapitre de M. Vollgraff peut servir d'appendice. Voici, parmi les permutations de prépositions signalées par ce dernier, celles dont Walz n'a point parlé : remarquons seulement que, lorsqu'il s'agit de mots d'un usage aussi ordinaire, un ou deux exemples, même certains (et ceux que cite M. Vollgraff ne le sont pas toujours), ne suffisent pas pour démontrer la fréquence d'une permutation.

Ἀνά = σύν (surtout en composition, je pense, quand ἀνά perd sa dernière lettre). — Ἀπό = la lettre ζ (d'où ἀπαιτεῖν = ζητεῖν, ζῆν = ἀποζῆν : voir Xénoph. *De Rep. Athen.* I, 15. Mais il faudrait d'autres exemples). — Πρός est

Digitized by Google

remplacé à peu près par toutes les prépositions à une certaine époque, le sigle qui avait anciennement représenté ce mot, ayant fini par tomber dans l'oubli. — A propos de la confusion connue de περί et de παρά, M. V. fait remarquer avec raison qu'un éditeur doit y regarder à deux fois avant de substituer περί à παρά, tandis qu'il a la plus grande liberté, lorsqu'il s'agit du changement inverse. — Διά(δι') est souvent soit omis, soit inséré à tort tant avant qu'après α et δ. (La règle n'est pas très-bien formulée, et un seul exemple est cité à l'appui). — La confusion δι' = δή = δρ = ἐξ a déjà été signalée par Bast (p. 711), auquel renvoie M. V. lui-même.

Toutes ces observations ne sont pas nouvelles; et, nonobstant le contingent nouveau que nous apporte M. V., cette doctrine de la permutation des prépositions, fondée par Walz, et déjà complète chez lui sur certains points, aurait besoin, sur beaucoup d'autres, de plus amples éclaircissements. Parmi les permutations dont parle Walz, celles qui paraissent être jusqu'ici le moins bien établies, sont, par ordre alphabétique, pour chaque préposition, les suivantes : Ἀνά avec διά, ἐπί, κατά, μετά et ὑπό. — Ἀπό avec πρό et ὑπέρ. — Διά avec ἀνά, ἐκ, ἐν, κατά, μετά, περί, ὑπό. — Εἰς avec καί. — Ἐκ avec ἐπί, κατά, παρά, σύν. — Ἐν avec κατά. — Ἐπί avec ἀνά, ἐκ, πρός, πρό, l'article τήν, ὑπέρ. — Κατά avec ἀνά, διά, ἐκ, ἐν, πρός, ὑπό. — Μετά avec ἀνά, διά, ὑπέρ. — Παρά avec ἐκ, σύν, ὑπέρ. — Περί avec διά, πρό, ὑπέρ, ὑπό. — Πρό avec ἐπί. — Πρός avec ἐπί, κατά, σύν. — Σύν avec ἐκ, παρά, πρός. — Ὑπέρ avec ἀπό, ἐπί, μετά, παρά, περί. — Ὑπό avec ἀνά, διά, κατά, περί.

Walz donne des exemples de toutes ces confusions, entre beaucoup d'autres. Sont-elles assez fréquentes pour que la critique puisse s'en autoriser dans ses conjectures? Voilà ce qu'il s'agirait maintenant d'établir, et nous doutons fort qu'on y réussisse. En effet, nous l'avons déjà reconnu, l'*Epimetrum de Permutatione praepositionum* ne vaut pas la Lettre à laquelle il fait suite, et cela pour deux raisons. La première, c'est que les confusions citées n'y sont pas assez nombreuses, eu égard au retour fréquent de ce genre de mots dans le discours. La seconde, c'est qu'il faudrait encore, croyons-nous, retrancher de ce nombre, déjà insuffisant, tous les exemples où les prépositions ne figurent pas comme mots isolés. En composition, en effet, l'omission et la permutation des prépositions s'explique de la façon la plus naturelle, si l'on songe que, dans ce cas, la préposition n'est plus que le premier élément d'un mot, qu'elle en est généralement le plus court, qu'elle en est généralement aussi, le moins significatif, et, enfin, le moins rare. C'est par là que le reproche adressé à Walz par M. V. peut, jusqu'à un certain point, se justifier.

Le chapitre VII traite spécialement des abréviations employées pour représenter divers groupes de lettres (en disant simplement les terminaisons, M. V. reprend pour son compte une erreur de Villoison, signalée cependant par Bast, page 750), les particules, les termes de grammaire et les noms propres. M. V. ne prétend point épuiser la matière : l'intérêt de son travail n'est pas là. L'eût-il essayé d'ailleurs, l'insuffisance manifeste des moyens graphiques dont il a pu disposer, ne lui aurait pas permis d'y réussir. Presque toutes les abréviations

Digitized by Google

qu'il figure se trouvent déjà, comme il est naturel, chez Montfaucon ou chez Bast, ou enfin dans la très-utile *Einleitung zur griechischen Palæographie*, de Wattenbach. Il faut cependant, sauf erreur de mémoire, excepter les suivantes : La première abréviation de ευ (mais elle paraît avoir été à dessein éloignée un peu de sa forme normale par M. V., pour expliquer une confusion).— Les deux sigles représentant ὁμοῦ diffèrent quelque peu, le second surtout, des deux que donne Bast (planche VI, n° 17). Notons encore que, selon Wattenbach, l'un des sigles où l'on croit reconnaître ce mot, pourrait bien signifier ὅμως. M. V. ignore cette interprétation ou ne l'admet pas. – Selon M. V. l'abréviation de ὅτι (un τ au-dessus d'un ο) est absolument identique à celle de τό. Cependant, selon la figure que donne Bast (planche V, ligne 10), l'abréviation de τό, à la différence de celle de ὅτι, peut se faire d'un trait de plume. — Δηλ pour δηλονότι : chez Bast, le λ est écrit au-dessus de l'η; chez M. V., il y fait suite, et surpasse en grandeur les autres lettres. — L'abréviation de γίνεται diffère légèrement de celle qu'indique Bast, pages 754-755 et planche IV, n° 1. — Παρ, abréviation pour παροιμία, manque, je crois, dans Wattenbach aussi bien que dans Bast; de même pour γνώμη, γνωμικόν écrits Γν sans ω au-dessus; de même encore pour ἀόριστος écrit ἀ°. On trouve représentés de la même manière par une (?) ou deux lettres, ajoute M. V., les noms des différents cas, des différents temps du verbe, et en général tous les termes de grammaire. — L'abréviation de περισπώμενον diffère de la première de celles qui se trouvent chez Bast, pl. VII, n° 2, en ce que le π y est remplacé par un sampi. — Je ne connais ni ne comprends l'abréviation donnée comme équivalente au mot βιβλία. — Selon M. V., l'abréviation toute conventionnelle employée pour représenter ἥλιος, peut remplacer aussi les dérivés de ce mot, comme Ἡλιόδωρος, Ἡλιόπολις.

Sauf ces particularités, généralement peu importantes, et dont il y aurait lieu encore de vérifier de plus près l'origine, les personnes que la paléographie intéresse ne trouveront rien, dans cette partie des études de M. V., qui ne soit déjà dans les plus connus des ouvrages sur la matière. Pour en finir avec ce sujet, je proposerai à M. V. deux rectifications qui s'y rapportent. La confusion de δέ avec δέον s'explique, de la façon la plus simple, par l'usage, répandu à une certaine époque, de mettre deux accents graves sur le premier de ces mots; et la même remarque peut trouver son application à propos de la confusion de μὲν et de μόνον. — L'espèce de croix formée par la rencontre du sigle de ων avec l'accent aigu, surmonte, en général, les mots accentués sur la pénultième. Ainsi, des deux mots choisis comme exemples par M. V., c'est ἀνθρώπων dont la terminaison devrait être figurée ainsi, plutôt que παρών.

Nous arrivons aux confusions mentionnées dans ce même ch. VII. Ici encore nous nous servirons de la liste de M. V. pour compléter celle de Bast: Omission du tiret représentant ν final. — Insertion fautive d'un ν dans les noms propres par suite de la complète ressemblance du tiret susdit avec celui qui surmonte ces noms (ainsi Ἄνδραστε pour Ἄδραστε). — Confusion de αις et de ες (pas d'exemple à l'appui) originaire de la prononciation (et pouvant se ramener, par conséquent, à celle de αι et de ε). — Ευ confondu avec ει (pas d'exemples) et

Digitized by Google

avec ου.— Les abréviations figurant ἄρα (ou ἆρα) et ὁμοῦ ont été souvent omises par des copistes qui ne les comprenaient pas (pas d'exemples). — L'abréviation de γενικῇ a été prise pour γε (pas de citation précise).—La répétition d'un sigle, en vue de marquer le pluriel, peut être prise pour une dittographie (pas d'exemples).

Dans chacun de ces chapitres, M. V. cite ou propose un certain nombre de conjectures heureuses. Nous ne nous occuperons ici que de celles qui ont chance d'être inédites, soit qu'elles proviennent de M. V. lui-même, soit qu'il les emprunte à quelque autre, par exemple à Valckenaer, dont il a pu compulser les papiers à la bibliothèque de Leyde : et beaucoup de ces dernières ont cessé d'être nouvelles. Quant à celles qui ne nous paraissent point admissibles, nous ne les citerons que dans le cas où nous croirons avoir quelque chose de meilleur à y substituer. Voici, après mûr examen, les corrections que nous croyons pouvoir recommander :

Schol. Odyss. N. v. 215 : Εἰ γὰρ μηδὲν ἐνέλιπε (non ἔλιπε) τῶν χρημάτων [Vollgraff], bien que λείπειν ait quelquefois le sens de *deesse* que lui conteste M. V., témoin ce que le Renard dit au Corbeau dans Babrius (fable 77) : Νοῦς δέ σοι λείπει. Aussi laisserais-je chez Polybe X, 18, 8, τί λείπει αὐταῖς, la correction proposée n'étant pas aussi bien fondée en paléographie que la précédente. —Athénée, IX, p. 400 D: Τὴν Πυθίαν ἀνειπεῖν (non εἰπεῖν). [Vollgraff.] —Schol. Od. II, v. 305. M. V. s'est trompé dans sa restitution, et la Scholie, si elle est peu instructive, n'est pas du moins inepte comme il le prétend. Le lemme καί τε τέο étant fautif, il suffit de le remplacer mentalement par la leçon connue καί κέ τεο pour retrouver le texte original de la scholie. C'est évidemment : τό τεο (au lieu de τε) ἀόριστον. Διὸ καὶ ἐπὶ τοῦ κέ ὁ τόνος. — Schol. Odyss. Ξ, v. 162 : Πόθεν γὰρ ᾔδει εἰ καὶ ἐκ Δωδώνης ὑποστρέφων εὐπλοήσει (non οὐ πλοΐσει). [Vollgraff].—Id. Λ, v. 568: Πῶς εἶδε (non οἶδε). [Vollgraff]. Dans ce qui suit (τούτους ἢ τοὺς λοιπούς), il faut de plus, si je ne me trompe, changer τούτους en τοῦτον (c. à d. Minos). —Aristoph. *Acharn.* v. 612. La conjecture εἶδεν n'est pas nouvelle. Voy. par ex. la 2e éd. de Bergk. — Schol. Odyss. H, 318 : Διὰ τὸ μὴ ἴδειν εἰς ποῖον κλῖμα (et non καὶ ἅμα) ἀναπλέουσιν. [Polak.] — Euripide, *Iphig. Aul.* v. 446 et suivants. Conjecture inédite de Valckenaer recommandée par M.V. Il s'agit de restituer le passage sans recourir à la transposition, généralement admise aujourd'hui, de Musgrave, par le simple changement de ταῦτα en τλητά au vers 449. C'est Agamemnon qui parle :

> Ἡ δυσγένεια δ' ὡς ἔχει τι χρήσιμον.
> Καὶ γὰρ δακρῦσαι ῥᾳδίως αὐτοῖς ἔχει
> ἀνολβά τ' εἰπεῖν· τῷ δὲ γενναίῳ φύσιν
> ἅπαντα τλητά (au lieu de ταῦτα).

Ce changement (pour la justification duquel M. V. renvoie aux annotations du même savant sur *Hippolyte*, page 257) me paraîtrait, comme à lui, tout à fait heureux, si ἀνολβά τ' εἰπεῖν n'était si vague et si faible à cette place, qu'une seconde correction paraît nécessaire. Faut-il l'essayer, ou bien s'en tenir à la transposition de Musgrave ? C'est une question que je prends la liberté de ren-

Digitized by Google

voyer à notre collaborateur M. Henri Weil. — Plut. *Quæst. Roman.*, 80. Τόπον ἔδει τῷ θριαμβεύσαντι κλισίας τὸν (et non καὶ σίαστον) ἐντιμότατον παραδίδοσθαι. [Vollgraff.] — Plut. *Reg. et Imp. Apophth. Alex.* XXII : Ὅτι γῆν (non τὴν) ἀρίστην κεκτημένοι οὐ γεωργοῦσι. [Vollgraff.] — Thucydide, III, 82, 6 : Οὐ γὰρ μετὰ τῶν κειμένων νόμων ὠφέλειαι αἱ τοιαῦται ξύνοδοι, ἀλλὰ παρὰ τοὺς καθεστῶτας πλεονεξίαι (et non ὠφελείας..... πλεονεξίᾳ) [Vollgraff.] L'interprétation de Denys d'Halicarnasse, citée par M. Vollgraff, me paraît confirmer pleinement cette belle correction : Ὁ μὲν νοῦς ἐστι τοιόσδε· Οὐ γὰρ ἐπὶ ταῖς κατὰ νόμον ὠφελείαις αἱ τῶν ἑταιρειῶν ἐγίγνοντο σύνοδοι, ἀλλ' ἐπὶ τῷ παρὰ τοὺς νόμους πλεονεκτεῖν. — Bion, *Epit. Adon.* v. 54. La vulgate me paraît saine : Θνάσκεις, ὦ τριπόθατε, πόθος δέ μοι ὡς ὄναρ ἔπτη. Il est clair, en effet, que πόθος doit s'entendre ici, non de l'amour d'Aphrodite pour celui qu'elle appelle τριπόθατος, mais de l'amour, des désirs qu'elle inspire elle-même, de sa beauté, en ce moment flétrie par le chagrin. La conjecture de Valckenaer, πόσις δέ μοι ὡς ὄναρ ἔπτη, que M. V. juge certaine, me paraît une pure platitude, surtout quand je me reporte au commencement du vers suivant : Χήρα δ'ά Κυθέρεια. — Valckenaer avait conjecturé aussi κήλησιν au lieu de ἢ κλῆσιν, dans Aristophane, *Nub.*, 875 :

Πῶς ἂν μάθοι ποθ' οὗτος ἀπόφευξιν δίκης
ἢ κλῆσιν ἢ χαύνωσιν ἀναπειστηρίαν;

Cette fois, après avoir défendu assez longuement la conjecture du célèbre philologue, M. V. finit par convenir, ou peu s'en faut, qu'elle n'est pas admissible. Je lui propose ἢ Κλήσεως χαύνωσιν ἀναπειστηρίαν (« ou le moyen d'attendrir (proprement « de dilater ») et de fléchir une Citation en justice »).—Aristoph. *Av.* 23. La correction proposée n'est pas nouvelle. Voir Dindorf, *P. scen. Graeci*, éd. V. — Euripide, *Alcest.* 552 : Ἦ (au lieu de τί) μῶρος εἶ; [Anonyme.] — Dicéarque chez Athénée, XIII, page 594 F. Ici encore, je ne puis m'entendre avec M. V. au sujet d'une restitution de Valckenaer, qualifiée par lui *exquisitum exemplum*. Qu'il me permette d'abord de lui mettre sous les yeux la leçon manuscrite, telle que me la fournit Meineke (*Anal. crit. ad Athen. Deipn.* Teubner, 1867) : Καὶ γὰρ ἐνταῦθα καταστὰς, οὗ ἂν ᾖ τὸ πρῶτον εἰς Ἀθήνας ἀφορώμενος νεὼς καὶ τὸ πόλισμα, ὄψεται παρὰ τὴν ὁδὸν αὐτὴν ᾠκοδομημένον μνῆμα. Je crois qu'il suffit de changer ἀφορώμενος en ἀφορωμένῳ (on sait que ces deux formes se rencontrent souvent abrégées absolument de la même manière) et d'ajouter l'article ὁ devant νεώς. On aura ainsi : οὗ ἂν ᾖ τὸ πρῶτον εἰς Ἀθήνας ἀφορωμένῳ ὁ νεώς, où se présentera d'abord, à lui regardant, le temple (cf. la locution βουλομένῳ ἦν). Au lieu de οὗ ἂν ᾖ, Valckenaer avait conjecturé οὗ ἂν φανῇ : je ne m'opposerais pas très-résolument à cette correction, bien que je la croie inutile : elle cadre d'ailleurs parfaitement avec la restitution proposée ci-dessus. Ce que je crois pouvoir avancer, c'est que le texte donné par M. V., d'après Valckenaer, paraîtra désormais inadmissible à quiconque voudra bien considérer la leçon manuscrite citée plus haut. Voici ce texte qui est aussi, moins un mot, celui de Meineke : Καὶ γὰρ ἐνταῦθα καταστὰς οὗ ἂν φανῇ (Meineke ᾖ) τὸ πρῶτον ὁ τῆς (ces deux mots substitués à εἰς) Ἀθηνᾶς ἀφορώμενος νεὼς καὶ

Digitized by Google

τὸ πόλισμα. Que peut signifier ici ἀφορώμενος? Je m'en tiens donc à la restitution que j'ai proposée tout d'abord : Καὶ γὰρ ἐνταῦθα καταστὰς, οὗ ἂν ᾖ (ou bien οὗ ἂν φανῇ) τὸ πρῶτον εἰς Ἀθήνας ἀφορωμένῳ ὁ νεὼς καὶ τὸ πόλισμα. — Dans la lettre de Ménécrate à Philippe (Athénée, VII, p. 289 D), une phrase, la dernière, a beaucoup embarrassé les critiques : Τοιγαροῦν σὲ μὲν Μακεδόνες δορυφοροῦσιν, ἐμὲ δὲ καὶ οἱ μέλλοντες ἔσεσθαι· Ζεὺς γὰρ ἐγὼ αὐτοῖς βίον παρέχω. M. V. nous apprend que Valckenaer voulait remplacer οἱ par θεοί : il approuve cette conjecture, sans la juger cependant suffisante, puisqu'il veut que, de plus, on adopte le supplément ἀεί, inséré par Meineke devant μέλλοντες : de telle façon qu'on aurait Σὲ μὲν Μακεδόνες δορυφοροῦσιν, ἐμὲ δὲ καὶ θεοὶ ἀεὶ μέλλοντες ἔσεσθαι. Je préférerais, pour ma part : ἐμὲ δ'οἱ σῶοι (au lieu de quoi un copiste pouvait avoir écrit σάοι) μέλλοντες ἔσεσθαι, qui est, pour ainsi dire trait pour trait, la leçon même de la Vulgate. — Dans Lucien, *Tyrannicida*, 10, le mot κύριοι (κοι) est à insérer de la manière suivante : Ἀλλὰ πάντα εἰρήνης μεστὰ, καὶ πάντες οἱ νόμοι [κύριοι], καὶ ἐλευθερία σαφὴς, καὶ δημοκρατία βέβαιος, καὶ γάμοι ἀνύβριστοι, καὶ παῖδες ἀδεεῖς, καὶ παρθένοι ἀσφαλεῖς, καὶ ἑορτάζουσα τὴν κοινὴν εὐτυχίαν ἡ πόλις. [Anonyme.] — Eschyle, *Eumenid.* 567 :

> Κήρυσσε, κῆρυξ, καὶ στρατὸν κατειργαθοῦ
> υ–υ εἶτ' οὖν διάτορος Τυρσηνικὴ
> σάλπιγξ βροτείου πνεύματος πληρουμένη
> ὑπέρτονον γήρυμα φαινέτω στρατῷ.

C'est ainsi qu'on imprime ordinairement ces vers. Valckenaer, ici, a eu une idée très-ingénieuse, que nous devons savoir gré à M. V. de nous avoir fait connaître : c'est de regarder οὖν au 2e vers comme un reste de ουνου, abréviation d'οὐρανοῦ. Pour mettre à profit cette indication de Valckenaer, on pourrait songer à insérer après οὐρανοῦ la particule δέ, qui a pu facilement être omise devant δι. On aurait alors : Εἶτ' οὐρανοῦ δὲ διάτορος Τυρσηνικὴ (sinon εἶτ' οὐρανόνδε), et la lacune serait comblée tant bien que mal, d'une façon très-aisée, sinon parfaitement satisfaisante. M. Vollgraff propose Κἆτ' οὐρανοῦ διάτορος [ἡ] Τυρσηνική. — Plutarque, *Vita Fabii*. XVI, *med.* : Αἵματος πλῆθος, ᾧ ἀνεπέφυρτο (non συνεπέφυρτο) τὴν κεφαλὴν καὶ τὸ πρόσωπον. [Vollgraff.] — Hérodote, I, 127 : Πέμψας ἄγγελον ἐκάλεε αὐτόν. Ὁ δὲ Κῦρος ἐκέλευε τὸν ἄγγελον ἀναγγέλλειν (non ἀπαγγέλλειν). [Vollgraff.] Cf. cependant Thucydide, II, 73 et 74; et ces deux exemples ne sont pas les seuls. — Schol. Od. Ξ, 334 B. Μετὰ τὸ ὑποστρέψαι (et non ἀποστρέψαι) τὸν Ὀδυσσέα ἐκ τῆς Δωδώνης. — Id. ib. 521 B : Ἀμοιβὰς οὖσα, ὅ ἐστιν ἐπ' (et non ὑπ') ἀμοιβῇ κειμένη. [Vollgraff.] Mais chez le même Scholiaste, Σ, la vraie restitution du passage relatif au vers 269 a échappé à M. V. C'est évidemment ἵνα μὴ ὑπὸ πατρωοῦ (substantif) ἐξουσίᾳ γένηται ὁ παῖς. — Ib. N, 14, à προδῶμεν, j'aimerais mieux substituer τί οἱ δῶμεν. — Alciphron, I, 6 : Πρὸς πᾶσαν ἡδονὴν ἐκκεχυμένος (et non κεχυμένος)..... Κωμάζουσι γὰρ πρὸς (ou ἐπ'?) αὐτήν (et non εἰς αὐτήν)..... Καὶ ἄλλος ἄλλο δῶρον προσφέρει (non ἀποφέρει). [Vollgraff.] Dans καὶ χρυσίον ἐπ' αὐτῷ εἰσπέμπεις, je crois, comme M. V., qu'il y a une faute; et de même dans le Schol. Od. N, 142. — Plut. *Reg. et Imp. Apophth.* (Αἰγυπτίων βασιλέων ἔθος) : la conjecture de M. V. εὖ (au lieu de οὖ) κρινοῦσι me paraît très-plausible.

Digitized by Google

En résumé, les *Studia Palæographica* de M. V. ne sont ni un travail original quant au fond, ni un manuel complet. On n'y apprendra ni la paléographie ni la critique verbale. Mais on pourra y prendre le goût de l'une et de l'autre, grâce aux exemples généralement bien choisis, et souvent très-piquants, que l'auteur a su y réunir, et cela dans un ordre meilleur que n'avait fait Bast dans sa *Commentatio*. Enfin, et ce sera là le principal titre de M. V. aux yeux des lecteurs de cette *Revue*, outre quelques observations paléographiques peut-être nouvelles, ou qui, du moins, n'avaient pas trouvé place jusqu'ici dans les traités spéciaux, il a publié le premier un bon nombre de corrections satisfaisantes, parmi lesquelles il faut mettre à un rang très-honorable celles dont il n'est redevable qu'à sa propre sagacité.

Éd. TOURNIER.

---

12. — **Philosophische Bibliothek.** Berlin, Heimann. XXXI Condillac's Abhandlung über die Empfindungen aus dem Franzœsischen übersetzt mit Erlæuterungen und einem Excurs über das binoculare Sehen von Dr Eduard JOHNSON, Gymnasialoberl. in Plauen i. V. 1870. In-8°, 228 p. — Prix : 2 fr. 25 c.

M. Johnson a traduit en allemand pour la bibliothèque philosophique publiée chez Heimann le traité des sensations de Condillac, en l'accompagnant d'une introduction et de quelques notes. Il mentionne une autre traduction allemande par Weissegger (Vienne, 1792) à laquelle il reproche d'avoir été faite sur la première édition (1754), quoique la seconde édition (1788) soit complètement remaniée en certaines parties, et d'être pleine de fautes, comme de traduire « tout à fait » par « plœtzlich. » Cette faute est en effet grossière et je n'en ai pas rencontré de semblable dans M. J. Mais l'allemand est bien difficile à traduire en français. Ainsi je doute que « En augmentant elle (la douleur) *tend à* la » destruction totale de l'animal » (I, 2, 23), soit rendu exactement par « Im » Zunehmen geht er *bis zur* gænzlichen Zerstœrung des lebenden Wesens. » Je ne sais si « *s'appliquant* à se le peindre de la manière la plus vive » (I, 2, 26), répond précisément à « indem sie... *vernicht.* » « Le plaisir l'*intéresse* à en jouir » de préférence (I, 2, 28) » répond-il bien à « so *erregt* das Leistgefühl in ihr » *das Verlangen* ihn vorzugsweise zu geniessen? » « Gewœhnung » ne serait-il pas préférable à « Festigkeit » (I, 2, 39)? » Ce sont là des nuances sur lesquelles il est fort difficile de se prononcer. Le sens du français (I, 2, 26), « c'est le » plaisir dont elle se retracera l'image la plus vive qui entraînera à lui toutes les » facultés » ne se retrouve pas, ce me semble, dans l'allemand « und gerade » die Vorstellung der Lust wird sich am lebendigsten auffrischen, so dass sie » alle Fæhigkeiten auf sich zieht. » Mais c'est là une exception; et dans ce que j'ai comparé avec l'original la traduction de M. J. m'a paru rendre exactement le sens général.

Dans son introduction M. J. représente fort justement que la philosophie de Condillac n'est pas le matérialisme suivant une erreur généralement accréditée même en France. Il cite à propos le passage par lequel commence l'extrait raisonné du traité des sensations : « Le principal objet de cet ouvrage est de faire » voir comment toutes nos connaissances et toutes nos facultés viennent des

Digitized by Google

» sens, ou, pour parler plus exactement des sensations : car dans le vrai, les » sens ne sont que cause occasionnelle. Ils ne sentent pas, c'est l'âme seule qui » sent à l'occasion des organes ; et c'est des sensations qui la modifient qu'elle » tire toutes ses connaissances et toutes ses facultés. » M. J. fait remarquer qu'un disciple de Herbart, O. Flügel, formule de même le principe de la psychologie de Herbart quand il dit (*Le matérialisme au point de vue de l'atomisme et du mécanisme.* 1865, p. 31) : « Les éléments dont se forment les produits psy- » chiques d'un ordre plus élevé sont les différentes sensations simples qui sont » des réactions de l'âme unie à de la matière organisée. » Mais M. J. trouve que Condillac reste fort en arrière de Herbart dans le développement de la pensée fondamentale qui leur est commune. Suivant lui, où Herbart explique Condillac se borne à décrire et croit qu'il a expliqué quand il n'a fait que décrire. Ainsi Condillac avance qu'il n'y a de sensations indifférentes que par comparaison, que chacune d'elles est en elle-même agréable ou désagréable, que se sentir et ne pas se sentir bien ou mal sont des expressions tout à fait contradictoires, enfin que nous ne saurions être mal ou moins bien que nous n'avons été sans comparer l'état où nous sommes avec ceux par où nous avons passé et sans en ressentir cette inquiétude qui nous fait juger qu'il est important pour nous de changer de situation, c'est-à-dire désirer. C'est ainsi que pour Condillac « le » jugement, la réflexion, les passions, toutes les opérations de l'âme en un mot » ne sont que la sensation même qui se transforme différemment (*Extrait raisonné*, » Condillac, *Œuvres* (1798), III, p. 14). » M. J. pense que Condillac ne déduit pas tout d'un seul principe, parce que le plaisir et la peine sont des émotions distinctes des sensations qu'elles accompagnent et qu'il ne prouve pas que le désir vienne de la sensation quand il se contente d'établir que le désir suit la sensation au lieu de montrer qu'il la suit nécessairement et qu'il en peut être tiré analytiquement, comme l'ont entrepris Herbart et Beneke qui essayent aussi de ramener les émotions de plaisir et de peine aux sensations. Je ne crois pas que Condillac ait entrepris d'établir quelque chose, disons-le, d'aussi énorme et d'aussi contraire à l'expérience que ce qu'ont voulu bien vainement démontrer Herbart et Beneke. Mais il faut convenir que le langage tenu parfois par Condillac pourrait le faire croire. Cependant il me semble qu'il a voulu avant tout montrer *la génération* de nos facultés, décrire leur *éducation*. Ainsi il dit dans l'*Extrait raisonné* de son traité, qui méritait peut-être d'être traduit (p. 6) : « La » plupart des jugements qui se mêlent à toutes nos sensations lui (à Locke) ont » échappé ; il n'a pas connu combien nous avons besoin d'apprendre à toucher, » à voir, à entendre, etc., toutes les facultés de l'âme lui ont paru des » qualités innées et il n'a pas soupçonné qu'elles pourraient tirer leur origine de » la sensation même. » Et plus loin (p. 13) : « Locke distingue deux sources » de nos idées, les sens et la réflexion. Il serait plus exact de n'en reconnaître » qu'une, soit parce que la réflexion n'est dans son principe que la sensation » même, soit parce qu'elle est moins la source des idées que le canal par lequel » elles découlent des sens. Cette inexactitude quelque légère qu'elle paraisse » répand beaucoup d'obscurité dans son système ; car elle le met dans l'impuis-

Digitized by Google

» sance d'en développer les principes. Aussi ce philosophe se contente-t-il de » reconnaître que l'âme aperçoit, pense, doute, croit, raisonne, connaît, veut, » réfléchit; que nous sommes convaincus de l'existence de ces opérations, parce » que nous les trouvons en nous-mêmes, et qu'elles contribuent aux progrès de » nos connaissances : mais il n'a pas senti la nécessité d'en découvrir le prin- » cipe et la génération, il n'a pas soupçonné qu'elles pourraient n'être que des » habitudes acquises; il paraît les avoir regardées comme quelque chose d'inné, » et il dit seulement qu'elles se perfectionnent par l'exercice. » Ainsi Condillac essaye de montrer que l'œil ne peut juger par lui-même des grandeurs, des figures, des sensations et des distances, mais que le toucher lui donne toutes ces idées (p. 12); que « le discernement n'est pas une chose innée. Notre expé- » rience nous apprend qu'il se perfectionne. Or s'il se perfectionne, il a com- » mencé. Il ne faut donc pas croire qu'on discerne aussitôt qu'on voit (p. 25). » Il dit (p. 22) : « C'est surtout dans la première partie qu'on s'applique à » démontrer l'influence des plaisirs et des peines. On ne perd point de vue ce » principe dans le cours de l'ouvrage, et on ne suppose jamais aucune opération » dans l'âme de la statue, aucun mouvement dans son corps, sans indiquer le » motif qui la détermine. » Je ne doute pas que Condillac n'ait reconnu à l'âme des *facultés* antérieures à leur exercice, comme les facultés de voir, de toucher, etc., celle d'éprouver du plaisir ou de la peine, celle de désirer. Mais il n'admettait pas que les opérations déterminées de ces facultés fussent innées et il a voulu montrer comment *on apprend* à voir, à entendre, à sentir, à goûter, à toucher, etc., en un mot faire l'*histoire de nos facultés* (IV, 9, 3). On voit par là en quoi il diffère et se rapproche de Kant. M. J. signale les jugements analytiques et synthétiques de Kant dans le passage IV, 6, 13, et il fait remarquer qu'on retrouve son idéalisme dans IV, 5, 1 : « Le toucher n'est donc pas plus » croyable que les autres sens; et puisqu'on reconnaît que les sons, les saveurs, » les odeurs et les couleurs n'existent pas dans les objets, il se pourrait que » l'étendue n'y existât pas davantage. » On retrouve la *chose en soi* (Ding in sich) dans (*Extrait raisonné*. p. 41) . « Toutes nos sensations nous paraissent » les qualités des objets qui nous environnent, elles les représentent donc, elles » sont des idées, mais il est évident que ces idées ne nous font point connaître » ce que les êtres sont en eux-mêmes; elles ne les peignent que par les rapports » qu'ils ont à nous, et cela seul démontre combien sont superflus les efforts des » philosophes qui prétendent pénétrer dans la nature des choses. »

La traduction de M. Johnson est suivie d'une dissertation de M. Ueberweg sur la vision binoculaire.

Y.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 4 — 27 Janvier — 1872

Sommaire : 13. BRAMBACH, Études sur la métrique de Sophocle. — 14. MADVIG, Adversaria critica ad scriptores græcos et latinos. — 15. DESCARTES, Œuvres philosophiques, tr. p. DE KIRCHMANN; CHARPENTIER, Essai sur la Méthode de Descartes; MILLET, Descartes.

13. — **Metrische Studien zu Sophokles** von Wilhelm BRAMBACH. Mit einer Einleitung über die genetische Entwicklung der antiken Metrik und Rhythmik. Leipzig, Teubner, 1870. In-8°, xl et 199 p. — Prix : 5 fr. 25.

Les études sur la métrique des Grecs et des Latins ont pris un nouvel essor en Allemagne, depuis que MM. Rossbach et Westphal ont consacré à cette matière intéressante, mais obscure, un ouvrage considérable, dont les diverses parties, publiées d'abord à d'assez longs intervalles et abondant en doubles emplois et en disparates, ont été résumées d'une manière plus concise et plus homogène dans une seconde édition (1867-68). Cet ouvrage a mis en lumière un certain nombre de points qu'on peut regarder comme définitivement acquis à la science; sur d'autres points on y trouve des vues, des théories, très-contestables. M. Brambach est de l'école de Rossbach et de Westphal : il adopte leurs principes, il croit, comme eux, que c'est chose facile, mais vaine, d'imaginer d'après nos idées modernes un système de métrique plus ou moins applicable aux vers grecs et latins; comme eux, il pense que nous n'avons qu'à nous conformer à la tradition antique. Cette tâche, simple en apparence, est extrêmement difficile. Nous n'avons que des fragments de cette tradition, les uns plus purs, mais courts et généraux; les autres, plus détaillés, mais altérés, défigurés par les compilateurs et les faiseurs de manuels. La terminologie des anciens n'est pas facile à comprendre : on n'y est parvenu que peu à peu, après plusieurs tentatives malheureuses, et tout n'est pas encore éclairci. Les anciens disent les choses tout autrement que nous. Nous divisons tous les morceaux de musique d'après un système abstrait et uniforme, d'une extrême simplicité : chaque mesure commence par le frappé; et les subdivisions des mesures restent toujours les mêmes, soit que les notes s'y prêtent naturellement, soit qu'il faille couper en deux la durée d'une note. Les anciens prenaient pour point de départ de leurs divisions la phrase musicale, ce qui faisait que chez eux les mesures commençaient tantôt par un frappé, tantôt par un levé. Les subdivisions des mesures variaient aussi suivant l'arrangement des valeurs concrètes dont elles se composent, c'est-à-dire, dans la musique vocale, suivant l'arrangement des syllabes longues et brèves : aucune de ces syllabes, de ces valeurs, n'était scindée par celui qui battait la mesure. De là une complication fort embarrassante et qui contraste singulièrement avec la simplicité de nos mesures abstraites; à côté des pieds (c'est-à-dire des mesures) simples ou homogènes, on rencontre une foule de

Digitized by Google

pieds composés, c'est-à-dire formés d'éléments hétérogènes, auxquels on ne comprend rien, tant qu'on ne possède pas à fond la grammaire de la langue musicale des anciens et qu'on n'a pas réussi à traduire leurs expressions dans la langue, qui nous est familière, des musiciens modernes. On a fait de notables progrès dans cette voie; quand on aura élucidé tout le système des métriciens grecs, quand on aura rendu intelligible toute leur terminologie, sans se payer de mots, mais en allant au fond des choses, et en ne se contentant que de notions claires et précises, la science de la versification antique sera établie.

Quand on se trouve en face d'un texte lyrique, le problème qui se pose, c'est de diviser les strophes en périodes (comme Bœckh l'a fait pour Pindare), et de subdiviser ces périodes en membres métriques, *cola* (tels qu'on les voit indiqués avec plus ou moins de succès dans la plupart des éditions). C'est ce que M. Thurot a parfaitement exposé dans cette Revue même, 1869, p. 380 suiv. Il faut dire que la valeur de ces divisions et de ces subdivisions ne pouvait bien frapper l'oreille et devenir vraiment sensible que lorsque le morceau était chanté. En effet le *colon* n'est autre chose qu'un membre de phrase vocal; la réunion de deux ou de plusieurs de ces membres forme la période musicale. Dans la 1re section de son livre M. Brambach a insisté avec raison sur ce point et sur l'illusion que se font ceux qui prétendent, au moyen d'une récitation cadencée, reproduire l'effet d'une strophe de Sophocle ou d'Eschyle. Cependant si l'on avait la division des périodes et des *cola*, si on pouvait déterminer la durée réelle de chaque syllabe, et la distribution des levés et des frappés dans chaque mesure, on aurait le dessin d'une strophe, dessin sans couleur, il est vrai, mais ce serait toujours quelque chose, c'est même tout ce que nous pouvons espérer d'atteindre. M. B. estime que pour ce problême en quelque sorte pratique, comme pour la théorie générale des mètres, il faut en revenir à la tradition antique. Il prend donc les lignes du meilleur manuscrit de Sophocle, le *Laurentianus*, sinon pour règle, du moins pour point de départ de la division des *cola*. Les copistes ont, dit-il, reproduit en général la division antique, établie par les grammairiens d'Alexandrie; ils ont commis, sans doute, des fautes de détail; mais ces fautes ne sont guère plus nombreuses que celles qui se sont glissées dans les mots du texte, et il est possible de les classer, comme ces dernières, sous certains chefs et d'en indiquer les causes les plus ordinaires. M. B. veut donc qu'on respecte cette tradition autant que possible et qu'on ne s'en écarte qu'à bon escient. Voilà des principes très-sages, et que M. B. nous semble avoir appliqués en plusieurs cas avec beaucoup de discernement. On comprend toutefois que les modifications qu'il introduit dans les lignes traditionnelles, quelque discrètes qu'elles soient, dépendent de ses vues sur la métrique, de sa manière de rendre compte des vers lyriques. Examinons donc quelques-unes des vues théoriques de M. Brambach.

Les mètres qui dominent dans les chœurs de Sophocle appartiennent à un genre qu'on désigne aujourd'hui, en étendant quelque peu le sens d'un terme ancien, par le nom de logaédique. Aussi M. B. s'occupe-t-il tout particulièrement des logaèdes. Pour simplifier, prenons pour représentant de ce genre de

Digitized by Google

mètre le vers glyconique. Exemple : *Dianae sumus in fide.* Dans le vers glyconique, ainsi que dans ses congénères, l'iambe initial peut alterner, non-seulement avec le spondée (ce qui s'explique par l'emploi si répandu dans la poésie antique de la longue irrationnelle), mais aussi avec le trochée, pied d'un mouvement opposé à l'iambe. Exemple : *Magna progenies Jovis.* G. Hermann considérait ce pied variable comme une espèce de prélude, et l'appelait la *base.* Ce nom était commode, parce qu'il indiquait l'identité d'une licence qui se retrouve dans une foule de mètres; mais il n'aidait pas à faire comprendre la nature de cette licence : c'était un nom, rien de plus. M. Westphal y a reconnu cette espèce de mouvement à contre-temps que les musiciens modernes appellent une syncope. M. B. adopte cette vue, et il fait bien. Quant à l'ensemble du glyconique, il prend pour point de départ et pour forme normale la forme : *Magna progenies Jovis,* et il croit que le deuxième pied est un dactyle ayant la valeur d'un trochée, c'est-à-dire, si on identifie la brève avec la croche, une durée de trois, et non de quatre croches. Le vers tout entier équivaut donc à quatre trochées dont le dernier, étant catalectique, se complète par un silence d'une croche. Dans les périodes de glyconiques liés, comme :

Quis deus magis est ama | tis petendus amantibus?
λύπας ἐγγυτέρω τὰ τέρ | ποντα δ'οὐκ ἀν ἴδοις ὅπου.

(Catulle, LXI, 46; *Œd. à Col.* 1216), la longue finale du premier membre (*ma,* τέρ) prend une durée de trois croches. Ici encore M. B. s'accorde avec Westphal et avec la plupart des métriciens récents; mais, fidèle à ses principes généraux, il s'efforce d'appuyer cette doctrine moderne sur une autorité ancienne, et il la trouve dans un passage d'Aristide Quintilien (p. 39 Meibom) où il est question d'une espèce de dochmiaque composée d'un iambe, d'un dactyle et d'un péon. Mais est-il bien sûr qu'il s'agisse dans ce passage controversé du mètre glyconique? On peut en douter avec d'autant plus de raison que le même auteur donne un peu plus haut (p. 37 suiv.) la division d'une série de mesures de douze temps dans lesquelles on reconnaît avec la dernière évidence et le glyconique et les mètres auxquels le glyconique est le plus souvent associé dans les strophes des poètes grecs. Là les éléments du glyconique sont indiqués de la manière suivante : un iambe, un trochée, un iambe, un iambe; et tous les rhythmes analogues sont de même décomposés en iambes et trochées. Ce qu'Aristide indique d'une manière générale se trouve appliqué à des exemples particuliers dans beaucoup de vieilles scholies métriques et confirmé par Héphestion. Ceux qui prétendent rompre une bonne fois avec l'arbitraire qui a présidé jusqu'ici aux doctrines métriques et qui n'ont d'autre ambition que de restaurer la doctrine des anciens, ne sauraient donc éluder, sans démentir leurs propres principes, cet important passage d'Aristide. Cependant M. B. ne s'en préoccupe pas autrement. M. Westphal, qui accepte et regarde comme précieuses les autres données fournies par la même section de l'ouvrage d'Aristide, lui refuse toute créance sur ce point, et pense qu'il dissèque ici les mètres d'après une division purement théorique et mauvaise. Mais on n'a qu'à lire un endroit du second livre d'Aristide (p. 78 suiv.) pour se convaincre que cette division du glyconique ne repose pas sur une vue théorique, mais qu'elle est conforme à la

Digitized by Google

manière dont les anciens battaient la mesure. Aristide y peint l'effet que produit sur l'auditeur l'exécution des rhythmes composés de pieds divers, et en particulier de ceux où il entre des iambes et des trochées. Il serait trop long d'entrer ici dans le détail de ces deux passages d'Aristide Quintilien : je les ai expliqués ailleurs (*Neue Jahrbücher für Philologie*, 1862, p. 346 suiv., et 1865, p. 650 suiv.), et j'ai demandé de quel droit nos métriciens modernes les négligeaient. Je suis plus affirmatif aujourd'hui : je crois qu'il faut tout simplement adopter un témoignage confirmé par tous les métriciens anciens de quelque autorité, et que la seule chose qui nous reste à faire, c'est de traduire les expressions antiques dans le langage des musiciens modernes. Disons que les glyconiques sont des mesures à douze-huit, qui admettent au commencement de chaque membre de phrase vocal une syncope facultative et plus loin une syncope régulière.

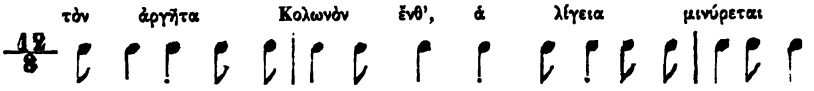

On voit qu'il y a trois syncopes dans ces deux mesures : nous avons mis un point sous les notes qui ont une moitié de leur valeur dans un temps et l'autre moitié dans le temps suivant. Mais les anciens, nous l'avons dit, ne scindaient pas ainsi les valeurs concrètes : aussi trouvaient-ils ici un assemblage de pieds contraires (ἀντιπαθεῖς), iambes et trochées, et ils battaient la mesure de manière à faire sentir la marche à contre-temps : système compliqué et qui dérouterait singulièrement un chanteur moderne. La rhythmique est fort développée chez les anciens, et on peut voir dans Aristide Quintilien combien ils étaient sensibles aux effets de rhythme : il ne faut donc pas s'étonner que les syncopes aient été multipliées dans leurs compositions musicales. Les Grecs appelaient ces syncopes ὑπερθέσεις ou bien, dans les mètres ioniques et anacréontiques, ἀναχλάσεις. M. B. reconnaît (p. 41) la fréquence des syncopes chez les anciens et, s'il n'avait pas été sous l'empire de certaines idées préconçues, rien ne l'aurait empêché, ce me semble, de mesurer les glyconiques et les mètres analogues d'après la tradition antique.

Conformément à cette tradition nous conservons à toutes les syllabes du mètre glyconique leur valeur naturelle : nous n'y admettons pas de dactyle équivalant à un trochée, ni de longue finale de trois temps. Ce n'est pas que nous contestions l'emploi de ces dactyles irrationnels et de ces longues prolongées dans la musique des anciens : les uns et les autres existaient certainement, mais ils avaient leur place ailleurs. Conformément à la même tradition nous regardons comme la forme primaire du glyconique celle qui commence par un iambe, et nous considérons ce mètre, ainsi que plusieurs mètres analogues, comme une transformation, au moyen de syncopes, de la tétrapodie iambique. On peut en quelque sorte toucher la chose du doigt dans un morceau d'Anacréon (fr. 21 Bergk), dont voici une strophe :

Νήπλυτον εἶλυμα κακῆς | ἀσπίδος, ἀρτοπώλισιν
κάθελοπόρνοισιν ὁμι | λῶν ὁ πονηρὸς Ἀρτέμων
κίβδηλον εὑρίσκων βίον.

Cette strophe renferme cinq membres, *cola*. Le premier et le troisième sont

Digitized by Google

composés de deux choriambes, le deuxième et le quatrième sont ce que nos métriciens récents appellent premiers glyconiques, le cinquième est un dimètre iambique. Dans les autres strophes les mêmes éléments se suivent dans un ordre différent, quelquefois les iambes dominent, et le dernier membre, qui est toujours iambique, marque, si je ne m'abuse, le caractère général de la strophe. On ne voit pas ici, il est vrai, de glyconique proprement dit; mais on voit plusieurs des mètres qu'Aristide rapproche du glyconique, et qui dans d'autres strophes se combinent et alternent avec lui.

Après ce qui précède il est inutile d'insister sur une singularité introduite par M. B. dans la théorie des glyconiques. Des douze temps de ce mètre, lesquels semblent se décomposer naturellement en six et six, trois forment, suivant lui, le levé, et neuf, le frappé. M. B. a imaginé cette bizarrerie, parce qu'il range le glyconique parmi les dochmiaques, et que le propre des rhythmes dochmiaques est de se diviser en parties dont les proportions diffèrent des proportions usitées dans la musique grecque : celles de l'égalité (à deux temps), du double (à trois temps) et du sesquialtère (à cinq temps). Mais il ne faut pas oublier une chose : les dochmiaques ne se divisent pas en levé et frappé; ils se divisent en pieds (mesures) ayant chacun son levé et son frappé. M. B. le sait si bien qu'il essaye de ramener le dochmiaque proprement dit à une mesure tout à fait régulière, la mesure à trois temps. Pour cette autre espèce de mètre qu'il identifie avec le glyconique, le nom de dochmiaque s'explique donc suffisamment par la division en pieds hétérogènes; et d'après les principes même de l'auteur la singularité que je relève était, ce semble, gratuite.

Je n'examinerai pas en détail les vues de M. B. sur la nature du dochmiaque proprement dit. Elles sont ingénieuses et valent certainement les hypothèses que d'autres ont avancées au sujet de ce rhythme fort obscur pour nous. Bornons-nous à deux observations. M. B. professe un grand respect pour la tradition : je crains cependant qu'il ne l'élude en donnant au dochmiaque neuf temps au lieu de huit. M. B. traite ce rhythme différemment, suivant qu'il trouve un dochmiaque isolé ou qu'il en trouve deux ou trois réunis ensemble : je suis étonné de cette inégalité.

En somme le livre de M. B. est bien fait. L'auteur prend son point de départ dans la double tradition des rhythmiciens antiques et des meilleurs manuscrits; il procède avec méthode et sagesse, et il expose clairement les résultats de ses recherches. S'il est vrai toutefois, comme nous le croyons, que malgré ces principes excellents et ces qualités incontestables, l'auteur a commis quelques erreurs fondamentales, il faudra dire que son système repose sur une base trompeuse et que son livre a besoin d'être complétement modifié.

Henri Weil.

---

14. — Io. Nic. Madvigii, professoris Hauniensis, adversaria critica ad scriptores graecos et latinos. Vol. I. De arte coniecturali. Emendationes graecae. Hauniae, Gyldendal, 1871. In-8°, iv et 741 p.

M. Madvig publie les observations critiques sur les auteurs grecs et latins, que lui a suggérées une étude de quarante ans. Ce premier volume contient les

Digitized by Google

remarques sur les auteurs grecs. Elles sont précédées d'une introduction sur l'art de restituer les textes altérés. M. M. en expose les principaux procédés en s'appuyant sur des exemples choisis dans ses propres conjectures, moitié grecs moitié latins. Nous allons donner une analyse de cette partie du volume : nous choisirons les exemples latins parce qu'ils seront plus immédiatement compris de nos lecteurs.

Dans le premier chapitre M. M. ramène à différents chefs les fautes des copistes. 1° confusion de lettres semblables et surtout de mots qui s'écrivent à peu près de même. M. M. corrige ainsi le texte de Sénèque (*De const. sap.* 15, 3) : « *Quare* et aspera et quaecunque toleratu gravia sunt audituque et visu » refugienda, non obruetur eorum coetu. » Il faut lire *quaere* au lieu de *quare.* Ovide n'a pu écrire de Thisbé (*Metam.* IV, 139) : « Et laniata comas amplexaque » corpus amatum | Vulnera supplevit lacrimis. » Il faut lire avec M. M. *sublevit* au lieu de *supplevit.* — 2° Des mots sont mal séparés ou mal joints. Dans Sénèque (*Epist.* 89, 4) le texte est ainsi donné par le dernier éditeur, Haase : « Philoso- » phia unde dicta sit, apparet : ipso enim nomine fatetur. Quidam et sapientiam » ita * * quidam finierunt ut dicerent humanorum et divinorum scientiam. » M. M. lit : « Ipso enim nomine fatetur quid amet. Sapientiam ita quidam finie- » runt, etc. » Cette erreur de copie amène souvent d'autres altérations. Ainsi Tacite ne peut avoir écrit (*Ann.* XIV, 26) : « Unde (legati Hyrcanorum) vitatis » Parthorum finibus patrias in sedes remeavere. Quin et Tiridaten per Medos » in extrema Armeniae intrantem ..... abire procul ac spem belli omittere » coegit. » M. M. fait remarquer que *quin* est ici tout à fait déplacé, puisque l'auteur passe à un fait complétement différent et qu'il n'y a aucune gradation. Il restitue le texte avec autant de simplicité que d'évidence en lisant « remeavere » quieti. Tiridaten, etc. » — 3° Il arrive aux copistes de n'écrire qu'une fois les lettres les syllabes ou les mots qui devaient être répétés, ou, plus rarement, de répéter ce qu'ils n'auraient dû écrire qu'une fois. Ainsi dans Cicéron (*De domo* 128) : « Statuebantur arae, quae religionem afferrent ipsi si loco essent » consecratae, » on n'obtiendra un sens satisfaisant qu'en écrivant « .....ipsi *ei* » loco *quo* essent consecratae. » D'autre part dans Sénèque (*De const. sap.* 9, 2) où les manuscrits donnent : « irritatis in nos potentiorum motis, » il faut lire « .....potentiorum odiis. » — 4° Les copistes omettaient des syllabes, écrivant, par exemple, *moribus* pour *maioribus* (Sénèque le rhéteur, p. 110), et passaient un mot ou même plusieurs mots. Il faut que le critique rende compte de l'omission; et on ne doit pas corriger un texte en y ajoutant simplement un mot sans expliquer pourquoi il a été passé. Il arrive fort souvent que deux mots ou deux portions de mots semblables se trouvant à quelque distance, le copiste saute l'un des deux mots avec tout l'intervalle. Ainsi dans Quintilien (V, 10, 56), après « genus » ad probandum speciem minimum valet, plurimum ad refellendum, » on lit en exemple de cette maxime : « nec quod non est virtus, utique potest esse justitia. » Cet exemple ne montre pas comment le genre ne peut pas servir à prouver l'espèce; et il n'est pas probable qu'on s'avise de conclure de ce qu'une qualité n'est pas une vertu qu'elle puisse être la justice. Plusieurs manuscrits offrent d'ailleurs « quod est virtus » sans négation, et « utique non potest » avec néga-

Digitized by Google

tion. Il faut lire : « nec quod virtus est utique *est iustitua, sed quod virtus non est,* » *utique* non potest esse iustitia. » Il arrive que les mots ainsi passés par le copiste sont rétablis à une autre place que celle qui leur appartient. Il arrive aussi que le sens est détruit par une simple transposition, comme dans Sénèque (*Quaest. nat.*, VII, 25, 2) : « Adeo animo non potest liquere de ceteris rebus, » ut adhuc ipse se quaerat. » Il faut lire « adeo animo potest non liquere..... » — 5° Il arrive fort souvent que le copiste donne à un mot la même forme grammaticale qu'à un autre qui en est voisin, comme dans Cicéron (*De invent.* I, 91) : « Quod si non P. Scipio Corneliam filiam Ti. Graccho collocasset atque ex ea » duos Gracchos procreasset, tantae seditiones natae non essent. » Le verbe *procreasset* n'a pas son véritable sujet, et *Gracchos* est inutile : il ne pouvait naître que des Gracques du légitime mariage d'un Gracque. Lisons donc « Gracchus » au lieu de « Gracchos. » — 6° Les copistes insèrent dans le texte une annotation interlinéaire ou marginale parce qu'ils croient qu'elle en fait partie. Mais il faut que le critique établisse que cette annotation a quelque chose qui choque pour la pensée ou pour l'expression, qu'il y avait une raison de la faire et qu'elle ne dépasse pas la capacité de ceux qui ont pu la faire. Cette supposition ne doit pas être employée pour retrancher arbitrairement ce qu'on juge inutile ou pour se débarrasser d'une difficulté. — 7° Les copistes lisaient mal par fausse interprétation ou par inattention et corrigeaient ce qu'ils n'entendaient pas. Ainsi ils faisaient souvent *sit* de *st* pour *est,* comme dans ce passage de Sénèque (*ad Marciam*, 14, 1) : « Quota enim quaeque domus usque ad exitum omnibus par- » tibus suis constitit, in qua non aliquid turbatum sit ? » Il faut lire : « ... con- » stitit ? in qua ... turbatum st ? » Dans Sénèque (epist. 90, 26) on lit : « non » dedecoros corporis motus (sapientia eruit aut effecit) nec varios per tubam ac » tibiam cantus, quibus exceptus spiritus aut in exitu aut in transitu formatur in » vocem. » Le mot *cantus* n'a ici aucun sens. Le manuscrit de Bamberg qui est le plus ancien porte seul « cantisaliqui quibus » au lieu de « cantus quibus. » En retranchant *qui* répétition de la première syllabe de *quibus* il reste *cantisali*, c'est-à-dire *canalis* (canales) qui est le véritable mot. Les copistes ajoutent quelquefois un mot mal à propos, comme dans Sénèque (*epist.* 36) « si hoc » unum adjecero nec infantes nec pueros nec mente lapsos timere mortem. » Le copiste a séparé *pueros* de *infantes* en ajoutant *nec*. Ces interpolations ne sont pas très-nombreuses dans les très-anciens manuscrits. Elles se sont multipliées plus tard. Mais il ne faut pas abuser de cette supposition. M. M. juge tout à fait invraisemblables les interpolations que G. Dindorf a cru trouver dans les poètes tragiques. Et il ajoute (p. 93) : « Praeiverat in hoc criticae genere in latinis » Hofman Peerlkamp, qui cum suas Horatio poesis leges scripsisset et multos » in sententiis et verbis intellegendis errores et prava de rebus ad Latinum ser- » monem pertinentibus iudicia adiecisset, Horatium laniavit. Qui tamen ne solus » in hac pravitate esset aut temeritate summus, nuper (ne Gruppium commemo- » rem) Lehrsius in Ovidii epistolis (quae Ovidium, quae alios scripsisse iudica- » bat eadem lege secans), in Iuvenale Ribbeckius effecerunt. »

Dans le second chapitre M. M. donne sur la manière de restituer les textes quelques conseils généraux justifiés par des exemples. Quand de mauvais ma-

Digitized by Google

nuscrits ne sont pas d'accord avec les bons, ce dissentiment est sans valeur. Quand une leçon qui paraît supportable ne se trouve que dans les mauvais manuscrits, elle n'a pas plus d'autorité qu'une conjecture moderne. Une leçon établie par le consentement de tous les manuscrits ou des bons manuscrits doit être tenue pour vicieuse si on démontre qu'elle ne peut être attribuée à l'auteur : « si quid corrigi tanquam mendosum velis, eo dirigenda accusatio est, ut absur- » dum esse repugnareque inter se et cum proximis ostendas aut a scriptoris » tempore, ingenio, scientia esse alienum neque probabilem habere excusationem » aut, cur exciderit scriptori, explicationem (p. 97). » Aussi la critique des textes est-elle inséparable de leur interprétation. Quand la faute est démontrée, il faut arracher toute correction qui sert à la dissimuler, et considérer « non » solum quid respuat locus, sed quid desideret ad eum sententiae et argumenti » tenorem, cuius vestigia supersint et qui praecedentibus subsequentibusque » apte adiungatur, continuandum et absolvendum, ad grammaticam orationis » structuram eam, quae ex iis, quae integra manserunt, pelluceat et emineat, » persequendam, ad formam rhetoricam, quae in contrarie relatis, in adscensu » aut alio modo appareat, perficiendam, ad verborum colorem imaginumve » seriem, quam proxima habeant, conservandam, atque haec omnia cum codicum » vestigiis nudatis et accurate inspectis conferenda, apud poetas adhibita versus » lege et certo fine (p. 106). » « Ea vero est practer ceteras palmaris appellanda » emendatio, quae una duabusve litteris mutatis aut transpositis novum senten- » tiae lumen, novam orationis forman profert et ex dissolutis et perturbatis » apta et recta efficit. Artis autem in hoc genere maxime est a sanis abstinere » et aliorum proterviam arcere, vera menda certa ratione coarguere, bona inge- » nii inventa probare et sua sede collocare. Eam artem etsi non praeceptis com- » prehensam quidam naturali quadam prudentia tenuerunt, velut Richardus » Porsonus, etsi in uno fere Graecorum scriptorum genere ingenium exercuit, » alii, qui magni critici haberi solent, aut in aliqua parte saepe eam violarunt, » ut Bentleius in mendis arguendis et in suspicione continenda, aut prorsus ea » caruerunt, ut G. Hermannus, qui non maximum numerum bonarum emenda- » tionum obruit innumerabili inanium et levium opinionum festinanter iactarum » multitudine, rursus non raro, ubi libido aut obtrectatio abripuerat, strenuus » pravorum defensor (p. 124). »

Dans le troisième chapitre M. M. a rassemblé les passages qu'il a corrigés par le rétablissement d'un nom propre. Ainsi dans Plutarque (*an seni sit Gerenda respublica*, c. 27), au lieu de ἀνεχώρησε μὲν, ἐκράτει δὲ καὶ δίφρος ἔκειτο, il lit bien ingénieusement et évidemment ἀνεχώρησε. Μενεκράτει δὲ καὶ δίφρος ἔκειτο.

Dans le quatrième et dernier chapitre de cette introduction, M. M. expose la méthode qu'il faut suivre pour établir une règle de grammaire, et il traite en exemple la question de savoir si les Attiques employaient l'aoriste au lieu du futur après les verbes qui signifient *dire* ou *penser*, s'ils disaient ἔφη (ᾤετο) ποιῆσαι pour « dicebat, putabat se facturum esse. » A cette occasion il énonce quatre maximes qui me paraissent d'une vérité incontestable : 1° Il faut que la déviation de l'usage commun soit vraisemblable. Or avec les verbes qui signifient *dire* et *penser*, ποιῆσαι, ποιῆσαι ἄν, ποιήσειν répondent à ἐποίησα, ποιήσαιμι ἄν,

Digitized by Google

ποιήσω et on ne voit pas comment l'aoriste aurait pu prendre la signification du futur, ni comment le temps passé aurait pu être exprimé avec la nuance propre à l'aoriste, si l'aoriste avait pris la signification du futur. 2° Il ne suffit pas de compter les témoignages en pareil cas. Car à n'envisager que le nombre, si dix ou même cinq exemples ont de l'importance quand il s'agit d'une locution qui n'a rien d'étonnant et que le nombre des exemples contraires n'est pas grand, cinquante ou cent exemples ne signifient rien quand il y a des milliers d'exemples contraires et que l'occasion d'employer la locution controversée se représente très-fréquemment. 3° Il faut examiner quels sont les manuscrits qui offrent le passage cité en exemple. Ainsi on n'a pas de bons manuscrits de Lysias, tandis que les textes de Démosthène et d'Isocrate reposent sur des manuscrits très-corrects. Or le peu de discours de Lysias présentent plus d'exemples de cet emploi de l'aoriste que le corps bien autrement considérable des discours de Démosthène et d'Isocrate. 4° Il faut examiner si la forme des mots ne se prêtait pas facilement à un changement. Ainsi dans la plupart des exemples d'aoriste ainsi employé que l'on cite, l'aoriste ne diffère du futur que par une voyelle (δέξασθαι, δέξεσθαι), et cette différence ne change rien pour la mesure du vers. Par conséquent de tels exemples ne prouvent rien.

Dans le reste du volume M. M. propose des restrictions de texte pour Pindare, Eschyle, *Sophocle*[1], EURIPIDE, Aristophane, *Apollonius de Rhodes*, Callimaque, Théocrite, Hérodote, THUCYDIDE, XÉNOPHON, PLATON, les orateurs attiques, *Aristote* (Politique, *de anima*, rhétorique), POLYBE, DIODORE DE SICILE, STRABON, PLUTARQUE (vies, œuvres morales), LUCIEN, Pausanias, Philostrate, Diogène Laërce, Stobée, Denys d'Halicarnasse (*Antiquités romaines*, livre I). Je m'arrêterai ici d'abord à quelques-unes de celles qu'il propose (p. 462 et suiv.) sur le texte de la Politique d'Aristote dont je me suis occupé autrefois (*Études sur Aristote*, 1860). J'avais rencontré la correction du passage IV, 9, 1294, b 37. Dans I, 2, 1253 a 34-35, M. M. a vu que φρονήσει καὶ ἀρετῇ ne pouvaient convenir et il les supprime comme « male declarandi causa adscripta et ad οἷς » accommodata. » Mais dans Aristote en général et dans la Politique en particulier ces interpolations sont bien rares, et c'est une supposition à laquelle il n'est guère permis d'avoir recours. Il me paraît plus probable qu'il manque quelque chose d'où dépendaient ces deux mots. Car le sens exige : « L'homme » a reçu de la nature des armes qui *devraient servir* à la sagesse et à la vertu, » mais qui sont très-susceptibles de recevoir un emploi opposé. » Dans (I, 8, 1256 b 27) Ἓν μὲν οὖν εἶδος κτητικῆς κατὰ φύσιν τῆς οἰκονομικῆς μέρος ἐστίν· ὃ δεῖ ἤτοι ὑπάρχειν ἢ πορίζειν αὐτὴν ὅπως ὑπάρχῃ, ὧν ἐστι θησαυρισμός χρημάτων πρὸς ζωὴν ἀναγκαίων, M. M. ne voit pas de difficulté à ὃ devant δεῖ, mais corrige ᾧ ἔνεστι au lieu de ὧν ἐστι. Cependant ὃ ne peut bien se construire, et ὧν ἐστι (ou plutôt ἔστι) donne un très-bon sens. La pensée exige : « Il y a un » mode d'acquisition qui fait partie de l'économique. *Car* il faut que l'économique » ait à sa disposition ou procure les choses nécessaires à la vie dont on peut

1. Les noms d'auteurs sur lesquels il y a peu d'observations sont en romain; les noms des auteurs sur qui il y en a davantage sont en italiques; j'ai mis en capitales les noms des auteurs sur lesquels il y en a un très-grand nombre.

Digitized by Google

» faire provision. » Mais je ne vois pas de moyen paléographiquement vraisemblable d'introduire l'expression de cette pensée dans le texte. Car ce que j'ai proposé ὁ τῆς οἰκονομικῆς μέρος ἐστι · δεῖ γὰρ ἤτοι... est trop violent. Dans II, 9, 1270 a 37 καί φασιν εἶναί ποτε τοῖς Σπαρτιάταις καὶ μυρίους, M. M. corrige τοὺς Σπαρτιάτας. Mais j'ai dit et je persiste encore à penser qu'il manque devant μυρίους une évaluation de forces militaires en cavaliers et en hoplites comme celle que l'on trouve plus haut, ligne 29. Dans IV, 4, 1290 b 25, c'est par distraction que M. M. a lu dans son texte πρῶτον ἀποδιωρίζομεν. Coray et Bekker ont πρῶτον ἂν ἀποδ. Mais il y a dans ce passage une faute que j'ai signalée : L'apodose de ὥσπερ doit être cherchée, ligne 37 dans τὸν αὐτὸν δὲ (lisez δὴ) τρόπον, ce qui amène aussi à lire δὲ au lieu de δή, ligne 29 εἰ δὴ τοιαῦτα. M. M. avait rencontré et adopté la conjecture de Coray qui substitue ἴδια τῆς φ. à διὰ τῆς φ. dans VII, 13, 1332 b 2, ἔνια γάρ ἐστι διὰ τῆς φύσεως ἐπαμφοτερίζοντα διὰ τῶν ἐθῶν ἐπὶ τὸ χεῖρον καὶ τὸ βέλτιον. Je persiste à penser que Conring avait raison de supposer qu'il manquait le participe correspondant à ἐπαμφοτερίζοντα et d'où dépendait διὰ τῶν ἐθῶν. Ce n'est pas par suite de l'habitude, qui au contraire détermine la direction, que certaines dispositions sont incertaines entre le bien et le mal; c'est évidemment par la nature seule qu'elles ont ce caractère; et par conséquent διὰ τῆς φύσεως se rapporte à ἐπαμφοτερίζοντα.

On me signale quelques fautes contre la métrique dans les corrections proposées par M. M. sur Eschyle et Euripide. Ainsi Porson a remarqué le premier (*Praef. ad Hecubam*) que les tragiques évitent de commencer le cinquième pied de l'iambique trimètre par une longue, quand elle est la finale d'un mot de plusieurs syllabes et qu'elle est suivie d'un mot de trois syllabes, comme dans νώτοις οὐρανόν (Eurip. *Ion.* 1). M. M. corrige néanmoins dans Eschyle *Agam.* 1197 προυμοσάσῃ μὴ εἰδέναι (p. 199), *Choep.* 692 εἰκός σ'εἰδέναι (p. 204). Il ne s'est pas aperçu que dans *Iph. Taur.* le vers 836, qui est mêlé à des dochmiaques, est un iambique trimètre, et il lui donne ἔργῳ pour sixième pied. Il est sans exemple qu'un tragique ait employé comme iambe τοίους (de τοῖος) que M. M. veut introduire dans *Troj.* 476 (p. 272). L'anapeste Ταφίων est impossible au premier pied du vers trochaïque *Iph. Aul.* 284.

Le jeune savant qui a signalé à M. M. les corrections déjà faites par d'autres (préface, p. II) en a laissé échapper beaucoup, et la liste qui est à la suite de la préface est fort incomplète. Ainsi Eschyle *Prom.* 1057 ἡ τοῦδ' εὐχή Weil. *Suppl.* 514 ἀεὶ γυναικῶν Linwood et Meineke. 971 ναίειν. Κεἰ τόπος εὔφρων Schwerdt. *Agam.* 1123 πτωσίμοις Weil. 1227 φαιδρὸν οὖς Ahrens. 1252 ἀράν Canter. 1422 ὡς παρεσκευασμένον déjà cité par plusieurs éditeurs. — Euripide *Hec.* 189 Πηλείᾳ γέννᾳ Schœmann et Weil (*Sept tragédies d'Euripide*. Paris, Hachette, 1868. In-8°). *Orest.* 434 δι' ἑτέρων δ'ἀπόλλυμαι Weil. 836 φόβῳ Weil. 1467 φυγάδι δὲ ποδί Facius. *Hipp.* 1386 τοῦδ' ἀνάλγητον πάθους Weil. *Med.* 151 et suiv. σπεύσει θανάτου τελευτά avec le changement de ponctuation, Weil. *Electre* 1293 μυσαραῖς Weil. *Iph. Aul.* 69 ὅποι Lenting. *Iph. Taur.* 679 προδοὺς σεσῶσθαί σ'αὐτός Elmsley. Au reste il ne semble pas qu'on ait à Copenhague beaucoup de ressources en livres. Car M. M. n'a pas pu avoir à sa disposition le Strabon de Müller : « Exemplo Parisiis apud Didotum edito a Muellero uti non potui, ex

Digitized by Google

» quo mihi casse innotuit egregia in libr. III, p. 155 (3, 7) emendatio, » dit-il lui-même p. 521, n. 1.

Au reste il n'est pas facile, en général, de convaincre M. Madvig d'erreur. C'est un esprit des plus sûrs et des plus droits : son bon sens égale sa pénétration. Son livre ne saurait être trop recommandé à l'attention de ceux qui veulent se former à la philologie.

Charles THUROT.

---

15. — **René Descartes**, philosophische Werke übersetzt, erlæutert und mit einer Lebensbeschreibung des Descartes versehen von J. H. v. KIRCHMANN. Philosophische Bibliothek XXV. 1870. In-8°, viij et 144 p. XXVI, viij. 287 et 144 p. Berlin, Heimann. — Prix : 5 fr. 25 c.

M. de Kirchmann a traduit en allemand pour la bibliothèque philosophique (voir la *Revue critique*, 1870, I, 411) les œuvres philosophiques de Descartes en les accompagnant de remarques critiques. Sa traduction comprend le discours de la méthode, les méditations, les principes (qui sont traduits complètement) et le traité des passions de l'âme. Une traduction en allemand de ces ouvrages n'était pas sans difficulté. Les termes de philosophie ne se correspondent pas dans les deux langues. Ainsi le mot *idée* a pris en allemand depuis Kant un sens restreint et relevé qui ne répond pas à celui que Descartes donne à *idée*. M. de K. traduit exactement par *Vorstellung*. Un terme dérivé de celui-ci convenait mieux que *gegenstændlich* pour rendre ce que Descartes appelle *objectif* d'après la tradition scolastique qui désignait ainsi ce qui n'existe que par rapport à l'intelligence qui le conçoit, dont il est l'*objet*. Kant a donné à ce terme une acception inverse ainsi qu'au corrélatif *subjectif* qui désignait ce qui existe indépendamment de l'esprit, ce qui est *le sujet* des accidents[1]. La traduction du traité des passions offrait des difficultés particulières : car les expressions qui se rapportent aux idées de l'ordre moral ne se correspondent jamais exactement dans deux langues même plus voisines que l'allemand et le français. Ainsi *Leidenschaft* ne rend pas exactement *passion* que Descartes prend dans un sens beaucoup plus général et voisin du sens étymologique. Je ne sais pourquoi M. de K. trouve boursouflé (schwülstig) le passage suivant (art. 92) : « La tristesse est une langueur désa-
» gréable en laquelle consiste l'incommodité que l'âme reçoit du mal ou du
» défaut que les impressions du cerveau lui représentent comme lui apparte-
» nant. » M. de K. traduit : « Die Traurigkeit ist eine unangenehme Schwæche,
» *in welcher das Unangenehme enthalten ist*, was der Seele von dem Uebel oder
» einem Mangel ensteht, welchen die Eindrücke des Gehirns als ihr zugehœrig
» vorstellen. » Je ne sais si *Schwæche* traduit exactement *langueur*. Mais le

---

1. Prantl (Geschichte der Logik im Abendlande, III, 208) a rencontré ces termes pour la première fois dans Duns Scot, *Opera*, II, 546 A. Mais ils sont évidemment antérieurs. Je doute de l'interprétation étymologique que Prantl leur donne ici (p. 105). Je trouve l'explication qui me paraît la vraie dans le passage d'Antonius Andreas (*Quaestiones super XII libros metaphysicae*, Venetiis, 1523, f. 87 r. B) cité par Prantl (III, 279, n. 463) : « Distinguitur in genere duplex potentia, sc. subiectiva et obiectiva : potentia subiectiva » sumitur in re per comparationem ad materiam de qua fit : materia enim est subiectum » omnium formarum et in potentia ad eas; sed potentia obiectiva attenditur in re per » comparationem ad agens quod potest ipsum producere ad esse. »

Digitized by Google

membre de phrase qui est en italique ne me paraît pas répondre au français. Descartes veut dire que l'incommodité, c'est-à-dire le malaise reçu par l'âme du mal que les impressions du cerveau lui représentent comme lui appartenant, consiste en cette langueur, est cette langueur désagréable qu'il appelle tristesse. Je doute que *enthalten ist*, qui signifie *est contenu*, réponde à *consiste en*, et que *das Ungenehme*, qui signifie *ce qui est désagréable*, réponde à *incommodité*. Mais je ne suis pas juge de ces questions délicates qui exigent une connaissance plus profonde de la langue allemande que celle que j'en ai.

Le jugement de M. de K. sur Descartes a quelque chose de paradoxal. Il trouve la physique de Descartes très-supérieure à sa philosophie. Il lui accorde en philosophie le mérite d'avoir senti énergiquement que la philosophie devait avant tout établir les principes fondamentaux de la vérité et il le loue de la précision et de la netteté avec lesquelles il a posé la question. Mais la solution lui semble défectueuse. Descartes n'a pu se délivrer entièrement des liens de la scolastique, et sa pensée est entravée ou égarée par sa foi religieuse. Suivant M. de K. c'est dans les *Principes* que Descartes met le pied sur le véritable domaine de son génie : c'est là qu'il montre la sagacité, la fécondité et l'étendue de son esprit, c'est là que ses connaissances profondes en mathématiques et en mécanique se déployent dans tout leur éclat et le conduisent à des résultats qui sont encore aujourd'hui de la plus haute importance. Celui qui connaît les difficultés où la science moderne s'embarrasse, quand elle touche aux principes, s'inclinera avec respect devant la simplicité des conceptions avec lesquelles Descartes a abordé ces questions. La science moderne tend à se rapprocher de Descartes plutôt qu'à s'en éloigner. Le système de Newton qui admet des forces agissant à distance offre de bien grandes difficultés qui donnent beaucoup d'intérêt à la tentative que Descartes fait pour expliquer les phénomènes, en se passant de cette hypothèse. M. de K. n'accorde pas qu'on doive opposer la méthode de Descartes à celle de Bacon. Descartes est aussi partisan de l'expérience et de l'observation que Bacon. Cependant il est obligé de reconnaître (XXV, 75) qu'il n'avait pas encore la conscience claire de cette méthode, quand il dit (*Discours de la méthode*, VI) : « Pour moi, si j'ai ci-devant trouvé quelques vérités dans » les sciences..... je puis dire que ce ne sont que des suites et des dépendances » de cinq ou six principales difficultés que j'ai surmontées et que je compte pour » autant de batailles où j'ai eu l'heur de mon côté, même je ne craindrai pas de » dire que je pense n'avoir plus besoin d'en gagner que deux ou trois autres » semblables pour venir entièrement à bout de mes desseins, » c'est-à-dire de l'explication du monde. M. de K. avoue qu'ici Descartes semble penser qu'en partant de certains principes on peut développer déductivement toute la série des faits particuliers par la seule force de la pensée. Mais il trouve que sa pratique valait mieux que sa théorie et qu'il suivait d'instinct la méthode que Bacon a proclamée.

Je crois plutôt que Descartes n'était nullement contraire en principe aux vues de Bacon (dont il parle même quelque part avec estime) sur la méthode scientifique, mais que d'instinct il a suivi une méthode toute différente, purement déductive et hypothétique, à la façon des premiers philosophes grecs, de Démocrite

Digitized by Google

par exemple. En réalité Descartes n'a pas fait faire à la physique de progrès comparables à ceux que l'on doit à Galilée, Huyghens et Newton. Huyghens le juge équitablement quand il dit (*De gravitatis causa praef.* opera, II, 95): « Car-» tesius melius cognovit quam alii ante eum omnes nihil prorsus in physica in-» telligi posse, nisi quae referri queant ad principia quae captum non excedant » humanae mentis : cuiusmodi sunt ea quae pendent et a corporibus spectatis » sine qualitatibus ullis et a motibus corporum. Sed quoniam maxima difficultas » in eo erat, ut ostenderet quo pacto tot res diversae ex his solis principiis » sequerentur, exitum minime prosperum habuit in plurimis argumentis quae » examinanda sumpserat. » D'Alembert a dit aussi avec raison (*Éléments de philosophie*, XX) : « Descartes .....ouvrit quelques routes dans la physique expé-» rimentale; mais il la recommanda plus qu'il ne la pratiqua, et c'est ce qui l'a » conduit à plusieurs erreurs. Il eut par exemple le courage de donner le pre-» mier les lois du mouvement : courage qui mérite la reconnaissance des philo-» sophes, puisqu'il a mis ceux qui ont suivi sur la route des lois véritables; mais » l'expérience, ou plutôt..... des réflexions sur les observations les plus com-» munes lui auraient appris que les lois qu'il avait données étaient insoutenables. » Descartes et Bacon lui-même, malgré toutes les obligations que leur a la » philosophie, lui auraient peut-être été plus utiles encore, s'ils eussent été plus » physiciens de pratique et moins de spéculation. » Un peu plus loin D'Alembert prémunit les physiciens contre « cette fureur d'expliquer tout, que Descartes a » introduite dans la physique, qui a accoutumé la plupart de ses sectateurs à se » contenter de principes et de raisons vagues propres à soutenir également le » pour et le contre. » C'est précisément le défaut de la physique des anciens avec laquelle celle de Descartes a tant de rapports. La difficulté n'est pas d'imaginer des hypothèses; mais de les vérifier par le calcul et l'expérience : ce que Descartes ne fait jamais. Comme le dit encore très-bien D'Alembert (*Préface du traité de la précession des équinoxes*) : « Il ne suffit pas à un système de satisfaire aux » phénomènes en gros et d'une manière vague, ni même de fournir des explica-» tions assez plausibles de quelques-uns; les détails et les calculs précis en sont » la pierre de touche; eux seuls peuvent apprendre s'il faut adopter une hypo-» thèse, la rejeter ou la modifier. » Il importe peu que la physique reprenne aujourd'hui quelques-unes des hypothèses cartésiennes. On ne trouve point dans Descartes « ces détails précis exacts et profonds qui sont la pierre de touche de » la vérité d'un système, et que certains auteurs affectent d'en appeler l'appa-» reil, mais qui en sont réellement le corps et la substance, parce qu'ils en ren-» ferment les preuves les plus subtiles et les plus incontestables, et qu'ils en » font par conséquent la difficulté et le mérite (D'Alembert, *Éléments de philoso-» phie*, XVII). »

Les objections principales de M. de K. contre la philosophie de Descartes sont contenues dans son commentaire sur la seconde et la troisième méditation. Celle qu'il adresse au fameux *cogito ergo sum* ne me paraît ni bien claire ni bien solide. Suivant lui, l'existence du moi n'est pas contenue dans sa pensée. C'est le moi qui par son union à la pensée lui donne l'existence, et la connaissance du moi est un fait de sens intime. Or le sens intime est sujet à des illusions et à des

Digitized by Google

erreurs tout aussi bien que les sens externes. Cette objection repose sur une des assertions fondamentales de la philosophie de M. de K. que je ne puis saisir. Il prétend que la connaissance n'est pas une manière d'*être* du moi. Il n'accorde l'être qu'aux désirs et aux sentiments de plaisir et de peine; et il oppose toujours l'être au savoir. La comparaison que M. de K. fait entre le sens intime et les sens externes d'après Kant ne paraît pas bien exacte. Il semble qu'il y ait une différence capitale, c'est que la conscience ou le sens intime nous donne la connaissance immédiate de l'existence de l'être pensant, sentant, voulant, tandis que les sens externes ne nous donnent que des signes dont nous concluons l'existence et les propriétés des corps. Au reste les critiques de M. de K. sont très-dignes de l'attention des philosophes. Y.

Essai sur la méthode de Descartes par T.-V. CHARPENTIER. Paris, Delagrave, 1869. In-8°, iij et 210 p. — Prix : 3 fr.

Le travail de M. T.-V. Charpentier est un exemple intéressant du parti que l'on peut tirer des circonstances où un ouvrage a été publié pour l'intelligence de cet ouvrage. M. Ch. a remarqué que le discours de la méthode ayant été publié en 1637 par Descartes suivi de la dioptrique, des météores et de la géométrie, il devait y avoir et il y avait en effet une liaison intime entre ces ouvrages. Et Descartes lui-même est appelé fort à propos en témoignage par M. Ch. (*Œuvres*, éd. Cousin, VI, 299) : « Je crois qu'il est à propos que je » vous dise que ma géométrie est telle que je n'y souhaite rien davantage et que » j'ai seulement tâché par la dioptrique et par les météores de persuader que » ma méthode est meilleure que l'ordinaire, mais que je prétends l'avoir » démontré par ma géométrie. » Guidé par cette vue M. Ch. établit que les quatre règles fameuses du discours de la méthode, qui semblent en elles-mêmes assez vagues et assez banales, prennent un sens plus précis, quand on les considère comme une extension, un développement de la méthode mathématique. En effet la première règle « de ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je » ne la connusse évidemment être telle, » se rapporte clairement à l'évidence mathématique. La seconde « de diviser chacune des difficultés que j'examinerais » en autant de parcelles qu'il se pourrait et qu'il serait requis pour les mieux » résoudre, » a rapport aux procédés que l'on emploie pour mettre un problème en équation. La troisième « de conduire par ordre nos pensées en commençant » par les objets les plus aisés à connaître pour monter peu à peu comme par » degrés à la connaissance des plus composés, » est évidemment tirée de la géométrie qui étudie d'abord les lignes, puis les surfaces et enfin les solides. La troisième « de ramener graduellement les propositions embarrassées et obscures » à de plus simples et ensuite partir de l'intuition de ces dernières pour arriver » par les mêmes degrés à la connaissance des autres, » n'est autre chose que la formule de la méthode d'invention géométrique appelée *analyse*. Enfin la quatrième et dernière « de faire partout des dénombrements si entiers et des » revues si générales que je fusse assuré de ne rien omettre, » est ce qu'on appelle l'*induction mathématique*. Pour démontrer cette thèse il fallait avoir étudié à fond les œuvres mathématiques de Descartes, et c'est ce qu'a fait M. Ch. Il a

Digitized by Google

ainsi renouvelé un sujet qui semblait épuisé, en prenant son point de départ dans une simple remarque de bibliographie.

Je suis complètement d'accord avec M. Ch. sur le fond de ses recherches qui me semble neuf, ingénieux et solide. Je ne trouve à redire que sur quelques points de détail. — Il aurait pu marquer avec plus de précision les mérites et les défauts de l'édition de Descartes par M. Cousin. La partie scientifique de cette édition semble défectueuse et négligée. — P. 9. « Les spéculations mathé-» matiques sont incomparablement plus aisées après la lecture d'un ouvrage » écrit en grec qu'après celle d'un ouvrage écrit en latin. » Cette observation psychologique est évidemment toute personnelle. Elle pourrait bien être une illusion. — P. 10. « J'apprends qu'un auteur allemand vient de soutenir une » thèse de philosophie qui a pour titre *de geometria arte et scientia.* » Qui? quand? où? — P. 26. « Descartes a lui aussi lu et jugé les célèbres *Dialogues* » condamnés par l'inquisition. » M. Ch. a confondu *les Dialogues sur les sciences nouvelles* avec *le Dialogue sur les grands systèmes du monde.* Descartes parle seulement du premier ouvrage, qui est tout à fait étranger à l'astronomie. — P. 51, n. 2. « Saellius, Marinus, Ghetaldus. » Marinus Ghetaldus est le nom d'un seul personnage. — P. 61. « L'algèbre spécieuse ..... s'occupe des choses homo-» gènes dont on considère les rapports ou *les* proportions. » Dans le texte de Beaune, qui est ici traduit, on lit « rationes vel proportiones. » Les expressions sont synonymes; il faut donc supprimer *les*. — P. 64. L'*Organon* d'Aristote est une collection d'ouvrages composés par lui indépendamment les uns des autres et qui n'ont été réunis en un seul corps que longtemps après lui. — P. 65. « Il me semble que les scolastiques ont poussé fort loin l'analyse philosophique » du langage; qu'ils ont très-exactement connu et très-finement indiqué la » valeur propre de chaque espèce de mots, qu'ils ont très-profondément étudié » la nature de la proposition..... » Cet éloge est fort exagéré. Les scolastiques ont l'excellente habitude de définir les termes techniques qu'ils emploient et de les employer toujours dans le sens qu'ils ont défini. Ils ont créé un certain nombre de termes heureux, dont beaucoup ont même passé dans la langue vulgaire. Mais leurs travaux grammaticaux sont de peu de valeur; et on ne peut pas dire, comme l'a fait Hamilton, que les langues modernes leur doivent leur précision analytique. Elles n'ont pas cette précision à un plus haut degré que le grec; et c'est d'ailleurs une qualité qui dépend des auteurs qui manient une langue, mais elle n'appartient pas à la langue elle-même. Ne confondons pas l'instrument avec l'artiste qui en joue. — P. 67. Il n'est pas exact de dire que l'école n'enseignât pas la logique d'invention. C'était l'objet des Topiques d'Aristote. — P. 105. Je doute que le signe = de l'égalité vienne de *ae*. — P. 144, n. 1. « Galilée est le fondateur de la physique expérimentale, comme » Descartes est le fondateur de la physique mathématique. » Les recherches de Galilée sur la pesanteur et l'équilibre des corps flottants sont autant du domaine de la physique mathématique que de celui de la physique expérimentale. — P. 203. « C'est d'elle (la méthode cartésienne) que le XVIIe siècle a pris en toutes » choses cette justesse infaillible, cette précision qui feront à tout jamais l'admi-» ration et le désespoir de tous ceux qui tenteront d'écrire et de penser. »

Digitized by Google

L'influence du cartésianisme me semble ici très-exagérée. Il est vrai de dire qu'une philosophie vague et chimérique peut nuire beaucoup à une littérature. La littérature allemande des quarante premières années de notre siècle en est un exemple frappant.

Ce début de M. Charpentier annonce une aptitude particulière à traiter de l'histoire des sciences dans les temps modernes. On ne saurait trop l'encourager à persévérer dans cette voie.

Y.

Descartes, son histoire depuis 1637, sa philosophie, son rôle dans le mouvement général de l'esprit humain, par J. MILLET, docteur ès-lettres, agrégé de philosophie. Paris, Dumoulin, 1870. In-8°, 372 p. — Prix : 7 fr.

Cet ouvrage de M. Millet fait suite à une publication antérieure de lui, intitulée : *Histoire de Descartes avant* 1637. Paris, Didier, 1867. Il contient l'historique, l'analyse et l'examen critique des méditations, des principes, des travaux de physique et de géométrie, des œuvres physiologiques, du traité des passions, des opuscules de morale. Les recherches historiques de M. M. sur les circonstances où ont été publiés les principaux ouvrages de Descartes sont intéressantes et utiles. On voudrait pourtant plus de détails sur la querelle de Descartes avec Voët, particulièrement sur le milieu social où les deux adversaires ont lutté. Les analyses d'ouvrages aussi connus et aussi accessibles que ceux de Descartes n'offraient pas grand intérêt. Quant à l'examen critique, l'épithète de *critique* n'est pas ici à sa place. M. Millet exprime pour Descartes une admiration sans réserve. Il me semble bien exagéré de dire à propos du traité des passions (p. 317) qu' « au point de vue élevé où il (Descartes) s'est placé, les deux sciences, distinguées plus tard, et avec tant de peine par Jouffroy et son école, s'unissent et se fondent dans l'unité d'une science supérieure qui est la physiologie de la pensée. Sans doute c'est sans organe qu'on entend et qu'on veut, mais ce n'est pas sans organe qu'on sent et qu'on pâtit. Il y a ici une union naturelle entre la pensée et l'étendue..... Il n'était peut-être pas inutile de faire ressortir cette hardiesse et cette profondeur et de montrer à l'école française que si en ces derniers temps elle a été devancée par l'école anglaise dans cette science complexe que nous avons appelée la physiologie de la pensée, elle reprendra d'anciennes et glorieuses traditions en poursuivant comme Descartes et en menant de front les études de psychologie et de physiologie. » La physiologie du traité des passions qui n'est que le dévoloppement de l'hypothèse des esprits animaux est ce qu'il y a de plus arbitraire. Je ne sais au juste ce que M. Millet entend par cette science supérieure qu'il appelle la physiologie de la pensée. Mais la distinction faite par Jouffroy entre la psychologie et la physiologie n'en reste pas moins solide. Les faits que nous ne connaissons que par le sens intime ne peuvent évidemment être étudiés par les mêmes méthodes que ceux qui tombent sous nos sens externes. Il y a là entre les moyens de connaître une différence radicale qui s'étend aussi aux méthodes des sciences elles-mêmes.

Y.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 5 — **3 Février** — **1872**

Sommaire : 16. Livres bouddhiques en chinois, tr. p. BEAL. — 17. BARTSCH, Histoire de la littérature provençale. — 18. DE SYBEL, Histoire de l'Europe pendant la révolution française, tr. p. BOSQUET. — 19. ZIMMERMANN, Merck et son temps.

16. — **A Catena of Buddhist scriptures from the Chinese.** By Samuel BEAL. London, Trübner; Paris, lib. Franck. 1871. xiij-436 p. In-8°. — Prix : 18 fr. 75.

La littérature chinoise fournit, on le sait, un secours considérable pour l'étude du bouddhisme. « Les 1440 ouvrages distincts comprenant 5586 livres » (Préface, p. V) dont se compose la *somme* bouddhique du Céleste-Empire offrent, à n'en pas douter, beaucoup de redites; mais que de choses il doit y avoir à puiser pour la connaissance de la religion fondée par Câkyamuni! Aussi la littérature bouddhique de la Chine a-t-elle été explorée fructueusement avant celle de l'Inde même. Abel Rémusat se distingua par des mémoires très-solides et très-savants sur le bouddhisme (chinois); et la publication du Fo-koue-ki, un peu antérieure à celle du Mahâvanso de Turnour, fit faire un pas considérable à la connaissance du bouddhisme et surtout de son histoire. M. Julien, par sa publication de la vie et des mémoires de Hiouen-Thsang, a heureusement continué ce qu'Abel Rémusat avait commencé d'une façon si judicieuse. D'autres travaux, tels que sa « Méthode de déchiffrement des noms bouddhiques-chinois, » son mémoire sur les 18 écoles, ont apporté aux études bouddhiques une aide puissante. Cependant l'on peut dire que malgré tant d'efforts le canon bouddhique de la Chine n'a été qu'effleuré. On a traduit ou analysé des Sûtras pâlis, sanskrits, tibétains : c'est à peine, croyons-nous, si les Sûtras Chinois ont été abordés. M. Wassilief l'a fait, il est vrai, sur une vaste échelle, mais nous n'avons eu jusqu'ici qu'un aperçu de ses travaux[1]. M. Beal paraît être le seul qui se soit attaché à cette branche d'études d'une façon spéciale et profitable au public.

Depuis une douzaine d'années, ce laborieux sinologue a inséré dans le *Journal asiatique* de Londres la traduction d'un certain nombre de Sûtras, par exemple : le Sûtra des 42 articles, le Vajrachedika, le Pâramita-hridaya, le Pratimoxa, les souvenirs de Sâkya Buddha Tathâgata, l'Amitâbha-sutra, la liturgie de Kwan-yin. — La plupart de ces ouvrages existent en sanskrit, en tibétain, en pâli; mais les traductions de M. Beal sont faites exclusivement sur la version chinoise; elles n'en sont que plus intéressantes, puisque, en reproduisant le texte adopté dans l'empire du milieu, elles donnent lieu à d'utiles comparaisons. Aussi la Société asiatique de Londres a-t-elle eu l'excellente idée

1. Voy. *Rev. crit.*, 1866, art. 27 (3 février).

Digitized by Google

de publier dans le XIXe volume de son Journal (p. 407-480) la traduction du Pratimoxa faite sur la version chinoise par M. B. parallèlement avec la traduction faite par Gogerly sur le texte pâli du même ouvrage.

Le livre que M. Beal offre aujourd'hui au public renferme toutes les traductions de Sûtras énumérées plus haut, sauf cependant celle du Vajrachedika dont l'auteur se borne à citer quelques passages. En réunissant ainsi en un corps d'ouvrage les traductions publiées antérieurement dans des temps différents, M. B. y a ajouté plusieurs autres traductions encore inédites, telles que « le » manuel quotidien du Shaman » (p. 239-244), le *Siao-tchi-kwan*, ouvrage propre à une certaine école dont nous parlerons plus tard, et dont M. B. nous offre seulement l'analyse, mais une analyse très-soignée. Deux traductions surtout, par leur importance et par leur étendue, représentent la partie nouvelle du travail de M. B; — le *Fah-kai-on lih-to*, titre que M. B. traduit ainsi : « Le » monde bouddhique illustré; » la traduction occupe les pages 15-125 : — et le Çurangama sûtra, qui n'est pas comme le suppose M. B. avec une hésitation trop bien justifiée, le même que le Samâdhi-Râjâ, mais est fort bien un ouvrage distinct, traitant à la vérité des mêmes matières, et dont la version tibétaine se trouve dans le même volume du Kandjour que celle du Samâdhi-Râjâ. La traduction de M. B. ne comprend guères que le tiers de l'ouvrage entier; elle occupe dans le volume de M. B. les pages 286-369, et est imprimée en caractères plus fins.

M. B. est très-sobre de développements, de réflexions, de considérations; la part faite à l'exposition dans son livre est minime : il a laissé la parole aux textes, et son principal travail a consisté à les classer. Il les a réunis en quatre ou cinq groupes qui déterminent les divisions suivantes du livre. I. Légendes et mythes. — II. Le bouddhisme en tant que religion. — III. La période scholastique. — IV. La période mystique. — V. Déclin et chute. — L'auteur dit, dans sa préface, qu'il a, autant que possible, suivi l'ordre chronologique : et nous ne lui ferons pas précisément le reproche d'avoir manqué à la règle qu'il s'était lui-même fixée; cependant le lecteur est quelque peu étonné, en commençant cette série de textes échelonnés suivant l'ordre chronologique, de se trouver tout d'abord en présence d'un ouvrage publié en 1573, et dont les spéculations cosmogoniques, tout en nous transportant dans les siècles les plus reculés comme dans les espaces les plus étendus, ne constituent certainement pas la portion la plus ancienne des théories bouddhiques : mais, comme M. Beal le remarque avec raison (p. 10, note), et comme d'ailleurs le lecteur ne tarde pas à s'en apercevoir par le plus rapide examen, cet ouvrage s'appuie constamment sur le canon bouddhique et sur les commentaires les plus savants écrits dans l'Inde. En effet, le texte du Fah-kai-on-lih-to n'est guères qu'une série de citations; l'auteur y invoque constamment l'autorité de tel ou tel écrit classique dont il reproduit les paroles; sur un même sujet, il citera plusieurs témoignages qui se confirment mutuellement ou se contredisent. C'est là ce qui donne un grand prix à cet ouvrage tout moderne. Les traités auxquels sont empruntées ces citations intéressantes ne sont pas toujours faciles à identifier, et M. B. est plus d'une

Digitized by Google

fois dans le doute. Cela tient non-seulement à la difficulté de retrouver sous un nom chinois l'original sanskrit, difficulté qui n'a pas disparu totalement, malgré les moyens que nous avons maintenant de la lever; mais aussi à ce que plusieurs des titres dont l'origine reste obscure paraissent appartenir à des ouvrages n'existant pas ou n'existant plus dans la littérature originale. Il y aura un travail de vérification à faire qui ne sera pas inutile pour l'établissement de ce que l'on pourrait appeler la bibliographie bouddhique indigène.

On peut regretter que, sur plusieurs points, M. B. n'ait pu nous donner la traduction des ouvrages primitifs. Ainsi, pour la vie du Buddha, l'ouvrage que l'auteur nous fait connaître (p. 130-142) date du VIIe siècle. M. B. exprime l'avis (p. 130) que c'est une « copie » des récits primitifs, comme il avait avancé (p. 13) que c'est un extrait de la première rédaction du Lalitavistara. Il peut y avoir dans cette opinion une grande part de vérité; l'ouvrage traduit par M. B. a un cachet d'antiquité remarquable, et l'auteur paraît bien avoir puisé aux sources. Mais quel que puisse être le mérite de l'ouvrage et la valeur des documents qui ont servi à sa rédaction, il est certain que rien à nos yeux ne peut remplacer la version primitive du Lalitavistara.

Nous ferons une observation semblable au sujet des quatre vérités qui constituent, on le sait, l'enseignement primitif de Çâkyamuni. Sur cette importante doctrine, M. B. nous donne des explications pleines d'intérêt (p. 160-172), mais tirées du Mahâparinirvâna sûtra. Assurément des extraits de la version chinoise de ce sûtra, qui existe en sanskrit, en tibétain, en pâli, sont pleins d'intérêt. Mais en pâli aussi, comme en sanskrit, comme en tibétain, il y a un sûtra spécial sur les quatre vérités: ce sûtra spécial, malgré un fonds commun qui frappe les premiers regards, varie, dans les détails, d'une littérature à l'autre, et quelquefois dans une même littérature. Que nous offre à cet égard la littérature chinoise? car certes elle a quelque chose à nous offrir, une version au moins, peut-être même, et fort probablement, plusieurs. Sur ce point, M. B. ne nous apprend rien : or il importe de combler cette lacune. La traduction, faite sur le chinois, du Dharma-cakra-pravartanam, mériterait au moins autant d'être mise en présence de celle de Gogerly faite sur le texte pâli, que la traduction du Pratimoxa dont il a été parlé ci-dessus.

Parmi les questions que M. Beal a traitées par les textes, nous signalerons l'école Tian-t'ai et le culte de Kwan-yin. L'école Tian-t'ai (p. 244-273) fut fondée à la fin du VIe siècle par un docteur qui se retira dans un endroit pittoresque de la province de Tche-Kiang, y fonda un monastère, et y devint chef d'école, tant par l'exemple qu'il donna que par les ouvrages qu'il écrivit et qui eurent plus tard l'honneur d'être incorporés dans le canon bouddhique. M. B. donne une description intéressante de la retraite choisie par Tchi-kai, et le récit d'une visite faite récemment par un voyageur anglais au monastère chinois : après quoi nous trouvons une analyse minutieuse du principal ouvrage de Tchi-kai, le Tchi-kwan, « connaissance et contemplation. » L'auteur de ce livre s'efforce de trouver un *milieu :* ce qui est du reste l'objet de la recherche de tous les bouddhistes, depuis Çâkyamuni dont l'illumination consista précisé-

Digitized by Google

ment à avoir trouvé ce milieu, que d'autres docteurs ont encore enseigné, expliqué, et même cherché après lui. Chi-kai, le fondateur de l'école Tian-t'ai, fait consister son milieu dans l'emploi simultané de tous les moyens pour arriver à la sagesse et dans l'harmonisation des facultés.

Sur Kwan-yin, dont il est question dans la IVe partie (période mystique), il y a des détails assez curieux et des assertions neuves. On sait que Kwan-yin est devenu pour les Chinois une divinité femelle, la déesse de la bonté. Cette divinité n'est autre que le Bodhisattva Avalokiteçvara, celui qui renaît perpétuellement à Lhassa en qualité de grand pontife. M. B. expose les différentes notions métaphysiques qui se rattachent à Avalokiteçvara aussi bien qu'à Amitâbha dont Avalokiteçvara ne serait qu'une manifestation particulière (il est le Dhyâni-Bodhasattva d'Amitâbha, lequel est le Dhyani-Buddha de Çâkyamuni). L'immense compassion qui est le principal trait d'Avalokiteçvara explique comment la bonté est devenue l'attribut de Kwan-yin; mais la cause qui lui a fait attribuer le sexe féminin est plus obscure, et M. B. ne nous en donne pas l'explication. Il s'étend davantage sur le nom même de Kwan-yin (vue-son) pour lequel il propose une nouvelle interprétation. La correspondance de ce nom avec celui de Avalokiteçvara « le seigneur qui regarde » est difficile à saisir et avait fait supposer une faute dans le nom chinois; par d'habiles rapprochements qu'il serait trop long de reproduire, M. B. arrive à montrer que Kwan-yin doit être la traduction, non de Avalokiteçvara, mais de Samantamukha « la voix qui se répand partout » une des épithètes de ce Bodhisattva. Après avoir lu la discussion de M. B. (p. 383-387) on peut n'être pas entièrement convaincu; mais on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il y a une grande force dans son argumentation, et que sa conclusion est probablement vraie.

Il nous est impossible de discuter toutes les parties du livre de M. Beal; nous terminerons par quelques remarques sur certaines allégations qui nous ont particulièrement frappé.

Parmi les questions historiques (il n'y en a pas beaucoup), la plus intéressante est l'opinion émise par l'auteur sur l'origine « scythique » du Buddha Çâkyamuni (127-130). Ce n'est pas la première fois, je crois, que cette hypothèse est mise en avant. Sans traiter la question *ex professo*, M. B. appuie cependant son opinion par des arguments qui ne sont pas sans valeur. Mais je ne voudrais pas m'associer à ses conclusions, ni surtout admettre avec lui que Çâkyamuni soit né d'une famille scythe nouvellement émigrée dans l'Inde. Le bouddhisme est profondément indien, et je ne vois pas le moyen d'établir des faits qui tendraient à le faire presque considérer comme une importation étrangère.

Au sujet de la nature des choses, M. B. dit, sans aller jusqu'à la fin de ce long ouvrage sur la constitution du monde dont il a traduit la plus grande partie et qui ouvre la série de ses citations, que cet ouvrage important, résumé de toutes les théories cosmogoniques du bouddhisme, conclut en ce sens : — que l'unique essence véritable est comme un miroir brillant, qui serait la base de tous les phénomènes : la base elle-même est permanente et vraie, les phénomènes sont passagers et sans réalité. Cependant, de même que le miroir est capable de

Digitized by Google

refléter toutes les images, ainsi la véritable essence embrasse tous les phénomènes, et toutes choses existent en elle et par elle (p. 125). On reconnaît ici la théorie célèbre du mirage, familière au bouddhisme, mais que nous n'avons pas le temps d'étudier à fond et de discuter ici.

Sur le Nirvâna (p. 178-188), M. B. émet une opinion contraire à celle de l'anéantissement, et conforme à celle que M. Max Müller a formulée dans son introduction aux *Buddhaghosha's parables*. Les ouvrages chinois, dit-il, définissent le Nirvâna comme la condition dans laquelle il n'y a « ni naissance, ni mort, » ou comme « l'Extinction silencieuse. » Mais M. B. ajoute avec raison que ces définitions ne sont ni assez exactes, ni assez compréhensives (p. 172); il cite des extraits du Mahâparinirvâna-sûtra, tendant à prouver que ce qui caractérise le Nirvâna, c'est la durée, la félicité, la personnalité, la pureté. Mais les raisonnements, souvent très-subtils, qui ont pour objet de conduire à cette conséquence, se distinguent par un penchant marqué à la négation et à la suppression de tous les attributs. C'est surtout la douleur qu'il s'agit de supprimer; or, elle est tellement liée à l'existence que tout semble disparaître avec elle; et on se demande ce qui reste, ce qui demeure à toujours, après que cette impitoyable méthode d'élimination s'est successivement appliquée à tous les éléments de l'existence; de même que l'on a peine à se représenter ce qu'est le monde, dès que tous les phénomènes sont des illusions et que le plan où ils se reflètent, le miroir dans lequel ils apparaissent est la seule chose existante. Le besoin d'affirmation naturel à l'esprit humain, et le système de la négation à outrance, appliqué de propos délibéré, se combattent sans cesse dans le bouddhisme, et le premier semble toujours étouffé par le second.

Il faut surtout remarquer dans cet exposé la discussion sur le « moi » (en anglais « I »)[1], qui n'est pas permanent, et la « substance vraie » (« true self ») la seule qui soit permanente, heureuse, personnelle, pure, mais dont la personnalité, en dépit de ces assertions, se laisse difficilement apercevoir (175-180). On retrouve la trace de cette discussion sur le « moi » (p. 373) dans la partie du livre où M. B. parle des Dhyâni-Buddhas et de l'Adi-Buddha « l'unique » forme d'existence, le cœur unique, » sorte d'entité, d'abstraction métaphysique des Buddhas, qui finit par résumer toute l'existence, et par devenir le moi intime, le moi universel, le grand moi. Le mot anglais « self », employé dans ce passage par M. B., paraît être la traduction du chinois *sin* « cœur, » qui suppose l'original sanskrit *Hridaya;* mais « self » pourrait aussi bien traduire le sanskrit *âtman*, tandis que « I » le pronom de la première personne répondrait naturellement à *Aham*. Dans le Çurangama (p. 302, 303) le même mot chinois revient dans un raisonnement qui repose de nouveau sur la distinction du vrai et

1. Le « I », le « moi », ce qui dit « je », est périssable d'après cette doctrine, il représente en quelque sorte une âme grossière et extérieure : mais il y a derrière ce moi extérieur un moi intérieur et intime; c'est celui dont on affirme la durée, la félicité, la personnalité, la pureté : seulement, en dépit de cette affirmation, l'individualité de ce moi intime reste très-obscure, et on a peine à admettre qu'il ne s'absorbe pas dans une sorte de moi unique, d'âme universelle, d'unité froide et vide qui constitue la seule existence véritable.

Digitized by Google

du faux moi : M. B. le traduit par « Mind = esprit, » mettant « Heart = cœur » entre parenthèses; mais il avertit en note que le mot du texte sanskrit doit être *âtman* (self). Si les traductions sont souvent utiles pour déterminer le sens que l'on a attribué à certains termes et font ainsi l'office de commentaire, l'absence du texte est toujours regrettable, car dans bien des circonstances on a peine à reconnaître sous tel ou tel mot de la traduction le terme original.

Avant de finir nous avons une remarque à faire sur l'orthographe défectueuse des mots sanskrits cités par M. Beal; il y a des incorrections et surtout des incohérences de transcription; la même lettre est représentée de plusieurs manières différentes : nous demanderons aussi pourquoi M. B. emploie la forme vieillie, ou plutôt moderne, mais abandonnée depuis longtemps par les sanskritistes, de *Shaster* pour *Çâstra* « livre classique. » Si nous faisons cette remarque sur la défectuosité de l'orthographe sanskrite de M. B., c'est surtout pour faire sentir l'urgence d'un système de transcription rationnel et universellement admis. M. B. n'est pas sanskritiste, et il ne faut pas lui faire un crime d'écrire tantôt comme un sanskritiste, tantôt comme un homme étranger aux études sanskrites. D'ailleurs ses mauvaises transcriptions n'embarrassent personne et on reconnaît sans difficulté les mots qu'il cite. Mais depuis que l'étude du sanskrit a pris le développement et l'importance qui font de cette langue une sorte de point central de diverses branches d'études, il est vraiment honteux que chaque sanskritiste ait son système de transcription, et qu'un non-sanskritiste, obligé de recourir à la langue dont il n'a pas fait une étude spéciale, ne sache comment s'y prendre pour citer des noms sanskrits et soit mis dans la nécessité de les défigurer et de paraître adhérer à différents systèmes de transcription.

Nous croyons en avoir dit assez pour faire connaître l'ouvrage de M. Beal. C'est un livre nouveau par son caractère général, et par l'assemblage qu'il présente, sinon par la totalité des éléments qui le composent. Il apporte de précieux secours à cette comparaison des diverses littératures bouddhiques, qui est le complément nécessaire des travaux exécutés séparément sur chacune d'elles.

Léon Feer.

---

17. — **Grundriss zur Geschichte der Provenzalischen Literatur**, von Karl Bartsch. Elberfeld, Friederichs, 1872. In-8°, iv-216 p. — Prix : 6 fr. 75 c.

Le mot *Grundriss*, que M. Bartsch a choisi pour en faire le titre de sa nouvelle publication, est difficile à traduire exactement en français. Si on le rendait par *esquisse*, on donnerait une idée très-fausse de ce qu'a voulu faire l'auteur, et si on le traduisait littéralement par *plan*, on se trouverait encore plus loin de la vérité. Les nombreux écrivains allemands qui ont employé ce mot *Grundriss* entendent désigner par là, si l'on peut ainsi dire, une *reconnaissance préliminaire* du terrain sur lequel on pourra plus tard opérer. Il ne s'agit pas de ce qu'on ferait chez nous dans une pareille vue, c'est-à-dire d'une sorte de regard rapide et général jeté sur le sujet, mais au contraire d'un premier recueil et d'un triage préparatoire des faits sur lesquels pourra par la suite s'ap-

Digitized by Google

puyer une histoire véritable. Le vrai mot qui nous vient à l'esprit, après avoir fermé le livre de M. Bartsch, c'est que c'est le *squelette* d'une histoire; on pourrait dire aussi que c'en est l'*inventaire*.

Qu'on ne cherche donc point dans ce volume un récit continu et varié, suivant le développement historique de la littérature et en reflètant les aspects divers. Les plus grands poètes provençaux n'y occupent guère plus de place que les moins célèbres; les uns et les autres sont à peu près uniquement nommés. Je suppose qu'un lecteur curieux de se renseigner sur Bertrand de Born cherche ce nom à la table : elle le renverra d'abord au catalogue des troubadours, où il trouvera le premier vers de ses 45 chansons et l'indication des manuscrits où elles sont conservées, puis au § 39, où il apprendra que la biographie de Bertran figure dans sept mss. et a été publiée quatre fois. C'est beaucoup si ce lecteur a l'intention de travailler lui-même sur Bertrand de Born; ce n'est rien s'il veut simplement acquérir du poète et de ses œuvres une connaissance générale. — Le livre de M. B. est donc une sorte de *Bibliothèque de la littérature provençale*, contenant, sur les questions principales que soulève cette littérature, les solutions les plus sûres et les plus nouvelles, et donnant pour les détails les moyens de se renseigner d'une façon exacte et complète. C'est un manuel de travail et non un ouvrage de littérature, et si cette définition lui fait du tort aux yeux du public, elle le recommande à tous ceux qui s'occupent de près ou de loin de littérature provençale. Soit qu'on veuille aborder l'étude de cette littérature et s'orienter dans son domaine, soit qu'on désire, sans l'étudier spécialement, savoir où en est la science sur tel ou tel point, le livre de Bartsch est désormais indispensable. Il vient prendre place à côté de ces nombreux ouvrages dont les auteurs se proposent moins de briller que d'être utiles, de ces excellents manuels qui constituent pour les érudits de l'Allemagne un outillage si commode et si complet.

De tels livres méritent la reconnaissance des savants et l'estime du public; mais ils échappent presque totalement à la critique. Celle-ci ne peut guère y relever que des erreurs de détail, ou des fautes de plan : les unes et les autres nous paraissent absentes du livre de M. Bartsch; le nom de l'auteur suffisait à le faire prévoir. Nous nous bornerons donc à un exposé des matières traitées dans ce volume et à quelques observations de peu d'importance.

Après une *Introduction* que nous aurions voulu voir plus nourrie, notamment en ce qui concerne les rapports de la littérature provençale avec la littérature latine[1], l'auteur aborde son sujet. Il divise l'histoire de la littérature du Midi de la France en trois périodes. La première comprend le xe et le xie siècle; les monuments qu'elle nous a laissés sont excessivement rares, mais elle a produit et couvé tous les germes qui se sont développés par la suite. D'autres ont été étouffés sans doute avant d'arriver à maturité, comme l'épopée nationale : M. Bartsch admet sur ce point l'opinion que j'ai émise et que MM. Meyer et

1. Je ne sais sur quoi M. Bartsch se fonde pour assigner un caractère « moitié provençal, moitié italien, » aux glosses de Vienne. Il m'est impossible d'y rien démêler de pareil.

Digitized by Google

Gautier ont combattue; je suis heureux de son adhésion, mais je trouve qu'il va trop loin quand il suppose que Roland a été le sujet d'anciens poèmes en langue d'oc. Roland est un héros purement français, et j'ai surtout appuyé ma thèse de l'origine provençale, au moins en partie, du cycle de Guillaume *au court nez* sur ce fait que les poèmes de ce cycle ne connaissent pas ceux du cycle de Roland et réciproquement. Les légendes des Pyrénées sur Roland ne prouvent rien[1]. — L'auteur termine cette période en disant (p. 12) que la langue y est encore en formation (*im Werden*). Il y a là une confusion, qui est d'ailleurs bien fréquente, entre la langue réelle et la langue littéraire : c'est celle-ci qui n'était pas encore bien fixée et qui notamment empruntait beaucoup de mots au latin; quant à la langue réelle, je ne vois pas pourquoi elle serait plus *en formation* au XIe siècle qu'à toute autre époque[2].

La *seconde période* est la période de splendeur de la littérature provençale (XIIe-XIIIe s.); elle est surtout marquée par l'incomparable richesse de la poésie lyrique. L'auteur s'occupe d'abord de la poésie épique : à propos d'Arnaut Daniel, il ne paraît pas aussi improbable que le dit l'auteur qu'il ait composé un *Lancelot* que le Tasse a pu connaître; il est certain seulement que ce n'est pas celui qu'a imité Ulrich de Zazikhoven. — Sur la poésie lyrique, M. B. se borne à une énumération des genres cultivés; c'est bien sec, même dans un livre comme le sien. A défaut d'une appréciation de chacun des troubadours, une caractéristique générale de leur poésie aurait été, à ce qu'il me semble, nécessaire. — Au reste, une foule de petits renseignements utiles et quelquefois nouveaux sont donnés dans les trente paragraphes de cette section.

La *troisième période*, ou période de décadence, est limitée par l'auteur au XVe siècle. Elle offre moins d'intérêt que les autres, mais elle est traitée ici avec le même soin consciencieux. Seulement les renseignements sur cette période ne sont guère jusqu'à présent dans les livres, et M. B., qui naturellement ne pouvait travailler que de seconde main, a été réduit à une maigre moisson[3].

La grande valeur du livre lui est donnée par les trois catalogues qu'il contient : 1. Catalogue des Biographies des Troubadours. — 2. Catalogue des manuscrits qui contiennent des poésies lyriques. — 3. Catalogue de tous les troubadours et de toutes leurs pièces, rangées alphabétiquement d'après les premières lettres du premier vers, et accompagnées de l'indication des mss. où elles se trouvent et des livres où elles sont publiées. Ce dernier catalogue surtout, dressé avec le

---

1. Le nom *Aimer* n'est pas une forme provençale, mais française. Le prov. serait *Aimar* que donne M. B. lui-même ou mieux *Azemar;* le fr. s'est formé directement sur le nom allemand.

2. A propos de langue je ne sais ce qu'entend M. B. (p. 12) en parlant d'un texte écrit, avant la fondation de la secte vaudoise, en dialecte vaudois (*waldensisch*). Il est vrai qu'il s'appuie sur P. Meyer, disant que ce texte a été écrit *dans les pays vaudois*, mais cette expression désignait, assez improprement d'ailleurs, le pays de Vaud actuel (*Waadtland*).

3. M. B. aurait trouvé quelques indications utiles dans le livre de M. Estlander, *Bidrag till den provençaliska Litteraturens historia*, dont la *Rev. Crit.* a rendu compte (1868, t. II, art. 165).

Digitized by Google

plus grand soin par l'auteur, servira désormais de base à toutes les études sur la littérature provençale.

En quittant cet excellent livre, pour lequel les amis de la littérature provençale ne peuvent qu'être très-obligés au savant professeur de Heidelberg, nous reproduisons volontiers les dernières paroles de la *Préface :* « Des savants allemands » et romans ont contribué, par un travail commun, à la connaissance de la » poésie occitanienne; que ce livre, résumé de leurs recherches, soit un salut » d'amitié et de paix que la science allemande envoie aux travailleurs de » France. »

G. P.

---

18. — **Histoire de l'Europe pendant la Révolution française,** par H. DE SYBEL, traduit de l'allemand par Mlle Marie BOSQUET. Édition revue par l'auteur. Tome deuxième. Paris, Germer-Baillière, 1870. 572 p. — Prix : 7 fr.

Nous avons dit quel cas il fallait faire du tome premier de cet ouvrage [1]; le second confirme l'opinion que nous avons précédemment émise sur cette remarquable publication. Elle dénote un vaste savoir, beaucoup de travail et une merveilleuse faculté d'assimilation. Non-seulement M. de Sybel a mis à contribution toutes les sources principales, documents imprimés ou inédits, où doit puiser un historien de la période révolutionnaire, mais là même où le temps lui a manqué pour aller jusqu'au bout de ses études, là où il s'est borné à un examen rapide des pièces mises à sa disposition, il a fait preuve d'une étonnante sagacité, et il a rapporté de ses lectures des vues nouvelles dont la justesse ne peut être contestée. En écrivant ces lignes nous avons particulièrement en vue les chapitres du livre qui ont trait à l'histoire intérieure de la France. M. de S. n'a fait qu'une assez courte station dans nos archives; il n'y a pas vu, au moins de près, tout ce qu'elles renferment, et cependant ses conclusions (nous mettons de côté les appréciations) sont rigoureusement vraies, ses preuves aussi heureusement réunies qu'habilement groupées. Toutes les fois qu'un doute nous a conduit à vérifier les assertions de l'auteur, nous avons reconnu que s'il y avait erreur, c'était plutôt de notre part que de la sienne. Or si l'on veut bien se rappeler que c'est, non pas un récit détaillé, mais une histoire sommaire (tout en restant complète) que M. de S. s'est proposé d'écrire, on conviendra avec nous que son mérite n'est pas mince de n'avoir jamais succombé sous la masse de faits qui le pressaient de toutes parts. Tel est en effet, selon nous, le caractère principal, on peut dire singulier, de l'œuvre dont nous rendons compte. C'est un traité élémentaire, mais un traité élémentaire conçu et condensé de telle sorte, que si on élargissait en égale proportion chacun de ses cadres, le développement n'altérerait dans aucun point essentiel la physionomie que le résumé donne aux événements. Pour mieux être compris, nous le comparerons à une photographie réduite. M. de S. domine son sujet, parce qu'il en possède tous les éléments, et son livre est fait de choses et non de phrases.

---

1. V. *Revue critique.* 16 octobre 1869, n° 42.

Digitized by Google

C'est aussi, malheureusement, un livre de doctrines. Nous n'avons pas à combattre l'esprit de M. de S. A peine est-il utile de rappeler qu'au point de vue de la politique intérieure de la France ses opinions sont presque identiquement les mêmes que celles de M. Mortimer-Ternaux. L'auteur ne fait d'ailleurs pas mystère de ses emprunts et cite souvent avec éloge son devancier. Qu'il nous suffise donc de dire que le tome 2 de l'*Histoire de l'Europe* commence au mois d'octobre 1792 et s'arrête au mois d'avril 1794, comprenant ainsi le gouvernement de la Gironde, la mort de Louis XVI, l'établissement du Comité de Salut Public, le règne de la Commune et du tribunal révolutionnaire, la défection de Dumouriez, la chute des Girondins, des Hébertistes et de Danton, la ruine de Marseille et de Toulon, les succès de la Vendée, en un mot la période la plus aigüe de la Terreur[1].

L'abstention que nous croyons devoir observer au sujet des jugements portés par M. de S. sur les acteurs du drame révolutionnaire nous est dictée par la difficulté qu'on éprouve à combattre en peu de mots des opinions historiques qui résultent de l'examen de faits nombreux, complexes et susceptibles des interprétations les plus contradictoires. Toutefois il nous paraît légitime de sortir de cette réserve en ce qui touche les points suivants.

Nous persistons à ne pas goûter l'application de certaines désignations créées par le temps présent à des régimes qui ne les ont point connues. L'emploi de termes étrangers à une génération fausse, selon nous, l'idée que ces termes prétendent donner des passions et des *gestes* de cette génération. M. de S. se sert indifféremment des néologismes *prolétaires* (qui est propre au règne de Louis-Philippe et semble déjà tombé de l'usage), *communistes* (qui vieillit lui aussi et ne reparaît plus guère que dans les ouvrages économiques), *démagogues* et *démocrates*, comme synonymes de *Jacobins*, et, bien qu'il se donne cette fois la peine de nous dire qu'il prend le mot *démocratie* « dans son sens littéral, le règne exclusif du *demos*, ou des *pauvres*[2] (p. 259) », on ne peut guère douter que l'abus d'expressions qui ont une valeur historique propre et une signification précise à un moment déterminé de la vie d'un peuple ne soit une des causes qui peuvent induire le lecteur, qui ont induit l'auteur lui-même, à confondre les mobiles des agitations auxquelles s'abandonne aujourd'hui la nation française avec ceux des grands efforts qu'elle a jadis tentés. Lorsque M. de S.

---

1. On comprend toutefois que certains jugements de M. de S. sur les principaux personnages de la Révolution, n'ayant pu être de sa part l'objet de méditations approfondies, soient sujets à révision. Lorsqu'il qualifie par exemple Vergniaud de « rêveur paresseux » (p. 474), il ne fait que se conformer à l'usage et enregistrer l'opinion de ses devanciers. C'est là une de ces propositions qui se répètent indéfiniment, parce qu'on les a avancées une fois. La publication que M. Vatel prépare sur les Girondins montrera bientôt que Vergniaud n'a pas moins travaillé que Mirabeau ou Robespierre.

Signalons aussi une inadvertance. P. 374, M. de S. parle de « l'armée de la Moselle » composée de paysans du Landsturm. » Cette expression n'est pas heureuse dans la traduction, elle l'est sans doute encore moins dans l'original; aux Français il faudrait expliquer ce que c'est que le Landsturm; il faudrait dire aux Allemands que nos levées en masse ne sont aucunement comparables à leur Landsturm.

2. Cette interprétation est-elle de nature à satisfaire les hellénistes?

Digitized by Google

tant par le choix des insinuations que par des affirmations formelles et répétées, assigne pour objets aux tendances et aux agissements de la secte révolutionnaire par excellence, des Jacobins, la poursuite théorique de la communauté des biens, de l'abolition de la propriété individuelle (accusation qui domine toute son appréciation de ce parti et en forme l'essence), il se trompe lui-même à l'écho de son propre langage, et transporte les passions qui ont corrompu les populations ouvrières contemporaines à une époque qui les a ignorées, parce qu'elles n'avaient pas alors de raison d'être, et qu'elles n'avaient eu encore ni le temps de germer ni l'occasion de se produire. Les mesures restrictives de la liberté du commerce des subsistances, le maximum, les déclamations contre l'opulence, les impôts et emprunts forcés sur les riches, la réduction légale des fortunes, sont des traits qu'il ne serait pas difficile de signaler dans l'histoire de tous les peuples. Ils sont une atteinte à la propriété individuelle, conçue dans sa pleine et absolue expansion; ils n'en sont pas plus la négation que ne l'a été, depuis, l'expropriation pour cause d'utilité publique, que ne le sera, demain peut-être, l'impôt progressif sur le revenu. Que des bas-fonds de la fange remuée par Hébert soient sortis çà et là des cris assimilables à ceux qui depuis vingt-cinq ans ont pu assaillir nos oreilles, cela est vrai. Prises en leur ensemble, les vues des Jacobins sont d'un autre ordre. Ce fut avant tout un parti politique.

Et ce n'est pas seulement la passion du pouvoir qui dirigea ce parti. Chez lui, comme chez les factions adverses, cette passion était mélangée à doses inégales d'ailleurs d'un incontestable désir du bien public. Telle est en effet, la seconde erreur que nous relèverons chez M. de S., quoi qu'il la partage avec M. Mortimer-Ternaux. Le spectacle de l'affaissement des caractères et des mœurs, le sentiment des tristes préoccupations qui président aux révolutions contemporaines l'ont porté à n'attribuer aux hommes de la Révolution d'autre mobile que l'intérêt personnel. Il commente toutes leurs démarches par le désir du pillage ou par l'ambition de gouverner. Ce jugement n'est pas exact. A l'époque qui nous occupe, les partis et la plupart de leurs chefs étaient naïfs, ignorants, et enthousiastes. Leur inexpérience et leurs superstitions n'avaient pas de limites. Tout juge impartial de leurs discours, de leurs motions, de leurs actes, est obligé de convenir qu'à une très-grande médiocrité d'esprit ils joignaient une non moindre sincérité de croyance et d'attachement à leurs principes.

Quoi qu'il en soit, l'intérêt du second tome de l'*Histoire de l'Europe*, comme celui du premier, est ailleurs : il porte sur les relations internationales des grandes puissances pendant la période révolutionnaire. La richesse et la sûreté des informations que M. de S. a rassemblées sur la politique de l'Autriche, de l'Angleterre, de la Russie et de la Prusse, ne le cèdent en rien à l'abondance des renseignements qu'il avait recueillis au sujet de la première phase de la coalition. Mais ses vues s'y rétrécissent et sa pensée s'y précise sous une forme de plus en plus étroite. Son ouvrage devient une thèse, et une thèse écrite à un point de vue, non pas allemand, mais exclusivement prussien. Le mépris pour l'Autriche,

Digitized by Google

la haine, à un degré à peu près égal, pour la Russie et pour la France, sont la base de ses sentiments. M. de S. s'est laissé tellement pénétrer par les doctrines prussiennes contemporaines que dans tous ses récits perce, à peine voilée sous des précautions de langage, une irritation rétrospective contre les tendances de Frédéric-Guillaume II, dont le caractère modéré et droit répugnait à certaines visées. Il semble que la mémoire de ce prince demeure chargée aux yeux de M. de S. du crime d'avoir entravé plutôt que favorisé l'expansion de la Prusse. Voici, en résumé, les griefs articulés par lui contre les puissances de l'Europe.

Il reproche à l'Autriche beaucoup de mauvaise foi, d'ambition et de versatilité. Il l'accuse d'avoir constamment dissimulé ses projets, de les avoir modifiés sans cesse suivant les événements, d'avoir voulu prendre et la Bavière et certaines principautés enclavées et sa part de Pologne, tout en retenant, si faire se pouvait, la Belgique et une portion de la Flandre ou de l'Alsace[1], finalement d'avoir amené, par son attitude inquiète et équivoque, la rupture de la coalition. La Prusse a eu deux torts. Elle devait repousser catégoriquement toute combinaison destructive de la nationalité bavaroise[2]. Elle s'est laissé jouer par la Russie dans les opérations militaires qui eurent pour objet l'occupation simultanée de la Pologne.

L'Angleterre est irréprochable. Elle a fait la guerre contre son gré, après avoir épuisé tous les moyens de l'éviter.

La Russie et la France sont également coupables. La France a toujours voulu la guerre, parce qu'elle s'en promettait « un butin incalculable » (p. 267 et passim). Par son insatiable convoitise elle a puissamment contribué au succès des entreprises de Catherine II et a été la vraie complice de la Russie.

La Russie, elle, a obéi à ses purs instincts de barbarie. Sans souci de l'intérêt commun elle a profité de la crise révolutionnaire et l'a exploitée dans un intérêt étroit. Dès que la duplicité de l'Autriche eut éloigné d'elle irrévocablement la Prusse et disjoint le faisceau des forces germaniques, Catherine s'empressa d'éluder ses engagements, et d'attiser contre les Prussiens la haine des Polonais.

Quelques-uns des traits qui composent cette esquisse ont une grande valeur. Selon nous du moins, M. de S. a pleinement réussi en ce qui touche la politique de l'Angleterre. Les arguments qu'il fait valoir sont aussi probants qu'ils sont peu répandus, pour ne pas dire méconnus, en France. Presque tous nos écrivains sont restés à cet égard la dupe d'une routine historique, des rancunes populaires et des traditions de Sainte-Hélène. M. de S. n'est pas moins neuf et pertinent dans l'exposé des relations de la Prusse avec la Russie. Mais le point où il montre le plus d'originalité réside certainement dans l'assimilation qu'il établit entre la conduite de cette dernière puissance et celle de notre pays. En leur assignant un but identique et commun : *la conquête*, il développe des aperçus

1. Voir notamment les pages 230-232-249-280-285-375-378.
2. Voir notamment p. 160.

Digitized by Google

faits pour nous surprendre. Sa pensée ne connaît point de limites sur ce terrain. La France et la Russie sont dépeintes par lui comme deux despotes qui se disputent « la liberté du monde civilisé, qui perdit constamment de la place jusqu'au » jour où les deux torrents se rejoignirent et où leurs forces se rencontrèrent, » après avoir submergé l'Europe tout entière » (p. 258). Théorie manifestement excessive sinon fausse, puisque livrant (par exception) son auteur à l'empire de la phrase, elle le porte à sacrifier la réalité des faits et à omettre entre les drames de 1793 et ceux de 1812, les importants incidents (sans parler du reste) qui ont pour expression capitale les batailles de Zurich.

Les appréciations produites par M. de S. pour servir d'apologie à la Prusse comportent de même certaines contradictions. Il n'a pas très-bonne grâce par exemple à gémir sur les destinées de la Pologne et à nous représenter le roi Frédéric-Guillaume comme un co-partageant malgré lui. Non qu'il y ait à reprocher, selon nous, à la Prusse ses conquêtes au nord-est de ses frontières. C'était pour elle comme ce fut pour la France, dans les siècles où elle s'étendit dans la même direction, une condition d'existence nationale. Il fallait ou que la Prusse ne fût point ou que la Pologne cessât d'être. Frédéric II eut l'intelligence de cette situation. Mais loin de faire mystère de son initiative dans la question, il la revendique dans ses Mémoires. Le blâme que M. de S. adresse à la noblesse polonaise pour s'être jetée dans les bras de la Russie et avoir tourné sa haine contre les Prussiens n'est pas non plus bien fondé. Dès lors qu'il s'agissait de vie ou de mort, l'intérêt manifeste de la Pologne était de se faire russe tout entière. C'était pour elle l'unique moyen d'échapper au démembrement; elle eût trouvé dans la poursuite réfléchie et résolue de cette tendance, avec de nombreuses compensations, le moyen de s'assurer une existence propre, et peut-être l'occasion de recouvrer un jour son autonomie.

Nous bornerons là l'indication des réserves dont nous croyons devoir accompagner l'éloge du second volume de M. de Sybel. Nous y ajouterons seulement une citation qui nous paraît propre à faire comprendre l'esprit qui a présidé à la conception de son œuvre, cet esprit particulièrement prussien dont nous le disions tout à l'heure animé. En prenant pour tâche la *diminution*, si nous osons ainsi parler, de la Révolution française, la réduction à une influence minime (tout au plus malsaine, sinon perverse) de ce rôle initiateur et désintéressé que nos historiens se sont plu à lui attribuer et dont nous avons été si longtemps fiers, M. de S. s'est proposé sans doute un but qui échappe à notre critique. Ses intentions ne peuvent tromper aucun de ses lecteurs. Elles éclatent dans un passage où il cesse de maîtriser son humeur. En présence du vieil orgueil révolutionnaire étalant ses quatorze armées, un cri de colère lui échappe. A ce compte, s'écrie-t-il, « l'Allemagne de 1865 aurait droit à une gloire deux fois plus » grande, car elle ne possède pas moins de trente-trois armées » (p. 458-460, tout est à lire). Exclamation admirable, aussi précieuse que mal fondée! Car en 1865 l'Allemagne était trois fois aussi peuplée que la France en 1793, et à cette époque encore on donnait le nom d'armées (tout le monde sait que celle avec

Digitized by Google

laquelle Bonaparte conquit l'Italie ne comptait pas 35,000 hommes) à des agglomérations qui équivalaient rarement à nos *Corps*. M. de S. l'ignore moins que personne, et en perdant le sang-froid il découvre sa pensée intime.

Si les pages de ce volume portaient l'indication des dates du mois et de l'année, l'usage en serait plus commode. H. LOT.

---

19. — **Johann Heinrich Merck**, seine Umgebung und Zeit, von Dr Georg ZIMMERMANN, Professor an der Universitæt Giessen. Frankfurt am Main, J. D. Sauerlænder. 1871. 1 vol. in-8° de viij-587 p. — Prix : 9 fr.

Voici un de ces livres dont on ne comprend pas bien pourquoi ils ont été écrits, si ce n'est pour apprendre au monde les lectures de l'auteur. Ce gros volume en effet n'apporte rien de nouveau au savant, ni même à l'amateur d'histoire littéraire; il n'est point d'une lecture facile et n'offre pas au lecteur ordinaire une image vivante du héros qu'il prétend faire connaître. Toutes les sources qui ont servi à le compiler sont imprimées, et la principale de ces sources, la correspondance de Merck (publiée par Karl Wagner en trois volumes qui ont paru successivement à Darmstadt en 1835 et 1838, à Leipzig en 1847) n'est guère plus volumineuse que le livre de M. Zimmermann. On ne voit pas bien l'avantage qu'il y a à lire ces lettres par le menu en mille citations éparses sur 600 pages, au lieu de les lire en entier et à la suite les unes des autres. — Ce livre n'est pas davantage une biographie au sens ordinaire du mot. Le récit de la vie du critique de Darmstadt est en effet fort écourté, ou plutôt fragmentaire. L'histoire de sa jeunesse (p. 3 à 23) est d'ailleurs séparée par 500 pages de celle de sa virilité et de sa vieillesse (p. 533 à 550). M. Zimmermann a cru devoir parler de tous les personnages qui ont été en contact avec Merck; et il n'y aurait rien à redire, si le nombre de ces personnages ne cachait presque complètement le héros; si ces personnages vivaient, s'agitaient, se groupaient devant nos yeux, s'il y avait une action continue et intéressante; si les épisodes n'absorbaient pas la plus grande partie du volume; si enfin l'auteur s'était contenté de raconter et de peindre, au lieu de juger, d'acquitter et de condamner.

Le volume de M. Zimmermann est divisé en cinq livres de longueur fort inégale. Le premier, d'un peu plus de 100 pages, est intitulé : *La Patrie :* il est rempli en majeure partie par une digression sur Ch. Fr. de Moser. Ce travail est fort intéressant; il repose sur des recherches de première main; il est complet et instructif; mais *non erat hic locus*. Merck a eu peu de relations avec le tout-puissant ministre du landgrave; son opposition contre lui n'est que vaguement indiquée; elle est affirmée par l'auteur, plutôt que prouvée et suivie dans ses manifestations hostiles[1]. M. Z. d'ailleurs ne nous semble pas s'élever assez au-dessus

1. Une longue lettre de Caroline Flachsland à Herder (datée du 7 août 1772) rend compte de la rentrée de Moser au service du landgrave et entre dans des détails précieux dont M. Z. aurait pu tenir compte. Il en résulte que Merck fut, dans les commencements, grand admirateur et partisan du « président ». Voy. *Herder's Briefwechsel mit seiner Braut*, p. 310 à 313.

Digitized by Google

des personnes et des partis dans le jugement de cette *tragédie*, pour me servir de son expression. S'il avait été plus historien, il aurait su être juste pour le Struensee hessois aussi bien que pour Merck, Charles-Auguste de Weimar et autres contemporains qui n'aimaient point le ministre et virent avec plaisir sa chute et même la persécution dont il fut victime. Moser était une de ces natures à la Pombal, si fréquentes au XVIIIe siècle; ardent champion des idées modernes, représentant énergique et convaincu du despotisme éclairé, fanatique comme tout vrai réformateur, et identifiant volontiers sa personne avec les réformes; dédaignant les irrégularités de détail, quand il s'agissait d'atteindre le but; méprisant les gens *inutiles;* capable de ne pas respecter la vérité, s'il y allait de la réussite de ses idées; un de ces hommes, en un mot, qui, sur un grand théâtre, deviennent en religion des Mahomet, en politique des Cromwell. Or, s'il y a une chose au monde qui soit antipathique aux natures artistes telles que Charles-Auguste, et aux sceptiques amants de la vérité tels que Merck, ce sont ces réformateurs intolérants; et il est très-simple que le duc et le critique aient témoigné cette antipathie au ministre qui, à leurs yeux, avait le tort d'être utilitaire, fanatique, et despote.

Le second livre, intitulé la *Littérature allemande*, forme la partie la plus longue, sinon la plus importante du volume. M. Zimmermann nous y parle des rapports de Merck avec Herder, les deux Schlosser, Gœthe, Wieland, etc. On n'y trouvera rien de nouveau; mais il est commode d'avoir réunies en un même chapitre toutes les données éparses sur le rôle de Merck dans le mouvement littéraire de 1770 à 1780. On sait ce que Merck a été pour Gœthe. Son nom est indissolublement lié dans l'histoire de la littérature allemande à ceux de *Gœtz*, de *Werther*, de *Clavijo* et de *Faust*. C'est lui qui fournit les principaux traits de Méphistophélès; et, à ce propos qu'il nous soit permis de trouver au moins étranges les éternelles apologies de Merck, tentées par M. Zimmermann. D'abord Gœthe ne fut pas seul à donner le nom de Méphistophélès à Merck; et puis, où en est-on en Allemagne si un critique et un savant de l'ordre de M. Zimmermann peut voir dans ce sobriquet un reproche sérieux fait au caractère de Merck, et dans la figure de Méphistophélès le méchant diable de la tradition? Il semble qu'on ait à peine besoin de dire à un enfant que, pour Gœthe, l'ami de Faust n'est guère que le représentant d'une manière de penser et de sentir fort permise, et certainement bien répandue parmi les meilleurs : l'esprit de critique et de négation, l'antipathie pour la phraséologie idéale, le scepticisme à l'égard des grands sentiments, le don de voir les motifs secrètement égoïstes de nos meilleures actions; — tout cela, Merck l'avait au plus haut point, et il se connaissait certes trop bien pour se fâcher de la plaisanterie de Gœthe [1]. Ce pauvre Gœthe et ce pauvre Charles-Auguste! M. Z. est-il assez sévère pour

1. Au reste, on sait que le caustique ami de Faust ne reçut son côté diabolique qu'à la reprise de la tragédie, quinze ans après le premier jet, conçu et écrit du temps de la plus grande amitié avec Merck.

Digitized by Google

eux! et faut-il être disposé à trouver les gens en faute pour voir de la « malveil- » lance » dans le récit calme et tout historique du premier, dans les boutades, bien rares à la vérité, du second! — Dans ce livre aussi se trouvent des épisodes un peu trop étendus : celui qui est consacré à Albertine de Grün est intéressant quoique nullement nouveau ; celui sur Hœpfner n'est guère qu'une reproduction de l'article publié par M. Zimmermann dans la *Revue trimestrielle* de Cotta; quant à celui sur Sophie de la Roche, déjà publié séparément comme celui sur Moser, il est emprunté presque en entier à l'excellente biographie de l'amie de Wieland par Mlle Ludmilla Assing; non pas que M. Z. ait copié Mlle Assing; mais c'est dans son livre qu'il a évidemment puisé la plus grande partie des données sur l'auteur de *Mlle de Sternheim*. — Des analyses et appréciations des divers ouvrages et fragments de Merck terminent ce chapitre. Elles sont bien faites et fort utiles; car on a de la peine à trouver et, quand on les a trouvés, à lire de nos jours ces essais pour la plupart fragmentaires. On se convainc de plus en plus en effet, en lisant les extraits des contes et nouvelles que nous donne M. Z., que le vrai, le grand talent de Merck était la critique. Les satires de Merck dont Gœthe parle dans ses *Mémoires* restent malheureusement inconnues et sont très-probablement détruites, à moins qu'elles ne se trouvent dans les archives de Gœthe à Weimar.

Le 3e livre est consacré aux *Arts plastiques*, le 4e aux *Sciences naturelles*. Merck fut grand connaisseur et amateur dans les premiers; il a des mérites incontestables comme ostéologue. Ces deux chapitres ont le mérite d'être courts et par conséquent plus instructifs que le chapitre sur la littérature, qui ne compte pas moins de 340 pages! C'est le cas de dire que les arbres nous y empêchent de voir la forêt, tandis que la sobriété plus grande du 3e et surtout du 4e livre donne une idée infiniment plus nette du rôle et de l'action de Merck.

Le 5e et dernier livre raconte la fin de Merck et donne une appréciation de son caractère. Il y a peu à dire sur cette partie, si ce n'est que le fameux *secret* de la vie de Merck n'a point été découvert par M. Z., et que la défense, parfaitement inutile, du critique contre les prétendues attaques et les dénigrements, absolument imaginaires, de Gœthe, s'y répète et remplit trop de place.

En somme il faut dire que le savant et consciencieux auteur de cette longue étude n'a évidemment pas su dominer son sujet : son livre n'est ni composé, ni écrit; ce sont des notes et des citations mises sous un certain nombre de rubriques et accompagnées de jugements d'une certaine étroitesse qui n'est nulle part plus déplacée que quand on parle de l'Allemagne de 1775. Enfin, si l'on en excepte les épisodes sur Moser, sur Sophie de la Roche et jusqu'à un certain point celui sur Hœpfner, il n'y a presque rien dans ce gros livre qui ne se trouve dans les trois minces volumes de K. Wagner.

K. H.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 6 — 10 Février — 1872

Sommaire : 20. Pavet de Courteille, Dictionnaire turk-oriental. — 21. Savelsberg, Particules latines. — 22. Willems, Antiquités romaines. — 23. Grion, La Chronique de Dino Compagni. — 24. Storm, Les peuples romans et leurs langues.

20. — **Dictionnaire turk-oriental**, par M. Pavet de Courteille. Paris, Imprimerie impériale, 1870. Gr. in-8°. — Prix : 12 fr.

Jusqu'à présent les savants qui se sont livrés en France à l'étude de la langue turke n'ont guère étendu leur horizon au-delà de la littérature et de l'idiome ottomans. Cette préoccupation exclusive se justifie et par le rôle que l'empire ottoman a joué dans l'histoire et par la place qu'il tient encore dans les affaires et surtout dans la politique contemporaines; elle était d'ailleurs en harmonie avec l'état général de la science. Mais aujourd'hui un mouvement d'études fort caractérisé, et coïncidant avec des tendances politiques et commerciales auxquelles il n'est pas subordonné, mais qu'il seconde jusqu'à un certain point, pousse les esprits à approfondir les langues et l'histoire de l'Asie centrale et orientale. Ce mouvement, peu sensible en France où il ne rencontre ni la faveur publique, ni même les encouragements officiels (on peut le dire, sans méconnaître certains indices favorables, notamment les facilités qui ont été données pour la publication même de l'ouvrage que nous annonçons), est très-accentué à l'étranger, en Russie surtout, où il est soutenu par des intérêts nationaux, en Allemagne, où l'amour et le goût de la science savent se passer d'excitants extérieurs, et particulièrement en Hongrie, où les souvenirs des antiques traditions, et une curiosité innée, quelque chose comme la voix du sang, envoie pour ainsi dire, à chaque génération, quelque hardi voyageur sonder les mystères de l'Asie centrale. Ce sera un titre de gloire pour M. Pavet de Courteille d'avoir le premier, en France, donné aux études turkes l'impulsion qui les met en harmonie avec le courant scientifique actuel, de s'être conformé à une tendance qui n'est pas simplement une mode, un engouement, mais qui indique la voie véritable que ces études doivent suivre.

Le dictionnaire que nous annonçons a un caractère spécial; il se rattache, circonstance très-digne d'intérêt, à l'un des ouvrages les plus importants de la littérature turke, aussi bien qu'à l'un des événements les plus marquants de l'histoire. En effet, il est né de la lecture attentive, de l'étude que M. P. de C. a faite des Mémoires de Bâber, l'un des plus illustres représentants de la race turke, le fondateur de cet « empire mongol » de l'Inde qui a jeté un si grand éclat, qui n'a disparu que devant la puissance anglaise, et dont le souvenir et la trace ne sont pas encore effacés de l'Inde. En lisant cet ouvrage capital, dont il

Digitized by Google

se propose de publier une traduction française[1], M. P. de C. composa pour son usage particulier, un vocabulaire adopté à la lecture des Mémoires de Bâber : c'est ce vocabulaire qu'il a eu la pensée d'offrir au public, mais grossi d'emprunts faits à d'autres ouvrages du même genre, tant indigènes qu'européens.

Ainsi il existe un travail lexicographique sur les œuvres de Mir-Ali-Chir-Nevaï (2e moitié du xve siècle). Ce dictionnaire, intitulé *Senguilâkh*, donne la signification des mots turks en persan; il est très-rare; l'auteur n'a pu le consulter; mais il en existe un abrégé, le *Koulâceh-i Abbâci*, dont M. P. de C. a eu à sa disposition deux manuscrits; ce qui lui a permis de faire passer l'ouvrage tout entier dans son livre. Le *Nâciri*, autre ouvrage du même genre n'a pu être utilisé qu'en partie, l'auteur n'ayant à sa disposition que les premières feuilles d'une édition lithographiée; mais il a été plus heureux avec l'*Abouchka*, autre dictionnaire composé pour les œuvres de Nevaï et dont il a recueilli et traduit les nombreux exemples. Enfin M. P. de C. cite un glossaire imprimé à Calcutta, ouvrage de Fazl-Ullah, et dont il a pu tirer parti. — Parmi les ouvrages européens, M. P. de C. a surtout utilisé les travaux de Zenker (Türkisch-Arabisch-Persisches Handwœrterbuch), de Guiganoff (Recueil d'expressions tartares), de Veliaminof-Zernof (Dictionnaire Djaghataï turk) et surtout les *Cagataische Sprachstudien* de Vambery publiées pendant que le Dictionnaire de M. B. C. était sous presse, et que l'auteur a utilisées autant qu'il a pu pendant la correction des épreuves, ne négligeant rien, jusqu'au dernier moment, pour donner à son travail toute la perfection dont il était susceptible.

Le plan sur lequel est fait le Dictionnaire de M. P. de C. est excellent : chaque mot est, autant que possible, accompagné d'un ou de plusieurs exemples, constamment traduits par l'auteur et qui permettent au lecteur de se mieux rendre compte des divers sens attribués aux différents mots. Ce système a en outre l'avantage d'offrir une « véritable Chresromathie turke-orientale, » comme le dit M. P. de C. dans sa préface (page vj), en y insérant le texte et la traduction de celle de l'Abouchka. Ces nombreuses citations, les unes prises dans les dictionnaires indigènes mis à contribution par l'auteur, les autres recueillies dans ses lectures, toutes marquées d'un signe qui permet d'en constater l'origine et de remonter à la source, ont un triple caractère : 1° philologique, car elles renferment une foule d'indications et même de discussions lexicographiques et grammaticales; l'origine, la provenance, la synonymie d'un grand nombre de mots sont expliquées; 2° littéraires; car elles font connaître le style et la manière des écrivains dont les œuvres capitales ont fourni la substance du dictionnaire, 3° enfin historique; car, si l'on ne peut voir dans ce livre un travail historique proprement dit, on y trouve une foule d'allusions à des événements de l'histoire, sans parler de nombreux détails relatifs à l'ethnographie, aux mœurs, usages et coutumes, à l'histoire naturelle, aux sciences et aux arts. L'étude de ce livre est ainsi d'un grand intérêt et d'un grand profit même pour le lecteur qui n'y

1. Depuis que ces lignes ont été écrites (en 1870), et même depuis qu'elles ont été livrées à l'impression, cette traduction a paru. La *Revue* en rendra compte.

Digitized by Google

chercherait pas le genre de secours que fournit habituellement un dictionnaire.

Le grand mérite de l'ouvrage de M. Pavet de Courteille est, avons-nous dit, dans la direction nouvelle qu'il tend à imprimer à l'étude de la langue turke et dans le secours qu'il prête aux études voisines. Depuis Klaproth et Abel Remusat qui avaient ouvert la voie à de sérieux travaux sur l'Asie centrale, cette branche d'études avait été à peu près délaissée au moins en France. A l'étranger elle a été cultivée avec soin dans ces dernières années; M. P. de C. retrace, dans son introduction, l'histoire de ce qui a été fait pour elle en Allemagne et en Russie. On sait que le turk ottoman ne peut fournir pour ce genre d'études qu'une contribution très-insuffisante, à cause de l'envahissement de la langue littéraire par l'arabe et le persan. Pour retrouver le véritable turk, il faut aller le chercher soit dans la patrie des Turks, dans l'Asie centrale, où il se présente à la vérité sous forme de nombreux dialectes, soit dans les monuments littéraires qui, antérieurs au travail de décomposition opéré sur le dialecte ottoman par l'influence musulmane et l'engouement du persan et de l'arabe, ont le mieux retenu le caractère du turk primitif en même temps qu'ils le représentent sous la forme la plus cultivée et la plus achevée. Néanmoins cette littérature turke du xve siècle ne s'est développée qu'au contact de la civilisation persane. On sait que la création du fameux empire mongol a eu pour conséquence l'introduction du persan, comme langue littéraire et classique, dans l'Hindoustan. On retrouve la trace de cette influence persane dans une bonne partie des citations de M. P. de C. au moins dans celles qui sont en vers, tirées pour la plupart de Nevaï. Quant aux mots mêmes, dont l'ensemble forme le vocabulaire, l'auteur qui n'a pas eu l'intention de faire un dictionnaire complet du turk oriental, encore moins du turk grossi des mots empruntés à des idiomes étrangers, a généralement exclu tous ceux qui ne sont pas d'origine turke ou tartare. On en rencontre cependant qui ne remplissent pas cette condition; ainsi l'expression *deh-der-deh* (p. 323), « dix sur dix, décagone » est persane, mais on peut la regarder comme technique : cependant on aurait attendu la lettre *p*, indicative d'une origine persane : peut-être est-ce une omission.

Beaucoup de mots sont marqués de la lettre *m* qui signifie « mongol; » d'autres, sans porter cette marque, sont accompagnés d'un mot mongol que l'auteur en rapproche. La comparaison aurait pu être poussée plus loin : Ainsi *bûl-maq* « être, devenir » (p. 177), correspond bien au mongol *bol-khu;* rien n'indique ce rapport. On peut faire la même observation au sujet du mot *bîlîk* « science, intelligence » (p. 191), lequel est tout à fait mongol. Mais ces oublis ne peuvent être bien nombreux; il est évident que le vocabulaire mongol et le vocabulaire turk diffèrent l'un de l'autre, et le rapport certain qui existe entre les deux langues, repose bien plus sur le génie, la constitution grammaticale, que sur la ressemblance des mots. Le nombre des termes de son dictionnaire dont M. P. de C. a rapproché un terme mongol correspondant, n'est pas même d'une centaine. En y ajoutant les mots qu'il se contente d'accompagner de la lettre *m* et ceux qu'il peut avoir omis, peut-être arriverait-on tout au plus au chiffre de cent cinquante ou deux cents. Ce fonds commun, qui est très-faible,

Digitized by Google

est-il le reste d'une identité primitive de langage qui aurait plus tard disparu, ou le résultat d'emprunts? Il est probable que ces deux caractères existent, mais que le second est celui qui s'attache à la plupart ces cas. Ainsi le mot *ordu* (dont nous avons fait « horde »), et qui, dans l'Inde, désigne encore aujourd'hui le dialecte mixte, né de la conquête dite mongole, est simplement accompagné dans le dictionnaire de ces mots « campement royal, camp » (p. 54), sans autre indication. Mais ce mot est aussi mongol. Est-il propre aux deux langues, ou a-t-il passé de l'une dans l'autre, et dans ce dernier cas, quelle est celle qui a fourni le terme à sa voisine? — Nous croyons utile de citer quelques autres exemples du même genre. Ainsi le nom du loup en turk ottoman est *qûrt*. Ce terme se trouve à la page 425 avec la signification « ver, loup. » A la p. 168 nous trouvons *bûrt* « loup, espèce de clairon » qui paraît le terme plus spécialement employé par le turk oriental. Enfin, à la page 289 nous lisons *tchineh* « loup » ou louve; » et l'auteur cite une phrase d'Aboul-Ghazi, nous apprenant que ce mot désigne également bien le mâle et la femelle. Or on ne peut qu'être frappé de l'identité du turk *tchineh* avec *tchinu-e* nom du loup en mongol que M. P. de C. n'a pas du reste manqué de citer. Mais le mot est-il commun aux deux langues ou l'une l'a-t-elle emprunté à l'autre? — Le mot qui procède immédiatement *tchineh* dans le dictionnaire, nous offre un intérêt semblable, accru par celui d'une question historique; c'est *Djenkiz*, premier élément du nom célèbre de Gengis-Khan. Aboul-Ghazi dit que ce mot signifie « grands » (Olough) et qu'il est au pluriel. Il est difficile de l'admettre comme turk; mais l'indication donnée par Aboul-Ghazi que ce mot est pluriel, s'applique bien à la forme plurielle des noms mongols terminés par des voyelles, cette forme étant *s*, très-voisin de *z*. Cependant on s'est toujours refusé à voir dans le premier élément du nom du conquérant mongol, un mot de la langue de son peuple, et Schmidt (Geschichte der Ost-Mongolen, p. 379, note 20) combat précisément l'opinion qui fait de Djenkiz (Tchinggis) un pluriel. M. P. de C. en rapproche le mongol *tchinegen*, mais ce mot étant abstrait ne saurait avoir de pluriel, et s'il en avait un, ce devrait régulièrement *tchineged* et non *tchineges*.— Le titre de *Khaghan* qui entra dans le nouveau nom donné à Temudjin est représenté en turk par le mot bien connu Khâqân accompagné dans le dictionnaire (p. 312) de cette simple indication « roi des rois, titre donné par excellence aux souverains de la Chine. » Ce mot, qui a passé en persan, est évidemment la transcription pure et simple du mongol. Mais, page 389, nous trouvons Qâân « roi des rois » avec un vers qui attribue cette qualification au 2e Khaghan mongol, Octaï, tandis que dans le même vers le fondateur de l'empire est appelé Djinkiz-Khan, son vrai nom devant être Djinkiz-Khâqân. Mais laissons de côté le mot *Khan* commun aux deux langues, et la distinction de Khan et de Khaghan que le mongol seul sait faire: il demeure établi que ce terme mongol *Khaghan* est représenté par deux formes *Khâqân*, conforme à l'orthographe, et *Qâân*, probablement conforme à la prononciation et qui coïncide d'une façon remarquable avec la transcription du même terme par Marco Polo, — *Khaan*. Car, on ne peut guère admettre que ce terme appartienne en propre au turk.

Digitized by Google

Nous citerons un dernier exemple, le mot « *Amink, m,* petit esprit » (p, 36), qui nous vaut une note très-intéressante d'Aboul Ghazi. D'après lui, ce mot daterait d'un temps où la langue mongole n'était pas encore oubliée; ce qui prouve que l'usage s'en était introduit parmi les Turks. Après avoir donné les équivalents de Amin « esprit, » en diverses langues, le lexicologue nous apprend que la lettre finale de *Amin-k* est le signe du diminutif, d'où l'acception de « petit » esprit. » C'est là un renseignement curieux d'autant plus digne d'être noté qu'il ne paraît point se rapporter à un cas ni à une règle existant aujourd'hui en mongol, quoique le mot *Amîn* soit parfaitement mongol et que M. P. de C. le cite avec pleine raison. Le terme suivant *Amîdûn* « vivant » reproduit si exactement le mongol *amidu* « être intelligent, animé » qu'on peut le considérer comme ce mot lui-même : aucune indication l'accompagne.

Nous avons insisté sur certains mots qui sont l'indice des rapports existants entre le turk et la plus remarquable des langues voisines et congénères, le mongol; la considération de diverses autres langues peut aussi donner lieu à des observations curieuses. Ainsi quand on rencontre le mot *bâlâ* « petit des ani- » maux, enfant » (p. 153), on pense immédiatement au sanskrit *bâla :* (fém. *bâlâ*) « enfant » et on se demande si ce mot aurait été adopté dans l'Inde par les conquérants turks; mais le mot *bâlâ-lâ-maq* « faire des petits, en parlant des » animaux, » qui vient peu après, détruit cette impression et donne lieu de penser qu'il n'y a là qu'une ressemblance fortuite.

Nous ne pousserons pas plus loin ces remarques de détail peut-être trop longues. Elles auront cependant pu servir à montrer l'intérêt du travail de M. P. de C.: soit qu'on veuille se renfermer dans l'étude du turk et de ses dialectes, soit qu'on veuille étudier les langues de l'Asie centrale, et l'histoire des peuples qui y ont vécu ou qui en sont sortis, il offre un précieux secours par la masse des mots qu'il renferme, par les détails biographiques, historiques, ethnographiques, philologiques, scientifiques que l'auteur a rassemblés sous la plus grande partie des éléments de son vocabulaire.

Léon FEER.

---

21. — **Lateinische Partikeln** auf *d* und *m*, durch Apokope enstanden. Von Dr J. SAVELSBERG. Separatabdrück aus dem Rheinischen Museum für Philologie, N. F. XXVI (1871). Frankfurt am Main, Verlag von Johann David Sauerlænder. 1871. In-8°, 67 p. — Prix : 2 fr.

Voici la thèse de M. S. : 1° *prod sed red- antid- postid-* sont des apocopes de *prŏ-de se-de re-de anti-de posti-de* formés de la prép. *de* comme *in-de*, et non des ablat. archaïques comme on l'admet généralement. 2° *tum cum* ou *quom num tam quam dum idem pri-dem qui-dam enim in de-in ex-in* ou *ex-im quin alioquin confestim*, etc., sont des apocopes de *to-ni quo-ni ta-ni do-ni de-ni*, etc., formés d'une syllabe enclitique *nĭ* = νι dans τη-νί-κα, et non des accus. comme on l'admet généralement.

1° M. S. réussit à rendre sa thèse vraisemblable pour les particules en *d*, toutefois ses explications sur *prōd- prō* et *prŏ-* laissent à désirer : il voit dans

Digitized by Google

prōd(e) comme dans *prō* un allongement de date ultérieure (« eine nachträgliche » Verlængerung, » p. 5); ne peut-on admettre à côté de *pro-* thème nu = πρό = skr. *prā* un *prōd* abl., comme on est forcé d'admettre un *prae* locatif? Quant aux formes comme *fuit prode* (p. 3), si elles sont vraiment anciennes et ne reposent pas comme le veut M. Schuchardt sur une méprise, et si elles ont l'*o* comme d'ailleurs on n'en peut douter, elles supposent simplement que l'élément *de* s'est ajouté à l'ablatif *pro(d)* et non au th. *prŏ-*. — P. 7 à 9 se trouve une discussion intéressante sur le suffixe grec -δεν = lacon. -σας = -θα = -θεν = -θεις (Hesych.) = skr. *-dhas*, mais la comparaison de ce suffixe avec le lat. *de* = osq. *dat* d'une part, avec le suffixe skr. *-tas* = -τος = *-tus* de l'autre est un défi aux règles de la phonétique. L'aphérèse de *a* dans *de* = skr. *adhas* est plus impossible encore que dans skr. *ni* = *ani*, p. 31.

2° M. S. rend bien compte par sa théorie de l'ombrien *puni pune* = osque *pun pon* = *quom*, *pane* = osq. *pan* = *quam*, et son explication de *donicum* = *doni quoni* (avec rime comme dans *tum quum*, *tam quam*), etc., est élégante. Remarquons toutefois que *doni-cum* et son *ō* n'est guère conciliable avec *quŏni-am* (p. 12) et son *ŏ*; remarquons de plus que les Latins auraient fait rimer *toni quoni* plutôt que *doni quoni* (cf. *tum quum*). Mais surtout les formes *cume* p. 14 et *tame* p. 16 font une difficulté sérieuse; car si on peut admettre le changement d'un *n* devenu final par la chute de la voy. précédente en *m* final (c'est-à-dire au fond en *anusvāra*, en voy. nasale NEUTRE), il est bien plus malaisé de se représenter un *n* médial devenant *m* médial (c'est-à-dire un *m* véritable et consonne), et l'exemple de *permicies* et d'une forme OMBRIENNE obscure (p. 15) est loin d'être assez probant. D'ailleurs M. S. se laisse duper par l'écriture et traite le *m* médial et le *m* final comme un même son. Sur les mots comme *exin exim* M. S. a plus de chance d'avoir trouvé juste. Mais quand il arrive aux adv. en *tim* (*juxtim partim paulatim*, etc.) le rapprochement ingénieux de πρότι ἀκλαυτί ἐγρηγροτί, etc., aura peine à faire passer l'outrance de sa théorie. Sa dissertation contient néanmoins une foule d'aperçus (souvent de digressions) dignes de remarque : sur le datif plur. et la prétendue chute de *bh* p. 34, sur les locatifs en *in en* p. 38, etc., et bien d'autres. — Pourquoi M. S. suppose-t-il dans *re-dĭ-vivus* dans *pro-dĕ*, etc., la présence de la prépos. *dē?* l'admission d'une syllabe enclitique *dĭ* cadrerait mieux avec ses idées sur l'enclitique *nĭ*.

En résumé cette brochure renferme des parties à lire, mais on ne peut dire que les conclusions de M. S. soient définitives. La phonétique surtout aurait à redire à plusieurs détails.

Louis HAVET.

22.— **Les Antiquités Romaines** envisagées au point de vue des institutions politiques par P. WILLEMS, professeur à l'Université de Louvain. Louvain, 1870. Gr. in-8°, viij et 331 p. — Prix : 7 fr.

Cet ouvrage est excellent. Il tient ce que promettent le titre et la préface. C'est un résumé précis et substantiel de la matière qui mérite de devenir le *vade mecum* de tous ceux qui veulent étudier les antiquités romaines au point de vue

Digitized by Google

politique et plus spécialement à ceux qui s'occupent de l'histoire du droit romain.

« En Belgique, nous dit l'auteur, la loi du 1er mai 1857 sur l'enseignement » supérieur a inscrit au programme de la candidature de philosophie et lettres : *les antiquités romaines, envisagées au point de vue des institutions politiques.* » Et il ajoute que presque tous les élèves auxquels ce cours est destiné se préparent à l'étude du droit et que, dans l'esprit de la loi, les antiquités romaines servent avant tout d'introduction au droit romain. Ceci nous prouve qu'en Belgique les professeurs tant des Universités libres que de celles de l'État, s'appliquent à faire des cours d'ensemble sur les diverses branches de la science et non pas seulement des leçons sur des sujets choisis. Il nous prouve en outre que les élèves suivent assidument ces cours, y préparent leurs examens et ne se contentent pas de prendre des inscriptions.

Conformément à son programme, M. Willems a laissé de côté tout ce qui concerne les antiquités religieuses et les antiquités privées. Il a donné une large place au droit privé et traité d'une façon plus abrégée du droit public et des institutions politiques. Néanmoins son ouvrage donne tout ce qui est essentiel; il est fait avec beaucoup de clarté et de méthode et nous ne doutons pas qu'il n'atteigne parfaitement son but. Nous trouvons seulement que le troisième et dernier livre, qui a pour objet les principales branches de l'administration est un peu écourté. Le chapitre sur les provinces l'est décidément trop.

La première partie est historique; elle comprend l'*époque de formation* jusqu'à la fin des luttes entre le patriciat et la plèbe. La seconde partie est systématique et comprend l'*époque d'achèvement* où le droit et les institutions sont déjà fixés; elle traite des personnes (droit privé) tant des citoyens que des étrangers, puis des pouvoirs constitutifs du gouvernement (comices, sénat, magistrats, changements survenus sous l'empire), enfin des branches principales de l'administration.

Ce qui fait la valeur hors ligne de ce travail, c'est la conscience avec laquelle il est fait, le soin minutieux et l'extension que l'auteur a donnés dans ses notes à la partie bibliographique. En se servant d'un pareil guide, on trouvera facilement la voie à suivre pour des recherches spéciales et l'indication de toutes les sources à consulter, qu'il ne remplace pas sans doute, mais qu'il résume d'une façon tout à fait satisfaisante. Nous n'avons certainement en français aucun ouvrage meilleur sur la matière.

Ch. M.

---

23. — **La Cronaca Dino Compagni, opera di Antonfrancesco Doni,** dimostrata per Giusto Grion. Vérone, H. F. Munster, 1871. In-8°, 60 p. — Prix : 2 fr.

Le remarquable travail où M. Scheffer-Boichorst a démontré que la chronique de Ricordano et de Giacchetto Malespini n'est point la source, mais au contraire un extrait des premiers livres de Giovanni Villani[1], se termine par ces mots :

1. Sybel's Zeitschrift, 1870. 4. Heft, p. 274 : Scheffer Boichorst, *Die florentinische Geschichte der Malespini — eine Fælschung.*

Digitized by Google

« Qui mettrons-nous à la place de Ricordano? Il faut bien qu'il y ait un « Père » de notre histoire. » — On répondra : Dino Compagni. Soit. Il peut en attendant occuper la place d'honneur. Mais pourra-t-il la garder? Savante Florence, ne crains-tu pas de voir venir le jour où l'esprit critique d'un Allemand se sentira le droit de porter la main sur l'ouvrage de celui que tu aimes à appeler ton Thucydide, que tu nommes si volontiers à côté de ton Machiavel? »

M. Giusto Grion, professeur à l'Université de Padoue, n'a point voulu laisser ravir par un Allemand la gloire de démontrer l'inauthenticité de la chronique de Dino Compagni; bien plus, il a voulu montrer en même temps que la chronique de Paolino di Piero (XIVe s.) : *Cronaca delle cose d'Italia dall' a.* 1080-1305, n'est qu'une audacieuse falsification du XVe s. Jaloux de ne pas se faire le simple imitateur des Allemands et de montrer de l'originalité, il a introduit dans la critique historique un genre nouveau, le genre bouffe. Sa brochure est une série de calembredaines, de plaisanteries d'un goût douteux sur Pierre et Paul (p. 4 et passim), sur Dino-Doni, Din-Din, Din-Don, di no (p. 5, 60), etc. C'est de la critique historique faite par Pulcinella ou Stenterello. Avec un pareil style, M. G. aurait dix fois raison qu'il paraîtrait encore avoir tort. Aussi n'aurait-il rencontré chez les esprits sérieux que le silence et le dédain, si l'article de M. Scheffer-Boichorst sur Malespini n'avait réveillé, au sujet de Compagni, les doutes exprimés autrefois par la revue *Il Piovano Arlotto* (Firenze. Février 1858, p. 83), et invité tous ceux qui s'occupent de l'histoire d'Italie à un examen plus attentif des sources florentines. — C'est seulement par une étude minutieuse et comparative des diverses chroniques, de Villani, Paolino di Pieri, Simone della Tosa, que l'on pourra arriver à des idées claires sur leur mode de composition. Nous ne chercherons ici qu'à montrer l'insuffisance des preuves fournies par M. G. et à élucider quelques points de détail.

La chronique de Paolino di Piero s'étend de 1080 à 1305[1]. D'après son texte même, elle aurait été composée au commencement du XIVe s. L'auteur (ad ann. 1118) parle d'un champ acheté en 1118 par les Florentins sur le territoire de Pise et qui resta inculte : *Infino al presente giorno, ciò fù a dì quattro Luglio anni trecentodue più di mille, allora che io la vedi.* Il devait avoir à cette époque au moins trente à trente-cinq ans, puisqu'il parle comme témoin oculaire de l'entrée de Charles d'Anjou à Florence en 1284 (d'ap. Villani, 1282) : « *Ed io che 'l vidi, ed udii, ne porto la* » *testimonianza di veduta.* » D'après un autre passage il aurait été encore plus âgé, puisqu'il aurait assisté à la mort de Messer Azzolino degli Uberti dont il raconte l'exécution en 1268 et au sujet duquel il ajoute (ad ann. 1270) : *In questo tempo ho io trovato altrove scritto che furon presi quegli degli Uberti, e morti messer Azzolino e compagni, de quali e scritto addietro due anni; ed io perciocchè li vidi, credo, che cosi sia il vero, ma perciocchè io non ne sono certo, non l'ho mutato.* Quoi qu'en dise M. G., Manni a raison de trouver que cette phrase n'a aucun sens et de préférer la leçon d'un autre ms. qui donne : *ed io perciocchè non li*

1. Publiée par Domenico Maria Manni, d'après un ms. de la Magliabecchiana, dans le suppl. aux *Scriptores Rerum Italicarum* de Tartini. T. II, p. 4.

Digitized by Google

vidi, c'est-à-dire : « Un autre écrivain rapporte à 1270 ce que j'ai raconté à » 1268; n'ayant point été témoin de l'événement, je veux bien croire qu'il a » raison; mais n'en étant point certain, je ne change pas ce que j'ai écrit. » Nous pouvons donc supposer que Paolino di Piero était tout enfant en 1270, si même il était déjà né; qu'en 1282, il était assez grand pour assister à l'entrée de Charles d'Anjou, mais fort jeune encore; ce qui explique les erreurs chronologiques (de deux ans, si l'on suit Villani) où il tombe en racontant ses souvenirs d'enfance.

Pourtant certains indices peuvent faire croire que ces diverses indications sont fausses et que la composition de l'œuvre doit être ramenée à une date plus récente, tout au moins postérieure à l'année 1350. Mais les arguments choisis par M. G. sont peu probants. De ce que Paolino se trompe d'un an sur la date de la mort d'Ugolin (ad ann. 1299), de ce qu'il appelle Lapo degli Uberti : *un ser Lapo notaio* (ad ann. 1301); de ce qu'il raconte avec exagération les dégâts commis par Corso Donati dans le jardin des Chiarmontesi (ad ann. 1301) [1]; de ce qu'il dit, en 1299, que *papa era ancora Bonifazio*, et que *il trecento cominciò allora per la pasqua di Natale;* enfin de ce qu'un concitoyen et presque un contemporain de Boccace parle des saints avec un sourire : *tutti gli altri Santi..... grandi e piccoli* (préambule), il ne s'ensuit pas que l'auteur n'ait pas vécu au commencement du XIVe siècle. Il ne s'ensuit pas surtout que cette chronique aride ait été fabriquée par Luca Pulci, parce que Pulci se moquait aussi des saints.

M. G. aurait pu trouver d'autres arguments plus graves. A l'année 1215, en parlant des luttes des Guelfes et des Gibelins, il ajoute que Florence, *forse.....ancora ne sente*. Parole étrange dans la bouche d'un contemporain de Dante. Faut-il lire *forte?* — Ce qui est plus grave encore, c'est qu'aux années 1299 et 1300, il parle du *Perdono cinquantesimale;* or le jubilé de cinquante ans ne fut établi qu'en 1350. Mais Manni corrige avec raison *centesimale*, comme l'exige le contexte explicatif : *perciocchè il trecento cominciò allora per la Pasqua di Natale.* — C'est un copiste inintelligent qui, après 1350, aura changé *centesimale* en *cinquantesimale*.

Reste l'argument le plus fort contre l'authenticité de la chronique de Paolino, argument qui n'a pas échappé à M. G., mais qu'il ne présente pas dans toute sa force, je veux parler de son étroite parenté avec la chronique de Villani. Si celle de Paolino est réellement, comme le veut M. G., un extrait de Villani, l'auteur nous trompe quand il nous fait croire qu'il écrivait en 1302; il nous trompe probablement aussi lorsqu'il se prétend témoin oculaire en 1282; car il n'aurait pu se servir de Villani que vers 1350, époque à laquelle il aurait eu environ quatre-vingts ans. —Les rapports de la chronique de Paolino et de celle de Villani sautent aux yeux (voy. Paolino ad ann. 1115, 1117, 1273, 1274, 1275, 1278, 1280, et Villani, IV, 29; VII, 42, 43, 49, 52, 55, et passim). Il semble (ad ann. 1270) que Paolino

1. M. G. fait remarquer que le nombre des plantes coupées par Corso Donati est de 3488 = IIIMCCCCLXXXVIII = 1488 — 3 = 1485. Donc la chronique fut fabriquée en 1485. — Il n'y a rien à répondre à cela.

Digitized by Google

fasse allusion au l. VII, ch. 35 de Villani quand il dit avoir trouvé *altrove scritto* qu'Azzolino degli Uberti fut mis à mort en 1270. Enfin on dirait qu'en certains passages Paolino s'est servi de Villani sans le bien comprendre. Il ne me paraît pas aussi évident qu'à M. G. (p. 6) que Paolino ait mis l'origine des luttes des Blancs et des Noirs en 1297, parce que Villani dit à l'année 1298 (VIII, 26) que les prieurs habitaient *nella casa de' Cerchi bianchi*, c'est-à-dire dans la maison qui fut plus tard celle des *Cerchi bianchi*. Nous ignorons la date précise des troubles de Pistoia, où prirent naissance les factions qui devaient déchirer Florence. — Mais si Paolino place en 1280 la venue du cardinal Latino à Florence, qui est de 1278 ou 1279 d'après Villani, cette erreur ne vient-elle pas du texte même de Villani mal compris? Celui-ci, en effet, raconte au l. VII, ch. 55, que l'archevêque de Trèves vint à Florence en 1280, puis il parle au ch. 56 de la venue du cardinal Latino qu'il place en 1278. — Paolino fait commencer le Jubilé de 1300 à Noël 1299, tandis qu'il commença seulement en février. Cette méprise n'a-t-elle pas eu pour origine le texte de Villani (VIII, 36) qui dit que le jubilé fut institué *a reverentia della natività di Cristo?* — Enfin le passage suivant de Paolino n'est-il pas un abrégé mal fait du ch. 40 du l. VIII de Villani?

PAOLINO.	VILLANI.
Essendo catuna parte adunata a casa de' Frescobaldi a una morta, nel levare della gente catuna parte temendo, e recandosi l'arme in mano, fecero insieme alcuna vista, e non facendo cosa l'uno contra l'altro, misero la terra tutta a romore.	Andando messere Corso Donati e suoi seguaci, e quelli della casa de Cerchi et loro seguaci armati ad una morta da casa Trescobaldi, sguardandoci insieme luna parte et l'altra si vollono assalire, onde tutta la gente ch' era ragunata si levarono a romore, et cosi fugendo tornando ciascuno a casa, tutta la città fu ad arme, facendo luna parte e laltra grande raunata a casa loro.

Toutefois, bien que ces indices et d'autres encore puissent faire voir dans la chronique de Paolino une œuvre fausse, fabriquée d'après Villani, cette hypothèse n'est pas la seule possible. Elle n'est même pas la plus vraisemblable. Je verrais bien plutôt dans Paolino une des sources de Villani, ou mieux encore une chronique composée sur les mêmes sources qui ont servi à Villani.

Pour prouver que la chronique de Paolino est fausse, il faudrait montrer quel peut avoir été l'intérêt et le but de la falsification; et c'est ce qu'il est impossible de discerner. Il faudrait surtout expliquer comment le faussaire du xve siècle aurait passé sous silence tant de choses intéressantes qui se trouvent dans Villani et qu'aucun des écrivains postérieurs n'omit jamais de raconter; par ex. l'établissement du *primo popolo* (Villani, VI, 40), l'établissement des prieurs (VII, 825), les réformes de Giano della Bella (VIII, 1). Est-il vraisemblable qu'un faussaire, sans se contenter, comme le prétendu Malespini, d'abréger et de reproduire Villani, se fût donné la peine de composer une œuvre d'une véritable valeur historique, en compulsant des textes divers? qu'il eût recherché dans Martinus Polonus des passages que Villani a laissés de côté (voy. ad ann. 1120, cf. Mart. Pol. *ad Calixtum II*, sur Burdinus; ad ann. 1122, cf. Mart. Pol. *ad Henricum IV*, sur l'origine des Templiers)? Villani ne donne pas la série des podestats, Paolino di

Digitized by Google

Pieri la donne complète, non sans quelques erreurs, il est vrai. Il ajoute des détails qui manquent dans Villani et qui décèlent un Florentin, s'intéressant aux petits faits de la vie de la cité. Il donne (ad ann. 1216) la date exacte (5 août) de l'établissement des dominicains à Florence; il raconte (ad ann. 1271) que les cinq *arti della Mercatanzia* mirent le cours du florin à 25 sous; il ajoute aux faits rapportés par Villani sur le concile de Lyon (Vill. VIII, 44. Paol. ad ann. 1274) que les *Frati della Sacca* de Florence furent confirmés par le pape; il note qu'il y eut en 1281 des florins faux à Florence. Il paraît enfin s'intéresser tout particulièrement au quartier de S. Pier Maggiore : en 1294, la femme du podestat se réfugie à S. Pier Maggiore; en 1297, les femmes des Donati renvoient les Cerchi à S. Pier Maggiore; en 1301, Simone, fils de Corso Donati, meurt dans l'église de S. Pier Maggiore; enfin en 1303, Corso Donati est condamné à 50 livres d'amende pour n'avoir pas voulu démolir une tour qu'il possédait sur la place de S. Pier Maggiore. Tous ces détails manquent dans Villani. Or Manni cite un acte du 12 novembre 1323 où nous trouvons le nom de Paolino di Pieri, marchand du quartier de *S. Pier Maggiore*. Est-il vraisemblable qu'un écrivain du xve s. ait connu cette pièce, et y ait trouvé la base d'une falsification aussi inutile qu'audacieuse? — Cet acte ne nous fait-il pas comprendre les différents traits relevés dans la chronique, la connaissance qu'a l'auteur de ce qui s'est passé à S. Pier Maggiore, l'intérêt qu'il prend au cours des florins, en sa qualité de marchand, préposé à la gabelle des maraîchers? Nous ne nous étonnons plus s'il raconte certaines histoires invraisemblables, où nous retrouvons les cancans populaires d'une grande ville (voy. ad ann. 1237 sur le podestat Rubaconte; ad ann. 1301 sur le jardin de Chiarmontesi; ad ann. 1302 sur Boniface VIII).

Nous lisons au début de la chronique de Paolino : *Questo è un libro di croniche di piu libri trovate, e di nuovo per me Paulino di Piero vedute e ad memoriam scritte.* Villani dit de son côté : *Mi travaglierò di ritrarre, et ritrovare di piu antichi et diversi libri, et croniche, et auttori i gesti et fatti de Fiorentini, compilando in questo.* — Les mêmes chroniques qui ont servi à Paolino ont servi à Villani. Quelles étaient ces sources? C'était d'abord, comme nous l'avons vu, Martinus Polonus. C'étaient aussi et surtout ces *Gesta Florentinorum* dont parle Ptolémée de Lucques (voy. la lettre dédicatoire de son Histoire ecclesiastique à Guillaume de Bayonne : *Gesta Thuscorum;* son Hist. eccl. l. XIX, c. 28 : *ut in registris Florentinis habetur;* sa chronique ad ann. 1108), et dont un fragment existe probablement encore à la Magliabecchiana de Florence, *inf. Clas.* XXV, *cod.* 571 [1].

Villani ne s'est pas servi directement de Paolino di Piero; leurs récits et surtout leur chronologie diffèrent trop sur plusieurs points; il faut principalement remarquer que leur accord ne va pas au delà de 1280 (sauf pour le passage de 1297 cité plus haut, mais que Villani n'a pas pris à Paolino puisqu'il place le fait en 1300). A partir de ce moment Paolino raconte les événements avec

1. V. Scheffer Boichorst, et Sybel, p. 283, n. 3. — Quoi qu'en dise M. G. (p. 6) la chronique attribuée à Ptolémée de Lucques est faite d'après des sources anciennes, quel que soit son auteur et l'époque où elle fut écrite, et malgré l'interpolation d'un fragment de Sozomène de Pistoia (1430).

Digitized by Google

beaucoup plus de détail qu'auparavant, parfois avec plus de détail que Villani lui-même ; ses récits diffèrent beaucoup de ceux de Villani, et leurs chronologies ne s'accordent plus (v. plus haut l'entrée de Charles d'Anjou, 1284 pour 1282 ; la venue du cardinal Latino, 1280 pour 1278). Or nous avons vu que Paolino devait avoir à cette époque de 10 à 15 ans : n'est-il pas vraisemblable qu'à partir de 1280 il quitte ses sources écrites et raconte surtout d'après ses souvenirs, souvenirs d'enfance et de jeunesse où se mêlent quelques erreurs[1] ?

Je crois donc que la chronique de Paolino di Piero est une œuvre authentique, écrite par un marchand du quartier de S. Pier Maggiore. Il la commença vers 1302, et la composa pendant les premières années du XIVe siècle d'après les sources qui servirent vers le même temps à Villani et d'après ses souvenirs personnels. Cette dernière partie va de 1280 à 1305. Je laisse aux philologues le soin d'apprécier la langue de Paolino. Mais, autant que j'en puis juger, il parle un italien plus ancien et surtout plus grossier que celui de Villani. Un écrivain du XVe siècle aurait été incapable d'imiter ce style populaire, incorrect et archaïque.

Nous serons plus bref sur Dino Compagni. La question est plus délicate et demanderait un long travail de détail. M. G. a entrepris d'ailleurs des recherches sur les poésies de Dino Compagni, qui jetteront peut-être quelque lumière sur la chronique. Nous espérons aussi que M. K. Hillebrand, qui a fait de Dino l'objet d'un livre important[2], apportera son opinion dans le débat.

Nous ne nous permettrons pas de discuter avec M. G. la question du style de Dino. La chronique serait, d'après lui, écrite dans la langue du XVIe et non dans celle du XIVe s. Les exemples qu'il en cite sont peu probants, il est vrai. *Podestà* est employé par Dino au masculin, tandis que Villani, selon l'usage de son temps, le met au féminin, sauf en un seul passage. M. G. accordera que le copiste du XVIe s. a pu être l'auteur de ce changement. Boccace d'ailleurs employait le masculin. Quant à l'usage de *lui* pour *egli*, ignoré, suivant M. G., avant le XVe s., la Crusca nous dit : « *Lui* invece di *egli*, nel caso retto, pur fu » detto da alcuni, e da Dante nel *Convivio*[3]. »

Les preuves historiques apportées par M. G. à l'appui de sa thèse ne sont pas beaucoup plus fortes ; quelques-unes d'entre elles méritent pourtant d'être examinées. Il note quelques curieuses divergences entre le récit de Dino et celui de Villani. Dino Compagni nous dit qu'étant gonfalonier du 15 juin au 15 août 1293, il dut faire raser les maisons des Galigai. Villani, qui est aussi témoin oculaire, parle des maisons des Galli (VIII, 1). Mais comment décider laquelle des deux versions est la bonne ? — Voici qui est plus sérieux. D'après M. G., Villani cite parmi les partisans des Cerchi, en 1300 : *M. Gentile de' Cerchi*, *Guido Cavalcanti*, etc.

1. Il n'est pas certain d'ailleurs qu'il n'ait pas souvent raison contre Villani. La date qu'il donne pour la venue du cardinal Latino à Florence est la vraie. V. Bonaini, *Della Parte guelfe*, dans l'*Archivio Storico*. Nouv. série, III ; et M. G. p. 13. Dino Compagni s'accorde avec Paolino.

2. *Dino Compagni*, par K. Hillebrand. In-8°. Paris, 1862.

3. Cité par Hillebrand, p. 414. — Cette erreur nous étonne de la part de M. G. qui nous dit (p. 36) du Vocabulaire de la Crusca : « Gloria imperitura d'Italia e non bene » chiara agli Accademici d'oggi c'hanno lasciato battere in breccia i loro sani principi. »

Digitized by Google

Compagni ...

... cavalier ...

en 126 ... avec ...

... en 130 ...

... par Villani ...

... d'abord ... nom ...

à côté de ...

... le passage ...

... même ...

... p

... es

... io-

... En

... au-

... ise :

... dit.

... lées ;

... iques

... ouffler

... mpres-

... nfermés

plus longtemps avec un critique aussi subtil et qui fait du duché de Bourgogne en 1294 un fief de l'empire d'Allemagne; aussi bien n'avons-nous parlé si longuement de la brochure de M. Grion que pour attirer sur ces questions délicates l'attention de ceux qui s'intéressent à l'historiographie du moyen-âge. La chronique de Dino Compagni a ceci de particulier qu'elle est écrite d'un style qui rappelle plutôt Boccace que Villani, et qu'elle est entrecoupée de morceaux oratoires, je dirais même déclamatoires, bien faits pour éveiller les soupçons de la critique. La réponse faite par M. Hillebrand au *Piovano Arlotto* (p. 411-416) suffisait jusqu'ici à dissiper les doutes que provoque l'existence d'une chronique de cette valeur, dont il ne reste aucun manuscrit ancien[1], et qui est mentionnée pour la première fois en 1646[2]. Aujourd'hui que la question est de nouveau soulevée, et par un homme de la valeur de M. Scheffer-Boichorst, il est à souhaiter qu'une critique attentive et complète de Dino Compagni soit entreprise. C'est seulement par la comparaison minutieuse du texte de Dino avec celui des chroniqueurs contemporains, et surtout avec les documents authentiques conservés aux archives de Florence, qu'on pourra atteindre et dégager la vérité.

G. Monod.

---

24. — Joh. Storm. **De romanske Sprog og Folk.** Skildringer fra en Studiereise med offentligt Stipendium. Kristiania, Cammermeyer, 1871. In-8°. 134 p.

M. Storm a reçu de l'Université de Christiania un *stipendium* pour faire dans les pays romans un « voyage d'études, » et notamment pour se perfectionner dans la connaissance des langues romanes. Cette excellente manière d'encourager les savants au début de leur carrière est à peu près inconnue chez nous; on ne saurait trop la recommander au gouvernement, qui n'emploie pas toujours de la façon la plus sage les fonds qu'il consacre à aider les travaux scientifiques. Quand même ces missions sans but absolument déterminé n'auraient pas tel ou tel ouvrage pour résultat immédiat, elles ont toujours, lorsqu'elles sont accordées à des hommes d'un esprit sérieux et réfléchi, l'avantage de développer leurs facultés et d'augmenter leurs connaissances, et notamment de les rendre capables d'apprécier sainement les nations étrangères : or faciliter, surtout en France, l'acquisition de qualités de cet ordre c'est contribuer de la meilleure façon possible à l'enrichissement intellectuel du pays.

M. Storm est précisément un de ces esprits solides et judicieux, qui savent profiter et faire profiter les autres d'occasions comme celle qui lui a été offerte. Son séjour d'un an et demi en France, en Italie et en Espagne lui aura été singulièrement utile pour les travaux qu'il a déjà entrepris et qui verront bientôt le jour. En attendant, il a réuni dans ce petit volume, destiné surtout au grand public, le résultat de ses observations sur les nations et les langues romanes. La partie philologique, par la nature du livre, n'a pour nous qu'un intérêt assez

---

1. Le ms. de la Magliabecchiana est daté 1514. Cod. II, VIII, 39. Hillebrand, p. 413.
2. Francesco Barberini, *Documenti d'Amore*. Rome, 1646.

Digitized by Google

restreint; les remarques de M. St. s'adressent au public norwégien, et bien qu'elles soient généralement justes et même fines, leur principal mérite est moins dans ce qu'elles contiennent que dans ce qu'elles nous permettent d'attendre de l'auteur. Ses observations sur la vie, les mœurs et les idées des trois grands peuples chez lesquels il a fait un séjour plus ou moins long sont pour nous plus intéressantes. C'est une lecture qu'on ne saurait trop recommander que celle des livres écrits par les étrangers sur notre pays; c'est en les lisant que nous apprenons réellement à nous connaître et à nous juger. Malheureusement l'opinion des autres sur notre compte est une des choses dont nous nous soucions le moins en France; M. Storm s'en est aperçu comme tout le monde; à quel degré d'infatuation nous en étions arrivés, c'est ce qu'ont montré les événements de l'an dernier; en sommes-nous suffisamment guéris. L'auteur de ces notes, extrêmement sympathique pour nous, en doute : « Il a fallu l'inexorable évidence des » faits qui viennent de se passer pour les convaincre que les Barbares ne sont » plus des Barbares, et encore n'en sont-ils qu'à moitié convaincus (p. 130). »

Dans chaque pays, M. Storm s'est enquis avec un soin particulier de l'état de la science et notamment des études romanes, c'est-à-dire nationales; c'est ce qui donne à son opuscule un intérêt spécial. Il n'a pas été partout en état d'avoir des renseignements complets, mais ce qu'il a vu est exactement rapporté. M. St. applique aux pays romans la mesure d'une science qui est généralement supérieure à la leur, et ses jugements ne peuvent être qu'assez peu favorables; mais ils sont toujours dictés, même dans leurs sévérités, par la plus sincère bienveillance : le moindre symptôme de vie scientifique dans un pays est accueilli par lui avec une sympathie qui dans certains cas peut même paraître exagérée. Après avoir dit que « le niveau scientifique, chez les étudiants de Paris qu'il a » vus de près, est généralement bas, » et critiqué justement notre système d'examens, l'auteur dit : « Je souffrais de voir si peu de travail vraiment scien- » tifique. C'est du reste en rapport avec le caractère léger des Français. Ils ne » refusent pas à la solidité allemande une certaine estime, mais mélangée d'une » bonne part de dédain. Les Allemands, entendais-je dire, font le gros ouvrage » pour les Français; ils écrivent des livres ennuyeux, indigestes, énormes, qui » ont besoin d'un Français pour devenir lisibles. Un savant âgé et considéré » m'assura avec le plus grand sérieux que la *Vergleichende Grammatik* de Bopp » avait tant gagné en clarté et en facilité à être traduite en français, que les » Allemands avaient été obligés de retraduire en allemand cette édition amélio- » rée. Pourtant la *lichtvolle Darstellung* de Bopp est bien connue (p. 8). » En regard de ces critiques, nous sommes heureux de placer cette remarque de l'auteur, qui en somme se rapproche jusqu'à un certain point de l'opinion française : « L'esprit français n'est pas un vain mot, comme les Allemands l'ont souvent dit. » L'enseignement allemand, à force d'être solide est souvent dépourvu d'idées; » d'autres fois il découpe la science en une infinité de petites règles, rubriques » et divisions toutes mécaniques. Souvent l'esprit français sait réellement souffler » la vie à ces atomes, et les réunir en tableaux animés, capables de faire impres- » sion sur des hommes vivants et non pas seulement sur des érudits enfermés

Digitized by Google

» dans leurs cabinets (p. 10). » L'auteur parle des cours de la Sorbonne et du Collége de France, de la rue Gerson (1), de l'École des Hautes-Études, de l'École des Chartes; il a aussi visité nos bibliothèques et en apprécie l'organisation. Nous ne pouvons nous empêcher en passant de le remercier des paroles bienveillantes qu'il adresse à la *Revue critique*. Le présent article le rassurera sur la disparition de notre journal, qu'il craignait que la guerre n'eût tué pour toujours (p. 19). L'auteur termine ce qu'il dit de la France, après un vif éloge du caractère français, par ces mots : « Dans mes rapports avec les Français une » seule chose m'a choqué : leur exclusivité, leur admiration d'eux-mêmes, leur » ignorance mêlée de mépris de tout ce qui est étranger (p. 20). » « Les Ita- » liens ont bien plus d'égard que les Français aux travaux qui se font à l'étranger. » Ils savent au moins une langue (le français) en dehors de la leur; dans le nord » la connaissance de l'allemand est très-répandue (p. 42)... C'est aussi surtout » dans le nord que la science est cultivée... mais aussi en Toscane et à Naples » il y a des savants de valeur. En somme on peut dire que la science en Italie » est à un niveau fort respectable (p. 49). » L'auteur se plaint que l'étude de la langue italienne et surtout des dialectes sont trop négligés. « Les cours que » j'ai entendus à Florence à l'*Instituto degli Studi superiori* avaient peu de valeur » ou étaient élémentaires: à la première classe appartient celui de N..... sur » Dante; il ne donnait aucune instruction véritable, mais il enveloppait des » singularités théologico-philosophiques dans des phrases élégantes et pompeuses. » Les dames étrangères qui remplissaient la salle étaient ravies..... Quelques » jeunes professeurs de langues classiques et de grammaire comparée avaient » des connaissances suffisantes et étaient au courant des travaux allemands. La » discussion entre Ascoli et le belliqueux professeur Corsen excitait parmi eux un » vif intérêt (p. 50). »

« Les Espagnols en général apportent aux travaux scientifiques peu de zèle » et d'énergie. Ils sont pourtant bien doués, mais la légèreté les amène à une » facilité superficielle, cachée sous de grands mots..... La linguistique compa- » rative semble être encore inconnue en Espagne, bien qu'il y ait des linguistes » instruits..... Dans le domaine des langues romanes on fait peu ou même » rien..... Les derniers travaux faits en Allemagne et en France sont inconnus; » en général ces études n'excitent aucun intérêt..... Les livres qui existent sur » les dialectes ne sont que des recueils de matériaux plus ou moins bons; de » méthode et de résultats scientifiques il n'est pas question; l'étranger qui veut » travailler méthodiquement doit faire ses recherches lui-même (p. 83). » M. St. parle d'une manière aussi peu flatteuse des cours et des examens de l'Université de Madrid.

En somme, ces quelques pages sensées et sérieuses peuvent suggérer d'utiles réflexions aux lecteurs des nations romanes; mais il est à craindre qu'elles n'en aient pas un grand nombre. Les philologues prendront note des ouvrages dont l'auteur y annonce la prochaine publication.

G. P.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 7 — 17 Février — 1872

Sommaire : 25. ENDERIS, Morphologie de la langue osque. — 26. PLINE LE JEUNE, Œuvres, p. p. KEIL. — 27. NONIUS MARCELLUS, p. p. QUICHERAT. — 28. DELAMARRE, De la milice romaine. — 29. SOHM, La Procédure dans la Loi Salique. — 30. CRABB ROBINSON, *Souvenirs*, tr. p. EITNER. — 31. PONT, Le Patois de la Tarentaise. — Variétés : Deux lettres inédites de Saint-Évremond.

25. — **Versuch einer Formenlehre** der oskischen Sprache mit den Inschriften und Glossar. Von Ernst ENDERIS. Zürich, in Commission bei S. Hœhr. 1871. lxxiv-56 p. In-8°. — Prix : 3 fr. 85.

Cet ouvrage fait pendant à celui du Dr H. Bruppacher: *Versuch einer Lautlere der oskischen Sprache*, Zürich, 1869. Il contient : 1° un alphabet et un exercice de lecture (inscr. de 7 l.), 2° un complément du catalogue (bien court) donné par M. Brupp. des ouvrages relatifs à l'osque; 3° la morphologie, divisée en *Stammbildung* (thèmes verbaux, p. j-viij, nominaux, viij-xxvj) et *Wortbildung* (conjug. xxvj-xlvj, déclin. xlvj-lxxiv); 4° la reproduction en caractères latins de toutes les inscriptions osques avec trad. latine en regard; 5° un glossaire de tous les mots, qui en donne la décomposition grammaticale, et qui pour chacun renvoie aux inscriptions où il se trouve. La morphologie contient (p. xliv) un paradigme verbal complet avec les formes ombriennes et latines en regard, un tableau de toutes les formes pronominales (p. lxvij), des paradigmes de déclinaison nominale avec comparaison des dialectes italiques, sabin, ombrien, volsque, latin, et même des autres langues, grec, gothique, sanscrit (p. lxx ss.). Bien que l'auteur suive en gros le plan du *Compendium* de Schleicher, il a supprimé et avec raison l'incommode enchevêtrement des cas du singulier et du pluriel : chacun des deux nombres est étudié dans son ensemble. La distribution des formes nominales par déclinaisons (en *o*, en *ā*, etc.), et non plus par cas, est peut-être moins heureuse. — La suppression des majuscules, même après un point (cela dans un ouvrage plein d'abréviations et par suite de points qui ne terminent pas la phrase), est une affectation qui ne sert qu'à gêner la lecture et les recherches. Les doctrines grammaticales sont partout saines et clairement exposées, mais il y a trop peu de renvois aux autres ouvrages sur la matière, de sorte qu'on ne sait presque jamais si l'auteur reproduit les idées de ses devanciers ou émet une idée nouvelle. M. Enderis ne se fait pas d'illusion sur ce qui manque forcément à une œuvre comme la sienne : les quelques restes de l'osque, nous dit-il (p. j), que nous ont conservés les monuments de cette langue ne nous permettent naturellement pas d'entreprendre une morphologie de ce dialecte qui soit seulement à peu près complète. Aussi ne manque-t-il jamais de mettre à profit les vestiges que nous possédons du sabin, l'ombrien et le volsque, le latin et le falisque.

Digitized by Google

Parmi les vues particulières de l'auteur il en est une qui trouvera peu de faveur : il fait des masculins comme Ξανδίας, ἱππότα, *Galba, perfuga, hosticapas,* osq. *Tanas,* Καhας, Μαρας, *Santia* des noms à thème en *a* qui n'auraient pas subi l'assourdissement en *o* (p. ix, xlvij); en réalité ce sont des thèmes en *ā* (provenant, il est vrai, d'un renforcement de *a,* mais qui avaient l'*ā* avant la séparation des langues indo-européennes), tout comme les variantes grecques en η-ς, ἱππότης, νεφελεγερέτη-ς; cf. Schleicher, *Compendium* § 244. — M. E. adopte l'opinion vulgaire sur les datifs pluriels en *úis, úís, ais, aís,* qui auraient perdu un *bh,* mais qu'on pourrait plus simplement rapprocher, avec le latin *is,* du grec οισι, αισι et du scr. *eshu.* M. Savelsberg (*Lateinische Partikeln auf* d *und* m, p. 35) explique même d'une manière analogue le dat. pl. en *ís* de la 2ᵉ déclin. — On pourrait relever d'autres affirmations de détail plus ou moins contestables, mais elles n'ôtent à l'ouvrage de M. E. rien de sa valeur. Joint à l'ouvrage de M. Bruppacher, il forme un manuel indispensable de la langue osque.

Louis HAVET.

---

26. — **C. Plinii Caecilii secundi** epistularum libri novem, epistularum ad Traianum liber, Panegyricus, ex recensione H. KEILII, accedit index nominum cum rerum enarratione, auctore Th. MOMMSEN. Lipsiae, Teubner, 1870. In-8°, xlvij et 432 p. — Prix : 14 fr. 75.

Il y avait seize ans que M. Keil nous promettait une édition critique des Œuvres de Pline le Jeune. Celle qu'il nous donne aujourd'hui répond à ce qu'on était en droit d'attendre de lui. Sa préface est consacrée à faire l'histoire du texte de Pline, laquelle est relativement assez compliquée. A la renaissance on ne connut d'abord qu'un recueil de cent lettres (livres I-IV, sauf la lettre 27; et les six premières lettres du cinquième livre), qui s'est conservé en plusieurs copies (*Codices C epistolarum*) dont la plus ancienne est un *Florentinus* du xᵉ s. M. K. démontre que ce manuscrit est une copie du *Riccardianus* qui a existé à Florence jusqu'en 1832 et dont on a maintenant perdu la trace; cette démonstration est appuyée sur l'analogie des variantes, peu nombreuses il est vrai, communiquées par Corte dans son édition. Comme d'autre part le Riccardianus, à en juger par l'index des épitres qui est en tête, comprenait autrefois le recueil complet des lettres, on est conduit à penser qu'après la perte des derniers livres il a été la source commune de tous les *Codices C epistularum.* Les index de ce manuscrit, qui ont heureusement été publiés rendent de grands services pour la restitution des en-têtes des lettres.

Plus tard on retrouva un exemplaire contenant huit livres, le VIIIᵉ toutefois avait disparu et était remplacé par le neuvième; en outre dans le cinquième livre et dans le dernier, l'ordre des lettres était interverti. Le plus ancien manuscrit de cette classe (*Codices VIII librorum*) date de 1429 et se trouve au Mont Cassin; mais ces copies, comme la plupart de celles qui ont été faites en Italie au xvᵉ siècle, sont très-fautives, pleines de passages interpolés et parfois l'ordre des lettres y est changé. C'est sur un ms. de ce genre qu'a été faite l'édition princeps de Venise 1471.

Digitized by Google

Mais, vers la même époque, on semble avoir trouvé et utilisé en partie des manuscrits plus complets et plus anciens; l'édition de Rome (s. l. et a.) qu'on croit être de 1474 contient déjà une partie du VIIIe livre, qui y figure il est vrai comme IXe. — Enfin, en 1518 parut à Milan l'édition de Catanaeus pour laquelle on se servit du *Mediceus* de Florence, du xe siècle, manuscrit complet qui est actuellement reconnu comme le meilleur.

Quant à la correspondance avec Trajan dont l'unique ms. a péri, et dont Alde Manuce avait fait un Xe livre des lettres, il faut décidément la séparer du recueil principal, comme l'a fait M. Keil. Le manuscrit archétype du *Panégyrique* a également disparu, et il n'en reste que des copies du xve siècle dont les meilleures sont celles du Vatican (n° 3461) et de Wolfenbüttel, qui ne rendent toutefois point inutiles celles de Vienne (n° 48) et de Munich (n° 309). Le titre de *Panégyrique* ne lui a pas été donné par Pline. C'était une *gratiarum actio* à l'occasion du consulat que le prince avait conféré à Pline, mais M. Keil l'a conservé, vu qu'il remonte à une époque assez ancienne et est consacré par l'usage.

M. Keil donne un texte revu avec beaucoup de circonspection[1], il préfère souvent conserver des passages peu intelligibles, plutôt que d'accorder trop à des conjectures admises dans les éditions courantes. Les variantes des manuscrits sont placées au bas des pages ainsi que les principales corrections proposées par des éditeurs. M. Mommsen a fourni bon nombre de corrections plausibles, ainsi qu'un *index nominum*, comprenant tous les noms de personnes avec l'indication des autres auteurs, des inscriptions et des monnaies qui en font mention. Cet index est d'une valeur incomparable, mais nous regrettons qu'il ne comprenne pas les noms géographiques, et ne soit pas accompagné d'un *index rerum* et d'un *index* grammatical. Tel qu'il est ce volume doit cependant remplacer toute autre édition pour les travaux vraiment scientifiques.

Ch. M.

---

27. — **Nonii Marcelli** peripatetici tubursicensis de compendiosa doctrina ad filium collatis quinque pervetustis codicibus nondum adhibitis cum ceterorum librorum editionumque lectionibus et doctorum suisque notis edidit Lud. QUICHERAT. Parisiis, Hachette, 1872. In-8°, xxxj et 678 p. — Prix : 15 fr.

La compilation du philosophe péripatéticien[2] Nonius Marcellus, espèce de lexique disposé dans un ordre systématique (I de proprietate sermonum, II de honestis et nove veterum dictis, III de indiscretis generibus, IV de varia significatione sermonum, V de differentia similium significationum, VI de impropriis, VII de contrariis generibus verborum, VIII de mutata declinatione, IX de numeris et casibus, X de mutatis conjugationibus, XI de indiscretis adverbiis, XII de

---

1. Pour les *lettres* la date en est indiquée, toutes les fois qu'elle peut se déterminer, suivant les indications fournies par Mommsen dans son mémoire *sur Pline le Jeune* (*Hermes*, III, p. 31 et suiv.), dont une traduction française est sous presse.

2. M. Quicherat a remarqué le premier que Nonius avait dû composer un ouvrage de philosophie et qu'il défend (p. 526) la thèse péripatéticienne du libre arbitre, que cette école soutenait contre les stoïciens, comme on le voit par Alexandre d'Aphrodisias.

Digitized by Google

doctorum indagine, XIII de genere navigiorum, XIV de genere vestimentorum, XV de genere vasorum vel poculorum, XVI de genere calciamentorum, XVII de colore vestimentorum, XVIII de genere ciborum et potuum, XIX de genere armorum, XX de propinquitate), a été éditée quatre fois, par Hadrianus Junius en 1565, par Godefroy en 1585, par Mercier en 1614, par Gerlach et Roth en 1842. Mercier s'est servi d'un manuscrit qui était à l'abbaye de Saint-Victor et qui ne s'est pas retrouvé depuis. Gerlach et Roth ont donné la collation complète d'un manuscrit de Wolfenbüttel et d'un manuscrit de Leyde. M. Quicherat donne dans son édition toutes les leçons et les conjectures les plus importantes de ses devanciers et des savants qui ont traité les citations de Nonius; et il a encore ajouté les variantes de cinq manuscrits, codex Harleianus (IXe siècle) du British Museum d'après la collation faite par M. Gustave Masson, et quatre manuscrits du Xe siècle qui se trouvent en France, l'un à Montpellier, les autres à la Bibliothèque nationale, sous les numéros 7665, 7666, 7667. Tous ces manuscrits dérivent d'un même exemplaire dont le texte était fort altéré, et paraissent indépendants les uns des autres.

Le texte de Nonius est fort amélioré dans l'édition de M. Quicherat. En voici des exemples. Dans le vers de Novius (p. 4) « O pestifera *ponticum* (suivant trois manuscrits) ou *pontica* (suivant quatre mss.) fera, trux tolutiloquentia » l'éditeur restitue avec certitude « panticum » *intestins*, *ventre*. Il rétablit (p. 15) « *torrus* » dicitur fax » avec les manuscrits, au lieu de « torris » que donnent toutes les éditions; et de même dans les vers d'Attius cités en exemple. Les lexiques donnent deux adverbes, qui sont des barbarismes, d'après la leçon des éditions (p. 122) « hinnibunde pro hinnienter. » Mais les manuscrits donnent « equae » hinnibundae » dans la citation de Claudius Quadrigarius, et un manuscrit donne « hinnibundae pro..... » En voilà plus qu'il ne faut pour autoriser l'éditeur à lire « hinnibundae pro hinnientes. » Tous les manuscrits et toutes les éditions portent dans le vers de Lucilius (p. 196) « nec si ubi Graeci, ubi nunc » Socratici *charti*, etc. » Mais on n'a pas fait attention que dans tout ce livre il s'agit des changements de genre et non des changements de déclinaison, et que Nonius cite cet exemple pour établir que *charta* était autrefois du masculin comme le mot grec ὁ χάρτης dont il dérive. L'éditeur lit donc avec raison « Socratici *chartae*. » Le vers de Lucilius (p. 200) a été fort maltraité, dans les manuscrits où on lit « caldissime ac bene *plena iias olorum* ou *plenai iasolorum* ou » *plenaia solorum* ou *plena iasolorum* atque anseri' collus. » L'éditeur pense qu'il s'agit d'un abatis aux choux et lit « caldissima *cyma* (petit chou qu'on n'a pas » laissé grossir) ac bene *plenum vas olerorum* atque etc. » Il s'est rencontré avec Madvig (*Adversaria* I, 18) dans la substitution de « perficiam » à « perei- » ciam » dans le vers de Lucilius (p. 296) « ego enim an pereiciam ut me » amare expediat. » La leçon des manuscrits « pro » substituée à la vulgate « prae » dans la citation de Cicéron (p. 225) « *pro* negotiatoribus Achaeis syn- » graphas quas nostra voluntate conscripsimus » confirme la conjecture de Madvig (p. 155) que les mots « pro neg. Ach. » sont le titre du discours de Cicéron dont Nonius cite les mots qui suivent « syngraphas etc. »

Digitized by Google

Malgré tout ce qui a été fait sur Nonius, il reste encore beaucoup à faire; et les conjectures remarquables de Madvig (*Adversaria* I, 36, 37, 73, 152) le montrent. Dans toutes ces tentatives faites pour améliorer un texte très-gâté mais non partout désespéré, l'édition de M. Quicherat tiendra toujours une place des plus honorables par le soin et la sagacité dont elle offre des preuves multipliées.

**

---

28. — **De la milice romaine** depuis la fondation de Rome jusqu'à Constantin par Cl. Lamarre, docteur ès-lettres, sous-préfet des études à Sainte-Barbe. Deuxième édition. Paris, Hachette, 1870. In-18, 384 p. — Prix : 3 fr. 50.

Un joli volume, très-bien imprimé, orné de bonnes gravures copiées sur les monuments de Rome et empruntées au *Dictionnaire d'archéologie* de MM. Ch. Daremberg et E. Saglio actuellement sous presse à la librairie Hachette.

Quant à l'ouvrage même, nous avons le regret de dire qu'il est absolument mauvais. Il fourmille d'erreurs grossières, présente nombre de lacunes, de contradictions, de confusions et n'a même pas le mérite d'une exposition claire et méthodique.

Non-seulement l'auteur ignore complètement les travaux les plus importants de la science moderne, mais il se sert maladroitement des ouvrages de troisième main, tels que l'inévitable Dezobry (*Rome au siècle d'Auguste*). Il n'en prétend pas moins dans sa préface avoir « tenu compte des immenses recherches de » l'érudition et de la critique moderne. » Il assure avoir compulsé tous les auteurs anciens, le Digeste et les inscriptions qu'il dit avoir été pour lui des sources fécondes. Et pourtant il ne semble pas avoir la moindre idée des précieux renseignements fournis par les inscriptions et les auteurs sur l'avancement dans l'armée, sur les cohortes prétoriennes, urbaines et de vigiles[1], sur la flotte, sur les congés, etc. Dès qu'il arrive à l'époque impériale, pour laquelle on peut dire que maintenant on sait tant de détails précis, il s'embrouille et se perd en déclamations vagues et banales sur la perte de la liberté, le manque de discipline, etc., etc. On peut dire que M. Lamarre ne s'est même pas donné la peine de lire ce qu'on a écrit de plus élémentaire sur cette matière, dont nous sommes loin de méconnaître les difficultés et les obscurités, mais qui présente cependant un nombre si considérable de faits intéressants et acquis à la science.

Si l'auteur avait étudié les travaux modernes, s'il ne citait comme des sources des articles de journaux faits de quatrième ou cinquième main, on pourrait à la rigueur lui pardonner de nous offrir en outre des passages de la brochure du général Trochu sur l'armée française et de la *Graziella* de Lamartine. Quant aux renvois aux auteurs anciens, on peut se demander s'il les a relus avec attention.

Nous sommes persuadés que les personnes qui ne sont pas au courant de la matière trouveront elles-mêmes dans ce livre un manque absolu de précision et auront l'impression que l'auteur ne comprend pas bien ce dont il parle. Ceux qui ont lu d'autres traités élémentaires s'apercevront bien vite que par exemple

---

1. Il se débarrasse, il est vrai, de ce sujet en assurant que ces cohortes ne faisaient pas partie de l'armée.

Digitized by Google

le chapitre sur l'*ordre de bataille* ne donne pas la dixième partie des explications nécessaires. On ne saurait exiger que nous critiquions en détail un pareil livre. Il suffira de glaner au hasard. Quelques remarques et quelques citations feront suffisamment ressortir la manière dont l'auteur a travaillé.

P. 72. « *Sans pouvoir fixer d'une manière certaine* la date de la division de » l'armée romaine en cohortes, *nous la ferons remonter* au temps des rois : *rien* » *ne nous empêcherait* de la faire remonter à l'origine même de la légion. »

P. 88-89. Relativement au nombre des tribuns militaires et de ceux qui étaient nommés par le peuple il y a presque autant d'inexactitudes que de mots : « En » l'an de Rome 442, nous voyons dans Tite-Live quatre légions commandées » par seize tribuns..... Il y avait donc alors quatre tribuns par légions. » Il y avait déjà six tribuns par légion, seulement le peuple en nommait quatre, et M. L. le dit d'ailleurs, sans s'en douter, un peu plus loin, lorsqu'il cite ce même passage de Tite-Live (IX, 30) pour prouver que le peuple nommait les deux tiers des tribuns. — « L'an 393, le peuple en élut une moitié (Tite-Live, VII, 5). » Il fallait dire *un quart* puisqu'il y en eut six d'élus sur les vingt-quatre. — « Et » cette coutume se perpétua avec de légères variations consistant en ce que les » comices en nommaient tantôt la moitié, tantôt les deux tiers. » D'abord l'auteur a oublié que ce droit d'élection ne s'appliqua jamais qu'aux quatre premières légions, dont le peuple élut depuis 392 un quart des tribuns, depuis 443 les deux tiers et depuis 547 la totalité, jamais la moitié, tandis que les tribuns des autres légions furent toujours nommés par les généraux.

P. 347. Pour prouver que, sous l'empire, les tribuns se faisaient un revenu illégal en vendant les récompenses et les exemptions, l'auteur ne cite que le passage où Juvénal reproche aux débauchés de Rome de payer, pour obtenir une ou deux fois les faveurs d'une courtisane, autant que le traitement d'un tribun de légion. Les mots : *quantum in legione accipiunt tribuni* n'ont jamais pu être traduits par : « l'amas d'argent que se procure un tribun dans une légion » et en traduisant ainsi on enlève au passage du poète tout ce qui en fait le sel.

P. 227. « *Plus tard*, lorsqu'il y eut des flottes permanentes, lorsqu'*Auguste* en » eut établi une station dans la mer de Toscane, à Misène, etc..... on donna » aux commandants de ces flottes le titre de *dux praefectusque classis*. » Sous l'empire le commandant de flotte porta d'abord le titre de *praefectus*, plus tard celui de *dux*. Mais quelle est l'autorité sur laquelle s'appuie M. L. pour affirmer que plus tard, sous Auguste on employa ce titre ? C'est Cicéron, *in Verrem*, V, 34 !

P. 363 à 365. En ce qui concerne les congés des soldats on peut constater l'ignorance complète de l'auteur, qui s'imagine que les soldats romains perdaient leurs droits de citoyens en entrant dans l'armée et les reprenaient par la *honesta missio*. Il confond dans ce passage la fondation des colonies avec les distributions de terres aux vétérans, mélange les citations de diplômes militaires[1] de l'époque

1. Il ne parle même pas de l'existence de nombreux diplômes et en cite des passages sans s'en douter, dirait-on.

Digitized by Google

impériale avec des citations d'Ulpien et continue : « Telles étaient *sous la* » *République*, les différentes sortes de congés et la récompense la plus ordinaire » des anciens *légionnaires*. » (!!)

P. 324. « La *phalère* était une chaîne d'or qui passait derrière le cou et tom- » bait sur la poitrine. » On sait que la phalère était une plaque brillante, ornée de dessins au repoussé ou même de pierres gravées, qui s'adaptait sur la poitrine aux courroies de la cuirasse.

P. 367. Pour bouquet M. Lamarre donne une inscription évidemment fausse (Gruter, p. 524), où il est question d'un vétéran, *veterani legionis XXII* REmissus *honesta missione*, *castris inter* CAETEROS CONveteranos SUOS revocaTUS. Quel latin!

Nous répétons que nous glanons au hasard, et qu'il serait difficile d'ouvrir une page sans y trouver de semblables bévues et légèretés.

Ch. M.

---

29. — **Der Processe der Lex Salica** von Rudolph SOHM. Weimar, Hermann Bœhlau. 1870. In-8°, viij-236 p. — Prix : 4 fr. 85.

Le document juridique le plus important de l'époque barbare, la Loi Salique a, comme l'on sait, depuis longtemps attiré l'attention des historiens, des philologues et des juristes. Ces derniers l'ont étudiée à différents points de vue, mais un des côtés les plus intéressants de cette loi, la procédure, a été touché pour la première fois par M. Siegel et après lui par M. Sohm[1]. Le livre de M. Sohm se divise en deux chapitres correspondant à deux périodes dans l'histoire de la Loi Salique, période de plein développement et période de déclin ou de transition à la législation postérieure. Un appendice contenant une étude sur les *fidejussores* et sur les *sacebarones* de l'époque franque termine le volume.

L'esprit de la procédure de la Loi Salique s'est conservé intact chez les Franks tant qu'ils ont gardé la constitution démocratique telle qu'on la trouve, plus ou moins mélangée d'éléments aristocratiques et monarchiques, chez tous les peuples germaniques avant leur établissement dans l'empire romain. Il se modifie rapidement et profondément en présence des besoins juridiques nouveaux nés du fait de la conquête, du contact d'institutions étrangères et de la conversion des Franks au catholicisme. Comme la Loi Salique, dans sa forme première en 65 titres, a été rédigée en un temps où l'établissement des Saliens en Gaule n'était pas définitif, elle offre la procédure germanique dans son type le plus pur. Les rédactions postérieures et surtout la législation Karolingienne en émousseront promptement les traits caractéristiques. Il suit de là que les dispositions de la procédure de cette loi ne forment point dans leur ensemble le premier anneau d'une chaîne juridique qu'on pourrait suivre plus ou moins avant à travers le moyen-âge; elles appartiennent à une période qu'on pourrait appeler primitive; c'est le dernier monument d'une évolution terminée et qui doit être étudié en soi. On voit immédiatement combien l'idée de M. S. est féconde. Si le germe de cette

1. *Geschichte des deutsch. Gerichtsverfassung* I. Giessen, 1857.

Digitized by Google

idée se trouve déjà dans un livre de M. Waitz [1], on ne serait pas injuste envers le savant professeur de Gœttingen en disant que M. S. se l'est appropriée par la large base qu'il lui a donnée, et par les riches conséquences qu'il a su en tirer.

Rien n'est plus inexact que la manière habituelle de concevoir les premières manifestations du sens juridique chez un peuple, surtout en matière de procédure. On croyait autrefois que chaque procès, dans ces temps reculés, trouvait sa solution dans une sorte de *tribunal patriarcal*, à fonctions peu déterminées, et dont les juges étaient uniquement guidés dans leurs décisions par des précédents, ou, à leur défaut, par le sentiment assez vague et souvent trompeur de l'*équité*. Cette opinion alors même qu'elle n'aurait pas *à priori* aux yeux d'un juriste historien, toutes les vraisemblances contre elle, ne peut se soutenir quand on a lu le livre de M. S. La procédure mérovingienne présente, en effet, des *moyens* variés et nombreux, appropriés à la nature spéciale du procès à vider. Chaque affaire s'introduit, se soutient, se termine suivant une *progression* fixée et dont il n'est pas possible de s'écarter. La pensée des plaideurs, bien loin de pouvoir s'exprimer librement, ne peut se faire jour utilement qu'en s'adaptant à des *formules*, sorte de moules inflexibles parmi lesquels il faut choisir celui qui convient, et se traduire dramatiquement que dans des *actes* dont l'austère solennité est réglée d'avance pour chaque cas particulier. Deux choses donc, l'attachement le plus étroit à la lettre, au fait extérieur et une grande richesse de formes distinguent la procédure de la législation mérovingienne de celle des législations postérieures. Aussi M. Brunner a-t-il pu dire justement « que les langues et le droit passent, » sous ce rapport, par les mêmes phases de développement. De même que les » langues s'usent peu à peu, émoussent leurs arêtes vives et perdent avec le » temps leurs formes riches et sonores, de même le droit dans son évolution, » perd en formalisme ce qu'il gagne en abstraction [2]. »

La procédure de la Loi Salique est essentiellement une procédure de *coercition*, imposant tout d'abord l'accomplissement d'un acte, et non pas une procédure de *preuve* dont le soin principal serait d'en régler l'administration. A côté de la puissance judiciaire collective représentée par les Rachimbourgs et le juge [3], la Loi Salique met aux mains de l'*individu* un pouvoir coercitif qui naît d'un

1. *Das alte Recht der Salischen Franken*, Kiel, 1846. Les dispositions particulières à cette loi indiquent qu'elle est née entre le temps où écrivait Tacite et l'époque de la fondation des empires germaniques.

2. Brunner, *Die Enstehung der Schwurgerichte*. Berlin, Weidmann, 1872, p. 43.

3. M. S. ne nous semble pas avoir peut-être assez insisté sur la nature différente des attributions judiciaires du *thunginus* et du *grafio*. Le premier a à la fois la jurid. volontaire (tit. 44, 46, 60) et la juridiction contentieuse dans certains cas, Sal. 50, 1. 52. Le second ne me paraît avoir qu'une certaine espèce de juridiction contentieuse (coercitive), Sal. 45. 50, 2. Du fait, que la puissance judiciaire est encore et surtout entre les mains de l'association populaire (centaine, *hundertschaft*) qui l'exerce par le *thunginus* naît un nouvel et puissant argument en faveur de la naissance de la L. S. antérieurement à l'établissement des Saliens en Gaule. — Cet article ne prend pas naturellement en considération les améliorations qu'a pu apporter au livre de M. Sohm son dernier ouvrage, *Die frænkische Gerichtsverfassung*, Weimar, Bœhlau, 1871, dont nous rendrons compte prochainement.

Digitized by Google

acte[1] accompli dans les formes prescrites et en vertu duquel le demandeur contraint son adversaire à satisfaire à la prétention exprimée dans cet acte. A l'exposition de cette procédure d'exécution extrajudiciaire, unilatérale et formelle, sont consacrés les §§ 3-8 procédure contre l'*homo migrans*, — de constitut (*fides facta*) — de prêt (*res prestita*).

La procédure de vindication mobilière est traitée dans les §§ 9-14. M. S. a suppléé, au moyen des textes de la Loi Ripuaire aux dispositions incomplètes de la Loi Salique en cette matière, et il explique, dans la préface (p. vj) pourquoi il a pu le faire tout en restant fidèle à la méthode la plus rigoureuse. L'esprit de la vindication mobilière, en effet, ne s'est relativement, que légèrement modifié tant que le droit germanique s'est développé librement et loin de tout contact avec un droit étranger. Si donc, dans les coutumiers allemands du moyen-âge, nous retrouvons les principaux traits de la législation barbare en matière de vindication mobilière, à plus forte raison ces traits devaient-ils être communs aux deux lois du peuple frank.— Une question controversée est celle des modes d'acquérir la propriété en droit germanique. M. S. fait l'esquisse sobre et précise des principales opinions émises sur ce point difficile (p. 97-100 et s.) et donne la sienne qui semble fondée. La distinction des trois cas qui peuvent se présenter dans la procédure de vindication (p. 105, 107 et 113) est bien établie.

M. Siegel[2] avait affirmé que les matières criminelles ne sont point distinguées dans les lois barbares; d'où il concluait qu'il ne saurait être rigoureusement question d'une procédure civile et d'une procédure criminelle. Dans les § 15-25. M. S. démontre que cette séparation existe, assez nette et tranchée, dans la Loi Salique.

L'auteur a su, comme pour l'idée de M. Waitz, tirer d'une pensée féconde de M. Siegel tout ce qu'elle contenait d'heureuses conséquences pour la connaissance de la procédure judiciaire *ex delicto* (III, § 15-25)[3]. Les limites dans lesquelles doit se tenir cet article nous empêchent d'entrer dans l'examen de la procédure *ex delicto* telle qu'elle est présentée par M. Sohm. On retrouve dans cette partie du volume toutes les qualités de l'auteur, pénétration, coup-d'œil juridique et sens historique, clarté et précision dans l'exposition des résultats obtenus[4].

Les grands changements que la législation postérieure apportera à la procédure de la Loi Salique sont indiqués déjà dans l'édit de Chilpéric, §§ 27 et 28. La puissance judiciaire publique personnifiée dans le roi prend conscience

1. Acte signifie habituellement dans la langue du droit mérovingien *gestes* (Handlungen) et paroles solennelles s'y adaptant.

2. Siegel, *Gerichtsverfassung* 58.

3. « On peut dire que ce qui caractérise essentiellement et profondément l'ancienne » procédure germanique, c'est l'indépendance absolue (vis-à-vis de la puissance judiciaire) » avec laquelle la partie fait elle-même valoir son droit. » Siegel, Gerichtsv. p. 51.

4. M. S. a fixé le sens de plusieurs termes de la langue du Droit mérovingien: *testare, mannire, distringere, per furtum* (auf heimliche Weise) dans Sal. 37, — *agramire, leges dominicae*, etc. — Voyez les autres travaux de M. Sohm (*Ueber die Enstehung der* Lex Ribuaria. Zeitschrift f. Rechtsg. V. — *Die geistliche Gerichtsbarkeit im frænkischen Reiche.* Zeitschrift f. Krch. IX).

Digitized by Google

d'elle-même et restreint peu à peu le libre jeu de l'activité individuelle.

Le tribunal royal, comme tribunal extraordinaire et d'*équité*, augmente avec le temps le nombre des cas qui lui sont réservés. A côté du droit *strict*, on voit poindre une sorte de droit *honoraire* destiné à rajeunir les sources législatives, et à leur donner une nouvelle direction.

Le premier appendice contient une étude consciencieuse sur la fidéjussion chez les Franks. — On sait que de nombreuses opinions ont été émises sur l'origine et la signification des *sacebarones*. Nous ne croyons pas que celle de M. S. dans le second appendice soit fondée.

En résumé, le livre de M. S. est, à notre avis, un des plus remarquables qui aient été écrits sur la législation barbare et le seul qui fasse connaître le véritable caractère de la procédure franque.

Marcel THÉVENIN.

---

30. — **Ein Engländer über deutsches Geisterleben** im ersten Drittel dieses Jahrhunderts. Aufzeichnungen Henry Crabb Robinson's; nebst Biographie und Einleitung von Karl EITNER. Weimar, Hermann Bœhlau. 1871. 1 vol. in-8° de xxxij-443 p. — Prix : 7 fr. 50.

En février 1867 mourut, âgé de 92 ans, Henry Crabb Robinson, ancien correspondant du *Times*, connu dans tout Londres pour sa conversation charmante et l'abondance de ses souvenirs. C'était un dictionnaire vivant des grands hommes contemporains que Crabb Robinson; et il n'est pas étonnant qu'on ait voulu éditer ce dictionnaire quand il eut cessé de *pérambuler* dans les rues de Londres. On publia donc en 1869 trois énormes volumes in-8°, sous le titre *Diary, Reminiscences, and Correspondence of Henry Crabb Robinson*. Ce livre volumineux réussit très-bien en Angleterre et eut une seconde édition dans l'année, malgré le prix énorme auquel on le vendait. L'éditeur Bœhlau de Weimar a eu l'idée de faire extraire de cette publication et traduire en allemand tout ce qui se rapportait à l'Allemagne; et il a chargé de l'exécution M. K. Eitner qui s'en est très-bien tiré.

Le nom de Crabb Robinson se trouve fréquemment sous la plume de Gœthe, de Knebel et de Wieland. Il arriva jeune en Allemagne, passa à Weimar et à Iéna les années 1800 à 1805, fit la connaissance de Gœthe, de Herder, de Wieland, de Knebel, etc., suivit les cours de Schelling, assista à l'apogée du romantisme allemand et nota dans son journal tout ce qu'il voyait et entendait. Ces notes d'un Anglais instruit, intelligent, dégagé de préjugés insulaires, mais qui conserve toujours son sang-froid et son bon sens britannique, forment un commentaire intéressant et important aux œuvres et aux mémoires et correspondances des acteurs. Robinson revint encore six fois en Allemagne (en 1818, 1829, 1834, 1840, 1851, 1863); mais les notes de ces voyages sont fort inférieures en intérêt à celle du premier séjour, si importantes pour l'histoire intime du romantisme surtout.

Le volume de M. Eitner se compose d'une introduction de 32 pages sur le caractère et l'esprit de Robinson, et sur le milieu dans lequel il tomba en 1800;

Digitized by Google

puis d'une biographie du héros (de 151 pages) compilée d'après son *diary* et qui pourrait être un peu mieux fondue; de deux appendices, peu importants, sur la fin d'Auguste de Gœthe à Rome et sur la prétendue conversion de L. Tieck; puis (p. 159 à 376) des *Souvenirs d'Allemagne* de Crabb Robinson. La traduction de ces notes est correcte et coulante. L'appendice contient en outre: une lettre de Robinson écrite en allemand et publiée en Allemagne en 1803; le récit d'une aventure à lui arrivée à Würzbourg; ses récits sur Napoléon et la duchesse Louise de Weimar; enfin une lettre de Gœthe à Zelter où le poète parle à son vieil ami de Robinson et de ses jugements sur Klopstock, Byron, etc. Qu'on ajoute des notes complémentaires et un index fort complet, et on aura une idée de l'importance de l'ouvrage pour les historiens de la littérature allemande, surtout pour ceux qui se méfient un peu des sources exclusivement allemandes. L'index permet de consulter facilement ce volume, plus fait en réalité pour être compulsé que pour être lu de suite, et comme il contient environ 500 noms, presque tous célèbres, on comprend qu'il y a beaucoup à glaner. Les anecdotes les plus nombreuses et les plus intéressantes se rapportent à Wieland, à Mme de Staël, à Gœthe, à Tieck et à Schelling. Un mérite rare de ce livre est que tout y est nouveau, et qu'on n'y trouve aucune de ces redites, de ces anecdotes et de ces citations, répétées dans chacun des innombrables ouvrages sur Weimar et Iéna.

K. H.

---

31. — **Origines du patois de la Tarentaise**, ancienne Kentronie..... par l'abbé G. Pont, membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes. Paris, Maisonneuve, 1872. In-8°, 149 p. — Prix : 4 fr.

On a peine à croire que des livres comme celui que nous avons sous les yeux puissent se publier à Paris de nos jours. L'auteur de ce singulier volume a en linguistique des notions que nous nous plaisions à regarder comme à jamais disparues. Il considère le français et les patois de la France comme dérivant du celtique (et de quel celtique!), et est dirigé dans ses recherches par un M. Tell, « ancien » professeur à l'Université de Bonn (?), secrétaire-général de la société libre » des sciences de Paris, etc. » qui lui écrit entre autres choses : « L'ignorance » linguistique est si grande en France qu'il y a encore au moment actuel cin- » quante personnes sur cent qui pensent que le français dérive du latin et du » grec. La moitié des professeurs partage cette erreur. » Heureusement que d'autres en sont exempts; nous voyons cité (p. 15) M. Clément, inspecteur des écoles, qui dit nettement : « La langue française n'est rien autre chose que la » gauloise ou celtique. » Éclairé par d'aussi bons guides, et aussi par les ouvrages de Pelloutier, Court de Gébelin, Cénac-Moncaut, etc., M. l'abbé Pont s'est mis à rechercher les *origines* du patois de la Tarentaise. Il règne dans tout son travail, même en dehors de l'hypothèse sur laquelle il repose, une telle confusion et une si grande négligence qu'on ne peut presque en tirer aucun parti. Les quelques faits utiles qu'il contient seraient à l'aise dans quatre pages. Voici l'ordre qu'il suit : I. *Les Kentrons.* — II. *Langue des Kentrons* (ces deux chapitres

Digitized by Google

n'ont aucun intérêt, sauf quelques renseignements donnés à la fin du § II, mais de la manière la plus vague, sur la phonétique du patois *tarin*). III. *Origines teutoniques.* — IV. *Origines scandinaves* (!). — V. *Origines celtiques.* — VI. *Origines latines et grecques* (ces quatre chapitres forment un glossaire, très-mal disposé d'ailleurs; je ne dis rien des étymologies; malgré sa bonne volonté, M. P. n'a pu accorder que cinq pages au celtique, tandis que le chapitre VI en a trente). — VII. *Proverbes* (presque tous traduits du français). — VIII. *Dictons* (c'est-à-dire locutions, idiotismes; également sans caractère; l'auteur y intercale des anecdotes tirées de Mme de Genlis, etc., qui n'ont rien à faire ici). — IX. *Parallèle du patois de la Tarentaise avec le patois de la Suisse romande* (sur trois colonnes, *a* tarin, *b* romand, *c* français; il eût suffi de marquer d'un *, dans le reste du volume, les mots qui se retrouvent dans la Suisse romande). — X. *La langue de la Tarentaise comparée au breton* (je n'ai pu comprendre ce que signifie ce chapitre, qui se compose de deux *dialogues* en breton et en français, précédés de cette note : *Langue des Kentrons, premiers habitants de la Tarentaise, vocables recueillis parmi les mots du patois actuel reconnus à leur identité avec la langue bretonne, dernier monument de l'idiome celtique;* — aucun des mots de ces deux dialogues, dont le premier roule sur les qualités d'un barbier de village (ce qui paraît assez singulièrement choisi comme spécimen de la langue des Kentrons), ne se retrouve dans le reste du volume. Vient ensuite l'*Enfant prodigue* en tarin). — XI. *Chansons populaires dans les quatre vallées de la Tarentaise* (sous ce titre fallacieux sont données des traductions de romances françaises comme *la Grâce de Dieu,* des poésies détestables de curés du pays, et deux ou trois chansons fort grossières de ton; la plus longue a dix-sept couplets (avec traduction française en regard) qui tous se terminent par le mot *déculottâ*). De toutes les déceptions qu'on éprouve en lisant ce triste livre, cette dernière n'est pas la moins amère. — Quand donc les notions les plus élémentaires de la science seront-elles répandues dans nos provinces? Il est vrai qu'ici il s'agit de pénétrer jusqu'au fond des Alpes.

Le dialecte de la Tarentaise ne peut en aucune façon être étudié d'après le livre de M. Pont. Comme les autres patois de la Savoie et ceux de la Suisse, il se rattache au groupe provençal. Il paraît offrir des particularités fort intéressantes et qui mériteraient d'appeler l'attention. Pour n'en citer qu'une, il est curieux d'y trouver le *th* anglais, qui provient, au moins dans la grande majorité des cas, d'un *st* ou d'un *ç* primitif (prethà = *praestare*, ethraï = *strictus*, vouthu = *vostrum*, ethordi = fr. *estordit*, et d'autre part vithe = *vicium*, plathe = *placia* de *platea*, panthe = *panticem*, etc.). Il est probable que le *st* a d'abord passé à *ts* et de là à *th;* ce dernier changement n'a pas dû s'opérer à une époque très-reculée, puisque des mots évidemment modernes, comme *faïenthe*, l'ont subi. — Je n'ai guère remarqué que le trait suivant, dans les renseignements donnés par M. Pont, qui puisse intéresser la mythologie, mais il n'est pas sans valeur : « Les » enfants croient que, la veille de la fête des Rois, le roi Hérode court toute la » nuit à cheval sur un bouc, pour s'emparer des jeunes enfants et les faire » mourir; aussi, la nuit venue, pas un ne sort de la maison. »

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

Deux lettres inédites de Saint-Evremond.

Je n'ai pas l'intention, on le comprend, de refaire à propos des deux lettres inédites que je publie la biographie de Charles Marguetel de Saint-Denis, sieur de Saint-Evremond : à cette *contribution* que j'apporte à l'histoire de sa vie, je veux ajouter quelques notes qui sont restées inconnues, si je ne me trompe, à tous les biographes de Saint-Evremond, notes que j'extrais d'un manuscrit de la Bibliothèque Nationale (Fonds français, nos 22, 222, p. 274) : « Il (Saint-Evre-
» mond) tomba dangereusement malade à Londres l'an 1664, et son mal s'accrut
» si considérablement que les médecins n'y esperoient plus de guerison que par
» l'air natal ou plustost celuy de Montpellier parce qu'il avoit besoin d'un air
» chaud. Voicy ce qu'en escrivit alors le comte de Comenge [1], ambassadeur de
» France en Angleterre (tome IV des *Négociations du comte de Comenge à Londres*,
» p. 207) : — Ce lundy 22 décembre, à dix heures du soir, présentement,
» MM. de Saint-Albans et Fisharding, accompagnez du docteur Fraizer, médecin
» du roy, et du sieur de Caladon, neveu de feu M. de Mayerne, sortent de céans
» pour me dire que Saint-Evremond court risque de n'estre pas en vie dans
» quinze jours, s'il ne change d'air et qu'il n'aille dans un pays plus chaud.
» C'est pourquoy Sa Majesté est très-humblement suppliée d'avoir la bonté de
» trouver bon qu'il aille à Montpellier, qui est le lieu où tous les malades de la
» consomption trouvent du remède. Le malade s'engage d'en partir sitost qu'il
» aura recouvert sa santé, s'il ne plaist au Roy par sa bonté de finir ses peines.
» Les médecins attestent de la grandeur de son mal, et, selon toutes les appa-
» rences, il ne jouyra pas longtemps du bénéfice qu'il demande [2]. Vous estes
» conjuré par tous ceux qui le connoissent de tacher à fleschir la juste indigna-
» tion du Roy qui fera dans cette action la plus grande charité du monde. —
» S. M. ne répondit autre chose, si ce n'est qu'il pouvoit passer en Italie par
» l'Allemagne (p. 425 du même tome, dans la réponse de M. de Lionne au
» comte de Comenge). — M. de Ruvigny, écrivant de Londres à M. de Turenne,
» le 22 janvier 1665, luy mande : Saint-Evremond se trouve en grande néces-
» sité de santé et d'argent. Le roi d'Angleterre lui donna, hier, une pension de
» trois cens jacobus. — En 1672, à la fin de mars, le roi d'Angleterre pria
» M. Colbert de Croissy, qui y étoit alors ambassadeur, de témoigner de sa part
» au roi qu'il lui seroit sensiblement obligé s'il vouloit bien permettre seulement
» à M. de Saint-Evremond d'aller jusqu'aux bains de Bourbon. Ce sont les
» termes de la lettre. M. de Pomponne, alors ministre et secrétaire d'État des

1. Gaston-Jean-Baptiste de Cominges, né en 1613, mort en 1670. J'ai récemment publié (*Revue des questions historiques* du 1er octobre 1871) une *Relation inédite de l'arrestation des princes* (18 janvier 1650), écrite par le comte de Cominges et accompagnée d'une notice et de notes.

2. Le comte de Cominges se trompait étrangement : Saint-Evremond ne mourut que trente-neuf ans plus tard, le 29 septembre 1703, plus que nonagénaire.

Digitized by Google

» affaires étrangères, lui répondit ces propres paroles, le 13 avril : J'ai été très-
» faché, Monsieur, en lisant au roi la prière que vous lui avez renouvelée en
» faveur de M. de Saint-Evremond, que Sa Majesté ait jugé ne lui pouvoir pas
» encore accorder la grâce qu'il lui demande.[1] »

J'aurais voulu qu'au lieu de réimprimer, cinq fois au moins en ce siècle[2], des morceaux si souvent imprimés au siècle précédent[3], on eût cherché à faire connaître le plus grand nombre possible des lettres inédites de Saint-Evremond. Il doit en exister plusieurs dans les dépôts publics et dans les collections particulières de la France[4], de l'Angleterre et de la Hollande : Saint-Evremond eut une foule d'amis dans ces trois pays, et il dut, de sa facile et gracieuse plume, tracer souvent pour eux des pages qui n'ont pas toutes à jamais disparu. Aux deux lettres inédites que je donne aujourd'hui, j'espère donc que soit ici, soit ailleurs, l'on en joindra quelques autres, et que le public, mis en goût, demandera, comme autrefois le libraire Barbin, qu'on lui apporte encore « du Saint-
» Evremond. »

Philippe TAMIZEY DE LARROQUE.

I[6].

Au duc de Candalle[7].

Monseigneur,

Il y a quinze jours que la fievre me tient au lit elle me prist le mesme jour

---

1. Pourtant, M. G. Merlet a eu tort de prétendre (p. 26) que « Louis XIV demeura implacable, » car on lit dans Des Maizeaux (*La vie de Saint-Evremond*, 1711, p. 279), qu'en 1689 « le Roi Très-Chrétien dit au comte de Gramont que *M. de Saint-Evremond* » *pouvait revenir en France, et qu'il serait bien reçu.* » Seulement, l'exilé n'accepta pas cette grâce si tardive : Il répondit, selon Des Maizeaux (p. 280), « que les incommodités » de la vieillesse ne lui permettaient pas d'entreprendre ce voyage et de quitter un pays » où d'ailleurs il jouissait de tant de douceurs et de tant d'agréments. » Dans le second volume des *Archives de la Bastille* (1868), M. F. Ravaisson a publié (p. 22) une lettre écrite à M. de Lyonne, en 1662, par M. Batailler, secrétaire d'ambassade à Londres, lettre qui renferme d'intéressants détails sur Saint-Evremond.

2. *Œuvres choisies* publiées en 1804 par Desessarts (1 vol. in-12); en 1852 par M. Hippeau; en 1866, par M. Giraud (voy. *Rev. crit.*, II, 119); en 1870, par M. Merlet, et, vers la même époque (chez Garnier) par M. Gidel.

3. La 1re édition *complète* parut à Londres par les soins de Silvestre et de Des Maizeaux, sous le titre d'*Œuvres mêlées* (1705, 2 vol. in-4°); la seconde, en Hollande, en 1706 (5 vol. in-12); la 3e, à Londres, en 1709 (3 vol. in-4°); la 4e, à Paris, en 1711 (5 vol. in-12); la 5e, à Amsterdam, en 1726 (7 vol. in-12); la 6e, à Paris, en 1740; la 7e, dans la même ville, en 1753. Il faut y ajouter les contrefaçons de 1706 (Londres pour Paris, 5 vol. in-12), de 1708 (Utrecht pour Cologne, 5 vol. in-12), de Rouen (1714, 5 vol. in-12), etc.

4. J'ai lu — je ne sais plus où — que, dans un recueil périodique du XVIIIe siècle intitulé le *Conservateur*, ont paru diverses lettres de Saint-Evremond qui n'ont jamais été recueillies ni dans ses *Œuvres complètes*, ni dans ses *Œuvres choisies*. L'indication était-elle inexacte? J'ai vainement fouillé tous les volumes du *Conservateur* que j'ai pu rencontrer. Quelqu'un aurait-il été plus heureux que moi?

5. M. Lud. Lalanne en a publié une, très-jolie, tirée de la collection Gaignières, dans la *Correspondance littéraire* du 10 novembre 1860 (p. 9).

6. Bibliothèque Nationale, Fonds français, vol. 20,479, p. 25. La lettre, qui est autographe, n'est pas datée : elle doit être de 1653, et antérieure au traité (du 27 juillet de cette année) entre les généraux de l'armée royale et la ville de Bordeaux.

7. Voici la suscription : « Monseigneur Monseigneur le duc de Candale, pair et colonel » de imfanteric (*sic*), général des armées du roy en Guienne. » Le fils du duc d'Epernon

Digitized by Google

que je partois de Paris pour vous aller trouver, et estre temoin de la plus heureuse et la plus belle action de vostre vie. Je vous diré, Monseigneur, que la joie en est universelle. Vous me feres bien l'honneur de croire que la mienne est la plus sensible qu'on puisse recevoir. Si tost que je pourré marcher, je ne manqueré pas de me mettre en chemin, non pas pour vous rendre grand service, l'offre seroit un peu hors de saison, mais pour contenter ma curiosité, et après vous avoir vu le plus grand seigneur et le plus honneste homme de la cour, vous voir conquerant et le plus glorieux homme du monde.

Je souhaitte à Bordeaulx la reduction qu'il merite et à la famille de Monsieur le Prince tout le bon parttement qu'elle sçauroit désirer. Au reste, Monseigneur, tous vos amis croient que vous n'aurés jamais vostre veritable grandeur, que lorsque vous seres restably aux lieux où vous estes. Sans la Guienne, vous aves des esgaux, avec elle vous n'en aves point. Peut estre que l'humilité chrestienne dont ceux de vostre maison font une profession particulière, vous fait estimer cette égalité que le bon Dieu a tant recommandée à ses apostres, mais si la doctrine de Mademoiselle d'Espernon [1] et la vostre sont differentes, je croi que rien ne vous rendra plus considerable que la Gascongne.

Vos amis croient surtout que vous deves demander la commission d'y commander tant qu'il y aura quelque chose affaire (*sic*), de peur qu'un autre prenant vostre place, ne vous feit naistre quelque sorte d'exclusion.

Je suis, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

ST. EVREMOND [2].

II [3].

Au même.

Monseigneur,

Je ne sçaurois vous rien dire encore sur le pain et l'artillerie, cela devoit estre resolu hier au soir, mais je n'en sçay poinct encor de nouvelles. Je vous dirè bien assurement que pour de l'argent on ne donneroit pas icy un quart d'escu, et

---

fut un des amis de Saint-Evremond qui composa une élégie sur la mort prématurée de ce grand seigneur, élégie mise dans la bouche de la trop fameuse comtesse d'Olonne (p. 109 du t. II de l'édition de 1753). Voir encore (t. III, p. 151) la très-intéressante pièce intitulée : *Conversation de M. de Saint-Evremond avec M. le duc de Candale :* Il y a là un remarquable portrait de ce duc, dont Des Maizeaux parle ainsi (*Vie*, p. 34) : « M. de Saint-» Evremond fut sensiblement touché de la perte d'un si bon ami. Ce seigneur était dans » la faveur du cardinal : il avait des emplois considérables, et il serait sans doute parvenu » aux premières charges de l'État, si la mort ne l'avait pas enlevé à la fleur de son âge, » car il n'avait que 27 ans quand il mourut..... » Sur Candale, je citerai de piquantes notes de M. Paul Boiteau au bas de diverses pages de l'*Histoire amoureuse des Gaules* (édition elzevirienne (de 12 à 32).

1. Anne-Louise-Christine de Foix de La Valette d'Epernon, sœur du duc de Candalle, née en 1624, entra aux Carmélites en 1648 et mourut en 1701. Voir sur cette sainte personne *La jeunesse de Madame de Longueville*, par M. Victor Cousin (édition de 1859, p. 102-108).

2. On voit par cette signature que l'orthographe *Saint-Evremond* doit être préférée à l'orthographe *Saint-Evremont*.

3. *Ibidem*, p. 185. Cette lettre est aussi autographe et aussi non datée. Comme la précédente, elle se rapporte à l'année 1653. Je constate que l'on ne sait presque rien de la part prise par Saint-Evremond à la guerre de Guienne : Des Maizeaux dit seulement qu' « il servit sous le duc de Candale » dans cette guerre.

Digitized by Google

que la demande des deux cens mille francs a surpris effroiablement une cour accoustumée à ne rien donner. Monsieur de Moncassin[1] vous écrira le détail de sa negotiation, car j'avois esté ches Monsieur de Seneterre pour l'obliger de venir àu Louvre appuier l'affaire, pendant que Mrs de Moncassin et de Caumont[2] parlèrent à S. E. Vous ne sçauries croire comme Monsieur de Seneterre[3] tache de nous y servir. Messieurs de Miossens[4] et de Palluau[5] ne sont point encore declarés. Le premier a pensé mourir d'une defluxion sur les parties redoitablement (*sic*) honteuses et fort descirées, quoiquentières. Je suis bien faché de sa maladie, car il vous auroit fort servy en ce rencontre, et à vous dire vray je ne trouve personne qui donne aux choses le biais qu'il y sçait donner. On se prepare icy pour la campagne, et Monsieur le Prince a donné le rendes-vous de son armée le 24 de ce mois à la touche de l'argent à Bruxelles. Il y estoit logé chés l'archiduc faisant un bruit de diable pendant que l'autre prioit Dieu, et disant qu'il falloit ou qu'il pervertit l'archiduc, ou que l'archiduc le convertit, et qu'enfin il le meneroit au bordel ou l'autre le meneroit à confesse. Ces paroles si licencieuses ont fort choqué les jesuittes qui environnent ce bon prince. M. Ducaz (*? illisible*) et les bourgeois de Bruxelles le prenoient, du moins, pour un hérétique. Tout le monde vous baise les mains, et il n'y a persone qui ne soit fort vostre serviteur, au moins à ce qu'on dit. M. Le Tellier vous écrira. Monseigneur, pour mon affaire elle n'a pas réussy. De belles paroles et assurance de m'entretenir à fonds. Je m'en retourneré aussitot que j'auré touché l'argent d'un billet que j'avois icy. A mon retour je vous diré, Mgr., mille particularitez qu'on ne peut pas escrire.

Je suis, Monseigneur, vostre très humble et très obeissant serviteur,

ST. EVREMOND.

---

1. Sans doute Alexandre de Montcassin, qui était lieutenant-colonel en 1654, et qui fut assassiné, cette année-là, par un lieutenant du nom de Salmatoris. Voir *Histoire de la guerre de Guienne* par Balthazar (édition elzevirienne, p. 347), avec la note de l'éditeur (M. Moreau).

2. Voir des lettres de ce personnage, qui signe *Caumont de Fientel*, dans le volume d'où est tirée la présente lettre (p. 197, 221, 233, 241, etc.), lettres toutes adressées au duc de Candalle.

3. Henri de Saint-Nectaire, marquis de la Ferté-Nabert, mort lieutenant-général en 1662.

4. César-Phébus d'Albret, comte de Miossens, plus tard maréchal d'Albret, mort en 1676. C'était un des meilleurs amis de Saint-Evremond. Familiers, l'un et l'autre, du prince de Condé, ils furent congédiés par lui, en 1648, pour s'être permis quelques railleries sur son compte.

5. Philippe de Clerembault, comte de Palluau, maréchal de France la même année que Miossens (1653), mort en 1665. Lui aussi était très-lié avec Saint-Evremond qui a ainsi fait juger ses deux amis par le duc de Candalle (*Conversation* déjà citée, p. 168) : « De tous les hommes que je connais, il n'y en a point avec qui je souhaite un commerce » plus particulier qu'avec M. de Palluau et avec M. de Miossens. La grande liaison que » j'ai avec l'un et l'autre, pourrait vous rendre suspect le bien que j'en dis toujours ; mais » ne craignez pas en cela de diférer à mon sentiment, et croyez qu'on trouve malaisement » de si honnêtes gens qu'eux dans le monde. »

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 8 — 24 Février — 1872

Sommaire : 32. SMITH, De la valeur phonétique des caractères cunéiformes. — 33. Traité des Berakhoth du Talmud, tr. p. SCHWAB. — 34. EUCKEN, Méthode et fondements de l'Ethique d'Aristote. — 35. DUCHESNE, Histoire des poèmes épiques du XVIIe siècle. — 36. DE KIRCHMANN, Bibliothèque philosophique. — 37. ELISABETH GŒTHE, *Lettres*, p. p. KEIL.

32. — **The Phonetic Value of the Cuneiform characters**, by Georg SMITH of the Department of Oriental Antiquities, British Museum. Londres, Williams and Norgate, 1871. In-4°, 23 p.

La brochure de M. Smith est à proprement parler un catalogue des signes cunéiformes en usage dans les écritures de l'Assyrie et de la Chaldée. Chaque caractère est suivi des valeurs syllabiques qui lui appartiennent; viennent ensuite, sous la dénomination de *Monogrammes*, toutes les racines sémitiques ou touraniennes dont ce même caractère est l'expression idéographique. Ainsi, au n° 318 de son Syllabaire, après la valeur alphabétique *a*, M. Smith enregistre successivement les lectures, *dur*, forteresse, *ablu*, *bal*, *pal*, fils, *mié*, eau, *abu*, père, etc.; au n° 30, après la valeur syllabique *Ka*, il donne *erisu*, fiancée, femme, *pi*, *pu*, bouche, *inu*, œil, *uznu*, *bunu*, etc. Quelquefois même, il me semble que M. Smith pousse trop loin le désir de trouver des équivalents nouveaux au signe qu'il étudie : par exemple, au n° 30, après les lectures *ka*, *eriou*, *pi*, *pu*, etc., je trouve l'expression *saqu-sa-mie* empruntée probablement à la tablette bilingue publiée au t. II, pl. 30 des *Inscriptions cunéiformes de l'Asie Occidentale* et citée par M. Norris dans son *Dictionnaire Assyrien*[1]. Sur cette tablette, la locution *saqu-sa-mie* traduite par « irrigation » ou « provision d'eau pour boire » n'est pas l'expression phonétique du signe n° 30 : c'est la paraphrase en assyrien d'un mot accadien exprimé idéographiquement par le signe en question : c'est une glose et non pas une valeur phonétique. Le signe n° 30, rencontré dans un texte, ne devra pas *se lire* SAQU-SA-MIE : il devra *se traduire*, comme si, au lieu du mot accadien qu'il représente, il y avait l'assyrien *saqu-sa-mie*, irrigation.

La préface renferme un certain nombre d'observations fort ingénieuses et dont tout l'honneur revient à M. Smith. En décomposant les éléments dont sont formés certains idéogrammes d'un dessin fort compliqué, M. Smith a réussi à montrer le principe qui a présidé à leur formation : ils s'obtiennent en unissant dans une même expression graphique deux ou plusieurs idéogrammes qui pris séparément expriment chacun une idée complète. Ainsi pour rendre l'idée de mois, les Chaldéens ont enfermé dans le signe qui marque la révolution diurne du Soleil le chiffre des trentaines. En mettant le signe pour *nourriture* ou le signe pour

1. Tome II, p. 502.

Digitized by Google

eau dans le signe de la *bouche*, ils obtenaient deux idéogrammes dont l'un voulait dire *nourriture en bouche, manger*, et l'autre *eau en bouche, boire*. M. Smith évalue à cent quatre-vingts le nombre des signes simples : en les combinant entre eux de diverses manières, les Chaldéens avaient formé environ deux cents signes nouveaux dont la découverte de M. Smith permet de reconnaître aisément l'origine et la signification idéographique.

G. MASPERO.

---

33. — **Traité des Berakhoth** du Talmud de Jérusalem et du Talmud de Babylone, traduit pour la première fois en français, par Moïse SCHWAB, attaché à la Bibliothèque nationale. Paris, Impr. nationale, 1871. Grand in-8°, lxxvij-560 p. — Prix : 20 fr.

Avant d'examiner la valeur de cette traduction du *Traité des Bénédictions*, nous avons parcouru l'Index des noms propres, placé à la fin du Traité de Berakhôt, selon le Talmud de Jérusalem. Là nous avons été frappé de choses bien étonnantes. *Anvania* est une lecture impossible; il faut *Anounia*, pour *Ḥanounia*, par suite d'un adoucissement de la gutturale, très-fréquent dans le dialecte de Jérusalem. — *Ba b. Cohen* fait double emploi avec *Aba*, ou plutôt *Abba b. Cohen*. Cette aphérèse de l'alef en tête des noms propres est si répandue qu'on n'a qu'à rappeler le Lazare du N. T., pour *Elazar*, *Boun* pour *Aboun*, *Pas* pour *Ephes*, *Lâ*, *Laya*, ou *Lia* (p. 209), pour *Ilâ*, etc., etc. — Pour la même raison *Ḥiyyà ben Abba* (p. 208), ne diffère pas de *Ḥiyya ben Bâ*[1]. — Ce même nom *Bâ* est devenu *Wawé* (p. 212, l. 4), forme monstrueuse, dans laquelle l'auteur n'a pas reconnu l'identité du double waw avec le bèt[2]; autrement il aurait su que *Simon ben Wawé* est identique avec *Simon ben Bâ*, ou *S. b. Abba*. — *Baamari* est une erreur; il faut *Bamari* pour *Bâ Mâri* = *Abbâ Mâri*. — *Berachia Hamnouna* remplace *B. Hamonnia* du texte (p. 73); il s'agit probablement de la localité de ce nom dont Berachia était originaire. — Les articles comme *Dromi* ou *dromna* (p. 206, l. ult.), *Jacob Droma* (p. 209, col. 1 l. 4), et *Josué Drôma* (ibid. l. 25), revèlent une ignorance déplorable de la province de Darôma, mentionnée si souvent dans l'Onomasticon, et d'après laquelle plusieurs docteurs se nommaient[3]. — Il n'est pas permis de confondre les deux noms parfaitement distincts d'Eliezer et d'Elazar, comme l'auteur le fait pour *Elazar b. Azaria*, qu'il appelle Eliézer, etc., etc.

L'examen superficiel de l'Index ne me donna guère une idée favorable ni de l'exactitude, ni des connaissances spéciales de l'auteur. Je pris donc au hasard

---

1. La bonne prononciation, généralement adoptée, est *H*ayya. — L'éphérèse de l'alef ne se borne pas aux noms propres; on dit également *mar* « il dit » pour *amar*, *nan*, « nous » pour *anan*, *dat* pour *dᵉat* « car toi, » etc.

2. C'est une orthographe généralement suivie de doubler le waw et le yod, lorsque ces deux lettres doivent être prononcées comme consonnes (*w* et *y*), et non pas comme voyelles (*ou* et *i*). Les copistes qui ne connaissaient pas cette règle, ont mis souvent de la confusion dans les manuscrits. Sur le double waw, à la place de bèt, voy. M. Frankel, *Introductio in Talmud hierosolymitanum*, Breslau, 1870, p. 8a (en hébreu).

3. Voy. *Essai sur l'histoire de la Palestine*, p. 384, note 3. — Souvent le Darôma, qui a le sens de contrée méridionale, devient l'équivalent de l'Idumée.

Digitized by Google

un passage de la traduction elle-même, pour la comparer avec l'original. Je suis tombé sur la p. 130, où est racontée l'histoire de trois cents naziréens, qui se rencontre également, non-seulement *Beréschit-Rabba* et *Kohélet-Rabba*, comme le dit M. Schwab (*ib.* note 2), mais encore *Nazir*, V, 8 (*Talmud de Jérusalem*, troisième section, fol. 54 *b*). Cette page est remplie de contre-sens. Le récit commence ainsi dans la version de M. Schwab : « Trois cents *naziréens* se pré-» sentèrent au temps du docteur Simon ben Schetach (beau-frère ou cousin du » roi Alexandor Jannée); cent cinquante d'entre eux ont trouvé accès, et les » cent cinquante autres n'en trouvèrent pas. » La racine *'ala*, traduite « présen-» ter, » signifie « monter, » et a le sens de « venir à Jérusalem, » de même que *nehat*, « descendre, » s'applique à la direction contraire, c'est-à-dire, au cas où l'on quitte la Palestine pour se rendre dans les académies transeuphratiques. La parenté de Simon avec le roi, indiquée dans la parenthèse, ne se trouve pas dans notre passage; mais elle se lit dans *Berèschit Rabba* et *Talmud de Babylon*, Berachot, 48 a (voy. chez M. Schwab, p. 421). Simon y est nommé le frère de la reine Salomé, femme d'Alexandre, et nullement le cousin du roi. Mais que signifient les cent cinquante qui « trouvent accès, » et les cent cinquante qui n'en trouvent pas? Le texte porte *mâsâ pétah*, ce qui veut dire en effet « trouver » une porte. » Tel n'est cependant pas le sens ici; ces mots signifient « trouver » un prétexte, » et renferment toute la clef de l'histoire, dont M. Schwab n'a pas dû comprendre le premier mot. Je m'explique. Ces 300 naziréens devaient, à la fin de leur naziréat, d'après *Nombres*, VI, 14, apporter chacun trois victimes au temple, et, comme ils étaient pauvres, ils voulaient obtenir les 900 sacrifices de la caisse royale. Simon, par une casuistique subtile, telle qu'il la possédait en sa qualité de docteur pharisien, trouvait moyen d'affranchir la moitié de ces naziréens de leur obligation, de façon à ce qu'il n'en restât que cent cinquante qui devaient avoir recours à la générosité de Jannée. On comprend ainsi la supercherie de Simon, lorsque se rendant auprès du roi, il lui dit : « Il y a ici » trois cents naziréens qui désirent offrir neuf cents sacrifices. Donne-leur la » moitié sur ta caisse et j'y joindrai l'autre moitié. » On comprendrait encore mieux, si l'on avait traduit plus exactement les mots : *min didî* et *min didâk*, par « du tien » et « du mien. » En disant : j'y joindrai la moitié, Simon ment; au contraire, en prétendant fournir pour l'autre moitié du sien, il équivoque et il se prépare sa justification ultérieure devant le roi, irrité d'avoir été trompé, quand il répond : « Tu as payé de ton argent, et moi de mon savoir. » M. Sch. n'ayant pas compris le commencement du récit, est obligé d'ajouter au texte un grand nombre de parenthèses qui autrement auraient été superflues.— Le Talmud raconte ensuite la fuite de Simon et sa rentrée en grâce. Au moment de son arrivée, le couple royal est à table, en compagnie de grands personnages, venus de Perse, et « on le plaça entre le roi et la reine. » Comment M. Sch., dont nous citons de nouveau la traduction, n'était-il pas averti par l'autorité du bon sens (à défaut des prescriptions de la grammaire)? Les mots *yetîb lêh*, signifient « il se plaça, » et font comprendre la question que lui adresse plus tard le roi : « Pourquoi t'es-» tu assis entre moi et la reine? » Si « on le plaça, » ce qui veut évidemment

Digitized by Google

dire qu'on lui assignait l'endroit où il devait s'asseoir, il faudrait d'abord l'*aphël* (w^e^aoutêbou), puis le roi aurait eu mauvaise grâce de lui adresser un reproche plus tard. — Nous passerons sur de simples inexactitudes de la version, pour arriver à la fin de cette histoire qui a donné lieu à une faute tellement grave qu'on a de la peine à en comprendre la possibilité. « Qu'on lui apporte » un *trône*, dit le roi, pour qu'il prononce la bénédiction du repas. » M. Sch. a traduit tout ce traité « des bénédictions; » où a-t-il vu qu'il fallait un trône pour bénir le repas, et qu'un simple siége ne suffisait pas? C'est qu'au milieu d'un récit tout araméen, il a lu les lettres *kaf*, *samek* et *'aïn*, comme si elles présentaient le mot hébreu *kissé* « trône », au lieu de *kâssa* qui signifie « coupe » en araméen. Une coupe de vin, cela se comprend, était indispensable pour la récitation solennelle de la prière [1].

Voyons maintenant un morceau de controverse! Nous prenons au hasard, p. 33. L. 6 et suiv. sont inintelligibles, telles que M. Sch. les a traduites. A la place de : La *Mischnâ* ne semble-t-elle pas en opposition, etc., il faut : La *Baraïta* suivant n'est-elle pas en opposition, etc. La réponse nous dit alors que Rab, en opposition avec la *Baraïta*, est d'accord avec la Mischnâ. Nous ne chicanerons pas l'auteur, en lui demandant pourquoi il a traduit cette Mischnâ, p. 33, l. 11-12 tout autrement que p. 32; cependant une citation textuelle seule aurait donné de la clarté à un sujet déjà assez obscur. — Plus loin, p. 14, « pour « démasquer l'hypocrisie, » qui n'a pas de sens, il faut « à cause des hypocrites. » On comprend « que les hommes véritablement pieux » ne portaient pas les phylactères toute la journée [2], afin de ne pas ressembler aux faux dévots, dont il est parlé *Matth.* XXIII, 5. — L. 27. M. Sch. n'a pas vu que ces lignes renfermaient une question : il faut donc traduire : N'était-il pas défendu à R. Yo- » *h*anan de porter les phylactères à cause de l'état de nudité, etc. »

Nous pensons qu'après ces spécimens de la science de M. Schwab, le lecteur nous croira sur parole, lorsque nous lui donnerons l'assurance que la traduction est généralement mauvaise. Si, du reste, ce livre ne sortait pas de l'Imprimerie nationale, « imprimé par autorisation du gouvernement, » ce qui peut paraître une recommandation pour le public incompétent, nous nous serions abstenu, mais nous ne devions pas attendre que l'Europe savante fît justice d'un travail que les hébraïsants de Paris savent apprécier à sa juste valeur.

J. D.

---

1. M. Sch. ne sait pas même profiter des livres qu'il a sous la main. Il se serait épargné quelques-uns des contre-sens en consultant plus attentivement M. Grætz, *Histoire des Juifs*, III, note 12, qu'il cite lui-même p. 557. Il aurait en outre trouvé une traduction complète de l'histoire des Naziréens dans l'*Essai*, p. 96 et suiv.

2. Nous avons conservé la traduction de M. Sch. pour des mots : *lô hehezîkou bâhên*, parce que c'est le sens généralement adopté. Cependant cette phrase signifiant d'ordinaire « maintenir une observance, » le passage du Talmud devrait être traduit : Pourquoi les docteurs n'ont-ils pas maintenu l'observance des Phylactères? A cause des hypocrites. On voit par ce qui suit que les docteurs en prenaient à leur aise avec ce précepte, qui a toujours eu ses intermittences en Israël.

Digitized by Google

34. — **Ueber die Methode und die Grundlagen der Aristotelischen Ethik,** von Dr Rud. Eucken (Programme des examens du gymnase de Francfort-sur-le-Mein). Frankfurt am Main, 1870. In-4°, 33 p.

Dans cette dissertation M. Eucken traite successivement de la méthode, des fondements psychologiques et des fondements religieux de la morale d'Aristote. Je ne sais si dans la première partie de sa dissertation M. E. ne force pas un peu la pensée d'Aristote quand il dit que l'idée de but fait l'unité de sa philosophie et que sa morale se rattache au reste par les principes que le souverain bien est le but, que le but est déterminé par la nature propre de chaque objet et qu'il est atteint dans l'activité. Aristote ne considère pas l'idée de but à l'état d'abstraction, de sublimation où elle a été portée par la récente philosophie de l'Allemagne et où elle perd en compréhension, c'est-à-dire en précision et en clarté, ce qu'elle gagne en étendue. Les textes que M. E. cite relativement à l'emploi de l'expérience sont tirés des écrits scientifiques d'Aristote; et l'expérience dont on a besoin en physique et en histoire naturelle ne ressemble guère à l'expérience de la vie et des hommes réclamée par Aristote pour la morale. Aristote ne paraît pas avoir songé à rapprocher ces deux espèces d'expérience. C'est une idée toute moderne. M. E. décrit avec assez de précision ce qu'Aristote appelait la méthode dialectique et ce qui est en réalité sa méthode propre. Mais il aurait pu être plus complet sur ce point s'il s'était rappelé qu'Aristote expose en détail cette méthode dans ses Topiques.

Dans la seconde partie de sa dissertation M. E. reproche à Aristote de n'avoir pas montré comment la raison agit sur la volonté. Et en effet on ne le voit pas en lisant l'Ethique à Nicomaque. Aristote a pourtant approfondi le problème plus que ne le font la plupart des modernes; mais il ne l'a pas résolu, et je doute que nous soyons plus heureux que lui. Aucun psychologue n'y a encore réussi. Si l'on ramène tout, comme Herbart, à l'action des idées les unes sur les autres, on supprime la diversité des phénomènes psychologiques qui est un fait incontestable; et si l'on constate cette diversité, on ne peut, je ne dirai pas, expliquer, mais même décrire l'action réciproque des pensées sur les émotions et les désirs et de ceux-ci sur les pensées que par des métaphores tirées du monde physique, lesquelles n'ont aucune valeur au point de vue scientifique.

Dans la troisième partie M. E. montre que la morale d'Aristote, indépendante de tout principe religieux, est par là même insuffisante. Ainsi Aristote ne peut décider la question du rapport du bonheur à la vertu. Ensuite la vertu n'étant déterminée que par la nature humaine doit être commune à tous les hommes. Or quand la morale n'est fondée que sur la nature, elle ne peut maintenir ce principe en présence des inégalités sociales; et en effet Aristote dans sa politique refuse la vertu aux esclaves. Enfin quand on n'est pas placé au point de vue de la religion il est impossible de motiver l'obligation du dévouement et du sacrifice; et Aristote n'y a pas réussi. Ici comme dans la seconde partie les objections de M. E. me semblent toucher au fond même des choses et tomber sur tous les systèmes de philosophie et même de théologie, plutôt que sur celui d'Aristote en

Digitized by Google

particulier. Il oublie que la religion fournit des appuis et des consolations, mais non des solutions. Considérer le malheur comme une épreuve soutient notre courage; mais cela ne résout nullement le problème insoluble de l'origine du mal.

M. Eucken a d'ailleurs exposé avec exactitude les idées d'Aristote avec les ouvrages duquel il est depuis longtemps familier.

Y.

---

35. — **Histoire des poèmes épiques français du XVIIe siècle.** Thèse pour le doctorat ès-lettres présentée à la Faculté de Paris, par Julien DUCHESNE, professeur au lycée de Nancy. Paris, Ernest Thorin, 1870. In-8° de 384 p. — Prix : 5 fr.

Avant de s'occuper du sujet même de sa thèse, M. Duchesne se livre d'abord, dans une rapide introduction, à des considérations générales sur l'épopée et le poème épique, ainsi que sur Homère, Virgile, Lucain, Tasse, Camoëns, Milton, Klopstock et Voltaire. Il examine ensuite, dans les deux premiers chapitres, la *Franciade* de Ronsard et les *Semaines* de Saluste du Bartas, non sans accorder son attention à la *Poétique* de Jules César Scaliger, à l'*Art poétique* de Vauquelin de la Fresnaye, et aux poèmes si oubliés de Benci (*Quinque martyres in India, poema heroicum,* Venise, 1591), de Strada (*Prolusiones*, Rome, 1610), du Père Durant, chartreux (*La Magdaliade,* Loches, 1608) [1]. Je recommande comme particulièrement intéressantes les pages consacrées à Du Bartas (p. 42-52). M. D. juge parfaitement le poète gascon : s'il blâme, dans son œuvre grandiose et inégale, tantôt l'emphase, tantôt l'incorrection, il y loue aussi des détails charmants [2] et une réelle inspiration [3].

Soit à l'aide d'excellentes analyses, soit à l'aide de décisives citations, M. D. nous fait successivement connaître les rares beautés et les innombrables défauts de l'*Alaric*, de Georges de Scudéry (1654); du *Clovis, ou la France chrétienne*, de Desmarest de Saint-Sorlin (1657); du *Saint-Louis, ou la couronne conquise*, du jésuite Pierre Lemoyne (1653); de la *Pucelle, ou la France délivrée*, de Chapelain (1656). Il faut savoir gré à M. D. de la merveilleuse patience avec laquelle il a lu jusqu'au bout ces quatre fastidieuses compositions. Pour mes

---

1. M. D. a oublié un autre poème sur le même sujet, *La Madeleine* du capucin Remi de Beauvois (Tournay, 1617, in-fol.). Voir sur ce poème le *Catalogue de la bibliothèque de M. Viollet-Le-Duc*, p. 382.

2. P. 44. « Lorsqu'il se borne à d'humbles peintures, comme dans le curieux livre sur » les oiseaux et les poissons (1re *semaine*, v^e jour), à travers ce coloris excessif, on ren- » contre une grâce inattendue; le vers se coupe avec une spirituelle diversité; l'expression » pittoresque et naturelle, fait songer par instant à l'heureux abandon de La Fontaine. »

3. P. 51. « Aujourd'hui encore, l'Allemagne garde aux deux *Semaines* un culte dont » Gœthe avait donné l'exemple : la France, rendue trop dédaigneuse ou trop timide par » la correction des chefs-d'œuvre de l'âge suivant, semble avoir méprisé son vieux poète. » Mais son éloquence, appuyée sur l'histoire et la foi, sur l'amour de la patrie et de la » nature, s'était puissamment élevé vers cette poésie nationale loin de laquelle nous éga- » rait la Renaissance: son essai, plutôt inachevé qu'informe, n'est pas une épopée, mais » l'inspiration en est vraiment épique; il porte la profonde empreinte des croyances et » des passions d'une société. C'était donc, sinon un modèle, du moins une leçon. »

Digitized by Google

péchés, j'ai dû lire entièrement le poème de Chapelain, et je puis déclarer en toute assurance que l'étude qui en a été faite par M. D. est tellement consciencieuse, qu'elle dispense qui que ce soit de l'ennui de recourir à l'original[1].

Passant à des œuvres moins importantes, M. D. apprécie avec une grande sûreté de goût le *Moïse sauvé* de Saint-Amant, le *Saint-Paul* d'Antoine Godeau, le *Jonas*, le *Josué*, le *Samson* et le *David* de Coras[2], le *Childebrand ou les Sarrazins chassés* de Carel de Sainte-Garde, le *Charlemagne* de Louis Le Laboureur, l'*Eurymédon* de Pellisson. Puis, il insiste sur la lutte sans trève ni merci de Boileau contre les poètes héroïques, sur le *Lutrin*, sur l'*Epitre* qui célébra le *passage du Rhin*, sur l'*Art poétique*, sur l'*Ode de Namur*, sur la *Satire des Femmes*. Les deux derniers chapitres de l'ouvrage roulent sur certains chefs-d'œuvre du XVIIe siècle que l'auteur appelle nos vraies épopées, le *Télémaque*, les *Fables* de La Fontaine, les *Contes* de Perrault, le *Discours* de Bossuet *sur l'Histoire universelle*, ses *Oraisons funèbres* et *Athalie*.

Je n'ai pas énuméré tout ce que renferme la thèse si substantielle de M. D. : on y trouvera encore des passages dignes d'attention sur Mlle de Scudéry, sur la reine de Suède Christine, sur les *Entretiens poétiques* du Père Lemoyne, sur l'historien Girard du Haillan, sur le *Constantin* du P. Mambrun, sur le *Traité du poème épique* du P. Le Bossu, sur l'*Esther* de Boisval, sur l'*Eustachius* du Père Pierre Labbé, sur le chanoine Santeul, sur le *Saint-Paulin* de Charles Perrault, sur la Querelle des anciens et des modernes, etc.

A toutes les bonnes choses que nous offre l'*Histoire des poémes épiques français* se mêlent quelques erreurs. L'auteur (p. 6) attribue sans hésitation à « notre » Turold » la *Chanson de Roland*. Qui ne sait que Turold fut seulement, selon toute apparence, le copiste de l'admirable poème anonyme inspiré par le héros de Roncevaux[3] ? A la page 42, nous voyons Du Bartas « blessé près de lui (le » roi Henri IV) à Ivry. » Il n'en fut jamais rien, et Du Bartas n'assista même pas à la bataille dont il nous a laissé une si remarquable description. Au même endroit, M. D. appelle le chantre de la création « le vieux sectaire. » Or ce *vieux sectaire*, quand il mourut, était à peine âgé de cinquante ans, et quand il « puisait dans ses souvenirs de soldat et dans son âme de citoyen » les « mille » traits originaux » qui éclatent d'un bout à l'autre de la première *Semaine*, il n'avait que trente-six ans[4]. — D'autres fautes moins graves apparaissent çà et

1. M. D. n'a pas cru devoir étendre ses minutieuses recherches jusqu'aux douze derners chants de la *Pucelle*, qui, comme il le rappelle (p. 177) « dorment manuscrits dans » notre Bibliothèque impériale, » et qui lui paraissent encore plus mauvais que les douze premiers. Je signalerai, à cette occasion, cette singulière assertion de l'auteur de l'article *Chapelain* (l'académicien Auger) dans la dernière édition de la *Biographie universelle*, que l'édition de la *Pucelle* de 1755 contient quinze chants; celle de 1756, dix-huit; celle de 1757, vingt. Ces éditions n'ont jamais existé. La dernière qui ait paru, et qui ne renferme que douze chants, date de 1657.

2. M. D. (p. 237) place la publication des quatre poèmes de Coras entre 1662 et 1665. Je ferai observer que le *Jonas*, le premier en date des dits poèmes, ne parut qu'en 1663.

3. M. Littré, lui non plus, n'a pas hésité à saluer dans Turold « l'auteur de la *Chanson de Roland* (*Préface du Dictionnaire de la langue française*, p. XX). »

4. La première édition de la *Semaine* est de 1580. M. D. pouvait se dispenser de dire

Digitized by Google

là, je n'en relèverai que deux : la date de la publication de la traduction d'Homère par Amadis Jamyn est antérieure à celle (1582) que donne M. D. (p. 27), car cette traduction parut complète en 1580, et une grande partie en avait été publiée plusieurs années auparavant, dès 1574. — Le savant jésuite, auteur de l'*Histoire tragique de la pucelle d'Orléans* (Nancy, 1581), ne s'appelait point Fronton *Leduc*, mais bien Fronton *Du Duc*, et toutes les biographies sont d'accord sur ce point avec les documents émanés soit de l'éditeur des œuvres de saint Jean Chrysostome, soit de tous les membres de la famille bordelaise et parlementaire à laquelle il appartenait.

T. DE L.

---

36. — **Philosophische Bibliothek.** Berlin, Heimann. In-8°. — VI. Friedrich Schleiermacher's Monologen, herausgegeben, erlæutert und mit einer Lebensbeschreibung Schleiermacher's versehen von J. H. VON KIRCHMANN. 1868. vj-100 p. — Prix : 75 c. — VII. VIII. Kant's Kritik des praktischen Vernuft, herausg. und erl. von J. H. von K. 1869. 196-68 p. — Prix : 2 fr. 15 c. — XI. Die Grundbegriffe des Rechts und der Moral, als Einleitung in das Studium rechtsphilosophischer Werke von J. H. v. K. 1869. viij-201 p. — Prix : 1 fr. 40 c. — XVI. Grotius, Recht des Krieges und Friedens, aus dem Lateinischen des Urtexts übersetzt, mit erlæuternden Anmerkungen und einer Lebensbeschreibung des Verfassers, versehen v. J. H. v. K. 1869. xij-503-472 p. — Prix : 7 fr. 50 c. — XVII. XXI. Kant, die Religion innerhalb der Grenzen der blossen Vernunft, herausgegeben und erlæutert von J. H. v. K. 1869. viij-242 p.; xvj-66 p. — Prix : 2 fr. 30 c. — XXIV. Friedrich Schleiermacher's philosophische Sittenlehre, her. und erl. von J. H. v. K. 1870. xvj-595 p. — Prix : 5 fr. 25 c. — XXVII. Plato's Staat übersetzt von F. Schleiermacher und erlæutert von J. H. v. K. 1870. vij-493 p. — Prix : 4 fr. 50 c.

Nous réunissons dans ce compte-rendu l'ensemble des publications de M. de Kirchmann relatives à la morale et au droit dans la Bibliothèque philosophique. Voir le compte-rendu de la *Revue critique*, 1870, I, 411.

XI. *Les principes de la morale et du droit pour servir d'introduction à l'étude des ouvrages sur la philosophie du droit.* Sous ce titre M. de K. expose les principes qui le guident dans ses commentaires sur les différents ouvrages de philosophie morale et politique publiés dans la collection qu'il dirige. En voici le résumé. La philosophie morale en tant que science ne doit que constater des faits : elle n'a rien à prescrire. M. de K. ne reconnaît à la raison, à l'intelligence pure aucune action immédiate sur la volonté. Les sentiments (Gefühle) seuls ont cette action. Ils sont de deux espèces essentiellement distinctes : les sentiments de plaisir qui peuvent être rapportés à huit causes différentes, la sensibilité physique (faim, soif, chaleur, etc.), le savoir, le pouvoir, l'honneur, la vie, le plaisir d'autrui, le plaisir à venir, l'image du plaisir ou la beauté, et le sentiment du respect (Achtung). Le respect est le sentiment qu'éprouve l'homme en présence d'une puissance qu'il sent démesurément plus forte que lui et à laquelle il n'a même

---

(p. 45) que Milton (né vingt-huit ans plus tard) n'avait pas encore traité, à cette époque, « le drame de la Tentation. » C'est trop vrai, mais ceci (p. 49) ne l'est pas assez : « Presqu'en même temps qu'Olivier de Serres, il (du Bartas) convie les Français à la » sainte vie des champs. » Vingt ans s'écoulèrent entre la publication de la première *Semaine* et celle du *Théâtre d'agriculture* (Paris, 1600, in-fol.).

Digitized by Google

pas la pensée de résister; il y soumet immédiatement sa volonté sans calculer les suites, sans considération de son intérêt ni de son plaisir. Cette puissance devient pour l'homme une *autorité* dont les commandements constituent la morale (sittliche). Les autorités peuvent se réduire à quatre, celle de Dieu, celle du prince, celle du peuple, celle du père de famille relativement à ses enfants mineurs. Toute la morale est positive et ne repose que sur la volonté d'une autorité. L'autorité ou plutôt les hommes à qui leurs semblables accordent l'autorité ne se déterminent dans leurs commandements que par des sentiments de plaisir; mais ils ne peuvent éprouver pour leurs propres commandements le respect qu'ils inspirent aux autres. Ils sont au-dessus de la loi qu'ils font. Par un effet ordinaire de l'habitude le respect passe du législateur à la loi, que l'homme continue à respecter sans penser à l'autorité qui l'a promulguée. Mais la loi a toujours besoin d'être confirmée de temps en temps par une autorité quelconque : ainsi les préceptes du père de famille ont besoin d'être confirmés par les prêtres, les princes ou le peuple. Le droit naît de deux manières : ou une autorité commande de respecter soit sa propre puissance matérielle soit celle d'un autre (propriété d'une chose ou d'une personne); ou elle assure l'obéissance à ses préceptes par des motifs de plaisir et de peine, quand le sentiment du respect est insuffisant. Le droit consiste donc dans la réunion des principes du plaisir et du respect; et par conséquent il ne s'accorde pas et ne peut s'accorder avec la morale, qui repose uniquement sur le respect. La morale et le droit ne reposant que sur l'autorité et l'autorité n'étant déterminée que par des considérations de plaisir, la morale et le droit changent avec ces considérations, surtout par suite de l'accroissement du savoir, de l'accroissement de la puissance de l'homme sur la nature, et des changements dans sa sensibilité aux différentes causes du plaisir. Les changements du droit et de la morale sont donc déterminés par des faits qui n'ont rien de commun avec la morale; et par conséquent la moralité d'un peuple ne peut pas être inférieure ou supérieure à celle d'un autre. On ne peut pas dire non plus qu'il y ait de progrès en morale et en droit. En ce temps la tendance est à ne plus respecter l'autorité et à faire par des considérations de prudence et d'intérêt bien entendu ce qu'on faisait auparavant par respect pour la loi morale. La morale aurait alors servi d'éducation préparatoire à l'homme pour l'amener à bien comprendre son intérêt.

Ces idées paraîtront un peu crues. Mais au point de vue scientifique on doit louer M. de K. de l'intrépidité avec laquelle il heurte de front les opinions reçues sans s'inquiéter du qu'en dira-t-on. Rien n'est plus utile pour faire avancer la science. Il est certain que rien n'est plus difficile que de démontrer une proposition de morale et d'établir scientifiquement que telle chose doit être faite. Si l'on cherche par exemple des raisons pour établir que l'inceste est un crime, on n'en trouve que d'assez faibles. L'autorité et la coutume ont certainement une très-grande influence à cet égard. Mais d'autre part, en laissant de côté ici ce que M. de K. a emprunté à Kant et que nous discuterons à propos de la critique de la raison pratique, on a de la peine à admettre que les prescriptions des autorités soient le fondement de l'obligation morale, et non les idées qu'on se

Digitized by Google

fait du bien et du mal. L'opinion publique nous impose une foule d'obligations; et pourtant nous ne nous sentons pas en présence de quelque chose de démesurément supérieur; c'est un pouvoir qui agit sur nous sourdement et insensiblement. Les hommes qui vivent ensemble contractent la même manière de penser, de sentir et d'agir, comme ils prennent l'habitude de la même manière de parler. Peut-on dire que les autorités soient déterminées dans leur prescription par leur intérêt? ne croient-elles pas ou ne feignent-elles pas de croire qu'elles prescrivent une action parce qu'elle est bonne ou qu'elles la défendent parce qu'elle est mauvaise? ne voit-on pas se développer chez les enfants, dans leurs relations entre eux, un sentiment très-vif du juste et de l'injuste, lequel est tout à fait indépendant des préceptes des parents et des maîtres? Il semble qu'il y ait chez l'homme une disposition naturelle à qualifier certains actes de bons ou mauvais, de justes ou d'injustes. Les législations sont plutôt l'expression des idées que les hommes se font en morale et en droit qu'elles ne les créeent. La distinction du bien et du mal, du juste et de l'injuste paraît universelle, quoiqu'elle soit appliquée très-différemment et que les actes qualifiés de bons ou de mauvais ne soient pas les mêmes suivant les lieux et les temps. Mais M. de K. a tenu peut-être trop de compte des diversités de la morale et du droit et pas assez des ressemblances et des identités qui ne sont pas moins frappantes. D'abord beaucoup d'actions différentes peuvent avoir les mêmes motifs. Il en est ainsi par exemple des cérémonies du culte qui ont pour mobile le sentiment religieux. Ensuite il semble que dans les mêmes situations les hommes de tous les temps et de tous les lieux se forment les mêmes idées en morale; que les paysans, les citadins, les commerçants, les soldats, les peuples conquis et les conquérants, etc., ont partout les mêmes qualités et les mêmes vices en chacune de ces conditions; qu'il en est de même des sauvages, des barbares, des hommes civilisés; que les philosophies morales des Chinois, des Hindous, des Grecs, des Romains, des Européens modernes, sont à peu près identiques. Quelles que soient les causes de ces faits remarquables, ils semblent établir que nos idées morales ont leur fondement dans notre nature et non dans les lois. Mais la morale comparée est une science des plus intéressantes qui n'est pas encore constituée, et qui, je crois, diminuerait beaucoup le scepticisme auquel on est enclin après un premier coup-d'œil jeté sur l'esprit et les mœurs des nations.

XXVII. *Platon, République*, traduction de Schleiermacher, notes de Kirchmann. M. de K. ne rend aucune justice à Platon. Ses idées sont trop opposées à celles de Platon; et il ne connaît pas assez l'antiquité pour les comprendre. Ainsi (p. 282-283), il s'arme contre Platon et sa philosophie des plaintes où Platon représente le philosophe comme isolé dans la société qui lui est hostile. Il oublie que Platon pensait toujours à la condamnation de Socrate et que la vie dans la démocratie dégénérée d'une petite ville comme l'Athènes de ce temps devait être intolérable. M. de K. (p. 386) trouve Platon injuste pour la tyrannie et le blâme de considérer comme le pire des gouvernements un gouvernement qui avait protégé le peuple contre la noblesse, rétabli l'ordre, donné de la sécurité au commerce et orné les villes de beaux édifices: comme si être réduits en esclavage

Digitized by Google

n'était pas pour des hommes libres le dernier des malheurs. L'objection générale que M. de K. (p. 485 et suiv.) adresse à Platon et aux philosophes qui ont fait des plans d'amélioration politique et morale me semble manquer de fondement : suivant M. de K. les mœurs ne peuvent être modifiées par des philosophes ou des écrivains, mais seulement par les autorités, princes, prêtres, peuple. Il oublie qu'un grand talent est aussi une autorité. Nous avons eu au siècle dernier de nombreux exemples de l'influence exercée sur la société par des écrivains, entre autres J.-J. Rousseau. M. de K. prétend qu'un écrivain ne peut agir que quand il exprime ce qui était déjà latent dans l'esprit de la nation. Il serait plus exact de dire qu'il n'exerce d'action que quand les circonstances sont favorables ; mais on peut dire exactement la même chose des lois faites par les souverains et les hommes d'État.

XVI. Grotius, *Du droit de paix et de guerre*, traduction et notes de Kirchmann. Les principales objections que M. de K. adresse à Grotius, c'est d'abord qu'il n'y a pas de droit naturel, que le droit est de sa nature essentiellement positif ; en second lieu que le droit des gens consiste dans l'extension des règles du droit civil aux rapports internationaux, qui ne s'y prêtent nullement. En effet non-seulement toute contrainte manque pour faire observer le droit, les princes et les peuples étant souverains, c'est-à-dire sources du droit, auquel ils ne peuvent être soumis ; mais encore les actes de la vie internationale ne se reproduisent pas assez fréquemment pour qu'on puisse y appliquer des règles générales, chaque cas un peu important étant tout nouveau et sans précédents ; et en outre pour une nation son existence et sa prospérité sont des considérations d'ordre supérieur auxquelles tout le reste doit céder et cède en effet. Toutes les difficultés qu'on rencontre sur ce terrain et que M. de K. fait ressortir avec force, il les résout ou croit les résoudre toutes par le même principe : les autorités (princes, prêtres, peuples) font le droit, mais n'y sont pas soumises. — Il est certain que l'histoire des rapports des peuples entre eux présente le spectacle d'un affreux brigandage ; mais il n'en est pas autrement de toute agrégation d'individus qui ne sont assujetis à aucune contrainte légale, comme on l'a vu à l'origine de l'exploitation des mines de Californie. Les autorités se croient en effet dispensées des lois qu'elles imposent aux autres. Mais ce ne sont pas seulement les souverains ou les magistrats qui conduisent les nations qui s'attribuent ce privilége : quiconque exerce une parcelle d'autorité quelconque est disposé à se soustraire à ce qu'il impose, comme ceux qui sont chargés de faire une distribution sont en général tentés de se réserver la meilleure part. Cette tendance fort naturelle n'en est pas pour cela plus légitime. Sans doute les nations sont égoïstes et prennent pour la justice ce qu'elles considèrent comme étant de leur intérêt. Mais tous les corps, toutes les corporations ont le même esprit. Les individus les plus dévoués au bien de l'association dont ils font partie sont aussi ceux qui se croient le plus complètement affranchis de tout devoir envers ceux qui y sont étrangers. Ainsi on remarque dans les rapports entre les individus les mêmes tendances à l'injustice que dans les rapports entre les peuples. On ne voit pas bien pourquoi ce qui est injuste pour les individus deviendrait juste pour les nations, ni

Digitized by Google

pourquoi les mêmes règles générales ne seraient pas applicables dans les deux cas.

VII, VIII. Kant, *Critique de la raison pratique avec éclaircissements* de M. de K. M. de K. a adopté les prémisses de Kant pour arriver à une conclusion très-différente. Il accorde à Kant les bases psychologiques de sa morale. Kant distingue comme on sait entre la matière et la forme de la loi morale. Les principes matériels comme le bien de la société, la perfection, la volonté de Dieu ne peuvent agir sur la volonté que par le désir qu'excite en nous l'idée de l'objet à réaliser et par conséquent par le plaisir que cette réalisation nous promet. Or le plaisir ne peut fonder l'obligation morale; et il n'y a pas de différence spécifique entre les plaisirs; il n'y a que des différences d'intensité. Reste donc la forme de la loi morale qui est : agis de manière à ce que ta conduite puisse être convertie en loi générale. Cette maxime est exclusive de tout sentiment de plaisir et peut seule fonder l'obligation morale. — M. de K. fait remarquer avec raison qu'il est très-forcé de représenter l'idée de perfection ou la volonté divine comme déterminant la volonté par l'attrait du plaisir. Il fait observer aussi, comme on l'a dit souvent avant lui, que Kant est tombé dans une étrange inconséquence. En effet on ne peut établir qu'une action peut être convertie en loi générale que par des considérations tirées précisément de ces principes *matériels* que Kant veut bannir de la morale. M. de K. conclut que ce n'est ni la matière ni la forme de la loi morale qui sont le principe de l'obligation morale, mais l'autorité du législateur et le respect qu'elle inspire. Il croit néanmoins pouvoir adopter l'opposition que Kant établit entre la loi morale et le plaisir; il pense que le respect et le plaisir sont des mobiles incompatibles, et il approuve que Kant n'établisse aucune différence spécifique entre les plaisirs. Mais le plaisir peut s'attacher et s'attache à l'accomplissement de la loi morale comme à toutes les manifestations de notre activité. Pratiquer le devoir en vue du devoir est un *objet* qui peut avoir pour nous de l'attrait tout autant que les principes que Kant regarde comme matériels; et cette distinction contre la matière et la forme paraît absolument vaine. Quant au sentiment de respect que nous inspire l'autorité d'un être personnel et qui nous ressemble, il est toujours suivi d'affection ou de crainte, et les actes qu'il détermine sont accompagnés du plaisir inhérent à l'affection ou de la peine qui est liée à la crainte. Les mystiques de tous les temps et de tous les pays décrivent dans les termes les plus vifs le plaisir qu'ils éprouvent à absorber leur personnalité dans la plénitude de l'être divin. Les sauvages qui craignent la divinité comme un être malfaisant, s'acquittent des devoirs qu'ils se croient envers elle pour assurer leur sécurité. Il me semble que nous n'éprouvons pas et que nous ne pouvons pas éprouver d'émotion, pas plus celle du respect qu'une autre, qui soit indifférente au point de vue du plaisir ou de la peine. Quant à ne reconnaître aucune différence spécifique entre les plaisirs ou les peines, c'est aller, ce me semble, contre l'expérience. On ne souffre pas d'un mal de dent comme de la perte d'une personne qu'on aime, et quelque intenses que soient l'une et l'autre douleur, elles sont spécifiquement très-différentes.

XVII, XXI. Kant, *La religion dans les bornes de la raison*. Dans cet ouvrage

Digitized by Google

Kant réduit, comme on sait, toute la religion à la morale. M. de K. conteste absolument et les principes sur lesquels Kant s'appuie et les conséquences qu'il en tire. Suivant M. de K. le fondement de la religion, qui est la foi dans une révélation divine, est ébranlé si on y substitue la science, qui repose sur les principes fondamentaux de la vérité. La science doit étudier la religion comme un fait qu'elle s'efforce d'expliquer historiquement; elle ne doit pas la considérer comme une vérité ni chercher à transformer les dogmes, c'est-à-dire à les détruire par des interprétations forcées, comme celles de Kant. Toute religion repose sur le respect qu'imprime à l'homme la présence d'une puissance infinie où sa personne est absorbée. Ce respect il ne peut l'avoir que pour un être personnel, semblable à l'homme, de qui dépendent sa félicité et son malheur. Dès qu'on substitue des abstractions philosophiques à ces images, la foi est détruite. La religion est plus que de la morale. Elle est avant tout la foi respectueuse en un Dieu personnel et tout-puissant. La volonté de ce Dieu est pour le croyant la source de la morale. Quoique l'autorité de Dieu puisse être remplacée par l'autorité du gouvernement, de la coutume, du père de famille, il est incontestable que la croyance en un Dieu tout-puissant qui exige l'accomplissement du bien agit plus puissamment que tout autre mobile pour y pousser le croyant. Mais la foi entre inévitablement en collision avec la science. Il se produit des gens qui veulent les concilier et qui tombent dans la contradiction d'attaquer la foi avec les armes de la science sans renoncer complètement à tous ses dogmes dont ils gardent une partie. Ils ne s'aperçoivent pas que dans ce domaine complètement soustrait à l'observation et à la science, il n'y a d'autre certitude que celle de la foi que nous communiquent l'éducation de la famille et la société des croyants. Il n'y a pas de religion naturelle; il n'y a que de la religion positive. Le sentiment de respect, de dépendance sur lequel repose la religion est tellement inhérent à l'âme humaine qu'elle cherchera toujours à le satisfaire en lui donnant un Dieu pour objet et le culte de ce Dieu pour expression.—M. de K. ne semble pas tenir assez de compte de la variété infinie de formes qu'offre le sentiment religieux, qui s'attache souvent à des doctrines qui semblent la négation de toute religion. Ainsi Lucrèce adhère à l'épicurisme avec la foi d'un croyant et y trouve la consolation et le soutien qu'un chrétien trouve dans ses dogmes. Je ne vois pas pourquoi la morale kantienne ne produirait pas le même effet sur les âmes disposées à s'y attacher. Le sentiment religieux est éminemment individuel. L'inconséquence que M. de K. reproche à Kant et à tous ceux qui ont essayé d'accommoder la foi à leur raison, les catholiques la reprochent à tous les protestants; et les protestants répondent avec raison que les catholiques n'acceptent pas de cœur tous les dogmes que l'autorité de l'Église leur impose, qu'ils en prennent et qu'ils en laissent. Je ne puis trouver non plus avec M. de K. que des doctrines religieuses comme celles de Kant soient nécessairement impopulaires. Le mahométisme, qui est d'un rationalisme assez sec, est adopté même avec fanatisme par des millions d'hommes. L'expérience montre qu'il n'est pas de croyance qui, des circonstances favorables aidant, ne puisse être persuadée à des populations entières. Les philosophes sont donc très-fondés à

Digitized by Google

espérer exercer quelque action sur les opinions religieuses; et on ne voit pas pourquoi ils se borneraient à les étudier.

VI. Schleiermacher, *Monologues*. M. de K. fait remarquer avec raison que ces monologues de Schleiermacher sont des confessions personnelles, mais où les faits sont enveloppés de généralités nébuleuses exprimées dans un style abstrait et affecté. Les remarques de M. de K. sont insuffisantes pour faire comprendre au lecteur les allusions vagues et perpétuelles à la situation personnelle de Schleiermacher. Et alors on ne comprend pas bien pourquoi un ouvrage qui n'est pas plus intéressant ni plus instructif a trouvé place dans la bibliothèque philosophique.

XXIV. Schleiermacher, *Morale philosophique*. C'est un ouvrage posthume rédigé avec les cours professés par l'auteur sur ce sujet. Le commentaire de M. de K. est très-soigné. Il suit pas à pas Schleiermacher et montre très-bien comment il est obscur, faute d'attacher un sens précis et toujours le même, aux termes qu'il emploie et d'indiquer les faits particuliers et concrets auxquels se rapportent ses généralités. Cette double cause d'obscurité est d'ailleurs très-fréquente dans les autres ouvrages de Schleiermacher, par exemple dans *sa critique des systèmes de morale* et dans la plupart des productions de la philosophie allemande. Quant aux idées mêmes de Schleiermacher, M. de K. fait ressortir parfaitement tout ce qu'elles ont de vague et de creux. Le principe de la morale est, suivant Schleiermacher, l'union de la raison avec la nature : formule vague et élastique qui comprend toutes les actions exercées par l'intelligence humaine sur le monde physique, qui s'applique à l'art, à l'industrie, à la science, aussi bien qu'à la morale, dont le caractère spécifique est ainsi tout à fait méconnu.

M. de Kirchmann n'entre peut-être pas dans assez de détails sur les circonstances historiques où ont été conçues les opinions des philosophes qu'il commente. Il se contente de les indiquer. La connaissance de ces circonstances n'est pourtant pas inutile pour l'appréciation du fond des choses, qui est au reste le principal. Il ne me semble pas que dans l'établissement même de ses théories, et en admettant avec lui que la philosophie morale doive se borner à l'étude des faits, M. de Kirchmann tienne compte de tous les éléments : comme les idéalistes, il ne voit dans les faits que ceux qui conviennent à ses idées : illusion inévitable pour quiconque a un parti pris, un système où il croit trouver la solution des problèmes, sans considérer ses idées comme des hypothèses à vérifier par l'expérience. Aussi en est-il du réalisme comme des autres philosophies : c'est la partie critique et négative qui est la plus forte. M. de Kirchmann fait ressortir avec beaucoup de netteté et de vigueur les difficultés : il est moins heureux à les résoudre. Y.

---

37. — **Frau Rath.** Briefwechsel von Katharina Elisabeth Gœthe. Nach den Originalen mitgetheilt von Robert Keil. Leipzig, F. A. Brockhaus, 1871. Un vol. in-8°, xvj-388 p. — Prix : 9 fr. 35.

On connaît *Frau Rath*, la mère de Gœthe, par le portrait qu'en a fait Bettina d'Arnim, par les lettres qu'elle lui attribue et par les nombreuses allusions con-

Digitized by Google

tenues dans les correspondances du temps. Les lettres de Merck, de Wieland, de Jacobi, de Charles-Auguste, de Knebel, d'Anne-Amélie sont pleines de *Dame Aja*, comme on l'appelait dans ce cercle, et de la *Casa santa* qu'elle ouvrait si hospitalièrement à Francfort aux amis de son fils. Cependant on ne connaissait que fort peu de ses lettres (adressées les unes à la duchesse Anne-Amélie, les autres à Mme de Stein et à son fils Frédéric que Gœthe avait pour ainsi dire adopté et auquel il resta fort attaché même après la rupture de sa liaison avec Mme de Stein; d'autres encore à Unzelmann l'acteur, aux enfants de Gœthe, et quelques fragments de lettres au poète lui-même). Quant aux lettres adressées à *Frau Rath* et publiées dans les *Mittheilungen* de Riemer (Berlin, 1841), elles étaient peu nombreuses et tout à fait incomplètes. M. Robert Keil a donc rendu un éminent service à l'histoire des lettres et de la société allemande, en publiant le trésor qu'il a su découvrir, — il ne nous dit ni où, ni comment. Pour faire comprendre l'importance de ce service, il suffit de dire que, sur les 159 lettres contenues en ce volume, 87 sont complètement inédites : or sur ces 87 lettres, il y en a 34 écrites par *Frau Rath* et 53, dont 10 de Gœthe, adressées à elle. La plupart des autres lettres du recueil sont plus complètes et plus exactes qu'elles ne l'étaient dans des publications précédentes. M. Keil donne aussi les cinq lettres de la mère de Gœthe à Bettina; mais il prouve irréfutablement (p. 21 à 30) qu'elles sont dues uniquement à l'imagination trop fertile de cette singulière enthousiaste. Il faudra aussi renoncer désormais à croire — si jamais on y a cru — à l'anecdote absurde que Bettina a inventée et accréditée sur la rencontre théâtrale entre Mme de Staël et *Frau Rath*. — Outre la discussion sur l'authenticité des lettres forgées par Bettina, l'introduction contient un portrait étendu et très-bien fait de la mère de Gœthe et M. Keil a eu l'ingénieuse idée de chercher dans *Gœtz, Wilhelm Meister, Hermann et Dorothée*, les endroits où Gœthe avait eu devant les yeux l'image de sa mère.

Il est à peine besoin de dire tout l'intérêt de la correspondance entre Gœthe et sa mère : le poète n'était avec personne plus confiant, plus abandonné qu'avec elle, et celle-ci, femme supérieure dans toute la force du mot, malgré ses dehors de bonne bourgeoise, écrivait comme elle parlait, avec vie, entrain, bonhomie, esprit, et même avec une certaine poésie. Plus d'une fois elle écrit même en vers qui ne sont point mauvais et qui, en tout cas, sont sans prétention aucune. Elle dit elle-même dans une de ces strophes improvisées : « En versification je n'ai » guère produit grand' chose; on le voit, ma foi, bien à mes vers; mais j'ai mis » au monde un beau petit garçon qui entend toutes ces choses à merveille. » — Malheureusement, il n'y a point de lettres antérieures à 1777, c'est-à-dire que nous ne possédons rien de la correspondance entre la mère et le fils durant le séjour de ce dernier à Leipzig, Strasbourg et Wezlar. — M. Rob. Keil donne outre les cinq lettres de *Frau Rath* à Anne-Amélie, déjà publiées, neuf lettres de la duchesse et cinq de son fils Charles-Auguste à la mère de Gœthe, lettres charmantes de simplicité et de naturel comme toutes celles de ces deux personnages qui oubliaient si volontiers leur haute situation et se plaisaient si cordialement dans la société de leurs amis bourgeois. Tout cela cependant, il ne faut

Digitized by Google

pas l'oublier, n'est qu'un misérable échantillon des trésors qui sont encore enfouis à Weimar, soit dans l'*Archiv* de Gœthe, jalousement et mesquinement caché par les petits-fils du poète, soit dans les archives grand-ducales qui ne se sont ouvertes jusqu'ici que pour donner des *choix* ou des *extraits* qui n'ont aucune valeur pour l'histoire littéraire (voy. entre autres la déplorable publication de la correspondance entre Gœthe et Charles-Auguste). — Les sept lettres de Mlle de Gœchhausen (Thusnelda), contenues dans le recueil de M. Rob. Keil, sont absolument inédites et nous font mieux connaître encore la spirituelle petite bossue qui fut, après Gœthe et Einsiedel, le principal boute-en-train du temps de la folle jeunesse à Weimar. — Quatorze lettres de Wieland à *Frau Rath* et une d'elle à Wieland sont du plus haut intérêt littéraire et remplissent une véritable lacune. — Celles à Unzelmann, le père de la charmante *Unzeline*, si admirée à Berlin et à Weimar, celles à Frédéric de Stein étaient déjà connues : mais M. Keil a trouvé une lettre de ce jeune homme à *Frau Rath*, qui montre à merveille la nature des relations entre les deux familles. Six lettres de *Frau Rath* à sa bru — une de ces lettres est de 1804, alors que le mariage n'avait pas encore légitimé la liaison qui depuis quinze ans existait entre Gœthe et Christiane Vulpius — prouvent, comme beaucoup de passages dans les lettres antérieures, l'absence de préjugés de ce temps et de *Frau Rath* en particulier. Elle ne songe jamais un instant à traiter autrement que comme sa fille l'humble personne que Gœthe avait choisie pour sa compagne. — Je termine en recommandant une fois de plus ce recueil précieux, exécuté avec le dernier soin.

K. H.

LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

Bartsch, Wolfram's von Eschenbach Parzival und Titurel (Leipzig, Brockhaus). — Bossert, Histoire de l'Épopée allemande au moyen-âge (Hachette). — Brandes, Hovedstrœmninger i det 19de aarhundredes Litteratur. Emigrantlitteraturen (Copenhague, Gyldendal). — Bourloton, l'Allemagne contemporaine (Germer-Baillière). — Dederich, Julius Cæsar am Rhein (Weimar, Bœhlau). — Frikner, Ordbog over det gambe norske Sprog (Christiania, Werner). — Giraud, Juris Romani antiqui vestigia (Cotillon). — Hémardinquer, la Cyropédie (Thorin). — Le même, De Apollonii Rhodii Argonauticis (Thorin). — Hettner, Literaturgeschichte des achtzehnten Jahrhunderts (Leipzig, Hirzel). — Ledrain, Deux Apocryphes du IIe siècle (Douniol). — Mommsen, Rœmisches Staatsrecht (Leipzig, Hirzel). — Pantchatantra, tr. p. Lancereau (Maisonneuve). — Robert, les Armées Romaines et leur emplacemennt (Didot). — Schœbel, Démonstration de l'authenticité mosaïque du Lévitique (Douniol). — Scholia Bernensia ad Vergili Bucolica atque Georgica ed. Hagen (Leipzig, Teubner). — Torrens, Empire in Asia (Londres, Trübner). — Weber, Histoire de la philosophie européenne (G. Baillière).

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 9 — **2 Mars** — **1872**

Sommaire : 38. URICOECHEA, Grammaire et Dictionnaire de la langue chibcha. — 39. HAAG, Comparaison du Pracrit avec les langues romanes. — 40. LORENZ, Sources de l'histoire d'Allemagne au moyen-âge. — 41. PRANTL, Histoire de la Logique en Occident. T. IV. — 42. SPINOZA, Court traité sur Dieu, tr. p. SCHAARSCHMIDT. — 43. CASTIGLIA, A ma fille. Langue et amour.

38. — **Gramàtica, Vocabulario, Catecismo i Confesionario de la lengua Chibcha**, segun antiguos manuscritos anónimos e inéditos, aumentados i correjidos, por E. URICOECHEA. Paris, Maisonneuve et C°, 1871. In-8°, lx-263 p.

La langue Chibcha, parlée dans l'ancien royaume de la Nouvelle-Grenade par le peuple des *Moscas* ou *Muyscas*, a disparu entièrement depuis le commencement du siècle dernier. « La langue Chibcha, disait déjà Duquesne de la Madrid, interprète du calendrier de Bogotà, m'a donné beaucoup de peine, car elle ne » se parle plus, et j'ai dû la tirer de parmi les paperasses où on la trouve consi- » gnée d'après la méthode de la langue latine avec laquelle elle n'a point d'ana- » logie, pour la rendre à ses véritables principes, la formant d'après le génie » des langues orientales afin d'en rechercher les racines et d'en découvrir les » étymologies. » C'est surtout d'après la Grammaire du père Lugo, imprimée à Madrid en 1619[1], et d'après trois manuscrits anonymes écrits postérieurement à cette grammaire que M. Uricoechea a composé son livre.

Ce livre présente sur les grammaires composées à l'époque de la domination espagnole l'avantage de ne pas être modelée sur la grammaire latine. Pour en citer un exemple, dans la *Gramática de la lengua general* du père Lugo, on trouve quatre conjugaisons, l'une pour les verbes qui se terminent en *scua*, *Ze bquyscua* je fais ou je faisais, *Um quiscua* tu fais ou tu faisais, etc., la seconde pour les verbes qui se terminent en *suca*, *Ze guitysuca*, je frappe ou je frappais, *Um guitysuca*, tu frappes ou tu frappais, etc., une troisième conjugaison négative, et une quatrième interrogative. M. Uricoechea n'en admet que deux, les deux premières en *scua* et *suca*, et cela avec toute raison. En effet prenons le verbe *bquyscua*, faire : en mettant derrière chacune des personnes de chaque temps le suffixe négatif *za* ou la particule interrogative *ua*, *a bquyscua za* il ne fait pas, *abquyua* a-t-il fait ? *abquyngaua?* le fera-t-il faire ? on obtient les prétendues conjugaisons interrogative et négative du père Lugo. Il est même à regretter que M. Uricoechea n'ait pas poussé jusqu'au bout sa réforme et n'ait pas rayé du paradigme de sa conjugaison des formes comme le supin qui n'ont aucune raison d'être dans le Muysca ou dans n'importe quelle langue américaine. M. Uricoechea s'excuse

1. *Gramática en la lengua general del Nuevo Reyno, llamada Mosca, compuesto por el Padre Fray Bernardo de Lugo, Predicador General del Orden de Predicadores y Catedrático de la dicta lingua, en el Convento del Rosario de la ciudad de Santa-Fè. Ano* 1619. *En Madrid por Bernardino de Guzman.*

Digitized by Google

d'ailleurs dans sa préface de n'avoir pas agi partout de la sorte : « J'ai fait le » moins de changements possible aux manuscrits originaux [de la grammaire], » car mon objet n'était pas seulement de faire connaître une langue morte en » donnant une grammaire moderne d'accord avec les progrès de la philologie » contemporaine, ce que le premier philologue venu pourra faire facilement avec » les éléments que je lui offre, mais de conserver en même temps en ce livre » le souvenir historique de la culture des conquérants, dont nous recueillons la » science; connaître les éléments dont ils disposaient pour la propagation des » lumières; et publier en même temps qu'un texte philologique un livre qui » serve pour l'histoire de la linguistique et en général par-dessus tout pour » l'histoire de la patrie[1]. »

Pour le Dictionnaire M. Uricoechea s'est servi de deux manuscrits qui reproduisent plus ou moins exactement celui du père Lugo. On y retrouve l'influence directe des idées qui seules décidaient les Espagnols à étudier les langues de l'Amérique du Sud. Le bon père s'est donné beaucoup de mal à rendre en Chibcha des idées qui entraient difficilement dans le cerveau des Indiens, celles d'*âme* ou d'*idôlatrie* par exemple, mais a laissé passer beaucoup de mots d'un usage familier, dont quelques-uns se sont glissés dans la langue des conquérants et sont aujourd'hui le seul reste parlé de l'ancien idiome chibcha. Aussi M. Uricoechea a-t-il eu l'heureuse idée de recueillir les quelques mots d'origine chibcha dont on se sert encore aujourd'hui à Santa-Fé de Bogota[2]. La liste n'en est pas longue, mais il faut croire qu'un examen approfondi du langage populaire du pays l'augmenterait considérablement.

Ce livre est le premier volume d'une collection linguistique américaine que publie M. Maisonneuve. On ne saurait que féliciter M. Uricoechea du choix qu'il a fait de la langue chibcha pour inaugurer cette collection et du soin qu'il a apporté à l'accomplissement de sa tâche. C'est en publiant des travaux de cette nature et non pas en spéculant sur les données incomplètes que nous possédons aujourd'hui qu'on arrivera à résoudre le problème des origines américaines.

---

39. — **Vergleichung des Prakrit mit den romanischen Sprachen,** von Friedrich Haag. Berlin, Calvary, 1869. In-8° 68 p. — Prix : 2 fr. 15.

Plus d'un philologue a eu l'idée que M. Haag a exécutée dans cette brochure. La comparaison entre le pracrit et les langues romanes, dans leurs rapports avec le sanscrit d'une part et avec le latin de l'autre, semble se présenter naturellement à l'esprit. Cependant si elle n'a pas été essayée plus tôt, cela tient moins à ce que les connaissances nécessaires à une pareille étude se trouvent rarement réunies dans la même personne qu'à ce que l'intérêt et la fécondité de ce sujet, très-frappants au premier abord, s'évanouissent quand on les examine de près. L'idée de cette comparaison appartient en réalité à une conception linguistique surannée, ou plutôt à un ordre d'idées qui disparaît d'habitude chez les linguistes

1. P. xlv. — 2. P. 208.

Digitized by Google

à mesure qu'ils approfondissent leur science. Les personnes étrangères à ces études regardent toutes les langues comme des ensembles complets, nettement définis, parfaitement distincts, et qui produisent par génération des individus plus ou moins analogues, mais ayant une existence absolument propre. Or plus on se rend compte de la nature et du développement des langues, plus on s'éloigne de cette appréciation superficielle. Les langues ne vivent pas comme des êtres organiques; elle ne produisent pas d'enfants; elles n'ont pas de mort naturelle. Ces idées ont déjà été exprimées ici plus d'une fois (voy. notamment 1868, art. 213): elles ont pour résultat, comme on l'a vu (1870, art. 127), de faire cesser la distinction établie jusqu'à présent entre les *langues mères* et les *langues filles*. A supposer que le pracrit fût au sanscrit ce que le roman est au latin (et on verra plus bas qu'il n'en est rien), l'un et l'autre ne seraient que le développement normal de la langue plus ancienne, qui ne nous apparaît comme si distincte d'eux que faute de monuments intermédiaires. Dès lors, quel grand intérêt y a-t-il à comparer le développement historique du sanscrit à celui du latin? Il ne saurait y en avoir qu'un, celui d'un parallélisme général entre les phénomènes de phonétique et de morphologie, et ce parallélisme peut être exposé, pour tout ce qu'il contient de vraiment significatif, en quelques lignes. Il se réduit en somme à quelques grands faits, la tendance à rendre la prononciation plus facile, la tendance à simplifier les formes, la puissance de l'analogie, le renouvellement du vocabulaire, la restriction de la liberté syntaxique, la précision plus grande dans l'expression des rapports. Mais ces faits se retrouvent, plus ou moins généraux, dans le développement de toutes les langues: il n'y a pas l'ombre d'avantage à comparer spécialement le groupe sanscrit-pracrit au groupe latin-roman plutôt qu'au groupe hellénico-romaïque, ou gothique-allemand, ou à tout autre. La langue indo-européenne offre dans son histoire la répétition perpétuelle des mêmes lois, modifiées par les circonstances et les milieux; et plusieurs de ces lois se retrouvent dans l'histoire d'autres langues. Leur constatation ressort, non de la comparaison de deux épisodes pris au hasard, mais de l'observation du développement linguistique dans son ensemble. Ce qui est intéressant, c'est de montrer comment des lois toujours identiques aboutissent à des résultats infiniment variés; mais ce n'est pas par des comparaisons de ce genre qu'on y arrive, c'est par des travaux du genre de ceux de Schleicher ou de Graszmann sur l'histoire de tel ou tel groupe phonétique (on pourrait traiter de même l'histoire des formes), dont on suit les dégradations successives dans tous les temps et les lieux où a été parlée la langue qui possède le groupe en question. Le travail de M. Haag, malgré des qualités sérieuses, est stérile. A quoi sert-il de savoir que *a* sanscrit se modifie peu en pracrit tandis qu'en français *a* latin devient *e*, que *p* sanscrit passe souvent à *b* comme *p* latin, que le pracrit, en perdant le duel, entre dans la voie de simplification de la déclinaison où les langues romanes vont beaucoup plus loin, etc.? Ces exemples suffisent à montrer que les termes de la comparaison ne sont pas semblables. Le pracrit est au sanscrit, par certains côtés, ce que le latin est à une langue antérieure bien plus que ce que les langues romanes sont au latin; par d'autres au contraire (la suppression des consonnes), le pracrit représente une dégénérescence que les langues romanes ont à peine atteinte

Digitized by Google

dans quelques patois parlés en Amérique. Des remarques de ce genre auraient pu donner lieu à une étude courte et féconde; mais le rapprochement mécanique des voyelles, des consonnes, etc., dans chacun des groupes binaires établis par l'auteur, ne dégage vraiment aucune conclusion utile.

On a déjà vu que les deux termes de comparaison ne se correspondent pas bien : ajoutons qu'ils ne sont pas définis. L'un est bien trop précis, l'autre beaucoup trop vague. Le pracrit est une langue factice, qui, de l'avis des connaisseurs les plus compétents, ne s'est jamais parlée, et qui ne représente pas un moment réel dans le développement de l'indien; pour faire quelque chose de solide, l'auteur devait comprendre dans son étude non-seulement le pali, mais les dialectes modernes de l'Inde. Au contraire, qu'entend-il par langues romanes? Il puise indifféremment dans l'une ou dans l'autre, comme si tous les faits qu'elles présentent étaient analogues. Il aurait fallu, pour avoir une espèce d'analogie avec le pracrit, se restreindre au *roman* proprement dit, c'est-à-dire à ce qui est commun aux langues romanes dans leurs divergences du latin. Si au contraire l'auteur, ne se bornant pas aux langues littéraires étudiées par Diez, avait embrassé dans ses recherches les patois, il aurait vu que dans ce groupe, comme dans tous les autres, on trouve à peu près tous les phénomènes phonétiques imaginables, et que sa comparaison, en s'étendant, s'évanouissait.

Ces critiques ne portent que sur l'idée même de ce petit ouvrage, qui est d'ailleurs un excellent début. M. Haag a fait son travail ingrat avec soin, méthode et intelligence. Ses observations sont souvent justes; ainsi, bien qu'il se sépare d'habitude à tort de Diez, il a parfaitement raison dans ce qu'il dit (p. 27) sur les voyelles atones; cette remarque et d'autres dénotent un très-bon esprit philologique[1]. L'auteur paraît devoir être un indianiste plutôt qu'un romaniste; son travail l'aura en tout cas bien préparé aux études linguistiques. Mais je doute que, plus habitué à l'analyse comparative des langues, il répète avec autant de confiance ce qu'il dit dans son avant-propos sur la ressemblance de lois de développement du roman et du pracrit. Cette ressemblance ou n'existe pas, ou se retrouve dans l'histoire de toutes les langues qui ont longtemps été parlées.

---

40. — **Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter** von der Mitte des dreizehnten bis zum Ende des vierzehnten Jahrhunderts, im Anschluss an W. Wattenbach Werk, von Ottokar Lorenz. Berlin, W. Hertz, 1870. In-8°, 339 p. — Prix : 8 fr.

L'excellent ouvrage de M. Wattenbach sur les sources de l'Histoire d'Allemagne[2], s'arrête au milieu du XIIIe siècle. Les services qu'il a rendus à tous ceux qui s'occupent de l'histoire des premiers siècles du moyen-âge, tant en France qu'en Allemagne, et principalement son utilité comme guide et comme

1. C'est aussi une bonne observation que celle de la p. 33, où l'auteur pense que *v* n'a passé à *g* que par l'intermédiaire *gv, gu;* mais Diez émet au fond la même opinion en disant que dans ces cas (rares d'ailleurs) le *v* latin a été confondu avec le *w* allemand.

2. *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter* bis zur Mitte des dreizehnten Jahrhunderts von W. Wattenbach. 2° éd. 1866. Berlin, Hertz. In-8°.

Digitized by Google

manuel pour tous ceux qui commencent les études historiques, faisaient désirer depuis longtemps que l'auteur poursuivît pour les époques postérieures ce qu'il avait si bien fait pour les époques plus anciennes. A partir du milieu du XIIIe s. en effet, l'historiographie allemande devient extrêmement compliquée, et celui qui entreprend d'étudier les sources de la fin du XIIIe s. et celles du XIVe s., a plus encore besoin d'un guide que celui qui étudie les siècles antérieurs. L'œuvre de M. Wattenbach n'a pas été continuée par lui-même, mais par M. Ottokar Lorenz, professeur à Vienne, dont le volume nous est parvenu trop tard pour que nous ayons pu en rendre compte en 1870.

M. Lorenz était naturellement désigné comme continuateur du travail de M. Wattenbach par ses études sur le XIIIe et le XIVe siècle allemands[1], et son dernier ouvrage témoigne d'une connaissance approfondie, non-seulement des sources elle-mêmes, mais de toute la littérature du sujet. Nous devons lui être reconnaissants d'avoir osé entreprendre une tâche aussi ingrate et aussi difficile où l'on doit faire preuve plus encore d'exactitude que de talent, et où l'on a pour récompense, non l'admiration d'un public nombreux, mais la conscience d'avoir rendu service à un petit nombre de travailleurs sérieux. M. L. nous promet de plus de publier bientôt sur les sources historiques allemandes du XVe s. un travail du même genre. Il serait bien à désirer que quelqu'un en France entreprît pour les sources de notre histoire une œuvre analogue à celle de MM. Wattenbach et Lorenz. Les jeunes gens qui chez nous étudient l'histoire ne se doutent pas pour la plupart que la critique des sources est la base nécessaire de toute recherche scientifique. Ils n'ont d'ailleurs aucun guide, aucun modèle pour des travaux de cette nature. Tandis qu'en Allemagne la critique des sources occupe la première place dans les études d'histoire aux Universités, tandis qu'elle y fournit chaque année la matière d'innombrables revues, brochures, mémoires, etc., chez nous elle est ensevelie dans les grandes publications des siècles passés et dans les préfaces de quelques rares éditions savantes. Nous ne verrons renaître en France une tradition et des écoles scientifiques que lorsque des hommes déjà illustres par le savoir ne dédaigneront pas de consacrer une partie de leur temps à des œuvres qui auront l'enseignement seul pour but, à des guides, à des manuels. C'est ainsi que le chef actuel de l'école historique allemande, M. Waitz, a refondu et réédité l'ouvrage bibliographique de Dahlmann sur les sources de l'histoire d'Allemagne[2]. C'est dans le même esprit que M. Wattenbach a composé son manuel et que M. Lorenz a écrit le sien.

La plus grande difficulté qu'ait eu à vaincre M. Lorenz, dans l'exécution de son œuvre, est l'ordonnance même des matières. La littérature historique d'un peuple est intimement unie a sa vie politique. L'Allemagne à partir du grand interrègne voit s'écrouler l'édifice national auquel travaillaient depuis le Xe siècle

---

1. *Deutsche Geschichte im* 13. *und* 14. *Jahrhundert*. 1. B. Die Zeit des grossen Interregnums. — 2. B. Geschichte Rudolfs von Habsburg und Adolfs von Nassau. — Vienne, 1864-67. In-8°.

2. *F. C. Dahlmann's Quellenkunde der Deutschen Geschichte*. 3. Aufl. — Quellen und Bearbeitungen der Deutschen Geschichte neu zusammengestellt von G. Waitz. Gœttingen, 1869. — Voy. *Revue critique*, 25 déc. 1869, n° 52, art. 260.

Digitized by Google

les empereurs saxons, franconiens et souabes; et la vie politique est morcelée à l'infini; chaque territoire, chaque principauté féodale, chaque ville, chaque ordre religieux ou militaire devient un centre qui a ses intérêts propres et son histoire particulière. Aussi tandis que jusqu'à Frédéric II, il y a une série d'historiens véritables qui se placent à un point de vue général et central et autour desquels on peut grouper les chroniqueurs locaux comme les vassaux de l'empire autour de la personne impériale, depuis ce grand interrègne l'empire et la littérature historique subissent une commune décadence; les influences locales prennent le dessus; l'historiographie n'a plus ni unité ni développement régulier; elle n'est plus pour ainsi dire qu'une masse confuse de documents sans intérêt général, comme l'empire n'est plus qu'une agglomération d'États indépendants réunis par un lien presque nominal. En France au contraire à la même époque, la fondation de l'unité monarchique et nationale coïncide avec le développement d'une admirable littérature historique en langue vulgaire. L'Allemagne a de plus le malheur de voir l'historiographie rester presque exclusivement entre les mains du clergé régulier et surtout des ordres nouveaux de Saint-François et de Saint-Dominique qui s'intéressent peu à l'histoire en elle-même et n'y voient guère qu'une matière pour la prédication et la théologie (voy. L. p. 5). En France au contraire ce sont des mains laïques qui tiennent tantôt la plume du chroniqueur, tantôt l'épée du chevalier, toujours avec la même bonne grâce aventureuse. M. Lorenz a été tellement frappé de ce caractère local et fragmentaire de l'historiographie allemande au XIVe s. qu'il a classé les sources d'après les provinces où elles ont été écrites et qu'il a renoncé à les rattacher les unes aux autres par aucun lien, soit littéraire soit historique. Voici dans quel ordre il nous les fait passer en revue: 1. Annales et chronique de Colmar. — 2. Strasbourg. — 3. Couvents de Souabe. — 4. Minorites. — 5. Origines de l'historiographie suisse. — 6. Henri de Diessenhofen. — 7. Annales monastiques de Bavière. — 8. Ratisbonne et Passau. — 9. Histoire de Bavière et des princes bavarois. — 10. Évêchés franconiens. — 11. Archevêché et ville de Cologne. — 12. Levoldus de Northof. — 13. Archevêché de Trèves. — 14. Pays-Bas. — 15. Westphalie. — 16. Hesse et Thuringe. — 17. Misnie et Saxe. — 18. Poésies latines et allemandes, surtout de Thuringe et de Saxe. — 19. Territoires de Brunswick et de Basse-Saxe. — 20. Mer Baltique et mer du Nord. — 21. Prusse. — 22. Alnpeke, Hermann de Wartberg et sources qui s'y rattachent. — 23. Silésie et Pologne. — 24. Bohême à la fin des Przemyslides. — 25. Pierre de Zittau. — 26. Charles IV et son cercle littéraire. — 27. Annales autrichiennes. — 28. Poésie allemande en Autriche. — 29. Chronique rimée de Styrie. — 30. Jean de Victring. — 31. Histoires des princes et des territoires autrichiens. — 32. Sources hongroises. — 33. Sources italiennes. — 34. Histoires des empereurs et de l'empire. — 35. Écrits politiques.

Cette division purement géographique est assurément commode; elle est justifiée le plus souvent par l'état politique et le caractère des sources à étudier; mais elle a l'inconvénient de mêler des œuvres d'un intérêt général, telle que la chronique de Henri de Herford, avec des écrits d'un intérêt purement local, tels que la *Chronologia comitum de Marka* de Jacob de Soest, uniquement parce que ces

Digitized by Google

ouvrages ont l'un et l'autre été écrits dans le même pays, en Westphalie. M. Wattenbach a aussi employé cette division par provinces, mais seulement pour les œuvres d'un caractère provincial et local. Je ne sais s'il n'eût pas été possible d'adopter un classement plus logique et qui reliât plus intimement la littérature à l'histoire. Les divers chapitres de l'ouvrage de M. Lorenz n'ont aucun lien entre eux; ce sont plutôt les articles d'un dictionnaire que les chapitres d'un livre. En tête de chacun d'eux, M. Lorenz explique parfois en quelques mots quels rapports rattachent l'historiographie d'une province à son état politique ou social, mais aucune vue d'ensemble ne réunit entre eux ces fragments d'histoire littéraire et ne fournit à l'esprit un cadre commode où la mémoire puisse classer les nombreux renseignements qui lui sont donnés, et les y retrouver ensuite aisément. A cet égard le livre de M. Lorenz ne remplit pas toutes les conditions d'un bon livre d'étude; il n'aide pas assez le travail et la mémoire. L'introduction ne donne pas des idées générales qui puissent guider le lecteur, et faciliter l'intelligence et l'usage du livre. Elle ne fait qu'indiquer rapidement et incomplètement les caractères principaux qui distinguent l'historiographie de la fin du XIIIe et du XIVe s. de celle des époques précédentes; si elle parle de l'influence des Dominicains et des Franciscains, elle ne dit rien de celle des Cisterciens si considérable dans tout l'Est et le Sud de l'Allemagne. Je crois qu'en montrant davantage les liens qui unissent les événements politiques à la littérature historique, on aurait pu sans grossir beaucoup l'ouvrage, le rendre plus clair et par là même plus profitable. Les écrits spécialement consacrés à l'empire et aux empereurs ne se seraient pas trouvés relégués à la fin en manière d'appendice comme s'ils n'avaient qu'une importance accessoire. En résumé l'ouvrage de M. Lorenz est une bibliographie critique classée d'après un plan topographique; elle n'indique pas suffisamment la valeur relative des divers ouvrages, ni la place qu'ils occupent dans l'histoire politique et l'histoire littéraire de l'Allemagne.

Telle qu'elle est, l'œuvre de M. Lorenz est néanmoins une œuvre remarquable, aussi complète et aussi exacte que possible, et très-instructive. M. L. n'y a pas fait entrer seulement les écrits purement historiques, chroniques, biographies, histoires, annales; il parle aussi des poésies que les événements ont provoquées et de celles qui comme le *Frauendienst* et le *Frauenbuch* d'Ulrich de Lichtenstein, nous font connaître les mœurs de l'époque; il passe brièvement en revue des ouvrages de polémique politico-religieuse qui jouent un si grand rôle dans les luttes de l'empire et de la papauté au XIVe s. Il ne se contente pas de résumer les travaux de critique de ses prédécesseurs; il a étudié lui-même presque tous les écrits dont il parle. La meilleure partie du livre est la dernière, celle qui traite des sources autrichiennes et des sources de l'histoire des empereurs. On sent que M. L. est là dans un domaine qui lui est familier. Ses chapitres sur la poésie allemande en Autriche, sur la chronique rimée de Styrie, sur Jean de Victring sont excellents. Je signalerai également les passages relatifs aux *Gesta Treverorum* (p. 105); à Nicolas de Bibrach, le chef de l'école poétique d'Erfurt (p. 147-150); à Pierre de Dusbourg, le plus ancien historien de la Prusse, 1326 (p. 174); à la chronique rimée de Livonie, 1143-1291; et au *Chronicon Livo-*

Digitized by Google

niae d'Hermann de Wartberg (p. 187-193); à la chronique rimée en tchèque et en allemand dite de Dalimil, 1282-1314 (p. 206).

On ne saurait trop louer M. L. du soin avec lequel il indique les sources aujourd'hui perdues qui se trouvent mentionnées ou citées dans des ouvrages postérieurs, par ex. : les *Annales de Sindelfingen*, 1276-1294, par Conrad de Wurmelingen (p. 33-35), dont Crusius (*Annales Suevici*, 4 vol. 1594) a conservé des fragments; le *De Princip. Habsburgensibus* par Henri de Klingenberg, évêque de Constance (p. 47); le *Chronicon hassiacum* de Jean Riedesel dont des extraits ont été publiés à la fin du xve s. par Gerstenberger (p. 131); la chronique de la Terre-Sainte et de frère Jean Plan Carpin par Raychonus (p. 168); la plus ancienne chronique d'Oliva près Dantzig (p. 174), etc. On peut ainsi donner à côté du catalogue des œuvres du moyen-âge parvenues jusqu'à nous dans leur intégrité, le catalogue de celles dont l'existence nous est attestée, mais qui ont été perdues soit partiellement soit en entier. De pareilles indications peuvent faciliter les recherches dans les manuscrits, préparer même des découvertes. On peut toujours espérer quelque bonne fortune semblable à celles qui ont fait retrouver Richer ou les Annales Altahenses. M. L. indique aussi des manuscrits demeurés inédits, tels que la petite chronique de Dandolo (p. 284), la *Chronographia summorum pontificum et imperatorum* de Conrad de Halberstadt (p. 146); et le ms. 3375 de Vienne, contenant des Annales; il désigne les auteurs qui ont besoin ou d'être édités avec plus de soin comme la chronique rimée de Styrie (p. 252-260); ou d'être soumis à une critique complète et détaillée comme Pierre de Zittau (p. 209-216), Bernardus Noricus (p. 236-239), Albertinus Mussatus (p. 296), Giovanni Villani (p. 285-287), et les divers polémistes qui ont soutenu les prétentions de l'empire ou celles de la papauté pendant les luttes du xive s. (p. 302, sq.). Enfin M. L. note toujours et avec raison les points sur lesquels il complète ou rectifie Potthast[1]; il permet ainsi à ceux qui s'occupent du moyen-âge de corriger des erreurs que ce répertoire si utile et si répandu risque d'enracciner profondément.

Sur tous ces points, M. L. a rempli avec une fidélité scrupuleuse ses devoirs de guide et de professeur; quant à la critique particulière de chaque source, s'il ne nous apporte pas beaucoup de résultats nouveaux, il éclaircit pourtant un certain nombre de points. Il attribue avec une certaine vraisemblance à Jean de Colmar (Johannes de Columbaria) les *Annales Basilienses* de 1266-1278 et la Chronique qui font partie des Annales dominicaines de Colmar (v. Mon. Germ. SS. XVII, 183-270. Lorenz, p. 10-14). Il pense que Gottfried de Strasbourg ou d'Ensmingen n'a écrit que les *Gesta Rudolfi* et qu'il faut attribuer à un autre auteur les *Gesta Alberti*, où percent des passions politiques inconnues à Gottfried (p. 20). Il doute qu'Albertus Argentinensis (mort au milieu du xvie s.) ait eu aucune part à la composition de la Chronique Strasbourgeoise dont la première partie fut l'œuvre de Mathias de Neubourg (p. 29). Il montre que la chronique

1. A. Potthast, *Bibliotheca historica medii aevi*. — Wegweiser durch die Geschichtswerke des Europæischen Mittelalters von 375-1500. Berlin, 1862. — Supplément, 1868.

Digitized by Google

de Lichtenthal (1245-1372) n'est pas une chronique, comme le disent Mone et Potthast, mais de simples notes sans lien et sans suite (p. 33). Il détermine très-bien le caractère du 25e livre ajouté par Henri de Diessenhoven aux 24 livres d'histoire ecclésiastique de Ptolémée de Lucques; la première partie seule est rédigée, le reste est un assemblage informe de notes réunies par lui et sous sa direction jusqu'en 1362 (p. 56-60). Un passage de la continuation de la chronique de Reichersperg lui a fait trouver le véritable auteur des fragments d'Annales dits *Annales Wessofontani* (de Wessobrunn, 1195-1279). C'est le prieur Konrad de Ranshoven et non le moine Konrad Pozzo (p. 62). Il établit que la *Cronica praesulum et archiepiscoporum* de Cologne (p. 1370), n'a pas été composée en 1370 comme on le dit d'ordinaire, mais plus tard sur des documents incomplets (p. 95). Il soutient l'hypothèse que la version allemande de la chronique rimée dite de Dalimil ne serait pas faite d'après l'original tchèque, mais d'après la version allemande en prose qui aurait été composée en Bohême en même temps que la version tchèque, dans un esprit naturellement tout différent (p. 206-208). Le chapitre sur Pierre de Zittau, moine de Kœnigsaal, le monastère favori de Wenceslas II, et qui écrivit dans la première moitié du XIVe s. son importante *Cronica Aulae Regiae* (1253-1338), est jusqu'ici l'étude la plus complète et la plus précise que nous possédions sur ce chroniqueur (p. 209-216). On peut en dire autant du chapitre consacré à la Chronique rimée de Styrie, composée par Ottokar, dit à tort de Horneck. M. L. montre que les renseignements oraux ont seuls été mis à contribution pour cet immense poème de 83000 vers. Il faut y distinguer deux parties bien distinctes, l'une où Albert Ier d'Autriche est jugé avec une grande faveur (vers 1280-1291), l'autre où il est traité très-sévèrement (après 1303). Le récit de la prise d'Akkon qui est absent du ms. d'Admont, marque la séparation des deux parties, composées évidemment, la première sous le règne de Rodolphe, quand Albert n'était que duc, l'autre sous Albert lui-même. — M. L. rectifie l'opinion qui attribue au bourgmestre de Vienne Paltram, les Annales autrichiennes de 1264-1301, et montre qu'on l'a confondu avec le conseiller Paltram Vatzo (vatzen = cavillari, illudere) sur lequel nous possédons des documents authentiques de 1260 à 1301.

M. L. a accordé une attention spéciale à la chronique universelle de Martinus Minorita, *Flores Temporum* ab O. C. — 1288, œuvre franciscaine composée à l'imitation de la chronique dominicaine de Martinus Polonus ou de Troppau (ab O.C. — 1277) et pour ainsi dire en concurrence avec elle. Ces deux chroniques furent répandues à profusion dans l'Europe entière, pillées par tous les historiens postérieurs et continuées en plusieurs endroits différents. Nul écrit n'a eu autant d'influence sur l'historiographie du M. A. que les chroniques Martiniennes (voy. Wattenbach, 512-515; Lorenz, 7, 8, 23, 38-40, 83, 156, 229). M. L. montre que le nom de Martin était devenu comme un nom générique appliqué à toutes les chroniques renfermant l'histoire des papes et des empereurs. On a ainsi un Martin à Fulda (p. 131) un autre à Lubeck (p. 168); un autre à Trèves (p. 110). Quant à la chronique franciscaine connue sous le nom de Martinus Minorita, M. L. pense que nous n'en connaissons pas l'auteur, et il ne serait pas éloigné de croire que ce nom de Martin fut donné à cette chronique, uniquement parce

Digitized by Google

que le manuel historique dominicain était une *Chronica Martiniana*. Le nom d'Hermann de Gênes (Hermannus Januensis), de l'ordre des Guillelmites, à qui Eccard attribue la continuation de 1288-1349, n'est pas mieux établi. En tous cas il faut rayer absolument le nom d'Hermannus Gigas à qui Potthast attribue la continuation de Martin, et Pertz l'œuvre originale dont les *Flores temporum* seraient des extraits. Ces erreurs ont pour origine une confusion de Meuschen qui ayant mal lu le nom d'Hermannus Januensis, publia à La Haye en 1743, une chronique Martinienne sous ce titre : *Hermanni Gygantis ordinis fratrum minorum flores temporum.*

M. L. avait terminé son livre quand a paru le travail de M. Scheffer-Boichorst sur les Malespini[1]. Dans un addendum à la p. 285, il se range entièrement à l'avis de M. Scheffer, d'après lequel la Chronique des deux Malespini serait non une source de Villani, mais un extrait de Villani fait dans la seconde moitié du XIVe s. Les raisonnements de M. Scheffer paraissent à M. L. comme à nous, tout à fait irréfutables.

Je ne trouve pas suffisamment convaincantes les preuves apportées par M. L. pour démontrer que les chroniques composées à Kremsmünster et attribuées au cellérier du couvent, frère Sigmar (Ms. à Vienne 610. — Éditées dans le 2e vol. de Rausch, *Rerum Austriacorum scriptores*. Vienne, 1790-1794. 3 vol. in-4°), sont du même auteur que les chroniques plus développées composées dans le même couvent et attribuées au moine Bernardus Noricus (Ms. à Kremsmünster, éd. dans le 1er vol. de Pertz, *Scriptores rerum Austriacorum*, 3 vol. in-fol.). M. L. ne décide pas lequel des deux noms est le véritable nom de l'auteur; mais il prétend prouver que les deux collections de chroniques ont le même auteur.

Il fait d'abord remarquer que les deux mss. de Vienne et de Kremsmünster contiennent des ouvrages de même nature rangés dans le même ordre :

Cod. Vindob. 610.	Cod. Cremif.
I. Catalogus archiep. Laureacensium et episcoporum Patav. usq. ad a. 1313.	I. De ordine episc. Laureacensium usq. ad a. 1321.
II. Series ducum et principum Bavariae. usq. ad a. 1231.	II. De ordine ducum Bawarie usq. ad a. 1313.
III. Historia ecclesiae Laureacensis.	III. De origine et ordine ducum Austriae.
IV. Alter catalogus archiep. et episcop. Pataviensium.	IV. De catalogo abbatum.
V. Chronicon Cremifanense. usq. ad a. 1298.	V. Historia cremifanensis. usq. ad a. 1311.

De plus on lit dans le Prologue du Ms. Cremif.: « Dixisse sufficiat quod primo » Sanctus Phylippus apostolus directus ab apostolis in Scythia predicavit. Scythia » vero est provincia vel pocius regio europe secundum Isidorum cui conjungitur » germania, que continet noricum, *ut alias plenius declaravi.* » — On trouve dans le Ms. de Vienne (Rauch, II, 351) : « Nam beatus Philippus apostolus per » Scythiam XX annis verbum domini predicavit Scythia autem secundum Ysi- » dorum libro 14 est prima regio Europe et habet Alaniam, daciam et Gociam. » Cui conjungitur Germania, que continet Alemanniam et Sueviam, Noricum et » Wawariam, orientalem Franciam et Saxoniam. » — Mais ce passage ne se

1. Sybel's Historische Zeitschrift, 1870. 4. Heft.

Digitized by Google

trouve pas dans le corps du Ms. il est ajouté en marge. Au lieu de supposer que le copiste a ici complété d'après un bon manuscrit sa transcription faite d'après un ms. incomplet, n'est-il pas plus vraisemblable de voir là ainsi que dans les autres notes du Ms. de Vienne, des additions faites par un homme qui revoit et complète l'œuvre d'un prédécesseur. Il peut renvoyer à ces gloses lorsqu'il compose à son tour un ouvrage original. Quelle vraisemblance y a-t-il d'ailleurs qu'un écrivain compose deux fois la même série d'ouvrages, en leur donnant seulement la seconde fois plus de développement que la première? Qu'y a-t-il de plus naturel au contraire que Bernardus Noricus ou tout autre, moine à Kremsmünster, ait fait une révision des écrits de son prédécesseur (qu'il s'appelle Sigmar ou autrement) et les trouvant insuffisants, ait entrepris sur le même plan une série d'ouvrages plus développés? Remarquez d'ailleurs que l'œuvre arrêtée dans Sigmar à 1313, finit chez Bernard à 1321, celles qui se terminent chez le premier à 1231 et 1298, s'arrêtent chez le second à 1313 et 1311. Il semble bien qu'on ait là les écrits de deux auteurs, dont l'un précède l'autre de quelques années. M. L. cite il est vrai un dernier passage du Ms. Cremif. qui lui paraît concluant et qui ne nous paraît qu'obscur. L'auteur dit qu'il racontera l'histoire des évêques, des ducs et des abbés dont dépend le monastère « *ipso ordine ut* » *plenius valeo observato quod me in prioribus memini promisisse.* » Cela veut-il dire « en observant l'ordre que j'ai promis (ou : que j'ai déjà observé) dans mes » ouvrages antérieurs? » Emploierait-il « *me memini* » en parlant de ses propres œuvres? M. L. a peut-être en réserve des preuves plus concluantes; mais sa thèse ne me paraît pas jusqu'ici démontrée.

Le plus grave reproche que j'aurai à adresser à M. L. c'est de n'avoir pas assez songé qu'il composait un manuel destiné à être entre les mains d'étudiants, de jeunes gens qui ne sont pas encore au courant des questions critiques qu'il traite. Il paraît supposer que ses lecteurs connaissent déjà tout ce dont il leur parle. Autant que je puis en juger, le style m'a paru négligé et souvent obscur; la lecture du livre de M. Wattenbach est bien plus facile et agréable. M. L. abuse de l'habitude allemande de donner en abrégé les indications bibliographiques. Par ex. Gabelkover (p. 33) indique l'histoire générale du Wurtemberg de cet érudit; — Warnkœnig I (p. 117) veut dire Ier vol. de l'ouvrage en 3 vol. de M. Warnkœnig sur la Flandre, publié à Tubingen 1835-1839. — Sennae Bibl. (p. 14) veut dire : Sixte de Sienne, *Bibliotheca sancta*, 1586, in-4° [1]. Au lieu de Scheid, *Origines*, il ne serait pas beaucoup plus long d'imprimer Scheidt, *Origines Guelficae*. Je pourrais citer cinquante exemples analogues et se rapportant à des ouvrages moins connus. Tout au moins M. L. aurait-il dû ajouter à son livre une liste bibliographique des ouvrages cités dans les notes en abrégé. Une autre omission plus grave consiste à ne presque jamais donner le titre sous lequel sont connues et imprimées les sources dont il parle, et de n'indiquer que rarement la période précise qu'elles embrassent. M. L. omet parfois de nous dire si elles sont écrites en latin ou en allemand; ainsi pour Jacob Twinger de Kœnigshofen (p. 31), il parle des *Annalen von Dunamund*, mais il ne dit pas qu'elles sont écrites en latin et

1. Pourquoi p. 7 y a-t-il : *Ant. Sennae?*

Digitized by Google

connues comme *Annales Dunemundenses*. M. Wattenbach n'avait jamais manqué de donner en note le titre consacré et les dates extrêmes de toutes les sources qu'il cite. En le négligeant M. L. fait perdre du temps à ceux qui lisent son livre et qui sont obligés de chercher ces données ailleurs. Il devient parfois confus et obscur (voy. p. 195 sur les Annales de Silésie). Comment voudriez-vous qu'on parlât des diverses annales de Lorsch par exemple, sans les distinguer par les noms d'Ann. Laureshamenses, Nazariani, Laurissenses majores et minores? — Pour avoir négligé ces détails, M. L. manque souvent de la précision si indispensable dans un livre comme le sien.

Un ou deux passages sembleraient indiquer qu'il manque aussi de la mesure et du calme nécessaire au critique. Dans son enthousiasme pour la chronique rimée de Styrie, il dit que les discours mis dans la bouche des personnages historiques les font souvent *mieux* connaître que ne le feraient leurs propres paroles si on les possédait (p. 260). C'est aller bien loin, car si les auteurs contemporains ont pu composer des discours contenant, comme le dit M. L., une vérité interne, c'est parce qu'ils ont connu les paroles et les actions des personnages qu'ils font parler. — M. L. a tort également dans un manuel scientifique de manifester de la mauvaise humeur contre les *Monumenta Germaniae* (V. p. 259, n. 3). Quels que puissent être les défauts des hommes qui y ont travaillé, l'œuvre est trop grande et trop belle pour qu'il ne soit pas oiseux de lancer contre elle des épigrammes. Mais surtout M. L. ne devrait pas introduire dans un livre aussi sérieux des querelles d'un ton tout personnel (p. 262, n. 1). C'est confondre la critique avec le pugilat[1].

Malgré les quelques critiques que nous avons cru pouvoir lui adresser, M. L. a droit à toute notre reconnaissance pour la tâche utile et pénible qu'il a entreprise et dont il vient de terminer heureusement la première partie. — Nous ne pouvons que souhaiter la prochaine apparition du volume qui comprendra les sources du xve s. et inviter nos compatriotes à entreprendre des études analogues sur les sources de notre histoire.

Γ.

---

41. — **Geschichte der Logik im Abendlande** von Dr Carl Prantl, Professor an der Universitæt und Mitglied der Akademie zu München. Vierter Band. Leipzig, Hirzel, 1870. In-8° viij-305 p. — Prix : 10 fr. 75.

Dans ce quatrième volume de son histoire de la logique en Occident, M. Prantl a mené jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au commencement du xvie siècle, l'histoire de la logique scolastique qu'il a commencée avec le second volume. Nous

---

1. L'impression du livre de M. L. est excellente et très-correcte. Je n'ai remarqué comme fautes que : *wie er* répété deux fois l. 27 et 29, p. 45; Gechichte, p. 171; 1278 p. 1378, p. 192. — L'index est incomplet. La chronique de Lichtenthal (Lucidae vallis) y manque. — M. L. a tort d'appeler toujours la Collection des Chron. belges inéd. : *Corpus Chron. Flandriae*. Ce corpus n'est qu'une partie de la Collection. Jean de Heelu (p. 119, n. 4) fait partie de la Collection et pas du Corpus. C'est à tort qu'après avoir parlé des annales de Conrad de Wurmelingen conservées partiellement dans Crusius et Gabelkover, il dit que Nauclerus les a « *noch* » connues, puisque Nauclerus (m. 1510) est d'un siècle antérieur à ces deux savants.

Digitized by Google

avons rendu compte du troisième volume (*Revue critique*, 1867, I, 194 et suiv.). Nous ne pouvons que répéter ici les mêmes critiques et les mêmes éloges. Le plan adopté par M. P. est vicieux. Il analyse les traités de logique composés par les différents scolastiques en les rangeant dans l'ordre de la date de leur mort. D'abord cet ordre est assez arbitraire, parce que la date de la mort de ces auteurs est rarement connue avec exactitude. Ainsi on ne sait pas au juste quand Buridan est mort. Mais il est constaté authentiquement qu'il était recteur de l'Université de Paris en 1327, qu'il a réclamé au nom de son corps auprès du roi en 1344, qu'il a été nommé à un bénéfice de chapelain avec la qualification de *magister in artibus* en 1348 (Bulaeus, *Hist. univ. Paris.* IV, 212, 282, 304). En outre si un auteur est mort très-âgé et qu'il ait survécu longtemps à un homme plus jeune, ou qu'ils soient morts à peu près en même temps, les dates de leurs morts peuvent tromper sur leurs rapports. Ainsi il paraît qu'Albert de Saxe est mort en 1390 et Marcelius de Inghen (il écrit ainsi lui-même son nom) en 1396. Mais on connaît plus sûrement les rapports de ces deux hommes quand on sait qu'Albert de Saxe a présidé des examens dans la Faculté des arts de l'Université de Paris de 1353 à 1359 et Marcelius de Inghen de 1364 à 1377 (voir la *Revue critique*, 1868, II, 288). L'inconvénient le plus grave du plan suivi par M. P. c'est qu'il oblige à une foule de répétitions et disperse l'exposition de théories qui seraient plus claires et en elles-mêmes et dans leurs modifications, si l'ordre était systématique. Précisément M. P. a eu le mérite de bien mettre en relief que les philosophes célèbres du moyen-âge sont dépourvus d'originalité personnelle. Mais il n'a pas assez remarqué que ces philosophes étaient des professeurs s'adressant dans la Faculté des arts, non pas à des étudiants, mais à des écoliers, que leurs ouvrages étaient des cahiers d'enseignement qu'on se transmettait et qui ne méritaient pas d'être analysés séparément. C'est ainsi qu'on s'explique pourquoi les mêmes idées se rencontrent en différents ouvrages développées à peu près dans les mêmes termes, comme M. P. l'a remarqué lui-même et comme on peut le constater dans toute la littérature scolastique.

Si l'instruction que procure l'ouvrage de M. P. est pénible à acquérir, elle est solide. Le sujet est approfondi et à peu près épuisé. Il y a inévitablement des rectifications à faire. Mais l'ensemble subsiste. M. P. explique nettement en quoi consiste le changement que l'enseignement de la logique a subi entre les mains de ceux qu'on a appelés plus tard les nominaux, qui apparaît d'abord dans les écrits d'Occam, et dont Buridan et Marcelius de Inghen passaient au xve siècle pour être les principaux représentants. Il démontre que la division entre les *reales* et les *nominales* ou *terministae* ne portait pas sur la manière de résoudre la question des universaux, mais sur la manière d'enseigner la logique : les *nominales* s'attachaient à ce qu'on appelait les *proprietates terminorum*, à la théorie des *obligationes* et des *insolubilia*, c'est-à-dire aux moyens d'argumenter et de disputer, tandis que les *reales*, faisant profession de s'attacher aux *choses* (*res*) et de ne pas s'inquiéter des *mots* (*termini*), étudiaient surtout la métaphysique, la physique, la morale, les universaux et les catégories. Les nominaux se rattachaient à Occam, Buridan, Albert de Saxe, Marcelius de Inghen, auteurs qu'on appelait *moderni*, les *reales* à Averroës, Albert-le-Grand, S. Thomas, Gilles de Rome,

Digitized by Google

Alexandre de Hales, Scot, qu'on appelait *antiqui*. La prédominance de la *via moderna* sur la *via antiqua* dans les Universités s'explique par la nécessité où on était de préparer les jeunes gens à la dispute, qui formait l'unique épreuve imposée pour l'obtention des grades : point sur lequel M. P. n'a pas appelé l'attention. Car la philosophie scolastique est comme l'indique son nom, une philosophie d'*école* et d'enseignement ; et beaucoup des particularités qui la distinguent s'expliquent par les conditions de l'enseignement au moyen-âge.

Il me reste quelques observations de détail à présenter. — P. 2, n. 1. J'ai soutenu, au sujet de Pierre d'Espagne, contre M. P. une polémique (voir la *Revue critique* 1867, I, 199 et suiv. II, 4 et suiv.) qu'il clôt dans les termes suivants : « Tant qu'il ne plaira pas à M. Thurot de remplacer une manie d'avoir » raison (le mot allemand *rechthaberei* est joli et intraduisible), qui se répand en » arguments sans valeur, par une réfutation scientifique des preuves par lesquelles » j'ai solidement établi que la summula de Pierre d'Espagne n'est pas d'origine » latine, il doit m'être permis de considérer le résultat de mes recherches comme » inattaquable. » Le lecteur qui prendra la peine de recourir aux articles cités plus haut verra que nos manières ne sont pas moins opposées que nos opinions. — P. 14, n. 55. M. P. rapporte que Buridan cite sa logique en ces termes (*in Eth. Nic.* VI, 9, 6, f. 155 a) « in scripto meo super summulas. » Le mot *summulae* ainsi employé désigne toujours au moyen-âge l'ouvrage de Pierre d'Espagne (voir *Revue critique* 1867, I, p. 201, n. 4). Buridan a donc voulu dire « dans mon écrit sur les *summulae* de Pierre d'Espagne. » Et en effet la logique de Buridan paraît être un remaniement, une sorte de nouvelle édition revue et corrigée des *summulae* de Pierre d'Espagne. On lit dans le sixième traité, sur les lieux, après le lieu tiré de l'*auctoritas* : « Nunc autem dicendum est de quibusdam » locis extrinsecis quos *actor noster* non videtur enumerasse, prout sunt locus a » disparatis, etc. » Et la glose manuscrite que j'ai sous les yeux (Bibl. nation. 14716, Olim. S.-Victor 713, xve s.), dit ici (f. 91 v°) : « Hic actor determinat » de quibusdam locis extrinsecis positis ab actoribus et ab Aristotele thopicorum » quos non enumerat Petrus Hyspanus in locis extrinsecis. » Le préambule de cette glose manque. Elle commence (f. 3) par : « Circa istam partem notandum » est primo quod hoc nomen dyaletica » et finit (f. 110 v°) par « ut prius » dictum est in prima assignatione modorum huius fallacie » dans la glose sur le texte de Buridan « ultimo dicturi sumus de fallacia secundum plures interro- » gationes ut unam. » Le copiste n'a pas continué, et le reste de l'ouvrage de Buridan et de la glose manque. Les 21 règles sur les différentes espèces de *suppositio* citées par M. P. p. 29, n. 109 ne se trouvent ni dans le texte ni dans la glose de ce manuscrit (f. 55). Je me suis trompé dans ce que j'ai dit de ce manuscrit (*Revue critique* 1868, I, 344). — P. 26. Les termes *distans*, *indistans* sont empruntés aux grammairiens du xiiie siècle. Voir *Notices et extraits des manuscrits* XXII, 2, p. 181, 187. — P. 40-41. M. P. a oublié que le traité dont il donne des extraits n. 158-160 est sous le nom de Gautier Burleigh dans le manuscrit de Sorbonne 956. Voir la *Revue critique* 1867, I, 198. En général il a placé beaucoup trop tard la théorie des *obligationes* et des *insolubilia*. Elle date certainement du xiiie siècle. — P. 60. Albert de Saxe avait revu une glose sur

Digitized by Google

un traité anonyme des *consequentiae*. Voir la *Revue critique* 1868, II, 252, n. 5. — P. 90, n. 350. Le nom écrit *Clienton* dans le commentaire de Caietanus de Thienis est écrit *Clymeton* dans le manuscrit de la Bibl. nat. 16134 (XIVe s.), qui contient les *sophismata* de cet auteur, et peut-être est-ce le *climenton* qui est mentionné dans le ms. 15888, f. 181. Enfin Dulmenton est cité dans le ms. 16621 (XIVe s.). Voir l'inventaire du fonds Sorbonne par M. L. Delisle dans la Bibliothèque de l'École des chartes, t. XXXI. — P. 94. Dans le manuscrit (Bibl. nat. 16401, XIVe s.) à la suite de *questiones* qui commencent au f. 149 v°, on trouve f. 170 v°: « Questio inde multum dubia et non immerito dubitanda est hic, utrum » corpora dura possunt se invicem tangere. » Cette *questio* finit ainsi (f. 177 v°): « et parcite michi in quibus male dixi, quia istam questionem nunquam vidi de- » terminatam. Explicit questio completa a venerabili magistro Mercilio de » Inghen. » — P. 106. C'est à tort que M. P. attribue à Duns Scot la théorie du *modus significandi* développée dans sa *Grammatica speculativa*. J'avais déjà signalé cette erreur (*Revue critique* 1867, I, 195). Cf. *Notices et extraits*, XXII, 2, p. 148. Cette théorie lui est commune avec les grammairiens du XIIIe siècle. Elle était alors dans la tradition de l'enseignement grammatical. — P. 175, n. 6. Les deux vers « scribe per y grecum *dya*, *duo* significabit. Scribe per *i* nostrum sic *de* tibi significabit » se trouvent déjà dans le Grécisme d'Evrard de Béthune. Et cette interprétation a été signalée par M. Hauréau dans Héric d'Auxerre.

Charles THUROT.

---

42. — **Philosophische Bibliothek.** XVII. B. de Spinoza's kurzgefasste Abhandlung von Gott, dem Menschen und dessen Glück. Aus dem hollændischen zum ersten Male ins deutsche übersetzt und mit einem Vorwort begleitet, von C. SCHAARSCHMIDT, Prof. in Bonn. Berlin, Heimann, 1869. In-8°, xviij et 117 p. — Prix : 75 c.

Spinoza avait composé en latin un traité de Dieu, de l'homme et de sa félicité qui était une première ébauche de l'Ethique et que les fidèles de la petite église dont il était comme le pontife se communiquaient entre eux. On n'a pas encore retrouvé l'original latin; mais il a subsisté deux copies d'une traduction hollandaise, l'une appartenant à M. van der Linde, à La Haye, l'autre à M. Bogaërs à Rotterdam. La première copie a été imprimée avec une traduction latine en regard par M. van Vloten dans le recueil intitulé : *ad Benedicti de Spinoza opera quae supersunt supplementum*. Amstel. Müller, 1862. In-12. M. Schaarschmidt pense que la copie van der Linde dérive de l'autre, que le copiste a fait subir à la traduction beaucoup de changements arbitraires, et que la copie Bogaërs présente un texte plus voisin de l'original que l'autre. Il a imprimé la copie Bogaërs sous le titre : « Benedicti de Spinoza « Korte verhandeling van God, de » Mensch en deszelfs Welstand » tractatuli deperditi de Deo et homine ejusque » felicitate versio Belgica. Ad antiquissimi codicis fidem edidit et de Spinozanae » philosophiae fontibus praefatus est est Car. Schaarschmidt. Cum Spinozae » imagine chromolithographica. Amstel. Müller, 1869. In-8°. » Dans l'ouvrage dont nous rendons compte M. S. publie une traduction allemande de ce traité de Spinoza précédée d'une courte préface où il revient sur la question des sources de la philosophie de Spinoza, qu'il a traitée avec plus de détails dans sa précédente publication. Il accorde à MM. Sigwart et Avenarius que Spinoza a pu se

Digitized by Google

servir des ouvrages de Jordano Bruno, et lui-même dans la préface de sa précédente publication il a essayé d'établir que sur des points très-importants Spinoza avait suivi les anciens philosophes juifs, en particulier dans la doctrine de Dieu considéré comme substance unique et dans celle de l'*amor intellectualis Dei* qui présenterait un rapport frappant avec les idées professées par un philosophe juif de la fin du moyen-âge appelé Chasdai Crescas. Des analogies de doctrine ne suffisent pas, il faudrait des témoignages précis et directs pour démontrer que Spinoza a eu en philosophie un autre maître que Descartes, dont l'influence éclate partout dans ses écrits. Il était si naturel, en partant des principes de Descartes, d'arriver aux conséquences qu'en a tirées Spinoza, que Malebranche ne diffère de Spinoza que par sa piété et son christianisme qui l'ont empêché d'aller jusqu'au bout.

La traduction allemande de M. Schaarschmidt qui paraît faite avec soin, rend un grand service à ceux qui voudront connaître cet ouvrage de Spinoza. L'original hollandais est souvent obscur et la traduction latine de van Vloten laisse beaucoup à désirer. Y.

43.— **A mia figlia.** Lingua e amore. Milano, Gernia. 1870. In-12, 204 p. — Prix : 2 fr.

Cet ouvrage du « deputato » B. Castiglia ne rentre guère dans le cadre de la *Revue critique*. L'auteur y écrit les premiers chapitres d'une histoire de la littérature italienne *per le giovanette*. Le moyen-âge, caractérisé par l'*amour*, est le sujet du premier chapitre (*Amore*); l'introduction est consacrée à la langue. Nous n'en aurions pas parlé si l'auteur n'émettait, dans cette partie de son ouvrage, des opinions singulières au sujet des langues romanes. Suivant lui, le français, l'espagnol et l'italien ne doivent pas leur similitude au latin; ce sont trois dialectes d'une langue populaire anciennement commune à tous ces peuples. En faveur de cette thèse hardie, M. C. ne donne rien qui ressemble à une preuve; il se contente d'effusions enthousiastes. Le système reçu sur l'origine de ces langues aurait pour résultat, à l'en croire, de créer la haine entre les diverses nations romanes, parce que les descendants des Gaulois et des Ibères ne pourraient pardonner aux Italiens de leur avoir ravi leurs langues nationales. « Questa medesimezza di lingua, dit-il (p. 31), se viene dalla conquista, è mac-
» chia di servitù. Se deriva da medesimezza di origine, è segno di parentela.
» Quale de' due casi ameresti tu meglio? Buona e dolce come sei (l'auteur
» s'adresse à sa fille), ameresti certo meglio l'ultimo... » Il est malheureux que des raisons de ce genre aient peu de poids en critique. — Le latin, suivant M. C., était la langue des patriciens, qui l'avaient créée pour se distinguer du peuple. « La lingua del popolo aveva verbi ausiliari; pronuncie abbondanti di
» vocali; terminazioni nei nomi e verbi parimente in vocali. I patrizi, studiando
» a misteriosità e a suavità di dire, riuscirono a levare gli ausiliari e l'abbon-
» danza delle vocali nelle terminazioni e nelle pronuncie. Così a grado a grado
» formaronsi una lingua a loro; si fecero declinazioni e conjugazioni e modi di
» dire tutti strani al popolo, e pieni di alterigia, pieni di sussiego (p. 35). — Cette brochure est animée des sentiments les plus généreux, et l'auteur y fait preuve d'une certaine chaleur d'imagination.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 10 — **9 Mars** — **1872**

Sommaire : 44. Historici graeci minores, p. p. DINDORF. — 45. LOISELEUR, la Doctrine secrète des Templiers. — 46. Le *Livre des Cent Ballades*, p. p. DE QEUEUX DE SAINT-HILAIRE. — 47. Trois fleurs de l'ancien théâtre espagnol, p. p. MICHAELIS. 48. *Collection méridionale*, p. p. TAMIZEY DE LARROQUE : DE VIGNOLES, Mémoires des choses passées en Guyenne. — 49. DUEHRING, Histoire critique de la philosophie. — 50. THOMAS, Grammaire créole. — Variétés : Le calligraphe Ange Vergèce.

44. — **Historici graeci minores.** Edidit Ludovicus DINDORFIUS. Vol. I. Lipsiae, Teubner, 1870. In-8°, cj-502 p. — Prix : 12 fr.

M. Louis Dindorf publie dans ce premier volume les fragments des historiens Nicolas de Damas, Pausanias de Damas, Dexippe, Eusèbe, Eunape, Priscus, Eustathe d'Épiphanie, Nestorianus, Magnus, Eutychianus, Jean d'Épiphanie, Malchus, Pierre, Praxagoras, Candidus, Théophane de Byzance, Olympiodore, Nonnosus. Ces fragments sont précédés d'une longue préface où M. D. rend compte des changements les plus importants qu'il a apportés aux textes et communique la collation de deux manuscrits de Münich (185 et 267) pour les fragments de Dexippe, Eunape, Priscus, Malchus, Pierre.

Ces fragments déjà altérés par les abréviateurs qui les avaient recueillis et rassemblés nous ont été transmis par des manuscrits très-fautifs. Aussi, comme M. D. ne fait pas difficulté d'en convenir, la restauration du texte est-elle souvent impossible. On trouve un autre obstacle dans la langue de ces auteurs, qui, à l'exception de Nicolas de Damas contemporain d'Auguste, ne sont pas antérieurs au troisième siècle de l'ère chrétienne. M. D. a peut-être trop cédé à la tendance naturelle qui entraîne les philologues et les grammairiens à introduire partout une uniformité rigoureuse. Ainsi il ne peut admettre que Dexippe ait été assez négligent pour dire à peu de distance πράσσειν et πράττειν, γινώσκω et γιγνώσκω, γίνομαι et γίγνομαι, et il impute cette inconsistance aux abréviateurs et aux copistes. Mais il y avait alors entre la langue écrite et la langue parlée une différence telle que les auteurs devaient mêler les formes attiques et les formes vulgaires en écrivant, sinon en parlant. Une langue de convention, comme le grec qu'on écrivait du temps de l'empire romain, ne peut jamais avoir l'unité et l'uniformité d'une langue parlée naturellement et librement; et encore l'usage est-il flottant sur bien des points même dans les langues où, comme en français, il semble le mieux-fixé. M. D. ne peut souffrir le subjonctif dans Priscus (340, 14) μὴ ἄλλως τὸν πόλεμον καταθήσειν ἀπειλοῦντος, εἰ μή γε... δοθῇ, d'abord parce qu'il est contraire à l'usage attique, ensuite parce qu'on trouve dans beaucoup d'autres passages semblables de Priscus l'optatif conformément à la règle. Mais il ne serait pas facile d'établir que de ce temps (si ce n'est antérieurement)

Digitized by Google

cet emploi du subjonctif ne s'était pas introduit dans la langue; et si l'usage l'autorisait, ce subjonctif pouvait très-bien alterner avec l'optatif, comme il arrive pour toutes les constructions synonymes.

Ce travail de M. L. Dindorf paraît exécuté avec soin et est très-utile.

X.

---

45. — **La doctrine secrète des Templiers**, étude suivie du texte inédit de l'enquête contre les Templiers de Toscane et de la chronologie des documents relatifs à la suppression du Temple, par M. Jules Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans, correspondant du ministère de l'instruction publique et de la société des Antiquaires de France. Paris, Durand et Pedone-Lauriel; Orléans, Herluison, 1871. In-8°, viij-230 p. — Prix : 4 fr.

L'étude de M. Loiseleur, lue devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans ses séances des 5, 12 et 26 novembre 1869, fut de la part d'un certain nombre des savants auditeurs l'objet de quelques observations, que l'auteur n'a pas manqué de mettre à profit. Nous avons donc ici, pour ainsi dire, la seconde édition, complète, perfectionnée, d'un travail qui, en somme, avait été très-favorablement apprécié par l'éminente compagnie, et auquel la plus attentive des révisions assure aujourd'hui de nouvelles conditions de succès.

M. L. ne se dissimule pas l'extrême difficulté de sa tâche, mais loin d'en être effrayé, il s'en réjouit en quelque sorte. Les problèmes historiques ont toujours eu pour lui un attrait particulier, et il est du nombre de ces vaillants jouteurs qui aiment les situations périlleuses. M. L. possède, du reste, toutes les qualités nécessaires à un chercheur aventureux, mais jamais encore il n'avait déployé ces qualités aussi heureusement que dans l'étude sur la doctrine secrète des Templiers.

Le plan de l'auteur, le voici tracé par lui-même (p. vj) : « Déterminer la » croyance secrète du Temple, la placer dans le milieu qui lui convient, mon- » trer ses origines et ses analogies avec d'autres croyances hétérodoxes, en un » mot expliquer l'arbre par la graine qui l'a produite, le sol qui l'a porté, les » circonstances qui ont influé sur son développement, tel est le but, telle est la » pensée inspiratrice de cette étude. »

M. L. croit et s'efforce de démontrer que les Templiers ont professé une doctrine secrète en opposition avec celle de l'Église, que cette doctrine fut générale dans l'Ordre, qu'elle se rapproche sur certains points des grandes hérésies du XIIIe siècle, notamment (en ce qui regarde le dualisme) de l'hérésie des Cathares et (en ce qui regarde le reniement de Jésus-Christ) de l'hérésie des Luciférien; que cette doctrine, avec ses conséquences si funestes pour la morale, rendait indispensables les mesures par lesquelles l'Église et la royauté parvinrent à détruire l'Ordre du Temple.

Déjà le système de M. L. avait été soutenu, ou plutôt indiqué, au siècle dernier, par Frédéric Nicolaï (1782) et, au commencement de ce siècle, par Grouvelle (1805)[1]. Mais c'est pour la première fois que ce sujet est traité d'une

---

1. M. L. déclare (p. 6) que le livre de Grouvelle (*Mémoires historiques sur les Templiers*)

Digitized by Google

manière approfondie et à l'aide de toutes les ressources d'une érudition étendue et d'une sagacité peu commune. Soit que M. L. expose la doctrine secrète des Templiers, soit qu'il en recherche d'abord les sources générales, puis, particulièrement, les sources orientales, soit qu'il examine les monuments attribués faussement, suivant lui, aux moines-guerriers (figures baphométiques, coffrets de M. le duc Blacas)[1], il groupe les témoignages les plus variés, il multiplie les rapprochements ingénieux, il redresse les erreurs[2], il donne partout à sa discussion une clarté et une vivacité des plus agréables, en un mot, il intéresse toujours beaucoup, s'il ne persuade pas toujours entièrement. Car, il faut bien le dire, l'auteur, malgré tout son savoir et tout son talent, n'a pas présenté partout des conclusions décisives. Lui-même le reconnaît en ces termes (p. vj): « S'il ne se flatte pas de l'avoir résolu (le problème) de façon à faire taire toutes » les objections, du moins peut-il affirmer qu'il l'a étudié avec scrupule, et que » la solution qu'il soumet à ses lecteurs a le mérite d'être en harmonie avec les » faits, et, ce qui n'est pas moins important, avec la marche ordinaire de l'esprit » humain. »

On remarque, aux *Pièces justificatives*, 1° une note sur la difficulté d'accorder la date des interrogatoires des Templiers avec celle du pontificat de Clément V (p. 150-154); 2° la chronologie des principales bulles et lettres de Clément V, lettres de Philippe le Bel et autres pièces relatives à la suppression de l'Ordre du Temple, travail tout nouveau, des mieux faits et des plus précieux, qu'il faut remercier M. Hauréau d'avoir exigé de la patience et de l'exactiude de l'auteur[3] (p. 153-171); 3° le texte de l'enquête inédite de Florence (octobre 1310) publié d'après un manuscrit du Vatican, enquête qui, selon la remarque du P. Theiner, est accablante pour les Templiers[4], et qui constitue, dans tous les cas, un docu-

---

reste encore, malgré son ancienneté, la meilleure dissertation qui ait été écrite chez nous sur les causes de la ruine du Temple.

1. L'ouvrage est accompagné de trois planches qui représentent l'idole prétendue des Templiers et les scènes qui nous ont été conservées par le coffret d'Essarois et par le coffret de Volterra.

2. Voir p. 12, pour l'erreur de M. Maillard de Chambure interprétant le *Custodiatis vobis ab osculo Templariorum;* p. 13, pour l'erreur de M. Henri Martin avançant que, jusqu'à la fin du XIIIe siècle, la cour de Rome n'avait pas suspecté les Templiers; p. 53, pour l'erreur du même historien attribuant une grande antiquité à un manuscrit tout moderne de l'Évangile de saint Jean; pp. 68, 70, 108, 118, etc., pour diverses erreurs de M. de Hammer; p. 110, pour une erreur de Raynouard, etc.

3. M. L. dit (p. 155), au sujet de Clément V, calculant les années de son pontificat à partir, non du jour de son élection, mais du jour de son couronnement, que cette observation, négligée par Du Puy, par Baluze, par l'abbé Fleury, etc., n'est consignée, s'il en croit ses recherches, dans aucun ouvrage antérieur à l'*Art de vérifier les dates* (1750). M. Boutaric (*Clément V, Philippe le Bel et les Templiers*, p. 308 de la livraison d'octobre 1871 de la *Revue des Questions historiques*) a rappelé que cette observation se trouve déjà dans l'*Histoire générale du Languedoc* (t. IV, p. 559), et le dernier volume de l'ouvrage de Dom Vaissète avait paru dès 1745.

4. D'autant plus accablante que l'on ne peut citer, à cette occasion, le vers fameux de Raynouard :

« La torture interroge et la douleur répond, »

les dépositions de Florence ayant été obtenues sans l'horrible intervention du bras séculier.

Digitized by Google

ment de la plus haute valeur, le plus grave peut-être que l'on possède, même après la publication du Recueil de M. Michelet (p. 172-212); 4° la bulle de suppression de l'Ordre des Templiers fulminée pendant le concile de Vienne (*Vox in excelso*), reproduite d'après l'ouvrage si peu accessible de Villanueva et dont la traduction est empruntée aux *Archives théologiques* de M. l'abbé Belet (p. 213-223); 5° la bulle *Considerantes dudum* (du 6 mai 1312, jour de la dernière séance du même concile), qui est incomplète dans Raynaldi (c'est précisément la partie essentielle qui manque au tome XV de la continuation de Baronius), et qui a été traduite encore par M. l'abbé Belet d'après le texte inséré par M. Héfélé dans la *Revue* de Tubingue (p. 224-227).

On ne saurait trop louer M. L. d'avoir réuni avec tant de zèle des documents si considérables, si peu connus, qui permettent à chacun de contrôler aisément les assertions de l'auteur, et de juger soi-même, sur pièces authentiques, le plus mystérieux de tous les procès. T. DE L.

---

46. — **Le Livre des Cent Ballades** contenant des conseils à un chevalier pour aimer loialement, et les responses aux ballades, publié d'après trois manuscrits de la Bibliothèque impériale de Paris et de la Bibliothèque de Bourgogne de Bruxelles, avec une introduction, des notes historiques et un glossaire, par le marquis DE QUEUX DE SAINT-HILAIRE. Paris, Maillet, 1868, xxxix-282 p. — Prix : 5 fr.

Nous sommes si étrangement en retard avec ce charmant volume que nous osons à peine en dire aujourd'hui quelques mots. On sait que le *Livre des cent ballades* est divisé en deux parties, où l'auteur se représente comme recevant successivement les conseils contradictoires d'un vieux chevalier et d'une jeune dame. Le premier lui enseigne la prouesse chevaleresque et la loyauté en amour, la seconde au contraire lui prêche en amour l'inconstance et la légèreté, et lui assure que cette conduite sera loin de l'empêcher d'être un chevalier accompli. Le livre se termine par un envoi aux *amoureux*, dans lequel on leur demande leur avis sur cette question délicate : plusieurs de ces amoureux, et dans le nombre les plus grands seigneurs du temps (le livre a été écrit entre 1386 et 1392) ont répondu par une ballade; douze de ces ballades nous sont parvenues, sur lesquelles sept (le duc de Touraine frère du roi, Lyonnet de Coismes, Jaquet d'Orléans, Tignonville, Yvry, La Trémouille, Bucy) se prononcent pour les vertueux conseils du vieux chevalier, tandis que Regnault de Troi et Chambrillac n'hésitent pas à être de l'avis de la dame. Franchois d'Auberchicourt dit : .....*Les loiaulx ne veul je point blasmer, Mais je say bien comment il m'en est pris;* Jehan de Mailly trouve que l'amant loyal et le volage ont également une destinée enviable : *A chascun d'eux feroit il bon sembler*[1]; enfin le duc de Berry résume la discussion par ce mot plus spirituel qu'édifiant : *On peut l'un dire et l'autre doit on faire.* — En envoyant la question aux *amoureux*, l'auteur dit que ceux qui la leur sou-

1. M. de Queux de Saint-Hilaire, un peu enclin à idéaliser cette galante société du XIVe siècle, compte ces deux ballades parmi celles qui sont pour la loyauté.

Digitized by Google

mettent sont outre lui-même, le comte d'Eu (Philippe d'Artois), Bouciquaut et Cresecques; et Tignonville commence ainsi sa réponse : *Philippe d'Artois, Seneschal, Bouciquaut Et Cresèque;* le quatrième personnage est donc *le sénéchal*, auquel s'adresse aussi Jehan de Mailly (*Doulx seneschal.....*). Or la *Vie* de Bouciquaut dit qu'étant jeune « print à faire balades, rondeaux, virelais, lais et com- » plaintes d'amoureux sentiment. Desquelles choses faire gayement et doulcement » Amour le feist en peu d'heures si bon maistre que nul ne l'en passoit, si » comme il appert par le *Livre des cent ballades,* duquel faire luy et le sénéchal » d'Eu furent compagnons au voyage d'oultre mer. » D'autre part l'*acteur*, dans une miniature du ms. le plus important, porte des armes que M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire montre être celles de Jehan le Sénéchal, sénéchal de Philippe d'Artois comte d'Eu. Il n'est donc pas douteux que le sénéchal a fait le cadre du livre, et que le comte d'Eu, Bouciquaut et Crésecques y ont collaboré[1], en composant quelques-unes des ballades mises dans la bouche soit du vieux chevalier, soit de la jeune *guignarde*. Ces quatre personnages se trouvaient ensemble dans le voyage d'outre-mer auquel la ballade XIII fait une allusion précise, et je soupçonnerais Bouciquaut d'avoir surtout eu part aux ballades où la dame soutient avec beaucoup d'agrément des doctrines fort peu sévères.

M. le marquis de Queux a surtout publié ce volume pour les gens du monde; il parle de son travail avec une modestie qui en donnerait une idée trop peu favorable si on le prenait à la lettre. Il est vrai, comme il le dit (p. xvij), qu'il a suivi « une méthode qui n'est pas fort régulière, » mais il en « demande pardon » d'avance » avec tant de bonne grâce qu'il y aurait du pédantisme à le chicaner. Il a comparé les quatre mss. de l'ouvrage et en a tiré en somme un fort bon texte, seulement il n'a mis ni variantes ni notes critiques. Ses notes historiques sont instructives; le glossaire est généralement suffisant (l'absence de renvois aux passages du texte lui enlève beaucoup de son prix); l'introduction est élégante et simplement écrite; la dédicace à Lamartine nous rappelle que le livre est bien ancien. — Dans le texte, — en admettant le système suivi par l'éditeur pour la ponctuation et l'accentuation, un peu multipliées à notre gré, — on peut relever en petit nombre des *lapsus* dont quelques-uns troublent le sens. Ainsi p. 34, *veuz dueil*, l. *véuz d'ueil;* p. 40, *eureux*, l. *eureuse;* p. 43, *païez*, l. *paierez;* p. 102, *vueil*, l. *veil;* p. 135, *décoite*, l. *déçoite;* p. 198, *adviz*, l. *aduiz;* p. 205, *not*, l. *n'ot*. — En résumé, ce livre, exécuté avec un luxe du meilleur goût, mérite d'être recommandé à tous ceux qui aiment les jolis vers et les mœurs du temps passé. Il est fort agréable à lire et contient des renseignements précieux sur les idées et les sentiments de la haute société française à la fin du XIVe siècle.

---

1. L'éditeur ne croit pas que Bouciquaut ait collaboré à ce livre, parce qu'il lui semble que plusieurs ballades sont à son éloge; ce ne serait pas une raison absolue; mais d'ailleurs il n'en est pas tout à fait ainsi, comme il serait facile de le montrer. Les textes du *Livre* et de la *Vie de Bouciquaut* sont formels, et il n'y a pas lieu de douter.

Digitized by Google

47. — **Tres Flores del Teatro antiguo español.** Las Mocedades del Cid. — El Conde de Sex. — El Desden con el Desden. Publicadas con apuntes biográficos y críticos por Carolina MICHAELIS. Leipzig, Brockhaus, 1870. In-12, 348 p. — Prix : 4 fr.

Ce charmant volume est dû aux soins d'une jeune fille, qui se montre l'égale des plus habiles connaisseurs dans le domaine des langues et des littératures romanes. Mlle Caroline Michaelis a débuté par des notes fort bien faites, ajoutées, il y a trois ans déjà, à la dernière réimpression du *Cid* de Herder (Leipzig, 1868); elle a publié, depuis ses *Tres Flores del Teatro español*, des recherches étymologiques (*Jahrbuch für romanische Literatur*, XI, 3) qui feraient honneur à un philologue consommé[1]. C'est la première femme, si je ne me trompe, qui s'aventure dans le domaine sévère de la critique philologique et littéraire appliquée aux langues romanes; le début de Mlle M. n'est point du tout celui d'une dilettante de la science; elle apporte à ces études autant de sérieux, de méthode et de préparation que peut en demander la critique la plus exigeante.

Le volume que nous annonçons comprend :

1° *Las Mocedades del Cid*, de Guillen de Castro. C'est de beaucoup la plus intéressante des trois pièces publiées ici, non-seulement à cause de la comparaison avec le *Cid* de Corneille, mais à cause de la valeur propre du drame et spécialement de la seconde partie. Le titre, que les traducteurs modernes s'efforcent vainement de traduire, se rendrait en ancien français avec la plus grande exactitude par *les Enfances du Cid*, ce qui voudrait dire « les débuts du Cid, ses premiers exploits. » Dans la pièce de Guillen de Castro ces *mocedades* sont prolongées jusqu'à un âge assez avancé[2]; il en est de même dans plusieurs de nos anciens poèmes sous le même titre, et notamment dans la partie du *Charlemagne* de Girard d'Amiens qui s'appelle *les Enfances Mainet*. — Guillen de Castro, qui aimait à traiter les sujets empruntés aux romances (il a fait des tragédies sur Alarcos, le comte Dirlos, Montesinos, etc.), avait sans doute conçu le projet de mettre sur le théâtre toute la vie du Cid; mais il ne l'exécuta pas, quoiqu'il ait vécu assez longtemps après les *Mocedades*, et quoiqu'il fût assuré d'un grand succès à Valence, où ses pièces se jouaient, s'il y avait représenté la conquête de cette ville par Rodrigue. Son drame des *Enfances* est à coup sûr une des productions les plus remarquables du théâtre espagnol, mais il faut dire que le poète était porté par le sujet. Non content de suivre pas à pas la tradition conservée dans les romances, il en a intercalé avec infiniment de bonheur et de talent plusieurs presque textuellement dans son drame (ainsi Journ. I, sc. 2 = Rom. 727 de

1. Plus récemment, Mlle Michaelis a donné une excellente édition du *Romancero del Cid*, et a fourni à l'*Archiv* de Herrig *für das Studium der neueren Sprachen* une curieuse étude sur *les Quinze Signes du Jugement*, un des lieux-communs de la poésie du moyen-âge.

2. Peut-être la pièce ne comprenait-elle d'abord que la *Première partie*, à laquelle le titre d'*Enfances du Cid* conviendrait mieux.

Digitized by Google

Duran; Journ. II, sc. 6 = Rom. 736; Journ. III, sc. 1 = Rom. 733-4, etc.). Qu'on juge de l'enthousiasme qui devait s'emparer des spectateurs en entendant sur la scène ces poésies connues et aimées de tous, ces vieilles chansons qui depuis leur enfance étaient presque pour eux une patrie, et qu'ils retrouvaient animées d'une vie toute nouvelle, et distribuées habilement entre les divers personnages du drame (les romances, par leur forme presque toujours dialoguée, s'y prêtaient à merveille). J'aurais souhaité à ce propos que Mlle M. eût pris le soin de noter les scènes des *Mocedades* qui ne sont que des romances, et même de rechercher quel texte précis connaissait le poète et si ses emprunts ne peuvent pas servir à la critique des romances. — Il faut reconnaître d'ailleurs que si Guillen de Castro a su tirer un parti admirable de l'élément populaire de son sujet, ce qu'il a ajouté n'est aucunement inférieur et peut même être regardé comme ce qu'il y a de plus beau dans le drame. La scène incomparable entre Rodrigue et le comte, presque littéralement traduite par Corneille, lui appartient toute entière, et je ne cite que celle-là parce que tout le monde peut en apprécier la beauté. A lui aussi revient l'idée si heureuse d'avoir fait Chimène éprise de Rodrigue avant la mort de son père, et toutes les beautés de sentiment de notre Cid proviennent de la scène 2, Journ. II, des *Mocedades*. — Mlle Michaelis rend, dans sa courte introduction, toute justice à Corneille, dont elle célèbre le « génie immortel; » elle est loin d'applaudir aux attaques ridicules et passionnées que M. de Schack, dans son *Histoire du théâtre espagnol,* dirige contre Corneille comme contre tout ce qui est français. Elle parle avec une hésitation peu justifiée du rapport réel entre le Cid de Corneille et l'*Honrador de su padre* de Diamante, pâle copie de la tragédie française où Voltaire, avec une obstination qui paraît d'assez mauvaise foi, a voulu voir son original; depuis, dans un article du *Jahrbuch für romanische Literatur*, Mlle M. a affirmé nettement la vérité d'après les preuves données par M. de Latour et qu'elle ne connaissait pas en publiant son livre; mais un travail plus complet et tout à fait décisif se trouve dans le t. III des œuvres de Corneille, éd. Marty-Laveaux, qu'elle n'a pas consulté. C'est une question sur laquelle il n'y a plus à revenir.

2° *El Conde de Sex,* ou *Dar la vida por su dama* est un des échantillons les plus curieux de l'extravagance où en arriva le théâtre espagnol sous Philippe IV. On dit même que ce prince, qui se mêlait de poésie et qui était un des adeptes les plus fervents du gongorisme, a mis la main à cette pièce, qui est, comme Mlle M. le dit après M. de Schack, d'Antonio Coello. L'habile *éditrice* a consulté pour établir son texte sept éditions différentes; elle a noté au bas des pages les variantes importantes. — L'intérêt du *Comte d'Essex* n'est pour nous que dans la bizarrerie du travestissement infligé à une histoire aussi récente (la pièce parut en 1653) et dans les recherches quelquefois heureuses du style; pour les Allemands cette singulière pièce a l'attrait particulier d'avoir été citée et analysée longuement par Lessing qui, par boutade plutôt que sérieusement, l'oppose aux tragédies françaises.

3° *El Desden con el Desden,* de Moreto, est un petit chef-d'œuvre bien connu,

Digitized by Google

et dont Molière a donné une très-faible imitation dans la *Princesse d'Elide*. Mlle M. l'a publié d'après neuf éditions, dont elle communique les principales variantes. La préface résume les renseignements trop rares que nous possédons sur l'auteur. Mlle M. n'aurait pas dû donner le passage qu'elle emprunte au satirique Jerónimo de Cancer y Velasco comme une « anecdote; » c'est un trait de raillerie qui, détaché du contexte allégorique où il est enchâssé, ne me semble pas pouvoir être compris par le lecteur.

En résumé, ce joli volume mérite d'être recommandé à tous les amateurs de littérature espagnole. L'impression est bonne, la ponctuation généralement soignée; on ne relève qu'un très-petit nombre de fautes typographiques, et elles gênent rarement le sens (p. ex. p. 12, v. 208, *ejemplo*, l. *ejemplos*, p. 202, v. 1001, *quiere*, l. *quiero*). — Espérons que Mlle Michaëlis nous donnera encore plus d'une fois l'occasion de parler d'elle à nos lecteurs, et justifiera toutes les espérances qu'ont fait naître ses remarquables débuts.

---

48. — **Mémoires des choses passées en Guyenne** (1621-1622), rédigés par Bertrand DE VIGNOLLES et publiés avec une introduction et des notes par Ph. TAMIZEY DE LARROQUE. In-8° de [iv]-84 pages. Paris, Claudin; Bordeaux, Gounouilhou (imprimeur-éditeur). 1869. — Prix : 5 fr.

Cet élégant volume est le premier d'une *Collection méridionale*, que recommande le nom de l'éditeur, l'un des plus exacts et des plus curieux érudits de ce temps. Aussi croyons-nous devoir reproduire les lignes dans lesquelles il expose lui-même ses visées et sa méthode :

J'ai l'intention de publier, si Dieu me prête vie et si les lecteurs me prêtent assistance, un certain nombre de volumes plus ou moins épais, mais tous du même format, imprimés avec les mêmes caractères et sur le même papier, destinés à former une collection relative à l'histoire et à la littérature du midi de la France. Chacun de ces volumes sera tiré à cent exemplaires, et il n'en sera mis que la moitié dans le commerce. L'impression en sera très-soignée; le nom seul de l'imprimeur de la collection me dispenserait d'en donner l'assurance. J'espère que ceux qui seront contents de la forme, ne seront pas trop mécontents du fond. Du moins, je ne négligerai rien pour que les textes rares ou inédits que je publierai soient parfaitement établis, et pour que les notes et notices qui les accompagneront laissent le moins possible à désirer. J'appelle sur mon entreprise la favorable attention de tous ceux qui aiment beaucoup les livres; d'avance je veux les remercier ici de l'encourageante sympathie qu'ils me témoigneront et dont je chercherai à me rendre toujours de plus en plus digne.

Les Mémoires de Vignolles ne sont pas fort connus, quoiqu'il y en ait eu trois éditions; et ils offrent de l'intérêt par les curieux détails qu'ils renferment sur quelques épisodes de la guerre de Guyenne, et aussi par la manière aisée et vraiment française dont les choses y sont contées. M. Tamizey de Larroque n'a donc pas mal choisi le premier livre de sa collection. Il était du reste admirablement préparé sur la matière, comme le démontrent l'introduction et le commentaire vraiment *perpétuel* dont il a enrichi son texte. — Cette introduction (p. 3-24) est une notice historique embrassant toute la vie de Vignolles, sauf la partie que ce dernier a narrée lui-même dans ses Mémoires. C'est un travail

Digitized by Google

d'érudition, où défilent des citations empruntées à nos vieux historiens, et quelquefois aux moindres plaquettes ou aux documents les moins consultés. On ne peut jusqu'à présent rien attendre de plus complet; plusieurs faits sont signalés pour la première fois (la présence de Vignolles au siége de Marans, 1588; la part qu'il prit au sauvetage de Marie de Médicis dans l'éboulement d'une maison de Tours, 1616, etc.); beaucoup d'autres, énoncés par les biographes et les généalogistes, sont simplement indiqués en note, comme dépourvus encore de toute preuve connue. Il serait bon de n'employer jamais qu'avec cette rigueur de contrôle nos biographies de tout genre, où se glissent mille détails venus on ne sait d'où, que les compilateurs de dictionnaires ne se lassent pas de reproduire en se copiant aveuglément les uns les autres. Le nouvel éditeur de Vignolles a montré en ce point une extrême prudence. Aussi ne puis-je relever dans une notice pleine de faits qu'une seule erreur, fort excusable au moment où elle a été commise. Le château de Vignolles, patrie du premier La Hire, et aussi sans doute de son descendant, l'auteur des Mémoires, est placé par M. T. de L. (p. 4) « en Bigorre, aujourd'hui Haute-Garonne, arrondissement de Saint-» Gaudens. » M. A. Castaing a prouvé (*Revue de Gascogne*, t. X, p. 29 ss.) qu'il était dans les Landes. Et les titres du père même de notre chroniqueur militaire, « seigneur de Casaubon et de Preschat, gouverneur de Dax et de » Tartas, » ajoutent une nouvelle force aux arguments géographiques fournis par M. Castaing.

Les notes dont M. T. de L. a accompagné le texte de Vignolles sont pleines de renseignements historiques, généalogiques et bibliographiques. Plusieurs pourront juger que le commentaire dépasse trop souvent en longueur le texte qu'il accompagne. Mais, dans une publication historique, cette disposition n'est blâmable, à notre sentiment, que lorsque les notions ramassées au bas des pages sont oiseuses ou trop vulgaires. Ici c'est presque toujours le résultat de longues recherches dans des livres très-peu lus et même dans des documents inédits que notre collaborateur offre aux curieux. Les travaux généalogiques, en particulier, sans intéresser beaucoup l'histoire générale, ont une haute valeur pour l'histoire des provinces et pour l'intelligence des textes relatifs à l'histoire militaire. On sait que dans les écrits du XVIe et du XVIIe siècle, vu le peu de fixité dans la façon d'écrire les noms propres et la multiplicité des dénominations nobiliaires, ce n'est pas une tâche facile que de reconstituer l'état civil des personnages cités. Grâce à de patientes enquêtes et à de précieuses communications, M. T. de L. a pu faire une bonne partie de ce travail pour les noms cités par Vignolles. Parmi les rectifications historiques qu'il a trouvé l'occasion de placer çà et là, je ne puis m'empêcher de signaler quelques lignes empreintes d'un juste dédain pour Pontis (p. 66, note 1), d'autant plus que j'ai négligé de relever dans le *Port-Royal* de Sainte-Beuve (*Revue crit.*, t. VI, p. 35) une défense très-peu sérieuse (t. II, p. 570) de ce romanesque chroniqueur, dont l'autorité reste absolument réduite à zéro.

J'aurais dû commencer peut-être par dire un mot du texte même que M. T.

Digitized by Google

de L. vient de rééditer. Vignolles rédigea ses Mémoires en 1624, deux ans après les événements, une douzaine d'années avant sa mort. Il les communiqua à Jean Besly, écrivain poitevin bien connu encore aujourd'hui des hommes versés dans la littérature historique de cette époque. Ce dernier se hâta de les publier. Mais la première édition (1624) est introuvable, et l'on peut en dire à peu près autant de la seconde (1629) donnée par le même auteur. Cependant M. T. de L. a pu avoir cette dernière sur laquelle il a principalement établi son texte, en s'aidant d'une bonne ancienne copie conservée à la Bibliothèque nationale (F. Fr. 18751). Il y avait une troisième édition de Vignolles, plus facile à aborder, dans le tome II des *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France* du marquis d'Aubais; mais, outre qu'elle fait partie d'un recueil assez lourd et qui se vend cher, cette édition présente de nombreux changements qui ne sont pas tous sans importance. Le texte primitif a été soigneusement rétabli dans ce premier volume de la *Collection méridionale*. Voici quelques exemples : P. 39, le nom de *Flamarens* reprend la place de l'apocryphe *Hamarenx*. P. 59, d'Aubais, par une transposition sans motif, avait placé le siége de Montravel avant celui de la Force. P. 53, une phrase passée : « Le lendemain le fort se rendit, » laissait un récit sans dénouement, etc.

On voit que rien ne manque à cet excellent petit livre, soit par les soins donnés à la pureté du texte, soit par l'appareil d'érudition dont il a été entouré. Tout au plus pourrait-on réclamer de l'éditeur une table alphabétique; secours moins nécessaire à la fin d'une publication d'aussi peu d'étendue que celle-ci, mais toujours utile. Le choix du papier et des caractères typographiques mérite aussi nos éloges. Par malheur, dans ce volume, évidemment corrigé avec une attention scrupuleuse, il est pourtant resté des fautes d'impression. Ainsi l'ode pindarique de Julien Colardeau, qui précède les pages de Vignolles, a été mal alignée, les épodes n'étant pas du même rhythme que les strophes et les antistrophes, et l'avant-dernier vers de la page 29 a un mot de trop (le second *les*). D'autres fautes insignifiantes (p. 74, lignes 14 et 19, etc.) n'ont que l'inconvénient de blesser l'œil : c'est encore trop dans un volume si bien soigné à tous égards.

Léonce COUTURE.

---

49. — **Kritische Geschichte der Philosophie** von ihren Anfængen bis zur Gegenwart, von Dr E. DUEHRING, Docenten der Philosophie u. d. Staatswissenschaften an der berliner Universitæt. Berlin, Heimann, 1869. In-8°, xj-519 p. — Prix : 9 fr. 35.

M. Dühring, en écrivant cette histoire critique de la philosophie depuis ses commencements jusqu'à nos jours, dit avoir eu pour objet d'en présenter les faits principaux sous une forme acceptable aux gens instruits et de contribuer à faire mieux comprendre ce qui s'est fait jusqu'ici en philosophie. Le matériel des faits est laissé de côté. M. D. se borne à apprécier la vie et les systèmes des philosophes qui lui paraissent avoir quelque importance. Son ouvrage n'est qu'une suite de jugements qui étonnent souvent et qui auraient eu besoin d'être plus

Digitized by Google

solidement et plus clairement motivés. Dans la philosophie ancienne les philosophes antérieurs à Socrate lui paraissent avoir seuls une originalité véritable. Cependant il accorde ce mérite à la théorie platonicienne des idées. Il accuse Aristote de s'être complètement mépris dans sa polémique contre Platon; et en général il est plus que sévère pour Aristote où il ne voit guère que le père de la scolastique. Il trouve et avec raison que la physique d'Aristote est sans valeur; mais il ne dit pas un mot de ses travaux sur l'histoire naturelle. La politique lui paraît un ouvrage médiocre. La poétique lui semble faible. Il n'a pas tort de refuser toute valeur à la philosophie du moyen-âge. Mais il ne paraît pas la bien connaître. Ainsi il dit (p. 193) que Roger Bacon est une apparition tout à fait isolée, faute d'avoir connaissance du travail de M. Charles (*Roger Bacon, sa vie, ses ouvrages, ses doctrines*, 1861) qui nous a appris que Roger Bacon était le disciple de quelques maîtres de l'Université de Paris. Il y avait là le germe d'une révolution scientifique dont les circonstances ont empêché le développement. M. D. exagère singulièrement la valeur historique de Giordano Bruno, penseur hardi mais confus, obscur et demeuré sans influence. Par contre il rabaisse beaucoup trop l'importance de Descartes, et il est difficile de lui accorder qu'il faut dater « la restauration de la philosophie dans le sens le plus élevé du mot du temps » où avec Kant les Allemands ont succédé aux Grecs et repris avec la même » originalité et la même profondeur les problèmes abandonnés (p. 13). » Et cette importance qu'il attribue à Kant est pour lui tout entière dans sa théorie du temps et de l'espace; il fait bon marché du reste, qui lui paraît avoir beaucoup moins d'originalité. Il traite rudement et avec une sévérité qui ne me semble pas injuste Fichte, Schelling et Hegel. Il n'est pas tout à fait équitable pour Herbart, et il est trop indulgent pour Schopenhauer. Le seul philosophe français du XIXe siècle dont il parle est Auguste Comte, dont les doctrines sont, en effet, d'une incontestable originalité et ont exercé une grande influence en Angleterre et en Amérique. M. D. fait cas de sa philosophie des mathématiques et de la mécanique. Il accorde de la valeur à sa conception du développement des trois phases, théologique, métaphysique, scientifique, dans la pensée humaine et dans la société. Il trouve beaucoup de choses à louer dans sa critique de la monarchie constitutionnelle et de l'économie politique, qui pour Comte répondaient à la phase métaphysique dans l'histoire de la pensée; mais la théorie de la dernière phase, de la phase scientifique de la société, semble à M. D. vague et nébuleuse, et il reproche à Comte de manquer de cette métaphysique qui met en état de combattre efficacement les superstitions et les fantômes de la métaphysique et de les soumettre à une critique victorieuse, M. D. aurait pu aller plus loin et dire que Comte n'a jamais su bien au juste ce que c'était que la métaphysique, qu'il ne s'en faisait que des idées fausses et vagues qu'il appliquait à l'histoire des sciences et de la politique de la façon la plus arbitraire et la plus inexacte, en faisant lui-même de la métaphysique au sens où il l'entendait et la condamnait, c'est-à-dire en traitant par des conceptions *a priori* les faits, qu'il fallait d'abord étudier indépendamment de toute préoccupation et que Comte ne connaissait

Digitized by Google

que très-imparfaitement; les erreurs abondent dans tout ce qu'il a dit de l'histoire des sciences. Chose curieuse et bien naturelle de la part d'un étranger, M. Dühring n'est pas choqué du style de Comte, si rebutant pour nous qu'il en est à peu près illisible : « Son style, dit-il (p. 493), est d'une précision suffisante et exempt de ces obscurités qui tiennent aux tours qu'un auteur emploie. S'il est parfois diffus et trop plein d'abstractions, il dédommagera par une certaine précision logique le lecteur qui voudra étudier la philosophie dans le principal ouvrage de Comte. » Y.

---

50. — **The Theory and practice of Creole Grammar,** by J. J. Thomas; Port of Spain (Trinidad), the *Chronicle* publishing office. In-8°, 134 p.

Le but que s'est proposé l'auteur de cet estimable ouvrage est double : d'une part il a voulu, comme il le dit dans sa préface, déterminer l'exacte relation du patois créole de la Trinidad avec le français, et d'autre part suppléer à l'absence d'un livre pratique qui pût diriger les habitants de la Trinidad, principalement les fonctionnaires anglais, dans l'étude d'un patois dont la connaissance leur est indispensable en mainte occurence. On peut dire que M. Thomas a réussi dans une tentative où il ne paraît pas avoir eu de devanciers. Je ne veux pas dire qu'après avoir étudié son livre, nous pourrions être en état de parler créole couramment: il nous manquerait en tous les cas la connaissance d'une grande partie du glossaire; mais au moins nous rendons-nous compte d'une quantité d'associations ou de juxtapositions de mots dont M. Th. donne l'analyse, et qu'il serait fort malaisé de résoudre en leurs éléments à la simple audition.

Quant au côté scientifique de l'ouvrage, il est aussi satisfaisant qu'on peut l'attendre d'un auteur placé dans les conditions particulièrement défavorables où s'est trouvé M. Thomas. On conçoit que les bibliothèques publiques ou privées de la Trinidad ne doivent pas être très-fournies en livres relatifs à la linguistique en général et au français en particulier. Ce n'est pas que les *West-Indians* n'étudient assez généralement le français, mais il se servent vraisemblablement, comme partout, de *school-books* d'une grande médiocrité. Dans le cas présent la pénurie où s'est trouvé l'auteur résulte trop manifestement de ce fait, que sans le prêt, qui lui a été fait par une personne nommée dans la préface, d'un dictionnaire de l'Académie, il se serait trouvé « à la merci de compilations » inférieures. » Que peut-il bien entendre par là?

La conservation chez les nègres des Antilles de patois plus ou moins différents les uns des autres, mais ayant incontestablement une origine française, est un fait digne de remarque. Il l'est surtout à la Trinidad qui n'a jamais été colonie française. Il est évident que tous ces nègres viennent originairement de colonies françaises, et ceux mêmes de la partie méridionale des États-Unis qui parlent l'anglais que nous ont fait connaître les romans de Mrs. Beecher-Stowe ou de M. Kirke, ont dû autrefois parler un patois français. Il semble même que le patois de l'Ile de France offre, dans la déformation du français, des analogies avec

Digitized by Google

celui de la Trinidad qui ne sont point expliquées suffisamment par la communauté du point de départ[1]. L'expansion d'un patois nègre formé du français, dépend naturellement des déplacements auxquels ont été soumis ceux qui le parlaient, et c'est un sujet qui n'est pas généralement connu, au moins de ce côté-ci de l'Atlantique.

Réunissons quelques-uns des faits linguistiques que nous fait connaître M. Th., et qui sont d'autant plus dignes d'être étudiés que le patois créole de la Trinidad ne s'étant trouvé en contact qu'avec l'espagnol et l'anglais, doit être demeuré comparativement libre des infiltrations françaises qu'on rencontre dans le langage des nègres de nos colonies.

Le fonds du patois est français, avec quelques emprunts à l'espagnol (la Trinidad a été colonie espagnole jusqu'en 1797) et à l'anglais. M. Th. donne (p. 16 ss.) des listes bien dressées de mots créoles avec leur origine en regard. Toutefois je crois qu'en analysant de plus près le vocabulaire, on trouverait l'étymologie de certains mots que M. Th. n'a pas donnée ou a donnée d'une façon inexacte. Ainsi *boûgonnement* « a grumbling » est bien un mot purement français et n'a rien à faire avec *bourdon*. *Fanfouliche*, ornement de clinquant, est notre mot fanfreluche. *Vonvoner* (bourdonner, p. 50), *dechirade*, *developpade*, *devirade*, *graffiñade* (p. 20) doivent avoir été apportés par des équipages marseillais, et je n'hésiterais pas à attribuer la même origine à *couyenade*, *couyonade*, « nonsense, trifling. »

M. Th. expose fort convenablement la prononciation du patois créole de la Trinidad. Son point de comparaison est naturellement le français, ce qui pourra n'être pas commode pour ceux de ses compatriotes qui ne sont pas très au fait de la prononciation de notre langue[2]. Sur un point il aurait pu utilement simplifier son système. Pour les mots qui sont les mêmes en créole et en français, il adopte l'orthographe française, sauf à avertir par exemple (p. 11) que le *p* ne s'entend point dans *corps*, *compter*, *dompter*. Mais, puisque déjà il avait cessé de se faire entendre dans ces mots dès les plus anciens textes de la langue il eût mieux valu ne point l'écrire. L'écriture d'un patois doit surtout tendre à peindre les sons, et il faut adopter de l'idiome littéraire le plus rapproché, non toute l'orthographe, mais seulement les principes généraux de cette orthographe.

Il y a quelques détails curieux à relever dans le système des sons. L'apocope et plus encore l'aphérèse (la fin du mot étant généralement garantis par l'accent) y jouent un grand rôle. Ainsi, *tè* pour *étais*, *était* (ou plutôt peut-être pour le part. *été*); *sé* pour *serais*, *serait*. D'autres suppressions portent sur le centre du mot; ainsi *vlez* pour *voulez*, où nous voyons l'extension d'un fait que l'anglo-

1. Du reste je dois dire que le texte où je puis étudier le patois de l'île Maurice n'offre peut-être pas une base très-satisfaisante. C'est un recueil de poésies, les unes en français, les autres en patois nègre, intitulé : *Les essais d'un bobre africain*, seconde édition ... par F. Chrestien. Ile Maurice, 1831 ; in-8°, 79 pages.

2. Pour diminuer cet inconvénient M. Th. ajoute souvent une peinture du mot en lettres ayant leur son anglais ; par ex. *gibier* (qu'il eût mieux valu écrire *gibié*), *zhe-be-ay*; mais notre *g* doux n'a point d'équivalent en anglais.

Digitized by Google

norm. nous offre dans *frai* (ferai), *fras*, *frad*, etc. Les liquides *l* et *r* tombent devant une autre consonne, et la voyelle précédente devient longue : *mâgré* (malgré), *pâler* (parler), *môdre* (mordre). Quelquefois aussi *l* et *r* tombent après l'accent devant un *e* muet, qu'il vaudrait mieux ne pas écrire; ainsi, *tabe* (table), *vite* (vitre). Tous ceux qui ont eu occasion d'entendre des nègres ou des mulâtres des colonies, ont pu remarquer les mêmes faits dans leur prononciation, même lorsqu'ils parlent français.

Ce n'est pas à la phonétique qu'appartiennent les faits les plus caractéristiques du créole, mais à la flexion et à composition des mots. Ce qu'on y observe est bien fait pour mettre le comble à l'étonnement de ceux qui trouvent déjà énormes les formations nouvelles que nous offre les idiomes romans par comparaison au latin. Nous disons *celui-là* tandis que le latin vulgaire disait *eccillum;* mais les nègres mettent *là* à tout instant après les substantifs comme un démonstratif auquel ils ne doivent plus attacher grande valeur (M. Th., p. 15). Le sens des particules et des articles est tellement oblitéré qu'on ne les emploie plus qu'absolument confondus avec le mot auquel ils sont joints et faisant corps avec lui : *difé*, *dithé*, *divin*, *dleau* (p. 18) veulent dire feu, thé, vin, eau; *zoreies* veut dire les oreilles; *pôncor* (p. 122) veut dire *pas encore*, contraction que nous offre aussi le provençal moderne *pancaro*. Dans un idiome aussi appauvri c'est la place seule des mots qui indique les rapports. Ainsi dans ce proverbe : *Pas fôte langue qui fair bêf pas sa pâler* (p. 121) (Ça n'est pas faute *de* langue qui faire bœuf pas savoir parler).

Les verbes paraissent, au moins bien souvent, réduits à une seule forme, celle de l'infinitif (à moins que quelque autre forme ait été préservée à cause d'une différence bien sensible et d'un usage fréquent)[1]. On étudiera avec intérêt les divers temps composés par lesquels les nègres ont remédié aux lacunes de la conjugaison, et on y trouvera matière à diverses comparaisons avec les faits parallèles que présente la formation des langues romanes. Toutefois il ne faut point oublier que la comparaison n'a ici que la base la plus faible. Les nègres, lorsqu'ils ont appris le français, étaient habitués à un langage absolument différent, et n'ont jamais su que les mots et les formes les plus usuels de leur nouvel idiome, tandis que le latin vulgaire d'où sont sorties par des développements individuels et locaux les langues romanes, a toujours été un idiome passablement complet, dont les transformations ont été assez lentes pour que les lacunes aient eu le temps de se combler aisément à mesure qu'elles se formaient.

N'oublions pas d'ajouter en terminant que M. Th. a réuni à la fin de son intéressant travail un certain nombre de locutions créoles et de proverbes. Il éprouve pour ces derniers une grande admiration qui est jusqu'à un certain point justifiée par leur originalité et il nous promet sur ce sujet un travail particulier.

P. M.

---

1. M. Th., en écrivant *manger*, *mangez*, *mangé* me paraît avoir un peu gratuitement augmenté le nombre de ces formes.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

Un document inédit relatif au calligraphe Ange Vergèce.

Prosper Marchand a consacré, dans son *Dictionnaire historique*, un savant et curieux article au crétois Ange Vergèce qui passa d'Italie en France sous le règne de François Ier, et qui, comme le dit La Croix du Maine, fut *homme tant renommé*. Dans cet article on trouvera rassemblés les témoignages les plus nombreux et les plus divers empruntés à Rutgersius, à de Thou, à Joseph Scaliger, à Henri Estienne, à Jean-Antoine de Baïf[1], à Daillé, à Ménage[2], à Baillet, à Bernard de La Monnoye, à Bayle[3], etc. Il faut y ajouter la citation de ce passage du *Journal* d'un fervent bibliophile, Pierre de L'Estoile (édition de MM. Champollion, p. 438) : « Ce mecredy 17 (octobre 1607), je passai l'après » disnée à visiter la Bibliothèque du Roy avec Messieurs Chrestien et Du Puy, » où entre autres singularités y a un grand Ptolémée enluminé et escrit à la » main avec une Bible hebraïque aussi manuscripte et enluminée : qui sont pièces » excellentes et vraiment roiales. Aussi y a force manuscrits de main de Messire » Angelot (*sic*), la première du monde en matiere de grœq, et des reliures ma- » gnifiques et escquises de toutes sortes. » Il faut y ajouter encore la citation de ce passage d'un manuscrit de Boivin[4], tiré du livre de M. Léopold Delisle sur *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale* (in-4°, 1868, p. 153) : « Il » y avait à Venise deux copistes grecs de réputation : l'un était Ange dit Ver- » gèce, et l'autre Nicolas Sophien. Nous avons dans la Bibliothèque du Roi » cinq volumes grecs écrits à Venise, de la main d'Ange Vergèce, pendant les » années 1535, 1536 et 1537... Il y a grande apparence que ce fut Georges de » Selve qui, avant que de quitter Venise pour aller à Rome, engagea Vergecius » à passer en France, où ce copiste, si célèbre et si distingué de tous les autres » par la beauté de son écriture grecque, était déjà établi en l'an 1540, comme » il paraît par la note écrite de sa main, à la fin du Denys d'Halicarnasse, coté » 2547 (aujourd'hui mss. grecs, n° 1655)[5]. » Il faut y ajouter enfin la citation

1. Si Baïf, dans des vers reproduits par la *Nouvelle biographie générale*, a célébré Ange Vergèce « Grec à la gentile main, » il a aussi célébré le fils d'Ange Vergèce, Nicolas, lequel a eu encore l'honneur d'être chanté par Ronsard.

2. Ménage (*Dictionnaire étymologique*) a prétendu que la belle écriture d'Ange Vergèce donna lieu à l'expression proverbiale : *écrire comme un ange*. Presque tous les étymologistes ont adopté l'opinion de Ménage, qui est une subtilité sans fondement.

3. Bayle a eu le tort de l'appeler *Vergerius*. On a oublié de le faire figurer dans le *Dictionnaire* de Moréri.

4. *Mémoires pour l'histoire de la Bibliothèque du Roi* (N° 22, 571 du Fonds français, à la Bibliothèque nationale).

5. L'académicien Boivin dit encore (*ibidem*, p. 152) : « André Thevet assure, dans l'éloge de Zonare, que Georges de Selve acheta à Venise, d'un marchand de l'île de Crète, plusieurs livres grecs, et entre autres une bonne partie des œuvres de Zonare. Le marchand dont parle Thevet était, à ce que je crois, Vergetius, qui était véritablement candiot et marchand de livres. D'ailleurs, l'exemplaire des œuvres de Zonare envoyé au roi pourrait bien être celui qui est aujourd'hui coté 2557 (Mss. grecs, n° 1716). Les emblèmes de François Ier imprimés sur la couverture et la note marginale écrite par Vergetius sur le dernier feuillet semblent confirmer ma conjecture. » — Mentionnons, à côté du Denys d'Halycarnasse et du Zonare, le magnifique Oppien transcrit par Vergèce et sur lequel on peut

Digitized by Google

de ce passage du livre de M. Egger sur l'*Hellénisme en France* (in-8°, 1869, t. I, p. 148) : « Nicandre de Corcyre, dans le 3e livre (encore inédit) de la relation » de ses voyages, dit qu'il rencontra à Paris Ange Vergèce ou plutôt Verginius, » comme il l'appelle. Nicandre nous apprend que François Ier avait alloué une » honnête pension au calligraphe crétois, que celui-ci secondait et quelquefois » dirigeait fort sagement le zèle du roi, son protecteur, pour les lettres » savantes... » Tous ces renseignements seront heureusement complétés par l'importante lettre que l'on va lire de Henry de Mesmes, seigneur de Roissi et de Malassise, alors conseiller d'État[1], à un personnage qui ne peut, si je ne m'abuse, être que le chancelier Michel de l'Hospital.

Philippe TAMIZEY DE LARROQUE.

Monsieur, ce pauvre vieil Grec qui nous a enseigné touts à escrire, M. Angelo Vergecio, m'est venu trouver ce matin, et m'a dict que l'on va distribuer des benefices à la cour plein un grand cofre comme à la blanque, et qu'il ne sera pas filz de bonne mere qui n'en aura quelcun tant il y en a au rolle, brief il se persuade qu'on en donera à qui en voudra, pour sy peu de recommendation que l'on puisse avoir, et sur ce il m'a prié de vous prier qu'il vous souviene de luy sy vous vous y trouvés. Ce que j'ay promis faire plus pour le besoin que je voy qu'il a de trucheman (parce qu'il parle fort mauvais françoys et l'escrit encore plus mal), que pour croire qu'il soit besoin de ma recommendation à un tel home, qui vous a servy en vos premiers ans, qui est unique en son art, et qui est en extrême pauvreté. Il est vray que tout cela ne me faict pas accroire qu'il y ait des biens à doner pour tant de gens, ny que la liste des expectans ne soit plus grande que celle de l'aumosne, aussy il dict qu'il se contantera de peu, et mesme d'une mediocre pension. Je sçay bien que sy vous estiez dispensateur de ce bien la il ne seroit pas oublié, et à la vérité ce n'est pas l'honneur de la France que un sy rare personage y meure de faim. Quoyque ce soit, Monsieur, je le vous recommande de rechef en l'honeur des Muses dont vous tenez vostre premiere norriture, et moy bien humblement à vostre bone grace, priant Dieu vous doner Monsieur en santé longue et heureuse vie.

De Baignolet le xxe septembre 1566[2].

Vostre humble serviteur et amy,

Henry DE MESMES[3].

---

voir l'*Essai historique sur la Bibliothèque du Roi* par Le Prince (éd. de M. Louis Paris, p. 23).

1. Henry de Mesmes, qui fut le condisciple et l'ami de Paul de Foix, de Guy du Faur de Pibrac, d'Adrien Turnèbe, de Denys Lambin, fut aussi le protecteur des poètes Daurat et Passerat. M. Feuillet de Conches, dans ses aimables *Causeries d'un Curieux* (t. III, p. 146) a rappelé que cet homme d'État « a laissé des mémoires fort courts, mais inté- » ressants, dont on a publié, en 1760, un texte fort altéré, » et il ajoutait qu'il pensait « à rétablir, un jour, ce texte dans sa pureté, » d'après l'original qu'il possède. Puisse ce jour n'être pas éloigné!

2. « On ne sait point quand mourut Vergèce le père, » dit Prosper Marchand. On saura, du moins, désormais qu'il vivait encore dans l'automne de 1566.

3. Bibliothèque nationale, Fonds français, n° 15882 (non paginé).

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 11 — 16 Mars — 1872

Sommaire : 51. Schœbel, Démonstration de l'authenticité mosaïque de l'Exode. — 52. Dindorf, Lexicon Sophocleum. — 53. Lumbroso, Recherches sur l'économie politique de l'Égypte sous les Lagides. — 54. *Collection méridionale*, t. II : Imbert, Sonnets exotériques, p. p. Tamizey de Larroque. — 55. Carrau, Théorie des passions dans Descartes, Malebranche et Spinoza. — 56. Ujfalvy, la Langue magyare; Budenz, Études linguistiques Ougriennes; Europæus, les Langues finno-hongroises.

51. — **Démonstration de l'authenticité mosaïque de l'Exode**, par Charles Schœbel. Paris, Maisonneuve, 1871. 102 p.

Ce nouveau travail de M. Schœbel n'est qu'une partie de sa *Démonstration du Pentateuque*. Je n'ai point actuellement sous les yeux les fascicules déjà publiés qui traitent du *Deutéronome*, du *Lévitique* et des *Nombres*, mais je les ai lus en leur temps, sans y avoir beaucoup appris. Je penche à croire qu'ils n'auront converti personne aux idées de l'auteur, et pour dire d'abord toute ma pensée, la *Démonstration de l'authenticité mosaïque de l'Exode* ne produira pas plus d'effet, du moins sur les hommes compétents en pareille matière.

Ce livre a pourtant des prétentions scientifiques. Les citations de mots hébreux n'y sont point rares, et M. Schœbel nous fait passer en revue un grand nombre de critiques allemands qui défilent en bon ordre dans les notes marginales. De Wette, Bohlen, Hartmann, Vater, Gramberg, Vatke *e tutti quanti* (p. 93) sont malmenés d'une façon fort rude. L'auteur dont la méthode consiste, dit-il, à procéder *von innen heraus* (IV), traite ses adversaires *von oben herab*. Il les admoneste parfois comme de petits garçons, et « ce morceleur de Vater » (p. 54) n'a rien à envier à « l'étourderie prodigieuse du *docteur* Bohlen » (p. 10). Heureusement qu'il s'en prend à des morts, car des vivants pourraient se fâcher. M. Schœbel a pris du reste ses précautions de ce côté. Parmi tous les « rationa- » listes allemands » qu'il pourfend dans sa brochure, ne se trouve pas une seule des notabilités actuelles de la science biblique. Je me trompe, M. Hitzig[1] est cité *une fois* (p. 50) pour un de ses premiers travaux (*Ostern und Pfingsten im zweiten Decalog*), et M. Renan également *une fois*, parce qu'il affirme que l'essence de la critique est « la négation du surnaturel » (p. 58). Cette manière de se tenir au courant des progrès d'une science caractérisait déjà les premiers fascicules de la *Démonstration du Pentateuque*. On en fit le reproche à l'auteur, qui se défend dans « l'avertissement » de négliger les arguments de MM. Ewald,

1. Un exemple de la manière dont M. Schœbel sait plaisanter agréablement la critique allemande : « Est-ce clair? Je le pense et nous pouvons laisser Hitzig se débattre *hitzig* « (fougueux) dans l'éclipse de sa nouvelle lune » (p. 54).

Digitized by Google

Hupfeld, Knobel, Tuch, Nœldeke, etc. Il les connaît parfaitement — nous n'avons pas le droit d'en douter puisqu'il l'affirme — et s'en occupe, « quand ils » sont nouveaux, dans les parties de son ouvrage qui n'ont pas encore paru » (p. IV). Knobel, Hupfeld et Tuch ne sont pourtant déjà plus de ce monde.

Le lecteur avouera que c'est là une singulière façon de procéder pour un savant qui ne veut point appartenir à une « science arriérée » (p. III), qui est au contraire « aux avant-postes les plus avancés » et qui sait « tout ce qui s'y fait » (*ibid.*). Il sait fort bien, par exemple, « que le travail de la critique biblique » *indépendante* (?), tout en changeant plus ou moins de forme et d'aspect, est » resté au fond exactement, sauf l'aggravation dans l'arbitraire, ce qu'il était au » temps d'Ilgen, de Vater, de Hartmann, de Bohlen, de de Wette, de Gram- » berg et de George. » On reste confondu devant des affirmations pareilles.

Mais il est temps de dire deux mots du travail en lui-même. La première observation que nous présenterons à l'auteur, c'est qu'il n'est pas permis de morceler ainsi une grande question comme celle de l'authenticité mosaïque du Pentateuque. Il est impossible d'établir successivement l'origine mosaïque du *Lévitique*, des *Nombres* et de l'*Exode*, tout aussi impossible que de démontrer leur origine postérieure en les étudiant chacun à part. On se condamne, en isolant ainsi les éléments du problème, à n'obtenir aucun résultant vraiment scientifique.

Secondement, les questions d'authenticité et d'historicité ne doivent point être confondues, bien qu'elles se trouvent souvent en corrélation l'une avec l'autre. M. Schœbel, en nous donnant une pesante analyse du livre de l'Exode, entremêlée de considérations apologétiques et d'hypothèses empruntées à une critique depuis longtemps dépassée, n'a pas démontré le moins du monde la thèse énoncée par le titre de son travail, c'est-à-dire que Moïse — et non pas un autre, par exemple un contemporain quelconque du législateur d'Israël — est vraiment l'écrivain auquel nous devons l'*Exode*. Je ne veux pas dire par là qu'il ait résolu d'une manière plus satisfaisante la question d'historicité. Il n'y a point à cet égard une page de la *Démonstration de l'Exode* qui ne soulève les plus graves objections. Je me bornerai à indiquer le commentaire de M. Schœbel sur la multiplication prodigieuse des fils d'Israël en Égypte (p. 6).

En troisième lieu les chapitres de l'Exode qui soulèvent les plus grandes difficultés sont précisément ceux sur lesquels notre auteur passe le plus légèrement. On sait, par exemple, que nous possédons deux récensions du Décalogue avec des variantes singulières (*Exode*, XX et *Deutér.*, V): M. Schœbel assigne la priorité au texte de l'Exode, et se borne à déclarer « que ces deux documents se » rapportent l'un à l'autre comme une citation faite de mémoire se rapporte au » texte original » (p. 77)! Rien même dans les deux pages consacrées à cette question ne donne à penser que l'auteur en comprend toute l'importance.

Mais arrêtons-nous. Aussi bien en avons-nous déjà trop dit. Si notre public, même éclairé, était plus au courant des résultats de la critique sacrée, la *Revue critique* n'aurait point à s'occuper de pareilles vieilleries.

A. C.

Digitized by Google

52. — **Lexicon Sophocleum** ed. Guilelmus DINDORFIUS. Leipzig, Teubner, 1870. Fasc. I et II. — Prix : 4 fr. 25.

En rendant compte ici même, il y a quelque temps, de l'estimable édition du *Lexicon Sophocleum* d'Ellendt, actuellement en cours de publication, nous exprimions le regret que le philologue chargé de ce travail n'eût pas cru devoir faire subir des modifications plus profondes à l'ouvrage original. En parlant ainsi, nous nous placions au point de vue du public, que la renommée d'Ellendt intéresse fort médiocrement, et qui, au contraire, a un véritable intérêt à posséder enfin un dictionnaire de la langue de Sophocle où soient résumés, sous une forme brève et claire, les résultats les plus sûrs des dernières recherches. L'éditeur qui a pris à sa charge les frais d'une telle publication aurait mieux fait, croyons-nous, dans son intérêt même, de nous donner un lexique un peu plus nouveau, où les précieux matériaux réunis, ou plutôt entassés, par Ellendt auraient été mis à profit, mais contrôlés avec moins de retenue et disposés avec plus de liberté. Qu'est-il arrivé en effet? C'est qu'un éditeur de Leipzig vient d'entreprendre ce que n'a pas su faire l'éditeur de Berlin; et que le *Lexicon Sophocleum* imparfaitement rajeuni par M. Genthe se trouve en concurrence, dès l'apparition de ses premières feuilles, avec une publication dont le succès facile à prévoir ne manquera pas de lui faire quelque tort[1]. En effet, quelques imperfections de détail que l'on puisse reprocher au nouveau *Lexicon Sophocleum* de M. Guillaume Dindorf, et quand bien même il ne porterait point la signature de cet illustre philologue, l'ouvrage d'Ellendt, même revu et complété, aurait encore quelque peine à lutter contre un livre plus jeune de trente-cinq ans, où l'on a profité librement de ce qu'Ellendt a dit de bon, sans s'assujettir superstitieusement à reproduire jusqu'à ses imperfections et à ses erreurs.

Nous avons précédemment félicité le récent éditeur du Lexique d'Ellendt des changements heureux qu'il a introduits dans la disposition typographique de cet ouvrage. Celle du nouveau Lexique de Sophocle est encore meilleure, sans être parfaite. Elle est plus claire, « plus lexicographique, » si je puis parler ainsi. Au point de vue de la commodité des recherches, une des choses qui gâtent la première édition du livre d'Ellendt, c'est la peine que cet auteur a cru devoir se donner pour expliquer le passage de chaque acception à l'acception suivante. C'était prendre trop de soin : on ne saurait demander au rédacteur d'un lexique spécial ce qu'on exige avec raison de l'auteur d'un dictionnaire comprenant toute une langue. Quand on a à enregistrer, non pas tous les emplois d'un mot, mais ceux-là seulement qui se rencontrent chez un auteur en particulier, il est clair que la série des acceptions doit nécessairement demeurer incomplète : l'entreprise d'en former une chaîne continue devient alors une tentative illusoire, et ne

1. En écrivant cet article, déposé au bureau de la *Revue* il y a plusieurs mois, nous ne prévoyions nullement (nos lecteurs s'en apercevront assez) le débat fâcheux auquel devait donner lieu la publication de M. D. Si nous nous sommes abstenu de toute correction, ce n'est pas seulement parce que la question récemment agitée n'a rien de philologique; c'est encore par un motif de délicatesse qui sera aisément compris.

Digitized by Google

peut conduire à aucun résultat scientifique. Aucun lexique de Sophocle ne dispensera de recourir aux dictionnaires complets de la langue grecque ceux qui voudront connaître en détail et avec exactitude l'histoire des mots employés par ce poète. Que les acceptions soient nettement distinguées l'une de l'autre, même pour les yeux, de telle façon que l'on puisse en un instant les passer toutes en revue; voilà la première qualité qu'il faut demander à un ouvrage de ce genre, qui n'est pas destiné à être lu, mais à être consulté. Cette qualité manque à la première édition du Dictionnaire d'Ellendt; elle se rencontre jusqu'à un certain point dans la seconde, bien que les nombreuses parenthèses introduites dans le texte par le correcteur, nuisent parfois à la clarté. Elle existe à un plus haut dégré dans le Lexique de M. Dindorf, bien qu'il soit possible et même aisé de faire encore mieux, en séparant les articles par des interlignes, et en prodiguant un peu moins les divisions et subdivisions dans les articles de longue haleine.

En ce qui concerne la collection des formes, M. Dindorf a cru également pouvoir se dispenser d'un labeur considérable auquel son devancier s'était assujetti. Si j'ouvre le Lexique d'Ellendt au mot ἁμαρτάνω, par exemple, je trouve en tête de l'article une énumération complète des formes de ce verbe que Sophocle a employées, avec l'indication des tragédies et vers où elles se rencontrent. Je compte, sans avoir besoin d'autre recherche, deux exemples de la première personne ἁμαρτάνω, un de la troisième ἁμαρτάνει, deux de ἁμαρτάνουσι, deux de ἁμαρτάνειν : et ainsi de suite pour tous les temps. M. Dindorf a pensé que les lecteurs de Sophocle le tiendraient quitte à meilleur compte. Ainsi, en tête de ce même article ἁμαρτάνω, il se borne à ouvrir une parenthèse renfermant ce qui suit : « Présent ἁμαρτάνω, imparfait ἡμάρτανον. Parfait ἡμάρτηκα et passif ἡμάρ- » τημαι. Aoriste ἥμαρτον. Futur ἁμαρτήσομαι. » Peut-être a-t-il eu raison. Jetons, en effet, les yeux sur le tableau dressé si laborieusement par Ellendt : nous y verrons que Sophocle n'a pas dit une seule fois ἁμαρτάνεις, dans les pièces et fragments qui nous sont parvenus. Il est cependant plus que probable qu'il connaissait et employait à l'occasion cette forme parfaitement correcte et usitée : et si l'on réussissait à corriger d'une manière satisfaisante un vers altéré de ces tragédies en y introduisant par conjecture le mot ἁμαρτάνεις, je ne pense pas que personne y trouvât à redire. Ellendt, en composant ses listes, paraît avoir voulu rendre service aux auteurs de grammaires et de dictionnaires grecs. Celles de M. Dindorf suffiront parfaitement aux lecteurs et même aux éditeurs de Sophocle : d'autant plus que, dans les cas très-rares où l'on aura besoin de s'assurer si Sophocle a employé telle ou telle personne, il suffira de lire tous les exemples réunis dans la suite de l'article.

Disons-le à la louange de M. Dindorf : il doit moins à son devancier qu'on ne le croirait après avoir lu sa préface. Les matériaux, d'ailleurs, sont nécessairement les mêmes, si ce n'est qu'un certain nombre a été ajouté, qu'un nombre peut-être plus grand a été éliminé. M. D. nous avertit qu'il a cru devoir resserrer dans de justes bornes les articles ἀλλά, ἄν, γάρ, δέ, καί, qui, chez Ellendt, remplissent une place démesurée. Beaucoup moins que ce dernier, il s'est abandonné au plaisir de disserter sans mesure, nous pourrions dire sans propos (comme

Digitized by Google

d'insérer par exemple à l'article μεσόμφαλος une petite dissertation, d'ailleurs instructive, sur la construction des adjectifs commençant par α privatif avec le génitif. Voir Ellendt, 1re édition, tome II, page 85). Il a renvoyé aux traités de grammaire, de prosodie, d'accentuation, ce qui leur appartient. Enfin il s'est abstenu de mentionner les leçons provenant de manuscrits sans importance : perfectionnement dont nous avons déjà eu l'occasion de féliciter M. Genthe. Il n'a pas cru devoir non plus citer, si ce n'est par exception, les leçons fournies par Suidas ainsi que celles qui se rencontrent chez Eustathe : et il donne les raisons de cette exclusion dans une partie de sa préface que les philologues liront avec intérêt. Il reproche aussi, peut-être un peu durement, à Ellendt, d'avoir distingué ce qui est lyrique ou anapestique de ce qui appartient au pur dialogue, comme si la langue de Sophocle n'était pas la même d'un bout à l'autre de ses tragédies. On peut accorder à M. D. que la différence de mètre est pour le lecteur instruit un avertissement suffisant : mais encore peut-il être utile de noter que tel mot, d'apparence dorienne, a pourtant été admis par Sophocle dans le dialogue ïambique. Et même, en laissant de côté la question de dialecte, on peut hésiter à admettre que, chez Sophocle, la langue du dialogue soit absolument identique à celle des chœurs. Ainsi on a remarqué depuis longtemps que l'emploi de αὐτός aux cas obliques comme pronom personnel, est au moins rare dans la poésie lyrique : et c'est probablement la raison pour laquelle M. Dindorf lui-même, au vers 121 d'*Œdipe à Colone*, a cru devoir adopter, de préférence à toute autre, la correction conjecturale de Hermann : Προσπεύθου, λεῦσσέ νιν, προσδέρκου πανταχῇ (au lieu de λεύσατ' αὐτὸν, προσδέρκου, προσπεύθου πανταχῇ). Il y a plus : M. Dindorf, à l'exemple d'Ellendt, fait lui-même cette observation à la page 73 de son *Lexicon*. Mais il y a cette différence que la disposition adoptée par Ellendt permet de compter, d'un seul coup-d'œil, les passages de Sophocle, ou des manuscrits de cet auteur, dans lesquels la règle générale est enfreinte ou paraît l'être.

Là même où M. D. paraît, au premier abord, s'être approprié purement et simplement le travail d'Ellendt, on s'aperçoit, à une seconde inspection, qu'il y a glissé quelques changements presque toujours heureux. Voici, par exemple, l'article consacré par Ellendt au mot ἄνανδρος. (Nous supprimons quelques exemples grecs pour abréger). « Ἄνανδρος proprie *viro carens*..... et *virum non-* » *dum experta*..... Tralate *parum habitatum* significat : robore virorum carentem » ἄνανδρον πόλιν OC 939. » Les traductions d'Ellendt sont exactes ici. Mais on se demande ce que signifie cette distinction entre le propre et le figuré, et quelle métaphore il y a à dire « une ville sans hommes » pour « une ville sans habi- » tants. » M. Dindorf prend tout ce qu'il y a de bon dans cet article, en retranche ce qu'il y a de mauvais, et y ajoute un rapprochement qui ne laisse aucun doute sur la signification parfaitement simple de l'expression ἄνανδρον πόλιν : « Ἄνανδρος *viro carens*..... De muliere virum nondum experta..... De » urbe virorum robore carente OC. 939 ἄνανδρον πόλιν, ut κένανδρον 917. » Dans l'article suivant, Ellendt rendait ἀνάνδρωτος par *viri expers;* à quoi M. D. substitue fort judicieusement *viro orbatus*.

Digitized by Google

Pourquoi M. Genthe, chargé de revoir et de perfectionner l'ouvrage d'Ellendt, a-t-il laissé à M. Dindorf le mérite de ces corrections nécessaires? On ne peut en accuser qu'un respect aussi exagéré que mal entendu pour la mémoire de son maître. Mais il aurait dû comprendre que les ouvrages pareils à celui d'Ellendt, qui sont avant tout des œuvres de patience, et qu'on ne recommence guère, sont destinés par cela même à être incessamment retouchés, perfectionnés, refaits dans le détail; et que, faute d'être réédités avec les modifications indispensables, ils sont destinés à disparaître promptement devant d'autres livres, qui n'ont pas besoin d'en différer beaucoup pour les faire oublier.

Il serait toutefois injuste, ou du moins prématuré, de prononcer dès aujourd'hui la sentence de mort contre le livre d'Ellendt. Celui de M. D. n'est point parfait, et porte çà et là les traces d'un travail précipité. Il lui était facile de faire mieux qu'Ellendt, avec beaucoup moins de peine : il ne lui sera pas non plus très-difficile de se surpasser lui-même dans une seconde édition. Par exemple, il reproche à M. Genthe de n'avoir pas su réparer quelques omissions d'Ellendt. Mais il en est d'autres, en bon nombre, qu'il paraît lui-même ne pas avoir aperçues. Ainsi il a négligé la leçon du *Laurentianus A* ἀπᾴξας (Cod. ἀπᾶξας), dans *Ajax*, vers 305 : et on ne peut admettre que ce soit par dédain; car il l'a admise dans son édition d'Oxford. L'article ἀγκαλέω ne renferme que ce simple renvoi : V. ἀνακαλέω. Je me reporte à ce dernier article; je n'y trouve aucune mention de la forme ἀγκαλέω, et je pourrais être embarrassé d'en deviner l'origine, si je n'avais sous la main le Lexique d'Ellendt (2e édition), où je trouve que la forme ἀγκαλέω a été préférée à l'autre par M. Guillaume Dindorf dans divers passages de Sophocle. Au mot Ἀνάγκη, en citant le vers 1193 d'*Électre*, qu'il lit τίς γάρ σ' ἀνάγκῃ τῇδε προτρέπει βροτῶν; M. D. aurait pu indiquer, comme a fait M. Genthe, et comme il fait lui-même dans son édition d'Oxford (1860), que la leçon du ms. Laurentien est ἀνάγκη et non ἀνάγκῃ. C'est là une omission certainement involontaire de la part de M. D., que personne n'accusera de méconnaître l'importance capitale du *Laurentianus*. Des deux formes ἀνακωχεύω et ἀνοκωχεύω. M. D. préfère la dernière, d'accord avec M. Cobet, dont il résume en quelques mots les arguments. Cependant l'autre orthographe a encore des partisans (voir *Lexicon Sophocleum*, éd. Genthe). M. D. néglige de nous l'apprendre. Ici, et dans d'autres endroits, son Lexique a l'air d'être un plaidoyer en faveur de son édition, plutôt qu'un résumé des débats auxquels a donné lieu le texte de Sophocle. C'est par là peut-être que le Lexicon d'Ellendt, amélioré comme il vient de l'être, a quelque chance de se soutenir en face du travail tout nouveau de M. Dindorf. M. D. a l'air de ne connaître qu'un Sophocle, le sien. Ellendt et M. Genthe sont moins exclusifs, parce que, n'étant pas éditeurs, ils ne sont pas absolument forcés d'avoir une opinion personnelle sur toutes les questions que suscite la constitution du texte. On leur sait gré de reproduire en l'abrégeant tout ce qu'ont dit les autres, et on les dispense volontiers de choisir et de conclure. Le *Lexique* de M. D. est un excellent complément de son édition. Mais il ne saurait, aussi aisément que la publication de M. Genthe, s'adapter à une édition quelconque. Telle est, si je ne me trompe, la différence radicale qui

Digitized by Google

sépare les deux ouvrages. En la signalant, j'ai voulu les caractériser tous deux, plutôt que les juger ou sacrifier l'un à l'autre. Le travail de M. Dindorf est certainement beaucoup plus rapproché de la perfection que celui d'Ellendt, même sous sa dernière forme. Et d'autre part, les éditions de M. Dindorf étant de beaucoup, si nous ne nous trompons, les plus répandues, il est vraisemblable que la plupart des lecteurs de Sophocle préféreront son Lexique à tout autre. Quant aux philologues, l'ouvrage d'Ellendt pourra encore, grâce à la révision de M. Genthe, leur être de quelque utilité : c'est le résumé de nos observations critiques sur l'ouvrage de M. Dindorf.

Éd. TOURNIER.

---

53. — **Recherches sur l'économie politique de l'Égypte sous les Lagides**, par M. Giacomo LUMBROSO, docteur en droit. Turin, Imprimerie royale, 1870. xxviij-374 p. — Prix : 8 fr.

Il est aujourd'hui admis que les ouvrages consacrés à l'Économie politique des peuples de l'antiquité ne sont pas obligés de se renfermer dans les limites assignées aux économistes par la science moderne. On y trouve bien, d'une façon incidente, quelques mots sur la manière dont les richesses se produisaient, s'échangeaient, se distribuaient et se consommaient à l'époque choisie par l'auteur; mais on voit clairement, dès le premier coup-d'œil, que celui-ci a songé principalement à réunir un grand nombre de faits statistiques, et de notions relatives au droit public, au droit administratif et même au droit privé du peuple dont il s'occupe. C'est en suivant cette méthode que Bœckh et Dureau de La Malle ont composé leurs belles dissertations sur l'économie politique des Athéniens et des Romains. M. Lumbroso s'est naturellement conformé à des traditions qui ont pour elles l'autorité de succès incontestables. Il a traité principalement, sous le titre que l'Institut de France avait imposé aux concurrents, de l'organisation politique, religieuse, militaire, sociale et financière de l'Égypte sous les Lagides. L'Académie des inscriptions, elle-même, en formulant le plan du sujet et en couronnant le mémoire de M. Lumbroso, a donné une nouvelle consécration à l'usage reçu.

A l'exemple de Bœckh, M. Lumbroso débute par des recherches statistiques sur les prix courants, en Égypte, des objets de première nécessité; mais il se heurte immédiatement à une difficulté considérable. Presque toutes les évaluations que renferment les papyrus (et elles sont très-nombreuses) sont exprimées en drachmes de cuivre; or, si l'on connaît approximativement la valeur de la drachme d'argent, on ignore complètement la valeur de la drachme de cuivre.— Le système de Letronne, généralement suivi en France, adopté, dans ses résultats au moins, par des savants étrangers tels que Bœckh, Hultsch et Mommsen, considère la drachme de cuivre comme équivalant à la soixantième partie de la drachme d'argent; si l'on évalue celle-ci à 0 f. 70, la drachme de cuivre vaut 0 f. 0166. — Ce rapport de 1 à 60 nous a toujours paru erroné, bien que nous l'ayons nous-même suivi lorsque nous ne pouvions lui substituer que le rapport de 1 à 30, défendu par MM. A. Peyron et Droysen, et, entre les deux, l'hési-

Digitized by Google

tation n'était pas permise. Voici d'où venait notre défiance. On rencontre souvent, dans les papyrus, le prix de l'artabe de blé (39 litres 4) fixé à plus de trois cents drachmes; en prenant la moyenne de tous les prix actuellement connus, on arrive environ à 286 drachmes. Avec le système de Letronne, l'hectolitre de blé, en Égypte, c'est-à-dire dans un pays producteur par excellence, valait, sous les Lagides 8 f. 42 (avec le système de M. Droysen, la drachme d'argent valant 0 f. 73 et la drachme de cuivre 0 f. 026, l'hectolitre eût coûté 18 f. 87). Or, dans l'Attique, pays de consommation, au IVe siècle, en temps ordinaire, l'hectolitre variait de 3 f. 59 à 5 f. 38. A Olbia, sur les bords du Pont-Euxin, au IIe siècle, c'est-à-dire à l'époque où se placent beaucoup de papyrus, le blé se vendait ordinairement 3 f. 59 l'hectolitre; à 7 f. 18, le prix est déclaré excessif[1]. — Le marché de l'Égypte eût été promptement abandonné par les Grecs, s'ils avaient été obligés de payer 8 f. 42 ce qu'ils trouvaient facilement à Olbia pour 3 f. 59.

Par d'heureux raisonnements que nous ne pouvons pas reproduire ici, M. Lumbroso a été amené à reprendre une opinion que MM. Bernardin Peyron et Vasquez Queipo avaient déjà indiquée, mais sans la justifier d'une façon satisfaisante. Il établit entre les deux monnaies, non pas le rapport de 1 à 30 (A. Peyron) ni le rapport de 1 à 60 (Letronne), mais bien le rapport de 1 à 120. D'un autre côté, il évalue la drachme d'argent à 0 f. 80 (6/7 de la drachme Attique), ce qui met la drachme de cuivre à 0 f. 0066. — Ce chiffre nous conduira encore à des résultats assez élevés puisque l'hectolitre de blé sera payé en Égypte au prix moyen de 4 f. 79, supérieur au prix courant d'Olbia. Un bœuf sera vendu en Égypte 140 f., tandis qu'à Athènes, en 374, 109 bœufs choisis pour des sacrifices coûtèrent en moyenne 71 f. 59 chacun. Nous ne croyons donc pas que la fixation à 0 f. 0066 de la valeur de la drachme de cuivre soit au-dessous de la réalité, et en adoptant cette base pour les calculs relatifs à l'Égypte, on arrivera à des résultats plus vraisemblables que ceux qui ont été obtenus par Letronne ou A. Peyron.

Nous ne pouvons pas songer à analyser le livre de M. Lumbroso; les ouvrages de ce genre se composent d'une multitude de détails dont chacun peut avoir sa valeur, mais qu'il est difficile de détacher les uns des autres. — Nous insisterons seulement sur un point de vue spécial que l'Académie des inscriptions avait indiqué aux concurrents et que M. Lumbroso a volontairement négligé.

Dans le programme rédigé par l'Académie, les candidats étaient invités à « montrer ce que les rois grecs ont conservé des anciennes lois de l'Égypte et » ce qu'il ont introduit des institutions de la Grèce et de la Macédoine. » — M. Lumbroso a disséminé dans son Mémoire quelques éléments du tableau que demandait l'Académie; mais il ne s'est pas imposé la tâche de les réunir afin d'en former un ensemble. — Nous allons essayer de combler brièvement cette lacune de son travail.

1. Nous ne citons pas de textes à l'appui de ces chiffres; nous sommes obligés de renvoyer le lecteur à notre article sur la valeur et les prix à Athènes dans le *Dictionnaire d'archéologie* de M. Daremberg.

Digitized by Google

Tout le monde est d'accord pour reconnaître que la politique des Lagides fut de respecter autant que possible les lois des indigènes. « Loin, dit M. Mariette, » d'imposer aux vaincus des usages étrangers qui n'auraient fait qu'entretenir » chez eux des germes de rébellion, les Ptolémées maintiennent les antiques » coutumes. » — Il y eut cependant quelques modifications de détail; mais l'embarras est grand lorsqu'il s'agit de les indiquer.

1° M. Champollion-Figeac a écrit : « C'est sous les Grecs que le mariage fut » permis entre le frère et la sœur. On n'en trouve aucun exemple dans les temps » antérieurs » (*L'Egypte*, p. 71). — Nous pouvons objecter que le mariage contracté, en 276, par Ptolémee Philadelphe est présenté par les historiens gres comme contraire aux lois macédoniennes et conforme aux lois égyptiennes. L'union du frère et de la sœur germains ou utérins était, en effet, interdite par les lois grecques. Aussi, l'indignation des Alexandrins, en apprenant l'inceste de leur roi, fut très-vive; le poète Sotade se fit leur interprète en écrivant contre la Reine des vers injurieux et, aujourd'hui encore, on trouve des inscriptions dans lesquelles le nom d'Arsinoé a été martelé par le peuple. Les Égyptiens, comme beaucoup d'autres peuples orientaux, devaient permettre ces mariages. Aussi nous croyons que Pausanias ne s'est pas trompé en disant de Philadelphe : ἔγημεν, Μακεδόσιν οὐδαμῶς ποιῶν νομιζόμενα, Αἰγυπτίοις μέντοι, ὧν ἦρχε (I, 7. § 1).

2° Sans aller aussi loin que ceux qui, comme Larcher, ont écrit que les hommes étaient, en Égypte, les esclaves des femmes, on est obligé de constater que les femmes égyptiennes jouissaient d'une indépendance et de prérogatives inconnues dans les autres pays. — Les papyrus nous montrent, au contraire, les femmes soumises à une tutelle analogue à celle des femmes grecques (voir notre *Étude sur le papyrus VII du Louvre*, Paris, 1867). Nous sommes donc autorisé à en conclure que les Lagides changèrent la législation antérieure à la conquête.

Deux particularités curieuses prouvent toutefois que la femme gréco-égyptienne conserva quelques priviléges : 1° Dans le papyrus XIII du Louvre, nous voyons que la femme pouvait, en se mariant, stipuler qu'elle aurait un droit de copropriété sur les biens du ménage : συνεῖναι αὐτοὺς ὡς ἀνὴρ καὶ γυνή, κυριευούσης κοινῇ τῶν ὑπαρχόντων. — 2° D'autres papyrus nous montrent la femme héritière de son mari conjointement avec ses enfants et excluant les collatéraux. Dans le papyrus XXII du Louvre, deux filles se plaignent au Roi, non pas de ce que leur mère a pris la succession de son mari, mais de ce qu'elle garde tout pour elle et laisse ses enfants plongés dans la misère. — La communauté de biens entre époux, l'aptitude à succéder l'un à l'autre, voilà des institutions bien étrangères à la Grèce!

C'est au même ordre d'idées que se rattache la fin du papyrus XIII du Louvre relative à la restitution de la dot, mais dont on ne peut pas tirer, avec M. Lumbroso, cette conséquence que les enfants du premier lit auraient eu un droit de succession, exclusif de tout autre, sur les biens que la mère portait dans la maison d'un nouvel époux.

3° Le droit d'aînesse, attesté par le papyrus XIV du Louvre, le droit pour les

Digitized by Google

filles de venir à la succession concurremment avec leurs frères ne sont pas assurément des importations grecques. — Il faut en dire autant du droit de mutation perçu sur les transmissions héréditaires. La législation égyptienne, en soumettant tous les successibles, même en ligne directe, au paiement d'un droit de 10 o/o, alors que le droit perçu sur les transmissions entre vifs était de 5 o/o seulement, arrivait à ce résultat que le père de famille, au moment de mourir, avait un grand avantage à vendre ses biens à ses enfants au lieu de s'en rapporter à la dévolution légale; ses héritiers y gagnaient 5 o/o. Il est permis de croire que l'Égypte continua à payer cette taxe sous les Romains, ce qui dut la rendre plus indifférente que les autres peuples de l'empire à l'innovation de Caracalla.

4° A propos de garantie en matière de vente, M. Lumbroso croit pouvoir signaler une différence entre la βεβαίωσις grecque et la βεβαίωσις égyptienne; chez les Grecs, un tiers, d'après le droit commun, aurait dû se rendre garant de la vente, tandis que, en Égypte, le garant était le vendeur lui-même. — Pour prouver que, dans les deux pays, le vendeur est le véritable garant, il nous suffira de rappeler les définitions de la βεβαιώσεως δίκη données par les grammairiens grecs : ὄνομα δίκης ἣν δικαζόνται οἱ ὠνησάμενοί τι τῷ ἀποδομένῳ (Harpocration). — Cette institution de la garantie nous paraît d'ailleurs tellement conforme au droit naturel que nous ne pouvons pas voir en elle, avec M. Lumbroso, l'œuvre des Lagides.

5° D'après l'ancienne législation de Bocchoris, les créanciers qui exigeaient le remboursement de leurs créances, ne pouvaient s'adresser qu'aux biens du débiteur, la contrainte par corps n'étant en aucun cas admise (Diodore, I, 79). — Plusieurs papyrus, notamment un papyrus de l'an 89 av. J.-C., accordent au créancier le droit d'obtenir le paiement de sa créance, non-seulement en expropriant la fortune de son débiteur, mais aussi en employant la contrainte par corps : ἡ πρᾶξις ἔστω ἔκ τε αὐτοῦ καὶ τῶν ὑπαρχόντων αὐτῷ πάντων. — La contradiction est manifeste. Elle s'explique par ce fait que les Macédoniens, et, d'une façon plus générale, les Grecs, ne respectaient pas au même degré que les Égyptiens la liberté individuelle. L'esclavage pour dettes était en vigueur chez certains peuples de la Grèce (Isocrate, *Plataïcus*, § 48); les Athéniens eux-mêmes, malgré les grandes réformes de Solon, autorisaient, dans plusieurs cas, l'emprisonnement des débiteurs (voir notre *Étude sur le contrat de prêt à Athènes*, 1870, p. 33-38). Les Ptolémées introduisirent donc la contrainte par corps en Égypte. M. Lumbroso croit que cette voie de rigueur ne fut établie qu'assez tard. Ce qui est certain, c'est qu'elle fut supprimée par Auguste, comme nous l'apprend l'édit de Tiberius Julius Alexander : αἱ πράξεις τῶν δανείων ἐκ τῶν ὑπαρχόντων ὦσι καὶ μὴ ἐκ τῶν σωμάτων.

6° Les premiers Lagides ne touchèrent pas d'abord aux tribunaux égyptiens dans lesquels siégeaient les λαοκρίται. Mais la fidélité des Laocrites aux vieilles coutumes nationales (τῆς χώρας νόμος), leur écriture incompréhensible, leur lenteur compassée, leur partialité, mécontentèrent les souverains. Sous prétexte de rendre un service à l'agriculture et aux habitants des provinces en leur évitant des déplacements et les ennuis de la procédure, les Lagides créèrent des juges

Digitized by Google

royaux ambulants, allant, sous la direction d'un εἰσαγωγεύς, recevoir de nome en nome les plaintes des Grecs et des Égyptiens, et leur rendant promptement, suivant les νόμοι πολιτικοί et les προστάγματα, une justice impartiale. — Ces juges royaux, appelés chrématistes (οἱ χρηματισταί) rappellent les κατὰ δήμους δικασταί de l'Attique. Mais ils en diffèrent en ce que leur juridiction pouvait s'étendre aux affaires les plus considérables, même à celles qui intéressaient la couronne. A ce point de vue, ils se rapprochent mieux encore des *Missi dominici* de Charlemagne.

7° Au point de vue des douanes, les Lagides mirent en pratique le système économique connu sous le nom de balance du commerce, en même temps qu'ils frappaient les marchandises à l'entrée et à la sortie de droits très-considérables. — Un fait suffira pour donner une idée de l'énormité des taxes. Le Silphium, cette plante si estimée des anciens, croissait surtout en Cyrénaïque, c'est-à-dire dans le royaume des Ptolémées. Pour les Athéniens, rien ne paraissait plus simple que d'aller faire leurs provisions à Cyrène. Au lieu de cela, ils se rendaient à Carthage où ils prenaient le Silphium arrivé en contrebande par la voie de Chazan. Les prix, accrus d'une part par les risques auxquels s'exposaient les fraudeurs, d'autre part par les frais du transport de la Cyrénaïque à Carthage et du double voyage de Carthage à Athènes, étaient encore moins considérables que les prix de Cyrène augmentés des droits de douane. Le trafic direct avait été abandonné. Grave leçon que les législateurs modernes ne devraient pas oublier !

Nous terminerons par une critique de détail. M. Lumbroso parle de la réputation du vin de Mendés sur les rives du lac Tanis. Le vin de Mendé, renommé chez les Anciens, était récolté non pas en Égypte, mais en Macédoine, dans la presqu'île de Pallene.

E. CAILLEMER.

---

54. —**Première partie des Sonnets exotériques de Gérard Marie Imbert**, publiée avec une préface et des notes par Philippe TAMIZEY DE LARROQUE. Paris, Claudin; Bordeaux, Gounouilhou, 1872. In-8°, 100 p. (tome II de la *Collection méridionale*).

M. Tamizey de Larroque n'a découvert qu'un exemplaire des poésies d'Imbert, conservé actuellement à la bibliothèque Mazarine. Le savant éditeur a réuni dans sa préface tous les renseignements, fort maigres d'ailleurs, qu'on a sur ce poète : il était né à Condom en 1530; il vint à Paris où il étudia sous Dorat et eut pour condisciples la plupart des poètes de la Pléiade, auxquels il adresse plusieurs de ses sonnets; après avoir puisé dans cette docte société la passion des études antiques et de la poésie française, il rentra dans son pays, fut sans doute chanoine à la Romieu, eut deux enfants naturels, mena une vie assez douce et paisible jusqu'au moment où les guerres de religion le chassèrent du pays et détruisirent sa chère maisonnette, et publia en 1578 la *Première partie des sonnets exoteriques de G. M. D. I.* (à Bordeaux, chez Millanges); vécut-il longtemps après, publia-t-il une seconde partie ou des sonnets *esoteriques*[1]? on n'en sait

1. Ce titre singulier d'*exotériques* donné par Imbert aux sonnets qu'il publiait fait penser qu'il en avait par devers lui d'autres qu'il ne destinait pas à la lumière. Plusieurs pas-

Digitized by Google

rien. S'il ne reste qu'un exemplaire de son premier livre, un autre ouvrage pourrait bien avoir péri tout entier.

M. T. de L. fait bon marché du talent poétique d'Imbert; peut-être est-il un peu plus dédaigneux que de raison. Il y a dans ces sonnets, où se retrouvent d'habitude la gaucherie, la lourdeur, la platitude et l'affectation des Ronsardisants de troisième ordre, quelques pensées élevées heureusement rendues, quelques élans parfois bien soutenus, et en général une gravité, un sérieux qui font estimer l'auteur. C'est dans toute la force du terme de la poésie de province, mais elle se laisse lire sans ennui et assez souvent avec plaisir. L'éditeur relève d'ailleurs avec soin le principal mérite de ces sonnets, la valeur historique de ceux qui retracent les tristes événements dont la Gasgogne fut alors le théâtre. Les *Sonnets exotériques* ont encore un autre mérite : ils nous montrent, comme plusieurs autres œuvres des petits poètes de cette époque, la force et la profondeur avec laquelle les idées de la Pléïade avaient pénétré dans les esprits. On comprend mieux Ronsard et l'influence qu'il a exercée en lisant ces vers d'admirateurs obscurs et lointains, qui se plongeaient à sa suite dans la lecture des Latins et des Grecs, attendaient avec une fiévreuse impatience les productions nouvelles des chefs de l'école, propageaient à leur tour dans un cercle local le culte auquel ils avaient été initiés, travaillaient de tous côtés avec ardeur à l'œuvre commune, et s'encourageaient sans cesse l'un l'autre à *Prouver à nos voisins, ançois à l'univers Que nous avons banni l'aïeule barbarie* (XIe s.).

M. T. de L. a joint au texte, outre la *Préface*, des notes abondantes et pleines de cette érudition spéciale dont nos lecteurs connaissent la sûreté et l'étendue. A côté des renseignements fournis sur tous les personnages contemporains (et ils sont nombreux) mentionnés par Imbert, on y trouve des remarques philologiques (où l'auteur a surtout mis à profit le Dictionnaire de Littré), et des commentaires, généralement satisfaisants, sur les allusions et les imitations de passages classiques dont notre poète fourmille comme tous ceux de son temps. Parfois les notes de cette dernière catégorie sont peut-être superflues, d'autres fois elles font défaut où on en aurait besoin, p. ex. sur le s. XIX, ou je ne comprends pas ce que vient faire *la fille au nepveu Atlantique :* si c'est « la lyre », comme il est naturel de le croire, on ne voit pas bien comment *des champs athéniens* elle *porte aux Français* le livre des *Économiques* de Xénophon. — La n. 4 attribue à Henri III l'éloge contenu dans le sonnet II, mais il doit s'agir plutôt de Charles IX (cf. s. LXII, etc.); en général tous ces vers paraissent avoir été composés avant 1570 (s. LXXXIX). — La n. 59 dit que la forme *luc* pour *luth* est rare; c'est une erreur, elle est habituelle au XVe siècle et se rencontre encore bien souvent au XVIe. — Le s. XV me paraît avoir besoin d'une explication; s'agit-il d'un chanoine, collègue du poète, qui, se faisant huguenot, perdait son bénéfice et augmentait par là le revenu de ses confrères ?

« On n'a rien négligé, dit l'éditeur, pour que la nouvelle édition reproduisît » exactement, moins les fautes d'impression, le seul exemplaire [de l'ancienne]. »

---

sages de ses sonnets portent à croire que le bon chanoine n'était pas aussi ennemi d'Epicure et de Lucrèce qu'il a l'air de le dire (voyez p. ex. le 6e, où il y a bien de l'esprit de Montaigne).

Digitized by Google

Je ne sais si les quelques fautes que j'ai remarquées dans la réimpression existent dans l'original; en tout cas il fallait les corriger. VI, 14, il semble qu'il faille *les plus sages* (pour *des plus sages*). — IX, 2, *assemblans*, au lieu de *rassemblans*, est nécessaire au vers; je ne puis admettre non plus le v. LXXII, 9, où je corrigerais *et l'evesque et pasteur*. — XIX, 12, *Jo*, l. *Io!* — XXIV, 8, *m'unir*, l. *munir*. — XXXII, 1-2, la mauvaise ponctuation défigure le sens; il faut, suivant l'usage du temps, mettre *Ronsart*, à qui le sonnet est adressé, entre parenthèses. — XLI, 6, *en son parler*, l. *en ton parler*. — XLII, 12, *à*, l. *a*. — XLVI, 5, *prime*, je lirais *prince;* v. 6 la virgule avant *Ronsard* change le sens; c'est ici de Ronsard qu'il s'agit; v. 9 *cest*, l. *c'est*. — LII, 11, *obscurité*, il faut pour le vers *obscurté*, encore usité au XVIe siècle. — LXXV, 6, *le*, l. *te*. — LXXI, 5, il faut mettre *Seigneur* entre deux virgules, ou mieux entre parenthèses. — LXXII, 5, *selon*, l. *felon*. — XCI, 5, *suis-je*, l. *suis;* 8, *encore j'en*, l. *encore en*. — Nous devons relever la négligence avec laquelle a été distribuée l'accentuation; les mêmes mots sont écrits tantôt avec *é*, *ez*, tantôt avec *e*, *es;* dans un même sonnet on voit des mots semblables et rimants écrits différemment (p. ex. LXXVI, *hospitalité*, *cherté*, *qualite*, *dignite*), et aussi dans un même vers (LXXXV, 10, *De ce lieu profane abandonné de Dieu*). D'autres fois on trouve des accentuations inusitées au XVIe s., comme *fière* (LXXXIII, et en rime *carriere*, *barriere*[1]). Une telle bigarrure est choquante; elle le devient plus encore par les quelques corrections données, au hasard à ce qu'il semble, dans l'*Errata*. Je doute que l'édition originale la présente, mais il aurait mieux valu, en ce cas, ne pas la respecter, ou alors reproduire cette édition absolument telle quelle. Nous ne nous lasserons pas de le répéter; entre une édition critique et une reproduction pure et simple, il n'y a pas de bon milieu. M. T. de L. n'a d'ailleurs à se reprocher ici que de bien légères défaillances; mais si les justes péchent, où sera l'exemple?

En résumé, le nouveau volume de la *Collection méridionale* ajoute un titre de plus à tous ceux que s'est acquis l'habile éditeur, et un document intéressant à l'histoire littéraire du XVIe siècle.

---

55. — **Exposition critique de la théorie des passions dans Descartes, Malebranche et Spinoza.** Thèse pour le doctorat présentée à la Faculté des lettres de Paris, par Ludovic CARRAU, ancien élève de l'École normale supérieure, licencié ès-lettres, agrégé de philosophie, professeur de philosophie au lycée de Strasbourg. Paris, Thorin, 1870. In-8°, 300 p. — Prix : 3 fr. 50 c.

M. Carrau expose avec soin la théorie des passions dans Descartes, Malebranche et Spinoza. Mais la critique n'est pas assez détaillée. M. C. pense (p. 212) que la critique de la méthode cartésienne rend facile et courte celle de la théorie des passions formulée par les Cartésiens, et déclare qu'il appréciera « l'esprit même de la doctrine, la tendance qu'elle exprime plutôt que les détails » et les conclusions particulières. » Une polémique philosophique n'est vraiment solide qu'autant qu'elle entre dans le détail, et on ne démontre bien qu'une méthode est vicieuse qu'en faisant voir les erreurs où elle a conduit celui qui l'a suivie.

Les objections sont d'ailleurs justes. Ainsi M. C. fait remarquer justement

1. De même *exotériques*, p. 67; mais *exoteriques*, p. 11.

Digitized by Google

(p. 215) que la méthode géométrique des Cartésiens donne une apparence de déduction à ce qui est en réalité tiré de l'observation, que dans Spinoza l'observation a marqué d'avance à la déduction tous les points par où elle devait passer et que ces points ont été choisis arbitrairement pour la commodité du système. Il aurait pu ajouter qu'il y a entre les mathématiques et la philosophie cette différence essentielle, qu'en mathématiques on s'appuie sur des principes d'une évidence incontestable, tandis qu'en philosophie c'est précisément des principes qu'on dispute; et comme on ne peut pas démontrer les principes, il n'est pas facile de se convaincre. M. C. dit (p. 216): « Dans les parties solides de » l'œuvre (sauf chez Malebranche) on sent une rigidité, une sécheresse de pré- » cision et comme un souffle glacé de géométrie qui ne conviennent pas à » l'étude de cette chose vivante, ondoyante, ardente par excellence, la passion. » Cette objection est bien vague. Outre qu'on ne sait pas au juste de quelle *œuvre* M. C. veut parler (je crois qu'il s'agit de Spinoza), la sécheresse et la froideur n'importent pas en science. Il s'agit d'être exact et précis; et c'est pour d'autres raisons que la méthode géométrique ne convient pas en psychologie. M. C. croit trouver une preuve de l'existence d'un Dieu personnel et distinct de ses créatures dans le fait que l'amour qu'il inspire est distinct de tous les autres sentiments (p. 229). Cette preuve ne semble pas bien solide. Je ne vois pas d'application du principe des causes finales dans la remarque de Malebranche (*Rech. de la vér.*, 4, 13) que « les inclinations qui semblent être les plus opposées à la société » y sont les plus utiles lorsqu'elles sont un peu modérées. » Pour qu'il y ait finalité dans un objet, il ne suffit pas qu'il soit utile, il faut établir qu'il est institué en vue de cette utilité. Peut-on admettre avec M. C. et les Cartésiens qu' « à ne con- » sidérer que la nature même du mouvement de l'âme, l'amour, qu'il s'adresse » aux plaisirs sensibles, aux richesses, à nos semblables ou à Dieu, est toujours » identique. » L'amour que nous éprouvons pour un être capable de le reconnaître et de nous le témoigner semble pourtant bien distinct du sentiment qui attache à des choses insensibles. M. C. accorde trop facilement à Spinoza (p. 248) que le désir est l'essence de l'homme; et en général il n'a pas serré d'assez près toutes les erreurs, les paralogismes et les déductions forcées qui remplissent le livre du *de affectibus*. Il est évidemment contraire à l'expérience que le désir de se conserver soit la source de toutes nos passions; les émotions de plaisir et de peine qui n'ont aucun rapport nécessaire à notre conservation déterminent souvent nos désirs, et même peuvent nous pousser au suicide.

Y.

---

56. — **La langue magyare,** son origine, ses rapports avec les langues finnoises, etc. par Ch. E. Ujfalvy de Mezo-Kovesd. Versailles, Aubert. 1871. In-8°, 40 p.

Ugrische Sprachstudien, von Dr Jos. Budenz. II. Pest, Aigner. 1870. In-8°, 12 p. — Prix : 2 fr. 75.

Die finnisch-ungarischen Sprachen und die Urheimath des Menschengeschlechtes, von D. E. D. Europæus. Helsingfors, Erben. 4 p. et 3 tableaux. Prix : 3 fr. 50.

Nous apprécions dans un seul et même article divers travaux sur les langues finnoises, publiés pendant ou depuis la guerre, en France par un Hongrois, en

Digitized by Google

Hongrie par un Allemand, en Finlande par un auteur dont nous ignorons la nationalité et qui signe D. Europæus.

M. de Ujfalvy a imprimé à part, mais sans la mettre en vente, une dissertation sur la langue magyare qui l'avait fait recevoir docteur par l'Université de Rostock avant son établissement à Paris (où il est professeur d'allemand au Lycée Corneille). On retrouvera cette dissertation dans une étude intéressante sur la Hongrie, qui vient de paraître à la librairie Pagnerre (*La Hongrie, son histoire, sa langue et sa littérature*, in-18, 236 p.).

Nous avons des réserves à faire sur la partie philologique de ce travail, la seule qui nous occupe aujourd'hui. D'abord l'attention du lecteur est trop rarement appelée sur les langues finnoises de la Russie orientale, celles des Syrjanes, des Mordwines, des Tchérémisses, etc., si précieuses comme terme de comparaison. Ensuite la grammaire est trop sacrifiée au vocabulaire, non pas dans la comparaison avec les langues indo-européennes qui est soigneusement faite, mais dans la comparaison des langues finnoises entre elles. Enfin dans le vocabulaire lui-même il y a quelques inadvertances (par ex. *haz*, maison, est à la fois indiqué comme venant de l'allemand *Haus*, ce qui est vrai, et rapproché du mot finlandais *Kota*, nullement germanique[1]). Il y a aussi quelques affirmations douteuses (p. ex. *ország*, pays, est indiqué comme venant du slave *rusag*, tandis que le contraire est plus vraisemblable). Signalons encore une erreur de détail. Le mot *ver* signifie *sang* dans la langue magyare; M. de Ujfalvy fait dériver ce mot de l'expression allemande *verch*, employée par les chasseurs pour désigner la couleur du sang. L'étymologie de *ver* est heureusement moins compliquée : c'est un mot purement finnois : *sang* se dit *ver* chez les Ostiaks, *veri* chez les Finlandais, *var* chez les Lapons, *vir* chez les Syrjanes et les Tchérémisses. Une observation analogue ne pourrait-elle pas s'appliquer, avec moins d'évidence, au mot hongrois *viz*, que M. de Ujfalvy fait dériver de l'allemand *wasser? Eau* se dit en syrjane *va*, en tchérémisse *vit*, en wotjah *wu*, en finlandais *vesi*. Avec un pareil ensemble, l'origine finnoise du mot n'est-elle pas plus probable?

Mais ces réserves faites, on ne peut que rendre hommage à la science à la fois vaste et sûre de M. de Ujfalvy, à sa critique presque toujours nette et juste. Il a su mettre à profit les plus importants résultats des longues recherches de la science allemande, hongroise et finlandaise, depuis Riedl, Schott, Schiefner, jusqu'à Hunfalvy, Toldy et Castrén, sans négliger ni les relations des voyageurs hongrois en Sibérie, ni des études bien peu connues publiées en langue latine vers la fin du dernier siècle.

La démonstration de M. de Ujfalvy est irréfutable : les Magyars sont des Ougriens, des Finnois de l'Oural. Ils ne sont nullement des Mongols, ni, dût-il en coûter au préjugé national, des descendants des Huns. Telle est la conclusion, appuyée sur de nombreux exemples bien choisis, qui est renfermée dans le dernier chapitre intitulé *particularités* de la langue magyare.

Le bibliothécaire de l'Académie hongroise, M. Budenz, continue ses patientes études sur la grammaire comparée des différents peuples de race finnoise (v. la

1. En effet *maison* se dit *Kudo* chez les Tchérémisses qui n'ont jamais été en contact avec les Germains. Or le finlandais *Kota* est presque le même mot.

Digitized by Google

Revue critique du 22 janvier 1870). Le point de vue auquel il se place n'est pas tout à fait le même que celui de M. de Ujfalvy, patriote magyar avant tout préoccupé d'éclaircir le passé de sa nation. M. Budenz, esprit d'ailleurs moins synthétique, concentre toute son attention sur tel ou tel caractère grammatical d'une langue très-obscure, parlée sur les bords de la Kama ou de la Dwina du nord, voire même des fleuves sibériens : hier c'était un affixe possessif des Syrjanes, aujourd'hui ce sont les désinences casuelles et possessives des Mordwines. De tels travaux me semblent l'effort le plus méritoire du désintéressement philologique, car enfin ils ne peuvent être soutenus ni par l'importance commerciale ou politique de ces tribus, dont aucun de nous sans doute ne verra jamais un seul représentant, ni par l'espoir d'arriver à de mystérieux trésors littéraires : au moins M. Léouzon-Le-Duc, à travers ses études finlandaises, entrevoyait la grandiose poésie du Kalevala. Je ne saurais mieux comparer M. Budenz et ceux qui l'ont précédé et qui l'accompagnent, Castrén, Wiedemann, Ahlquist, Schiefner (encore une fois ne parlons pas des Magyars animés par le patriotisme), je ne saurais mieux les comparer qu'aux voyageurs des terres polaires, notant des caps de glace et dessinant des golfes où tout commerce est impossible.. Nobles recherches après tout, et qui ne sont ingrates qu'en apparence, puisqu'elles sont l'effet du dévouement à la vérité.

D'ailleurs il ne faut pas croire que ces résultats soient sans intérêt pour les esprits qui aiment à suivre dans le langage les traces de la parenté des peuples et jusqu'à un certain point les destinées communes de l'humanité. — Il faudrait pourtant se garder de toute fantaisie : telle est la mesure qui nous semble ne pas avoir été observée dans le travail d'ailleurs fort savant de M. Europæus : est-il bien vrai que la philologie, la géologie, l'archéologie commandent de placer vers les sources du Nil le séjour primitif de la race humaine ? Nous ne nous sentons pas de force à le nier, moins encore à l'affirmer. Heureusement, le docteur finlandais nous donne de curieux tableaux comparatifs des noms de nombre dans presque toutes les familles de langues connues, en insistant naturellement sur les langues finnoises. — Revenons à M. Budenz et à des résultats positifs. Les Magyars vivent à 400 lieues des Finlandais, lesquels vivent à 300 lieues des Mordwines, des Tchérémisses, des Syrjanes, à 500 lieues des Vogouls de Sibérie. Depuis dix siècles les communications sont nulles entre la plupart de ces peuples, séparés par les Russes et d'autres Slaves. Eh bien ! sans parler de nombreuses racines communes, dans toutes ces langues, les affixes tenant lieu de pronoms possessifs se ressemblent, et leurs combinaisons avec les substantifs forment des tableaux symétriques. Rien n'a pu briser ces moules grammaticaux, ni le temps, ni la distance, ni l'oubli.

Des travaux comme ceux de MM. de Ujfalvy et Budenz, sans compter les précieux renseignements historiques et géographiques qu'ils nous fournissent, ont cette haute portée philosophique de démontrer, dans les circonstances les plus probantes, la persistance des grammaires intimement confondues avec les races humaines, et pour ainsi dire avec leur chair et leur sang.

Édouard SAYOUS.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 12 — 23 Mars — 1872

Sommaire : 57. MARIETTE, les Papyrus égyptiens du Musée de Boulaq. — 58. BUCHHOLZ, Conception morale du monde selon Eschyle et Pindare. — 59. VIDAL-LABLACHE, Hérode Atticus. — 60. JÉHUDA-HALLÉVI, Chansonnier sacré.

57. — **Les Papyrus Égyptiens du Musée de Boulaq,** publiés en fac-simile sous les auspices de S. A. Ismaïl-Pacha, khédive d'Égypte, par Auguste MARIETTE BEY. Tome Ier. Papyrus 1 à 9. Paris, Franck. 1870.

Bien que le Musée de Boulaq ne possède pas autant de Papyrus que la plupart des collections d'Europe, le nouvel ouvrage de M. Mariette renferme quelques-uns des Papyrus les plus précieux qui aient été publiés depuis longtemps : un roman, un traité de philosophie en forme de dialogue, un rituel funéraire, non pas le *Livre des morts* depuis si longtemps connu, mais un rituel véritable qui renferme quelques-unes des prières et des cérémonies relatives à l'embaumement, et enfin les fragments d'un traité de géographie religieuse rempli de notions curieuses sur l'une des provinces les moins connues de l'Égypte, le *Fayûm*.

C'est dans les deux premiers Papyrus que se trouve contenu ce qui nous reste de ce traité. M. Mariette a fait des deux fragments deux Papyrus différents analogues par le sujet. Sans rechercher ici jusqu'à quel point cette opinion est soutenable, il suffit de montrer que tous les deux traitent de la même matière. Tous les deux sont de la même époque, rédigés en caractères hiéroglyphiques très-finement tracés; les figures du Papyrus n° 2 sont numérotées en caractères démotiques très-menus; quelques groupes hiératiques tracés hors cadre sont du type usité à l'époque romaine. Il me paraît donc difficile de faire remonter la date de l'exemplaire au delà du Ier siècle avant notre ère; encore ceci n'est-il qu'une limite extrême et faut-il probablement abaisser la date jusqu'au Ier siècle de notre ère.

Le Papyrus n° 1 ne donne qu'une page de fac-simile. Outre le nom de « Demeure divine de Sebek, dieu de Shed » et un cartouche divin qui occupent le centre de la page, on ne peut guère en tirer que les mesures suivantes. « Ils » (sans doute les génies d'Hermopolis) prennent pour chacun d'eux 100064, » en schœnes 10700 pour la grande place de leur père *Nû*. » Si ce sont bien, comme je crois, les huit génies d'Hermopolis qui prennent chacun 10,700 schœnes, cela fait en tout 85,600 schœnes, soit en évaluant le stade à 10 petits schœnes, 8560 stades, et la lieue géographique à 40 stades, 214 lieues géographiques, nombre qui ne peut pas évidemment s'appliquer au lac Mœris. Peut-être faut-il y voir une évaluation d'une région mythologique où résidait le dieu Nou et dont les pays du lac Mœris étaient la réduction exacte.

Digitized by Google

Le Papyrus n° 2, incomplet au commencement et à la fin, a donné quatre planches de *fac-simile* (2-5). Dans son état actuel, il débute par les débris d'une grande scène mythologique (pl. 2). Deux figures du dieu *Sebek* à tête de crocodile, assises sur un trône revêtu d'écailles, naviguent chacune dans sa barque et reçoivent les prières d'une femme coiffée de plantes fluviatiles. L'un d'eux « C'est *Sévek* qui navigue sur le bassin du Nord; » la légende de l'autre est détruite, mais peut se rétablir aisément : « C'est *Sévek* qui navigue sur le bassin » du Sud. » Des deux femmes, une s'appelle « le *Mœris* du Nord, *Mer-tû hâ-t*, » l'autre « le *Mœris* du Sud, *Mer-t-t qemâ-t*. » Le Mœris du Nord est suivi d'une légende mystérieuse qui paraît devoir se traduire : « Ce dieu [*Sévek*] descend » [le courant]. » La barque sur laquelle il navigue s'appelle : « La Très-vail- » lante » ou « Le puissant en vaillance. » Suit un homme plongé dans un bassin jusqu'à mi-jambe : « C'est *Râ* qui s'avance à la nage. » De chaque côté du bassin sont rangées deux divinités, l'une mâle, à tête de grenouille, l'autre femelle à tête d'urœus : à droite, le dieu *Nû*[1] et la déesse *Nû-t*, à gauche le dieu *Amen* et la déesse *Ament*. Une ligne verticale nous apprend que « c'est la » demeure des *Sesûnnû*, où Râ vit, où Osiris repose, où sont ensevelis les habi- » tants de l'*Ament*, » (les morts).

Sur cette ligne verticale posent les pieds d'une femme, le sein nu, les bras élevés, le corps enveloppé de deux ailes dont les pointes se replient et se croisent à la hauteur du genou. Des pieds jusqu'à la hauteur du sein, elle semble occuper le champ d'une stèle arrondie au sommet et divisée en plusieurs registres couverts d'inscriptions; le premier registre se forme de trois lignes coupées au milieu par le corps de la femme et dont les portions sont affrontées l'une à l'autre. A droite : « (I) *Sebek* de *Shed*, c'est Horus de *Beh'û* (II) dans la localité de *Anrût-ew* « dit Osiris (III) Osiris[2]; ils transportent les grains à la mer. » Ces derniers mots sont empruntés au chap. VI du Livre des Morts. A gauche : « (I)..... » (II) Son cœur est stable, la terre accomplit ses volontés (III), il accorde aux » deux Horus d'être stable, créant les chefs, affermissant les chefs. » Le second registre est occupé par onze lignes verticales d'inscription, six à gauche, cinq à droite du corps de la femme. A gauche : « Le *Sesûnnû*[3] qui se produit de la

1. La plupart des égyptologues lisent encore *Noun*, le nom de ce dieu, sur la foi du copte et d'un passage des *Hieroglyphiques* d'Horapollon. Mais en cela comme en bien d'autres choses, le copte au lieu d'être un auxiliaire n'a été qu'une cause d'erreur. Du passage que je cite et de beaucoup d'autres résulte la lecture *Nû*. Comme on le voit par l'exemple du dieu *Amen* et de la déesse *Amen-t*, dans le nom des génies d'Hermopolis, le féminin se formait en ajoutant au masculin le *t* final indice du genre; si le masculin de *Amen-t* est *Amen*, le masculin de *Nû-t* ne peut être que *Nú* et non pas *Noûn*, qui aurait donné *Noûn-t* au féminin. Du reste l'examen du passage d'Horapollon nous conduit à la même conclusion: Νείλου δὲ ἀνάβασιν σημαίνοντες, ὃν (Jabl. ἣν) καλοῦσιν Αἰγύπτιοι, Νοῦν. (L. I, 21). Νοῦν est ici l'accusatif d'un nom Νοῦς donné par une glose d'Hésychius, Νοῦς. — ψυχή, ποταμός, μονάς, et formé par le *Nú* égyptien décliné à la grecque sur le modèle du mot νοῦς, intelligence, esprit.

2. Le nom du dieu a été répété sans doute par inadvertance de la part du scribe.

3. Une inscription de Karnak copiée par Champollion identifie les *Sesûnnû-u* ou huit génies d'Hermopolis à un seul personnage divin celui dont le nom se lit *Senen* ou *Xenen* et que M. Goodwin identifie au roi Σεμέμψης de la 1re dynastie de Manéthon (Zeischrift, 1867, p. 34-36). D'après les termes de l'inscription ce personnage unique est nommé « les pères

Digitized by Google

» région de *Nû* dans l'*Uâdj-Ur*, lui, c'est *Râ* (le soleil) qui habite dans son » corps [matériel] lui-même. Vieillard, ses os sont d'argent, ses membres sont » d'or; sa chevelure, de lapis; ses deux yeux de malachite (?). Ce disque solaire » parfait de turquoise, lorsqu'il est derrière[1], tous les hommes et tous les dieux » dans *Hnès* conspirent (?); quand ses membres rajeunissent à la saison du » premier mois, le 13, ils sortent en grande foule (?) et se multiplient contre » lui dans *Mer-ûot-ti;* ils tiennent, ils combattent. Pour tenir contre eux, » il s'est produit dans *Pâ-h'â-t* qui est dans *H'nès,* au quatrième mois » de *Shemû*, le 15; il sort au devant d'eux vers le grand bassin dans le *Tâ-She* » (la terre du bassin) au premier mois de *Shâ*, le 23. » A droite. « Elle (la » femme représentée sur la stèle) étreint (?) le *Sesûnnû*... ses pères, ses mères. » Elle place sur sa propre échine la vache *Ah-t* qui est la mère de Sesunnû; depuis » la première fois, elle agit contre ses ennemis; c'est elle qui s'est produite en » déesse *Shed,* elle l'a nourri de son lait [et alors], le bassin s'est produit, *Râ* » (le soleil) s'est produit, la vache *Meh'-Ur* s'est produite, *Shed* se produit, elle » devient l'*Uadj-Ur,* la mer; Râ vit contre ses ennemis, il vomit sur eux [sa » flamme?], établi qu'il est dans la demeure éternelle. » Quant à la femme elle-même, « C'est la vache *Meh'-Ur* qui élève ses deux bras et sa [tête]; c'est la femme » des dieux de *Sesunnû* [qui sont] quatre par quatre en leur longueur et leur largeur » et dans leur être (?); c'est le grand fondement du grand bassin qui se trouve » dans la terre de *Tâ-she*. Ses deux bras, elle les tend pour arroser les deux » mondes..... » Il n'est pas facile de donner d'une manière certaine le sens de ces formules mystiques : tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'elles font allusion à l'un des épisodes de la lutte d'Horus contre Set. Les localités qui avoisinaient le lac Mœris avaient été signalées par divers incidents de cette guerre divine qui les rendaient plus particulièrement sacrées aux yeux des Égyptiens.

De la tête de cette femme semble partir une sorte de canal qui aboutit bientôt à ce que je crois être la représentation conventionnelle du lac Mœris et de la campagne environnante : un rectangle oblong, divisé en huit compartiments longitudinaux. Les quatre compartiments du milieu représentent le lac lui-même, et devaient être remplis, les deux compartiments internes de poissons, les deux externes, de canards et d'oies. Sur chaque rive un compartiment semé de figures d'arbres simulait le terrain planté qui bordait le lac. Un dernier compartiment, occupé par une inscription hiéroglyphique, servait de cadre au tableau. Mais le scribe ayant par erreur laissé en blanc l'un des compartiments du milieu, toute l'économie de la composition s'est trouvée dérangée. Les poissons ont envahi le compartiment des oiseaux d'eau; ceux-ci se sont réfugiés dans le domaine des arbres qui, à leur tour, se sont rejetés sur la place réservée à l'inscription hiéroglyphique qui courait au sud du bassin, et l'ont écourtée : « Ce grand *H'ûnt,* » c'est la grande eau vers laquelle [vient] le grand des dieux : *Sebek*, [dieu] de

---

» et les mères des dieux » ce qui semblerait montrer que dans l'esprit des Égyptiens il était l'expression unique des huit personnages nommés *Sesunnû* « les Huit. » Ici *Sesunnû* est identifié avec *Râ*.

1. C'est-à-dire : « lorsqu'il est couché. »

Digitized by Google

» *Shed*, y prospère à jamais, lui qui est Horus dans son *H'ûnt* (bassin)..... » L'inscription du Nord dont le commencement a disparu avec la fin du Papyrus était conçue comme il suit : « .....C'est Horus dans le coffre de Vérité (le cer-» cueil) sur le front de la vache *Meh'-Ur;* elle inonde la Haute et la Basse-» Égypte de ses biens, qu'elle donne à ses enfants, [elle] la mère de tous les » dieux à jamais vivante, donnant les souffles [de la vie] à son fils qui est sur » son front, produisant la vie de son front pour vivifier les dieux et les hommes » en paix : lorsqu'elle est remontée jusqu'à Abydos pour faire offrande à la » demeure, [alors] on apporte les biens dans Abydos..... qui est Osiris stable, » florissant de corps, à jamais. » Cette vache *Meh'-Ur* est une des formes de la déesse *Hathor :* dans les monuments funéraires, elle est figurée emportant sur sa tête et son dos la momie du défunt, auquel elle va rendre la vie. Ici, elle est de plus la femme « épouse de *Sesûnnû* » et « grand fondement du grand bassin; » en d'autres termes, elle est le lac Mœris lui-même.

Des deux côtés de ce bassin et du canal qui y conduit sont rangées les localités importantes pour l'histoire de la guerre typhonienne dans le *Fayûm*. On a d'abord au Sud :

1° « Cette place, *H'à-Uat* (le temple de la flamme) est son nom. C'est la place » où s'allume la torche pour guider le chemin d'Osiris dans son bassin, ce que » font les suivants d'Osiris. » Vignette : Un crocodile sur un bassin, précédé d'une légende en hiéroglyphes anaglyphes que le scribe a transcrits, hors cadre, en hiératique de l'époque romaine : *Tà-she mà peh'-peh'*.

2° « Cette place, c'est *Pà-Ro-h'es,* le temple de *Sebek* qui fait le carnage, c'est » *Berg-t*. Rà se repose de ses ennemis en ce lieu. » Vignette : Un crocodile coiffé de deux plumes avec la légende « *Rô-h'es* (bouche terrible). »

3° « Cette place, c'est le temple de *Sokaris* dans *Ra-h'ûnt*, c'est *Pà-bà-n-Asar* » (la demeure de l'âme d'Osiris) qui accourt vers l'*Uadj-Ur* pour voir Osiris dans » son bassin, au Sud de *H'ûnt*. Il [Osiris] repose dans *Hnès* et dans *Heser-t,* » également.» Vignette: Un petit enfant debout, affronté à un épervier; Légende: « *Sokaris* dans *Ro-H'ûnt; Xnûm.* »

4° « Cette place c'est *Pà-Xnûm*. C'est la place de *Xnûm-Rà*, seigneur de la » cataracte; c'est Shû, près de son père *Rà* dans son bassin, qui amène les » poissons à la place des fluides. » Vignette : un bélier debout, l'urœus dressée entre les cornes, avec la légende « *Men-Rà*, seigneur de *H'ûn*. »

5° « Cette place, [c'est] *Pà-gàr-t*. C'est la demeure d'Ammon-Râ, seigneur » de *H'ûnt*, qui est *Sebek*, qui abat les ennemis pour Osiris..... » Vignette : Un bélier couché coiffé des deux plumes et du disque solaire. Sans légende.

6° « Cette place, c'est *Shà-res nte H'ûnt* (les sables au Sud de *H'ûnt*). C'est » l'endroit des ennemis qui sortirent de *Hnès* contre la majesté d'Harmachis, qui » sort sur l'eau au-devant d'eux. Sa mère la Vache (le Mœris) le porte, dans » ses membres à elle, elle s'est changée en *H'ûnt* jusqu'à toujours; elle a achevé » les ennemis pour lui. » Vignette. Un cartouche, sans légende.

Au Nord, c'est-à-dire au bas du Papyrus, on trouve :

1° « Cette place c'est *Per,* qui est surnommé [*Per*] vers le *Tà-she*. » C'est le

Digitized by Google

temple de *Sebek-Shed*, qui « est Horus dans la ville de *Han*.» Vignette; Sebek à corps humain et tête de crocodile, le sceptre à tête de Coucoupha à la main, les deux cornes, les plumes et le disque solaire sur la tête, debout devant deux canopes à tête de chacal et d'épervier. Légende : « C'est Horus..... »

2° « Cette place, *Mer-Ur-t* est son nom. C'est la place d'Harmachis dans *Pà-* » *Djewà-ûw-r-tà* (la demeure des provisions pour la terre) lorsqu'il sort de *H'ùnt*, » du bassin. » Vignette : Un dieu à corps humain, tête de bélier, coiffure *atew*, sceptre à tête de coucoupha; Légende : *Phrà*.

3° « Cette place, *Pà-Suptï-Anukè* est son nom. Elle arrose, elle inonde le terri- » toire dans *Abu* (Eléphantine) pour arroser *Tà-She* et *Hnès;* elle étreint la terre[1].» Vignette : les deux déesses *Anuké* et *Isis-Sothis*, debout, affrontées; sans légende.

4° « Cette place, *Bû-n-Râ-Zà-t* (le lieu de Rà qui traverse) est son nom. » C'est le lieu où navigua *Har-s'ewï-bà-neb-Dûd* (Face terrible, esprit seigneur » de *Mendès*) pour rejoindre *Harmaxis*, dans le *Tà-she* au sujet des affaires » d'Osiris à jamais (?). » Vignette : Dieu debout, corps humain, tête de bélier, diadème *atew*, sceptre à tête de coucoupha. Légende : *Rà Her-s'awi, Bà neb Dùd.*

5° « Cette place *Udjà-tep-u* est son nom. « C'est la place où passèrent les » *biens* (?) de Sebek et de sa mère *Isis*, dame de Coptos.» Vignette: Une vache couchée, le disque solaire et les deux plumes entre les cornes, le collier *Menà-t* au cou. Légende : *Neb-tep* (?).

6° « Cette place, *Tà-Mer* (la terre du tombeau) est son nom. C'est en sanc- » tuaire de *Her-S'àwï*, seigneur de *Hnès; Neb-h'eb-u* (le seigneur des panégyries » ou de la ville *H'ibû*, l'oiseau, *Bennû*, le Phénix) est à côté de lui dans le bois » d'abricotier. » Vignette. L'oiseau *Bennû* accroupi, devant un arbre. Légende : « *Neb-h'ebi;* l'abricotier. »

7° « Cette place, c'est *Pà-s'et-n-Sebtï-hàdj* (le bassin de Memphis). Elle pos- » sède les biens de *Tûm*, père des dieux, lorsque vient le poisson *Sheb-t* (la » tortue?) dans *Abû* (Eléphantine).» Vignette : Un dieu humain coiffé des deux cornes, de deux plumes et du disque solaire, tenant à la main le *pedum* et le fouet, accroupi sur un cartouche. Légende : *Tûm.*

8° « Cette place *Tàtà* est son nom, près du *Tà-she* de *Menmen*. C'est la place » du combat d'Horus et de *Set*, au sujet des biens de son père Osiris. Rà » anéantit ses ennemis devant lui, le premier mois de *Shà*, le 13. » Vignette. Sebek à tête de crocodile, coiffé du *Pshent*, terrassant *Set* à tête d'animal typhonien noire. Légende : *Horus, Typhon* écrasé (*Tàta*).

9° « Cette place c'est *Shà meh'-t ntï h'ûnt* (les Sables au Nord de *H'ûnt*). C'est » la demeure d'Osiris lorsque *Set* eut fait violence contre lui dans *Hnès* et le » *Tà-she*. *Màà-Menmen* (qui voit *Menmen*) est le nom de ce nôme. *Set* y fut » achevé sur cette montagne au Sud de *H'ûnt*, en poussant (?) vers le nôme de » *Uob*. Ce nôme (*Màà-menmen*) vit de l'eau du *H'ûnt;* ce dieu l'inonde de ses » fluides. » Vignette : un cartouche, sans légende.

1. Le texte fait ici un jeu de mots entre le nom de la déesse *Ankè* et le verbe *ánk embrasser, étreindre, serrer.*

Digitized by Google

C'est ici que s'arrête ce que nous possédons du papyrus. La perte d'une partie de ce document est d'autant plus regrettable que le sujet dont il traite nous est peu connu. Des faits religieux nouveaux qu'il nous révèle je ne dirai rien : il faudrait pour les éclaircir entrer dans des développements que ne comporte pas la nature de cette *Revue*. Il me suffira d'indiquer en quelques mots toutes les données nouvelles dont ces deux papyrus enrichissent la géographie de l'Égypte. Les hypothèses de M. Brugsch sur l'identification des nômes du Fayoum sont désormais inadmissibles[1]. Le nom réel était *Tà-sebak* « la terre du dieu *Sévek* » *Tà-she-t*, « la terre du bassin » ou lac *Merï-t* (d'où la Μοῖρις λιμνὴ des Grecs) appelé aussi *H'ûnt*. La ville située près de l'endroit où le canal *Arsinoïte* se décharge dans le lac était *Rô-h'ûnt*, al. *Lo-H'ûnt*, « la bouche du lac *H'ûut*, » M. Mariette l'identifie fort ingénieusement avec la moderne *Illahûn*. Le Roi *Pianxi Meïamoun*, après avoir enlevé la ville de *Xenensu*, *Hnès*, l'Héracléopolis des Grecs dit : « Sa Majesté ayant navigué jusqu'à la tête du lac (*er ap-t* SHE-T) à la » bouche du *H'ûnt* (*er mà* RO-H'ÛNT) y trouva la ville de *Pà* (*Rà-xem-xoper*), » ses murailles élevées, sa forteresse bien close, pleine des braves du pays du » Nord. » Il résulte de ce passage que vers la fin de la XXIIe dynastie un roi encore inconnu, *Rà-xem-xoper*, avait donné son nom à la ville située près de l'embouchure du *H'ûnt*. Non loin d'*Illahûn* sont les ruines du célèbre labyrinthe construit par *Amen-em-h'â III* de la XIIe dynastie. M. Mariette pense que le mot Λαβύρινθος, n'est que la transcription exacte de l'égyptien *Rope-Rô H'ûnt* ou *Lope-ro-h'ûnt*, le temple de *Ro-h'ûnt*. Quant aux noms des localités mentionnées sur les bords mêmes du lac je crois qu'on peut en reconnaître quelques-uns dans certains noms modernes. *H'ibû*, si tant est que ce soit le nom d'une ville, correspondrait à *Behebit-el-Haggar* (*Behebi-t* = *Pà-h'ibû*), *Berg-t*, *Pà-bà-n-Osir*, aussi nommée *Nûter-h'à ntï Sokari m Ro-h'ûnt*, *Pà-gar* sont probablement *Berg*, près d'*Illahûn*, *Abusyr el-Molûq*, la Διονυσός de Ptolémée et *Garah*. Une étude attentive de notre document et des cartes publiées par la *Commission d'Égypte* et Linant Bey produirait d'autres identifications que je ne puis indiquer ici.

On n'a pas tous les jours occasion de signaler la publication d'une pièce aussi curieuse que le Papyrus géographique de Boulaq : c'est pourquoi je me suis cru permis d'en parler plus longuement que je ne puis faire pour les autres manuscrits contenus dans le Recueil de M. Mariette. Du reste le *Roman Démotique* (Papyrus n° 5) est déjà connu par la traduction qu'en a donnée M. Brugsch[2]. Les instruction d'*Ani* à son fils *Chon-h'otep* (Pap. n° 4) dialogue philosophique entre un scribe un peu radoteur et son fils, ont été analysées par M. de Rougé devant l'Académie des inscriptions en août 1871, et par moi-même dans le Journal *The Academy* de Londres. Les autres morceaux ne sont que des fac-simile de manuscrits religieux, tels que le « Livre des douze heures, » et le « Livre de ce » qui est dans l'hémisphère inférieur du ciel, » fort intéressants, mais trop obscurs pour qu'on puisse indiquer en peu de mots et d'une manière intelligible les matières dont ils traitent.

1. *Geogr. Inschrift*. T. I, p. 117. — 2. *Revue archéologique*, sept. 1867.

Digitized by Google

Le Musée de Boulaq est loin d'avoir donné tous les manuscrits précieux qu'il renferme. M. Mariette nous promet d'autres volumes de Papyrus aussi remplis que le premier de textes importants pour la connaissance des antiquités égyptiennes. Il semble du reste que M. Mariette ne se lasse point de publier le résultat de ses fouilles. Depuis deux ans il a fait paraître quatre volumes, un sur Abydos, deux sur Denderah, un sur les Papyrus de Boulaq, et nous attendons pour l'année qui vient le volume de Djebel-Barkal et les deux derniers volumes de Denderah. C'est répondre victorieusement aux critiques plus que sévères dont il a été l'objet.

G. MASPERO.

---

58. — **Die sittliche Weltanschauung des Pindaros und Æschylos,** von E. BUCHHOLZ. Leipzig, Teubner, 1869.

M. B. connaît à fond Eschyle et Pindare; il a réuni laborieusement une grande quantité de textes; il les a disposés avec ordre, cités exactement, et traduits avec fidélité[1]. Son *Anthologie lyrique* (Teubner, 1864) excellente, surtout en ce qui regarde la constitution du texte et le commentaire, est une garantie suffisante de sa compétence en tant que philologue. Je ne serais pas étonné que ce fût, de plus, un écrivain : son style, au moins, est clair et coulant; agréable même, et non sans délicatesse, autant que j'ose en juger. Il n'est pas facile de promener le lecteur à travers une pareille collection de phrases détachées, sans lui faire éprouver quelque fatigue. M. B. y a réussi. Enfin, là où sa propre pensée se fait jour, où il essaie de fixer tel point de doctrine, de commenter, en les rapprochant, un certain nombre de textes relatifs au même sujet, on ne peut généralement que donner les mains à ses conclusions. Est-ce à dire que M. B. ait fait un livre utile, ce qui a sans doute été son intention ? Ceci

---

1. Cette fidélité, toutefois, n'est pas toujours littérale, ce qui est regrettable, soit que l'expression fasse tout l'intérêt du passage cité, soit qu'il y ait au contraire beaucoup à en tirer. Par exemple, je doute que l'allemand *prunkend* (p. 128) rende suffisamment l'admirable épithète δακτυλοδείκτων, appliquée par Eschyle à ces maisons trop prospères sur lesquelles l'admiration des hommes appelle la jalousie des dieux. C'est presque un point de doctrine qui disparaît dans la traduction de M. B. « Hænge dein » Herz nicht zu sehr an's Irdische » (p. 127), rend à peu près le sens général, mais non les mots de l'exclamation de Niobé : Γίγνωσκε τἀνθρώπεια μὴ σέβειν ἄγαν. L'expression singulière ἄνθος ἥβας κυμαίνει me parait bien rendue, autant qu'un étranger peut juger de ces choses, par « die Jugendblüthe aufschæumt » (p. 4). Mais à la page 7, « Staubgeboren » (enfant de la poussière) est un équivalent défectueux de ἐπιχθόνιος, qui signifie à la lettre « habitant de la terre, » et n'implique, par conséquent, aucune idée défavorable. Ajoutons que, si Pindare enseigne la modestie, et même l'humilité, il était bien éloigné cependant d'attribuer une basse origine à l'espèce humaine: ainsi, dans un passage cité (même page) par M. B., nous lisons que les dieux et les hommes sont issus d'une même mère. L'expression dénigrante « enfant de la poussière, » répétée ailleurs avec une certaine affectation par M. B., est donc faite pour donner, à des modernes du moins, une notion peu exacte des idées de Pindare sur l'humanité. Enfin (p. 38) M. B. cite le passage suivant, comme un de ceux où il est question de la voix dans Pindare : (Δόλιος ἀστὸς) σαίνων ποτὶ πάντας, ἀγὰν πάγχυ διαπλέκει (Pyth. II, 82). Dans ce vers, les mots σαίνειν et ἀγὰν διαπλέκειν, ne désignent, si je ne me trompe, que ce qu'ils ont l'air de désigner, à savoir des mouvements caressants, une attitude obséquieuse; et je ne vois pas qu'aucun commentateur indique le sens que M. B. paraît y attacher.

Digitized by Google

est une question différente, à laquelle je me crois maintenant à l'aise pour répondre en toute liberté, sans qu'on me soupçonne d'aucun parti pris de dénigrement.

« Hérille, dit La Bruyère (des Jugements) fait dire au prince des philosophes » que le vin enivre, et à l'orateur romain, que l'eau le tempère; s'il se jette dans » la morale, ce n'est pas lui, c'est le divin Platon qui assure que la vertu est » aimable, le vice odieux, ou que l'un et l'autre se tournent en habitude. » Si M. B. nous a fait penser plus d'une fois au personnage dépeint par La Bruyère, c'est un peu, il faut le reconnaître, la faute de son sujet, et aussi, sans doute, des exemples qu'il a eus sous les yeux. Le défaut d'Hérille est, plus ou moins, celui de ces monographies, fort nombreuses particulièrement en Allemagne, où se trouvent rassemblés tous les témoignages que nous fournissent les écrits d'un auteur, sur l'ensemble de ses idées morales et religieuses: travaux fort utiles, et qui le seraient plus encore, si leurs auteurs savaient les resserrer dans de justes limites. Par exemple, dans un chapitre où sont résumées les idées d'Eschyle sur la vie humaine, on se consolerait, je crois, de ne pas rencontrer le renseignement suivant : « Le point de départ de l'existence ter- » restre est la *tendre enfance*, telle que la représente Kilissa dans son désespoir » (*Cho.* 740 sqq.), âge dans lequel l'homme a besoin des mêmes soins qu'un » jeune animal (*Cho.* 740), et où il rampe encore à terre sur les pieds et les » mains (*Sept.* 17)[1]. » Les beaux vers dans lesquels un poète tel qu'Eschyle a pu exprimer ces vérités connues et incontestables seraient fort bien à leur place dans un *Gradus ad Parnassum* à l'article Enfance. Dans un travail intitulé « Ethique d'Eschyle, » et où il s'agit par conséquent, non-seulement de rassembler, mais encore et surtout de résumer et d'éclaircir, ce qui n'est pas toujours facile, les idées morales d'un des plus profonds génies de l'antiquité, elles ne peuvent que surcharger inutilement l'exposition, et déconcerter l'attention du lecteur.

Nous ne jouerons pas à M. B. le mauvais tour de passer en revue, à sa suite, toutes les opinions de Pindare et d'Eschyle sur des sujets qui n'ont jamais été, à notre connaissance, matières à controverse : par exemple, sur la destination du langage, qui, au moyen de son organe, la langue, est, suivant Pindare (die Ethik des Pindaros, p. 38), mais non, à ce qu'il paraît, suivant Eschyle, l'interprète des pensées et des sentiments de l'homme; et sur les inflexions diverses que prend la voix, toujours d'après le même poète, chez un hôte, chez les personnes d'humeur douce et modérée, comme Jason, chez un ami félicitant son ami, un fourbe qui cherche à faire une dupe, un homme transporté soit de joie, soit d'enthousiasme, ou en proie à l'inspiration dionysiaque; sur l'épouvante qu'elle est capable d'inspirer, quand la bouche profère des paroles effrayantes; sur les passions violentes qui l'étouffent, et le louable sentiment de réserve qui peut quelquefois lui commander le silence. La plupart des idées

1. Der Ausgangspunkt des irdischen Daseins ist das zarte Kindesalter, wie es Kilissa in seiner Hülflosigkeitschildert, wo der Mensch wie ein junges Thier gepflegt werden muss, und wo er noch auf Hænden und Füssen am Boden kriecht (p. 125).

Digitized by Google

générales qu'Eschyle et Pindare ont eu l'occasion d'exprimer, leur étaient vraisemblablement communes avec le genre humain tout entier. D'autres, en bon nombre aussi, leur étaient communes au moins avec leurs contemporains ou leurs compatriotes. Était-il bon d'en surcharger un travail comme celui-ci, au risque de confondre dans la foule des notions populaires, ce qu'il y a eu de vraiment particulier et d'original dans la morale de Pindare et d'Eschyle? S'il n'existait pas un bon travail d'ensemble sur les doctrines religieuses et morales des Grecs antérieurement aux philosophes, il y aurait lieu d'en réunir les matériaux en dépouillant chaque auteur avec le soin minutieux que M. B. a apporté à l'accomplissement de sa tâche. Mais ce travail existe : les deux volumes de Nægelsbach sur la théologie homérique et posthomérique sont entre les mains de quiconque s'intéresse à l'histoire du développement moral de la race grecque. S'il y a des lacunes dans ces livres (et il y en a nécessairement quelques-unes), qu'on s'attache à les combler. Mais à quoi bon redire au sujet d'un auteur en particulier, à grand renfort de citations, ce que Nægelsbach a dit de toute la littérature classique des Grecs? N'est-ce pas perdre sa peine, par exemple, que de nous faire remarquer la confusion de deux idées, distinctes en apparence, qu'atteste chez Pindare les expressions μοῖρα θεῶν, αἶσα θεῶν, Διὸς αἶσα, quand ces expressions se rencontrent déjà, non pas seulement dans des poëtes « plus » anciens, par exemple Solon, » comme le dit M. B., mais encore dans les deux plus anciens monuments de la littérature grecque (*Iliade*, IX, 608; XVII, 321, *Odyssée*, III, 269; XI, 292)? Si l'on voulait absolument prendre pour terme de comparaison, non les idées des contemporains de Pindare et d'Eschyle, mais les nôtres, et signaler chez ces auteurs tous les points par où la morale antique diffère de celle des modernes, il fallait du moins abréger, le plus qu'il était possible, cette partie, la moins nouvelle, et de beaucoup la moins intéressante, du travail : dire par exemple, en quelques mots, qu'il est question chez Pindare, comme chez les poëtes précédents, d'une μοῖρα θεῶν, et renvoyer à Nægelsbach les lecteurs curieux de plus amples renseignements. Sinon, il n'y a pas de raison pour qu'on ne vienne pas nous répéter successivement, à propos de tous les auteurs grecs et latins, qu'ils adoraient plusieurs dieux, dont le plus puissant était Jupiter.

M. B. possède à un haut degré les deux qualités particulièrement nécessaires à tout érudit. Pourquoi faut-il que son amour pour l'exactitude lui ait persuadé de ne pas se borner et que sa patience le lui ait permis! Deux cents pages n'étaient pas trop peut-être pour exposer la morale de Pindare et d'Eschyle, si M. B. avait voulu discuter à fond les questions assez peu nombreuses, mais très-importantes, que soulève le texte de ces auteurs. Mais ce qui allonge son livre, ce ne sont pas les discussions approfondies, ce sont les citations déplacées et les commentaires superflus. Pindare n'a pas laissé échapper une réflexion, morale ou autre, dont il ne s'empare pour la paraphraser. Il soupçonne sous chaque légende mille intentions cachées. Il entend malice à la plus innocente des épithètes. Vous n'aviez jamais remarqué sans doute que Pindare appelle Clytemnestre une femme cruelle (νηλὴς γυνά). Eh bien! aux yeux de M. B., ceci même mérite qu'on s'y arrête,

Digitized by Google

et demande explication : « Voilà pourquoi (« daher »), dit-il quelque part (p. » 46), Pindare appelle une femme cruelle Clytemnestre, qui avait tué son mari.» Évidemment, M. B. a découpé tout Pindare en petits morceaux, et il a juré de ne faire grâce au public d'aucun de ses carrés de papier. Cette épithète νηλής devient chez lui un argument, en preuve de la haute idée que se faisait Pindare de la sainteté du mariage. Ce qui ne peut servir ni de majeure, ni de mineure, ni de conclusion, il l'introduit néanmoins, en manière d'épisode. Par exemple, dans ce même chapitre, voici une description des cérémonies du mariage, toujours selon Pindare, comme si Pindare avait pu décrire d'autres cérémonies que celles qu'il avait sous les yeux. Plus haut, en guise de préface aux idées de Pindare sur l'amour conjugal, nous trouvons un chapitre entier sur l'empire irrésistible attribué par le même poète à l'amour proprement dit : comme si la haute idée qu'il paraît avoir eue du pouvoir de celui-ci l'avait prédisposé à concevoir une idée également haute de la sainteté de l'autre. Nous allons affliger M. B. Dans ce chapitre, où il fait valoir la sublimité des vues de Pindare sur l'amour (« einer so erhabenen Ansicht von der geschlechtlichen Liebe »), il a omis le fragment de scolion aux courtisanes de Corinthe. Mais peut-être regrettera-t-il plutôt de ne l'avoir pas inséré au chapitre de l'hospitalité, à cause des premiers mots : Πολύξεναι νεάνιδες.

Ainsi, voilà un livre qui suppose chez son auteur, science, conscience et talent; qui lui a coûté certainement un travail considérable; qui se lit même avec intérêt, dans un bon nombre de parties; qui inspire à première vue une grande estime et le désir d'avoir beaucoup de bien à en dire : et, en définitive, le critique si favorablement prévenu se trouve dans l'impossibilité d'en faire une analyse sérieuse. Discuter avec l'auteur serait vraiment une entreprise hardie. Il faudrait d'abord se mettre en face de sa pensée : et où la trouver ? Où trouver même celle des poëtes dont il prétend nous faire connaître les doctrines ? Chose incroyable ! Cette étude sur Pindare, si compliquée, si chargée de détails, se termine sans un mot de résumé, ni de conclusion, sur la mention de ce précepte, qu'il faut s'accommoder à l'humeur des gens au milieu desquels on vit : et si l'on se reporte à la fin de la seconde partie, qui concerne Eschyle, on éprouve pareille déception. En somme, M. B. n'a eu qu'un tort, celui d'adopter un mauvais plan : mais ce mauvais plan l'a empêché de faire un bon livre. Me demandera-t-on maintenant d'essayer pour mon compte, ne fût-ce qu'en vue de justifier mes critiques, ce qu'il n'a pas su, ou plutôt ce qu'il n'a pas voulu faire ? Ma réponse sera simple. Peut-être y a-t-il eu un temps où je connaissais un peu la morale d'Eschyle et celle de Pindare : mais c'est que je n'avais pas encore lu le livre de M. B.

Éd. TOURNIER.

---

59. — **Hérode Atticus.** Étude critique sur sa vie. Thèse présentée à la faculté des lettres de Paris, par M. Paul VIDAL-LABLACHE, ancien membre de l'École française d'Athènes. Paris, Thorin, 1872. In-8°, 184 p. — Prix : 6 fr.

Le sujet de cette thèse française était des mieux choisis. Non pas que le per-

Digitized by Google

sonnage dont on entreprenait la biographie fût par lui-même très-intéressant : nous n'avons presque rien conservé d'Hérode Atticus, et nous n'avons guère recueilli que l'écho de son ancienne renommée. Mais le cadre du tableau est charmant. D'abord il s'agit de la Grèce de l'époque impériale, encore séduisante dans son abaissement. Il s'agit de la rhétorique, c'est-à-dire de cet enseignement ou de cette prédication des idées générales qui a joué un si grand rôle dans toute l'antiquité; Hérode Atticus ayant enseigné d'abord en Grèce, puis à Rome, en face du rhéteur latin, Fronton, l'occasion s'offrait de marquer nettement, par quelques traits, la différence entre la rhétorique latine et la rhétorique grecque. Enfin Hérode Atticus, avec ses goûts d'antiquaire, ayant attaché son nom à beaucoup de monuments qui survivent en ruine ou bien dans les souvenirs, on avait devant soi une curieuse série d'études archéologiques, soit qu'il fallût identifier certains débris qu'une tradition certaine attribue à Hérode, soit qu'on voulût essayer des restitutions vraisemblables. — M. Vidal-Lablache a traité ce riche sujet avec une parfaite méthode et une grande netteté, mais avec trop de retenue et de discrétion, et en laissant derrière lui trop de lacunes à combler.

On ne voit pas, par exemple, qu'il ait cherché à préciser la situation d'H. A. dans cette vie universitaire d'Athènes, si active au second siècle. Hérode faisait-il partie du corps auquel était confié l'enseignement? Recevait-il un traitement public? On sait que les empereurs avaient dès lors réglé avec beaucoup de soin cette institution. — Nous n'avons conservé que quelques indices et bien peu de fragments de nature à nous permettre de juger de l'activité littéraire d'H. A. Faut-il faire acception d'un ouvrage περὶ γάμου συμβιώσεως que l'*Etymologicon magnum* lui attribuerait, suivant une indication probablement non exacte (cf. l'article *Hérode Atticus* dans la *Biographie* Didot)?— M. Vidal-Lablache rapporte qu'H. A. a été *corrector*, διορθωτὴς des villes libres d'Asie, mais il ne définit pas avec précision ce qu'était cette charge : les empereurs la confiaient d'ordinaire à un délégué qu'ils envoyaient gouverner des provinces du sénat, sous le prétexte de quelque agitation intérieure ou de quelque danger du dehors (V. le mémoire de M. Waddington sur Ælius Aristide. *Acad. des Inscr.*, t. 26, p. 222-228 de la 1re partie. Cf. Borghesi, t. V, p. 408). Le plus souvent, lorsqu'une province était l'objet d'une telle délégation, elle était tout près d'être rayée de la liste des provinces sénatoriales pour être placée sous la domination immédiate de l'empereur. C'est ce qui arriva pour la Bithynie : après avoir été confiée de la sorte à Pline sous Trajan, elle devint province impériale sous Adrien (Dio, LXIX, 14). — Pourquoi, parlant de l'association panhellénique, sous Adrien, l'auteur ne mentionne-t-il que deux inscriptions d'Aizani en Phrygie? On peut se convaincre soit par le *Voyage archéologique en Grèce* de Lebas, si bien commenté par M. Waddington, soit par une intéressante étude sur ces monuments insérée dès 1849 dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse* par M. E. Barry, qu'il y avait, dans cette petite ville de Phrygie, inscrits sur les murs du temple de Jupiter, quatre documents relatifs à une contestation locale soumise à l'assemblée du Panhellénion.

Mais c'est surtout l'antiquaire qu'il devenait intéressant de montrer dans la

Digitized by Google

personne d'H. A. avec un scrupuleux détail, que rendaient facile à l'auteur, membre de l'École française d'Athènes, son long séjour et ses voyages en Grèce. H. A. avait une immense fortune, qu'il dépensait en libéralités fastueuses, en brillantes constructions. Tantôt il recouvre de marbre le stade panathénaïque et le stade de Delphes, tantôt il fonde un établissement thermal, ou bien il élève des aqueducs, il dédie des statues, il restaure des temples. Sa seconde femme, Appia Annia Régilla, étant morte, il édifie à sa gloire, en Grèce un théâtre, en Italie, dans un riche domaine, un curieux monument funéraire. Le théâtre subsiste, en ruines, sur le versant sud-ouest de l'Acropole; il a été étudié par tous les voyageurs; il a été l'objet d'un projet de restitution ingénieuse de la part de M. H. Daumet, le même habile architecte qui accompagnait M. Heuzey en Macédoine. (Cette restitution va paraître incessamment dans une de nos Revues d'architecture.) Des fouilles, ordonnées par le gouvernement grec, sous la direction de M. Pittakis, avaient fait retrouver, en 1857 et 1858 (et non en 1849), le sol du théâtre, qu'on avait alors déblayé. En 1848, M. Pittakis, aux frais de la société archéologique d'Athènes, n'avait pu que faire nettoyer une petite partie du théâtre vers le mur de scène.

Une monographie de ce monument avait de quoi tenter, et on y était particulièrement aidé par l'exact travail de M. Richard Schillbach (*Ueber das Odeion des Herodes Atticus,* Iena, 1858, in-4°). On aurait commencé par dire les incertitudes de la science, encore aujourd'hui, sur la différence entre les odéons et les théâtres; nous ne pouvons contrôler ce que nous disent les anciens de l'Odéon de Périclès, dont nous ne connaissons pas même la place, bien qu'il semble avoir dû être au sud-est du théâtre de Bacchus. Quant au monument d'Hérode Atticus, désigné quelquefois par les anciens comme un Odéon, il affecte très-exactement la forme d'un simple théâtre, avec sa *cavea* creusée, comme il arrivait souvent, dans le tuf, ici dans l'Acropole même, avec son mur de scène parallèle à la voie publique qui longeait le côté sud de l'acropole. C'est par un sentier placé à sa gauche et rampant derrière la *cavea* qu'on monte encore aujourd'hui aux Propylées. M. Vidal-Lablache a sans doute raison de douter, malgré le mot de Philostrate et la récente restauration de M. Tuckermann, que ce théâtre ait été entièrement couvert; très-probablement la scène l'était seule. Il y avait deux précinctions : 20 gradins en bas, et 13 environ en haut. Le détail des fouilles peut aider à reconstituer l'histoire de ces ruines. On a retrouvé dans ce sol un grand nombre de citernes, de nombreux débris de bois de construction, et dans ces murs les traces d'une chapelle chrétienne, de même qu'il y avait sans doute dans l'ancien théâtre un édicule consacré. Évidemment, pendant les désordres du moyen-âge, les populations s'étaient retranchées et fortifiées dans ce monument comme dans la plupart des grands édifices classiques. On y a trouvé en grande quantité des coquillages, peut-être pour la fabrication de la pourpre, et cela pourrait concorder avec ce que rappelle M. Finlay dans son *Histoire de la Grèce au moyen-âge*, que, sous les ducs francs, Athènes, Thèbes et Corinthe avaient eu de florissantes manufactures et teintureries d'étoffes de soie. — Les traces d'un grand incendie sont évidentes, non-seulement par des fragments de bois carbo-

Digitized by Google

nisés, mais par les marbres calcinés et les métaux fondus. Parmi les débris de toute sorte il y avait des morceaux de crânes humains, et, tout auprès, des ossements de bêtes féroces : M. Pittakis croit à des combats de gladiateurs. Il est possible que, lors de la domination des ducs francs, qui tenaient leur cour dans les Propylées, le théâtre d'Hérode Atticus ait été exploité, comme une abondante carrière de marbre et de pierre à bâtir, p. ex. pour la construction des ouvrages extérieurs qui ont été substitués au portique d'Eumène, entre l'Odéon et le théâtre de Bacchus, et pour la réparation des murs mêmes de l'Acropole. Les voyageurs du xve siècle paraissent avoir complètement oublié notre théâtre. L'un d'eux (cf. Leake, p. 346 sq.) nomme autour de l'Acropole divers monuments qu'il appelle l'École de Sophocle, l'Ecole d'Aristote, les Palais de Cléonide et de Miltiade : un autre nomme le Palais de Thémistocle, l'Arsenal de Lycurgue. Il est probable que le théâtre d'Hérode Atticus était alors désigné par quelqu'un de ces noms arbitraires. La confusion devient, après cela, constante chez les voyageurs et les antiquaires entre le monument d'Hérode et le théâtre de Bacchus, situé sur le même versant de l'Acropole, mais plus à l'est. Le dernier épisode de l'histoire de l'Odéon en ruine, c'est le courageux dévouement du général Fabvier, pénétrant à travers ces décombres jusque sur le plateau de l'Acropole, où il vient, avec une troupe de phihellènes et de soldats réguliers, secourir la petite garnison grecque assiégée par les Turcs. Une plaque de marbre blanc, placée à l'aile méridionale de l'Odéon après la mort du général, en septembre 1855, rappelle encore aujourd'hui ce glorieux souvenir du 25-27 décembre 1826.

De même qu'on pouvait, en certaine mesure, restituer l'histoire de ces ruines célèbres, il y avait lieu aussi d'étudier en détail la topographie antique du versant méridional de l'Acropole avant la construction de l'édifice. Est-il vrai, comme le croit M. Curtius, que le monument d'Hérode Atticus ait occupé l'ancien emplacement de l'Heliæa, et qu'il ait servi lui-même aux assemblées de justice (*Gœtt. gel. Anz.*, août 1868, p. 323)? Le Portique d'Eumène rejoignait le théâtre d'Hérode et le théâtre de Bacchus, en longeant l'Acropole ; sont-ce les derniers débris de ce Portique qu'on voit aujourd'hui, ou ne sont-ce pas plutôt ceux d'un aqueduc qui l'a remplacé? Une route, disions-nous, une voie publique, parallèle au flanc méridional de l'Acropole, conduisait vers l'ouest en passant devant les deux théâtres : elle était bordée, comme toutes les routes anciennes, de monuments commémoratifs; on y voyait le tombeau de Kalos ou Talos, neveu de Dédale, le sanctuaire de Perdix, mère de Kalos, celui d'Asclepios avec des statues du dieu et de ses fils, et des peintures; il y avait encore un temple de Thémis, une colline dite tombeau d'Hippolyte, une source d'Aphrodite Pandêmos, etc. (v. la *Géographie* de Bursian, p. 302). Tous ces souvenirs restitués eussent bien fait connaître les lieux où s'élevait le monument d'Hérode Atticus.

On sait quels autres témoignages de sa douleur Hérode avait laissés en Italie après la mort de sa femme Regilla. On connaît le *Triopion* et les inscriptions du Louvre. M. Vidal-Lablache énumère avec soin les divers monuments qui se rattachent à ce souvenir. Il aurait pu discuter cette opinion émise dans un travail de M. Bergau (*Das Grabmal der Anna Regilla.*—V. le *Philologus*, t. 24, 1866.—

Digitized by Google

Cf. Hertzberg, *la Grèce sous les Romains*, t. II, p. 396) qu'on possède encore les restes du monument funèbre élevé dans le Triopion à la mémoire de Régilla : ce serait la construction en briques visible sur une hauteur qui domine au loin la campagne romaine, non loin du tombeau de Cécilia Metella, entre la voie Appienne et la vallée de l'Almo ou du Caffarello, région bien connue des touristes à cause de la Vallée d'Egérie. Cette construction est en forme de temple avec un péristyle à quatre colonnes, aujourd'hui muré. Elle a été transformée dès le IXe siècle en une église, maintenant délaissée. On y recueille des fragments de marbre précieux, et M. Bergau croit même retrouver dans l'appareil ultérieur de la grotte d'Egérie, des restes de marbres rouge-antique de Laconie qui, suivant sa conjecture, auraient été enlevés au monument funèbre de Régilla. Le sarcophage de la cour du palais Farnèse aurait aussi fait partie primitivement de cette demeure sépulcrale, où auraient été ensevelis après elle les descendants de Régilla.

On a recueilli dans l'angle nord-est du Parthénon un fragment de piédestal rond portant cette curieuse inscription : Ἀθηνᾶς Δημοκρατίας; mais en outre on lit au bord inférieur de ce marbre le nom ΗΡΩΙΔΗ. N'est-ce pas le nom d'Hérode Atticus qui se présente ici, et quelles conjectures peuvent en naître (cf. Pauly, *Real Encyklopædie*, seconde édition du Ier volume, p. 2099. Cf. Otto Jahn, *Paus. descr. arc. Ath.*, p. 47, n. 32)?

En plus d'un lieu de l'Attique le souvenir d'Hérode Atticus est demeuré attaché à des ruines intéressantes, qu'il eût été bon d'étudier. Au village de Prasiae ou Porto-Raphti, à l'est de l'Attique, sur un rocher qui domine la mer, une statue colossale en marbre pentélique est appelée vulgairement ῥάφτης, le tailleur; c'est d'elle que le port a pris son nom, ou réciproquement. Elle est si mutilée que les antiquaires y ont vu tantôt un empereur romain, tantôt une impératrice, ou bien Régilla en déesse, ou bien la personnification de la théorie qu'Athènes envoyait de là vers Délos (Ross, *Reisen*, t. II, p. 9, 1843).

Enfin M. Vidal-Lablache a fait un louable effort pour réunir ce qui intéresserait l'iconographie de son sujet; mais plusieurs indications lui ont échappé. Les fouilles du théâtre d'Hérode Atticus ont fait retrouver les fragments des têtes de plusieurs statues : il y en avait trois entre autres qu'on a conjecturé avoir été celles d'Hérode, de Régilla et de leur fils. On peut consulter à ce sujet, entre autres documents, le travail de M. Schillbach, p. 25, et le *Journal archéologique d'Athènes*, 1862, n° 4033.

En résumé, le volume de M. Vidal-Lablache a réuni et commenté habilement un grand nombre d'inscriptions, dont plusieurs, dues aux fouilles de la Société archéologique d'Athènes, étaient encore à peine connues et n'avaient pas été mises en usage : c'est là son principal mérite. L'auteur a de même groupé et interprété avec esprit et goût les informations éparses que lui présentaient les livres. Il serait à souhaiter seulement que son œuvre reçût un achèvement nécessaire par le bon usage de toute une série d'indications de nature à devenir le point de départ d'observations personnelles et fécondes.

A. GEFFROY.

Digitized by Google

60. — **Canzoniere sacro di Giuda Levita**, tradotto dall' ebraico ed illustrato da Salvatore DE BENEDETTI, con introduzione. Pisa, tipografia Nistri. 1871. Gr. in-4°, xlij-223 p.

Le « recueil des chants religieux, » composés par R. Jehuda Hallévi[1], a fourni un grand nombre de poésies aux divers rituels israélites. Les communautés juives de tous les pays, qui en dehors des anciennes prières, adoptées par toutes, n'admettaient souvent dans leurs offices que les morceaux écrits dans leurs contrées, s'empressaient d'emprunter au célèbre castillan ses touchantes inspirations. Espagnols et Allemands, Polonais et Africains, Italiens et Français, Rabbanites et Karaites, les ont également introduites dans leurs liturgies[2], soit que l'accent ému et particulièrement national du poète ait trouvé, plus que tout autre, un écho sympathique dans les cœurs meurtris de ses coréligionnaires, soit aussi que les voyages fréquents de Jehuda aient de bonne heure répandu son nom dans les différentes synagogues[3].

Mais les chants devenus liturgiques ne forment que la moindre partie de son œuvre. Plusieurs recueils ou *Divans*, qui contiennent aussi des poésies mondaines en grand nombre, ont été formés à différentes époques et existent dans les bibliothèques de l'Europe[4]. Le plus riche de ces Divans paraît être celui qui avait appartenu à S. D. Luzzato, à Padoue, et qui se trouve maintenant dans la collection du Musée britannique. Le célèbre professeur en avait commencé la publication en 1864; la première livraison, renfermant 86 pièces, le texte pourvu de points-voyelles et accompagné de notes hébraïques, sobres et substantielles, a seule paru, l'auteur ayant été bientôt après enlevé à ses amis et à ses nombreux élèves[5]. C'est à sa mémoire qu'est dédiée la traduction italienne du « Canzo- » niere » que nous annonçons[6].

M. Salvator di Benedetti a traduit non-seulement toutes les pièces que contenait la livraison, dont nous venons de parler, mais encore plusieurs autres poésies, que Luzzato avait fait paraître longtemps auparavant, et cinq qui avaient été publiées par Michel Sachs[7]. Autant que nous avons pu en juger, la version

1. Il était né vers 1080, à Tolède, et s'appelait, en ajoutant à son nom un surnom arabe, Aboul-Hassan Jehuda ben Samuel Hallévi, le Castillan. Voy. *Journ. asiat.* 1865, II, p. 264, et les auteurs qui y sont cités.

2. Les parties essentielles du Breviavis juif étaient rédigées à la fin du IIe siècle, et pour elles les divers rites ne présentent que des variantes peu importantes. Mais pour les additions qu'on appelle *pioutim*, il y a quelquefois des changements d'une ville à l'autre. En Afrique, Oran n'a pas le même rituel qu'Alger; en France, Carpentras, Avignon, Aix, ont des cantiques à part.

3. Il était en Afrique, en compagnie d'Abraham ben Ezra (*Parchôn*, p. 4, col. c), qui, d'après la légende, était son gendre. — Après avoir passé plusieurs mois à Alexandrie, il termina probablement ses jours en Palestine, près des ruines du Temple, dont il avait chanté si souvent et si chaleureusement les splendeurs passées.

4. P. xxiij, n. 3. — Faits par différentes mains, ces recueils manuscrits se distinguent entre eux par le nombre aussi bien que par l'ordre dans lequel les poésies se suivent. Voy. *Journal asiatique*, 1865, II, p. 270 et suiv.

5. S. D. Luzzetto avait déjà publié un certain nombre des poésies mondaines sous le titre de *Betoulat bat Iehouda* (Virgo filiae Judae), Prague, 1840.

6. M. Geiger a publié en 1851 une traduction allemande fort élégante, en vers, de soixante-quinze poésies, sous le titre: *Divan des Castiliers Abou'l Hassan Juda ha-Levi*. On y trouve un grand nombre de notices biographiques, auxquelles M. Salv. di Benedetti a puisé.

7. *Die religiœse Poesie der Juden in Spanien.*

Digitized by Google

paraît exacte et élégante; les notes élucident, sans trop de prolixité, le texte, soit par les citations des passages bibliques et des interprétations rabbiniques et homilétiques qui ont inspiré le poète, soit aussi par la comparaison des poésies italiennes analogues et propres à répandre de la lumière sur la pensée de l'auteur, soit enfin par l'exposition des doctrines religieuses et philosophiques que R. Jehuda a suivies. Au moyen-âge tout poète de valeur a sa dogmatique; mais R. Jehuda est lui-même auteur d'un ouvrage philosophique et théologique, très-connu sous le nom de *Kouzari*. M. Salvator di Benedetti a divisé ses poésies, d'après un ordre propre à lui, sous les titres : le poète, le peuple d'Israël, instructions (insegnamenti), le pèlerin.

L'introduction est consacrée surtout à la marche qu'a suivie la poésie liturgique du judaïsme depuis la destruction du temple jusqu'à l'époque de R. Jehuda Hallévi. S. di B. est parfaitement au courant des travaux nombreux de Zunz, Dukes, Geiger, Michel Sachs, etc., sur cette matière, et les a mis à contribution avec goût et habileté. Nous devons cependant contester l'époque qu'assigne l'auteur à Qalir, le plus fertile des poètes liturgiques (p. xvj); le XIe siècle (nell' undecimo secolo) est évidemment trop récent. Depuis que M. Dukes[1] a publié un passage de Sa'adia, mort en 942, dans lequel Qalir est cité, il n'est plus possible de le placer plus bas que le IXe siècle.

Un point que l'auteur n'aurait pas dû passer sous silence, c'est le blâme que R. Jehuda déversa plus tard sur les formes imitées de l'arabe, et adoptées par la poésie néo-hébraïque, et, par conséquent, sur ses propres compositions. Au rythme naturel et libre des Prophètes et des chantres sacrés, avait succédé vers le Ve siècle à Babylone la prose rimée, toujours facile dans les langues aux désinences syllabiques, exerçant leur influence sur la voyelle du dernier radical qui les précède. Mais les Juifs de l'Espagne, jaloux de la prosodie du peuple arabe, cherchaient à prosodier également la langue sacrée et à établir pour elle un système de brèves et de longues, contraire à son génie. « Nous avons assez de » latitude, dit R. Jehuda dans son *Kouzari*, pour composer des pièces rituelles » sans gâter le langage, quand nous nous servons de la rime; mais en allant » jusqu'à la composition métrique, nous avons éprouvé le même sort que nos » ancêtres, lorsque le psalmiste les avertit par les mots : ils se mêlèrent aux » nations et apprirent à imiter leurs actions (Ps. CVI, vers. 35)[2]. » Ce jugement, ou plutôt cette condamnation, a d'autant plus d'intérêt qu'elle est un nouveau témoignage en faveur du caractère propre et éminemment israélite des poésies du Castillan. Ce sont les prophètes qui l'inspirent, et si dans sa jeunesse il prend pour modèle et maître son ami Mosé ben Ezra, si célèbre pour son habileté à manier la langue, il finit, dans un âge plus mûr, par revenir aux anciennes et saines traditions et à la seule poésie qui convient à l'idiome sacré. — L'exécution typographique de ce volume est presque trop luxueuse.

J. DERENBOURG.

1. *Beitræge z. Geschichte d. æltesten Auslegung*, II, p. 14. Cf. Munk, *Journal asiatique*, 1850, II, p. 19, note.

2. J'ai donné le texte arabe de ce passage dans le *Journal asiatique*, 1865, II, p. 268, note, et nous renvoyons à cet article pour d'autres détails, relatifs à R. Jehouda Hallevi, et surtout pour ses rapports avec Moïse ben Ezra.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 13 — 30 Mars — 1872

Sommaire : 61. Bickell, Conspectus rei Syrorum literariae. — 62. Benfey, Sur le suffixe nominal *ia* ou *ya*; Origine de l'optatif indo-européen. — 63. Corssen, Prononciation, vocalisme et accentuation du latin. — 64. Janet, Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale. — 65. Bourloton, l'Allemagne contemporaine.

61. — **Conspectus rei Syrorum literariae**, additis notis bibliographicis et excerptis anecdotis. Scripsit Gustavus Bickell. Monasterii. In-8°, 112 p.

En publiant cet opuscule M. Bickell, déjà connu par d'autres travaux recommandables, vient de s'acquérir un nouveau titre à la reconnaissance des amis de la littérature syriaque. Le petit volume que nous annonçons aujourd'hui est divisé en 10 chapitres sous lesquels se trouvent énumérés tous les ouvrages syriaques dont nous possédons des éditions : 1° les versions syriaques de la Bible; 2° les versions des livres apocryphes; 3° les écrivains syriaques orthodoxes; 4° les écrivains syriaques hérétiques; 5° les traductions en syriaque des Pères grecs; 6° les traductions en syriaque des hérétiques grecs; 7° la littérature profane chez les Syriens; 8° les liturgies syriaques; 9° les livres rituels; et 10° de l'office divin (hymnes, doxologies, etc.). On pourrait facilement se laisser induire en erreur par le titre et les divisions de l'ouvrage, et croire que M. Bickell a voulu nous offrir un aperçu historique de la littérature syriaque prise dans son ensemble. Malheureusement il n'en est rien. Bien qu'un tel ouvrage, qui n'existe pas, fût très-désirable, et que l'auteur fût qualifié en tout point pour le mener à bonne fin, son ambition ne s'est pas élevée si haut. Il a soin du reste de nous prévenir en commençant (p. 5) qu'il ne veut s'occuper que des textes syriaques déjà publiés. Son travail est donc avant tout bibliographique, et constitue un inventaire complet de tous les textes que nous possédons. On ne saurait trop louer une pareille entreprise. Depuis cinquante ans le nombre des publications syriaques s'est considérablement augmenté; on a édité des textes un peu partout, depuis Mossoul et les bords du lac de Van jusqu'en Angleterre; souvent ils ont été dispersés dans de volumineux recueils à côté de publications d'une nature tout autre. Il fallait réunir ces éléments épars, les classer, les coordonner, pour accomplir la tâche que s'était imposée M. Bickell. Bien des lecteurs, qui trouveront commode d'avoir sous la main un petit volume facile à consulter, ne se rendront point un compte exacte de la somme de travail qu'a dû dépenser l'auteur pour écrire une centaine de pages. En outre quelques-unes de ces éditions (par exemple celles de M. P. de Lagarde, *alias* Bœtticher), ont été tirées à un nombre beaucoup trop restreint d'exemplaires, et il est devenu presque impossible de se les procurer. M. Bickell ne s'est point laissé arrêter par ces diffi-

Digitized by Google

cultés, et nous offre en même temps qu'une liste raisonnée de tous les ouvrages publiés séparément, un dépouillement des collections d'Assemani, Land, Zingerle, Lagarde, etc. Son travail devient ainsi non-seulement d'une utilité journalière, mais vraiment indispensable à tout syriaciste.

Les derniers chapitres, malgré les curieux extraits qu'ils contiennent, n'offriront sans doute qu'un intérêt médiocre à la majorité des lecteurs. Mais on sera parfois bien aise de trouver un renseignement exact sur ces matières rituelles et liturgiques qui tiennent une si grande place dans la littérature syriaque. Ces chapitres ont certainement coûté à M. Bickell une peine dont il faut lui savoir gré.

La bibliographie nous a semblé complète. Les quelques lacunes que nous avions relevées dans le corps du travail se sont trouvées presque toutes comblées dans les *Corrigenda et addenda* placés à la fin du volume. Un excellent index facilitera beaucoup les recherches.

Ceux qui possèdent déjà les *Carmina Nisibena*, édités par M. Bickell (Voyez *Revue critique*) en 1866, seront bien aise d'apprendre que le présent volume contient, dans une note spéciale, un certain nombre de corrections et d'additions à cette excellente publication (p. 22 ss.).

Résumons-nous en deux mots. Le *Conspectus rei Syrorum literariae* est un travail utile et bien fait. Nous espérons que l'auteur ne s'en tiendra pas là et étendra son livre de manière à nous présenter une histoire complète de la littérature syriaque, en tenant compte tout aussi bien des ouvrages encore manuscrits que des éditions déjà imprimées.

A. Carrière.

---

62. — Th. Benfey. Ist in der indo-germanischen Grundsprache ein nominales Suffix *ia* oder statt dessen *ya* anzusetzen? — Ueber die Entstehung und die Formen des indo-germanischen Optativ (Potential), so wie über das Futurum auf sanskritisch *syâmi* u. s. w. — Tirage à part des Mémoires de l'Académie de Gœttingue. 2 brochures in-4°, 45-68 p.

Le lien de ces deux morceaux qui se suivent immédiatement dans les Mémoires de l'Académie de Gœttingue, est une hypothèse identique faite par M. B. sur la prononciation primitive du suffixe nominal *ya*, et de la caractéristique de l'optatif *yâ*, qui auraient été l'un et l'autre dissyllabiques. Cette hypothèse, pour laquelle l'auteur lui-même ne revendique que le caractère de la vraisemblance, est rendue assez plausible par les remarques suivantes : 1° Les deux langues qui présentent d'une façon constante la prononciation dissyllabique, le grec et le latin, sont avec le sanscrit celles dont nous avons conservé les monuments les plus anciens, et le sanscrit lui-même présente de nombreuses traces de la même prononciation. 2° La synizèse est dans nos langues un fait plus fréquent que la diérèse. 3° Pour le sanscrit en particulier, il faudrait admettre, si la prononciation primitive avait été monosyllabique, une diérèse d'abord dans les mots védiques prononcés avec *vyûha*, et dans les formes en *iya* à côté de celles en *ya*, puis

Digitized by Google

dans l'usage classique un retour par la synizèse à l'état ancien. Or on a peine à s'expliquer ces deux procédés phonétiques inverses se succédant dans l'histoire d'une même langue.

Dans le second mémoire, outre la question relative à la prononciation la plus ancienne de la caractéristique *yâ* de l'optatif, M. B. traite celle de l'origine même de cet élément. Bopp avait cru y reconnaître une racine *î* « désirer. » Vérification faite, on a constaté que cette racine *î* non-seulement ne se rencontrait pas dans l'usage, mais que probablement elle n'était pas davantage citée dans le catalogue de racines d'où la fantaisie d'un commentateur avait voulu l'extraire à l'aide d'une de ces subtilités familières aux scoliastes hindous. Cependant il existe, sinon une racine, au moins un thème verbal *î*. Ce thème, considéré comme l'intensif de la racine *i* « aller » est védique, et il a, avec une caractérisque *ya* le sens de « se hâter, » ex. : *îyate*, et sans caractéristique celui de « supplier », ex. : *îmahe*. Le sens de « supplier » étant voisin de celui de « désirer », notre thème était parfaitement propre à exprimer l'idée de l'optatif, et ce serait lui en effet que nous retrouverions, sous la forme conjuguée sans caractéristique, à l'optatif moyen des deux conjugaisons principales, avec contraction seulement dans la première. Le même thème conjugué à l'actif aurait donné, après contraction, l'optatif actif de la 1re conjugaison. Enfin, conjugué avec la caractéristique *a* de la 6e classe à divers temps et modes, il aurait produit (à l'indicatif présent) les prétendus subjonctifs homériques comme ἀπο-θε-ίο-μαι qui sont de vrais optatifs, et en composition avec la racine *as* le futur en *syâmi*, (à l'imparfait) les formes grecques d'aoriste comme τύψε-ια, τύψε-ιας, (au présent du subjonctif) les formes telles que παρα-φθαί-ησι, et (à l'imparfait du subjonctif) l'optatif actif de la 2e conjugaison principale : *duhyâm*, τι-θε-ίην, *siem*, etc.

Cette hypothèse donne prise d'abord à la même objection que la conjecture émise également par M. B. sur les personnes verbales du sanscrit contenant une *r* avant la désinence, que j'ai discutée récemment dans la *Revue* [1]. Je demande la permission d'insister de nouveau sur cette objection en expliquant plus complètement ma pensée. Je me place, pour la critique, au point de vue de M. B., qui est aussi celui de Bopp : la vraisemblance de la composition, dans la langue mère, d'un thème verbal avec une racine conjuguée, doit être appréciée d'après sa ressemblance plus ou moins grande avec les compositions du même genre qui se sont produites dans l'histoire particulière de telle ou telle langue dérivée, et avec les constructions périphrastiques réellement en usage qu'une telle composition implique toujours comme une transition nécessaire. Ainsi la racine *as* « être » est employée comme auxiliaire ou comme copule dans toutes les langues de la famille, et dans les plus anciens monuments de ces langues. Il est vraisemblable qu'elle avait cette fonction dès la période indo-européenne. On peut donc admettre qu'elle est entrée dans cette période en composition avec

1. Voir le n° du 20 janvier.

Digitized by Google

un thème verbal (au futur et à l'aoriste), comme la racine primitive *bhû* par exemple, qui est devenue aussi un auxiliaire et une copule en latin, a donné dans cette langue, par une composition du même genre, un imparfait en *bam*, un futur en *bo*, un parfait en *vi*. Mais bien que cette racine remplisse aussi la fonction d'auxiliaire en sanscrit, comme elle ne l'a pas en grec, il n'aurait peut-être pas été légitime de la faire servir à l'explication de formes indo-européennes composées. La racine *i* « aller » semblait être dans des conditions encore moins favorables. Elle sert cependant d'auxiliaire en latin, dans l'infinitif passif *amatum iri*. Le sanscrit classique connaît aussi des locutions périphrastiques dans lesquelles cette racine, comme tous les autres verbes signifiant « aller », s'unit à un nom abstrait pour remplacer un verbe passif ou neutre. Mais d'abord les études de grammaire générale, comme le mémoire de Gabelentz sur le passif, nous montrent que les langues peuvent souvent, d'une façon indépendante, et quoique appartenant à des familles différentes, se rencontrer dans le choix des moyens propres à l'expression d'une même catégorie logique. Ensuite, il faut se garder de confondre l'usage même assez étendu d'une locution périphrastique avec l'emploi constant d'un auxiliaire apportant un complément régulier à la conjugaison. On n'y peut voir, dans le cas spécial qui nous occupe, que le germe d'un usage qui s'est en effet régularisé en bengali, et non la trace d'un procédé ancien, puisque ces périphrases sont beaucoup moins fréquentes dans la langue védique que dans le sanscrit postérieur. Il y a plus : la multiplicité même des racines signifiant « aller » qui peuvent entrer dans ces locutions, montre bien que la catégorie était encore dans l'esprit plutôt que dans le langage. Qu'il y a loin de là au choix d'un seul verbe se fixant avec une fonction déterminée comme auxiliaire, perdant ainsi peu à peu tout son sens radical, et assimilé enfin à la désinence parce qu'il n'a plus comme elle qu'une valeur purement formelle ! Et lors même qu'on admettrait avec un grand nombre de linguistes que la 4e classe de conjugaison et le passif sanscrit contiennent une composition avec la racine *i* « aller » qui, du moins, joue véritablement le rôle d'auxiliaire dans une forme de la conjugaison latine, on ne serait pas autorisé pour cela à attribuer un rôle analogue, dès la période indo-européenne, à la racine *gam* « aller », par exemple, qui ne montre que le germe d'un tel usage, et en sanscrit seulement, et encore moins, comme l'a fait M. B., à la racine *ar* qui a pris en sanscrit le sens d' « aller », mais qui, d'après le témoignage du grec ὄρνυμι et du latin *orior*, devait avoir à l'origine un sens plus précis.

La difficulté d'ailleurs est ici bien plus grande que dans l'hypothèse que je rappelle. Ce n'est pas même à une vraie racine que M. B. a recours, mais à un thème verbal qui est probablement une formation purement sanscrite. C'est en vain que l'auteur cite des formes grecques qu'il rapproche des intensifs sanscrits (p. 19). Car d'une part, *îyate*, *îmahe*, sont des formes anormales qu'on ne rapporte que par hypothèse à un intensif de *i*, et de l'autre on ne peut guère soutenir que les prétendus intensifs grecs aient jamais constitué une catégorie

Digitized by Google

déterminée, embrassant tous les verbes comme en sanscrit. C'est l'existence du thème *î* en particulier qu'il faudrait signaler en grec. A la vérité, M. B. rapproche de *îyate*, « se hâter », le verbe homérique ἵεμαι dont le participe ἱέμενος a l'ι long. Mais cette identification est très-contestable. Lors même qu'il faudrait en effet lire ἵενται par ex. sans esprit rude, contre l'opinion de Wolf, l'ε de cette forme semblerait plutôt représenter une voyelle radicale comme dans τίθενται que la voyelle d'une caractéristique toujours représentée par ο à la 3e personne du pluriel, comme dans λέγονται ; et si l'on voulait passer sur cette difficulté, on pourrait tout aussi bien expliquer le verbe en question par le sanscrit *îsh* « se hâter. »

Nous sommes donc, il faut le reconnaître, en présence d'un thème verbal dont l'existence n'est constatée qu'en sanscrit. Prenons maintenant l'optatif actif en *yâm*, par exemple, et cherchons à nous faire une idée des phases successives qu'implique cette formation dans la théorie de M. B. :

1° Formation du thème *î*, peut-être comme intensif de la racine *i* « aller », et son emploi dans le sens de « supplier » ou « désirer. »

2° Assimilation de ce thème à une racine primitive, et sa conjugaison avec la caractéristique *a* de la 6e classe.

3° Emploi de ce nouveau thème conjugué, comme auxiliaire servant à rendre par une périphrase l'idée de l'optatif.

4° Composition de l'auxiliaire avec un thème verbal quelconque.

La quatrième de ces phases, qui toutes ont dû être assez longues, est elle-même antérieure à la séparation des langues indo-européennes, et la forme fondamentale à laquelle il faut attribuer une origine bien plus reculée ne se rencontre qu'en sanscrit.

Il me paraîtrait beaucoup moins difficile d'admettre avec Schleicher que le thème de l'optatif est un thème nominal formé avec le suffixe *ya*, en retenant seulement de la théorie de M. B le rapprochement de l'*â* long de *yâ* avec l'*â* long du subjonctif. Il est facile d'objecter qu'on ne s'explique pas que l'idée de désir ou de possibilité soit exprimée *par une composition avec le pronom relatif* (Cf. Curtius. *Zur Chronologie*, etc., p. 56 du tirage à part, 91 de la traduction française) ; mais il ne l'est pas moins de répondre que ce sens a très-bien pu se développer dans le thème nominal. D'ailleurs, si l'on voulait absolument reconnaître une composition dans le thème de l'optatif, mieux vaudrait toujours comme fait Curtius (loc. cit.), et comme faisait autrefois M. B. lui-même, recourir à la racine *ya* (*yâ*), aller, ou mieux encore à la racine *i*, dont l'existence même dans la langue indo-européenne primitive ne peut du moins être contestée. Il est vrai que cette hypothèse n'échappe pas à l'objection que M. B. croit pouvoir faire à celle de Schleicher, à savoir que la contraction de *ya* en *î*, à l'optatif moyen par exemple, est un procédé phonétique dont la possibilité n'est pas démontrée pour la période antérieure à la séparation. On pourrait trouver un tel scrupule exagéré, mais j'aime mieux le respecter et en faire l'occasion d'une remarque générale, par laquelle je terminerai.

Digitized by Google

Toutes les études auxquelles peut donner lieu l'histoire d'une des langues de la famille reposent essentiellement sur la phonétique *particulière* de cette langue. Toutes celles qui porteront sur la période antérieure à la séparation seront condamnées à l'incertitude tant qu'elles ne reposeront pas de même sur une phonétique de la langue primitive indo-européenne. Cette langue mère a eu une longue existence avant de se diviser en différents rameaux, et pendant ce temps elle a dû être soumise à des lois phoniques que nous n'avons pas le droit d'induire de celles des langues dérivées. Il n'est sans doute pas impossible de retrouver ces lois, au moins en partie. A la vérité, c'est surtout l'analyse des formes grammaticales, la restitution conjecturale des éléments plus ou moins modifiés qui les composent, qui fournira les éléments de cette phonétique. La phonétique ne pourra donc ici, non plus que dans les premiers travaux qui ont inauguré la grammaire comparée, précéder les études grammaticales proprement dites. Mais si elle ne peut les précéder, elle doit du moins les accompagner, et les spéculations sur la grammaire de cette langue primitive ne prendront un caractère vraiment scientifique que lorsqu'elles seront présentées en nombre suffisant pour reproduire plusieurs applications des mêmes procédés phonétiques, et permettre de réduire ces faits en lois. Ce qu'il faudrait, en un mot, avant les essais isolés, ce serait un travail d'ensemble qui ouvrît enfin une voie sûre aux recherches particulières. Abel BERGAIGNE.

---

63. — **Ueber Aussprache,** Vocalismus und Betonung der lateinischen Sprache, von W. CORSSEN. Zweite umgearbeitete Ausgabe. Zweiter Band. Leipzig, Teubner, 1870. 1086 p. — Prix : 20 fr.

Nous avons parlé en détail du premier volume de cet ouvrage [1]. Le second présente le même mélange de qualités et de défauts. Toutes les fois qu'il s'agit d'étudier le latin en lui-même, de montrer les couches successives dont il est formé, les changements survenus dans sa phonétique, les superpositions de suffixes, les variations de l'accent tonique, M. Corssen est admirable. Une pratique presque quotidienne de son livre nous a convaincu qu'on ne pouvait guère choisir un guide plus sûr et plus instructif. Mais le démon de l'étymologie, dont parle Grimm quelque part, s'est emparé de M. Corssen : il ne peut se contenter du latin, et trop souvent il nous transporte non pas seulement en grec, en gothique, en slave, en celtique, en sanscrit, en zend, mais dans les régions anté-historiques où les racines prennent des consonnes de développement et font varier leur voyelle, et où les verbes deviennent des suffixes. Nous sommes loin de vouloir nier la légitimité de ce genre de recherches : mais M. Corssen nous paraît perdre une partie de ses meilleures qualités quand il abandonne le sol de l'Italie.

Le second volume débute par un examen de la question si souvent agitée du

---

1. *Revue critique* du 17 juillet 1869.

Digitized by Google

changement de l'*a* en *e* et en *o*. Puis l'auteur étudie l'influence que les consonnes voisines ont exercée sur le changement de la voyelle; il passe ensuite à l'influence que les voyelles exercent réciproquement l'une sur l'autre; un chapitre est consacré à l'affaiblissement de la voyelle dans le second terme des composés. Ces différents sujets remplissent les quatre cent trente premières pages. On ne comprendrait pas un tel développement, si l'on ne savait que l'auteur s'interrompt fréquemment pour discuter les opinions contraires aux siennes et pour expliquer des étymologies et des faits de grammaire. Puis M. C. examine les changements que subissent les voyelles dans les syllabes finales et médiales, et la suppression des voyelles dans les mots simples et dans les mots composés (p. 436-607). Vient enfin la partie consacrée à la quantité, à l'accentuation et à la métrique : voyelles irrationnelles, différentes espèces d'accent, variations survenues en latin dans la loi de l'accent tonique, comparaison de l'accent latin avec celui des autres dialectes italiques, avec celui du grec et du latin vulgaire; l'ictus dans ses rapports avec l'accent et la quantité; considérations sur la manière de traiter le texte des anciens poètes latins.

Dans un livre aussi rempli de faits et de théories, nous sommes obligés de faire un choix. Nous citerons donc quelques points sur lesquels nous ne sommes pas entièrement d'accord avec l'auteur. Nous commencerons par le passif latin (p. 56).

Depuis que Bopp, dans l'un de ses premiers écrits (*Annals of Oriental Literature*. Londres, 1820), eut expliqué le passif latin par l'adjonction du pronom réfléchi aux désinences de l'actif, cette opinion avait généralement cours parmi les linguistes. Le lithuanien, le slave, que Bopp ne connaissait pas encore alors, parurent confirmer son explication. On sait, en effet, que l'ancien slave, pour dire « il est honoré », met *citeti saň* (littéralement « honorat se ») et qu'en lithuanien ce pronom régime *saň* est réduit à un *s* qui est venu se souder au verbe, de sorte qu'en regard de *wadina* « il nomme » on a *wadinas* « il se nomme, il est nommé. » Bopp regarde le passif latin et le passif letto-slave comme des formations relativement modernes et indépendantes l'une de l'autre [1].

Le premier qui ait élevé des doutes sur cette théorie est M. Mommsen, dans son livre sur les dialectes de l'Italie méridionale [2]. L'osque présente également des formes passives en *r*; nous avons, par exemple, *sakarater* « sacratur », *vincter* « vincitur » : mais comme l'osque, selon M. Mommsen, ne change pas *s* en *r*, on doit conclure que le passif a une autre origine que l'adjonction du pronom *se*. L'étude du celtique a fait aussi constater des passifs en *r* : tels sont l'ancien irlandais *berthar* « fertur », *berammar* « ferimur ». Cependant le celtique n'a point non plus, paraît-il, l'habitude de changer *s* en *r*. W. Scherer, selon son usage de jeter des hypothèses sans les défendre, parle de suffixes *ra*, *tara*, *mara* qui auraient donné des participes *amor*, *amatur*, *amamur*, toutes formations nomi-

1. Gr. comp. § 476.
2. P. 225, 235.

Digitized by Google

nales analogues à *amamini*. Il faut convenir que la langue aurait réparti ces suffixes avec une rare symétrie, puisqu'elle aurait fait *amo-r* en regard de *amo*, *ama-tur* en regard de *amat*, *ama-mur* pour faire pendant à *amamus*. Et la troisième personne du pluriel, quel est son suffixe? nous ne pouvons qu'approuver M. Scherer, quand il ajoute qu'il ne veut établir aucune opinion nouvelle [1].

Avant d'exposer l'opinion de M. Corssen sur le passif latin, mentionnons rapidement une explication qui a été, l'année dernière, présentée simultanément par M. Benfey à Gœttingue et par M. Whitley Stokes à Calcutta. L'*r* des formes en question proviendrait d'un verbe auxiliaire, à savoir du verbe *ar* « aller ». Il a été rendu compte dans la *Revue* [2] du travail de M. Benfey et l'on a montré combien son hypothèse souffre de difficultés. Nous n'avons aucune trace en latin d'un verbe auxiliaire correspondant au sanscrit *ar* : mais en supposant que cet auxiliaire ait existé dans une période antérieure, il se joindrait au verbe principal selon un mode tout-à-fait inusité, puisqu'au lieu de se souder à un participe ou à un infinitif ou à un thème verbal, il conserverait devant lui les désinences des différentes personnes (*amat-ur*, *amam-ur*, *amant-ur*) et que lui-même resterait invariable.

M. Corssen maintient l'explication de Bopp. Il admet dans le passif latin la présence du pronom réfléchi : les scrupules de Mommsen et de Scherer, au sujet des dialectes italiques, sont fort exagérés. Non-seulement nous voyons que l'osque affaiblit en *z* un *s* placé entre deux voyelles, ce qui est un acheminement vers le changement en *r*, mais l'ombrien oppose la forme *erek* à l'osque *izik*. Nous avons, en outre, au parfait du subjonctif ombrien les formes *benurent*, *fakurent*, *ambrefurent*, exactement comme on a en latin *venerint*, *fecerint*, *ambiverint* [3]. En osque, nous avons le nom propre *Niumeriis* à côté de *Niumsieis*. Quant au changement de *s* en *r* opéré par l'ancien irlandais, il faut quelque courage pour affirmer que ce changement est *contraire* à la phonétique celtique.

Nous approuvons moins M. Corssen quand il rapproche les passifs italique, celtique et slave, pour en inférer que cette formation appartient à la période reculée où ces trois rameaux étaient encore réunis. Comme on ne trouve en grec rien qui ressemble au latin *lætor*, *vehor*, on peut être tenté de croire qu'ici l'auteur oublie ce qu'il a admis un peu plus haut (p. 26 et 45), à savoir que les langues italiques sont particulièrement apparentées avec le grec. Mais il n'en est rien : voici comment M. C. se tire de cette difficulté. Il y aurait eu une période où ces langues possédaient chacune deux passifs, l'un formé comme ἔχομαι, l'autre comme *vehor* : tandis que le grec a perdu le passif de la seconde espèce, le latin, le celtique, le slave ont laissé disparaître celui de la première.

Observons d'abord que M. Corssen aurait pu aussi bien ajouter encore le rameau germanique, car nous avons en ancien norrois, en suédois et en danois

1. *Zur Geschichte der deutschen Sprache*, p. 225.
2. Voyez le n° du 20 janvier 1872.
3. Journal de Kuhn. II, 23.

Digitized by Google

un passif en *s* [1]. Mais la formation d'une conjugaison réfléchie à l'aide du pronom réfléchi annexé au verbe, et le changement de la voix réfléchie en voix passive, sont des faits si naturels et si fréquents dans toutes les langues, qu'il n'est point nécessaire d'admettre une parenté d'origine. Nous renvoyons à ce sujet M. C. au travail de C. von der Gabelentz, *Ueber das passivum*, où il verra que les idiomes les plus divers, comme, par exemple, le magyare et le brésilien, se rencontrent sur ce point.

Partant de l'idée que le passif latin est très-ancien, M. C. établit la série suivante : **vehomi-se*, **vehom-se*, **vehon-se*, **veho-se*, **veho-r ;* à la seconde personne, **vehesi-se*, **vehesi-s*, **veheri-s*. On voit qu'au lieu de considérer l'*i* de *veheris* comme une voyelle de liaison, il en fait l'ancien *i* de *vahasi*. Et à la troisième personne ? l'*u* de *vehitur* n'est point, selon M. C., une voyelle euphonique comme dans *sumus* ou *Alcumena :* c'est l'altération d'un ancien *a*, car aussi bien qu'on disait *vagha-ti* « il transporte » on pouvait dire *vagha-ta*, puisque la désinence de la troisième personne n'est pas autre chose que le pronom démonstratif *ta*. Ainsi s'explique l'*a* des formes celtiques *berthar*, *scribthar*, et l'*e* des formes ombriennes et osques *vincter*, *herter*. Nous voici donc ramenés à la période indo-européenne et même au-delà, car jusqu'à présent, pour les désinences simples *mi*, *si*, *ti*, nulle part on n'avait découvert trace d'une autre voyelle que l'*i*. Nous ne pensons pas que les déductions de M. Corssen convaincront beaucoup de lecteurs. L'*i* de *veheris* aussi bien que l'*u* de *vehitur*, *vehuntur*, se prononçait probablement comme un son fort indistinct, et c'est à cause du caractère mal défini de cette voyelle qu'en osque et en ombrien elle est transcrite par un *e*. A l'intérienr de la langue latine, nous voyons l'orthographe varier : ainsi nous avons *nancitor* dans la loi des Douze Tables [2] et *utarus* sur une inscription (C. I. L. 1267). L'*a* des formes celtiques est probablement une autre représentation de cette voyelle neutre.

Tandis que par moments, ainsi qu'on vient de le voir, M. Corssen réclame pour la langue latine des formes d'un archaïsme impossible, à d'autres instants il lui fait tort de certaines formes vraiment anciennes qu'elle a conservées. Dans la conjugaison, le latin n'a plus guère que des verbes insérant une voyelle (peu importe ici qu'on l'appelle voyelle de liaison ou voyelle caractéristique) entre la désinence et la racine : ainsi *leg-i-t*, *am-a-t*, *mon-e-t*, *aud-i-t*. Ces verbes, qui forment ce que Bopp appelle la première conjugaison principale, sont d'un âge relativement récent : ils correspondent aux verbes grecs en ω. Mais le latin a pourtant gardé quelques restes de la seconde conjugaison principale, c'est-à-dire quelques verbes qui joignent immédiatement la désinence à la racine; tels sont *es-t* (il est), *fer-t*, *vul-t*, *es-t* (il mange). Ce qui prouve que ces formes sont vraiment anciennes, c'est qu'elles répugnent aux lois phoniques du latin classique, qui n'a pas de mots terminés

1. Grimm, *Gr. all.* (IV. p. 41 et s.).
2. Festus (éd. Müller), p. 166.

Digitized by Google

en *st* [1], *rt*, *lt*. Le nombre de ces formes est très-restreint, et nous voyons même qu'à d'autres personnes, comme *vol-u-mus*, *s-u-mus*, *ed-i-mus*, *fer-i-mus*, l'analogie a déjà fait sentir sa puissance. Par un renversement des faits qu'il est difficile de s'expliquer, M. Corssen suppose que *fert* est pour *ferit*, *est* pour *edit* et *vult* pour *volit* (p. 247 et 545). Mais on ne comprendrait pas pourquoi la langue aurait contracté *ferit* en *fert*, quand elle a *gerit*, *terit*, *serit*, ou *volit* en *vult* quand elle a *molit*, *colit*, ou *edit* en *est* quand elle a *dividit*, *cadit*, *fodit*. Une fois la voyelle de liaison introduite dans une langue, elle n'en sort plus si facilement, car elle rend la conjugaison beaucoup plus commode. C'est dans le sens des verbes comme *gerit*, et non dans la direction des verbes comme *fert*, que coule le fleuve de la langue latine. Pourquoi d'ailleurs refuser au latin ces restes de la conjugaison primitive, quand nous voyons qu'il s'en est également conservé en gothique et en ancien slave?

Un des mérites les plus incontestables de M. Corssen, c'est la façon dont il analyse et décompose les suffixes. Personne n'a mieux montré que lui comment les suffixes que les partisans de la *participial-theorie* considèrent comme simples, ont été formés par accumulations successives. On est d'autant plus étonné de le voir quelquefois rétablir la confusion là où lui-même avait fait l'ordre. Ainsi il identifie les suffixes *tūt* et *tāt*, en sorte que *juventūtem* ne serait qu'une altération de *juventātem* : mais la première partie du suffixe *tū-t* (plus anciennement *tū-ti*) est probablement la syllabe *tva* ou *tvā* qui a donné en grec la première partie du suffixe συνη. Il n'y a pas plus de raison pour identifier la formation des mots comme *cadūcus* et comme *merācus*, comme *velox* et comme *edax*.

L'auteur regarde les nominatifs *cucumis*, *cucumer*, *cinis*, *ciner*, comme de simples variantes de prononciation. Cependant, le mot *cucumis* a deux déclinaisons complètes : l'une sur *ignis*, l'autre sur *passer*. A côté du nominatif *cinis* nous avons le grec κόνις qui est un thème en *i* : on sait qu'il n'est pas rare de voir le nominatif présenter un autre thème que les cas obliques; nous citerons les mots *iter*, *senex*. M. Corssen a été conduit à voir dans *asser* « planchette » un mot composé de *ad* et *serere* [2], tandis qu'en réalité il y faut voir une forme sœur de *assis* « ais, planche, tablette, » mais revêtue d'un suffixe différent. L'ancienne langue latine avait aussi les doubles formes *bovis* et *boveris*, *suis* et *sueris*, *Jovis* et *Joveris*.

Une habitude obstinée de M. Corssen et de beaucoup d'autres philologues allemands, c'est de chercher des verbes dans les suffixes. Ainsi *poculum*, *ludicer*, *lavacrum* renferment la racine *kar* « faire » : *poculum* c'est « ce qui fait boire ». *Tabula*, *creber*, *saluber*, *conciliabulum* contiennent le verbe *bhar* « porter ». *Titulus*, *litera*, *pater*, *dator* sont formés à l'aide du verbe *tar* « traverser » [3]. On s'explique d'autant moins que M. C. partage cette erreur, qu'il analyse fort bien les suffixes simples *co*, *lo*, *bo*, etc. M. C. déclare quelque part qu'il trouve ces syllabes

1. Excepté *ast*, que M. Corssen explique d'une façon très-vraisemblable comme étant pour *at sed*.
2. P. 194 et s. — 3. P. 592.

Digitized by Google

pronominales trop vides pour donner des suffixes à significations si différentes [1] : mais précisément parce qu'elles sont vides, elles n'ont pas de peine à recevoir les acceptions variées que notre esprit y fait entrer. Les langues qui, comme l'allemand, se servent de suffixes pleins tels que *heit*, *thum*, *haft*, sont obligées de les vider avant de pouvoir en faire un libre usage.

D'après ce que nous venons de dire, nous ne pouvons qu'approuver M. C. quand il se refuse à voir le verbe *stare* dans l'adjectif *justus*, ainsi que le propose M. Pott. Mais pourquoi, un instant après, divise-t-il *justitia* de cette façon : *ju-sti-t-ia* [2] ? Nous avons ici le suffixe secondaire *tia*, comme dans *lætitia*, *tristitia*. C'est le composé *justitium* qui renferme le verbe *stare*, et l'on s'en aperçoit bien par le sens, qui est : « suspension de la justice, fermeture des tribunaux. »

M. C. aurait été plus autorisé à chercher un composé dans le mot *augur*, qu'il met sur la même ligne que *fulgur*, et qu'il divise ainsi : *aug-ur*. Il est difficile, quand on songe aux fonctions des augures, de ne pas chercher dans ce mot le nom de l'oiseau : *au-gur*, ainsi que l'a déjà reconnu M. Pott, est formé comme *au-spex*, *au-ceps* [3]. La seconde partie est un nom verbal tiré du verbe **gusere*, **gurere*, en sanscrit *guš*, en grec γεύω, en gothique *kiusan*, dont le sens est « éprouver, essayer ». Le verbe *gurere* est sorti de la langue latine : mais il a laissé le substantif *gustus* qui veut dire « l'essai, l'épreuve ».

A propos des adverbes comme *anteā*, *antehāc*, *antidhāc*, *posteā*, *intereā*, *præteréā*, *proptereā*, *quāpropter*, M. C. discute une question de phonétique et de syntaxe [4]. Bücheler et Ritschl supposent que les prépositions *ante*, *post*, *inter*, *præter*, *propter* ont autrefois gouverné l'ablatif : *eā*, *hāc*, *quā* seraient donc des ablatifs féminins régis par la préposition avec laquelle ils sont unis. Selon M. C., *eā*, *hāc*, *quā* seraient des accusatifs pluriels neutres ayant conservé la voyelle longue, comme les neutres védiques. Nous ne pouvons entrer dans le détail de cette discussion : contentons-nous d'indiquer une troisième explication qui aurait l'avantage d'être à la fois conforme aux lois phoniques ordinaires et aux règles habituelles de la syntaxe. Nous voyons par l'exemple de *abhinc*, *interim*, *adhuc*, *deinde*, *antequam*, avec quelle facilité le latin combine entre eux deux adverbes. Le même fait a lieu dans toutes les langues : je citerai seulement le français *jusque-là*, l'allemand *vorher*. On ne dira pas que dans ces mots le second terme est régi par le premier : quoiqu'il ne soit pas impossible de découvrir dans le second terme une flexion casuelle, pour peu qu'on y applique le microscope étymologique, cependant la vérité est que cette flexion était depuis longtemps pétrifiée quand on a assemblé les deux parties du composé. La même chose a dû avoir lieu pour les mots latins en question : nous voyons que *hāc*, *eā*, *quā* sont employés comme adverbes, même à l'état simple. Ce n'est pas ici le moment d'en examiner l'origine.

Nous nous séparons à regret d'un livre qui renferme tant de faits intéressants pour l'histoire de la langue latine. Ajoutons seulement qu'un index analytique et un index très-complet des mots cités facilitent singulièrement l'usage de ces deux volumes. M. B.

1. P. 40, 68, 150, etc. — 2. T. I, p. 568. — 3. P. 550. — 4. P. 455.

Digitized by Google

64. — **Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale,** par Paul JANET, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris. Seconde édition revue, remaniée et considérablement augmentée. Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques et par l'Académie française. Paris, Ladrange, 1872. In-8°, I, xl et 531 p. II, 747 p. — Prix : 16 fr.

Cet ouvrage de M. Paul Janet est la seconde édition d'un mémoire couronné par l'Académie des sciences morales et politiques en 1853 et publié en 1859 sous le titre : « Histoire de la philosophie morale et politique dans l'antiquité et dans les temps modernes. » M. J. voyant que la philosophie politique n'était pas liée à la philosophie morale dans les temps modernes comme dans l'antiquité a pensé avec raison que son ouvrage aurait plus d'unité et serait en même temps plus complet si l'histoire de la science politique en devenait le centre et le but. En conséquence, il a supprimé l'analyse et la discussion des théories de morale qui n'avaient aucune relation avec les théories politiques, et il a ajouté une introduction sur les rapports de la morale et de la politique, un chapitre préliminaire sur la philosophie morale et politique de l'Orient, des développements sur les origines de la morale en Grèce et sur Socrate, sur l'ancien et le nouveau Testament, sur la querelle du sacerdoce et de l'empire, sur la philosophie politique au XVIIe siècle, et enfin un dernier chapitre sur les théories politiques des économistes et sur l'idée du progrès dans Turgot et Condorcet.

Dans le premier livre, qui traite de la philosophie politique dans l'antiquité, M. J. donne avec raison la principale place à Platon et à Aristote, qui représentent à peu près complètement ce que les Grecs et les Romains ont dit de plus important sur ce sujet. Cependant il aurait pu tenir compte des discussions des Epicuriens et des Académiciens sur le principe de la justice, qui ne sont pas sans intérêt. L'importance que les écrits de Plutarque ont eue au XVIe siècle et encore au XVIIIe, leur méritait une place dans l'histoire de la philosophie politique.

Je n'ai aucune objection essentielle à adresser à M. J. sur l'exposition et l'appréciation des idées de Platon et d'Aristote. Il exagère peut-être l'empirisme d'Aristote et me paraît trop accorder aux préjugés vulgairement répandus sur l'emploi qu'Aristote aurait fait de la méthode d'observation et d'analyse en morale et en politique. Au fond, sa méthode est celle de Platon, la méthode dialectique qui marche à la vérité par la discussion des opinions plausibles. Aristote n'a pas dit et ne pouvait pas dire que « le vrai principe en toutes choses, c'est le fait » et que « si le fait lui-même était toujours connu avec une suffisante clarté, il n'y aurait pas besoin de remonter aux causes. » Au contraire, Aristote ne reconnaît le caractère scientifique qu'à la connaissance qui est en possession des causes et des raisons des faits ; et ce caractère, il le refuse à la morale et à la politique (*Eth. Nicom.* I, 1. 1094 b. 19 et suiv.), parce qu'elles ne portent pas sur le nécessaire, mais sur ce qui a lieu la plupart du temps. Il faut donc, suivant lui, se contenter d'y montrer la vérité en gros, sans rigueur; on ne doit pas demander une exactitude que ne comporte pas la nature du sujet, ni faire comme ceux qui se contenteraient de raisonnements plausibles en

Digitized by Google

mathématiques et réclameraient des démonstrations rigoureuses dans un plaidoyer. Or ce qui n'est pas susceptible de démonstrations rigoureuses est justement le domaine du plausible, du probable, de la dialectique.

J'accorde à M. J. que j'ai exagéré en disant qu'Aristote « a complétement adopté en politique les principes de Platon, » mais il me semble exagérer à son tour en sens contraire quand il dit (p. 253), qu'« en composant son idéal politique, Aristote ne fit autre chose qu'obéir à une habitude grecque et à ce que j'appellerai une sorte de lieu commun dont on ne pouvait pas plus s'affranchir que nos tragiques de la règle des unités, » que (p. 254) « l'idéal n'y est guère autre chose qu'une machine de convention, » enfin (p. 274), qu'Aristote « disserte sans modèle et sans idéal sur les diverses espèces de cités et leurs divers systèmes de gouvernement, » qu'il (p. 254) « est un naturaliste. » Je n'examinerai pas ici si l'idéal politique d'Aristote n'est ni original ni intéressant; si Aristote n'est pas supérieur dans les parties d'analyse et d'observation. Cela peut expliquer le préjugé répandu sur le caractère de sa politique; mais cela ne le justifie pas. Le fait est qu'Aristote a un idéal en politique, un idéal beaucoup moins éloigné de celui de Platon que des principes de nos sociétés modernes, et un idéal d'après lequel il juge les différents gouvernements. Enfin la politique n'est pas pour lui une science d'observation et de spéculation, son but est la pratique, ainsi qu'il le dit lui-même (*Eth. Nicom.* I, l. 1095 a 5); et il s'en montre constamment préoccupé dans son ouvrage.

Dans le second livre qui comprend le christianisme et le moyen âge, M. J. a très-bien discerné ce qui était essentiel et devait appeler l'attention : il s'est attaché aux polémiques soulevées par la querelle du sacerdoce et de l'empire et aux théories politiques de saint Thomas d'Aquin, dont l'autorité a été si grande dans les écoles de théologie. Son exposition est exacte et intéressante. Il ne lui est échappé que quelques erreurs de détail sur des points de fait.

Les théories politiques produites au XVIe, au XVIIe et au XVIIIe siècles sont le sujet des deux livres suivants et du second volume tout entier. Cette partie est la plus importante du sujet traité par M. J. et en même temps la plus remarquable de son ouvrage. Il y suit la naissance, le progrès et le développement de toutes les principales théories qui constituent aujourd'hui la science politique; il montre que Montesquieu a vu le premier que la division des pouvoirs était la condition essentielle de la liberté et détruit la légitimité de l'esclavage par les arguments les plus forts et les plus pressants, que Rousseau a distingué nettement le gouvernement du souverain et vu que la volonté générale est souveraine, qu'avant les économistes le droit de propriété n'avait pas encore été solidement établi. M. J. a montré le lien qui rattache les théories politiques à l'expérience personnelle de leurs auteurs; ainsi il a remarqué que la constitution de Genève a préoccupé Rousseau dans son Contrat social et qu'on peut expliquer ainsi certaines idées qui nous étonnent, comme celle qu'un peuple ne doit pas se laisser représenter. L'exposition est lucide et attachante. La discussion, qui dans l'ouvrage de M. J. suit toujours l'exposition, est conduite avec une dialectique fine et serrée; nous signalerons en particulier la discussion

Digitized by Google

des idées de Kant. L'appréciation est d'une équité irréprochable. Ainsi Rousseau est défendu victorieusement contre les reproches dont sa politique a été souvent l'objet, et en particulier dégagé de la responsabilité qu'on lui a imputée si légèrement dans les malheurs de la révolution française. M. Janet est fidèle à la noble devise : « liberty and moderation » qu'il avait mise en tête de son mémoire ; et on remarque dans tout l'ouvrage cette justesse sans banalité et cette finesse sans subtilité qui caractérisent son talent.

Charles THUROT.

---

65. — **L'Allemagne contemporaine,** par Edgar BOURLOTON, ex-engagé volontaire de 1870 aux zouaves de la Garde. 1 vol. in-12. Paris, Germer-Baillière. — Prix : 3 fr. 50.

Bien que ce livre n'ait aucune prétention scientifique, qu'il soit le fruit d'observations et d'études rapides et incomplètes, et d'une composition plus rapide encore, il mérite néanmoins d'être signalé à l'attention de ceux qui désirent connaître avec sincérité et exactitude l'Allemagne contemporaine. Les renseignements vrais et précis sur ce sujet nous font presque entièrement défaut ; rien n'est pourtant plus intéressant pour nous, rien n'est plus nécessaire que d'apprendre à connaître dans les plus petits détails l'organisation de l'Allemagne, ses lois, ses mœurs, ses idées, les éléments de sa force morale et matérielle. Nous devons avoir assez de virilité d'esprit pour faire cette étude avec un esprit dégagé des préoccupations et des passions du moment. C'est le seul moyen de la rendre profitable à notre pays en même temps qu'à la science.

M. Bourloton, malgré les tristes circonstances au milieu desquelles il a vu l'Allemagne, a su examiner ses mœurs et ses institutions sans parti pris, avec cette impartialité, cet amour de la vérité qui est aujourd'hui un devoir plus difficile, mais aussi plus sacré que jamais. « Pour faire une œuvre utile, dit-il, nous avons fait une œuvre sincère. » Aussi cette œuvre mérite-t-elle la belle épigraphe qu'il lui a donnée :

Ταῖς σαῖς δὲ τὐχαις, ἴσθι, συναλγῶ.
Γνώσει δὲ τάδ' ὡς ἔτυμ', οὐδὲ μάτην
Χαριτογλωσσεῖν ἔνι μοι [1].

Le plan du livre de M. Bourloton est très-complet : Caractère et mœurs. — État religieux. — Instruction publique. — Littérature. — Arts. — État politique. — Question sociale. — Puissance militaire. — Législation, impôts, organisation administrative. — Commerce et industrie. — Agriculture ; tels sont les divers points qu'il examine successivement. Certains chapitres pour lesquels il a pu se procurer des documents authentiques, sont très-instructifs. Celui qui traite de l'organisation militaire, en particulier, me paraît excellent. Il donne en quelques pages un tableau très-exact, non-seulement du système des levées et de la composition de l'armée, mais encore de l'éducation et de la discipline

1. Eschyle, *Prométhée enchaîné*, v. 288, sq.

Digitized by Google

militaires. Les chapitres sur l'administration, la justice, le commerce, l'agriculture, présentent aussi un grand nombre de détails intéressants, mais ils sont loin d'être aussi clairs et aussi complets que celui qui traite de l'armée. Les renseignements donnés par M. Bourloton n'ont pas tous la même valeur; les uns sont empruntés à des livres qui traitent de ces matières, d'autres à des rapports oraux recueillis en Allemagne, d'autres enfin à des observations personnelles. Aussi plus d'une erreur s'est-elle glissée dans cette revue rapide de tant de choses diverses. Il est inexact, par exemple, de dire qu'en Allemagne, la peine de mort n'est jamais suivie d'exécution (p. 219), bien que les exécutions soient rares. Plusieurs des assertions de M. Bourloton se rapportent à la période qui a précédé 1870 et ont cessé d'être vraies depuis les travaux législatifs de 1871, en particulier depuis la promulgation du nouveau code pénal. Il y a enfin dans le livre de M. Bourloton des lacunes graves. Il a consacré avec raison un chapitre entier à la question sociale, mais il ne dit rien de la loi sur la liberté des coalitions, dont les conséquences ont été si graves, comme le prouvent les nombreuses grèves qui affligent depuis quelque temps la Prusse. M. Bourloton fera bien quand il publiera une nouvelle édition de son livre, de refondre toute la partie qui traite de l'organisation administrative, législative et économique, en prenant l'avis d'Allemands spécialement versés dans ces matières.

Ce que M. Bourloton nous dit du caractère et des mœurs des Allemands est à un certain point de vue la partie la plus intéressante de son ouvrage, bien qu'elle soit très-incomplète. C'est un témoignage sincère et personnel sur des choses vues, senties, vécues; il est, à ce titre, très-précieux à enregistrer. Mais ce n'est pas six mois de résidence dans une petite principauté saxonne, suivis d'un voyage rapide dans le reste de l'Allemagne, qui peuvent permettre de prononcer un jugement d'ensemble sur une nation de 40 millions d'hommes qui renferme tant de types divers, depuis le sceptique et railleur Berlinois, jusqu'au grave et lourd piétiste du Wurtemberg. Le trait le plus remarquable de la race allemande, le sentiment religieux, a complètement échappé à M. Bourloton. Ne connaissant la religion que sous la forme catholique, y voyant surtout la satisfaction des besoins de l'imagination, et se trouvant en Allemagne dans une société imbue des idées positivistes modernes, il a cru que le protestantisme luthérien n'était qu'une forme de la libre pensée ou un recueil de dogmes officiels sans action sur les âmes. S'il avait pu connaître mieux les classes populaires, il y aurait trouvé une piété ardente et sincère; s'il avait eu avec les Allemands des relations plus prolongées et plus intimes, il aurait vu que presque tous, quelles que soient leurs opinions philosophiques, ont une conception religieuse et mystique de la vie et de la nature.

C'est surtout dans ses appréciations sur les arts et la littérature en Allemagne que M. Bourloton ne montre pas une compétence suffisante. Il est sur ce sujet à la fois vague et inexact. Qu'il nous suffise de dire que le nom de Mommsen n'est pas prononcé, et de citer les lignes suivantes : « l'étude des langues orientales, si précieuse pour les origines de la langue allemande, compte parmi ses maîtres : Bopp, traducteur de la vieille poésie philosophique de l'Inde (!);

Digitized by Google

Bernstein, auteur d'une grammaire arabe et d'un dictionnaire syriaque très-estimés, Ewald, qui a porté dans la critique hébraïque tant de subtilité dans l'analyse, tant de témérité dans l'hypothèse, enfin Boeckh, qui a précisé les règles et la méthode de cette science, en fondant ce qu'on peut appeler la philosophie de la philologie (!!) [1]. »

M. Bourloton aurait mieux fait de caractériser d'une manière générale le mouvement scientifique de l'Allemagne contemporaine, et de s'attacher à expliquer l'organisation de l'instruction publique, qui est une des principales causes de ce mouvement et de la supériorité actuelle de la race germanique. Les renseignements qu'il donne sur ce sujet sont exacts et intéressants, mais il n'a pas suffisamment montré que la puissante influence de l'enseignement en Allemagne vient à la fois de son unité et de sa liberté, et que cette unité dans l'enseignement a fait l'unité morale de la nation. Toute la jeunesse des classes aisées éclairées, au lieu de se contenter de l'enseignement secondaire, reçoit l'enseignement supérieur dans les universités. Là, elle acquiert par la vie en commun et par la salutaire discipline des méthodes scientifiques, d'une part le sentiment de la fraternité nationale et une certaine communauté d'idées, d'autre part de bonnes habitudes d'esprit, l'amour de l'exactitude, des faits précis et vrais, des jugements prudents et sûrs, en un mot une maturité intellectuelle aussi nécessaire à la sage direction de la vie journalière, surtout de la vie politique, qu'aux recherches de la science et de l'érudition. Tous les professeurs de collége sont contraints d'étudier trois ans au moins à l'université; aussi transportent-ils dans l'enseignement secondaire tout entier le même esprit à la fois national et scientifique qui anime les universités. Enfin les directeurs des écoles normales primaires doivent sortir des universités et les meilleurs professeurs de ces écoles ont fait des études d'enseignement supérieur. Ainsi, sans cette centralisation qui ailleurs stérilise et étouffe l'enseignement, l'Allemagne a su, par la seule force de ses institutions et sa vie intellectuelle, créer l'unité dans l'instruction publique, si bien que le même esprit, les mêmes méthodes, qui inspirent les cours de Berlin ou de Gœttingen, inspirent les leçons modestes d'un petit maître d'école au fond de la Prusse orientale. Les Académies elles-mêmes, formées presque exclusivement de membres des universités, vivent en rapport intimes avec elles et consacrent tous leurs efforts à encourager les études d'enseignement supérieur.

M. Bourloton ne pouvait en si peu de temps connaître à fond l'Allemagne. Peut-être aurait-il mieux fait de présenter ses souvenirs et ses observations sous la forme narrative plutôt que sous la forme didactique et de se contenter de raconter ce qu'il a vu et entendu avec cette sincérité, cette vivacité d'esprit et de style qui rendent si attrayante la lecture de son livre. Quelles que soient ses imperfections, ce livre rendra de réels services et enrichira nos connaissances sur l'Allemagne d'un nombre considérable d'expériences personnelles et de remarques fines et instructives. G. MONOD.

1. M. B. sait-il suffisamment l'allemand? Il traduit: *Die verlorene Handschrift*, par: *l'Écriture perdue* (p. 81, n. 1).

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 14 — **6 Avril** — **1872**

Sommaire : 66. SCHOLTEN, l'Apôtre Jean en Asie-Mineure. — 67. BÜHLER, Catalogue de manuscrits sanscrits. — 68. RÉNIER et PERROT, les Peintures du Palatin. — 69. VALETTAS, Lettre sur le 9e article du Symbole. — 70. RAJNA, Rinaldo da Montalbano. — 71. QUÆBICKER, Recherches critico-philosophiques. — 72. SAYOUS, Histoire des Hongrois de 1790 à 1815. — 73. SACHS, Dictionnaire encyclopédique allemand-français.

66. — **De Apostel Johannes in Klein-Azië.** Historisch-kritisch onderzoek door J. H. SCHOLTEN, Hoogleeraar te Leiden. Leiden, S. C. van Doesburgh, 1871, 96 p. in-8°.

Les traditions relatives aux temps apostoliques sont loin de garder le silence sur la vie de l'apôtre Jean. Nous pouvons, en les coordonnant, tracer l'esquisse biographique suivante : Jean, fils de Zébédée, après avoir été d'abord avec Jacques et Pierre à la tête de l'église de Jérusalem, dirigea pendant un certain nombre d'années les communautés chrétiennes d'Asie Mineure, écrivit dans ce dernier pays le livre de l'Apocalypse, le quatrième évangile et les trois épîtres qui portent son nom, et mourut à Éphèse dans un âge avancé. La tradition ne nous présente point d'une manière aussi sèche les grands traits de la vie de l'apôtre ; elle sait y joindre des anecdotes qui animent, pour ainsi dire, la figure du personnage et font ressortir les vives couleurs du tableau. L'histoire du jeune brigand converti et le récit de la rencontre de Jean avec l'hérétique Cérinthe aux bains d'Éphèse sont dans toutes les mémoires.

Quelle est la valeur historique des renseignements puisés à cette source d'informations, renseignements que nous trouvons servilement reproduits dans la plupart de nos Histoires de l'Église ?

La critique a déjà montré depuis un certain nombre d'années que les traditions chrétiennes des premiers siècles étaient loin d'offrir toutes les garanties désirables d'historicité, mais la tradition johannique est peut-être, de toutes, celle qui a reçu les plus rudes coups. L'authenticité du quatrième évangile, fortement ébranlée depuis Bretschneider, voit journellement diminuer le nombre de ses défenseurs. Il en est de même pour les épîtres. Quant à l'Apocalypse, Baur et ses disciples ont continué d'y voir l'œuvre de Jean ; ce livre venait du reste confirmer d'une façon merveilleuse les systématisations trop absolues de l'école de Tubingue. Mais on n'en est pas resté là. MM. Volkmar, Meyboom, Keim, etc., ont repris, mais pour d'autres raisons, l'ancienne thèse soutenue par Denys d'Alexandrie et Eusèbe, plus tard par Luther, Carlstadt et Zwingli, qui s'accordaient à rejeter l'origine apostolique de l'Apocalypse. Ils ont cherché à démontrer qu'il était impossible de reconnaître la main d'un apôtre dans ce livre étrange que pourtant l'exégèse moderne a su éclairer d'une si vive lumière. Ces résultats ne sont pas

Digitized by Google

encore universellement acceptés, il s'en faut de beaucoup; mais des conversions s'opèrent chaque jour, et tout observateur attentif verra bien nettement que le courant porte de ce côté.

La tradition se trouve donc prise en défaut sur un des points essentiels. Mais s'ensuit-il qu'il faille la rejeter en bloc et aller jusqu'à ne pas reconnaître comme historique la donnée, si généralement admise, d'un séjour plus ou moins long de l'apôtre en Asie Mineure ? Non. Pourtant, si l'un des faits relatés est démontré inexact, les autres doivent être soumis à un examen critique d'autant plus rigoureux. Cette enquête a été récemment entreprise et l'ouvrage que nous avons sous les yeux peut être considéré comme un exposé complet de la question.

Dès 1840 un théologien allemand nommé Lützelberger avait vigoureusement attaqué l'ensemble de la tradition johannique. Mais son livre[1] passa presque inaperçu. Il était réservé à M. Keim, auteur d'une savante, mais un peu lourde, *Vie de Jésus*, de reprendre le problème en 1867 et de le poser de telle sorte qu'on fût obliger de s'en occuper[2]. Le monde théologique s'émut et une controverse s'engagea qui n'est point encore terminée. MM. Keim, Wittichen, Holtzman d'une part, MM. Ewald, Steitz, Max Krenkel, de l'autre, ont traité la question avec une profonde connaissance de l'époque apostolique. Quoiqu'il en soit du résultat, les deux partis auront combattu avec honneur. Mais entre tous ces travaux, la première place appartient certainement au dernier venu, celui de M. Scholten.

Le nom de M. Scholten n'est point inconnu aux lecteurs de la *Revue critique*. Ils savent avec quelle richesse et quelle variété de connaissances, avec quelle sûreté de coup d'œil et quelle inflexibilité de méthode, l'illustre théologien hollandais a l'habitude de traiter les questions de critique historique. Ces qualités ne se sont point démenties dans la publication que nous annonçons aujourd'hui.

Le plan suivi par l'auteur est des plus simples. Il consiste à prendre l'un après l'autre, et dans leur ordre chronologique, les anciens écrivains ecclésiastiques dont le témoignage peut être invoqué, à recueillir ce témoignage et à en déterminer la valeur et la portée. L'histoire de la tradition johannique se dégage ainsi au milieu de la discussion des textes et l'on se trouve presque étonné de découvrir un lien organique entre les divers chapitres de l'ouvrage qui semblaient n'offrir tout d'abord que des études fragmentaires. La raison en est pourtant bien simple. Chacun de ces chapitres représente pour ainsi dire un chaînon dans la formation graduelle de la légende.

Les plus anciens documents qu'il nous soit possible de consulter ne nous parlent pas d'un séjour de Jean l'apôtre en Asie Mineure. L'Apocalypse, dont l'auteur a été à Patmos et connaît les églises de l'Asie Mineure, offrirait à la tradition une base solide, s'il était démontré que ce livre est bien l'œuvre de Jean. Malheureusement il n'en est rien. L'Apocalypse trahit une main qui ne peut être

1. *Die Christliche Tradition über den Apostel Johannes und seine Schriften in ihrer Grundlosigkeit nachgewiesen.*

2. *Geschichte Jesu von Nazara*, I. p. 161 suiv. Comp. *Revue de théologie*, 3e série, VI, p. 178 suiv.

Digitized by Google

celle d'un apôtre, et le personnage mis en scène par l'écrivain inconnu n'est pas plus historique que le Daniel du livre de Daniel ou l'Esdras du quatrième livre d'Esdras. Parmi les écrits les plus récents du Nouveau Testament, les épîtres aux Éphésiens, aux Colossiens et à Timothée ne font mention nulle part d'un séjour de Jean en Asie Mineure ; ils partent au contraire de l'idée que Paul est le grand apôtre de cette région. Il en est de même de Papias, de Polycarpe, de Justin, de l'auteur des lettres d'Ignace, d'Hégésippe. Nous arrivons ainsi jusque vers l'an 180, sans avoir pu recueillir un seul témoignage en faveur de l'opinion traditionnelle. C'est là un argument déjà bien fort contre son historicité. Mais la tâche de la critique n'est pas achevée. Elle doit aussi nous faire assister à la genèse de la tradition, nous en expliquer les origines et nous montrer son développement lent et graduel.

L'anti-Montaniste Apollonius (180) est le premier qui fasse allusion à un séjour de Jean en Asie-Mineure. Il nous raconte, d'après une citation faite par Eusèbe, que l'apôtre avait ressuscité un mort à Éphèse. Chez Irénée, évêque de Lyon, contemporain d'Apollonius, les renseignements sur Jean et son activité en Asie deviennent de plus en plus nombreux. Aussi M. Scholten consacre-t-il à ce père de l'Église un long chapitre (p. 30-54), où sont discutés en détail tous les passages relatifs à la tradition johannique. Le témoignage d'Irénée sort bien affaibli de cet examen critique. A partir de l'évêque de Lyon, il est généralement admis dans l'Église que Jean est l'auteur non-seulement de l'Apocalypse mais encore du quatrième évangile et des épîtres. Si nous suivons les progrès de la tradition chez les écrivains ecclésiastiques postérieurs (Polycrate d'Éphèse, Clément d'Alexandrie, Origène, Denys d'Alexandrie, Tertullien, Eusèbe, Jérôme, Augustin et Isidore de Séville), nous la trouvons s'enrichissant à chaque pas de nouveaux traits et prenant de plus en plus une couleur légendaire. Quelques passages du *Liber de ortu et obitu patrum*, attribué à Isidore de Séville, sont assez curieux à cet égard pour être reproduits ici : « Martyr veraciter exstitit (Johannes). Missus namque in ferventis olei dolium, illæsus inde evasit. Veneni poculum potavit, et ei nihil nocuit. Duos viros de veneno mortuos suscitavit, silvestres frondium virgas in aurum mutavit, littoreaque saxa in gemmas formavit, et gemmarum fragmina in propriam naturam reformavit. Viduam quoque prece[1] populi suscitavit, et redivivum cujusdam juvenis corpus in vitae statum reparavit, et quod dictu magis est, Christi generationem sæculo monstravit..... Cum sibi diem transmigrationis suæ sentiret imminere, jussisse fertur sibi sepulcrum effodi et valedicens fratribus, oravit : facta oratione, vivens[2] tumulum intravit. Unde accidit ut quidam asserant vivere, nec mortuum eum in sepulcro, sed dormientem jacere contendant, maxime pro eo quod illic terra sensim ab imo scaturiat, et ad superficiem sepulcri conscendat; et quasi flatu[3] quiescentis deor-

1. *Prece* est la leçon que nous a fournie le ms. latin 1792 de la Bibliothèque Nationale. L'édition Migne et toutes les éditions imprimées que nous avons pu consulter donnent *præcepto*, qui n'offre aucun sens.

2. Le texte de la coll. Migne porte ici *videns;* le ms. déjà cité de la Bibl. nat., *vivens*.

3. Migne : *flatum*.

Digitized by Google

sum ad superiora ebulliat. Sed hanc contentionem et æstimationem ex christianis cordibus vir spiritu sancto plenus Leo papa et apostolicus in dubitanter abstraxit, quia Johannes apostolus in suo sepulcro nec vivus jacet, nec mortuus[1]. » Nous avons d'autant moins hésité à transcrire cette citation que M. Scholten ne lui a emprunté qu'un seul trait : ce qui est relatif au sépulcre de Jean.

La tradition johannique n'était arrivée que graduellement et par une marche constante à prendre la forme qu'elle revêt ainsi au commencement du VIIe siècle. D'après M. Scholten elle s'était développée à peu près comme suit, en partant de l'idée reçue dès la fin du IIe siècle, que l'Apocalypse était l'œuvre de l'apôtre Jean : Jean s'était trouvé à Patmos « à cause de la parole de Dieu et du témoignage de Jésus. » Une fausse exégèse de ces dernières paroles (μάρτυς, *témoin*, devenant un μάρτυς, *martyr*), porta à croire que Jean avait été exilé dans cette île. De là à admettre que cette relégation avait été ordonnée par un des empereurs persécuteurs, il n'y avait pas loin; cet empereur n'est encore nommé ni par Irénée ni par Origène, mais il l'est par Eusèbe : c'est Domitien. La mort de l'empereur met un terme à l'exil de Jean, mais où ce dernier pouvait-il se retirer, sinon en Asie Mineure où, d'après l'Apocalypse, il avait déjà des relations? Jean, devenu une fois l'apôtre de l'Asie Mineure, la tradition avait le champ libre, et dès ce moment les légendes commencèrent à se multiplier.

Nous n'avons que peu d'observations à présenter sur la manière dont M. Scholten a traité son sujet. La forme que prend sous sa plume la discussion des textes est tout à fait scholastique, ce qui rend la lecture du travail assez fatigante. Mais cette forme permettant de condenser en quelques pages une masse de faits, on réalise du moins une économie de temps. Quelques inadvertances se sont glissées sous la plume de l'auteur. Il nous parle, entre autres, d'une résurrection qui, suivant Papias, aurait été opérée de son temps *à Éphèse* (p. 29); mais le nom de la ville, important pour la démonstration de M. Scholten, ne se trouve point dans le texte qui porte : νεκροῦ γὰρ ἀνάστασιν κατ' αὐτὸν γεγονυῖαν ἱστορεῖ[2]. — De ce qu'Hégésippe est venu à Rome sous l'épiscopat d'Anicet (157-168), et que Polycarpe a fait le même voyage vers la même époque, est-il bien permis d'en conclure que l'historien s'est rencontré avec l'évêque de Smyrne et qu'il aurait pu obtenir ainsi des informations sur l'Asie Mineure et par conséquent sur Jean (p. 28)? Les textes, à ma connaissance, ne parlent point d'une telle rencontre, et les deux personnages peuvent fort bien être venus à Rome l'un après l'autre.

Nous ne pouvons nous empêcher, en finissant, de dire que le travail si remarquable du professeur de Leide est imprimé avec la dernière négligence. Evidemment l'auteur n'a point revu lui-même ses épreuves, et un long *erratum* est loin de signaler toutes les fautes typographiques et autres. Les éditeurs hollandais apportent ordinairement plus de soin à la correction des ouvrages qu'ils publient.

C.

---

1. *Liber de ortu et obitu patrum*, c. 43 (Coll. Migne, *Isid. Hisp.*, vol. III, p. 1282).
2. Eusebii *Hist. eccl.*, III, 39, 9 (éd. Heinichen).

Digitized by Google

67. — G. Bühler. **A Catalogue of sanscrit manuscripts** contained in the private libraries of Gujarât, Kâthiavâd, Kachchh, Sindh and Khândes. Fascicle I. Bombay. Printed at the Indu-Prakâsh Press. 1871. In-8°, ix-245 p.

Dans une courte préface, M. Bühler nous explique l'origine de ce catalogue. L'auteur a été chargé par le gouvernement de l'Inde de dresser une liste de tous les manuscrits sanscrits existant dans les bibliothèques privées du Guzerati, du Sindh et des contrées avoisinantes. Il s'est servi d'agents payés, prêtres et maîtres d'école, qui ont visité les principaux centres brahmaniques de cette région. Comme on devait se régler, pour le choix de ces agents, plus encore sur leur habileté à pénétrer dans les dépôts de livres que sur leurs connaissances littéraires, M. B. ne répond pas qu'il ne se soit point glissé d'erreurs dans la liste des auteurs ou même dans celle des titres. Lui-même il a corrigé un certain nombre de fautes, surtout en ce qui concerne la littérature védique, qui est à peu près inconnue aux savants indigènes.

Douze mille manuscrits ont été ainsi catalogués : le fascicule I que nous avons entre les mains en contient à peu près trois mille. Ils sont divisés en six séries, sous les chefs suivants : *Mantra samhitās; Brāhmanas; Upaniṣads; Sūtras, Pariçiṣṭas,* etc.; les autres Vēdāngas; *Prajōgas*. La première série contient 183 manuscrits, la seconde 42, la troisième 620 donnant environ cent vingt ouvrages distincts. Dans le prochain fascicule, qui est déjà sous presse, viendront la poésie et l'histoire. Depuis l'achèvement de cette première partie, M. B. a eu connaissance de cinq mille nouveaux manuscrits. Il estime à trente mille le nombre des manuscrits brahmaniques existant dans la région qu'il est chargé d'explorer [1].

Le catalogue donné par M. Bühler est conforme au modèle tracé par Râjendra Lala Mitra. Il comprend neuf colonnes, savoir : le numéro d'ordre, le titre en dévanâgarî et en caractères latins, le nom de l'auteur, le nombre de pages, le nombre de lignes par page, l'âge du manuscrit, le nom et l'adresse du propriétaire, remarques.

Quelques-uns de ces manuscrits sont d'un âge fort respectable : il y en a un qui est du commencement du XIIIe siècle. Mais M. B. nous parle d'un autre du Xe et on lui a assuré qu'il en existait encore de plus anciens à Pâthan, dans la grande bibliothèque des Jainas. Parmi les ouvrages les plus importants de ce catalogue, on remarque une belle collection de textes de l'*Atharvavēda* et un fragment du commentaire de Bhâskara sur le *Jaǵurvēda* noir.

M. B. déclare qu'il se charge de procurer des copies de ces manuscrits à ses confrères indianistes, moyennant le prix assurément fort modique de 2 1/2-3 roupies par 1000 slokas pour la simple copie, et de 4-5 pour la copie relue et corrigée. Il omet un renseignement qu'il valait cependant la peine de donner explicitement : en quelle écriture sont ces manuscrits et seront ces copies.

---

1. Les livres Jainas sont quatre ou cinq fois plus nombreux. M. B. se propose de donner plus tard une liste des principaux ouvrages Jainas avec une analyse de leur contenu et une vue générale de cette littérature.

Digitized by Google

Il est inutile de faire ressortir l'importance de cette publication, pour laquelle on ne saurait être assez reconnaissant à M. Bühler. Placé comme avant-poste de la critique européenne au milieu de la civilisation de l'Inde, il a pris son rôle au sérieux, et non content d'approfondir la littérature brahmanique pour son propre compte, il ouvre à tous les indianistes les nombreux dépôts où dorment encore tant de richesses ignorées.

M. B.

---

68. — **Les Peintures du Palatin**, par MM. Léon Renier et Georges Perrot. 39 p. un plan et cinq lithographies. Paris, Didier, 1871. In-8°. — 5 fr.

Tous les archéologues suivent avec intérêt, depuis dix ans, les fouilles opérées par M. Rosa sur la partie du Palatin qui comprenait les jardins Farnèse, fouilles qui ont permis de reconnaître l'emplacement de différents édifices de Rome antique, et mis au jour de beaux morceaux de sculpture et des inscriptions importantes. En 1869 l'habile explorateur du palais des Césars réussit à dégager une maison dont les murs subsistaient jusqu'à la hauteur du premier étage et montraient encore les peintures dont ils avaient été décorés. Des copies de ces peintures, exécutées par M. Layraud, ont été exposées à l'École des beaux-arts, et M. Perrot en publie une description détaillée.

Son livre est précédé d'un mémoire où M. L. Renier détermine avec une précision rigoureuse à qui avait appartenu cette maison, contiguë à la portion du palais impérial nommée *Domus Tiberiana*. Du seul fait de cette contiguité, on avait conclu d'abord que la maison dont il s'agit était la maison paternelle de Tibère, né on le sait d'ailleurs, sur le Palatin : il aurait conservé intacte cette petite habitation à côté du palais qu'il fit construire quand il eut succédé à Auguste. Mais un tuyau de plomb retrouvé dans un couloir souterrain porte l'inscription IVLIAE.AVG. Or toutes les inscriptions de ce genre, imprimées en relief sur les tuyaux de conduite d'eaux, désignent le propriétaire de la maison que ces conduites desservaient. Celle dont il s'agit appartenait donc à *Julia Augusta*, c'est-à-dire à Livie, veuve d'Auguste. M. Renier, en discutant les textes relatifs à la succession d'Auguste, prouve que cette maison échut à Livie dans sa part de cette succession, et qu'après la mort de Livie elle passa aux mains de Tibère et fit désormais partie du domaine impérial. Elle fut intégralement conservée jusqu'au IIIe siècle au moins, bien que, dans cet intervalle, de nouvelles constructions se fussent élevées tout à côté. La maison paternelle de Tibère fut au contraire démolie pour faire place à la portion du palais qui prit le nom de *Domus Tiberiana*.

Les peintures décrites et commentées par M. Perrot se trouvent dans le *tablinum* de cette maison. D'autres appartements sont décorés de paysages et d'arabesques, mais on n'a, jusqu'ici, trouvé de *megalographiai* que dans le *tablinum*. Elles sont au nombre de cinq.

I. 1m.70 sur 1m.35. *Io, Hermès* et *Argus*. Io est assise sur un rocher, au pied d'une colonne hexagonale que surmonte la statue de Héra. La fille d'Inachus est

Digitized by Google

enveloppée presque entièrement d'un manteau violet qu'elle retient sur sa poitrine. Les cornes qui rappellent sa métamorphose sont presque perdues dans les masses sombres de sa chevelure : l'artiste ne les avait que légèrement esquissées et les avait à moitié dissimulées pour ne pas sortir des conditions de son art en altérant la figure humaine par ce mélange d'animalité, sans cesser pourtant d'obéir à la tradition mythique. La peinture ayant un peu souffert à cet endroit, on a cru qu'Io était figurée sans cornes, et la copie de M. Layraud ne reproduit pas ces appendices. Mais M. P. dont les doutes étaient éveillés sur ce point, a interrogé M. Helbig qui pouvait, à Rome, examiner de très-près l'original, et cet examen a révélé une corne encore visible au côté droit du front. Celle du côté gauche a disparu [1].

Argus, armé d'une lance et d'une épée, le pied droit posé sur un rocher, surveille attentivement sa prisonnière : il est nu ; la peau du taureau sauvage qu'il avait tué en Arcadie (Apollod. II, 1) est jetée sur son genou droit. La manière dont ces deux personnages sont groupés rappelle exactement d'autres peintures campaniennes, mais Hermès se présente dans une attitude que l'on signale ici pour la première fois. Le Dieu, reconnaissable à son pétase ailé, à son caducée, et désigné d'ailleurs par son nom (EPMHC) écrit sur le sol, s'avance à pas lents en tournant autour du rocher sur lequel Io est assise. Les mouvements sont empreints de circonspection, sa marche semble silencieuse, on voit qu'il va surprendre Argus, et la composition présente un caractère éminemment dramatique, rare dans la peinture antique.

Héra est représentée vêtue d'une longue robe, et tenant un sceptre et une patère. M. P. remarque que dans les statues de cette divinité qui offrent les mêmes attributs, ceux-ci ont été ajoutés par le restaurateur. Il est vrai que presque toujours les bras manquaient à ces statues un peu grandes, et par là même plus exposées aux mutilations, mais des statuettes, mieux préservées par leur petit volume, offrent le sceptre ou longue haste et la patère [2] ; par conséquent la peinture du Palatin confirme ce qu'on savait, mais n'apprend rien à cet égard.

Ce tableau, sur lequel je me suis un peu étendu, est le plus beau de ceux que les fouilles du Palatin ont fait connaître, et M. Helbig, juge si compétent des peintures antiques, le range au nombre des plus remarquables qui soient parvenus jusqu'à nous.

Les quatre peintures suivantes sont entourées de cadres qui simulent des fenêtres ou des portes ouvertes : on saisit là l'origine antique de ces *trompe-l'œil*, système décoratif resté cher aux Italiens.

II. 2m.65 sur 1m.35. Polyphême épiant Galatée qui se baigne avec ses compagnes. Représentation très-intéressante, tant par les dimensions du sujet que

---

1. M. Helbig, *Wandegemælde*, etc. (n° 131) a aussi reconnu les cornes d'Io sur une peinture de Pompei où personne ne les avait distinguées. D'après cela il reste incontestable que, jusqu'à présent, les cornes ne manquent à *aucune* représentation d'Io.

2. Statuette de bronze, à Florence. Clarac pl. 418 n° 730. Statuette d'argent, au Louvre. Longpérier, Notice des bronzes, n° 26.

Digitized by Google

par la façon large et hardie dont il est traité. Par un artifice semblable à celui que nous avons signalé dans l'effigie d'Io, et inspiré à l'artiste par les mêmes motifs de goût, l'œil frontal du Cyclope, légèrement indiqué, est presque noyé dans l'ombre projetée sur le haut du visage de Polyphême par son épaisse chevelure, et ce personnage, muni d'ailleurs de deux yeux bien placés et de dimensions ordinaires, n'apparaît que comme un homme d'une taille élevée. Dans quelques détails, le peintre s'écarte un peu du récit de Théocrite et des autres représentations graphiques du même sujet. M. P. a noté ces différences et fait ressortir leur intérêt.

III. $2^{m}.65$ sur $1^{m}.35$. Le troisième tableau offre un sujet difficile à déterminer. Une femme de haute taille, accompagnée d'une enfant, sort d'une maison dont la porte occupe le fond du tableau. Elles portent des objets peu distincts, mais qui, en raison de diverses circonstances, semblent destinés à un sacrifice. Sur une terrasse qui couronne la porte dont nous venons de parler, et sur des balcons ayant vue sur la rue, trois femmes, un jeune homme et un enfant suivent des yeux les deux premiers personnages.

Le besoin d'expliquer ce sujet a fait supposer qu'on se trouvait en présence d'un épisode célèbre de l'histoire de la famille Claudia, et que la grande figure de femme qui occupe le centre de la composition était la Claudia Quinta qui fit entrer dans Rome la statue de la bonne déesse (Liv. XXIX, 4; Val. Max. I, 8, 11). Cette explication tirait quelque vraisemblance du fait que la maison, décorée par la peinture en question, aurait été celle de Tibère, membre de la *gens Claudia*. M. Renier ayant démontré que la maison appartenait à Livie, M. P. croit qu'il n'y a plus à chercher ici une représentation de l'épisode de Claudia Quinta, dont rien ne motiverait ici la présence. Mais le père de Livie appartenait à la *gens Claudia* et n'était entré dans la *gens Livia* que par adoption (Suet. *Tib.* 3), de sorte que le fait miraculeux attribué à Claudia Quinta appartenait réellement à la famille de Livie, et l'attribution de la maison du Palatin à son véritable propriétaire, n'infirme pas l'hypothèse qu'on avait émise. Ce qui la contredit mieux, et doit la faire rejeter absolument, c'est l'absence de tout attribut significatif, de toute indication un peu nette du sujet. Il est clair que le peintre aurait plutôt représenté Claudia Quinta tirant le navire par le Tibre, que quittant sa maison pour aller chercher ce navire. Il ne faut donc probablement voir ici qu'une peinture décorative, une imitation d'une rue de Rome. M. P. remarque qu'on n'a pas ici une architecture de fantaisie, mais la représentation exacte de maisons romaines. En général, on s'est trop peu occupé des détails architectoniques que fournissent les peintures antiques : ils ont le plus souvent, une valeur très-grande comme l'a démontré Hittorff[1], et nous avons ici un exemple à ajouter à ceux qu'il a produits.

IV-V. $0^{m}.75$ sur $0^{m}.65$. Ces tableaux représentent, suivant M. P. des scènes de magie : l'explication détaillée qu'il fournit est de tout point satisfaisante et

1. Mém. de l'Acad. des Inscript. Nouv. série, XXV, 2 p.

Digitized by Google

bien préférable à l'opinion récemment émise[1], qu'il n'y aurait là que des scènes de toilette.

Si de ces peintures, qui datent du premier siècle de notre ère, on rapproche d'autres tableaux, trouvés à Rome en différents points et qui sont aujourd'hui conservés à la bibliothèque du Vatican, on constitue un groupe très-supérieur pour la composition et pour le dessin, à la plupart des peintures exhumées des cités campaniennes. On conçoit que les artistes qui travaillaient à Rome, sous les yeux de juges difficiles, à côté des chefs-d'œuvre de l'art grec transportés dans la capitale, et qui sentaient leur émulation se développer sous des causes multipliées, aient dû concevoir plus grandement leurs sujets et les exécuter avec une science plus profonde.

En citant, pour l'explication des peintures du Palatin, tous les passages des poètes propres à en faciliter l'interprétation, en multipliant les comparaisons avec d'autres œuvres antiques, M. P. s'est abstenu cependant de commentaires inutiles. Il juge l'art avec discernement et avec goût, et ses quelques pages sont d'une lecture aussi agréable que solide.

C. DE LA BERGE.

---

69. — Ἐπιστολιμαία διατριβὴ κατὰ τῶν λεγόντων, ὅτι ἐννοητέον ἐστὶ πρὸ τοῦ Θ' ἄρθρου τοῦ Συμβόλου τῆς πίστεως τὸ ῥῆμα « πιστεύω. » Ὑπὸ Ἰωάννου Ν. Βαλέττα. *Lettre (à mon fils) contre ceux qui supposent le verbe* « je crois » *sous-entendu devant le 9me article du symbole de la foi*, par Jean-N. VALETTAS. In-8°, 23-244 p. 1871. Paris, chez Maisonneuve; Londres, chez Clayton et C°. — Prix: 6 fr.

M. Valettas, aujourd'hui directeur de l'École hellénique à Londres, est un savant grec déjà connu de nos lecteurs par son remarquable travail sur les lettres de Photius, travail qui a paru à Londres en 1864[2]. Depuis lors il a publié une intéressante monographie sur Homère et tout récemment une traduction de l'*Histoire de la littérature grecque* par Donaldsen[3]. M. Valettas est donc un homme considérable, dont les opinions ont une grande importance et doivent être sérieusement examinées. Ces quelques mots préliminaires nous ont paru indispensables avant d'aborder le grave sujet qui fait l'objet de sa dernière publication, celle que nous annonçons aujourd'hui.

Comme on le voit d'après le titre, c'est une dissertation sous forme de lettres, dans laquelle l'auteur cherche à réfuter ceux qui prétendent qu'il faut sous-entendre le mot πιστεύω, « je crois, » avant le neuvième article du symbole, relatif « à l'Église une, sainte, catholique et universelle. » Nous n'avons point qualité pour admettre ou repousser le système d'interprétation soutenu par M. Valettas; nous nous contenterons d'exposer les arguments sur lesquels l'auteur

---

1. Revue archéologique. Janvier 1872. M. Dilthey (*Rheinisches Museum*) incline à voir dans un de ces tableaux une scène de l'*Hippolyte* d'Euripide; v. la réfutation de M. Perrot, p. 36.
2. Voyez la *Revue critique* du 31 mars 1866.
3. Sur cette traduction voy. M. Egger dans le *Journal des savants*, nov. 1871, p. 582.

Digitized by Google

s'appuie, lui demandant seulement la permission de lui soumettre quelques observations.

Dans ce travail une question de doctrine se rattache à une question d'orthographe et de grammaire. Toute la dispute repose sur le déplacement d'une virgule et la suppression de la conjonction καὶ devant le 9e article du Symbole. Au fond l'auteur confesse parfaitement l'existence et le pouvoir d'une Église catholique et apostolique, mais il ne veut pas qu'on en fasse un article du *Credo*, et il s'appuie sur la construction grammaticale de la phrase qu'il coupe d'une manière toute différente de celle que l'usage a consacrée. Après l'incise καὶ εἰς τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον, τὸ κύριον, τὸ ζωοποιὸν, τὸ ἐκ τοῦ πατρὸς ἐκπορευόμενον, τὸ σὺν πατρὶ καὶ υἱῷ συμπροσκυνούμενον, τὸ λαλῆσαν διὰ τῶν προφητῶν, il ne veut pas qu'on ponctue, mais au contraire il continue sans aucune interruption εἰς μίαν ἁγίαν καθολικὴν καὶ ἀποστολικὴν ἐκκλησίαν, et il rapporte ces derniers mots au verbe λαλῆσαν au lieu de sous-entendre, comme on le fait communément, le verbe πιστεύω. Cette manière de comprendre et de lire lui a été suggérée par un passage de l'opuscule de Photius intitulé : Ἐρωτήματα δέκα σὺν ἴσαις ταῖς ἀποκρίσεσι, « Dix questions avec le même nombre de réponses. » « Εκκλησία εἰς ἣν καὶ τὸ πανάγιον Πνεῦμα διὰ τῶν προφητικῶν σαλίπγγων, κατὰ τὴν ὑφήγησιν τοῦ ἱερωτάτου καὶ σεβασμίου ὄρου, ἀνομολογοῦμεν λελαληκέναι, τὸ λαλῆσαν διὰ τῶν προφητῶν ἱερολογοῦντες εἰς μίαν καθολικὴν καὶ ἀποστολικὴν ἐκκλησίαν. »

Cette interprétation se trouve d'ailleurs confirmée par la distribution du symbole dans un célèbre manuscrit de la bibliothèque Bodléiene, et par un passage du discours de Siméon de Thessalonique Κατὰ πασῶν τῶν αἱρέσεων.

A l'appui de ces textes, assurément très-dignes d'attention, M. Valettas invoque un argument de philologie pure. Il relève un certain nombre d'exemples tirés du Nouveau Testament, qui tous contiennent le mot πιστεύω, et il en conclut que la préposition εἰς ne doit s'employer après πιστεύω que quand il s'agit de Dieu ou de quelqu'une des personnes de la Sainte-Trinité. Partout ailleurs et toutes les fois qu'il est question de créatures ou même d'institutions divines, quelque saintes qu'elles soient, c'est du datif qu'il faut se servir. Or dans le Symbole il y a εἰς μίαν ἁγίαν καθολικὴν καὶ ἀποστολικὴν ἐκκλησίαν. L'Église est-elle donc une quatrième personne de la Sainte-Trinité ? Évidemment non. Donc εἰς ne peut se rapporter à πιστεύω, mais bien à un autre verbe, à λαλῆσαν.

Cette doctrine nous paraît un peu trop absolue. Nous ne pensons pas qu'il faille chercher de pareilles finesses grammaticales dans le Nouveau Testament, comme s'il s'agissait d'un traité de Platon ou d'un discours de Démosthène. Déjà du temps des apôtres, on voit la tendance à remplacer le datif par l'accusatif précédé de la préposition εἰς, se manifester dans leurs écrits.

C'est ce qui s'est produit plus tard dans le latin ; *meo patri* est devenu *ad meum patrem* qui n'est autre chose que notre *à mon père*. A plus forte raison à l'époque du concile de Nicée, au IVe siècle de notre ère et dans les siècles suivants. A ce propos je citerai un souvenir philologique tout récent. Il y a peu de temps je

Digitized by Google

comparais une des pièces du concile de Chalcédoine, publiées dans l'édition du Père Labbe, avec un manuscrit de la Bibliothèque nationale. Je rencontrai une phrase où un datif gouverné par un verbe, suivant la construction ordinaire, était remplacé dans le manuscrit par l'accusatif précédé de εἰς.

Nous croyons donc qu'avant de poser une règle aussi absolue que celle de M. Valettas il faudrait étudier l'emploi de πιστεύω non-seulement dans le Nouveau Testament, mais encore dans l'Ancien et surtout dans les écrivains ecclésiastiques contemporains du Symbole. Il faudrait lire la plume à la main tous les pères de l'Église grecque, tous les historiens, tous les conciles, et voir si jamais on ne rencontre le datif là où il veut εἰς, ou εἰς là où il veut le datif. Malheureusement une pareille recherche demanderait presque une vie d'homme.

Si le Symbole de Nicée était dû en entier au concile de Nicée, on aurait pu consulter la très-ancienne version copte qui en a été conservée. Malheureusement on s'était arrêté, à Nicée, à l'article du Saint-Esprit, et la version copte, comme toutes les anciennes versions grecques, y compris celles de Gélase, d'Eusèbe et du concile d'Éphèse, ne nous donne plus après cela que les anathèmes promulgués contre les hérétiques par le saint concile, au nom de la *Sainte Église catholique et apostolique*. Ce dernier article, celui qui est relatif au St-Esprit, ne consiste d'ailleurs que dans une simple affirmation; on y lit seulement : « καὶ εἰς τὸ ἅγιον πνεῦμα. » Rien de plus. Il était inutile de s'étendre alors davantage, car aucune hérésie ne s'était encore attaquée directement à la troisième personne de la Trinité. Ce qui se trouve de plus dans le Symbole actuel, a été ajouté par le concile de Constantinople.

Cependant M. Revillout, comme il nous l'a confirmé lui-même, a trouvé parmi les explications qui accompagnent ces anathèmes, dans une partie de la version copte qui n'est point encore publiée, les mots *qui a parlé par les prophètes* s'appliquant au Saint-Esprit. Mais après cela, comme dans beaucoup d'autres textes du même genre [1], il n'est pas parlé du tout de la sainte Église catholique. Il est question de la descente du Saint-Esprit sur le Christ au moment de son baptême dans le Jourdain.

Nous ne pouvons examiner les nombreux arguments que le savant auteur a réunis dans son beau volume. Nous serions entraînés beaucoup trop loin. M. Valettas y a déployé une vaste érudition et un talent incontestable, et en particulier cet art de manier la langue grecque, que nous avons autrefois signalé en parlant de sa préface aux lettres de Photius. Nous devons dire cependant que ses arguments, s'ils prouvent toute l'étendue de sa science ne sont peut-être pas aussi décisifs en faveur de la thèse qu'il soutient. Suivant nous, la plupart des citations qu'on trouve dans son travail, ne prouvent ni pour ni contre son opinion. Quelques-unes même sembleraient tourner plutôt contre lui. Telle est entre autres cette citation de la lettre de saint Athanase aux églises d'Afrique, citation

1. Voyez les exemples donnés par M. Michel Nicolas dans son *Essai historique sur le Symbole des Apôtres*.

Digitized by Google

qui a été imprimée en grosses capitales..... ὅτι ΟΥΚ ΕΣΤΙΝ ΗΜΩΝ Η ΠΙΣΤΙΣ ΕΙΣ ΤΗΝ ΚΤΙΣΙΝ, ἀλλὰ εἰς ἕνα θεὸν πατέρα..... καὶ εἰς ἕνα κύριον κτλ. Nous pensons qu'il faut traduire simplement : « Nous n'avons pas foi en une » créature, mais en un Dieu Père ..... Fils ..... et Saint-Esprit. » Autrement dit : « Il n'y a pas de créature dans la Trinité à qui nous devions hommage, » mais nous croyons en une Trinité, une, consubstantielle et toute divine. » C'est à peu près mot pour mot ce que l'on trouve dans un fragment copte attribué au concile de Nicée et que M. Revillout va bientôt publier.

Il résulte bien de là que saint Athanase repousse l'idée que εἰς après πίστις puisse s'appliquer à la créature, et veut qu'il s'adresse seulement à Dieu le Père, Dieu le Fils et Dieu le Saint-Esprit. C'est sa réponse aux hérétiques qui voulaient faire du Saint-Esprit une simple créature. Mais il n'y a point là, comme croit le voir M. Valettas, une négation du caractère divin appartenant à l'Église, ce qui est le grand argument de ceux qui défendent contre lui l'interprétation consacrée du Symbole.

Cette interprétation a évidemment de très-profondes racines dans l'Église grecque, et nous ne croyons nullement, comme le fait M. Valettas, qu'il faille en reporter l'origine aux prédications des Grecs unis après le concile de Florence.

Quoi qu'il en soit, ce que nous n'hésitons pas à affirmer, c'est que, si M. Valettas se trompe, il se trompe de très-bonne foi. Aussi son mérite, son savoir, son caractère auraient dû le mettre à l'abri de certaines attaques violentes dont il a été l'objet de la part de quelques-uns de ses compatriotes. Hâtons-nous d'ajouter que dans ces derniers temps le ton de la presse théologique grecque s'est sensiblement adouci à son égard. Il a d'ailleurs invoqué une décision du patriarche œcuménique de Constantinople, et du saint Synode d'Athènes ; et jusqu'ici ni l'une ni l'autre de ces deux autorités ne s'est encore prononcée.

E. M.

---

70. — **Rinaldo da Montalbano**, pel prof. Pio Rajna. Bologna, tipogr. Fava e Garignani. 1870. In-8°, 98 p. (Estratto del *Propugnatore*). — Prix :

On savait par divers indices qu'il avait dû exister en Italie un poème sur le sujet des *Quatre Fils Aimon*, et on avait même pu conjecturer que ce poème avait eu une importance assez considérable dans l'histoire de la poésie romanesque en Italie ; mais on ne connaissait aucune des trois formes par lesquelles on doit s'attendre à voir passer une chanson de geste française transportée de l'autre côté des Alpes : poème franco-vénitien, roman en prose, poème toscan en octaves. M. Rajna, qui apporte à l'étude historique et critique de l'épopée italienne une rare pénétration et un goût littéraire des plus fins en même temps qu'une patience exacte et minutieuse, a découvert les deux dernières formes dans des manuscrits de Florence, il les a soumises à une analyse soigneuse, les a comparées entre elles et aux textes français et est arrivé à quelques résultats qui ne sont pas seulement intéressants pour l'histoire, encore si obscure, de la

Digitized by Google

légende des *Quatre Fils Aimon*, mais pour l'appréciation générale du développement de la poésie épique italienne.

En établissant (dans l'*Histoire poétique de Charlemagne*), pour nos poèmes adoptés par les Italiens, les trois phases successives que je viens d'énumérer, je n'ai pas prétendu que tous les eussent nécessairement traversées. Essayant le premier de mettre un peu d'ordre dans le chaos de la vieille poésie épique italienne, j'ai été obligé de marquer plus fortement qu'il n'aurait peut-être fallu les points saillants qui devaient servir de jalons aux recherches, mais je ne me suis jamais dissimulé ce que mon *schema*, fait d'ailleurs loin de la plupart des documents indispensables, avait de hâtif et de provisoire, et j'ai invité les savants italiens à le compléter et à le rectifier. C'est donc avec une bien grande satisfaction que je vois des travailleurs comme M. Rajna, aborder si vaillamment cette tâche, et je ne puis dire combien m'est précieuse la note où l'auteur déclare que mon livre l'a stimulé à entreprendre les recherches et l'a aidé à les diriger. Naturellement je suis tout prêt à reconnaître que je me suis trompé là où l'auteur me le montre, et il me le montre plus d'une fois. Il restreint en général des assertions auxquelles j'avais donné une portée trop absolue; ainsi il ne croit pas que *tous* les poèmes italiens aient passé par la forme franco-italienne; il a évidemment raison. Pour *Renaud de Montauban* toutefois il admet l'existence d'un poème franco-italien perdu. — Il ne pense pas non plus que tous les poèmes en octaves reposent sur des romans en prose faits sur des poèmes franco-italiens; et pour le roman qu'il étudie il regarde le texte en prose et le texte en octaves comme provenant indépendamment l'un de l'autre, de ce poème franco-italien dont il admet l'existence. Ici la démonstration de l'auteur, qui est certainement très-vraisemblable, ne me paraît pas absolument probante : il cite, il est vrai, des traits communs au français et au poème qui manquent dans la prose; mais pour plusieurs de ces traits on peut se demander s'ils ne se trouvaient pas dans une rédaction du roman en prose autre que celle qu'a étudiée M. Rajna. Ainsi les poèmes français contiennent un passage célèbre par sa féroce brutalité, où le vieil Aimon conseille à ses fils de manger les moines qui sont gras et délicats plutôt que de se laisser mourir de faim; dans la prose italienne il les engage seulement à piller les abbayes; dans le poème il leur donne les mêmes conseils révoltants que dans le français : voilà qui semble prouver que le poème ne vient pas de la prose, et pourtant ce n'est pas un argument sans réplique; qui nous dit que ce trait n'existait pas d'abord dans le texte en prose et qu'il n'a pas été adouci, dans le texte parvenu jusqu'à nous, comme il l'a été dans les rédactions rajeunies des romans en prose français? — J'ai montré que le nom de *Mayençais* donné à tous les traîtres parents de Ganelon, et l'hostilité perpétuelle de la maison de Mayence contre la maison de Clermont, étaient des traits propres à la poésie italienne et qui avaient leur origine dans la poésie franco-italienne. J'ai même essayé de montrer, dans une compilation spéciale dont le texte nous est parvenu, l'origine de cette conception, dont le fond est une tendance qui existe déjà dans les poèmes français, mais dont la forme reposerait sur une confusion de ce compilateur italien. M. R. trouve que je précise trop, et il n'est pas le

Digitized by Google

seul qui regarde mon explication de ce point comme invraisemblable et trop subtile. Il a peut-être raison; il a raison certainement de dire que le roman de *Renaud* a, dans le développement de cette conception, et surtout de la seconde partie, une influence capitale.

Je donne l'idée de ce qu'apporte de nouveau à la critique l'opuscule de M. Rajna beaucoup plutôt que je n'en rends compte. Ce dernier travail ne pourrait se faire qu'en employant beaucoup de place, et le critique italien est à la fois si concis et si clair que les lecteurs qui s'intéressent à ces questions ne peuvent rien gagner à lire une analyse de son travail. Je les y renvoie donc, en souhaitant que le savant professeur de Modène nous donne bientôt la suite de ses études si neuves et si importantes. Il est clair qu'il a embrassé dans ses recherches toute l'histoire du cycle carolingien en Italie; nous attendons avec impatience qu'il en fasse part au public lettré.

G. P.

---

71. — **Kritisch-philosophische Untersuchungen** von Dr Richard Quæbicker. I Heft. Kants und Herbarts metaphysische Grundansichten über das Wesen der Seele. Berlin, Heimann, 1870. In-8°, 117 p. — Prix: 4 fr.

M. Quæbicker discute dans cette première partie de recherches de critique philosophique les idées métaphysiques de Kant et de Herbart sur la nature de l'âme. Il examine d'abord le paralogisme sur lequel, suivant Kant, est fondée la psychologie rationnelle. Il établit que ce paralogisme non-seulement ne se rencontre pas dans Leibnitz ni dans Wolf, comme Herbart l'avait déjà avancé; mais encore il assure qu'il l'a vainement cherché dans les trois auteurs qui, suivant M. Jürgen Bona Meyer, l'auraient suggéré à Kant. Ensuite M. Qu. montre que ce paralogisme ne s'engendre pas nécessairement dans la raison et n'est qu'une fiction purement gratuite de Kant; enfin que quand même la psychologie rationnelle serait fondée sur ce paralogisme, Kant n'aurait pas démontré que l'idée de substance est inapplicable au moi, parce que sa propre conception de la substance est insoutenable. Les objections de M. Qu. paraissent fondées. Il va peut-être bien loin quand il semble penser qu'on pourrait déduire de la pluralité d'êtres en rapport les uns avec les autres et existant les uns pour les autres la conclusion que la sensibilité doit exister, que ces êtres doivent sentir.

Dans la seconde partie de son travail M. Qu. établit (à mon avis) victorieusement que Herbart n'a pas réussi à déduire la psychologie de son ontologie, que l'idée d'une substance absolument simple, non-seulement indivisible, mais sans variété de qualités ne peut conduire légitimement à la prodigieuse diversité des faits de conscience. La conclusion de M. Qu. est, contre Kant, que la psychologie doit être subordonnée à l'ontologie, et contre Herbart, que cette ontologie ne peut être celle de Herbart. Je crains que M. Quæbicker ne se fasse quelque illusion sur la valeur de l'ontologie et la possibilité de la constituer scientifiquement et qu'on ne soit là en présence de problèmes qu'on ne peut ni éluder ni résoudre. Mais quoi qu'il en soit, sa critique est serrée, précise, et l'expression est aussi claire que le comportent ces matières difficiles. Y.

Digitized by Google

72. — **Histoire des Hongrois** et de leur littérature politique de 1790 à 1815 par Edouard SAYOUS, professeur au Lycée Charlemagne. Un vol. in-18, x-283 p. — Prix : 3 fr. 50. Librairie Germer-Baillière.

Le livre que publie aujourd'hui M. Edouard Sayous paraît n'être qu'un fragment d'un grand ouvrage qu'il se propose de consacrer un jour à l'histoire de Hongrie; il étudie une période très-peu connue. Il semble que la Hongrie ne puisse guère dans une époque aussi troublée jouer un rôle propre et qu'elle doive se contenter de fournir à l'Autriche des soldats contre Napoléon. Il n'en est rien pourtant; sous l'influence des grandes commotions extérieures la vie nationale s'éveille non-seulement dans la littérature, mais aussi dans les diètes et par conséquent dans la sphère politique. Le livre de M. S. touche par une foule de côtés à l'histoire littéraire de la langue magyare et nous initie par des citations heureusement choisies au monde des poètes, des académies et du théâtre. Il met en relief des figures peu connues d'orateurs parlementaires, comme par exemple celle de Paul Nagy, le principal leader de la diète de 1807; il fournit des détails curieux sur l'influence de l'esprit français en Hongrie, par exemple sur l'effet qu'y produisit la traduction de la *Marseillaise*, sur les résultats de la fameuse proclamation de Napoléon aux Hongrois, etc.

Analyser l'ensemble du livre n'est pas facile; c'est surtout dans les détails qu'en réside le principal intérêt. L'auteur, ainsi qu'il arrive à ceux qui abordent un terrain jusqu'alors inexploré s'est peut-être quelquefois exagéré l'importance de son sujet; il entre brusquement en matière, il n'eût pas été inutile de résumer rapidement dans un chapitre préliminaire des notions historiques, voire même géographiques et statistiques que le lecteur peu au courant des choses ne peut comme M. S. aller chercher dans les ouvrages magyares; une conclusion générale serait également désirable. Tel qu'il est cet ouvrage se présente comme un épisode intéressant, dramatique et bien raconté, d'une grande histoire de Hongrie que M. Sayous entreprendra certainement un jour. Un ouvrage sérieux et vraiment scientifique sur cette histoire manque encore dans notre littérature.

Louis LÉGER.

---

73. — **Dictionnaire encyclopédique franç.-allem. et allem.-franç.**, contenant la nomenclature complète des dictionnaires de l'Académie, de Littré, de Grimm et de Sanders, tous les termes usuels de la vie pratique, des arts et métiers, des sciences naturelles, militaire,.... les noms propres, etc., etc., par Ch. SACHS. T. Ier. franç.-allem.; dix livraisons in-4°, xxiv-776 p. A-HELVE-. — Prix : 1 fr. 60 c. la livr.

Il ne manque pas de dictionnaires des deux langues allemande et française; mais on peut affirmer qu'aucun jusqu'ici ne satisfait les travailleurs. Les exigences, il faut le dire, sont nombreuses, diverses et surtout contradictoires en bien des points. Néanmoins M. Sachs a entrepris la tâche difficile de les concilier : il a voulu faire un véritable dictionnaire encyclopédique, expliquant tous les termes du langage littéraire, familier, populaire, technique, les archaïsmes et

Digitized by Google

les néologismes, même les termes d'argot, autant que le permettent les lexiques spéciaux sur ces matières.

Le caractère de cette Revue ne nous permet pas de nous étendre longuement sur ce livre : nous nous bornerons à quelques observations générales. Disons d'abord qu'il a eu surtout en vue les besoins des Allemands : c'est sans doute pour ces derniers que l'auteur explique des mots comme *guizotin* (partisan de M. Guizot) et autres expressions de fantaisie qui se rencontrent dans la langue des journaux et des brochures du jour. Il veut qu'à l'aide de son dictionnaire ses compatriotes se trouvent à même de comprendre toutes les publications anciennes ou récentes : c'est pourquoi on y trouve également expliqué nombre de passages difficiles des auteurs des XVIIe et XVIIIe siècles et même des contemporains les plus célèbres. Sous ce rapport, comme sous d'autres, l'ouvrage de M. S. et de ses collaborateurs est le plus complet et le plus consciencieux que nous connaissions, et en même temps le plus commode à manier. — La prononciation est figurée d'après le système de MM. Toussaint et Langenscheidt : ce système a ses avantages et ses inconvénients ; signalons p. ex. un excès dans la distinction des voyelles longues, demi-longues et brèves; il suffit de distinguer en longues et brèves, et encore cette distinction doit-elle être appliquée à un nombre de mots relativement restreint. Un autre inconvénient qu'on ne saurait passer sous silence, est l'emploi de la notation *oa*, au lieu de *oua*, pour figurer la prononciation de la diphthongue *oi*. Cette notation *oa*, malheureusement aussi adoptée par M. Littré, est vraiment pernicieuse pour les Allemands.

Malgré ces critiques de détails, nous sommes heureux de constater que M. S. a réalisé dans la lexicographie un progrès notable. Son livre, quoique destiné aux Allemands, pourra également rendre de grands services aux Français. — Ajoutons que l'exécution typographique est admirable [1].

Alf. B.

---

1. Nous rejetons en note quelques observations particulières. L'expression « passer » l'arme à gauche » est rendue par le seul mot *sterben;* on voudrait y voir également les expr. comiques *ins Grass beissen, abfahren*. La forme patoise *amiquié* (Molière), citée dans le corps de l'article « amitié » aurait pu trouver sa place dans l'ordre alphabétique des têtes d'article : car c'est assurément là que le lecteur de Molière la cherchera. Même remarque pour un certain nombre d'autres formes. — Il n'est malheureusement plus possible de donner les mots *communeux* et *communards;* le *Dictionnaire* n'a que *communiste*.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 15 — 13 Avril — 1872

Sommaire : 74. MAX MÜLLER, Essais, tr. p. HARRIS. — 75. *Coutumes de Ferrette*, p. p. BONVALOT. — 76. OLIVIER DE MAGNY, Gayetez, p. p. COURBET. — 77. COLLETET, Vie de Pibrac, p. p. TAMIZEY DE LARROQUE. — Variétés : Lettres de MM. Schæffer et Reuss.

74. — MAX MÜLLER. Essais sur l'histoire des religions, ouvrage traduit de l'anglais par George HARRIS, agrégé de l'Université, professeur d'anglais au lycée Condorcet. Paris, Didier, 1872. In-8°, xliv-527 p. — Prix : 7 fr.

Sous ce titre, M. Harris nous donne aujourd'hui la traduction du premier volume des *Chips from a german workshop*, ouvrage bien connu des orientalistes et de tous ceux qui s'adonnent à l'étude des mythologies et des religions. Après avoir traduit les *Leçons sur la science du langage* du même auteur, M. Harris avait en quelque sorte contracté l'obligation, vis-à-vis du public français, de lui donner aussi la suite des œuvres exotériques du célèbre professeur d'Oxford. Il est à craindre seulement que nos lecteurs français ne se rendent pas assez compte du travail que suppose une telle traduction, et qu'ils n'aient pas assez de reconnaissance pour celui qui leur a rendu facile et agréable la lecture de tant d'ingénieux et savants écrits. Si la philologie comparée, en ces dernières années, a obtenu chez nous une sorte de popularité, s'il n'est pas rare de trouver des gens du monde parlant couramment d'études qui étaient à peu près inconnues en France il y a dix ans, c'est à M. Harris et à son collaborateur M. Perrot que nous devons en grande partie ce changement. Combien écrivent ou parlent aujourd'hui sur la mythologie, sur les Aryens, sur la substitution des consonnes, qui n'auraient jamais eu d'idée claire sur ces sujets sans les livres de Max Müller! On ne se rend pas assez compte de l'importance que peut avoir une bonne traduction et du retard que peut causer dans un pays la non-traduction de certains ouvrages. Notre philologie classique n'en serait pas là où elle en est si Otfried Müller, Bœck, Bernhardy avaient été mis en français en leur temps.

Le soin et l'art que M. Harris met à son travail ne peuvent être assez loués. Quand on confronte la traduction avec l'original, on voit que depuis la première page jusqu'à la dernière, il n'a laissé prise ni à la distraction, ni à la fatigue : c'est seulement à cette condition qu'une traduction a son plein effet. Les œuvres traduites à la page, dans des fabriques où le traducteur n'a quelquefois aucune connaissance particulière du sujet, sont souvent plus nuisibles qu'utiles. Il faut que l'interprête ait du goût pour l'auteur et pour ses ouvrages; il faut qu'il s'entoure de tous les secours et de tous les éclaircissements nécessaires. M. Harris a joint à sa traduction des notes historiques et bibliographiques, des comparaisons et des rapprochements qui montrent que M. Max Müller a eu en lui le plus attentif et le plus sympathique des lecteurs.

Digitized by Google

Cependant comme il n'existe pas de copies irréprochables des tableaux de maîtres, il n'y a point de traduction sans défaut. Nous allons faire quelques critiques à M. Harris pour lui montrer que nous l'avons lu avec l'attention que méritait son œuvre.

Ce ne sont point des bévues ou des oublis qu'on peut lui reprocher : c'est plutôt un excès de soin, un désir exagéré de tourner et d'arrondir la phrase française, quand même il faudrait pour cela un peu forcer le sens du texte. Ainsi M. Müller, adressant en 1862 quelques compliments à M. Harry, qui vient d'envoyer de Bombay ses *Essays on the sacred language of the Parsees,* lui dit qu'il espère qu'il n'aura pas de cesse avant d'avoir effacé toutes les taches qui défigurent encore la religion primitive de Zoroastre. C'était déjà lui demander assez. Mais M. Harris, avec plus de diligence et plus d'exigence, dit : « Nous espérons » que M. Harry ne se donnera pas de repos avant d'avoir dissipé jusqu'au plus » léger des nuages qui enveloppent encore la religion primitive de Zoroastre. »

Page 188, parlant des critiques malveillants ou ignorants qui pourraient aisément jeter le discrédit sur les études philologiques en insistant sur les tâtonnements et sur les contradictions inséparables de ces études, Max Müller dit que cela pourrait même se faire « sans grande dépense d'éloquence judiciaire ou par- » lementaire[1]. » Le traducteur dit : « sans être un avocat éloquent ou un grand » orateur accoutumé aux triomphes dans une assemblée législative. »

La locution bien connue *the last, not least* est rendue p. 130 par toute une phrase : « qui, s'il est venu en dernier lieu, ne doit pas être mis au dernier rang » parmi ces savants. » Ce sont là de fausses élégances, comme on les enseigne trop au collége. En d'autres pays, les traductions finissent par enrichir la langue de tours nouveaux et lui font même acquérir ou développer des facultés qu'elle n'avait point d'abord ou dont elle avait seulement les germes. Mais notre manie du bon français a tari cette source d'enrichissements. Pourquoi ne pas dire : « le dernier venu, mais non le dernier. »

Le besoin d'arrondir la phrase fait donner quelquefois une entorse au sens. Ainsi l'auteur anglais dit que les Zoroastriens revinrent sur le sol de l'Inde, *which they had quitted as the disinherited sons of Mann.* M. Harris a trouvé trop court de dire : qu'ils avaient quitté en fils déshérités de Mann, et il met : « d'où » ils avaient émigré bien des siècles auparavant, quand ils passaient pour les » fils déshérités de Mann. » Ce *quand ils passaient* peut tromper plus d'un lecteur.

Le style soutenu de la traduction est quelquefois en désaccord avec le ton familier du texte. Ainsi dans la note de la page 168, l'auteur anglais, faisant allusion à M. Weber et à ses amis, emploie l'expression *literary rattelning* « cla- » baudage littéraire, » qui est insuffisamment rendue par « détraction systéma- » tique. » En général, ce passage, qui aurait demandé une connaissance plus intime des discordes agitant le camp des indianistes, manque de clarté en français. Ainsi l'on pourrait croire que M. Harry se défend, tandis qu'il est l'agresseur. M. Harris traduit : « Je suis prêt à admettre que M. Harry et d'autres

1. It would not require any great display of forensic or parliamentary eloquence.

Digitized by Google

» écrivains ont pu répliquer en termes trop sévères aux attaques qu'ils ont crues » dirigées contre eux. » Le texte porte simplement : « I am willing to admit » that the language of Dr Harry and others may have been too severe.»

Comme on a pu le voir, la traduction de M. Harris péche plutôt par surabondance que par omission. Aussi avons-nous été surpris de voir une omission dans le piquant morceau où M. Max Müller dépeint la foi robuste avec laquelle les Parsis modernes acceptent des traditions religieuses dépourvues de toute garantie d'authenticité. Nous avons mis en italiques les mots qui manquent dans la traduction française : « La difficulté de concilier la foi plus éclairée de la généra- » tion présente avec la phraséologie mythologique de leurs antiques écritures » sacrées est résolue par les Parsis d'une manière fort simple. Ils n'essaient pas de » faire cesser l'embarras soit en défendant la lecture du Zend-Avesta [comme » les catholiques romains], soit en encourageant l'étude critique de leurs livres » sacrés [comme les protestants]. Ils se contentent de rester absolument étran- » gers à l'étude du texte original de leurs écritures. » Le traducteur a-t-il pensé qu'il valait mieux laisser deviner quelque chose au lecteur ?

Nous arrêtons là ces observations. Si nous avons de loin en loin trouvé M. Harris en défaut, il nous serait difficile de dire combien de fois nous avons été charmé du tour ferme, net, sûr et élégant de sa traduction. Ce volume est destiné, comme ses aînés, à populariser parmi nous des études et des connaissances qui ne doivent rester étrangères à aucun esprit cultivé.

M. B.

---

75. — **Coutumes de la Haute-Alsace,** dites de Ferrette, publiées pour la première fois avec introduction, traduction en français et notes, par E. Bonvalot, conseiller à la Cour impériale. Colmar, Barth; Paris, Durand et Pedone-Lauriel. 1870. In-8°, xxx-292 p. — Prix : 5 fr.

On a rendu compte autrefois dans la *Revue* (1867, I, p. 47) de plusieurs publications analogues de M. Bonvalot sur les coutumes de la Haute-Alsace; le lecteur sait donc que c'est à l'un des plus zélés connaisseurs de la vieille législation alsacienne que nous devons le volume dont je viens de transcrire le titre et qui forme le dernier chaînon d'une série d'intéressantes études.

Ferrette (en allemand *Pfirt*), aujourd'hui chef-lieu obscur d'un canton du Haut-Rhin, perdu dans les ramifications septentrionales du Jura, était au moyen-âge le centre d'une seigneurie et d'un comté du même nom, embrassant Altkirch, Thann, Delle, etc. et qui a joué un certain rôle dans l'histoire d'Alsace. Elle passa vers le commencement de l'ère moderne des mains des comtes de Ferrette-Montbéliard entre celles des Habsbourgs d'Autriche et quand l'Alsace fut devenue française en 1648, elle devint un fief de la famille des Mazarin. Ce sont les coutumes de ce petit coin de terre, découvertes, il y a une vingtaine d'années par M. Grandschamps, notaire à Ferrette, parmi les papiers de son étude, que M. B. communique aujourd'hui dans son nouveau volume aux amis de la vieille législation du moyen-âge et à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Alsace. Le manuscrit qui sert de base à son travail a été compilé vers la fin du xvie siècle

Digitized by Google

par deux fonctionnaires de la chancellerie habsbourgeoise et se compose de quatre parties distinctes, d'un prologue, d'un urbaire ou terrier, description de la seigneurie, qui forme le gros du volume, d'un recueil des usages civils et judiciaires alors en vigueur et d'un procès-verbal des usages forestiers du bailliage. M. B. a complété ces textes à l'aide de quelques autres manuscrits, tirés des archives de Colmar, etc.; il les a fait suivre de notes très-détaillées qui forment un véritable commentaire perpétuel et nous donnent un traité complet du droit provincial d'alors. Les textes allemands sont accompagnés d'une traduction revue par M. l'abbé Hanauer et qui, dans son ensemble, mérite l'éloge d'une exactitude scrupuleuse. Les quelques observations, recueillies à ce sujet, en parcourant le travail de M. B. ne devront prouver qu'une chose à l'éditeur ainsi qu'au traducteur, l'attention consciencieuse avec laquelle nous avons parcouru leur travail.

P. 29. Les mots « *schier in hosen und wammest* » nous semblent trop librement traduits par ceux de « les mains dans les poches. »

P. 76. Au § 5 du règlement de boucherie, le traducteur a rendu le mot « *lumbel* » par « tripes et boyaux; » il est question de ces dernières parties au § 6. Le *lumbel* (équivalent à l'expression *lummel* encore aujourd'hui usitée à Strasbourg) nous semble être le *filet de bœuf*.

P. 143. Le mot « *schnutzworten* » est rendu par « farces. » Je pense qu'il faudrait le rendre plutôt par « grossièretés, insolences. » Encore aujourd'hui on dit en allemand *anschnautzen* = brutaliser quelqu'un en paroles.

P. 216. « *One den Kæs und obs* » par suite d'une inadvertance momentanée du traducteur est rendu « outre le fromage et le pain; » *obs* = (*obst*) est le fruit, ici, en général, le dessert.

Nous exprimons en terminant le vœu que l'auteur, appelé, par les circonstances politiques, loin de l'Alsace, continue à consacrer à l'étude de son passé, quelques-uns de ses loisirs et qu'il prouve de cette manière, à ses anciens compatriotes, que la science ne reconnaît pas plus les frontières politiques nouvelles que ne les admet la conscience politique de ceux qui se sentaient frères autrefois et que rien n'empêchera de se sentir frères encore, maintenant que la frontière de la France a reculé jusqu'au Vosges, au lieu d'être sur le Rhin.

---

76. — **Les Gayetez d'Olivier de Magny**, texte original, avec notice par E. Courbet. Paris, Lemerre, 1871. In-8°, xxij-110 p. (*Bibliothèque d'un curieux*). — Prix : 5 fr.

Olivier de Magny n'a pas été, de son vivant, compris dans la Pleïade; aujourd'hui son nom en est devenu inséparable, tandis que parmi les *Sept*, plus d'un est tombé dans l'oubli. Cependant il ne pouvait entrer dans la belle édition réservée par M. Marty-Lavaux aux membres de l'heptade officielle. L'éditeur de cette collection lui a accordé une place à part; il se conformait ainsi au désir exprimé par Sainte-Beuve dans une lettre que reproduit M. Courbet et que nous donnons à notre tour, parce que dans sa brièveté elle contient un jugement complet et suffisant sur Olivier de Magny, et ajoute une autorité considérable à

Digitized by Google

l'opinion de ceux (M. Courbet en est) qui pensent que Magny n'aima pas en vain Louise Labé :

« Ce 24 janvier 1866.

» Je vous demande de vouloir bien adjoindre aux sept poètes de la Pléiade un huitième, Olivier de Magny, un poète dont les recueils, toujours très-rares, se vendent au poids de l'or, et qui est un charmant esprit; d'un côté l'ami intime de Du Bellay qu'il complète, de l'autre l'amant favorisé de la Belle Cordière dont il raille le crasseux mari. Il est du vrai groupe central de la Pléiade du XVIe s., et comme mérite et talent il y tiendrait bien le quatrième rang, sinon le troisième. Vous voyez, Monsieur, comme je prends à cœur ces choses.

» SAINTE-BEUVE. »

M. Courbet publie les *Gayetez* comme premier volume; pourquoi n'a-t-il pas commencé plutôt par les *Amours*, le premier recueil du poète? Ces *Gayetez* ne sont pas, en majeure partie du moins, ce que leur titre semble indiquer; la plupart des petites pièces, fort gracieuses d'ailleurs, qui les composent, sont, comme le fait remarquer l'éditeur, littéraires plutôt qu'érotiques; la meilleure et la plus intéressante est aussi la plus longue, la description d'un banquet rustique où figurent tous les amis du poète (p. 62-76). — M. C. a pour principe de reproduire fidèlement l'original, et nous l'approuvons pleinement; sur quelques minuties d'accentuation (p. ex. *frère*, p. 50) nous avons des doutes, mais il faudrait collationner l'ancienne édition pour les confirmer. L'éditeur admet qu'on doit corriger les fautes évidentes; il a raison, mais il l'oublie parfois; ainsi p. 41, v. 9, *Pour*, l. *Par*, et v. 28, après *Castalien* il faut une virgule et non un point. — La notice qui précède l'édition est bien faite, sobre et instructive. A la fin du 4e volume, l'éditeur nous promet un glossaire. — Nous reviendrons sur cette charmante publication quand elle sera terminée.

---

77. — **Vie de Guy du Faur de Pibrac**, par Guillaume COLLETET, publiée avec notes et appendices par Philippe TAMIZEY DE LARROQUE. Paris, Aubry, 1871. In-8°, 75 p. — Prix : 3 fr.

Quand M. Tamizey de Larroque, en 1870, publiait la *Vie de Pibrac* dans la *Revue de Gascogne*, il ne se doutait pas du désastre qui allait donner à cette édition un prix tout nouveau. Combien il doit s'applaudir aujourd'hui d'avoir sauvé tant de pages de ce précieux manuscrit de Colletet, dont il ne reste plus que le souvenir! Si on avait accueilli, comme nous en exprimions (*Rev. crit.*, 1866, II, 190) le vœu, les *Vies des Poètes français* dans la *Collection des Documents inédits*, on n'aurait pas à déplorer la disparition d'un monument qui, malgré ses imperfections, faisait honneur à notre histoire littéraire. Quelques indices permettent d'espérer encore qu'une copie complète du ms. du Louvre s'est conservée; en attendant qu'on sache s'ils se vérifieront, il serait bon de dresser un inventaire com-

Digitized by Google

plet des parties qui ont été publiées jusqu'à ce jour : la *Revue critique* l'offrira peut-être prochainement à ses lecteurs.

La *Vie de Pibrac* est, comme le dit l'éditeur, une des notices que Colletet a le plus soignées. Elle n'en est pas moins fort incomplète, et gagne singulièrement à être entourée des annotations, plus érudites peut-être et plus intéressantes encore que d'habitude, qu'y a jointes le consciencieux érudit gascon. Pibrac, qui n'est guère connu du public moderne que par un vers de Molière et une ligne de Madame de Maintenon, n'a pas seulement composé ces fameux *Quatrains* qui pendant tout le XVIIe siècle ont fait partie intégrante de l'éducation; il a passé pour l'homme le plus éloquent de son temps, a été mêlé aux plus grandes affaires et a droit d'occuper dans l'histoire politique, religieuse et littéraire du XVIe s., une place considérable. A ceux qui voudront la lui assigner avec justice et connaissance de cause, M. T. de L. a fourni des renseignements abondants, exacts et nouveaux. Outre les notes qui accompagnent le texte, on trouve dans de précieux *appendices* : 1° trois lettres de Pibrac, fort importantes à tous les points de vue; 2° une dissertation des plus solides sur *Pibrac et Marguerite de Valois*, où l'amour du grave auteur des *Quatrains* pour la reine Margot est établi d'une façon définitive contre tous ceux (D. Vaissette, l'abbé d'Artigny et M. Cougny tout récemment) qui l'ont contesté; 3° *Quelques citations relatives à Pibrac*; 4° des conseils et des renseignements utiles pour une nouvelle édition des *Quatrains*.— En résumé, excellente publication.

VARIÉTÉS.

Colmar, 12 août 1870.

Monsieur le Rédacteur de la *Revue Critique*,

Je viens en toute confiance vous soumettre les réflexions que m'a inspirées l'article consacré par M. Rodolphe Reuss, dans votre estimable et sérieuse Revue (30 juillet), à mon livre intitulé les *Huguenots du XVIe siècle*.

Je respecte les droits de la critique. Mais quand elle pousse la sévérité jusqu'à l'injustice évidente; quand elle donne à un public important comme le vôtre une idée absolument fausse d'un volume qu'elle annonce, l'auteur de l'ouvrage maltraité a, ce me semble, le droit incontestable de se défendre sur le terrain même où on l'a attaqué. C'est dire, M. le rédacteur, que j'ose compter sur votre parfaite loyauté pour l'insertion intégrale de cette lettre dans votre excellent recueil. Je ne viens point contester l'intelligence critique de mon adversaire; j'établirai tout simplement que, pour des raisons que je n'ai point à rechercher, elle l'a fort mal servi en ce qui concerne mon livre. Entre lui et moi, les lecteurs de la Revue jugeront.

Selon M. R. le but que je poursuis n'est pas « purement scientifique »;

Digitized by Google

ma « méthode ne l'est pas davantage »; au lieu de donner « une série de biographies bien choisies de personnages typiques de la Réforme, » j'ai dressé un « catalogue scolastique des vertus des huguenots, avec neuf subdivisions. »

Pourquoi mon but ne serait-il pas scientifique ? N'y aurait-il, de par M. R., qu'une manière d'écrire l'histoire ? Cette science vaste entre toutes n'aurait-elle pas entre autres la mission — mission non moins belle que délicate — de retracer la *vie* des nations ? Si tel n'est pas l'avis de M. R., c'est bien certainement l'avis de bon nombre d'historiens pour le moins aussi illustres que lui.

Mais passons. Monsieur R. trouve à redire à ma méthode. Il fallait, selon lui, donner une série de biographies des personnages typiques de la Réforme. Mais c'était me condamner à laisser dans l'ombre tant de figures belles aussi, intéressantes à divers titres, moins connues que les premières, mais propres à fournir à l'historien des mœurs des huguenots bien des traits précieux. Pour atteindre à mon but, dont M. R. n'ose contester la légitimité, pour présenter un tableau complet de la vie des huguenots, le plan que j'ai adopté était le seul possible : caractériser avec ordre les mœurs des huguenots du XVIe siècle, après avoir fait connaître sommairement les idées morales et religieuses dont elles furent l'expression, et cela sans négliger de résumer, pour des lecteurs moins savants que M. R., les premières origines de la Réforme, etc. M. R. en veut à mes neuf subdivisions qu'il ne se donne pas même la peine de reproduire exactement, confondant, involontairement sans doute, des subdivisions toutes secondaires avec les subdivisions essentielles; il lui suffit pour avoir raison de ma méthode, d'écrire le gros mot de « catalogue scolastique. » Il aurait mieux fait, je crois, de *prouver* qu'il y a du scolasticisme à montrer l'influence de l'idée évangélique marquant d'un sceau particulier les principales facultés de l'entendement, réformant ensuite la vie de famille, guidant le citoyen et le soldat, inspirant et soutenant les martyrs, semblable enfin à une sève généreuse qui, du cœur de l'arbre, s'élance au dehors sous forme de bourgeons, de fleurs, de fruits.

Mais voici le principal grief de mon honorable critique. A l'entendre, j'aurais été d'une partialité révoltante. J'ai eu tort d'étendre à tous les membres du parti huguenot les éloges dus à juste titre au plus grand nombre. J'ai cédé à des préoccupations religieuses en attribuant à *tous* les huguenots des vertus que je refuse à *tous* les catholiques. Les réserves formelles que j'ai faites en une demi-page (p. 240) ne suffisent pas à M. R...; il *sourit involontairement*, quand il m'entend dire que je pousserai l'impartialité jusqu'à reconnaître que Bèze, Coligny lui-même (c'est-à-dire les plus grands personnages qu'ait produit la Réforme) ne me sont pas entièrement sympathiques. J'ai perdu mon temps à démontrer que les huguenots avaient des sentiments religieux, de l'imagination, de l'esprit, qu'ils ne maltraitaient pas trop leurs serviteurs, etc. Ce sont, s'écrie-t-il avec dédain, des sentiments d'ordre naturel qui se trouvent chez les Turcs et les païens aussi bien que chez les huguenots du XVIe siècle.

M. R. a tort de s'arrêter à moitié chemin. Pourquoi ne pas ajouter, pour

Digitized by Google

être logique, que même quelques animaux possèdent à un haut degré certains sentiments « d'ordre naturel » ?

Parlons sérieusement. Il s'agit de savoir, non pas si les principes élémentaires de la morale se trouvent déposés dans tout cœur humain, mais si tel peuple l'emporte, somme toute, sur tel autre par la pureté, par l'élévation, par la profondeur de sa vie morale. Or, telle est précisément la conclusion qui ressort de mon livre : la moralité des huguenots marqua, au total, un progrès dans l'histoire des mœurs. Comment M. R. prouvera-t-il que la cour de Henri III valut celle de la reine de Navarre ? Pourquoi attache-t-il une si mince importance aux imposants témoignages d'auteurs catholiques qui me donnent raison ? Pourquoi encore, après avoir braqué sa loupe hypercritique sur une parole qui m'est échappée p. 96, M. R. passe-t-il les yeux fermés à côté de dix autres qui, s'il les avait vues, eussent rendu impossible le principal reproche qu'il m'adresse ! J'ai beau dire p. 324 qu'il y eut, dans les rangs des huguenots, l'ivraie à côté du pur froment; que, dans les deux camps, « la cruauté, l'ambition, la haine, la dépravation, la lâcheté comptèrent de nombreux sectateurs, p. 318; que des Adrets, que d'autres capitaines huguenots commirent, eux aussi, des atrocités p. 319; que les réformés perdirent peu à peu la simplicité des soldats de 1562, p. 264, 258; que certains guerriers réformés trouvèrent dans leur foi, à *des degrés divers* il est vrai, un calme que les stoïciens leur eussent envié, p. 272; qu'il y eut des huguenots qui supportaient difficilement la contradiction, p. 242; que, vers 1572, quand le souffle des guerres civiles les eut ternies, les communautés protestantes « avaient bien perdu de la pureté des premières années, » p. 115; que la vie des huguenots présente des taches, p. 135; qu'il y en eut que l'on pouvait taxer d'étroitesse d'esprit, p. 135; de superstition, p. 310 et suiv.; que tous n'eurent pas le courage qui fait les martyrs, p. 300-310; j'ai beau écrire : « quelques catholiques, on est heureux de le dire, sauvèrent des » huguenots persécutés, au risque de se compromettre eux-mêmes, » p. 303; j'ai beau citer de nombreux passages, peu connus[1], tirés des procès-verbaux des Synodes, passages où l'on menace des peines les plus sévères les huguenots jureurs, blasphémateurs, joueurs, charmeurs, coupables d'avoir injurié les Papistes (p. 66 à 76), etc., — passages qui prouvent évidemment d'une part que les huguenots prenaient la moralité fort au sérieux; de l'autre qu'ils se savaient loin du but auquels ils tendaient : — tous ces textes, toutes mes réserves, M. R. n'en sait rien. On dirait vraiment qu'il ne vise qu'à faire rire à mes dépens, et cela à tout prix.

Comment s'expliquer autrement que mon critique, qui me harcèle à propos des vétilles les plus insignifiantes, ait pu détourner, de leur sens naturel, je ne

1. C'est à tort que M. R. suppose que je n'ai pas la prétention d'apporter des faits nouveaux à la connaissance de mes lecteurs. Je crois au contraire en avoir exhumé un certain nombre que mes lecteurs — M. R. excepté — ne connaissaient point. C'est ce que je puis dire, sans faire injure à personne.

Digitized by Google

sais d'après quelle méthode, quelques-uns des passages qu'il attaque? Exemple: Il me blâme d'avoir étendu à tous les membres du parti les éloges dus, à juste titre, au plus grand nombre, et ces louanges, continue-t-il, sont particulièrement mal venues quand je les étends aux soldats huguenots « qui ne pillaient et fourrageaient jamais. » Quiconque ne lira que M. R. croira que c'est moi qui affirme que les soldats huguenots « ne pillaient et fourrageaient jamais, » au grand jamais. Qu'on se donne la peine d'ouvrir mon livre et l'on verra non sans étonnement (p. 264 à 266), que c'est l'intègre Lanoue qui raconte qu'au « com- » mencement des guerres religieuses » la noblesse ne pillait point et que nul soldat « ne s'écartait des enseignes pour aller fourrager. »

Autre exemple. J'ai emprunté, non pas seulement au protestant Bernard Palissy, mais encore à Florimond de Raemond, fougueux adversaire des huguenots, quelques pages des plus significatives où la vie des premières communautés protestantes est peinte avec les couleurs les plus ravissantes (p. 115 à 132). C'est au début *de ce chapitre* que j'ai écrit : « Nous en prévenons nos lecteurs, » ils vont se trouver en pleine idylle. » Ecoutez à présent M. R. « Les » éloges donnés aux huguenots par M. S... sont en général fort justes; seule- » ment l'auteur aurait dû se garder de les distribuer indistinctement à *tous* les » huguenots. Il dit quelque part *qu'on se trouve avec eux en pleine idylle.* » Est-ce là ce que j'ai dit? Je n'accuserai pas M. R. de mauvaise foi; mais décidément s'il convient d'accuser de partialité l'un de nous d'eux, ce n'est pas moi. Les questions les plus importantes que j'ai bien mises en relief, M. R. ne les voit point; j'ai vanté les louables efforts faits, par les protestants du XVIe siècle, pour propager l'instruction populaire; j'ai établi par de nombreux textes que, contrairement à ce que l'on a osé soutenir tout récemment, les huguenots ne furent point des rebelles. De ces questions, M. R. ne daigne pas s'occuper. Avec une sérénité tout olympique, il affirme que ma méthode lui déplaît; du bout de sa jeune plume magistrale, il laisse tomber, à mon adresse, des remontrances au sujet de la division « scolastique » de mon livre, des reproches de partialité dont on a vu le bien fondé, et puis... il sourit involontairement. M. R. est par trop prompt à sourire d'autrui.

Les coups d'épingle de M. R. ne font pas plus de mal que ses coups d'épée ou, pour mieux dire ne font de mal qu'à M. R. lui-même. On va en juger.

Parmi les « menues remarques critiques » dont M. R. a semé son article, il en est de mesquines; il en est qui ne font nul honneur à sa sagacité; d'autres enfin portent absolument à faux.

Ainsi, selon M. R., j'ai amalgamé deux époques bien distinctes du XVIe siècle. Je réponds : c'était mon droit et même mon devoir. Je ne sache pas par exemple que les mœurs militaires des huguenots aient eu occasion de se produire avant la première guerre civile? Pour présenter un tableau tant soit peu complet de la vie des premiers protestants de France, j'ai dû bien en rechercher les diverses manifestations à travers le XVIe siècle tout entier. — Mais, continue M. R., pourquoi chercher bien avant dans le XVIIe siècle des exemples qui ne peuvent

Digitized by Google

servir d'argument pour des époques antérieures ? Réponse : Je me suis permis de dire (p. 71) que deux synodes tenus, en 1603 et en 1607, — « sur la limite des deux siècles » demandèrent la fondation de bibliothèques ; puis encore j'ai suivi un peu au-delà de 1600 la vie de deux hommes dont l'un mourut en 1614 (Casaubon), l'autre en 1623 (Duplessis-Mornay). L'objection de M. R. est-elle autre chose qu'une pure chicane ? — Selon M. R., Lefèvre-d'Étaples n'aurait pas été nommé professeur à la Sorbonne : selon moi, la question n'est pas résolue encore. Je n'avais pas à la traiter ; j'ai bien eu le droit de m'en tenir à l'opinion généralement admise. On pourrait croire en me lisant (dit M. R.), que l'*Institution* de Calvin aurait paru en français en 1535 et la Bible d'Olivétan en 1536. Réponse[1] : où M. R... a-t-il lu que je parle de l'édition *française* de l'*Institution* ? Il y a plus (j'ai écrit p. 27) : « En 1535 et 1536 paraissent l'*Institution* et la première traduction française de la Bible entière par l'ami de Calvin, Robert Olivetan ; » il suffisait d'un peu de bonne volonté pour comprendre que dans mon mon texte, 1536, se rapporte au mot le plus rapproché, à l'Institution de Calvin et 1535 à la Bible d'Olivetan. Ainsi s'évanouit la double erreur dont triomphe M. R.[1]. — Je me serais contredit à propos des *Placards*. Réponse : Je n'ai fait que mentionner en passant une hypothèse qu'il est permis de faire, je n'y ai pas insisté. — P. 94, après avoir rappelé la devise de Charlotte Arbaleste et pour ne pas répéter trop souvent le nom de son mari, j'ai écrit, au lieu de Duplessis-Mornay : « un autre huguenot, » mettant de la sorte en parallèle Mornay avec Condé dont il est question un peu plus haut. J'eusse compris, à la rigueur, que M. R. me reprochât de n'être pas, en cet endroit, suffisamment clair. Cela ne lui suffit pas. Fidèle à sa manière de me traiter, il s'écrie : « Mais *Arte et Marte* est précisément la devise de Mornay ! » Il oublie, pour ne pas dire plus, qu'à la page 194 je rappelle plus nettement encore qu'à la page 94 le fait qu'il me reproche d'ignorer. — J'ai écrit Frey au lieu de Fry. Faute grave. Je remercie humblement mon savant critique de me l'avoir signalée. D'autant que de toutes ses observations, c'est presque la seule qui me semble sérieuse. M. R. ne veut pas que 500 florins génevois équivaillent à 250 fr., mais environ dix fois cette valeur. Question à débattre avec M. Gaufris qui pourrait bien avoir raison contre M. R. et dont je n'ai fait que citer les paroles, M. R. le sait bien. — M. R. s'attache au courage de Calvin. Selon lui, je raconterais précisément le *contraire de la vérité*, en disant que Calvin ne fit point preuve de lâcheté, lors de la peste qui désola Genève, en 1543. Calvin et ses collègues (dit M. R.) se seraient montrés *trop peureux* à ce moment[2]. — Réponse : J'ai renvoyé (p. 151) à l'article Calvin de la *France protestante* dont le crédit vaut celui de M. R. Or voici les paroles de MM. Haag : « Audin nous peint Calvin comme un pasteur traître à ses devoirs par poltronnerie, lors de la peste qui désola Genève en

1. Voy. sur la date de l'*Institution*, l'édition de Calvin publiée par le grand théologien de Strasbourg, M. le professeur Reuss, t. III, p. xiv sqq.
2. *Trop peureux*. Il serait donc permis de l'être un peu?

Digitized by Google

1543. (Calvin, dit-il, se tint caché à tous les regards dans son habitation, laissant passer le fléau de Dieu et mourir dans le désespoir des âmes pour lesquelles Sadolet eût laissé sa vie.) La mémoire d'Audin est sujette à de bien étranges défaillances ! Il venait lui-même de reconnaître à la page précédente, d'après les registres du Conseil d'État, que Calvin s'était présenté avec les autres ministres « pour aller audit hôpital, » bien qu'il eût été « perclus, pour ce qu'on en avait faute pour l'Église. » Il oublie également que pendant son séjour à Bâle, quand rien ne l'y obligeait que l'humanité, il avait assisté un malheureux pestiféré à son agonie. Calvin ne redoutait donc pas la mort, et il le prouva en plus d'une circonstance, notamment lorsqu'en 1547 il se jeta seul au milieu du peuple ameuté par les Libertins et par son courage héroïque apaisa la sédition. » Ainsi s'expriment MM. Haag, dont la réputation de loyauté et de savoir est incontestée. M. R. s'appuie sur l'ouvrage de Kampschulte que je n'ai pas sous la main et que je n'ai pu que feuilleter pendant l'impression de mon volume; je ne saurais donc dire ce que valent les arguments du nouvel historien de Calvin, concernant la prétendue poltronnerie de Calvin ; je me contenterai de faire remarquer que M. R., toujours sûr de ce qu'il avance, est un peu leste à m'accuser de dire le contraire de la vérité et à accuser Calvin (en la compagnie de M. Audin) d'avoir été trop peureux.

Je crains, M. le Rédacteur, d'avoir abusé de votre patience, bien que j'aie tâché d'être aussi bref que possible. Je ne doute pas un instant qu'après m'avoir lu, vous ne me reconnaissiez le droit de mettre vos lecteurs à même de juger, en connaissance de cause, les étranges procédés critiques dont M. R. a usé envers moi.

Veuillez agréer, etc.

Ad. SCHAEFFER.

RÉPONSE.

Au moment où tant de préoccupations assiégent les esprits de notre pays, où tant de problèmes se débattent, ou tant de douleurs nous déchirent le cœur, ce n'est qu'avec un redoublement de répugnance que je me vois sollicité à prendre part à une polémique littéraire à propos d'un livre et d'un malheureux article, publiés il y a bientôt deux ans et dont la guerre a certes enlevé tout souvenir aux lecteurs de la *Revue*. Ce qui me paraît tout particulièrement lamentable à cette heure, c'est de procurer à un public français le spectacle d'une discussion de ce genre entre deux écrivains d'Alsace. J'aurais préféré de beaucoup le silence, mais puisque M. Schæffer semblait croire que ce silence était calculé de ma part et presque un aveu tacite de mes *calomnies*, j'ai dû me résigner à revenir sur de vieilles critiques, qui ont l'infortune de tourmenter encore celui qui en fut l'objet, après les terribles malheurs dont nous avons été témoins et victimes. Je n'ai pas besoin d'ajouter — les lecteurs de la *Revue* me connaissent d'ancienne date — que mes réponses se borneront uniquement à la discussion des faits; je n'ai

Digitized by Google

aucunement envie de suivre M. S. sur le terrain des personnalités plus ou moins spirituelles et je lui laisse tous les lauriers qu'il y pourrait cueillir.

Il s'agit donc d'un livre de M. le pasteur S. intitulé : *Les Huguenots du seizième siècle*, au sujet duquel je m'étais permis certaines critiques, fort modérées du reste, et que je finissais par recommander, néanmoins « comme une lecture utile au » grand public. » Je n'étais que médiocrement satisfait du livre, je l'ai dit; M. S. l'est moins encore de mes critiques. C'est son droit, mais là où il cesse d'exercer un droit légitime, c'est quand il essaye de faire croire aux lecteurs que je les ai sciemment induits en erreur sur l'ouvrage que j'examinais pour leur profit, que j'ai tronqué ou falsifié les citations que j'en faisais, que j'ai relevé des fautes qui n'en sont pas, en un mot que j'ai manqué à tous mes devoirs de critique. Examinons ces reproches de plus près et voyons ce qu'ils peuvent valoir.

1. M. S. me reproche d'avoir dit que son ouvrage « n'était pas scientifique. » — Je ferai remarquer tout d'abord qu'il cite inexactement mes expressions; j'ai dit seulement que son *but* n'était pas *purement* scientifique. Dans ces termes je ne faisais qu'exprimer une vérité qui saute aux yeux de tout lecteur de son ouvrage, et qu'il ne peut contester après avoir écrit dans sa préface, qu'il le publiait « pour » aider au triomphe de la plus excellente des causes, de l'affranchissement des » consciences et des cultes. »

2. M. S. me reproche de vouloir limiter le genre historique et l'empêcher d'écrire l'histoire à sa manière. Loin de moi cette pensée, et je serais heureux de le voir serrer de plus près ces « historiens pour le moins aussi illustres » que moi qu'il m'oppose; j'ai voulu seulement dire dans mon article — M. S. me force de souligner maintenant — que le genre historique, quoique « vaste entre tous » ne comportait pas plus qu'un autre le genre ennuyeux.

3. M. S. me reproche d'avoir parlé de la division *scolastique* de son livre. Cependant il dit quelques lignes plus loin : « confondant des subdivisions toutes » secondaires avec les subdivisions essentielles, qu'il ne se donne même pas la » peine de reproduire, etc. » Il y a donc des *divisions*, des *subdivisions essentielles*, des *subdivisions secondaires*, etc.? Et ce n'est point là de la scolastique dans un livre d'histoire? J'avais voulu épargner cette nomenclature au lecteur, mais puisque M. S. y tient, voici le sommaire de la deuxième partie; on jugera plus aisément qui de nous deux a raison.

SECONDE PARTIE.

LA VIE DES HUGUENOTS.

Chapitre I. Jugements d'ensemble.

1. *Mœurs des catholiques.*
2. *Mœurs des huguenots.*

Chapitre II. Détails.

1. *Vertus des huguenots.*

Digitized by Google

a[1]. Le sentiment religieux.
b. L'esprit et l'imagination.
c. La volonté.
d. Le sentiment moral.
e. Les huguenots et la famille; le mariage.
α. Amour conjugal.
β. Amour maternel.
γ. Respect filial et amour fraternel.
δ. Serviteurs et maîtres.
ε. Amitié.
f. Les huguenots et l'État.
g. Les huguenots et la guerre.
h. Les huguenots et les épreuves.
i. Les huguenots en face de la mort.

2. *Erreurs et défauts des huguenots.*

Chapitre III. Conclusion.

4. M. S. me reproche de l'avoir accusé de partialité à l'égard des protestants, d'avoir ravalé leurs mérites en disant que les sentiments prônés en eux par l'auteur étaient d'ordre naturel, qu'on les retrouvait chez les Turcs et les payens, et il me demande avec une fine ironie pourquoi je ne les ai pas comparés aussi à des animaux. J'ai dit au sujet des huguenots tout ce que j'avais à en dire en historien peu ami de la rhétorique, dans la phrase suivante de mon article : « Incontestablement à cette première époque de leur existence, les réformés, » comme toute minorité opprimée, avaient une ferveur religieuse plus grande, » une moralité plus pure que leurs persécuteurs. » Je n'ai nullement négligé « les plus imposants témoignages » des catholiques à cet égard. Ce qui a particulièrement irrité M. S. c'est que j'aie osé « sourire involontairement » en l'entendant dire qu'il « *pousserait l'impartialité jusqu'à reconnaître* que Bèze, que » Calvin, que Coligny lui-même, ne lui étaient pas entièrement sympathiques. » Et cependant je suis bien obligé de répéter ici que M. S., paraissant se faire un mérite d'une chose qui va de soi, montre bien combien le véritable esprit critique, calme et froid, est encore loin d'avoir dompté en lui les passions religieuses, littéraires ou politiques.

5. M. S. prétend que j'ai passé, les yeux fermés, devant certains faits qu'il cite et où l'on blâme les protestants. J'ai dit qu'il avait parlé trop brièvement de leurs défauts, mais il y a loin de l'énumération, très-habile dans leur réunion, des passages isolés, groupés dans sa critique, à l'effet qu'ils produisent (ou plutôt

1. Les lettres en tête des alinéas ont été ajoutées par moi, puisque je ne pouvais imiter la disposition typographique du texte de M. S. qui les rendait inutiles.

Digitized by Google

ne produisent pas) noyés dans les éloges continuels d'un volume de trois cents pages. Le lecteur de l'ouvrage en jugera comme moi.

6. M. S. est vexé de ce que j'aie dit qu'il ne nous a point donné de documents nouveaux; il affirme en avoir « exhumé un certain nombre à ses lecteurs. » J'ai beau feuilleter son volume, je ne puis trouver que M. Lecoy de la Marche, M. d'Aumale, M. Dargaud soient des chroniqueurs inédits. Sans doute on ne lit ni Florimond de Ræmond, ni Tavannes dans les pensionnats de demoiselles de nos jours; mais parlant dans une revue scientifique à des savants d'un livre qui prétend être jugé comme un livre de science, je ne pouvais appeler des auteurs du XVIe s., connus de tous, des *documents nouveaux!*

7. M. S. se récrie de ce que j'aie dit que, d'après *lui*, les huguenots ne pillaient jamais; ce n'est pas lui, c'est Lanoue qui l'affirme dans un extrait de deux pages et demie. Je demande humblement pardon à l'auteur; je croyais que quand M. S. citait un de « ces imposants témoignages » en faveur des huguenots, c'était pour se l'approprier, pour en tirer une preuve quelconque. Il paraît que je me trompais et je ne le ferai plus.

8. En parlant des mœurs des huguenots, j'ai dit que d'après M. S. on se trouvait avec eux « en pleine idylle. » Là-dessus, grande colère patriotique de M. S. Ce n'est pas lui qui a dit cela, c'est Bernard de Palissy, et il commence une tirade par cette figure de rhétorique bien connue : « Je n'accuserai pas » M. Reuss de mauvaise foi, etc. » A cette plainte je crus un instant m'être trompé dans mes notes. Mais non, à la p. 115 du volume de M. S. je lis :

« II. *Mœurs des huguenots du seizième siècle.* Nous en prévenons nos lecteurs, » ils vont se trouver en pleine idylle..... Et pour le dire tout de suite, les tableaux » idylliques que nous allons retracer n'auront rien de romanesque; ce n'est pas » notre imagination qui en fera les frais, c'est l'histoire pure de tout alliage. » — J'ajouterai que les extraits de Palissy paraissent seulement à la p. 124 et je laisse au lecteur le soin de choisir l'épithète qui convient à l'assurance avec laquelle M. S. insinue contre son critique le reproche de mauvaise foi.

9. M. S. me reproche de n'avoir point dit expressément que les huguenots ne furent point des rebelles. On ne peut pas tout dire dans un article de trois pages et j'étais d'autant plus dispensé de le faire que j'avais autrefois répondu sur ce point dans la *Revue critique* aux accusations de M. Gandy et de son travail sur *la Saint-Barthélemy*, par un article que M. S. — lequel m'attaque aujourd'hui avec une courtoisie si parfaite — doit regretter amèrement d'avoir appelé jadis « un » travail si fin, si spirituel et si concis[1]. »

10. M. S. me reproche d'avoir dit qu'il avait mêlé les faits d'époques différentes dans ses descriptions. Quand, parlant du XVIe siècle, il nous raconte la vie de Philippe Mornay de Bauves, le fils de Duplessis-Mornay, ou qu'il cite le synode de Loudun, tenu en 1659, je croyais être en droit de faire une remarque de ce genre. Mais c'est de « la pure chicane. » Passons!

---

1. Bulletin de la Société pour l'histoire du protestantisme français, 1868, p. 301.

Digitized by Google

11. A propos de l'enseignement de Lefebvre d'Etaples à la Sorbonne, nié par les plus récents auteurs qui se sont occupés de la question (au travail de M. Dardier est venu s'ajouter depuis la brochure de M. de Sabatier), M. S. s'écrie : « J'ai bien le droit de m'en tenir à l'opinion généralement admise. » M. S. a tous les droits imaginables, y compris celui de commettre toutes les erreurs historiques possibles. Mais de mon côté j'ai le droit de trouver singulier qu'un homme qui se prétend historien et auteur de travaux purement scientifiques, applique à des questions d'érudition ainsi pendantes, d'aussi curieuses fins de non-recevoir.

12. M. S. ne comprend point que je m'arrête à la prétendue contradiction entre les deux opinions qu'il énonce sur l'affichage des placards à Paris, en 1534. Il n'a fait que « mentionner en passant une hypothèse » et ce sont de misérables arguties que les miennes. M. S. ne semble toujours pas comprendre quelle figure doit faire aux yeux d'un critique sérieux un auteur qui à la p. 27 suppose « *non* » *sans raison* » (?) que tel acte est « une ruse infernale et « un abominable » moyen de surexciter le fanatisme » et qui à la p. 32 vante « le merveilleux » courage » de ceux qui « osèrent afficher » les placards en question!

13. A propos de devises, M. S. citait la devise de Mornay, en ajoutant « répétait un *autre* huguenot. » Je fis remarquer l'erreur *involontaire* de l'auteur. Celui-ci s'irrite contre moi, dit que sa phrase était très-claire, que d'ailleurs il avait cité cette devise comme étant celle de Mornay à la p. 194, et que si au lieu de prononcer le nom du véritable propriétaire, il avait écrit *un autre huguenot*, c'était « pour ne pas répéter trop souvent le même nom. » Tout cela fait partie sans doute de la nouvelle méthode scientifique de M. Schæffer?

14. M. S. se défend d'avoir rien exagéré par rapport aux huguenots ni aux catholiques; il se plaint de ce que j'aie dit dans mon article qu'il avait fait l'éloge de *tous* les huguenots. Voici deux passages de M. S. pris au hasard; ils suffiront pour juger qui de nous deux a raison, au sujet des huguenots. P. 96 : « Aie les » yeux dressés vers le royaume des cieux! *C'est ce que chaque huguenot se disait* » *dès l'aube du jour, c'est ce que son âme avide de salut se redisait encore à l'heure* » *où la nuit couvrait sa demeure de ses ombres.* »

P. 43. « C'est que les huguenots du XVIe siècle avaient de fortes convictions; » ils obéissaient à leur conscience. *Tous ensemble, les faibles comme les forts*, sont » unanimes à dire : nous croyons c'est pour cela que nous parlons et que nous » saurons souffrir! » — Quant au XVIe siècle catholique, nous avons reproché à M. S. d'en avoir fait une peinture trop sombre. Quand on lit, p. 105 « la reli- » gion romaine ne fut au XVIe s. qu'une misérable dérision, » dira-t-on que nous avons eu tort? M. S. aurait pu ne pas oublier qu'au moment où les bûchers huguenots s'allumaient en France, des catholiques savaient mourir, eux aussi, et avec un courage non moins admirable, pour leur foi persécutée par Henri VIII d'Angleterre.

15. Un dernier point et je m'arrête, car réellement le lecteur doit être fatigué d'une aussi longue polémique et probablement aussi fixé déjà sur la valeur de

Digitized by Google

l'attaque et de la défense. J'avais dit dans mon article que lors de la peste de Genève en 1543, Calvin ne montra pas toute l'intrépidité désirable. M. S. pouvait supposer que j'avais pour cela mes raisons et que si je citais l'ouvrage de M. Kampschulte, ce dernier devait avoir fourni les preuves à l'appui. Mais que lui importe M. Kampschulte? c'est un catholique, cela doit suffire. Et d'un air triomphal il me cite M. Haag et l'article *Calvin* de la *France protestante*. Personne n'admire plus que moi le zèle consciencieux déployé par M. M. Haag dans leur grande et belle tâche, mais il y a vingt ans que l'article sur Calvin fut écrit, et la science a fait quelques progrès depuis. Si M. S. avant d'écrire un nouveau volume ou de donner une nouvelle édition de l'ancien sur l'histoire des huguenots de France, daignait jeter les yeux sur l'excellent livre du savant de Bonn, quelque catholique qu'il soit, il y verrait à la p. 486 du Ier volume, en note, le texte de la déclaration formelle de Calvin et de ses collègues faite devant le Conseil, le 5 juin 1543 et tirée des procès-verbaux officiels « priant de les tenyr » pour excusés, Dieu ne leur ayant pas donné la grace d'avoir la force et » constance pour aller au dict hospital. » Il y verrait surtout un exemple de la manière dont on écrit l'histoire, avec calme, impartialité, science et jugement, sans phrases et sans passion, et sans être obligé par la suite de masquer ses bévues en criant faussement à la calomnie.

Je le répète, en terminant, rien ne m'a été plus pénible que d'avoir à répondre à des accusations pareilles et dorénavant M. S. pourra dire ce qu'il lui plaira, je lui promets bien de me taire, aussi longtemps que cela sera possible. S'il s'imagine que je lui garde rancune, il se trompe d'ailleurs; je me sens libre de toute amertume à son égard. Je n'ai pas l'habitude de regarder en quelle compagnie je me trouve en exprimant la vérité. J'aurais eu autant de plaisir à me rencontrer avec M. S. qu'avec ce M. Audin dont il me reproche sans cesse de me faire l'écho. J'ai dit autrefois, je suis prêt encore à dire des ouvrages de l'auteur, tout le bien qu'il me sera possible d'en dire, à condition de n'en pas cacher les défauts. M. S. pasteur protestant, a pensé qu'un coréligionnaire devait épouser ses préjugés et céder comme il l'a fait — involontairement, je le veux bien — à ses préventions religieuses. Il se scandalise de ce que je me range du côté des ultramontains et que j'énonce une opinion partagée par tel jésuite. Tant pis pour lui, si c'est là sa manière de comprendre l'histoire et la critique historique; pour moi quand je juge un livre d'histoire, je ne m'enquiers point des opinions religieuses de l'auteur, j'examine si son récit répond à la vérité historique et je le juge à ce point de vue. C'est donc l'écrivain lui-même qui, d'avance, prépare le verdict!

Rod. Reuss.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 16 — 20 Avril — 1872

Sommaire : 78. CHEYNE, le Livre d'Esaie. — 79. *Annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast*, p. p. DEHAISNES. — 80. PALACKY, Documents sur Jean Huss. — Variétés : La véritable date de la mort d'Ange Vergèce.

78. — **The book of Isaiah chronologically arranged**, an amended version, with historical and critical introduction and explanatory notes, by T. K. CHEYNE, M. A. fellow of Balliol college. Oxford, London, Mac Millan and C°, 1870. In-8°, xxxij-241 p.

La traduction d'Esaie que donne M. Cheyne est une révision de la version anglaise de 1611. Cette révision, autant que nous avons pu en juger, nous a paru bien réussie. Les diverses prophéties qui composent ce livre biblique ont été arrangées d'après leur ordre chronologique, ce qui, en permettant de rapprocher chacune d'elles des événements auxquels elle se rapporte, en facilite singulièrement l'intelligence ; chaque section est accompagnée de notes, principalement historiques et qui, sans former un commentaire suivi, dans le sens propre du mot, suffisent cependant pour éclairer le lecteur sur les passages plus ou moins difficiles, ou en général mal compris. Il n'en faut pas davantage pour quiconque n'aspire pas à devenir un théologien de profession.

L'introduction, sur laquelle nous désirons surtout appeler l'attention, est remarquable à divers titres. Écrite avec goût et sobriété, elle donne une idée claire, suffisante, on pourrait même dire complète, des discussions critiques auxquelles le livre d'Esaie a donné lieu. Un écrivain juif du XIIe siècle, Aben Esra, émit le premier l'opinion que les vingt-six derniers chapitres pourraient bien être d'une autre main que les trente-neuf précédents. Depuis que les livres bibliques ont été étudiés avec l'esprit critique qui est le propre de la science moderne, un grand nombre d'exégètes allemands ont reconnu que cette appréciation était bien fondée, et en même temps que quelques autres fragments de moindre étendue, tels que ch. XIII, 2,-XIV, 23,-et XXI, 1-10, n'appartiennent pas à Esaie. Eichhorn à la fin du siècle dernier, dans son *Introduction à l'Ancien Testament*, Gésénius, il y a une cinquantaine d'années, dans son *Commentaire sur Esaie*, et de nos jours M. Ewald, dans ses *Prophètes de l'ancienne alliance* et dans son *Histoire du peuple d'Israël*, ont soutenu ce sentiment, et si je ne cite que ces trois noms, c'est, non pas seulement parce qu'ils sont bien connus parmi nous, mais encore et surtout parce qu'ils marquent, si je puis ainsi dire, des étapes distinctes dans l'étude critique de cette question.

Naturellement cette opinion a rencontré une vive opposition parmi ceux qui craignent que corriger les croyances traditionnelles n'ait en définitive pour résultat l'affaiblissement, si ce n'est même la ruine de la religion. M. Hengstenberg et M. Delitzsch, entre autres, ont déployé une érudition étendue et beaucoup d'ima-

Digitized by Google

gination pour réfuter les arguments historiques et philologiques sur lesquels on l'a appuyée, et pour établir que toutes les prophéties contenues dans le livre d'Esaie sont, sans distinction, d'un seul et même auteur.

M. Cheyne se range du côté des exégètes qui admettent que les vingt-six derniers chapitres et quelques autres passages ne sont pas d'Esaie, et il donne les raisons sur lesquelles il se fonde. Après avoir raconté dans le troisième chapitre de son Introduction quelle a été l'origine de cette discussion, il expose dans le quatrième les principaux arguments par lesquels on prétend établir que le livre tout entier est d'Esaie, et dans le cinquième ceux par lesquels on croit pouvoir montrer que toutes les parties ne sont ni du même écrivain ni de la même époque. Il examine ensuite brièvement comment il a pu se faire que des prophéties du temps de la captivité de Babylone aient été insérées dans ce livre, et pour achever de démontrer sa thèse, il trace une courte caractéristique des prophètes du temps de l'exil.

Je ne voudrais pas assurer que toutes les considérations que fait valoir M. Cheyne soient absolument irréprochables. Je ne saurais en particulier reconnaître un grand degré de probabilité à la supposition d'Eichhorn, qu'il cite à la fin de son sixième chapitre. Mais ces détails sont de peu d'importance; en somme, cet ouvrage, dans son ensemble, ne peut manquer de mettre le grand public, en vue duquel il est évident qu'il a été fait, en état de bien comprendre le livre d'Esaie, et accessoirement il pourra lui apprendre ce que la Bible gagne en clarté à être étudiée dans un esprit critique. Les personnes qui parmi nous sentent le besoin de ne pas rester étrangères aux questions scientifiques relatives à la religion et qui reculent cependant devant les écrits, malheureusement trop souvent peu attrayants, des exégètes allemands, ne le liraient pas sans intérêt et y puiseraient certainement quelques idées justes et solides.

M. N.

---

79. — **Les Annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast**, suivies de fragments d'une chronique inédite, publiées avec des annotations et les variantes des manuscrits, pour la Société de l'Histoire de France par l'abbé C. Dehaisnes, archiviste du Nord. Paris, Renouard, 1 vol. in-8°, xviij-472 p. — Prix : 9 fr.

Il y a longtemps déjà que tous ceux qui s'intéressent aux études historiques attendaient avec une vive impatience le volume dont nous avons aujourd'hui à rendre compte. On savait qu'il devait contenir un texte nouveau des Annales de St-Bertin et de St-Vaast d'après des mss. importants inconnus aux précédents éditeurs, et en outre une chronique universelle composée à St-Vaast au XIe s., très-précieuse pour l'historiographie du Moyen-Age. La réputation et la situation scientifique de M. l'abbé Dehaisnes, archiviste du département du Nord, avaient encore accru les espérances et la légitime curiosité du public. Malheureusement il ne semble pas que le volume qui vient de paraître soit de nature à satisfaire cette curiosité et ces espérances.

Ce volume contient : une courte préface (p. I-XVIII); les Annales de Saint-Bertin (p. 1-292); les Annales de Saint-Vaast (p. 293-360); des fragments de

Digitized by Google

la Chronique de Saint-Vaast ou *Compilatio Vedastina* (361-404); des additions aux Annales royales (*Laurissenses et Einhardi*), tirées d'un mss. anciennement conservé à Saint-Bertin (p. 405-407)[1]; un index onomastique (p. 409-442) et un index géographique (p. 443-472). Cette publication devait être utile à un triple point de vue; elle met entre les mains du public à un prix modique et sous un format abordable, des annales qui forment pour ainsi dire l'histoire officielle du IXe siècle et qui jusqu'ici ne se trouvaient que dans les grands recueils de Duchesne, de D. Bouquet et de Pertz; d'autre part elle doit fournir un texte meilleur et plus complet que les précédents, grâce à l'emploi de nouveaux manuscrits; enfin elle nous fait connaître une chronique complètement inédite. L'édition des Annales de Saint-Bertin donnée par Duchesne et par D. Bouquet, s'appuyait sur le seul ms. de Saint-Bertin (aujour. à Saint-Omer, n° 706), assez mal lu; et Pertz n'avait fait que reproduire D. Bouquet dans le premier vol. des *Monumenta*. — Dans le second, il donna les variantes du ms. de Lobbes (aujourd. à Bruxelles, 6439-6451). M. Dehaisnes a pu consultér les trois seuls ms. connus, celui de Saint-Omer (fin du Xe siècle), celui de Bruxelles (XIe-XIIe siècle) et celui de Douai, 753 (XIe siècle), provenant de Saint-Vaast et contenant les Annales de Saint-Bertin, de 830 à 844. Ce dernier ms. lui a fourni un certain nombre de bonnes leçons et quelques faits particuliers relatifs, pour la plupart, au diocèse de Cambrai et surtout à l'abbaye de Saint-Vaast (v. Ann. 830, 831, 836, 839, p. 29 et 42; 842, p. 53; 843, p. 54[2] et 56[3].) — Les Annales de Saint-Vaast avaient été également éditées par D. Bouquet, d'après un seul ms., celui de Saint-Bertin, 258 (aujourd. Bruxelles, 15835, Xe siècle). Pertz a reproduit l'édition de D. Bqt dans le premier vol. des *Scriptores*, puis il a réédité les Annales dans le second volume d'après le ms. de Bruxelles cité plus haut. M. D. a eu à sa disposition trois mss., les deux que nous venons de citer et celui de Saint-Vaast auj. à Douai[4]. Ce dernier lui a fourni comme pour les Ann. de S.-B. quelques bonnes leçons et quelques additions intéressantes (877, 878, sur les deux couronnements de Louis-le-Bègue; 879, 880, 881, 883, notes ecclésiastiques locales, entre autres la mention d'un abbé Rodolphe qui aurait administré l'abbaye de 876-882; 898, mention d'une station navale des Nor-

1. Il est impossible d'après ce que dit M. Dehaisnes de savoir au juste quel est ce manuscrit. Il dit (p. 405, n. *a*) que c'est un ms. de Saint-Bertin auj. à Bruxelles « *qui offre dans la première partie les annales d'Eginhard.* » Mais dans son introduction, il ne parle que de deux manuscrits de Bruxelles; le n° 15835 qui vient de Saint-Bertin, mais ne contient que les *Annales Lambeciani* et les Ann. de S. V.; le n° 6439-6451 qui contient les Ann. royales, quoique M. D. ait négligé de l'indiquer, mais qui vient de Lobbes et non de Saint-Bertin. S'agit-il ici au contraire du ms. de S. B. auj. à Saint-Omer, 706 et qui contient aussi les Ann. royales?

2. Il est curieux de voir aux années 831 et 843 l'indication de l'avénement de deux empereurs d'Orient, Théophile et Michel.

3. M. Bethmann a donné dans son édition des *Gesta episcoporum Cameracensium* (*Monumenta*, SS. VII) diverses mentions tirées du ms. de Douai, en particulier celle des Ann. Bert. 830 sur Halitgaire, avec la mention *Ann. Vedast.* Il faut entendre sous ce nom la *Compilatio Vedastina* qui comprend entre autres fragments, celui des Ann. Bert. dont nous parlons ici.

4. Nous indiquerons les mss. par les lettres suivantes : Saint-Omer, 706=B; Douai, 753=V; Bruxelles, 6439-6451=L; Bruxelles, 15835=O.

Digitized by Google

mands[1] et d'une expédition en Bretagne). — Enfin M. D. nous donne des fragments de la Chronique universelle, dont les Ann. de S.-V. forment la dernière partie dans le ms. de Douai. Cette chronique, composée dans la première moitié du XIe siècle[2] par un moine de Saint-Vaast, est une compilation sans grande valeur historique, précieuse cependant pour l'histoire religieuse. Elle permet de rectifier un grand nombre des dates fournies par le *Gallia Christiana* pour les évêques de Cambrai et les abbés de Saint-Vaast. Elle fournit en outre des traditions plus ou moins légendaires sur les ravages d'Attila, sur les origines nécessairement romaines de la cité d'Arras (p. 368), sur l'apostolat et l'épiscopat de Saint-Vaast (p. 370-376), sur le lieu de naissance de Frédégonde (Angicourt, arr. de Beauvais, qui dépendait de Saint-Vaast, p. 379), et sur le lieu où périt Ragenfrid (Beuvry, Nord, p. 395). Ces traditions et ces détails d'histoire religieuse sont probablement tous empruntés à des manuscrits plus anciens, notes conservées au monastère de S.-V., sorte de cartulaire, sans doute, que l'auteur de la compilation cite à l'année 717 sous le nom de *libri artenses*[3].

Ces *libri artenses* paraissent être avec les *Descriptiones* du pape Denys[4], la seule source connue par l'auteur de la *Compilatio Vedastina* qui ne soit point parvenue jusqu'à nous. Le reste est, autant que l'édition de M. D. nous permet d'en juger, un mélange fait avec assez peu de soin d'Isidore de Séville, d'Eusèbe, de Bède, de Grégoire de Tours, des *Gesta regum Francorum*, de Jordanis, du *liber pontificalis* d'Agnellus, des vies de saint Aignan, saint Vaast, saint Amand, sainte Rictrude, saint Léger, des trois premiers continuateurs de Frédégaire, des Annales de Metz, des Annales royales (*Laurissenses, Einhardi et Bertiniani*) et de l'*Hist. eccl. Rem.*, de Flodoard. Il n'ajoute que quelques détails de style. Un extrait de la *Notitia Gallianum* est cité par erreur comme tiré de l'*Hystoria Marcelli consulis*[5] (la chronique du comte Marcellin), sans doute parce que l'auteur l'avait emprunté à un ms. qui contenait ces deux œuvres à la suite l'une de l'autre (p. 367); une anecdote sur saint Vaast et saint Remi est mentionnée par erreur comme tirée de Flodoard (p. 372); enfin en rapportant la bataille de Vincy en 717, le compilateur dit qu'une autre chronique la place en 720 (p. 393). Je ne sais à quelle chronique il fait allusion. Toutes les chroniques que nous connaissons placent ce combat en 717, sauf les *Ann. S. Gallenses Baluzii* (Pertz. SS. I, 63) qui le rapportent à 719. Le compilateur confond souvent les diverses sources qu'il a sous les yeux, brouille les faits et les dates au point de défigurer entièrement l'histoire (voy. en particulier p. 394, le mélange bizarre des *Ann. Mettenses* an. 718 et du ch. 106 du continuateur de Frédégaire).

1. *Mosterio vel Inguerobs*. La détermination de ce lieu me paraît bien difficile. M. D. y voit Jumièges?

2. L'emploi des Annales de Metz qui sont de la fin du Xe siècle, fixe la date de cette compilation. Quant à l'hypothèse faite par M. D., p. 377, n. *d*, voy. plus loin aux observations sur les notes géographiques, au mot *Vardara*.

3. Ce nom est intéressant. M. D. aurait pu faire remarquer qu'il n'est pas composé d'après la forme latine (*Atrebas, Atrebata, Atrebatensis*), mais d'après la forme française (*Artois, Artesien*).

4. Voy. la note de M. D., p. 362, n. *d*. Cet ouvrage auj. perdu contenait la liste de tous les diocèses de la chrétienté.

5. Ce passage aurait mérité une note.

Digitized by Google

Les additions aux Ann. *Laurissenses et Einhardi* tirées d'un ms. de St-Bertin (Bruxelles 6439-6451?) sont sans importance. Les *indices* sont faits avec soin.

Nous allons examiner en détail les diverses parties de l'œuvre de M. Dehaisnes.

Plan de l'édition et préface. — Nous avons dit que le but de l'édition nouvelle des Ann. de S.-B. et de S.-V. était triple: rendre ces ann. facilement abordables et maniables à ceux qui étudient le IXe siècle; améliorer le texte; faire connaître la Chronique de Saint-Vaast. M. D. a rempli la première partie de sa tâche; nous verrons tout à l'heure quelles améliorations il a apportées au texte; quant à la Chronique de S.-V., M. D. a mis sous nos yeux ce qu'elle offre de plus intéressant, mais il me semble qu'il n'a pas fait assez. Ce qui donne de l'importance à cette compilation ce ne sont pas seulement les faits nouveaux qu'elle ajoute à notre connaissance du passé, c'est aussi la manière dont elle combine un nombre considérable de sources diverses pour composer une histoire universelle. Elle forme la transition entre les chroniques universelles du IXe siècle, Freculphe, Adon, Reginon [1], et les grandes chroniques du XIe. Au point de vue de l'histoire littéraire, il eût été désirable de publier intégralement la chronique de S.-V.

Si M. D. jugeait inutile de reproduire des transcriptions textuelles de textes déjà connus, au moins aurait-il dû indiquer avec exactitude quels sont ces textes, avec les premiers et les derniers mots des passages transcrits. Dire « que le compilateur a fondu ensemble les Annales [2] d'Eusèbe, d'Isidore de Séville et du V. Bède » (p. x), ou « suit le récit de Jornandès » (p. 367, n. *a*) est insuffisant. « De 588 à 742, dit M. D., le compilateur a principalement suivi la chronique de Frédégaire et ses quatre continuateurs » (p. x-xi), ce qui n'est pas possible puisque le troisième continuateur va jusqu'en 752. Au lieu de ces indications vagues ou inexactes, il vaudrait mieux avoir le texte complet. Il est vrai que la publication de M. D. aurait fourni la matière de deux volumes; mais il aurait pu alors y joindre une préface critique un peu développée. La préface actuelle ne répond pas à ce qu'on était en droit d'attendre. La *Compilatio Vedastina* méritait pourtant une étude détaillée. Mais M. D. ne fait que résumer ce qui se trouve dit partout sur les annales qu'il publie; il n'a pas même eu assez de place pour donner quelques indications indispensables sur les manuscrits dont il s'est servi. Il ne dit pas que le titre d'Ann. de St-Bertin n'indique pas le lieu d'origine de ces annales, mais bien le lieu d'origine du premier ms. publié; tandis que le titre d'Annales de Saint-Vaast indique le lieu où furent écrites les annales. Il ne parle pas des additions aux Annales Laurissenses (Ann. 749, 550, 754) qui se trouvent dans le ms. B et qui sont dues probablement non à l'auteur anonyme des annales de

1. La Chronique de Réginon n'est pas sans analogie avec la compilation Védastine, mais elle ne commence qu'au Christ et reproduit plus servilement les sources qu'elle emploie. Quant à Hermann de Reichenau, il est contemporain de notre compilateur et n'a pu être connu de lui.

2. L'œuvre d'Eusèbe est une *Chronique*, non des *Annales*. Le nom d'Annales s'applique presque exclusivement aux écrits historiques contemporains où les événements sont notés année après année. L'œuvre d'Eusèbe a d'ailleurs en vue la chronologie plus encore que l'histoire.

Digitized by Google

830-835, comme le croient Duchesne, Pertz, Potthast, mais au copiste de Saint-Bertin. — Il ne dit pas que le numéro 8 du ms. L, indiqué par Pertz comme Annales de St-Bertin, de 741-882 (mention que M. D. reproduit sans les dates), contient les *Ann. Laurissenses et Einhardi*, de 741-829 et les *Ann. Bertiniani* proprement dites de 830-882[1]. Enfin il ne dit même pas que c'est du ms. O que D. Bouquet s'est servi pour son édition des annales de Saint-Vaast. En publiant deux volumes, M. D. aurait été amené à composer une préface plus étendue et le travail qu'elle lui aurait coûté lui aurait fait éviter sans doute plusieurs des fautes que nous allons relever dans le corps même de l'ouvrage.

Le texte. — M. D. n'explique pas dans sa préface, ainsi qu'il aurait dû le faire, le système qu'il a suivi pour la publication du texte; quand on étudie ce texte et les variantes qui sont au bas des pages, on arrive à la conviction qu'il n'a suivi aucun système, qu'il n'a pas même une idée très claire de ce que le public est en droit d'exiger d'un éditeur. Ce dernier doit par la comparaison des mss. s'efforcer de restituer un texte aussi semblable que possible au texte primitif ou autographe, et les variantes ont pour but de mettre sous les yeux du lecteur soit les éléments de la restitution entreprise par l'éditeur, soit les altérations, corrections ou additions introduites dans le texte par les copistes du moyen âge. Les leçons des éditions imprimées ne doivent être admises parmi les variantes que si elles représentent des manuscrits perdus ou si elles proposent des corrections pour un texte obscur ou altéré. Il n'est pas un seul de ces principes si simples auxquels M. D. n'ait manqué aussi bien dans l'édition des Annales de St-V. que dans celle des Ann. de St-B. Occupons-nous d'abord de celles-ci. M. D. ne donne pas, dit-il, les variantes sans importance comme *iemem* pour hiemem (p. XVI); mais il publie scrupuleusement comme variantes les fautes de lecture de Duchesne et de D. Bqt, reproduites par Pertz, bien que nous possédions le ms. B. dont ils se sont servis tous deux (Cf p. 9, var. 1, 2, 3, 5 et passim). Ce qui est plus grave c'est que M. D. n'ayant que trois mss. à consulter, a négligé entièrement les variantes du ms. L qui a pourtant une certaine valeur. P. 10 «*in loco qui dicitur Rotfelth*,» L ajoute «*juxta Columburc*» (Colmar); P. 13, au lieu de « *citra Carbonariam*, » L donne « *circa Carbonariam*», ce qui me paraît la bonne leçon[2]. Bien plus, M. D. conserve p. 23 les leçons des éditions : « *disposita Frisiae Maritimae que custodia... Walacria* » tandis que les trois mss. donnent : «*disposita Frisia maritimaque custodia*[3]..... *Walacra.*»

Parfois M. D. corrige le texte (p. 28 : *Abodritos*, les mss. *Obodritos*), tandis

1. P. II, M. D. dit que le ms. B. contient les dix *premiers* livres de Grégoire de Tours. Il n'y en a que dix en tout. — Il y a aussi dans cette préface quelques fautes d'impression, p. XI : 894 pour 874; p. XIII : Drümler pour Dümmler. M. Wattenbach est assez connu pour qu'on ne l'appelle pas : l'*allemand* Waltenbach (p. XIII).

2. En tous cas il ne peut pas s'agir des Francs résidant entre l'Ardenne et la Seine comme le veut M. D. (n. *b*), car ils viennent avec les Bavarois, les Austrasiens (les Franconiens), les Saxons et les Alamans conduits par Louis le Germanique. Il s'agirait des Francs habitant entre l'Ardenne et le Rhin, et en admettant le texte de M. D. l'auteur des Ann. S. B. aurait vécu dans le pays du Rhin ou de la Meuse et non dans celui de la Seine ou de la Somme.

3. M. D. ne donne pas la var. de B pour *Frisia*, etc., mais la parenté de B. et de L me porte à croire qu'ils s'accordent. Pour *Walacra* l'accord est certain.

Digitized by Google

qu'ailleurs il le laisse avec ses incorrections (p. 335 : *relictoque Sequana*); d'autres fois il le corrige à moitié (p. 11 : *Promiae*, les mss. ont : *Proneae;* du moment qu'il corrigeait il valait mieux corriger tout à fait et mettre *Prumiae*). De même p. 140 : *Avenniacum*, les mss. ont *Avennacum*. M. D. met en note la bonne leçon et laisse dans le texte la mauvaise lecture des précédentes éditions.—Enfin M. D. ne s'est pas demandé si les additions du ms. V appartenaient aux Annales Bertiniennes sous leur forme primitive, ou ne sont pas bien plutôt des additions du compilateur de saint Vaast qui au XIe siècle a fait entrer des fragments des Annales de S. B. dans sa chronique universelle. Il dit toujours à propos de ces passages : B *omet*; en réalité, c'est V qui *ajoute*, au moins en ce qui touche les mentions d'évêques de Cambrai et d'abbés de S.-V. Quant aux mentions relatives aux empereurs d'Orient, elles peuvent provenir du texte primitif. M. D. avait à sa disposition trois mss. B. L. et V (celui-ci j. à 844 seulement), dont la filiation paraît être la suivante [1] (A représentant l'autographe) :

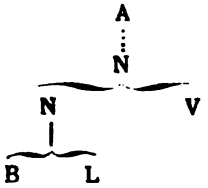

Il faut toutefois remarquer que V ne représente pas une vraie copie des Ann. de S. B., mais un extrait inséré dans une compilation, et n'a par conséquent qu'une valeur secondaire. Si M. D. ne voulait pas se livrer au travail critique nécessaire pour la restitution du texte, il n'avait qu'à publier littéralement le ms. B, le meilleur et le plus ancien, en donnant en note toutes les variantes des deux autres et les conjectures les plus intéressantes des éditions. Il aurait fait alors une œuvre scientifique et utile et aurait épargné à ceux qui travaillent sur les Ann. de S.-B. la peine de recourir encore aux mss.

Il en est de même pour les Ann. de Saint-Vaast. M. D. n'a pas classé ses mss. qui semblent être dans le rapport suivant :

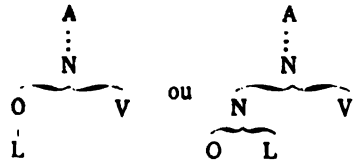

bien qu'il y ait des divergences entre O et L et des rapports entre L et V qui semblent contredire cette filiation (voy. p. 321, var. 2; 341, var. 1), mais la substitution du mot *Sithiu* au mot *nostrum* dans le ms. L prouve d'une manière à peu près certaine qu'il a été copié sur un manuscrit venu de Saint-Bertin, donc semblable ou analogue à O [2].

1. M. D. apporte si peu de méthode dans l'indication des variantes que la classification donnée ici n'a qu'une valeur relative.

2. Les Ann. de S. V. racontent en 881 la dévastation du monastère « *monasterium nostrum* », leçon que reproduit le ms. O écrit à St-Bertin; si le scribe de Lobbes (L) a changé *nostrum* en *Sithiu* (autre nom de S. B.), c'est qu'il transcrivait un ms. venu de S. B. (O ou un ms. semblable) et qu'il a cru que ces annales avaient été primitivement écrites à S. B. Donc L est sinon copié sur O, du moins copié comme lui sur un autre ms. N perdu et également de S. B.

Digitized by Google

Ici le ms. V prend une grande valeur. Il reproduit assez exactement sans doute les annales primitives, tandis que dans la transcription des Ann. de S. B. il sautait des passages entiers (p. 11, var. 2; p. 20, var. 3, etc.); mais il ajoute aussi des notes toutes locales sur les abbés du monastère qui sont absentes des mss. O. L. Ceux-ci de leur côté ont des additions toutes locales (p. 301, mort de Ragnelme, év. de Tournai).— Pourquoi M. D. met-il en note (p. 294, var. 8) deux lignes du ms. V[1] tandis qu'il insère ailleurs dans le texte les mentions d'abbés que ce ms. possède seul ? Je ne sais. Ici comme pour les Ann. de S. B., M. D. s'est laissé guider par le bon sens et le goût qui, en matière de critique, ne suppléent pas à la méthode.

Quant à l'édition des fragments de la chronique, il y a tout lieu de croire qu'elle est bonne. M. D. a une grande habitude de la lecture des mss. et son livre contient plusieurs bonnes conjectures (p. 321, var. 2[2]).

Les notes. — L'annotation est une des parties les plus délicates et les plus difficiles du rôle de l'éditeur. Il faut élucider complètement le texte, donner tous les éclaircissements biographiques, géographiques, chronologiques nécessaires; mais sans jamais avancer pour certain ce qui est hypothétique, sans rien ajouter à ce qui est strictement nécessaire, surtout sans jamais empiéter sur le terrain de l'historien et sans prétendre tirer du texte qu'on étudie des appréciations nécessairement sans valeur puisqu'elles ne s'appuient pas sur la comparaison critique de toutes les sources. L'éditeur est le serviteur de l'historien et a pour mission de lui fournir des textes authentiques et aussi clairs que possible. M. D. ne s'est point astreint à cette discipline austère. Il parle de tout dans ses notes; pourtant il aurait pu gagner beaucoup de place pour sa trop courte préface en supprimant les annotations inutiles. Il cherche à réhabiliter Charles le Chauve (p. 66, n. *b*; p. 68, n. *a*; p. 110, n. *a*; p. 154, n. *a*); il fait l'éloge des papes et prend parti dans l'affaire de Lothaire (p. 95, n. *c*; p. 115, n. *b*; p. 135, n. *a*; p. 171, n. *a*); il présente des excuses en faveur de l'emploi des fausses décrétales (p. 135, n. *a*). Cette dernière question n'est pourtant pas de celles qui se traitent dans une note de quatre lignes. A quoi cela nous sert-il de savoir qu'il y a de belles ruines à Marmoutiers (p. 151) et que l'église abbatiale d'Avenay est un monument très-curieux (p. 140, n. *b*[3])? Pourquoi perdre du temps

1. M. D. a raison de mettre ces deux lignes en note, mais cette superfétation du texte aurait dû lui faire supposer qu'il pouvait y en avoir d'autres.—M. D. fait remarquer avec raison (p. 352) que le ms. V a seul les mots *Karolo concedere* sans lesquels la phrase *Odo rex placitum...*, etc., n'a pas de sens.

2. On ne saurait cependant approuver celle sur *Inguerobs* (p. 357) où M. D. lit *in Gemelico*, « le copiste aura peut-être écrit *gue* pour *ge* à cause de la manière dont on prononçait alors le *g*; la syllabe *ro* a pu être placée, par vice de lecture, pour la lettre *m* à deux boucles telle qu'on la formait alors; *bs* remplaceraient la dernière syllabe *lic*, que l'on trouve à la fin du mot si l'on supprime l'*o* final. » — P. 362, M. D. dit que *Jonnomensis* est une faute de copiste pour *Tunnensis*. Ce n'est pas possible. C'est une faute pour *Tunnunensis*, qui est écrit dans le ms. de Césène de la chronique d'Isidore : *Tononensis*. C'est sur un ms. de la même famille que le moine de S. V. aura copié la préface d'Isidore. De même, p. 364, *Johannes* serait une faute pour *Jordanes* et non pour *Jornandès*; voy. pl. loin aux *notes critiques*.

3. On pourrait faire remarquer qu'il ne reste rien de l'église abbatiale d'Avenay. Mais quand même il en serait autrement la note n'en serait pas moins inutile.

Digitized by Google

et de la place à réfuter les opinions historiques de H. Martin (p. 330, n. *a*; 354, n. *c*); d'Ampère (p. 101, n. *b*; p. 242, n. *a*) ou de l'historien Paul Émile (p. 313, n. *b*) ou à corriger la version française des Ann. de S. B. de la collection Guizot qui traduit *villam non modicam* par la *villa Nomnodoque* et *Lingonas* par *Laon*. Pourquoi employer trente-huit lignes à réfuter l'opinion bizarre qui prétend que *Noviomum* veut dire Nimègue, et *Noviomagus* Noyon ? M. D. aurait encore pu supprimer avec avantage les notes *c*, p. 147; *b*, *c*, p. 60; *a*, p. 98; *c*, p. 165; *b*, *c*, p. 200; *c*, p. 350, etc. — Enfin il me semble qu'il a suivi un mauvais système en reproduisant intégralement les notes de D. Bouquet et de Pertz. Si grande que soit l'autorité de D. Bqt, il a besoin aujourd'hui d'être corrigé en maint endroit et il ne faut pas que le respect pour nos maîtres nous conduise à perpétuer leurs erreurs.

Après avoir écarté les notes inutiles, examinons si les autres sont aussi exactes qu'on pourrait le souhaiter.

Notes critiques. — P. 56, n. *c* et 58, *b*. M. D. cite comme source du IXe siècle la *Chronique toulousaine d'Eudes Aribert*, une des plus audacieuses falsifications qu'on connaisse en histoire, comme le prouverait à lui seul le nom de famille dont est affublé l'auteur (voy. D. Vaissète, édit. in 8°, t. II, n. VIII, n° 20). — P. 80, n. *b*, 83, *a* et sq. Les rapprochements avec le *Chronicon de gestis Normannorum* n'ont aucune valeur, cette chronique n'étant qu'un extrait mal fait des Ann. de S. B. — P. 121, *a*; p. 135, *a*; 160, *a*; 293, *a*; 294, *a*; 300, *c*; 303, *b*; 321. *b*, etc. Les Ann. de Metz sont partout citées comme source contemporaine. Mais elles ne font que reproduire textuellement Réginon, de 858 à 905. C'est Réginon qu'il faut citer, lui qui écrivait de 900 à 907 et non les Ann. de Metz, compilation de la fin du Xe siècle.— P. 319, *b*. « Le P. Malbrancq et *les manuscrits* de la bibliothèque de Boulogne offrent de longs détails sur les Normands.» Quels manuscrits ?

Nous avons déjà dit que les fragments de la chronique de S. V. auraient dû être soumis à une critique beaucoup plus minutieuse. Il aurait fallu indiquer avec précision tous les passages que reproduit la chronique. M. D. aurait évité ainsi bien des erreurs.—P. 364. La chronique cite à propos d'Attila le témoignage de *Johannes*, év. de Ravenne. M. D. dit que ce passage favorise l'opinion de ceux qui soutiennent que Jornandès fut évêque de Ravenne. Nullement. Le compilateur a confondu l'historien des Goths Jordanis dont il possédait l'ouvrage avec *Johannes*, évêque de Ravenne qui sauva sa ville des atteintes d'Attila. Le compilateur s'est servi en effet de la vie de Johannes par Agnellus, qui contient dans son second chapitre le récit de l'invasion des Huns[1]. — P. 369, *e*. D'ap. M. D. aucun chroniqueur n'avait dit que Mérovée résidât à Cambrai.—Le compilateur a probablement déduit ce fait du texte de Grégoire de T. qui a fait venir à Cambrai Clodion un des prédécesseurs de Mérovée.—P. 370-371, *b*. Note intéressante sur le lieu de naissance de S. Vaast.—P. 379. M. D. aurait dû faire remarquer que

1. Quand on possède une œuvre aussi complète que celle d'Agnellus, il est impossible de supposer que Jordanis eût été évêque de Ravenne et que l'historien de l'église de cette ville l'eût ignoré. M. D. dit que le chiffre de 500,000 hommes pour l'armée d'Attila est tiré de Jordanis. Je ne l'y ai pas trouvé.

Digitized by Google

le vrai nom de la femme de Clotaire est Bertetrude et non Gertrude (Cf. Frédégaire, c. 56). — P. 388, *a* et 389, *b*. M. D. dit que le récit du chroniqueur de S. V. confirme le récit des Ann. de Metz. Il ne le confirme pas puisqu'il le copie tout simplement, en l'abrégeant il est vrai, ce qui fait trouver à M. D. « *qu'il présente un caractère plus marqué d'authenticité.* » — P. 390, ann. 698. A propos de l'invasion de Radbod jusqu'au Rhin M. D. croit que le chroniqueur ne suit plus les Ann. de Metz et renvoie aux Ann. de S. Amand et de Fulda qui parlent de l'expédition de Radbod *ad Renum* comme la compilation. Mais celles-ci ne parlent de Radbod qu'en 716, tandis qu'il s'agit de la campagne de 698. Notre compilateur a tiré son récit des Ann. de Metz qui avaient dit *usque ad Renum* en disant *usque ad Dorestadum*.—P. 391, Ann. 714. Je ne saurai accorder aucune importance aux variantes introduites par le moine de S. V. dans le texte des Ann. de Metz. — P. 392, n. *a*, M. D. trouve important le passage de l'année 716 qui fait de Clotaire IV un fils de Dagobert III et de Chilpéric II un maire du Palais. — Il n'y a là qu'une série de confusions. Le compilateur fait élever Clotaire IV à Chelles ce qui montre qu'il le confond avec Thierry IV, fils de Dagobert II. Plus loin il donne neuf ans à Charles Martel en 716 et il raconte en 717 sa victoire de Vincy. — P. 394-395, ann. 718-721. M. D. a cru trouver dans le chroniqueur des faits nouveaux, inconnus aux autres annalistes. En examinant de près le texte et en le comparant aux Ann. de Metz, 718 et 725, et à la continuation de Frédégaire, c. 107 et 109, il reconnaîtra que le moine de S. V. a simplement été dérouté par les vagues indications chronologiques de la continuation de Frédégaire et a embrouillé tous les événements.

M. D., on le voit, n'a point suffisamment étudié la classification et la filiation des sources. Il a vu des faits nouveaux là où il n'y avait que des faits défigurés; il croit qu'un auteur gagne en autorité parce qu'il a été copié par d'autres; enfin il semble accepter comme digne de foi le témoignage d'un compilateur sur des événements antérieurs de plusieurs siècles (p. 369, *e*; 378, *b*; 381, *a*, 395, *a*).

Notes historiques. — P. 47, n. *a*. M. D. dit que *Stellinga* signifie *enfants des anciens*. Jusqu'ici ce nom paraissait impossible à expliquer, M. D. doit avoir des preuves bien fortes du sens qu'il avance pour le présenter avec autant d'assurance. — P. 298, *a*. « Herstall, où se trouvait le château qui a donné son nom à Pépin d'Héristall. » Cette qualification est toute moderne. Il n'est pas même certain que Pépin ait possédé Héristall (voy. Bonnell : *Die Anfänge des Carolingischen Hauses*).— P. 300, n. *c*. « Hugues, fils de Lothaire, roi de Germanie.» Il n'y a jamais eu de Lothaire, roi de Germanie. Lothaire II, père de Hugues, était roi du pays appelé depuis *Hlotarii regnum*, Lorraine. — P. 326, *a*. « Regnier I, qui avait résisté si courageusement à Rollon, dans le nord de la France. ». — Rollon n'apparaît d'une manière authentique dans l'histoire qu'au xe siècle. D'ailleurs, même en acceptant les fables de Dudon de Saint-Quentin, il ne s'agissait pas du Nord de la France, mais de Walcheren (Dudon II, 9).

Notes généalogiques. — C'est surtout pour les questions généalogiques que M. D. a eu tort de se fier aveuglément aux érudits du XVIIe et du XVIIIe siècle. La critique a depuis lors fait bien des progrès et l'étude des chartes en particulier a

Digitized by Google

permis de rectifier bien des erreurs. — P. 227, n. *b* et *c*, et 230, n. *a*. Le Bernard, fils de Dodane, tué en 872, ne fut ni comte d'Auvergne, ni marquis de Gothie, comme le prétend D. Bqt. Il n'a été que comte d'Autun en 864 (voy. Mabille : le royaume d'Aquitaine et ses marches, p. 11, sq.) — P. 264, *b*. La parenté de Conrad, cte de Paris, avec Conrad *Raeticarum vel Jurensium partium dux* (Gesta abb. Lobbiensium 12) est une pure hypothèse de D. Bouquet. Quant à la parenté d'Hugues l'abbé et de Robert-le-Fort, elle n'a d'autre preuve que le texte altéré de la Chronique de Saint-Bénigne de Dijon, compilée au XIe siècle. — P. 278, *a*. Bernard, cte d'Auvergne n'est pas, comme le veut D. Bqt, le fils de Bernard de Septimanie et de Dodane, mais celui de Bernard d'Auvergne et de Luitgarde (Mabille, p. 19). — P. 285, *c*. Baluze a raison contre D. Bqt et M. D. en faisant de Guillaume-le-Pieux, le fils de Bernard Plantevelue.— P. 299, *c*. Je ne sais sur quel fondement Mabillon et M. D. font de Conrad, frère de Judith un comte d'Auxerre.

Notes géographiques. — M. D. a donné un développement assez considérable à la partie géographique des annotations. Il est fâcheux qu'il y ait laissé un aussi grand nombre d'erreurs [1].

P. 3, *a*; 37, *a*; 88, *b*. M. D., p. 3, *Franci orientales* par : les Francs de l'Austrasie et p. 37, *pagus Austrasiorum* par : le pays des Austrasiens; puis p. 88, il identifie l'Austrasie à la Lorraine, tandis que dans les deux premiers cas il s'agit de la *Francia* du Mein, de la future Franconie. — P. 25, *a*. *Hammelant*. » M. D. traduit : la Hollande. Il s'agit d'un pays situé sur le cours supérieur de l'Yssel et tirant peut-être son nom de l'*Emm* ou *Emms* (Hemus), petit fleuve de la province d'Utrecht [2]. — Ibid. « *Odornensis*. Pays arrosé par l'Orne, petite rivière qui prend sa source à Orne (Meuse), et se jette dans la Marne près de Vitry-le-Français. » Il y a là deux erreurs. L'*Odornensis pagus* dont il est ici question tire son nom de l'*Ornain* qui, réuni à la Saulx, se jette dans la Marne. Quant à l'*Orne* qui prend sa source à Orne (Meuse), elle se jette dans la Moselle et donne son nom à un autre *Odornensis pagus*. — Ibid. « *Bedensis*, situé dans le Bassigny entre le pays de Toul et le Blésois. » Le *pagus Bedensis* comprenait les environs de Void (Meuse) et n'était par conséquent situé ni dans le Bassigny, ni entre le pays de Toul et le Blésois, mais entre le Toulois et l'Ornois. Le Bassigny lui-même n'est pas du reste entre le Toulois et l'Ornois, mais au sud de ces deux pays. Dans la table (p. 447), M. D. complique ces erreurs en identifiant ce *pagus Bedensis* avec le comté de Bittbourg, près de Trèves (autref. *Bedagau*). — Ibid. « *Barrenses*, où se trouvent Bar-sur-Seine et Bar-sur-Aube.» Bar-sur-Seine dépendait du Lassois. Il s'agit de Bar-le-Duc et de Bar-sur-Aube. — Ibid. et table, p. 450. « *Castrensis*, le pays de Chartres. » Le Chartrain s'est toujours appelé *p. Carnotensis*. Le *p. Castrensis* est le pays de *Châtres* (auj. Arpajon, Seine-et-Oise) auquel Guérard a consacré une étude dans les prolégomènes du Polyp-

1. Je dois à mon ami M. Longnon la plus grande partie de ces observations géographiques.

2. Le nom de Hollande vient de *Holtland*, district de la Frise, situé sur le cours inférieur du Rhin, sur le rivage de la mer du Nord.

Digitized by Google

tique d'Irminon. — P. 36, *b*. « *Condrusto* pour *Condrasorum*, » lisez *Condrusorum*. — P. 37, *a*. « *Alemania*, l'Allemagne !!! »—P. 48, *d*. « *Mauripensis pagus*, situé sur la droite de la Seine et de l'Yonne. » Non, il était situé vers Nogent-sur-Seine et Pont-sur-Seine. On ne doit pas l'assimiler au *Montois*, comme le fait M. D., petit territoire ainsi nommé de *Mons*, village à 17 kilomètres de Provins (voy. le mém. de M. Longnon, sur le Morvois, XXXIe vol. des Mém. de la Soc. des Antiq. de France). — P. 49, *c*. « *Alsensis pagus*, l'Azois entre Troyes et Bar. » L'existence d'un pays de ce nom n'est pas prouvée par les documents. Il est d'ailleurs difficile d'admettre la chute de la liquide dans *Alsensis*, au lieu de sa vocalisation. Il est probable qu'il s'agit ici de l'*Alesiensis pagus*, l'Auxois. En tous cas l'Azois serait au sud du Barrois, non entre Troyes et Bar. — P. 73, *a*. « *Menapii*. » M. D. dit que leur territoire se confondait avec le *Pagus Mempiscus*. *Mempiscus* est dérivé de *Menapii* par la chute de *a* non accentué. —Ibid. Pourquoi écrire *Tarvisii* et *Taruanenses?*—P. 92, *a*. « *Sainte-Procaire* », lisez *Porcaire*. Ce n'est qu'une ferme. — P. 97, *b*. « *Villa Acmantum*. » Aimant se *trouvait*... il se trouve encore. — P. 98 et au lieu de *Fouy*, lisez *Foug*. — P. 107, *a*. « *Fluvius Tellae*. Ce fleuve, dit M. D., *est* l'Yères dans l'ancien pays de *Tellau* ou *Talou*. » Rien n'est moins certain. Le Prévost y voit la Béthune. Lebeuf pense qu'il s'agit d'un affluent de la Seine comme le contexte l'affirme: « Interea Danorum pars altera cum LX navibus per Sequanam in fluvium Tellas ascendunt. » Serait-ce l'Epte, qui n'est pas nommée dans les Ann. de S. B., tandis que l'Andelle et l'Eure s'y trouvent sous leurs formes régulières? — P. 110, *a*. « *Trejectum* est pour *Trejectum Baldulfi*, en français *Tril-Baldou*. » On disait *Bardulfi* et on dit Trilbardou. — P. 117, *b*. « *Vonzensis Comitatus*, le pays de Vouziers. » Non, mais celui de Voncq (Ardennes), le *Vungus vicus* de l'itinéraire d'Antonin. — P. 128, *a*. « M. Peigné Delacourt soutient que la forêt de Cuise s'étendait depuis l'Ardenne jusqu'aux confins du Parisis. » L'opinion de M. P. D. ne peut suppléer à l'absence de toute preuve directe.— P. 156, *a*. « *Orti vineae* ne serait-il pas la *Vignole* (Aisne)? » Cela est peu probable. — P. 164. « *Bellus Pauliacus*. » Quoique les Ann. de S. B. nous disent que cette villa était sur la Loire, M. D. voudrait y voir *Polignac* (dont le vrai nom est *Podemniacum*). Il y aurait eu là un temple du dieu gaulois Bel, identifié comme on sait à Apollon. D'Apolliniacus à Polignac il n'y a qu'un pas, et c'est de Polignac que l'évêque Sidoine (ancêtre des Polignac comme on sait) tira son nom d'Apollinaire. Polignac est d'ailleurs, dit M. D., un des points les plus raprochés des Aquitains !!! M. D. cite pourtant la vraie conjecture sur *Pauliacus* : Pouilly-sur-Loire (Nièvre) où Charles se rendit en 868, allant d'Auxerre dans le Berry (Ann. S. B., p. 171-172 de l'édit. de M. D.) — P. 184. « *Conada vicus*, M. D. y verrait plutôt *Cosne* (Allier). » Le nom de *vicus* convient mieux à Cosne (Nièvre), qui d'ailleurs est tout près de Pouilly.—P. 207, *c*. « *Balma*, Baume-les-Messieurs »; c'est au contraire Baume-les-Dames; Baume-les-Messieurs était dans le lot de Charles. Les deux abbayes étaient, contrairement à ce que dit M. D., assez loin l'une de l'autre. — P. 210, *j*. Au lieu de *Choley*, lisez Tholey. — P. 210. « *Suentisium*. » Le *Saintois* et non le Sundgau qui est cité plus bas, « *in Elisatio comitatus duos*. » — P. 215, n. *h*. Au lieu de *Wasterum*,

Digitized by Google

lisez *Waslerum*. — P. 216, *d*. Au lieu de *Ducalmensis*, lisez *Dulcomensis*. Stonne n'a d'ailleurs jamais fait partie du Dormois. — Ibid. *l*. Le *Salmoringum* ne peut pas, comme le dit M. D., être le pays arrosé par le Saulx (Meuse) et où se trouvent Saulx et Salmaque. Il s'agit ici du *Salmoracensis pagus*, partie du diocèse de Grenoble qui tirait son nom du village appelé auj. *Sermorens*, faubourg de Voiron. Voilà pourquoi le Salmoringum est cité par les Ann. de S. B. à côté du Lyonnais et du Viennois. — P. 238, *b*. « *Paucherum*. » M. D. paraît admettre (et il aurait raison de le faire), l'identité de ce pays et du *Poher* au diocèse de Cornouailles. Pourquoi dans la table dit-il (p. 461) : « *Paucherus*, peut-être *Plélan*, peut-être *Ploudiry* ? » Le nom du lieu indiqué par d'Argentré n'est pas *Merrer-Salaun*, mais *Merzer-Salaun*, en français *La Martyre*.— P. 243, *a*. « *Warnerii Fontana*, peut-être *Fontaine*, dit M. D. » Très-certainement Vernierfontaine à 6 kil. S.-E. de Besançon. — P. 260. « *Mons Witmar*. » M. D. n'indique pas quelle est cette localité. C'est Mont-Aimé, ville détruite au xve siècle et dont l'emplacement est situé dans la commune de Bergères-lez-Vertus (Marne). Au xiiie siècle cette ville était nommée *Mons Huimeri* ou *Mons Wiomari* en latin et *Moymer* en français. — P. 283, *b*. « *Ercuriacum*. » C'est bien *Ecry* sur l'Aisne comme l'a dit D. Bouquet et non *Chéry* comme le veut Mabillon. Ecry, jadis Ercry, s'est appelé plus tard *Avaux-la-Ville* et porte auj. le nom d'*Asfeld* (chef-lieu de canton de l'arrondissement de Rethel).— P. 334, *a*. « *Luvia*. » S'il s'agit ici du *Loing* (autref. *Lupa* et *Loue*) il faut adopter la leçon *Luva* du ms. de Douai.— P. 340, *a*. « *Galthera*, la Wallers. » C'est peu probable. — P. 377, *c*, *d*. La chronique de S. Vaast mentionne un oppidum du Vexin, situé sur les confins du comté de Neustrie et de l'évêché de Beauvais, jadis nommé *Wardara, nunc autem David villa*... Elle ajoute que cet oppidum appartenait autrefois à St-Vaast, « *nunc beneficialis cedit Normannis*.» M. D. pense qu'il s'agit de *Lawarde Mauger* (Somme, arr. de Montdidier) dans le finage duquel on trouve un lieu dit *Butte-David*. Lawarde aurait été cédé en 1020 à l'abbaye de Jumiéges par l'abbaye de Saint-Vaast, ce qui explique le « *beneficialis cedit Normannis*. » Nous aurions là la preuve que la chronique aurait été écrite après 1020. Mais Lawarde-Mauger (diocèse d'Amiens) ne peut pas être confondu avec *Wardara* dans le Vexin, sur les limites de la Neustrie et de l'évêché de Beauvais [1]. Or il existe un village de *Vardes* (Seine-Inférieure), comm. de Neufmarché, qui, en 1789, était encore une paroisse de l'archidiaconé du Vexin normand, au diocèse de Rouen, située sur la limite de celui de Beauvais. Le nom de Davidvilla, employé quelque temps, n'aura pas prévalu. Il faut penser que « *nunc beneficialis cedit Normannis* » indique seulement la cession de la Neustrie aux Normands; et nous pouvons reculer de quelques années la composition de la chronique. D'après M. D. en effet l'écriture du ms. serait des premières années du xie siècle et le passage relatif à la généalogie des Carolingiens (p. 379) a dû être écrit par un homme qui les a encore vus sur le trône [2]. — P. 386. « *Ostrolendi*, » lisez *Ostroleudi*. — P. 444

1. Dans la *Translatio S. Vedasti*, écrite dans la deuxième moitié du IXe siècle, *Wardara* est indiquée comme une villa du Vexin (AA. SS. Febr., I, p. 811).

2. « *Ad nostra usque tempora ex hujus Lotharii filia (Blithilde) regum novorum processerit prosapia*. » — Il est possible que la charte de donation de 1020 s'applique à Vardes (Wardara) et non à Lawarde-Mauger, comme le dit M. D. Dans ce cas son raisonnement sur la date de la Chronique resterait juste et le *nunc benef. ced. Nor.* conserverait

Digitized by Google

et 452. « *Andura*, » lisez *Audura*. — P. 456 « *Lugenfedt*, » lisez *Lugenfeld*. — P. 463 « *Rothfed*, » *Rothfeld*.

Si nous avons cherché à établir notre jugement sur la publication de M. D. par un nombre aussi considérable de critiques de détail, c'est qu'il ne s'agit point ici d'une édition ordinaire, faite par un savant isolé, sous sa responsabilité personnelle. Il s'agit d'une édition savante, publiée par la société de l'Histoire de France, sous sa responsabilité et avec l'approbation d'un commissaire spécial nommé par elle.

G. MONOD.

---

80. — **Documenta Mag. Joannis Hus vitam**, doctrinam, causam in Constantiensi concilio actam et controversias de religione in Bohemia annis 1403-1418 notas illustrantia, quae partim ad huc inedita partim mendose vulgata, nunc ex ipsis fontibus hausta edidit Franciscus PALACKY. Pragae, sumptibus Frid. Tempsky, 1869. In-8°, xv-768 p. — Prix : 15 fr.

Cet ouvrage a paru dans le courant de l'année 1869 et nous allions en rendre compte dans la *Revue*, quand la guerre vint interrompre nos travaux et sa publication. Il est un peu tard maintenant pour étudier en détail cette dernière publication de l'illustre doyen des historiens bohêmes, mais c'est un travail de trop de mérite et trop intéressant à des titres divers pour qu'on ne nous permette point, même après deux ans de retard, d'en dire ici quelques mots; nous tenons à remercier l'auteur des détails nouveaux et des rectifications nombreuses que ses *Documents* renferment sur l'un des représentants les plus curieux et les plus sympathiques de la pensée religieuse et nationale au xv° siècle. Depuis 1845, date à laquelle il publiait le volume de sa grande *Histoire de Bohême*, relatif au mouvement hussite, M. Palacky n'a cessé d'étudier avec une prédilection bien naturelle, cette période lumineuse de l'histoire de sa patrie. Des travaux plus urgents l'avaient détourné jusque-là de réunir et de publier d'une façon critique les pièces authentiques qui se rapportent à la biographie du martyr de Constance et de ses disciples. La manière très-insuffisante dont M. le professeur C. Hœfler s'est acquitté d'une tâche analogue[1], l'a poussé à consacrer enfin les loisirs de sa vieillesse à ce travail pieux, et à mettre chaque historien futur à même d'examiner désormais le dossier de Hus, par lui-même.

Il va sans dire qu'un recueil de documents, tel que le présent volume, ne se prête point à une analyse suivie. Nous devons donc nous borner à en donner ici le sommaire, en indiquant rapidement les plus importants d'entre eux. Dans son introduction, M. Palacky nous donne des renseignements bibliographiques sur les principaux manuscrits consultés par lui soit à la bibliothèque du *Museum* à Prague, soit aux archives de Wittingau et autres villes bohêmes, soit enfin à la Bibliothèque impériale de Vienne. Il a eu soin d'ailleurs d'indiquer partout avec une exactitude minutieuse la provenance de chaque pièce, en tête de la pièce elle-même.

Le volume s'ouvre par la collection des lettres de Jean Hus et de quelques

---

son sens le plus naturel. Mais M. D. ne cite pas la charte et n'indique pas où elle se trouve.

1. *Geschichtschreiber der hussitischen Bewegung in Bœhmen*. Wien, 1856-1866. 3 vol. in-8°. Sur cet ouvrage, publié aux frais de l'Académie de Vienne, et sur la critique qu'en fit M. Palacky, voy. cette *Revue*, 1868, II, p. 281.

Digitized by Google

autres adressées à Hus. Elles vont de 1408 à 1415 et sont au nombre de 92. M. P. lui-même pense qu'il doit en exister d'autres encore dans les archives de son pays, et que sa collection, sous ce rapport, n'est point encore complète. A la suite de cette correspondance viennent sous le titre *Accusationes Joannis Hus et responsa* se ranger une série de pièces polémiques, émanées soit de l'archevêque de Prague, soit de Jean Gerson, soit du concile de Constance, dirigées contre Hus et sa doctrine, ainsi que les réponses du réformateur tchèque aux articles dressés contre sa doctrine.

La troisième partie du volume renferme la relation de Pierre de Mladenowic sur le voyage de Hus à Constance, son emprisonnement en cette ville et ses derniers moments. Ce Pierre de Mladenowic, bachelier de l'Université de Prague en 1409, adhérent fidèle de son illustre maître, n'a pas été par lui-même un personnage bien remarquable, mais il n'a cessé de réunir avec un dévouement respectable tous les faits et les documents relatifs à Hus, jusqu'à sa mort, arrivée en 1451 ; c'est dans ses manuscrits et dans les copies qui en ont été faites, que les historiens modernes ont pu puiser la plupart des renseignements que nous avons aujourd'hui sur la biographie de son maître.

A la suite de ce récit historique M. P. a groupé une longue série de documents variés (120 pièces en tout) sur les luttes religieuses en Bohême de 1403 à 1418; ils nous fournissent, pour ainsi dire, les accessoires et le cadre du tableau dont Hus forme la figure principale. Un bon nombre de ces documents sont inédits. Dans l'appendice, l'éminent historien a réuni quelques autres pièces relatives au mouvement religieux en Bohême, la rétractation de Mathias de Janow, un prédécesseur de Hus, faite en 1389, un catéchisme trouvé dans un ms. de Vienne et que l'on doit faire remonter, suivant M. P., au réformateur lui-même, des extraits de ses écrits les plus caractéristiques, des passages enfin des principales chroniques contemporaines qui se sont occupées de sa personne. Un *index documentorum* ainsi qu'un *index personarum et locorum* terminent le volume.

Tous les documents sont publiés dans leur langue originale, mais afin de faciliter l'usage de son livre aux nombreux savants de l'Europe ignorant la langue tchèque, M. P. a fait suivre tous les documents écrits en cette langue d'une traduction latine due aux soins de M. Kvicala, professeur à l'Université de Prague.

Nous terminons cette courte annonce du substantiel volume de M. Palacky, en nous associant aux vœux qu'il exprime à la fin de sa préface. Puissent tant de documents nouveaux apprendre à mieux connaître Hus et son époque, et à détruire tant d'idées fausses ou erronées qui subsistent encore partout à son égard! Puisse aussi M. Palacky continuer longtemps encore à honorer la littérature de son pays et la science en général par d'aussi consciencieux et brillants travaux, venant s'ajouter à la liste déjà si longue de ses savants écrits!

Rod. Reuss.

VARIÉTÉS.

La véritable date de la mort d'Ange Vergèce.

Dans le n° du 9 mars de la *Revue critique*, M. Ph. Tamizey de Larroque a

Digitized by Google

publié, en y joignant un intéressant préambule et des notes érudites, une lettre de Henry de Mesmes, datée du 20 septembre 1566 et relative au célèbre calligraphe grec Ange Vergèce. Notre laborieux collaborateur, après avoir répété, d'après Prosper Marchand, qu'on ne sait point quand mourut Vergèce le père, ajoute : « on saura du moins, désormais, qu'il vivait encore dans l'automne de » 1566[1]. » Or il y a maintenant trente-quatre ans qu'un de nos plus savants archivistes, feu M. le docteur André Le Glay, a fait connaître la véritable date de la mort du calligraphe crétois. Elle lui a été fournie par une lettre écrite, le 30 avril 1569, à Charles IX, par son frère François, duc d'Alençon, et dans laquelle le jeune prince mande au roi ce qui suit : « .....depuis quelques jours » Angelo Vergesio, un de vos escrivins seroit allé de vie à trépas sans avoir » laissé aucuns enfans ou héritiers, vous estant par ce moyen tous et chascuns » ses biens acquis par droict d'aubeyne. » En conséquence, il sollicite du roi le don dudit droit d'aubaine en faveur de Jean Daurat ou Dorat, lecteur et professeur royal en langue grecque, « non tant pour le prouffict qu'il espére tirer des » biens délaissez par ledit Vergesio, mais pour les livres en langue grecque,.... » desquelz il pourra cognoistre quelque chose pour l'instruction de ses disciples » et auditeurs. » Sur l'original, publié par M. Le Glay, d'après les portefeuilles de la chambre des comptes de Lille, une autre main que celle du duc d'Alençon a inscrit cette note : « Il a plu au roi de le accorder pour le bien du service[2]. » C'est là un petit détail à ajouter à la piquante notice publiée par M. le marquis de Gaillon sur Jean Daurat et ses ouvrages[3].

Quant à notre Ange Vergèce, il résulte de la lettre publiée par M. Le Glay qu'il est mort en avril 1569. « Si, ajoute le savant éditeur[4], il n'a laissé ni enfants, ni héritiers, ainsi que le porte cette lettre, il faut en conclure de plus qu'il avait survécu à sa fille, laquelle, suivant Jean Daillé, a peint les belles figures d'animaux qui se trouvent sur les marges du *Cynegeticon* écrit par Vergèce. D'après cette même assertion de la lettre, Nicolas Vergèce, mort à Coutances en 1570, ne serait ni le fils ni le neveu d'Angelo, quoi qu'en aient dit de Thou, La Croix du Maine et Prosper Marchand. » C'est là un point qui mériterait d'être éclairci par un savant aussi exact et aussi versé dans les généalogies que M. Tamizey de Larroque.

Aux divers manuscrits de Vergèce cités par notre docte collaborateur, il convient d'ajouter celui qui figure sous le titre suivant : « *Eudociae Augustae Homero-Centones,* dans les catalogues de Parison (n° 793) et de Jacques-Charles Brunet (1re partie, n° 179). A la vente du premier de ces bibliophiles, en 1856, il avait atteint le prix de 805 francs. A celle du second, en 1868, il a été acquis par M. Ambroise-Firmin Didot, moyennant la somme de 900 francs.

C. DEFRÉMERY.

1. P. 160, n. 2.
2. *Analectes historiques ou documents inédits pour l'histoire des faits, des mœurs et de la littérature, recueillis et annotés* par le docteur Le Glay. Paris, Techener, 1838. In-8°, p. 245, 246.
3. *Bulletin du Bibliophile,* de Techener, février 1857, p. 57-71.
4. *Opus suprà laudatum,* p. 269.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 17 — 27 Avril — 1872

Sommaire : 81. Zschokke, Institutiones linguae Aramaicæ. — 82. Hariri, Durrah, p. p. Thorbecke. — 83. Wecklein, Études sur Eschyle. — 84. Muff, les Chœurs dans Aristophane. — 85. Bouchard, Étude sur l'administration des finances de l'empire romain. — 86. Giovanno da Prato, Paradiso degli Alberti, p. p. Wesselofsky. — 87. Kückelhahn, Jean Sturm. — 88. De l'Épinois, l'*Histoire de France* de M. H. Martin.

81. — **Institutiones fundamentales linguae Aramaicae** seu dialectorum Chaldaicae ac Syriacae, in usum juventutis academicae editae a Dr Hermanno Zschokke. Vindobonae, Braumüller, 1870. In-8°, xxviij-160 p.

L'usage s'est depuis longtemps introduit à l'Université de Vienne d'enseigner ensemble et sans les disjoindre les langues chaldaïque et syriaque, c'est-à-dire l'araméen. Cette méthode nous paraît louable et digne d'être imitée. Les deux dialectes, malgré leurs différences apparentes, ne forment en effet qu'un seul et même idiome, le chaldéen étant l'araméen écrit par les Juifs, et le syriaque, l'araméen écrit par les Chrétiens. Rien ne montre mieux cette identité que la facilité avec laquelle le syriaque et le chaldéen se laissent réunir dans la même exposition grammaticale. M. Zschokke n'est pas le premier qui ait procédé de la sorte. Son livre vient même le troisième en date parmi les grammaires élémentaires destinées à satisfaire aux besoins particuliers de l'Université de Vienne. Dès 1793 John avait écrit en allemand une grammaire syro-chaldaïque, qui fut, en 1820, traduite en latin, augmentée et partiellement refondue par Oberleitner. Ce dernier travail était devenu rare et ne correspondait plus à l'état actuel des études grammaticales sémitiques. Le manuel de M. Zschokke vient le remplacer avantageusement. Il en a toutes les qualités, clarté, précision, sobriété dans les règles données, sans en reproduire le principal défaut qui était une mauvaise distribution de la matière. Le *nom* est maintenant traité après le *verbe;* une syntaxe syro-chaldaïque (empruntée surtout à Winer et à Uhlemann) a permis de supprimer les quelques règles de construction intercalées par Oberleitner au milieu de la théorie des formes. A tout prendre, la grammaire de M. Zschokke doit être considérée comme un livre nouveau et non pas comme une réédition perfectionnée de l'œuvre de ses prédécesseurs.

Le but de ce manuel, son titre modeste, ne nous donnent point le droit de le soumettre à une critique bien sévère. On ne peut demander à un livre élémentaire ce que nous devons exiger par exemple d'un travail comme la refonte de la *Grammatica syriaca* de Hoffmann, que publie actuellement M. Merx. Nous nous bornerons donc à formuler une seule observation. Les exemples allégués dans la syntaxe sont presque exclusivement choisis parmi les textes bibliques, c'est-à-

Digitized by Google

dire dans des traductions; mieux vaudrait prendre des exemples dans les écrits syriaques eux-mêmes; on ne serait pas exposé à transporter dans la syntaxe syriaque des expressions qui ne sont quelquefois en réalité que des hébraïsmes ou des idiotismes grecs.

En résumé, bon manuel, d'un usage commode, qui rendra de vrais services aux commençants [1].

C.

---

82. — **Al-Harîrî's Durrat-al-Gawwâs**, herausgegeben von H. Thorbecke, docent an der Universitæt Heidelberg. Leipzig, Verlag von P. C. W. Vogel, 1871. In-8°, 52-228 p.

Les rapides conquêtes des Arabes en Syrie et en Perse, dès les premiers temps de l'islamisme, eurent une fâcheuse influence sur leur langage qui, pendant des siècles, s'était conservé dans toute sa pureté, au milieu des tribus nomades du Nedjd. Mêlés à des étrangers, les conquérants perdirent bientôt le sentiment, si vif chez les Bédouins, des délicatesses de la langue : il n'y avait, du temps de Mahomet, que des dialectes; il y eut, dès lors, un idiome savant et un idiome populaire. Peu à peu, ce dernier tendit à se substituer au premier, et l'on put entendre, déjà sous les Omeyyades, des personnages haut placés, des gens lettrés commettre, en parlant, les mêmes fautes que le vulgaire. Les grammairiens s'émurent de cet état de choses, et pour y remédier, composèrent des recueils de *dites et ne dites pas* dont le plus connu et le plus important est précisément celui de Harîrî, intitulé : *La Perle du Plongeur, dans lequel il est traité des fautes de langage où tombent les gens biens nés*. On trouve dans cet ouvrage des remarques sur la mauvaise prononciation des voyelles de certains mots, sur des transpositions non justifiées de consonnes, sur l'emploi erroné de synonymes, sur des constructions illogiques, etc. L'auteur a su le varier en l'entremêlant d'anecdotes et de citations de bons mots sur des expressions fautives, qui en rendent la lecture aussi agréable qu'instructive. Comme on le sait, S. de Sacy a fait grand usage de la *Durrat el Ghawwâs* dans les notes de sa *Chrestomathie arabe*, et, plus tard, en a donné de nombreux extraits avec traduction et notes, dans son *Anthologie grammaticale*. Il exprimait en même temps le vœu que cet ouvrage fût publié en entier; c'est ce vœu que M. Th. a réalisé, et on ne peut que le louer de la manière dont il s'est acquitté de sa tâche.

Une édition complète de la *Durrah* avait déjà paru à Boulaq; mais, comme tout ce qui sort de ces presses, elle est faite sans critique et n'a que la valeur d'un bon manuscrit. M. Th. s'en est servi surtout pour les variantes, et a pris pour base de son texte un manuscrit de Gotha qu'il a comparé avec un manuscrit de Münich, le plus ancien il est vrai, mais le moins correct, et avec un autre de

---

1. M. Carrière nous a envoyé cet article, sans savoir que la *Revue* (1870, I, 405) avait déjà rendu compte du livre de M. Z quelques jours avant la guerre. Nous n'avons pas voulu priver nos lecteurs de l'intéressante appréciation de M. Carrière. (*Réd.*)

Digitized by Google

Berlin et deux de Leyde qui ne lui ont pas été, paraît-il, d'un grand secours.

Le plan de l'éditeur était d'abord de joindre au texte un commentaire, dont il a fait usage, et qui est décrit dans sa préface (p. 16); mais il y a renoncé et s'est contenté d'en donner quelques fragments parmi les notes substantielles placées en tête du volume. Le style de la *Durrah* n'est d'ailleurs généralement pas obscur, et sa lecture ne présente de difficultés qu'en quelques endroits. Aucun ordre de matières n'ayant été suivi par Harîrî dans la composition de son ouvrage, M. Th. a dû ajouter à la fin du texte un index alphabétique de tous les mots expliqués, ainsi qu'une liste des noms propres. Ces deux index seront accueillis avec reconnaissance par tous les arabisants.

M. Fleischer a pris la peine de relire les épreuves et a pu de la sorte fournir à l'éditeur de précieuses remarques et des corrections que celui-ci a insérées dans les notes. On y trouvera également celles en petit nombre que S. de Sacy avait écrites en marge de son exemplaire de l'*Anthologie grammaticale* et qui ont été communiquées à l'éditeur par M. H. Derenbourg.

Quant à l'exécution matérielle, elle laisse peu à désirer. Les erreurs typographiques sont assez nombreuses, il est vrai, mais de peu de gravité, et sont, pour la plupart, relevées dans les notes. Nous en signalerons pourtant quelques-unes qui ont été omises dans l'errata. P. 4, note *h*, la leçon donnée comme appartenant à l'Anthologie grammaticale ne s'y trouve pas, mais bien dans la Chrestomathie arabe; p. 10, l. 2 et 3, lisez *allotayyâ* et *allatayyâ* avec le teshdîd sur le yâ; p. 12, l. 8, dans le mot *Khâlafat,* le point du khâ est tombé et l'élif et le lâm sont mal venus; pp. 13, l. 14, 20, l. 6, 114, l. 2, le hamza et le kesra du mot *Khaṭa'i* sont placés au-dessus de l'élif au lieu de se trouver en dessous; pp. 30, l. 11; 37, l. 5, les mots *shey'in* et *el-shey'i* sont singulièrement orthographiés; p. 38, l. 14, l'élif de l'article est tombé dans *en-naqli;* p. 40, l. 15, le tanwîn du mot *ghadan* est placé sur le ghaïn et un fatha perpendiculaire sur le dâl; p. 42, l. 4, il faut supprimer le djezmah qui surmonte le yâ de *radhîti;* p. 43, l. 4, lisez *yonbiyo,* au lieu de *bonbiyo; Ibid.*, l. 7, l'élif de *arṭabat* est tombé; p. 48, l. 6, vocalisez *'indi,* au lieu de *'andi,* qui est, à la vérité, la prononciation vulgaire; p. 97, l. 13, lisez *wahiya,* au lieu de *wahya;* p. 98, l. 12, l'élif de *anna* est tombé; p. 100, l. 7, lisez *motham :* les deux points du tâ sont tombés; *Ibid.*, l. 16, lisez *mokhayyiron :* les deux points du yâ sont également tombés; p. 115, l. 4, lisez avec la nunnation *manshimon;* p. 116, l. 13, lisez *el-djazâ'i,* au lieu de *el-djazâ'in;* p. 138, l. 12, le point du fâ est tombé dans fa-yarfa'a.

M. Th. a vocalisé le texte en entier et avec le plus grand soin; aussi n'aurons-nous à appeler son attention que sur un ou deux points où il nous paraît s'être trompé. Le temps futur se nomme *mostaqbil* et non *mostaqbal* ainsi qu'a constamment vocalisé l'éditeur (pp. 39, l. 15; 85, l. 11 et 16; 91, l. 4; 104, l. 8); de même, il faut lire *fi ma yastaqbilo* (p. 14, l. 1) et non *yostaqbalo*. A la page 17, l. 10, nous aimerions mieux lire *et-tamari 'llazi yokhradjo 'd-dohno minho* « du » fruit dont on extrait l'huile, » que *yakhrodjo*, etc., « dont sort l'huile. » Page

Digitized by Google

125, l. 15, on doit lire *fa yoqâla* et non *fa yoqâlo*, car le verbe est toujours sous la dépendance de la particule *anna* qui précède. Page 138, l. 9, il ne nous paraît pas nécessaire de lire, au passif, *lohhina man*, etc. Le sens est « celui-là commet une faute de langage qui, etc. ; » par conséquent, on doit prononcer *lahhana man*.

Pour terminer, il nous reste à ajouter quelques mots sur le choix de certaines leçons. P. 10, l. 12, il semble préférable d'insérer *wâhidin* après *bima'anan;* cette leçon se retrouve plus loin, p. 16, l. 10, et *bima'anan wâhidin* rend mieux la pensée de l'auteur « dans un sens identique » qui *bima'anan* tout seul. P. 12, l. 12, il faut certainement conserver la leçon *ẓill* « ombre de midi, » opposée à *fey'* « ombre du coucher du soleil, » que d'y substituer *sarâb* « mirage. » D'ailleurs, le commentaire a adopté cette leçon et, probablement, non sans raison (cf. la note, p. 21). P. 56, l. 12, il aurait mieux valu adopter la leçon donnée par l'édition de Boulaq *lasta ta'rifoho* que de conserver *laïsa ta'rifoho*. P. 65, l. 2, en conservant *litoûzina*, la phrase a une tournure gauche. Le plus ancien manuscrit et l'édition de Boulâq lisent *li yoûzana* qui est bien préférable.

En somme, on voit qu'il est plus facile de signaler les mérites de l'excellente édition de M. Th. que d'en indiquer les défauts si légers, et si nous nous sommes arrêté à ces minuties, c'est uniquement pour rendre hommage à la scrupuleuse exactitude du professeur de Heidelberg.

Stan. GUYARD.

---

83. — **Studien zu Æschylus**, von N. WECKLEIN. Berlin, Weber. 1827. x-175 p. In-8°.

Ce livre contient une série d'observations sur un grand nombre de passages d'Eschyle. C'est tantôt le sens, tantôt la leçon, souvent l'un et l'autre, que l'auteur cherche à établir d'une manière plus satisfaisante. Quelquefois il généralise ces remarques : il discute la méthode des comparaisons d'Eschyle, certaines particularités de sa diction, de sa métrique, ou bien la filiation et l'importance relative des manuscrits et des scholies qu'ils renferment.

Dans les pages 23-33, M. Wecklein touche à certains points de la fable de Prométhée, et c'est là peut-être la partie la plus intéressante de son volume. Comment Eschyle a-t-il été amené à faire de Prométhée le fils de Thémis ? Jupiter est menacé, s'il épouse Thétis, d'être détrôné par un fils plus fort que lui. En comparant les versions différentes de ce mythe chez Pindare et chez Eschyle, on découvre qu'Eschyle l'a modifié pour le besoin de sa trilogie, qu'il s'en est servi librement, afin de dénouer sa fable. Chez lui en effet Prométhée connaît ce mariage fatal : c'est là son secret, le gage de sa délivrance. Chez les poètes antérieurs à Eschyle c'était Thémis qui révélait à Jupiter le danger qui le menace (voir ma note sur *Prom.* 920 sq.). En substituant Prométhée à Thémis, Eschyle a cru, par respect de la tradition, devoir lui donner cette déesse pour mère. M. Wecklein dit avec raison que tel était pour le poète le motif déterminant de ce changement de généalogie. Il n'en est pas moins vrai, ce me semble, que

Digitized by Google

cette filiation nouvelle grandit et ennoblit singulièrement l'ancien fils de Japet et de quelque Océanine. Ce personnage appelé solennellement :

Τῆς ὀρθοβούλου Θέμιδος αἰπυμῆτα παῖ

est bien au-dessus du rusé Titan d'Hésiode. Aussi Eschyle lui prête-t-il ailleurs (v. 209 et les suiv.) la science et le rôle attribués anciennement à la Terre dans la Titanomachie, et à ce propos (nous l'avons fait remarquer dans notre édition) il identifie la Terre et Thémis, apparemment pour concilier jusqu'à un certain point son innovation avec la tradition. Nous pensons donc que si Prométhée est devenu le fils de l'être mythologique qui représente l'ordre immuable du monde et que l'on pourrait appeler la déesse Oracle, cela est conforme à la conception générale de la trilogie d'Eschyle.

M. W. établit aussi que la *Fable* 54 d'Hygin doit être considérée comme le sommaire du *Prométhée délivré*, et il insiste avec raison sur les mots : *Prometheus Jovi pollicetur, se eum praemoniturum. si se vinculis liberasset. Itaque fide data monet Jovem.....* Il en résulte qu'il y eut une convention conclue entre Jupiter et Prométhée, que les deux partis, qui étaient dans une certaine mesure l'un et l'autre dans leur droit, se faisaient des concessions mutuelles.

La hardiesse toute lyrique des comparaisons et des tropes d'Eschyle a été quelquefois méconnue. Dans les *Euménides* (v. 403 sqq.) Minerve dit qu'elle est venue à travers les airs, sans ailes, en déployant au vent la voile de l'Égide, et elle ajoute : πώλοις ἀκμαίοις τόνδ' ἐπιζεύξασ' ὄχον. Quelques éditeurs, prenant ces mots au pied de la lettre, ont prétendu que Minerve arrive, comme à l'ordinaire, sur son char. D'autres, comprenant que cette explication était en contradiction avec ce qui précède, ont cherché à corriger le texte. Nous avons eu tort, les uns et les autres. Le texte est bon, et il ne donne à Minerve ni char ni chevaux : M. W. l'a très-bien montré. Après avoir décrit la manière dont elle a traversé l'espace, la déesse poursuit : « ainsi de vigoureux coursiers étaient » attelés à mon char. » Tout cela est figuré; ajoutez *comme*, et tout le monde comprendra. — Dans les *Suppliantes*, v. 103 sqq., l'insolence des fils d'Ægyptus est appelée un jeune arbre qui verdit et se couronne de folies coupables, νεάζει πυθμὴν δυσπαραβούλοισι φρεσίν. Le scholiaste et la plupart des éditeurs entendent à tort le mot πυθμήν du père ou de la source des Ægyptiades. — J'accepte avec grand plaisir ces explications d'une justesse évidente. Il y en a d'autres qu'il me semble difficile d'approuver. Cassandre s'écrie dans ses visions prophétiques : Ἄπεχε τᾶς βοὸς τὸν ταῦρον (*Agam.* 1125). Comme c'est Clytemnestre qui porte les coups, M. W. veut qu'elle soit le taureau, et que la vache désigne Agamemnon. Il n'est arrêté ni par le féminin λαβοῦσα, qui se lit dans le vers suivant et qui se rapporte évidemment à Clytemnestre, ni par le bizarre renversement des tropes. Son explication, inadmissible dans toute autre langue, me semble impossible en grec : on sait en effet que les vieux poètes grecs, fidèles aux habitudes du langage primitif, disent couramment βοῦς pour « femme. » Je ne goûte pas davantage l'étrange interprétation de μελαγχέρῳ μηχανήματι.

Digitized by Google

Parmi les nombreuses corrections de texte essayées par M. W., signalons celles qui nous semblent les meilleures. *Prom.* 113. Ὑπαιθρίοις δεσμοῖσι προυσελαύμενος (pour πασσαλεύμενος, leçon du *Mediceus*). La même conjecture a été faite par M. Schmidt. — *Sept.* 402. (Αὕτη ἡ νὺξ) τάχ' ἂν γένοιτο μάντις ἐννοίᾳ (pour ἡ ἀνοία) τινί, « cette nuit pourrait bien être prophétique (être un présage), à en » juger sainement. » — *Sept.* 909. Διαλλακτῆρι δ'οὖν (pour οὐκ) αμέμφεια φίλοις, οὐδ' ἐπίχαρις Ἄρης, « l'arbitre qui a mis fin à la querelle des deux frères » ne peut être accusé de partialité par leurs amis : Mars n'a favorisé ni l'un ni » l'autre. » Cela est tout à fait dans l'esprit général de ce morceau lyrique. Le sens du second membre de phrase, bien indiqué dans les vieilles scholies, conduit naturellement à la correction introduite dans le premier membre. — *Suppl.* 518. Ἐγὼ δὲ λαοὺς συγκαλῶν ἐγχωρίους στείχω. C'est ainsi que j'avais écrit, et Dindorf a adopté cette conjecture, qui répond à ce qu'exige le sens. Mais πατῶ, proposé par M. W., est plus voisin de la leçon altérée πιετω. — *Suppl.* 635. Ἄρη, τὸν ἀρότοις θερίζοντα βροτοὺς ἐναίμοις (pour ἐν ἄλλοις). — *Suppl.* 691. Πρόνομα δὲ βοτὰ τοῖς (Turnebus : βοτὰ τὼς, *Mediceus* : βρότατος) πολύγονα τελέθοι. — *Agam.* 664 :

> Τύχη δὲ σωτὴρ ναυστολοῦσ' ἐφέζετο,
> ὡς μήτ' ἐν ὅρμῳ κύματος ζάλην ἔχειν,
> μήτ' ἐξοκεῖλαι πρὸς κραταίλεων χθόνα.

Le vaisseau d'Agamemnon est merveilleusement préservé d'une tempête qui vient d'être décrite, et qui n'a pas eu lieu dans un port. Au point où en est le récit (on le voit par ce qui suit), ce vaisseau n'est pas encore entré dans le port. Les mots ἐν ὅρμῳ ne peuvent donc se justifier. M. W. écrit ἐν ἁρμῷ, et il en appelle aux vers de Virgile (*Æn.* I, 122) : *Laxis laterum compagibus omnes accipiunt inimicum imbrem, rimisque fatiscunt.* — *Choëph.* 344. Ἀντὶ δὲ θρήνων ἐπιτυμβιδίων παιὰν μελάθροις ἐν βασιλείοις φιάλην νεοκρᾶτα (pour νεοκρᾶτα φίλον) κομίζω.

A côté de ces corrections dignes d'être admises dans le texte, il y en a d'autres qui resteront toujours problématiques. Je n'oserais introduire dans le vers 355 des *Suppliantes* le verbe ναύειν, qui ne se trouve que dans le lexique d'Hésychius, et dont je ne connais ni le sens exact, ni le régime. — *Sept.* 146. Καὶ σὺ, Λύκει' ἄναξ, Λύκειος γενοῦ στρατῷ δαΐῳ στόνων ἀϋτᾶς. D'après la scholie : Ὥσπερ λύκος αὐτοῖς ἐφόρμησον ἀνθ' ὧν ἡμεῖς νῦν θρηνοῦμεν, M. W. écrit στόνων ἀντίτας. Comme ce mot est inconnu, j'aimerais autant στόνων ἄντιτα, locution autorisée par Homère. Ce serait l'accusatif de l'effet produit, et la traduction très-exacte en langage lyrique de la prose du scholiaste. — On trouve dans ce volume d'autres conjectures, qui peuvent sembler jolies, ingénieuses, sans offrir rien de bien probable. On en trouve d'improbables, d'inutiles, d'impossibles même. Nous ne les relèverons pas.

Quelquefois l'auteur entreprend l'explication suivie d'un morceau difficile d'une certaine étendue. Nous signalons les pages 124 et suiv. où se trouvent de bonnes observations sur le quatrième grand chœur de l'*Agamemnon*. Mais nous ne saurions admettre ce que M. W. dit (p. 149 et suiv.) sur le premier chœur

Digitized by Google

des *Choëphores*. Il est vrai que son exposition est très-méthodique, parfaitement raisonnée; mais ces beaux raisonnements aboutissent à un résultat des plus étranges. Le chœur dirait que la Justice punit promptement les crimes commis à la lumière du jour, que les crimes voilés par une espèce de demi-jour sont châtiés tardivement par elle, que d'autres enfin se cachent dans une nuit si profonde que la Justice, qui ne peut les découvrir, les laisse impunis. Or il est bien entendu qu'il s'agit ici, non de la justice humaine, mais de la déesse Δίκη. Le vieil Eschyle proteste contre une doctrine qui n'a jamais été la sienne, ni celle d'aucun autre poète grec.

En somme, ces *Études* renferment un assez grand nombre d'observations bonnes et utiles. L'auteur possède bien son Eschyle, il a cherché à entrer dans son esprit, il s'est surtout familiarisé avec les procédés d'expression et d'exposition particuliers au vieux poète. Nous ne lui reprocherons pas trop de s'être souvent trompé, fourvoyé : quand on s'occupe du texte d'Eschyle, il est difficile de ne pas commettre toutes sortes d'erreurs.

Henri WEIL.

---

84. — **Ueber den Vortrag der chorischen Partieen bei Aristophanes,** von Christian MUFF. Halle, Mühlmann. 1872. In-8°, 175 p.

Dans les manuscrits et les éditions des drames grecs on voit des morceaux de nature diverse indistinctement attribués au chœur. Tout le monde sait qu'à proprement parler le chœur ne prenait jamais part au dialogue iambique, mais que le coryphée portait la parole pour lui dans ce cas, ainsi que dans tous les autres où les vers devaient être simplement récités : il tombe sous le sens que quinze ou vingt-quatre personnes (ce dernier nombre était celui du chœur comique) ne sauraient débiter ensemble que des morceaux chantés. Cependant, si tous les chorentes ne parlaient jamais à la fois, le coryphée pouvait quelquefois chanter seul. Quand parlait-il ? quand chantait-il ? quand chantait tout le chœur ? quand chantaient les demi-chœurs ? quels sont les vers dont le débit marquait les pas d'une marche ? quels chants accompagnaient les danses ? Ces questions et quelques autres sont discutées dans le travail de M. Muff par rapport aux comédies d'Aristophane.

Prenons pour exemple la première entrée (πάροδος) du chœur dans la comédie des *Acharniens*, v. 204 sqq. Les rudes vieillards qui forment ce chœur sont à la poursuite de Dicéopolis : ils arrivent en courant, ou tout au moins en s'efforçant de courir. Voici ce qu'ils disent d'après la traduction de M. Poyard : « Par ici, » tous, poursuivons notre homme; demandons-le à tous les passants : l'intérêt » public exige qu'on se saisisse de lui. Hé! indiquez-moi quel chemin a suivi le » porteur de la trève; il nous a échappé, il a disparu. Ah! maudite vieillesse, » quand j'étais jeune, au temps où, un sac de charbon sur le dos, je suivais » Phaÿllus en courant, ce misérable ne se serait pas soustrait à ma poursuite, si » léger qu'il soit à la course. » Ce morceau se compose dans l'original de quatre tétramètres trochaïques et d'un système péonique. Les péons commencent aux

Digitized by Google

mots : « Il nous a échappé. » C'est là que le traducteur aurait dû marquer le second alinéa, et non, comme il l'a fait, aux mots : « Hé, indiquez-moi. » Nous pensons, avec M. Muff, que les trochées sont chantés par le coryphée. Ils ne sont pas descriptifs, comme les vers suivants; ils contiennent des ordres précis et conviennent à celui qui commande le chœur. Cela se sentirait mieux dans le français, si le traducteur n'avait pas, sous l'influence d'une opinion préconçue, substitué la première personne « poursuivons, demandons » à la deuxième personne des impératifs grecs ἕπου, δίωκε, πυνθάνου. S'il est permis, en s'aidant d'analogies générales, de mieux préciser encore l'exécution de ce morceau, je dirai que le chœur s'avançait d'abord rapidement en suivant la mesure des trochées de son coryphée; mais qu'ensuite il dansait sur place ou en n'avançant guère, pendant qu'il chantait lui-même sur la mesure péonique, particulièrement affectée (nous le savons) aux danses plaisamment imitatives. Les mêmes observations s'appliquent à l'antistrophe (v. 219-233). Elle est suivie de deux fois trois tétramètres trochaïques, séparés par un vers de Dicéopolis, lesquels conviennent aussi parfaitement au coryphée.

La nature du mètre est sans contredit le principal critérium du débit d'un morceau. M. Muff a examiné à ce point de vue toutes les espèces de mètres dont s'est servi Aristophane; mais, comme à côté des mètres exclusivement lyriques, il y en a d'autres qui se prêtent tantôt au chant, tantôt à la simple récitation, l'auteur essaye de déterminer les sujets, les idées, les manières de parler qui conviennent soit aux fonctions du coryphée, soit au rôle collectif du chœur; et il recherche avec soin les autres indices qui peuvent nous éclairer sur l'attribution précise des morceaux précédés de l'indication vague ΧΟΡΟΣ.

Il examine ensuite les principaux groupes choriques qui se retrouvent dans toutes les comédies d'Aristophane, la Parodos, la Parabase, les Stasima et l'Exodos. Quant à la parabase, les anapestes, dans lesquels le poète s'adresse personnellement au public, ainsi que le morceau rapide qui leur fait suite (le πνῖγος ou perd-haleine), doivent appartenir au coryphée. M. M. est d'avis que le coryphée les chantait ou qu'il les disait mélodramatiquement aux sons de la flûte, sans que le chœur détournât l'attention du public par aucun mouvement de sa part. Le chœur vient de faire une conversion de manière à se placer en face du spectateur pendant que l'introduction de la parabase, le petit morceau appelé κομμάτιον était chanté (telle est du moins l'opinion de M. M.) par le même coryphée. En revanche notre auteur attribue au chœur tout entier toute la seconde partie de la parabase, non seulement la strophe et l'anti-strophe, qui sont évidemment des morceaux lyriques chantés et dansés, mais aussi l'épirrhème et l'antépirrhème, ces joyeuses railleries consacrées par l'antique usage des fêtes de Bacchus.

Le coryphée était une personnalité à part; le reste du chœur chantait, dansait, agissait, la plupart du temps ensemble, et ne se divisait qu'exceptionnellement. M. M. soutient ce principe, qui n'est pas reconnu par tout le monde, et avec raison, ce me semble. Il n'admet la division en deux demi-chœurs que rare-

Digitized by Google

ment, dans les occasions où il s'agissait de mettre en regard deux partis hostiles ou de sentiments opposés. Quant aux hypothèses d'après lesquelles les divers chorentes auraient quelquefois chanté tour à tour, il ne croit pas qu'elles soient suffisamment motivées. Un chapitre est consacré aux petits chœurs accessoires, qui figurent quelquefois à côté du chœur principal, quelquefois avant son entrée. Ce dernier cas, dans lequel les chorentes ordinaires pouvaient suffire aux besoins de la représentation, se présente dans les *Grenouilles*, lorsque se fait entendre le fameux chœur invisible qui a donné le nom à la pièce. Je ne sais s'il faut en dire autant des *Thesmophores*. Aux vers 101 sqq. on y voit un chant amébée entre le poète Agathon et le chœur des Muses. Or comme il est clair que ce poète paraît seul sur la scène, M. M. en conclut que le chœur des Muses se fait entendre de l'intérieur de la maison d'Agathon, et il dit que c'est là un παραχορήγημα, bien que le scholiaste, qui se sert de ce terme technique pour le chœur accessoire des grenouilles, n'ait pas jugé à propos de l'appliquer à cet endroit. Ici l'exactitude habituelle de M. M. est en défaut. Le scholiaste dit très-nettement que c'est Agathon qui chante tout, qu'il se donne la réplique à lui-même : χορικὰ λέγει μέλη, ἀυτὸς πρὸς αὑτόν. Je ne vois aucune bonne raison pour récuser le témoignage du scholiaste : exécutée de cette manière, la scène est encore plus plaisante.

A la fin du volume, l'auteur passe en revue toutes les parties choriques des onze comédies d'Aristophane et il indique brièvement par qui et comment elles furent, suivant lui, débitées sur le théâtre d'Athènes. Dans ces résultats, comme dans les discussions qui les précèdent, il n'y a peut-être rien d'absolument nouveau. Les questions examinées dans ce livre avaient déjà été agitées par plusieurs philologues. Mais on les trouve ici traitées la première fois dans leur ensemble, avec suite, judicieusement et méthodiquement. Aussi les résultats auxquels l'auteur est arrivé peuvent-ils être considérés sinon comme sûrs, du moins comme plausibles.

Henri WEIL.

---

85. — **Étude sur l'administration des finances de l'empire romain** dans les derniers temps de son existence pour servir d'introduction à l'histoire des institutions financières en France, par Léon BOUCHARD. Paris, Guillaumin. In-8°, xix-526 p. — Prix : 7 fr.

Cet ouvrage, comme la plupart de ceux que publient en France les personnes qui s'occupent d'études juridiques, néglige complètement le point de vue historique. Aussi bien que M. de Serrigny dans son *Droit administratif des Romains*, l'auteur ne puise guère en dehors du Code Théodosien et de la *Notitia Dignitatum*, sources abondantes, accompagnées depuis longtemps d'amples commentaires où les points obscurs sont élucidés. M. Bouchard cite, de temps en temps, quelque écrivain de l'histoire Auguste quand Godefroy ou Bœcking l'y ont renvoyé : encore ne cite-t-il pas complètement puisqu'il n'indique pas les chapitres de Capitolin, de Vopiscus auxquels il se réfère. Çà et là, on peut relever quel-

Digitized by Google

ques inexactitudes : P. 178. « L'intervention de l'État dans l'instruction des » citoyens paraît dater d'Adrien, » cet honneur revient à Vespasien (Suet. *Vespas.* 18). — P. 387. « Antonin, après avoir épuisé le trésor dans la guerre contre » les Marcomans, fit vendre aux enchères le mobilier des palais impériaux. » Le nom d'Antonin peut faire penser qu'il s'agit d'Antonin le Pieux, et non de Marc-Aurèle, auteur de la mesure.—P. 34. « Le préfet du prétoire, dit M. B., surveillait l'administration des vicaires... connaissait de leurs concussions et recevait à ce sujet les plaintes des provinciaux. » Ce n'est pas au préfet du prétoire, mais à l'empereur qu'on appelait des décisions des vicaires (C. Th. XI, 30, 16). — P. 229. M. B. dit que Constantin institua le Comte des Largesses sacrées et le Comte de la Chose Privée. Cette institution est postérieure. La plus ancienne loi qui mentionne ces dignitaires est de l'an 340 (C. Th. XII, 1, 30).

Au point de vue administratif, l'auteur, par l'ordre et la lucidité qu'il introduit dans un si vaste sujet, rachète les insuffisances que nous signalons dans le domaine de l'histoire. Il distribue la matière financière romaine dans les cadres du budget français, et par cet artifice montre immédiatement les différences qui séparent les finances des deux peuples.

L'ouvrage est divisé en quatre parties : Dépenses publiques, revenus publics, perception, contrôle.

Dans les deux premières on ne trouvera rien qui n'ait été dit déjà sur ce sujet, traité avec profondeur depuis deux siècles. M. B. a adopté pour l'évaluation des sommes mentionnées dans l'édit de Dioclétien, les chiffres de Dureau de Lamalle : ils doivent être triplés (Voy. Waddington, *Édit de Dioclétien*, p. 3 et 6).

En ce qui concerne la perception et le contrôle, la part de M. B. est plus grande. La préface montre, du reste, qu'il a eu pour objet principal l'étude de ces deux points laissés jusqu'ici dans l'ombre, et en effet il y jette assez de lumière. Il fait bien ressortir et explique avec sagacité les précautions multipliées par les empereurs pour assurer l'arrivée intégrale dans les caisses publiques de l'argent ou des prestations en nature des contribuables. La comptabilité impériale était organisée avec ordre et méthode, et offrait d'ingénieux moyens de vérification.

Mais les comptables les éludaient souvent, et d'ailleurs l'exclusion des citoyens de toute délibération prise au sujet des taxes, la prolongation des guerres étrangères et civiles devaient amener infailliblement la ruine de tous ceux qui possédaient. M. B. (p. 403) s'étonne que pour subvenir aux charges extraordinaires, aux dépenses imprévues, les empereurs aient plutôt recouru à des impositions additionnelles qu'à l'emprunt, et il suppose que les Romains n'ont pas connu l'usage du crédit public. Mais il y eut plusieurs emprunts faits par l'État sous la République, et on proposa la même opération de finance au début du règne de Vespasien (Tacit. *Hist.* IV, 47). Si les hommes d'État du IVe siècle n'en usèrent pas, la faute en est moins à leur ignorance qu'à l'appauvrissement général, qui excluait d'avance toute pensée de ce genre, et en aurait vite démontré l'inanité.

C. DE LA BERGE.

Digitized by Google

86. — **Il Paradiso degli Alberti**, ritrovi e ragionamenti del 1389, romanzo di Giovanni da Prato, dal codice autografo e anonimo della Riccardiana a cura di Alessandro Wesselofsky. Bologna, Romagnoli, 1867. 4 vol. in-18, 370, 448, 230, 274 p. (*Scelta di curiosità letterarie*, n°s LXXXVI[1], LXXXVI[2], LXXXVII, LXXXVIII). — Prix : 40 fr.

Sur les 1322 pages dont se compose cette publication, 474 suffisent à contenir le texte publié par M. Wesselofsky; les 848 autres sont remplies par les commentaires de différente nature qu'il y a joints. Ce n'est pas pour nous plaindre de cette apparente disproportion que nous la constatons; bien au contraire. Les deux gros volumes d'introduction sont à notre goût beaucoup plus intéressants que les deux petits volumes de texte. Ce n'est pas que ceux-ci ne méritent d'être lus; mais on en tirerait peu de plaisir et de profit si on ne lisait d'abord les explications dont les a entourées l'habile éditeur. Nous lui empruntons les renseignements les plus essentiels sur l'ouvrage qu'il publie, son caractère et son histoire.

Cet ouvrage, incomplet du commencement et de la fin et souvent défectueux dans le milieu, se trouve dans un ms. de la *Riccardiana* à Florence qui, M. W. nous l'apprend, appartenait antérieurement à Gaetano Cioni, littérateur florentin bien connu, mort nonagénaire en 1849. C'est une sorte de roman, de composition complexe, dans laquelle l'auteur met en scène plusieurs personnages importants et célèbres à Florence à la fin du XIVe siècle, entre autres Coluccio Salutati, Luigi Marsili, Francesco Landini, etc.; ces personnages réunis dans une villa d'Antonio degli Alberti, appelée le *Paradiso*, se livrent à de longues conversations, discussions, etc., et égaient çà et là leurs entretiens en se racontant des nouvelles. La mutilation du manuscrit fait que nous ne savons ni le titre de l'ouvrage ni le nom de l'auteur : le titre qu'a choisi M. W. était naturellement suggéré par le cadre du récit; quant à l'attribution de l'ouvrage à Giovanni di Prati, identifié par l'éditeur à Giovanni di Gherardo, appelé aussi l'*Aequetino*, elle nous paraît établie avec autant de solidité que d'érudition. Ce Cioni, auquel le ms. avait appartenu, s'était imaginé d'en extraire les nouvelles, et de les publier soit sous le nom d'un certain Giraldo Giraldi, auteur réel d'une nouvelle tout autre que Cioni possédait également en manuscrit, soit comme recueillies dans divers mss., et s'était laissé fort placidement attribuer par Gamba, Benci et d'autres la composition desdites nouvelles, ce qui lui avait valu de grands éloges sur son talent à imiter le style ancien. M. W. a démêlé avec une singulière sagacité les fils de l'écheveau embrouillé des supercheries de Cioni, et a ainsi fait disparaître de l'histoire littéraire un problème qui avait embarrassé la critique.

Cioni n'avait trouvé dans le fatras de son manuscrit que les nouvelles dignes d'être publiées; elles sont en effet, comme style, ce qu'il y a de mieux dans l'ouvrage; mais M. W. a vu que le reste, assez rebutant à la lecture, est d'un intérêt très-réel pour l'histoire des idées et de la littérature en Italie. Dans un excellent chapitre de son *Introduction*, il a caractérisé cette époque de transition entre l'époque de Dante, Pétrarque et Boccace, ces « trois couronnes de

Digitized by Google

» Florence », et l'âge de la Renaissance; il a décrit la guerre engagée entre les partisans de l'école ancienne ou nationale et ceux de l'antiquité; c'est une contribution des plus importantes à l'histoire de l'humanisme en Italie. Notre auteur et ses amis appartiennent à l'école traditionnelle et relèvent avant tout de Dante; mais ils sont eux-mêmes sans s'en douter bien éloignés de leur modèle, et M.W. signale très-justement dans leurs écrits les preuves de la défaite irremédiable de la cause qu'ils soutiennent. — Une partie non moins intéressante du travail du savant éditeur est la biographie de chacun des personnages qui figurent dans le roman, et surtout celle de l'auteur, dont un poème curieux est analysé avec de nombreux extraits. — Des documents inédits et utiles pour l'histoire littéraire sont joints aux deux volumes de l'introduction.

Le texte est reproduit avec des corrections orthographiques, que nous ne pouvons que désapprouver dans un livre qui n'aura que des lecteurs instruits et dont on possède le manuscrit autographe. — Le dernier volume se termine par un petit glossaire des mots et des locutions inusités qu'offre le texte : nous aurions voulu aussi un index des faits et des noms.

---

87. — **Johannes Sturm**, Strassburg's erster Schulrector, besonders in seiner Bedeutung für die Geschichte der Pædagogik, von Dr L. Kückelhahn. Leipzig, J. F. Hartknoch, 1872. In-8°, 161 p. — Prix : 4 fr. 25.

Les notices biographiques et les études détaillées ne manquent point sur Jean Sturm. Depuis les travaux de Glaser et de Junius au XVIe siècle et ceux de Burckhard, Hallbauer et Vœmel au XVIIIe, bien des savants se sont occupés du grand pédagogue de la Renaissance et de la Réforme. M. Strobel dans son *Histoire du Gymnase protestant* de Strasbourg, M. K. de Raumer dans son *Histoire de la pédagogique*, M. Eckstein dans une étude spéciale, ont réuni ce qu'on savait de sa vie, et ce qui pouvait se dire sur ses nombreux travaux. En 1855 enfin, le savant historien de l'Église, M. le professeur Charles Schmidt, lauréat de l'Institut, avait à peu près épuisé la matière dans son livre *La vie et les travaux de Jean Sturm premier recteur du Gymnase et de l'Académie de Strasbourg*. Ce n'était donc pas précisément le besoin de combler une lacune « bien vivement sentie » qui pouvait engager M. Kückelhahn à composer un nouveau volume sur ce même sujet. C'est bien plutôt — si nous en jugeons par plusieurs passages du livre et surtout par un élan lyrique de la fin (p. 159), le besoin malencontreux que nous rencontrons en ce moment partout au delà du Rhin, d'exploiter l'Alsace comme matière scientifique et littéraire, après l'avoir conquise par les armes. Ce procédé ne peut produire que des ouvrages écrits avec précipitation, sans une connaissance, même superficielle du sujet, et fourmillant d'erreurs. M. K. n'a point évité tous ces écueils, et malgré les déclarations de sa préface on ne voit point l'utilité de son travail, car ce qu'il y dit de juste n'est point nouveau, et ce qui frappe comme tout à fait nouveau (nous allons en citer un exemple tout à l'heure) est contraire à la vérité historique. La biographie même de Sturm est résumée

Digitized by Google

en une trentaine de pages et, mise en présence de la substantielle étude de M. Schmidt, n'a absolument aucune raison d'être. Le mérite de M. K. que nous nous plaisons à reconnaître, consiste en une analyse soignée de certains écrits pédagogiques de J. Sturm; mais il y a une présomption tout à fait ridicule à parler, en cette occurence, de « la manière d'exposer superficielle » (*oberflæchliche Darstellung*) de M. Schmidt, qui, lui aussi, a traité ces matières avec une scrupuleuse exactitude, y consacrant un nombre de pages à peu près égal à celui du volume allemand. Quant aux connaissances générales que possède un auteur qui veut écrire un volume relatif à l'histoire d'Alsace, nous nous bornerons à citer un seul passage, p. 25 : « Une société d'hommes savants s'entendit » pour lutter énergiquement contre cette situation regrettable (l'ignorance des » laïques). Les prédicateurs Capiton, Bucer et Hédion, le mathématicien Her- » linus, le poète Gotfrid de Haguenau, le chroniqueur Twinger de Kœnigshoven » et d'autres, improvisèrent une Académie dont les membres firent des confé- » rences publiques dans le cloître des Dominicains pour former des instituteurs. » On ne peut apprécier toute l'ignorance que révèle ce passage, que lorsqu'on voit dans cette *Académie* si merveilleusement constituée vers 1527 pour répandre l'instruction dans Strasbourg, le *Minnesinger* Gotfrit de Haguenau, mort en 1313 et le chroniqueur Twinger de Kœnigshoven, mort en 1420! Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que M. K. cite à l'appui de ces grotesques inventions une page de l'ouvrage de M. Schmidt; on en doit conclure ou qu'il ne l'a point tenu entre les mains ou qu'il est parfaitement incapable de comprendre la plus simple phrase française.

Je n'aurais pas songé à signaler cet ouvrage aux lecteurs de la *Revue critique*, car en vérité il ne mérite point cet honneur, si je n'avais pensé que ce serait chose utile de montrer qu'en Allemagne aussi l'on trouve — et maintenant plus que jamais — de ces brocheurs de livres, indignes du nom de savant, qui malheureusement ont fait tant de tort déjà dans notre pays aux études sérieuses et dont la race ne semble pas prête à s'éteindre, ni d'un côté, ni de l'autre, du Rhin.

---

88. — **M. Henri Martin et son Histoire de France**, par H. DE L'EPINOIS. Paris, Librairie de la Société bibliographique. 1 vol. in-12. — Prix : 3 fr. 50.

« La Société bibliographique a été fondée pour faire au profit de la vérité » catholique les mêmes efforts que les Sociétés bibliques font au profit du Pro- » testantisme dans le monde entier; et de plus elle a joint à ce grand intérêt » l'intérêt de la science et de l'instruction du peuple [1]. » Pour atteindre ce but à la fois scientifique et religieux, la Société bibliographique a publié jusqu'ici un livre intéressant de M. le Vte de Luçay sur les Assemblées provinciales sous Louis XVI, divers discours prononcés à l'Assemblée Nationale sur la question

1. Bulletin de la Société bibliographique. Année 1870, p. 13.

Digitized by Google

romaine, les élections et la décentralisation, une brochure contre l'instruction obligatoire, enfin la réfutation de l'Histoire de France de M. H. Martin, par M. H. de l'Epinois. Nous n'avons pas à examiner si ce livre est utile au point de vue de la propagande religieuse; nous devons seulement rechercher s'il oppose réellement comme il en a la prétention « à la science fausse, exclusive, passionnée, » l'érudition la plus loyale, la plus large, la plus désintéressée » (p. x).

M. de l'E. ne s'est point donné la tâche de relever toutes les erreurs de fait qui se trouvent dans les seize volumes de M. H. Martin. C'eût été assurément un travail trop considérable et d'une médiocre utilité. Il est évident qu'en entreprenant un ouvrage général sur l'Histoire de France, alors que la critique n'a pas encore suffisamment déblayé le terrain, classé les documents, élucidé les points de détail, M. H. Martin se condamnait à faire une œuvre incomplète, inégale, défectueuse dans presque toutes ses parties. Mais en même temps il faisait une œuvre utile, qui, longtemps encore, servira de manuel et de livre de vulgarisation. C'est un pont de bateaux jeté sur la rivière, en attendant le pont de pierre qui sera construit plus tard avec lenteur et prudence, selon toutes les règles de la science et de l'art. — M. de l'E. a parfaitement compris qu'on ne saurait demander à M. Martin la précision minutieuse de l'érudit. Aussi s'efforce-t-il seulement de démontrer que son adversaire se place à un point de vue anti-philosophique, anti-historique (et anti-religieux naturellement), et que ce faux point de vue l'amène à dénaturer tous les faits qu'il raconte. Il est injuste envers l'Église, envers la féodalité, envers la monarchie, et son seul principe de critique consiste à accepter tous les témoignages défavorables à ces trois institutions, à rejeter tous ceux qui leur sont favorables.

Si M. de l'E. a tort de dire que M. Martin a écrit seize volumes « pour » exciter des préjugés haineux et pour flatter les passions, » ses accusations ne sont pourtant pas sans fondement. Il raille avec justesse et non sans agrément l'abus que M. Martin fait du druidisme, où il voit l'origine de tout ce qu'il y a eu de bon dans notre histoire, de la chevalerie, de l'art gothique, des amours d'Héloïse, de la révolte d'Étienne Marcel et de la vocation de Jeanne d'Arc (p. 34, 112, 121, 226, 234). Il reproche avec raison à son adversaire de n'avoir pas vu la grandeur du rôle de l'Église au moyen-âge et les services éminents qu'elle a rendus à la civilisation (passim), d'avoir représenté le mouvement communal comme une révolte du peuple contre les nobles et le clergé, tandis que les révoltes populaires furent des épisodes isolés de cette grande révolution sociale propagée en plus d'un endroit par le clergé et les nobles eux-mêmes (p. 125). M. Martin n'a pas compris le caractère bienfaisant à quelques égards et certainement nécessaire de la féodalité (p. 103-112); il a accueilli trop complaisamment des faits douteux, tels que le sac de Béziers et celui de Marmande, parce que ces faits sont déshonorants pour la cause catholique (p. 166-169); il a le tort de juger les persécutions religieuses, l'inquisition, les dragonades, d'après nos idées modernes, au lieu d'y voir la manifestation naturelle et jusqu'à un certain point légitime des idées particulières d'une époque différente de la

Digitized by Google

nôtre (p. 159-161, 169-192 et passim); il célèbre avec trop d'enthousiasme la chute de la monarchie et le triomphe de la révolution « qui établit une France » nouvelle, divorçant avec son passé. » Sur tous ces points et sur beaucoup d'autres encore, M. de l'E. a le droit de reprocher à M. Martin de s'être laissé entraîner par des partis pris, par des préjugés, par des passions philosophiques et politiques.

Malheureusement M. de l'E. a ôté toute valeur à ses critiques en montrant exactement le même esprit « exclusif, passionné, » bien que dans un sens différent, qu'il reproche à M. H. Martin. A des assertions hasardées et sans preuves, il oppose d'autres assertions non moins gratuites. Sa méthode dans le choix de ses autorités est bien simple, il accepte tout ce que M. Martin repousse et repousse tout ce que M. Martin accepte. L'un fait remonter au druidisme « le » grand mouvement qui, vers le VIIe s. avant J.-C., agita les esprits; » l'autre fait de Zoroastre, du Bouddha et de Confucius, des disciples des Hébreux (p. 20). L'un écrit résolument : « il n'y a pas de surnaturel »; et l'autre avec moins d'assurance : « Rien n'est plus scientifique que le surnaturel, cela a été démontré » (p. 30). Tandis que l'un juge les papes « d'après Ranke[1] et les pamphlets pro- » testants » (p. 302), M. de l'E. juge les réformateurs d'après les compilations d'Audin (p. 317, n. 1)! L'un suit, sur Marie Stuart, l'opinion de Dargaud et de Mignet, l'autre celle de Wiesener et de Jules Gauthier (p. 327). On peut deviner d'avance quelles sont les appréciations de M. de l'E. Très-dur pour Scot Erigène (p. 132), pour Roger Bacon (p. 144), pour les lépreux (p. 221), pour les Juifs (p. 222), il est plein d'indulgence pour les persécuteurs (p. 160-161), pour l'inquisition (p. 169, sq.). Après tout, si des « malfaiteurs ont été assez puis- » sants pour troubler l'esprit des juges jusqu'à l'égarer, c'est à eux qu'en revient » surtout la responsabilité » (p. 219). Il n'y a pas de persécutions, il n'y a que de la répression (p. 306). Les papes sont tous vertueux; pourtant Alexandre VI est un des pontifes dont l'Église n'a point à s'honorer, et nous devons flétrir la *conduite légère* du *cardinal*[2]. Mais le protestantisme est issu des mouvements démoniaques du XVe s. qui propagèrent si fort l'immoralité (p. 276). Luther est un homme « plein d'orgueil et de colère, de fureurs et de débauches » (p. 277). Inutile d'ajouter que le cardinal Dubois est un honnête homme calomnié (p. 421-422) et que ce sont les jansénistes qui ont persécuté les catholiques (p. 432 et passim). « De telles appréciations n'ont pas besoin d'être qualifiées, il suffit de » les citer, » dirons-nous à M. de l'E. en empruntant ses paroles (p. 103).

M. de l'E., si sévère pour les inexactitudes d'autrui, devrait apporter plus de scrupule dans les affirmations qu'il avance. Qu'il excuse la Saint-Barthélemy, la révocation de l'Édit de Nantes, cela se comprend; qu'il pense que c'est la

1. Remarquons cependant qu'ici l'avantage est à M. Martin. Il serait difficile de trouver un écrivain plus impartial que Ranke dans son Histoire des Papes. S'il pèche parfois par quelque excès, ce n'est que par excès d'indulgence envers les souverains pontifes.

2. Que ce « *cardinal* » est savamment glissé ici; comme pape, Alexandre VI, sans doute, n'a pas même été léger.

Digitized by Google

théologie qui a inspiré le mouvement scientifique moderne (p. 313), c'est là une théorie originale qui mériterait des développements et même une démonstration; mais il ne lui est pas permis de citer comme l'opinion d'un libre-penseur ce qu'écrivait M. Frédéric Morin du temps où il était catholique. Encore moins peut-il dire de la consultation de Pépin le Bref auprès du pape Zacharie que « ce fait est resté ignoré de la plupart des annalistes contemporains » (p. 84). Il n'y a au contraire pas un seul des annalistes contemporains qui n'en parle. Le continuateur de Frédégaire (c. 117), les *Annales Laurissenses maiores* (anno 749) et l'anonyme contemporain cité par D. Bouquet (V, 9); telles sont les trois sources indépendantes l'une de l'autre qui racontent le fait au moment où il vient de se passer. Les Annales dites d'Eginhard (ann. 749), les *Ann. Laurissenses minores* (ad ann. 12 Pippini), Eginhard dans la *Vita Karoli*, le *Breviarium Erchamberti*, le répètent. — Enfin je dirai encore à M. de l'E. qu'il a dépassé toutes les limites permises de la critique en établissant à plusieurs reprises une complicité morale entre M. H. Martin, les incendiaires et les assassins de la commune. « Les égorgeurs de 1793, ceux de 1871,.... sont plus logiques qu'on » ne croit..... — Peut-être avaient-ils lu cette page de M. H. Martin[1] » (p. 302, cf. p. viij, p. 461).

« En déposant la plume, dit M. de l'E., on me permettra d'avouer ma tris- » tesse et ma lassitude. » Nous avons éprouvé le même sentiment en achevant la lecture de son livre. La science et l'érudition n'ont rien à voir dans ces querelles religieuses et politiques. M. de l'E. trouve M. Martin exclusif et passionné. Il est lui-même plus passionné et plus exclusif encore. L'un réprouve, au nom de la raison moderne, les actions des hommes du moyen-âge, ce qui est puéril; l'autre approuve ces mêmes actions, comme justes et bonnes en elles-mêmes, ce qui est révoltant. L'historien qui fait non une œuvre de parti, mais une œuvre de science, ne s'occupe pas d'admirer ou de blâmer; il ne cherche qu'à comprendre et à expliquer. Cela seul est vrai et cela seul est utile.

G. MONOD.

---

1. Vraiment? Même ceux de 1793?

« Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né? »

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 18 — 4 Mai — 1872

Sommaire : 89. Le *Bhâminî-Vilâsa* p. p. BERGAIGNE. — 90. EBELING, Lexicon Homericum. — 91. SCHMIDT, De tractandae Syntaxis graecae ratione commentatio. — 92. LESSING, Dramaturgie tr. p. DE SUCKAU. — Variétés : Corrigé de thèmes provençaux. — Le *Kutschkelied*.

89. — **Le Bhâminî-Vilâsa**, texte sanscrit, publié avec une traduction et des notes, par Abel BERGAIGNE. Paris, A. Franck. 1872. (9e fascicule de la Bibliothèque de l'École des Hautes-Études.) — Prix : 8 fr.

Le Bhâminî-Vilâsa n'était connu qu'imparfaitement jusqu'ici en Europe. Galanos, Bohlen, Hœfer et Aufrecht n'en avaient publié ou traduit que des fragments, et l'édition d'ensemble donnée à Calcutta en 1862 est restée peu accessible. Elle est loin du reste d'être complète et correcte. Celle que vient de nous donner M. A. B. est l'un et l'autre. Le texte entièrement basé sur la comparaison soigneuse de 3 manuscrits, est accompagné d'un appareil complet de variantes. Le choix des leçons est excellent, et de nature à satisfaire la critique la plus exigeante. Rarement, et jamais sans nécessité évidente, l'éditeur s'est permis des remaniements de son propre chef, et dans ces cas l'édition de Calcutta dont il n'a eu connaissance que quant son texte était déjà imprimé, est venue presque toujours appuyer ces conjectures. L'impression est très-correcte : l'errata interminable qui dépare tant de publications sanscrites, se réduit ici à quelques mots, et, outre ce qu'il signale, je n'ai eu à relever à la lecture que la légère incorrection de *nakhāgnaiç* pour *nakhāgraiç* (I, 83). Le texte est accompagné d'une excellente traduction sur laquelle je reviendrai tout à l'heure, et de notes d'une élégante sobriété, témoignant d'un savoir solide et donnant le nécessaire sans étalage pédantesque.

La publication de M. A. B. est donc de toute façon un travail achevé, et, autant que cela était possible pour une œuvre de ce genre, elle nous en donne une édition complète.

Le Bhâminî-Vilâsa n'est qu'un recueil de stances indépendantes, réunies sans ordre sous quatre rubriques générales. Celles du 1er livre se rapportent principalement à la morale et à la sagesse pratique : celles du 2e peignent les joies et les peines de l'amour : celles du 3e sont des plaintes arrachées par la mort d'une épouse; enfin celles du 4e ont pour objet la dévotion à Krishna.

Sentencieuses, érotiques, élégiaques, mystiques, elles s'inspirent donc à peu près de tous les thèmes auxquels se complaît l'imagination des Hindous, et présentent comme un abrégé de toute leur poésie gnomique. On s'aperçoit de suite combien une pareille œuvre prête aux additions, aux retranchements, aux altérations de toute sorte. La pensée ou l'image qui constituent le fond d'un grand nombre de ces stances, sont depuis longtemps du domaine public. L'auteur ne

Digitized by Google

s'est appliqué la plupart du temps qu'à redire d'une façon neuve ce que bien d'autres avaient dit avant lui, à enchérir sur leurs subtilités, à varier les nuances et les allusions, à compliquer par quelque volte nouvelle et plus risquée la difficulté du tour de force. A son tour quel dilettante, quel copiste lettré résistera à la tentation de placer son mot, d'ajouter un trait, de supprimer un endroit faible ou de changer ce qui lui paraîtra susceptible d'être mieux dit? Sans compter ceux qui se contenteront de puiser dans leurs souvenirs et d'intercaler de mémoire par ci par là une stance pour ne rien perdre de leurs richesses. L'auteur nous dit bien que « il a réuni dans cet écrin les joyaux de ses vers afin que de méchants plagiaires ne viennent pas les lui voler » (IV, 46). Mais l'écrin est si facile à forcer! Le 2e livre qui contient 182 stances dans l'édition de M. A. B., n'en a que 101 dans celle de Calcutta. Plusieurs stances sont doubles, avec des différences si légères qu'il est difficile de les attribuer à la même main. Que faire? fallait-il soulever des questions d'authenticité? Le style n'étant ici d'aucun secours, car il n'y a pas à proprement parler de style dans ces productions laborieuses d'un art plus que raffiné, et la personnalité de l'auteur étant ce qui nous importe le moins, M. A. B. a pris le meilleur parti, de tout donner et d'être complet..... jusqu'à nouvel ordre.

Il ne faudrait pas du reste s'exagérer l'importance de ces incertitudes : l'origine du recueil est trop moderne pour qu'elles aient une bien grande portée. D'après diverses indications qui n'ont rien que de très-vraisemblable, mais qu'il n'a pas été possible à M. A. B. de poursuivre plus loin, l'auteur du Bhâmini-Vilâsa, Jagannâtha aurait vécu à la cour du grand Akbar (2e moitié du XVIe s.); il aurait été le conseiller de ce prince ami des lettres, et c'est de lui qu'il aurait reçu son surnom de P*and*itarâja ou de roi des lettrés. Bien que la modestie ne paraisse pas avoir été la première vertu de Jagannâtha, et qu'il ait daigné nous entretenir assez longuement de ses mérites, il ne nous apprend pas grand' chose sur son propre compte. Nous voyons seulement que dans sa jeunesse il a été en faveur auprès du « maître de Dehli » ou, comme il s'exprime lui-même « placé » sur la paume du bourgeon de sa main, » et qu'il a composé son livre à un âge avancé, dans la retraite à Mathurâ ou, d'après une variante fournie par le scholiaste, à Bénarès (IV, 45). Il lui arrive de se plaindre de son siècle, et il paraît ne pas avoir eu toujours à se louer de ses protecteurs (I, 76, 101; IV, 43). Enfin ses vers et déjà son nom témoignent qu'il appartenait à une secte Vishnuite. Si quelque indication plus précise sur sa personne et son époque avait prêté au jeu de mot, le digne p*and*it ne nous en eût certainement pas privés, et nous aurions une œuvre de plus à ajouter au trop petit nombre de celles qui se laissent rattacher à une date certaine. Pour le moment nous n'avons à cet égard que des probabilités. Il est cependant une indication qui semble avoir échappé à M. A. B., et qui peut-être, si on la suivait, pourrait nous fixer sur ce point. Jagannâtha P*and*itarâja dont M. A. B. ne connaît pas d'autre ouvrage, est compté parmi les principaux écrivains sur l'art dramatique par Wilson qui lui attribue un traité sur cette matière intitulé *Rasa-Gangādhara* (Wilson, Hind. Th. t. I, p. xxij de la nouv. éd.).

Digitized by Google

Ce qui précède doit suffire pour donner une idée du Bhâminî-Vilâsa, et pour lui assigner sa place et sa valeur dans la littérature sanscrite. Malgré le caractère artificiel de cette poésie, il est impossible de ne pas lui reconnaître un certain charme, et de ne pas se laisser séduire à son ingénieuse subtilité. Ni la pensée ni l'image n'y sont jamais vulgaires, et si la langue en est recherchée, elle est partout pure et correcte. L'auteur n'a pas toujours cédé du reste au mauvais goût de son époque : il aime, il est vrai, les longs composés, les jeux de mots, les assonnances et le cliquetis répété des syllabes semblables; mais on rencontre aussi chez lui des vers simples, pleins de naturel et de grâce. Quant à l'étudiant indianiste, il ne saurait trouver un meilleur exercice que celui de dénouer pour ainsi dire ces stances difficiles, et d'y suivre dans toutes ses complications le mécanisme de la composition sanscrite. Enfin sous le rapport lexicologique il y a également beaucoup à tirer du texte publié par M. A. B. On ferait une assez longue liste des mots que les meilleurs lexiques, sans excepter celui de Saint-Pétersbourg, n'appuient d'aucun exemple ou ne donnent même pas du tout. Et je ne veux pas parler seulement de ces expressions dont le nombre est illimité, comme les composés, les dénominatifs, etc., mais de mots simples et appartenant vraiment à la langue. Comme dans d'autres œuvres modernes, le Bhâgavata-Purâ*n*a entre autres, on voit aussi quelques termes archaïques et védiques revenir au jour, peut-être après des siècles de désuétude. C'est là un fait auquel il faut toujours s'attendre de la part de ces poètes érudits et grands chasseurs de mots. Je ne me dissimule pas combien l'autorité d'un faiseur de concetti du XVIe siècle est peu sûre. Mais telle quelle, il lui reste toujours une certaine valeur, et elle pourra, le cas échéant, nous édifier sur le choix d'une leçon. Je regrette à cet égard que M. A. B. n'ait pas joint un petit glossaire à son travail. Plus un texte est moderne, plus cet excellent usage des anciens éditeurs me semble bon à garder, maintenant que l'activité lexicologique se concentre toujours davantage, et avec raison sans nul doute, sur les textes védiques.

M. A. B. a mis autant de soin à la traduction qu'à l'établissement du texte. Presque partout il a réussi à la rendre dans une égale mesure fidèle, élégante et complète. Ce n'était pourtant pas chose aisée. En présence de ces strophes compactes où la composition usurpe pour ainsi dire les fonctions de la structure syntactique, et où chaque mot doit quelquefois se résoudre en plusieurs propositions subordonnées les unes aux autres, que d'hésitations n'éprouve-t-on pas, quand il s'agit de les faire passer dans notre langue sobre, précise et analytique! Que d'essais et de retouches avant de se résoudre à sacrifier les nuances ou à les forcer! Comment se flatter de choisir toujours juste parmi ces allusions multiples, où il faut également craindre de ne pas assez ou de trop deviner? A chaque pas il se présente ainsi des questions de mesure où l'on n'est pas toujours sûr d'être de son propre avis. M. A. B. ne s'étonnera donc pas de ne pas me trouver sur toutes choses du sien, et il me permettra de lui soumettre quelques-uns de mes doutes. Pour *çirodhārya* (I, 26) je préférerais la traduction littérale donnée en note à celle du contexte, et pour *madāndhexana* (I, 51) celle

Digitized by Google

de « aveuglé par la mada » à « aveuglé par l'orgueil. » — L'opposition entre *dāridrya*, pauvreté et *nidhi*, trésor (II, 70) a tout à fait disparu, et celle entre *samīje* et *devatā* (III, 12) ne se fait plus assez sentir. — Pourquoi ne pas conserver l'image que renferme *udgāra* (IV, 14), et la nuance d'amertume qu'il y a dans *kalevarapush* (I, 101)? Cette nuance est même si forte qu'on se demande si ce n'est pas là une épithète à *kaleh*, « cet âge Kali qui ne songe qu'à se remplir » la panse. » — « Superfétation » pour *punarukti* (II, 156) est sans doute plus élégant que « tautologie; » mais il y a dans l'emploi de ce terme technique comme un trait de mœurs poétiques qui méritait d'être recueilli du moins en note. — *Kāpi racanā vacanāvalīnām* (I, 68) me paraît signifier simplement « le » tour de leurs moindres discours. » — *Jīvana* (I, 36) a bien aussi le sens de « eau, » et c'est d'eau qu'il s'agit en effet; mais ce n'est qu'en lui laissant sa signification ordinaire de « vie » qu'on rend l'opposition que l'auteur entend établir entre la nuée orageuse et le lion : l'un et l'autre ils rugissent; mais le nuage donne « sa vie » pour entretenir celle d'autrui; le lion fait tout le contraire. — Au rugissement du lion les éléphants ne se sauvent pas « au bout du monde » (I, 1), mais « au bout de l'horizon, » *digante*; c'est bien assez. — L'omission d'*udārā* (II, 127) est sans importance; il n'en est pas tout à fait de même de celle de *sudriç* (II, 138) qui me paraît avoir ici la valeur d'une épithète : il n'est pas indifférent pour la jeune femme que sa rivale soit belle. Quand à *vadana* omis (II, 125), il est absolument nécessaire pour l'exactitude de l'image. — *Parinata* (II, 115) prête à un double sens : la femme est pour les jeunes gens la pénitence « incarnée. » — Pour *jārajanman* (IV, 46) j'aurais voulu voir indiquée, du moins en note, son autre signification de « plagiaire; » les plagiaires usurpent la gloire des poètes comme les bâtards le bien des enfants légitimes. La métaphore n'appartient pas à l'auteur; elle est reçue dans la langue. — *Nisargād* suivi de *ārāme* (I, 53) ne peut guère dépendre de *kriti*. Si on le rapporte à *nidadhe* il faudra le prendre dans le sens de « permission, faveur » : Le jardinier daigne « par grâce » assigner un coin même au bakula. Mais il vaut mieux le faire dépendre du composé qui termine le pada et, en décomposant *samāropa* en *sama āropa* (cf. I, 32, qui n'est qu'une variante de la même idée), traduire : « le jardinier qui par » bienveillance naturelle donne les mêmes soins à la plantation de tous les » arbres du jardin. » — *Pāṇḍitya* (I, 76) est plutôt « le talent » que « la science. » Or sans le talent que vaut la louange? Il semble donc qu'il faille traduire ici *parihri* par « prodiguer » plutôt que par « renoncer à; » l'opposition entre *parihritya* et *ālambita* subsisterait tout de même; seulement elle ne serait plus que verbale. — De même la signification ordinaire de *samxip* (I, 97) « jeter en frois- » sant, en brisant » me conduirait à suppléer à la concision du texte d'une façon un peu différente que ne le fait M. A. B., sans doute d'après le scholiaste : le singe lèche le collier, le flaire, le jette (à terre) et lève le nez (sans plus s'en soucier). — « Chasser ses soucis dans les arbres » (II, 143) peut sembler étrange; nous comprenons mieux qu'un amant en voyage leur confie ses peines ou se repose à leur ombre de ses fatigues. La difficulté est ici dans le mot *kleça*, dont nous ne pouvons guère rendre qu'une moitié à la fois; quant au verbe

Digitized by Google

gamay dans le sens de « se débarrasser de quelque chose, » c'est une expression courante qui n'exigeait aucune hardiesse de style. — II, 44, se précise, si on le rapproche de II, 141; c'est un compliment un peu ironique (avec jeu de mot évident sur *laghiman*) à l'adresse des amants qui pour prix de leurs hommages se voient en but aux caprices et aux dédains de leurs belles. — Le premier pada de II, 24 ne peut que signifier « étant sorti (d'auprès de ma maîtresse) dans un » accès de colère et après une couple d'heures étant revenu à la porte. » — *karenupariçeshita* (I, 52) signifie précisément le contraire de « vide d'éléphants » femelles; » la terre ne portera plus que des femelles, car celles-là seules le jeune lion les épargnera (cf. I, 1). — Enfin II, 4. II, 76, M. A. B. a certainement tort de croire qu'il soit fait allusion *aux yeux* de la lavandière ou bergeronnette. Ce n'est pas aux yeux de cette petite bête, qui n'ont rien de particulier que je sache, mais à toute sa mignonne et frétillante personne que les poètes hindous se plaisent à comparer les yeux des coquettes. La figure n'est pas plus étrange que quand ailleurs ils les comparent à des poissons, ou qu'ils appellent les poissons les yeux des rivières (cf. II, 93, 109 et la charmante image de Kalidâsa, Meghad. 41). Une fois cette méprise faite, il était difficile de tirer quelque chose de satisfaisant de II, 131, et le composé *angabhangabhāgya* devenait en effet singulièrement « énigmatique. » Le sens est évidemment : que les yeux des belles présentent le naturel des bergeronnettes toujours en mouvement.

Dans les notes je relèverai aussi quelques points qui pourraient embarrasser un commençant. I, 59 M. A. B. a certainement raison de ne pas vouloir de *mada* comme adjectif, et non moins raison de faire suivre d'un? la proposition de séparer ce mot de *dantāvala : madadantāvala* ne peut être qu'un composé de dépendance comme *madadvipa* un peu plus loin (I, 107), comme *madakarin* et d'autres. Mais je ne vois pas comment l'explication du commentaire a pu conduire M. B. à ces deux suppositions également inadmissibles. Rien dans les paroles du scholiaste (du moins dans ce que M. A. B. en cite) ne nous oblige à faire retomber *matta* sur *buddhyā :* Il explique simplement *madadantāvala* par *matta matanga,* c'est-à-dire « éléphant en fureur » par « éléphant furieux; » et en ceci il n'a d'autre tort que d'enfoncer une porte ouverte. — L'explication du scholiaste « étalait son humiliation » (III, 11) me paraît suffisante et conforme à l'usage de la langue. L'emploi de *vyatānīt* n'a rien d'étrange, *kavishu* signifiant à la fois « aux yeux » et « à la pensée des poètes. » En français nous sommes obligés de choisir. — Je n'ai pas d'objection contre le mot *lāsana* que donne le scholiaste (I, 83); je me défierais plutôt du sens de « tapis » qu'il lui prête : étymologiquement ce serait plutôt « balançoire. » Mais je remarque que le composé *mridulāsana* d'où il tire *lāsana* se laisse tout aussi bien ramener à *mridula āsana* « des siéges moelleux. » — Enfin dans le composé *drāxādīxāguru* (I, 13) *dīxā* doit être rattaché à *drāxā* et non à *guru.*

On voit que ces divergences, sauf un très-petit nombre, se réduisent à peu de chose. Même aux endroits où j'ai raison contre M. A. B., ce que je ne prétends nullement être partout le cas, la tache est si légère, qu'il n'eût pas valu la peine de la relever dans un travail moins consciencieux et moins achevé. Mais la publi-

Digitized by Google

cation de M. A. B. est de celles qu'on ne saurait mieux louer qu'en essayant d'en dire un peu de mal. Non-seulement elle fait le plus grand honneur à son auteur ainsi qu'à l'École des Hautes-Études d'où elle est sortie, mais elle ne peut qu'encourager ceux qui n'ont jamais désespéré des études sanscrites en France; et il est à souhaiter qu'en dehors aussi du cercle étroit des indianistes il lui soit fait l'accueil qu'elle mérite. Ceci me conduit à présenter une dernière observation. Les notes critiques de M. A. B. s'adressent aux spécialistes; mais tel n'est pas le cas des renvois au bas des pages : Aussi voudrais-je y voir par-ci par-là un peu moins de réserve. Tous les lecteurs ne sont pas tenus de savoir par exemple quelle place le Vrindâvana tient dans la légende de Krishna, et l'indication que ce mot signifie « forêt de basilic sacré » pourrait bien être insuffisante. Or il semble que toute traduction d'une œuvre orientale littéraire doive plus que jamais s'adresser à tout le public lettré.

A. BARTH.

---

90. — **Lexicon Homericum** composuerunt C. Capelle, A. Eberhard, E. Eberhard, B. Giseke, V. H. Koch, G. Lange, Z. La Roche, A. Rohde, Fr. Schnorr, edidit EBELING. Fasc. I. Berlini. 1871. Gr. in-8°, 64 p.

Cet ouvrage dont il n'a encore paru qu'un fascicule est annoncé comme un Index homérique qui contiendra tous les mots de l'Iliade, de l'Odyssée et des Hymnes, y compris les variantes les plus importantes, toutes les explications des grammairiens et des lexicographes anciens, et les principaux résultats des recherches faites par les étymologistes et les interprètes modernes. Le premier fascicule tient en partie ces diverses promesses. Voici un exemple pour les variantes : « ἄας (ἠώς) cras. Ariston. Θ 470 ὅτι Ζηνόδοτος γράφει ἄας δὴ καὶ » μᾶλλον ἀντὶ τοῦ αὔριον ἔστι δὲ ἡ λέξις οὐχ Ὁμερικη. Hes. ἄας, ἐς αὔριον » Βοιωτοί. οἱ δὲ εἰς τρίτην cf. Lob. Rh. 253. G. Curt. Rh. M. 4, 245 ». Quant aux mots, chacun d'eux est traité à la fois au point de vue étymologique et au point de vue herméneutique.

Voici, par exemple l'étymologie d'ἀγαθός : « ἄγαμαι, ut sit admirabilis, Rost, » Pape, Gœbel, n. q. p. 16, sed Eust. 1384, 49 et Passow ab ἄγαν, Plat. Crat. » 412 c, Eust. 98, 11 1599, 6 1795, 66 Doed. Gl. 64 ἀγάζομαι. Benf. 2, 64 » skr. *Khjâ-ta* Berühmt, goth. gôth; alii γηθέω et ΓΑ. Lottner, Kuhn 11, 191 » goth. gôds, ags. gôd; Legerlotz, Kuhn 8, 416 ἀ = sa athroisticum, hita a » dhâ sitzen, ut sit positus, legitimus. Vana habet sch. B γ 280 ». Voici maintenant l'herméneutique d'ἀδευκής : « incertus, necopinatus. Ap. 9, 15 ἀπεοικώς. » Hes. ἄγνωστος, ἀπροσδοκής, Heliodor. ἀνείκαστος. Curt. ε. p. 611 δjοκ, sch. » B. Z 273 δεύκω τὸ ὅλέπω, E. παρὰ τὸ δοκεῖν, BL. δ 489 δεύχω τὸ δέχομαι, » Eust. 1506, 5 1563, 32 1657, 25 δέκω ut sit ἀπροσδόκητος, ἀνιστόρητος, » ἀφανής, cf. Hes. I 477, 21 δευκές· λαμπρόν alii : acerbus, Duentz. unschick- » lich, bœse, sch. BE. δ 489 Z 273 γλεῦκος s. δεῦκος, τὸ γλυκύ παρὰ τοῖς » Αἰτωλοῖς, cf. sch. Nic. Th. 625, Ap. I 1037. Merk. prol. Ap. CLXX. Prius » probant Damm et Doed. Gl. 2047, hoc Rost, Ameis ad δ 489. Benf. 2, 137,

Digitized by Google

» cf. Lob. Rh. 60, 64. Alii (Unger, Phil. 25, 212) : qui cura eget, ut oppo-
» natur ἐνδυκέως ».

Mais le premier fascicule du *Lexicon homericum* est loin de tenir toutes les promesses faites. Je n'insisterai pas sur certaines omissions dont quelques-unes sont pourtant graves, par exemple celle qui existe au mot ἀγάννιφος.

Tous les composés homériques dont le premier élément est l'adverbe non-homérique ἄγαν, commencent simplement par ἀγα- : ἀγα-κλεής, Ἀγα-κλέης, Ἀγα-μέμνων, Ἀγα-μήδη, Ἀγα-μήδης, ἀγά-ρροος, Ἀγα-σθένης, ἀγά-στονος, Ἀγά-στροφος. Le seul ἀγάννιφος ferait exception, si on le lisait ainsi : ἀγάν-νιφος. On en a conclu qu'il fallait lire ἀγά-ννιφος (pour ἀγα-σνιφος), le σ de σνιφος étant prouvé par les congénères zends, gothiques et lithuaniens. Voir Curtius, *Gr. der gr. Etym.*, p. 284. Cette explication est aujourd'hui partout. Mais laissons de côté les omissions accidentelles. En voici de systématiques. Les opinions des modernes sur l'étymologie et le sens des mots homériques ne sont représentées dans le premier fascicule du *Lexicon homericum* que par des Allemands. On n'y cite aucun auteur italien. Quant à la France et à l'Angleterre, elles n'y sont représentées que par Mme Dacier et M. Gladstone.

Il peut y avoir quelque galanterie à citer une femme et quelque politique à citer un premier ministre ; mais, en vérité, ces noms ne suffisent pas. L'ouvrage de Mme Dacier n'a pas été le dernier mot de la France, ni celui de M. Gladstone le premier de l'Angleterre ? Le *Lexicon homericum* qui devait être le répertoire de tout ce que les anciens et les modernes ont dit sur chaque mot homérique ne sera donc, si les derniers fascicules ressemblent au premier, que le répertoire de toutes les opinions des anciens et des Allemands sur ce sujet. Je passe à un autre point. On nous dit que le *Lexicon homericum* donnera les résultats des nouvelles recherches sur l'étymologie des mots homériques. Assurément le premier fascicule les donne ; mais si le lecteur entend par là *résultats acquis*, il sera grandement déçu. Placer sous ἀγρός « skt. agra-s, lat. ager, goth. akr-s », cela peut s'appeler enregistrer un résultat ; car la parenté est incontestable. Mais placer sous ἀγείρω « α-γερ = *con-ger-o* », cela ne peut s'appeler de même, car *ger-o* qui fait au supin *ges-tum*, est pour *ges-o*, au lieu que ἀγέρ-οντο n'est pas pour ἀ-γεσ-οντο, puisqu'on ne cite aucun exemple d'un ρ médial devenu σ. Or, l'on trouve presque sous chaque mot des étymologies aussi improbables que celle-là. Par exemple, sous ἄδος : « radix skr. dvish, ἀ et δFις sehr hassen », bien qu'il faille certainement diviser ἄδος de cette façon : racine ἄδ, suffixe ος. Par exemple encore sous ἀίσθω : « Doed. Gl. 920 ἀνα-ιδ-έθειν exsudare », c'est-à-dire ἀίσθω « je respire » expliqué par la racine ιδ « suer ».

Or la première phrase de la préface est celle-ci : « Ein kritisch gesichtetes » *Lexicon homericum* ist ... als hœchst nœthiges Hilfsmittel für die homerischen » und etymologischen Studien gefordert worden ». Le premier fascicule est absolument tout le contraire d'une œuvre critique. Que pensent par exemple l'auteur (B. Giseke) et le réviseur (H. Ebeling) des diverses étymologies proposées pour ἀγαθός et des divers sens attribués à ἀδευκής ? On ne saurait le dire, ainsi que le lecteur pourra s'en convaincre en se reportant aux citations faites

Digitized by Google

plus haut. On trouve bien çà et là dans le fascicule quelques jugements; mais combien timides et insuffisants! Rapprocher ἄγγελος de ἄνωγα c'est trop audacieux (*audacius*). Rapprocher ἄεθλον de θλᾶν, de ἀείρεσθαι, de ἐθέλω, de τλᾶν, de ἑλεῖν, c'est moins bien (*minus bene*) que de le rapprocher du lat. va(d)-s, vadi-monium, du goth. vadi, du mha. Wette.

En résumé, le *Lexicon homericum* est un catalogue d'opinions enregistrées par un érudit qui a dépouillé quantité de livres en se bornant presque toujours au rôle de greffier. C'est un ouvrage tout impersonnel. J'y ai cherché en vain une étymologie ou une interprétation qui fût propre à l'auteur ou au réviseur. Mais si ce livre n'a pas tous les mérites qu'il prétend avoir, ceux qu'il a en font une œuvre des plus utiles. Ce sera un avantage pour ceux qui s'occupent d'études grecques de savoir où trouver un *conspectus* de toutes les étymologies et de toutes les interprétations qui existent chez les anciens ainsi que chez nos voisins sur chaque mot homérique. Le tableau de tant d'erreurs, mêlées de quelques vérités, forme un enseignement des plus instructifs.

F. MEUNIER.

---

91. — **Leopoldi Schmidtii** de tractandae syntaxis graecae ratione commentatio (Programme des cours de l'Université de Marburg pour le semestre d'été de 1870). Marburgi, Elwert. In-4°, 15 p.

Cette dissertation de M. L. Schmidt sur la manière de traiter de la syntaxe grecque est une réponse aux objections qui avaient été adressées à une dissertation du même auteur sur l'emploi de la particule ἄν; voir la *Revue critique*, 1868, I, p. 371-374.

On avait représenté à M. S. que la langue grecque n'a pas une subtilité particulière qui autorise à lui attribuer des distinctions raffinées que le langage ne comporte pas d'ordinaire. C'est ce que Madvig a déjà avancé, *Syntax der attischen Sprache*. M. S. persiste à penser que « Graecis..... quaecunque maxime pecu-
» liaria erant, ea inde fere fluebant quod natura eos ad acute discriminandum
» pronos reddiderat. Hinc laetissima illa copia divinorum numinum quibus Homeri
» Olympus repletur et quorum unumquodque suis propriis rationibus suaque
» specie a reliquis discernitur; hinc poetarum humanae naturae infinitam varie-
» tatem mirifice depingentium ars prorsus singularis; hinc illa oculorum acies,
» qua figurae, motus, affectus per pictores et statuarios exprimebantur, expressa
» a spectantibus percipiebantur; hinc illud aurium fastidium, quo scenae atticae
» spectatores ut versus minus eleganter conformatos ita singulas voces ab his-
» trionibus incaute pronuntiatas respuebant; hinc ipsorum philosophorum in
» disputando acumen et in seiungendis diversorum systematum placitis sollertia.
» .....Quocirca permirum foret, nisi idem distinguendi studium apud Graecos
» in eo quoque cerneretur, quod tamquam primum peculiaris indolis documentum
» unaquaeque natio progignit...., linguae dico rationem » (p. 1-2). M. S. me semble rapprocher ici des choses qui n'ont guères de rapport, la finesse des artistes dans la représentation de la nature humaine, la délicatesse d'oreille qui nous avertit immédiatement d'une prononciation insolite, la subtilité des philo-

Digitized by Google

sophes de profession, la perception des nuances que l'usage d'une langue offre dans l'emploi des mots et des constructions. Ces diverses applications de nos facultés sont trop différentes pour qu'on puisse les rapporter à un même chef. Ensuite toutes les langues ont leurs délicatesses que l'indigène, si grossier qu'il soit d'ailleurs, perçoit mieux que l'étranger le plus cultivé. Le Français est plein de finesses, et de finesses qui pour la plupart remontent aux temps où la nation étaient le moins civilisée et les esprits le moins cultivés. Une langue est à ceux qui la parlent et l'écrivent ce que l'instrument est aux artistes qui en jouent. Les qualités et les défauts d'une littérature peuvent être tout à fait indépendants de ceux d'une langue. Le français du XIIe siècle était une langue beaucoup plus belle que le français du XVIIe; mais il n'a pas été aussi bien manié.

M. S. se défend d'avoir suivi Hermann qui, d'après lui, abuse de la logique dans la distinction des tours synonymes, quand il devrait avoir recours à la psychologie, en d'autres termes, qui prétend établir entre les tours synonymes des différences de pensée, tandis qu'ils ne diffèrent que par la force avec laquelle ils signifient la même pensée. M. S. croit en trouver un exemple « .....in vetandi » formulis .....in quibus aoristi coniunctivus aut severe interdicentis et modo » non minantis aut cum affectu metuentis est, praesentis autem imperativus » lenius dehortantis..... scilicet od. XI, 251 Neptunus Tyro Nympham a se » compressam sic compellat : νῦν δ' ἔρχευ πρὸς δῶμα καὶ ἴσχεο μηδ 'ὀνομήνῃς, » quod prope a minatione abest : at unus quisque sentit quanto suaviora et pla- » cidiora illa verba sint, quibus in hymno in Venerem v. 290 Anchises, cum quo » Venus rem habuerat, ab ea commonetur : ἴσχεο, μηδ 'ὀνόμαινε, θεῶν δ'ἐποπίζεο » μῆνιν » (p. 4). Mais il me semble que dans une telle situation une déesse doit craindre l'indiscrétion beaucoup plus qu'un dieu; et j'interpréterais ces deux vers dans un sens tout opposé à celui qu'adopte M. S. L'exemple de Platon, *Leg.* VIII, 849 *a* τῶν δὲ ἐν ἄστει κατὰ τὰ αὐτὰ ἐπιμεληθῆναι καὶ ἐπιμελεῖσθαι τὴν τῶν ἀστυνόμων ἀρχήν, ne semble pas heureusement choisi pour montrer « quam firme hominum mentibus insederit » la différence entre le présent et l'aoriste de l'infinitif. Je ne vois pas du tout laquelle des différences qu'on a cru reconnaître entre ces deux temps serait ici applicable; et je ne saurais être de l'avis de Stallbaum qui dit qu'ici « aoristus significat curationem rei in singulis » casibus identidem obvenientem, praesens autem perpetuam universamque » curam designat : » comme si cette distinction avait en ce passage la moindre valeur. Quant aux nuances que M. S. croit apercevoir entre l'aoriste et le parfait dans Isocrate *de Pace*, 19, Eschine, *Ctesiph.* 203, Demosthène *contra Theocr.* 51, *in Mid.* 192, Dinarque *advers. Demosth.* 29, *contra Philocl.* 1, 2, Platon *de Rep.* X, 615 b, 615 c, elles me paraissent absolument illusoires : tous ces textes établissent que les Grecs pouvaient employer et employaient souvent l'aoriste à la place du parfait, quand ils ne jugeaient pas à propos de marquer la nuance attachée au parfait. Mais c'est y mettre trop de finesse que de trouver que dans *in Mid.* 193, ὁ γὰρ τὰ ἔργα παρεσχηκώς δικαίοτατ 'ἂν ταύτην ἔχοι τὴν αἰτίαν, οὐχ ὁ ἐσκεμμένος οὐδ 'ὁ μεριμνήσας τὰ δίκαια λέγειν νῦν, Démosthène a évité de répéter le participe parfait « ne molestius illud inculare velle auditoribus videre-

Digitized by Google

» tur, se non domi modo meditatum esse, sed nunc ipsum bene praeparatum in » iudicio loqui » (p. 7).

M. S. maintient que dans les propositions interrogatives, l'optatif sans ἄν a plus de force que l'optatif accompagné de ἄν. Mais il est contestable que les passages des tragiques où l'optatif est ainsi employé sans ἄν soient corrects (voir Madvig, *Adversaria*, I, 189 et l'édition de Dindorf). Ensuite M. S. confond deux espèces de propositions interrogatives très-différentes, les unes qui sont réellement interrogatives, comme quand nous disons « quel peut-être l'homme qui est » assis là-bas? » les autres qui expriment sous forme interrogative, c'est-à-dire avec plus de vivacité une affirmation ou une négation, comme « qui oserait le » soutenir? qui ne refuserait son consentement? » Or dans cette seconde espèce de propositions le français emploie le conditionnel, le latin le subjonctif, et ce n'est pas certainement dans l'intention d'affaiblir l'expression de la pensée, puisque le tour interrogatif est précisément destiné à la renforcer; et ces formes du français et du latin répondent tout à fait à l'optatif accompagné de ἄν dans les mêmes propositions, comme on le rencontre constamment dans les écrivains attiques. Je ne sais ce que veut dire M. S., quand il prétend qu'ils emploient l'optatif avec ἄν dans ces propositions, « ut plenius quid sonantem..... fere indi- » cativi vice. » Il a beaucoup plus de force que l'indicatif, comme notre conditionnel dans les mêmes propositions.

M. S. persiste aussi à soutenir que dans les propositions relatives le subjonctif sans ἄν est employé « ut sub generalis sententiae involucro certae sive personae » sive res fere non sine acerbitate oblique tangantur » (p. 10). » J'avais opposé Æschyle Prom. 35, ἅπας δὲ τραχὺς ὅστις ἂν νεὸν κρατῇ. M. S. répond (*ibid.*): « Egregie..... falsus est Thurotius, cum hanc opinionem verbis Æschyleis..... » refelli contenderet, quia in eis quoque Iovis exemplum respiceretur; ibi enim » tantum abest ut Iovem non appellatum oblique tangere Vulcanus velit, ut potius, » postquam de eo verbum fecit, idem quod in eo in unoquoque recens dominante » observari affirmet eoque orationem dedita opera a re speciali ad universi » generis ambitum traducat, quod genus dicendi non tam acerbitatis plenum est » quam mitigando iudicio inservit. » Les paroles de Vulcain sont sans doute exemptes d'amertume; on ne peut pas dire pourtant qu'il énonce une maxime purement générale, comme on en trouverait dans la Politique d'Aristote; il fait allusion à Jupiter, sans amertume; mais il le désigne; et cela suffit pour que cette proposition soit rangée parmi celles auxquelles M. S. assigne le subjonctif sans ἄν.

Ces distinctions subtiles et arbitraires faussent la grammaire et la critique. Elles conduisent à défendre des textes altérés et à chercher des interprétations forcées telles que celles que propose M. Schmidt et dont il a abandonné lui-même quelques-unes. Les grands philologues du XVIe siècle qui ne connaissaient la grammaire des langues anciennes que par la pratique assidue des auteurs avaient un sentiment beaucoup plus juste et plus délicat de la correction que les philologues de l'école de G. Hermann qui se sont trop souvent perdus dans de vaines théories.

Charles THUROT.

Digitized by Google

92. — **Dramaturgie de Hambourg**, par G. E. Lessing, traduction de M. Ed. de Suckau, revue et annotée par M. L. Crouslé avec une introduction par W. Alfred Mézières. In-8°. Paris, Didier et C°. — Prix : 7 fr.

Les événements de l'année dernière nous avaient empêché de rendre compte de cette traduction de la Dramaturgie; nous n'avons pas cru toutefois que ce fût une raison de la passer sous silence, et les lecteurs de la *Revue* nous sauront peut-être gré de leur rappeler aujourd'hui un livre, qui, comme tant d'autres, a été oublié au milieu de la guerre civile et étrangère.

Il est à peine nécessaire de rappeler quelle est l'importance de l'œuvre traduite par M. de Sukau. Écrite en 1767-1768, au plus fort de la lutte engagée en Allemagne, vers le milieu du siècle dernier, contre l'influence française, la dramaturgie est le monument le plus considérable de cette longue hostilité; c'est une protestation énergique contre notre supériorité littéraire, à une époque où l'Europe l'acceptait encore presque sans conteste; c'est un effort suprême pour renverser un système dramatique, qui régnait alors sur toutes les scènes du continent. La guerre ne connaît pas de ménagements; il ne faut point en attendre de Lessing; l'exagération de la critique, la sévérité excessive dans l'appréciation de notre théâtre, entraient dans son plan; il ne s'est pas fait faute d'y recourir, et il ne faut pas trop nous en étonner. Ce sont là des défauts sans doute, et on les a depuis longtemps reconnus même en Allemagne; mais ils ne doivent pas nous faire oublier ce que la Dramaturgie renferme de vues nouvelles et fécondes. Lessing, en l'écrivant, se proposait un double but; ruiner le crédit dont jouissait alors notre système dramatique, fonder ou préparer en Allemagne un théâtre national. Pour y parvenir, il ne se borne pas à faire la critique de la tragédie, telle que la concevaient les poètes de l'école classique; il présente à ses compatriotes pour modèles le théâtre grec et le drame de Shakspeare; et mettant ainsi le remède à côté du mal, il hâta la révolution qui devait affranchir la scène allemande. C'est par là que la Dramaturgie offre un intérêt si puissant; elle sert à expliquer le changement profond qui s'opéra vers 1770 dans la littérature d'Outre-Rhin; en même temps qu'elle offre un des exemples les plus frappants de l'influence qu'un écrivain supérieur peut avoir sur le goût de ses contemporains. Lessing ne dut celle qu'il a exercée qu'à la justesse, à la sûreté de ses jugements; il y a aujourd'hui encore à profiter de ce qu'il dit de la poétique d'Aristote et du théâtre de Shakspeare, et après un siècle la Dramaturgie n'a point cessé d'être un livre indispensable à quiconque s'occupe de critique théâtrale. On ne peut donc que se féliciter d'avoir enfin une traduction qui réponde à l'importance de l'œuvre de Lessing. Celle de Cacault, inexacte et incomplète, et qu'il serait d'ailleurs fort difficile de se procurer aujourd'hui, rappelle trop par ses défauts l'époque où elle a paru. C'est dans un tout autre esprit que M. de Suckau a entrepris son travail; sa traduction à la fois élégante et fidèle, d'une lecture agréable et facile, reproduit souvent avec bonheur — et ce n'est pas là un mérite médiocre, — le style ferme et concis de l'original, et nous paraît digne des plus grands éloges.

La mort avait empêché le traducteur de mettre la dernière main à son travail,

Digitized by Google

M. Crouslé, que ses études sur Lessing préparaient si bien à cette tâche, s'est chargé de lui donner ce qui lui manquait encore pour être publié. Si nous ne pouvons juger de la part qui lui revient dans la révision de la traduction de M. de S., nous ne pouvons du moins que louer les soins qu'il a apportés à l'édition qu'il en a donnée. La division par *soirées* qu'il a adoptée nous paraît une heureuse innovation, et de beaucoup préférable à la division par numéros de l'édition originale. Les notes qu'il a jointes au texte seront aussi d'un secours utile aux lecteurs peu familiers avec la littérature allemande. Enfin un index étendu facilite les recherches dans un ouvrage dont l'auteur n'a suivi d'autre plan que l'ordre des représentations dont il rendait compte. Le volume s'ouvre par une préface, où M. Mézières, avec les qualités de style et d'exposition qu'on lui connaît, examine les théories de Lessing, et les soumet à une appréciation aussi fine que juste, quoique parfois un peu sévère.

Je relèverai en terminant quelques inexactitudes qui m'ont frappé. « El conde » de Sex (Le comte d'Essex) » n'est point, comme M. Crouslé l'affirme (p. 284) d'après Cacault, de Don Juan Matos Fregoso, mais bien de Don Antonio Coello. Ce n'est point non plus l'auteur de la Dramaturgie, comme le dit encore M. Crouslé dans une note de la page 73, mais son frère Karl, qui a été l'éditeur du Brutus de Brawe (Voir Danzel, Lessing, etc., I, p. 343). Quant à l'indication donnée dans la note de la page 387, et qui fait commencer en 1774 au lieu de 1744 les articles de Brême, il n'y faut voir sans doute qu'une faute d'impression.

En terminant, je reprocherai à M. Crouslé d'avoir parfois retranché les citations de Lessing, au lieu de les rejeter en note, et d'avoir fait des suppressions trop longues, en particulier dans le dernier article, qui perd ainsi en partie le caractère polémique qu'il a dans l'original.

Charles JORET.

VARIÉTÉS.

Corrigé de thèmes provençaux. — Le Kutschkelied.

A fort peu d'intervalle ont paru en Allemagne différents exercices de composition ou de traduction en ancien provençal et en ancien français. Nous voyons avec plaisir se produire ces exercices qui attestent le zèle de leurs auteurs tout en nous mettant en état d'apprécier leurs progrès. On ne sait bien une langue qu'à condition de savoir l'écrire correctement, sinon avec élégance. Nous serons heureux de contribuer pour notre part au perfectionnement des auteurs de ces petites compositions en leur offrant le corrigé, comme on dit au collége, de leurs thèmes.

Le 30 décembre dernier a été célébré à Bonn le cinquantième anniversaire du jour où le titre de docteur en philosophie a été conféré au professeur Diez. A cette occasion, M. Ad. Tobler, le professeur de langues romanes de l'Université de Berlin, a présenté à l'illustre auteur de la grammaire des langues romanes

Digitized by Google

une élégante adresse écrite en provençal[1]. Tout en louant la pièce, dont l'idée est ingénieuse et bien exposée, nous devons signaler à l'auteur un certain nombre de peccadilles. Le premier vers est ainsi conçu : *Hai un estanh vas las partz d'Orien.* Ce qui veut dire : « J'ai un étang du côté de l'Orient. » Assertion qui à première vue nous paraît peu vraisemblable. Nous conjecturons que M. Tobler a voulu dire, non point qu'il est propriétaire d'un étang en Orient, mais plus probablement qu'il *y a* un étang..... Cela étant, il faudrait la troisième personne *a*, et non la première *ai*. Mais *a un estanh* est bien dur. Donc tournez : *Us estanhs es*..... Savoir tourner est le grand point quand on compose dans une langue étrangère. C'est là ce qu'on nous enseignait au collége quand nous faisions des thèmes latins, et, comme le disent les *Leys d'amors* (III, 376) : « quand on » compose on doit sans cesse tourner, remplacer les mots par d'autres, les » transposer, chercher des rimes jusqu'à ce qu'on ait rencontré l'expression la » meilleure. » — V. 3. *Van beurel ser;* mieux : *Van beur'al ser;* pour bien marquer le locatif. — V. 4. *Trobla*, mieux *torbla*. — Les vers 7 et 8 n'ont pas de repos à l'hémistiche; ce ne sont pas des vers. — La fin du 3e couplet est embarrassée et presque inintelligible. — Le premier vers du dernier couplet *Venguetz vos, et en diversas faissos* a une mauvaise césure. — Enfin, le dernier vers contient un barbarisme : la seconde personne du plur. du verbe substantif est en prov. *etz* pour *ests*, et non *setz*, M. Tobler a été trompé par l'italien *siete*, l'espagnol et le portugais *sois*. C'est précisément un des points par lesquels le groupe français des dialectes romans se sépare nettement du groupe méridional, que cette formation de la 2e pers. plur. de l'indicatif présent du verbe *être*. Tandis que chez nous c'est la 2e pers. étymologiquement dépourvue d'*s* initial (*estis*) qui, détermine la forme de la 1re (anc. fr. et prov. *esmes*), en it. esp. et port. c'est la première pers. étymologiquement pourvue de l'*s* initial (*sumus*) qui détermine la forme de la seconde.

---

1. Cette pièce, en partie en prose et en partie en vers, a été réimprimée dans la chronique du premier n° de la *Romania*. Voici les vers, auxquels se rapportent les observations qui suivent :

Hai un estanh vas las partz d'Orien,
On las bestias de tota la reio
Von beurel ser, can setz las i somo;
Mas trobla es l'aiga, on s'arresto temen.

Ec l'unicorn que ve seguramen
E baissa en l'aigal corn tot a bando,
E clara e puran torna, cals anc fo;
Pueis beu, e fan las autras eissamen.

Tot altressi, bels senher, fetz per nos;
Estavam tuit can eram cossiran,
Ermarrit en doptansa,
D'estranhs parlars escurs greu sobrondansa.

Venguetz vos, et en diversas faissos
Mostretz mudat sol un mezeis semblan.
Dieus vos do benanansa!
S'uei caminam, setz vos cel quens enansa.

Digitized by Google

Du moins, chez M. Tobler, il y a quelque chose à louer. En pourrons dire autant de certains thèmes faits à coup de dictionnaire, que nous offre une brochure dont le succès est considérable en Allemagne, *Das Kutschkelied auf der Seelenwanderung*[1] ? La chanson de Kutschke est une pièce, je n'ose dire une poésie, qui paraît, à en juger par la popularité qu'elle a rapidement acquise, exprimer les sentiments de l'Allemagne à notre égard, ceux même de l'Allemagne la plus savante, comme on va le voir. De la valeur de ce produit, je ne dirai rien : je laisse le lecteur en juger d'après une traduction qui ne peut avoir été faite dans un esprit de dénigrement, car je l'emprunte à la brochure ci-dessus mentionnée. Je pense qu'il suffira de citer les deux derniers couplets :

Napoléon, Napoléon,
Maintenant tu es en guignon.
Dieu nous aide, tu es capot,
L'empire est un méchant tripot.

Leur tic et leurs fanfaronnades
A jamais sont anéantis.
Nous paîrons[2] les rodomontades
De la grrrand' nation à Paris.

Il n'est point extraordinaire que cette chanson ait eu un succès populaire, et il ne l'est pas davantage que les libraires aient tâché de battre monnaie avec ce succès : ce qui est notable c'est la façon, ou du moins l'une des façons dont la popularité de la chanson en question a été exploitée. On feint que le *Kutschkelied* a existé en un grand nombre de littératures, et à la faveur de cette fiction on nous en offre des traductions en je ne sais combien d'idiomes. Il y a de l'islandais, du lithuanien, de l'arabe, de l'hébreu, de l'éthiopien, des cunéiformes, des hiéroglyphes, deux traductions sanscrites, etc., etc.

Ce n'est pas là, comme on pourrait le croire, un simple badinage d'étudiants : des savants considérables, des professeurs éminents n'ont pas hésité à collaborer à une farce qui eût semblé d'un goût douteux à des étudiants d'Oxford ou de Cambridge. Mais cela ne nous regarde pas : c'est affaire à eux. Ce qui peut nous intéresser ce sont les versions en ancien français et en provençal que nous offrent les pages 35 et 36 de ladite brochure. De la première, que l'on suppose avec autant d'esprit qne de bon goût avoir été trouvée parmi les débris de la bibliothèque incendiée de Strasbourg, nous ne dirons rien. C'est un assemblage de mots qui en effet appartiennent généralement, comme l'indique le titre, à l'ancien français, mais qui ne forment point une seule phrase qu'eût pu écrire un trouvère. Pour s'être nommé, l'auteur de cette composition souvent sans rime et assurément sans raison, n'en est pas moins fort inconnu. Passons. Le traducteur provençal est au contraire un des romanistes allemands les plus connus, que nous avons été péniblement surpris de voir figurer dans cet écrit. Nous

1. J'en ai sous les yeux la septième édition ; mais cette brochure n'est pas la seule qui ait été consacrée au *lied* en question.
2. Je conjecture que le traducteur dit ici exactement le contraire de ce qu'il veut dire.

Digitized by Google

regrettons pour lui qu'il ait manqué une aussi belle occasion de garder un silence prudent; car sa pièce est pleine de fautes. Bien qu'il ait adopté les rimes les plus communes de la langue (*ar*, *es*, *o*, *os*) il n'arrive pas à les assembler sans violenter la grammaire. *La* (adv.), qui devrait être *lai*, ne peut rimer avec *pla* (*planum*), ce serait une licence tellement forte que Guillem de Tudela lui-même, qui a deux tirades en *a* (et qui pourtant n'est pas difficile à l'endroit des rimes!) ne se la permettrait pas. — Plus loin nous trouvons *ca* (tombe), en rime avec le même *pla*. Que l'éditeur de tant de textes provençaux veuille bien relire le « Tableau sommaire des flexions provençales, » dans la *Chrestomathie provençale*, p. 431; il y verra que le verbe *cazer* fait *cai* et non *ca* à la troisième personne du prés. sing.; partant plus de rime. D'ailleurs *ca* ne pourrait rimer avec *pla* ou *plan* (*planum*), qu'à condition de venir de *canem*. — Les fautes ne se trouvent pas qu'à la rime : au troisième couplet, je trouve, au vocatif, *companhos*. On sait que le voc. se comporte comme le cas sujet; il faut donc *compan ho*. — Cela suffit, et je passe condamnation sur les chevilles qui servent à fournir la rime, sur les *caitius motz, mal pausatz e mal mes*, etc.

Composer dans une langue morte est assurément un exercice profitable, et ce peut être aussi un agréable jeu d'esprit, mais avant de livrer ses productions au public, il faudrait au moins être de force à éviter les barbarismes et les solécismes.

P. M.

Nous recevons de deux de nos collaborateurs les notes ci-après sur les versions sanscrites et égyptiennes du *Kutschkelied :*

L'hymne védique du Dr Pauli (p. 46) est assez divertissant avec sa métrique fantaisiste et ses termes d'artillerie. Est-ce pour continuer la plaisanterie qu'il a fait du genre neutre les masculins *mahânâda* « Grossprecherei » et *karna* « oreille ? »

Si le professeur Brockhaus (p. 29) avait rimé ses vers, il y aurait mauvaise grâce à lui chercher querelle sur les longues et les brèves. Mais comme il a voulu leur donner l'apparence de çlokas épiques, il sera permis de faire observer qu'ils n'en ont que l'apparence. Sur quatre pâdas impairs, un seul, le quatrième, est régulier quoique d'une forme très-rare; les trois premiers sont faux. Le premier viole la règle qui interdit l'anapeste et le *tribraque* après la première syllabe (Weber, *Indische Studien*, VIII, p. 335 et 345). Les deux autres ayant trois longues après la quatrième syllabe devraient les faire précéder d'un double iambe ou d'un spondée suivi d'un iambe, et présenter une césure après la cinquième syllabe (Gildemeister, *Anthologia Sanscritica*, p. 119 et 120). Nous avons vérifié ces conditions pour notre propre compte sur la *Bhagavad-Gîtâ*. Le cas s'y produit 25 fois : II. 31. *c*, 33. *c*, 71. *a*, V. 22. *c*, VII. 11. *c*, 25. *a*, VIII. 24. *c*, X. 5. *c*, 7. *a*, 32. *c*, XIII. 1. *a*, 18. *c*, XIV. 19. *a*, XV. 18. *c*, XVI. 6. *a*, 10. *c*, 22. *a*, XVII. 3. *a*, 16. *a*, 22. *a*, XVIII. 12. *a*, 13. *c*, 46. *a*, 49. *a*, 52. *a*. 25 fois aussi les deux conditions sont remplies, (sur la césure de XVI. 10. *c*, voir la règle 7 de Halâyudha. Weber, *loc. cit.* p. 464.) Or le second des

Digitized by Google

pâdas en question ne remplit pas la seconde condition et le troisième ne remplit ni l'une ni l'autre.

A. B.

La découverte et la publication d'une inscription bilingue, en égyptien et en allemand étonnera peut-être les personnes peu au courant des études hiéroglyphiques et j'avoue que moi-même à l'annonce de cet événement je n'ai pu m'empêcher de sentir un mouvement d'incrédulité. Les preuves apportées par l'éditeur et développées tout au long dans un savant mémoire, n'ont pas tardé à me faire revenir de cette première impression et l'examen attentif de la planche où se trouve reproduit le monument a fini de me convaincre.

On comprendra sans peine la réserve que je crois devoir montrer en rendant compte de cette mémorable publication ; on ne juge pas d'un texte égyptien aussi facilement que d'un texte latin de Tite-Live ou de Virgile. Je me bornerai donc à relever en passant un certain nombre de faits que je crois nouveaux.

1° Les Égyptiens avaient des vers rimés, *ter*, rime avec *rer; son* avec *Napoléon*. Ces vers se composaient de six syllabes *Em en tuk nimâ ter*, etc.
1 2 3 4 5 6
Le fait est important à constater : depuis deux ans bientôt que je m'occupais de la question je n'étais pas arrivé à déterminer les règles de la métrique égyptienne, ni même à reconnaître s'il y avait après tout une métrique égyptienne.

2° La particule interrogative *ûn*, conjecturée par M. de Rougé d'après un passage mutilé du Papyrus d'Orbiney se trouve définitivement établie par un exemple indubitable. Elle pouvait être suivie de l'auxiliaire impersonnel *pû*.

3° La syntaxe égyptienne est calquée exactement sur la syntaxe allemande.

Je regrette vivement que l'éditeur n'ait pas jugé à propos de nous exposer ses vues sur la place que doit occuper dans la série Pharaonique, le souverain inconnu dont le cartouche se lit *Napoléon*. Il faudra sans doute le rapprocher du prince *Frédéric*, dont le cartouche a été relevé dans les environs de la grande Pyramide.

G. MASPERO.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 19 — 11 Mai — 1872

Sommaire : 93. Brugsch, Grammaire hiéroglyphique. — 94. *Lexicon Rhetoricum Cantabrigiense*, éd. Houtsma. — 95. *Canti popolari Siciliani*, p. p. Pitré. — 96. Fornacciari, Grammaire historique de la langue italienne. — 97. De Veyrières, Monographie du Sonnet.

93. — **Grammaire hiéroglyphique** contenant les principes généraux de la langue et de l'écriture sacrées des anciens Égyptiens, composée à l'usage des étudiants par Henri Brugsch. Leipzig, J. C. Hinrichs. 1872. — Prix : 32 fr.

Il y a quatre ans déjà que M. Brugsch, en publiant son Dictionnaire, avait promis une grammaire égyptienne qui devait servir de complément à ce grand ouvrage. La connaissance approfondie de la matière hiéroglyphique et des divers genres d'écritures usités successivement dans l'ancienne Egypte assuraient à M. Brugsch une supériorité incontestable et faisaient de lui l'homme le plus capable, après M. de Rougé, d'entreprendre et de mener à bonne fin un pareil travail. Aussi est-ce avec une curiosité mêlée de beaucoup d'espoir que tous les gens qui s'occupent d'hiéroglyphes ont attendu l'apparition de ce livre.

L'ouvrage de M. Brugsch se divise en vingt chapitres : un traite du *système de l'écriture hiéroglyphique*, quatorze de l'étude des formes et quatre de la syntaxe. Viennent ensuite deux appendices fort importants : 1° *Tableau général des hiéroglyphes qui ont des valeurs phonétiques;* 2° *Tableau général des signes déterminatifs généraux les plus usités dans l'écriture hiéroglyphique.* On conçoit que je n'aie nullement la prétention d'examiner minutieusement chaque partie d'une œuvre aussi étendue et aussi nouvelle sur bien des points : je me bornerai à donner presque au hasard quelques-unes des observations que m'a suggérées une première étude.

Ce qui m'a paru manquer surtout au travail de M. Brugsch, c'est la recherche des origines. M. Brugsch prend les formes telles qu'elles se présentent à lui dans les textes hiéroglyphiques sans s'inquiéter de leur passé ni de leur destinée postérieure, ce qui est extraordinaire chez un homme aussi versé dans l'étude du copte et du démotique. Une fois seulement à propos du verbe il expose ses idées sur la formation des racines [1], et le peu qu'il en dit nous montre ce qu'il aurait pu faire s'il avait porté son attention de ce côté. Il y avait là pourtant le sujet de recherches entièrement neuves et la matière de plusieurs chapitres d'introduction des plus curieux. J'ajouterai que ces études pour délicates qu'elles soient ne présentent plus de difficultés insurmontables dans l'état actuel de la science, et

1. P. 36-37.

Digitized by Google

que les résultats presque certains auxquels elle conduit peuvent se résumer aisément en quelques pages.

Les racines primitives de l'Égyptien antique se composent en effet de deux lettres radicales, ne formant qu'une syllabe : SEM, entendre, MEN, établir, XEM, ignorer. Les deux lettres radicales ne sont pas essentiellement des consonnes : on rencontre des racines composées d'une consonne et d'une voyelle H'A, se tenir debout, AN, NA, venir, AW, tresser une corde, ou même de deux voyelles, formant diphthongue AA, grand, IU, aller, UA, crier. L'examen des textes montre que ces racines primaires éprouvèrent tôt ou tard des modifications qui les étendirent et portèrent le nombre de leurs lettres constitutives à quatre, puis à trois : à côté de chaque racine bilitère on est presque toujours sûr de trouver des groupes entiers de racines quadrilitères et trilitères qui en sont dérivés et ne diffèrent d'elle que par des nuances de significations la plupart du temps insaisissables.

Ces modifications de la racine se font de deux manières : 1° par redoublement des lettres radicales; 2° par adjonction de lettres auxiliaires.

1° De tous les moyens de développer le sens fondamental d'une racine, le plus simple et le plus enfantin est le redoublement. En égyptien, comme dans la plupart des langues, le redoublement eut pour résultat de faire ressortir l'action et d'en doubler pour ainsi dire la valeur. Si QEN veut dire : frapper, QENQEN signifiera rouer de coups. Toutefois, le redoublement du thème est le plus souvent une simple modification extérieure du mot que n'accompagne aucune modification de l'idée. SENSEN, respirer, BENBEN, jaillir, n'ont pas plus de force que SEN et BEN : ce sont variantes de mots qui ne répondent à aucune nuance d'idée [1].

Le redoublement de la racine, tout en donnant plus de variété à l'expression, allait contre une des tendances les mieux caractérisées de la langue : celle de n'attribuer à chaque racine qu'une valeur de monosyllabe. De quelque manière qu'on essaie de les prononcer, des formes comme QENQEN, QEBQEB, XEMXEM, SEMSEM, ne pourront jamais former que des mots de deux syllabes, à moins qu'on ne tourne la difficulté en supprimant l'une des consonnes. C'est ce que fit l'égyptien. Afin de ramener au monosyllabe les thèmes disyllabes quadrilitères, il laissa tomber, dans la prononciation, l'une quelconque des quatre lettres radicales, à l'exception de la première. QEBQEB donne par chute de la deuxième radicale QEQB, par chute de la troisième QBEB, par chute de la quatrième QEBQ ou QBEQ. Ainsi, chaque monosyllabe bilitère, élevé à la deuxième puissance, put servir de souche commune à trois radicaux trilitères monosyllabiques offrant tous la même signification.

2° Les lettres adjointes sont de deux sortes : Les unes s'intercalent entre les différentes lettres radicales sans modifier la signification de la racine et sans autre utilité apparente que de l'élever à l'état trilitère. Les autres ont un rôle gram-

1. Lorsque le redoublement s'attaque à une racine bilitère déjà développée en racine trilitère par l'adjonction d'une lettre auxiliaire il n'a lieu que pour les deux dernières lettres. Ainsi *qebeh'*, inonder, rafraichir, de *qeb*, devient *qebeh'beh'*.

Digitized by Google

matical et peuvent se placer à volonté, les unes devant les autres, derrière toutes les racines bilitères et leurs formes élargies.

Tous les sons de l'alphabet égyptien n'ont pas été employés indifféremment au développement des racines. Je n'ai observé aucun exemple de gutturale qui ait servi à cet emploi, et, bien que dans la classe des dentales on trouve quelques exemples de *t'* et de *z'* intercalaires, c'est le *d* et surtout le *t* qui jouent d'ordinaire le rôle de radicale adjointe. Les lettres additionnelles peuvent d'ailleurs donner à une même racine trois formes différentes, selon qu'elles se placent en première, seconde ou troisième radicale.

a. — Les aspirées *a* et *h'* se placent en première radicale : QEB, rafraîchir, QEM, trouver, AW, serrer, tresser, AQEB, AQEM, AAW (vocalisé AÀAW); H'BEN (H'BENBEN) se précipiter, de BEN s'élancer, jaillir, HANHAN, labourer de ANAN.

b. — Toute racine, dont la dernière radicale est une consonne, possède à côté de sa forme fondamentale une forme nasalisée où l'*n* s'attache à la dernière radicale : SED, SET, trembler, avoir peu, SEND, SENT; XEW, pain d'offrande, XENW. Par extension, cette loi s'applique aux racines qui sont déjà devenues trilitères grâce à un autre procédé.

Les dentales *d*, *t*, quelquefois les dentales *t'*, *z'*, se placent entre la première et la seconde radicale : SEM, entendre, SOTM; NEM, doux, NOTM, NOZM; SÏM, herbe, STÏM.

c. — Les aspirées *h'* et x se placent en troisième radicale : QEB, QEBEH'; DEB, prier, implorer, DEBEH'; SET, le dieu *Set*, SUTEX; AB, s'élever, pénétrer, ABEX.

De même pour les nasales *n* et *m* : MAD, chemin, MOTN; HEB, XEB, labourer, HEBN, XEBN; XET, sceller, clore, XETM; *nes'*, terreur, NES'N. La nasale additionnelle *n* peut toujours se redoubler et se vocaliser *nû* : MÔTN, MATENNÛ; HEBN, HEBENNU. Lorsque dans une racine nasalisée la finale est une dentale, la nasale intercalaire appelle une terminaison en *nû*, absolument comme si elle se trouvait en dernière radicale; la dentale, prise entre deux nasales, s'assimile et disparaît de l'orthographe comme de la prononciation : SAWT (de WED), peiner, souffrir, SAWEND, SAWENNÛ; XENT, remonter le courant, XENNÛ.

Les lettres *s*, *d*, *r*, peut-être *m* qui se placent devant la racine, lui donnent une valeur causative. HÀN, incliner, devient SHAN, DÙHÀN, ROHAN; H'A, se tenir debout, SH'A, dresser. Deux d'entre elles *r* et *d* peuvent se ramener à des racines encore vivantes dans la langue, *r* à ARÏ, et *d* à DÛ, faire; l'origine de *s* est inconnue.

Les racines égyptiennes ne sont pas à proprement parler nom, adjectif ou verbe : elles expriment l'idée en dehors de toute catégorie grammaticale et peuvent, selon leur position, jouer tour à tour dans la phrase égyptienne le rôle que nos adjectifs, nos noms et nos verbes jouent dans la phrase française. Ainsi, la racine AA peut signifier suivant les cas *grand*, *grandeur*, *grandir;* SEM, *entendre* (*obéir*), *obéissance*, *obéissant;* RES, *veiller*, *veille*, *vigilant*. Il n'y a donc ni adjectifs, ni substantifs, ni verbes bien déterminés, mais seulement des possibilités d'ad-

Digitized by Google

jectifs, de substantifs et de verbes; la catégorie grammaticale n'est pas dans la forme matérielle du mot, mais dans l'esprit de la personne qui parle et de celle qui entend.

Aussi l'égyptien ne possède-t-il rien qui réponde exactement à nos déclinaisons et à nos conjugaisons. L'adjonction des pronoms personnels, unis comme signes du sujet aux racines de valeur appellative, forme de petites phrases MER-A, MER-K, *aimer de moi*, *aimer de toi*, etc., qui ne font qu'attribuer à l'une ou à l'autre des trois personnes la possession de l'idée exprimée dans la racine, sans pour cela créer une catégorie grammaticale. MER-A, MER-K, signifient d'une manière générale *aimer de moi*, *aimer de toi* sans que nous ayons le droit d'interpréter chacune de ces agglomérations de mots prise isolément par *j'aime*, *tu aimes*, plutôt que par *mon amour*, *ton amour* : C'est leur seule position dans une phrase d'ensemble qui détermine la valeur spéciale que nous devons leur prêter momentanément et nous marque s'il faut les rendre par un de nos substantifs ou par un de nos verbes. MER-A ATEW-A se traduit en français par *J'aime mon père*, et nous disons que MER-A est la première personne du temps d'un verbe dont ATEW-A, *mon père*, est le régime direct, mais en fait il n'en est rien. MER-A et ATEW-A sont deux locutions identiques de formation, qui, chacune isolément, expriment l'attribution à la première personne du singulier des idées générales, *aimer*, *père*; réunies dans une même proposition, elles deviennent les deux termes d'une équation MER-A = ATEW-A, *Fait d'aimer de moi = père de moi*, où la position relative des facteurs nous contraint de donner à l'agglutination MER-A la valeur verbale *j'aime*, tandis que dans une autre combinaison MAA NUTER MER-A, *Dieu voit fait d'aimer de moi*, nous serions obligés de lui attribuer la valeur d'un substantif *mon amour*. MER-A, à la fois verbe et substantif, peut, dans son rôle de verbe, exprimer aussi bien le passé que le présent, et le futur que le passé. Les Égyptiens se bornaient à indiquer le fait de l'action et la personne qui l'accomplissait : ils laissaient à l'esprit le soin de suppléer par la tournure de la phrase l'instant de la durée auquel l'action a été, est ou sera présente.

Afin de remédier aux inconvénients d'un pareil système, l'égyptien employait un certain nombre de mots auxiliaires qui, placés devant ou derrière la racine, mais sans jamais s'y joindre au point de faire corps avec elle, en restreignirent l'acception. Quatre racines *a* (le pronom suffixe de la première personne du singulier) *p*, *t*, *n*, vocalisées en *û*, AÛ, PÛ, TÛ, [NÛ] = ÛN, furent considérées comme verbes auxiliaires, et, vocalisées en *à*, PÀ, TÀ, NÀ devinrent les articles *le*, *la*, *les* : il suffit désormais de voir une racine précédée des formes en *û* pour être certain qu'elle prenait momentanément valeur verbale, et précédée des formes en *à* pour être certain qu'elle prenait momentanément valeur nominale. TÀ ZOD-*a* ou TAÏ-A ZOD signifia *la parole de moi* ou *la de moi parole*, TÛ ZOD-*a* ou TÛ-A ZOD, je parle; NÀ AR-A ou NÀÏ-A AR, *mes actions* et ÛN AR-A, ÛN-A AR, *je fais*, *j'agis*. Chaque auxiliaire peut se combiner avec les pronoms indices des personnes et les racines attributives de trois manières différentes selon que le sujet s'attache 1° au verbe auxiliaire seul AU-*a* MER, *Je suis l'aimer* = *J'aime*; 2° à la racine seule AU-MER-*a*,

Digitized by Google

Est l'aimer de moi = *J'aime;* 3° à l'auxiliaire et à la racine AU-*a* MER-*a*, *Je suis, j'aime* = *J'aime*. Multipliez ces trois formes par le nombre des auxiliaires indiqués, PU excepté qui est impersonnel, considérez que, par la suite, un certain nombre de racines, XOPER, *devenir*, H'A, *se tenir debout*, MAK, *penser*, *protéger*, perdirent leur valeur attributive pour devenir de simples auxiliaires, et vous concevrez sans peine que l'on trouve dans les textes une quantité presque incroyable de combinaisons verbales, qui ne constituent pas des temps différents, mais des formes différentes d'un seul et même temps, identique d'emploi au temps vague dont j'ai parlé plus haut.

Le grand nombre des formes verbales et, malgré cela, le manque de temps précis et de modes, ont donc été les deux grands défauts de la langue égyptienne, ceux contre lesquels elle s'est débattue jusqu'à ses derniers jours, sans pouvoir s'en délivrer entièrement. De l'auxiliaire *ûn*, [NÛ] sortit la particule *n* qui, placée entre deux mots, marqua 1° une assimilation, une dépendance du second par rapport au premier : UN-*n*-A, *l'être* QUI EST *moi*, *l'être* DE *moi*, ZOD-*n*-AMEN, *la parole* QUI EST *Ammon*, *la parole* D'*Ammon;* et par suite 2° le temps passé UN-*n*-A, *J'ai été*, ZOD-*n*-AMEN, *Ammon a dit*. Le passé, formé de cette manière, se distinguait du présent non par le fait même de la possession, puisque MER-A, *J'aime*, implique aussi une idée de possession, mais seulement par le degré d'insistance avec lequel on accusait ce fait. Aussi, la distinction entre les deux temps s'efface-t-elle souvent : MER-*n*-A signifie plus souvent *j'ai aimé*, souvent *j'aime* ou *j'aimerai* [1]. Entre l'auxiliaire et la racine on intercala des prépositions qui marquèrent la direction de l'action, *h'er* vers le présent-passé, *r* vers le futur : AU-A *h'er* MER, *j'aime*, *j'aimai*, AU-A *r* MER, *Je suis* POUR *aimer*, j'aimerai : dans certains cas pourtant la forme en *r* est employée pour le présent et le passé. Beaucoup plus tard, dans la langue des textes démotiques, le passé en *n*, la conjugaison en *h'er* tombèrent d'usage, et la conjugaison par auxiliaires fort restreinte dans le nombre de ses formes servit surtout à rendre le passé; en copte, le temps qui résulte de l'adjonction des pronoms personnels aux racines disparut, l'auxiliaire *tû* et certaines formes de l'auxiliaire *aû* marquèrent surtout le présent, certaines autres formes de l'auxiliaire *aû* surtout le passé; pourtant, en copte et en démotique comme dans l'idiome des premiers temps, on trouve une indécision désespérante dans l'expression des rapports de temps. C'est qu'en égyptien les formes verbales marquent une tendance vers un temps, non pas un temps déterminé.

Chapitre II. — *Du substantif*. — M. Brugsch considère la lettre *t* qu'on rencontre à la fin de la plupart des noms féminins comme une marque *phonétique* du genre féminin. M. de Rougé dans sa Chrestomathie hésitait à se prononcer en ce sens; mais depuis les remarques de M. Lepage-Renouf à ce sujet, il me semble que la question peut être considérée comme tranchée en faveur de l'opinion de

1. Maspero, *Sur les pronoms personnels en égyptien*, et *Sur les formes de la conjugaison*, p. 8 sqq.

Digitized by Google

M. Brugsch[1]. *Son*, frère, *se*, fils, faisaient au féminin *son*T, sœur, *se*T, fille; c'est le même procédé que dans les langues sémitiques.

« La présence du pluriel pour les deux genres est marquée par la terminaison » *û* (rarement *iû*) suivie du chiffre de trois III. Ce n'est que rarement qu'on l'ex- » prime figurativement par la triple répétition du déterminatif ou du mot entier. » Partout — même quand la terminaison *u* manque — il faut prononcer le mot » mis au pluriel avec un *u* final[2]. »

Il n'est pas juste de dire qu'il faille « partout prononcer le mot mis au pluriel, » avec un *û* final. » Le pluriel égyptien se marquait primitivement par l'adjonction à la racine d'un suffixe *n*, qui se rattachait probablement à un thème pronominal en *n* conservé dans l'article pluriel N*à*, *les* et dans le pronom démonstratif N*en*, *ceux-ci*, *ceux-là*[3]. Ce suffixe en *n* tomba de bonne heure pour ne plus rester que dans un petit nombre de mots, notamment au pluriel des pronoms *a*N, *nous*, *te*N, *vous*, *û*N et *se*N, *eux* : encore *û*N et *se*N devinrent-ils par la suite des temps *û* et *sû*, copte -ou et se. Toutefois, il ne disparut point sans laisser derrière lui quelques traces. L'allongement au pluriel du thème radical avait forcément amené un déplacement de l'accent, et le déplacement de l'accent avait nécessité un changement dans la vocalisation du mot : *sóbt*, mur, pl., SEB*t*AIU[N]; *iôm*, mer, pl., A*m*AIU[N]; *môït*, chemin, pl., *mi*TUÏ[N]; IA*ro*, fleuve, pl., EIER*ô*U[N][4]. Quand l'*n*, cause de cette modification, cessa d'exister, l'effet qu'elle avait produit subsista et se perpétua jusqu'en copte, où nous trouvons σεβταίου, ἀμαίου, μιτούι, ἐιερώου, au pluriel des mots mentionnés ci-dessus. Je pense donc que si le pluriel copte n'est pas toujours en ou pur, mais a des formes en -oue, -oui, le pluriel égyptien d'où il dérive ne devait pas non plus toujours se prononcer *û*, mais pouvait se vocaliser *ûe*, *ûï*. Cette supposition est d'autant plus vraisemblable que le caractère transcrit *û* par M. Brugsch, est non pas une voyelle proprement dite, mais comme l'*aleph* et le *vau* hébraïques, un signe servant de support aux voyelles non écrites de la langue.

Graphiquement, le pluriel se marque par une triplication. C'était d'abord le mot complet dont on répétait trois fois l'expression graphique. Pour éviter les longueurs on substitua à la triplication du mot total, la triplication du déterminatif. Cette forme, loin d'être rare, se rencontre constamment sur les monuments de l'ancien empire; ce n'est qu'au fur et à mesure qu'on se rapproche de l'ère chrétienne qu'elle devient de moins en moins fréquente, sans pour cela disparaître entièrement. On marqua alors le pluriel, ainsi que l'a dit M. Brugsch, « par la terminaison *û* suivie du chiffre de trois » placé sous le déterminatif; c'était multiplier par trois ce déterminatif au lieu de l'écrire trois fois. Les formes

1. De Rougé, *Chrestomathie*, 2me fasc., § 126; Lepage-Renouf, *On several hieroglyphic Words* dans la *Zeitschrift für ægyptische Sprache*, 1871, p. 129-131.
2. Brugsch, *Gram.*, p. 6.
3. Veit Valentin, *Die Bildung des coptischen Namens*, p. 20; de Rougé, *Chrestomathie*, 2e fasc. p. 8, note a; Maspero, des Pronoms personnels en égyptien, p. 6 sqq.
4. La vocalisation adoptée pour ces exemples est la vocalisation copte.

Digitized by Google

graphiques du pluriel se déduisent donc chronologiquement l'une de l'autre : d'abord triplication de la racine, ensuite triplication du déterminatif, enfin multiplication de ce déterminatif par le chiffre trois III.

Chapitres III-V. *De l'article et des pronoms.* — M. Brugsch n'a pas remarqué l'identité radicale des articles *pà*, *tà*, *nà* et de leurs différentes formes, avec les verbes auxiliaires, *pû*, *tû*, *ûn* [*nû*]. Il n'a pas signalé non plus ce fait que le pluriel des pronoms personnels suffixes est formé du singulier de ces pronoms par adjonction de la syllabe *n*, et que les pronoms absolus des personnes sont composés des pronoms suffixes et de deux racines *An*, *am* modifiées par l'adjonction de différents suffixes *An*UK, *An*TU, *Am*TU ou combinées l'une avec l'autre *amentû*. Il n'a pas enfin montré que le pronom relatif N est identique au verbe UN, *être*, et que ses variantes NTE, NTU, NTÏ, sont des participes régulièrement dérivés de N, UN, *être*, qui ont le sens de *étant; Aperïû* NTÏ *h'er Athû*, *les Hébreux* ÉTANT *à trainer; Nower* PA-NTÏ *sap-ek*, *heureux* LE ÉTANT *il apprécie toi*, en français, *Les Hébreux* QUI *traînent; Heureux* QUI *t'apprécie!*

Chapitre VIII. — *Du verbe.* — « Le verbe égyptien, dans sa conjugaison offre » une voie active et une voie passive; de plus les modes de l'indicatif, du » subjonctif, de l'optatif, de l'impératif, du participe, de l'infinitif[1]. » L'égyptien n'a pas d'expression spéciale pour les modes : les relations du subjonctif, impératif, conditionnel, infinitif, que nous rendons chacune par une modification spéciale de la racine, sont marquées en égyptien, soit par des constructions syntactiques spéciales, soit par l'adjonction au terme verbal conjugué de particules indépendantes. Aussi M. Brugsch après avoir déclaré au début que l'égyptien avait des modes, est contraint de revenir sur cette affirmation. « La langue et » l'écriture des Égyptiens n'ont pas de formes particulières pour exprimer le » mode du subjonctif, le dernier étant annoncé plutôt par des particules placées » devant les différentes formes des temps du verbe que nous venons de con» naître[2]. » — Pour l'impératif de même « la simple racine du verbe sans ad» dition d'un signe quelconque sert très-souvent à indiquer la présence de l'im» pératif catégorique. » Les autres formes de l'impératif se forment par l'adjonction d'autres verbes précatifs ou supplicatifs *mâ*, donner, *ar*, faire ou de l'exclamation *a*, oh![3] — Enfin « l'infinitif est représenté par la racine verbale sans » addition d'une marque particulière[4]. » Comme on le voit, la modalité ne possède pas de marques spéciales et bien définies : elle se rend extérieurement à la racine par divers artifices de syntaxe qui n'ont rien de commun avec les procédés de ce qu'on appelle conjugaison. Cela revient à dire qu'il n'y point de modes en égyptien.

Il y a quelque chose d'effrayant dans les trente-deux temps que M. Brugsch attribue à l'indicatif égyptien, et c'est ici surtout que devient évident le défaut de la méthode qu'il a suivie. En divisant les formes du verbe d'après les principes

1. *Gram.*, p. 29.
2. Id., p. 51.
3. Id., p. 53-55.
4. Id., p. 55.

Digitized by Google

que j'ai exposés plus haut, il aurait obtenu trois types de conjugaison, 1° en joignant à la racine verbale, le sujet quel qu'il soit; 2° en accolant au verbe une ou plusieurs autres racines verbales qui jouent le rôle d'auxiliaires; 3° en intercalant entre l'auxiliaire et le verbe une préposition qui marque la direction de l'action accomplie ou subie par le sujet. La plupart des formes indiquées par M. Brugsch, et d'autres encore qu'il n'a pas cru devoir y joindre celles en *h'â*, en *mâk*, en *xoper*, seraient venues tout naturellement se ranger dans ce cadre. Peut-être, cette division l'aurait-elle conduit à retrancher certaines formes qui ne sont pas à proprement parler des formes verbales mais seulement des combinaisons syntactiques. La 11e par exemple, *Arï pû arï-n-ew;* ou d'autres qui ne sont que de simples variantes phonétiques, la 3e *ar-n-ew* qui n'est que la variante phonétique de la seconde *ar-an-ew*.

M. Brugsch fait remonter l'origine des deux futurs coptes en ε et en ⲙⲉ aux verbes ⲉⲓ, *aller*, et ⲁⲛ, *apporter*. Je n'insisterais pas sur cette étymologie jetée en passant, si elle ne pouvait devenir par la suite la cause de graves erreurs. Les futurs coptes ne se forment pas au moyen de verbes de mouvement : ils sont dérivés, comme je l'ai prouvé ailleurs, des formes du futur antique et du futur démotique qui résultent de l'intercalation entre l'auxiliaire *aû*, copte α, ε, conjugué avec les pronoms suffixes, et le verbe des prépositions, *r* et *n*. Les futurs coptes ἐϊεμέϊ, ἐϊναμέϊ, *j'aimerai*, ἐχεμέϊ, ἐχναμέϊ, *tu aimeras*, ne sont que la transcription exacte des futurs antiques AU-*a* R *meï*, AU-A N *meï*, *j'aimerai*, AU-*k* ER *meï*, AU-*k* EN *méï*, *tu aimeras*, etc.

Chapitres XVI-XX. — *Syntaxe*. — C'est la première fois à ma connaissance qu'on essaie de réunir les notions acquises jusqu'à présent sur la syntaxe égyptienne. M. Brugsch s'est acquitté avec beaucoup de bonheur de la tâche difficile qu'il s'était imposée : les coupes de phrase qu'il a indiquées me paraissent en général fort bien expliquées. Je crois cependant que M. Brugsch n'aurait pas négligé certaines combinaisons syntactiques dans lesquelles les auxiliaires joue un grand rôle, si par suite d'une erreur dont j'ai relevé deux ou trois exemples plus haut, il n'avait enlevé ces combinaisons à la syntaxe pour les transporter à la conjugaison dont elles chargent inutilement le cadre.

Le défaut d'un article de critique, lorsqu'il porte sur un livre aussi complet que celui de M. Brugsch, est de ne signaler que les imperfections réelles ou présumées de l'œuvre. Le peu d'espace dont je dispose ici me prive d'indiquer tous les faits importants que M. Brugsch a consignés dans sa grammaire et qu'il a su prouver par de nombreux exemples. Il me suffira de dire que ce nouvel ouvrage est tout à fait digne des travaux qui l'ont précédé et dont il n'est que le complément. L'auteur de la *Grammaire démotique*, des *Geographische Inschriften*, des *Nouvelles recherches sur le calendrier égyptien*, du *Dictionnaire* et de tant d'autres chefs-d'œuvre a montré une fois de plus toute l'étendue de son érudition et toute la sûreté de son coup-d'œil. Il a agrandi pour nous les voies anciennes et ouvert mainte voie nouvelle : c'est à nous de le suivre et de le dépasser, si nous pouvons.

G. MASPERO.

Digitized by Google

94. — **Lexicon Rhetoricum Cantabrigiense.** Recensuit et annotationibus instruxit E. O. HOUTSMA, phil. theor. et litt. doctor. Lugduni-Batavorum, S. C. van Doesburg. 1870. In-8°, 78 p.

On trouve en marge d'un manuscrit d'Harpocration appartenant à la Bibliothèque de Cambridge (D d. 4. 63) des gloses qui ont été publiées en 1822 à la suite du lexique de Photius édité par Dobree, et rééditées par M. H. E. Meier dans le programme des cours de l'Université de Halle (semestre d'été 1844) et par Nauck en 1867 à la suite du « lexicon Vindobonense. » M. Houtsma réédite ces gloses connues sous le nom de « lexicon rhetoricum Cantabrigiense » avec un commentaire critique et exégétique. Le texte est fort corrompu, et malgré les travaux des précédents éditeurs il restait encore beaucoup à faire à M. H. qui paraît avoir fait bon nombre de restitutions heureuses. Il y a encore à glaner. Ainsi dans ἀγυιά, ἡ ἄμφοδος, ἡ κοινῶς ῥύμη il me semble qu'il faut ἢ κοινῶς ἡ ῥύμη. Dans ἄγροικος, ὁ ἀμαθής ·ἀγροῖκος, ὁ ἐν τῷ ἀγρῷ αὐλιζόμενος ·Πλάτων δὲ τὸ ἐναντίον τούτου, καὶ ἀγροιώτης, ὁ γεωργικὸς λαός, il faudrait mettre entre parenthèses Πλάτων..... τούτου. Dans Διαγραφή. καὶ ὅταν ἀπαλλαγῇ τοῦ ἐγκλήματος·ὁ φεύγων ἢ κατὰ συγχώρησιν τοῦ διώκοντος ἢ κατὰ διάγνωσιν τοῦ τυχόντος, le mot τυχόντος est certainement altéré et ne peut s'entendre d'un arbitre. Dans Μεσσηρινεῖς· οὕτω δὲ λέγονται οἱ ἐν τοῖς ὑπὸ γῆν ἔργοις στῦλοι, οἳ ὑποδαστάζουσι τὰ βάρη τὰ ἐπάνω τῶν μετάλλων, les mots τὰ βάρη n'offrent pas de sens satisfaisant et pourraient être supprimés. La substitution de πρατῆρα à πωλήσαντα πατέρα dans la glose (Miller, mélanges de litt. grecque, p. 103-104) avait déjà été proposée par M. Heitz (*Fragmenta Aristotelis*, 1869, p. xv). Mais cette glose présente beaucoup d'autres fautes que M. Houtsma a corrigées heureusement (p. 50).

X.

---

95. — **Canti populari siciliani,** raccolti ed illustrati da Giuseppe PITRÉ, preceduti da uno studio critico dello stesso autore. Palermo, Pedone Lauriel, 1870-71. 2 voll. in-18, x-450 et x-496 p. (plus seize pages de musique). — Prix : 9 fr.

On possède déjà deux recueils considérables de poésie populaire sicilienne, celui de Lionardo Vigo (1857) et celui de S. Salomone-Marino (1867). Le peuple sicilien est si extraordinairement fécond en chansons que M. Pitré n'a pas eu de peine à recueillir plus de mille pièces que ses prédécesseurs n'avaient pas connues et qui ne le cèdent en rien aux premières, soit pour leur intérêt historique, soit pour leur valeur poétique. Il a fait précéder son recueil d'une longue introduction, qui n'est qu'une seconde édition, mais refondue et considérablement augmentée, de son petit livre intitulé : *Saggio sui Canti popolari siciliani* (1868), dont la *Revue critique* a rendu compte (1870, art. 9). Ce que nous disions de la première édition s'applique naturellement à celle-ci avec plus de raison encore : on ne peut trop recommander la lecture de ce travail à tous ceux qui s'intéressent, soit à la poésie populaire en général, soit au peuple sicilien. Les observations

Digitized by Google

importantes, justes et fines sur l'un et l'autre de ces deux sujets y abondent, et on doit louer l'esprit impartial avec lequel l'auteur les a traités. Il n'a pas cru que le patriotisme consistât à exalter toujours, en tout et contre tous, le peuple auquel on appartient, ni qu'un éditeur de poésies populaires fût contraint de trouver sublime tout ce qu'il publie. En même temps il a fait preuve, à l'endroit de la Sicile et de sa poésie, de la sympathie la plus intelligente et la plus délicate : son introduction est un excellent guide pour aborder et comprendre ce domaine peu connu et si curieux. Nous l'aurions seulement désirée plus complète encore : l'auteur parle bien de la poésie populaire des autres parties de l'Italie, mais il ne caractérise pas suffisamment, en opposition avec elle, celle de la Sicile; au reste, comme il le remarque lui-même, il faut attendre pour porter sur la poésie populaire italienne un jugement suffisant et motivé; il y a un trop grand nombre de ses productions qui ne sont pas encore connues[1]. — Les notes donnent en général tous les renseignements nécessaires et permettent dans la plupart des cas à l'étranger de surmonter les difficultés souvent assez grandes que la bizarrerie des altérations dialectales et aussi l'originalité, parfois l'obscurité des conceptions, opposent à l'intelligence des chants siciliens. Un glossaire recueille les mots particulièrement intéressants et inconnus aux dictionnaires siciliens. La provenance de chaque pièce est soigneusement indiquée. En un mot toutes les exigences de la critique sont ici satisfaites et elle n'a qu'à le constater.

Le second volume est, non pas plus intéressant, mais plus nouveau que le premier : celui-ci contient uniquement des *canzuni*, genre populaire par excellence, mais déjà largement représenté dans les recueils précédents. Au contraire dans le second volume la poésie sicilienne se présente sous un aspect moins connu. Nous trouvons d'abord les *Ninni-Nanne*, puis les *Canti Fanciulleschi*, un recueil curieux d'*Indovinelli*, des *Arie* (chansons sur un rhythme très-différent des *Canzuni*), des *Contrasti* (genre fort en faveur au moyen-âge et dont quelques traces sont restées dans la poésie populaire d'autres pays), des *satires* et des *chants religieux*. La série qui porte le titre de *Leggende e Storie* attire particulièrement la curiosité, mais ne la satisfait guère. Tandis que la poésie lyrique n'offre le plus souvent, dans les différents pays, qu'un parallélisme général dû à l'identité des sentiments et des circonstances, la poésie populaire épique est, comme le savent les lecteurs de cette *Revue*, la matière d'une branche importante de la littérature comparée, à laquelle elle soumet des problèmes aussi intéressants que compliqués[2]. Mais la poésie italienne offre un caractère général qui a déjà été plus d'une fois signalé, c'est qu'elle est presque exclusivement lyrique; l'élément épique n'est considérable que dans les provinces du nord, où la race est sensiblement différente de celle du centre et du sud. La Sicile ne fait pas exception à

1. On peut espérer que bientôt ces lacunes seront comblées. MM. Comparetti et d'Ancona ont entrepris la publication générale des *Canti e racconti del popolo italiano;* le premier volume a paru; il contient les chants du Montferrat. Voy. sur ce volume *Romania*, I, p. 255 ss.

2. Cf. *Revue critique*, t. I, art. 106.

Digitized by Google

cette règle : ses chants épiques sont peu nombreux, et n'ont pas un caractère bien franchement populaire. Le plus beau et le plus célèbre, *la Principessa di Carini*, est, au moins en partie, l'œuvre d'un lettré : nous reviendrons incessamment à ce curieux poème à propos d'une publication spéciale de M. Salomone-Marino. Quant aux autres morceaux qui composent ce chapitre du recueil de M. Pitré, ce sont pour la plupart des *complaintes*, sur les crimes fameux, les brigands célèbres, le choléra, les inondations, etc., que chantent les aveugles en demandant l'aumône. A peine une ou deux de ces chansons, comme *la Comare* et *Minni-Spartiti*, offrent-elles quelque valeur poétique. Ce résultat de l'étude de la poésie sicilienne épique est, comme on le voit, purement négatif, mais il ne laisse pas d'avoir un certain intérêt.

Nous terminerons en félicitant de nouveau M. Pitré de son excellente publication ; nous aurions voulu choisir dans son recueil quelques échantillons qui pussent donner à nos lecteurs une idée des chansons amoureuses siciliennes, les plus originales et les plus charmantes de toutes ; mais bien que toutes ces chansons soient parfaitement isolées et indépendantes l'une de l'autre, il est difficile d'en apprécier une à part. La jouissance que donne la lecture de ce recueil est surtout une impression générale, qui ressort du milieu où l'esprit est transporté beaucoup plus que de tel ou tel passage spécial. Pour faire comprendre et goûter la poésie du peuple sicilien, il faudrait en soumettre aux lecteurs un tableau complet, dont la place ne serait pas ici. Au reste, ce tableau a été tracé avec un grand bonheur par M. Pitré dans son Introduction, à laquelle nous renvoyons ceux qui désireraient connaître cette poésie et qui seraient arrêtés par les difficultés qu'elle présente.

---

96. — **Grammatica storica della lingua italiana**, estratta e compendiata dalla grammatica romana di Federico Diez per opera di Raffaello FORNACCIARI. Parte prima. Morfologia. Roma, Torino, Firenze, E. Lœscher, 1872. In-16, vj-128 p.

L'auteur de ce livre utile et bien fait a indiqué avec une sincérité complète, sur le titre même, le caractère de son ouvrage. Nous avons ici la partie italienne de la Grammaire de Diez, traduite et détachée de l'ensemble. Cette opération, qui semble bien simple, n'était pas sans avoir ses difficultés, que l'auteur a généralement surmontées avec bonheur. En supprimant du livre allemand tout ce qui est comparaison et considération générale, il a certainement donné au sien beaucoup de clarté et de simplicité ; mais il a un peu trop réduit la grammaire à une suite de faits mis presque mécaniquement les uns au bout des autres. L'esprit qui anime de la première page à la dernière le livre de Diez s'est ici évaporé ; on n'y trouve que des faits, commodément mais un peu sèchement rangés. Malgré cet inconvénient, qui était peut-être inévitable, nous croyons que M. Formacciari rend à ses compatriotes un service très-réel. La grammaire italienne qu'il a isolée du livre de Diez se présente avec une lucidité, une méthode, une évidence qui sont de nature à faire irrésistiblement pénétrer dans les esprits les doctrines de la science moderne ; nous ne doutons pas que ce petit livre n'ait en Italie la plus heureuse influence et n'y féconde la philologie nationale ; il empê-

Digitized by Google

chera les savants italiens de se livrer aux fantaisies systématiques ou au dilettantisme étroit qui ont trop souvent marqué les études entreprises sur l'histoire de leur langue.

M. Fornacciari, tout imbu qu'il est des saines méthodes, n'est pas encore parvenu lui-même à se soustraire complétement à l'influence de certaines théories hasardées. Les additions ou modifications peu nombreuses qu'il a faites à son original sont là pour le témoigner. Ainsi p. 62 l'auteur rejette en note l'explication donnée par Diez des parfaits en *etti*, et préfère *la più probabile congettura del Nannucci*, qui est absolument insoutenable. — P. 60, l'auteur suit le même guide aventureux dans son explication de la 3e pers. du parf. de la 1re conj., *amò*, et admet l'existence d'une ancienne forme *amà* qui est plus que problématique : il suffit de faire remarquer que l'archaïque *amáo* est plus contraire que favorable à cette hypothèse, et que l'existence d'*amó* en espagnol démontre que cette forme, dans les deux langues, vient d'*amauit* pour *amavit* (cf. afr. *amot* de *amáu(e)t* pour *amabat*). — P. 37, nous lisons : « Le pluriel, à l'origine, prenait » aussi ses formes de l'accusatif, en retranchant l'*s* finale : de *sagittas* se fit *le* » *saetta*, de *servos i servo*, de *patres i patre*, comme il ressort de tant d'exemples » que Nannucci, dans la *Teorica dei nomi della lingua italiana*, a tirés des » livres anciens. Mais ensuite, par amour de la distinction, on prit les terminai- » sons du nominatif pluriel latin, *e* = *ae* dans la première déclinaison, *i* = *i* et » *es* dans la 2e et la 3e (*corone*, *figli*, *fiori*). » Nous n'avons pas sous la main l'ouvrage de Nannucci sur les noms, qui, à en juger par cet échantillon, est aussi peu judicieux que sa *Teorica dei verbi*, mais nous doutons beaucoup de la force probante des exemples qu'il a cités; quant à la théorie, elle se réfute d'elle-même. Comment admettre que la langue, après une période où elle ne distinguait pas les nombres, fût revenue emprunter des procédés de distinction à la déclinaison latine, sûrement bien morte ? — L'explication des pluriels féminins en *a*, donnée p. 38, est influencée par le même système; celle que fournit Diez est cependant bien simple et bien claire.

Toutes les additions de M. F. ne sont pas mauvaises; il distingue parfois des nuances intéressantes, et surtout signale à propos l'usage de la *lingua parlata*, si différente souvent de la langue littéraire. Il aura sans doute un plus grand nombre de remarques de ce genre à ajouter à la seconde partie de son louable travail, qu'il annonce comme prochaine, et qui comprendra la *Syntaxe*.

---

97. — **Monographie du sonnet.** Sonnettistes anciens et modernes, suivis de quatre-vingts sonnets, par M. Louis DE VEYRIERES. Paris, Bachelin-Deflorenne, 2 vol. in-12. 1869-1870.

M. Louis de Veyrières, qui aime beaucoup le sonnet et qui le cultive avec amour, comme le prouvent ceux dont il a composé la dernière partie de son livre, a voulu raconter l'histoire de ce genre de poésie tant vanté par Boileau, et que l'on a vu, depuis quelques années, refleurir de plus belle parmi nous. On s'était déjà souvent occupé, en France, de cette histoire depuis le milieu du XVIIe siècle (Guillaume Colletet) jusqu'à notre temps (M. Asselineau,

Digitized by Google

M. Evariste Boulay-Paty, M. Alfred Delvau, etc.)[1], mais on n'avait pas encore réuni un aussi grand nombre de renseignements sur le sonnet et les *sonnettistes* (demandons pardon à l'Académie d'employer ce mot vraiment trop commode pour qu'on puisse s'en passer), et l'ouvrage de M. de Veyrières est à la fois le plus complet et le plus intéressant de tous ceux qui ont été consacrés à cet aimable sujet.

L'auteur recherche d'abord les origines du sonnet, et, écartant l'opinion de Colletet, qui regardait ce genre de poésie comme indigène[2], il admet, avec tous les critiques éclairés, une provenance italienne. S'appuyant sur Raynouard et sur Fauriel, il explique très-bien que le *sonet* des Provençaux était une simple chanson, littéralement un petit *son*, et que, sur ce point, tout, en définitive, se réduit à une querelle de mots[3]. Le germe de l'erreur, M. de V. l'a découvert dans les *Vies des plus célèbres et anciens poètes provensaux* de ce Jean de Nostre-Dame qui, dit-il (p. 17), « non content de produire des pièces apocryphes, in-» ventait même des troubadours[4]. » C'est là qu'est venu la prendre, pour l'aggraver et la propager, César de Nostre-Dame, fils de l'astrologue Michel et trop digne neveu de Jean (*Histoire et chronique de Provence*, Lyon, 1614, in-fol.).

En Italie, M. de V. trouve tout d'abord « le sonnet célèbre que Pierre des » Vignes est censé avoir écrit en 1220. » Il en donne (p. 26 et 27) le texte et la traduction (due à M. Georges Garnier, un ami qui l'a beaucoup aidé dans toutes ses recherches), faisant observer que le choix de l'année 1220 est fort arbitraire. Je ne crois pas, en effet, qu'il soit possible de préciser la date de la composition de cette petite pièce où est signalée la vertu de l'aiguille aimantée (*la vertute de la calamita*), et il faut se contenter de dire que c'est là le plus ancien de tous les sonnets connus[5]. Dans la période suivante, M. de Veyrières mentionne, parmi les auteurs de sonnets, Guido Cavalcanti et Dante Alighieri, Cino da Pistoia, et surtout Pétrarque, par qui, dit-il (p. 29), le sonnet fut tellement transformé que le chantre de Laure peut être appelé le

---

1. En 1870 a paru un livre de M. Paul Gaudin intitulé : *Du rondeau, du madrigal et du sonnet* (Paris, pet. in-8°).

2. M. F. Z. Collombet, dans son *Cours de littérature profane et sacrée* (1833), n'a pas craint d'affirmer que « nous possédions des sonnets provençaux. » M. E. Boulay-Paty partageait, plus récemment, les illusions du vieux Colletet.

3. Bien avant Raynouard, dès 1242, comme le rappelle M. de V. (p. 22), la triomphante explication avait été donnée par Redi et Quadrio (*Della storia e della ragione d'ogni poesia*. Milan). A mon tour, je rappellerai que déjà Étienne Pasquier (*Recherches de la France*, Livre VII, chap. vj) avait déclaré que le *Sonet* dont il est question dans les poésies du comte Thibaut de Champagne « ne signifie autre chose que chanson. »

4. M. de V. cite contre le mensonger ouvrage de Jean de Nostre-Dame (p. 16) la *Dissertation de Pierre Joseph de Haitze sur divers points de l'histoire de Provence* (Anvers, 1704, in-12), et, aux *Additions* (t. II, p. 251) le travail de M. Paul Meyer dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. XXX et XXXI), sur les *Derniers troubadours de la Provence d'après le chansonnier Giraud*.

5. M. A. Huillard-Bréholles (*Vie et correspondance de Pierre de la Vigne, ministre de l'empereur Frédéric II*, Paris, 1864, in-8°, p. 155) cite, à cet égard, l'opinion considérable de M. de Raumer (*Gesch. der Hohenstaufen*, t. VI, p. 620, note 2). Ajoutons, pour répondre à ce que dit M. de V. (p. 27, 28) de l'incertitude qui plane sur la mort de Pierre de la Vigne (nom qu'on doit préférer à celui de Pierre des Vignes), que M. Huillard-Bréholles a placé par de bonnes raisons (p. 88) cet événement en avril 1249.

Digitized by Google

véritable père de ce genre de poésie[1]. L'auteur ajoute, en passant (p. 31), que, « d'après une opinion ancienne, fortifiée par de nouvelles preuves, il ne faudrait » point voir dans la bien-aimée de Pétrarque Laure de Noves, femme de Hugues » de Sade, mais Laure d'Adhémar, dont le père était seigneur de Cabrières, peu » éloigné de Vaucluse. Celle-ci mourut à trente-cinq ans et sans avoir été mariée » (Ph. de Maldeghem, *Vie de Pétrarque*)[2]. » Sur cette piquante question M. de V. fera bien de lire une note décisive de M. Alfred Mézières (*Pétrarque étude d'après de nouveaux documents*, Paris, 1868, introduction, p. xv et xvj)[3]. M. de V. indique rapidement les autres *sonnettistes* de l'Italie, parmi lesquels je ne nommerai que le Tasse, Sannazar, Michel Ange, Annibal Caro, dont la *Belle Matineuse* fut imitée par Voiture, Malleville et plusieurs autres, Galilée, Marini, Filicaia, dont il reproduit (p. 32) le magnifique sonnet sur *les destinées de l'Italie*.

En Espagne, la moisson de l'auteur est beaucoup moins abondante : Boscan, Garsilaso de la Vega, Hurtado de Mendoza, sainte Thérèse, dont le sonnet (*A Cristo crucificado*) est donné (p. 36) avec une traduction (qui me paraît bien insuffisante) du général comte Anatole de Montesquiou (p. 37), Herrera, Cervantes, voilà les noms principaux signalés à notre attention[4]. Il faut y joindre en Portugal Camoens, dont M. de V. paraît ne connaître que de réputation les admirables sonnets.

Abordant (p. 29) cette terre française où s'acclimata si vite et prospéra si bien la fleur délicate venue de l'Italie, M. de V. se demande quel fut le premier qui importa le sonnet chez nous? Entre Clément Marot et Mellin de Saint-Gelais, il n'ose se prononcer, disant trop modestement (p. 40) : « Nous abandonnons la » controverse à ceux qui sont moins ignorants que nous. » Il me semble qu'en face de la déclaration si expresse d'un contemporain tel que Joachim du Bellay, on ne peut guère contester à Mellin de Saint-Gelais l'honneur d'avoir introduit le sonnet en France[5]. Que le poète de Cahors ait suivi de près, de très-près, le poète d'Angoulême, je le veux bien, mais, dans tous les cas, il a si peu laissé de sonnets, et ses sonnets sont si faibles, si inférieurs à ses rondeaux et à ses épigrammes, que Marot, à tout prendre, n'existe pas comme *sonnettiste*. Celui qui,

1. Et. Pasquier (*Recherches de la France*, Liv. VII, ch. vj) avait déjà présenté Pétrarque comme « le père des sonnets italiens. »

2. Voir : *Le Petrarque en rime françoise avecq les commentaires, traduict par Philippe de Maldeghem, seigneur de Leyschook* (Bruxelles, 1600, in-12. Douai, mêmes date et format).

3. Cette *introduction* contient encore sur le recueil de Sonnets italiens découvert à Munich et publié pour la première fois, en 1859, par M. le professeur Thomas, sonnets qui ont été attribués sans d'assez sérieux motifs à Pétrarque, des renseignements que je recommande à M. de V. (p. viij-ix).

4. Sur le sonnet en Espagne, on a les meilleures indications dans les notes qui accompagnent la traduction du *Voyage au Parnasse* de Michel de Cervantes par M. J. M. Guardia (Paris, 1864, p. 127-260). Le savant traducteur vante (p. 129) un « sonnet très-joli » du marquis de Alcanises (p. 136), deux sonnets de B. J. Leonardo de Argensola, etc. Ticknor est encore à consulter.

5. J'espère que M. Prosper Blanchemain, qui va nous donner bientôt une édition complète des *Œuvres poétiques* de Mellin de Saint-Gelais, avec le commentaire inédit de Bernard de La Monnoye, mettra tout à fait en évidence les droits de son protégé. Probablement aussi nous trouverons de définitives conclusions dans la nouvelle édition préparée depuis si longtemps par M. Sainte-Beuve et qui nous est promise par M. Troubat du *Tableau historique et critique de la poésie française au XVIe siècle*. Déjà, dans l'édition de 1843 (p. 35, n. 1), l'éminent critique se déclarait formellement pour Mellin de Saint-Gelais.

Digitized by Google

sans contredit, mérite le plus d'être cité après Saint-Gelais, c'est Du Bellay, c'est le chantre si fécond et si gracieux d'*Olive* et des *Regrets*, c'est celui que ses contemporains ont surnommé le *Prince du sonnet*. M. de V. se garde bien d'oublier les sonnets d'Olivier de Magny, de Ronsard, de Remi Belleau, de Claude de Buttet, d'Etienne Jodelle, de Baïf, d'Amadis Jamyn et de Desportes. Malherbe l'amène au XVIIe siècle où il distingue, entre tous, Gombauld, Maynard, Malleville, Voiture, Corneille, Benserade. Il termine par ce trait spirituel (p. 42) l'esquisse de l'histoire du sonnet en France : « De nos jours, les sonnettistes ne se » comptent plus, excepté les bons. »

Continuant à décrire les pérégrinations du sonnet, M. de V. le suit en Angleterre, attiré surtout par les grands noms de Shakspeare et de Milton, sans parler de celui de la reine Elisabeth[1]; en Allemagne, où il ne mentionne, avec Gœthe, qu'un très-petit nombre de poètes[2]; en Hollande, où il peut indiquer à peine deux *sonnettistes* de quelque valeur; en Pologne, où il salue le seul Adam Mickiewicz; en Russie, où Pouschkine à peu près seul aussi représente un genre de poésie qui décidément semble avoir besoin, pour se développer à son aise, des chaudes influences du soleil de l'Europe méridionale[3].

Je glisse sur les chapitres intitulés : *Règles du sonnet*, *divers genres de sonnets*, *des académies protectrices du sonnet* (*Jeux floraux* — avec l'inévitable et indestructible fable de Clémence Isaure, — *Société des lanternistes*, *Puys* ou *Palinods* de Rouen, de Caen), et j'arrive à la plus précieuse portion de l'ouvrage : *Sonnettistes français anciens* (1529-1800). Là (p. 95-287 du tome I et p. 5-106 du tome II) M. de V. a réuni des milliers de particularités littéraires, biographiques, bibliographiques. Quelques-unes de ces particularités sont des révélations. M. de V. a fouillé avec tant d'ardeur soit dans les bibliothèques publiques de Paris (surtout la bibliothèque du Louvre), soit dans les collections particulières, qu'il a retrouvé plus d'une douzaine de nos vieux poètes. A ces évocations de morts depuis si longtemps oubliés[4], se joignent des redressements de toute sorte, et les deux volumes de M. de V. complètent aussi bien la *Bibliothèque française* de l'abbé Goujet et le *Catalogue* de Viollet-le-Duc[5], que le *Manuel du Libraire*[6] et

1. Marie Stuart, comme l'a parfaitement établi M. Wiesener, n'est pas l'auteur des douze sonnets au comte de Bothwell qui lui ont été attribués par des ennemis.

2. [Toute cette histoire du sonnet à l'étranger est fort incomplète et superficielle. Pour l'Allemagne notamment, M. de V. ne dit pas un mot de l'épidémie de sonnets qui sévit dans l'école romantique, et contre laquelle Baggesen fit un livre exprès. Il ne parle, ni des *Sonnets cuirassés* de Rückert, ni des admirables sonnets de Platen, ni des sonnets, très-rares mais si beaux, de Heine. — G. P.]

3. C'est le cas de citer le dernier vers d'un sonnet de M. Paul Garnier sur le *Sonnet* (t. II, p. 107) : « Et dans son étincelle on revoit le soleil. »

4. A. de Beauregard (de Lyon), François Dambrun, gentilhomme de la maison de la duchesse de Ferrare (Renée de France), Rostaing de Luzy, Marc Gilles Mancel (de Normandie), Mauvernois, Jacques Moysson, H. Piccardt, de La Ronce, Pierre Tredehan (d'Angers), secrétaire du cardinal de Meudon (Du Bellay), etc.

5. M. de V. relève aussi quelques erreurs de Viollet-le-Duc, notamment (t. I, p. 105), celle que commet le zélé bibliophile en affirmant que le poète Isaac Habert n'avait pas été connu des biographes antérieurs, alors que Goujet, Ph. de La Madelaine, Brunet l'avaient mentionné tous les trois.

6. Les lacunes de cet ouvrage sont indiquées tome I, p. 96, 98, 100, 106, 111, 198,

Digitized by Google

que le *Dictionnaire des anonymes et pseudonymes*. Des citations tirées de livres rares, prises surtout parmi ces pièces liminaires qui abondent dans les bouquins du XVIe siècle, ajoutent un singulier agrément aux trois cents pages où l'auteur passe en revue l'armée presque infinie des anciens *sonnettistes*, armée à laquelle le dépouillement de douze à treize cents volumes du *Mercure de France* et du *Mercure galant* a fourni beaucoup d'obscurs soldats.

Quant aux *sonnettistes français modernes* (1801-1869), ils sont eux aussi en quelque sorte innombrables : la liste qu'en dresse M. de V. est des plus curieuses. Parmi ces *sonnettistes*, on n'est pas peu surpris de rencontrer Carnot (p. 129, 130). Des anecdotes, des rapprochements, des extraits, le tout entremêlé de bien des mots heureux, rompent d'une manière agréable la monotonie inséparable des longues énumérations.

Le livre n'est ni sans lacunes, ni sans erreurs. Parmi les sonnets qui ont été oubliés, je me contenterai de signaler, pour le XVIe siècle, vingt-deux sonnets pieux de Lancelot de Carle, évêque de Riez (à la suite de sa paraphrase de : l'*Ecclésiaste de Salomon* (Paris, 1561), et vingt sonnets anonymes (quelques-uns fort remarquables) qui se lisent à la suite de la *Plainte de la Guiene au Roy* (Bourdeaux, S. Millanges, 1577), réimprimée par M. Jules Delpit dans le 1er volume des *Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne* (Bordeaux, Gounouilhou, 1868); pour le XVIIe siècle, le sonnet jadis si célèbre de l'abbé de Rancé, que l'on retrouve encore dans certains ouvrages de piété, et un sonnet de Claude le Petit contre Marc de Mailliet, rapporté par Jean Rou (*Mémoires*, 1857, t. II, p. 318)[1]. Quelques-unes des petites notices retracées par M. de V. pourraient — qui s'en étonnera ? — être plus exactes. Une attentive révision fera disparaître des taches qui sont presque toutes légères, et bientôt, croyons-le, une nouvelle édition, débarrassée de toutes fautes, enrichie de considérables additions, en un mot, irréprochable à tous les points de vue, viendra tenter non-seulement les poètes et les érudits, mais encore tous les hommes de goût qui ne sont pas compris dans ces deux catégories[2]. T. DE L.

207, 232; tome II, p. 8, 14, 33, 82, etc.

1. On lit (t. II, p. 18) que Claude le Petit « monta jeune sur le bûcher, en place de » Grève, l'an 1622, pour avoir composé des vers infâmes. » 1622 est là pour 1662 (voir, pour cette dernière date, les *Trois lettres inédites relatives à Claude le Petit* insérées par moi au *Bulletin du Bouquiniste* du 1er avril 1872, p. 147); c'est un lapsus typographique non relevé aux *errata*. L'imprimeur de M. de V., M. Jouaust, d'ordinaire si soigneux, a déplorablement multiplié les fautes dans ces deux volumes d'un aspect si élégant, et l'on n'a que trop l'occasion de répéter, à ce sujet, ce que dit l'auteur (t. I, p. 115) d'un recueil de vers de Guillaume de Buys (l'*Oreille du prince*, Paris, 1582, in-8°) : « Les » *coquilles* semblent s'y être donné rendez-vous. »

2. [Nous devons ajouter que l'article de notre érudit collaborateur nous parait un peu trop bienveillant. M. de V. est loin d'avoir rassemblé tous les faits intéressant l'histoire du sonnet ou même d'avoir choisi les plus saillants. Ses énumérations indéfinis de noms et de dates auraient pu être mieux disposées et même avantageusement remplacées par des résumés bien présentés. Il y a, pour toute la partie ancienne, des omissions et des erreurs que M. T. de L. n'a pas toutes relevées. Enfin il règne dans tout ce livre un esprit de dévotion que nous n'avons pas à juger, mais qui paraît fort étrange en pareil sujet. — G. P.]

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 20 — 18 Mai — 1872

Sommaire: 98. Bacher, Nizâmî. — 99. Müller, Le Groupe aryen et le Groupe sémitique. — 100. Curtius, Études sur la Grammaire grecque et sur la Grammaire latine. — 101. Paris, Les Manuscrits de la Bibliothèque du Louvre. — 102. Luzel, Contes bretons. — 103. De Lassberg et Uhland, Lettres p. p. Bartsch et Pfeiffer. — Variétés : Trois lettres inédites de La Mothe Le Vayer à Pierre du Puy.

98. — **Nizâmî's Leben und Werke** und der zweite Theil der nizâmîschen Alexanderbuches mit persischen Texten als Anhang. — Beiträge zur Geschichte der persischen Literatur und der Alexandersage von Dr W. Bacher. Leipzig, Verlag von W. Engelmann, 1871. In-8°, viij-122 p., textes 39 p.

L'histoire de la littérature persane compilée par de Hammer a sans doute rendu et rend encore de grands services, mais on sait combien elle est défectueuse et avec quelle réserve on doit la consulter. C'est avec de consciencieuses monographies comme celle que nous avons sous les yeux qu'on pourra un jour refaire cette histoire, et l'on doit savoir gré à M. Bacher d'avoir tourné son attention sur celui des grands poètes persans qu'on avait le plus négligé en Europe.

Son travail se compose de deux parties bien distinctes. Dans la première, M. B. cherche à retracer les principaux faits de la vie de Nizâmî, à peindre son caractère et ses mœurs, en s'aidant des écrits mêmes du poète. Dans la seconde, il analyse le deuxième livre de l'histoire fabuleuse d'Alexandre (Khirad-Nâmah), dans lequel ce prince est envisagé comme philosophe et comme prophète, après avoir été représenté comme conquérant dans le premier livre (Iqbâl-Nâmah). Sans se borner à une sèche analyse, M. B. discute un certain nombre de points, relatifs à la légende d'Alexandre, qui avaient été seulement effleurés dans les travaux de ses devanciers. Son étude forme un complément nécessaire de celle de Spiegel qui, volontairement, avait laissé de côté le Khirad-Nâmeh comme *ne représentant pas les croyances populaires des Orientaux*. Ce jugement est d'ailleurs un peu hasardé, M. B. le démontre fort bien, et nous renvoyons le lecteur désireux de se former une opinion à ce sujet au chapitre intitulé par l'auteur *Quellen Nizâmî's*.

Dans le chapitre suivant, on trouve une dissertation sur le rôle que joue *Belinas* dans l'histoire d'Alexandre. M. B. identifie, non sans raison, ce personnage avec Apollonius de Tyane, contre Spiegel qui voulait y voir Pline. M. B. paraissant ignorer l'existence d'un excellent mémoire de M. Leclerc, ayant pour titre *Belinas et Apollonius de Tyane*, et paru dans le Journal asiatique d'août-septembre 1869, nous le lui signalons.

Puis viennent neuf autres chapitres dont voici le contenu : *Zehn einleitende Erzählungen; Alexander als Philosoph; Alexanders Berufung zur Prophetie, Die Weisheitsbücher; Beginn der Reise, Züge im Westen; Zug durch den Süden; Züge im*

Digitized by Google

Osten; Zug durch den Norden, das Eldorado; Krankheit und Tod Alexanders; Schiksal der Verwandten Alexanders und der Sieben Weisen.

Dans la première partie de son ouvrage, M. B. commence par déterminer la véritable date de la mort de Nizâmî, ainsi que celle de sa naissance. On admet généralement, sur l'autorité de Daulet-Shâh, que Nizâmî naquit en 513 et mourut en 576 (de l'hégire). Hadji Khalfa n'est pas d'accord avec lui-même sur la date de la mort, car il donne, en différents endroits de son encyclopédie bibliographique, tantôt le chiffre 576, tantôt 596, 597 et 599. Si l'on avait examiné de plus près les œuvres de Nizâmî, depuis longtemps déjà on connaîtrait la vérité. En effet, trois des poèmes du *Khamsah* sont datés. *Khosrou et Shîrîn* fut terminé en 571; *Lailâ et Madjnoûn*, en 584, et le *Haft Paikar*, en 595. De plus, Nizâmî nous apprend lui-même, dans l'introduction de *Lailâ et Madjnoûn*, qu'il avait alors 49 ans. Enfin, une glose, ajoutée à la fin de l'*Iskandar-Nâmah*, le fait mourir à l'âge de 63 ans. Si donc il avait 49 ans en l'an 584, il est mort en 599, ce qui concorde avec le chiffre le plus élevé donné par Hadji Khalfa, et sa naissance doit être placée en 535. M. B. aurait pu faire observer que les dates erronées 513-576, elles-mêmes, fournissent une preuve en faveur de l'exactitude de la glose susdite, car, d'après ces dates, Nizâmî aurait également vécu 63 ans.

Les chapitres subséquents sont consacrés à l'examen de chacun des poèmes qui forment le *Khamsah*. Grâce à de nombreux fragments de ces poèmes, M. B. parvient à reconstituer une biographie assez détaillée de leur auteur. Le texte des fragments est imprimé à la fin de l'ouvrage, d'après un manuscrit de Breslau, comparé, pour le deuxième livre de l'histoire d'Alexandre, avec l'édition de Calcutta.

M. B. s'est cru obligé de traduire ces fragments en vers blancs; aussi sa traduction, généralement fidèle, est-elle, en quelques endroits, un peu trop libre. Par exemple (p. 12-13) l'hémistiche : *Khâki tab ârandah betâboût bakhsh* est rendu par : « Schaff' bei Seit' den Staub, *der dæmpft das Feuer;* » l'hémistiche : *Abi tou bâshad kié shoûyî Khâki dil* par : « Beuge tief vor ihm dich, dass erhœht » dich; » l'hémistiche : *Zi kâr oftâdeyirâ kâr sâzîm* par : « Dem Tiefgebeugten » neue Kræfte geben. » C'est tenir peu compte du texte. Dans quelques cas seulement, il y a inexactitude, parfois même, contresens. Ainsi, dans une élégie sur la mort de sa mère, Nizâmî s'exprime en ces termes :

Gham bîshtar az qiyâs khward ast
Girdâbeh fozôun zi qaddi mard ast

et M. B. traduit (p. 9) :

Viel des Kummers ward ihr zugemessen,
Manneshoch umtobte sie sein Strudel.

Dans ce vers, le second hémistiche s'applique à la généralité des hommes et non à la mère de Nizâmî. Le sens est : « Le gouffre (de la vie) dépasse la taille de » l'homme. »

P. 13, nous lisons :

Niemand kann des Freundes ganz entraten,
Wie erst jemand, der noch Beistand durstet

Digitized by Google

Le texte est :

Hast zi yârî hamahrâ nâgozîr
Khâssah zi yârî kié bowad dastgîr

Conséquemment, le sens du second hémistiche doit être rendu ainsi : « Surtout » d'un ami qui tende une main secourable. »

P. 35, M. B. traduit ainsi un hémistiche d'une élégie de Nizâmî sur la mort de sa première femme : « Dein Aug' hielt bœses Auge von mir ferne. » Or le texte est : *Zi tsheshmi manesh tsheshmi bad doûr kard*, ce qui signifie : « Le mau- » vais œil l'a éloignée de mes yeux. »

P. 38, on lit : « Denn wenn gestohlen auch, die Waar' ist kostbar. » C'est le contraire qu'il faudrait. Le texte : *Kié kâlây dozdîdah arzân bowad* n'admet qu'une interprétation : « Car un objet volé est à bon marché. »

P. 39, la phrase : « Wæhle, wie das Veilchen, eine Farbe » ne nous paraît pas rendre exactement : *Begzar tshou banafshah az dou roûyî*. Nizâmî a sans doute voulu dire : « Sois hypocrite, comme la violette (qui se cache). »

P. 43, au lieu de Er schloss, il faudrait *il ouvrit*, car le texte porte Bâz kard.

P. 52, nous lisons :

Denn den Harrenden entfliehen Seufzer,
Hilfe fleh'n von dir sie, komm' und rette!

Le texte est :

Montazirânrâ belab âmad nafas
Ey zi tou faryâd befaryâd ras

Il faut donc traduire : « Ceux qui t'attendent sont prêts à rendre le dernier » soupir ; O toi qui fais pousser des gémissements, accours au moins à ces gé- » missements (arrive au secours) ! »

P. 53 (il s'agit des infidèles), nous lisons :

« Auf gebiete dem Seraphimheere,
Dass den Glanz der Lichter sie entzünden. »

Le texte dit tout autrement :

Khîz ou befarmây sarâftî râ
Bâd damîdan dou seh qandîl râ

« Lève-toi, ordonne à l'ange de la mort d'éteindre deux ou trois flambeaux, » c'est-à-dire, de faire mourir quelques-uns de ces infidèles.

P. 103, l'hémistiche : « Ein Echo, das der Frage war entsprechend » ne rend pas bien : *Sedâyî kié mânand bâshad begoft*, c'est-à-dire : « Un écho qui ressem- » blait à des paroles. » Quant aux mots *pas sî tshehel roûz* (p. 39 du texte), c'est par inadvertance qu'ils ont été rendus ainsi : « Nach zwanzig, dreissig..... » Tage » (p. 102), il faudrait *dreissig*, *vierzig*. Rappelons enfin à M. B. que le mot *honar* n'est pas synonyme de *vertu* (Tugend), comme il a constamment traduit, mais signifie *mérite*, *talent*.

Relativement aux textes, très-bien édités d'ailleurs, nous n'aurons qu'une seule observation à faire sur le choix d'une leçon. A la p. 17 du texte, l. 6, M. B. propose de changer *doûstar* en *doûstî* dans le vers :

Nê dânam kasî koû bedjân oû betan
Marâ doûstar dârad az khwîshtan

Digitized by Google

et traduit conformément à cette correction :

« Und keinen weiss ich, der mit Leib und Seele,
Mir Freundschaft mœchte treu und innig widmen?

Ce changement n'est pas nécessaire. *Doûstar* est pour *doûsttar*; c'est une forme allégée pour les besoins du mètre, et comme *doûsttar dâshtan* signifie *aimer mieux*, nous traduirons : « Je ne connais personne (au monde) qui, de corps et d'âme, » m'aime mieux que je ne le fais moi-même. »

Signalons en terminant quelques fautes d'impression omises dans le trop court errata. P. viij, note, lisez *ʿaib* et non *ghaib*; p. 6 du texte, l. 8, *ln* et non *ibn*; p. 7, l. 6, *anbiyâ* au lieu de *anyiyâ*; p. 8, l. 12, il ne faut pas de *hamzah* sur le *hé* de *dargah*, ca, dans ce mot, le *hé* est *malfoûzah* et non *makhfî*; p. 11, 3 l. av. la fin, lisez *aurangesh* au lieu de *auranges*; p. 13, l. 3, *hâsil* et non *khâsil*; *Ibid.*, i. 7, *rizq* au lieu de *zirq*. A la p. 14, un vers a été omis; on en trouve la traduction p. 34, l. 21; p. 20, l. 1, lisez *khâss* au lieu de *hâss*; *ibid.*, l. 7, *djoz* au lieu de *khoz*; p. 33, l. 5, *har koû*, au lieu de *ham koû*; p. 34, l. 16, *négardad* au lieu de *bégardad*; p. 14 et 75 de la traduction, notes, *makhzan* et *zanî* au lieu de *manîzan* et *ranî*.

Un mot encore sur une particularité orthographique. Pourquoi M. B. écrit-il avec persistance un simple *kâf* dans les mots tels que *ânkié*, « celui qui, » *har kié*, « quiconque ? » Cela est tout à fait contraire aux règles de la grammaire persane[1].

S. GUYARD.

---

99. — FRIEDRICH MÜLLER. Indogermanisch und semitisch. Ein Beitrag zur Würdigung dieser beiden Sprachstæmme. Vienne, Gerold. 1870. In-8°, 16 p.

C'est une heureuse idée qu'a eue M. Frédéric Müller d'énumérer tous les points fondamentaux sur lesquels il y a, entre les idiomes sémitiques et les langues indo-européennes, des différences radicales : car on voit encore le problème de la parenté de ces deux familles de langues traité par des savants qui ne se rendent pas bien compte du vrai nœud de la difficulté.

Ces points sont au nombre de sept : 1° *Phonétique*. Tandis que dans les langues indo-européennes, dès la période la plus ancienne que nous puissions atteindre, les aspirées *gh*, *dh*, *bh* correspondent aux trois consonnes sonores *g*, *d*, *b*, nous voyons que dans les langues sémitiques ce sont les trois consonnes muettes *k*, *t*, *p* qui vont parallèlement aux spirantes *h*, *s*, *f*. En outre, les langues sémitiques présentent cette particularité qu'elles ont donné naissance, dans la série gutturale et dentale, à des consonnes emphatiques (k à côté de *k*, *ṭ* à côté de *t*) qui manquent dans l'autre famille de langues. Enfin, des deux liquides, la lettre *l* paraît la plus ancienne en sémitique, et la lettre *r* en indo-européen. Parmi les voyelles, nous trouvons cette différence qu'*ai*, *au* sont toujours en sémitique le produit de la rencontre de *a* + *i*, *a* + *u*, ou bien *a* + *y*, *a* + *v*,

1. On trouve quelquefois, il est vrai, *ânk* pour *ânkié*, mais jamais *hark* pour *har kié*.

Digitized by Google

tandis que dans la famille arienne *ai*, *au* peuvent provenir d'un renforcement de l'*i* ou de l'*u*.

2° *La syllabe.* En indo-européen, la syllabe peut commencer soit par une voyelle, soit par une consonne, soit par plusieurs consonnes. En sémitique, il faut que la syllabe commence toujours par une consonne simple : elle ne peut commencer ni par une voyelle, ni par plusieurs consonnes. La syllabe sémitique doit toujours finir, soit par une voyelle, soit par une consonne simple : les langues indo-européennes permettent à la fin de la syllabe un groupe de consonnes.

3° *La racine.* Les deux familles de langues ont des racines verbales et des racines pronominales. Mais tandis que dans les langues indo-européennes les racines verbales sont toujours monosyllabiques, les racines verbales des langues sémitiques ont trois consonnes, lesquelles formaient probablement à l'origine trois syllabes. Peut-être ces formations trilitères ne sont-elles pas des racines, mais de véritables mots : la façon dont ces mots ont été tirés d'anciennes racines monosyllabiques nous échappe complétement. Aussi longtemps que ce problème n'aura pas été résolu, les racines sémitiques et les racines indo-européennes sont des quantités irréductibles entre elles et ne souffrant aucune comparaison.

4° *Le mot.* Les langues ariennes, pour former leurs mots, placent toujours l'élément pronominal après l'élément verbal : elles ne connaissent, en d'autres termes, que des suffixes. Les langues sémitiques ont, en outre, des préfixes. De plus, la voyelle indo-européenne ne se modifie que dans les limites d'une certaine série vocale : ainsi l'*a* se renforce en *ā*, l'*i* en *ai*, l'*u* en *au*; mais *i* ne pourrait se renforcer en *au*, ni *u* en *ai*. Le sémitique procède autrement. La voyelle exigée par un certain type grammatical entre dans le mot sans aucun égard pour la nature de la voyelle primitive, si tant est qu'on puisse parler de voyelle primitive pour les langues sémitiques.

5° *Les catégories grammaticales.* Le genre grammatical est triple dans les langues indo-européennes : masculin, féminin, neutre. En sémitique, il n'y a que le masculin et un féminin-neutre. En revanche, le verbe sémitique marque le genre à la seconde et à la troisième personne, tandis que le verbe indo-européen est absolument indifférent à la distinction des genres. La déclinaison arienne comprend huit cas : c'est tout au plus, si les langues sémitiques nous montrent les traces de trois formes casuelles différentes. Le verbe sémitique n'a que deux formes temporelles : le présent et l'aoriste; le présent est marqué à l'aide d'un suffixe, l'aoriste à l'aide d'un préfixe. En indo-européen, il existe, outre le présent et l'aoriste, un parfait, sans compter les formes marquant les divers modes de l'action, telles que l'optatif et le subjonctif. Le verbe indo-européen se laisse déterminer par certaines particules d'origine pronominale qui viennent se placer devant lui, et qui expriment diverses relations d'espace ou de temps. Le sémitique n'a rien de pareil : il est obligé de marquer ces relations à l'aide de mots concrets ou moyennant des formations verbales d'une espèce particulière.

6° *Composition des mots.* La seule composition que permettent les idiomes

Digitized by Google

sémitiques, c'est celle d'un substantif avec un pronom personnel : contrairement au principe des langues ariennes, c'est le mot déterminé qui précède. D'autre part, les langues sémitiques peuvent assembler en un composé le verbe et son régime direct, quand celui-ci est un pronom : c'est là un empiètement sur la syntaxe qui est tout-à-fait étranger à la famille indo-européenne. Si le persan présente un fait analogue, il y faut voir un effet de l'influence sémitique. Les suffixes pronominaux qui sont ainsi joints au verbe sont identiques aux suffixes possessifs, de sorte qu'il est impossible d'expliquer le fait par la juxtaposition.

7e *Mode de développement des deux familles de langues*. Les langues sémitiques ressemblent à une construction de granit qui résiste à l'action du temps. Grâce à la nature plus forte de leurs articulations, à la structure plus simple de leurs syllabes, à la moindre étendue des mots, elles échappent aux altérations qu'ont souffertes les langues indo-européennes. Les changements survenus peuvent tous s'expliquer, sauf quelques faits d'assibilation et d'aspiration, par le déplacement de l'accent. Ainsi *taktulu* devint *tektul*, *tiktôl* dans les idiomes araméens et en hébreu, lorsque l'accent passa de l'antépénultième sur la seconde syllabe. Ces modifications ne concernent guère que les voyelles : on ne voit pas des consonnes tomber, comme dans les langues ariennes, ni les suffixes se souder à la racine de telle façon qu'ils semblent faire corps avec elle.

Telles sont les sept différences formelles constatées par M. Frédéric Müller. Quant aux différences matérielles, il ajoute que si pour les racines pronominales il est impossible de ne pas reconnaître une certaine ressemblance, cela s'explique aisément par la nature même de ces racines, qui sont monosyllabiques et consistent uniquement en une voyelle ou en une consonne suivie d'une voyelle : des mots d'une structure aussi élémentaire, ne comportaient pas une grande diversité et des rencontres étaient inévitables. L'auteur ne parle pas des racines verbales, dont l'examen le conduirait trop loin.

Nous nous sommes borné à résumer les faits présentés par M. Müller, qui nous paraissent généralement exacts, quoiqu'il y ait quelques réserves à faire sur quatre ou cinq points. Ainsi nous ne croyons pas que l'argument tiré du mode de développement des deux familles de langues soit, en réalité, distinct de l'argument qu'on peut tirer de la différence de structure. Il n'y a pas non plus de raison pour parler, en un travail de ce genre, des particules qui viennent se placer devant le verbe indo-européen : c'est là un fait trop récent pour entrer en ligne de compte. Ces particules ne sont pas autre chose que d'anciens adverbes. La conjugaison indo-européenne, en ses trois temps les plus anciens : présent, aoriste et parfait, est le résultat d'une répartition graduelle de formes d'abord employées l'une pour l'autre ; on en peut dire autant des modes. Il n'est pas sûr que le *l* indo-européen soit moins ancien que le *r*. L'ordre adopté par les composés ariens, où le déterminant précède le déterminé, n'est pas invariable, comme le prouvent les composés védiques tels que *vidad-vasu* et les composés grecs comme φιλοκερδής.

La conclusion à laquelle arrive M. F. Müller, c'est que les deux types sont absolument différents. Les partisans d'une langue mère ario-sémitique devraient

Digitized by Google

choisir pour elle entre les deux types, et ils auraient ensuite à expliquer pourquoi et comment l'une des deux familles s'est complètement écartée du type primitif. Ce sont les langues sémitiques qui ont la structure la plus ancienne : la déviation devrait donc être mise au compte des idiomes indo-européens. Mais ce n'est pas ainsi que le problème a été posé en ces dernières années : les partisans de l'unité ario-sémitique partent ordinairement du type arien, et ils vont chercher dans les racines sémitiques, l'un des formations nominales indo-européennes, l'autre des racines indo-européennes déjà composées avec des prépositions.

Au reste, si M. Müller repousse avec beaucoup de décision ces hypothèses, il ne nie pas pour cela l'unité de race : il paraît au contraire l'admettre. Mais, ajoute-t-il, l'unité de race et l'unité de langue sont deux ordres de faits absolument indépendants, l'origine du langage étant postérieure à la différenciation des races. Cette dernière conclusion dépasse les prémisses. Rien ne prouve que les racines qui composent le fonds des langues indo-européennes aient été le premier langage de cette race : il est probable, au contraire, que c'est le résidu d'une ou plusieurs évolutions linguistiques antérieures.

M. B.

---

100. — **Studien zur griechischen und lateinischen Grammatik**, herausgegeben von Georg Curtius. Zweiter Band. Zweites Heft. Leipzig, Hirzel, 1869. In-8°, VI-203-450 p.

Ce second cahier du second volume des études grammaticales publiées sous la direction de M. G. Curtius (voir la *Revue critique*, 1869, II, 100, 165) comprend des travaux de trois auteurs.

I. Windisch, recherches sur l'origine du pronom relatif dans les langues indo-germaniques, 203-419. Dans ce travail qui occupe presque tout ce cahier, M. Windisch s'efforce d'établir que la racine *ja* d'où le pronom relatif est originaire en sanscrit, en zend et en grec n'avait primitivement d'autre valeur que de rappeler l'idée de ce dont avait déjà parlé. L'auteur y mêle beaucoup de recherches étymologiques sur les pronoms démonstratifs.

II. M. Roscher développe que les mots ψιλεύς, ψίλαξ, φιλόψιλος (Suidas, Æsychius) dérivent de πτίλον signifiant *aile* au propre et au figuré. — Il relève la forme aspirée *phiissimo* pour *piissimo* dans une inscription inédite d'Ostie. 423-425.

III. M. Kraushaar dérive ἐάω de ἐσFαjω qu'il rattache à la racine sanscrite *as* signifiant *jeter*, *laisser aller*. 429-433.

IV. M. G. Curtius publie une tentative d'étymologie du mot osque *cebnust*, reproduit avec quelques remarques l'inscription locrienne éditée par Oiconomides (Athènes, 1869, in-4°), et appelle l'attention sur la forme d'impératif pluriel aoriste moyen ἀνελόσθω qui se rencontre dans une inscription de Tégée.

X.

Digitized by Google

101. — **Les Manuscrits de la Bibliothèque du Louvre**, brûlés dans la nuit du 23 au 24 mai 1871. Par Louis Paris, directeur du cabinet historique. Paris, au bureau du Cabinet historique, 1872, xj-165 p.

La Bibliothèque du Louvre avait un catalogue de ses manuscrits, manuscrit lui-même; M. L. Paris en avait pris une copie, qui s'est trouvée, après l'anéantissement de cette belle bibliothèque, représenter seule les trésors détruits. M. P. l'a publiée, avec des remarques intéressantes, dont beaucoup sont dues à M. Barbier, bibliothécaire du Louvre. Il a fait précéder ce catalogue de la reproduction d'une bonne notice sur la bibliothèque disparue, publiée en 1858 par M. Rathery, et l'a fait suivre de pièces inédites, tirées des collections du Louvre, dont il avait heureusement la copie. Cet *appendice* se compose : 1° de 19 pièces fort intéressantes, relatives en grande partie aux comptes de la maison d'Orléans-Valois aux xive-xve siècles (l'une de ces pièces, où il s'agit de Triboulet, « fou du roi de Sicile, » a fourni à M. P. l'occasion d'une curieuse annotation; une autre est le mandat d'un don de 100 écus d'or fait à Clément Marot par François Ier, avec la quittance du poète); 2° 4 pièces empruntées au Recueil Bourdin, d'une assez grande valeur historique (surtout la lettre de Tranchelion au duc de Guise, du 29 décembre 1557); 3° 38 pièces, presque toutes curieuses, tirées des papiers de Noailles (signalons une lettre de Mme de La Vallière, une de la princesse de Conti sa fille, et cinq lettres piquantes d'Elisabeth de Parme, fille de Louis XV, etc.); 4° la *Vie de Nicolas Rapin* par Colletet.

Le catalogue lui-même comprend 346 numéros. Nous y renvoyons naturellement ceux de nos lecteurs qui veulent se donner le triste plaisir de connaître l'étendue de nos pertes. Nous ne ferons qu'un petit nombre de remarques : Le n° 1, ms. célèbre connu sous le nom d'*Heures de Charlemagne*, est heureusement sauvé, grâce à sa translation au Musée des Souverains; il en est de même des n°s 195 (Profession de foi des commandeurs du Saint-Esprit) et 346. — Au n° 39 (Table du recueil de Saint-Genis) est rattachée une note intéressante de M. Barbier; au n° 64 (*Registres du Parlement*) M. P. mentionne quelques pièces dont il a la copie; il possède en entier et va publier celle du n° 159, *Les Marques glorieuses du militaire françois*, état, dressé par d'Hozier, des officiers français tués à l'ennemi jusqu'au règne de Louis XVI; il promet aussi la publication de l'*Inventaire*, copié par lui, *des papiers de Noailles* (n° 236), dont la perte est si regrettable; au n° 331, *Manuscrits Colletet*, nous trouvons des renseignements sur les *Vies des poètes* publiées ou conservées en copies, qui seront utilisés dans un travail plus complet que nous soumettrons prochainement à nos lecteurs. Beaucoup d'autres articles mériteraient d'être signalés : mais nous n'avons indiqué qu'une partie des manuscrits dont il reste encore quelque chose. La lecture du catalogue laisse en somme l'impression que, pour les manuscrits, la perte a été moins grande qu'on ne devait le craindre. La bibliothèque était surtout riche en documents historiques relativement modernes; les mss. anciens y étaient très-rares. Parmi ceux qui ont été brûlés, beaucoup n'avaient pas une très-grande valeur : il n'en reste encore que trop à regretter.

Digitized by Google

Cette utile publication aurait gagné à être pourvue d'un index; les recherches n'y sont pas commodes (elles ne sont pas bien longues, il est vrai, le catalogue comprenant seulement 348 numéros).

---

102. — **Contes bretons** recueillis et traduits par F. M. Luzel. Quimperlé, Claret, 1870. In-18, xiv-103 p.

Ce petit volume n'est qu'un ballon d'essai : il doit être suivi d'un recueil considérable de contes bretons recueillis par M. Luzel. Le premier volume contiendra 35 contes, accompagnés de commentaires par M. Reinhold Kœhler. M. Luzel est déjà connu de nos lecteurs par la précieuse collection de chants populaires bretons dont la *Revue critique* a rendu compte (1868, art. 205); il continue, en rassemblant les contes, l'œuvre patriotique et scientifique à laquelle il s'est consacré. Voici comment il en parle lui-même dans sa préface, et nous ne saurions mieux faire que de lui laisser la parole : « J'ai souvent songé à recueillir toute » cette littérature orale qui a charmé mon enfance au foyer du manoir paternel, » et aujourd'hui qu'il m'est donné de disposer d'un peu de loisir pour la réali- » sation de ce projet, je veux y consacrer mon temps et mes soins et y apporter » toute la sincérité et l'exactitude désirables en pareille matière. Mon ambition » serait, — toute proportion gardée et dans la mesure de mes forces, — de » faire pour notre Basse-Bretagne ce que les deux Grimm ont fait pour l'Alle- » magne. Tous les soirs, je vais m'asseoir au foyer de la veillée, au coin de » l'âtre enfumé des fermes et des manoirs bretons, et là, suivant l'usage et les » formules antiques, les conteurs les plus renommés de chaque village étonnent » et charment tour à tour mon esprit par les ressources infinies de l'imagination » celtique, si féconde en merveilles, en magies et en enchantements de toute » sorte. Je recueille tout *en breton*, arrêtant souvent le conteur et lui faisant » répéter certains passages, afin de reproduire avec une fidélité aussi rigoureuse » que possible le mouvement, les nuances, la physionomie même de ses narra- » tions, etc. »

M. L. se demande et demande à la critique comment on doit procéder pour la publication et la traduction de récits ainsi recueillis : faut-il reproduire avec une exactitude absolue les paroles mêmes du conteur, ou peut-on « se permettre » quelques légères licences, dans la forme seulement, par la raison que la plu- » part de ces contes ne sont pas plus bretons que français, et qu'on les trouve » un peu dans tous les pays, plus ou moins altérés et modifiés suivant le génie » des peuples ? » C'est une question de goût, de tact et de mesure : un homme placé dans des conditions aussi favorables que M. L. doit entendre le même conte un grand nombre de fois; nous ne voyons aucun inconvénient à ce qu'il supprime, dans son récit définitif, les enjolivements propres à chaque conteur, et à ce qu'il profite des variantes de faits pour donner au conte sa forme la plus logique. Mais il faut procéder à ce travail avec infiniment de précaution et de

Digitized by Google

sagacité, — et en tout cas indiquer en note les variantes des faits qu'on n'admet pas. Il faut peu se préoccuper de « ménager des transitions, » ne pas chercher à arranger le récit dans un intérêt littéraire, et surtout ne jamais rien ajouter de son cru. Dans un conte qui a paru précédemment à part, et que nous avons été heureux, nous devons le dire, de ne pas retrouver dans ce volume, M. L. s'était permis des embellissements et des *moralisations* absolument contraires à l'esprit des contes populaires (ainsi un des personnages symbolisait, croyons-nous, M. Renan!), qui nous avaient gravement inquiétés sur l'avenir de son recueil. Il s'est préservé de ce défaut dans son volume actuel, et si nous trouvons encore que la forme de ses récits (surtout des trois premiers) manque un peu de simplicité et de précision, nous sommes disposés à rejeter cette infériorité poétique sur les sources où M. L. a puisé [1]. Le sixième conte, le seul dont la traduction soit « tout à fait » littérale, » se trouve aussi être celui dont la forme est la meilleure sous tous les rapports. — L'arrangement discret auquel le collecteur est en droit de soumettre les contes qu'il recueille doit d'ailleurs se produire sur le texte breton même : nous ne voyons aucune raison pour donner de ce texte une traduction « libre. » M. L. dit bien que ce texte a une valeur plus mythologique que philologique, mais les ouvrages bretons ne sont pas si nombreux que les amateurs ne soient bien aises d'avoir une traduction fidèle, qui peut servir à leurs études, au lieu d'une vague imitation ; et les personnes qui s'occupent de littérature comparée sans savoir le breton ne tiennent pas à noter comme breton le trait qu'elles trouveraient dans la traduction et qui ne serait pas dans l'original [2].

Outre deux petites légendes sans grand intérêt, le présent recueil contient cinq contes, qui tous ont de la valeur pour la mythologie populaire, d'autant plus que trois d'entre eux se composent en réalité de deux contes parfaitement différents, soudés ensemble par les conteuses auxquelles M. L. les a empruntés. C'est là un fait qui se reproduit à chaque instant dans les recueils modernes de contes populaires ; et c'est un des cas où la critique du collecteur pourrait intervenir, et dégager les récits originairement distincts, tout en signalant l'existence de la forme où ils sont confondus ; mais pour cela il faudrait avoir recueilli plusieurs variantes des mêmes contes, et nous ne saurions trop engager M. L. et ceux qui l'imitent à s'en procurer autant qu'ils pourront. Publier un conte tel qu'on l'a entendu une fois est bien, si on ne peut faire mieux ; mais c'est le mieux qu'on est en droit d'attendre d'un homme aussi intelligent que M. Luzel.

Nous ne nous arrêtons pas à indiquer les contes publiés dans cet agréable petit volume ; ils reparaîtront, si nous ne nous trompons, dans le recueil dont celui-ci est l'avant-coureur. C'est aussi ce qui nous empêche de présenter quelques remarques de littérature comparée que rend inutiles l'annonce des com-

1. M. L. dit qu'il entend un grand nombre de conteurs ; cependant ceux qu'il cite sont peu nombreux : les six contes publiés ici sont dus à deux femmes, Barbe Tassel et Marguerite Philippe.

2. Les trois premiers contes ne sont ici donnés qu'en traduction française.

Digitized by Google

mentaires de M. Kœhler, et nous terminons cet article en souhaitant vivement qu'un recueil si précieux ne tarde pas trop à voir le jour. L'échantillon que nous annonçons en donne l'idée la plus favorable, et nous ne doutons pas que l'habile et zélé éditeur ne soit, dans son œuvre future, en progrès sur lui-même, comme il l'a toujours été depuis que nous suivons ses travaux.

G. P.

---

103. — **Briefwechsel** zwischen Joseph Freiherrn von Lassberg und Ludwig Uhland. Herausgegeben von Franz PFEIFFER. Mit einer Biographie Franz Pfeiffers von Karl BARTSCH. Wien, Braumüller. 1870. In-8°, cvij-342 p.

Ce livre était prêt pour l'impression quand Franz Pfeiffer mourut, le 2 juin 1868; il a été publié après sa mort par M. J. M. Wagner; M. Bartsch y a joint une excellente biographie de Pfeiffer et une liste de ses écrits. Le volume lui-même se compose : 1° de la correspondance d'Uhland avec Lassberg (1820-1854); 2° de lettres de Lassberg à Pfeiffer (1840-1846); 3° de lettres d'Uhland à Pfeiffer (1842-1861).

Les deux hommes dont la correspondance occupe la plus grande partie de ce recueil ont dans l'histoire littéraire de leur pays une importance fort inégale. Uhland n'était pas seulement un poète remarquable; c'était un savant éminent, qui resterait célèbre dans l'histoire des études germaniques s'il n'avait pas d'autres titres de gloire. Le baron de Lassberg n'était qu'un amateur, très-zélé mais peu critique, qui aimait le moyen-âge et la vieille littérature allemande à la façon des romantiques; bon homme d'ailleurs, type complet de l'Allemand du sud, vivant dans son vieux *Burg* sur le lac de Constance comme un vrai chevalier du temps des Minnesinger, ami en tout des vieilles mœurs et des vieilles choses, ne manquant pas d'originalité et d'esprit, et détestant les Français : « On ne peut » avoir ces livres-là, dit-il en parlant des vieilles éditions du *Fierabras*, qu'à » Paris, et j'irais, s'il n'y avait pas de Français. » Les lettres de Uhland sont bien plus intéressantes et plus nourries de faits que celles de Lassberg; les unes et les autres sont précieuses pour l'histoire des études germaniques.

On y trouve aussi çà et là quelques passages qui concernent notre littérature, dont Uhland s'occupait depuis 1810. Il voulait publier les anciennes romances françaises (6 avril 1827), ce que Bartsch a fait depuis. Il écrivait le 13 juin 1824 : « Deux suppléments aux *Fabliaux* de Méon viennent de paraître. Mais les Fran- » çais ne donnent toujours pas ce qu'ils ont de meilleur, les poèmes héroïques » sur Charlemagne et les romans d'après lesquels ont été faits nos poèmes » d'aventure. »

Un index des faits et des noms aurait ajouté du prix à cet intéressant volume, qui est orné des portraits d'Uhland, de Lassberg et de Pfeiffer.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

Trois lettres inédites de François de La Mothe Le Vayer à Pierre Du Puy.

M. L. Etienne, dans une thèse pour le doctorat ès-lettres intitulée : *Essai sur La Mothe Le Vayer* (Rennes, 1849, in-8°), après avoir indiqué comme source à consulter les notices de Pellisson et de l'abbé d'Olivet, de Perrault, de Bayle, du P. Niceron et la notice placée en tête de l'édition de Dresde[1], s'exprime ainsi (p. 3) : « Nous ne pouvons guère ajouter à ces biographies. Le Vayer est » l'auteur du monde qui parle le moins de lui-même, de ses amis et de la société » dont il est entouré.....[2] » Cela est vrai du Le Vayer imprimé, mais cela cesse d'être vrai dès qu'il s'agit du Le Vayer inédit. On en aura la preuve en parcourant les trois lettres ci-jointes où l'auteur de *La Vertu des Paiens* parle beaucoup de lui, de ses amis, des affaires du temps, de ses impressions de voyage, de son séjour à la campagne pendant les vendanges de l'année 1636, de sa visite à l'évêque de Poitiers, et de bien d'autres choses encore. Je ne doute pas qu'à l'aide de ces trois lettres et des autres lettres inédites, soit de lui, soit de ses contemporains, qu'il serait possible de retrouver, on ne parvînt à donner une excellente étude biographique sur le savant précepteur du frère de Louis XIV, étude que mérite si bien celui qui se recommande à nous tout à la fois comme philosophe, comme critique et comme écrivain.

Philippe TAMIZEY DE LARROQUE.

I[3].

Monsieur[4],

Je me croiois desja infiniment vostre redevable quand je reçeus à Saumur vos

---

1. 1756-1759, 7 tomes en 14 volumes in-8°. Nous ne possédons aucune édition complète des œuvres du successeur à l'Académie française de Bachet de Meziriac, car l'édition de Dresde, pas plus que les diverses éditions de Paris (de 1653, 2 vol. in-fol.; de 1656, 2 vol. in-fol.; de 1662, 3 vol. in-fol.; de 1669, 15 vol. in-12), ne contient ses deux plus célèbres et plus intéressants ouvrages, les *Dialogues d'Orasius Tubero* et l'*Hexameron rustique*. — Ni M. L. Etienne, ni MM. Quérard, Gustave Brunet et Pierre Jannet (*Les supercheries littéraires dévoilées*, seconde édition), ne nous apprennent le nom de l'auteur de l'*Abrégé de la vie de Monsieur de La Mothe Le Vayer*. A la page 20 de l'*Avertissement* du 1er volume de l'édition de Dresde, on dit que cet auteur est M. Le Ch... C... D. M... J'aurais pensé qu'il s'agissait là du *chevalier de Méré*, s'il avait porté le prénom de *Charles* au lieu de celui de *Georges*, et si habituellement il ne s'était contenté des trois initiales : *C. D. M.*

2. « Nous avons cependant, » continue M. Etienne, « réuni les traits épars et les rares » détails fournis par ses contemporains, qui pouvaient donner quelque intérêt à cette » notice. » M. Etienne s'est, en effet, avantageusement servi des *Lettres* de Gui Patin et des *Mélanges de littérature* de Chapelain, mais il me semble avoir trop négligé les *Lettres* de Balzac où cent fois il est question de La Mothe Le Vayer. M. Livet, dans les notes de son édition de l'*Histoire de l'Académie française* (1858, t. II, p. 119-124), a relevé quelques petites erreurs commises çà et là par M. Etienne.

3. Bibliothèque nationale, collection Du Puy, vol. 803, p. 266. La lettre est autographe, comme les deux suivantes.

4. Dix ans plus tard, Le Vayer, dans l'*Avant-propos* de son *Jugement sur les anciens et*

Digitized by Google

lettres du 16. Mais celles du 23 qu'on me vient d'envoier et qui me font voir que vous m'escrivies pour la seconde fois sans avoir reçeu les miennes me rendent tout à fait confus par de si grands tesmoignages de vostre bonté qui me mettent dans l'impuissance de vous en tesmoigner mes ressentimens. Si suis-je bien aise d'avoir ces arrhes de vous qui me promettent une continuation de vos faveurs, sans quoi je m'estimerois fort malheureus en ces quartiers où le seul arrière ban fait sçavoir qu'il y a des Espagnols en France[1] et où j'ai bien de la pene à recouvrer la *Gazette* qui y est aussi rare que peu entendue, la pluspart des articles n'estans pas moins obscurs à ceus de ce pais que les mystères de l'Apocalipse. Monsieur le comte de La Rochefoucault[2] et quelques autres y tiennent pour le Roy et nous y apprenons l'appaisement des Croquans dont je crois que vous estes mieus informés que nous. Je n'ai donc à vous rendre comte que de mon passage par Loudun où je fus arresté un jour par la curiosité de ma compagnie qui me fit assister à l'exorcisme de six ou sept prétendues possédées et que je vous puis asseurer faire les plus estranges mouvemens et tomber dans les plus horribles convulsions qu'on se puisse imaginer. Je ne croirai jamais qu'il y ait de l'imposture de la part de tant de filles religieuses la pluspart de bonne maison, et de tant de bons pères capucins, jésuites et autres. Mais n'aiant peu remarquer aucun signe certain de possession, comme d'entendre et parler plusieurs langues, de révéler les choses inconnues du passé et prédire les futures, et de tenir les corps en l'air ou autres actions surnaturelles, je suis contraint de tenir indécis s'il y a maladie ou veritable possession, bien que je me porte dans le doubte plus volontiers à l'opinion la plus pieuse qui est la derniere, selon que vous sçaves que j'ay coustume de faire en semblables occasions, bien que ce soit sans rien déterminer. Vous sçaures de moy à la première veue ce que j'ay peu observer de particulier en ceste affaire[3]. Je suis icy en un fort beau sejour entre Poictiers et Chastellerault où on me veult obliger à demeurer encor plus de tems que je ne desire. Car si les ennemis ne se mettent entre moi et Paris, je fais mon compte

---

principaux historiens grecs et latins (Paris, 1646, in-4°), remerciant les personnes qui avaient favorisé son entreprise, rendait cet hommage aux frères Du Puy : « Messieurs Du Puy » sont les premiers qui m'y ont porté, et qui selon leur bonté naturelle, que tant d'hommes » d'étude éprouvent tous les jours, m'ont secouru des livres de trois grandes bibliothèques, » celle du Roi, celle de Monsieur de Thou et la leur propre. Certes la première ne pou- » vait jamais tomber en meilleure main, et quoiqu'elle soit de la considération que chacun » sait, elle reçoit aujourd'hui son plus grand ornement de l'ordre judicieux qu'ils y mettent, » et de leur présence qui l'anime..... » Le Vayer ajoute, un peu plus loin : « Je serais » méconnaissant, si je n'avouais que leurs doctes conférences m'ont fait produire tout ce » que cet ouvrage peut avoir de bon..... »

1. On sait qu'en 1636 les Espagnols s'avancèrent dans la Picardie, et que la prise de la ville de Corbie, après huit jours de siége (15 août), fit craindre qu'ils ne marchassent sur Paris.

2. François de La Rochefoucaud, père de l'auteur des *Maximes*, était alors gouverneur et lieutenant du Poitou.

3. Témoignage important à joindre à tous les témoignages déjà recueillis sur la sinistre affaire de Loudun, et à rapprocher surtout de ceux de Balzac, de Duncan, de Ménage, de Gabriel Naudé, de Théophraste Renaudot et de Sorbière.

Digitized by Google

de m'y rendre dans la fin de ce mois pour remettre mon fils[1] à Lisieus[2]. Faicte moi, je vous supplie, cet office d'ami de me conseiller la dessus, et de me mander ce que vous en penses, car si vous ne le jugez à propos je diffèrerai pour quelques mois et prendrai ma résolution sur ce que vous me feres la faveur de m'escrire. Vous pouvès continuer à le faire par Saumur d'où on me fait tenir vos lettres seurement icy, ou bien les couvrir d'une addresse à Mr. de Blacuod, conseiller à Poictiers, qui sera la plus courte voye d'icy à 15 jours. Je vous ai escrit deux fois de Saumur dans le pacquet de Monsieur Ysambert, conseiller au Chastelet, qui vous aura, je crois, faict rendre les miennes aussitost. Si ceste voie n'estoit bonne j'en prendrois une autre, car il m'importe trop d'esviter le blasme d'ingrat et de paresseus, puisque je suis par tant de devoirs,

Monsieur,

Vostre très humble et très obligé serviteur,

De La Mothe Le Vayer.

Je salue très humblement Messieurs vos frères et tous mes bons patrons.

Des Maisonsneuves, le 2 septembre 1636.

II[3].

Monsieur,

Après avoir esté huit jours à Poictiers nous sommes venus faire vendanges à la campagne où j'ai receu vostre lettre du 6 du courant. C'est la seule consolation que je reçois pendant mon absance, quoique nous soions icy beaucoup plus dans la bonne chere que je ne voudrois, et j'esprouve aussi bien que les amans combien l'esperance sert à la vie dans l'attente qui m'entretient de huictaine en huictaine de recevoir de vos nouvelles. Car il faut que je vous avoue franchement que je n'ai creance qu'aus vostres, de sorte que sur le jugement que vous faites que dans une quinzaine de jours on verra vraisemblablement plus clair aux affaires, je differerai mon retour jusques à ce tems la, quoique je sois pour partir d'icy bientost, mais ce sera pour retourner à Saulmur où je vous supplie de vouloir me continuer l'addresse de vos faveurs. Je vous ai escrit du 2 et du 10

1. On lit dans le *Moréri* de 1759 : « Il avait eu un fils de sa première femme, né avec » de l'esprit, avec d'heureuses inclinations, qu'il éleva avec soin, et qui tenait déjà un rang » distingué entre les gens de lettres, lorsqu'il mourut au mois de septembre 1664, âgé » seulement de trente-cinq ans. C'est à ce fils à qui M. Boileau-Despréaux adresse sa » quatrième satyre : *D'où vient, cher Le Vayer*, etc. Nous avons de lui d'excellentes notes » sur une traduction de Florus, qu'il publia en 1656, sous le nom de *Monsieur*, frère du » roi, mais dont vraisemblablement il est l'auteur. Ce fut, dit-on, pour se consoler de la » perte de ce fils qu'il se remaria (à 76 ans, avec Mlle de La Haye, qui en avait environ » 40). » Quand mourut l'abbé Le Vayer, dit M. Livet, « Molière adressa à son père une » lettre de consolation et un sonnet qui ont été récemment retrouvés par M. Monmerqué » dans les manuscrits de Conrart. »

2. C'est-à-dire au collége de Lisieux fondé à Paris, en 1336, par Gui d'Harcourt, évêque de Lisieux, et successivement transféré de la rue des Prêtres-Saint-Séverin, dans la rue Saint-Etienne-des-Grès (au XVe siècle), et de la rue Saint-Etienne-des-Grès dans la rue Saint-Jean-de-Beauvais (au XVIIIe siècle).

3. *Ibid.*, p. 267.

Digitized by Google

de ce mois, et je voudrois avoir sujet de le faire encore plus souvent pour user de quelque recognoissance, mais il faudroit que je vous entretinsse des Bacchanales ou des mescontemens publics qui sont choses que j'esvite esgalement. J'aurois fait icy mon principal sejour n'estoit que les coches de Poitiers sont de trop de fatigue pour le retour, ce qui me faict prendre des carosses d'amis jusques à Saulmur et à Tours où je me servirai des carosses publics qui vont à Paris bien plus aises que les coches. J'apprens volontiers que M. de Bonneval aille chercher les eaus de Bourbon plus par compagnie que par necessité, et je serois bien aise de sçavoir que M. Guiet fust quitte de celle de sa taille[1]. Si vous aves des nouvelles de M. de Thou[2], je crois que vous m'en feres part de ce qui concerne principalement sa santé. Vous savès que je ne puis finir sans avoir salué tous mes bons patrons à qui je baise très humblement les mains avec la mesme affection que je demeure,

Monsieur,

Vostre très humble serviteur,

DE LA MOTHE LE VAYER.

De Frozes, le 16 septembre 1636.

Si le malheur des affaires publiques portoit que le sejour de Paris se rendit fascheus, obliges moi de m'en tenir averti, parce qu'en ce cas je pourrois differer mon retour, ce qui me fascheroit fort pour beaucoup de raisons, et notamment à cause de mon fils qui perd icy le tems. La poste qui part deux fois la semaine pour Saulmur me pourroit, si besoin estoit, apporter un billet de vous, et vostre bonté me pardonnera bien, comme j'espère, mes importunités.

III[3].

Monsieur,

Je vous escrivis le 10 de Poictiers et depuis, le 16, de la campagne d'où je fus disner à Disay[4] avec Monsieur de Poictiers[5] qui me reçeut et fit chère avec toutes les courtoisies possibles. Ce ne fut pas sans parler de vous et me remarquer que vostre amitié de trente ans estoit fondée sur celle de Messieurs vos pères. Il a en ce lieu une bibliothèque raisonnable et un ramas de deus à trois cent portraits sur cuivre d'hommes illustres la pluspart faits en Italie à quoi il

1. Sur François Guyet, M. L. Etienne a cité La Mothe Le Vayer (t. IV, 2e partie, p. 166), Baillet (*Jugement des Savans*, t. II, p. 442) et Tallemant des Réaux (*Historiettes, passim*).

2. François-Auguste de Thou, fils du président de Thou, et cousin des MM. Du Puy, était alors âgé d'une trentaine d'années et n'avait plus que peu de temps à vivre.

3. *Ibid.*, p. 268.

4. Le château de Dissay, qui passe pour avoir été construit au XVIe siècle, par Pierre d'Amboise, est situé dans la vallée des Clairs (canton de Saint-Georges), à 16 kilomètres de Poitiers.

5. Henri-Louis Chateignier de La Roche-Pozai, évêque de Poitiers de 1611 à 1651. On lit dans la *Gazette* (p. 816) : « De Poictiers le 2 avril 1651. Le 30 du passé, sur les » 6 heures du soir, mourut subitement en son chasteau de Dissay, messire Henri Louis » Chasteignier de La Rochepozay, nostre evesque, agé de 76 ans, après avoir residé dans » son evesché dès l'année 1612, fameux par sa pieté et fidélité au service du Roy. »

Digitized by Google

passe son tems. J'ai passé en revenant icy par Richelieu qui se perfectionne tous les jours et est desja une des plus considérables maisons de l'Europe mesmement à l'esgard des statues antiques et des peintures dont je n'ai veu nulle part un plus grand nombre. Si Monsieur Hulon[1] eust esté en ma place à Chinon où j'ai aussi esté il eust mieus faict son profict que moi des remarques qui s'y peuvent faire sur l'histoire de Panurge. Je me contentai de sçavoir qu'il y a encore des Rabelais et mesme un qui est en demence et curatelle. Le pais est des plus beaus jusques à Frontevaus où il y a aussi quelque chose de remarquable. Il faut que je vous entretienne de ces petites particularites de mon voiage en recompence de vos importantes nouvelles du 13. J'en attendrai encore avant que d'arrester le jour de mon partement d'icy où j'arrive presentement à l'heure de celui du messager. Je sortirai tantost et verrai si j'apprendrai quelques nouvelles de l'homme que vous me mandies y devoir venir, et selon cela j'escrirai à Monsieur de St.-Nicolas ce que je n'ai peu faire pendant ma course. Honores moy encores de vos lettres et vous asseures que vous n'en obligés personne qui s'en tienne plus vostre redevable. Je me doute que vous m'aies escrit à Poictiers du 20, n'en ayant point trouvé icy de ceste datte, mais si cela est elles me seront envoiées, sinon excuses moi si je remarque que vous aies laissé passer un ordinaire, vostre bonté en est cause qui m'y a accoustumé sans intermission. Vous ne croiries pas combien je suis icy combattu sur le dessein de mon retour qu'on me veus tousjours faire differer, et je pense que pour le faire reussir je serai contraint d'aller devant à Tours y retenir un carosse, auquel cas je vous manderai quand je vous quitterai de tant de peine que je vous donne.

C'est Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

DE LA MOTHE LE VAYER.

De Saumur, le 26 septembre 1636.

---

1. Sur Hullon, parent de Ménage et prieur de Cassan, voir le *Menagiana* (t. I, p. 303) et les *Remarques sur la vie de Pierre Ayrault* (p. 136). Voir encore Tallemant des Réaux (VII, 158-161).

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 21 — 25 Mai — 1872

Sommaire : 104. LUGEBIL, Études sur l'histoire de la constitution athénienne. — 105. ARISTOTE, Poétique p. et tr. p. UEBERWEG. — 106. THÉOCRITE, Idylles p. p. FRITZSCHE. — 107. HEYER, D'Aubigné à Genève. — 108. BAILLY, Orléans. — **Correspondance : Lettres de MM. H. de l'Épinois et G. Monod.**

104.— **Zur Geschichte der Staatsverfassung von Athen.** Untersuchungen von Karl LUGEBIL. Leipzig, Teubner. 1871. In-8°, 165 p. — Prix : 4 fr.

La nouvelle dissertation de M. Lugebil mérite de fixer l'attention des historiens qui étudient l'ancienne organisation politique d'Athènes.

C'est une opinion généralement reçue aujourd'hui que les Athéniens, pour honorer l'héroïsme de Codrus, supprimèrent la royauté et confièrent le pouvoir souverain à des Archontes. L'Archontat fut d'abord une magistrature perpétuelle et héréditaire; en 752, il devint électif et fut restreint à une durée de dix ans; en 683, les fonctions de l'archonte furent partagées entre neuf magistrats, encore élus, mais renouvelés chaque année; enfin le tirage au sort remplaça l'élection. — M. L. conteste quelques-unes de ces propositions.

1. Il s'efforce d'abord de démontrer qu'il n'y eut, à la mort de Codrus, aucune modification apportée au régime constitutionnel alors en vigueur.

Les meilleurs historiens, Grote à leur tête, disent que personne ne fut autorisé à prendre, après Codrus, le titre de roi. Les autorités qu'ils invoquent sont-elles bien dignes de foi? Quelle valeur devons-nous accorder aux témoignages du chronographe Castor, de Velleius-Paterculus et de Justin, lorsque nous trouvons, à l'époque classique, le titre de roi (βασιλεύς) porté par l'un des neuf archontes, titre certainement transmis d'âge en âge, sans interruption, depuis l'établissement de la royauté; lorsque nous lisons dans Platon, *Menexenus*, VIII, D. 565 : βασιλεῖς μὲν γὰρ ἀεὶ ἡμῖν εἰσιν· οὗτοι δὲ τοτὲ μὲν ἐκ γένους, τοτὲ δ' αἱρετοί? — Aussi les marbres de Paros donnent aux successeurs de Codrus la qualification de rois, βασιλεύοντες; Pausanias, I, 3, § 3; VII, 2, § 1, emploie la même expression pour les désigner. Georges Le Syncelle, dans ses extraits d'auteurs plus anciens, appelle également « Rois » les archontes décennaux. On peut donc dire que le titre de roi ne cessa pas de figurer dans la constitution athénienne, puisque, à toutes les époques, on trouve un βασιλεύς.

Mais les Athéniens, tout en maintenant le titre, ne restreignirent-ils pas, à la mort de Codrus, les pouvoirs de la royauté? — Pausanias, IV, 5, § 10, dit, en effet, que les Athéniens changèrent alors la royauté en une magistrature responsable : ἀντὶ βασιλείας μετέστησαν ἐς ἀρχὴν ὑπεύθυνον. « Ce dernier mot, dit M. Filon, caractérise la révolution qui s'accomplit alors dans le gouvernement athénien : La royauté, tout en restant héréditaire, devint responsable sous le nom d'archontat. »

Est-ce admissible? En quoi consista donc cette responsabilité dont parle Pau-

Digitized by Google

sanias? Il ne peut pas évidemment être question d'une responsabilité purement morale; il s'agit d'une responsabilité politique et juridique. Mais alors quel fut le tribunal supérieur devant lequel les archontes purent être cités pour rendre compte de leurs actes? Nommera-t-on l'Aréopage? Nous répondrons que ce tribunal est présenté par tous les textes comme une juridiction criminelle et qu'il ne paraît pas avoir eu à cette époque d'attributions politiques. — En fait d'ailleurs, on ne voit pas qu'un seul archonte ait été déposé; ceux-là même qui fournirent à leurs concitoyens les griefs les plus sérieux restèrent en charge jusqu'au terme régulier de leurs fonctions. — Nous pouvons enfin ajouter que les anciens associaient l'idée d'irresponsabilité à l'idée de pouvoirs conférés pour toute la vie du magistrat (Aristote, *Politique*, II, 6, §§ 17-18; 7, §§ 5-6).

Ainsi donc, non-seulement le titre de roi subsista après Codrus; le Βασιλεύς fut le magistrat, l'ἄρχων par excellence; mais encore les pouvoirs de la royauté ne furent pas limités. — C'est pourquoi Platon, *Convivium*, XXVII, nous dit que Codrus se sacrifia pour conserver son royaume à ses fils, ὑπὲρ τῆς βασιλείας τῶν παίδων; ses prévisions auraient été bien trompées, si les Athéniens, sous prétexte d'honorer son dévouement, avaient supprimé le pouvoir royal. — Aristote, *Politique*, V, 8, § 5, dans un passage obscur, il est vrai, mais qu'il faut interpréter d'une façon raisonnable, exprime cette idée que Codrus, en se sacrifiant pour son pays, assura la royauté à sa famille. — Pausanias lui-même, dans les premiers textes que nous avons cités, ne fait aucune différence entre les pouvoirs de Codrus et ceux des archontes qui vinrent immédiatement après lui. — Enfin beaucoup de grammairiens, qui se bornent à reproduire des textes anciens, disent que le fils de Codrus, Médon, succéda à son père au même titre que celui-ci : Κόδρος ἀπέθανε καταλιπὼν τὴν ἀρχὴν Μέδοντι τῷ πρεσβυτέρῳ τῶν παίδων..... Μέντωρ ἀντ' αὐτοῦ ἐβασίλευσεν..... (Scholia in Platonem, *loc. cit.*; Diogène-Laërce, I, 2, 6; Zenobius, Aristide, Tzetzès, etc.).

On peut donc soutenir que la monarchie dura, à Athènes, sans modification sérieuse jusqu'à l'établissement des archontes décennaux, les successeurs de Codrus ayant eu tous, jusqu'en 753, les mêmes pouvoirs que leur auteur. Ce fut seulement en 753 que l'archontat, jusqu'alors héréditaire, fut conféré par l'élection et pour une durée limitée. Mais telle est la force de l'habitude que les quatre premiers archontes décennaux furent encore choisis dans la famille de Codrus.

II. A quelle époque l'archontat cessa-t-il d'être une magistrature élective (ἀρχὴ αἱρετὴ ou χειροτονητή) et fut-il abandonné aux caprices du sort (ἀρχὴ κληρωτή)?

La réponse n'est pas sans difficulté. Car, sans aller jusqu'à dire, avec Hermann et Curtius, que les anciens discutaient déjà cette question, il faut bien reconnaître que les témoignages qu'ils nous ont laissés sont contradictoires. Exemples: d'après Démétrius de Phalère, l'archontat serait échu à Aristide par le sort, tandis que, d'après Idoménée, Aristide fut nommé archonte par le choix de ses concitoyens (Plutarque, *Aristide*, 1); Callimaque, qui remplissait à Marathon les fonctions de polémarque, était, d'après Pausanias, I, 15, § 3, élu (ἥρητο), et, d'après Hérodote, VI, 109, désigné par le sort (κυάμῳ λάχων). On ne s'éton-

Digitized by Google

nera donc pas si les érudits modernes ne sont pas d'accord entre eux.

Les uns, comme Sigonius, pensent que ce fut Solon qui décida que le sort désignerait les archontes; on pourrait argumenter en ce sens d'un texte de Démosthène, *C. Leptinem*, § 90, R. 484 : οὐ γὰρ ᾤεθ' ὁ Σόλων..... τοὺς θεσμοθέτας τοὺς κληρουμένους..... Ælien, *Var. Hist.*, VIII, 10, semble même dire que le tirage au sort était en vigueur avant le VIe siècle. — D'autres, comme Ubbo Emmius, Schœmann, Curtius, Sauppe, descendent jusqu'à Clisthène. — Tittmann se prononce moins affirmativement; mais il croit que le nouveau mode de nomination fut établi dans l'intervalle qui s'écoula entre les réformes de Clisthène et la bataille de Marathon. — Enfin, Perizonius, Niebuhr, Grote, M. Georges Perrot, le regardent comme postérieur à la bataille de Platée; quelques uns lui donnent pour auteur Aristide. — Une seule chose est certaine, c'est qu'il était en pratique au temps de Périclès, et ce fut pour cette raison que l'illustre homme d'État, malgré son influence sur ses concitoyens, ne fut jamais archonte et resta pendant toute sa vie en dehors de l'Aréopage (Plutarque, *Périclès*, 9; cf. Lysias, *C. Andocidem*, § 4, Didot, 117 : κληρωσόμενος τῶν ἐννέα ἀρχόντων.....).

M. Lugebil pense que la désignation des archontes par le tirage au sort se rattache aux réformes d'Éphialte; elle serait donc plus récente qu'on ne le croit généralement. Elle est au moins postérieure à la bataille de Marathon, et, sur ce dernier point, qui a surtout préoccupé l'auteur, la démonstration nous paraît décisive. Nous résumerons brièvement ses principaux arguments.

La mention de Solon dans le texte de Démosthène, *C. Leptinem*, § 90, n'a aucune portée. Les Athéniens attribuent souvent à ce législateur des lois qui ne furent votées que longtemps après sa mort. Nous avons d'ailleurs le témoignage d'Aristote, qui avait étudié, d'une façon approfondie, l'histoire des législations de la Grèce et qui déclare très-nettement que Solon maintint pour les magistratures l'élection telle qu'elle existait avant lui : Ἔοικε δὲ ὁ Σόλων ἐκεῖνα μὲν ὑπάρχοντα πρότερον οὐ καταλῦσαι, τήν τε βουλὴν καὶ τὴν τῶν ἀρχῶν αἵρεσιν (*Politique*, II, 9, 2). — Isocrate, parlant non-seulement de Solon, mais encore de Clisthène, fait remarquer que ces législateurs ne laissèrent pas le hasard pourvoir aux diverses magistratures, οὐκ ἐξ ἁπάντων τὰς ἀρχὰς κληροῦντες; ils n'y appelèrent que les citoyens les plus distingués et les plus capables (*Areopagiticus*, §§ 16 et 22, Didot, p. 92).

En dehors même des textes, il y a des raisons fort graves pour soutenir que, jusqu'aux réformes d'Éphialte, l'élection fut toujours en usage. Pendant la fin du Ve siècle et toute la durée du IVe, aucun des grands hommes d'Athènes ne fut archonte; aucun du moins ne figure sur la liste des éponymes; pendant la première moitié du Ve siècle, sans remonter plus haut, nous trouvons comme éponymes, Thémistocle en 493, Aristide en 489, Xanthippe en 479, etc..... Le sort aurait donc été bien éclairé à cette époque, et bien aveugle pendant les années qui suivirent! Quelle coïncidence merveilleuse, si le nom d'Aristide est sorti de l'urne en 489, l'année même qui suivit la bataille de Marathon où il s'était couvert de gloire!

M. Lugebil fait, en passant, une remarque ingénieuse qui se rapporte au même

Digitized by Google

ordre d'idées. Le polémarque, qui commandait à Marathon, s'appelait, nous venons de le dire, Καλλίμαχος. Ne serait-ce pas un remarquable effet du hasard que la désignation comme général d'un homme portant ce nom de bon augure? N'est-il pas plus naturel d'admettre que Callimaque fut élu, et que, grâce à l'influence que les anciens attachaient aux noms, dans lesquels ils voyaient des présages heureux ou malheureux, le choix des Athéniens fut intentionnel et réfléchi? (Voir Hérodote, IX, 91-92). — L'un des dix stratéges qui, avec Callimaque, prirent part à la bataille de Marathon, avait, lui aussi, un nom significatif; il s'appelait Stesilaos.

Mais la preuve par excellence, celle que M. Grote avait déjà indiquée, est mise en relief par M. Lugebil avec un luxe d'érudition vraiment remarquable. Elle est empruntée au rôle que le troisième archonte, le polémarque, jouait sur les champs de bataille. — On sait que jamais les Athéniens ne laissèrent au sort la nomination des stratéges chargés de conduire leurs soldats contre l'ennemi. Si l'on peut démontrer que, dans la glorieuse journée de Marathon, le généralissime des Athéniens était précisément l'archonte polémarque, on rend évident, par cette raison seule, qu'il était élu, comme les stratéges, ses subordonnés. — Reprenant, l'un après l'autre tous les renseignements qui nous sont parvenus sur la lutte des Athéniens contre les Perses, M. Lugebil prouve que Callimaque était réellement le commandant en chef des forces grecques. C'était lui qui présidait les conseils de guerre et sa voix était prépondérante; c'était lui qui se tenait à la place d'honneur, à la droite de l'armée, et il y avait immédiatement sous ses ordres Miltiade qui commandait sa tribu, tout en suggérant à son chef des plans de combat; sur la liste des morts, le nom du polémarque figurait avant celui des stratéges (Hérodote, VI, 114), etc.

Nous ignorons si la remarquable dissertation de M. Lugebil a convaincu M. Schœmann, l'illustre vétéran de Greifswald. Mais nous croyons que, pour tout juge désintéressé, les archontes étaient élus en 490 et qu'ils le furent encore en 489. — On n'arriva au tirage au sort qu'après avoir dépouillé, par mesure de prudence, l'archontat de ses plus belles prérogatives et notamment de la direction suprême des armées.

M. Oncken, l'auteur de *Hellas und Athene*, avait essayé de concilier les textes des auteurs en disant que les neuf archontes étaient élus par le peuple, et que, après l'élection, ils se partageaient au sort les charges d'éponyme, de roi, de polémarque, et de thesmothète. Pausanias aurait fait allusion à l'élection par le peuple; Hérodote au tirage au sort entre les élus.—Cette conciliation est inadmissible; elle donnerait prise à des objections analogues à celles que l'on peut diriger contre les autres opinions, puisqu'elle laisserait au hasard le soin de décider, entre plusieurs magistrats ayant des aptitudes différentes, quel était celui qui devait être généralissime.

III. Quel motif détermina les Athéniens à abandonner l'élection pour remettre au sort la désignation des archontes? On a dit que c'était un retour à d'anciens usages aristocratiques; mais il faudrait d'abord montrer que ce mode de nomination figurait dans la constitution primitive de la cité; il faudrait ensuite expliquer pourquoi le parti qui se présentait comme le continuateur des anciennes

Digitized by Google

traditions tournait en ridicule le tirage au sort. — D'autres ont justifié l'innovation par des considérations religieuses, la désignation par le sort étant, pour les anciens, une manifestation des préférences de la Divinité.—M. Lugebil propose une nouvelle explication qui nous paraît bien subtile : Les Athéniens auraient voulu prévenir les corruptions et les brigues auxquelles les élections pour des postes de médiocre importance donnaient lieu, et mettre en réserve toutes les compétitions en ne leur offrant comme objet que les magistratures les plus élevées. — Mais l'archontat, au commencement du ve siècle, était bien une de ces grandes magistratures pour lesquelles une exception aurait dû être faite. Pourquoi d'ailleurs éprouva-t-on le besoin d'amoindrir ses pouvoirs ? — Il nous semble que les Athéniens furent conduits, par le progrès incessant et continu de la démocratie, à distribuer par le sort leurs magistratures. C'était déjà l'opinion d'Aristote, *Politique*, IV, 7, 3, une autorité fort compétente et très-imposante. « On regarde » comme une institution démocratique la distribution des magistratures par le » sort, et leur distribution par voie d'élection comme une institution oligar- » chique. » Les sages, Socrate, Platon, Isocrate, protestaient contre les abus du principe démocratique. Mais les Athéniens, entraînés par la logique des choses, ne s'arrêtaient devant aucune conséquence. Il fallait que tous pussent arriver à l'archontat ; le hasard seul devait décider quels seraient les favorisés. Les démagogues formulant de pareilles exigences, il ne restait aux hommes d'État prudents qu'une ressource et ils en usèrent. Ils enlevèrent aux archontes leurs fonctions les plus importantes et ne leur laissèrent guère que des attributions judiciaires.

En résumé, M. Lugebil a composé une très-bonne et très-utile dissertation.— Çà et là, d'ailleurs, en passant, il explique des textes qui ont embarrassé les commentateurs. En voici un exemple. Une inscription trouvée au pied de l'Acropole porte : Κόδρου τοῦτο πέσημα Μελανθείδαο ἄνακτος, | ξεῖνε, τὸ καὶ μεγάλην Ἀσίδα τειχίσατο..... Les interprètes, non sans quelques efforts, avaient compris que le mot Ἀσίδα désignait l'Asie-Mineure, et faisait allusion aux discussions qui s'élevèrent entre les fils de Codrus, discussions à la suite desquelles le plus jeune, Neileus, alla fonder des colonies sur les bords orientaux de la mer Égée.— M. Lugebil montre qu'il s'agit tout simplement de l'Attique, que la mort de Codrus protégea contre l'invasion dorienne. Ἡ Ἀττικὴ Ἀσία πρώην ἐκαλεῖτο, dit un Scholiaste, et Eustathe : τινὲς δὲ καὶ τὴν Ἀττικὴν ἱστοροῦσιν Ἀσίδα κλῆθηναί ποτε.

E. CAILLEMER.

---

105. — **Philosophische Bibliothek.** XIX. Aristoteles über die Dichtkunst. Ins Deutsche übersetzt und mit erlæuternden Anmerkungen und einem die Textkritik betreffenden Anhang versehen, von Dr UEBERWEG, ord. Prof. der Philosophie an der Universitæt zu Kœnigsberg. Berlin, Heimann, 1869. In-8°, vj-112 p. — Prix 75 c. — Aristotelis ars poetica. Ad fidem potissimum codicis antiquissimi A^a (Parisiensis, 1741) edidit Fredericus UEBERWEG. Berolini, Heimann, 1870. In-8°, 40 p. — Prix : 90 c.

M. Ueberweg a publié dans la Bibliothèque philosophique une traduction allemande de la poétique d'Aristote accompagnée d'un commentaire explicatif et critique. Il a ensuite donné une édition du texte qui reproduit exactement le manuscrit de Paris 1741 sur lequel il repose. Les corrections proposées sont

Digitized by Google

intercalées dans le texte à côté des leçons du manuscrits : disposition typographique peu commode.

Nous n'examinerons pas ici le commentaire explicatif qui paraît clair, soigné et judicieux. Nous ne nous occuperons que de ce qui est relatif à la critique du texte.

On sait que ce traité d'Aristote nous est arrivé plus mutilé et plus corrompu qu'aucun autre de ses ouvrages. Le texte n'a d'autre fondement que le manuscrit de Paris 1741. Les orientaux avaient-ils un texte beaucoup meilleur? c'est fort douteux. En tout cas il n'y a pas grand fruit à attendre de la traduction arabe qui se trouve à notre Bibliothèque nationale dans le manuscrit 882 A. En effet suivant les renseignements que je dois à l'amitié et à la science de M. H. Zotenberg, cette traduction semble avoir été faite sur une traduction syriaque qui existe encore. Le manuscrit syriaque (ici je donne la communication de M. H. Zotenberg) n° CLXXIX de la bibliothèque Laurent. de Florence, qui fait partie d'un ouvrage contenant en quatre volumes différents traités d'Aristote, renferme les trois traités suivants, *de Sophist.*, *de Rhetor.* et *de Poetica*. Chacun de ces traités divisé en cinq chapitres est traduit du grec en syriaque par Honaïn-ben-Ishâq (voy. Assemani, Biblioth. medic. Laur. et Pal. Cod. ms. Ar. Catal. p. 325). Au dire d'Assemani, cette version « videtur esse versio antiqua illa syriaca reli- » quis orientalibus nobilior et melior, quia ex Graeco exemplari primum facta » est ab Honaino fil. Isaac Syro, et ex ista versione Arabicae omnes expressae » sunt..... » (*l. c.* p. 323). Honaïn ben Ischâq mourut en 876. La traduction du manuscrit de Paris a pour auteur Abou-Bischr-Matta-ben-younos, qui mourut entre 320 et 330 de l'Hégire (933-943). Voyez Kitâb ou'l-Houkamâ ou histoire des philosophes, ms. Ar. Bibl. Paris, suppl. 672, p. 263. Haddji-Khalfa (lexicon ed. Flügel, I, 486, II, 96 et 97) dit expressément qu'Abou-Bischr a traduit la poétique du syriaque en arabe et l'examen de notre manuscrit confirme ce témoignage. Tout porte à croire que la traduction arabe est faite sur la traduction syriaque de Florence, puisqu'il n'est fait mention nulle part de l'existence d'une autre version syriaque que celle de Honaïn.

Voici les conjectures les plus importantes proposées par M. U. Elles sont dignes d'attention. 1449 b 9-10 μέτρου] τοῦ διὰ λόγου ἐμμέτρου. Je doute que μεγάλου puisse être ainsi conservé avec le sens de μέγεθος ἔχοντος, ce qui serait bien forcé. Ensuite en ce même passage ἠκολούθησεν ne me semble pas pouvoir être traduit par « Kommt..... überein » « s'accorde, » c'est plutôt la tragédie qui a *suivi* la poésie épique. — 1450 a 1-2. M. U. croit pouvoir sous-entendre avec τῶν πράξεων l'épithète τραγικῶν : ellipse qui me semble bien dure. Je persiste à penser que l'apodose de ἐπεὶ δὲ (1449 b 35-56) est dans ἀνάγκη οὖν (1450 a 7-8). — 1450 a 6 πράττοντας] προαιρουμένους. — 1450 a 8. Il ajoute μίμησις après τις. — 1450 a 12 ἢ οὐκ ὀλίγοις αὐτῶν ἐν πᾶσιν. — 1450 a 17 καὶ βίου· καὶ εὐδαιμονία δὲ καὶ. — 1450 b 39 χρόνου] χωρίου. — 1451 a 3 σωμάτων] σχημάτων. — 1451 b 33 ἁπλῶν] τραγικῶν. — 1452 b 11 M. U. ajoute τί ἐστιν devant εἴρηται. — 1453 a. M. U. pense que devant οἷδ' αὖ (1) ou devant ὥστε (6) il manque quelque chose comme οὐδὲ τὸν σπουδαῖον ἐκ δυστυχίας εἰς εὐτυχίαν avec les motifs à l'appui de l'assertion. — 1453 a 31 σύστασιν] μετάβασιν.

Digitized by Google

— 1453 b 17 φοβερόν manquerait devant ἐλεεινόν. — 1454 b 1 il manque après μόθου, καὶ τῶν ἠθῶν. — 1455 a 20 ajouter καὶ devant πεποιημένων. — 1455 a 27 θεατὴν] ποιητήν. — 1455 a 29 σχήμασι] παθήμασι. — 1460 b 11 ajouter après λέξει, ἁπλῇ. — 1460 b 16-17 M. U. lit ἡ μὲν γὰρ τοῦ ἃ προείλετο μιμήσασθαι ἀδυναμία αὐτῆς ἡ ἁμαρτία. — 1460 b 27 ἢ μᾶλλον ἢ μὴ ἧττον. — Ibid. καὶ ἄνευ τοῦ κατὰ:

Charles THUROT.

---

106. — **Theokrits Idyllien**, mit deutscher Erklærung von Ad. Th. Hermann FRITZSCHE, Professor an der Universitæt Leipzig. Zweite neu bearbeitete Auflage. Leipzig, 1869. In-8°, 306 p. — Prix : 3 fr. 50.

M. Fritzsche, qui vient de publier une grande édition de Théocrite, Theocriti idyllia cum comm. crit. et exeget. Lips. 1864-1868 (voir la *Revue critique*, 1868, II, 129), a donné ensuite une édition plus élémentaire avec notes en allemand, précédée d'une introduction sur Théocrite et la poésie pastorale et suivie d'une grammaire du dialecte dorien de Théocrite. M. F. fait preuve d'un goût délicat; il sent vivement les mérites de son auteur. Je ne sais s'il est équitable pour les églogues de Virgile. Sans doute Virgile n'a pas rendu et ne cherchait pas à rendre avec vérité les mœurs des bergers. Mais on sent souvent le grand poète; et Virgile atteint déjà à des hauteurs où Théocrite, poète gracieux et agréable, n'arrive jamais. A vrai dire, je doute que nous puissions bien apprécier un auteur ancien qui écrit dans le genre familier. Il y a là des nuances délicates et qui échappent, non pas seulement dans une langue morte, mais même dans une langue étrangère. Ainsi dans l'idylle des Syracusaines, Praxinoé se plaignant d'une bêtise de son mari l'appelle ἀνὴρ τρισκαιδεκάπηχυς (XV, 17). M. F. pour faire sentir la force de l'expression rapproche la traduction française (M. L. Renier) *le grand nigaud*, qui est d'une familiarité décente, et une autre, *bêtise pyramidale*, qui est d'une trivialité dégoûtante. Je ne sais si M. F. a perçu cette nuance qui est tranchée pour un Français. Et je ne pourrais décider quel est le caractère de la traduction allemande de M. F., *der alte lange Schlagtodt*. Est-elle familière ou basse? Je l'ignore absolument. Je crois qu'elle n'est point basse, parce que M. F. est homme de goût. Mais je ne le sens pas du tout. Ensuite la langue de Théocrite n'a-t-elle pas quelque chose de factice et de forcé? C'est d'une appréciation bien délicate. Et comment corriger le texte d'un tel auteur, quand il est altéré? M. F., dont le commentaire est fait d'ailleurs très-utilement pour faciliter l'intelligence de son auteur, n'est peut-être pas assez convaincu de l'état désespéré où est souvent ce texte. Cobet me semble avoir complètement raison, quand il dit à propos des copistes grecs (*novae lectiones*, VI) : « ultra pauca verba nil sapiunt et ubi leviter corruptis syllabis *vocabulum bene graecum* substituerint quid tandem dicatur neque intelligunt neque curant. Istorum igitur temeritate factum est ut multi loci, ubi antiquae scripturae reliquias interpolarunt aut veterem lacunam stulte expleverunt, iam neque intelligi a quoquam possint neque emendari. Grassata est ea labes et in aliis et in Theocrito. Meinekio prorsus assentior dicenti in praefatione ad Theocritum : « ne ipsum quidem » Valckenaerium — unum locum difficiliorem ita expedivisse, ut acquiescere » possis in ea quam proposuit sententia, » sed erit aliquando tempus quum de Meinekii opera in Theocrito emendando collocata idem iudicium feretur.

Digitized by Google

Æquales et populares nunc Meinekianas coniecturas laudabunt, ut olim Valckenaerianae laudabantur, sed dies opinionum commenta delet. Quemadmodum intelligi non possunt verba quae apud Theocritum XV, 95 leguntur : οὐκ ἀλέγω μή μοι κενεὰν ἀπομάξῃς, sic nemo umquam intelliget quid sit in eodem idyllio vs 4. ὦ τᾶς ἀλεμάτω ψυχᾶς, et vs. 7. τὺ δ' ἑκαστέρω, ὦ μέλ', ἀποικεῖς, vel τυ δὲ μασσοτέρω ἔμ' ἀπῴκεις, et vs. 8, ταῦθ 'ὁ πάραρος τῆνος, et vs. 15. λέγομες δὲ προαθρῆν πάντα, et vs. 25. ὧν ἴδες ὧν εἴπαις κεν, et vs. 27. αἶρε τὸ δᾶμα καὶ ἐς μέσον ἀνιόθρυπτε θές, et vs. 30. σμῆ δή ποκ', ἄπληστε, et vs. 50. κακὰ παίγνια πάντ' ἐς ἀρείω, et vs. 73. ὄχλος ἀθαρέως ὠθεῦνθ' ὥσπερ ὕες, et vs. 88. ἐκ νᾶσσαν τε πλατειάσδοισαι ἅπαντα, et vs. 141. τί χρῆμα σοφώτερον ἢ θήλεια ; quae omnia de Meinekii et Ahrensii coniecturis reposita aut sententiae adversantur aut Graece loquentium usui. »

X.

107.— **Théodore-Agrippa d'Aubigné à Genève.** Notice biographique avec pièces et lettres inédites recueillies par Théophile Heyer (Tiré des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie*, t. XVII). Genève, imprimerie Ramboz et Schuchardt, 1870. In-8°, 175 p.

M. Heyer n'avait pensé d'abord qu'à recueillir des documents relatifs à d'Aubigné qui sont conservés dans les Archives de Genève et dont on ne s'est guère servi jusqu'à ce jour : il s'est décidé à étendre son plan, quand il a vu combien il lui était facile de puiser à une source plus abondante, la collection de M. le colonel Louis Tronchin, provenue de la bibliothèque du pasteur et professeur Théodore Tronchin, le théologien auquel d'Aubigné confia par testament ses ouvrages imprimés et manuscrits, et qui, ayant épousé Théodora Rocca, héritière de Théodore de Bèze, se trouvait déjà possesseur de papiers importants. M. Sayous a mis à profit cette collection dans son *Histoire de la littérature française à l'étranger* et dans les *Études littéraires sur les écrivains français de la Réformation*, mais que de précieuses choses y restaient encore à prendre[1] ! Grâce aux informations toujours sûres, souvent nouvelles, empruntées aux pièces des Archives et surtout aux manuscrits de d'Aubigné, grâce à la reproduction de bon nombre de fragments de ces manuscrits, le petit volume de M. Heyer est certainement le plus intéressant de tous ceux qui ont été consacrés, soit en France, soit en Suisse, au personnage qu'il appelle si bien (p. 1) : « Joûteur redoutable par son épée, sa » plume et sa langue. »

M. Heyer n'a voulu considérer d'Aubigné que dans ses rapports avec Genève, où il vint bien jeune encore, « à treze ans, » (1564) pour continuer, pendant deux années, des études commencées à Orléans et qu'il devait achever à Lyon, et où il revint, à 68 ans (septembre 1620), chercher un abri pour sa vieillesse. C'est donc seulement de l'adolescent et du vieillard qu'il est question dans la notice de M. Heyer (p. 3-58), du vieillard surtout, car les détails, rares sur le séjour de 1564-1565, sont nombreux sur le séjour de 1620-1630, et il sera

1. Les manuscrits de d'Aubigné, conservés à Bessinges, près de Genève, se composent de dix volumes de grosseur inégale. Voici ce qu'ils contiennent : I. Histoire (vers et prose) ; II. Lettres (écrites par un copiste, mais corrigées de la main de l'auteur) ; III. Minutes de d'Aubigné et lettres de divers ; IV. Confession catholique du sieur de Sancy et poésies latines ; V. Vie de d'Aubigné racontée à ses enfants (c'est ce qui a été publié sous le titre de Mémoires) ; VI. Poésies et œuvres sur les guerres civiles ; VII. Les Tragiques et autres poésies françaises et latines ; VIII. Poésies diverses ; IX. Mélanges ; X. La Création (poème).

Digitized by Google

difficile de rien ajouter sur ce point. J'indiquerai, comme particulièrement dignes d'attention, les pages (6-10) sur la famille Sarasin, où d'Aubigné, étudiant, était en pension, et où se trouvait une toute jeune fille, Louise, qui parvint à lui inspirer l'*amour du grec* dont elle-même était animée[1]; les pages (23-34) sur les projets de fortifications pour les villes de Berne et de Genève préparés par l'ancien compagnon d'armes de Henri IV; les pages (34-35) sur les diverses maisons qu'il habita dans Genève, sur la terre et seigneurie du Crest achetée par lui non loin de cette ville, sur son second mariage (29 avril 1623) avec Renée Burlamaqui, veuve depuis deux ans de César Balbani et alors âgée de 55 ans; les pages (36-38) sur le fils et les deux filles issus du premier mariage de d'Aubigné; les pages (53-59) sur son fils naturel, Nathan, et sur sa descendance; les pages (42-43) sur le blâme infligé à d'Aubigné par le Petit Conseil, le 12 avril 1630, 17 jours avant sa mort, pour avoir fait imprimer la *Baron de Fæneste* « dans » lequel livre il y a plusieurs choses impies et blasphématoires qui scandalisent » les gens de bien, etc. »

Les lettres de d'Aubigné publiées par M. Heyer dépassent le nombre de 60 : une (p. 12), écrite au Petit Conseil de Genève, le 20 juillet 1619, est extraite des Archives de la république; presque toutes les autres appartiennent à la collection Tronchin. Ces lettres, fidèlement reproduites (ce dont il faut d'autant plus savoir gré à l'éditeur, qu'il a respecté, en agissant ainsi, des scrupules non partagés par lui, p. 60), et assez bien annotées, en général, sont adressées à François d'Aarsens, au duc de Bouillon, au connétable de Lesdiguières, à Constant d'Aubigné, au duc et la duchesse de Rohan, au chancelier de Sillery, à Gaspard de Châtillon, à Louis XIII, au comte de la Suze, au secrétaire d'État A. de Loménie, etc. Je recommande, comme la plus curieuse de toutes, celle qui roule (p. 82-86) sur le premier maréchal de Biron, que d'Aubigné avait beaucoup connu, et dont il retrace avec une verve qui ne se refuse ni les anecdotes, ni les saillies, un portrait qu'il faut rapprocher de celui que nous a laissé Brantôme. Je recommande aussi la lettre à M. de La Rivière, médecin de Henri IV (p. 144), et la lettre suivante (p. 146), qui sont relatives à la sorcellerie. Le style de toutes ces lettres est ce style inégal, mais pittoresque, qui donne tant de saveur à tout ce que nous connaissions déjà de d'Aubigné. Les expressions heureuses, trouvées, y brillent à chaque page; je n'en citerai qu'une seule (p. 61) : « Ne » nous desdaignez pas. Nostre vertu fume encore et presse à se rallumer..... » Quelle saisissante image que celle-là et comme elle peint le vieux capitaine, toujours ardent, toujours amoureux de cette poudre qu'il avait si bien su *faire parler !*

A l'*Appendice*, on lit (p. 150-171) un extrait des *Mémoires* renfermant le récit

1. D'Aubigné a rendu un enthousiaste hommage à cette studieuse compagne « la mer- » veille de la maison, » dans un morceau partiellement publié par M. Sayous et rapporté ici en entier sous ce titre : *A mes filles touchant les femmes doctes de notre siècle.* Louise Sarasin, « ayant recogneu » en lui — jeune homme précoce en tout — « quelque aiguil- » lon d'amour en son endroit, se servit de ceste puissance » pour l'obliger à faire des thèmes et des vers grecs. D'Aubigné cite une charmante petite pièce de vers latins composée par Mélissus en l'honneur de Louise : Mélissus n'y célèbre pas seulement la science de la jeune fille, mais encore les fleurs blanches et roses de ses joues, *flores purpureosque candidosque.*

Digitized by Google

du dernier séjour de d'Aubigné à Genève, d'après le manuscrit de Bessinges, qui est probablement un des deux originaux exécutés sous les yeux de l'auteur pour ses enfants. Cet extrait, communiqué par deux érudits des plus distingués, MM. Henri Bordier et Albert Rilliet, prouve, comme le déclare M. Heyer (p. 153) « qu'une édition nouvelle des mémoires tout entiers, d'après le manuscrit de » M. Tronchin, est une réparation nécessaire due au spirituel écrivain et au » débonnaire lecteur. » Cette édition, je suis joyeux de l'annoncer, va paraître prochainement chez Lemerre par les soins de M. de Caussade, de la Bibliothèque du Louvre, et de M. le professeur Réaume. Ces deux vaillants travailleurs ont l'intention de nous donner ensuite les autres œuvres de d'Aubigné d'après les manuscrits de Bessinges : tous les deux ont passé plusieurs mois à Genève pour y préparer le plus consciencieusement possible une aussi considérable publication. Je tiens ces renseignements de l'un d'eux, et ce qu'il m'a dit de l'extrême intérêt qu'offriront les œuvres inédites de d'Aubigné, surtout ses vers d'amour, son *Printemps*, son grand poème de la *Création*, m'autorise à regarder l'édition de MM. de Caussade et Réaume comme un des plus heureux événements littéraires du temps où nous vivons. T. DE L.

---

108. — **Etymologie et histoire des mots « Orléans » et « Orléanais, »** par Anatole BAILLY. Orléans, Herluison, 1871. In-8°, 82 p. — Prix : 2 fr.

Cette curieuse monographie n'intéresse pas seulement les Orléanais; elle mérite d'attirer l'attention des philologues. Les noms que l'auteur étudie sont de ceux qui ont subi dans le cours des siècles les modifications les plus remarquables; en cherchant à s'en rendre compte, M. Bailly a été amené à examiner de près quelques phénomènes importants dans l'histoire de la phonétique française. Il a d'ailleurs apporté dans son travail une bonne méthode et une grande clarté; il a su exposer sans aridité des recherches fort minutieuses, et il n'a pas montré, en général, moins de soin dans l'investigation des sources que d'attention dans l'observation des faits. Nous sommes heureux de constater que depuis son *Manuel des racines grecques et latines* (voy. *Rev. crit.*, 1869, t. I, art. 72), M. B. a notablement amélioré ses procédés de travail; nous ne doutons pas qu'il ne pût donner maintenant de son livre une édition bien supérieure à la première. Il y a cependant encore dans ce nouveau travail un certain nombre d'inexactitudes et de légèretés que la critique doit relever. Nous allons présenter ici quelques observations de ce genre, en rappelant que généralement nous sommes d'accord avec l'auteur, et en ajoutant que sa brochure nous a instruits sur plus d'un point.

Que la forme du nom de la ville usitée aux temps mérovingiens soit *Aurelianis*, ce n'est pas douteux; la manière dont M. B. explique ce nom est plus discutable. Il l'assimile avec raison aux noms comme *Remis* et *Cadurcis*, mais ces noms, devenus des noms de ville, ont tous été d'abord des noms de peuples, déclinables à tous les cas (*Remi Remorum*, etc.), et il me paraît difficile de croire qu'*Aureliani* ait signifié « les gens, les administrés d'Aurelius » (p. 12) : on ne voit pas le suffixe *-anus* ainsi employé. Les noms de ville qui représentent un type latin à l'ablatif (*Remis*) ou à l'accusatif (*Senones*) correspondent toujours à un chef-lieu de circonscription romaine : je ne doute pas que le nom d'*Aurelia-*

Digitized by Google

nis ne soit dans le même cas; il est possible que cette circonscription ait été constituée par Aurélien et ait pris de là le nom de *Aureliana* ou *Aurelianensis civitas*, puis, par analogie aux autres *civitatis*, de *civitas Aurelianorum*, d'où *Aureliani* (comme *Remis* de *civitas Remorum*). Malgré cette erreur [1], on doit savoir gré à M. B. d'avoir banni de l'histoire (il faut du moins l'espérer) l'*Aurelianum* imaginaire qui n'en est pas moins classique, aussi bien en France qu'en Allemagne.—Toutes les formes altérées relevées par M. B. sur des monnaies des deux premières races sont à mes yeux (excepté *Aurilianis*) de simples fautes sans aucune importance [2]. — L'auteur voit (p. 32) dans le changement d'*Aur-* en *Or-* « un changement » d'écriture plutôt que de son; » je ne comprends pas cette expression : la modification de *au* latin en *o* français est parfaitement un fait de phonétique, et la preuve c'est que cette modification ne se produit pas en provençal. — Résumant ses recherches sur l'histoire primitive du mot, M. B. la présente ainsi (p. 67) : « D'*Aurelianis* transformé d'abord en *Aurelians*, il est devenu successivement » d'*Aurelians*, *Aurliéns* ou *Orliéns*. » Sur quoi l'auteur appuie-t-il cette classification ? Comment sait-il que l'*i* d'*Aur(e)lian(i)s* est tombé avant l'*e*, et que ces deux phénomènes se sont accomplis avant le changement (phonétique) d'*Au* en *O* ? — La forme *Orliens* a dû exister en français fort anciennement, bien qu'elle n'apparaisse qu'au XIIe siècle; les trois phénomènes qui l'ont dégagée d'*Aurelianis* (chute de l'*i* et de l'*e* atones, changement de *á* en *e* et de *au* en *o*) sont accomplis au neuvième siècle, et du huitième au douzième siècle il ne s'est produit dans la langue aucun fait qui pût modifier cette forme. — M. B. montre très-bien qu'*Orliens* se prononçait *Orl-ié-ns* (en deux syllabes); sur l'époque où s'opéra la nasalisation de *ién* en *ien*, il paraît être dans le vrai en indiquant le courant du XIIe siècle (p. 43). — C'est ici que se présentait la grosse difficulté du sujet choisi par M. B. : comment expliquer le changement d'*Orliens* (prononcé comme *Amiens*) en *Orléans?* L'auteur en donne une explication très-ingénieuse, mais qui ne me satisfait pas complétement [3]; il faudra la contrôler de plus près par la comparaison d'un plus grand nombre de phénomènes analogues. Au reste M. B. ne donne lui-même sa conjecture que comme admissible. Sur la variante *Olliens*, il faudrait remarquer que, pas plus qu'*Ollenois* pour *Orlenois*, elle n'appartient au pays orléanais lui-même, mais plutôt au picard. Les formes *Orlains* [4], *Orlians* [5] au XIIIe siècle, et *Ourliens*, toutes trois absolument isolées, sont plus que suspectes. — Sur l'effacement de l'*s* dans la prononciation du

1. J'ai consulté sur l'hypothèse de M. Bailly M. Léon Renier, qui la déclare inadmissible.

2. Notons en passant le curieux incident de la transformation, dans certains auteurs latins du moyen-âge, de l'indéclin. *Aurelianis* en un nom féminin *Aurelianis*, décliné comme *avis* (p. 17-18). — Quant à *Aurelia*, attribué par M. B. à Otton de Frisingue d'après Lemaire (!), cette forme ne se trouve pas dans cet auteur.

3. Notamment ce qu'il dit sur l'*i* est très-discutable. Puis pourquoi l'auteur écrit-il, dans les textes anciens, sans autre explication, *Orliéns*, *Orléans?* Est-il bien sûr que nous ayons là un *é* et non un *e?*

4. M. B. l'emprunte à Roquefort, qui l'attribue à Gautier de Coinsi; mais pourquoi M. B. arrête-t-il sa citation au milieu du second vers? il aurait vu qu'*Oliens* a pour rime *biens*. L'édition de l'abbé Poquet (p. 275) donne *Orliens*. Il ne faut voir dans *Orlains* qu'une faute de lecture.

5. Dans un manuscrit de Guillaume de Nangis. Mais le même auteur dit cent fois *Orliens*. M. B. tire de cet accident des conclusions beaucoup trop précises.

Digitized by Google

mot, l'auteur remarque (p. 62) que « l'*s* finale s'était assourdie, même avant le » xve siècle, dans tous les mots analogues. » Voilà un fait donné comme notoire et auquel je ne crois pas du tout. Au reste, l'auteur aurait pu remarquer ce petit fait curieux que l'*s* a reparu, sous l'influence de l'orthographe, dans le mot d'*orléans* employé comme nom d'étoffe [1]. — La prononciation populaire *Orleians* n'est pas un « compromis » entre *Orléans* et l'ancien *Orliens*, mais un développement tout nouveau (cf. *Léion*, *agréiable*), et qui, si la prononciation officielle ne prévaut pas, entraînera quelque jour le mot dans de nouvelles formes.

L'étude de M. B. sur « Orléanais » n'est pas moins intéressante. Il aurait pu nous dire en passant si Orléans produit réellement du cresson « alenois (anc. *orlenois ollenois*) » de qualité supérieure. Toute son explication d'*aloenois* dans *Gaidon* repose sur une méprise: ce mot est une mauvaise leçon pour *alençonois*[2]. Enfin il a terminé par une malencontreuse idée en voulant voir dans la forme *Lanoy*, qui signifie *Orlenois* dans une édition imprimée au xvie s. d'une traduction allemande [de *Hugues Capet*] composée au xve s., une forme vivante, explicable par des transformations phonétiques, tandis que ce n'est que le résultat d'altérations de copistes; il a surtout eu bien tort de vouloir identifier le nom propre *Lanoy* à *Orlenois*, « Orléanais. » *Lanoy*, variante de *Launoy*, *Launay* (de m. *Delannoy-Delaunay*) vient tout simplement du lat. pop. *alnetum*, pour lequel on trouve bien souvent *anoi anoy* au moyen-âge.

Il ne faudrait pas abuser des monographies de ce genre; mais elles ont l'avantage, quand elles sont traitées avec soin et circonspection, de forcer à serrer de près des questions importantes qu'on est souvent porté à laisser dans le vague. Elles joignent d'ailleurs l'intérêt historique à l'intérêt philologique, et peuvent même fournir au besoin des renseignements précieux à la critique. Ici le sujet choisi se prêtait à ce traitement un peu disproportionné, et offrait des aspects particulièrement attrayants et difficiles. Il a fourni à M. B. l'occasion d'une étude dont certaines parties garderont une valeur durable. G. P.

CORRESPONDANCE.

A M. G. Monod.

Monsieur,

J'étais dans mon lit, souffrant d'une bronchite aigüe lorsque j'ai reçu le n° de la *Revue Critique* contenant l'article que vous avez consacré à l'examen de mon livre sur l'histoire de France de M. H. Martin. Je n'ai pu vous exprimer plus tôt le regret d'avoir exprimé si mal mes sentiments pour que vous me prêtiez ceux auxquels je voudrais rester le plus étranger, à savoir la passion, c'est à dire l'injustice et l'exclusivisme dans ma passion. Toutefois lorsque rouvrant les pages que j'ai écrites j'ai comparé les opinions que vous m'attribuez avec celles que j'ai clairement exprimées, je n'ai pu résister davantage au désir de vous

1. On pourrait remarquer aussi que la prononciation anglaise et américaine d'*Orleans*, *New Orleans*, a conservé à peu près l'ancienne prononciation française *Orliens*.

2. L'Orléanais relevait directement du roi de France, et jamais n'a appartenu aux ducs d'Anjou; l'interprétation de *Saonois* par « vallée de la Saône » est monstrueuse: il s'agit du Sonnois (*pagus Soonensis*); au point de vue phonétique, il est absolument impossible qu'*orlenois* donne *aloenois* en quatre syllabes. — Le ms. *b* de *Gaidon* donne une autre faute, *alencontroy*, le ms. *c* a la bonne leçon, *alençonnois*.

Digitized by Google

soumettre quelques observations. Je les ferai aussi courtes que possible, car je sais qu'en lisant mon livre vous avez éprouvé de la tristesse et de la lassitude, or je ne voudrais pas vous exposer encore une fois à ce pénible tourment.

Je vais donc droit au reproche fondamental que vous m'adressez d'approuver comme justes et bonnes en elles-mêmes les actions des hommes du moyen-âge. Or j'ai écrit en citant M. Gautier : « le moyen-âge fut une dure et laborieuse » époque, pleine de catastrophes à son origine, de luttes et de douleurs dans toute » sa durée » j'ai ajouté : « il y a beaucoup à blâmer, il y a aussi beaucoup à louer » p. 105. Et comment cherchais-je à mettre sur la voie de savoir ce qu'il fallait louer ou blâmer? en suivant précisément votre conseil. Vous dites Monsieur, « l'historien qui fait non une œuvre de parti, mais une œuvre de science, ne » cherche qu'à comprendre et à expliquer. » Je ne me donne pas pour un historien assurément, mais je vous avoue naïvement que toujours j'ai cherché à comprendre les idées de l'époque dont je m'occupais et à expliquer par ces idées les actes qui s'y rencontraient. Ainsi j'écrivais au sujet de Bacon pour lequel vous me reprochez ma dureté : « je ne justifie pas, j'explique les mesures prises » p. 144 » et ailleurs p. 200 parlant d'après les idées de l'époque d'un acte d'Innocent III, je disais « voilà donc cet acte naturellement expliqué, comme » l'histoire doit l'expliquer. » Tout mon livre est un effort, très-peu réussi à ce que je vois, mais désintéressé, loyal, pour comprendre les idées et expliquer les faits que je rencontrais. Quelques rapides citations vous prouveront au moins mon intention et s'il est vrai que j'ai approuvé toujours les actions des hommes du moyen-âge.

Ainsi j'ai nommé les fausses decrétales « l'œuvre coupable d'un faussaire » p. 90 et j'ai expliqué, j'ai cherché du moins à expliquer pourquoi cette œuvre a été faite et a réussi. En parlant de Grégoire VII j'ai montré d'une part sa pensée juste sur la liberté de l'Eglise à conquérir et d'autre part les moyens conçus par lui pour faire triompher sa pensée, moyens au sujet desquels j'ai dit : « ils sont » tombés à terre et ce n'est pas nous qui le regretterons » p. 99. Puis j'ai expliqué la politique du Pape en faisant comprendre les idées de son temps. J'ai cherché à expliquer la guerre des Albigeois en indiquant : « la pensée qui » inspira la guerre et toutes les repressions de l'erreur » et j'ai dit : « la société d'alors crut à cette pensée et elle agit » p. 161, mais je n'ai pas approuvé toutes les actions, car j'ai dit : « qu'il y eut dans le clergé catholique des faiblesses, je » n'ai garde de le nier, beaucoup de faiblesses même, je le proclame » p. 157, et parlant des dévastations opérées en ce temps j'ai dit : « je n'ai garde de les justifier » p. 165, puis je les expliquais par « les mœurs brutales de cette » époque. » J'ai voulu aussi expliquer comment la procédure d'inquisition tout en n'étant pas irréprochable, p. 179, fut alors un progrès, mais je n'ai pas approuvé tous les actes car j'ai dit : « assurément je ne puis ici tout approuver, » ni tout excuser, et je veux blâmer tout ce qui est repréhensible » p. 180; j'ai dit encore : « il faut blâmer partout les abus, p. 183, je ne nie point des excès » possibles » p. 185; parlant des supplices j'ai dit qu'ils étaient « aussi con- » traires aux règles de l'humanité qu'aux véritables besoins de la repression » sociale, » mais j'ai expliqué pourquoi ces supplices avaient été alors adoptés. En parlant du XIVe siècle j'ai dit : « c'est une époque de décadence, de désor-

Digitized by Google

» ganisation sociale. » — Permettez-moi, Monsieur, de vous faire observer que je ne trouve pas tous les papes vertueux comme vous le dites : j'en ai même accusé un que M. Boutaric a depuis justifié en produisant des documents inédits. J'ai dit : « que l'on ne se méprenne pas sur ma pensée : je ne veux que la » vérité et pour un pape plus que pour tout autre l'excuse est hors de propos... » Les Papes que le monde accuse furent en quelques points trop semblables » aux princes de ce monde : voilà leur faute, et l'Eglise peut et doit justement » les condamner » p. 248. Seulement j'ai cherché à expliquer comment « les » Papes élevés dans cette société qui présentait de tous côtés les plaies les plus » douloureuses, respirant l'impureté de cette atmosphère, ne se sont pas pré» servés de toute souillure » p. 139; j'ai dit que « les maximes de l'Evangile » avaient été oubliées d'une partie du sacerdoce » p. 240 et que cette corruption était à mes yeux une explication de certains faits de l'histoire. J'ai dit : « je » n'entends pas nier des abus, des scandales évidents, il y avait besoin de » réforme dans l'Eglise » p. 255. Au sujet d'Alexandre VI vous citez ce que j'ai écrit d'une manière incomplète qui dénature ma pensée : j'ai dit en faisant allusion à la lettre si terrible de Pie II « qu'avec ce Pape nous devons flétrir » la conduite légère du cardinal. » Vous soulignez ces mots et vous dites « que » ce *cardinal* est savamment glissé ici; comme pape Alexandre VI sans doute » n'a pas même été léger. » Je comprends l'ironie, mais dans la phrase qui suit celle que vous citez vous auriez trouvé mon opinion au sujet du pape, la voici : « sa liaison avec Vanozza, ses complaisances pour ses enfants, impriment du » reste à sa mémoire une tache indélébile » p. 246. Mais toutes ces citations vous fatiguent, Monsieur, je le sais et je me hâte donc de les abréger. Suivant vos conseils j'ai cherché p. 318, 319, à expliquer pourquoi les guerres de Religion avaient eu lieu. Je n'ai pas dit en thèse générale qu'il n'y avait pas eu persécution, qu'il n'y avait eu que de la repression, mais en un cas particulier, parlant des premiers actes des protestants sous François Ier, j'ai dit qu'alors il y avait repression et je doute qu'on puisse le contester. M. Dareste a résumé parfaitement ce point. J'ai expliqué encore d'après « les lois de cette époque » pourquoi la repression avait pris alors ces formes et j'ai blâmé « les supplices » cruels qui répugnent si justement à notre esprit » p. 307. Je n'ai pas excusé la S. Barthélemy « crime politique, disais-je, commis pour se délivrer d'ennemis » dangereux, crime d'Etat résolu subitement; » je n'ai pas excusé la Révocation de l'Edit de Nantes : j'ai regretté cette révocation, p. 402. Mais en ces deux circonstances j'ai expliqué la suite des faits et des idées qui amenèrent ces mesures. J'ai dit également « qu'on ne saurait approuver la persécution contre les » Juifs. » Est-ce se montrer plein d'indulgence pour les persécuteurs ?

Vous me reprochez, Monsieur, d'avoir dépassé toutes les limites permises de la critique en montrant dans des faits déplorables la conséquence de doctrines soutenues par un homme dont j'ai reconnu du reste l'honnêteté, la sincérité (p. VIII-475). Je m'étonne un peu de ce reproche. Assurément les hommes de 93 n'ont pu lire les pages de M. H. Martin. Mais si la phrase n'est pas assez correcte, la pensée l'est évidemment, car ces hommes avaient lu des pages semblables à celles écrites par M. Martin. Avant 1793, il y a eu des histoires de France, écrites pour l'instruction du duc de Parme, par exemple, par l'abbé de

Digitized by Google

Condillac, comme avant 1871 il y a eu des histoires de France, écrites pour le peuple, par M. Martin et autres auteurs. Les formes sont différentes comme différents sont les temps, mais les doctrines restent les mêmes : c'est toujours la haine contre le catholicisme, parce que le catholicisme est, dit-on, cause de tous les maux dont souffre l'humanité. Pourquoi s'étonner si ces idées une fois répandues dans la foule ont produit leurs effets? Ne croit-on plus à la puissance des idées pour mener le monde? J'ai cru à cette puissance et je l'ai dit, ai-je donc eu tort? — Il y aurait beaucoup à ajouter... Ainsi je n'ai pas dit que Zoroastre, le Bouddha, etc., fussent disciples des Hébreux, j'ai laissé entendre que « peut-être » ils ont subi l'influence des idées des Juifs répandus en Asie, ce qui est un peu différent, ce me semble; ainsi je n'ai pas dit que le protestantisme est issu des mouvements démoniaques du xve siècle, mais que « ces » mouvements contribuèrent à répandre l'immoralité et par là servirent à la » propagation de la réforme luthérienne » ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Je ne me suis pas si fort trompé en disant que la plupart des annalistes n'avaient pas mentionné le fait de la consultation de Pepin le Bref. On peut le voir en lisant la dissertation à laquelle je renvoie où sont indiquées les annales relatant le fait et celles où il est omis. Mais je m'arrête, car je tiens fort peu à la réputation de savant et n'ai aucune prétention à ce titre : je dis simplement ce que je sais après avoir étudié suivant les principes que j'ai puisés à l'Ecole des Chartes de remonter aux sources; toutefois j'aimerais, je l'avoue, à ce qu'on ne m'attribuât pas des opinions, des sentiments, des procédés qui ne sont pas les miens, qui me révoltent comme ils vous révoltent. Sans affaiblir aucune des doctrines que je crois vraies et nécessaires pour le salut du monde, au sujet de l'Eglise catholique, je n'ai de passion contre personne. Ce que j'ai écrit témoigne je crois de la sincérité de mes sentiments et de leur modération : ma conscience me dit plus haut encore que je n'approuve aucune injustice.

Veuillez, Monsieur, le croire, et agréez l'expression des sentiments les plus distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble serviteur,

Henri DE L'EPINOIS.

Réponse à M. H. de L'Epinois.

Je pourrais me contenter de laisser le public décider la question entre M. de L'E. et moi. Je mettrai cependant sous les yeux des lecteurs de la *Revue critique* quelques citations qui pourront, je crois, les dispenser de recourir au livre même de M. de L'E.

P. 27. Citant l'opinion d'après laquelle le christianisme serait sorti des religions asiatiques, M. de L'E. dit : « La vérité serait *exactement* dans la formule » contraire : c'est Zoroastre, c'est Çakya-Mouny qui ont pu recueillir la tradition » des enseignements donnés primitivement par Dieu à l'homme ou renouvelés » aux Juifs déjà captifs à Babylone et dispersés en Asie, car les livres juifs ont pu » être connus de ces amis de la sagesse empressés à les saluer au milieu des » erreurs du monde. » Ainsi Zoroastre et Cakya-Mouny ont pu lire la Bible!

P. 160. « L'hérésie était aux yeux de la société chrétienne un délit civil » comme la fabrication de la fausse monnaie, plus grave même que cette fabri- » cation, selon le mot de saint Thomas. Aujourd'hui, en plein xixe siècle, contre

Digitized by Google

» les sectaires qui l'attaquent, la société peut rester longtemps inactive en pré-
» sence de théories malsaines; mais lorsque ces théories viennent à exciter le
» désordre et à troubler la rue, alors la société menacée prend les armes, et
» d'un consentement unanime frappe ses malheureux adversaires, car le salut
» est à ce prix. Ce qui se passe au XIXe siècle, ce qui s'est passé dans tous les
» siècles, eut lieu au XIIIe. Du moment où la société se trouva menacée, elle se
» défendit, et saint Bernard a expliqué la pensée qui inspira la guerre des Albi-
» geois et toutes les répressions de l'erreur, lorsqu'il a dit : « La foi doit venir
» de la persuasion, non de la compression, quoiqu'il soit encore préférable
» d'arrêter les hérétiques par le glaive, que de leur permettre d'entraîner les
» autres dans l'erreur. » La société d'alors le crut et elle agit. On peut s'en
» montrer froissé, mais *il est difficile de ne pas reconnaître son droit.* » — M. de L'E. appelle cela expliquer, et non justifier les persécutions.

P. 219. Parlant des persécutions contre les Vaudois, M. de L'E. ajoute : « Il y eut des victimes *peut-être*, et je le déplore; mais il y eut aussi des malfai-
» teurs (lisez : des sorciers), et si ces malfaiteurs ont été assez puissants pour
» troubler l'esprit des juges jusqu'à l'égarer, *c'est à eux surtout qu'en revient la*
» *responsabilité.* » Que ces pauvres juges étaient à plaindre!

Pour prouver son impartialité, M. de L'E. rappelle dans sa lettre plusieurs passages où il admet que les papes « ne se sont pas préservés de toute souillure » (p. 239); mais en fait, Alexandre VI est le seul contre lequel il prononce un blâme formel : celui de légèreté dans la conduite. M. de L'E. ajoute au passage cité de la p. 239 : « En vertu de ce privilége d'infaillibilité, jamais plus remar-
» quable que chez les pontifes en qui l'esprit mondain a *trop* prévalu, la doctrine
» de l'Église resta immaculée; mais si le côté divin resplendit toujours, le côté
» humain de la papauté apparut *plus visiblement* qu'en d'autres temps. » L'impartialité de M. de L'E. ressemble singulièrement à celle de M. Schæfer qui se croit exempt de tout préjugé protestant parce qu'il « *pousse l'impartialité jusqu'à*
» *reconnaître* que Bèze, que Calvin, que Coligny lui-même ne lui sont pas entiè-
» rement sympathiques [1].

P. 276. Après avoir parlé des supplices infligés aux sorciers, M. de L'E. conclut : « Cela est triste sans doute; mais la société attaquée se défendait
» alors, comme elle se défendra toujours. Aujourd'hui les sorciers, par le cours
» naturel des choses, troublent moins les familles, mais ils remuent davantage
» l'État (?!), et tous les jours nous pouvons voir les représentants de l'État
» obligés, comme au XVe s., de punir de mort ceux qui s'insurgent contre les lois
» divines et humaines aux cris de : Vive Satan! Ces mouvements démoniaques,
» si nombreux au XVe s., contribuèrent à répandre l'*immoralité, et par là servirent*
» *à la propagation de la réforme luthérienne.* » M. de L'E. se demande si les égorgeurs de 93 n'avaient pas lu M. H. Martin, je me demande à mon tour si les dragons de Louis XIV n'avaient pas lu M. de L'Epinois.

Ces quelques passages, pris entre cent autres aussi extraordinaires, suffiront, je crois, à justifier le jugement que j'ai porté sur le livre de M. de L'Epinois.

G. MONOD.

1. Voy. *Revue critique*, 1872, n° 15, p. 237.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 22 — **1er Juin** — **1872**

Sommaire : 109. TORRENS, l'Inde Anglaise; DE TASSY, la Langue et la Littérature hindoustanies en 1871; SAMBHU CHANDRA MUKHOPADHYAYA, Vie de la Begum Secunder. — Variétés : Lettres de M. Bartsch et Meyer.

109. — **Empire in Asia.** How we came by it; a Book of confessions, by W. M. TORRENS, M. P. London, Trübner et C°, 1872. In-8°, vj-426 p.

La langue et la littérature hindoustanies en 1871, par GARCIN DE TASSY, Revue annuelle. Paris, Maisonneuve, 1872. In-8°, 83 p.

The career of an indian princess, The late Begum Secunder of Bhopal by Sambhu Chandra Mukhopâdhyâya. Calcutta, 1869. 15 p.

En l'an 1600, une compagnie de marchands anglais obtint un privilége pour commercer dans l'Inde. Pendant longtemps, elle ne songea qu'aux intérêts de son négoce; mais peu à peu l'ambition politique se développa, et il fut établi en principe que la compagnie devait avoir un territoire à elle. En 1754, la prise de Devicotta sur la côte de Coromandel donna le signal de la conquête; trois ans plus tard celle de Calcutta mettait la puissance naissante en possession de sa capitale. Les guerres et les annexions se succédèrent alors avec rapidité, et un empire immense se forma. En 1857, juste un siècle après la prise de Calcutta, une formidable insurrection menaça de détruire l'œuvre de la compagnie, qui néanmoins tint ferme devant l'orage, mais pour disparaître bientôt. Car l'année suivante, la couronne d'Angleterre, se substituant à la compagnie des Indes, dont le privilége était expiré, prit entièrement sur elle l'administration des pays conquis.

C'est cette période centenaire d'agrandissements qui fait le sujet du livre de M. Torrens. Le titre complet « La domination en Asie; comment nous l'avons » obtenue; livre d'aveux » et la table des XXVII chapitres de l'ouvrage, présentant des intitulés tels que ceux-ci : « Temps de pillage » (IV); — « La tyrannie » à genoux » (XIII); — « Zulm », « oppression, » terme indigène (XXV); — « Absorption des royaumes » (XXVI), annoncent dès l'abord un livre sévère pour la forme comme pour le fonds. Puisque nous avons cité la table des chapitres, nous pouvons dire en passant qu'elle ne nous satisfait pas pleinement; l'économie du livre nous paraît défectueuse; nous n'y trouvons pas le classement général et le groupement des faits qui guide l'historien dans l'exposé de son sujet et initie le lecteur au développement des événements. Nous signalons ce point sans y insister : ce livre a un caractère spécial, qui n'est pas tout à fait celui de l'histoire pure, et dont nous allons tâcher de donner une idée.

Digitized by Google

La partie narrative n'y occupe en général qu'un rang secondaire; l'auteur écrit non pour raconter, mais pour prouver et surtout pour juger. Ses récits sont presque des arguments. Ne lui demandez pas des narrations militaires ou des scènes dramatiques; cette partie de son travail est réduite au minimum ou dominée par cet esprit critique que nous avons signalé et qui se traduit parfois en expressions sarcastiques et d'une ironie amère. La première guerre de la compagnie avec les Birmans occupe à peine une page; cinq lignes suffisent pour énoncer les résultats militaires. La deuxième guerre, qui a fourni en partie l'intitulé d'un chapitre (Penjab et Pegu, XXIV) occupe quatre pages, dont deux pour exposer les causes ou plutôt les prétextes de la guerre, et deux pour en démontrer l'injustice, l'inutilité et les dangers; quant aux événements militaires, ils tiennent dans six lignes. Le drame épouvantable du *Trou noir* (Black hole), — cette scène affreuse de 146 Anglais entassés les uns sur les autres pendant toute une nuit de juin à Calcutta, dans une cellule de 18 pieds carrés, ne recevant de l'air que par deux petites ouvertures grillées, — est racontée en peu de mots. M. T. n'en dissimule pas l'horreur; mais sa préoccupation est de rechercher les responsabilités. Ainsi, il démontre que cette atrocité est due seulement à la cruauté stupide d'un geôlier; — que tout s'est passé à l'insu du chef; — qu'on trouve dans l'histoire d'Angleterre l'exemple d'un fait aussi odieux, dans lequel la responsabilité directe du pouvoir est beaucoup plus engagée; — et qu'enfin ceux qui ont crié le plus fort contre cet acte de barbarie sont ceux mêmes qui l'avaient provoqué par leur imprudence ou leur lâcheté, et qui ont été les premiers à l'oublier aussitôt que leur intérêt le leur conseilla; ce qui ne tarda guères (p. 27-29).

On le voit par ce peu d'exemples, ce qui domine dans le livre de M. T., c'est l'esprit de jugement. Il intitule son livre: « livre d'aveux; » nous pourrions l'appeler « le réquisitoire » contre la compagnie des Indes et l'administration anglaise. L'auteur du reste s'en explique clairement dans son introduction : « Si » la morale publique est une réalité, dit-il, s'il y a une conscience nationale et » une responsabilité nationale, il convient que nous, peuple libre, nous con- » sidérions par quels moyens nous avons obtenu l'empire d'Asie, et quel usage » nous devons en faire pour lui et pour nous-mêmes (p. 6)..... Notre devoir » est de juger, non les autres, mais nous-mêmes, de nous garder de la cupidité, » et de veiller à ne pas nous laisser entraîner à une complicité passive par une » impardonnable paresse qui nous empêcherait de rechercher la vérité, ou une » lâcheté plus méprisable encore qui nous empêcherait de la reconnaître. Nous » ne pouvons défaire ce qui est fait, et aussi n'en sommes-nous pas responsables. » Mais nous sommes responsables, en tant que peuple parlant librement, et » librement représenté, pour tout ce qui peut être exécuté par la suite en notre » nom; et si, après recherches faites, recherches que, en notre honneur et » conscience, nous n'avons pas la liberté d'éluder, nous sommes convaincus » avec Burke et Fox, avec Cornwallis et Bentinck, avec Mill l'aîné et Richard » Cobden, que ce pays doit à l'Inde une grande réparation, nous sommes tenus

Digitized by Google

» de profiter de toute occasion juste et opportune pour réclamer, — en faveur » des individus la restitution de tous les droits et avantages qui peuvent leur » être rendus, sans léser d'autres droits exigeant également notre sollicitude,— » et pour les nations de l'Est, la restitution de toutes les parties d'une adminis- » tration locale indépendante, qui ne seraient pas incompatibles avec le main- » tien de la paix entre elles et le respect de cette suzeraineté qui appartient à » la couronne d'Angleterre, et que, en général, ils n'ont jamais considérée comme » devant appartenir à une autre autorité déterminée » (p. 8).

Le but de l'auteur est donc bien défini; il recherche la valeur morale de la conquête de l'Inde, et les résultats qu'elle a eus pour les habitants de la péninsule. M. T. trouve que ces peuples ont été constamment maltraités et spoliés. Son inexorable « investigation » sur l'œuvre entière de la compagnie des Indes ne laisse rien subsister que la justice approuve. Depuis la prise de Devicotta enlevé à un allié dont on avait pendant sept ans reconnu l'usurpation et accepté les secours, et cela sous le prétexte de rétablir un prétendant qui, en fin de compte, se trouva captif à perpétuité de ses protecteurs; — jusqu'à l'incorporation de l'Aoude accomplie au mépris d'un traité solennel, après des assurances réitérées d'amitié, et la reconnaissance formelle, souvent répétée, des droits souverains du pouvoir qu'on supprimait soudain pour mettre fin au désordre d'une administration dont avait presque encouragé les abus croissants; — M. T. blâme, blâme toujours, blâme sans relâche; et dans cette suite de gouverneurs, où le talent n'a certes pas manqué, il découvre un seul homme vraiment juste, qui ait mis au-dessus de toute autre considération l'honneur des conquérants et le bonheur des vaincus, — lord William Bentinck. S'appuyant sur les divers ouvrages écrits en Angleterre au sujet de l'Inde, aussi bien que sur les documents officiels, il juge avec une entière indépendance et une inflexible sévérité les actes divers dont l'ensemble constitue la prise de possession par l'Angleterre de la plus grande partie de la péninsule indienne.

Si M. T. n'avait pas eu le but spécial qu'il s'est proposé et qui consiste à rendre manifeste « la dette de réparation » que l'Angleterre a contractée envers l'Inde, on pourrait trouver que son ouvrage est insuffisant et partial : insuffisant, car il y a des points omis par M. T., qui devraient être traités dans une histoire complète, mais que son plan lui commandait de négliger (par exemple, certaines vues de Warren Hastings sur le développement du commerce et l'encouragement donné par lui aux études indiennes); — partial, car uniquement préoccupé de la justice, il ne tient peut-être pas assez de compte de certaines circonstances qui sont autant d'éléments d'appréciation. Il y a là un grand problème; il s'agit de savoir si la compagnie pouvait faire autre chose que ce qu'elle a fait, si elle ne fut pas entraînée par les circonstances à agir comme elle a agi. Un apologiste qui voudrait réfuter M. T. s'efforcerait sans doute de montrer qu'une fatalité plus forte que toute volonté a pesé sur l'administration de l'Inde. Jacquemont n'écrivait-il pas en 1830 : « nous prenons pour une farce hypocrite l'excuse de » *nécessité* alléguée par les Anglais pour le prodigieux agrandissement de leur

Digitized by Google

» empire d'Asie. Rien n'est pourtant si vrai..... » (Lettre XXVII)? Et en 1852, lord Dalhousie, parlant d'une conquête que lui-même déclare embarrassante et périlleuse, conclut ainsi : « Accomplissons notre destinée qui, là comme ailleurs, » nous pousse en avant en dépit de nos intentions. » (p. 356). M. T. s'élèvera au nom de la justice et de la morale contre le fatalisme de l'historien avec la même indignation que contre l'excuse du conquérant. Elle est en effet trop commode; il n'est rien qui ne puisse se justifier avec un pareil argument. Et cependant n'y a-t-il pas là une considération dont l'historien doive tenir compte? Il est des circonstances impérieuses qui font prendre aux événements une direction forcée; et la direction une fois prise, il est bien difficile de la changer, même lorsque les circonstances ne sont plus les mêmes. C'est ce qui paraît avoir été le cas pour la compagnie des Indes.

Les premiers succès militaires eurent pour effet d'attirer dans l'Inde tout ce qu'il y avait en Angleterre d'aventuriers et de caractères indisciplinés. C'est la règle; l'Europe a commencé par verser son écume sur les pays découverts au delà de l'Océan. L'Angleterre, le pays qui a le mieux entendu la colonisation n'a pas échappé à cette loi. Parmi ces contrées nouvelles, les plus civilisées sont précisément celles auxquelles les premières visites des Européens ont été le plus funestes. Les régions désertes, inhabitées, ou hantées par des tribus absolument sauvages, ont pu recevoir et ont reçu des colons laborieux et honnêtes; les pays riches n'ont vu paraître que des pillards pressés d'acquérir à la pointe du glaive une fortune qu'ils n'auraient pu amasser dans leur patrie que par un travail opiniâtre. Avec de tels éléments, il n'était guère possible de mener les affaires selon la justice et en respectant tous les droits. A cette première cause s'en joignit une autre plus énergique encore : la compétition des nations européennes. Elles se disputaient la proie qu'une seule aurait suffi à dévorer; et loin de profiter à la victime, la lutte des oppresseurs ne faisait que la livrer plus complètement à la merci du vainqueur. Dans l'Inde, les Anglais et les Français ne tardèrent pas à se mesurer; or les uns devaient expulser les autres; c'était entre les deux peuples une guerre d'extermination. Comment l'indépendance de l'Inde aurait-elle pu sortir intacte de ce heurt? La péninsule devait infailliblement tomber sous la domination française ou sous la domination anglaise. — Enfin la fondation des États-Unis vint ajouter à ces causes qui résidaient dans les circonstances plus encore que dans les volontés l'appoint d'une résolution réfléchie et arrêtée. Quand l'Angleterre perdit ses colonies américaines, le sentiment public chercha dans l'Inde une compensation; il n'y a aucune analogie entre l'Amérique peuplée par la race anglaise, véritable colonie, et l'Inde peuplée par des races asiatiques, où la race anglaise ne peut s'acclimater, et destinée à n'être jamais qu'une possession. Mais l'orgueil national froissé voulait absolument que la domination anglaise, bannie de l'Amérique, s'établît solidement en Asie. Du reste il y a eu entre les affaires indiennes et les affaires américaines, une connexité remarquable que M. T. n'est pas le seul à signaler. La question de la taxe du thé qui fut l'occasion de la rupture des colonies d'Amérique avec leur métropole se ratta-

Digitized by Google

chait aux difficultés financières de la compagnie. La perte des colonies américaines peut être considérée comme le châtiment des premières iniquités commises dans l'Inde. Mais la péninsule n'y gagna rien; elle paya les frais de la querelle anglo-américaine.

A ces trois causes générales qui agirent soit simultanément soit successivement, et dont une seule suffisait pour donner aux événements la direction qu'ils prirent, il faut ajouter les causes particulières, qui se résument dans les embarras financiers de la compagnie. Obligée de payer au gouvernement une somme importante qui était le prix de la concession dont elle jouissait; — aux actionnaires de la compagnie un dividende qu'il fallait toujours accroître; — aux agents des salaires exorbitants que des efforts réitérés, plus ou moins sincères, ne parvenaient pas à diminuer; — obligée enfin de faire face à toutes les dépenses d'une vaste administration; la compagnie luttait contre des difficultés croissantes. Un emprunt pouvait la tirer momentanément d'embarras, mais il n'était pas possible de recourir toujours à ce procédé; un moyen simple s'offrait, c'était de tirer sur les indigènes, sous un prétexte ou sous un autre. On attaquait un État de la péninsule pour le compte de la compagnie, plus souvent pour le compte et avec le concours d'un État indigène. La guerre finie, le vaincu ou l'allié, en payait les frais, partie à prix d'argent, partie par une cession de territoire; des troupes de la compagnie, placées comme auxiliaires sur ce qui restait de l'État démembré, ou chez l'allié, pour protéger, ou surveiller, c'est-à-dire pour préparer une soumission complète, était l'occasion d'un nouveau tribut payé à la compagnie, qui par ce moyen, grossissait momentanément ses recettes, et enrichissait ses hauts fonctionnaires : mais engagée, dans de nouvelles difficultés, par le fait même de cet agrandissement, elle était bientôt obligée de recommencer le même jeu sur le même point ou sur un autre; car les occasions ne manquaient pas. Ce fut lord Wellesley qui perfectionna ce système d'occupation indirecte déjà ébauché par Clive et Hastings. Plus tard, quand la puissance de la compagnie se fut accrue, on recourut à un nouveau procédé sans abandonner complètement l'ancien; ce nouveau mode d'agrandissement fut le *lapse* (deshérence) en vertu duquel, la descendance masculine ou naturelle venant à manquer dans un État, la compagnie se saisissait du territoire, au mépris du droit des femmes, ou des droits conférés par l'adoption fort en usage dans l'Inde, mais que la compagnie refusait de reconnaître. Tels sont les traits généraux du grand mouvement d'absorption opéré dans l'Inde par l'administration britannique : M. T. le décrit, l'expose, le caractérise et le flétrit, soit par une discussion vigoureuse, soit par un exposé des faits qui vaut une discussion et emporte un jugement. Il démasque sans pitié les machinations des usurpateurs; il pèse tous les actes dans les balances d'une justice inflexible. Comment ne pas être avec lui dans ce sévère examen? Et cependant il semble qu'au total, il ne tienne pas toujours un compte suffisant des circonstances, non qu'il les ignore, mais il ne s'y arrête pas, et n'admet pas qu'elles puissent atténuer la valeur morale des actes.

Quelle que fût la puissance redoutable des « précédents, » bien des faits

Digitized by Google

odieux, condamnés par les apologistes de la compagnie des Indes eux-mêmes, pouvaient être évités. Mais, il faut bien le reconnaître, le point de départ a eu sur la suite des événements une importance décisive. *Principiis obsta....* Il aurait fallu dès le commencement couper court aux tendances qui se manifestaient; c'est précisément le temps où cela était le plus difficile. La lutte avec la France fut sans doute la principale cause de la tolérance envers le mal. M. T. semble le reconnaître implicitement : « Les Français, dit-il, furent peut-être les premiers » à concevoir le projet de fonder une puissance territoriale dans la péninsule » indienne (p. 19). En 1751, les Français avaient des succès partout : à ce » moment, la fortune tourna » (p. 21). Nous pensons qu'il faut tenir grand compte de ce fait. Le destructeur de la puissance française aux Indes, et par suite le fondateur de la puissance anglaise, fut Clive. Envoyé dans l'Inde en qualité de commis de la compagnie par son père, qui ne pouvait rien faire de lui, il rentra à Londres en 1760 avec un revenu annuel de 40,000 livres, et cette existence orageuse, partagée entre les fatigues de l'aventurier et les magnificences du parvenu, se termina par le suicide dans la somptueuse demeure de Berkeley-Square, enrichie non du produit des mines du Pérou que Clive méprisait, mais des dépouilles du Bengale qu'il ne dédaigna point (p. 31). Vivement attaqué, menacé d'être mis en accusation pour ses concussions scandaleuses, il avait été censuré, il est vrai, mais finalement la Chambre des communes déclara qu'il avait « rendu de grands services à ce pays. » Voilà le verdict du Parlement sur le premier spoliateur de l'Inde; et il semble que les historiens anglais s'associent à cette indulgence; ils cherchent ce qui peut excuser Clive, et sont heureux de trouver à louer son « désintéressement. » Il est vrai que dans la seconde partie de son administration, Clive se montra sévère pour les agents de la compagnie (il avait été envoyé pour cela), et généreux pour ses amis. Mais M. T. est sans faiblesse, et il montre que dans cette période vertueuse de sa vie, Clive s'associa avec ses collègues pour faire le commerce du sel, quoique, avant de quitter Londres, il eût insisté auprès des directeurs sur la nécessité de mettre fin à de pareils trafics. Les succès de Clive contre la France paraissent avoir été le principal motif d'une absolution qui créait un véritable danger pour l'avenir. Plus tard, le nom de la France fut mis en avant pour justifier diverses agressions. Dans la guerre contre le Maïssour et Tipou-Saïb, l'administration anglaise se prévalut habilement des rodomontades du gouverneur de l'Ile-de-France, Malartic. Quelque désir qu'on eût alors en France d'attaquer l'Angleterre dans l'Inde et d'utiliser les éléments de résistance que pouvaient offrir les États indigènes, les moyens d'action ne répondaient ni au dessein formé ni au but poursuivi : jamais ces velléités guerrières ne prirent la forme d'une attaque sérieuse, et M. T., montre avec la dernière évidence à l'aide des documents officiels que l'alliance française de Tipou-Saïb ne fut en réalité pour lord Wellesley qu'un excellent prétexte d'invasion (p. 216-224)[1]. Un peu plus tard, en 1803, dans la

1. Ainsi, l'expédition d'Égypte survenue pendant les préparatifs de la guerre, aurait dû

Digitized by Google

guerre contre les Mahrattes, l'un des objets poursuivis, celui qui fut énoncé le premier, était la destruction d'un État français sur les bords de la Jemna. Or cet État n'exista jamais; il y avait seulement une douzaine d'officiers français au service d'un prince mahratte assez mal disposé pour eux. « Mais comme justifi- » cation aux yeux des critiques anglais, l'argument était de poids » (p. 247). Du temps de lord Wellesley, la France n'était qu'un épouvantail qui pouvait servir à masquer certains projets et colorer une usurpation; du temps de Clive, c'était autre chose. Clive chassa les Français et pilla les Indiens; la première partie de son œuvre fit pardonner la seconde. Mais il en résulta que l'Inde pouvait être pillée impunément. « L'exemple de Clive avait, de fait, débauché toute » la classe aventurière et sans scrupule qui était en ce temps-là, et fut bien des » années encore, dans l'Est » (p. 84).

Après Clive et avec lui, le fondateur de l'empire anglais aux Indes fut Warren Hastings. Malgré la sévérité de sa méthode, M. T. entre volontiers dans des détails sur les antécédents des hommes qui ont gouverné l'Inde. C'est le seul genre de digression qu'il se permette. A peine est-ce une digression. Les hommes qui ont joué un rôle capital ne sauraient être trop connus. Beaucoup de circonstances qui semblent indifférentes ou n'appartiennent qu'à la vie privée, peuvent avoir influé sur la vie publique. W. Hastings en est un exemple frappant. Quand M. T. nous le représente enfant et orphelin, errant sous les ombrages et au bord des eaux du manoir de Daylesford qui avait appartenu à sa famille, se demandant s'il serait jamais assez riche pour le racheter (p. 85-6); quand ensuite nous le voyons ruiné par un procès de huit ans, dont les frais seuls s'élevaient à 76.528 livres (près de deux millions de francs) recevant des « propriétaires, » de l'Inde orientale un don annuel de 4000 livres pendant 28 années, une avance de 42.000 livres et un prêt de 50.000 qui lui permirent d'acheter Daylesford (Daylesford was won at last, p. 182), nous sommes portés à nous dire : Est-ce donc pour que ce petit homme chétif, cet enfant malingre qui avait pensé mourir de faim à l'école (p. 86) pût acquérir ce morceau de terre que l'Inde a été pressurée, le peuple de Rohilcund voué à l'extermination, l'Aoude changé de jardin en désert, etc., etc.? Certes, si Hastings n'avait pas existé, s'il avait eu dès son enfance ce manoir de Daylesford qui lui tenait tant à cœur, ou s'il eût été helléniste au lieu d'être administrateur, déployant ses talents à Oxford au lieu de les porter à Calcutta, les choses n'en auraient probablement pas été mieux pour l'Inde, d'autres auraient fait ce que fit Hastings. Mais cela ne dispense pas l'historien de tenir un grand compte des individualités et des passions particulières le plus souvent mesquines et méprisables qui, faisant agir les hommes marquants, ont par cela même une importance que, à première vue, on était loin de soupçonner. Accusé une première fois à Calcutta par ses collègues, et presque frappé d'une condamnation à laquelle il n'échappa que par

---

ce semble hâter les hostilités. M. T. constate que, au contraire, elle les retarda; on attendit pour les commencer que l'avortement de cette expédition fût à peu près certain.

Digitized by Google

un de ces coups d'audace comme les hommes de sa trempe savent en faire, accusé une seconde fois dans le parlement par Burke qui depuis vingt ans consacrait son éloquence à la défense des droits de l'humanité outrageusement violés dans l'Inde, W. Hastings fut acquitté par la Chambre des lords. Ce verdict était, pour ainsi dire, la répétition de celui qui avait été rendu pour Clive, peut-être en était-il la conséquence : seulement il était beaucoup plus solennel et significatif. Clive et Hastings justifiés par le Parlement, que devenait l'autorité morale de ce corps? Ne s'était-il pas d'ailleurs lié les mains par l'acte de 1784, date importante dans l'histoire de la compagnie des Indes? Après Clive et Hastings, après cette période d'enfantement laborieux et de violences inouies, il fallait prendre de grandes mesures soit répressives, soit préventives; il fallait punir les crimes commis ou en empêcher le retour. Burke réclama énergiquement l'un et l'autre, et échoua dans sa double tentative. Le bill qu'il présenta de concert avec Fox en 1783, passa dans la Chambre basse; mais la cour sut le faire repousser par la Chambre haute. Pitt alors fit passer le sien qui devint l'acte de 1784 et régla pour tout le reste de son existence la situation de la compagnie. M. T. estime que cette loi en remettant la direction politique des affaires de l'Inde au pouvoir exécutif dont l'instinct est « d'usurper, absorber, monopoliser toujours » davantage » (p. 158) favorisa l'esprit de conquête. « Le statut de 1784 établit un système qui faisait contrepoids à l'autorité de la cour des directeurs » par un bureau de contrôle, nommé par la couronne, et changeant avec l'administration du jour, mais qui, dans la pratique, était investi de priviléges » tels et hérissé de telles formalités que, en réalité, il était dégagé de toute » responsabilité envers le Parlement. C'était, à tous égards, l'inverse du plan » rejeté. Fox voulait donner au Parlement l'autorité suprême dans les affaires » de l'Inde; Pitt voulait partager le patronage entre la compagnie et la couronne, » voyant clairement quelle immense influence ce système donnerait nécessairement au ministre » (p. 160-1). Aussi lorsque en 1793, quand le procès de W. Hastings durait encore, le Parlement interdit toute agression ultérieure, chacun pensa de cette mesure ce que pensait lord Mornington (plus tard lord Wellesley), gouverneur général de 1798 à 1805. « Le comte connaissait trop » bien l'esprit dirigeant de la cour et du cabinet d'Angleterre, pour hésiter en » raison de cette défense. Il saisissait très-bien la valeur de l'interdiction solennelle prononcée contre toute usurpation nouvelle et toute prise de possession » ultérieure de joyaux, de terres, de revenus. Echouer ou réussir, telle était, » en réalité, la seule question. Un échec l'exposait à un véritable orage d'injures, » de vertueuse indignation, et même à des inconvénients plus sérieux » (p. 215). On ne savait pas à quoi s'exposait celui qui ne réussirait pas dans de telles entreprises; mais celui qui réussissait pouvait compter sur l'impunité de Clive et de Hastings. Les précédents étaient là.

Il est une question que soulève le livre de M. T., que l'auteur lui-même aborde, et qui se présente chaque fois qu'il s'agit des rapports de l'Europe avec l'Orient. Les souffrances endurées par l'Inde ne seraient-elles pas le prix d'un

Digitized by Google

état meilleur apporté à ce pays par la domination européenne ? La péninsule n'a-t-elle pas gagné en définitive à échanger la suzeraineté débile, impuissante du Grand-Mogol contre celle de la couronne d'Angleterre, et la féodalité tracassière, oppressive, anarchique des roitelets musulmans et hindous contre l'administration ferme, régulière, impartiale des Anglais. Écoutons Jacquemont ; il ne se lasse pas d'admirer la domination britannique ; il est vrai qu'il voyageait dans l'Inde du temps de lord W. Bentinck, qu'il avait beaucoup à se louer des Anglais et méprisait profondément les Hindous. Son jugement d'ailleurs ne pouvait être affecté par les injustices qui ont été commises depuis. M. T. tient un langage bien différent ; ami des opprimés, il prend hautement la défense des Hindous ; il n'admet pas que l'administration anglaise soit pour eux un bienfait, et revendique sans ambages leur autonomie. Les princes d'Asie lui paraissent valoir ceux d'Europe, et parmi toutes les reines que notre Occident a connues, il n'en voit pas une qui soit comparable à Ahala-Baï, héritière de la maison de Holkar en 1765. Les institutions locales de l'Inde lui semblent présenter autant de garanties que celles d'Europe établies ou conservées si péniblement à travers tant de révolutions. Il découvre dans les États indigènes une liberté communale très-satisfaisante, et même le jugement par jury. Il admet bien que les conquérants musulmans ont pu, à l'origine, abuser de la victoire ; mais il assure que l'accord était établi entre les deux races, lors de l'arrivée des Anglais. Enfin il trouve dans l'Inde une tolérance religieuse telle qu'il n'y en a jamais eu en Europe. Il y a certainement une grande part de vérité dans la thèse que soutient M. T. Mais peut-être exagère-t-il. La question du reste mériterait une étude calme, approfondie, impartiale. Nous ferons quelques observations : ce pays de la tolérance, l'Inde, a été le théâtre de la persécution religieuse la plus complète et la plus triomphante, celle qui en a extirpé le bouddhisme ; et cela s'est passé entre Hindous, c'est-à-dire au sein de la race vraiment tolérante de la péninsule ; car on ne saurait appliquer cette qualification aux Musulmans. L'Inde a pu aussi posséder des princes très-vertueux, et de véritables héros ; mais en général ces princes ont joué un triste rôle dans la conquête. Sans doute, la compagnie a profité avec une perfide habileté de leurs jalousies, de leurs haines, de leurs divisions, de leur lâcheté, de leur corruption ; mais, en définitive, ils ont favorisé l'envahissement de l'étranger et l'asservissement de leur pays. Disons que les Européens, au lieu de se faire les instituteurs et les protecteurs d'une race qu'ils considéraient comme inférieure, et qui était certainement plus faible, ont lâchement abusé de leur force pour satisfaire des ambitions nationales et des convoitises individuelles ; mais reconnaissons les principes dangereux de désorganisation qui ont livré les victimes à la brutalité des bourreaux. Du reste, M. T. qui plaide avec raison la cause du patriotisme hindou, et qui en particulier, à l'encontre d'une parole dédaigneuse et hasardée d'un des hommes qui ont cependant le mieux compris la conduite qu'il fallait tenir à l'égard de l'Inde, Arthur Wellesley (plus tard duc de Wellington) constate la douleur que les populations ressentaient de la perte de leur indépendance (p. 227-229) ; — M. T. lui-même reconnaît que l'Angleterre

Digitized by Google

avait un rôle à jouer dans l'Inde. Il aurait vu avec plaisir la compagnie, ou mieux la couronne d'Angleterre acquérir la suzeraineté sur la péninsule, mais en respectant l'indépendance des divers États. C'est, dit-il, le rôle que Napoléon voulait jouer dans l'Europe occidentale et méridionale (p. 5). Nous ne discuterons pas pour savoir si telle fut vraiment la pensée de Napoléon : mais admettons le fait. La différence qui exista entre le plan et l'exécution, le résultat négatif des efforts tentés, les complications inévitables qui se jetèrent à la traverse, nous donnent à entendre combien il eût été plus difficile d'atteindre le but dans l'Inde où la direction des affaires était par la force des choses beaucoup plus livrée à l'imprévu, beaucoup moins soumise à une volonté unique et souveraine, bien moins propre à être ramenée à l'exécution d'un dessein fortement conçu. Quand bien même les autres causes de désordre n'eussent pas existé, la réalisation de cette suzeraineté, si on avait formé le projet de la saisir et de s'y tenir (et c'était certainement l'objet le plus élevé qu'on pût se proposer), était une chose extrêmement délicate. Il fallait, d'une façon ou d'une autre, supplanter la cour de Delhy. Que de complications pouvaient naître! A chaque instant on eût été exposé à glisser vers l'injustice et l'oppression. Les plus droites natures et les plus fermes caractères ont eu peine à s'y soustraire. M. T. s'élève éloquemment contre le mépris des lois locales et la prétention d'imposer aux indigènes la loi anglaise; — il flétrit l'abus révoltant par lequel Warren Hastings fit condamner l'hindou Nuncomar en vertu d'une loi anglaise sur le faux, qui même eut dans cette circonstance un effet rétroactif (p. 125-7); dans le chapitre XXV (Zulm) il stigmatise les usurpations commises au mépris des droits des femmes et des héritiers adoptifs. Or qui entra le premier dans cette voie. Qui annexa l'État de Coorg, au mépris de la succession féminine? Lord William Bentinck, l'intègre, le « quaker » Bentinck, celui qui le premier osa diminuer la dette de la compagnie et produire un excédant de recettes, en évitant la guerre, et en réduisant la solde des officiers. C'est lui qui créa ce précédent fâcheux; il le regretta plus tard, mais il l'avait créé. Il y a plus : il émit sur le royaume d'Aoude une opinion dont lord Dalhousie se prévalut plus tard pour supprimer cet État. M. T. absout lord W. Bentinck de cette complicité involontaire dans « le » crime de 1856. » Nous n'y contredisons pas; mais enfin, il y a là un rapprochement qu'on ne peut supprimer, puisqu'on est bien forcé de le faire. Aussi, quand on se voit contraint d'associer le nom de Bentinck aux violences du XIXe siècle, on n'est pas sans doute autorisé à déserter la justice, mais on est porté à un peu plus d'indulgence pour ceux qui n'ont pas puni les iniquités du XVIIIe.

Le long acte d'accusation de M. T. contre la compagnie des Indes appelle un complément : l'indication de la marche à suivre pour faire mieux qu'elle. C'est le sujet du dernier chapitre : « Aujourd'hui et demain. » Nous ne nous étendrons pas sur cette partie du livre, et ne la discuterons pas : aussi bien ne peut-elle passer pour une étude approfondie et complète. M. T. ne touche même pas à la question de la représentation de l'Inde dans le Parlement; il se borne à appeler

Digitized by Google

l'Inde « an unrepresented empire » (p. 406). — Il voudrait que les plaintes portées dans l'Inde contre l'administration anglaise et reconnues sérieuses, fussent jugées par un tribunal spécial composé de trois membres de chacune des chambres du Parlement, qui procéderait suivant des règles fixes, mais serait nommé à nouveau pour chaque cas spécial; — il demande que les indigènes soit admis à participer d'une manière plus complète au gouvernement, à l'administration, à la justice; ce qui a été fait à cet égard n'est ni suffisant ni sérieux; — que les charges écrasantes imposées à l'Inde soient diminuées par la réduction de l'armée, un plus grand discernement et de meilleures combinaisons financières dans l'exécution des travaux publics. Les raisons stratégiques alléguées pour justifier la réduction de l'armée ne paraissent pas convaincantes et auraient besoin d'un peu plus de développement. Enfin M. T. demande qu'une politique plus équitable à l'égard des Musulmans calme leur mécontentement. Ce dernier point nous paraît être d'une grande importance. Des faits récents en démontrent la gravité. L'assassinat du juge Norman, celui de lord Mayo, l'insurrection qui vient d'être réprimée, peuvent être des accidents, les éclats d'un fanatisme ou d'un ressentiment individuel, le résultat d'un malaise local; ce n'en sont pas moins des symptômes auxquels il faut prendre garde. « Si nous voulons maintenir » notre domination en Asie, dit avec raison M. T. en finissant, il importe de » faire mieux que ce qui a été fait jusqu'ici, et cela, avant qu'il soit longtemps. » ..... Le passé est irrévocable; mais il dépend encore de nous de régler pour » l'avenir les destinées de l'Inde. »

En quittant M. Torrens pour M. Garcin de Tassy, nous restons toujours dans l'Inde, nous passons seulement de l'histoire et de la politique à la littérature. Mais combien cette littérature est voisine de la politique, et que de rapports elle a avec l'histoire! Le grand débat entre l'*Urdu* et l'*Hindi* dont M. G. de T. nous fait suivre les péripéties avec une sorte de chaleur patriotique et une compétence parfaite, ce débat, qui jusqu'à un certain point rappelle la lutte du Français et du Flamand en Belgique, n'est qu'une des formes de cette opposition entre les Musulmans et les Hindous qui est peut-être la plus grande difficulté du gouvernement de l'Inde, et dont M. T. se préoccupe avec juste raison. Cette opposition, nous la retrouvons dans la liste des ouvrages et des journaux nouveaux parus en 1871 et dont les titres sont les uns tout persans, les autres tout hindous; elle apparaît encore dans le tableau que l'auteur nous trace de ce qui a été fait pour l'instruction; les Musulmans se plaignent d'une sorte de défaveur; et le gouvernement anglais paraît agir avec plus de zèle que de prudence. Il faut noter (p. 63) l'opinion émise à Londres en 1871 par un Musulman de l'Inde, sur les dispositions de l'opinion publique dans la péninsule; on y attend, paraît-il, une invasion des Russes, à laquelle les populations seraient prêtes à se joindre. — Après avoir décrit, suivant un ordre constamment suivi dans sa revue annuelle, le mouvement intellectuel et littéraire de l'Inde, M. G. de T. termine par quelques pages sur les travaux et les progrès

Digitized by Google

fort lents des missions chrétiennes dans l'Inde; il le fait comme toujours avec autant d'équité à l'égard de leurs formes diverses, que de sympathie pour leur œuvre commune.

Ce tableau que M. G. de T. nous présente d'année en année de la vie morale et intellectuelle de l'Inde est on ne peut plus instructif. Quoique strictement littéraire, il nous fait entrer dans le mouvement de cette société multiple, composée de races diverses et opposées, qui s'efforcent de vivre ensemble, et d'harmoniser entre elles, ou de faire prévaloir leurs mœurs et leurs traditions respectives.

La vie de la Begum Secunder (Madame Alexandre) de Bhopal, par un écrivain hindou est extraite du *Hindoo patriot*[1]; elle nous montre, dans leur application à un cas particulier, les rapports de l'administration anglaise avec les princes indigènes pendant et depuis le règne de la célèbre compagnie. La Begum morte en 1868, eut dès son enfance à disputer son trône. Des troubles intérieurs amenèrent, suivant l'usage, l'intervention des Anglais, qui se prononcèrent contre le droit des femmes et par conséquent contre elle. Demeurée néanmoins maîtresse du pouvoir, grâce à des circonstances favorables, et malgré les arrangements pris en haut lieu, elle resta fidèle à l'Angleterre dans la grande insurrection de 1857. Les récompenses que cette conduite lui valut ne furent pas absolument exemptes d'inconvénient, car son biographe est tenté d'attribuer à la négligence du gouvernement anglais et presque à l'attitude de ses agents, l'espèce de défaillance qui fut remarquée un moment dans les dernières années de l'administration de la Begum, si dévouée du reste, si appliquée à l'amélioration morale et matérielle de son État. — Cet opuscule d'un indigène, écrit avec calme et avec largeur, non sans une certaine sévérité, mais aussi sans hostilité systématique à l'égard de l'administration britannique, s'accorde assez bien avec ce que disent, d'une manière bien différente d'ailleurs, MM. Torrens et Garcin de Tassy. On voit que l'Angleterre est autorisée à compter dans l'Inde sur des dévouements éprouvés, ou au moins sur une fidélité au devoir, qui peut à un moment donné lui être de la plus grande utilité, mais qu'elle a elle-même de grands devoirs à remplir, des injustices à réparer et surtout à prévenir; qu'en un mot elle ne saurait apporter trop de sollicitude, de prudence et d'attention à la tâche difficile de gouverner ses vastes possessions asiatiques.

Léon Feer.

---

1. Cette brochure nous a été remise il y a deux ans, peu avant la guerre. Les événements survenus depuis nous l'ont fait perdre de vue; il nous a paru que, malgré le retard, il ne serait pas déplacé d'en dire ici un mot.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

Le Kutschke-Lied.

Réponse de M. Karl Bartsch.

Monsieur le Rédacteur,

Votre *Revue,* dont j'ai l'honneur d'être le collaborateur depuis son début, vient de publier, dans son n° du 4 mai, quelques remarques sur ma version provençale de la chanson de Kutschke, remarques auxquelles je dois faire quelques objections, à un point de vue purement scientifique.

M. P. M(eyer) prétend que ma version est « pleine de fautes » et que j'ai « violenté la grammaire. » Voyons ses preuves.

On ne peut faire rimer, à ce qu'il dit (p. 287), *la* (adv.), « qui devrait être » *lai,* » avec *pla* (*planum*); « ce serait une licence tellement forte que Guillem » de Tudela lui-même, qui a deux tirades en *a* (et qui pourtant n'est pas diffi- » cile à l'endroit des rimes!), ne se la permettrait pas. » *La* devrait être *lai?* Mais *la* est une forme correcte, qui n'est pas même très-rare, qui est employée comme rime par Jaufre Rudel (Mahn, I, 65) et par Serveri (*Chrestom.*, 283, 4), et qui, hors de la rime, paraît déjà dans le poème de Boèce (*Chrestom.* 3, 37), et plus tard souvent (cf. *Chrestom.* 22, 17; 183, 21; *Lex. Rom.* IV). — *La* ne pourrait pas rimer avec *pla?* M. P. M. veut-il en remontrer aux vieux maîtres? Serveri, déjà cité, fait rimer *tra*, l'autre forme de *trai*, avec *dema* (*de-mane*) et *Jorda* (*Jordanem*), et, dans la même chanson (*Chrestom.* 283, 4, 8), précisément les deux mots en question, *la* et *pla*. M. M. demande-t-il d'autres preuves? Je suis à même de lui en fournir : le comte Guillaume de Poitiers fait rimer *querra*, *tornara*, *aura*, avec *Jolia*, *doussa*, *ma*, *certa*, *lendema*, *sobra*, *pa* (Mahn, I, 5); Pistoleta *chantara*, *veira*, *a*, avec *vila*, *lendema* (Rayn. III, 228).

M. M. me fait encore le reproche d'avoir mis *ca* (*cadit*) en rime avec le même *pla* (*planum*) : *ca* serait selon lui d'une formation incorrecte. Sur ce, M. M. me renvoie, moi « l'éditeur de tant de textes provençaux, » à ma *Chrestomathie provençale*, p. 431, où se trouve indiqué, à la 3e pers. du prés. sing., *cai* et non *ca*. Sans doute, puisqu'on ne trouve dans les textes de la *Chrestomathie* que cette forme *cai*. *Ca* ou *cha* est pourtant une forme correcte, quoique moins usitée que *cai* ou *chai*. De même qu'on trouve les doubles formes *vai* et *va* de *vadit*, *fai* et *fa* de *facit*, *trai* et *tra* de *trahit*, de même la formation de *ca* est parfaitement naturelle. M. M. me répondra peut-être qu'il ne conteste pas l'analogie, mais que la forme n'en est pas moins introuvée. Que M. M. veuille se donner la peine de consulter M. Mahn (I, 65). Jaufre Rudel, qui est déjà venu à mon secours, va encore une fois me rendre service : Rudel dit :

Digitized by Google

Et anc hom tam gen non mori
Ab tan dous mal ni non s'escha.

Il est vrai que Raynouard aussi bien que M. Mahn mettent *sescha*, mais M. M., le profond connaisseur de la langue provençale, conviendra bien avec moi que la leçon que je propose est nécessaire. *Escha*, qui rime ici avec *magrira*, etc., est la 3e pers. de *eschazer*. Les exemples cités ci-dessus ont suffisamment prouvé qu'on peut faire rimer *ca* avec *pla*.

M. M. revient encore à la charge en me reprochant la forme du voc. plur. *companhos* : il exige *companho*. Mais l'auteur du poème de Boèce n'emploie-t-il pas déjà *enfants* comme voc. pluriel? Et Guillem de Cabestaing commence une strophe de la chanson *En pensamen mi fai estar amors* (Hüffer, 7) par le vers *Qu'ieu ai auzit, a vos o dic, senhors*, où la rime contient la forme en question. Raimon Vidal lui-même remarque que les meilleurs poètes n'observent pas toujours exactement les cas, surtout dans les rimes. Ce que les maîtres du XIIe et du XIIIe siècle se permettaient sans hésiter, serait-il défendu à un *Ties* rimailleur de vers provençaux?

M. Meyer a sans doute pris pour une démonstration anti-française ce qui n'était qu'une curiosité littéraire, entreprise dans un but bienfaisant (au profit des Invalides), à laquelle je n'ai pas refusé de collaborer, sollicité avec de vives instances par mon éditeur M. Brockhaus. Irrité à tort, M. M. a critiqué mes vers inoffensifs plus sévèrement que la chose ne le valait. Je ne lui renvoie pas l'avis qu'il m'a adressé, « qu'il aurait mieux fait de garder un silence prudent. » Je regrette plutôt sincèrement d'avoir été forcé de le réfuter; au moins l'ai-je fait sans sortir d'une discussion purement littéraire.

Karl BARTSCH.

Heidelberg, 17 mai 1872.

Réponse.

Lorsque j'ai fait connaître par une courte notice la publication à laquelle M. Bartsch a apporté l'appui de sa collaboration, je crois n'en avoir dit que juste ce qu'il fallait pour en faire apprécier le caractère. J'ai passé sous silence les platitudes émaillées de calembours qui en forment la préface ou qui relient les diverses traductions dont se compose le recueil : mais j'ai pris la peine de les lire, ce que mon contradicteur ne semble pas soupçonner lorsqu'il insinue que j'ai pris à tort pour une démonstration anti-française une simple curiosité littéraire. « Démonstration » est peut-être un peu gros. J'ai pris cette chose pour ce qu'elle est réellement, M. B. le sait aussi bien que moi, pour un pamphlet pédant et grossier. Mais encore une fois, je ne désirais point faire visiter au lecteur les côtés malpropres du sujet. J'ai voulu simplement montrer à un public qui s'intéresse à l'érudition et aux faits et gestes des érudits de quel genre d'esprit étaient capables certains savants allemands, au nombre desquels, je l'ai déjà dit et

Digitized by Google

je le répète, je ne m'attendais pas à rencontrer M. le professeur Bartsch, qui doit regretter de s'être laissé prendre en si mauvaise compagnie.

Par considération pour la personne d'un ancien collaborateur, d'un savant qui a rendu d'éminents services aux études romanes, je m'étais abstenu de le nommer, sans me croire obligé toutefois, étant donnée la nature de son nouveau travail, à des ménagements que j'ai toujours eus, en d'autres occasions, pour des travaux plus sérieux du même auteur. Actuellement, il convient à M. B. de se déclarer et de chercher à défendre le travail qu'il a fourni à la maison Brockhaus. Libre à lui : je ne vois pas ce qu'il y peut gagner.

M. B. veut absolument que *la* et *ca* (pour *lai* et *cai*), puissent rimer avec *pla*, originairement *plan*. M. B. n'est pas difficile. Dans l'intérieur des vers, où la rime ne le gêne pas, je le vois employer *lai* jusqu'à quatre fois, quant à *la* il le réserve pour la rime, ne sachant trouver mieux. Ce n'est point en ce sens que « la rime est une esclave. » Mais je n'ai pas contesté l'existence de la forme *la* pour *lai* : je me borne à constater qu'elle est peu autorisée, et qu'il faut tout d'abord lui retirer l'appui du poème de Boèce invoqué par M. Bartsch. Au vers cité par M. Bartsch[1] comme aux vers 97, 160, 169, 185, il y a, non pas *la*, mais le mot composé *laïnz*, où l'*i* de *lai* et celui d'*inz* se fondent en un seul. Je ne conteste pas non plus que des finales en *a* pur, telles que la 3e pers. sing. des futurs, puissent rimer avec des finales où *a* répond a *an*, telles que *ma* (*man*), *pa* (*pan*), etc. ; et les ex. du comte de Poitiers et de Pistoleta ne prouvent pas autre chose : ce que je nie, c'est qu'il soit légitime de faire rimer avec ces dernières finales (*a* pour *an*) un mot où *a* est pour *ai*. La règle ici résulte de l'usage général et non pas d'un exemple isolé. En français on a fait rimer *noce* avec *hausse*, et en anglais *die* avec *joy*, *isle* avec *recoil*. Sont-ce là des exemples à imiter ? Or qu'est-ce que M. B. trouve pour justifier la rime de *la* (*lai*) avec *pla* (*plan*)? Un exemple de Serveri de Girone ! S'il se contente de l'appui d'un poète catalan quand il a contre lui l'usage constant des troubadours, en vérité, il n'est pas difficile. Assurément, *ubi plura nitent in carmine*..... Mais ici ce n'est pas le cas.

M. B. n'est pas plus heureux lorsqu'il défend *companhos* au voc. plur., c'est-à-dire lorsqu'il assimile le voc. au cas régime, quand tous les troubadours, et avec eux Raimon Vidal (Guessard, *Grammaires provençales*, p. 74) l'assimilent au cas sujet. M. B. appelle à son secours un vers de G. de Cabestany et de rechef le poème de Boèce. C'est aggraver l'erreur que la défendre ainsi. La leçon *enfants* de Boèce v. 20 n'a d'autre fondement qu'une faute de lecture de Raynouard[2]. Quant au v. de G. de Cabestany, *senhors*, étant construit en opposition à *vos*, est naturellement au cas régime.

---

1. C'est le v. 96. Pour dire en passant, ce vers est fautif (voy. *Rev. crit.*, 1868, II, 22), et la correction fait précisément disparaître le mot en litige.

2. Il y a tout autre chose dans le ms., à savoir *Ezns anzs*, les deux mots étant nette-

Digitized by Google

Mais à quoi bon toute cette discussion? M. B. peut toujours en dernier lieu se retrancher derrière une ligne de défense inexpugnable: Raimon Vidal remarque que les meilleurs troubadours « n'observent pas toujours exactement les cas. » Cela est parfaitement exact, et le même R. Vidal signale d'autres fautes encore qu'ont laissé échapper certains troubadours. Ainsi, ceux qui s'exerceront à composer dans une langue morte, devront rechercher de préférence les formes condamnées. Voilà une nouvelle manière d'utiliser le témoignage des grammairiens. C'est un système comme un autre: seulement il fallait en temps opportun prévenir le lecteur. Ces choses-là ne se devinent pas. Si le traducteur du Kutschke-Lied nous avait fait savoir qu'il entendait composer des vers incorrects, bien loin d'avoir à le critiquer nous n'aurions pu que constater son succès.

P. M.

LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

ALBERT, Histoire de la littérature française (Hachette). — BOSSERT, la Littérature allemande au moyen-âge (id.). — Id., Gœthe (ibid.). — CLARK, Early Roman Law (London, Macmillan). — MASPÉRO, la Conjugaison égyptienne (Vieweg). — MÉZIÈRES, Gœthe (Didier). — MONTLUC, Commentaires p. p. ROUSSET (Hachette). — MONOD, Manuel des Sources de l'histoire mérovingienne (Vieweg). — PARIS, Saint Alexis (id.). — RETZ, Mémoires p. p. FEILLET (Hachette). — WEIGAND, Traité de Versification française (Bromberg, Mittler). — WESTPHAL, Theorie der Neuhochdeutschen Metrik (Iena, Dœbereiner).

---

ment séparés par un point. Le premier de ces deux mots est évidemment fautif : j'ai proposé (*Romania*, I, 230) *Uns* (*Unis annis*, « en un certain temps »), ou *Anz* (*ante*), deux leçons qui ne me satisfont que médiocrement. Le plus simple serait, je crois, de corriger *En anz* (*in annis*). En tout cas *Enfants* est tout à fait hors de cause.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 23 — **8 Juin** — **1872**

Sommaire : 110. MASPÉRO, Histoire de la Conjugaison égyptienne. — 111. BERGK, le *d* final dans le vieux latin. — 112. BOSSERT, la Littérature allemande au moyen-âge. — 113. NOURRISSON, de la Liberté et du Hasard.

110. — **Des formes de la conjugaison** en égyptien antique, en démotique et en copte, par G. MASPERO. Paris, libr. Franck. 1871. In-8°, 123 p. — Prix : 10 fr.

M. Maspero a entrepris d'exposer, dans une monographie, les formes de la conjugaison égyptienne, avec toutes leurs variations, pendant la période de 4000 ans qu'embrasse la littérature de la vallée du Nil. Son ouvrage est conçu d'après un plan excellent, déjà suivi avec succès par l'auteur dans son mémoire sur les pronoms personnels. M. Maspero étudie d'abord les formes qu'on rencontre dans les textes de la première époque pharaonique, puis il les suit, de l'ancien égyptien au démotique, et enfin au copte, à travers les modifications profondes que la langue subit, pendant sa longue existence. Les formes d'une époque trouvent ainsi leur éclaircissement dans celles de l'âge précédent, et servent, à leur tour, à expliquer les formes usitées dans les siècles suivants. M. M. aura été le premier à appliquer à une partie importante de la grammaire égyptienne une méthode qui paraît si naturelle, qui est si conforme à l'esprit scientifique, et qui était indiquée d'avance par les résultats qu'elle a donnés dans l'étude des langues modernes. Jusqu'à ce jour, les études de grammaire égyptienne, comme l'auteur le rappelle dans une courte introduction, ont été « purement empiriques. » On peut juger, par le travail de M. M., combien une pareille méthode est particulièrement féconde pour l'intelligence des derniers stages de la langue, le démotique et le copte. Des formes, dont on entrevoyait avec peine la signification générale, sont complétement élucidées; le sens intime de leurs parties constituantes, les raisons de leur emploi, apparaissent; et l'on pénètre dans le véritable caractère et dans le génie de la langue[1].

Ces idées générales suffiraient pour faire comprendre l'intérêt exceptionnel qui s'attache à la publication dont j'ai à rendre compte. Dans l'impossibilité de signaler ici tout ce que contiennent d'intéressant les 123 pages de ce mémoire, je résumerai seulement les parties qui me semblent le plus propres à montrer comment la conjugaison égyptienne y est appréciée et présentée.

Autographié par l'auteur, et inséré dans la bibliothèque de l'école des Hautes-Études, le traité des formes de la conjugaison en ancien égyptien, en démotique et en copte, comprend sept chapitres. Les trois premiers, qui forment un groupe à part, traitent de la conjugaison proprement dite [p. 1-74]; le 4°, de la voix

1. V. pour le démotique, p. 41, 42, 70, etc., pour le copte, p. 52, 73, etc.

Digitized by Google

passive [p. 74-87]; le 5e, du verbe réfléchi [p. 87-89]; le 6e, de la négation, et de sa place dans la conjugaison [p. 89-113]; le 7e enfin, a pour titre : « des » Modes » [p. 113-120].

Comment peut-on conjuguer un verbe égyptien? De trois manières différentes, répond M. M. 1° « en joignant au thème du verbe le sujet, quel qu'il soit. » [§ I, p. 2-15]; 2° « en accolant au verbe une ou plusieurs autres racines ver- » bales, qui jouent le rôle d'auxiliaires. » [§ II, p. 15-64]; 3° « en intercalant » entre l'auxiliaire et le verbe une préposition qui marque la direction de l'ac- » tion accomplie ou subie par le sujet. » [§ III, p. 64-74].

Cette division est très-remarquable : elle résume, sans en oublier aucune, et classe d'après leurs vrais caractères, les formes variées que les textes nous révèlent. La distinction des temps, adoptée d'abord par Champollion ne peut pas servir de base à une classification sérieuse des formes de la conjugaison égyptienne. Les progrès de la science ont, en effet, révélé que, chez les Egyptiens, le verbe, resté à un état plus rudimentaire encore que dans les langues sémitiques, manque de formes spéciales affectées à l'expression des temps; bien qu'au besoin les Égyptiens aient su, par des procédés étrangers à la conjugaison, préciser le moment de la durée auquel on devait reporter l'action marquée par la racine attributive. L'auteur a donc eu raison de rechercher une division mieux appropriée aux allures de la langue. Ainsi s'explique la différence très-frappante qui existe, à cet égard, entre sa publication et la partie consacrée au verbe dans la grammaire hiéroglyphique publiée récemment par M. Brugsch. On voit la conjugaison égyptienne paraître, dans ce dernier ouvrage, avec le formidable appareil de trente-deux temps de l'indicatif! Les trente-deux temps de M. Brugsch ne sont, en réalité, que les *combinaisons* possibles, résumées par M. M. d'une façon bien plus satisfaisante. On ne peut les appeler des temps, car, comme M. Br. l'enseigne lui-même [1], il est impossible, dans l'état actuel de la science « de distinguer dans les différentes formes du verbe égyptien les modifications » spéciales du temps à choisir; *àr-f* p. ex. peut signifier aussi bien « il fait » » que « il fit » et « il fera. » Ce n'est que le sens général d'un texte étudié avec » soin qui précise le choix du temps à traduire. » — Mais pourquoi conserver une classification qui n'est pas en rapport avec le sujet traité?

§ I. — Dans le § I, M. M. montre comment on obtient un verbe, rendant toutes les nuances du présent, du futur et du passé, en juxtaposant au thème le sujet quel qu'il soit : pronom absolu, pronom suffixe, nom ou membre de phrase. — Champollion [2] avait cru reconnaître un *présent de l'indicatif* dans la forme simple obtenue par adjonction d'un pronom suffixe à la racine attributive. — Cependant, pour reporter l'esprit vers le passé, on intercalait souvent « *an* » ou « *n* » entre le verbe et le sujet. L'auteur donne une explication très-satisfaisante de cet emploi de la préposition *n* [p. 4-5]. En démotique, les règles sont les mêmes; cependant M. M. n'a pas rencontré la forme en *an, n* [p. 8]. En copte,

1. Brugsch, Gramm. hiérog., n° 129.
2. Champollion, Gramm., p. 391.

Digitized by Google

« la première forme, si usitée jadis, n'a plus d'emploi qu'à l'impératif régulier » de tous les verbes, » et dans la conjugaison de quelques verbes [p. 9 à 15]. — On sait que Champollion, surpris de l'existence, dans la langue antique, d'une forme simple inconnue au copte, suppose que les scribes, afin de se conformer à la règle d'écrire d'abord le mot exprimant l'idée principale, « placèrent toujours » les pronoms simples immédiatement après le verbe, comme s'ils eussent été » réellement des pronoms affixes[1]. » Depuis longtemps cette hypothèse était abandonnée : on voit que le copte a conservé quelques vestiges de la forme ancienne.

§ II. — Sept thèmes verbaux, *aû*, *pû*, *tû*, *ûn*, *àr*, *Xoper*, *hā*, entrent comme auxiliaires dans la conjugaison, mais diffèrent d'origine et de signification (p. 75).

Aû se combine avec la racine attributive et le sujet, de trois manières différentes. Les trois formes qui en résultent sont employées : 1° pour marquer toutes les nuances du temps soit présent, soit futur, soit passé. Par des procédés différents, elles arrivent au même résultat. L'auteur le démontre [p. 18], et sa démonstration n'est pas dénuée d'importance, puisque Champollion avait enseigné que l'une de ces combinaisons [celle qui résulte de la double union du sujet à l'auxiliaire et à la racine attributive], constituait une forme verbale ayant la valeur du futur[2]. — 2° ces trois formes peuvent marquer encore le participe passé, ou le participe présent [p. 19, 20]. — Ce second emploi de *au* est des plus importants : il a été trop souvent perdu de vue par les traducteurs.

Pû, 1° « ne prend jamais ni le pronom suffixe, ni la marque du passé; il est » lui-même une sorte de suffixe qui s'attache au sujet et possède le sens de » notre auxiliaire impersonnel « c'est, c'était. » Il se combine avec le verbe *ar*, faire, dans la locution .....*pû-ar-n* « ce que fit » ou, au passif, ...*pû-ar-tû-n* « ce qui est fait par » [V. p. 22, 23]. — 2° M. M. reconnaît une seconde forme de *pû* dans l'article *pa*, précédant un nom verbal analogue au *masdar* des grammaires arabes [p. 23].

Tû, de même que *pû*, a deux emplois. 1° comme suffixe, il modifie la racine, et en fait une forme intermédiaire entre le substantif et l'adjectif, ou le participe [p. 24]. 2° préfixe, *tû* se conjugue comme *au*.

Un se prête aux mêmes combinaisons que l'auxiliaire *au;* de plus, il peut recevoir l'exposant du passé, *n* [p. 26].

Les quatre auxiliaires *àû*, *pû*, *tû*, *ûn*, forment, selon M. M. un groupe « dont » chaque terme a son analogue dans le groupe formé par le pronom personnel » suffixe de la première personne du singulier *à*, je, et les articles *pa*, le, *ta*, la » *na*, les. » [p. 15]. — L'identité radicale de l'article masculin *pa*, avec l'auxiliaire *pû*, sera acceptée sans difficulté. Elle entraîne nécessairement l'identité de racine de l'article féminin *ta*, avec l'auxiliaire *tû*, que M. Brugsch n'hésite pas à qualifier « la forme féminine ou faible du verbe *pû*[3]. » Isolé, le rapprochement

1. Champollion, Gramm., p. 391.
2. Id., p. 414.
3. Brugsch, Gramm. hiérog., n° 125.

Digitized by Google

de l'auxiliaire *ûn* avec l'article *na*, rapprochement qui suppose le renversement d'un primitif *nû*, en *ûn*, pourrait laisser place à quelques doutes : mais il emprunte une grande force à la série dont il fait partie.

En ce qui concerne l'auxiliaire *au*, je conviens que la conjecture de M. M. est fort ingénieuse; surtout, qu'elle donne une explication très-séduisante de la valeur « être » [V. p. 16]. Cependant je ne crois pas que l'identité radicale du pronom suffixe de la première personne du singulier, *à*, avec l'auxiliaire *âu*, soit démontrée aussi rigoureusement que les identités précédentes. Le caractère égyptien, transcrit par *à*, n'est, en réalité, qu'un *aleph* sémitique, servant de support à une voyelle. Or la voyelle paraît bien être, en égyptien comme en hébreu, un *i*, pour le pronom suffixe de la première personne : pour le verbe *âu*, la voyelle était plutôt un *o*. L'identité proposée pourrait donc n'être qu'apparente.

Vient ensuite une étude détaillée de tous les emplois des thèmes, *χoper*, *âr*, *hā* [p. 27 à 31; 35 et 36]. *χoper* et *hā*. se conjuguent comme *âu; âr* « marque » uniquement la troisième personne » [p. 27]; entre deux membres de phrase, il « devient une sorte d'auxiliaire relatif; » au commencement d'une phrase, prend aussi le sens conditionnel « si; » à l'époque ptolémaique, se confond avec *âu* [p. 29]. — L'étude des verbes *âri*, faire, *dû*, donner, « qui semblent parfois » jouer le rôle d'auxiliaire » complète cette partie importante [p. 36, s.].

M. M. montre ce que toutes ces formes devinrent en démotique, et plus tard en copte [p. 38-64]. La partie consacrée au copte est très-remarquable. Je signalerai notamment l'explication, donnée pour la première fois, d'un phénomène assez singulier : je veux parler du renversement de l'indice temporel, suffixe dans la langue antique, préfixe dans la langue dérivée [V. p. 51, s., cf. p. 73].

Dans le § III, le rôle des prépositions *her*, *er*, dans la conjugaison, est indiqué. Au moyen de la préposition *er*, les Égyptiens arrivaient à noter le temps futur, et même la nuance du futur passé [p. 68]. — En démotique, ces prépositions sont remplacées par *n*.

Les §§ IV « de la voix passive; » V, « du verbe réfléchi; » VI, « de la » négation, et de sa place dans la conjugaison, » ne sont pas moins bien traités, ni moins instructifs que les précédents.

Reste le § VII « Des Modes » — « Pour marquer les rapports, soit des » diverses actions entre elles, soit des diverses parties d'une action, l'égyptien » n'avait pas ces formes spéciales que nous appelons modes. » — Le traducteur doit se guider sur le sens et la tournure générale de la phrase. « Il paraît que » les Égyptiens eux-mêmes éprouvaient parfois de la difficulté à saisir le sens » de leurs phrases, car ils essayèrent de suppléer au manque de modes par » divers artifices. » Et l'auteur, après en avoir donné des exemples, conclut : « Les formes que je viens de rappeler, et celles qu'on rencontre dans les textes, » pour marquer les rapports, que les langues ariennes expriment par les modes, » sont donc en réalité des formes de syntaxe » [p. 117]. — Il en est de même en démotique et en copte.

Il est impossible de passer sous silence le désaccord qui existe entre les vues

Digitized by Google

de M. M. et celles de M. Brugsch. Dans sa grammaire hiéroglyphique, le savant allemand ouvre le chapitre de la conjugaison par cette affirmation[1], que « le » verbe égyptien, dans sa conjugaison, offre les modes de l'indicatif, du subjonc- » tif, de l'optatif, de l'impératif, du participe et de l'infinitif. » — En fait tous les égyptologues sont d'accord sur ce point que le thème verbal, sans recevoir aucune modification, peut répondre tour à tour à chacun de nos modes. Par ex., selon les exigences du sens, *mer*, amour et aimer, devra être traduit successivement par : (il) aime; qu'[il] aime; aimé; aimant; aimer. M. Br. est bien obligé de le reconnaître, dans l'article spécial, qu'il consacre à chacun des prétendus modes. La question est ainsi jugée. M. Br. a sacrifié à la coutume de réduire aux mêmes formules, consacrées par des souvenirs d'éducation, les règles grammaticales d'une langue quelconque, au mépris de ce qu'elles peuvent avoir d'original, de ce qu'elles empruntent au génie particulier du peuple qui les a créées. En un mot, M. Br. se place au point de vue des langues ariennes; M. M., exposant des conceptions égyptiennes, a voulu se placer à un point de vue égyptien.

Malheureusement il n'est pas indifférent de suivre l'une ou l'autre voie. On reconnaît, en examinant les exemples proposés par M. Br., combien la méthode qu'il a suivie est pleine de périls même pour les meilleurs esprits. Page 52, n° 175, M. Br. cite le passage suivant, tiré de la première planche du papyrus d'Orbiney 1/7 : « *aû-f hems henā taif-him-t em-tu-f-sura em-tu-f àm* », et le traduit : « il s'assit avec sa femme, *pour qu'il bût et pour qu'il mangeât.* » Il n'était pas permis de méconnaître le type pronominal *mtu-f*[2], si fréquemment employé dans le papyrus d'Orbiney, et, en particulier, dans la pl. I, où il marque constamment la *proposition principale*. La phrase complète est « Il retournait à sa maison, au » temps du soir, chargé des herbes toutes des champs..... Il les déposait devant » son frère aîné resté [*ou :* « assis »] avec sa femme. Il buvait, il mangeait [et se » retirait ?] dans son étable. » — Même observation pour les exemples qui suivent dans le n° 175. Ainsi : « *Xer àr s'āṭ-tu pa-ās' emtuf-hai-t er fuṭen* » ne doit pas être traduit : « or si est coupé le cèdre *de manière qu'il tombe* par terre, » mais : « or, si est coupé le cèdre, il [*le cœur* de Batu, placé sur le sommet de la » fleur du cèdre] tombera à terre, et tu viendras le chercher [*Xer àr s'ād-tu p-* » *ās', mtu-f hai r wuden-t, mtu-k àï er uXaX-f*][3] ». On remarquera qu'ici encore, comme partout dans le pap. d'Orb., *mtu* annonce la proposition principale. — L'exemple tiré de la stèle de Pianchi 4/6 [cité n° 173] : « *setep-ten er-merer-ten ûn* » *ānX-ten,* » que M. Br. traduit : « préférez-vous *que* vous vouliez ouvrir, » [alors] vous vivrez, » doit être complété comme il suit [il s'agit d'une sommation de se rendre, que le roi Pianchi adresse à une ville ennemie] : « *hān* » *hab-n-sen hon-f m t'at : Mā-ten ua-ti m her-ten, setep-ten er merer-ten : Un?* » *ānX-ten. Xotem? mut!* » et traduit : « Le roi envoya vers eux pour dire « En-

1. Brugsch, Gramm. hiérog. p. 129.
2. De Rougé, Chrestomathie, II, p. 51, s.
3. D'Orb. 8, 4/5. Cf. Maspero, *le Conte des deux frères*, Rev. des cours littér., Nov. 1870; de Rougé, Chrest. II, 52.

Digitized by Google

» visagez [ces] deux voies, et choisissez selon votre préférence : Ouvrir ? vous » serez saufs! Fermer? morts! [1] — Enfin « *er mo-utui hon-k* » [stèle d'Alexandre II, » à Boulaq, l. 12], ne peut pas être un subjonctif « *que* veuille ordonner ta » Majesté » puisque ces mots forment le début d'un discours, et par conséquent une proposition principale [2]. *Er-mo* est, je crois, l'équivalent de *er-du*, si usité, au commencement des phrases, avec une valeur impérative, et qui combiné avec la négation *m* forme la locution *m-er-du*, « qu'il ne soit pas permis. »

Il serait facile, mais inutile, de multiplier les exemples. M. Br., savant de premier ordre, digne émule des Champollion, des de Rougé, est entraîné, par le vice de sa méthode, à des erreurs manifestes : que feront les étudiants auxquels est adressée particulièrement la grammaire hiéroglyphique, s'ils prennent trop à la lettre l'enseignement de l'illustre professeur allemand? On ne saurait trop louer M. M. d'avoir écarté de son travail des idées étrangères qui compliquent inutilement la conjugaison égyptienne, en voilent le caractère, et égarent le traducteur.

En résumé, venu après des travaux déjà anciens, l'ouvrage de M. M. a comblé une véritable lacune, sans qu'une publication postérieure ait diminué son importance. Par ce travail, la conjugaison égyptienne est pour la première fois établie sur ses véritables bases; l'intelligence de ces formes verbales, à la fois si nombreuses et si peu définies, qui encombrent la conjugaison égyptienne, est singulièrement facilitée : toutes sont classées d'après leurs caractères vraiment distinctifs, décomposées dans leurs éléments primitifs, expliquées par l'histoire de la langue.

E. GRÉBAUT.

Je demande la permission de joindre à l'article de M. Grébaut quelques lignes d'*errata* qui en forment le complément naturel. L'*erratum* complet prêt depuis longtemps devait paraître dans le prochain numéro du *Recueil de monuments*, qu'édite la librairie Franck; mais comme le numéro en question pourrait se faire attendre longtemps, je saisis l'occasion de publier la partie de mon *erratum* relative au copte, la seule qui puisse s'imprimer à la rigueur sans caractères étrangers. Pour la transcription des six lettres qui ne se trouvent pas dans l'alphabet grec, j'ai adopté les signes suivants : *ch* pour le *chéï*, *f* pour le *féï*, *kh* pour le *khéï*, *h* pour le *hori*, *sj* pour la *djandja*, *gh* pour le *ghima*, *ti* pour le syllabique *ti*.

P. 44, l. 14-17 au lieu de *εψjιν*, lire *εψjιντε*. La citation est de *Matthieu*, IV, 1 et non de *Marc*, IV, 1; — l. 20 au lieu de *πετενghαλαωsj hωμμοῦ*, lire *νετενghαλαωsj homou*. — P. 45, l. 7 au lieu de *νισηνου*, lire *νισνηου*; — l. 21, au lieu de *ασkhοντ*, lire *ασkhωντ*; — l. 26., Après *πσατανας* ajouter *δὲ*. — P. 46, l. 11, lire *chωπι*, au lieu de *chοπι*; — l. 24, lire *πhαε* au lieu de *πahε*

P. 50, l. 8, au lieu de *hoti*, lire *hωti*. — P. 50, l. 16 et p. 57, l. 10, lire

1. La traduction de cette phrase très-claire malgré son laconisme, a pour garantie l'autorité de M. de Rougé. Collége de France, 1872. Cf. de Rougé, *Inscript. hist. du roi Pianchi-Meriamoun*, Rev. arch. 1863 [p. 8 de l'extrait].

2. Cf. Zeitschrift für ægyp. Spr., 1871, p. 6, l. 1, s.

Digitized by Google

σωsjπ, au lieu de σοsjπ. — P. 56, l. 24. Rayer l'exemple qui a été cité incorrectement et dont je ne retrouve pas le renvoi dans mes notes. — P. 57, l. 19, au lieu de τμντπετωchουειτ, lire τμντπετchουειτ. — P. 58, note 1; *Jean*, IV, 10, au lieu de *Jean*, XIV, 10. — P. 59, au lieu de [2] *Luc*, VI, 27 et [3] I *Cor.*, XVII, 17, lire [2] I *Cor.*, X, 17 et [3] *Luc*, VI, 27.

P. 60, l. 21, au lieu de τεχμεθουρο lire τεχμετουρο. — P. 62, note 4, au lieu de *Mingarelli*, 265, lire *Mingarelli*, 264. La phrase complète est *haπλως shην νιμ echafτoghou hν νefghisj*, « Bref, il plantait toute sorte d'arbres de ses mains; » — l. 25, au lieu de νefchαρε, lire νechαρε. — P. 63, l. 2, au lieu de νιμ, lire νεμ.

P. 81, l. 5, au lieu de τετεννohεμ, lire ντετεννohεμ. Le passage est cité par Tattam, *A compendious Grammar*, etc., p. 54 sans indication de source. — P. 8, au lieu de *tiohιμε*, lire *tiohιμι*; — l. 18, au lieu de ουoh, lire ουωh. — P. 85, l. 16, au lieu de α μαof, lire αυμαof; — note 3 au lieu de *Marc*, XI, 2, lire *Matthieu*, II, 2.

P. 108, l. 13 et 18. au lieu de ννaιουεμ qui n'est pas correct, lire ννaυεμ. — P. 109, l. 24, au lieu de αρπ, lire ηρπ; — note 3, au lieu de *Ad Romanos*, XIX, 21, lire *Ad Romanos*, XIV, 21. — P. 111, l. 7, au lieu de *sjoph*, écrire *sjωph*.

Cet *erratum* est déjà bien long; et pourtant je crois qu'une étude minutieuse ferait encore découvrir plusieurs fautes. Je prie le lecteur qui se sentirait porté à m'accuser de négligence ou de précipitation de vouloir bien se rappeler que j'ai dû *autographier* moi-même tout ce long mémoire, et que nulle part la correction n'est plus difficile à obtenir que dans un livre autographié : quelque soin que l'on apporte à recopier le manuscrit et à relire une épreuve autographique, on laisse toujours échapper nombre de fautes qu'on eût corrigées du premier coup sur une épreuve imprimée.

G. MASPERO.

---

111. — **Auslautendes D im alten Latein.** Ein Beitrag zur lateinischen Grammatik von Theodor BERGK. Halle, R. Mühlmann, 1870. vij-168 p. 8 (Beiträge zur latein. Gramm. Erstes Heft).

Cet ouvrage est une discussion de celui de M. Ritschl (Neue Plautinische Excurse 1. Heft : auslautendes *d* im alten Latein. Leipzig. 1869, Teubner, 140 p. in-8°), dont la *Revue* (1869, I, 355) a entretenu ses lecteurs dans un article signé Ch. M. — Il comprend 15 sections intitulées : Les vues des anciens grammairiens. Les savants modernes. L'ancien ablatif. L'instrumental et ses rapports avec l'ablatif. L'abl. dans les plus anciens documents. Témoignages épigraphiques. Exemples tirés des commencements de la littérature. Abl. des pron. personnels dans Plaute. Les autres pronoms. Noms. *Formworte* (adverbe). D final dans les impératifs. La nouvelle critique de Plaute. Hiatus. Pour servir à l'histoire de la transmission du texte de Plaute. — P. 143 commencent des *Excurse* au nombre de 6 : La signification temporelle du génitif. Sur le genre grammatical des mots *lux* et *crux*. *Nudius, nuper*. Hiatus dans les discours de Caton. *Permities* et *pernities*. Vers de Plaute dans Varron. — Puis viennent 3 p. d'additions, un index

Digitized by Google

des passages corrigés ou expliqués, et enfin un index des matières et des mots traités.

La polémique contre M. Ritschl est vive et piquante. M. B. se vante (préf. p. vj) « qu'en répondant à un savant trop enclin à laisser percer dans un débat » scientifique une irritation personnelle, sa polémique est restée rigoureusement » bornée aux choses mêmes et absolument loyale. » Cette prétention n'est peut-être pas parfaitement justifiée; au moins a-t-il gardé à l'égard de M. R. la plénitude de son franc parler; voir par ex. le § préliminaire qui précède la section I.

L'ouvrage de M. B. gagnerait à la suppression des sections III et IV, où sont discutées, non des questions de critique de textes, mais des questions de linguistique. L'auteur paraît s'imaginer qu'en quittant l'étude philologique de Plaute pour l'étude historique de la langue latine on a le droit de remplacer la précision et la rigueur par des hypothèses en l'air et sans cohérence. Nous apprenons là que le suffixe *d* de l'ablatif latin représente deux suffixes distincts, *de* abl. = θεν et *di* loc. = θι (p. 16); que de plus cet abl. en *de* (devenu *d*) s'est confondu avec l'instrum. en *bi* (devenu *m!*) par la chute complète de l'une et de l'autre terminaison (p. 15); que *inde* vient de *ibide* et *unde* de *ubide* (p. 16); que le suffixe *de* = θεν existe encore sous sa forme primitive *dem* dans *quidem*; que d'ailleurs ce mot pouvait quand on en avait la fantaisie, « beliebig, » être prononcé *qui* ou *que* (p. 17); ainsi « disparaissent toutes les difficultés » que la prosodie de ce mot présente dans Plaute; etc. — Dans le passage de Varron (d. l. l. 7, 8) *ullaber arbose*, etc., il faut lire *ollamer*. « *Ullaber* ou *ollamer arbose*, n'est autre chose que *olla arbore* (p. 22). Le R seul est étonnant, « auffallend, » car BIS ou BVS est proprement le suffixe correspondant du pluriel. » [i. e. il correspond au suff. BI de l'instr. sg. (affaibli en M!)]. Quant au changement de B (indo-eur. BH) en M, il n'est sans doute pas « auffallend, » et l'auteur dédaigne de l'expliquer; il justifie seulement son R en supposant que BI et BIS s'employaient à l'origine sans distinction de nombres. Ce même suffixe BIS se retrouve dans *vix* (p. 23); *vix* est contracté de *vibis* et le x est justifié ici comme dans *proximus*, *medioxumus* ou *nix*, tous mots où il tient lieu du sifflement fort *ss*. Comme si la gutturale de *medioxumus* n'existait pas dans *mediocris*, celle de *nix* dans *ninguo*, celle de *proximus* dans *reci-procu-s* (Meunier, mém. de la soc. de ling. de Paris 1 412) et dans *procul!* Oserai-je demander d'ailleurs pourquoi *ollabis* et *vibis* ont donné *ollamer* et *vix* plutôt que *ollax* et *vimer?*

Je laisse ces détails pour faire connaître ce qu'a d'intéressant le travail de M. B. Il reproche à M. Ritschl d'avoir dissimulé, dans la revue qu'il fait des opinions des philologues, que le système qu'il combat dans ses N.P.E. est le sien propre (Ritschl) et que les idées qu'il défend aujourd'hui sont pour la meilleure part des idées de M. Bergk; il l'accuse d'avoir rejeté sur l'école de G. Hermann la responsabilité d'erreurs auxquelles lui-même avait largement contribué. M. R. multipliait jadis dans le texte de Plaute les inversions, il interpolait de petits mots comme *nam jam nunc tu hercle pol*, afin d'éviter un hiatus. Désormais il renonce avec raison à ce procédé, mais seulement pour tomber dans un autre

Digitized by Google

excès : il voit partout un *d* final à restituer, et il outre le procédé jadis recommandé par M. Bergk et consistant à rétablir dans Plaute des formes archaïques effacées par les copistes. « Maintenant (p. 7) que R. suit le même chemin, et » précisément parce que nous voici d'accord sur le principe en général, je suis » obligé de m'expliquer nettement sur la manière dont il l'applique. » Il s'était jadis imprudemment moqué des « pronoms à queue » comme *med* ou *ted* et des expédients auxquels il recourt aujourd'hui; « c'est toujours (p. 97) une chose » chanceuse que de vouloir déterminer à l'avance ce qui dans chaque cas par- » ticulier est admissible ou ne l'est pas. » — Au fond le tort de M. R. est toujours le même : il veut éliminer à toute force du texte de Plaute tout hiatus qui s'y trouve; et il a seulement substitué à de mauvais artifices des artifices non moins arbitraires.

M. B. est plus scrupuleux et refuse d'admettre à la légère des formes douteuses. De ce que dans la période la plus reculée de la langue latine tous les ablatifs singuliers de noms et de pronoms et les troisièmes personnes d'impératifs se terminaient par une dentale, il ne s'ensuit pas que cette dentale puisse être à volonté rétablie dans Plaute, ni que Plaute employât concurremment et sans distinction l'ancienne forme à dentale et la nouvelle forme sans dentale. De ce que Plaute emploie encore fréquemment les pronoms personnels archaïques *med* et *ted* [à la fois abl. et accus.] et quelques autres formes de pronom (p. ex. *quod* abl.) il ne s'ensuit pas qu'il conserve le *d* final à l'ablatif des noms. « Les pro- » noms surtout conservent avec une certaine fidélité l'antique caractère de la » langue, mais là même nous n'avons que des débris peu nombreux et d'ailleurs » mal assurés. Si Ritschl s'empresse de joindre à l'étude des pronoms celle du » D final des noms, il l'a fait évidemment afin de dissimuler ainsi les faiblesses » de sa démonstration » (p. 53). Une même forme peut d'ailleurs être admise dans une place déterminée du vers, mais non dans une autre. Ainsi *med* et *ted* peuvent être rétablis pour éviter l'hiatus même à la thesis (p. 45); il faut toutefois conserver l'hiatus, avec abréviation de la voyelle, *me, te,* quand le mot forme la première syllabe d'une arsis de deux brèves, et cela dans Térence comme dans Plaute (p. 45), mais non quand il forme la seconde syllabe; même règle pour la thesis disyllabique (p. 46); il est hasardeux d'éliminer l'hiatus à la césure du trochaïque septenaire (p. 47), etc. — « Nous ignorons absolument si » au temps de Plaute le D de l'impératif se maintenait encore dans la langue » vivante, ce qui n'empêche pas R. de l'introduire dans bien des passages où » les mss. ne lui sont d'aucun appui, et cela uniquement dans l'intérêt de la » théorie qu'il défend avec un zèle fanatique, à savoir que l'hiatus ne doit pas » être toléré même à la césure (p. 95). — La panacée universelle n'existe pas » en médecine, et il n'y a que des charlatans de foire (Marktschreier) qui la » prônent devant la multitude crédule; de même la critique ne connaît pas de » procédé qui puisse remédier à tous les maux » (p. 96).

Il ne paraît pas douteux qu'*en général* la prudence de M. B. n'ait raison contre la témérité de M. R. Ce dernier toutefois ne semble pas s'être amendé depuis deux ans, et sa nouvelle édition du Trinummus (Lipsiae, 1871) prouve que ses

Digitized by Google

vues sont aujourd'hui ce qu'elles étaient dans les Neue plautinische Excurse : il écrit encore *animod* (206), *anginad* (540), *placided* (726), *continuod* (804), et même *arbitratud* (990). Or, comme le remarque fort bien M. B. (p. 34), on n'est même pas assuré que la 4e déclinaison ait jamais possédé en latin un ablatif en *ud*. — Il est donc indispensable à quiconque lira Plaute dans M. Ritschl de consulter comme correctif l'ouvrage de M. Bergk.

Louis HAVET.

---

112. — **La littérature allemande au moyen-âge** et les origines de l'épopée germanique, par A. BOSSERT. In-8°. Hachette, 1871. — Prix : 6 fr.

Les livres sur la littérature allemande se multiplient parmi nous ; après l'histoire de M. Heinrich, dont la *Revue* a rendu compte, voici la littérature allemande au moyen-âge de M. Bossert ; et ces ouvrages, préparés avant la guerre, prouvent que nous n'étions pas aussi étrangers aux choses de l'Allemagne qu'on nous le reproche parfois. Il ne faut pas moins en saluer l'apparition avec empressement, et souhaiter qu'ils contribuent à faire connaître davantage en France un pays dont rien ne doit désormais nous rester indifférent. Le livre de M. Bossert me paraît admirablement fait pour atteindre ce but : œuvre de vulgarisation écrite avec un rare talent, la clarté d'exposition qui y règne, le charme soutenu du style, l'heureux choix des citations, lui réservent, on n'en peut douter, l'accueil le plus favorable.

M. Bossert reconnaît avec raison trois formes principales de la poésie allemande au moyen-âge, la poésie héroïque, la poésie chevaleresque et la poésie bourgeoise. La poésie héroïque a son origine dans les souvenirs de l'invasion germanique. Ce grand événement avait remué profondément l'imagination des contemporains, et la mémoire, en s'en conservant, donna lieu à de nombreuses légendes sur les héros qui y avaient pris part. Chaque tribu germanique avait les siennes. Conservées fidèlement dans le souvenir du peuple, ces traditions, mêlées aux croyances mythiques antérieures au christianisme, sont la source des épopées nationales de l'Allemagne.

Laissant de côté le *cycle* lombard et réunissant celui des Francs et des Burgondes, M. Bossert distingue quatre *légendes* principales dans la poésie héroïque allemande ; la légende de Théodoric, la légende d'Attila, celle de Sifrit, et ce qu'il appelle d'une expression heureuse les légendes de la mer. Une des plus anciennes doit être sans contredit celle des Goths, les premiers envahisseurs de l'empire ; la conquête de l'Italie par leur roi Théodoric, la destruction du royaume hérule, étaient des faits trop considérables pour ne pas survivre dans l'imagination populaire ; la bataille de Ravenne en a conservé le souvenir ; le chant de Hildebrand, un des compagnons du grand roi, nous reporte aussi au temps de la conquête. Prince tout-puissant et magnanime, guerrier généreux et invincible, tel apparaît Théodoric dans ces vieux monuments ; mais sa légende ne tarda pas à se transformer, et dans les poèmes du XIVe siècle, le fondateur du royaume ostrogoth n'est plus qu'une espèce de paladin en quête d'aventures, et guerroyant tantôt contre les nains, tantôt contre les géants.

Digitized by Google

Après la légende de Théodoric nous rencontrons celle d'Attila. Le roi des Huns n'est point un héros germanique, mais son histoire est tellement mêlée à celle de l'invasion qu'on ne doit pas être surpris de le voir occuper une place considérable dans les traditions allemandes; mais peut-être M. Bossert la lui a-t-il faite trop grande; ce qu'on ne peut toutefois lui contester, c'est d'avoir, en réunissant tous les témoignages, mis en lumière ce caractère de roi bon et pacifique, qu'Attila prend dans la légende germanique, caractère si opposé à celui de fléau de Dieu que lui attribue la tradition ecclésiastique.

L'épopée des Nibelungen, l'Iliade allemande, résume la plupart des légendes de Sifrit et des chefs bourguignons de la conquête; mais à l'époque où elle fut rédigée tout un côté du caractère du héros franc s'était effacé, son origine mythique et celle de Brunhilde a disparu dans le poème du XIIe siècle; à l'aide du *Sifrit corné*, récit des *Enfances* du héros, et de l'Edda, M. Bossert a essayé de reconstituer le mythe dans son ensemble; il ne pouvait donner de meilleure preuve de sa vive intelligence de la poésie primitive que cette tentative si heureusement menée à bien.

Les légendes de la mer terminent l'exposé de la poésie héroïque en Allemagne; elles comprennent l'ensemble des traditions propres aux tribus qui habitaient les bords de la mer du Nord; c'est la vie des pirates, les exploits des rois de la mer qui sont ici célébrés. Ces légendes en se réunissant ont formé le poème de *Kudrun;* on lira avec intérêt les pages consacrées par M. Bossert à ce poème où le merveilleux et la vie chevaleresque se mêlent et se confondent dans une union charmante.

Au moment où les légendes nationales se fixaient ainsi dans deux grandes épopées, une poésie toute différente d'origine et de sentiments était importée en Allemagne, où elle devenait bientôt l'objet des plus nombreuses imitations. En France les exploits de Charlemagne avaient donné naissance à tout un cycle de traditions poétiques, à d'innombrables chansons de gestes, dont la plus ancienne et la plus importante est la Chanson de Rolland. D'un autre côté les souvenirs de l'antiquité, transformés au contact des idées du moyen-âge, avaient été la source de poèmes nombreux, qui charmaient l'esprit peu critique de nos pères. En même temps aussi les légendes galloises de la Table Ronde et du Saint-Graal étaient pour nos trouvères une mine féconde à exploiter. L'Allemagne déjà si riche de son propre fonds s'empressa néanmoins de puiser à ces sources nouvelles, mais les emprunts qu'y firent ses poètes sont loin d'avoir tous la même valeur. L'imitation de la Chanson de Rolland, notre véritable épopée nationale, par le curé Conrad ne révèle pas une bien grande originalité, et M. Bossert me paraît avoir accordé une place exagérée à une œuvre aussi secondaire. Le poème d'Alexandre du curé Lamprecht n'a peut-être pas une valeur plus grande, mais, l'original étant perdu presque en entier, on comprend mieux que l'auteur ait insisté sur ce sujet. Les poèmes sur Enée et la Guerre de Troie, chantés par nos trouvères, furent aussi presque aussitôt imités en Allemagne. M. Bossert parle assez brièvement de la guerre de Troie d'Herbart de Fritzlar, — laquelle, il est vrai, ne méritait pas une bien longue mention; — le chantre de l'Énéide, Henri

Digitized by Google

de Veldeck, l'arrête au contraire avec raison; c'est que Veldeck est plus qu'un imitateur vulgaire, c'est un vrai poète, le véritable fondateur du Minnegesang, qui pendant un siècle répandit un si grand éclat en Allemagne. Par un hasard singulier l'esprit chevaleresque a, en effet, pénétré ces sujets antiques, et les héros de l'Énéide pensent et parlent comme les hommes du moyen-âge. Toutefois cet esprit nouveau n'est arrivé à son entier développement que dans les poèmes du cycle d'Arthur et du Saint-Graal. Les origines de ces traditions poétiques qui eurent une si grande fortune au moyen-âge nous ont été conservées dans le livre des Mabinogion; à l'aide de ce recueil célèbre et des ouvrages de MM. de la Villemarqué et Paulin Paris sur les romans de la Table Ronde, M. Bossert a reconstitué avec bonheur la légende primitive, développée par nos trouvères.

Trois Minnesænger célèbres, les plus grands poètes épiques de l'Allemagne au moyen-âge, ont abordé ce cycle à leur tour. Hartmann d'Aue le premier en date a été attiré de préférence par la légende d'Arthur; son *Erec*, faible imitation du poème de même nom par Chrétien de Troyes, marque ses débuts dans cette voie; *Iwain*, auquel M. Bossert a consacré une analyse étendue et intéressante, nous le montre traitant avec talent et non sans originalité, quoique toujours sur les pas du poète français, sa légende favorite. Mais si Hartmann ne se faisait pas faute d'imiter, il savait aussi, à ce qu'il semble, inventer; son poème du pauvre Henri est un récit charmant, pour lequel du moins il ne paraît pas avoir eu de modèle.

La légende d'Arthur a surtout un caractère chevaleresque, celle du Saint-Graal est tout à la fois morale et mystique; ce caractère religieux a séduit Wolfram d'Eschenbach, et on le retrouve partout dans le *Perceval*. M. Bossert est sévère pour Wolfram; il ne lui pardonne pas ses longueurs, les digressions où il se complait, le mélange « du sérieux et du profane, du roman et de la théo- » logie, » image trop fidèle de la confusion qui régnait dans les esprits du temps; et s'il a raconté longuement d'après les Mabinogion les exploits de Pérédur, le prototype de Perceval, il passe rapidement sur l'œuvre du Minnesænger; on sent que ce poète, si bien traité en Allemagne par Vilmar et chez nous dans l'ouvrage de M. Heinrich, ne lui est point sympathique. Il n'en est pas de même de Gottfr de Strasbourg.

M. Bossert avait, il y a quelques années, fait une étude pleine d'intérêt sur le poète de *Tristan;* les pages qu'il lui a réservées dans son nouvel ouvrage confirment ses jugements antérieurs et donnent du célèbre Minnesænger une caractéristique aussi juste que frappante. L'originalité dans l'imitation qui distingue Gotfrit de la plupart de ses devanciers, l'art qu'il montre dans la composition, le charme de ses descriptions, sont mis ici en lumière avec un rare bonheur et font de ce chapitre un des plus intéressants d'un volume qui en contient tant. Tristan marque l'apogée de la poésie épique dans l'Allemagne du moyen-âge, mais il n'en est pas la fin, et Gotfrit a eu plus d'un émule ou d'un imitateur; toutefois M. Bossert, passant à dessein sous silence les œuvres secondaires qu'il rencontre sur son chemin, n'a pas cru devoir parler des faibles compositions de

Digitized by Google

ses contemporains, et il aborde aussitôt la poésie lyrique, la seconde forme et la plus originale du Minnegesang.

Des nombreux chantres de la *Minne* M. Bossert ne cite que trois ou quatre, auxquels il consacre une courte notice, comme Dietmar d'Ast, Frédéric de Hausen, Henri de Veldeck, Reimar le vieux, pour arriver tout de suite à celui qui les a fait oublier ou les a rejetés dans l'ombre, Walther von der Vogelweide. On lira avec intérêt les pages consacrées au grand lyrique, et l'on trouvera, je n'en doute pas, qu'il serait difficile de mieux caractériser que ne l'a fait M. Bossert la poésie tour à tour grave et sévère, légère et tendre, de Walther, suivant qu'il chante ses amours, excite l'empereur à la croisade, ou s'emporte contre les empiétements de la papauté. La vie aventureuse d'Ulrich de Lichtenstein, sa foi stérile en des institutions qui croulaient de toutes parts, non moins que la poésie affaiblie du *Service des Dames* sont décrites et caractérisées aussi avec bonheur. M. Bossert n'a pas été moins heureux dans la réhabilitation du juif Süsskind, poète égaré au milieu d'une société qui proscrivait les siens. Nithard ne me paraît pas avoir moins gagné à être jugé par lui; et les citations qu'on trouvera dans la *Littérature allemande* de ce poète gracieux, en donneront une idée plus haute et plus juste qu'on ne s'en fait généralement.

Il ne pouvait manquer qu'à une époque de foi comme l'était le moyen-âge, la religion et ses croyances ne jouassent un rôle considérable dans la poésie; on voit paraître aussi à côté des poèmes héroïques et chevaleresques, une poésie religieuse et morale, que ne dédaigna pas plus d'un poète en renom. Hartmann, nous avons vu, avait écrit l'histoire du pauvre Henri; il a raconté aussi la légende du pape Grégoire, cette espèce d'Œdipe chrétien, dont la pénitence volontaire et l'élévation semblent symboliser les idées du temps sur l'expiation. Un poète connu, mais moins grand sans doute, Conrad de Wurzbourg, l'auteur de la Récompense du Monde et de la Forge d'or, s'est même attaché de préférence à ce genre nouveau, qui n'a pu toutefois le préserver des défauts d'une époque de décadence. M. Bossert s'est borné, parmi les nombreuses légendes pieuses, à mentionner celles de ces deux poètes; il n'a accordé qu'une attention plus grande à la *Chanson d'Hannon,* chronique fantaisiste, mais non sans originalité où l'histoire du Monde est racontée depuis la création jusqu'au XIIIe siècle. L'examen de la *Chronique des Empereurs*, vaste compilation, où se mêle aussi de la manière la plus étrange le sacré et le profane, nous ramène à la suite de la poésie et à la nouvelle transformation qu'elle subit à la fin du XIIIe siècle.

La ruine de la chevalerie, l'affranchissement des communes, l'avènement de la bourgeoisie à la richesse, devaient amener une modification profonde dans la littérature. Le siècle était devenu sérieux, les longs récits d'aventures ne pouvaient plus seuls le charmer, il lui fallait les enseignements de la sagesse, c'est ce que lui donna le Freidank dans son poème de Bescheidenheit, recueil de maximes morales, où se mêlent les questions les plus diverses, politiques, religieuses, sociales, où la foi n'exclut pas l'hostilité la plus vive contre le clergé, et où l'on sent, suivant la remarque de M. Bossert, comme un souffle précurseur

Digitized by Google

de la réforme. C'est encore une œuvre satirique et morale que le *Renner* d'Hugo de Trimberg, à qui ses « *chevauchées* » à travers le monde donnent occasion de traiter tous les sujets et d'aborder toutes les questions. Le goût était à la satire; elle fit la fortune des petits récits de Stricker, l'auteur du *curé Amîs*, « une des » critiques les plus mordantes qui aient été faites des mœurs du clergé au moyen- » âge. »

En même temps toutefois le Minnegesang subsistait à côté de cette poésie raisonneuse et morale; parmi les représentants de ce genre condamné à périr, M. Bossert cite Reimar de Zweter, Henri de Meissen et Hadlaub. Hadlaub, émule et successeur de Ulrich de Lichtenstein, continue et exagère même les traditions du Minnegesang. Tout autres sont Reimar et Henri de Meissen. Il y a loin de la poésie morale et sentencieuse de Reimar, à l'ancien Minnegesang; quant à Henri de Meissen, s'il chante les femmes, ce n'est plus l'amour, mais les vertus domestiques, le bonheur et les joies de la famille qu'il célèbre; c'est « un poète chevaleresque égaré dans la vie bourgeoise, » aussi a-t-il pu passer pour un des fondateurs du Meistergesang, cette poésie des classes moyennes qui remplace dès lors la poésie aristocratique des Minnesænger. Ce nouveau genre, soumis aux règles les plus rigoureuses, n'a point produit de poète de grand renom. M. Bossert ne cite que Regenbogen, le rival de Henri de Meissen, qu'il surpassa par la verve de ses écrits et une véritable originalité. Une lacune qu'on regrette davantage, c'est le silence complet que l'auteur a gardé sur le Volkslied, qui prend naissance et se développe surtout à l'époque du Meistergesang, et occupe une place importante dans la littérature allemande. Sans doute cette omission est volontaire, comme celle des poèmes de l'époque carlovingienne et des genres secondaires qui fleurirent en si grand nombre au XIVe siècle; on pourrait croire dès lors que M. Bossert a voulu se borner à faire l'histoire du grand mouvement poétique du XIIe et du XIIIe siècle en Allemagne, s'il ne nous conduisait, dans un dernier chapitre, avec les origines du théâtre et la légende des Bêtes, jusqu'en plein XVe siècle.

M. Bossert passe peut-être bien rapidement sur les commencements du théâtre allemand, qui n'acquit, il est vrai, une véritable importance qu'à l'époque de la Réforme. Jusque-là les Mystères (Jeux de Noël et Jeux de la Passion) et les Jeux de Carnaval le représentent presque seuls, et ce genre littéraire n'a que deux noms à citer, Jean Folz et Jean Rosenblüt. La *Légende des Bêtes*, au contraire, qui, sous sa première forme, nous ramène au grand siècle littéraire du moyen-âge, occupe une place considérable dans le livre de M. Bossert, et il en a suivi les diverses transformations avec le talent d'exposition qui lui est propre. Cette analyse des *Poèmes de Renart* termine dignement un ouvrage qu'on ne saurait trop recommander aux personnes qui s'intéressent à la littérature allemande et à la littérature générale du moyen-âge. Si on n'y trouve point de faits bien nouveaux, si l'auteur a négligé à dessein tout ce qui pouvait paraître secondaire, sa connaissance des derniers travaux de la critique, l'étude personnelle des sources, le talent avec lequel il a groupé les faits et suivi les phases diverses d'un des

Digitized by Google

mouvements poétiques les plus féconds que présente aucune littérature, donnent à son livre une valeur incontestable.

Ce livre a encore à nos yeux un autre mérite, et il nous inspire une réflexion qu'on nous permettra de faire en terminant. La *littérature allemande* est le résumé d'un cours fait par l'auteur, — aujourd'hui professeur à la faculté des lettres de Douai, — à l'école de la rue de Gerson, cette annexe de la Sorbonne, dont nos désastres ont amené la suppression. Les services que cette école avait rendus pendant ses trois années d'existence, les professeurs qu'elle avait fait connaître et qu'elle a donnés au Collége de France, à l'École des hautes études et à deux Facultés des lettres, devaient lui promettre, ce semble, un plus long avenir. On se demande comment une institution, qui rappelait celle du *Privatdocenthum* allemand, n'a pu s'acclimater d'une manière définitive et se généraliser chez nous. N'était-elle pas cependant un des meilleurs moyens, sinon le seul, de relever notre enseignement supérieur, en offrant aux professeurs qui s'y destinent l'occasion de faire des travaux et un apprentissage sérieux et prolongé ?

Charles JORET.

---

113. — **De la liberté et du hasard.** Essai sur Alexandre d'Aphrodisias suivi du *Traité du destin et du libre pouvoir aux empereurs*, traduit en français pour la première fois par NOURRISSON. Paris, Didier. 1870. viij-336 p. — Prix : 6 fr.

La publication de M. Nourrisson se compose de deux parties bien distinctes : un essai sur Alexandre d'Aphrodisias (p. 3-170) et la traduction de son *Traité du destin* (173-333). Voici comment il analyse lui-même la première partie (p. 70) : « En traduisant en français pour la première fois, le traité d'Alexandre d'Aphrodisias sur le texte grec qu'a publié Orelli et qu'il a fait suivre de la version latine de Grotius, j'ai voulu me donner l'instructif spectacle des idées qui ont marqué une époque de transition, et où se rencontre une des transformations les plus notables quoique les moins connues, du dogmatisme savant, subtil, prestigieux, dont Aristote fut le promoteur. Je me suis proposé ensuite de rechercher quelle avait été la fortune des opinions d'Alexandre, c'est-à-dire d'éclaircir un point de l'histoire de la philosophie encore assez obscur. Surtout j'ai trouvé dans l'examen de ces opinions une occasion naturelle d'opposer à des doctrines surannées, mais toujours rajeunies, les preuves irréfragables qui, établissant par la démonstration du libre arbitre humain la responsabilité humaine, deviennent ainsi la garantie inviolable de notre dignité. »

M. N. a exposé avec exactitude les opinions d'Alexandre. On pourrait lui contester (p. 93-64) que la liberté soit incompatible avec les théories psychologiques d'Aristote. Ce n'était pas l'opinion des péripatéticiens du temps de l'empire qui suivaient de très-près les traces de leur maître et qui considéraient l'affirmation de la liberté humaine comme un dogme de leur école; car le grammairien Nonius qui a pris en tête de son ouvrage *de compendiosa doctrina* le titre

Digitized by Google

de péripatéticien le justifie, comme M. Quicherat l'a fait remarquer, en soutenant (p. 526) que notre volonté peut modifier le destin. D'ailleurs il faut tenir compte du développement chronologique des questions dans l'histoire de la philosophie. Or le problème de la liberté humaine n'était pas encore posé du temps de Platon et d'Aristote; ils ne se doutaient pas encore qu'il y eût là une difficulté. La question n'a été posée et débattue, comme elle l'est aujourd'hui, que plus tard dans l'école stoïcienne. Il en est de même de la question de la providence et du hasard et de celle de l'origine du mal. Platon et Aristote ne les ont pas soupçonnées, et on ne peut chercher chez eux la solution de problèmes qu'ils ne s'étaient pas posés, ni les rendre responsables de conséquences qu'ils n'ont pas tirées eux-mêmes de leurs principes. En outre les principes métaphysiques ne sont pas tellement précis et tellement inflexibles qu'on ne puisse en tirer et qu'on n'en tire en effet des conséquences opposées entre-elles et même parfois, chose remarquable, avec les principes eux-mêmes. C'est un fait singulier, constaté par l'histoire, qu'une morale rigide à l'excès se rencontre chez ceux qui nient la liberté humaine (stoïciens, calvinistes, jansénistes), et qu'une morale relâchée n'est pas rare chez ceux qui ont combattu le fatalisme et la prédestination (épicuriens, molinistes). On ne saurait admettre que les péripatéticiens aient mal interprété les idées de leur maître en lui attribuant d'avoir soutenu le libre arbitre. Si Aristote n'a pas traité la question en métaphysicien, il l'a traitée en moraliste et en psychologue et même d'une façon très-satisfaisante dans l'Ethique à Nicomaque, III, ch. 1-5, où il analyse avec beaucoup de finesse tous les éléments qui constituent un acte de volonté libre : ces textes importants méritaient d'être rappelés. Il y a une autre lacune dans l'histoire des destinées des idées d'Alexandre. Il aurait fallu chercher dans les ouvrages des scolastiques, principalement dans S. Thomas et dans Albert le Grand, comment ils ont traité les questions agitées par Alexandre dans son ouvrage sur le destin, et s'ils lui ont fait des emprunts. Il est certain qu'ils ont pu connaître le traité d'Alexandre, car on trouve une vieille traduction latine du chapitre 48 du second livre d'Alexandre sur l'âme et de son traité du destin dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale 16096 (fol. 138 et suiv.), qui est du XIIIe siècle.

La traduction française que M. N. donne du traité d'Alexandre rendra de grands services aux philosophes qui voudront connaître la manière dont cette question a été traitée et qui ne peuvent lire commodément un texte qui paraît extrêmement altéré. Il fourmille de fautes. M. Nourrisson a suivi Grotius, et il a bien fait : car Grotius a corrigé un très-grand nombre de passages. Il reste néanmoins encore beaucoup à faire.

Y.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 24 — **15 Juin** — **1872**

Sommaire : 114. MUIR, Textes Sanscrits. — 115. *Pantchatantra* tr. p. LANCEREAU: — 116. *Mémoires de la Société pour l'ancienne histoire d'Allemagne.* — 117. MONLUC, Commentaires.

114. — J. MUIR. **Original sanskrit Texts**, etc. Volume V. Contributions to a knowledge of the cosmogony, mythology, religious ideas, life and manners, of the Indians in the vedic age. London, Trübner and C°.

La *Revue* est bien en retard avec cet excellent ouvrage, paru il y a déjà deux ans. Mais chez nous, hélas! l'une de ces deux années n'a pas compté pour la science. D'ailleurs il n'est jamais trop tard pour acquitter une dette de reconnaissance, et c'en est une véritable que j'ai contractée envers M. M. par la pratique journalière de son livre.

Les volumes qui composent la série des *Sanskrit texts*, tant par le plan dans lequel ils sont conçus, que par la compétence et la conscience scientifique de leur auteur, échappent à peu près complètement à la critique. Quelque sujet qu'il traite, origine des castes, opinions des écrivains hindous sur l'origine des Védas, etc., M. M. s'abstient généralement de toute conjecture et se contente de tirer de ses vastes lectures tous les textes relatifs à la question qui l'intéresse, de les traduire et de les présenter dans un ordre méthodique. Le cinquième volume, composé en partie d'articles déjà publiés dans le Journal de la Société asiatique de Londres, est surtout consacré à la Mythologie védique. On y trouve dans chaque section, sous le nom de chacune des principales divinités, souvent des hymnes entiers où le caractère de cette divinité se trouve le plus complètement exprimé, toujours des textes nombreux qui indiquent sa nature, ses attributions, ses relations avec les autres dieux. « Je n'ai essayé d'indiquer, » dit M. M. dans sa préface, « que les traits les plus saillants des dieux, tels qu'ils se montrent » d'eux-mêmes à la surface. C'est à quelque savant plus profond et plus critique » qu'il appartiendra, après mûr examen, de pénétrer plus avant dans la » nature et l'essence de la mythologie védique, etc. » Une telle modestie de la part d'un des représentants les plus autorisés et les plus vénérés de l'érudition sanscrite en Europe, peut bien nous paraître excessive, mais elle doit du moins servir de leçon et de salutaire avertissement à nous autres nouveaux-venus dans la même carrière, et aussi, qu'il me soit permis de l'ajouter, aux mythologues qui aborderont ces questions sans une connaissance spéciale de la langue et de la littérature védiques.

C'est à ces derniers en effet que M. M. déclare adresser surtout son livre. On pourrait bien lui objecter qu'il y a quelque danger à livrer aux *profanes* des matériaux encore peu élaborés, mais cette objection peut être réfutée d'un mot : il y a longtemps que le mal est fait, et M. M. par des publications comme celle-

Digitized by Google

ci contribue plus que personne à le réparer. Le mal a été fait en France par la traduction hâtive du Rig-Véda qu'y a donnée Langlois. Ce serait un patriotisme bien peu éclairé que celui qui voudrait, aux dépens de la science, épargner de dures vérités à la mémoire d'un savant français, estimable sans doute, mais dont l'œuvre, loin de faire avancer les études védiques, les a retardées de tout le temps nécessaire pour extirper les erreurs qu'elle s'est chargée de répandre et de vulgariser. Pour mon compte c'est avec empressement que je saisis cette occasion de prévenir surtout les lecteurs français contre le secours trompeur qui s'offre si complaisamment à eux, et de remettre sous leurs yeux l'arrêt cruel mais juste, prononcé il y a tantôt vingt ans par Roth dans la préface du dictionnaire de Pétersbourg : « Si le livre de Langlois n'était qu'inutile, on pourrait se con-
» tenter de laisser de côté le legs que ce savant nous a fait en mourant, et de
» le couvrir du voile de l'oubli; mais comme entre des mains ignorantes, il
» exerce une action funeste et doit obscurcir et entraver l'intelligence de l'anti-
» quité indienne, etc., il est nécessaire de rendre contre lui un témoignage déci-
» sif : il faut lui dénier toute espèce d'autorité. »

M. M. fait mieux que de signaler les dangers de la lecture de Langlois; il offre le contre-poison à ceux qui s'y seraient exposés, ou qui pourraient s'y exposer encore. Non-seulement ses traductions partielles ont grande chance d'être aussi exactes que possible : il y met en effet à profit les travaux de Roth, de Max Müller, de Benfey, souvent des notes inédites d'Aufrecht, et il suit dans ses interprétations personnelles la méthode qu'ont indiquée et pratiquée ces savants, et qu'il a si bien défendue contre quelques-uns de ses compatriotes par son important article *Sur l'interprétation du Véda* (Journal de la Société asiatique de Londres. Nouvelle série, II, p. 303). Il a encore la précaution de ne livrer autant que possible que les textes sur l'interprétation desquels tout le monde est à peu près d'accord, ou s'il est obligé d'en citer parfois de plus obscurs, il a bien soin de n'en présenter la traduction que sous toutes réserves, en sorte que ceux qui s'égareront à la suite d'un guide si prudent ne devront s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Au surplus ce serait singulièrement restreindre l'utilité de cet ouvrage que de n'y voir qu'une satisfaction donnée à l'impatience et à la curiosité parfois indiscrète de ceux qui veulent, sans avoir le courage d'y entrer comme apprentis, avoir une vue sur l'atelier où s'élabore l'érudition védique avant que les travailleurs aient achevé, ou au moins considérablement avancé leur œuvre. Ce répertoire de textes importants, commodément distribués pour les recherches, sera souvent consulté par le spécialiste qui y trouvera à l'instant et sans peine le fait, le renseignement qui lui échappe. Certains chapitres d'ailleurs contiennent autre chose que de simples collections de textes : la section XXI par exemple est un commencement d'histoire des *Progrès de la religion védique dans le sens des conceptions abstraites de la divinité*. Enfin le livre de M. M. offre encore un genre d'utilité sur lequel j'insisterai surtout parce que ma propre expérience m'a permis de l'apprécier pleinement : il n'est pas pour l'étudiant de meilleure introduction à l'étude du Rig-Véda. Même en Allemagne (je ne parle pas hélas! de la France,

Digitized by Google

et pour cause), même en Allemagne où toute université de quelque importance peut offrir à ses étudiants un cours de langue védique, les leçons publiques seront toujours insuffisantes pour satisfaire l'impatience d'un jeune homme désireux de se rendre vite les textes familiers. Extraire du dictionnaire de Roth la traduction qui y est virtuellement contenue, c'est bien là qu'il faut en venir en fin de compte, mais pour un commençant la tâche est rude et rebutante. Quant aux traductions partielles du Rig-Véda, les unes, comme celle de Benfey, ont déjà un peu vieilli, grâce aux progrès rapides de l'interprétation védique, une autre, celle de Max Müller, ne comprend encore que quelques hymnes, et au milieu de l'appareil de notes et de justifications où elle se présente, est plutôt faite pour les guerriers armés de toutes pièces que pour les recrues. Le livre de M. M. me semble admirablement propre à faciliter aux nouveaux-venus l'entrée de la carrière. Ils y trouveront tout traduits un bon nombre d'hymnes, parmi les plus beaux, et souvent les plus faciles du Rig-Véda, et la lecture de tout l'ouvrage, en les familiarisant avec les expressions et les idées qui se représentent le plus souvent, les rendra bien vite maîtres d'un fonds commun d'interprétations suffisant pour lire assez couramment les hymnes, et nécessaire pour travailler au déchiffrement des passages si nombreux encore qui appellent des interprètes. L'initiation devient ainsi relativement facile, et à ce point de vue aussi on ne saurait trop recommander un livre qui peut attirer et retenir de nouveaux ouvriers pour une moisson qui promet de si beaux fruits, mais à laquelle les bras font défaut.

Je ne veux pas terminer sans signaler encore un des attraits de ce volume. La langue anglaise se prêterait, je crois, moins que la langue allemande à des essais de traduction métrique littérale. D'autre part les beautés du Rig-Véda sont des beautés de détail. On ne rencontre guère d'hymne qui offre une véritable unité. M. M. a eu l'heureuse idée de réunir, sous la forme la plus poétique que leur aient donnée les Richis védiques, les principaux traits de chaque divinité, et d'en composer de petits poèmes anglais, qui me paraissent résumer parfaitement le caractère d'Indra, de Varouna, de l'Aurore, d'Agni, de Yama, et offrir en même temps au lecteur la fleur du panier de la poésie védique.

Abel BERGAIGNE.

---

115. — Edouard LANCEREAU. **Pantchatantra** ou les Cinq Livres, Recueil d'apologues et de contes, traduit du sanscrit. Paris, Maisonneuve et Ce. — Prix : 10 fr.

Malgré le mérite très-réel de la publication dont nous avons à rendre compte, il faut bien reconnaître que le moment où elle a paru en a un peu diminué l'intérêt et l'importance. D'abord elle succédait au Pantchatantra de Benfey, une des œuvres qui font le plus d'honneur au savant indianiste dont la carrière a été pourtant si laborieuse et si féconde, et après sa traduction, après cette *Introduction* où il a fixé la méthode de la *Littérature comparée*, il ne restait que bien peu de chose à glaner. Là-dessus M. L. avait dû prendre son parti à l'avance; après avoir pour sa part fort honorablement contribué, par son travail sur l'Hitopadéça

Digitized by Google

(Paris, 1855), à préparer l'œuvre du professeur de Gœttingue, il s'était modestement imposé la tâche, en marchant à son tour sur ses traces, de faire passer dans notre langue le grand recueil de fables indien. Il faut lui savoir gré d'avoir rempli, et bien rempli cette tâche un peu ingrate. Mais ce que M. L. ne pouvait prévoir, c'est qu'au moment de l'impression de cet ouvrage, ou peu de temps après son apparition, se produiraient coup sur coup deux découvertes dont l'une allait apporter sur toutes les questions que soulèvent l'origine et l'histoire des fables indiennes le plus précieux élément d'information qui ait encore été à la disposition de la science, tandis que l'autre ferait supplanter par une récension plus ancienne le texte même dont il avait entrepris de nous donner la traduction. En effet, le 12 juillet 1871, une lettre de Benfey annonçait dans la *Gazette d'Augsbourg* la découverte de la version syriaque du recueil des fables indiennes, qui paraît devoir remplacer la traduction pehlvie aujourd'hui perdue, et présenter la forme la plus ancienne du recueil à laquelle on ait encore pu remonter. Le 27 mars dernier une nouvelle lettre du même savant dans le même journal, annonçait la découverte du texte original d'une recension du Pantchatantra connue sous le nom de Recension du Sud, et qu'on ne possédait jusqu'à présent que dans la traduction, trop dépourvue d'autorité, de l'abbé Dubois. La lecture du texte original a confirmé Benfey dans l'opinion qu'il avait émise déjà (Préface, p. xix) que cette recension était l'une des plus anciennes (il dit maintenant la plus ancienne) du Pantchatantra. C'est donc ce texte nouveau dont il promet une édition et une traduction, qui méritera désormais, plus que les recensions jusqu'ici connues, et en particulier plus que l'édition de Kosegarten qu'il avait suivie et qu'a suivie après lui M. L., l'honneur d'une vulgarisation dans les différentes langues de l'Europe.

L'histoire des fables indiennes et de leur transmission chez les divers peuples de l'Asie et de l'Europe est bien résumée dans l'Avant-Propos que M. L. a mis en tête de sa publication. On peut s'étonner qu'il y ait reproduit l'attribution du Pantchatantra à Vichnouçarman sans ajouter, comme l'a fait Benfey (*Introduction*, p. 31) qu'il était de la dernière invraisemblance que ce personnage légendaire fût en effet l'auteur des fables ou de la compilation. Il y a aussi une petite erreur dans la manière dont est reproduit un autre titre de l'ouvrage; c'est en effet le nom de Pantchâkhyâna et non de Pantchopâkhyâna qu'il porte dans les mss. de Berlin et de Hambourg (*ibid.*, p. 36). Une critique un peu plus grave est celle que j'adresserai à la phrase suivante (p. iij) : « ..... une des fables du livre premier contient un passage de Varâhamihira, astronome qui écrivait vers le » VIe siècle après Jésus-Christ, et par conséquent l'ouvrage sanscrit devait être » récemment rédigé lorsqu'il fut introduit dans l'Asie occidentale. » Si le fond même des récits a souvent beaucoup varié, que dire des citations poétiques rattachées à ces récits par un lien quelquefois extrêmement faible, et dès lors quelle conclusion tirer pour une époque si ancienne des citations renfermées dans le texte actuel! Mais il n'est même pas nécessaire, dans le cas qui nous occupe, de recourir à ces considérations générales : le passage en question manque en effet dans le manuscrit de Berlin et dans la traduction de Galanos, et « ainsi, » dit

Digitized by Google

Benfey (II, p. 393) « s'écroulent toutes les conclusions qu'on a cru pouvoir en » tirer sur l'époque de la composition du Pantchatantra. »

La traduction de M. L., autant que j'ai pu en juger par la comparaison de quelques passages pris au hasard avec le texte, est généralement fidèle. Elle aurait eu beaucoup de chances de l'être presque toujours en se calquant sur celle de Benfey. Dans les cas, assez peu nombreux du reste, où elle s'en écarte, ce n'est pas d'ordinaire au profit du sens. Je n'en citerai que quelques-uns.

III. Vers 12 (p. 199). « .....Par conséquent il ne faut combattre qu'après » avoir eu recours *au troisième moyen.* » Le texte porte *upâyatritayât.* Le sens est : « aux trois (autres) moyens. » La méprise est d'autant plus singulière que Benfey avait eu soin de renvoyer par une note (962) au passage du Pantchatantra où sont énumérés les *quatre moyens.*

V. 11 (p. 313). « Le songe qui apparaît à l'homme malade, chagrin, rongé » de soucis, tourmenté par l'amour, ivre, *fait voir d'heureux fruits.* » (...*svapnah phalocchritah*). L'application de cette sentence à la situation exige la traduction donnée par Benfey, et qui est précisément le contraire de la précédente : « ne » porte aucun fruit, » c'est-à-dire « ne s'accomplit pas » (Voyez Bf. *Sanscrit-Dictionary*). A la vérité le sens de « privé de » pouvait paraître mal établi pour *ucchritah*. Aussi Bœhtlingk (*Indische Sprüche*, n° 2918) a-t-il substitué à cette leçon, avec la plus grande vraisemblance, la correction *ujjhitah*. Je remarque à ce propos que M. L. ne paraît pas avoir tiré tout le parti possible de la publication que je viens de citer, pour la traduction des stances que le Pantchatantra renferme en si grand nombre. Je serais même disposé, comme il n'en parle pas dans sa préface, à croire qu'il a négligé ce précieux secours, et à regarder comme fortuites le petit nombre de concordances particulières que j'ai remarquées entre ses traductions et celles de Bœhtlingk. Je vais donner un exemple où la rencontre est malheureuse.

IV. 76 (p. 306). « Même dans la dernière condition, celui qui est grand » n'abandonne pas les qualités de maître ; grâce à sa pureté, le coquillage ne » perd pas sa blancheur, quand même il tombe *du bec du paon.* » (*Çikhi-bhukti-mukto'pi*). *Çikhin*, littéralement « qui a une aigrette » désigne à la fois « le paon » et « le feu. » Mais il est trop clair que c'est du feu qu'il s'agit ici : le feu qui noircit les autres objets ne fait que blanchir le coquillage. M. L. en s'écartant, bien à tort je crois, de la traduction de Benfey « de la gueule du feu, » est d'accord avec l'auteur des *Indische Sprüche*, au moins dans sa 1re édition (n° 125) ; mais dans la seconde (n° 355) Bœhtlingk est revenu à l'interprétation de Benfey.

III. 103 (p. 221). « La vertu s'expose brièvement ; hommes ! à quoi bon être » prolixe ? Pour celui qui est vertueux faire du bien aux autres ; pour le méchant » faire du mal à autrui. » (*paropakârah punyâya pâpâya parapîdanam*). La trad. de Benfey offrait au moins un sens : « La *justice*, etc... Récompense suprême pour » l'homme de bien ! Dernier châtiment pour le méchant ! » Mais ici le véritable sens n'a été donné je crois que par Bœhtlingk (1re éd. 3096) : « La *loi*, etc..... » Secourir les autres procure des mérites, tourmenter les autres est un péché. »

Digitized by Google

J'ai dit que la traduction de M. L. est généralement fidèle. C'est évidemment à l'exactitude qu'il a visé, plutôt qu'à l'élégance, et il faut lui en savoir gré. Cependant il est un degré d'exactitude littérale, un excès de fidélité apparente qui peut cacher une infidélité très-réelle. M. L. n'a pas toujours su éviter cet écueil. Voici par exemple une stance dont la traduction est calquée assez exactement sur le texte sanscrit.

V. 42 (p. 331). « Quand le clair de lune d'automne dissipe au loin l'obscurité, » auprès d'un objet aimé, l'ambroisie que produit le murmure du chant pénètre » dans l'oreille des heureux. » Pour avoir imité trop fidèlement la construction de la phrase sanscrite le traducteur nous a donné une suite de mots qui n'offrent en français aucun sens; il fallait dire avec Benfey et Bœhtlingk : « heureux ceux » dans l'oreille desquels, etc....! »

II. 49 (p. 152). « Donner, recevoir, raconter un secret, questionner, *manger* » *et faire manger*, voilà six sortes de marques d'affection. » N'est-ce pas faire tort au poète hindou que de lui faire dire en français de pareilles choses, et était-ce s'écarter beaucoup du texte que de traduire : « accepter et offrir un » repas. » Ici de plus il y a une infidélité proprement dite : *guhyam* est à la fois le régime de *âkhyâti* et de *prcchati*, et il fallait traduire : « confier et se faire » confier un secret. »

Il y a en sanscrit telle façon de parler qui, traduite littéralement en français, n'offre guère de sens intelligible. Ainsi M. L. est-il bien sûr que ses lecteurs non indianistes comprennent sans commentaire que cette expression : « La Fortune » qui n'a pas les membres barbouillés du safran du sang de l'ennemi » (III. 32, p. 202), signifie : « La Fortune qui n'a pas les membres couverts du sang de » l'ennemi, comme les belles les ont couverts de pâte de safran (en guise de » fard)? » De même III. 109 (p. 222), devinera-t-on que « il tue cinq » signifie « il tue cinq de ses parents » (Cf. *Indische Sprüche*, 1re éd. 1665).

Enfin bien souvent, même en dehors des allusions à des idées ou à des faits spécialement indiens, les auteurs des sentences laissent à suppléer bien des choses qu'il est parfois nécessaire d'ajouter dans une traduction qui ne veut pas être une énigme; ainsi cet axiome V. 41 (p. 331) : « Celui qui est paresseux » doit éviter de voler des peaux » gagnerait certainement en clarté à être complété comme le fait Bœhtlingk (*ibid.* 2e éd. 1715) : « parce qu'il pourrait s'y » endormir et être pris. »

Quelquefois l'expression a trompé la pensée du traducteur : IV. 25 (p. 282) « Celui qui *se fait un ami* d'un ennemi s'empoisonne lui-même. » On a voulu dire : « Celui qui *fait son ami* d'un ennemi, etc. » — IV. 60 (p. 299). « *On a* » *beau* les frapper avec le bâton, les couper en morceaux avec les épées, on ne » soumet les femmes ni par les présents ni par l'amitié. » Inutile d'insister, je crois. — IV. 30 (p. 283). « De même qu'avec des vêtements sales on s'assied » n'importe où, ainsi celui qui a perdu sa richesse ne *conserve* pas le reste de sa » richesse. » Le traducteur a voulu dire sans doute : « ne soigne pas, ne cherche » pas à conserver » (*raxati*); et puis, pour qu'il y ait *un reste* à soigner où à négliger, il ne faudrait pas opposer la perte de *sa richesse* au reste de *sa richesse;*

Digitized by Google

on se serait tiré d'affaire en disant : « celui qui est ruiné... » — III. 246 (p. 262). « *Mettant le mépris avant tout* et laissant la considération par derrière, que le » sage fasse réussir ce qu'il désire..... » C'est une manière un peu singulière de dire : « Préférant (s'il le faut) le mépris à la considération. »

En somme ces différentes sortes de taches dont je n'ai voulu donner que quelques spécimens, si elles rendent moins attrayante la lecture de la traduction, n'ôtent que peu de chose à la valeur incontestable du consciencieux travail de M. L. Sur les notes qui terminent le volume et où M. L. a, sous le titre de « Sources et Imitations », donné un résumé très-commode pour les recherches de la grande « Introduction » de Benfey, je n'aurais qu'à répéter la critique de Cowell (*The Academy*, 1er avril 1872); des renseignements précieux contenus dans la revue *Orient und Occident* n'ont pas été utilisés. En revanche M. L. a enrichi ce résumé de rapprochements intéressants qui lui appartiennent.

La traduction du Pantchatantra sort des presses de l'Imprimerie nationale; c'est assez dire que c'est un chef-d'œuvre de typographie que tous les amateurs de beaux et bons livres voudront placer dans leur bibliothèque.

Abel BERGAIGNE.

---

116. — **Archiv der Gesellschaft für æltere deutsche Geschichtkunde,** herausgegeben von G. H. PERTZ. XII. Bd. 1. u. 2. Heft mit 5 Handschrift-Tafeln. Hannover, Hahn, 1872. 1 vol. in-8°.

Une des idées les plus heureuses de la *Société pour l'ancienne histoire d'Allemagne*, a été de publier un recueil périodique, paraissant à intervalles variables, et contenant le résultat des recherches faites dans toutes les bibliothèques de l'Europe par les collaborateurs des *Monumenta* et les travaux de critique destinés à préparer les éditions de cette grande collection. Grâce à ce recueil nous possédons non-seulement un nombre considérable de dissertations importantes sur la critique des sources et la classification des manuscrits, mais encore des catalogues complets de tous les manuscrits contenant des écrits historiques qui se trouvent dans les diverses bibliothèques européennes. Commencé en 1820, sous la direction de Buechler et Duemge, puis continué par Pertz, l'*Archiv* vient de faire paraître les deux premières parties de son 12e volume. Il contient des notes de L. Weiland sur *Martinus Polonus* (p. 1-79); un travail sur les sources historiques se rapportant au monastère de Brauweiler, près Cologne, par Hermann Pabst[1] (p. 80-200) et un catalogue des manuscrits historiques des bibliothèques de Rome par L. Bethmann (p. 201-425).

---

1. H. Pabst était un des plus distingués parmi les jeunes collaborateurs des *Monumenta*; il y a publié les *Diurnali di M. Mattheo di Giovenazzo* (t. XIX) et la *Fundatio monasterii Gratiae Dei circa* 1147 (t. XX). Les *Forschungen zur d. Gsch.* ont donné deux remarquables travaux de lui : *Geschichte des Langobardischen Herzogthums* (1862) et *Frankreich u. Konrad der Zweite in den Jahren* 1024 *u.* 1025 (1865). Malgré sa faiblesse de constitution, il s'engagea volontairement dans l'armée allemande au début de la guerre de 1870, et fut tué à Gravelotte, le 16 août, le même jour que J. Brakelmann, qui, moins remarquablement doué que Pabst, semblait néanmoins destiné comme lui à rendre de grands services à la science. — Qu'ils reçoivent ici l'un et l'autre le témoignage de notre estime et de nos regrets.

Digitized by Google

La chronique de Martin de Troppau a exercé une influence considérable sur l'historiographie du moyen-âge. Offrant sous une forme très-abrégée l'histoire synchronistique des papes et des empereurs [1], l'ouvrage du dominicain devint un manuel à l'usage de tous les prédicateurs et de tous les historiens. Il a été remanié à diverses reprises par l'auteur lui-même, copié, continué, modifié maintes et maintes fois après sa mort; aussi la critique se trouve-t-elle dans un grand embarras pour classer les manuscrits et discerner l'œuvre primitive des additions postérieures et reconnaître à quelles sources le chroniqueur a puisé. L'étude critique minutieuse et précise, sans subtilité, de M. Weiland, a fait faire à la question un pas important (p. 1-8). Pertz avait déjà reconnu l'existence de deux rédactions, allant l'une jusqu'à 1268, l'autre jusqu'à 1277 (Arch. V, 183 ss.). M. T. a reconnu que le ms. de Prague (voy. Arch. IX, 473) représente la chronique sous sa forme la plus ancienne, mais avec des remaniements exécutés par divers scribes sous la direction de Martin de Troppau lui-même. Ce serait pour ainsi dire le premier brouillon de son œuvre. L'édition de Fabricius (Cologne, 1616. Fol.) tient le milieu entre le ms. de Prague et les deux rédactions indiquées tout à l'heure; mais elle est plus rapprochée du ms. de Prague, et conserve même en quelques endroits la rédaction la plus ancienne que le ms. de Prague a corrigée ou complétée. — L'examen de cet important ms. a permis également à M. W. de réfuter l'opinion de Dœllinger (*Papst-Fabeln des Mittelalters*, p. 9 ss.), d'après laquelle la fable de la papesse Jeanne aurait été une interpolation de l'œuvre de Martin. La disposition des lignes permet parfaitement de supposer que le dominicain aura lui-même dans sa dernière rédaction ajouté cette légende à toutes celles dont il avait déjà rempli sa chronique.

Les différentes mains qui ont concouru à la rédaction du ms. de Prague ont permis à M. W. de distinguer avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'ici les divers documents que Martin de Troppau a juxtaposés pour composer son ouvrage. — Une première main a écrit les chiffres des années et le catalogue des papes et des empereurs. M. W. montre par l'exemple de Hugues de Saint-Victor, de deux ms. de Venise et du catalogue du camérier papal Cenci, plus tard Honorius III (dont il donne en appendice le texte d'après le ms. de la Riccordiana de Florence, n. 228, f. 57-61), que Martin n'a fait que reproduire ce qui s'était déjà fait avant lui. C'est un catalogue très-semblable à celui de Cenci, mais plus développé et disposé chronologiquement avec l'indication des années qu'il a suivi. — A ce catalogue la même main a ajouté des extraits de la chronique de Gilbert; puis M. W. reconnaît des notes relatives à l'histoire d'Italie empruntées les unes au catalogue dont Martin a tiré la liste des papes et des empereurs [2]; les autres à un ancien catalogue qui faisait suite au Liber pontificalis

1. L'idée de mettre en regard, année par année, les actes des papes et ceux des empereurs avait déjà été appliquée par Geoffroy de Viterbe, par Gilbert, et par un chroniqueur anonyme dont M. Weiland ne parle pas, mais que M. Wattenbach indique comme le premier inventeur de cette méthode d'exposition (*Deutschl. Gschtsq.*, p. 512).

2. M. W. donne en appendice des *Notae Romanae* tout à fait analogues, tirées du catalogue de Venise (S. Marc, X, 72).

Digitized by Google

et dont Watterich a publié des extraits insérés dans les catalogues de Pierre de Pise, Cavensis, Estensis[1]. Elles se distinguent par leur caractère interne et aussi parce qu'elles sont écrites par deux mains différentes. Ces notes vont de l'année 684 à l'année 1192.

A côté de ces extraits, M. W. reconnaît encore dans Martin de Troppau des emprunts fréquents à la chronique de Benoît, moine du couvent de Saint-André sur le Socrate[2], qu'il ne nomme nulle part parmi ses sources et dont il corrige du reste le style barbare, mais dont il conserve un très-grand nombre d'erreurs, ce qui met hors de doute le lien qui les unit. — Un certain nombre des auteurs cités par Martin le sont de seconde main; Suétone est cité d'après Orose et Vincent de Beauvais; c'est encore d'après Vincent de Beauvais qu'il cite le philosophe Secundus, la chronique d'Eusèbe, un dialogue de Grégoire le Grand, l'*Historia Britonum*, Pierre Damien. Il a connu directement le *De memorabilibus mundi* de Solin et le *Liber de infantia Salvatoris*, ainsi que les lettres de saint Jérôme et l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe traduite et continuée par Rufin.

Malgré les nombreux rapports du texte de la chronique de Martin avec celle d'Isidore de Séville, M. W. ne croit pas que l'archevêque de Gnesen ait connu directement cette dernière, car les deux passages où il la cite formellement (sous Sixte III et sous Constantin le Grand), sont deux fausses citations. Quant à l'emploi qu'il a fait de la grande chronique de Richard de Cluny, il est assez difficile de savoir laquelle des rédactions de cette chronique il a connue. Comme Martin de Troppau, Richard a remanié lui-même son œuvre à diverses reprises. L'édition de Martène (*Ampl. Coll.* V, 1160 ss.) est un extrait de la première rédaction terminée avant 1156 et dédiée à Pierre le Vénérable; le ms. de Paris 17556 représente une copie faite en 1170-1171 d'une 2e rédaction composée vers 1159 et augmentée de quelques détails relatifs aux années 1170 et 1171[3]; l'édition de Muratori (*Antiq. Ital.* IV, 1075 ss.) reproduit une 3e rédaction faite en 1152; enfin les extraits du D. Bouquet (t. VII, IX-XII) sont tirés d'une 4e rédaction, s'étendant jusqu'à l'année 1174 et qui a pour base non la 3e, mais la 1re forme de la chronique. Sans oser l'affirmer d'une manière positive, M. W. pense que Martin de Troppau a eu sous les yeux la 3e et la 4e rédaction.

Martin de Troppau a connu l'*Historia Romana* de Paul Diacre, ainsi que la continuation faussement attribuée à Landulphus Sagax et il leur a fait de nombreux emprunts, mais il ne paraît pas s'être servi de l'*Historia Miscella*, bien que certains passages de sa chronique se rapportent évidemment à l'*Histoire Miscella* et non à l'*Historia Romana;* il faut supposer ou bien qu'il s'est servi d'extraits de l'*Historia Miscella* faits par lui à une autre époque, ou qu'il les a tirés ainsi que les passages d'Isidore de la portion encore inconnue de Richard de Cluny[4]. La

1. Watterich, *Vitae pontificum romanorum*, I, XIV, ss.
2. 360-973. Pertz, *SS.* III, 695-719.
3. M. W. avait cru d'abord que ce ms. était celui qui avait servi à D. Bqt « *ex* » *schedis Mabillonii,* » il pense encore que bien que différent de celui de D. Bqt ce ms. a été écrit néanmoins par Mabillon. Il est de la main d'A. Duchesne (L. Delisle, *Inventaire des mss. de N.-D, et d'autres fonds*, p. 53).
4. La chronique de R. de Cl. commençait à la création du monde. Les éditions que

Digitized by Google

même hypothèse peut être faite pour le passage relatif à la victoire de Grimoald sur les Franks sous Constantin, qui se trouve dans les *Gesta Langobardorum*, V, 5; bien que Martin ne cite point parmi ses sources cet ouvrage de Paul Diacre[1].

Le monastère de Brauweiler, près Cologne, fondé le 14 avril 1024, par le comte palatin Ezo, et par sa femme Mathilde fille de l'empereur Otton II, au moment où les comtes palatins allaient prendre la première place parmi les grands dignitaires de l'empire, acquit dès le XIe siècle une assez grande importance pour que sa fondation donnât naissance à un ouvrage qui est en réalité une histoire des comtes palatins : *Narratio de Ezone comite palatino et Mathilde eorum que liberis*, ou *Fundatio monasterii Brunwilarensis*. Cette *Fundatio* fut publiée pour la première fois par Papebroch d'après un ms. de Brauweiler (*Acta SS.* 21 mai, V, 48-60), puis par Kœpke sous une forme plus abrégée d'après un ms. de Bruxelles, n° 8568 (*Mon. SS.* XI, 374-408), enfin par Harless, sous une forme beaucoup plus développée que les précédentes, d'après trois mss. dont deux sont aujourd'hui aux archives de Cologne, C. 17, et Mélanges d'Ægidius Gelen, vol. XIV, 425-495 (*Archiv für die Gesch. des Niederrheins*, IV, 164-217). Waitz émit immédiatement l'opinion que cette dernière forme était la plus ancienne et que les précédentes en étaient des abrégés. Tous les mss. que nous possédons étant postérieurs au XVe siècle, c'est seulement par l'examen interne de l'œuvre que la question pouvait être décidée. M. Pabst dans un travail qui est un modèle de critique, a su déterminer avec précision et mettre en lumière, comment et à quelle époque la *Fundatio* a été composée et il en a donné une édition qui peut être considérée comme définitive (p. 147-200).

L'étude du style de la *Fundatio* met hors de doute le fait que le prologue et l'histoire de Henri Ier, des trois Ottons et de Henri II, omis par les deux rédactions les plus courtes, faisaient partie de la rédaction primitive composée vers 1063 et dédiée à Wolfhelm, 3e abbé de Brauweiler. Quant à l'histoire de la restitution à Brauweiler de la propriété de Klotten, dont Annon II de Cologne l'avait injustement dépouillé (ch. 32-34), elle a été ajoutée à l'œuvre primitive, par l'auteur lui-même, après la mort de Wolfhelm (22 août 1091). C'est par une étude diplomatique très-approfondie des 19 chartes de Brauweiler publiées par Schœpflin, Lamey et Kremer (*Acta Academiae Theodoro-Palatinae*, vol. III, hist., p. 64-68), et dont sept nous ont été conservées, que M. Pabst arrive à cette conclusion. Deux de ces pièces sont seules authentiques, une bulle de Léon IX (n° 13), du 7 mai 1052, et un diplôme de la reine Richeza (n° 14), du 7 sept. 1054. Toutes les autres sont des falsifications faites à diverses époques. L'histoire primitive de la fondation ne connaît aucune de ces chartes et se trouve même en formelle contradiction avec elles. C'est entre 1063 et 1078 que l'abbé

nous possédons ne commencent qu'en 754 (Martène) ou 800 (Murat.).

1. Si Martin n'a rien dit des emprunts bien plus importants faits à Benoît de Soracte, je ne vois pas pourquoi il n'aurait pas omis d'indiquer cet unique emprunt aux *Gesta*, de même que les emprunts à l'*Historia Miscella* si facile à confondre avec l'*Historia Romana*.

Digitized by Google

Wolfhelm, dans la lutte pour recouvrer Klotten, produisit les plus anciennes des chartes fausses (nos 5 à 8). L'histoire de la restitution de Klotten connaît ces chartes et a été écrite après la mort de Wolfhelm. La main de l'auteur de la première rédaction se reconnaît facilement au style du fragment (Pabst, p. 142, n. 2). C'est d'après la *Fundatio* que ce récit a été transporté dans la *Vita Wolfhelmi* interpolée (Ms. de Cologne, c. 17), tandis que l'édition de Surius (*De probatis SS. Historiis*, II, 781-798), reproduite par Henschen, Mabillon et Wilmans (Mon. SS. XII, 180-195), représente un texte plus ancien, pur d'interpolations[1].

Le volume de l'*Archiv* se termine par la première partie des catalogues des bibliothèques et des archives visitées en 1854 par feu M. le Dr Bethmann. Cette première partie contient les bibliothèques de Rome. Après deux courtes et substantielles notices sur les Archives de la bibliothèque du Vatican, suit un catalogue très-développé de tous les ouvrages qui intéressent de près ou de loin l'histoire du moyen-âge et d'un certain nombre de mss. des classiques anciens. Ce catalogue comprend les divers dépôts du Vatican (Bibl. Vaticane, d'Urbino, de la reine Christine, Palatine, du cardinal Ottoboni), les bibliothèques Albani, Angelica, Barberini, Chigi, Corsini, de Sta Croce, de S. Gregorio, de la Minerva, du chapitre de S. Pierre, du chanoine Rossi, du commandeur Torq. Rossi, de la Sapienza et Vallicelliana. L'indication des ouvrages contenus dans les mss. est généralement accompagnée d'une notice donnant les premiers et les derniers mots, indiquant si le ms. n'a pas encore été utilisé, si les œuvres qu'il renferme sont inédites. J'ai pourtant cherché en vain le ms. de la chronique dite de Frédégaire qui doit contenir la note constatant que Childebrand et Nibelung ont fait écrire la 3e et la 4e continuation. Ce ms. dû à la plume de Mannon, abbé de St-Claude a, d'après Ruinart, passé avec les autres mss. de Pétau dans la bibl. de la reine Christine et de là dans celle du cardinal Ottoboni. Je n'y ai pas trouvé non plus le ms. de Richard de Cluny, dont Muratori s'est servi pour son édition de ce chroniqueur. Je relève la note suivante p. 328; à propos du ms. 1964 de la reine Christine. XIe s. «D'après le catalogue on trouvait à la fin de ce ms. *Nilthardi libri IV de dissidio filiorum Hludowici* et *Flodoardi chronicon;* le catalogue des mss. transportés de Rome à Paris, imprimé à Leipzig en 1802, indique encore ces deux ouvrages comme se trouvant dans le ms. — Aujourd'hui ils manquent. C'est donc à Paris qu'il faut les chercher. Ils forment en effet le no 9768 des mss. latins de la Bibl. nationale.» Ce ms. a été écrit à la fin du Xe ou au commencement du XIe s. et non au IXe, comme on le répétait jusqu'ici sans le vérifier.

En parcourant ce catalogue si riche, et qui contient tant de choses qui intéressent directement la France, on est saisi d'un regret. Pourquoi nos Académies,

1. Nous remarquons, non sans étonnement, que M. Pabst se croit obligé de remercier le directeur des Archives de Berlin, de la communication de pièces relatives à Brauweiler. Le droit de travailler dans les Archives n'est donc pas accordé en Prusse avec la même libéralité qu'en France, où elles sont publiques? Chez nous il est vrai, les Archives du ministère des affaires étrangères continuent à rester closes, sans profit pour l'État et au grand détriment de la science.

Digitized by Google

nos sociétés savantes, notre ministère de l'instruction publique, qui dépensent chaque année des sommes considérables en prix, subventions, publications, missions, n'envoient-ils pas des jeunes gens capables, laborieux, chercher dans les bibliothèques étrangères tout ce qui peut servir à la connaissance de notre histoire? De tous les encouragements à la science, ce serait peut-être le plus utile, le plus fécond. Voilà longtemps que les Allemands explorent les bibliothèques de l'Europe; ils s'y sont établis comme dans un domaine qui leur appartient et ils en tirent chaque jour de nouveaux trésors.

Les *Monumenta Germaniae* et l'*Archiv* sont le fruit de ces travaux intelligents et persévérants. Il y avait 14 ans que la publication de l'*Archiv* était interrompue. Nous espérons que désormais les amis de la science n'auront plus à attendre aussi longtemps.

Γ.

---

117. — **Commentaires de Montluc.** Paris, Hachette, 1872. 4 vol in-16 à 2 f. le vol.

Cette nouvelle édition des *Commentaires* fait partie d'une *Bibliothèque de l'armée française publiée par ordre du Président de la République sous la direction du ministre de la guerre par les soins de M.* CAMILLE ROUSSET, *historiographe du ministère de la guerre*, Bibliothèque qui se compose déjà, pour l'antiquité, de l'*Expédition des Dix-mille* de XÉNOPHON, de la *Guerre de Jugurtha* de SALLUSTE, des *Commentaires* de JULES CÉSAR et du *Siége de Jérusalem* de FLAVIUS JOSÈPHE; pour les temps modernes, des *Mémoires* de TURENNE, des *Œuvres historiques* de FRÉDÉRIC et des *Campagnes d'Italie, d'Égypte et de Syrie* de NAPOLÉON. S'il fallait en juger par les quatre volumes que j'ai sous les yeux, la collection ne serait digne ni de M. Thiers, qui en est le créateur, ni M. de Cissey, qui en est le directeur, ni de M. Rousset, qui en est l'éditeur.

Comme la pensée qui a présidé à la formation d'une *Bibliothèque de l'armée française* est excellente et peut amener les plus favorables résultats, je regarde comme un devoir d'indiquer sévèrement, minutieusement, tout ce qui manque à l'édition des *Commentaires* pour mériter d'être mise entre les mains de ceux à qui Monluc, à la fin de son livre, a si bien dit : « Ne desdaignés, vous qui désirés » suivre le train des armes, d'employer quelque heure à me cognoistre dedans » ce livre : vous apprendrés à vous cognoistre vous mesmes, et à vous former » pour estre soldats et capitaines, car il fault sçavoir obéir pour sçavoir après » bien commander. Cecy n'est pas pour les courtisans ou gens qui ont les mains » polies, ny pour ceux qui ayment le repos; c'est pour ceux qui, par le chemin » de la vertu, aux despens de leur vie, veulent éterniser leur nom comme, en » despit de l'envie, j'espère que j'auray faict celui de Monluc[1]. »

1. C'est ainsi que l'auteur des *Commentaires* a toujours écrit son nom et que tous les membres de sa famille et la plupart de ses contemporains l'ont aussi toujours écrit. M. l'avocat général Clément Simon a bien voulu rappeler à ce sujet (*Le Testament du maréchal Blaise de Monluc publié en entier pour la première fois avec un codicille inédit;* Agen, in-8°, 1872, p. 16), une observation vieille déjà de celui qui écrit ces lignes, ajoutant que le testament confirme cette observation.

Digitized by Google

Le pire défaut de l'édition nouvelle, c'est, en ce qui concerne le texte, d'être, au lieu d'un progrès, une reculade. Je ne parle pas ici de l'orthographe moderne substituée à celle du XVIe siècle; je ne parle même pas d'expressions modifiées dans l'intérêt d'une plus grande clarté. Il fallait faciliter le plus possible la lecture des récits de Monluc, et, à ce point de vue, les libertés prises sont jusqu'à un certain point excusables. Ce qui ne saurait être justifié, c'est la reproduction de toutes les fautes des éditions qui ont précédé celle de la Société de l'histoire de France[1]; c'est le servile respect des leçons si souvent infidèles des collections Petitot et Michaud-Poujoulat; c'est le dédain complet des vaillants et heureux efforts de M. de Ruble pour l'amélioration du texte des *Commentaires*[2].

Quelques citations me semblent nécessaires, mais, pour ne pas abuser de la patience du lecteur, je ne les multiplierai pas comme je le pourrais, et je les prendrai principalement dans le premier volume, lequel correspond à peu près au premier volume de l'édition de la Société de l'histoire de France[3].

P. 10, et aussi p. 41, et, en un mot, partout, on lit lieutenant *du* roi, pour lieutenant *de* roi. — P. 10. Pourquoi la forme barbare : *Je suis été*, quand Monluc dit toujours : *j'ay esté?* — P. 17 : « Donc fuyez *ce vilain vice* qui vous con- » duira à tout malheur. » Monluc avait écrit, ou, du moins, dicté (p. 35 de l'édition de M. de Ruble) : « Doncques fuyés *ces vilains vices* qui vous conduiront » à tout malheur *et espousés les vertus*. » — P. 19. « Quand je me jetai dans » *Bersello*. » Que vient faire là ce *Bersello* qui n'est ni italien, ni français? Il y a dans le véritable texte (p. 38) : « Quand je m'allai mettre dans *Verseil*[4]. » — P. 22. « Tant de beaux *exploits de guerre*. » Pour Monluc, il n'existait pas d'autres exploits que ceux-là. Aussi le mot a-t-il été mal lu, et la bonne leçon est celle-ci (p. 41) : « Tant de beaux *exemples de guerre*. » — P. 23. « La guerre » *recommença* entre le roi François Ier et l'Empereur. » Il faut lire (p. 43) : « La » guerre *se commença ung an après* entre, etc. » — P. 25. « Bataille de la » Bicoque, où je me trouvai, et *vis combattre à pied* M. de Montmorency. » A restituer ainsi (p. 45) : « Bataille de la Bicoque, où je me trouvay *combattant à* » *pied*, comme fist aussi M. de Montmorency. » — P. 29. « Bâtard *Dauzan*. » C'est d'*Aussan*, ou plutôt d'*Aussun*. — P. 33. « Jusqu'à une église qui s'appelle » *Ahetze*. » Mettez (p. 56) : « une église qui s'appelle à *Haitée*. » — P. 32. « Il dit (le capitaine Carbon) à M. de Gramont qu'il *s'en allait* au grand trot et » galop. » C'est un contre-sens. Lisez (p. 56) : « Il dict à M. de Gramond qu'il » *s'en allast* au grand trot et galop. » — P. 37. « Il n'y a pas moins d'honneur » de faire une belle retraite qu'aller à un combat. » Ces paroles ne sont pas de Lautrec, mais bien de Monluc (p. 61). — P. 47. « Sur quoi [après la bataille

1. 3 vol. in-8°, 1864-1867. Le tome IV (1870) et le tome V, qui va paraître très-prochainement, sont consacrés à la correspondance, presque entièrement inédite, de Blaise de Monluc.

2. Voir *Revue critique* du 8 décembre 1866, p. 362, et du 29 février 1868, p. 136.

3. M. de Ruble, en ce premier volume, a rétabli bon nombre de passages altérés (p. 55, 59, 61, 71, 82, 100, 166, etc.), et bon nombre de passages supprimés (p. 55, 58, 60, 70, 79, 83, 329, etc.).

4. En italien, *Vercelli*.

Digitized by Google

» de Pavie] il [le maréchal de Foix] me fit une très-belle remontrance, laquelle » ne se passa sans beaucoup de larmes. » C'est là du Monluc édulcoré. Voici la version primitive dans toute sa frappante énergie (p. 75) : « Et me fist une » remonstrance pour la pourter à la dicte compaignie, telle que jour de ma vie! » je ne pleuris tant pour ung coup. Le tout concistoict en la prinse du Roy et » en la conservation du royaulme. Ce feust le lundy, et le vandredy après il » moreust. El encores que les remonstrances feussent pitoyables et luy blecé à » la mort, si est-ce que je ne cogneus jamais que sa parolle diminuast. » Quel tableau que ce tableau où nous voyons le maréchal de Foix surmonter les fatigues de la mort pour exciter ses compagnons d'armes à imiter son héroïsme et attendrissant par son éloquence le cœur d'airain de Monluc! Et pourquoi ne pas placer tout entière sous les yeux de l'armée française une scène aussi émouvante? — P. 48. « Le roi en son affliction tira secours de ses propres ennemis, » lesquels avaient suspecté la grandeur de l'empereur. » Remplacez (p. 49) *suspecté* par *suspecte* (p. 77). — P. 55. « A la prise d'*Amalfi*. » Non, mais de *Melfi* (p. 86). Le nouvel éditeur a confondu la ville voisine de Salerne avec la ville voisine de Polenza. — « Et fut enseveli à *Bresse*. » Bresse! qui donc connaît Bresse? Nous sommes ici aux environs de Naples, et je ne suppose pas que, dans la pensée de l'éditeur, il s'agisse de la ville de Lombardie qui s'appelle Brescia. Monluc a nommé (p. 97) *Versse*, c'est-à-dire Aversa, ville située à 15 kilomètres de Naples. Décidément ce ne sera pas la présente édition des *Commentaires* qui ajoutera beaucoup aux connaissances géographiques de nos officiers! — P. 67. « Mon compagnon, vous recevez ici une *corne* pour jamais. » *Corne* ne signifie rien. Il faut lire *escorne*[1] (p. 99). — P. 79. « Et pour ne » *divulguer* pas mon voyage. » L'expression de Monluc est plus pittoresque (p. 113) : « et pour ne *trompeter* mon voyage. » — P. 98. « Mais l'Espagne » était toute *informée* de son entreprise. » Ici encore Monluc rencontre bien mieux (p. 133) : « Mais l'Espaigne estoit toute *abreuvée* de son entreprinse. » — P. 125. « En garnison à *Gabarret*, et moi à Savillan. » *Gabarret* n'est pas un nom de lieu, mais bien un nom d'homme, et il faut ainsi rétablir la phrase (p. 164) : « lequel nous envoya, *au Gavarret* et à moy, à Savillan; » en d'autres termes; lequel nous envoya, Gavarret et moy, etc. — P. 241. « J'arrivai à » Villaume. » On chercherait en vain *Villaume* sur les meilleures cartes du Piémont : il s'agit là de la ville actuellement nommée *Avigliana* (autrefois *Villane* ou *Veillane* pour les écrivains français)[2].

---

1. M. Littré (au mot *écorne*) explique ainsi ce mot : Affront, peste, dommage, et cite, pour l'emploi d'*escorne*, La Noue et d'Aubigné. Si l'édition du *Monluc* de la Société de l'histoire de France avait paru plutôt, M. Littré n'aurait pas manqué certainement d'y puiser une foule d'exemples. Puisque j'en suis à la philologie, je noterai deux autres fautes de la nouvelle édition, toutes les deux à la p. 91 : « ils mangeaient le blé pilé à la turque, » pour : le blé *pisté* à la turque, c'est-à-dire pétri (de *pistare*); « en un si grand désordre » de maladie et *mortalité*, » pour *mortailles*, c'est-à-dire funérailles (de *mortalia*).

2. Je considère comme de simples fautes d'impression : de *Luppe* (p. 28) pour : de *Luppé;* Le *Grand Diant* (p. 44), pour le *Grand Diau; Bège* (p. 45). pour *Boge; Millau* (p. 105), pour *Milhau* ou *Meilhau*; *Tantavel* (p. 104) pour *Tautavel*, etc.

Digitized by Google

Au second volume, on trouve (p. 179) cette phrase qui fait rêver : « Et n'était » pas si haut monté sur mes *mulets de coffres.* » Que l'on n'en cherche point l'explication! C'est une phrase dénaturée et qui originairement était celle-ci (édition de M. de Ruble, t. II, p. 157) : « et n'estois pas si haut monté sur mes » *mullets et coffres,* » ce qui veut dire : je n'avais pas tant de bagages, par conséquent par tant de fortune et de grandeur. — Dans le troisième volume (p. 19), on n'a pas manqué de reproduire ce mot de bourreau : « et je me deliberai » d'user de toutes les *cruautés* que je pourrais. » Monluc (ce jour-là, du moins) n'a pas été si féroce : il a dit tout simplement qu'il avait cherché à contenir les séditieux, à prévenir leurs menées, par la frayeur (*ibid.* p. 359) : « et me deli- » beray d'user de toutes les *crainctes* que je pourrois. » — Dans ce même t. III, le ministre protestant (p. 10) « nommé *La Barelle* » était en réalité nommé *Barreles*, et (p. 195) le commissaire d'artillerie « Beauville » n'était autre que *Tiboville*. Les noms de lieux ne sont pas moins déplorablement estropiés que les noms d'hommes. Qui reconnaîtrait, par exemple, le château des anciens évêques de Cahors, le château de Mercuès, dans « le château de *Marquis* » de la p. 127 du t. III[1] ?

Les notes de la nouvelle édition sont si rares et si insuffisantes, qu'elles n'existent pour ainsi dire pas. J'aurais même préféré, je l'avoue, que l'on n'en eût placé nulle part. Ce que vous nous dites, tout le monde le savait. Ce que vous ne nous dites pas, la plupart l'ignorent. Que nous importe en vérité d'apprendre (t. I, p. 22), à propos du nom de Bayard, qu'il s'agit là du chevalier sans peur et sans reproche, si, quelques pages après, à propos d'un autre Bayard très peu connu (p. 97), vous ne nous avertissez pas que ce personnage était un secrétaire d'État qui n'avait rien de commun avec le héros dauphinois? Pourquoi prendre l'inutile peine de noter (t. I, p. 45) que le roi de Navarre fait prisonnier à la bataille de Pavie était « Henri d'Albret, » et ne pas donner le plus petit renseignement sur ce capitaine Carbon, dont Monluc retrace un peu plus loin (p. 47, 48) le plus bel éloge que lui ait jamais inspiré l'éclatant mérite d'un frère d'armes ?

Quant aux notes philologiques, si quelques-unes sont satisfaisantes, quelques autres laissent fort à désirer. Ainsi, le mot *Varicaves* (t. I, p. 126) doit être traduit par *sentier* et non par « espèce de chemin creux. » Monluc, pour caractériser les chemins creux, se sert d'un terme particulier, *cavain* (p. 180 du t. I de l'édition Ruble). Ce terme est remplacé dans l'édition nouvelle par le mot *baisse* (t. I, p. 139, 141). Au t. IV (p. 232), le mot *chaffre* signifie (comme encore aujourd'hui dans le patois de la Gascogne) *sobriquet* et non *plaisanterie*. Mais ce ne sont là que des peccadilles. Ce qui est beaucoup plus grave, c'est la fausse interprétation de la phrase (t. II, p. 339) : « Si le *boiteux* portait nouvelle certaine » de cette perte. » Le *boiteux* ici, figure le temps, et cette locution proverbiale

1. Je n'insiste pas à ce sujet, car plus d'une fois l'imprimeur a dû trahir l'éditeur, surtout (t. IV) pour *Eauze* et *Nogaro* transformés en *Cause* et en *Nogarol* (p. 14), pour *Gaure* devenant *Gaube* (p. 51), pour *Mugron* devenant *Nugron* (p. 53), etc.

Digitized by Google

a été employée, en plein XVIIe siècle, dans la *Suite du Menteur*, comme le rappelle M. Littré[1], et expliquée par Voltaire, dans son édition du *Théâtre* de Corneille. Croirait-on que le nouvel éditeur de Monluc, faisant sienne hélas! une méprise qu'il aurait bien dû laisser à MM. Michaud et Poujoulat, a vu dans cet allégorique *boiteux* un personnage en chair et en os, « Armand de Gontaut, baron de » Biron? »

L'*Avertissement*, où Monluc militaire et écrivain est très-rapidement, mais très-judicieusement apprécié, renferme (p. vij) ce passage étonnant : « On trouvera, » en tête des *Commentaires*, cette curieuse *Dédicace à la noblesse de Gascogne*, » qui s'accorde si heureusement d'esprit et de ton avec le livre auquel elle sert » de préparation et d'annonce. Qui en est l'auteur? Ne serait-ce pas Monluc? » Quel qu'il soit, Monluc ne l'aurait certainement pas désavouée. » Qui ne sait que cette dédicace est de Florimond de Raymond, le premier éditeur des *Commentaires* (Bordeaux, Millanges, 1592, in-fol.)[2]?

En terminant ces observations écrites non sans un profond sentiment de tristesse, j'exprime le vœu que la publication de la *Bibliothèque de l'armée française* soit faite désormais avec moins de négligence, que des travailleurs sérieux, consciencieux, et, au besoin, spéciaux, soient choisis pour préparer, sous la haute direction de M. C. Rousset, qui ne peut évidemment s'occuper de tous les détails, pour préparer, dis-je, les ouvrages qui auront été désignés, et que, quand on réimprimera les quatre volumes des *Commentaires*, on adopte le texte et une partie des notes de l'édition de la Société de l'histoire de France, en perfectionnant ces notes autant que possible, surtout au point de vue géographique. Il me semble que l'on devrait ajouter à cette édition le mémoire sur le siége de La Rochelle en 1573, adressé par Monluc au duc d'Anjou[3], mémoire dont l'extrême importance a été signalée dans le *Spectateur militaire* du 15 septembre 1863.

T. DE L.

---

1. L'auteur du *Dictionnaire de la langue française* aurait pu emprunter encore un exemple aux *Lettres* de Malherbe (*Œuvres complètes* publiées par M. L. Lalanne, t. III, p. 300). M. Marty-Laveaux (*Lexique de la langue de Corneille*, 1868) n'a connu ni le *Boiteux* de Monluc, ni celui de Malherbe : Il n'a remonté qu'aux *Curiosités françoises* d'Oudin, publiées trois ans avant la *Suite du Menteur*.

2. Au début de l'*Avertissement*, le nouvel académicien cite, en faveur des *Commentaires*, le mot tant répété de Henri IV : « C'est la Bible des gens de guerre. » Le mot est-il bien authentique? Je ne le trouve consigné dans aucun livre du temps, et je connais d'intrépides chercheurs qui n'ont pas été plus heureux que moi.

3. V. *Quelques pages inédites de Blaise de Monluc* (Paris, in-8°, 1863, p. 6-15).

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 25 — **22 Juin** — **1872**

Sommaire: 118. ARISTOTELIS opera p. p. l'Académie de Berlin. — 119. HÉRODIEN, p. p. LENTZ. — 120. DE BARTHÉLEMY, De l'origine des armoiries féodales. — 121. STERN, Milton et le Calvinisme. — 122. *Contes et Superstitions du peuple irlandais.* — 123. EUCKEN, Importance de la philosophie aristotélique pour le temps présent. — Variétés : TAMIZEY DE LARROQUE, De quelques sonnets peu connus.

118. — **Aristotelis opera.** Edidit Academia regia Borussica. Volumen quintum. Aristotelis qui ferebantur librorum fragmenta. Scholiarum in Aristotelem supplementum. Index Aristotelicus. Berolini, Reimer. 1870. In-4°, iv-1463-1589 p., 837-944 p., viij-1-878 p.

Le titre indique de quoi se compose ce cinquième volume qui complète l'Aristote publié sous les auspices de l'Académie de Berlin. On sait que les deux premiers volumes (1831) contiennent le texte édité par Bekker, le troisième (1831), les traductions latines, le quatrième (1836), un choix de scholies et de commentaires publié par Brandis. Les deux volumes de texte sont complétés par la publication des fragments d'Aristote, dont la pagination continue celle du second volume; et le volume des scholies est complété par la publication du commentaire de Syrianus sur les livres II, XII et XIII de la métaphysique, dont la pagination continue également celle du quatrième volume.

M. Valentin Rose, qui avait été couronné par l'Académie de Berlin, pour le travail où il avait rassemblé les fragments d'Aristote et qu'il a publié en 1863 sous le titre de *Aristoteles pseudepigraphus*, a de nouveau édité ces fragments dans ce volume. Il a indiqué au bas des pages les variantes les plus importantes et les corrections. Le texte de bon nombre de ces fragments laisse, à mon avis, encore beaucoup à désirer. Je ne puis que renvoyer ici aux observations que j'ai déjà présentées à propos de la publication de M. Heitz. Voir la *Revue critique*, 1870, I, 148.

Brandis avait copié le commentaire de Syrianus sur le manuscrit 1896 de notre Bibliothèque nationale, en le corrigeant, sans en avertir toujours, avec le ms. Coislin 161. La copie de Brandis a été confiée à M. Usener qui s'est servi en outre de la traduction latine de Bagolini et d'un manuscrit qui est à Hambourg : il n'a pu remonter à la source pour les manuscrits de Paris, et il est resté souvent dans l'incertitude sur la provenance exacte des leçons que donne la copie de Brandis. La récension de M. Usener est faite avec le plus grand soin. Il indique au bas des pages toutes les altérations qu'il a aperçues dans le texte, et il le restitue en général heureusement. Si Bekker avait édité ainsi le texte d'Aristote, il n'aurait pas laissé autant à faire après lui. On n'a cru devoir donner que ce commentaire de Syrianus, par le motif très-bien fondé qu'un choix ne

Digitized by Google

dispense pas de l'obligation de recourir, et même fréquemment, à l'ouvrage complet. Au point de vue de l'interprétation d'Aristote, il y avait peut-être mieux à choisir que le commentaire de Syrianus. Mais ce commentaire n'en est pas moins intéressant pour l'histoire de la philosophie grecque au ve siècle de l'ère chrétienne, on ne l'avait que dans la traduction latine très-peu lisible de Bagolini (Venet. 1558); et Brandis n'en avait donné que quelques extraits dans le second volume de son édition de la métaphysique d'Aristote (Berlin, 1837).

L'index a été fait par M. Bonitz assisté pour la partie zoologique des œuvres d'Aristote par M. Jürgen Bona Meyer jusqu'à la lettre B exclusivement, et ensuite par M. Langkavel. Cet index est composé de deux parties très-distinctes et qui auraient bien dû être séparées pour la commodité des lecteurs, un index grammatical et l'index de tous les mots employés par Aristote, le premier, noyé et comme perdu dans l'océan du second.

L'index grammatical comprend les articles suivants que je crois utile d'énumérer ici à part : adiectiva verbalia, accusativus (on a suivi l'ordre alphabétique grec), anacoluthia, articulus, attractio relativi, genetivus, dativus, ellipsis, etymologica, impersonalis verborum usus, infinitivus, neutrum genus, numerus, persona, praepositio, tempora.

La langue d'Aristote présente certaines particularités qui méritaient peut-être d'être réunies sous d'autres chefs. Ainsi Aristote rappelle très-souvent quelque chose d'énoncé antérieurement en répétant le mot même ou en reproduisant l'idée sous une forme différente et par une expression qui est construite comme la première; c'est une sorte d'apposition. On trouve répétées ainsi des prépositions : 45 b 17 ἐν τοῖς ὑποκειμένοις, οὐκ ἐν τοῖς ἐξ ἀρχῆς ἀλλ' ἐν τοῖς μεταλαμβανομένοις. 183 a 27 ἐκ πόσων... 33 εἰρήσθω περὶ ἁπάντων. 571 b 3 περὶ μὲν οὖν τῶν ἄλλων ζώων... 50 σχεδὸν εἴρηται περὶ πάντων (cf. 369 a 7-9, 427 b 27-29, 653 b 9, 690 b 11-12, 692 a 16-18, 715 a 1-2) 667 a 24-25 ἐν μικρῷ καὶ ἐν μεγάλῳ οἰκήματι τὸ ἴσον πῦρ ἧσσον ἐν τοῖς μείζοσι θερμαίνει. 729 a 19 ἐκ δὲ τοῦ συνιστάντος πρώτου, ἐξ ἑνὸς ἤδη ἓν γίνεται μόνον. 649 a 17 καὶ ποιεῖ δὲ φανερὸν ἐν τοῖς τοιούτοις... ἐν ὅσοις... 674 a 31 διὰ τοῦτο δὲ καὶ ἡ κάμηλος οὐ τῶν ἀμφωδόντων ἐστιν... διὰ τὸ ἀναγκαιότερον εἶναι... 688 a 19 τοῖς δὲ ἀνθρώποις διὰ τὴν εὐρυχωρίαν καὶ τὸ σκεπάζεσθαι δεῖν... διὰ τοῦτο ὑπάρχοντος τοῦ τόπου σαρκώδους... 765 a 18 ἔστιν αὐτὸ τοὐναντίον σημεῖον ἢ δι' ἥνπερ αἰτίαν οἴονταί... διὰ τὴν τῶν καταμηνίων πρόεσιν. Il arrive que le même mot est répété sans doute pour la clarté : 183 a 21 ἔστι τε, ὥσπερ λύειν..., ὁμοίως καὶ ἐρωτᾶν ἔστι... 450 a 20 ὅτι εἶδε τοῦτο ἢ ἤκουσεν ἢ ἔμαθε, προαισθάνεται ὅτι πρότερον (cf. 741 a 16) 524 a 5 τῇ δ' ἐσχάτῃ τῶν πλεκτανῶν... 8 ταύτῃ δὲ (il faut sans doute δὴ comme dans D^a) τῇ πλεκτάνῃ. 584 b 6 τὰ δ' ὀκτάμηνα περὶ μὲν Αἴγυπτον... 9 δύναται ζῆν, ἐνταῦθα μὲν ζῇ τὴ ὀκτάμηνα..., ἐν δὲ ταῖς... (il y a ici en outre une sorte d'anacoluthe). 677 a 12 ἔοικεν ἡ χολή, καθάπερ..., 13 οὕτω καὶ ἡ ἐπὶ τῷ ἥπατι χολὴ... (cf. 679 a 17. 19). 737 a 7 τὸ δὲ τῆς γονῆς σῶμα... 11 τοῦτο τὸ σῶμα (comme lisent Auber et Wimmer) τῆς γονῆς... ou bien on rencontre avec une certaine variété de l'expression, qui peut même restreindre le sens de ce qui

Digitized by Google

précède : 420 b 16 τῷ ἀναπνεομένῳ καταχρῆται ἡ φύσις..., καθάπερ τῇ γλώττῃ..., 20 οὕτω καὶ τῷ πνεύματι... 693 a 24 τὰ δὲ πρανῆ τοῦ σώματος καὶ τὰ ὕπτια καὶ τὰ τοῦ καλουμένου θώρακος..., ὁλοφυὴς ὁ τόπος ἐπὶ τῶν ὀρνίθων ἐστίν. 746 b 19 τοῦτο τὸ γένος ὅλον ἄγονόν ἐστι, τὸ τῶν ἡμιόνων. 753 b 30 δεῖ... ὑπολαβεῖν τὰ ᾠοτοκούμενα τῶν ζῴων πρὸς μὲν τὸ ὠχρὸν οὕτως ἔχειν τὸν νεοττὸν ὥςπερ πρὸς τὴν μητέρα τὰ ζωοτοκούμενα ἔμβρυα (cf. 626 b 1-3 758 b 2). 373 a 21 φαίνεται δὲ τὸ μὲν λευκόν, ὁ ἥλιος κύκλῳ συνεχῶς ἐν ἑκάστῳ φαινόμενος τῶν ἐνόπτρων. 390 b 9 τὰ δ' ἐκ τούτων συνεστῶτα οὐθενὶ ἄν δόξειε, τὰ ἀνομοιομερῆ. On trouve même 671 a 9 ὅσα δὲ μὴ τοιοῦτον..., 12 ταῦτα δι ὀλιγοπότητα... 14 οὐδὲν ἔχει τούτων κύστιν. Je n'énumère pas ici tous les cas connus où un mot est repris par δή, οὖν ou ἄρα.

Une particularité analogue qui n'est pas rare chez Aristote et qui méritait l'attention, c'est le pléonasme. Ainsi le mot γίνεται est répété 21 b 26 et 29, de même 26 b 26 ὡς... 27 ὅτι (cf. 47 b 8). 178 a 34 εἰ... 35 ἄρα. 385 b 15 τηκτὸν. 385 b 27-28 τῶν σωμάτων (il y a peut-être une faute de copiste). 389 b 25 αὐτῶν (cf. 726 b 1. 781 b 32). Il y a surabondance de mots par suite du tour choisi dans 771 b 1-3. Il y a répétition de la même pensée et presque tautologie dans 118 b 17-19, 170 a 10-11 b 33-35, 370 b 7-8, 715 a 18-20.

Ces faits sont importants à signaler parce que cette considération peut nous retenir sur la pente qui porte à retrancher ce qu'on appelle «ineptum emblema» et ce qui n'est qu'une négligence du langage de la conversation, langage qui est celui d'Aristote et dont les Grecs de l'époque classique se tenaient beaucoup plus près que les modernes, sauf les orateurs quand ils écrivaient leurs discours.

C'est à cette même négligence qu'il faut rapporter l'usage si fréquent de la digression et de la parenthèse qui méritaient bien un article à part : J'en ai cité un certain nombre d'exemples remarquables dans mes observations critiques sur le *de Partibus animalium* (Revue archéologique, 1867, XVI, p. 204-205). L'ordre des mots aussi offre souvent un désordre qui nous étonne, et qui a besoin d'être signalé. Ainsi on trouve 581 b 20 ἡ τότε μνήμη τῆς συμβαινούσης ἡδονῆς. 584 b 32 περὶ ἐνίους μὲν καὶ σφόδρα τόπους. 42 a 39 πλείω τῶν ἀναγκαίων ἠρώτηκε πρὸς τὴν θέσιν. 65 b 33 οὕτω γὰρ ἔσται διὰ τὴν ὑπόθεσιν, οἷον ἐπὶ μὲν τὸ κάτω λαμβάνοντι τὸ συνεχὲς, πρὸς τὸν κατηγορούμενον τῶν ὅρων. 70 b 9 μαθὼν γὰρ ἴσως μουσικὴν μεταβέβληκέ τι τὴν ψυχήν. 118 b 37 ἐκ τοῦ ὁμοίως δεικνύναι φευκτὸν καὶ αἱρετὸν. 346 b 35 οἷον γάρ ἐστιν ἡ ὁμίχλη νεφέλη ἄγονος. 371 a 8 ταῦτα γὰρ συμβαίνει κρατούσης εἶναι τῆς ψυχρότητος. 747 b 27 μᾶλλον ἂν δόξειεν ἀπόδειξις εἶναι πιθανὴ τῶν εἰρημένων λογική. 765 b 4 ἀλλὰ λίαν τὸ λέγειν οὕτω πορρωθέν ἐστιν ἅπτεσθαι τῆς οὐσίας. 781 b 2 ἡ μὲν οὖν περὶ τὰς διαφορὰς ἀκριβεία τῆς κρίσεως καὶ τῶν ψόφων καὶ τῶν ὀσμῶν. 996 a 17 οὐδὲ τὸ διαπορῆσαι τῷ λόγῳ ῥᾴδιον καλῶς. 996 b 19 καὶ ἐν τοῖς ἄλλοις τὸ εἰδέναι ἕκαστον, καὶ ὧν ἀποδείξεις εἰσί, τότ' οἰόμεθα ὑπάρχειν, ὅταν εἰδῶμεν τί ἐστιν. 653 a 30 τοῦ μὲν οὖν φυλακὴν ἔχειν αἴτιον τὸ ὑγρὰ τὰ ὄμματα εἶναι, ἵνα ὀξὺ βλέπωσι, τοῦτον τὸν τρόπον ὑπὸ τῆς φύσεως. Aristote enclave souvent l'attribut entre l'article suivi du qualificatif et le substantif comme dans 682 b 9 τὸν τοῦ σώματος

Digitized by Google

ἔχει κοῦφον ὄγκον (cf. 684 a 12). 131 b 28 οὐκ ἄν εἴη τὸ τοῦ ἡλίου ἀποδεδομένον ἴδιον. 140 b 18 ἂν ὁ λοιπὸς ἴδιος ᾖ λόγος (cf. 736 a 19. 1087 b 6). 685 a 29 πολλοῦ τοῦ ἄνωθεν ἐπικειμένου σώματος (cf. 156 a 15). 743 à 35 τοῖς δὲ αὐτομάτως γινομένοις ἡ τῆς ὥρας αἰτία κίνησις καὶ θερμότης. 764 a 4 τῆς... θερμότητος καὶ τῆς ψυχρότητος (φησὶ) τὴν τῶν καταμηνίων αἰτίαν εἶναι ῥύσιν. On trouve même 981 b 24 αἱ μαθηματικαὶ πρῶτον τέχναι συνέστησαν. 989 b 12 τῶν γὰρ ἐν μέρει τι λεγομένων.

On rencontre un exemple du génitif d'apposition dans 668 b 4 δι' ὧν (les pores) τῷ μὲν αἵματι δίοδος οὐκ ἔστι, τῷ δὲ περιττώματι τῆς ὑγρᾶς ἰκμάδος, ὃν καλοῦμεν ἱδρῶτα. Il est assez rare en prose pour mériter une mention à l'article du génitif.

A l'article des temps, p. 754, l. 35, c'est une erreur d'avoir dit que l'on trouve l'infinitif présent là où devrait être mis (erat ponendus) l'imparfait ou l'indicatif aoriste, comme dans *Meteor.* II, 3, 359 b 5 τὰ πλεῖστα θερμά ποτε εἶναι δεῖ νομίζειν, εἶτα τὴν ἀρχὴν ἀπεσβέσθαι τοῦ πυρός (cf. 345 a 16, 1269 a 6). La dénomination d'infinitif présent est vicieuse; en réalité l'infinitif dit présent sert pour le présent et pour l'imparfait, et il a la même forme dans les deux significations. Seulement le grec l'emploie avec le sens de l'imparfait, quoique la proposition principale soit au présent, et l'adverbe de temps suffit pour indiquer que l'infinitif se rapporte au passé, tandis que le latin ne pourrait pas employer ici *esse* et serait contraint de mettre *fuisse*. On peut voir d'autres exemples dans Madvig, *Syntax der griechischen Sprache*, § 171 b anm. 2. M. Bonitz cite au même endroit (p. 754, l. 43) un texte fort intéressant de *eth. Nic.* 1173 a 34, où l'infinitif aoriste est distingué par Aristote lui-même de l'infinitif présent : ἡσθῆναι μὲν ἔστι ταχέως ὥσπερ καὶ ὀργισθῆναι, ἥδεσθαι δ'οὔ, et un peu plus loin (1173 b 2, 3) Aristote commente l'aoriste par μεταβάλλειν εἰς τὴν ἡδονήν, et le présent par ἐνεργεῖν κατ' αὐτήν.

Au reste, quelque incomplet que soit l'index grammatical (et cela me paraît être son principal défaut), il n'en est pas moins très-utile dans les renseignements qu'il fournit.

L'autre partie de l'index, la plus considérable, est celle qui comprend tous les mots employés par Aristote. M. Bonitz a pensé qu'il n'était pas utile d'indiquer tous les passages où un mot était employé, excepté pour les noms propres d'hommes et de lieux. Il s'est borné à classer les différents sens en indiquant ou en citant les textes les plus importants. Il reconnaît lui-même qu'il est bien dangereux de choisir en pareille matière; et je ne sais s'il n'y a pas moins d'inconvénients à tout donner, surtout quand un mot ne revient pas trop souvent. Peut-être aurait-on pu indiquer en tête de chaque article, s'il était complet ou non. Quoi qu'il en soit, cet index paraît fait avec le plus grand soin; il montre une connaissance approfondie de la langue d'Aristote; et c'est certainement le service le plus important qu'on ait rendu depuis longtemps à l'étude de cet auteur.

Je me bornerai ici à quelques observations complémentaires. Il me semble

Digitized by Google

encore, comme je l'ai déjà exposé (*Études sur Aristote*, p. 251), que dans le texte de la rhétorique (1355 a 9) cité p. 183 a l. 37, le mot διαλεκτικὴ a un sens plus étendu qu'ailleurs et est même synonyme de ἀναλυτική, s'il ne faut pas y substituer ce dernier mot; ce qui me semble le plus probable. Quant à l'expression si controversée οἱ ἐξωτερικοὶ λόγοι, je ne vois pas pourquoi le sens si clairement indiqué dans *Phys. ausc.* IV, 10 217 b 31 ne serait pas étendu à tous les autres passages où elle est employée, ni pourquoi M. Bonitz (p. 105 a l. 1) adopte les vues de Bernays qui voit dans la plupart de ces passages une citation de certains ouvrages déterminés d'Aristote : ce qui me semble tout à fait invraisemblable, Aristote n'aurait pas cité, des dialogues surtout, sous une forme aussi vague. J'ai exposé aillleurs (*Études sur Aristote*) ce que je pense sur ce point; je n'y reviendrai pas ici. On pourrait ajouter à ce qui est dit des négations οὐ, οὐδὲ, οὐδείς, que μὴ semble être employé au lieu de οὐ dans 76 a 4, 81 b 24, 87 a 32, 649 a 14, 666 a 32; que réciproquement οὐ est employé au lieu de μή 373 a 24, 776 a 18; que οὐδὲ est redoublé par οὐ dans 4 a 16, 29 a 9, 31 a 16, 50 a 30, 60 b 32, 74 a 3, 74 a 26, 180 a 18, 250 a 24, 1418 a 15; que οὐδὲν est suivi immédiatement de δέ dans 502 b 29, 661 b 22, et que très-fréquemment on trouve οὐ... δὲ avec un mot intercalé, comme οὐ καλῶς δὲ λέγουσιν (742 b 18) et dans 362 a 15, 26, 373 a 30, 751 b 25, 769 b 3, 784 b 7, 1079 a 3.

Charles THUROT.

---

119. — **Herodiani technici reliquiae**, collegit disposuit emendavit explicavit praefatus est Augustus LENTZ. I. ccxviij-564 p. Lipsiae, Teubner, 1867. — II, 1, 1-611 p. Lips. Teubn. 1868. — II, 2, vj, 612-1264 p. Lips. Teubn. 1870.

M. A. Lentz, qui avait préparé cette importante publication des restes du grammairien Hérodien, a publié lui-même le premier volume qui contient la préface et les fragments de la καθολικὴ προσῳδία, et la première partie du second volume qui comprend les autres écrits sur la prosodie, la pathologie grammaticale et l'orthographe. La mort l'a empêché de publier lui-même la seconde partie du second volume qui comprend les fragments des autres ouvrages et le περὶ μονήρους λέξεως. M. Arthur Ludwich a fait les index, et M. Eugène Plew a corrigé les épreuves, comme M. Lehrs nous l'apprend dans la préface qu'il a mise en tête de ce dernier volume.

M. Lentz explique lui-même, dans la préface du premier volume, comment il a conduit son immense entreprise, quel genre de difficultés il a rencontré, et quelle méthode il a employée pour les résoudre. Ælius Hérodien, né à Alexandrie, fils du grammairien Apollonius Dyscole, est contemporain de Marc Aurèle, pour qui il a écrit quelques-uns de ses ouvrages. Les ouvrages d'Hérodien que M. L. reconnaît pour authentiques sont 1° περὶ καθολικῆς προσῳδίας. Ce mot comprenait chez les Grecs, non-seulement la quantité, mais encore les esprits et les accents. Hérodien traitait des accents dans les 19 premiers livres, de la quantité et des esprits dans le 20e et dernier. 2° περὶ κυρίων καὶ ἐπιθέτων καὶ προσηγορι-

Digitized by Google

κῶν. Hérodien y traitait de certains mots remarquables principalement au point de vue de l'accent. 3° περὶ διχρόνων. On a ce traité en abrégé ou en extraits. 4° περὶ πνευμάτων. 5° περὶ Ἀττικῆς προσῳδίας. M. L. a fondu ce qui reste de ces quatre traités dans la prosodie générale. 6° περὶ ὁμηρικῆς προσῳδίας. 7° περὶ παθῶν. Hérodien y traitait des changements que les mots subissent dans leur forme primitive ou réputée primitive et que l'on rapportait aux figures dites de grammaire ou de diction, comme la prosthèse, l'aphérèse, etc. 8° Commentaires sur un traité du grammairien Didyme relatif au même sujet. 9° περὶ συντάξεως τῶν στοιχείων. Il y traitait des lettres. 10° περὶ ὀρθογραφίας. Il y traitait de la distribution des lettres en syllabes, de l'usage de certaines consonnes (assimilation, gémination, etc.) de la question de savoir quand il fallait mettre une diphthongue ou une seule voyelle. 11° περὶ ἀνεκφωνήτου. C'est le nom que l'on donnait à l'ι que nous appelons souscrit. 12° περὶ ὀνομάτων. 13° περὶ κλίσεως ὀνομάτων. 14° Commentaire sur le traité des genres d'Apollonius. 15° περὶ τοῦ ὕδωρ. 16° περὶ τοῦ ζώς. 17° περὶ συζυγιῶν. 18° περὶ τοῦ μὴ πάντα τὰ ῥήματα κλίνεσθαι εἰς πάντας τοὺς χρόνους. 19° περὶ μετοχῶν. 20° περὶ τοῦ ἦν. 21° περὶ ῥήματος. 22° περὶ τῶν εἰς μι. 23° περὶ ἀντωνυμιῶν. 24° περὶ ἐπιρρήματος. 25° περὶ σχημάτων. Il s'agit de la composition et de la dérivation des mots. 26° περὶ παρωνύμων. 27° περὶ ῥηματικῶν ὀνομάτων. 28° περὶ μονοσυλλάβων. 29° περὶ γάμου καὶ συμβιώσεως. Hérodien expliquait les termes qui se rapportent au mariage. 30° συμπόσιον. Il y traitait des termes qui se rapportent aux repas. 31° προτάσεις. Il discutait différents problèmes de grammaire. 32° εἰς τὴν Ἀπολλωνίου εἰσαγωγήν. On ignore le sujet. 33° περὶ μονήρους λέξεως. Il y traite des mots isolés, qui sont en dehors de l'analogie.

Les ouvrages d'Hérodien ne nous sont parvenus que par des compilations très-postérieures, à l'exception du περὶ διχρόνων et du περὶ μονήρους λέξεως. Ils sont la source où tous les grammairiens ont puisé. Souvent ces emprunts ne sont pas sous son nom. M. Lentz, marchant sur les traces de son maître M. Lehrs, qui s'est déjà occupé d'Hérodien (Herodiani scripta tria emendatiora. Regimontii Prussorum 1848), a recherché les mots et les tours familiers à Hérodien et lui attribue les textes où il les retrouve. La nature des sujets traités et surtout la manière savante, approfondie dont ils sont traités sont encore d'autres indices que M. L. n'a pas négligés.

Enfin il fallait étudier à fond les compilations grammaticales qui nous ont conservé les restes d'Hérodien. M. L. s'est soumis avec la patience la plus méritoire à cette tâche rebutante et accablante. Il a recherché comment Arcadius, Étienne de Byzance, Theognostus, Chœroboscus, Hesychius, Orion, les compilateurs de l'*Etymologicum magnum* et de l'*Etymologicum Gudianum*, les scholiastes d'Homère et d'Apollonius de Rhodes, Eustathe, Priscien[1] ont employé les écrits d'Hérodien.

1. Ce qu'on lit dans Priscien II, § 47 sur les Ioniens est tiré d'Hérodien, dont le texte est même cité par une glose manuscrite. Voir *Notices et extraits des manuscrits*, XXII, 2, p. 66. C'est à tort qu'on a corrigé τοῦ εως ... ὀδυσσέως ... Πηλέως. Il fallait laisser ως.

Digitized by Google

Quant à la critique des textes, M. L. a suivi Lehrs dans les trois opuscules édités par ce philologue; il s'est servi aussi des travaux de Lobeck; enfin il a apporté lui-même une foule de corrections à des textes souvent très-gâtés qu'il a cherché avant tout à rendre lisibles. Il donne en note les variantes des manuscrits et les raisons de ses corrections. Enfin il a rapproché les préceptes donnés dans le texte soit de ceux que l'on rencontre ailleurs dans Hérodien soit de ceux que donnent les autres grammairiens.

Le travail de M. Lentz est vraiment prodigieux, et, comme le fait remarquer M. Lehrs, fait honneur à sa patience, à sa sagacité et à sa science de la langue grecque. X.

---

120. — **Essai sur l'origine des armoiries féodales** et sur l'importance de leur étude au point de vue de la critique historique, par M. Anatole DE BARTHÉLEMY. In-8°, 44 p. avec 2 pl. Poitiers, 1872 (Extrait du T. XXXV des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*).

Il est presque érigé en axiome que les armoiries parurent au XIe siècle dans les fameux tournois de l'Allemagne. Cet axiome qui n'est guère contesté que par un petit groupe d'érudits disposés à chercher en Orient l'origine du blason, mérite-t-il la confiance qu'on lui accorde généralement? On en doutera, si l'on veut se rappeler que ce qui touche à l'*Héraldique* a été presque complétement laissé dans l'ombre par les vrais érudits, comme une futilité indigne d'attention et en conséquence abandonné aux hérauts d'armes, aux peintres et aux orfèvres-graveurs de sceaux, ou enfin aux généalogistes de profession, gens plus soucieux de gain que de science. Le sujet méritait pourtant d'être sérieusement étudié. C'est ce que vient de démontrer M. Anatole de Barthélemy. Cet archéologue, qui dans le cours de ses travaux sur le moyen-âge a souvent eu l'occasion de constater que le blason pouvait être bon à autre chose qu'au rôle modeste auquel on l'a réduit par grâce, celui de fixer par ci par là la date d'un monument armorié, n'a pas dédaigné de prendre la peine d'en scruter à nouveau les origines, d'en étudier l'essence et de mettre en saillie les ressources que ce grimoire pouvait fournir à la critique historique. M. de B. avait été bien inspiré. Il a prouvé que l'on s'est généralement fourvoyé lorsque l'on a voulu traiter des temps héroïques du blason, et a montré par des exemples heureusement trouvés et habilement mis en œuvre, qu'il y avait là un champ fécond dont il ne fallait pas laisser l'exploitation aux officines nobiliaires, où l'on ne sait guère que balbutier la langue héraldique. Il ne sera donc pas inutile de consigner ici les principaux résultats du travail de M. de B. Selon cet érudit, on a fixé l'origine des armoiries à une époque trop ancienne. Des monuments apocryphes, d'autres authentiques, mais mal interprétés ou dont on avait vieilli la date ont trompé les plus doctes. Il était temps qu'on fit justice d'erreurs qui passaient sans contrôle

---

comme on le voit dans Hérodien (Lentz), II. 673, 36. La remarque citée par Priscien ne paraît pas avoir été conservée par un grammairien grec. Je ne l'ai pas trouvée dans Lentz.

Digitized by Google

de livre en livre; M. de B. s'est bravement et victorieusement acquitté de cette tâche. L'auteur de l'*Essai* a établi d'une manière décisive que les premières armoiries ne paraissent pas avant le dernier tiers du XIIe siècle et qu'il n'y en eut pas dès le XIe ainsi qu'on le dit partout. Il a également établi que les armoiries ne prirent naissance ni en Orient, ni en Allemagne, mais en France, comme tant d'autres inventions plus importantes. Louis VII est le premier de nos rois qui ait adopté des armoiries; Philippe-Auguste en fit le premier graver sur son sceau en l'an 1180. Les armoiries de nos rois furent la fleur de lis, dont le choix fut dicté par un sentiment de dévotion à la Sainte-Vierge, ainsi qu'on le croyait déjà, mais sans que cela ait été démontré aussi clairement que dans l'*Essai*. Ce ne sont ni les tournois, ni les croisades, ni l'imitation des Orientaux qui donnèrent naissance aux armoiries féodales. M. de B. leur a trouvé une raison de se produire plus simple et plus vraisemblable. Pendant des siècles, dit-il, les actes furent authentiqués par la mention de témoins sans qu'on songeât à les sceller. (M. de B. a sans doute voulu dire les *actes privés*, car il le sait mieux que nous, les rois chevelus eurent des sceaux.) Vers le XIe siècle, on ajouta à la formalité de l'énumération des témoins, celle de l'apposition d'un sceau sur lequel le possesseur du fief, fut représenté avec son bouclier, à cheval lorsqu'il était chevalier. D'abord, le bouclier ne reçut pas d'ornement que l'on puisse considérer comme appartenant à l'héraldique; on pensait même si peu à chose semblable que très-souvent cette arme défensive était figurée de manière à ce que l'on n'en vit que l'intérieur. Le mutisme du bouclier ne dura pas longtemps; bientôt on reconnut que les sceaux avec leurs figures presque identiques de chevaliers au galop ne se distinguaient les uns des autres que par des légendes inintelligibles, non-seulement pour la multitude alors illettrée, mais, aurait-on pu dire pour la plupart de ceux-là mêmes qui les faisaient graver. En effet, si alors un très-petit nombre savait lire, un nombre moindre encore comprenait le latin, langue le plus habituellement employée sur les anciens sceaux. Pour remédier à cet inconvénient, on imagina d'ajouter sur les boucliers un signe qui frappât les yeux, et ce signe qui devint le blason fut choisi au gré du hasard et de la fantaisie par chacun de ceux qui adoptèrent le nouvel usage. Cette explication paraîtra fort naturelle, si l'on songe que vers le même temps, mû par des motifs analogues, le clergé, afin de répandre la connaissance des faits et des préceptes de l'Écriture Sainte, appelait à son aide les peintres et les sculpteurs qui, tout en parlant aux yeux et à l'imagination, firent de nos églises de merveilleux livres pour les peuples. Si les armoiries, inconnues au commencement du XIe siècle, se répandirent avec une singulière rapidité pendant le XIIe, non-seulement dans nos provinces, mais aussi hors de nos frontières, c'est que le roi donna l'exemple. — Voilà pour les origines du blason des résultats décisifs; voyons maintenant le point de vue tout à fait neuf sous lequel M. de B. en a envisagé le développement et l'usage. Au commencement, dit M. de B., le blason tient au fief et non à la personne du détenteur. Des faits qui semblent concluants viennent à l'appui de cette proposition, comme les fréquentes mutations d'armoiries dans les vieilles races

Digitized by Google

féodales, mutations signalées souvent pour la première fois par l'auteur de l'*Essai*, et qu'il explique par l'entrée en possession de fiefs nouveaux. Il y a une grande part de vérité dans cette théorie qui, au premier abord pourra même paraître incontestable; cependant, peut-être une étude encore plus approfondie de la question modifierait-elle ce qu'elle contient de trop absolu. Ainsi que M. de B. l'a très-justement signalé, il arriva souvent à des chevaliers, voire même à des princes, de prendre les armoiries de l'héritière d'un fief en l'épousant. Cela veut-il dire forcément que les armoiries étaient celles du fief? Ne peut-on pas croire qu'en plaçant le blason de sa femme sur son sceau et sur sa cotte d'armes, de même qu'en prenant la qualité de seigneur de son fief, le chevalier ou le prince ne songeaient qu'à se faire confondre avec la famille des anciens possesseurs, en un mot, à se faire adopter par leurs nouveaux sujets. M. de B. fait lui-même observer que lorsque le changement d'armoiries coïncidait avec le changement de nom, « il en résultait une sorte d'adoption dont la conséquence était que celui qui » avait fait cette double mutation, ne comptait plus dans sa véritable famille. » Ainsi les Dreux, les Courtenay, bien qu'issus directement du sang royal, ne » comptaient plus dans la maison de France. » Au contraire, ajouterai-je, les descendants du 6e fils de saint Louis, qui en devenant sires de Bourbon, conservèrent prudemment les armoiries de la maison royale, furent toujours tenus pour princes du sang, pour habiles à succéder à la couronne, qu'ils finirent par obtenir en la personne de Henri IV, malgré les siècles écoulés depuis leur séparation de la tige régnante et l'éloignement de leur degré de parenté avec le dernier des Valois. Notons en passant que la théorie de M. de B. explique le traitement en apparence injuste qu'on fit subir aux Courtenay, lesquels malgré l'éclat de la couronne impériale portée par trois membres de cette branche de la lignée royale, furent réduits en France au rang de simples gentilshommes, sans cependant qu'on eût jamais songé à leur dénier cette illustre origine. Des écrivains qui ne comprenaient pas l'esprit du moyen-âge ont seuls pu reprocher à nos rois cette conduite étrange pour nos idées modernes, et cependant elle ne fut pas dictée uniquement par la politique. En ne reconnaissant pas certains de leurs agnats comme membres de leur famille, ils obéissaient à la tradition féodale, si vivante encore à la veille de la révolution de 1789, mais dont les érudits ont presque seuls aujourd'hui le sens et l'intelligence.

Pour me résumer, s'il m'était permis de donner mon avis sur la théorie de M. de B., je dirais qu'il faut distinguer diverses phases dans le développement du blason. Au moment où parurent les armoiries, elles durent appartenir à l'individu, passèrent ensuite à sa descendance, puis enfin d'assez bonne heure s'attachèrent au fief, et cela très-souvent, mais non pas nécessairement. Le blason du noble, c'était le symbole de la race, quelque chose comme les images des ancêtres chez les Romains, et c'est ce qui lui donna tant d'importance. M. de B. n'en a pas moins eu grande raison de remarquer que les armoiries s'attachèrent au fief puisqu'il constate plusieurs exemples de cet usage, mais en somme, il n'y eut pas de loi sur la matière et aussi longtemps que la féodalité

Digitized by Google

fut dans sa période d'expansion, aussi longtemps que la réglementation ne vint pas tout uniformiser en diminuant l'individu, chacun dut agir à cet égard selon sa volonté et ses convenances, d'où une grande variété dans les faits, comme le démontrerait, j'en suis assuré, une nouvelle recherche des monuments. M. de B. s'en apercevra peut-être s'il transforme en livre son intéressant Essai. Il y aurait encore beaucoup d'utiles observations à dérober à cet écrit sur lequel j'aimerais à m'arrêter; je me contenterai seulement de poser une question à l'auteur. Comment un paléographe a-t-il pu citer d'après une autorité de seconde main, cette ordonnance de 1179 dont il a tiré d'ailleurs si bon parti? Ne subsisterait-il plus d'autres vestiges de ce document que la mention du Dictionnaire de Trévoux? La chose est rigoureusement possible, mais s'il en était ainsi, il aurait fallu en avertir.

Quoi qu'il en soit de ces réserves, ce que je voudrais avoir fait ressortir, c'est l'importance qu'il convient de reconnaître à l'étude des armoiries féodales, en raison de la place considérable qu'elles eurent dans la vie du moyen-âge. J'attends donc avec impatience le complément que M. de B. promet de donner à son travail. La critique historique ne peut manquer d'y trouver de nouveaux éléments d'instruction surtout pour l'histoire des grands fiefs et par conséquent pour celle de la lente élaboration de l'unité française.

A. CHABOUILLET.

---

121. — **John Milton und der Calvinismus.** Eine Studie von Dr Alfred STERN. Extrait des *Jahrbücher für deutsche Theologie.* Gotha, Perthes. 1872. In-8°, 32 p.

L'auteur de cette étude est connu déjà par d'intéressantes recherches sur les « Douze articles, » ce manifeste fameux de l'insurrection des paysans d'Allemagne en 1525[1]. Il a voulu serrer de plus près dans ce nouvel opuscule les opinions courantes sur les principes religieux et ecclésiastiques de Milton. Si je ne me trompe, nous n'avons ici sous les yeux qu'un fragment d'un ouvrage plus considérable, consacré à l'étude de l'Angleterre du XVIIe siècle et surtout au grand poète dont les écrits politiques et théologiques furent, chacun le sait, infiniment plus appréciés et discutés de son vivant que l'immortel poème, qui, presque seul, parmi ses nombreux ouvrages, attire encore aujourd'hui notre attention. Protestant ardent et convaincu, Milton a embrassé les doctrines du calvinisme avec une ardeur qui ne reculait pas toujours devant les conséquences dernières de son système. Il est un point cependant où nous le voyons infidèle aux idées politiques et ecclésiastiques en vogue auprès des disciples de Calvin. Ses sentiments d'*indépendant* lui ont toujours fait repousser cette suprématie, cette immixtion des représentants de l'Église dans les affaires de l'État, que revendiquaient au XVIe et au XVIIe siècle, bien des disciples du réformateur de Genève. Ce même sentiment *indépendant* fait aussi du poète un champion, non pas de la liberté de conscience, comme nous l'entendons aujourd'hui, mais d'une

1. Voy. sur ce volume, *Revue critique*, 1869, II, p. 24.

Digitized by Google

certaine tolérance religieuse; tentative toujours méritoire, quand on songe au milieu de quelles crises religieuses et politiques il plaidait en sa faveur. Ses nombreux écrits sur ces matières (*Treatise of civil power in ecclesiastical causes*, *Of true religion*, *heresy*, *schism*, etc.), nous le montrent combattu entre ses tendances généreuses et les préjugés de son époque qui ne l'ont pas entièrement abandonné. M. Stern a principalement examiné les opinions de Milton d'après son traité posthume, *Tractatus de doctrina christiana*, dont le manuscrit, resté ignoré après la mort du poète, ne fut découvert qu'en 1823 aux archives de Londres. Il a montré par quelques curieux exemples comment l'on peut retrouver la trace de ces principes jusque dans certains passages du *Paradis perdu*. Nous recommandons la substantielle brochure du jeune savant de Gœttingue à tous ceux qu'intéresse le grand poète épique de l'Angleterre, ainsi qu'à ceux qui s'occupent du développement de nos idées modernes dans le domaine religieux et politique.

R.

---

122. — **Irish Folk Lore**; Traditions and Superstitions of the country, with humorous Tales, by « Lageniensis. » Glasgow, Cameron and Ferguson[1]. In-12, x-312 p.

Les ouvrages de Croker, von Killinger, Keightley, Kennedy, ont déjà fait connaître soit les superstitions, soit les contes du peuple irlandais. Il ne nous semble pas que le livre que nous annonçons ajoute beaucoup à ce que nous savions déjà. On ne voit pas clairement le but que s'est proposé l'auteur; il s'adresse surtout aux lecteurs irlandais, et annonce dans la préface l'intention « d'éclairer leur esprit, et en même temps d'exciter et de raffiner leur intelli- » gence et leurs sentiments. » C'est donc un livre de lecture courante qu'il a voulu donner, et c'est ce qui explique pourquoi il n'indique pas ses sources; mais d'autre part son livre prétend visiblement à une certaine valeur scientifique, que ce procédé lui enlève en grande partie. A cet inconvénient très-grave s'en rattache nécessairement un autre; on ne sait jamais jusqu'à quel point l'auteur copie ses prédécesseurs ou les complète. Plusieurs passages (notamment p. 82, et préf. vij) font espérer, au lecteur qui cherche surtout à connaître la mythologie populaire de l'Irlande, des renseignements nouveaux qui, à tout prendre, se réduisent à peu de chose quand on a fermé le livre. — Ce n'est pas qu'il n'y ait çà et là dans le volume de « Lageniensis » quelques traits que l'on est heureux de noter, mais ils auraient dû être mis plus en relief, et on regrette que l'auteur n'ait pas pris la peine, au moyen de quelques indications comparatives sommaires, de rendre plus faciles l'usage et l'appréciation de son recueil. Les *humorous tales*, anecdotes sans valeur pour le fond, sont racontés avec la vivacité irlandaise et reproduisent avec une visible fidélité le langage, — parfois assez malaisé à comprendre, — des narrateurs du pays.

---

1. Sans date. Mais la préface est datée d'avril 1870.

Digitized by Google

123. — **Ueber die Bedeutung der aristotelischen Philosophie für die Gegenwart** von Dr Rudolf Eucken, ord. Professor der Philosophie an der Universitæt Basel. Berlin, Weidmann, 1872. In-8°, 35 p.

M. Eucken, dans ce discours par lequel il a inauguré l'enseignement de la philosophie qu'on lui a confié à l'Université de Bâle, développe l'importance de l'étude de la philosophie d'Aristote pour le temps où nous vivons. Il constate la renaissance qui a ravivé de notre temps cette philosophie ancienne de plus de 2000 ans et qui a rappelé vers elle l'attention et l'admiration d'excellents esprits. C'est en effet un chapitre bien curieux à ajouter au traité *de varia Aristotelis fortuna* de Launoy.

M. E. insiste sur les raisons qui doivent recommander Aristote à notre étude. D'abord il est la source la plus importante pour la connaissance de la philosophie grecque avant Socrate. Ensuite la longue domination qu'il a exercée sur les esprits, jusqu'au XVIIIe siècle, fait que sans lui on ne comprend pas grand chose à l'histoire de la philosophie. On pourrait même ajouter que l'histoire des commencements de la physique, jusqu'à Newton exclusivement, est inintelligible à qui n'est pas familier avec les écrits d'Aristote. Mais M. E. pense que la philosophie aristotélique n'a pas seulement pour nous une importance historique. Il pense, et ce semble avec raison, que si la philosophie dépend, à certains égards, des sciences particulières et positives dont elle élabore les résultats, d'autre part les principes qui lui sont propres et qui la dirigent dans ce travail sont atteints et conçus plutôt à la façon de l'artiste qu'à celle du savant; que dans le domaine de la philosophie la personnalité du philosophe, sa volonté, son caractère, son expérience de la vie ont plus d'influence que la personnalité du savant dans les sciences mathématiques, physiques et naturelles; qu'il en résulte qu'en philosophie certaines individualités puissantes conservent indéfiniment une importance qui ne demeure ni aux grands mathématiciens ni aux grands physiciens ni aux grands naturalistes. M. E. pense que dans un temps comme le nôtre, où ceux qui cultivent les sciences se laissent volontiers absorber par les recherches de détail, les monographies spéciales, et où l'on court le risque de perdre de vue l'ensemble de la vérité et de généraliser témérairement les principes et les méthodes qui ne conviennent qu'à l'objet dont on s'occupe, il est très-utile d'étudier une philosophie dont le principal mérite est d'unir partout l'étude approfondie du détail à la vue de l'ensemble et qui accorde le même degré d'intérêt et d'attention à ce qu'il y a de plus humble comme à ce qu'il y a de plus élevé. En effet Aristote s'applique avec autant d'amour à l'anatomie des céphalopodes qu'à l'analyse de la constitution de Carthage et à la discussion de l'existence et des attributs de Dieu.

Ce discours de M. Eucken paraît sagement et ingénieusement pensé. Mais les idées sont présentées sous une forme un peu abstraite. Des exemples particuliers n'ajouteraient pas seulement à la clarté et à l'intérêt; en pareille matière, comme dans tout ce qui n'est pas mathématique, ils donnent même de la force à la démonstration. Y.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

De quelques sonnets peu connus.

Comme supplément au compte-rendu de l'ouvrage de M. de Veyrières [1], voici quelques indications et quelques citations qui ont échappé à toutes ses recherches :

Le siége de Poictiers et ample discours de ce qui s'y est faict et passé ès mois de Juillet, Aoust et Septembre, etc., par Marin Liberge (Paris, Nicolas Chesneau, 1569, in-8°), est précédé de trois sonnets, le premier, sur « Monseigneur le » duc de Guyse » et sur « le siége de Poitiers, » par Ren. Bell. Ang. dit la Chap. (c'est-à-dire : René Bellet, Angevin, dit La Chapelle), le second et le troisième adressés à l'auteur par deux poètes dont les initiales restent pour moi mystérieuses : F. C. et B. I. [2]

En la même année, parut le : *Tombeau de très haulte, très puissante et très catholique princesse Madame Élisabeth de France, Royne d'Espagne, en plusieurs langues. Recueilli de plusieurs sçavans personnages de la France* (A Paris, par Robert Estienne, imprimeur du Roy, 1569, in-4°, non paginé) [3]. On y trouve, à côté de sonnets de poètes célèbres, tels que François d'Amboise, Baïf, R. Garnier, Scévole de Sainte-Marthe, des sonnets de personnages qui dorment dans une paisible obscurité, comme *Hierome Hennequin* et *P. Delbene* [4]. On y trouve aussi un sonnet espagnol de François de Belleforest, « Comingeois, » intitulé : *Epitaphio por la muy alta y poderosa señora Madama Elysabeth, infante dy Francia, et regina de las Españas, consorte de sa catholica Maestad.*

Belleforest a eu soin de donner de ce sonnet une traduction que je reproduis à titre de curiosité :

En quelle part du Ciel, ou sous quelle planette,
Ysabeau, ton esprit s'est ores retiré
Pour contempler ton Roy dolent et martyré
Et influer [5] en luy quelque chose parfaite?

---

1. *Revue critique*, n° du 11 mai 1872, p. 300. On aura corrigé (p. 301, n. 3) la faute d'impression : 1242 pour 1742.

2. Le *Siége de Poitiers* du Manceau Liberge, que M. Hauréau s'est bien gardé d'oublier dans son excellente *Histoire littéraire du Maine*, a été réimprimé, en 1846, à Poitiers, par les soins de M. H. Beauchet-Filleau, de la Société des Antiquaires de l'Ouest, qui l'a le mieux du monde annoté.

3. Ce recueil, des plus rares, n'est pas mentionné dans le *Manuel du Libraire*. Feu M. le marquis Du Prat ne l'a pas non plus cité dans son *Histoire d'Elisabeth de Valois, reine d'Espagne* (Paris, Techener, 1859, 1 vol. gr. in-8°).

4. M. de Veyrières n'a connu (t. I, p. 131) qu'Alphonse Delbène, abbé de Hautecombe, et, plus tard (1588-1608), évêque d'Albi. C'est le prélat tant célébré par les poètes du XVI° siècle, surtout par Ronsard. P. Delbène n'est autre que Pierre Delbène, parent du précédent, aumônier ordinaire du roi Charles IX, abbé d'Eu : il mourut en 1590.

5. Témoignage à joindre à ceux qui ont été réunis par M. Littré dans son *Dictionnaire de la langue française*. L'éminent philologue n'a cité, pour l'emploi d'*influer*, au XVI° s., que deux phrases d'Ambroise Paré.

Digitized by Google

Ta demeure n'est point cachée ny secrette,
Moins ton bien, ta clarté que tu as attiré
Au ciel en ton repos, au palais Empiré
Puisque mortelle estois, du corps à mort subiette.

Mais pourquoy en plourant flotez si doucement,
Tage et Hebre, voyans si triste evenement
Pour lequel et l'Espaigne et son très grand roy plore?

Mais, ô Roy, fleuves grands, laissez moy ces douleurs,
Contemplez que le ciel chante, et tient les honneurs
D'Isabelle, que France et que l'Espaigne honore?

Un sonnet bien meilleur est enseveli dans les premiers feuillets du : *Pimandre de Mercure Trismégiste de la philosophie chrestienne, cognoissance du verbe divin, et de l'excellence des œuvres de Dieu, traduit de l'exemplaire grec, avec collation de très amples commentaires*, par François Monsieur de Foix, de la famille de Candalle, Captal de Buchs, et evesque d'Ayre, etc. (Bordeaux, Millanges, 1579, in-fol.) : Ce sonnet est de Pierre de Brach, et il n'a été imprimé ni dans les œuvres du poète bordelais données de son vivant, ni dans les œuvres inédites publiées, en 1862, par M. R. Dezeimeris. Je me contente de le mentionner ici, ayant l'intention d'en orner une notice que je consacrerai prochainement à François de Foix-Candalle, au devant de quelques lettres inédites de ce savant prélat.

J'ai retrouvé de Guillaume de Saluste, seigneur Du Bartas, un sonnet qui n'a été recueilli dans aucune des éditions de ses œuvres, pas même dans l'in-fol. de 1611 (Paris, Toussainctz du Bray) : Je le tire de la page 90 de l'opuscule rarissime (encore oublié par l'auteur du *Manuel du Libraire*) qui a pour titre : *Viri amplissimi Christophori Thuani tumulus. In Jac. Aug. Thuani Æmerii pietatem* (*Lutetiæ, apud Mamertum Patissonium, typographum regium, in officina Rob. Stephani*, 1583, in-4°) :

Soleil, non de Paris, ains de toute la France,
Tu te vas eclipser? Ame vive des lois,
Oracle de Themis, las! tu deviens sans vois?
Astrée, tu pers donc tes pois et ta balance?

O terreur des meschans, ô des bons l'esperance,
Les delices du peuple, et le conseil des Rois!
Grand Du Tou[1], tu t'en fuis, car, sage, tu prevois
Le proche exil du droit, d'honeur et de constance.

Ma France, hâ que je crein ton pront trebuchement!
Que je crein que le ciel délache[2] vistement
Contre tes foibles murs les canons de son ire!

Non : sans doute Vulcan, Vulcan vient, furieux
Embraser ta maison, puisque le ciel retire,
Pour les sauver du feu, ses meubles precieux[3].

---

1. *Sic.*
2. Le mot *délacher* n'est ni dans le *Dictionnaire de Trévoux*, ni dans le *Dictionnaire* de M. Littré.
3. M. de Veyrières ne paraît pas avoir eu connaissance de quelques autres sonnets de Du Bartas qui manquent à toutes les éditions dites *complètes* de ses Œuvres, et qui paru-

Digitized by Google

En la même année où Du Bartas rendait, avec une foule d'autres poètes[1], un si flatteur hommage à la mémoire du premier président Christoqhe de Thou, on publia (Paris, chez Pierre Huet, in-12 de 415 feuillets) une nouvelle édition des œuvres du chantre de *la Création*, « reveues et augmentées par l'autheur. » A l'entrée du volume sont amoncelés divers sonnets, quelques-uns signés de noms qui ont été relevés par M. de Veyrières (Simon de *Campagnan, de Chambrun, Simon Goulart*), quelques autres signés de noms qui ne sont pas inscrits dans son livre (*Pierre de L'Ostal, Jean Du Chemin*[2]). Ce dernier poète a fourni un autre sonnet à l'in-4° qui renferme les *Poèmes* de Pierre de Brach (Bordeaux, Millanges, 1576), et encore un autre sonnet à l'in-fol. de la première édition des *Commentaires* de Blaise de Monluc (Bordeaux, Millanges, 1592), in-fol. où l'on voit aussi un sonnet de Pierre de Brach, heureuse paraphrase de la devise du défenseur de Sienne (*Deo duce, comite ferro*).

Mais je craindrais, en prolongeant cette minutieuse enquête, de faire dire au lecteur : « Sonnet, que me veux-tu ? » Aussi je ne mentionnerai plus qu'un sonnet publié isolément « sur le feu de l'hostel de ville au 4 juillet 1653 » par A. Chevrier (Paris, 1653, un seul feuillet), et je couronnerai ces notes et ces extraits par la citation d'un sonnet du premier (par ordre chronologique) des critiques

---

rent dans son premier recueil : *La Muse chrestienne de G. de Saluste, seigneur Du Bartas* (Bordeaux, Simon Millanges, 1573, in-4°). Quoi qu'en ait dit M. J.-Charles Brunet, ce premier recueil n'a pas été réimprimé tout entier, à la suite de la *Semaine :* on en a conservé, il est vrai, la plus grande partie, la *Judith*, le *Triomphe de la foi*, l'*Uranie* et neuf sonnets, *les neuf Muses Pyrenees*. Parmi les sonnets abandonnés par tous les éditeurs des vingt dernières années du XVI° siècle et des vingt premières années du XVII°, il en est un, adressé à un des meilleurs amis du poète gascon, que l'on peut lire à la page 26 de mon *Essai sur la vie et les ouvrages de Florimond de Raymond, conseiller au Parlement de Bordeaux* (in 8°, 1867).

1. Presque tous ces poètes ont pleuré en vers latins le père du grand historien (Daurat, Henri Estienne, Gillot, Muret, Passerat, Pithou, Scaliger, etc.). Les seuls qui, avec Du Bartas, aient fait parler français à leur muse, sont Florent Chrestien et Scèvole de Sainte-Marthe « thresorier general de France. » Le sonnet du premier est à la page 41, et celui du second à la page 90.

2. Jean Du Chemin, qui fut évêque de Condom de 1581 à 1596, et sur lequel M. Léonce Couture, à propos des *Sonnets exoteriques* d'Imbert, va donner (*Revue de Gascogne*) les plus intéressants détails, n'a mis là que ses initiales (I. D. Ch.). Son enthousiaste sonnet en l'honneur du poète huguenot figure (avec les mêmes initiales) dans l'édition de 1611, après l'*Advertissement*. Un autre sonnet, où Du Bartas est très-glorifié (qui git dans l'édition de 1583 et qui a été écarté, avec le sonnet de Pierre de l'Ostal et plusieurs autres de l'édition de 1611), est signé G. D. L. P. Je ne devine pas l'énigme. (J'aurais proposé de lire : Guillaume de La Perrière, si ce poète n'était mort bien avant l'époque où Du Bartas devint célèbre). M. de Veyrières (t. I, p. 146) indique un sonnet de Calignon composé à l'occasion de la mort de Du Bartas et qui est adressé à Alex. de Pont-Aimery, sieur de Focheran, mais il ne nous dit pas où se trouve ce sonnet. Abel d'Argent, l'auteur de la *Sepmaine d'argent* (Sedan, in-8°. 1632) a lui aussi consacré un sonnet « aux mânes » de Du Bartas et de Christophe de Gamon :

Bartas, grave escrivain d'une docte Sepmaine
A donné ce qu'on peut acquerir des neuf sœurs :
Sa plume doux-coulante es celestes douceurs
A puisé le nectar de sa faconde veine.

Digitized by Google

qui ont devancé M. de Veyrières, sonnet que je crois inédit, et qui n'est, du moins, ni dans le volume de près de 500 pages (Paris, 1656), intitulé : *Poésies diverses de Monsieur Colletet*[1], ni dans les nombreux recueils de vers du XVIIe s. qu'il m'a été donné de feuilleter :

Prière aux Muses.

En faveur de Monsieur l'Abbé de Saint-Vincent[2].

Vous de qui le bel art est un sacré mystère,
Muses, si vous cherchez les montagnes, les bois
Et les esprits ardans qui soustiennent vos droits,
Venez voir de Bertier le palais solitaire.

Si ce Prélat vous plaist, autant qu'il vous doist plaire,
Faictes si bien pour luy retentir vostre voix,
Que l'on sçache à la cour des Papes et des Roys
Qu'il est d'un bon prélat le parfaict exemplaire.

Maistresses de la gloire et de l'éternité,
Comme il est sans enffans et sans postérité,
Estendez au lieu d'eux sa gloire florissante.

Faictes, puisqu'il vous offre un si pompeux reduit,
Que des vergers qu'il dresse et des forests qu'il plante,
Il puisse voir l'ombrage et recueillir le fruit.

G. COLLETET.

A Grandmont lez Tours, le 26 Aoust 1658[3].

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

---

1. Le fils de l'auteur, François, avait promis (*Advis au lecteur*) de faire paraître « dans » fort peu de temps » si on l'encourageait, une seconde partie des *Poésies diverses* qui n'a jamais vu le jour. Je détache de ce même *Advis* cette phrase destinée à échauffer le public : « Tu l'obligeras (l'éditeur) d'autant plus encore à te donner son beau traité de la poésie » morale et sentencieuse, ses deux autres traités curieux du sonnet et du poème bucolique, » et finalement son Histoire des Poètes françois, que toute l'Europe sçavante attend avec- » que tant de raison, et dont tant d'illustres autheurs de nostre siècle ont déjà si haute- » ment parlé..... »

2. Jean de Bertier, successivement chanoine et archidiacre de Toulouse, abbé du Mas-Garnier, de Saint Vincent de Senlis, agent général du clergé, évêque de Rieux (1603-1620). Il fut aussi chancelier de la reine Marguerite et conseiller d'État. C'était le frère de Philippe de Bertier, seigneur de Montrabe, président à mortier au Parlement de Toulouse. On trouvera beaucoup de choses sur Jean de Bertier dans un des manuscrits de la Bibliothèque nationale (Armoires de Baluze, n° 217, p. 83-97). Voir notamment (p. 84) une pièce latine (moitié vers, moitié prose) composée à sa louange par des séminaristes (*Illustrissimo viro Joanno Philippo Bertier, S. Vincensii Sylvanectensis abbati, seminarii rhetores*, etc.

3. *Ibid.* p. 82. Le sonnet de Colletet est précédé (p. 72-80) d'un assez grand nombre de sonnets « à la Reyne » groupés sous le titre général de « Les Muses françoises. » Tous m'ont paru assez médiocres. Rappelons ici, avec M. de Veyrières (t. I, p. 275), à propos de Colletet, que la traduction du poème de Sannazar : *Les couches sacrées de la Vierge* (1634, in-12) est terminée par un sonnet admirable, et ajoutons que, dans un autre sonnet (p. 393 des *Poésies* diverses), il a rendu un éloquent « hommage à un grand poète, » lequel n'est autre que Ronsard,

« .....le roy des grands esprits,
» Le père des beaux vers, et l'enfant de la Muse. »

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 26 — **29 Juin** — **1872**

Sommaire : 124. La *Taittirîya Samhitâ* p. p. WEBER. — 125. DUMESNIL-MARIGNY, Histoire de l'économie politique des anciens peuples de l'Inde, de l'Égypte, de la Judée et de la Grèce. — 126. DE KNONAU, Sources de l'histoire de Saint-Gall.

124. — **Die Taittirîya-Samhitâ**, herausgegeben von Albrecht WEBER. 1. Theil, Kanda I-IV. (Vol. XI des Indische Studien.)

Des 4 corpus d'écrits védiques, Rig, Yajus, Sâman et Atharva-Veda, on sait qu'il en est 2, le Rig et l'Atharvan, dont les recueils fondamentaux ou samhitâs n'ont pas été formés directement en vue du culte. Ce sont des collections de très-vieux chants, tous religieux, il est vrai, ou ayant fini à la longue par être réputés tels, mais arrangés dans un ordre tout à fait indépendant de la marche des cérémonies, et dont l'emploi rituel est enseigné, pour le Rig du moins, dans les Brâhmanas et autres écrits qui en dépendent. Pour la samhitâ de l'Atharva-veda, qui se rattache au culte officiel d'une façon bien moins étroite encore, ce travail de répartition et pour ainsi dire de reprise en sous-œuvre paraît même, à en juger par ce qui a été publié jusqu'ici du Gopathabrâhmana [1], et par ce que nous savons en général de sa littérature, n'avoir jamais été entrepris d'une façon régulière.

Il en est autrement du Sâman et du Yajurveda : ceux-ci n'ont pas d'existence indépendante, et, d'un bout à l'autre c'est bien en vue du culte qu'ils ont été recueillis. Mais la Samhita du Sâmaveda, bien qu'essentiellement liturgique, ne s'étend qu'à un certain nombre de cérémonies; les principes d'ailleurs qui ont été suivis dans la composition du recueil ainsi que ses rapports avec l'ensemble du rituel sont encore obscurs, et comptent parmi les questions les moins explorées de la critique védique. L'objet du Yajurveda au contraire est parfaitement évident, et il est facile de se rendre compte en somme de la manière dont ce recueil s'est formé. C'est un véritable manuel encyclopédique du sacrifice, dans lequel on s'est évidemment proposé d'embrasser toutes les parties de ce vaste ensemble. Si à la longue, par des remaniements inévitables, il en est venu, tout en s'accroissant en même temps que le cérémonial, à se spécialiser d'avantage, à faire par exemple la place de plus en plus petite au culte domestique, à négliger les fonctions de certains prêtres qui, tels que le hotri, l'udgâtri et leurs acolytes ont dû se faire de bonne heure des traités spéciaux à leur usage, s'il a fini enfin par devenir le Veda de ceux d'entre les officiants sur qui retombait la plus grosse part de la besogne du sacrifice, l'adhvaryu et ses acolytes, ce sont là autant de modifications dont les traces sont restées en partie visibles, et qui n'altèrent pas essentiellement le dessein général. Le Yajurveda n'en est pas moins

1. Dans la Bibliotheca Indica, par Haracandra Vidyâbhûshana, le 1er fascicule.

Digitized by Google

resté le Veda rituel par excellence, ou, comme disent les commentateurs indigènes, « le Veda de l'adhvaryu est la paroi, le Rig et le Sâman sont la pein- » ture » (Mâdhava ad T. S. I, p. 9. Cf. Sâyana ad RV. I, p. 2).

Ce caractère du Yajurveda explique le nombre relativement considérable des rédactions qui nous en sont parvenues. Il ne s'agissait pas, en effet, comme pour les autres Vedas, de quelques vers de plus ou de moins reçus dans le canon de certaines écoles, mais de différences souvent importantes dans le cérémonial, et si l'on se rappelle l'acharnement minutieux avec lequel les moindres divergences en cette matière sont débattues dans les colloques des anciens docteurs, on ne trouvera pas étonnant qu'elles se soient maintenues jusqu'à nous. Aussi, tandis que pour les autres Samhitâs une seule rédaction ou « branche (çâkhâ) » a fini généralement par faire oublier le texte et souvent jusqu'au nom des autres, le Yajurveda, malgré les concessions et les emprunts réciproques auxquels lui aussi a dû se prêter à la longue, nous a-t-il été conservé sous plusieurs formes très-différentes.

Une 1re division très-ancienne est celle en Yajus Blanc et Yajus Noir. Dans le 1er, qui à son tour nous est parvenue dans une double rédaction[1], les *mantras* ou formules d'invocation, de prière, de louange, etc., ont été séparés des brâhmanas, c'est-à-dire des préceptes qui en déterminent l'emploi et des explications grammaticales, légendaires ou théologiques qui les éclairent, les développent et les motivent. La séparation n'est pas tout à fait rigoureuse, en ce sens que bien des *solemnia verba*, par exemple les injonctions qu'un prêtre adresse à un autre (praishamantras), n'ont pas été reçus dans la 1re partie, et qu'il s'y trouve par contre, surtout dans les derniers livres, des morceaux qui seraient mieux à leur place dans la 2e; mais elle est suffisante, et nous avons ici, comme pour les autres Vedas, une portion liturgique qui forme la *Samhitâ* et une portion exégétique qui constitue le *Brahmana*[2].

Dans le Yajus Noir au contraire ce classement n'est pas encore fait : tout au plus y voit-on dans certaines parties comme une 1re tentative de réunir les mantras et les brahmanas dans des chapitres distincts. Un syncrétisme analogue s'observe dans ce qui est relatif aux fonctions du hotri : Le Yajus Blanc, sauf dans les derniers livres, l'exclut; le Noir tend simplement à l'abréger et à le réunir à part. Ce caractère mixte, qui n'est que l'expression d'une systématisation moins avancée, et qui suffirait à lui seul pour établir d'une façon toute générale, bien entendu, l'antériorité du Yajus Noir, est commun à toutes les rédactions ou Çâkhâs de ce Veda qu'on a pu examiner jusqu'ici. Il se trouve aussi bien dans celles des Kathas et des Maitrâyanas, que dans celle des Taittirîyas[3].

---

1. Éditée l'une et l'autre par M. A. Weber. The Vâjasaneyi samhitâ of the white Yajur Veda in the Mâdhyandina et the Kânva-Çâkhâ. A la suite de la Samhitâ se trouvent le Çatapatha-brâhmana et les Çrauta-sûtras de Kâtyâyana. Berlin, 1849-59. 3 vol. gr. in-4°.

2. J'écris Brâhmana quand il s'agit du titre d'un ouvrage, par opposition avec Samhitâ, et brâhmana pour désigner un morceau exégétique, quelle que soit d'ailleurs la place qu'il occupe.

3. Le Kâthaka est, après le Tattirîya Yajus, celle de ces rédactions que nous connais-

Digitized by Google

Le Taittirîya Yajus, auquel il est temps enfin d'arriver, n'en présente pas moins la division habituelle en Samhitâ et Brâhmana. Mais il est évident d'après ce qui précède, qu'il ne saurait s'agir, comme c'est le cas pour les autres Vedas, de deux ouvrages de nature différente. La distinction, en effet, n'est ici qu'affaire de titre : l'un et l'autre recueil renferme un mélange de mantras et de brâhmanas, et, à vrai dire, ils sont tous deux, d'un bout à l'autre, à la fois Samhitâ et Brâhmana. Que faut-il donc penser de cette division si peu réelle que les commentateurs, qui savent pourtant découvrir des arguments en faveur des pires causes, trouvent plus commode de l'ignorer que de la défendre [1] ?

L'explication la plus simple est celle qu'a donnée depuis longtemps M. Weber (Indische Literaturgesch. p. 89), et d'après laquelle le Brâhmana serait un supplément ajouté postérieurement à la Samhitâ. Cette opinion a beaucoup pour elle, et entendue dans un sens très-large, je ne doute pas qu'elle ne soit juste. Elle est surtout corroborée par les résultats que fournit la comparaison avec les textes de la Vâjasaneyi-Samhitâ, où les additions se reconnaissent bien plus facilement, en raison même de la composition plus systématique de cet ouvrage. Il est impossible, par exemple, de ne pas reconnaître une grande importance au fait que certaines matières propres au Taittirîya Brâhmana, se trouvent dans la Vâjasaneyi-Samhitâ également reléguées dans les derniers livres, qui sont évidemment d'origine plus récente. Mais il suffit d'un examen un peu détaillé pour s'apercevoir que cette opinion ne peut être juste qu'à condition de s'entourer de réserves et de restrictions qui étaient sans doute dans la pensée de M. Weber, mais qu'il eût bien fait de formuler.

Les deux ouvrages, en effet, se pénètrent de telle sorte que le décompte n'en saurait être si simple. Si le Brâhmana ne fait souvent que développer et commenter la Samhitâ, le cas inverse n'est pas moins fréquent. Quelquefois ces développements se présentent en double dans les deux ouvrages : dans ces cas mêmes la priorité ne paraît pas toujours être du côté de la Samhitâ. Ainsi T. Br. I, 6-8 n'est qu'un brâhmana supplémentaire (ou anubrâhmana comme l'appelle le commentaire) à T. S. I, 8, 1-20, où les mantras du sacre royal sont déjà accompagnés d'un 1er brâhmana. Mais quand certains brâhmanas de T. Br. III, 2 se trouvent reproduits sous une autre forme T. S. II, 6, 3-5, c'est au Brâh-

---

sons le mieux, grâce aux nombreux renseignements que M. A. Weber a donnés à plusieurs reprises sur cet ouvrage, particulièrement dans les Indische Studien. Tout ce que nous savons de la Maitrâyanî Samhitâ se réduit à quelques indications sommaires de M. Haug, qui en possède 2 exemplaires. — Je note en passant que le passage « brahma vai parnah » dont M. Haug fait un usage si risqué pour l'étymologie du mot brahman, n'est pas comme il le croit, particulier à cette Çâkhâ : il se trouve dans le morceau correspondant du Taittirîya Brâhmana, III, 2, 1, 1, et autres parts encore. De pareilles identifications sont sans aucune valeur étymologique. (vid. Haug, Brahma u. die Brahmanen, p. 6 et 31 du tirage à part.)

1. Il est juste de dire que la critique indigène, qui part de l'idée du Veda unique et éternel, ne peut y voir que des distinctions formelles. A ce point de vue elle insiste sur la division en mantras et brâhmanas, mais ne s'occupe guère de celle en Samhitâ et Brâhmana. Il en est tout autrement de nous qui voyons là une question historique et des différences d'origine.

Digitized by Google

ma*n*a que semble cette fois appartenir l'avantage, et ce sont les explications de la Samhitâ qu'on est tenté de regarder comme additionnelles. Autant que nous pouvons en juger, ce n'est pas non plus dans la Samhitâ que nous trouvons toujours l'essentiel, ni dans le Br*a*hma*n*a constamment l'accessoire : pourquoi la cérémonie du renouvellement du feu sacré se trouve-t-elle T. S. I, 5, tandis qu'il nous faut chercher au début du Brâhma*n*a ce qui est relatif au 1er établissement de ce même feu ? Le commentaire (t. I, p. 771) note l'inversion et se contente de dire que cela a été arrangé ainsi en vue de l'étude. Il y a plus, la Samhitâ elle-même est pleine d'appendices et de pièces rapportées. Le 3e livre presque entier n'est qu'un supplément à T. S. I, 1-4; et toutes les Kâmyeshṭiyâjyâs ou prières à réciter lors de certaines oblations votives non obligatoires, qui se trouvent si singulièrement réparties à la fin de tous les chapitres des livres I-IV, se distinguent à première vue comme des additions faites après coup. Enfin dans les endroits où le Brâhma*n*a suit la Samhitâ pas à pas, il nous avertit lui-même par des omissions ou par de brusques écarts, que le texte qu'il commente n'est pas tout à fait celui qui nous est parvenu. Ainsi certains mantras de T. S. I, 1, 10 ne sont pas expliqués T. Br. III, 3, 3, comme leur rang l'exigerait, mais renvoyés plus loin, T. B. III, 3, 10. S'il est donc plus que probable que les Taittirîyas, après avoir formé un 1er recueil de mantras et de brâhma*n*as, en ont formé plus tard un 2e pour compléter le 1er, il faut admettre que les deux recueils une fois commencés, ont continué, dans une large mesure, à se développer de front. Quelles sont dans l'un et dans l'autre les parties primitives, pourquoi telle addition a-t-elle trouvé sa place dans celui-ci plutôt que dans celui-là, ce sont là des questions auxquelles dans la plupart des cas nous n'avons rien à répondre. Certaines exigences de l'enseignement, bien des raisons auxquelles nous ne songerons jamais, parce qu'à nos yeux elles seraient insignifiantes, ont pu être décisives à cet égard. Toujours est-il qu'on risquerait de se tromper gravement en concluant que tel morceau est plus vieux ou plus jeune, selon qu'il se trouve dans la Samhitâ ou dans le Brâhma*n*a; et que, si les deux ouvrages nous étaient parvenus réunis, nous y aurions aisément découvert, il est vrai, des additions successives, mais l'idée ne nous serait certainement pas venue de les séparer.

La publication de tous les textes du Taittirîya Yajus se poursuit depuis plusieurs années dans la Bibliotheca Indica de Calcutta. Des sept livres ou Kâ*n*das de la Samhitâ, les 2 premiers et une partie du 3e ont paru avec le commentaire de Mâdhava (ou de Sâya*n*a, l'attribution varie), par les soins successifs de Roer et Cowell pour le 1er volume, de Cowell seul pour le 2e, de Râma Nârâya*n*a Vidy*a*ratna et, après lui, de Maheçacandra Ny*a*yaratna pour le 3e. Le Brâhma*n*a en 3 Kâ*n*da, ainsi que l'*A*ra*n*yaka (dont les 10 chapitres ou prapâṭhakas forment un supplément, et cela dans toute la force du terme, aux deux ouvrages précédents), ont paru en entier avec le commentaire de Sâya*n*a, par les soins de Râjendrâlâla Mitra. Le commentaire a soin de donner la concordance entre les trois ouvrages, qui s'éclairent ainsi et se complètent entre eux : il reproduit en outre tout ce qui dans les préceptes rituels, ou Çrauta-sûtras, de deux anciens chefs

Digitized by Google

d'écoles du Yajus Noir, Bodhâyana et Apastamba, est immédiatement relatif à ces textes. L'ensemble de ce qui a paru jusqu'ici de cette belle publication, qui a malheureusement le défaut de marcher trop lentement, ne comprend pas moins de 57 fascicules de 96 pages in-8° chacun. A ces moyens d'étude vient enfin s'ajouter la nouvelle édition de la Samhitâ que nous devons à M. Weber. La 1re partie qui forme le 11e volume des Indische Studien, comprend les Kândas I-IV, ou environ les 2/3 de l'ouvrage. M. W. a donc déjà notablement dépassé ses devanciers de Calcutta, et avec l'activité vraiment prodigieuse qu'on lui connaît, on peut compter que les trois derniers livres suivront sous peu, et que dans le courant de l'année nous posséderons la Tattirîya-Samhitâ complète, sous une forme commode et peu coûteuse.

Cette édition de la Taittirîya-Samhitâ se relie du reste étroitement aux études favorites de M. W., à celles qu'il peut à bon droit réclamer comme son domaine propre. Le premier en effet, que nous sachions, l'éditeur du Yajus Blanc a attiré l'attention sur les diverses rédactions du 2e Veda, et a eu le courage de s'enfoncer dans l'étude pénible et aride des textes rituels. Depuis la publication de son *Vajasaneya-samhitae specimen*, en 1847, il n'a cessé de revenir sur ces questions, soit dans les Indische Studien, soit dans ses communications à l'Académie de Berlin ou à la Société orientale allemande, soit dans sa part de collaboration au Dictionnaire de Saint-Pétersbourg. Personne, sans en excepter M. Haug, l'éditeur de l'Aitareya-Brâhmana, ne nous a fait pénétrer aussi avant dans le détail de certaines parties du cérémonial. Malheureusement il est assez difficile de dégager de tout cela une vue d'ensemble. Aux difficultés inhérentes à la matière même, à son étrangeté, à son infinie variété, s'en joignent d'autres qui tiennent aux habitudes de travail de ce savant, à sa manière par trop fragmentaire de présenter les résultats de ses études, à son exposition improvisée, encombrée et confuse, à son style enfin dont le sans-façon dépasse toutes les limites permises même entre Germains, et que Bunsen ne qualifiait pas trop sévèrement en l'appelant « un argot brahmanique. »

Outre les parties publiées de l'édition de Calcutta, M. W. s'est servi pour établir son texte de deux manuscrits samhitâ, de deux manuscrits pada, d'un fragment samhitâ, et d'un manuscrit complet du commentaire. Deux de ces manuscrits, provenant d'Eug. Burnouf, ont été mis gracieusement à la disposition de l'éditeur par la Bibliothèque de Paris; un 3e lui a été communiqué par M. Whitney; les autres ont été envoyés de l'Inde et donnés à la Bibliothèque de Berlin par M. G. Bühler[1]. M. W. a également tenu compte des citations de la Taittirîya-Samhitâ répandues dans le Dictionnaire de Saint-Pétersbourg, et qui proviennent d'une autre source manuscrite. Enumérer ces resources, c'est dire que M. W. nous a donné un texte excellent. Les particularités orthographiques du Taittirîya Yajus ont été l'objet de soins attentifs. La correction typographique,

1. M. Bühler appartient à cette phalange déjà nombreuse de jeunes savants allemands appelés petit à petit par les Anglais eux-mêmes à la tête de la plupart de leurs grands établissements d'instruction publique dans l'Inde. Ce sont les vedettes scientifiques de l'Allemagne.

Digitized by Google

si difficile à obtenir pour les textes accentués, est, comme pour tout ce qui se publie dans les Indische Studien, à peu près irréprochable. Aussi, quand M. W., tout en présentant ses excuses éventuelles à cet égard, fait remarquer qu'un éditeur allemand n'est pas, comme ses collègues de l'Inde, en état de profiter pour la revue des épreuves du concours de quelques jeunes pandits, est-il permis de lui supposer quelque intention malicieuse à l'adresse de ses devanciers de Calcutta. Le travail de ceux-ci, tout méritoire qu'il est, laisse en effet à désirer, surtout dans le 1er volume. Ce n'est pas seulement le commentaire (on sait que les manuscrits de cette sorte d'ouvrage, sont d'ordinaire dans un état d'incorrection désespérant) qui est émaillé de fautes : le texte lui-même n'est pas à l'abri de tout reproche. Il lui arrive même d'escamoter des phrases entières, comme T. S. I, 2, 5, 2 le montra « tve râyah » que donnent cependant le Brâhmana et les sûtras reproduits trois pages plus loin par le commentaire. Même remarque pour Visnoh prishtham asi, I, 2, 13, 3. M. W. se contente d'ordinaire de corriger ces fautes sans les relever. Une remarque ne serait pourtant pas de trop dans les cas où il s'agit moins d'une incorrection que d'une leçon vicieuse. Ainsi T. S. I, 3, 9 M. W. donne sans observation la vraie leçon « çam ahobhyâm; » « çam » mahobhyâm » que porte l'édition de Calcutta ne paraît pas être pourtant une simple erreur typographique; car si le passage correspondant du Brâhmaña rejette cette leçon, elle a par contre déjà passé dans les sûtras de Bodhâyana. Pour toutes les particularités grammaticales de son texte, M. W. a pu d'ailleurs renvoyer aux règles du Prâtiçâkhya aujourd'hui édité, mais alors inédit, et dont l'éditeur, M. Whitney avait mis par avance les épreuves à sa disposition.

La ponctuation, dont les manuscrits ne tiennent pas compte, ainsi que la séparation des mantras ont été partout établies. Les divisions adoptées ne concordent pas toujours avec celles que reconnaissent les sûtras, et cela même aux endroits où Bodhâyana et Apastamba sont d'accord. Bien que dans la plupart des cas la chose soit sans importance, il en est d'autres pourtant, où elle présente quelque intérêt pour la critique du texte. Ainsi dans l'avant-dernier mantra de T. S. I, 3, 9 le mot « svâhâ » est rattaché par M. W. à « Vâyo vîhi stokânâm; » les sûtras et le Brâhmana le joignent cependant tous deux au mantra suivant. Je ne doute pas que la ponctuation de M. W. ne reproduise ici la division primitive, quand le mantra était encore compris dans son vrai sens de « Vâyu, repais-toi » des gouttes (de la libation). » Mais quand plus tard, ainsi que le brâhmana et l'accentuation actuelle de « vîhi » en font foi, on l'interprêta dans le sens de « Vâyu, pénètre à travers les gouttes (de la libation), » on cessa du même coup de le regarder comme la formule accompagnant directement la libation, et le mot « svâhâ, » caractéristique de l'offrande, dut passer dans la phrase suivante, devenue elle, désormais la formule libatoire : « (gouttes), allez vers celui qui » fait monter les vapeurs, vers le fils de Marut. »

M. W. a fait suivre chaque paragraphe d'une concordance qui renvoie aux passages correspondants de la Samhitâ, du Brâhmana, de la Vâjasaneyi-Samhitâ, du Çatapatha-brâhmana, du Kâthaka et des sûtras de Kâtyâyana. Malheureusement il ne paraît pas avoir eu à sa disposition les sûtras propres du Yajus Noir.

Digitized by Google

La concordance avec l'Atharvaveda et le Rig, n'est pas non plus indiquée, excepté dans les paragraphes consacrés aux Kâmyeshṭi-yâjyâs. Cette lacune est vraiment regrettable, et il est à désirer que M. W. veuille bien utiliser pour la combler, la place qui lui restera probablement à la fin du 2e volume. Enfin M. W. a eu soin de donner tout ce qui est nécessaire des indications du pada, d'ajouter à chaque paragraphe un titre qui en spécifie au moins sommairement la destination rituelle, et d'imprimer en caractères espacés les principaux noms propres, ainsi que les mantras quand les brâhmaṇas, ne les citent que par leur pratîka ou partie initiale. Si l'on veut bien tenir compte de toutes ces dispositions, on avouera que M. W. n'a rien négligé dans le cadre étroit qu'il s'était tracé, pour rendre son édition aussi pratique que possible.

Il me reste à présenter une dernière espèce d'observations sur les services que la publication de M. W. pourra rendre aux études védiques. Mais avant de m'y engager, je me vois obligé d'essayer, au moins d'une façon sommaire, de donner un aperçu du contenu et de la disposition de la partie publiée de la Samhitâ. Les cérémonies n'y sont pas traitées une à une, dans leur succession réelle et chronologique : elles y sont pour ainsi dire démembrées; puis les différentes parties en sont ramenées à un ordre logique, qui n'est pas maintenu d'une manière bien conséquente, il est vrai, mais dont le dessein général est pourtant visible à travers la confusion de l'ensemble et des détails. Les principes de cet ordre, que le commentaire compare lui-même à la méthode des grammairiens (vid. Madhara ad T. S. t. 2, p. 245), et qu'on pourrait proprement appeler l'ordre indien, tant ce peuple l'a appliqué de préférence aux matières les plus diverses, même à celles qui le comportent le moins, peuvent se ramener à deux points : ne voir les choses que du côté formel, et procéder du général au particulier. Ainsi pour les sacrifices on ne s'occupe ni de leur objet, ni de leur enchaînement, ni de leurs affinités internes ou originelles; mais simplement de la forme même de l'acte : parmi ces formes, celle qui sans rien omettre d'essentiel, paraît la plus simple, est placée en tête comme forme normale, et il ne reste plus qu'à indiquer les différences pour en déduire les autres considérées comme autant de variétés. Tout le cérémonial se trouve ainsi ramené à trois normes ou *prakritis : l'agnihotra* du matin et du soir, l'*Ishti* de la nouvelle et de la pleine lune, et le *Somayâga* simple ou *Agnishtoma*. Chacune de ces prakritis est censée absolument indépendante des autres, et de plus complète, c'est-à-dire offrant la série entière des parties essentielles qui peuvent figurer dans ses variétés ou *vikritis* (cf. Mâdhava ad T. S. t. I, p. 8; t. II, p. 245). C'est là du moins l'idéal du système, tel que le commentaire s'efforce de l'établir, et il est à peine besoin d'ajouter que, présenté avec cette rigueur, il dépasse de beaucoup la conception des auteurs mêmes de la Samhitâ. En réalité il est trop artificiel pour ne pas être en défaut dès qu'on veut le pousser à bout. Malgré toutes les éliminations, les trois prakritis rentrent à chaque instant l'une dans l'autre. Ainsi point de Somayâga sans *paçu*, ou immolation d'une victime; en d'autres termes le paçu est une partie constitutive, ou *anga*, du Soma; mais par sa forme il est une variété de l'Ishṭi. D'autre part, point de sacrifice sans feu sacré : les cérémonies avec lesquelles le feu s'allume ou se réveille, l'édification du foyer et d'autres encore

Digitized by Google

appartiennent donc également aux trois prakritis; s'il y a par conséquent déjà un peu d'arbitraire à les rapporter à l'une d'elles, à l'agnihotra par exemple, ce sera bien pis, si la plupart de ces cérémonies doivent en même temps, pour quelques particularités de forme, être considérées comme des modifications de l'Ishti. Les auteurs de la Samhitâ ne paraissent pas s'être arrêtés à tous ces scrupules. On ne s'étonnera donc pas, si l'on veut bien se rappeler en outre ce qui a été dit plus haut des additions successives que paraît avoir subies le recueil, d'y trouver une confusion passablement embarrassante.

Le Ier Kânda comprend 8 prapâthakas : le 1er donne les mantras relatifs à l'Ishti de la nouvelle et de la pleine lune, qui est considérée comme la norme de toutes les Ishtis. Les brâhmanas de ces mantras, sans lesquels ceux-ci sont inintelligibles, se trouvent T. Br. III, 2-3. De plus il n'y a d'enregistré ici que les mantras murmurés par l'adhvaryu : tous ceux qui appartiennent soit au hotri, soit au maître de maison qui fait célébrer le sacrifice (yâjamâna), et qui accompagnent les actes les plus importants et comme le corps même de l'Ishti, sont renvoyés plus loin : il faut les chercher, ceux du hotri T. Br. III, 5 (et leurs brâhmanas T. S. II, 5-6), ceux du yajamâna T. S. I, 6. Les prapâthakas 2-4 renfermant les mantras d'une autre prakriti, de celle des sacrifices du Soma. Les brâhmanas absolument nécessaires à leur intelligence se trouvent T. S. VI, 1-6. Parmi les anga, ou cérémonies constitutives, du Soma se place le sacrifice d'un animal (paçu), qui est une modification de la prakriti précédente, de l'Ishti. Or la plupart des formalités qui lui sont communes avec cette dernière, et qui lui donnent ce caractère, sont précisément celles que le chapitre précédent exclut : elles sont également supprimées ici, mais d'une façon moins rigoureuse. Les prapâthakas 5, 6 et la moitié du 7e renferment des mantras et des brâhmanas relatifs 1° au renouvellement et à l'adoration du feu sacré, qui strictement seraient mieux à leur place dans les chapitres consacrés à l'agnihotra; 2° au rôle du yajamâna pendant l'Ishti. Le reste du 7e prapâthaka nous ramène au Somayâga; il donne les mantras que l'adhvaryu doit réciter à une des vikritis du Soma, le Vâjapeya : les brâhmanas s'en trouvent T. Br. I, 3; mais tous les mantras n'y sont pas reproduits. Le 8e prapâthaka contient des mantras et des brâhmanas relatifs à une autre variété du Somayâga, le Râjasuya ou sacre royal. Un brâhmana supplémentaire ou anubrâhmana relatif aux mêmes mantras se trouve T. Br. I, 6-8. A la suite du Râjasûya vient un paragraphe qui donne les mantras de la Sautrâmanî, cérémonie qui est en réalité une variété de l'Ishti, mais qui trouve sa place ici parce qu'elle ne se célèbre qu'à la suite d'un Somayâga : le brâhmana s'en trouve T. Br. I, 8. Le dernier paragraphe de chacun de ces huit prapâthakas, ainsi que de ceux des trois Kândas suivants, n'a aucun rapport ni avec ce qui précède, ni avec ce qui suit. Ces paragraphes forment entre eux un tout à part, qui a été réparti après coup sur les fins de chapitres. Ils contiennent des mantras à réciter par le hotri et un de ses acolytes aux Kâmyeshti, variétés non obligatoires de l'Ishti, et qui se célèbrent pour obtenir l'accomplissement de certains vœux déterminés. Les brâhmanas de la plupart de ces mantras se trouvent au livre suivant.

Le 2e Kânda ne poursuit pas plus loin l'exposition des différentes vikritis du

Digitized by Google

Soma, commencée dans le livre précédent, bien que la liste n'en soit pas épuisée. Il se divise en six prapâthakas et ne renferme à peu près que des brâhmanas. 1-4 traitent de ces sacrifices votifs dont il vient d'être question, d'abord de ceux où l'on immole une victime (Kâmyapaçu), puis de ceux où l'on ne présente qu'une oblation (Kamyeshṭi). Bien que les 1ers ne soient que la modification d'une modification (du paçu proprement dit), tandis que les 2es sont des modifications d'une prakṛiti (de l'Ishṭi), le commentaire qui a réponse à tout, dit que les Kâmyapaçus viennent en tête, parce que leur exposition prend moins de place; et en effet ils ne remplissent qu'un chapitre sur 4. Les mantras des Kâmyeshṭis sont répartis, comme il vient d'être dit, à la fin des chapitres des Kândas I-IV. Les prapâthakas 5-6 nous ramènent à l'Ishṭi proprement dite. Ce sont des brâhmanas relatifs soit au rôle de d'adhvaryu aux sacrifices de la nouvelle et de la pleine lune, et en ce sens ils font quelquefois double emploi avec T. Br. III, 2; soit à celui du hotṛi dans les parties de ces mêmes sacrifices que nous avons vues supprimées T. S. I, 1. Les mantras de ces derniers se trouvent T. Br. III, 5.

Le 3e Kanda en 5 prapâthakas renferme les mantras accompagnés de leurs brâhmanas relatifs soit au Soma, soit à l'Ishṭi. Comme l'indique le titre d'Aupânuvâkya Kânda que lui donne déjà l'Anukramaṇî, il forme un véritable supplément à T. S. I, 1-4.

Le 4e Kanda enfin renferme en sept prapâthakas les mantras relatifs à l'établissement du feu sacré, à l'édification du foyer. Le 5e prapâthaka est consacré tout entier aux litanies en l'honneur de Rudra qui se récitent à cette occasion : Les brâhmanas de ces mantras se trouvent au livre suivant. Le 6e prapâthaka est tout à fait hors de place : ce sont des mantras relatifs à l'açvamedha, ou sacrifice du cheval, sans aucun lien ni avec ce qui précède, ni avec ce qui suit : le commentaire se contente de dire qu'on les a mis là en vue de l'étude.

Cette maigre analyse paraîtra bien insuffisante; je crois cependant qu'il en resort cette conclusion, que la publication de M. W., si elle doit se réduire à la Samhitâ, restera forcément une œuvre incomplète et en partie inintelligible; qu'elle réclame la publication du Brâhmana comme un complément nécessaire, comme une partie inséparable d'un seul et même tout; et qu'alors même la matière restera encore assez confuse et assez difficile pour nécessiter des explications courantes, qu'on pourra rendre aussi brèves que possible, mais qui devront donner, au moins en substance, les indications fournies par les Sûtras et par les commentaires indigènes. Que faire d'une suite d'invocations comme celles-ci : « Pour la vigueur, toi! pour le suc, toi! Vous êtes allant; vous êtes venant. » Que le divin Savitṛi vous mène à la meilleure des œuvres! » sans l'aide d'un guide qui, pour chaque mot, nous dise de quoi il s'agit au juste? Les excellents services que rend tous les jours le petit Rig-Veda d'Aufrecht, ne sauraient être invoqués comme un précédent. Nous nous trouvons ici sur un tout autre terrain. L'interprétation philologique n'y est pas maîtresse comme elle l'est pour le Rig. Pour le Yajus nous sommes sous la dépendance de l'Exégèse indigène et obligés de nous en remettre à elle pour une infinité de realia que les vieux textes indiquent à peine. Cela est si vrai, que M. W. qui n'est pas, tant s'en faut, un admirateur

Digitized by Google

de ces commentaires, a cru lui-même devoir les donner soit en entier, soit en extraits, dans son édition du Yajus Blanc. Sans doute ce sera un service notable que nous aura rendu M. W. en nous donnant dès maintenant des textes qui, au train dont marche l'édition de Calcutta, se seraient fait attendre encore bien des années. Nous devons également lui savoir gré de nous les présenter sous une forme si correcte, si commode et si peu coûteuse; et il semble qu'il y ait vraiment mauvaise grâce à importuner de nouvelles demandes qui n'a pas fini de donner. Mais M. W. sait mieux que personne que, même pour celui qui à son édition de la Samhitâ joindrait le Brâhmaṇa commenté de Calcutta, celle-ci serait encore insuffisante à plusieurs égards, parce que les commentaires de la Samhitâ et du Brâhmaṇa sont inséparables comme les deux ouvrages eux-mêmes, parce qu'ils se supposent et se répondent constamment, et qu'être privé de l'un, c'est presque être condamné à ne pas se servir de l'autre. J'irai même plus loin, puisque j'en suis à faire des réserves, et j'avouerai à M. W. que, dans mon humble opinion, il aurait rendu infiniment meilleur service aux études védiques, en donnant, au lieu d'une édition du Taittirîya Yajus, condamnée de toute façon à faire double emploi, une édition (eût-elle dû être entreprise avec de moindres ressources) du Kâṭhaka, lequel, malgré toutes les concordances et tous les extraits possibles, n'en reste pas moins une lettre close pour ceux qui n'ont pas la bonne fortune de vivre auprès d'un grand dépôt de manuscrits.

A. Barth.

---

125. — **Histoire de l'Économie politique** des anciens peuples de l'Inde, de l'Égypte, de la Judée et de la Grèce, par Du Mesnil-Marigny. Paris, Plon, 1872. 2 vol. in-8°, 487-442 p.

M. Du Mesnil-Marigny, en écrivant les deux volumes, édités avec luxe, dont nous venons de reproduire le titre, a essayé de prouver que les anciens «possédaient, » dans leur plénitude, nombre de notions judicieuses et d'une application jour- » nalière, que les écoles économiques modernes font seulement remonter à » leurs fondateurs. » Il ne veut plus entendre dire « que l'économie politique est » une découverte récente, » et il va montrer que, si cette proposition a pu avoir cours jusqu'ici, la faute en est « aux érudits, qui, plus linguistes qu'économistes, » n'ont pas toujours été à même de saisir le véritable sens des locutions relatives » à cette science. »

Parmi les appréciations erronées qu'il se propose de redresser, il y en a trois surtout qui l'ont vivement choqué, et, dès les premières pages (I, p. 38), il nous présente leur réfutation comme caractéristique de l'originalité de son livre. — Voyons ce qu'il faut en penser.

1° Tous les archéologues s'accordent à dire que les cinquantièmes (πεντηκοσταί), fréquemment cités par les auteurs anciens, étaient des droits de douane perçus dans les ports de l'Attique sur toutes les marchandises importées; — et que les ἐπώνια étaient des droits de mutation, variables de un à vingt pour cent, perçus sur les ventes.

M. Du Mesnil-Marigny n'hésite pas à transposer ces définitions. Pour lui les ἐπώνια sont des droits de douane, variant de cinq à vingt pour cent; les πεντη-

Digitized by Google

κοσταί sont des droits de vente sur les marchandises étalées ou vendues dans l'Emporium d'Athènes (II, p. 262 et s.).

Malgré tous les arguments invoqués pour justifier cette opinion, nous restons fidèle à la doctrine générale, appuyée sur les déclarations formelles des lexiques grecs. — Harpocration, Pollux, les ῥητορικαὶ λέξεις, l'*Etymologicon magnum* donnent tous la même définition des ἐπώνια : τέλος ἐπὶ τῇ ὠνῇ διδόμενον, καταβαλλόμενα ὑπὲρ τῶν πιπρασκομένων τέλη. Tous nous disent également que les πεντηκοσταί sont des droits de douane : πεντηκοστεύοντες· οἷον εἰς τὸν Πειραῖα κατάγοντες ἐτέλουν τοῖς ἐγχωρίοις (Bekker, *Anecdota*, I, 192); τῶν εἰσαγομένων εἰς τὸν Πειραῖα φορτίων καὶ ἀνδραπόδων ἐκ τῆς ἀλλοδαπῆς πεντηκοστὴν ἐτέλουν οἱ ἔμποροι (*Eod. loc.* I, 297). — Le témoignage des grammairiens est confirmé par Démosthène. Il nous apprend, *C. Lacritum*, § 29, R. 932, que les navires, qui apportaient des marchandises dans l'Attique, étaient obligés, au moment où ils les déchargeaient, de payer les cinquantièmes, πεντηκοστεύειν. Ailleurs, *C. Phormionem*, § 7, R. 909, pour établir l'importance du chargement d'un navire partant d'Athènes et se dirigeant vers le Bosphore, le même orateur produit en justice un extrait des registres des Pentécostologues. — Les πεντηκοσταί étaient donc bien des droits de douane. Qui dit « droits de douane » dit évidemment « taxes commerciales », et Pollux a pu écrire, sans que son autorité nous soit opposable, que les Pentécostologues percevaient les τέλη ἐμπορικά (VIII, 132).

M. Du Mesnil-Marigny ne peut pas se résigner à admettre que les Athéniens se soient contentés d'un droit de deux pour cent. Comment croire, dit-il, que, dans une République dont le commerce était très-florissant, les douanes aient produit seulement trente-six talents? Et pourtant, c'est à ce chiffre si faible qu'Andocide évalue les revenus annuels du cinquantième (*de Mysteriis*, § 134). L'État eût même été en perte; car la somme entière était insuffisante pour faire face aux dépenses d'un service de surveillance convenable sur tous les confins de l'Attique.

Mais rien ne nous prouve d'abord que les recettes des douanes fussent seulement de trente-six talents. Les droits sur les diverses espèces de marchandises pouvaient faire l'objet d'adjudications distinctes. Un discours de Démosthène, *C. Neæram*, § 27, R. 1353, nous offre l'exemple d'un fermier, qui avait traité uniquement pour le cinquantième du blé. Il est donc possible qu'Andocide fût un adjudicataire partiel. — Veut-on même que les trente-six talents aient représenté la totalité des revenus des douanes, il ne faut pas oublier que le texte d'Andocide se rapporte aux années qui suivirent l'anarchie, à une époque où le commerce d'Athènes devait être moins étendu qu'il ne le fut dans des circonstances plus favorables, et il dépasserait encore de beaucoup quarante millions[1]. — Quant à la prétendue insuffisance des trente-six talents pour l'organisation du service, elle n'est que le résultat d'une distraction de l'auteur, qui a perdu de

1. M. Du Mesnil-Marigny, II, p. 274, dit seulement *dix* millions; mais il ne tient pas compte de la valeur relative de l'argent. Pour se faire aujourd'hui une idée des sommes exprimées par Andocide et ses contemporains, il faut au moins les quadrupler. Le chiffre de quarante millions doit de plus être augmenté d'un capital représentant cinquante fois les frais de perception et les bénéfices réalisés par les traitants.

Digitized by Google

vue une règle très-certaine : Les frais de perception étaient à la charge des traitants, et l'État encaissait, sans avoir à payer aucune dépense, tout le prix de l'adjudication.

Les marchandises étrangères qui figuraient sur les marchés de l'Attique supportaient donc un droit de douane, fixé, d'une façon générale à deux pour cent, et un droit de marché plus ou moins considérable. Cette double obligation n'éloignait pas les commerçants des ports d'Athènes; ils la subissaient sans trop se plaindre, et, même dans les traités qui intervenaient entre la République et les États étrangers, on ne dédaignait pas de la rappeler. Dans une convention diplomatique entre les Corésiens et les Athéniens, nous lisons : τελεῖν δὲ τὴν πεντηκοστὴν τοῖς πεντηκοστολόγοις τοὺς εἰσάγοντας μίλτον (Rangabé, *Antiquités helléniques*, n° 677).

2° M. Du Mesnil-Marigny, on le sait depuis longtemps, n'est pas un partisan du libre échange. Toutes ses sympathies sont pour le régime protecteur. Aussi s'efforce-t-il « de démontrer d'une manière irréfutable, par quantité d'exemples, » que le régime de la protection des industries nationales ne remonte pas seule- » ment à Colbert et qu'il était fort en usage dans l'antiquité » (I, p. 38). — Cette thèse, en ce qui concerne la Grèce, est développée avec une habileté que nous ne voulons pas méconnaître; mais, après avoir étudié attentivement les exemples invoqués, nous croyons n'avoir rien à retrancher de ce que nous avons écrit en 1864[1]. Les économistes d'Athènes n'ont pas, dans la préparation des règlements de douanes, obéi à des principes bien arrêtés; ils ont simultanément mis en pratique tous les systèmes, moins un seul qui est précisément celui que leur attribue M. Du Mesnil-Marigny. Les lois qui prohibaient certaines importations étaient motivées, non par le désir de favoriser le commerce local, mais bien plutôt par un sentiment d'hostilité contre le pays dont les produits étaient repoussés. Le décret de Charinos, entre autres, ce décret que Périclès fit voter en 432 et qui fermait aux Mégariens les marchés d'Athènes et tous les ports soumis aux Athéniens, n'avait pas d'autre but que de ruiner le commerce de Mégare. C'était une mesure de représailles, pour punir les Mégariens d'avoir, quelques années auparavant, brisé sans grief légitime l'alliance qu'ils avaient contractée avec Athènes.

Il y a bien toutefois, relativement à l'Inde, un fait qui semblerait favoriser la prétention de M. Du Mesnil-Marigny. « Les divers États de la péninsule frap- » paient, à l'importation, de plus forts droits *ad valorem* sur les étoffes de soie » façonnée que sur la soie grége » (I, p. 106), ce qui pourrait, en effet, s'expliquer par le désir de réserver aux Indiens la fabrication des étoffes qui ont la soie pour base. Mais, grâce au procédé très-peu scientifique que l'auteur a adopté pour les renvois aux sources, et qui ne permet au lecteur de retrouver que les textes dont il a d'ailleurs connaissance, nous n'avons pas pu contrôler l'affirmation de M. Du Mesnil-Marigny. Aussi, provisoirement, nous évitons de nous prononcer.

A propos de ces questions de douanes, l'auteur donne, II, p. 315, une explication

1. Voir aussi *Revue critique de législation et de jurisprudence*, t. XXVII, p. 57 et s.

Digitized by Google

très-ingénieuse d'une prohibition athénienne qui cause quelque surprise, la défense d'exporter des figues. D'après lui, les historiens ont confondu l'arbre producteur et l'objet produit. De même que les Hollandais ont interdit l'exportation des muscadiers, des poivriers, des girofliers, tout en permettant celle des épices, de même Solon avait défendu l'exportation des figuiers, et autorisé celle des figues. — Malheureusement toute notre sagesse, toutes nos habiletés d'interprétation ne peuvent pas prévaloir contre les témoignages formels des anciens : Plutarque dit très-nettement que, de tous les produits du sol, l'huile seule pouvait être transportée à l'étranger : τῶν δὲ γινομένων διάθεσιν πρὸς ξένους ἐλαίου μόνον ἔδωκεν ὁ Σόλων (Solon, 24); le poète comique Alexis et Philomneste parlent des figues, τὰ σῦκα, et non pas des figuiers; et, s'il pouvait y avoir encore quelque incertitude, elle disparaîtrait devant le témoignage d'Ister qui déclare que la prohibition porte sur les figues sèches : οὐδ' ἐξάγεσθαι τῆς Ἀττικῆς τὰς ἀπ' αὐτῶν (Ἀττικῶν) γινομένας ἰσχάδας (Athénée, III, Sect. 6, C. 74). Si, nonobstant ces défenses, les figues de l'Attique étaient servies sur la table des rois de Perse, c'est que, indépendamment des contraventions qui échappaient à toute pénalité, les infractions révélées par les délateurs furent si nombreuses que le titre de sycophante devint une expression générique par laquelle on désigna tous les délateurs.

3° Voici la troisième grande découverte de M. Du Mesnil-Marigny : « dans » l'Attique, les unités de mesure qui servaient à apprécier les longueurs, les » poids, les capacités, ainsi que les monnaies, dérivaient toutes d'une longueur » primitive et d'un cube d'eau distillée ayant cette longueur pour côté, système » métrologique dont cependant bien des personnes font honneur au génie de la » France » (I, p. 10). — Ainsi, l'amphore, mesure de capacité, était un cube ayant un pied sur chaque côté; le talent, mesure de pesanteur, représentait le poids d'un cube d'eau de pluie ayant les dimensions de l'amphore; enfin, le talent d'argent, mesure de valeur, était une quantité d'argent pesant exactement un talent. — Toutes nos mesures dérivent du mètre; toutes les mesures athéniennes dérivaient du pied.

Puisque le pied attique formait la base de tout le système, il est très-important de connaître avec certitude sa longueur. — Jusqu'ici tous les métrologistes ont enseigné que le pied grec et le pied italique différaient l'un de l'autre et que leurs longueurs étaient entre-elles dans le rapport de 25 à 24. Il y a, il est vrai, quelques divergences dans les évaluations métriques. Stuart donne au pied grec $0^{m}.3083$; Leroy, $0^{m}.3048$; M. Vasquez-Queipo, $0^{m}.3086$; M. Aurès, $0^{m}.307$. Mais, comme l'écart ne dépasse pas quatre millimètres, il n'a pas une très-grande importance, tout le monde étant d'accord sur le principe. — M. Du Mesnil-Marigny rompt l'harmonie en affirmant que le pied romain et le pied attique ne différaient en aucune façon et qu'ils équivalaient tous les deux à $0^{m}.2971$.

Le principal argument de tous les métrologistes se trouve dans les cent pieds (Ἑκατόμπεδος) du Parthénon. Seulement, les uns les mesurent sur le gradin supérieur du stylobate (Stuart); d'autres sur le développement de la frise (Leroy); d'autres sur la base des colonnes angulaires de dehors en dehors

Digitized by Google

(Aurès). — M. Du Mesnil-Marigny les cherche dans la longueur de l'area du naos, qui seul est appelé dans les inscriptions Hécatompédon. — Nous n'osons pas juger d'une façon tranchante cette innovation; nous dirons toutefois que, s'il faut en juger par les plans du Parthénon publiés par M. Beulé, la longueur du naos serait plus grande que celle du gradin supérieur du stylobate, ce qui ruinerait immédiatement tout le raisonnement. Nous ajouterons que, soit dans les historiens, soit dans les lexicographes, le mot Hécatompédon désigne habituellement le temple tout entier : Ὁ Παρθενὼν ὑπό τινων Ἑκατόμπεδος ἐκαλεῖτο (Harpocration); Ἑκατόμπεδος νεὼς ἐν τῇ Ἀκροπόλει παρθένοις κατασκευασθείς (Hésychius). Or, il nous semble peu naturel que les Athéniens aient caractérisé un temple en indiquant la longueur d'une des salles intérieures au lieu de s'attacher à une des dimensions extérieures frappant tous les yeux.

Si l'on admet le point de départ et les raisonnements de M. Du Mesnil-Marigny, les conséquences sont naturellement indiquées : l'amphore attique valait 26 litres 22; le talent attique pesait 26 kilogrammes 22; la drachme d'argent pesait 4 gr. 37. — Cependant toutes ces évaluations s'écartent notablement de celles qui sont généralement adoptées par les savants. Pour les monnaies notamment, il est très-rare de rencontrer des drachmes dépassant 4 gr. 30, M. Le Normant fixe la moyenne à 4 gr. 25; M. Beulé à 4 gr. 30 pour l'ancien style seulement, à 4 gr. 15 pour le nouveau. — Il n'y a donc rien de moins démontré que la nouvelle théorie de M. Du Mesnil-Marigny.

— Par la critique à laquelle nous venons de soumettre les points que l'auteur nous indique comme les plus saillants de son œuvre, les lecteurs pourront juger si M. Du Mesnil-Marigny a été bien inspiré lorsqu'il a reproché « à tous les » interprètes des auteurs anciens, à Bœckh lui-même, de n'avoir fait que des » études superficielles de la science économique ou même d'avoir négligé de s'en » occuper » (II, 288). Il faut les louer, au contraire, de ce qu'ils n'ont pas fait abstraction des textes pour nous présenter comme admises par les anciens des doctrines purement fantaisistes et n'ayant aucune base sérieuse.

On ne devra pas maintenant s'étonner, si l'on rencontre dans les deux volumes de M. Du Mesnil-Marigny beaucoup de propositions très-contestables, au milieu de renseignements utiles sur l'organisation territoriale, sociale et politique des anciens, sur leur agriculture, leur industrie, leurs arts, leur commerce, leur crédit, etc. — Nous allons prendre au hasard quelques exemples parmi ceux qui nous ont le plus frappé. Homère s'est proposé « d'immortaliser, non pas le soi-» disant héros, poussé par le démon des combats à opprimer et à fouler les » peuples, mais bien seulement le défenseur du citoyen paisible » (I, 18). — Les sculptures du Parthénon « ne sont pas de nature à pouvoir immortaliser l'artiste » de notre temps auquel on les devrait » (II, 183). — Les œuvres de Phidias et de Praxitèle sont « d'une faiblesse insigne » et constituent de « graves atteintes » aux règles du goût » (II, 182 et 183). — « Les taureaux sacrés, Apis et » Mnévis, n'étaient que de superbes étalons, choisis avec beaucoup de soin, dans » le but d'obtenir des extraits d'un ordre supérieur » (I, 228). — « Peu de temps » avant la sortie de l'Égypte, l'anthropophagie, cette honte de l'humanité, était » encore dans les mœurs des Israélites » (I, 370). — Les lois juives autorisaient

Digitized by Google

la castration (I, 373).—Le prêt à intérêt était permis entre israélites (I, 422)[1]. — Le vol était l'objet des sympathies de Moïse (I, 435)[2]. — « La législation » indienne permettait dans les transactions une plus grande liberté que celle » dont nous jouissons, puisque les immeubles pouvaient, ainsi que les objets » mobiliers, être donnés en gage au prêteur » (I, p. 143); proposition qui, pour le dire en passant, démontre qu'on peut prendre le titre d'économiste sans avoir lu le Code civil, notamment les articles 2072, 2085 et s., etc.

Nous terminerons par une critique qui s'adresse, non-seulement à M. Du Mesnil-Marigny, mais encore à beaucoup d'autres historiens. On affirme généralement, sur la foi de Diodore, I, 80, que le vol était autorisé par les lois égyptiennes. Les voleurs, dit-on, formaient, en Égypte, une association à la tête de laquelle était placé un chef, dont la mission était de recevoir tous les objets dérobés et toutes les réclamations formées par les propriétaires. Ceux-ci étaient admis à reprendre leurs biens en payant à l'association le quart de leur valeur. Institution étrange, mais qui, d'après M. Du Mesnil-Marigny, « repose sur des » témoignages si nombreux, si authentiques, qu'il ne peut y avoir une ombre de » doute à son égard » (I, 210). — A l'exception de Diodore et du jurisconsulte Ariston[3] (Gellius, XI, 18, 16),— que l'auteur a le tort de confondre avec Aristote[4], — nous ne connaissons aucun de ces témoins authentiques, si nombreux que toute hésitation doit disparaître. Il eût été prudent de les citer. Car Diodore et Ariston ne nous inspirent pas une confiance absolue. Dans les rituels funéraires, l'âme du mort qui comparaît devant son juge et qui veut obtenir justice, se confesse en ces termes : « Je n'ai pas blasphémé; je n'ai pas trompé; je n'ai » pas volé..... » Dans la prière solennelle que les prêtres au nom du défunt adressaient aux dieux, ils disaient : « Je n'ai jamais été un dépositaire infidèle, » je n'ai jamais fait le mal; je me suis soigneusement abstenu de toute injustice... » Le vol était donc prohibé par la religion. Or, les lois de l'Égypte n'autorisaient pas habituellement les actes que la religion défendait. Comment croire d'ailleurs que le vol fût licite dans un pays où chacun devait justifier de moyens d'existence, où ceux qui vivaient de gains injustes étaient punis de mort, où ceux qui falsifiaient les titres, les poids ou les mesures perdaient les deux mains? Aussi nous lisons dans Hérodote qu'Amasis fut plusieurs fois condamné comme voleur, ἁλίσκετο (II, 174); d'après la Genèse, 44, 9 et 16; 43, 18, les lois égyptiennes soumettaient le voleur à la servitude ou à la mort; on connaît enfin l'histoire dramatique des deux frères dont parle Hérodote, II, 121; l'un d'eux, pris au piége dans le trésor de Rhampsinite, dit à l'autre : « Si je suis vu et reconnu, » je te perds en même temps que moi. » — Il est donc permis de soutenir, avec de Pauw et M. Thonissen, que Diodore a pris pour une loi égyptienne une sorte

1. Deutéronome, 23, 19-20 : « Non foenerabis fratri tuo ad usuram pecuniam..... sed » alieno. »

2. Exode, 19, 15 : « Non furtum facies. » Cf. eod. loc. 21, 16 : « Qui furatus fuerit » hominem..... morte puniatur » eod. loc. 22. 1; Lévitique, 19, 11; Deutéronome, 5, 19, etc.

3. Titus Aristo, auteur de *Notes* sur Labéon, fut conseiller de l'empereur Trajan (L. 5, D Si *a parente*, 37, 12) et ami de Pline (*Epist.* I, 22; VIII, 14).

4. Ailleurs, t. I, p. 73, M. Du Mesnil-Marigny attribue à Lycurgue un propos qui appartient à Solon (Cicéron, *pro Roscio Amerino*, XXV, § 70).

Digitized by Google

de traité conclu avec un chef d'Arabes nomades, qui, moyennant une redevance, restituait aux légitimes propriétaires les objets volés par les Arabes placés sous ses ordres. E. CAILLEMER.

126.— **Sanct Gallische Geschichtsquellen,** neu herausgegeben durch G. MEYER VON KNONAU (Extrait des *Mittkeilungen zur vaterlændischen Geschichte* de la Société historique de Saint-Gall). St. Gallen, Huber u. Comp. 1870. In-8°, xxxij-150 p.

La société historique du canton de Saint-Gall a décidé naguère la publication des plus anciennes sources de son histoire locale et a confié cette tâche à un jeune professeur de Zurich que nous avons eu plusieurs fois déjà l'occasion de mentionner dans la *Revue* comme un des plus savants connaisseurs du passé de son pays. C'est la première partie de son travail que M. Meyer de Knonau présente aujourd'hui au public, avec une courte introduction qui en fait ressortir le but et les résultats généraux. On connaît la haute importance du monastère de Saint-Gall et le mérite de ses nombreux chroniqueurs, surtout pour l'histoire de la Suisse et de l'Allemagne méridionale, pendant les premiers siècles du moyen-âge. Le premier fascicule de M. de K. ne s'occupe guère que de l'époque légendaire de l'histoire de la puissante abbaye. Nous y trouvons la vie de son patron, et celle de son premier abbé régulièrement élu. La *Vita S. Galli* comme la *Vita S. Otmari,* telles que nous les lisons ici, sont dues à la plume exercée du savant Walafrid Strabon, qui les rédigea à la demande de l'abbé Gozbert, au IXe s., d'après des récits anonymes plus anciens, des notes du diacre Gozbert, neveu de l'abbé du même nom, et un récit de la translation de S. Otmar, due à un moine du couvent, nommé Iso. Ces deux biographies avaient été publiées pour la dernière fois en 1829 dans le deuxième volume des *Monumenta* de Pertz, par M. Ildephonse d'Arx, avec quelques autres pièces, sous le titre de *Scriptores rerum Sangallensium.* Malgré les soins consacrés à cette publication, M. M. de K. a pu corriger de nombreuses erreurs de lecture, en collationnant encore une fois les manuscrits originaux. Mais le principal mérite de l'édition nouvelle consiste dans les notes nombreuses et très-détaillées qui partout accompagnent et commentent le récit. C'est là surtout qu'il faut chercher ce qui surnage de faits historiques au milieu des pieuses légendes qui fixaient principalement l'attention du narrateur, trop éloigné d'ailleurs de l'époque où avait vécu le principal héros de ses récits[1]. Qu'il nous soit permis d'exprimer un regret; le savant éditeur aurait dû résumer lui-même dans un paragraphe spécial de son introduction, les données historiques sérieuses que fournissent les textes, afin de faciliter la tâche aux lecteurs plus pressés et de leur fournir une esquisse rapide de l'existence d'un des apôtres les plus intéressants de l'Allémanie, au début du VIIe siècle. La seconde livraison devra contenir les *Casus S. Galli* de Ratpert, la troisième, la *Continuatio casuum S. Galli* d'Ekkehard. Espérons qu'elles ne se feront pas trop longtemps attendre. Rod. REUSS.

1. Une grande incertitude règne sur la chronologie de la vie de S. Gall. Les historiens de l'Église les plus compétents varient d'un quart de siècle pour la date de sa mort; Héfélé, le savant évêque de Rottenbourg, la place en 627. Comp. aussi Gelpke, *Kirchengeschichte der Schweiz,* I, p. 275. Quant à Otmar, sa biographie est mieux connue, parce qu'il vivait bien plus tard; il n'est mort qu'en 759.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE

D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

Digitized by Google

NOGENT-LE-ROTROU IMPRIMERIE DE A. GOUVERNEUR.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE

D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

MM. M. BRÉAL, P. MEYER, CH. MOREL, G. PARIS.

Secrétaire de la Rédaction : M. AUGUSTE BRACHET.

SIXIÈME ANNÉE

DEUXIÈME SEMESTRE.

FOREIGN
BODL:LIBR
PERIODICALS

PARIS
LIBRAIRIE A. FRANCK
F. VIEWEG, PROPRIÉTAIRE
67, RUE RICHELIEU, 67

1872

FOREIGN
BODL:LIBR
PERIODICALS

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNÉE 1872

TABLE DU DEUXIÈME SEMESTRE

	Art.	Pages
AGNI (Jéhovah et), voy. OBRY.		
ALBERT, La littérature française des origines au XVIIe siècle (G. P.)	234	360
Allemand (Enseignement de l') dans les gymnases, voy. LAAS.		
Alphabet phénicien (Propagation de l'), voy. LENORMANT.		
Alsace (Histoire de l'), voy. LORENZ.		
Analecta juris Pontificii (P. V.)	201	250
— *Warmensia*, voy. HIPLER.		
ANCONA (D'), voy. *Sacre Rappresentazioni*.		
Anthologia graeca carminum christianorum, p. p. CHRIST et PARANIKAS (Ch. Thurot)	143	55
— *latina*, éd. p. RIESE (G. Boissier)	216	308
ARANY et GYULAI, Recueil de poésie populaire hongroise (Ed. Sayous)	236	366
ARNSTÆDT, Rabelais et son Traité d'éducation	212	293
Assemblées provinciales sous Louis XVI, voy. LUÇAY.		
BACHOFEN, voy. GIRAUD-TEULON.		
BAILLY, Grammaire grecque élémentaire (L. Havet)	240	372
— Article supplémentaire (M. B.)	244	385
Bas-reliefs grecs, voy. SCHŒNE.		
BAUDOUIN, voy. DESBARREAUX-BERNARD.		
BAUER, Sur les *Héraclides*, la *Médée* et l'*Iphigénie* d'Euripide (H. Weil)	220	324
BEAUFILS, Grammaire latine (M. B.)	198	242
— (Lettre de M.)		332
Belgique (Ethnologie de la), voy. VANDERKINDERE.		
— (Objets étrusques découverts en), voy. SCHUERMANS.		
BERNARD DE BÉARN, voy. DESBARREAUX-BERNARD.		
BERNOUILLI, La Chronique lucernoise de Russ (R.)	242	384
BERNUS, Richard Simon (C. T.)	195	236
BEZZENBERGER, voy. FREIDANK.		
Bibliographie, voy. *Variétés*.		
— *alsacienne*, voy. RISTELHÜBER.		
BŒHMER, De sonis grammaticis (Louis Havet)	155	100
BOISSÉE, voy. DION CASSIUS.		
BORDIER, voy. *Chansonnier*.		

Digitized by Google

	Art.	Pages
BOSSERT, Gœthe (Ch. Joret)	205	267
BOUCHÉ-LECLERCQ, Les Pontifes de l'ancienne Rome, 1er art. (G. Boissier)	173	148
— 2e art. (X.)	»	152
BOVET, Histoire du psautier des églises réformées (M. N.)	223	328
BRAGA, Tableau de la littérature portugaise (G. P.)	225	331
BRANDES, Courants principaux de la littérature du XIXe siècle	165	128
Brézil, voy. SCULLY.		
BRIZ, Chants populaires de la Catalogne (A. Morel-Fatio)	179	168
BRUNNER, voy. JOSEPH II.		
BRUNS, Fontes juris romani antiqui (A. Rivier)	144	58
BÜHLER, Catalogue de manuscrits sanscrits (M. B.)	167	134
BURNOUF, Science des Religions (Abel Bergaigne)	146	65
C. T., La question du vase de sang, voy. *Variétés*.		
Cambodgien, voy. JANNEAU.		
CAMPOS LEYZA (DE), Clef de l'interprétation hébraïque (S. Guyard)	197	241
Canons, voy. DEUSDEDIT.		
Canti popolari delle isole eolie, p. p. BRUNO (Th. de Puymaigre)	207	282
Carte des États de l'Europe centrale, voy. WOLFF.		
Catalogne (Chants populaires de), voy. BRIZ.		
Chansonnier (Le) huguenot du XVIe siècle, p. p. BORDIER (P. M.)	191	214
CHASLES, Histoire nationale de la littérature française	157	107
CHASSANG, Dictionnaire grec-français (M. B.)	160	118
— Nouvelle grammaire grecque (L. Havet)	240	372
— Article supplémentaire (M. B.)	244	385
CHÉRUEL, voy. MAZARIN.		
Cheval et Cavalier, voy. JAEHNS.		
CHEVALIER, Origines de l'Église de Tours (G. Monod)	149	84
CHILDERS, Dictionnaire pâli	232	353
Chine (Place de la) dans la philologie, voy. EDKINS.		
CHRIST, voy. *Anthologia graeca*.		
Christianisme, voy. HAVET.		
Chronique lucernoise, voy. BERNOUILLI.		
Clef de l'interprétation hébraïque, voy. CAMPOS LEYZA.		
CONDÉ (Princesse de), voy. HENRARD.		
Conquête de Constantinople, voy. VILLEHARDOUIN.		
— *normande*, voy. FREEMAN.		
Considérations sur le monde antique, voy. DOLLFUS.		
— *sur la marche des idées et des événements dans les temps modernes*, voy. COURNOT.		
Constantinople (Conquête de), voy. VILLEHARDOUIN.		
Constitution politique et juridique des Franks, voy. SOHM.		
Correspondance : Un séjour en France pendant la Révolution (H. Lot)		315
— voy. *Séjour*.		

Digitized by Google

	Art.	Pages
Correspondance : Lettre de M. BEAUFILS		332
COURDAVEAUX, Eschyle, Xénophon et Virgile (H. Weil)	131	17
COURNOT, Considérations sur la marche des idées et des événements dans les temps modernes (Henry Chotard)	192	219
DELBRÜCK et WINDISCH, Recherches syntaxiques. 1er art. (Charles Thurot)	132	27
— 2e art. (A. Bergaigne)	166	129
DELISLE, Restitution d'un registre des actes du Parlement de Paris de 1269 à 1298	174	153
DESBARREAUX-BERNARD et BAUDOUIN, Inventaire des livres et du mobilier de Bernard de Béarn (T. de L.)	190	212
DEUSDEDIT, Collectio canonum, p. p. MARTINUCCI (P. V.)	177	163
DEVÉRIA, voy. *Papyrus.*		
Dictionnaire bavarois, voy. SCHMELLER.		
— *grec-français*, voy. CHASSANG.		
— *historique de la France*, voy. LALANNE.		
— *littéraire de la Grèce, de Rome et du Moyen-Age*, voy. MELLO.		
— *pâli*, voy. CHILDERS.		
DIDOT, Étude sur Jean Cousin (J.-J. G.)	186	200
DION CASSIUS, traduit p. BOISSÉE (Ed. Tournier)	219	324
Discretio, voy. FREIDANK.		
DOLLFUS, Considérations sur le monde antique (A. Bergaigne)	193	225
DRÆGER, Syntaxe historique de la langue latine (Ch. Thurot)	135	36
Droit canonique occidental, voy. MAASSEN.		
— *lombard*, voy. ZORN.		
— *pontifical*, voy. *Analecta.*		
— *romain*, voy. BRUNS, GIRAUD, MOMMSEN.		
Dutch (Le) pensylvanien, voy. HADELMANN.		
EBERHARD, voy. *Romans grecs.*		
EDKINS, Place de la Chine dans la philologie	203	257
Église de Tours, voy. CHEVALIER.		
EICHELKRAUT, Folquet de Lunel (II.)	158	110
ERMANNSDŒRFER, Documents pour servir à l'histoire de l'Électeur Frédéric-Guillaume, t. VI (R. Reuss)	152	92
ESCHYLE, voy. COURDAVEAUX.		
États de Languedoc, voy. TOURTOULON.		
— (Cartes des) de l'Europe centrale, voy. WOLFF.		
Étrusques (Objets) découverts en Belgique, voy. SCHUERMANS.		
EURIPIDE, voy. BAUER.		
Europe centrale (Carte des États de l'), voy. WOLFF.		
FEILLET, voy. RETZ.		
FOLQUET DE LUNEL, voy. EICHELKRAUT.		
Franks (Constitution politique et juridique des), voy. SOHM.		
FRÉDÉRIC-GUILLAUME, voy. ERMANNSDŒRFER.		
FREEMAN, Histoire de la conquête normande (R. Reuss)	136	39

Digitized by Google

	Art.	Pages
FREIDANK, *Discretio*, p. p. BEZZENBERGER	137	41
FROMMAN, voy. SCHMELLER.		
GAIDOZ, voy. *Variétés*.		
Gardien (Le) de la langue hongroise, voy. SZARVAS.		
Genèse, voy. HEILIGSTEDT, TUCH.		
Géographie (Étude de la), voy. LEVASSEUR.		
GERVINUS, Écrits posthumes	196	237
GIRAUD, Juris romani antiqui vestigia (A. Rivier)	144	58
GIRAUD-TEULON, Coriolan devant M. Mommsen (d'après l'allemand de M. Bachofen) (X.)	241	383
GIRBAL, Les Juifs à Girone (Ad. Neubauer)	181	178
GŒTHE, voy. BOSSERT, MÉZIÈRES.		
Goslar (Palais impérial de), voy. HOTZEN.		
Grammaire latine, voy. BEAUFILS.		
Grammaires grecques, voy. BAILLY, CHASSANG.		
GRILL, voy. *Venîsamhâra*.		
Guerre de Trente-Ans, voy. OPEL.		
GYULAI, voy. ARANY.		
HAAG, Étude critique sur le texte du Mâlavikâgnimitra (A. Barth)	148	81
HADELMANN, Le *dutch* pensylvanien (M. B.)	182	180
HALPHEN, voy. HENRI IV.		
HARKAWY, Du séjour primitif des Sémites, des Ariens et des Chamites (S. Guyard)	172	145
HAVET, Le Christianisme et ses origines (Michel Nicolas)	142	52
HEILIGSTEDT, Préparation à l'étude de la Genèse (M. N.)	243	385
HENRARD, Henri IV et la princesse de Condé (T. de L.)	170	138
HENRI IV, Lettres inédites au chancelier de Bellièvre, p. p. HALPHEN (T. de L.)	128	2
— voy. HENRARD.		
HENSE, Études critiques (H. Weil)	233	358
HÉRACLIDES, voy. BAUER.		
HETTNER, Histoire de la littérature du XVIIIe siècle, t. VI (K. H.)	171	140
HIPLER, Analecta Warmensia (II.)	209	288
Histoire de l'Alsace, voy. LORENZ.		
— *apostolique*, voy. WETTE.		
HOTZEN, Le Palais impérial de Goslar	229	348
HOVELACQUE, Instructions pour l'étude élémentaire de la linguistique indo-européenne (L. Havet)	163	126
— Mémoire sur le *r̥* sanscrit (L. Havet)	227	345
HUBATSCH, La poésie goliardique	133	31
HÜBNER (DE), Sixte-Quint (Rod. Reuss)	247	396
Indo-européennes (Relation de parenté des langues), voy. SCHMIDT.		
Institutes, voy. PUCHTA.		
IPHIGÉNIE, voy. BAUER.		
JÆHNS, Cheval et Cavalier	139	43

Digitized by Google

	Art.	Pages
JANNEAU, Étude de l'Alphabet cambodgien (L. Feer)	184	193
— Manuel de Langue cambodgienne (L. Feer)	»	195
Jardin des racines sanscrites, voy. LEUPOL.		
JEAN COUSIN, voy. DIDOT.		
JEHAN (de Saint-Clavien), Saint-Gatien (G. Monod)	149	84
JÉHOVAH et AGNI, voy. OBRY.		
JOSEPH II, Correspondance, p. p. BRUNNER (R.)	187	203
Journal d'un voyage du Spartiate Cheirisophos en Béotie, voy. SCHLIEMANN.		
Juifs (Les) à Girone, voy. GIRBAL.		
KACCAYANA, Grammaire pâlie, p. p. SENART (L. Feer)	154	97
KIESSLING, voy. KŒPE.		
KŒPE, Opuscules historiques, politiques et littéraires, p. p. KIESSLING (R. R.)	145	63
KUDRUN, p. p. MARTIN	156	106
LA FONTAINE, Œuvres complètes, p. p. MOLAND (C. Defrémery)	214	297
LAAS, L'Enseignement allemand dans les gymnases (M. B.)	237	368
LAIR et LEGRAND, Documents inédits sur l'histoire de la Révolution française (H. Lot)	224	330
LALANNE, Dictionnaire historique de la France (T. de L.)	251	402
Languedoc (États de), voy. TOURTOULON.		
LEGRAND, voy. LAIR.		
LENORMANT, Propagation de l'alphabet phénicien, t. I, 1re livr. (G. Maspero)	159	113
LEUPOL, Le Jardin des racines sanscrites (Abel Bergaigne)	146	65
LEVASSEUR, De l'Étude et de l'Enseignement de la géographie	249	400
Ligurinus, voy. PARIS.		
Linguistique, voy. HOVELACQUE.		
Littérature du XVIIIe siècle, voy. HETTNER.		
— du XIXe siècle, voy. BRANDES.		
— française, voy. ALBERT, CHASLES.		
— française pendant la Révolution, voy. LOTHEISEN.		
— portugaise, voy. BRAGA.		
LORENZ et SCHÉRER, Histoire de l'Alsace (R.)	202	252
LOTHEISEN, La Littérature et la Société françaises pendant le Révolution (K. H.)	153	94
LUÇAY (DE), Les Assemblées provinciales sous Louis XVI (Ch.-L. Grandmaison)	230	349
MAASSEN, Histoire des sources du droit canonique occidental (V.)	185	197
Malâvikâgnimitra, voy. HAAG.		
Manuscrit (Le) irlandais de Saint-Gall, p. p. NIGRA (H. Gaidoz)	180	177
Manuscrits de Villehardouin, voy. WAILLY.		
— sanscrits, voy. BÜHLER.		
MARTIN, voy. KUDRUN.		
MARTINUCCI, voy. DEUSDEDIT.		

Digitized by Google

	Art.	Pages
MAULDE (DE), Étude sur la condition forestière de l'Orléanais (A. Longnon)	204	264
MAX MÜLLER, voy. *Rig-Veda-Samhita.*		
MAZARIN, Lettres p. p. CHÉRUEL (T. de L.)	147	75
MÉDÉE, voy. BAUER.		
MELLO, Dictionnaire littéraire de la Grèce, de Rome et du Moyen-Age (ψ)	250	401
MERGUET, Études de morphologie latine (L. Havet)	161	123
MÉZIÈRES, W. Gœthe (K. H.)	130	13
MŒBIUS, Le vieux-norois	164	127
MOLAND, voy. LA FONTAINE.		
MOMMSEN, Manuel du droit public romain (Ch. M.)	194	229
Monde antique (Considérations sur le), voy. DOLLFUS.		
MORIN, Saliens et Ripuaires (G. Monod)	150	89
Morphologie latine, voy. MERGUET.		
MÜLLER (Max), voy. *Rig-Veda-Samhita.*		
NEB-QED (Papyrus de), voy. *Papyrus.*		
NIGRA. voy. *Manuscrit irlandais de Saint-Gall.*		
NONIUS MARCELLUS, voy. QUICHERAT.		
Norois (Le Vieux-), voy. MŒBIUS.		
OBRY, Jéhovah et Agni (A. Barth)	206	273
ŒLSNER, La Saint-Barthélemy (R.)	127	1
OPEL, La période danoise de la guerre de Trente-Ans (R. Reuss)	213	294
Orléanais (Condition forestière de l'), voy. MAULDE.		
OVERBECK, voy. WETTE.		
Paléographie latine, voy. WATTENBACH.		
Papyrus (Le) de Neb-Qed, p. et tr. p. DEVÉRIA et PIERRET (G. Maspero)	226	337
PARANIKAS, voy. *Anthologia graeca.*		
PARIS, Dissertation sur le *Ligurinus* (Δ.)	228	347
Parlement de Paris, voy. DELISLE.		
PIERRET, voy. *Papyrus.*		
PINGAUD, Politique de saint Grégoire le Grand (R. Reuss)	208	283
Poésie goliardique, voy. HUBATSCH.		
— *populaire hongroise*, voy. ARANY.		
Pontifes de l'ancienne Rome, voy. BOUCHÉ-LECLERQ.		
Psautier des églises réformées, voy. BOVET.		
PUCHTA, Institutes, p. p. RUDORFF (A. Rivier)	200	247
QUICHERAT, Introduction à la lecture de Nonius Marcellus (**)	189	209
R vocal sanskrit, voy. HOVELACQUE.		
RABELAIS, voy. ARNSTÆDT.		
RAMBAUD, Robert de Clari (P. M.)	246	395
Religions (Science des), voy. BURNOUF.		
RETZ (DE), Mémoires p. p. FEILLET (T. de L.)	140	44
REUSS, La Sorcellerie au XVIe et au XVIIe siècle en Alsace (A. Tuetey)	129	7

Digitized by Google

	Art.	Pages
Révolution française, voy. LAIR, LOTHEISEN, SÉJOUR.		
Revue Celtique, voy. *Variétés*.		
RICHARD SIMON, voy. BERNUS.		
RIESE, voy. *Anthologia latina*.		
Rig-Veda-Samhita, p. p. Max MÜLLER (A. Barth)	141	49
RISTELHÜBER, Bibliographie alsacienne (v)	151	91
ROBERT DE CLARI, voy. RAMBAUD.		
Romans grecs, p. p. EBERHARD	221	326
Rome (Pontifes de l'ancienne), voy. BOUCHÉ-LECLERCQ.		
RUDORFF, voy. PUCHTA.		
RUMPELT, La physiologie des sons (Louis Havet)	155	100
RUSS, voy. BERNOUILLI.		
Sacre Rappresentazioni dei secoli XIV, XV e XVI, p. p. D'ANCONA (P. M.)	169	136
Saint-Barthélemy (La), voy. ŒLSNER.		
SAINT-BRANDAN, p. p. SCHRŒDER (G. P.)	222	327
SAINT-CLAVIEN, voy. JEHAN.		
Saint-Gall (Le manuscrit irlandais de), voy. *Manuscrit*.		
SAINT-GATIEN, voy. JEHAN.		
SAINT-GRÉGOIRE, voy. PINGAUD.		
SAINT-LÔ (Collége de), voy. TROCHON.		
SAINTE-MERIASEK, voy. *Vie*.		
SALIENS et RIPUAIRES, voy. MORIN.		
SCHERER, voy. LORENZ.		
SCHLIEMANN, Journal d'un voyage du Spartiate Cheirisophos en Béotie (X.)	175	154
SCHMELLER, Dictionnaire bavarois, p. p. FROMMANN	235	365
SCHMIDT, Les relations de parenté des langues indo-européennes (L. Havet)	218	321
SCHŒNE, Bas-reliefs grecs (C. de la Berge)	215	305
SCHRŒDER, voy. SAINT-BRANDAN.		
SCHUERMANS, Objets étrusques découverts en Belgique (Anatole de Barthélemy)	239	370
Scriptores rerum Silesiacarum (R. Reuss)	211	292
SCULLY, Le Brésil (Z.)	188	206
Séjour (Un) en France de 1792 à 1795, lettres tr. p. TAINE. 1er art. (H. Lot)	183	183
— 2e art. (H. Lot)		315
— primitif des Sémites, des Ariens et des Chamites, voy. HARKAWY.		
SENART, voy. KACCAYANA.		
SIXTE-QUINT, voy. HÜBNER.		
SOHM, La Constitution politique et juridique des Franks (Marcel Thévenin)	245	390
Sons (Physiologie des), voy. BŒHMER, RUMPELT.		

Digitized by Google

	Art.	Pages
Sorcellerie au XVIe et au XVIIe siècle en Alsace, voy. REUSS.		
SOREL, Le Traité de Paris du 20 novembre 1815 (H. Lot)	231	351
STOKES, voy. *Vie de sainte Mériasek.*		
Syntaxe (Recherches sur la), voy. DELBRÜCK.		
— historique de la langue latine, voy. DRÆGER.		
SZARVAS, Le Gardien de la langue hongroise (Ed. Sayous).	236	366
TAINE, voy. *Séjour.*		
Temps modernes (Marche des idées et des événements dans les), voy. COURNOT.		
THIELE, Prolegomena ad Hymnum in Venerem quartum (Δ.) . . .	168	135
Tours (Église de), voy. CHEVALIER.		
TOURTOULON (DE), Une Session des États de Languedoc (II.) . . .	162	125
Traité de Paris du 20 novembre 1815, voy. SOREL.		
TROCHON, Histoire du collége de Saint-Lô	178	167
TUCH, Commentaire sur la Genèse (M. N.).	238	369
VANDERKINDERE, De l'Ethnologie de la Belgique (H. Gaidoz) . . .	176	161
Variétés : La question du vase de sang, p. C. T.		156
— Suite		170
— Fin		185
— Travaux des Sociétés de province.		206
— Suite		239
— la *Revue Celtique*, dirigée p. H. GAIDOZ		415
Vase de sang, voy. *Variétés.*		
Venîsamhâra, p. p. GRILL (A. Barth).	148	81
Vénus (Hymne à), voy. THIELE.		
Vie de sainte Meriasek, p. p. STOKES (***).	138	42
VILLEHARDOUIN, Conquête de Constantinople, p. p. DE WAILLY (Léop. Pannier)	217	311
— voy. WAILLY.		
VIRGILE, voy. COURDAVEAUX.		
WAILLY (DE), Notice sur six manuscrits de Villehardouin (Léop. Pannier).	217	311
— voy. VILLEHARDOUIN.		
WATTENBACH, Introduction à la paléographie latine (J. T.)	199	247
WETTE (DE), Manuel de l'histoire apostolique, éd. p. OVERBECK (M. N.)	134	33
WINDISCH, voy. DELBRÜCK.		
WOLFF, Carte des États de l'Europe centrale dans leurs rapports avec l'ancien empire romain-germanique (H. Gaidoz)	248	399
XÉNOPHON, voy. COURDAVEAUX.		
ZORN, Des différents modes de preuves dans le droit lombard (Marcel Thévenin)	210	289

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 27 — 6 Juillet — 1872

Sommaire : 127. Œlsner, La Saint-Barthélemy. — 128. Henri IV, Lettres inédites au chancelier de Bellièvre p. p. Halphen. — 129. Reuss, La Sorcellerie au XVI° et au XVII° siècle en Alsace. — 130. Mézières, W. Gœthe.

127.—**Zur Genesis der Pariser Bluthochzeit,** von D° Ludw. Œlsner. Frankfurt am Mein, Adelmann. 1872. In-8°, 24 p.

Il est assez difficile de se rendre compte du but que poursuit l'auteur du présent opuscule. La *Genèse* de la Saint-Barthélemy (pour adopter l'expression légèrement prétentieuse de M. Œlsner) est suffisamment connue de nos jours et n'a plus guère besoin d'être élucidée après les études de Ranke, Soldan, Schæffer, Coquerel, et tant d'autres; ce ne sont pas les élucubrations de l'école catholique moderne, représentée par M. G. Gandy, qui pourront détruire le verdict de la critique moderne sur cette question, si controversée jadis. L'auteur, à vrai dire, ne songe nullement à discuter l'histoire de cette nuit fatale; il consacre, après d'assez longs préliminaires (où l'on nous apprend que Catherine de Médicis était « une zélée catholique » et que le mariage d'Élisabeth d'Angleterre avec Henri d'Anjou, échoua « uniquement » par le refus de ce dernier), son récit à l'exposition des négociations entre Charles IX et les princes protestants de l'empire, de 1571 à 1572. Ces relations diplomatiques sont très-complétement connues depuis que M. Kluckhohn a publié, au nom de l'Académie de Munich, la correspondance du principal d'entre les souverains protestants de l'Allemagne d'alors, de l'Électeur palatin Frédéric-le-Pieux[1]. M. O. ne fait guère qu'extraire l'ouvrage de Kluckhohn, sans y ajouter aucune donnée nouvelle. Ces négociations avec l'Électeur palatin, l'Électeur Auguste de Saxe, l'Électeur Jean-George de Brandebourg et le landgrave Guillaume de Cassel, entamées au nom du roi de France par Schomberg[2], n'aboutirent pas; on était en train de se séparer sans rien conclure, quand la nouvelle de la Saint-Barthélemy arrivant à Cassel, où se négociaient les bases de l'alliance, empêcha définitivement tout accord. M. O. nous dit que ces tentatives diplomatiques montrent que Charles IX ne prémédita point le massacre, ce qui est accordé depuis assez longtemps par la critique. Mais nous croyons qu'il prend une peine encore bien plus inutile en affirmant que ces négociations « ne prouvent point que les Allemands participèrent à la » catastrophe » (p. 18), personne, que nous sachions, n'ayant encore eu l'idée de mettre la Saint-Barthélemy de 1572 au compte de l'Allemagne. On pourrait

1. Voy. sur cet ouvrage, *Revue critique*, 1869, II, p. 90.
2. Si l'auteur veut écrire le nom à la française, il doit écrire Schomberg et non Schonberg; s'il veut conserver l'orthographe allemande il doit l'appeler Schœnberg.

Digitized by Google

peut-être élever quelque objection sur la conclusion finale de l'auteur qui, accusant Philippe II d'être l'instigateur principal du crime, nous dit « que le roi » d'Espagne a sauvé, dans ces journées, dans les rues de Paris, son pouvoir » aux Pays-Bas » (p. 21). Cela est au moins douteux et nous croyons plutôt que Philippe II n'a rien sauvé du tout par sa participation, assez problématique du reste, au massacre.

R.

---

128. — **Lettres inédites du roi Henri IV au chancelier de Bellièvre**, du 8 février 1581 au 23 septembre 1601, publiées d'après les mss. de la Bibliothèque nationale, par E. Halphen. Paris, Aug. Aubry, 1872. In-8°, iv-335 p. — Prix : 8 fr.

Quand M. Villemain chargea M. Berger de Xivrey de recueillir, pour la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, les *Lettres missives de Henri IV*, il n'eut pas la main heureuse. Cet éditeur, qui manquait de critique, comme ne le prouve que trop l'insertion, dans les sept volumes in-4° publiés sous son nom, de plusieurs documents d'une douteuse authenticité et d'un grand nombre de notes erronées, manquait aussi de zèle, et rien n'est plus significatif, à cet égard, que les énormes lacunes de son recueil. Sans doute il faut bien se garder de reprocher à M. Berger de n'avoir pas retrouvé toute l'immense correspondance de Henri IV, et, pour ce qui regarde les lettres éparses dans les collections de la province, il obtiendra de tout le monde un bill d'indemnité[1]; mais que dire d'un éditeur qui, membre de l'Académie des Inscriptions, et passant si souvent, en cette qualité, dans la bibliothèque de l'Institut, devant les 500 portefeuilles remplis des papiers de Godefroy, n'a pas daigné allonger le bras pour saisir au fond de ces portefeuilles un seul des documents qui en ont été retirés par le prince Augustin Galitzin et qui forment la plus riche partie de son volume : *Lettres inédites de Henri IV?* Que dire surtout d'un éditeur qui, étant un des conservateurs du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, et ayant, à ce titre, constamment à sa disposition les plus merveilleux trésors, a laissé à M. Halphen le plaisir de publier, d'après les pièces originales du fonds français, en 1866, les *Lettres inédites du roi Henri IV à Monsieur de Sillery, ambassadeur à Rome, du 1er avril au 27 juin* 1600, et, aujourd'hui, 189 lettres qui « dormaient dans les papiers du chancelier de Bellièvre, oubliées probablement » depuis le moment de leur réception[3] » Quelle différence entre M. Berger de Xivrey et l'éditeur des *Lettres de Richelieu*, le vénérable M. Avenel, qui a si scru-

---

1. Quelques-unes de ces lettres ont assez récemment paru dans les *Archives historiques du département de la Gironde* et dans la *Revue de Gascogne*. Je prends la liberté de recommander ces deux recueils à M. Guadet, le successeur de M. Berger de Xivrey.

2. Paris, Techener, in-8°, 1860. Il y a là plus de 200 lettres inédites. J'ai entendu dire qu'un mauvais plaisant avait conseillé au prince Galitzin de dédier son volume à M. Berger de Xivrey.

3. J'avertis les bibliophiles que les deux volumes, fort élégamment, et, ce qui vaut encore mieux, fort correctement imprimés par Pillet, sont du même format, sur beau papier vergé, et qu'ils n'ont été tirés qu'à 250 exemplaires.

Digitized by Google

puleusement exploré tous les dépôts publics de Paris, que l'on chercherait en vain une seule page du cardinal qui ait échappé à son infatigable attention! Mais, suivant l'expression consacrée, « laissons en paix la cendre » de M. Berger de Xivrey, d'autant plus que les regrets causés aux érudits par son incurie sont bien adoucis par l'excellente publication dont je viens rendre compte, et qui ne sera peut-être pas la dernière de ce genre que nous devrons à M. Halphen[1].

L'habile chercheur n'a pas voulu « insister sur l'intérêt » de la correspondance de Henri IV « avec un ami des mauvais jours qu'il consulta toute sa vie, » et qu'il jugea digne des plus hautes fonctions de l'État. » Cet intérêt est des plus vifs : le roi parle un peu de tout à M. de Bellièvre, d'Abbeville, d'Agen, d'Amiens, de Bar-sur-Seine, de Bazas, de Bordeaux, de Bourg, de Chambéry, de Condom, de Conflans, de Creil, de Dijon, de Figeac, de Grenoble, de Laon, de La Fère, de Lyon, de Marvejols, de Mazères, de Mende, de Mont-de-Marsan, de Montmélian, de Montréal, de Montségur, de Périgueux, de Puymirol, de Salon, de Tournon, de Vendôme, etc.; de Henri III, de la reine Marguerite, du duc de Mayenne, du duc de Nemours, du duc d'Epernon, de Lesdiguières, des deux maréchaux de Biron, de Matignon, de d'Ornano, de Sillery, de Villeroy, etc; il parle surtout beaucoup de lui-même, de ses affaires, de ses voyages, de ses projets, etc. Soit roi de Navarre, soit roi de France, Henri se montre à nous, dans cette correspondance, sous l'aspect le plus favorable : On le voit attentif à tout, s'occupant avec la plus féconde activité des petites comme des grandes choses, éclairant en quelques mots simples et vifs les questions les plus embrouillées, indiquant sans hésiter les solutions les meilleures, laissant paraître souvent cette finesse, cette sagacité, qui ont fait de lui la plus brillante personnification de la race gasconne, et laissant paraître toujours ce ferme esprit de justice, ce grand bon sens, qui, mêlés à tant d'autres qualités, lui ont assuré une des premières places parmi tous les bons rois et la première, sans contredit, parmi les rois de France.

Comme la plus sûre manière de faire apprécier le nouveau recueil de M. Halphen est de beaucoup le citer, je vais reproduire quelques-uns des passages qui m'ont le plus frappé.

Le roi de Navarre écrit, le 17 juin 1581 (p. 7) : « Voilà comme l'on ne cesse

---

1. M. Halphen nous annonce (*Préface*, p. ij) que les papiers des hommes d'État de la fin du XVIe siècle recèlent encore une quantité considérable de lettres inédites de Henri IV. On ne saurait trop l'encourager à publier ces autres lettres, en lui redisant ce qu'il dit si bien (p. iij) : « Les pièces originales, par toutes les causes de destruction d'une » matière aussi fragile que le papier, disparaîtront dans un temps indéterminé, mais cer- » tain; et même si elles étaient éternelles, il serait utile de les rendre accessibles aux lec- » teurs éloignés qui ne peuvent les consulter, et aux lecteurs présents, qui par l'insuffi- » sance des catalogues ou la mauvaise volonté d'un conservateur, sont privés des rensei- » gnements les plus précieux. » Une note, mise sous ce passage, reproduit, d'après la *Revue critique* du 9 octobre 1869, cette étrange phrase d'une lettre de M. Faugère à M. Gerin : « Le dépôt des Archives n'est pas à l'usage du public. » La révolution du 4 septembre n'a modifié en rien, au ministère des affaires étrangères, la situation dont tant de travailleurs se plaignent depuis si longtemps, et c'est le cas de répéter, cette fois encore, le joli mot d'Alphonse Karr : « Plus ça change, et plus c'est la même chose. »

Digitized by Google

» de provoquer tant que l'on peult et attirer le mal. Mais j'ai à me plaindre » encore d'une chose dont je viens présentement d'avoir advis de la court. C'est » que nonobstant l'Edict et articles particuliers et que l'exercice de la Religion » fut establi sans controverse ni discontinuation depuis quatre ans en mon chas- » teau de Vendosme, auquel j'ai eslu mon domicile, a esté néantmoins donné » un arrest au Conseil d'État du Roi à la sollicitation de l'Abbé, par lequel est » déclaré qu'il ni a lieu aud. exercice et deffense est faicte d'y prescher. En » quoi me semble qu'on use d'une grande injustice et d'un très-grand mépris en » mon endroict me traictant plus indignement que le moindre gentilhomme de » France, ayant fief de haubert. Qui est une chose de telle conséquence et qui » apporteroit telle mesfiance ou mescontentement à toutes nos Eglises, mesme- » ment à ceulx de la noblesse, qu'estant par là l'Edict enfrainct et rompu ce » seroit par telle bresche donner ouvertement à ceulx qui ne demandent que la » guerre..... »

Le 19 juillet de la même année, Henri proteste en ces termes contre le voyage en Gascogne projeté par son ennemie, la duchesse de Montpensier (p. 9) : « J'ay » entendu de la court que mon oncle Monsieur de Montpensier doibt venir » bientost en ce pays parachever l'exécution de l'Édit dont je suis très joieux. » Mais on me mande que ma tante, sa femme, a pourchassé d'y venir. Vous » sçavez qu'elle est sœur de Monsieur de Guise, et je suis adverty de bonne part » qu'elle n'y vient que pour brouiller les cartes et faire des menées pour ses » frères. D'autre part elle ne m'aime point. Je vous prie, si désirez le service » du Roi, et me faire plaisir, empeschez qu'elle ne vienne, et en escrivez par de » là comme de vous même, sans dire que je vous aye rien mandé. Car résolu- » ment si elle vient, je n'entre point en exécution..... »

De Pau, le 15 septembre 1582, le roi de Navarre expose ainsi le triste état de la province (p. 24) : « Je vous prie de voir la lettre que j'écris au Roy sur » des plaintes que cinq ou six diocèses, et aultant de villes de ces païs m'ont » faittes, contre une infinité de volleurs qui ne cessent de tout saccager et » bruler, sans aulcune impunité pour le peu de force qu'a la justice contre » laquelle mesme ils se prennent, meurtrissant ceulx qui font les exécutions » d'icelle. Me requérant tous ensemble de vouloir donner main forte à la justice, » pour réprimer telles violences. C'estoit le devoir de ma charge d'y pourvoir » incontinent, suivant le pouvoir et authorité qu'il a plu à S. M. me donner; » vu que le prompt remède est le plus souverain à telles maladies que celles la. » Toutefois j'en ai bien voulu advertir S. M. »

M. Halphen a retrouvé, dans les lettres reçues par Bellièvre, la copie de deux lettres (sans lieu ni date) adressées par Henri de Navarre à Marguerite, vers la fin de l'année 1584. Dans la première de ces lettres (p. 49), on lit : « Ma mye, » il semble que ces remuemens ayent esté faictz expres car ilz sont sans aulcun » bon subiect ne occasion pour transverser la negociation du Sr de Bellievre, » mais j'espere que le Roy estant esclarcy de la verité tant par la voye dudict » Sr de Bellievre que par Yolet que j'ay depesché à la court nadjoustera foy à » ceulx qui par faulx avis veulent desguiser mes actions et scaura bien pourveoir

Digitized by Google

» à tout. Et croyez que toutes ces traverses n'empescheront poinct que je ne » face ce qui est pour mon contentement et satisfaction et n'auront ceste puis- » sance de retarder si longuement qu'ilz pensent l'affection que je y ay. » De la seconde lettre (p. 52), je détache ce passage curieux : « Vous me congnoissez, » je ne fais pas volontiers les choses par telles voyes, j'ay nostre honneur à » conserver qui m'est cher, comme il doibt, et que je préfère à toutes choses; » il importe, et pour vous, et pour moy, qu'on veoye quant nous nous réassem- » blerons, que ce soit de plain gré, et sans aulcune apparence du contraire, et » nous doibt suffire de ce qui s'est passé à vostre partement de Paris[1], sans que » je veoye rien à vostre arrivée qui luy ressemble. Ma mye, sans ces brouillons » qui ont troublé les affaires nous aurions ce contentement d'estre à cette heure » ensemble, ils ne m'ont point faict de plaisir. Je diz cecy m'asseurant que le » Roy n'aura point envoié M. de Bellievre sans apporter la satisfaction du tort » qui nous a esté faict. »

Le 5 janvier 1595, Henri IV donnait à Bellièvre (p. 137, 138) ces intéressants détails sur sa santé[2] : « Je vous fiz une despesche du XVII du mois passé, » pour vous dire la nouvelle de l'assassinat, qui avoit esté le même jour attenté » à ma personne par Jehan Chastel, fils d'un marchand de ceste ville, et comme » le coup de cousteau qu'il me pensoit donner dans la gorge ne porta que sur » ma lèvre droicte. Et estoit Dieu mercy sans aulcun peril. Mais parce que » l'affection que vous me portez et la conséquence du faict ne peuvent recevoir » trop de caution et d'asseurances contre l'aprehension que vous en auriez eue, » et les divers bruicts qui en auront pu courrir, je vous ay bien voulu faire » ceste recharge, pour vous assurer que j'en suis du tout guary; et que j'ay » aujourd'huy commencé à sortir, ayant assisté à la procession generalle qui » s'est faite en ceste ville, de la grande église Notre Dame à celle de Ste Gene- » vieve, pour rendre graces à Dieu, de ce qu'il n'a pas permis qu'ung si grand » mauvais desseing ait eu autre evènement, dont il s'est recogneu en ceste » affluence de peuple qui s'est trouvée à lad. procession, en si grande réjouis- » sance et allegresse que ceulx qui l'auront veu, pour mauvaises intenssions » qu'ils puissent avoir, ils en auront esté plustost destournés par la que par la » crainte et appréhension des supplices. Ceste rigueur de froid a empesché que » je n'ay pu estre assez tost guary, pour faire au premier jour de l'an, la feste » et cérémonie de l'ordre du St. Esprit. »

Douze jours plus tard, le roi approuvait ainsi la conduite tenue par Bellièvre en de délicates circonstances (p. 143) : « Vous avez tres bien faict d'avoir em- » pesché l'official de l'archevesque de Lion de publier ou afficher le jubilé qui a » esté envoyé de Rome, duquel nous avons icy vu desja les coppies. Car il peult

1. Henri fait allusion à l'odieuse scène de Palaiseau (8 août 1583) qui déshonora plus encore Henri III que Marguerite.

2. Voir (p. 130) une lettre du 25 novembre 1594 sur une blessure que se fit le roi en jouant à la paume et qui le rendit boiteux pendant quelques jours.

Digitized by Google

» plus nuire que servir en la forme qu'il est conçu, joint que je ne puis trouver
» bon que l'on reçoipve en mon royaume aucun mandement venant du Pape,
» que premièrement je ne sois d'accort avec luy et qu'il ne me tienne pour tel
» que je suis... »

Le 16 mars de la même année, Henri IV adressait à M. de Bellièvre ces sages paroles (p. 159), à l'occasion d'un imprudent avis de ce dernier : « Vous me
» mandez ce qu'il vous semble que je doibs faire touchant ces religieux lesquels
» refusent encore de prier Dieu pour moy. J'ay esté conseillé d'en surseoir
» l'exécution, jusques à ce que j'aye achevé mes affaires à Rome, affin de ne y
» rien altérer, car le bannissement des Jésuites n'a desja donné que trop de
» subget à mes ennemys de m'y calomnier, et si la bonté de Notre Saint Père
» n'eust esté plus forte que leur malice, ils y eussent renversé toutes choses.
» Mais le sieur d'Ossat m'a escript que S. S. a pris en assez bonne part les rai-
» sons qui m'ont contrainct, et mes subjets, de nous en deffere; et l'a enfin
» asseuré qu'elle ne laissera de veoir de bon œil celuy que je y envoiray, et de
» procurer de tout son pouvoir le bien et repoz de mon royaume.»

Le 20 avril 1595, Henri IV écrit (p. 169) : « Ce porteur vous dira que ni le
» mauvais temps ni la maladie dont je suis tout freschement relevé, ne m'ont
» empesché de deloger d'icy, non plus que le conseil de mes medecins, tant j'ay
» eu envie de trancher le neud qui m'y arrestoit jusques à présent. Je ne sejour-
» neray à Fontainebleau que aultant qu'il sera necessaire pour attendre ceulx
» qui me doibvent suivre en ce voyage que j'entameray par la Bourgongne, pour
» rencontrer tant plustost mon armée, affin d'entrer en besogne. Car certes je
» m'ennuye de demeurer sy longtemps sans mener les miens... »

Nous venons de voir le guerrier noblement impatient de combattre. Ecoutons maintenant l'admirable langage du roi, ne voulant pas renoncer sans les plus graves motifs aux bienfaits infinis de la paix, et unissant la modération à la fierté (Lettre écrite de Calais, le 2 septembre 1601, p. 310) : « Je n'ay donné occa-
» sion à personne de croire que j'aye volonté de renouveler la guerre. Vous
» savez que j'y entray par force l'année passée et je n'en suis sorty par neces-
» sité, pourquoi donc m'y rembarqueroy-je maintenant? Peut-être a on estimé
» que je chercherois les moiens de me vanger de l'injure qui a esté faicte en
» Espagne à mon ambassadeur, d'aultant que j'ai dit publiquement que si l'on
» ne m'en faisoit raison je me la ferois tost ou tard, mais j'ay toujours dit que
» ce seroit quand je serois desesperé de l'obtenir de ceulx qui la me doibvent
» faire, lesquelz aussy je ne dois ni veux précipiter, car la chose mérite bien
» d'être considérée de part et d'aultre. J'avois deliberé il y a longtemps de venir
» en ceste province y visiter les fortifications que l'on y fait, ou en vérité j'ay
» reconnu que ma présence estoit encores plus necessaire que je ne pensois
» quand je m'y suis acheminé et toutesfois je vous advoue que l'accident advenu
» en Espaigne a aydé à avancer ce mien voyage, car nous devons nous defier
» de ceux qui nous mesprisent, et nous preparer contre ceux qui nous offensent,
» afin de ne tomber en surprise... »

Digitized by Google

Restons-en sur ces remarquables paroles. Aussi bien cet article est-il déjà très-long, trop long peut être!... On s'oublie si facilement en la compagnie de Henri IV[1]!

T. DE L.

---

129. — **La sorcellerie au XVIe et au XVIIe siècle**, particulièrement en Alsace, d'après des documents en partie inédits, par Rodolphe REUSS. (Le produit net de la vente est destiné aux victimes du bombardement de Strasbourg.) Paris, Joel Cherbuliez (G. Fischbacher). 1871. 1 vol. in-8°, vij-202 p. — Prix : 3 fr. 50.

Étudier les aberrations de l'esprit humain et retracer avec une exactitude scrupuleuse toutes les pratiques et superstitions qui se rattachent au mot de sorcellerie, tel est le but que s'est proposé M. Reuss en dépouillant et en résumant toute une série de dossiers judiciaires relatifs aux sorciers d'Alsace, et il y a pleinement réussi; sa monographie nous présente un tableau fidèle de ce qui se passait dans ce monde surnaturel qui se trouvait, ou pour mieux dire, qui croyait se trouver en commerce intime avec le diable; dans ce tableau trop réel rien n'est laissé à la fantaisie, tout est puisé aux sources contemporaines, pas le moindre trait qui ne trouve sa justification dans un procès de sorcellerie cité en note. C'est avec une vive curiosité que l'on parcourt ces pages où M. Reuss nous apprend comment l'on devenait sorcier, de quelle manière se concluait le pacte avec le Malin; après avoir décrit toutes les phases de l'initiation des sorciers, l'auteur nous fait assister au sabbat, dont il nous révèle les splendeurs et les horreurs infernales, d'après les témoignages des malheureux qui avaient pris part à ces fêtes sataniques. Un chapitre non moins intéressant est celui qui est consacré aux pouvoirs des sorciers et des sorcières et à leurs maléfices.

En passant en revue les diverses questions abordées et mises en lumière par M. Reuss, il nous est venu à l'esprit d'en faire un examen comparatif avec les données que peuvent nous fournir des procédures analogues à celles de l'Alsace et instruites aux mêmes époques, nous voulons parler d'une succession de procès de sorcellerie jugés dans la principauté de Montbéliard aux XVIe et XVIIe siècles. La situation géographique de ce petit pays, ses relations intimes avec l'Alsace nous paraissent de nature à donner un attrait particulier aux rapprochements que pourra nous suggérer l'analyse de documents similaires.

Nous suivrons dans cette étude sommaire les divisions adoptées par M. Reuss et nous examinerons ce que renferment nos dossiers relativement à ces trois chefs principaux, savoir : 1° le *Pacte avec le Malin*, 2° *le Sabbat*, 3° *les maléfices des Sorciers*.

1° *Pacte avec le Malin.*

Un premier point caractéristique que l'on peut observer dans le comté de Montbéliard comme en Alsace, est le nombre des sorcières infiniment plus con-

---

1. J'aurais pourtant voulu dire encore que M. Halphen s'efface un peu trop dans son volume, qu'on regrette de ne trouver aucune note d'un aussi bon connaisseur au bas de pages qui, pour les paresseux lecteurs de nos jours, auraient parfois besoin d'être commentées.

Digitized by Google

sidérable que celui des sorciers; dans une période de cent ans, du milieu du XVIe au milieu du XVIIe siècle, pour 5 sorciers jugés nous trouvons 25 sorcières. Le Diable s'adressait donc de préférence au beau sexe, ou pour dire plus vrai, au sexe faible, soit en raison des instincts libertins du tentateur, soit à cause de la faiblesse inhérente à la femme qui rendait sa séduction plus facile. Fait digne de remarque, les malheureuses que nous voyons victimes du Démon sont en général de pauvres femmes sans appui, la plupart du temps veuves, plongées dans une extrême misère et n'ayant plus qu'à se vouer au Diable. Ainsi l'une d'elles (procès de 1617) restée veuve est devenue mère le jour même de la mort de son mari; une autre (procès 1646) gémit de se voir sans mari, sans enfants, sans personne pour l'aider en ses vieux jours et dénuée de toutes ressources, c'est aussi le moment que choisit le Malin pour faire son apparition; dans le pays de Montbéliard il se présente le plus souvent sous la forme d'un *grand homme noir* et plus rarement *rouge*, dans un autre cas sous le costume d'un page vêtu de jaune, une autre fois il apparaît sous l'aspect d'un *petit homme* habillé *de gris* aux pieds ronds et difformes (procès de 1646). Il vient à toute heure, tantôt le jour, pendant que la femme est occupée dans les champs, tantôt la nuit entre onze heures et minuit, pendant que la femme est au lit. Le Démon fait ses offres de service, assurant les infortunées créatures qu'elles ne manqueront de rien, si elles veulent se donner à lui et après cet exposé, décline ses titres et qualités, en annonçant qu'il est le *Diable* ou Satan, révélation qui excite généralement quelque surprise. Mais l'émotion est de courte durée, et le pacte est bientôt conclu et ratifié, je ne dirai pas à la satisfaction des deux parties contractantes, mais il nous semble inutile de nous arrêter davantage à un sujet assez scabreux. Dans une affaire jugée en 1618, l'accusée témoigna avoir été frappée sur la hanche droite par le Démon qui lui dit : *tu es mienne*. C'est ainsi que l'on devenait *sorcière* ou pour se servir de l'expression autrefois consacrée dans le pays de Montbéliard *guenauche*. Pour ce qui est des noms pris par le Diable, nous n'avons point rencontré une variété aussi grande qu'en Alsace : le nom le plus fréquent est celui de *Griffon*, une fois il s'appelle *Faoul*, ailleurs il se désigne sous le nom de *Venant;* comme en Alsace, Satan afin d'achever la séduction de ses créatures, leur donne toujours un sac d'argent, mais cette largesse n'est que factice; aussitôt le diable parti, le sac qui paraissait fort pesant, rempli de *Reixdalles*, ne contient plus que des feuilles de chêne (de 1617, 1618). Une fois le pacte conclu, le diable ne prenait plus la forme humaine pour faire ses apparitions, la forme qu'il affectionne est celle d'un chat noir; c'est ainsi transfiguré qu'il prévient une sorcière qu'elle sera arrêtée. En ce qui concerne la *marque diabolique*, dans presque toutes les dépositions que nous avons vues, les sorcières nient énergiquement avoir été marquées d'aucune façon à moins que ce soit à leur insu et ne refusent point d'être visitées pour la constatation du fait; l'une d'elle pourtant finit par avouer qu'elle a reçu le stigmate diabolique au bas des reins, mais c'est surtout à la cuisse gauche que le diable imprimait ses marques. Pour découvrir l'endroit du corps où devait être la marque diabolique, il était d'usage, comme nous le voyons par maints exemples de piquer tout le corps avec une longue épingle, et

Digitized by Google

à la place où l'épingle pouvait s'enfoncer jusqu'à la tête sans causer de douleur, devait se trouver infailliblement le sceau du Diable.

Pour montrer jusqu'à quel degré d'aberration pouvaient descendre les juges chargés de ces investigations, nous citerons un procès du milieu du XVIIe siècle où l'accusée, les yeux bandés au préalable, fut dépouillée de ses vêtements par les exécuteurs qui promenèrent sur tout le corps une longue épingle d'argent; enfoncée entre les deux épaules pendant un demi quart d'heure, elle ne procura aucune sensation, et à cet endroit, non-seulement les exécuteurs, mais les juges crurent voir l'empreinte d'une petite griffe du diable. Satan n'était pas un maître commode et ne se privait pas de battre ses sujettes, l'une de ces malheureuses dans un de nos procès fut trouvée au milieu d'un buisson dans un état pitoyable.

Le *Sabbat* auquel devaient assister tous les fidèles du Démon avait lieu, ainsi qu'en Alsace, du mercredi au vendredi, et se tenait généralement dans des espaces découverts à proximité des bois. Une sorcière (procès de 1618) déclara avoir assisté à un petit sabbat où il y avait une quarantaine de personnes, et à un autre sabbat dans une vaste plaine où se trouvaient gens de toute nation en nombre considérable; pour se rendre à l'assemblée, elle frotta un de ses *raimasses* (*branchage*, balais) avec une graisse noirâtre, l'enfourcha en disant *saute mirade* et fut emportée par la cheminée. La même déposante rapporte qu'il y avait plusieurs tables dressées chargées de viandes et vin, sans pain ni sel; Satan présidait au festin sous la forme d'un grand *bouc noir* (une autre fois c'est un bouc gris); les tables étaient éclairées par des chandelles projetant une flamme bleue et noirâtre. Mais de l'aveu des convives les viandes que l'on mangeait n'avaient point de saveur, et loin de rassasier, donnaient en quelque sorte la faim.

Les sorcières du pays de Montbéliard, plus privilégiées que celles d'Alsace, ne paraissent point condamnées à dévorer les *horribles* menus, dont M. Reuss nous donne l'indication, le vin même qu'elles buvaient leur était servi, tantôt dans des gobelets d'argent doré, tantôt dans de simples gobelets de bois. Cependant les hideuses préparations qui s'élaboraient en Alsace se faisaient également dans le pays de Montbéliard: une sorcière se plaint notamment d'avoir reçu de concert avec d'autres pauvres femmes, la mission peu ragoûtante d'écorcher des crapauds et des serpents et de les faire cuire dans des pots de terre; il est vrai qu'il n'est pas dit que ce soit comme préparation culinaire. Dans le récit d'un sabbat au milieu du XVIIe siècle, la sorcière mentionne la présence de douze diables habillés de toutes couleurs, bleu, gris et vert, sans compter un grand diable nommé Bedelzebuth qui présidait la cérémonie. Nous retrouvons aussi dans le programme de nos fêtes diaboliques, les hommages plus ou moins dégoûtants rendus au Maître, les dames échevelées marchant toujours à reculons, avec accompagnement de flûte et de cornemuse joué par des ménétriers, ou à défaut d'orchestre avec les chants des sorciers, et terminées par d'immondes orgies que par extraordinaire nos textes ne décrivent point avec ce luxe de détail inouï dont parle M. Reuss à la fin de son chapitre II.

3° *Maléfices des sorciers*. L'examen de nos procès de sorcellerie nous conduit à la même réflexion que M. Reuss fait au début de son 3e chapitre, savoir que toutes les sorcières dont les procès nous sont parvenus appartenaient aux classes

Digitized by Google

agricoles : c'est aussi à la campagne et pour ainsi dire jamais à la ville que l'on voit les sorcières se livrer à leurs ténébreuses opérations. Nous trouvons comme M. Reuss que le pouvoir conféré aux sorcières par le Démon, leur permettait de s'attaquer aux hommes, aux animaux domestiques et aux récoltes.

Un dossier de 1618 fait mention d'une poudre grise remise par le Diable dans un sac noir, laquelle poudre devait faire mourir tout individu qui en absorberait; la sorcière dépose effectivement que par le moyen de cette poussière jetée dans la soupe de diverses personnes, mal s'en suivit pour les unes au bout de trois semaines, pour les autres au bout de huit jours ou même de trois jours; mais ici selon toute apparence il n'y a plus d'art magique, nous tombons dans le vulgaire empoisonnement. La graisse d'un enfant mort avait une vertu terriblement dévorante à en juger par le trait suivant; une sorcière en ayant reçu du diable, en laisse tomber une parcelle sur le sol et il se forma instantanément un grand creux. Sans recourir à ces divers moyens, les sorcières pouvaient, paraît-il, attirer le malheur sur la tête de quelqu'un en prononçant ces paroles : *Malle chance te prenne ;* en voici un exemple : une sorcière ayant à se plaindre d'un individu, lança contre lui cette imprécation : *que le Diable te fasse noyer*, et il se noya quelques jours après. Comment arrivait-on à remédier aux maléfices? Un homme malade par suite d'un sort qui lui avait été jeté, recouvra la santé après avoir mangé des herbes du jardin de la sorcière; en Alsace le même remède était usité pour les bestiaux frappés de sortilége.

Quant aux sortiléges contre les animaux domestiques, ils étaient très-variés, tantôt c'était en les frappant d'un petit bâton, tantôt en leur jetant certaine poudre, ou en la répandant au seuil de leur étable que les animaux dépérissaient et succombaient. Pour obtenir la destruction des biens de la terre, Satan et ses adeptes disposaient d'un moyen bien simple. En battant l'eau avec un bâton blanc et en prononçant ces paroles : *Grêle, grêle, va sur le monde* ou *va tomber sur les bois, sur les grains*, il se formait comme une vapeur qui montait dans les airs et produisait le phénomène attendu.

4° *Le procès des sorcières.*

L'instruction des procès de sorcellerie, telle qu'elle se pratiquait, est un des exemples les plus tristes de ce que pouvait produire le fanatisme aveugle et stupide joint à une déplorable crédulité, qui trop souvent égarait les esprits de ceux que l'on investissait de ce soin. Tout d'abord, pour donner naissance à une affaire qui une fois entamée, pour se servir de l'expression fort juste de M. Reuss, ne *s'arrêtait guère qu'au bûcher*, que fallait-il? bien peu de chose, il suffisait la plupart du temps d'une dénonciation suscitée soit par des inimitiés personnelles, soit par de basses jalousies; dans tous les dossiers que nous avons compulsés, l'on ne manque pas de dire que d'après la *fame* et rumeur publique, telle personne était réputée sorcière et *guenauche*, c'est là le point de départ de l'instruction; sur un aussi faible indice s'échafaudait toute une accusation de sortilége. On procédait alors à une information en recueillant les dépositions des témoins, on relevait avec un soin minutieux les moindres actions, les moindres paroles de l'accusée en les rapprochant des événements malheureux qui avaient pu survenir dans la localité, tels que la mort accidentelle et subite de tel individu, la perte

Digitized by Google

inexpliquée d'animaux domestiques. Après ce venait l'interrogatoire suivant un formulaire à peu près le même partout. Dans le pays de Montbéliard comme en Alsace, on demandait invariablement à l'accusée comment elle avait conclu pacte avec le Démon, si elle avait assisté au sabbat, où et dans quelles circonstances? quels maléfices elle avait mis en œuvre? Dans l'un de nos dossiers, nous trouvons même en marge sur de petits carrés de papier fixés au moyen d'une couture, les rubriques suivantes qui indiquent la marche de l'interrogatoire : *Tentation du Diable, séduction, renonciation à Dieu.* 3. *Hommage, Sabath* et ainsi de suite.

L'accusée interrogée commençait généralement par tout nier et par déclarer qu'elle était femme de bien, n'ayant jamais eu aucune relation avec le Diable. Le juge insistait, en usant quelquefois d'arguments d'une faiblesse et d'une niaiserie insigne; il objectait à la malheureuse qu'elle avait grand tort de s'opiniâtrer et de se refuser à la vérité, que ce qui était répété par tant de bouches ne pouvait pas ne pas être vrai.

A force d'admonestations et d'obsessions, de confrontations de témoins, et sous la menace de châtiments éternels, précédés de tourments corporels, l'accusée finissait par avouer tout ce qu'on voulait. Nous voyons cependant dans nos procès peut-être plus rarement que dans ceux d'Alsace, des aveux arrachés par la torture, non pas qu'elle ne fût appliquée, quelquefois même avec une persistance odieuse, à deux reprises différentes dans la même journée, une demi-heure le matin et une demi-heure le soir; mais on se contentait souvent d'agir sur leur esprit au moyen de leurs gardiens, comme on le voit dans un procès de 1617, où l'accusée renouvèle devant le tribunal les aveux qu'elle avait faits à ses gardes dans sa prison. Dans le pays de Montbéliard ainsi qu'en Alsace, une accusée qui avait résisté à une triple épreuve de torture devait être mise en liberté; nous en avons un exemple mémorable qui mérite d'être rapporté avec quelques détails, parce qu'il nous montre du côté de l'accusée une admirable fermeté de caractère, et du côté du juge accusateur une hideuse ténacité et un acharnement incroyable.

En 1563, le nommé Carlin dit Blanchet accusé de sortilége fut inutilement pressé de faire l'aveu de son crime. Le procureur général du temps déclara que si l'accusé « *demeure pertinax et endurcy et ne vueil rien confesser, on luy poura* » *rudement donner la question.* » Le malheureux eut beau protester de toutes ses forces qu'il était *homme de bien et bon catholique*, que les dépositions faites contre lui, l'étaient soit par des *larrons*, soit *par des malveillans*; à tout ce, le magistrat impitoyable répondit qu'on ne devait s'arrêter *aux parolles et excuses dudit Blanchet* et fut d'avis de lui faire subir la torture. Elle lui fut donnée trois fois, trois fois il fut hissé à une poutre avec un poids de cent livres aux pieds (le poids le plus lourd que cite M. Reuss est de 56 livres, procès de Dorothée Pfister, p. 104), mais aucun aveu ne fut arraché au patient. La justice bien à regret dut lâcher sa proie. Le malheureux torturé fut mis en liberté, admonesté de ne plus donner prise dans sa vie, à aucune accusation de sortilége, et invité à ne conserver aucune rancune ou animosité aux officiers de justice qui lui avaient fait son procès. La pénalité en vigueur dans le comté de Montbéliard est la même qu'en Alsace; les sorciers obstinés qui refusaient de se repentir étaient condamnés à être brûlés vifs : la moitié au moins de ceux qui figurent dans nos dossiers

Digitized by Google

subissent ce supplice, les autres sont décapités ou étranglés et leurs corps réduits en cendres.

Si par suicide ou par mort naturelle résultant des angoisses et souffrances d'une cruelle captivité, les misérables échappaient au supplice affreux qui les attendaient, leur cadavre était conduit dans les champs, jeté à la voirie. Les biens des condamnés étaient toujours confisqués au profit du fisc.

M. Reuss en citant quelques chiffres de sorciers brûlés en Alsace, notamment dans l'évêché de Strasbourg, exprime un fait incontestable, savoir le développement extraordinaire de la sorcellerie au XVIIe siècle, grâce à la guerre de Trente-Ans et la recrudescence de la persécution à cette époque; la même remarque peut être faite à l'occasion du pays de Montbéliard, où, pour la période comprise entre les années 1611 à 1645, on compte 23 procès dont 12 de 1617 à 1620.

Dans un dernier chapitre intitulé : *Réalités et illusions de la sorcellerie,* M. Reuss met en regard les diverses opinions qui se sont fait jour à ce sujet et cherche à faire la part de ce qu'il peut y avoir de réel et de positif dans toutes ces pratiques que l'on croirait de prime abord le fruit d'une imagination déréglée, et ses conclusions nous paraissent très-rationnelles. Si nous ne sommes plus au temps où la croyance au Démon et au pouvoir de ses adeptes était universellement reconnue et admise, il est impossible d'admettre avec M. Soldan que la sorcellerie soit simplement « un *assemblage de mythes absurdes,* » nés uniquement de la torture; il suffit de parcourir avec attention les procès de sorcellerie pour voir le contraire. Ce procès de sorcellerie jugé à Montbéliard en 1582[1] et tous les détails cités par M. Reuss ne sont certainement pas de la pure fantaisie et tendent à prouver que tout n'était pas illusion dans les récits des sorcières. Étant admis ces faits, il est très-légitime de penser avec M. Reuss que la sorcellerie est souvent le résultat d'une hallucination soit naturelle, soit artificielle. Ce qui vient à l'appui de cette opinion est la situation épouvantable dans laquelle végétaient les gens des campagnes au moment de l'invasion des Guise dans le pays de Montbéliard et à l'époque de la guerre de Trente-Ans. Qu'y aurait-il d'étonnant à ce que ces malheureux, abrutis par tant de misères et de privations eussent cherché à oublier leurs maux soit dans des orgies brutales, soit au moyen de breuvages procurant des visions fantastiques[2] et ces visions avaient un accès trop facile auprès des juges ignorants et ineptes, dont la crédulité était au moins aussi puérile que celle de leurs victimes.

Ici nous arrivons à la fin du mémoire de M. Reuss que nous avons lu et relu avec beaucoup d'intérêt, et qui a le mérite d'être à la fois une œuvre scientifique et critique faite d'après des documents inédits dont le texte, établi avec un soin scrupuleux, est publié en appendice, et une œuvre de patriotisme, puisqu'elle s'associe aux généreux efforts faits pour alléger les souffrances des victimes du bombardement de Strasbourg.

A. TUETEY.

1. Le procès en question qui devait renfermer des renseignements extrêmement curieux n'entre point dans la série des procédures du comté de Montbéliard que nous avons dépouillée.

2. Il est certain que les sorcières avaient parfaite connaissance de plantes narcotico-vénéneuses: c'est à cette catégorie que doivent appartenir les herbes que nous voyons désignées dans une procédure sous le nom de *Dormes*, herbes qui endormaient les brebis aux champs et causaient leur mort.

Digitized by Google

130. — A. Mézières, **W. Gœthe.** Les œuvres expliquées par la vie. 1749 à 1795. Paris, Didier et Cᵉ. 1872. Un vol. in-8°, xij-464 p. — Prix : 7 fr. 50.

Voici un ouvrage instructif et consciencieux dont on ne saurait assez recommander l'étude à ceux qui tiennent à pénétrer plus avant dans les œuvres de Gœthe que ne le permet une simple lecture. L'idée de M. Mézières d'expliquer ces œuvres par la vie du poète n'est pas aussi nouvelle qu'il le croit. Presque tous les historiens littéraires de l'Allemagne l'ont eue avant lui; il existe même en anglais une excellente biographie de Gœthe faite sur ce plan; et cette biographie, due à la plume de M. Lewes, le philosophe, a été réduite en français par M. Hédouin. Mais, si M. Mézières n'a pas eu le premier cette idée, il est le seul qui l'ait réalisée avec suite et complètement. Aussi son ouvrage ne fait-il nullement double emploi ni avec le livre de M. Lewes, ni avec celui de M. Viehoff, ni avec l'*Autobiographie* de Gœthe, car le livre de M. M. n'est pas à proprement parler une biographie; c'est plutôt un commentaire biographique, fait avec infiniment de soin et d'une façon très-complète, bien qu'il s'arrête en 1795. Peut-être est-il permis de regretter que M. Mézières se soit trop rigoureusement astreint à son programme : il en résulte une certaine monotonie et partant de la fatigue. Il semble aussi qu'on s'aperçoive encore plus qu'il ne faudrait de l'origine du livre, malgré la refonte qu'il a dû subir. Ces chapitres ont été des leçons avant d'être imprimés. Le débit public comporte et exige des amplifications, des insistances, des soulignements, des répétitions et même parfois du remplissage et des lieux communs oratoires qui deviennent inutiles et gênants dans un livre. L'ouvrage aurait évidemment gagné à être un peu plus serré.

Le livre de M. Mézières se compose de longues et minutieuses analyses, généralement très-exactes, d'appréciations littéraires auxquelles on peut presque toujours s'associer et de rapprochements intéressants et ingénieux. L'auteur connaît à fond non-seulement son Gœthe, mais encore la littérature allemande contemporaine et les nombreux mémoires et correspondances de l'époque. Sa façon de juger et de comprendre Gœthe nous semble à tout prendre la bonne, surtout dans les points où elle s'éloigne de certains jugements stéréotypés, admis et consacrés par la foule qui les répète sans jamais songer à les réviser. J'en dirai autant des pages qui concernent les contemporains du poète. On ne saurait cependant souscrire à tous les arrêts de M. Mézières et, si la *Revue critique* ne se faisait pas un devoir de ne jamais entrer dans les discussions d'esthétique et de morale, il y aurait bien des réserves à faire, plus d'un appel à interjeter [1]. Mais nous aimons à laisser le lecteur juge de ces sortes d'appréciations; et nous nous contentons de relever les erreurs et les omissions, fort rares proportionnellement et presque inévitables dans un sujet aussi vaste, que nous avons observées dans le volume de M. Mézières.

1. C'est ainsi que M. M. p. 281 à propos d'*Iphigénie*, expose des idées bien hasardées au sujet des femmes grecques de l'âge héroïque. Il ne va pas précisément jusqu'à parler, comme M. Saint-Marc Girardin, du gynécée d'où les femmes homériques ne sortent jamais; mais on voit qu'il a des idées préconçues au lieu de souvenirs précis. S'il s'était souvenu d'Andromaque et d'Antigone, il n'eût pas dit de l'Iphigénie de Gœthe qu'elle était un type chrétien, étranger à l'antiquité hellénique.

Digitized by Google

P. X. M. M. nous dit que Gœthe dans *Poésie et Vérité* « a mêlé étroitement » la réalité à la fiction; » mais comme il s'est réfuté lui-même dans une des plus belles et des plus fines pages du volume (p. 71), nous n'insistons pas sur cette assertion absolument erronée. — P. 6. La maison où Gœthe naquit et passa sa jeunesse, ne fut point bâtie par son père, mais seulement restaurée alors que Gœthe avait déjà l'âge de raison. — M. M. oublie d'insister sur deux faits importants de l'enfance de Gœthe : 1° son éducation domestique; Gœthe ne fréquenta jamais une école, ne fût-ce qu'à titre d'externe; 2° la lecture assidue de la Bible qui remplissait de longues heures de sa jeune existence. — P. 13. M. M. reproche à Gœthe d'avoir, dans ses *Mémoires*, cité trop de personnages secondaires qu'il a connus enfant. C'est le reproche contraire qu'il faut faire à M. M. qui en a parlé beaucoup trop peu. Sans citer les amis de son père et de sa mère qui ont eu de l'influence sur lui, comprend-on que M. M. ne fasse pas mention d'Œser et de Behrisch qu'il ne nomme qu'incidemment, pendant le séjour de Leipzig; qu'il ne parle ni de Lenz, ni de Jung-Stilling à Strasbourg; qu'il passe sous silence Schlosser qui rédigeait avec lui de 1772 à 1785 les *Annonces de Francfort*, l'organe principal de la jeune Allemagne d'alors? Ce qu'il dit de Merck est absolument insuffisant. Dans un ouvrage où tant de pages sont consacrées à Sophie de Laroche et à Lavater, Merck eût dû occuper au moins un chapitre entier; car il fut, avec Herder, le personnage qui eut le plus d'influence sur le poète [1]. Parlant de Weimar M. M. se contente de nommer Knebel, sans dire un mot de son passé, ou de ses liaisons avec Herder et Gœthe, et Einsiedel, sans informer le lecteur d'aucune de ses aventures, sans lui parler de ses talents, de son intimité avec Anne Amélie, de sa rédaction du *Journal de Tiefurt*, etc. Quant à Bertuch, le traducteur du Don Quichotte, et à Musæus, l'auteur des contes populaires, qui tous deux faisaient déjà partie du cercle de Tiefurt quand Gœthe y arriva, il n'est pas dit un mot. On ne comprend pas qu'il ne soit pas question, dans une explication des œuvres de Gœthe par la vie du poète, des *Complices*, conçus et ébauchés à Leipzig à la suite d'une expérience très-personnelle. Disons aussi, puisque nous parlons de Leipzig, que M. M. n'a pas très-bien saisi le caractère de cette vie d'étudiant; qu'il prend trop à la lettre l'immoralité des poésies fugitives de ce temps et que la maison de Schœnkopf, dont Gœthe aima la fille, ne fut point une auberge. Le père d'Annette était un négociant en vins et non un « maître d'hôtel; » — sa femme sortait d'une des premières maisons patriciennes de Francfort, et la présence de quelques étudiants à la table de famille était et est un fait très-ordinaire dans les mœurs allemandes. On comprend que cette rectification de détail change tout le caractère de la liaison avec Annette. — M. M. expliquant les œuvres par la vie, aurait dû voir et dire que *Dame Aja*, la mère du poète, a posé pour le rôle d'Élisabeth, Gœthe lui-même pour celui de Weislingen dans *Gœtz*. A propos de *Werther* il eût été bon de citer la satire de Gœthe : *Nicolai sur la tombe de Werther* et son *Dialogue entre Lotte et Charlotte*, deux réponses très-spirituelles aux *Joies de Werther*, dont M. M. parle longue-

1. En général M. M. ne parle pas assez de la vie littéraire du temps, des polémiques de Gœthe, de ses alliances, de ses satires surtout qui ne sont pas même citées. M. M. ne parle pas même du *Gœthes, Helden und Wieland;* du *Pater Brey*, du *Jahrmarksfest*, etc.

Digitized by Google

ment. — P. 173. M. M. en traitant d'amphigourique, de peu claire et peu spirituelle, une plaisanterie en vers de Gœthe sur le compte de Lavater, oublie que Gœthe écrivait pour les Allemands protestants de 1772, qui, sachant tous l'*Apocalypse* par cœur, ne perdaient pas un trait de la satire. — M. M. donne trop d'importance à *Stella*, pièce médiocre et qui ne méritait pas une étude aussi minutieuse. — M. M. aurait du se défier un peu de l'*excellente* traduction de M. Délérot : les pages 256 et 257 qu'il lui emprunte fourmillent de contre-sens et de mutilations du texte; p. 231, Charles-Auguste ne sait pas « bien user de » ses forces, » quand Gœthe dit qu'il ne savait « comment dépenser ses forces; » et le même prince devient — à dix-huit ans! — un « excellent homme » pour Merck : c'est une « nature supérieure » qu'il fallait traduire. Et à propos de Charles-Auguste, qu'on me permette de relever une erreur qui se répète nombre de fois dans ce volume : M. M. appelle sans cesse ce prince *grand*-duc et même sa mère Anne-Amélie, *grande*-duchesse. Il n'y avait alors en Europe d'autres grands-ducs que ceux de Toscane; Anne-Amélie n'a même pas assez vécu pour voir son fils grand-duc et ne put par conséquent jamais jouir elle-même de ce titre quand même la collation en eût été rétroactive; Charles-Auguste ne fut grand-duc qu'à partir de 1815. C'est là une petite erreur de détail, mais elle est faite pour étonner quand on se rappelle que dans toutes les correspondances du temps il n'est question que du *duc* tout court, quand on veut parler de Charles-Auguste. — Ce ne fut pas Stolberg seul qui appelait Mlle de Gœchhausen *Thusnelda;* ce fut le nom de guerre que toute la cour donnait à la spirituelle bossue; comme on appelait Gœthe le *Docteur* ou *Wolf*, Einsiedel l'*ami*, etc. — C'est une erreur que de croire que « la vie libre » ne dura que quelques semaines.—P. 250. Wieland « *commençait* (en 1775) à revenir des erreurs de sa jeunesse et de » l'effervescence de la période sentimentale; » il y avait près de quinze ans que la conversion était facile. P. 244 et 252. M. M. parle de la « brutalité » de Charles-Auguste envers la duchesse Louise : l'expression est beaucoup trop forte; le duc négligea parfois sa femme, il ne fut jamais « brutal » envers elle.—P. 255. On ne peut appeler *Ilmenau* « un modèle de l'art d'être aimable sans flatterie; » il fallait dire « un modèle de l'art de dire des vérités désagréables sans blesser. » — Dans toutes les pages où M. M. parle des rapports de Gœthe et de Charles-Auguste, il suppose toujours un plan d'éducation prémédité par le poète. C'est là une méprise considérable. L'influence de Gœthe fut sans doute salutaire sur le duc; mais quant à des desseins poursuivis d'après un « plan, » il n'y en eût jamais. En général, et c'est là le seul reproche sérieux que nous ayons à faire à l'ouvrage de M. M., l'auteur suppose trop d'intentions à Gœthe; cette façon de voir fausse le ton de tout le livre : que deviennent la fougue, la passion, la spontanéité, l'espièglerie, l'enthousiasme et la sentimentalité de cette admirable jeunesse avec cette supposition? M. M. a évidemment prêté au jeune Gœthe toute cette mesure, cet empire sur soi-même qui ne furent que la conquête de l'âge mûr. Pour ne prendre qu'un exemple, toutes les fois que M. M. parle des rapports de Gœthe et de Herder, il représente le premier comme supportant toutes les mauvaises humeurs du second, parce qu'il veut en *tirer* quelque chose, qu'il veut en profiter, en apprendre, etc. Or, ces calculs étaient complètement

Digitized by Google

étrangers à la nature spontanée de Gœthe qui, tout jeune encore, avait le culte des grandes individualités, qui jugeait les hommes supérieurs dans leur ensemble, en bloc, qui admirait Herder comme il méritait d'être admiré, qui le savait malade et mettait sur le compte de la maladie les aigreurs de ce malheureux grand homme, qui, en un mot, sût dès sa jeunesse voir et aimer la vraie grandeur en dépit de quelques petitesses qui pouvaient s'y mêler.—P. 266. En parlant de Gœthe et de Mme de Stein : « Au bout de dix ans, Gœthe a pressé l'orange; » c'est une manière peu digne de parler de cette liaison très-noble et très-délicate. Gœthe avait sincèrement aimé Mme de Stein; il lui resta fidèle pendant dix ans; s'il dénoua cette liaison contre nature qui lui imposait une continence monacale, il ne le fit que lorsque Mme de Stein, son aînée de plusieurs années et mère de nombreux enfants, se fut péremptoirement refusée à divorcer avec son mari pour épouser le poète — chose qui se faisait tous les jours alors; — s'il y a eu exploitation en tout cela — ce que je n'admets nullement — c'est bien plutôt Mme de Stein, imposant au jeune poète dix ans d'amour platonique, que l'on pourrait en accuser. On sait que Gœthe adopta presque le fils de celle pour laquelle il avait si longtemps soupiré. — P. 361. M. M. considère les *Elégies romaines* comme des confidences amoureuses peu délicates « sur la compagne de sa vie, sur la mère » de son enfant, etc. : » mais personne alors ne savait que la Faustine des *Élégies* fut Christiane Vulpius; c'est là un fait qui n'a été constaté que de nos jours. — Une dernière observation et nous avons fini : M. M. s'est trop astreint à l'ordre chronologique de la publication, de sorte qu'il n'a parlé ni de *Wilhelm Meister*, ni de *Faust*[1], deux œuvres conçues et ébauchées dans sa jeunesse, et qui sont plus que toutes les autres — *Werther* excepté — des confessions où il aurait dû puiser. Il aurait mieux fait aussi de parler d'*Hermann et Dorothée* et de la *Fille naturelle*, que de se répandre longuement sur le *Grand Cophta* et l'histoire du collier, à propos de l'attitude que Gœthe prit vis-à-vis de la Révolution française. M. M. a passé sous silence le *Juif Errant* et la *Mission d'Hans Sachs*, deux œuvres capitales de la jeunesse de Gœthe; mais l'omission la plus grave est celle des *Lieder*. Ces chants, qui sont devenus si populaires en Allemagne et que Beethoven et Schubert ont mis en musique, sont tous inspirés par les évènements de la vie de Gœthe, racontés par M. M. C'est à Sesenheim que le poète a écrit : *Im Felde schleich' ich still und wild;* et *Es schlug mein Herz; geschwind zu Pferde;* c'est lors de sa liaison avec Annette qu'il composa : *Auf kieseln im Bache;* il adressa à Lili les vers si connus : *Herz, mein Herz, was soll es geben?* et Christiane lui inspira : *Ich gieng im Walde so für mich hin.* Gœthe a dit une fois que toute vraie poésie était poésie d'occasion; eh bien! tous les *Lieder* du poète, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus admirable dans les soixante volumes qu'il a laissés, sont autant d'épanchements; et, grâce à la chronologie et aux correspondances du temps, il n'en est guères dont on ne puisse tracer l'origine et l'occasion. Ces petits bijoux ne devaient donc pas manquer dans un commentaire biographique des œuvres de Gœthe. K. H.

1. Les premières scènes de *Faust* sont de 1772; les premiers chapitres de *W. Meister* de 1777.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 28 — 13 Juillet — 1872

Sommaire: 131. COURDAVEAUX, Eschyle, Xénophon et Virgile. — 132. DELBRÜCK, Recherches syntaxiques. — 133. HUBATSCH, la Poésie goliardique.

131. — **Eschyle, Xénophon et Virgile.** Études philosophiques et littéraires par V. COURDAVEAUX, professeur à la Faculté des lettres de Douai. Paris, Didier et C°, Pédone-Lauriel, 1872. x-368 p. In-8°.

M. Courdaveaux s'est déjà fait connaître, et très-honorablement, par plusieurs ouvrages : *Le beau dans la nature et dans l'art* (1860), *Traduction des Entretiens d'Epictète* (1862), *Caractères et Talents* (1867). C'est à ce dernier volume que se rattachent plus particulièrement les études qu'il offre aujourd'hui au public : on peut dire qu'elles y font suite. La méthode et l'esprit en sont les mêmes. M. Courdaveaux cherche à atteindre l'homme sous l'écrivain, il ne sépare jamais le jugement moral du jugement littéraire, il n'apprécie dans les écrits que ce qui est l'expression sincère d'une idée vraie ou d'un sentiment élevé. L'art le plus accompli, les plus grandes beautés de détail le touchent médiocrement, si l'œuvre ne lui révèle pas un esprit sérieux qu'il puisse admirer, un cœur sympathique qu'il puisse aimer. Sans superstition, sans prédilection marquée, pour aucun des procédés, des systèmes littéraires qui varient de siècle en siècle et de nation à nation, sans être puriste le moins du monde, il est, si je puis m'exprimer ainsi, puritain, et même d'un puritanisme inexorable, en ce qui touche aux principes que nous venons d'indiquer. Malheur à l'écrivain qu'il soupçonne de faire de l'art pour l'art, d'écrire pour plaire au public, plutôt que pour obéir à une inspiration sincère. Aussi lui arrive-t-il de combattre, non-seulement les partisans attardés de ce qu'on appelle le goût classique, mais aussi l'école moderne des critiques aussi indulgents pour le fond que pour la forme, et qui, comme Sainte-Beuve, pardonnent beaucoup parce qu'ils comprennent tout.

« Dis-moi, comment tu as vécu, je te dirai comment tu écriras. » « Voyons » comment tu as écrit, nous devinerons comment tu as vécu. » Voilà les devises qu'on pourrait mettre en tête de ce livre, les maximes qui y sont, sinon formulées, du moins pratiquées. La première étude roule sur Xénophon, un des auteurs qui se prêtent le mieux à la méthode biographique, ou plutôt qui ne sauraient s'en passer : car ses écrits sont étroitement liés à sa vie. Les aventures dans lesquelles il fut jeté, les hommes remarquables auxquels il s'attacha, sa campagne d'Asie, Socrate, Cyrus, Agésilas, remplissent ses ouvrages principaux, en forment le sujet ou le point de départ. M. Courdaveaux n'a pas manqué d'étudier la vie de Xénophon, et il l'a fait de la bonne manière, avec beaucoup de soin, sans craindre de discuter des textes, s'attachant aux moindres indices afin d'arriver à des résultats aussi précis que possible. Xénophon est-il revenu à Athènes après

Digitized by Google

la retraite des Dix-mille et la campagne de Thrace? La question ne manque pas d'intérêt. S'il est rentré alors dans sa patrie, il a pu écrire les *Mémorables* peu de temps après la mort de Socrate et sous les yeux des Athéniens : acte de piété et de courage des plus honorables pour Xénophon. Sinon, il faudra admettre que cet ouvrage, ainsi que la plupart des autres, fut écrit plusieurs années plus tard, dans la paisible retraite de Scillunte. M. Courdaveaux se range de l'avis de ceux qui soutiennent cette dernière opinion, et avec raison, ce me semble. Ce n'est pas que les preuves intrinsèques (p. 21 sq.) qu'il essaye de tirer de certaines tournures employées par Xénophon, aient beaucoup de valeur : la seule qui puisse frapper le lecteur, repose sur une traduction inexacte de la locution τίσι ποτὲ λόγοις, qui se trouve au début des *Mémorables*. On lit, il est vrai, à la fin du même ouvrage : « Tous ceux qui ont connu Socrate et aimé la vertu, » continuent maintenant encore à le regretter plus qu'aucun autre. » Mais *maintenant encore* (ἔτι καὶ νῦν) veut dire : même après sa condamnation et sa mise à mort, et n'implique pas nécessairement un long intervalle de temps. Cependant d'autres arguments ont plus de poids. Xénophon assure vers la fin de l'*Anabase* (VII, 7, 57) qu'il se préparait à partir pour Athènes, et il ajoute (évidemment pour répondre d'avance aux objections de certains lecteurs incrédules), qu'il n'était pas encore exilé à cette époque. Il est clair que Xénophon n'exécuta ce dessein ni alors, ni par la suite. Rien ne prouve qu'il ait quitté ses troupes après les avoir fait entrer dans l'armée du général lacédémonien Thimbron; au contraire, tout porte à croire qu'il fit avec elles les campagnes d'Asie-Mineure, racontées par lui dans ses *Helléniques* avec les détails d'un témoin oculaire. Je pense même qu'il continua de commander ses anciens compagnons d'armes, non-seulement sous Agésilas, mais déjà sous Thimbron et sous Dercyllidas. En effet, le chef des anciens soldats de Cyrus qui fait dans les *Helléniques* (III, 2, 7) une réponse si sensée aux commissaires de Sparte, a bien l'air de n'être autre que Xénophon lui-même.

Quand Thèbes, Athènes et d'autres villes grecques se liguèrent contre Sparte, et forcèrent ainsi Agésilas de revenir dans la Grèce, Xénophon l'accompagna : il était avec lui dans la journée de Coronée, où les Lacédémoniens remportèrent une victoire aussi sanglante que stérile. Isocrate, en rappelant la politique d'Agésilas (*Philippe*, § 87) le blâme d'avoir poursuivi à la fois deux desseins inconciliables : προηρεῖτο γὰρ βασιλεῖ τε πολεμεῖν καὶ τοὺς ἑταίρους εἰς τὰς πόλεις τὰς αὑτῶν καταγαγεῖν καὶ κυρίους ποιῆσαι τῶν πραγμάτων. S'il faut, comme je le crois, compter Xénophon parmi ces amis du roi de Sparte dont Isocrate parle ici, on voit quel était le but de l'exilé quand il tint une conduite aussi répréhensible. Il n'avait pas de haine pour sa patrie; mais il l'aimait à sa façon, il voulait faire son bonheur, la corriger de ses excès démocratiques, malgré elle et par la violence. Qui voudrait justifier Xénophon, ou approuver l'engouement pour Sparte qui a fait de lui un aussi mauvais historien qu'il avait été mauvais citoyen? On peut cependant plaider les circonstances atténuantes plus que n'a fait M. Courdaveaux. Xénophon était de ces natures capables de vouer une admiration absolue et de se subordonner complétement à un homme supérieur. Quand il avait

Digitized by Google

perdu Socrate, Agésilas devint son dieu : il se laissa dominer par lui et le suivit aveuglément. Ajoutez que Xénophon, qui avait parcouru l'empire perse et vu de près la faiblesse du colosse, rêvait la revanche des invasions de Darius et de Xerxès. Or cette revanche il croyait la tenir; Agésilas lui apparassait comme l'homme providentiel chargé de cette grande mission, quand des intrigues, fomentées par l'or d'Artaxerce, forcèrent le roi de Sparte d'abandonner ses nobles projets. La douleur de Xénophon dut être grande : le patriotisme hellénique l'emporta dans son cœur sur le patriotisme athénien. De tels sentiments étaient naturels dans un homme qui avait été, sinon le chef, du moins l'âme de la retraite des Dix-mille : je ne les lui prête pas, il les a eus en effet, et il les a conservés jusqu'à la fin de sa vie. En voici un indice. Dans ses *Helléniques*, où des faits très-importants ne sont que trop souvent passés sous silence ou laissés dans l'ombre, Xénophon interrompt le cours de son récit et fait une digression, pour exposer en détail les projets de Jason de Phères, bien que ces projets n'aient pas eu de suite. L'historien se détourne de son chemin avec tant de complaisance, parce qu'il retrouve chez le prince thessalien sa propre pensée. « Il n'est pas » difficile, s'écrie-t-il, de soumettre un pays où tous les hommes, sauf un seul, » ont appris à être esclaves plutôt qu'à se défendre. » (μᾶλλον δουλείαν ἢ ἀλκὴν μεμελετηκότας. VII, 1, 4.) Ces belles paroles font voir que l'auteur de la *Cyropédie* connaissait très-bien les suites funestes du despotisme.

Une des causes qui ont ajouté à la sévérité de M. Courdaveaux pour Xénophon, c'est qu'il maintient l'authenticité du traité sur le *Gouvernement d'Athènes*. Ce petit ouvrage est plein d'esprit, mais d'un esprit qui ne ressemble en rien à celui de Xénophon. L'auteur de tant de charmants écrits n'a jamais eu cette vigueur de tour, ce sarcasme incisif, cette ironie haineuse. Quant à Bœckh, dont l'autorité est invoquée par M. Courdaveaux, il s'est rétracté dans la seconde édition de son *Économie politique des Athéniens* (p. 433 sqq.). Ce juge d'une compétence incontestable pensait que le traité en question date du temps de la guerre du Péloponèse, et il soupçonnait, d'après certaines indices, que Critias pourrait en être l'auteur.

Je n'accorde pas que chez le vrai Xénophon « l'implacable ressentiment de » l'exilé ait étouffé tout patriotisme » (p. 67). Il a raconté les dernières années de la guerre du Péloponèse, le complément de Thucydide, en courant, souvent avec une aridité, un décousu désespérants. Il ne s'arrête donc pas sur la reddition d'Athènes plus longuement que sur les autres faits de cette époque. Sachons cependant interpréter cette concision. « Ils renversèrent les murs au son des » flûtes, avec un joyeux empressement, dans la pensée que ce jour inaugurait la » liberté de la Grèce » (*Hell.* II, 2, 23). Est-ce bien là le langage d'un rapporteur impassible? Je ne le crois pas. En deux mots l'auteur a peint et la joie qui insulte au malheur du vaincu, et l'illusion dont se berçaient les Grecs après avoir brisé la domination d'Athènes. Je ne pense pas non plus que Xénophon ne commence à désapprouver les Trente que « lorsque leurs excès sont devenus tels » que, malgré toute sa bonne volonté pour eux, il lui est impossible de prendre » leur défense. » Le premier mot que Xénophon dit au sujet des Trente, les

Digitized by Google

condamne, sans phrase, mais de la manière la plus nette, la plus accablante. « Nommés pour rédiger des lois, dit-il (II, 3, 11), ils remettaient toujours au » lendemain de les rédiger et de les proclamer, mais ils constituèrent le Sénat » et les autres magistratures selon leur bon plaisir. » Ensuite il raconte comment ils essayèrent d'abord à donner le change à l'opinion publique en faisant condamner des sycophantes par ce Sénat composé de leurs créatures, et comment ils surent circonvenir et aduler les commandants lacédémoniens. — Le récit de la bataille de Coronée se termine dans l'*Éloge d'Agésilas* par ce tableau (II, 14) : « Quand le combat fut fini, on pouvait voir, là où les combattants s'étaient ren- » contrés, la terre trempée de sang, les cadavres gisant confondus, amis et » ennemis, des boucliers rompus, des lances brisées, des poignards nus, les uns » à terre, d'autres dans les blessures, d'autres encore aux mains des morts. » Ces mots nous autorisent-ils à dire « que le vieil exilé retrouvait en racontant » cette journée, où il avait humilié ses ennemis politiques, tout le bonheur qu'il » avait éprouvé jadis en contemplant leurs cadavres sur le champ de bataille » (p. 65)? D'abord, je ferai remarquer qu'il ne s'agit ici que du résultat de la lutte acharnée entre Lacédémoniens et Thébains. Ensuite, que voyons-nous dans ce tableau? Les cadavres des amis aussi bien que ceux des ennemis, tombés les uns et les autres à l'endroit même où le combat s'était engagé (tel est le sens de ἔνθα συνέπεσον ἀλλήλοις). C'est un hommage rendu à la bravoure des deux partis, absolument comme dans les mots qu'on lit plus haut : Καὶ συμβαλόντες τὰς ἀσπίδας, ἐώθουν ἐωθοῦντο, ἀπέκτεινον ἀπέθνησκον.

Je pourrais citer d'autres passages que M. Courdaveaux me semble avoir interprété d'une manière peu bienveillante, je pourrais lui reprocher d'avoir donné une idée inexacte de certains morceaux qu'il résume ou qu'il traduit par extraits. En voici un exemple. A la page 74, les instructions que Cyaxare donne à son fils, sont quelque peu dénaturées. « Si on apprend aux enfants à ne pas mentir » et à ne pas voler, c'est uniquement dans l'intérêt de l'État. » Xénophon ne dit pas cela. Il dit qu'un bon soldat doit savoir tendre une embûche et tromper l'ennemi, mais qu'il serait dangereux de dresser les enfants aux ruses de la guerre, et il critique indirectement certaines institutions de Sparte : ce qui prouve, pour le dire en passant, que dans l'Éloge du Gouvernement de Sparte, comme dans celui d'Agésilas, Xénophon a gardé par devers lui certaines réserves qu'il avait à faire. Cyaxare termine (I, 6, 44 sqq.) par de très-belles considérations sur l'aveuglement des hommes, même de ceux qui passent pour les plus sages : il développe en quelque sorte ces vers de Théognis :

Ἄνθρωποι δὲ μάταια νομίζομεν, εἰδότες οὐδέν·
θεοὶ δὲ κατὰ σφέτερον πάντα τελοῦσι νόον.

On le devinerait dificilement en lisant les extraits de M. Courdaveaux sans recourir à l'original. Ces infidélités sont involontaires, j'en suis bien sûr, elles tiennent aux préventions du critique : on ne prend pas la peine de bien écouter les gens, quand on a son opinion toute faite sur ce qu'ils vont dire.

Digitized by Google

Il n'importe de multiplier ces détails. Au fond et pour les grands traits, je ne juge pas Xénophon autrement que fait M. Courdaveaux; il n'y a entre nous que des nuances, des tempéraments. Xénophon n'est pas un grand esprit : il n'est ni un historien, ni un philosophe de premier ordre, il ne marche point de pair avec les Platon et les Thucydide. M. Courdaveaux a mille fois raison de le dire; seulement je trouve qu'il pousse trop sa pointe. Si c'est faire trop d'honneur à Xénophon que de le mettre dans la compagnie des plus rares génies, n'est-ce pas lui faire tort de le comparer sans cesse à eux? Sans doute, Xénophon ne voyait pas les événements de haut, avec la vue sereine et nette de Thucydide; son temps était à ses yeux le siècle d'Agésilas. Il ne comprend pas la grandeur d'Épaminondas, il ne veut pas la comprendre : son entourage, son horizon lacédémonien ne le lui permettent pas. Il ne comprend pas non plus tout Socrate, son esprit n'est pas fait pour s'élever aux hautes spéculations philosophiques; aussi donne-t-il un Socrate réduit à sa propre taille. Xénophon est une nature pratique, le côté utile le frappe en toutes choses, même dans l'honnêteté; cependant il ne sépare pas l'utile de l'honnête, il est naturellement porté vers le bien, il est doux et aimable pour ses inférieurs comme pour ses égaux, pour sa femme, ses esclaves aussi bien que pour ses amis. Il donne une foule de préceptes excellents, il conseille des améliorations, des progrès, plus faciles à réaliser que les conceptions des esprits qui, pour s'élever trop haut, perdent de vue les choses de la terre. Se tenant dans une sphère moyenne, il a peut-être plus de prise, plus d'action directe, sur les natures moyennes, c'est-à-dire sur le plus grand nombre. M. Hémardinquer, dans son remarquable *Essai sur la Cyropédie*, dit avec beaucoup de justesse en parlant de Xénophon (p. 309) : « Cette joie intérieure, » ce contentement modeste mais solide de soi-même, vient d'une conscience » honnête, mais qui ne songe pas à s'observer avec trop de délicatesse et qui ne » subtilise pas sur les caractères de la vraie vertu. A voir de trop près en soi la » faiblesse humaine qui éclate encore plus dans le bien qu'elle pourrait faire que » dans le mal qu'elle fait, on tombe dans le découragement : du combat contre » les passions il reste un fond d'amertume. La vertu de Xénophon ne se consume » pas dans ces luttes intérieures; elle se répand au dehors avec plus de pru- » dence que d'élan, de modération que de désintéressement, et de bonté que » d'amour. Elle n'en a pas moins son prix. » Quant à moi, pour rien au monde je ne voudrais que Xénophon eût été autre : il me charme tel qu'il est, avec ses qualités et ses défauts. Je veux bien qu'on le mette à sa place; mais après l'y avoir mis, pourquoi ne rendrait-on pas pleine et entière justice à cette nature si saine, si richement douée, si harmonieusement développée? C'est ce que M. Courdaveaux fait aussi lui-même à la dernière page de son mémoire; mais dans le cours du travail, emporté par je ne sais quelle fougue de critique, il me semble qu'il n'a pas toujours été assez équitable.

Le deuxième article, le plus considérable du volume, est consacré à Eschyle. Nous le recommandons à tous ceux qui s'obstinent encore à ne voir dans ce grand poète qu'un génie inculte, et dans ses œuvres que des productions informes et comme les tâtonnements d'un art encore en enfance. En effet, il ne faut pas

Digitized by Google

se le dissimuler, malgré tout ce qu'on a écrit d'excellent sur Eschyle, sa cause n'est peut-être pas tout à fait gagnée en France. Esclaves de leurs habitudes littéraires, la plupart goûtent difficilement un système dramatique si éloigné du nôtre, et ils ne voient pas qu'Eschyle n'est pas seulement un esprit de puissante imagination, de méditation profonde, mais qu'il est aussi un artiste consommé au point que, pour rivaliser avec lui, ses successeurs, ne pouvant le surpasser dans son genre, se virent obligés d'essayer d'un genre différent. M. Courdaveaux admire également les deux côtés du génie d'Eschyle, les deux hommes qui sont en lui, le poète et le penseur. Disons mieux : le poète et le penseur font deux dans Euripide, il ne font qu'un dans Eschyle. De là vient cette harmonie de son œuvre, cet accent convaincu, cette profonde sincérité, que l'auteur de ces Études prise par-dessus tout. Aussi a-t-il pour ce poète une admiration chaleureuse qui, nous l'espérons, sera communicative.

M. Courdaveaux s'attache particulièrement à deux œuvres, le *Prométhée* et l'*Orestie*. Le *Prométhée* saisit tout d'abord; mais lorsqu'on réfléchit sur ce drame étonnant, on se trouve en face d'un problème difficile à résoudre. Est-il possible qu'un poète aussi religieux qu'Eschyle ait présenté comme un tyran cruel, implacable, ce même Jupiter qu'il exalte ailleurs avec une piété si fervente? Aussi de bons esprits, M. Schœmann en Allemagne, et récemment en France M. Girard, dans son bel ouvrage sur *le sentiment religieux en Grèce*, ont-ils pensé que, malgré toutes les apparences contraires, Jupiter devait être dans son droit, Prométhée ne pouvait être qu'un audacieux rebelle, légitimement châtié par le maître des dieux. Cette thèse est de celles qu'on peut se persuader plus facilement à soi-même qu'aux autres : aucune argumentation ne saurait l'emporter sur l'impression puissante, irrésistible, que laisse le poème d'Eschyle. M. Courdaveaux est donc dans le vrai s'il soutient par de bonnes raisons le parti de Prométhée, parti que tous les lecteurs ont pris instinctivement tout d'abord. Il est encore dans le vrai quand il soutient qu'Eschyle a conçu la fable de Prométhée dans un tout autre esprit que ne l'avait fait Hésiode. Toutefois je n'aime pas le ton dont il parle de cet épisode de la *Théogonie :* il ne convient pas de raisonner et de railler ces vieilles légendes naïves, enfantines et, tout à la fois, profondes. « Aux « hommes qui avaient jusque-là l'inappréciable bonheur de former à eux seuls « toute l'espèce humaine, Jupiter fit présent de Pandore » (p. 144). Comment vivaient les hommes avant la venue de leur gracieuse et fatale compagne? Le vieux poète n'y a pas seulement pensé, et le lui demander, c'est faire une question aussi indiscrète que de demander ce que fit Dieu avant la création du monde. Mais n'insistons pas. L'essentiel c'est qu'Eschyle a transformé la vieille légende et que chez lui Prométhée ne cherche pas à ruser avec plus fin que lui, mais qu'il agit par bienveillance, en ami généreux de la pauvre humanité; que c'est un esprit dont la sagesse a aidé Jupiter à fonder son pouvoir et lui sera nécessaire pour le conserver; enfin et surtout, que c'est un caractère qui prouve par son exemple que, si la force peut infliger au corps les plus cruels tourments, elle est impuissante à dompter une volonté libre. Quant à Jupiter, ce n'est pas un dieu qui ait existé de toute éternité; il est né, il a grandi, il a fait une révolution,

Digitized by Google

il a fondé son pouvoir par des moyens violents, il se réconciliera un jour avec les puissances qu'il a renversées, il s'adoucira, il deviendra meilleur. Les dieux grecs ont leur histoire, comme le monde, comme l'humanité; ils ne sont pas immuables, pas toujours identiques à eux-mêmes.

L'*Orestie* ne soulève pas de questions aussi ardues. Cependant ici encore nous voyons des divinités qui se modifient dans le cours de la trilogie, et ces divinités, les Furies, sont des personnages si éloignés de nos conceptions modernes que leur nature a pu être longtemps méconnue. Aujourd'hui il n'était peut-être pas nécessaire de démontrer longuement que les Furies ne sont pas le remords, et M. Girard, que l'auteur prend à partie, n'en est pas, ce me semble, à ignorer ces éléments : il a pu laisser échapper quelque part une expression moins rigoureuse, sans que sa pensée ait cessé d'être juste. Car si les Furies ne sont pas le remords, c'est dépasser la vérité que de soutenir qu'il n'y a pas le moindre rapport entre le remords et ces êtres mythologiques. Je crois qu'on peut définir les Furies la personnification de l'horreur qu'excitent le sang versé et, en général, toute violation des lois sacrées de la nature. Cette horreur retranche le meurtrier de la société humaine, le force de fuir de pays en pays sans repos ni trève, parce que la terre, qui a bu le sang de la victime, le sang d'un de ses enfants, crie contre lui. Or cette horreur qu'il inspire aux hommes et à la nature, comment le coupable ne la ressentirait-il pas lui-même? La dernière scène des *Choéphores* est assez éloquente à ce sujet. C'est en s'attachant à ce point que la psychologie peut facilement tirer la notion du remords de la donnée mythologique d'Érinys, et en effet, peu de temps après la mort d'Eschyle, Euripide n'a pas manqué de faire ce pas. Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de traduire les antiques symboles dans notre langage analytique, et s'il faut se garder des identifications erronées, il faut aussi se mettre en garde contre les négations trop absolues.

La métamorphose que subissent les Furies à la fin de la trilogie n'est pas non plus aussi tranchée que M. Courdaveaux semble croire. Les Furies étaient les ministres de la vengeance des familles, vengeance aveugle, qui d'un premier meurtre faisait naître une longue suite de meurtres nouveaux; elles consentent à l'établissement de la vengeance publique, vengeance intelligente, équitable, limitée, mais qui rappelle encore par plus d'un trait (les institutions judiciaires d'Athènes en font foi) l'antique *vendetta*. La transformation des Furies répond à ce progrès social, mais elle ne va pas au delà. Elles restent toujours ces puissances redoutables qu'il faut apaiser par des expiations, afin que le crime commis par l'aïeul ne retombe pas en nouveaux crimes et en malheurs sur toute sa race. Minerve le dit vers la fin des *Euménides* (v. 932-937), et il n'y a aucune raison d'attribuer ces paroles, comme M. Courdaveaux aimerait à le faire, à une inadvertance du poète. L'institution de l'Aréopage met fin à la perpétuité des vengeances; mais, à tout autre égard, elle ne change rien à la loi de la solidarité des familles, à l'hérédité naturelle du mal, comme du bien, et les Furies continuent de poursuivre jusque sur les fils les fautes des parents. L'*Orestie* ne dément en rien la *Thébaïde*, et malgré mon admiration pour Eschyle, je ne puis accorder, « qu'à la fin de sa vie il ait, au nom de la justice éclairée, rejeté la

Digitized by Google

» solidarité, pour ne plus accepter que la responsabilité individuelle, exactement » mesurée sur la culpabilité réelle de l'agent » (p. 273). Telle n'est pas la portée du beau passage de l'*Agamemnon* (v. 750 sqq.) dans lequel le poète rejette l'opinion qui veut que le comble de la prospérité dans un mortel attire le malheur sur la tête de ses enfants (γένει). La vérité, dit-il, c'est que « l'action impie » enfante d'autres actions après elle, et qui ressemblent à leur souche. » Peut-on croire qu'Eschyle entendait réduire cette filiation des crimes à la vie d'un seul individu? Rien dans les mots dont il s'est servi n'autorise cette restriction; l'ensemble du passage l'exclut. Dès l'abord il avait envisagé le sort de toute une famille, γένος, et sa pensée ressort clairement des mots qui suivent : « La maison » juste fleurit à jamais dans ses enfants. » Οἴκων δ'ἄρ' εὐθυδίκων καλλίπαις πότμος ἀεί. Après s'être fait honneur en protestant contre la doctrine de la jalousie divine, Eschyle ne nie donc pas, il affirme au contraire la solidarité de la famille, l'hérédité du mal, comme du bien.

On ne saurait le répéter assez : l'appréciation morale ou littéraire des auteurs ne peut se passer de l'interprétation exacte, rigoureuse des textes. L'enthousiasme pour un auteur qu'on aime peut, aussi bien que des préventions défavorables, empêcher de prendre une vue correcte et nette de tous les détails. M. Courdaveaux n'aime pas à demi, et, après tout, nous lui pardonnerions aisément quelques excès d'admiration pour Eschyle (voir aussi ce qu'il dit des *Suppliantes*, p. 122 sq.), s'ils n'entraînaient pas des injustices. La gloire d'Eschyle est-elle intéressée à ce qu'on rabaisse Sophocle? On risque de faire tort à la cause même que l'on défend par un zèle trop exclusif. Ce n'est pas qu'en un certain sens les *Choéphores* ne puissent être mises légitimement au dessus de l'*Électre*. Eschyle est le seul poète qui ait traité le parricide d'Oreste franchement, sans biais ni détour, qui ait regardé en face ce terrible sujet, pris le taureau par les cornes. Sophocle a relégué le parricide dans un coin de son drame, il en a détourné, autant que possible, ses yeux et les nôtres. L'action d'Oreste n'est pas, à proprement dire, son sujet; elle n'est que l'occasion à propos de laquelle le poète fait passer par les situations, les émotions les plus diverses un personnage, une âme, qu'il veut faire connaître. Voilà un autre système dramatique : ce qui intéresse le poète, ce n'est pas l'action en elle-même, ce sont les caractères qu'elle révèle. Ce système est-il donc si frivole? « Tandis qu'Eschyle, nous dit-on, avait voulu » faire sortir de chacune de ses pièces un profit pour le cœur ou l'esprit de ses » auditeurs, l'unique but que se proposa Sophocle fut de les émouvoir, de les » entraîner, de les ravir..... Sophocle n'a jamais été qu'un artiste » (p. 215). Se laisser entraîner, ravir jusqu'à l'admiration par le spectacle d'un caractère dévoué et héroïque, est-ce donc là un passe-temps futile, sans profit pour le cœur ou l'esprit? Il est vrai que Sophocle n'a pas médité autant qu'Eschyle les grands problèmes religieux; mais pour être moins sévère, sa Muse ne m'en paraît pas moins sérieuse. Quant à l'*Électre*, j'accorde que plusieurs scènes servent plutôt à mettre dans tout son jour le personnage principal, qu'à faire marcher l'action vers son dénoûment. Mais ne peut-on pas dire la même chose de l'économie du *Prométhée?* Quand il analyse les *Sept Chefs*, M. Courdaveaux montre

Digitized by Google

très-bien que les fautes qu'on croit d'abord remarquer dans la conduite de cette pièce, disparaissent dès qu'on se met au point de vue du poète : il dit avec raison que le héros du drame n'est pas Etéocle, qu'Eschyle a voulu appeler l'intérêt, non sur un individu, mais sur toutes les innocentes victimes de la faute de Laïus. Je lui demande d'appliquer à l'*Électre* une critique aussi équitable, de vouloir bien entrer aussi dans les intentions de Sophocle. Le héros de ce poète n'est pas Oreste, il n'a voulu appeler l'intérêt ni sur ce personnage, ni sur une action dont le dieu seul qui l'a ordonnée est responsable; tout l'intérêt se concentre sur les souffrances d'Électre : voilà le vrai sujet de la tragédie, et la péripétie, c'est la reconnaissance du frère et de la sœur, et non la mort de Clytemnestre.

Il faudrait allonger cet article outre mesure pour réfuter tous les grands et petits griefs accumulés dans le réquisitoire que M. Courdaveaux s'est cru obligé de prononcer contre Sophocle, afin, sans doute, de mieux faire valoir le poète de sa prédilection. Si Sophocle excelle quelque part, c'est assurément dans l'exposition de ses drames. Mais quoi? pour mettre le public au courant, il lui arrive de faire dire à ses acteurs certaines choses qu'ils auraient pu se communiquer plus tôt. Est-ce que par hasard le gardien et les vieillards du chœur au début de l'*Agamemnon*, les filles de Danaüs au commencement des *Suppliantes* d'Eschyle ne donnent pas des avis au spectateur? La justice oblige de dire que Sophocle est un des poètes qui ont le moins abusé de cette liberté qu'il faut accorder aux poètes dramatiques. Ulysse a remis jusqu'au dernier moment d'apprendre au jeune Néoptolème qu'il faudra se servir de la ruse pour s'emparer de Philoctète. On comprend l'embarras et le calcul d'Ulysse : il fait preuve en cela de sa prudence habituelle. M. Courdaveaux le trouve mauvais.— Le peuple de Thèbes vient solennellement implorer le secours de son roi, et vous ne voulez pas que ses délégués exposent la triste situation de la ville, par la triomphante raison que le roi en est, sans doute, déjà instruit? Sans nous arrêter à ces petites chicanes, ni à d'autres du même genre, passons à des considérations prises dans un autre ordre d'idées. Il est très-vrai que beaucoup de malheurs eussent été évités, si Apollon avait immédiatement lancé sur Thèbes la peste vengeresse de la mort de Laïus. Mais s'en suit-il que Sophocle ne se préoccupait pas de la sagesse des dieux? Il ne faisait qu'accepter la tradition, et il s'inclinait devant les voies mystérieuses de la divinité. Chez Eschyle aussi la lumière ne s'était faite que lorsque quatre enfants étaient nés du mariage d'Œdipe et de Jocaste. — « Le » double suicide d'Eurydice et d'Hémon nous semble, malgré le silence du poète » le juste châtiment de Créon, qui perd en eux sa femme et son fils. » (Les mots « malgré le silence du poète » sont une singulière distraction : nous renvoyons aux paroles de Tirésias, v. 1064 sqq.) « Mais combien les regrets que « nous laissent ces deux morts..... ne compensent-ils pas, et au delà, la satis- « faction que nous cause le châtiment du roi? Est-ce un tyran qui est puni, « ou sont-ce des innocents et des êtres sublimes qui se trouvent victimes d'un « sort atroce? Est-ce la justice qui triomphe en définitive, ou une aveugle et « épouvantable fatalité? » Hémon et Eurydice sont les victimes, non d'une aveugle fatalité, mais de l'aveuglement d'un homme : c'est Créon qui les a tués,

Digitized by Google

il le sait bien et il s'en accuse avec raison. Que la mort d'Antigone entraîne celle de son amant, que la mort d'Hémon entraîne à son tour celle de sa mère, rien ne saurait être plus vrai, ni plus tragique. Ils meurent innocents, ils ne sont pas punis : le châtiment de Créon est de vivre. Un poète ne serait-il donc moral et religieux qu'à condition d'imaginer un monde faux où tous les hommes vertueux vivent longtemps et tous les méchants sont aussitôt frappés de mort? — Pour ce qui est d'Ajax, je m'inscris en faux contre l'assertion qu'il est puni « d'un simple mouvement d'orgueil, » et les considérations, qui s'y rattachent, « sur la futilité des motifs dans la conduite des dieux » chez Sophocle (p. 248). Ajax a toujours été orgueilleux : Calchas le fait voir par quelques exemples (v. 758 sqq.), et l'infortuné lui-même le montre assez par le ton qu'il prend avec Minerve (v. 112 sq.). Pour satisfaire son orgueil blessé, il a été sur le point de commettre un attentat abominable : c'est alors, alors seulement, que, par la volonté de la déesse et par une conséquence naturelle de l'orgueil démesuré, il est frappé de démence. Le châtiment est terrible, mais il est mérité : on peut même dire qu'il est aussi vrai physiologiquement que mythologiquement. Cependant, quand le héros n'est plus, l'admiration de ses grandes qualités et la pitié due au malheur sont proclamées par le confident de Minerve. Si cette déesse ne répond pas de tout point à notre idéal divin, ce n'est pas une raison de méconnaître la profonde et sincère pensée religieuse que révèle la tragédie d'*Ajax*.

La place me manque pour défendre les deux *Œdipe* et le *Philoctète* contre des attaques passionnées. Ces chefs-d'œuvre se défendront assez eux-mêmes. Je passe à Euripide, et sans m'arrêter à ses tragédies, qu'il ne convient peut-être pas de juger sur l'*Oreste* et, moins encore, sur l'*Électre*, je veux dire un mot de la vie du poète, que M. Courdaveaux a présentée (p. 233) d'une manière originale, mais en y mettant un peu trop d'invention. Je veux bien que la mère d'Euripide ait été fruitière : cela ne le déshonorerait pas le moins du monde. Toutefois je persiste à croire que, si elle a fait vendre en ville par ses esclaves les produits de ses terres, cela a pu suffire aux poètes comiques pour en faire une marchande de légumes. L'autorité du « grave historien » Théopompe n'ajoute pas grand' chose pour moi à celle d'Aristophane : Théopompe était extrêmement friand de scandales, de cancans, et il les acceptait de toutes mains. Philochore, au contraire, érudit plutôt qu'historien, peu éloquent, mais d'une critique scrupuleuse et exacte, m'inspire beaucoup de confiance. Du reste, je n'ai pas eu besoin de remanier son texte, lequel n'est nullement altéré : je n'y ai pas changé une seule lettre. Mais n'importe. Si on est libre d'en croire les poètes comiques, faut-il donc rivaliser avec eux et embellir à leur manière la biographie d'un grand poète? Le père d'Euripide, rêvant pour son fils les couronnes d'Olympie, lui fit suivre les exercices des athlètes : son ambition paternelle le voyait déjà dans cette société de demi-dieux dont parle Horace, *quos Elea domum reducit palma cælestes*. M. Courdaveaux nous raconte très-agréablement, comment Euripide, s'étant pris un jour d'une belle passion pour les athlètes, « s'enrôla « parmi eux comme ferait de nos jours un gamin de Paris avec les hercules de « la foire. » Cela ne doit pas nous étonner de la part d'un jeune homme qui

Digitized by Google

avait couru jusqu'à l'âge de quatorze ans « avec les autres *polissons* de la ville. » Et voilà comment Euripide a reçu une très-mauvaise éducation.

Je n'ai pas touché à beaucoup de points qui mériteraient d'être discutés, je n'ai pas relevé un certain nombre d'inexactitudes, et cependant la place me manque pour parler comme je le voudrais de l'excellente étude sur Virgile. Quant à la vie du poète, M. Courdaveaux insiste avec raison sur un point important : Virgile n'était pas né Romain, il devait tout, jusqu'à son titre de citoyen, à la famille des Césars. Dans l'œuvre du poète, il écarte résolument tout ce qui lui semble faible, factice, sans valeur réelle, afin de réserver son admiration pour les parties vraiment excellentes, les créations qui appartiennent en propre au génie, à l'âme de Virgile. On pourrait trouver qu'il se laisse quelquefois emporter loin par son zèle iconoclaste, que parmi les choses qu'il jette à la mer, il y a peut-être de l'or pur, des perles fines; mais l'idée d'un partage à faire est légitime, et ce qu'il admire, il l'admire bien. Les pages sur Andromaque et sur Didon sont des mieux senties, des plus belles de son livre.

En somme, les trois articles qui composent le volume, sont bien du même homme. On retrouve partout la même conception de l'art, la même sévérité morale, la même appréciation sérieuse et élevée des œuvres littéraires. Partout aussi la même fougue, la même tendance à l'excès, au paradoxe, l'éloge poussé jusqu'au panégyrique, la critique dégénérant en réquisitoire. Après tout, il ne faut pas trop se plaindre de ces défauts : ils tiennent peut-être aux qualités de l'auteur, ils ne sont que le revers de la verve et de l'originalité qui animent ce livre, et ils ne nous empêchent pas de le recommander vivement aux amis des lettres. Si M. Courdaveaux, poussé par je ne sais quel démon, a méconnu la haute valeur morale du théâtre de Sophocle, il ne tient qu'à lui d'expier sa faute. Qu'il consacre à ce poète une étude aussi large, aussi équitable, aussi pénétrante que celle qu'il a faite sur Eschyle : personne n'est plus capable que lui de bien s'acquitter de cette tâche, et ce sera tout profit pour le public.

Henri WEIL.

---

132. — **Syntaktische Forschungen** von B. DELBRÜCK und E. WINDISCH. Erster Band. Der Gebrauch des Conjunctivs und Optativs im Sanskrit und Griechischen von B. DELBRÜCK. Halle, Buchhandlung des Waisenhauses. 1871. In-8°, xij-267 p.

Ce travail de M. Delbrück sur l'emploi du subjonctif et de l'optatif en sanskrit et en grec, forme le premier volume d'une série de recherches sur la syntaxe, qu'il a entreprises avec M. Windisch. Pour le sanskrit, il s'est borné au Rig-Veda. Notre collaborateur, M. Bergaigne, appréciera cette partie importante du travail de M. D., où nous sommes incompétent[1]. Pour le grec, M. D. s'est renfermé exclusivement dans Homère. Il avoue (p. 10) qu'Homère peut ne pas présenter partout l'emploi des modes à l'état le plus ancien, et qu'à ce point de vue il serait désirable d'étudier les autres monuments de la littérature grecque.

1. [Nous publierons très-prochainement le compte-rendu de M. Bergaigne. — *Réd.*]

Digitized by Google

Mais attachant une très-grande importance aux relevés numériques des faits grammaticaux, il ne pouvait pas faire des recherches complètes sur un grand nombre d'auteurs.

Voici la théorie ou plutôt le système de M. D. sur l'emploi du subjonctif et de l'optatif en grec. Le fondement de toute recherche sur la théorie des propositions, fondement qu'on doit considérer comme un *rocher de bronze* (l'expression est en français), c'est que les langues indo-germaniques ont passé par une période où l'on ne parlait que par propositions indépendantes : la coordination est antérieure à la subordination. Ensuite les propositions affirmatives sont antérieures aux propositions négatives et interrogatives; car elles expriment le cours naturel de la pensée, qui éprouve un arrêt dans les deux autres espèces de propositions. Enfin la signification primitive des modes doit être plus sensible dans les propositions indépendantes affirmatives où le verbe est à la première personne du singulier, parce que l'optatif ayant pour signification primitive le souhait, le cas le plus simple dans les trois propositions φέροιμι, je désire porter, φέροις, je désire que tu portes, φέροι, je désire qu'il porte, est évidemment celui où il n'y a qu'une seule personne en jeu, tandis qu'on trouve deux personnes dans les deux autres cas, et que le subjonctif se ramène à cette analogie. Cette déduction qui repose sur des principes essentiellement *formels* paraît à M. D. *matériellement* confirmée par l'observation qu'on ne peut ramener à l'unité de signification les différents emplois du subjonctif et de l'optatif, qu'en admettant que la signification primitive est la volonté pour le subjonctif, et le vœu pour l'optatif, signification qui ne se trouve pure que dans les propositions indépendantes affirmatives où le verbe est à la première personne du singulier. Pour le subjonctif le sanskrit offre seul de telles propositions; en grec elles sont toujours précédées d'une particule d'exhortation ἀλλ' ἄγε οἱ καὶ ἐγὼ δῶ ξείνιον (Od. XX, 296), parce que le subjonctif n'exprime ici qu'une volition momentanée, qui donne plus de vivacité au discours. Par dérivation le subjonctif exprime l'*attente* (Erwartung) soit seul, soit avec κέν, soit avec ἄν. Quant à l'optatif, il exprime par dérivation que l'accomplissement du souhait est considéré comme possible ou vraisemblable ou prochain, et alors il a une signification analogue à celle du futur et à la signification dérivée du subjonctif, avec laquelle il ne se confond pourtant pas. Dans les propositions relatives et dans les propositions dépendantes liées par des conjonctions, les deux modes gardent les significations qu'ils ont dans les propositions indépendantes. En effet le relatif grec n'est autre chose qu'un démonstratif, et les conjections sont formées avec la racine du relatif ou d'autres racines pronominales. Pour avoir la signification propre et primitive du subjonctif et de l'optatif dans les propositions dépendantes, il faut donc les transformer en propositions indépendantes. Ainsi on ne fera bien sentir la signification de l'optatif dans ὣς οὐκ ἔσθ' ὃς σῆς γε κύνας κεφαλῆς ἀπαλάλκοι (Il. XXII, 348) qu'en traduisant (p. 40) : « Nicht ist Jemand vorhanden; er kœnnte vielleicht (wenn » er da wære) dir die Hunde abwehren. » « Il n'y a personne; (s'il y avait » quelqu'un) il pourrait peut-être écarter de toi les chiens. » La proposition τῇ σ'ὀΐω κατανεῦσαι ἐτήτυμον ὡς Ἀχιλῆα | τιμήσῃς (Il. I, 558) doit être analysée ainsi : « je crois, tu lui as fait une promesse; parce que tu l'as fait (ὡς), tu veux

Digitized by Google

» honorer Achille. » M. D. convient (p. 62) que cette analyse peut paraître peu naturelle, mais qu'elle est imposée par l'emploi du subjonctif considéré dans son ensemble. Partant de l'idée que ἕως est un accusatif et que les conjonctions à l'accusatif expriment une liaison quelconque des propositions, il traduit αὖταρ ἐγὼ καὶ ἔπειτα μαχήσομαι εἵνεκα ποινῆς | αὖθι μένων, εἵως κε τέλος πολέμοιο κιχείω (Il. III, 291) par : « Je combattrai à cause de cette femme, restant ici, » en rapport avec ce long temps (in Verbindung mit dieser langen Zeit), je » verrai bien la fin d'Ilion. » « Cette traduction, » ajoute M. D. « fait frémir » au point de vue du goût (vom æsthetischen Standpunkte betrachtet schauder- » haft), mais elle indique assez exactement la relation qui est primitivement » entre les deux propositions. » Préoccupé de l'idée que εἰ est un locatif de *sva*, il traduit βάλλ' οὕτως, εἴ κέν τι φόως Δαναοῖσι γένηαι (Il. VIII, 282): « wirf » zu, auf diese Weise sollst du ein Licht den Danaern werden. » « Frappe, de » cette façon (εἰ) tu dois être une lumière pour les Grecs. » Et il considère cet emploi de εἰ comme l'emploi primitif de la conjonction.

Les hypothèses de M. D. me semblent contestables à deux points de vue; d'abord il n'a pas tenu assez de compte des modifications que l'association des mots apporte à leurs significations; ensuite il a confondu l'antériorité logique avec l'antériorité chronologique.

Les significations propres des mots sont en quelque sorte colorées très-diversement par le reflet qu'ils reçoivent de ceux avec lesquels ils sont construits. Quand je dis « ce veau tette encore sa mère » et « un livre relié en veau » le mot de veau ne rappelle pas du tout les mêmes idées dans les deux cas, et il faut même faire effort pour se représenter dans l'un ce qu'il signifie dans l'autre. Je ne sais même si on y réussirait. De même le démonstratif *le* uni à un verbe dans « je le ferai, » à un substantif dans « le perfide nous écoutait » fait dans les deux constructions une impression absolument différente. Nous sentons très-bien que le relatif est étroitement uni à son antécédent dans « il n'est rien sur » quoi l'on ne dispute » et qu'il n'a pas du tout la même valeur et devient l'équivalent de « et en cela » dans « il a manqué à son ami, à son bienfaiteur; » en quoi il est doublement coupable. » Il me semble que dans le vers de l'Iliade (XXII, 348) cité plus haut le relatif par sa construction seule prend la valeur de *quoi* dans le premier de ces deux exemples, et ne peut avoir celle qu'il a dans le second. Si on lui conserve son sens primitif de démonstratif, on ôte tout sens à la première proposition « il n'est personne; s'il y avait quelqu'un, il écarterait » de toi les chiens. » En outre il n'a pas dans le grec d'antécédent exprimé auquel réponde le mot « personne. » Si tous les mots conservaient leur sens propre et primitif dans toutes les constructions, il n'y aurait aucun moyen de se faire entendre. On en peut dire autant des formes grammaticales. Si l'optatif signifie proprement le vœu (ce qui me paraît fort douteux), il perd cette signification et il la perd au point qu'elle ne peut pas même se présenter à l'esprit, quand il est employé au style indirect. Il en est de même du subjonctif; quand il signifie ce que M. D. appelle l'attente, il ne signifie plus la volonté, et il est impossible de lui maintenir ce dernier sens.

M. D. pourrait répondre qu'il n'a prétendu que déterminer la valeur du

Digitized by Google

relatif à l'origine, au moment où les propositions relatives ont été en quelque sorte instituées. Mais même à l'origine, même pour les mots dont le sens primitif subsiste, il est toujours diversifié suivant ceux avec qui ils sont construits. On ne perd pas de vue le sens primitif de « veau » dans « un livre relié en veau » et pourtant on ne pourrait pas traduire ici par « un livre relié en petit de vache. » On n'a pas plus le droit de traduire ὅς par un démonstratif, quand il est construit comme un relatif.

D'ailleurs peut-on imaginer une période, c'est-à-dire un espace de temps assez long, pendant lequel les mots n'auraient été employés que dans leur sens primitif? Cela me paraît impossible. Les significations dérivées de beaucoup de mots et surtout de mots aussi usités que les pronoms, sans lesquels on ne peut presque pas parler, doivent être à peu près contemporains de leurs significations primitives. Nos ancêtres ont-ils longtemps dit « je le ferai » avant de dire « le perfide? » Ce n'est pas vraisemblable. Je ne saurais admettre davantage qu'on ait parlé longtemps par propositions coordonnées uniquement, avant d'employer des propositions subordonnées. Quand la subordination existe dans la pensée, et en beaucoup de cas elle ne peut pas ne pas exister, par exemple pour les circonstances de temps et de lieu relativement à l'action qu'elles accompagnent, les relatifs adverbiaux qui expriment le temps et le lieu ne peuvent pas ne pas exprimer la subordination de la proposition qu'ils précèdent à la proposition principale. C'est faire violence, je ne dirai pas seulement à leur signification, mais à la pensée de celui qui parle, que de les transformer en démonstratifs. Celui qui parle a beau savoir que ces mots sont proprement des démonstratifs, la pensée qu'il a dans l'esprit et qu'il veut exprimer l'oblige à les entendre comme des relatifs; autrement le sens est changé. Il est évident que « il mourut, avant qu'on » arrivât, » n'est nullement équivalent pour la pensée à « il mourut auparavant, » plus tard on arriva. » Il est à remarquer même qu'ici, comme pour πρίν en grec, la première proposition n'a plus de sens précis quand elle est séparée de l'autre; et même en grec il n'est rien qui ici réponde au *que* français; la subordination est indiquée par le mode du verbe. Nous avons vu plus haut que la première proposition ne signifie même plus rien du tout dans « il n'y a personne; » s'il y avait quelqu'un, il écarterait de toi les chiens. »

Il resterait encore bien d'autres objections à faire dans le détail. Ainsi pourquoi M. D. n'a-t-il pas tenu compte de la forme de l'optatif par laquelle ce mode se rattache aux temps historiques? Ne pourrait-on pas dériver plus naturellement la signification de vœu de celle du temps passé que l'emploi de l'optatif au passé de la signification de vœu? Et même la signification primitive du subjonctif et de l'optatif ne doit-elle pas être cherchée dans les propositions dépendantes plutôt que dans les propositions indépendantes?

En effet on pourrait représenter que la langue indo-européenne primitive n'employait pas de relatif, puisque ce pronom n'a pas la même origine en grec et en latin. Mais quoi? si cette langue marquait la subordination précisément au moyen du subjonctif et de l'optatif? Pourquoi cette hypothèse ne serait-elle pas admissible?

En français du moins le subjonctif ne s'emploie guère que dans des proposi-

Digitized by Google

tions dépendantes ou qui en ont la forme; et il est à remarquer que la signification temporelle de notre conditionnel « je disais qu'il le ferait » est primitive relativement à sa valeur modale « je le ferais. » Et l'on ne peut pas écarter ces rapprochements par la considération que le français n'a aucune parenté prochaine avec le grec. En syntaxe les ressemblances et les différences entre les langues sont tout à fait indépendantes de leur degré d'affinité. Le participe allemand a avec le participe français une prodigieuse ressemblance, qui n'est explicable ni par la parenté des deux langues ni par l'influence de l'une sur l'autre. On a remarqué et depuis longtemps que le français offre un grand nombre de constructions toutes semblables au grec. La méthode de comparaison qui convient pour le vocabulaire ne va nullement à la syntaxe.

Je terminerai par une remarque sur un point qui me semble important. M. D. applique les procédés de la statistique pour déterminer la valeur de κεν et ἄν. Il constate, par exemple, que dans les propcsitions relatives qui expriment l'intention, on trouve trois fois le subjonctif seul, quinze fois avec κέν, que dans celles qui expriment l'attente on trouve le subjonctif seul une fois, avec κέν huit fois, que dans celles qui expriment une supposition on trouve toujours le subjonctif seul, quand elles font partie d'une comparaison, et dans les autres cas, 45 fois le subjonctif seul, 126 fois uni à κέν. M. D. trouve singulier que pour 149 fois où le subjonctif est uni à κέν dans les propositions relatives, il ne se rencontre uni à ἄν que trois fois. Cet étonnement pourtant doit cesser, si l'on pense que κέν qui peut aussi être employé sous les formes κε et κ' est un mot infiniment plus commode que ἄν pour la versification. D'autre part comme la distinction entre le subjonctif avec ou sans κέν ou ἄν est à peine perceptible, il est évident que le poète l'employait de l'une et de l'autre façon suivant le besoin du vers. On sait que les poètes ne se piquent pas d'observer scrupuleusement ces distinctions synonymiques. Il en résulte que ces relevés numériques ne peuvent servir en rien à l'établissement d'une théorie grammaticale.

En somme, il faut reconnaître que Grimm, dans le quatrième volume de sa grammaire allemande, Diez, dans le troisième volume de sa grammaire des langues romanes, Pott en nombre de passages de ses recherches étymologiques ont traité la syntaxe comparée par une méthode qui conduit plus sûrement à des résultats plus satisfaisants. Mais si la partie du livre de M. D. où il est question du subjonctif et de l'optatif grecs n'est pas propre à en faire avancer beaucoup la théorie, il est équitable de rappeler que ce n'est que la moitié de son livre, que l'autre moitié, qui traite de l'emploi de ces modes en sanscrit, offre une collection de faits nouvelle, qui conserve toute sa valeur, quand même on ne les interpréterait pas comme M. Delbrück.

Charles THUROT.

---

133. — **Die lateinischen Vagantenlieder des Mittelalters.** Von Oscar HUBATSCH. Gœrlitz, Remer, 1870. In-8°, 100 p. — Prix : 2 fr. 10.

Ce petit livre prend une place à part parmi ceux qu'on a déjà consacrés à cet intéressant sujet de la poésie *goliardique* des XIIe et XIIIe siècles. L'auteur n'a pas eu la prétention de faire un ouvrage purement scientifique; il a évité plutôt de

Digitized by Google

se donner l'apparence d'une érudition qu'il aurait pu étaler. Il s'est attaché à faire comprendre et goûter la poésie dont il s'occupe, à la caractériser dans ses différents aspects, à lui assigner sa place dans l'histoire des lettres et des mœurs, et en général il y a parfaitement réussi. Ses observations sont justes et intéressantes, ses appréciations, fort discrètes, mettent surtout le lecteur à même de se former une opinion, et il a su mettre en relief les points vraiment saillants du sujet.

Bien que cet opuscule soit plutôt un résumé des études faites avant l'auteur qu'un travail de découverte, on y rencontre plusieurs choses nouvelles. Ainsi les chapitres intitulés : *Rapports de la poésie des Goliards avec la poésie laïque; Poésie ecclésiastique et Poésie des Goliards; Analogies avec la poésie populaire*, présentent des rapprochements intéressants, qui sont de nature à bien faire comprendre la nature de la poésie rhythmique profane, le milieu où elle s'est développée, le public auquel elle s'adressait. — L'auteur n'a pas voulu être complet, et nous ne lui reprocherons pas les lacunes considérables qu'il serait facile de constater; nous devons cependant regretter qu'il n'ait pas accordé quelques pages à la forme de la poésie qu'il étudie : ce n'est pas un des côtés les moins curieux et les moins neufs du sujet.

M. Hubatsch, suivant en cela M. de Giesebrecht, regarde la France comme la véritable patrie de toute cette poésie d'une inspiration si libre et d'une forme si originale, et nous sommes tout à fait de son avis. Il s'étonne à ce propos qu'on l'ait si peu étudiée en France, et bien qu'il soit injuste pour E. Du Méril (il semblerait à le lire que Du Méril n'a guère fait que rééditer des pièces imprimées, tandis qu'il a tiré incomparablement plus des manuscrits), nous reconnaissons que ses reproches sont fondés. Nous reproduisons même quelques lignes qui pourront peut-être exciter un peu d'émulation et d'intérêt pour les études : « Le » berceau de la poésie des *Vagantes* lui a jusqu'à présent consacré fort peu de » publications; et cependant il doit s'y trouver un nombre infini de textes inédits : de bien des chansons composées en France nous ne connaissons jusqu'à » présent que des versions tirées de mss. anglais ou allemands, où souvent la » forme primitive a souffert. .....Si on avait publié en France des collections » comparables, pour le soin et la méthode, à celles de Th. Wright en Angleterre, on pourrait avoir du sujet une connaissance et une appréciation tout » autres que celles qui sont possibles aujourd'hui. »

Ces reproches, disons-nous, ne sont pas sans fondement, mais il convient d'ajouter que les Allemands ne se tiennent pas toujours suffisamment au courant de ce qui se fait en France. P. Meyer a fait connaître dans les *Archives des Missions* (t. III et IV) des manuscrits précieux pour l'étude de la poésie latine rhythmique; l'article de M. L. Delisle sur Primat (*Bibl. de l'École des chartes*, XXXI, 303 ss.) a renouvelé complètement la question si complexe qui s'attache à ce nom. Pourtant M. H. ne mentionne pas ces travaux. Nous avons été plus surpris de ne pas voir mentionné le travail de M. Peiper sur Gautier de Châtillon (sur lequel voy. *Rev. crit.*, 1870, art. 35) : M. H. arrive sur un point capital aux mêmes conclusions que M. Peiper et emploie en partie les mêmes arguments.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 29 — 20 Juillet — 1872

Sommaire : 134. De Wette, Manuel de l'Histoire apostolique. — 135. Dræger, Syntaxe Historique de la langue latine. — 136. Freeman, Histoire de la conquête normande. — 137. Freidank, *Discretio* p. p. Bezzenberger. — 138. *Vie de sainte Meriasek* p. p. Stokes. — 139. Jæhns, Cheval et Cavalier. — 140. De Retz, Mémoires p. p. Feillet.

134. — **Kurze Erklærung der Apostelgeschichte** von Dr W. M. L. de Wette, 4. Auflage bearbeitet und stark verbreitet von Lic. Th. Franz Overbeck, a. o. Professor in Basel. Leipzig, 1870. In-8°, lxxj-487 p.

La 3e édition, revue par de Wette lui-même, est de 1846. On ne pouvait en publier une quatrième sans tenir compte des travaux qui ont été depuis publiés sur ce sujet. Cela était d'autant plus nécessaire que, sur bien des questions soulevées déjà de son temps par l'école de Tubingue, De Wette avait gardé le silence, de propos délibéré, par cette singulière raison que la critique exagérée, selon lui, de cette école, se détruisait elle-même par ses propres excès. M. Overbeck qui s'est chargé du remaniement de cette partie du Manuel exégétique, ne s'en est pas tenu à cette fin de non recevoir; il ne lui a pas semblé que les explications de l'école de Tubingue fussent de celles qui ne méritent pas d'être discutées, et il a procédé à l'examen du livre des Actes sans parti pris et dans une complète indépendance de toute école théologique.

Ce livre présente des difficultés de plus d'un genre. Les principales proviennent de ce qu'il donne de l'histoire apostolique et en particulier des rapports de Paul avec Pierre et Jacques une idée bien différente de celle qu'on est autorisé à s'en faire, non-seulement d'après les Épitres du premier de ces apôtres, mais encore d'après plusieurs autres anciens documents. Et comme il est dans l'ordre des choses de s'en rapporter plutôt à Paul dans ce qu'il raconte de lui-même, surtout quand ses paroles se trouvent confirmées par les écrits mêmes de ses adversaires, qu'à un écrivain qui lui attribue des sentiments et des actes tout autres, M. Overbeck n'est pas disposé à reconnaître une grande valeur historique aux récits qui nous ont été transmis sous le nom de l'évangéliste Luc. Telle était aussi l'opinion de Baur. Il lui semblait que ce livre avait été composé dans une intention de conciliation entre les deux grands partis qui divisèrent l'Église primitive. Dans ce dessein, l'auteur aurait voulu montrer, selon lui, d'un côté que Pierre n'avait pas entendu soumettre à l'observation des prescriptions mosaïques les payens qui se convertissaient au christianisme, en racontant que cet apôtre avait le premier administré le baptême au centenier Corneille et à sa famille, à la seule condition de croire en Jésus-Christ (*Actes* X, 11, 15, 28, 29, 34, 35, 44-48), et d'un autre côté que Paul ne tenait pas pour inutiles et prescrites les ordonnances de la loi, en présentant cet apôtre comme les ayant observées lui-même publiquement à Jérusalem (*Actes*, XXI, 26). C'est encore dans cette

Digitized by Google

même intention qu'il aurait fait prendre aux apôtres, dans la réunion qu'on a appelée le premier concile de Jérusalem, la décision qui se trouve dans *Actes* XV, 22-29, qui est reproduite dans ce même livre, XXI, 25 et qui est mise enfin dans la bouche de Paul, *Ibid.*, XVI, 4.

M. Overbeck ne retrouve pas dans ce livre l'intention de conciliation qu'y voyait Baur. Luc ou l'auteur de cet écrit, quel qu'il soit, n'a pour les Juifs, et par suite pour les judaïsants, que des sentiments hostiles; il répète sans cesse que partout les Israélites ferment l'oreille à la prédication de l'Évangile, tandis que les payens l'accueillent avec joie (*Actes*, XIII, 42-50; XIV, 4-18; XVII, 4-9, 13; XVIII, 5-8, 11-17; XIX, 8-10; XX, 3; XXVIII, 25-28). Il qualifie, il est vrai, de faux témoins ceux qui prétendaient avoir entendu dire à Étienne que Jésus détruirait le temple et abolirait la loi de Moïse (*Actès*, VI, 13 et 14); mais le discours qu'il fait tenir à ce premier martyr ne prouve pas du tout que tel ne fut pas en réalité son sentiment; dans tous les cas, ce discours est un réquisitoire en forme contre les Juifs, « gens inflexibles, incirconcis de cœur et » d'oreille et résistant sans cesse au Saint-Esprit » (*Actes*, VII, 51).

Que conclure de là, sinon que ce livre est un plaidoyer en faveur de l'universalisme du christianisme, plus même que cela, une démonstration par les faits que c'est parmi les payens que la religion nouvelle doit s'établir? Du reste, l'auteur le dit nettement lui-même dans cette déclaration par laquelle il termine son écrit et qu'il met dans la bouche de Paul : « C'est avec grande raison que le » Saint-Esprit a dit à nos pères par le prophète Esaie : Allez vers ce peuple, et » lui dites : « Vous entendrez, mais vous ne comprendrez pas; vous verrez, » mais vous n'apercevrez pas; le cœur de ce peuple est appesanti..... Sachez » donc que ce salut de Dieu est envoyé aux Gentils, et qu'ils le recevront » (*Actes*, XXVIII, 25-28).

Luc va même ici bien plus loin que Paul. Le cœur de cet apôtre est plein « d'une grande tristesse, d'une douleur continuelle, » à la vue de l'incrédulité des Juifs; il voudrait être anathème de la part de Jésus-Christ pour ses frères qui sont de la même chair que lui, à qui appartiennent l'adoption, les alliances, la loi, le culte, les promesses, etc. (*Romains*, IX, 2-4); il a une grande affection pour le salut d'Israël; il le demande à Dieu par ses prières, etc. (*Romains*, X, 1 et suiv.). Ces sentiments sont entièrement étrangers à l'historien des Actes des Apôtres; il ne témoigne pas même le moindre regret de l'incrédulité des Juifs.

Voilà ce qu'a vu M. Overbeck dans le livre des Actes, et cette explication paraît bien plus conforme aux données de ce livre que celle de Baur. Mais il me semble impossible d'admettre que cet écrit soit du commencement du règne d'Adrien. Les raisons que M. Overbeck allègue en faveur de cette opinion ne sauraient tenir, à mon avis, contre cette considération, que vers 117 un plaidoyer en faveur de l'universalisme de la religion chrétienne était entièrement superflu. A cette date, le christianisme avait tout à fait rompu avec la synagogue; personne ne pensait plus à l'y rattacher, et on aurait vraisemblablement tenu pour un sectaire extravagant quiconque se serait avisé de soutenir qu'on n'est chrétien qu'à la condition de s'être au préalable fait admettre par adoption dans la famille d'Israël.

Digitized by Google

Il est bien vrai que dans tout ce que ce livre raconte de Paul, il n'y a pas la moindre allusion à ses grandes conceptions mystiques. Mais on ne saurait conclure de là qu'il n'a été composé que longtemps après la mort ce cet apôtre, à une époque où sa doctrine avait eu le temps de s'effacer. On n'a pas la moindre preuve que cette doctrine ait laissé des traces durables dans l'Église. Elle n'était pas de celles qui se répandent facilement dans la foule. Chaque fois qu'elle a été reprise depuis, elle n'a eu qu'une existence éphémère, et elle a vite dégénéré en une aride scolastique ou en une bizarre superstition. Le luthéranisme et la théologie qui en sortit au XVIIe siècle, Port-Royal et le Jansénisme en sont des exemples frappants.

Je ne saurais non plus admettre avec M. Overbeck qu'un écrit dans lequel la tradition des événements et des choses du temps apostolique est si profondément troublée et altérée, et qui a subi une si forte influence de la légende, n'ait pu être composée que longtemps après les faits dont il prétend présenter le tableau. Il n'est pas nécessaire d'un laps de temps considérable pour la transformation d'un fait en légende. L'expérience nous apprend que l'histoire contemporaine ne se répand que sous la forme légendaire, même de nos jours et malgré tous les moyens de publicité que nous possédons.

Enfin j'incline à penser que M. Overbeck aurait bien fait de ne pas regarder ce livre comme un écrit de tendance, dans le sens que l'école de Tubingue donne à ce mot, je veux dire comme un écrit dans lequel, de propos délibéré, et dans l'unique intention d'établir une thèse, les faits ont été dénaturés. Il est incontestable que les fraudes pieuses n'ont pas été plus rares chez les chrétiens que dans les autres partis religieux ou philosophiques des premiers siècles de notre ère. Mais je ne saurais voir dans le livre des Actes des apôtres les caractères auxquels on reconnaît facilement des ouvrages de ce genre. Les inexactitudes historiques qu'on peut y signaler, s'expliquent plus simplement, ce me semble, par les couleurs différentes que la tradition avait dû prendre nécessairement selon les différents milieux dans lesquels elle se propageait. Dans les Églises presque exclusivement composées de payens convertis au christianisme, les fidèles se regardaient sans le moindre doute, comme les disciples, non d'un apôtre en dissentiment avec tous les autres, mais d'un apôtre en communauté d'idées et de sentiments avec eux, et par conséquent ils pensaient que tous avaient également contribué à appeler à la foi nouvelle tous les hommes sans distinction de culte et de nationalité. On peut supposer que l'auteur de ce livre appartenait à une église de cette catégorie et qu'il se proposa, non de composer un ouvrage de polémique, mais tout simplement de mettre par écrit la tradition apostolique telle qu'elle se racontait autour de lui.

Quoi qu'il en soit de ces quelques remarques, le commentaire de M. Overbeck et l'Introduction qui le précède portent l'empreinte d'un esprit critique de premier ordre. Cet ouvrage fait avec une rare impartialité, introduit bien des vues nouvelles dans l'étude de l'histoire apostolique. Il est probable qu'il va devenir le point de départ de discussions plus approfondies sur un sujet qu'on supposait à peu près épuisé.

M. N.

Digitized by Google

135. — **Historische Syntax der lateinischen Sprache** von Dr A. Dræger, Director des Gymnasiums zu Friedland i. m. Erster Theil : Gebrauch der Redetheile. Leipzig, Teubner, 1872. In-8°, xxvj-146 p. — Prix : 3 fr. 50.

M. Dræger a entrepris une syntaxe historique de la langue latine, dont il publie la première partie, où il traite de l'emploi des parties du discours. Il a extrait au point de vue de ses recherches Cicéron, César, Salluste, Tite-Live, les poètes classiques, Velleius, Valère Maxime, Sénèque, Quinte Curce, Tacite, Suétone, Aulu Gelle, les petits historiens romains Cornelius Nepos, Florus, Justin, etc., les écrivains de l'histoire Auguste, Apulée, Lactance, quelque chose de Tertullien et de S. Augustin.

Il ne paraît pas être descendu plus bas. Il s'est arrêté au temps qui est peut-être le plus intéressant pour l'histoire de la syntaxe latine, celui où elle a subi les transformations complètes qui ont fait succéder à la syntaxe classique celle des langues romanes.

L'introduction traite des destinées du vocabulaire latin, mais non de celles de la syntaxe, comme on devait s'y attendre d'après le titre de l'ouvrage.

M. D. a adopté pour traiter de la syntaxe historique de la langue latine un plan qui ne me semble pas très-net. Il traite d'abord de l'emploi des parties du discours; ensuite il traitera de la proposition simple (ou incomplexe), puis de la coordination, et enfin de la subordination. Il semble qu'il eût été plus naturel de suivre l'ordre des formes grammaticales, genre, nombre, cas, voix, temps, personnes, modes, parties du discours, comme on le fait ordinairement. Mais il n'est pas de disposition qui n'ait ses inconvénients; on est toujours obligé de présenter successivement des faits, qui sont simultanés; quelque projection qu'on adopte (pour emprunter ce terme à la cartographie), on altère plus ou moins ce qu'il s'agit de représenter.

Je ne comprends pas bien pourquoi M. D. a exclu de son sujet des faits qui me semblent en faire partie nécessairement et qui n'ont pu lui échapper, puisque Nægelsbach en a traité et même d'une façon très-distinguée dans sa stilistique latine. Ainsi M. D., à propos du substantif, ne traite pas de l'emploi des noms de choses à la place des noms de personnes comme sujet ou complément du verbe, ni de la construction du substantif avec les compléments du verbe, ni des appositions autres que l'apposition partitive. Je ne vois pas bien pourquoi il n'a pas traité de la construction de l'adjectif comme épithète et comme attribut, ni de l'emploi de *non* pour *ne* avec le subjonctif. En général les raisons pour lesquelles il a adopté certains ordres de faits pour en exclure d'autres m'échappent complètement. Son ouvrage serait plus justement intitulé : Recherches sur quelques points de la syntaxe historique de la langue latine.

Dans le détail M. D. paraît généralement exact. Je n'ai d'observations à présenter que sur un petit nombre de points. P. 49. Il ne cite pour l'ellipse de *ludi* avec *circenses* que Pline l'ancien, Suétone, Juvénal, sans renvoi précis, comme pour beaucoup d'autres faits, ce qui est un inconvénient. Il aurait pu citer Virgile, A. VIII, 636, « magnis Circensibus actis. » — P. 51. Je ne sais s'il est exact de dire que le pronom personnel de la première et de la seconde personne est remplacé (vertreten) par un nom comme sujet dans « Hannibal peto pacem »

Digitized by Google

« soli Tusculani vera arma invenistis. » Il vaudrait mieux dire, ce me semble, que le substantif est construit en apposition à la première et à la seconde personne exprimée par la désinence du verbe. M. D. aurait pu ajouter qu'on rencontre le substantif ainsi construit encore avec la troisième personne, comme dans Horace, *Carm.* 1, 1, 14 « Gaudentem patrios findere sarculo Agros attalicis » conditionibus Nunquam dimoveas ut trabe cypria Myrtoum *pavidus nauta* secet » mare. » Cette dernière construction est très-fréquente en français; je doute qu'elle se rencontre en grec. Dans quelles proportions se rencontre-t-elle en latin? C'est ce qui n'a pas encore été recherché. — P. 53 d). Peut-on dire que dans « sapientis est consilium explicare suum de maximis rebus » *suum* est rapporté au sujet logique d'un verbe impersonnel? *explicare* n'a-t-il pas pour sujet la personne désignée par *sapientis* et est-il réellement impersonnel? — P. 55 f). Je ne comprends pas bien comment dans « fiducia sui » « nimia aestimatio sui » « ignoratio sui » le pronom et le substantif ne forment qu'une seule idée. L'emploi de *sui* s'explique par la nécessité d'exprimer que l'action signifiée par le substantif est subie par le sujet qui l'exerce. Les deux idées sont unies mais restent distinctes. — P. 64, § 34, 1. M. D. renvoie à S. Augustin *Civ. Dei* 5, 21 pour l'emploi de *ipse* avec le sens de *idem*. On aurait désiré un plus grand nombre d'exemples. — P. 68, § 39. L'emploi de *ille* dans Hor. *Carm.* 4, 9, 51 « non ille pro caris amicis aut patria timidus perire, » Virg. A. 6, 593 « non » ille faces » se rattache à l'emploi des pronoms pour renforcer la négation; voir *Mémoires de la Société de linguistique*, I, 241. — P. 85, b). On aurait pu trouver des exemples plus remarquables de *quisque* employé sans signification distributive dans Quintilien 1, 2, 4 « natura cuiusque totum curaque distat. » 1, 3, 11 « sunt etiam nonnulli acuendis puerorum ingeniis non inutiles lusus, cum » positis invicem cuiusque generis quaestiunculis aemulantur. » — P. 86, § 52. On ne peut pas dire que *qui* soit pour *uter* dans Caes. *B. C.* 1, 66 « qui prior » has angustias occupaverit, ab hoc hostem prohiberi nihil esse negotii. » — P. 87, § 54. Les pronoms accumulés dans Virgile A. 6, 464 « hunc tantum tibi » me discessu ferre dolorem » ont un sens trop différent pour qu'il y ait lieu à remarque. Il en est de même de l'accumulation des adverbes dans (p. 108) Cic. ad Q. Fr. 1, 2, 11 « te prorsus vehementer etiam atque etiam rogo » Liv. 2, 9 « non unquam alias ante tantus terror senatum invasit. » — P. 112. Il aurait fallu faire remarquer que dans les constructions de l'adverbe comme qualificatif d'un substantif « dites circum terras » il est enclavé entre le substantif et un adjectif, sans doute pour éviter qu'on ne pût le construire avec le verbe de la phrase, équivoque qu'on évite en grec en enclavant l'adverbe entre l'article et le substantif. Je ne sais si *quasi*, *tanquam* sont construits de la même manière dans (p. 111) « tanta quasi titillatio » « extrema tanquam lineamenta. » Je doute qu'il faille les rapporter à la même analogie. — P. 119, § 87. Parmi les verbes actifs s'employant intransitivement, comme *applico*, *augeo*, *maturo*, etc. M. D. compte *praeverto*, *erumpo*, qui ne me paraissent pas de même espèce que les autres. En grec aussi un verbe actif devient intransitif en composition, βάλλειν, μεταβάλλειν.

Digitized by Google

Quand on fait l'histoire d'une langue et surtout celle d'une langue morte, il est impossible d'arriver à quelque précision chronologique à défaut de témoignages directs. La littérature ne représente jamais qu'une faible partie de la langue parlée; et chaque écrivain n'emploie qu'un petit nombre des mots et des constructions autorisés par l'usage. Aussi n'y a-t-il rien à conclure de l'absence ou de la rareté d'un mot ou d'un tour. Nous n'avons que des débris de la littérature latine antérieure à Cicéron, et il nous est impossible d'en rien conclure, en dehors des témoignages des grammairiens, sur l'emploi ou l'absence de tel ou tel mot, de telle ou telle construction. M. D. constate, p. 120, que beaucoup de verbes dérivés de noms ne se rencontrent pas avant l'époque classique, que Cicéron offre le premier « laxare, navare, novare, nudare, sanare, tardare » Ovide « lassare; » que (p. 132) « fruticor » ne se rencontre que dans Cicéron, « materior » dans César, « albicor » dans Varron, « abominor » pour la première fois dans Tite-Live; que (p. 134) le passif des déponents se présente très-rarement dans la période la plus ancienne. Il faut ajouter à toutes ces assertions la restriction « dans les monuments qui nous ont été conservés; » et cette restriction enlève à ces assertions leur valeur. Car ce que nous avons conservé est bien peu de chose en comparaison de ce qui ne nous est pas parvenu. Et il y a d'ailleurs tant de hasard dans les causes qui font qu'un fait de langage se rencontre rarement ou fréquemment. M. D. remarque plusieurs fois que telle expression ne se rencontre jamais dans Salluste ni dans César; ainsi (p. 41) il est remarqué que Salluste n'emploie pas substantivement un seul participe masculin (p. 60); qu'il n'emploie jamais non plus que César *et ipse;* ni (p. 76) « aliquis » avec « ne, » ni (p. 78) avec « nisi, » non plus que César excepté dans BG. 8, 49; que (83) ni l'un ni l'autre n'emploient « inquit » dans le sens de « dira-t-» on » en sous-entendant « aliquis. » Ce sont là des faits qui ne doivent pas étonner quand on songe au peu d'étendue de ce que nous avons conservé de ces deux auteurs, relativement à ce qu'ils avaient écrit et à ce qui nous est resté de Cicéron et de Tite-Live. L'absence, la rareté, la fréquence d'une expression en latin sont donc purement relatives à l'état de notre connaissance de cette langue; et elle est tellement limitée que nous ne pouvons conclure grand' chose de ces statistiques. Il n'en faut pas moins constater les faits; cela peut nous rendre circonspects quand il s'agit de corriger un texte ou d'écrire en latin.

M. Dræger porte d'ailleurs un bon jugement dans l'appréciation des faits. Ainsi il ne subtilise pas, comme tant d'autres grammairiens. Il constate (p. 77) qu'on trouve dans Cicéron (pro Sest. 62) « si est *aliqui* sensus in morte » et (Phil. 9, 6) « si quis est sensus in morte. » Il remarque (p. 114) que c'est vainement qu'on a cherché à distinguer « haud » de « non » qu'on trouve dans les auteurs « haud ita » et « non ita » indifféremment. Il ne fait pas de vaine métaphysique ni de psychologie illusoire à propos de la multiplication des verbes déponents après l'époque archaïque où la forme active était usitée également avant de céder la place à l'autre : il pense (p. 129) que la cause de ce fait est inconnue et qu'il n'y a pas y chercher l'effet d'un sentiment plus raffiné.

Charles THUROT.

Digitized by Google

136. — **The history of the Norman Conquest of England**, its causes and its results by Edward A. FREEMAN. Vol. IV. Oxford, Clarendon Press. 1871. In-8°, xxxvj-827 p.

Nous avons rendu compte autrefois des premiers volumes de ce grand ouvrage qui touche à sa fin[1]. Nous rendions justice alors à toutes les qualités de l'historien déployées par M. Freeman dans le tableau de la conquête de l'Angleterre par les Normands. Moins attaché que certains de ses prédécesseurs à des théories préconçues, et plus à même d'étudier les sources, grâce à tant de publications parues de l'autre côté du détroit, dans ces dernières années, M. Freeman nous offre certainement le meilleur ouvrage que nous possédions sur la période qu'il retrace à nos yeux. Ce quatrième volume renferme l'histoire de Guillaume le Conquérant, depuis la bataille de Hastings, ou de Senlac, comme M. F. préfère l'appeler, en 1066, jusqu'à la mort du roi d'Angleterre à Rouen, en 1087. C'est donc un laps de temps de vingt-et-une années qu'embrasse le volume dont nous avons à rendre compte, et dont il nous retrace l'histoire avec une profusion de détails dont nous sommes loin de nous plaindre. Les événements de ce règne si riche en actions d'éclat et en mesures législatives qui devaient modifier profondément la société politique anglaise d'alors, sont groupés en cinq chapitres. Le premier renferme le récit des faits arrivés pendant la première année du règne de Guillaume, son premier voyage officiel (*progress*) à travers les comtés méridionaux de l'Angleterre, les mesures de confiscation qu'il prit dès cette époque et son voyage en Normandie, pour se montrer à ses anciens sujets dans tout l'éclat du diadême. Le second chapitre nous raconte les révoltes qui se manifestèrent pendant l'absence du monarque, provoquées par l'administration de ses fondés de pouvoir, Odon de Bayeux et Guillaume Fitz-Osbern, le retour de Guillaume, sa marche contre les comtés de l'Ouest, le siége et la prise d'Exeter, la soumission de Bristol, et la première, puis la seconde campagne contre les provinces encore indépendantes du Nord; il se termine par le récit de leur soumission définitive, malgré le secours d'une flotte danoise, en 1070. Le troisième chapitre est consacré à un sujet que M. F. a traité avec une attention toute particulière et une sympathie visible, à l'organisation ecclésiastique nouvelle de l'Angleterre, successivement introduite de 1070 à 1089, et due principalement à l'ami habile et dévoué de Guillaume, à l'archevêque Lanfranc de Canterbury, le premier primat normand du royaume[2]. Après avoir ainsi devancé chronologiquement sur un point la marche générale de son récit, M. F. revient en arrière pour développer au chapitre suivant l'histoire des diverses tentatives de révolte, dirigées contre le conquérant étranger par les derniers représentants de l'indépendance anglo-saxonne, celle de Hereward, dans l'île d'Ely, en 1070, celle d'Edwine et de Morkere en 1071, les guerres contre Malcolm d'Écosse, puis repassant le détroit, la révolte du Maine en 1073, et enfin celle de Ralph de Norfolk en 1075. Le dernier chapitre du volume nous raconte les dix années de

1. Voy. *Revue*, année 1870, vol. II, p. 22.
2. M. F. insiste avec raison sur la reconnaissance que l'Angleterre doit à Guillaume et Lanfranc pour avoir su écarter d'elle l'ingérance du saint-siége dans ses affaires intérieures, tout en le comblant de respects.

Digitized by Google

la fin du règne, les mesures législatives de plus en plus sévères de Guillaume, ses guerres continuelles et ses luttes sur les frontières d'Écosse et du pays de Galles, enfin sa dernière campagne dans le Vexin, sa blessure au sac de Mantes et sa mort à Rouen ou plutôt au cloître de Saint-Gervais, le 9 septembre 1087.

Ce volume, comme les précédents, se termine par un nombre considérable d'*excursus* ou de notes détaillées sur certains points du récit. Quant au récit lui-même il ne suggère que peu d'observations générales. M. F. possède à un très-haut degré le talent de grouper les faits, de tirer parti d'un détail, insignifiant en lui-même, pour orner son récit[1]; il a su, comme je le faisais déjà remarquer plus haut, se garder des théories à *priori* qui ont si souvent faussé le jugement d'ordinaire si sagace d'Aug. Thierry, quand il s'agissait de démêler les questions de race, si importantes en Angleterre, pour cette époque. Néanmoins il n'est point un adorateur du succès, et sait fort bien faire ressortir ce que la conquête de Guillaume avait d'odieux pour les populations anglo-saxonnes. Il caractérise avec une juste sévérité les nombreux actes de cruauté systématique que commit le conquérant normand, tels que la dévastation du Northumberland, le sac de Mantes, etc. Il cherche à montrer d'autre part, qu'au point de vue de Guillaume, les derniers défenseurs de l'indépendance nationale ne pouvaient être que des rebelles et de son récit ressort d'ailleurs combien peu la plupart d'entre eux méritent personnellement les sympathies de l'histoire. On sent toutefois battre un cœur anglais plutôt que normand dans certains passages où l'écrivain développe d'une façon bien éloquente les maux inévitablement inhérents à toute conquête et qui pourraient s'appliquer à l'histoire contemporaine aussi bien qu'à celle du passé.

Peut-être M. F. — c'est là le seul reproche que j'aurais à lui faire, et encore je ne voudrais point l'exagérer — se confie-t-il un peu trop, dans ses peintures historiques, aux détails de ses sources; un mot, une épithète, une allusion d'un chroniqueur ou d'un rimeur suffisent pour lui retracer tout un tableau, et prennent sous sa plume habile des développements inattendus[2]. N'y a-t-il point là un danger? Car enfin, si nous voulions traiter avec autant de confiance n'importe quel document moderne, quelle foule d'erreurs ne risquerions-nous pas d'introduire dans l'histoire de nos jours?

Un dernier volume est destiné à résumer l'influence sociale et politique de la conquête et à en montrer rapidement les développements jusqu'au règne d'Édouard Ier. Il contiendra en même temps une série d'études sur des points de moindre importance. Espérons que l'auteur ne nous fera pas trop longtemps attendre cette fin d'un si bel ouvrage[3].

Rod. Reuss.

---

1. Voy. surtout le récit vraiment dramatique des derniers jours de Guillaume, p. 701-720.

2. J'excepte naturellement les documents, absolument précis de leur nature, comme les textes du *Domesday Book* dont M. F. a su tirer admirablement parti.

3. Malheureusement le présent volume est plus qu'à l'ordinaire défiguré par des fautes d'impression; il faudra consulter avec soin les *additions et corrections* de la page xxxj à xxxvj. Parmi les fautes qui n'y sont point notées je signalerai à la p. xj, l. 3, la date 1087 où il faut lire 1067.

Digitized by Google

137. — **Fridankes Bescheidenheit.** Von H. E. Bezzenberger. Halle, Buchhandlung des Waisenhauses, 1872. In-8°, xiv-469 p. — Prix : 10 fr.

La *Discrétion* de Freidank (c'est par *discretio* que les éditions allemandes-latines du xvie siècle ont traduit assez heureusement *Bescheidenheit*) occupe un rang élevé entre les productions de la poésie didactique au moyen-âge. Cet ouvrage, dont le succès s'est soutenu pendant près de quatre siècles, se recommande à nous par les mérites qui ont charmé les lecteurs d'autrefois, par une brièveté ingénieuse, par un rare bonheur d'expression, par une morale solide sans vulgarité et élevée sans emphase, et surtout par le ton qui, tout en étant presque populaire (plus d'une des sentences de Freidank est devenue proverbe), n'est jamais bas. Il a en outre pour le lecteur contemporain la valeur d'une empreinte exacte et vive des sentiments et des idées d'une époque disparue : mais peut-être la généralité presque constante du point de vue et la rareté des détails spéciaux le rendent-ils inférieur de ce côté à d'autres ouvrages du même genre, notamment français.— La *Discrétion* est une sorte d'encyclopédie morale sans suite ni transitions, dans laquelle l'auteur émet en courts morceaux rimés ses idées sur Dieu, l'homme et la vie. Les chapitres entre lesquels l'œuvre est distribuée ne proviennent pas de l'auteur, et nous pensons avec M. Bezzenberger que, s'il a eu un plan, ce plan a été extrêmement lâche.

On est d'accord aujourd'hui pour placer la date de la composition entre 1225 et 1240 ; quant aux longues discussions qu'a soulevées la personne du poète, elles n'ont guère servi qu'à embrouiller la question. W. Grimm s'était mis en tête que Freidank et Walter de la Vogelweide étaient un seul et même personnage ; pour défendre cette fantaisie, il a accumulé les hypothèses les moins vraisemblables, et a écarté des renseignements précieux, qu'un rare bonheur avait conservés, mais qui contrariaient sa thèse. M. B. montre qu'il n'y a aucune raison pour ne pas reconnaître dans notre auteur le *Freydanckus vagus* qui, au dire de la chronique de Colmar, *fecit rithmos theutonicos gratiosos* au commencement du xiiie siècle, et le Freydanck, *der alweg sprach und niee sanck*, dont on voyait au xve siècle le tombeau à Trévise. Il est moins sûr que le Bernhard Freidank mentionné à la fin du xiiie siècle soit le nôtre. M. B. procède dans toute cette enquête avec calme et prudence, et il est probable que tout le monde se rangera à son avis.

Son édition a respecté l'ordre de celle de W. Grimm, dont elle reproduit la pagination, ce qui est d'autant plus commode qu'on cite toujours d'après Grimm. Il a comparé, classé à nouveau les nombreux manuscrits, et en a tiré un texte plus satisfaisant. Mais la meilleure partie de son ouvrage est le commentaire : non-seulement il explique les passages difficiles du texte, qui ne sont pas rares ; mais surtout il rapproche des *Sprüche* de Freidank les sources où il a puisé. Il résulte de ce travail, digne de tout éloge, que l'auteur de la *Discrétion* est, pour le fond, beaucoup moins original qu'on ne le croyait, et qu'il avait lu un assez grand nombre d'auteurs. Toutefois M. B. s'est laissé aller un peu loin dans cette voie : beaucoup des passages qu'il cite dans la Bible et les auteurs latins ne sont certainement pas la source de l'allemand : il y a bien souvent coïncidence où il voit imitation. D'autre part, les moralistes les plus populaires au moyen-

Digitized by Google

âge n'ont pas tous été dépouillés. Ce n'en est pas moins un travail excellent qu'on doit recommander à tous ceux qui s'occupent de la poésie morale de cette époque : le fond des idées et des opinions est en effet à peu près le même au moyen-âge dans toute l'Europe chrétienne.

---

138. — **The Life of Saint Meriasek**, Bishop and Confessor, a Cornish Drama, edited, with a translation and notes, by Whitley STOKES. In-8°, xvj-279 p. avec un fac-simile. London, Trübner. 1872. — Prix : 18 fr. 75.

La littérature cornique, la moins riche des littératures néo-celtiques, se compose presque exclusivement de mystères sans grande originalité, compilés ou traduits à différentes époques des XIVe et XVe siècles pour le divertissement du peuple de la Cornouaille insulaire, où les représentations de ce genre se sont continuées jusqu'au commencement du XVIIe siècle. Les textes jusqu'ici connus de cette littérature dramatique ont été publiés par MM. Edwin Norris et Whitley Stokes[1] ; et il vient s'en ajouter un nouveau, l'*Ordinale de vita sancti Mereadoci* découvert il y a trois ans dans la collection des mss. d'Hengwrt (qui appartient aujourd'hui à M. Wynne, de Peniarth), et que publie M. Whitley Stokes.

Le sujet de ce mystère montre une fois de plus que la communauté de traditions littéraires et religieuses unissait, aussi bien que l'extrême parenté de leurs dialectes, les Bretons d'Armorique et les Bretons de la Cornouaille insulaire. Le héros de la pièce est un saint Breton, Meriadec (en cornique Meriasek), et la plus grande partie de l'action se passe en Bretagne même. Les localités bretonnes mentionnées ont été identifiées pour M. St. par M. de la Villemarqué. Le mystère repose sur trois histoires dont les trames diverses s'enchevêtrent maladroitement : 1° la légende de saint Meriadec, racontée dans les Bollandistes (7 juin), et dans le recueil d'Albert le Grand ; 2° la légende de saint Silvestre et de Constantin, répandue dans toute la littérature du Moyen-Age (M. St. en signale, en passant, la trace dans la littérature irlandaise, p. VIII, n.); 3° l'histoire d'une femme dont le fils a été fait prisonnier par des payens et qui, pour obtenir dans son malheur l'intercession de la Vierge restée sourde à ses prières, enlève à la statue de celle-ci le divin enfant, qu'elle garde comme gage jusqu'à ce que son propre fils lui soit rendu. L'origine de cette curieuse légende est inconnue à M. St.; mais, quelle que soit sa provenance et sa date, elle n'en présente pas moins un grand intérêt psychologique.

Le ms. qui a conservé ce mystère est daté de 1504 et porte le nom du scribe, mais n'apprend rien sur l'origine de l'œuvre. Quelle est-elle ? Les historiens de la littérature générale du Moyen-Age pourront peut-être le dire. Comme langage le mystère est en moyen-cornique et plus moderne que celui des drames publiés par M. Norris. La traduction anglaise donnée par l'éditeur serre le texte de très près et est suivie d'un commentaire philologique ; on y trouve l'érudition et la critique ordinaires à M. Whitley Stokes, le plus *genial* et le plus fécond des cel-

---

1. The ancient Cornish Drama, edited and translated by Edwin Norris, 2 vol. Oxford, 1859 (Cf. *Rev. crit.* 1866. T. I, p. 221 et suiv.). — The Passion of our Lord : A Middle-Cornish Poem, ed. by Whitley Stokes. London, 1862. — The Creation of the World, A Cornish Mystery, edited by Whitley Stokes. London, 1864.

Digitized by Google

tistes contemporains, et dont d'autres travaux ont déjà été annoncés ici-même [1]. Le mystère de Saint Meriasek est une des œuvres auxquelles il a consacré les loisirs du séjour qu'il a fait l'an dernier en Europe : dans quelque temps suivront une nouvelle édition des *Goidilica* et une édition du *Felire* d'Œngus le Culdée; bien plus, à peine débarqué dans l'Inde, M. St. faisait imprimer à Simla un travail sur les gloses galloises de Cambridge écrit en mer « Between Aden and Bombay », dont il paraîtra bientôt une traduction allemande dans les *Beitræge* de M. Kuhn.

***

139. — **Ross und Reiter** in Leben und Sprache, Glauben und Geschichte der Deutschen. Eine kultur-historische Monographie, von Max Jæhns. Erster Band. Leipzig, Grunow. 1872. In-8°, xix-462 p. — Prix : 11 fr. 40.

L'idée de rassembler tout ce qui, dans la langue, dans les légendes, les superstitions et les coutumes, se rapporte au cheval et au cavalier, est faite pour séduire un amateur d'équitation et de philologie. Mais il y faut une égale connaissance de l'une et de l'autre. M. Jæhns nous prévient qu'il n'est pas linguiste de profession : aussi son livre aurait gagné en allure et en solidité, s'il s'était borné aux langues germaniques, ce qu'il pouvait faire d'autant plus facilement que l'ouvrage de Schlieben avait déjà traité la partie relative à l'antiquité.

L'auteur, dans ce premier volume, examine : 1° les noms du cheval; 2° les signes extérieurs et les croyances qui s'y rattachent; 3° ses qualités morales; 4° l'écurie et tout ce qui concerne l'élève du cheval; 5° l'art du maréchal-ferrant; 6° les maladies du cheval et les moyens, occultes ou non, de les guérir; 7° le commerce du maquignon; 8° les divers emplois du cheval de selle ou de trait; 9° la chevalerie; 10° les différentes sortes d'attelage; 11° jeux se rattachant à l'équitation; 12° locutions ayant rapport au cheval ou au cavalier; 13° le cheval dans la mythologie; coursiers du soleil, de la tempête; divinités à cheval, Wodan, les Walkyries, les Elfes, la Mort, le Diable; 14° cérémonies du culte, jeux, courses, sacrifice et enterrement du cheval; 15° symboles juridiques, exécutions au moyen de chevaux.

Ce relevé montre assez la richesse du sujet. Nous voudrions que l'idée de ce livre trouvât des imitateurs : on obtiendrait ainsi d'excellents matériaux pour une histoire des mœurs et des croyances.

Nous avons dit en commençant que la partie philologique laissait à désirer. Nous voyons, par exemple, que l'auteur rapproche le nom perse Bagoas de l'italien *paggio*, du français *page* et du grec παῖς : mieux valait renoncer à cette érudition. Les noms perses, en général, ne portent pas bonheur à M. J. Il cite, par exemple, comme perses, *Hetschidaspes* (probablement *Haêcataçpa*), *Gorahaspes* et la forme un peu trop germanique *Peteraspes*. Quelquefois la logique de l'auteur obéit à des lois qui nous échappent. Nous lisons, par exemple, page 4 : « Le grammairien romain Festus explique le mot veredus par *quia rhedam vehit.* » *Rheda* est un mot d'origine gauloise, et il devient ainsi très-vraisemblable que » *veredus* également est une forme latinisée du celte *vehorheda*, qui signifie » « cheval, » et dans lequel les deux racines *vehera* et *rheda* sont réunies en un

1. *Rev. crit.* du 4 mai 1867 et du 18 septembre 1869.

Digitized by Google

» seul mot. » On éprouve une impression *sui generis* en voyant parmi les mots éthiopiens, syriaques, hébreux, persans, indoustanis, cités par l'auteur, faire son apparition à l'indo-germanique : comme échantillons de cette langue, nous avons, par exemple, *Kabâla* « cheval » (prototype de *caballus*) et *Kantâra* « bête » de somme » (à cause du latin *canterius* et des Centaures). Ces mots sont tirés du vocabulaire indo-européen de Fick. C'est le cas de se rappeler le proverbe allemand : *Ein rechtes Wort findet seinen rechten Ort.*

---

140. — **Les grands écrivains de la France.** Nouvelles éditions publiées sous la direction de M. Ad. Regnier, membre de l'Institut. *Œuvres du Cardinal de Retz.* Nouvelle édition revue sur les plus anciennes impressions et les autographes et augmentée de morceaux inédits, de variantes, de notices, de notes, d'un lexique des mots et locutions remarquables, d'un portrait, de fac-simile, etc., par M. Alphonse Feillet. Paris, lib. Hachette. In-8°, t. I, 1870, viij-353 p.; t. II, 1872, 702 p.[1] — Prix : 7 fr. 50 le vol.

M. Alphonse Feillet, qui savait combien je m'intéressais à ses travaux, m'écrivait le 15 décembre 1871 : « J'ai été fort occupé à terminer les deux premiers » volumes des *Œuvres complètes* de Retz. Je n'ai pu malheureusement arriver à » temps pour janvier; ils ne paraîtront donc qu'en février. » Au commencement de ce même mois de février, M. F. a été enlevé par une mort presque subite à ses nombreux amis, et les deux volumes dont il attendait la publication avec tant d'impatience ont vu le jour quand il n'était plus là pour jouir du succès que méritaient si bien ses longs et consciencieux efforts. Il faut d'autant plus déplorer la perte prématurée de l'auteur de *La Misère au temps de la Fronde*, que nous perdons avec lui d'excellents travaux depuis longtemps commencés, mais qui auraient eu besoin, pour être achevés, de nombreuses recherches encore, travaux au nombre desquels je placerai en première ligne une édition, qui à tous les points de vue aurait été bien précieuse, de la correspondance inédite du maréchal Fabert.

Les Œuvres du cardinal de Retz seront réunies pour la première fois dans l'édition de M. Feillet. Ce sera un grand avantage pour les lecteurs, car il était très-difficile de se procurer toutes les pièces sacrées ou profanes, éparses un peu partout (sermons, pamphlets, mandements, discours divers, lettres non encore publiées pour la plupart), pièces qui, avec les *Mémoires*, constituent les Œuvres complètes d'un des meilleurs écrivains du XVIIe siècle. Mais un avantage beaucoup plus considérable de la nouvelle édition, ce sera la parfaite correction du texte. Si l'on en juge par celui des *Mémoires*, combien d'améliorations il était indispensable d'apporter à la réimpression des écrits du cardinal de Retz! Malgré les vingt éditions des *Mémoires* qui ont précédé celle de 1870-1872[2], que de taches à effacer, que d'omissions à réparer! « Pour les seize premières, » nous dit M. Feillet (*Avertissement*, p. j et ij), « les éditeurs, presque tous ano- » nymes et restés inconnus, n'avaient eu à leur disposition que des copies plus

1. L'inégalité du nombre des pages des deux volumes est expliquée ainsi par les éditeurs : « La notice biographique qui doit être placée à la suite de l'*Avertissement*, sera » livrée ultérieurement. »

2. Une *Notice bibliographique*, placée à la fin des *Mémoires*, indiquera la valeur relative de chacune de ces vingt éditions, leur parenté entre-elles et avec le manuscrit autographe ou les copies connues, etc.

Digitized by Google

» ou moins inexactes. Les quatre dernières ont été données d'après le manuscrit » autographe de Retz, conservé à la Bibliothèque nationale[1]; mais, malgré » cela, elles sont loin d'être irréprochables. La lecture de ce manuscrit n'est pas » toujours chose facile : l'écriture est mauvaise, souvent raturée, altérée par des » surcharges. Considérant la constitution du texte comme notre tâche la plus » importante, nous n'avons rien négligé pour arriver à le reproduire avec une » scrupuleuse fidélité. Nous avons pu nous servir pour cela d'une première » collation menée jusqu'à la fin de la première moitié environ par le regrettable » M. Sommer; nous en avons fait nous-même une autre complète; et après la » nôtre, une troisième encore est faite sur les épreuves. On pourra voir par le » double spécimen comparatif donné ci-après, p. 53-65, combien ce soin atten- » tif était nécessaire, combien, pour la pureté du texte, nos devanciers nous » avaient laissé à faire[2]. »

Grâce à toutes ces précautions, où les esprits légers verront un luxe inutile, mais qui constituent, au bout du compte, un devoir impérieux, élémentaire, l'édition nouvelle reproduit avec une admirable exactitude le texte autographe, et, dans la partie où ce texte manque, c'est-à-dire au commencement (p. 79-128), le texte de l'édition qui paraît la meilleure, celle de 1719. Le tout est accompagné des variantes de toutes les autres éditions, pour la partie qui correspond à la fâcheuse lacune du manuscrit original, et seulement — cela suffit — des variantes de quatre anciennes copies[3] et des premières éditions, pour tout le reste des *Mémoires*.

Après avoir si bien réussi à établir un texte définitif (dans le vrai sens du mot), M. Feillet n'a guère moins bien réussi à l'expliquer. Cette entreprise, comme il le dit (p. iij) « était à la fois nécessaire et délicate. » Tous ceux qui y regarderont de près sauront gré au patient et habile annotateur de la peine infinie qu'il a dû prendre pour rendre à ce point aisée la lecture de son auteur. On est effrayé de tout ce que M. Feillet a consulté, dans les archives comme dans les bibliothèques, pour répondre presque toujours sûrement aux innombrables questions historiques que soulèvent les *Mémoires* du cardinal de Retz. Manuscrits de tout genre, dont quelques-uns n'avaient jamais été utilisés, comme les *Registres capitulaires de N.-D.*, ouvrages rares, plaquettes presque imperceptibles, feuilles volantes cachées au fond de recueils oubliés, l'infatigable cher-

1. Fonds français, 10325-10328. M. Feillet en donne une minutieuse description p. 38, note 1.

2. De la page 53 à la page 57, on trouvera, pour emprunter à M. Feillet ses propres expressions « une jolie collection de leçons absurdes ou ridicules, » recueillies dans les éditions antérieures à 1837, et de la page 57 à la page 65, une collection presque aussi abondante des erreurs de lecture de M. Champollion-Figeac et de M. Aimé Champollion, les éditeurs de 1837 (recueil Michaud et Poujoulat). Dans les trois éditions publiées depuis 1837 par M. Aimé Champollion seul (1843, 1859, 1866), « la correction n'est pas allée » croissant. »

3. Ces quatre anciennes copies sont : 1° celle de MM. Hachette, acquise par eux, en vue de la présente édition, à la vente de la bibliothèque de M. Victor Luzarche; 2° celle de M. de Chantelauze, qui provient de la bibliothèque de Louis Le Bouthillier de Villesavin; 3° celle de la Bibliothèque nationale, trouvée, en même temps que le manuscrit autographe, dans l'abbaye de Moyen-Moutier; 4° celle de M. le comte Caffarelli, la plus importante des quatre, surtout à cause de ses annexes, copie qui pourrait bien être, selon l'hypothèse de M. Feillet (p. 52), celle-là même que le cardinal de Retz fit envoyer à Caumartin, en lui demandant son avis sur l'ouvrage.

Digitized by Google

cheur n'a voulu rien négliger de tout ce qui pouvait lui fournir le plus petit renseignement, la plus faible lueur de vérité. Aussi les *Mémoires* de Retz, qui même si l'on met à part le mérite de leur rédaction, ce mérite qui les faisait appeler par Henri Beyle « un des chefs-d'œuvre de notre littérature, » sont si prodigieusement intéressants, empruntent-ils à ce commentaire perpétuel un nouvel attrait en même temps qu'une valeur nouvelle, et M. F., par le soin qu'il a pris, suivant le cas, tantôt de confirmer, tantôt de contredire les récits du spirituel prélat, en citant toujours les sources soit imprimées, soit manuscrites, a-t-il rendu à l'histoire un de ces services signalés qui recommandent à jamais le nom d'un érudit. Dorénavant nul ne pourra s'occuper sérieusement de la fin du règne de Louis XIII et surtout du commencement du règne de Louis XIV sans avoir sans cesse sous les yeux les notes confirmatives ou rectificatives dont M. F. a enrichi les deux premiers volumes du cardinal de Retz et dont nous retrouverons la continuation dans les volumes suivants.

Là, nous aurons aussi le travail d'un autre annotateur, ouvrage posthume qui promet d'être des plus piquants : M. A. Bazin, l'un des hommes de notre temps qui ont mis le plus d'esprit et de sagacité dans leurs livres, a laissé des notes inédites sur les *Mémoires* du cardinal de Retz, rédigées, vers 1846, pour une édition critique alors en projet de ces mémoires, citées et discutées quelquefois par M. Feillet, et qui seront publiées en entier dans un supplément. Il sera curieux de comparer les ingénieuses, trop ingénieuses pages peut-être de l'auteur de l'*Histoire de France sous Louis XIII et sous le ministère du cardinal Mazarin*, avec les pages solides, excellentes, de M. Feillet. Mais revenons aux deux volumes qui viennent d'être distribués.

En attendant la *Notice biographique*, nous trouvons, dans le premier volume, une notice littéraire et bibliographique assez étendue, où sont groupées toutes les indications générales que peuvent réclamer les lecteurs les moins préparés. Ajoutons que ceux qui ont déjà le mieux étudié la vie et les œuvres du cardinal de Retz ne liront pas sans quelque profit cette notice où sont clairement résumées des recherches si variées et si approfondies. A la fin du 1er volume, à l'*Appendice*, signalons le chapitre sur *Retz et les gens de lettres* (Ménage, Balzac, le P. Mambrun, La Lane, le P. Louis Jacob, Adrien de Valois, Chapelain, Du Teil, Scarron), et les *Pièces relatives à la coadjutorie de Paris*, tirées des Archives nationales. A la fin du second volume, qui laisse les *Mémoires* au mois de décembre 1649[1], l'*Appendice* est beaucoup plus considérable et embrasse près de 200 pages. Voici les sujets qui y sont traités : *La journée des barricades; Conférences de Saint-Germain et déclaration du 22-24 octobre 1649; Triolets de la Fronde; Emprunts et dettes de Retz; Serment d'union des chefs de la Fronde avec le Parlement; Défaite du régiment de Corinthe; Instruction du héraut; Caumartin réviseur du ms. Caffarelli*[2]; *Notes de Mazarin sur Retz* (tirées des fameux *carnets* du ministre);

1. Je suppose que les *Mémoires* qui, comme on le sait, s'arrêtent en 1655, rempliront encore deux autres volumes. Le cinquième serait occupé par les pamphlets, le sixième par les *Œuvres mêlées* (*Conjuration de Fiesque, thèses, discours, sermons, mandements*, etc.), le septième par la *Correspondance* (inédite en très-grande partie), par le *Supplément* et par les *Tables;* le huitième par le *Lexique*.

2. A propos de Caumartin, il est bon de noter que M. Feillet est disposé à croire

Digitized by Google

Traité de Rueil; Une page de l'histoire de la presse en 1649; *Affaire Joli-La-Boulaye; Récusation de Molé par Retz et consorts.* Sous ces différents titres sont rangées de petites dissertations ou des citations peu connues qui, les unes et les autres, se recommandent à l'attention de tous.

Les observations que j'ai à présenter au sujet des notes des deux volumes, sont généralement sans gravité. — M. Feillet a oublié l'existence de l'édition du *Journal et mémoires du marquis d'Argenson* publiée pour la Société de l'Histoire de France par M. J.-B. Rathery (1859-1867, 9 vol. in-8°), quand il dit (p. 5) : « Une dernière réimpression a été publiée en 1858. Paris, Jannet, 5 vol. petit » in-12. » L'édition incomplète donnée par le marquis d'Argenson dans la Bibliothèque elzévirienne est non la *dernière*, mais l'*avant-dernière*. — Au même volume (p. 140, note 3) j'aurais souhaité, au sujet de la correspondance inédite de Claude de Bourdeille, comte de Montrésor, une indication plus précise que celle-ci : « La Bibliothèque nationale possède de lui des lettres, dont plus d'une » s'occupe du cardinal de Retz ou lui est adressée. » Pourquoi ne pas dire en quelle collection et en quels volumes se trouvent ces documents? Du reste, M. Feillet cite d'ordinaire beaucoup moins vaguement, et par exemple (*Ibid.* p. 151), il a soin de nous apprendre que certaines lettres du comte de Soissons et de Saint-Ibal, adressées à François-Auguste de Thou, le fils de l'historien, sont conservées dans le volume 15620 du Fonds français. — Il était, ce me semble, superflu de rappeler (*Ibid.* p. 158, note 6) que le maréchal de Bassompierre a laissé « d'intéressants mémoires. » — Je relève trois légères inexactitudes dans cette seule phrase (*Ibid.* p. 159, note 1) : « Adrien de Montluc, » petit-fils du maréchal de ce nom, prince de Chabanail, comte de Cramail ou » Garmain. » Il fallait imprimer : *Monluc*, *Chabanais* et *Carmain* (aujourd'hui *Caraman*). — A la page 161 (note 2), M. Feillet a eu tort de prétendre que « Cramail figure dans les satires de Regnier sous le nom de *Garamain.* » La Satire II est adressée « à Monsieur le comte de Caramain » aussi bien dans la première édition (1608), que dans l'édition donnée par M. Viollet-Le-Duc à la Bibliothèque elzévirienne (1853). Dans les éditions intermédiaires, depuis 1642, *Caramain* a été changé en *Cramail*, mais *Garamain* ne se voit nulle part. — Un peu plus loin (p. 178), M. F., énumérant les commensaux ordinaires du coadjuteur, nomme Salomon Virelade, et le caractérise ainsi : « poète médiocre. » François-Henri de Salomon, membre de l'Académie française, qui, ainsi que le rapporte Pellisson, « fut préféré à M. Corneille, » — il s'agit là du grand Corneille! — était beaucoup plus prosateur que poète, car on ne connaît de lui, en fait de poésies, que de petites pièces insignifiantes, la paraphrase d'un psaume, des vers latins sur la naissance du roi, et, comme dit Tallemant des Réaux, « un meschant *Benedicite* en vers françois, » tandis qu'il a composé plusieurs volumes de prose française et latine (*Discours d'estat*, Paris, in-8°, 1640; *De judiciis et poenis Romanorum, libri duo*, Bordeaux, in-12, 1665), etc. — Je lis (*Ibid.* p. 197, note 4), à propos du président de Mesmes, mort en 1650 : « Il » y a dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale (Fonds Dupuy, t. XLVIII) » une *Vie de messire Henry de Mesme, seigneur de Noisy, escripte par luy-mesme.* »

(t. II, p. 58) que les *Mémoires de Retz* ont été dédiés non à Mme de Caumartin, comme on le dit d'ordinaire, mais à Mme de Sévigné, *Notre-Dame de Livry*.

Digitized by Google

Les Mesmes n'ont jamais été seigneurs de *Noisy*, mais bien de *Roissi*. Je me demande, d'ailleurs, si l'auto-biographie citée par M. Feillet n'est pas celle qui a été rédigée par le grand-père du président, Henri de Mesmes, et qui se retrouverait alors dans le ms. 1867 du Fonds français. Il serait étonnant que deux membres de la même famille eussent, à un demi-siècle de distance environ, écrit chacun le récit de leur vie précisément sous le même titre. La confusion, du reste, serait d'autant plus explicable, que le grand-père et le petit-fils portaient le même prénom. — A la page 204, *Coutenan* me paraît une fausse leçon. Dans le texte, comme dans la note, on doit substituer *Contenan* ou *Contenant* à *Coutenan* ou *Coutenant*. On rencontre la forme *contenant* dans les *Mémoires* de Montglat, de Puységur, de Vignolles, dans l'*Histoire de Louis XIII* du P. Griffet, dans les recueils du marquis d'Aubais, de Pinard, etc. — Cette note de la page 229 sur Goulas est bien maigre, surtout si on la compare à tant d'autres notes exubérantes : « secrétaire des commandemens du duc d'Orléans. » Il aurait été facile de fournir au lecteur quelques renseignements de plus, en consultant les *Mémoires* de Mlle de Montpensier et les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, sans négliger — bien entendu — le commentaire de M. Paulin Paris. — M. Feillet (*Ibid.* p. 244, note 4), parlant du marquis de Sablé, l'appelle *Abel Servien* et observe que Retz a écrit *Servient*. Retz a eu raison d'écrire ainsi, car c'est l'orthographe constamment employée par le secrétaire d'État lui-même, comme je m'en suis cent fois assuré en lisant des lettres de lui dans nos grands dépôts publics. — A la page 277 (note 1), M. Feillet se sert d'une formule beaucoup trop timide, quand il dit, à l'occasion de la mention faite « des Pibracs et des » Fayes, » par le cardinal de Retz, « qu'il ne peut *guère* avoir en vue que Guy » du Faur, seigneur de Pibrac. » *Guère* est de trop : c'est assurément de l'auteur des *Quatrains* qu'il s'agit ici, et le cardinal, en rapprochant les noms des deux magistrats, se souvenait sans doute d'un livre publié de son temps (Paris, 1635, Pierre Blaise, in-8°), lequel est intitulé : *Recueil de plusieurs pièces des sieurs de Pybrac, d'Espeisses, président au Parlement de Paris*, etc. — L'évêque d'Uzès mentionné (p. 279) ne s'appelait pas Nicolas *Grillie*, mais Nicolas *de Grillé*.

Le comte de Comminges ou plutôt de Cominges (t. II, p. 12, n. 1) ne devint pas lieutenant général des armées du roi en 1651 ; sa nomination est du 10 juillet 1652. M. F., qui a indiqué la date de l'envoi de Gaston de Cominges, comme ambassadeur, en Portugal, n'a pas indiqué celle de l'envoi du même personnage et avec le même titre en Angleterre (derniers mois de 1662). — L'évêque d'Aire dont il est question (p. 229, n. 2) s'appelait Boutaut (Gilles), et non *Boutant*.— Puisque l'éditeur a cité (p. 407, n. 5) le recueil en sept volumes in-fol. du maître des cérémonies Nicolas de Sainctot que possède la Bibliothèque de l'Université, pourquoi ne pas citer un autre recueil conservé à la Bibliothèque nationale en quatre volumes in-4° (fonds français), et qui est intitulé : *Mémoires de Sainctot?* — Enfin, quand M. F. dit (p. 473, n. 6) que Gaspard, comte de Chavagnac, « a laissé des mémoires curieux, » il oublie que l'authenticité de ces mémoires est des plus contestables, et que, comme l'ont pensé de savants bibliographes, notamment Beuchot, il y a bien des probabilités pour que Gatien de Courtitz de Sandras, ce fabricateur de tant de mémoires du XVIIe siècle, ait aussi fabriqué ceux-là.

Imp. Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou. T. DE L.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 30 — 27 Juillet — 1872

Sommaire: 141. *Rig-Veda-Samhita,* p. p. MAX MÜLLER. — 142. HAVET, Le Christianisme et ses origines. — 143. Anthologia graeca carminum christianorum p. p. CHRIST et PARANIKAS. — 144. BRUNS, Fontes juris romani antiqui; GIRAUD, Juris romani antiqui vestigia. — 145. KŒPKE, Opuscules historiques, politiques et littéraires.

141. — **Rig-Veda-Samhita**, the sacred hymns of the Brahmans; together with the commentary of Sayanacharya. Edited by F. Max MULLER. Vol. V. London, 1872. — Prix : 26 fr. 25.

Après un intervalle de dix années, M. Max Müller vient de reprendre la suite si impatiemment attendue de la publication du texte et du commentaire du Rig-Veda. Le 5e volume qui vient de paraître, contient le IXe mandala et les 45 premiers hymnes du Xe. La préparation du 6e et dernier volume doit se poursuivre sans interruption; de sorte que nous pouvons enfin espérer en toute confiance de voir bientôt achevée cette magnifique *editio princeps* destinée à marquer pour longtemps une date importante dans l'histoire des lettres.

Le dessein de M. M. M., dès l'origine, était de donner une véritable édition *critique* non-seulement du texte du Rigveda, cela va sans dire, mais aussi du commentaire. A ce dessein il est resté invariablement fidèle, sans se laisser décourager ni par certaines contradictions aigres-douces qu'on ne lui a pas ménagées de divers côtés, ni par les difficultés chaque jour grandissantes de sa tâche. Du commentaire de Sâyana on paraît en effet avoir étudié de préférence dans les écoles de l'Inde, les parties les plus riches et les plus substantielles, c'est-à-dire les premiers livres. Aussi les manuscrits deviennent-ils de plus en plus fautifs et incomplets à mesure qu'on avance vers la fin. Les différentes classes si soigneusement établies à l'origine par M. M. M. ne se contrôlent plus aussi exactement les unes les autres : elles tendent à se confondre et à présenter uniformément les mêmes corruptions et les mêmes lacunes. L'éditeur perdait ainsi en ressources matérielles ce qu'il gagnait chaque jour en expérience. Vainement M. M. M. fit-il fouiller par ses amis et correspondants diverses provinces de l'Inde : comme cela était à prévoir d'après la communication faite par lui en 1866 à la Société asiatique de Londres[1], l'acquisition de nouveaux manuscrits ne lui a pas fourni de données nouvelles. Il ne lui restait donc plus qu'à faire le meilleur usage des matériaux incomparables, malgré certaines imperfections, qu'il avait sous la main. Il est à peine besoin de dire que M. M. M. n'a point failli à cette tâche. Le nouveau volume est en tous points digne de figurer à côté de ses aînés. Il suffit de parcourir les 32 pages gr. in-4° de la *Varietas lectionis,* pour voir comment M. M. M.

1. The Hymns of the Gaupâyanas and the legend of king Asamâti.

Digitized by Google

comprend les devoirs d'un éditeur en présence d'un texte pareil, et combien son édition diffère de celles qu'on a publiées d'autres Vedas accompagnés de leurs commentaires soit en Europe, soit dans l'Inde.

400 pages du volume sont en outre consacrées à la 1re partie de l'*Index Verborum :* la 2e partie en est réservée pour le 6e volume. C'est un relevé de tous les mots, ou plutôt de toutes les formes de mots, l'accent compris, telles que les donne le pada, avec l'indication de tous les passages où elles se trouvent employées. Il suffit d'avoir été soi-même dans le cas de faire la chasse à une concordance soupçonnée quelque part dans le corps du vers, pour apprécier l'utilité de ce secours, et pour savoir gré à l'éditeur de la libéralité avec laquelle il l'a mis à notre disposition.

Dans sa Préface, M. M. M. se refuse, et avec raison, à discuter de rechef la question si souvent agitée de la valeur du commentaire de Sâyana, et à défendre sa propre œuvre contre ceux qui, à plusieurs reprises, lui ont reproché, non sans aigreur, de perdre son temps à une entreprise qui n'en valait pas la peine. Il est facile, en effet, de faire la critique de Sâyana, de mettre à nu tout ce que son interprétation a de conjectural, de relever ses contradictions sans nombre et souvent si peu motivées dans l'explication soit de passages différents du même Veda, soit du même passage dans des Vedas différents. Il est plus difficile de faire le compte exact de tout ce que nous lui devons, de tout ce que lui doivent ceux-là mêmes qui le dédaignent le plus. Quelque opinion qu'on se fasse du reste touchant l'autorité de ce vaste ensemble d'écrits exégétiques qui se rattachent aux noms de Sâyana et de Mâdhava, il n'en est pas moins vrai que c'est là un témoignage non sans grandeur de la science indigène, et comme le résumé de tout ce que l'Inde a fait pour ses plus vieux monuments. Ne serait-ce qu'à ce titre, la publication de M. M. M. devait être faite, et, par conséquent, bien faite, et une fois pour toutes. Sans doute une entreprise de ce genre ne pouvait être l'œuvre d'un petit nombre d'années : un plan si vaste entraînait forcément des retards regrettables, qui ont fini par provoquer l'édition d'Aufrecht. Mais du moment qu'un écrivain comme M. M. M. consentait à mettre à ce rude labeur la meilleure partie de sa vie, qui donc était en droit de lui faire un reproche d'avoir surtout en vue l'avenir, et de ne pas se laisser troubler par les impatiences du présent ?

M. M. M. a cru devoir défendre plus explicitement contre certaines critiques de MM. Roth et Spiegel, ses idées sur la manière dont il convient de traduire le Rigveda. On sait que M. M. M. demande de l'interprète de ces textes difficiles ce que Burnouf appelait une *traduction raisonnée*, c'est-à-dire une traduction entourée de tout l'appareil critique, et fournissant, par une discussion minutieuse de tous les passages parallèles, la démonstration complète du sens adopté pour chaque expression embarrassante. M. Roth n'est point de cet avis. M. M. M. est, en effet, peut-être allé un peu loin sous ce rapport dans sa traduction : ses démonstrations, sans être moins complètes, auraient pu être condensées davantage. Il semble quelquefois que M. M. M. n'écrive que pour des pairs d'Angleterre, et qu'il oublie un peu trop ce qu'il en coûte au modeste *scholar* du conti-

Digitized by Google

nent pour se procurer ses précieux volumes. Mais, la forme ainsi réservée, il nous semble que pour le fond il a raison. Malgré les progrès rapides qu'on faits les études védiques dans ces vingt-cinq dernières années, il importe, en effet, de ne point se faire d'illusions : on n'en a pas encore fini avec le déchiffrement. Il n'est qu'un *très-petit* nombre d'hymnes du Rigveda dont l'interprétation verbale soit d'un bout à l'autre certaine. Pour plusieurs on n'est pas même en état de faire le mot à mot, sans recourir à des corrections conjecturales que rien n'autorise dans l'état actuel des études, et en présence de textes fixés jusque dans leurs moindres syllabes au moins depuis l'époque du Prâtiçâkhya. S'il en est ainsi de l'interprétation verbale, l'incertitude et la tentation de céder à l'esprit de système deviennent bien autrement grandes, dès qu'il s'agit d'aller au delà et de saisir, pour ainsi dire, l'âme même de cette antique poésie. Certes personne n'a plus fait pour la saine entente du Veda que M. Roth. Mais il faut bien l'avouer, lui aussi, il n'est pas exempt de tout péché en ce point. A force d'insister de préférence sur certains caractères de la poésie védique, il est bien un peu cause de tout ce qu'on nous a si souvent répété depuis d'un Veda vivante image d'une société patriarcale, expression enthousiaste et toute spontanée d'une religion simple et naïve, sans sacerdoce constitué ni théologie, quelque chose comme le premier cri de la conscience humaine à son réveil, comme un lointain reflet de l'aurore de notre race, etc. Or ce Veda, pour être plus savamment imaginé, n'est guère moins chimérique que celui de Langlois [1], pour qui M. Roth s'est montré si sévère, et nous a valu tout autant de tableaux de fantaisie, hauts en couleur et hardiment brossés.

Il semble donc que M. M. M. ait raison de ne vouloir marcher que pas à pas, et toutes ses preuves en main. Au fond, comme il l'a très-bien vu, il ne s'agit pas entre M. Roth et lui d'une différence de principes, mais d'une simple question de mesure. Il en est à peu près de même de son différend avec M. Spiegel, sur le point de savoir si Burnouf, dans ses travaux sur la Yaçna, suivait ou non la tradition. En réalité, depuis Anquetil, qui ne pouvait pas faire autrement, personne ne se tient plus pour lié par la tradition au sujet de l'Avesta ; et, énoncés d'une façon aussi générale, des jugements de ce genre risquent toujours d'aboutir à des querelles de mots. A plus forte raison cela ne manque-t-il pas d'arriver, pour peu qu'on y mette, comme cela semble avoir été le cas ici, une certaine dose de bonne volonté. Au fond des critiques adressées à M. M. M., il n'y a que l'écho d'une polémique vieille déjà de plusieurs années, et peut-être aussi l'expression de certaines susceptibilités ombrageuses qui s'agitent autour du Dictionnaire de Saint-Pétersbourg. Les occasions d'y répondre ne manquaient pas à M. M. M., et pour notre compte nous regrettons qu'il ne l'ait pas fait autre

1. La nouvelle édition de la traduction de Langlois dans la *Bibliothèque Orientale*, est un véritable service rendu aux études védiques, à condition toutefois qu'on veuille en faire un bon usage. Malheureusement tout dans la singulière préface mise en tête du volume invite à en faire un mauvais. Que doit-on penser de nous à l'étranger à la vue de tout ce bric à brac?

Digitized by Google

part. L'édition du Rigveda et de son grand commentaire ne nous semble pas l'arène la mieux choisie pour vider ces petites querelles. Elle les dépasse de bien haut, à nos yeux du moins, et nous aurions voulu que ce monument arrivât aux générations futures sans porter la moindre trace des rivalités qui ont pu s'agiter autour de ses fondements.

A. Barth.

---

142. — **Le Christianisme et ses origines. — L'Hellénisme.** — Par Ernest Havet. Paris, Michel Lévy frères. 1872. In-8°, 2 vol. — Prix : 15 fr.

L'hellénisme offre de nombreuses et frappantes analogies avec le christianisme. La brillante esquisse de la culture morale de l'antiquité classique, que M. Havet a tracée dans ces deux volumes, me paraît mettre ce fait au-dessus de toute contestation. Ce travail, remarquable à plusieurs titres, est d'un grand intérêt. Le fond n'en est sans doute pas bien nouveau. Depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours, une foule d'écrivains ont reconnu, quoique dans des intentions très-diverses, qu'on peut entendre, ainsi que s'exprime M. Ritter, bien des sons chrétiens dans le monde antique, et surtout dans la philosophie ancienne, parmi les plus éclairés des païens. Mais comme, en dehors du cercle des philosophes, on s'obstine encore à nier ce fait ; il n'est pas inutile de le mettre de plus en plus en pleine lumière, et M. Havet l'a fait avec une richesse de détails, une élévation de vues et une connaissance de l'antiquité qui donnent à son ouvrage une supériorité bien marquée sur tous les écrits antérieurs dans lesquels ce sujet est traité. On pourrait peut-être lui reprocher de n'être pas toujours assez difficile dans le choix des analogies qu'il signale entre la philosophie grecque et la religion chrétienne. Ce ne sont là toutefois que des ombres légères, et le tableau qu'il nous présente ne donnerait lieu qu'à des critiques de détail de mince importance, s'il n'y rattachait une thèse qui ne me paraît nullement acceptable.

M. Havet n'entend pas renouveler l'opinion des Celse et des Porphyre, comme on pourrait s'y attendre à la vue du titre de son ouvrage ; non, il n'admet pas que le christianisme ait été une simple imitation de la philosophie hellénique ; il reconnaît qu'il est sorti primitivement de la prédication de Jésus et de ses apôtres. Mais il est d'avis que ce christianisme primitif qui, autant qu'on peut en juger par les quelques mots qu'il en dit en passant, n'était qu'une ébauche imparfaite, se mêla, en entrant dans le monde gréco-latin, à la culture qui y dominait, et se transforma par le mélange. « Le ruisseau toujours grossissant du judaïsme vient tomber, dit-il, dans ce grand fleuve hellénique et s'y absorber tout en donnant aux eaux qui le reçoivent une teinte nouvelle » (II, 332). De là sortit un christianisme en quelque sorte nouveau, et l'on peut ainsi à bon droit, dit M. Havet, considérer l'hellénisme non-seulement comme une nouvelle source de la religion chrétienne, mais encore comme une source plus abondante que la première.

Digitized by Google

Et si on lui demande la preuve de cette absorption du christianisme primitif par l'hellénisme, il fera remarquer que la religion chrétienne, telle qu'elle s'enseigne et se pratique parmi nous, rappelle bien plus les anciens cultes de la Grèce et de Rome que les enseignements de Jésus. « Si nous étudions en elles-mêmes, dit-il encore, la pensée chrétienne et la vie chrétienne, nous n'y retrouvons guère que ce qu'il y avait dans la philosophie et dans la religion des Grecs-Romains, ou ce qui a dû en sortir naturellement par l'effet des influences sous lesquelles le monde s'est trouvé placé précisément vers la date de l'ère nouvelle. » (*Préface*, VI).

Cette démonstration est un peu sommaire ; elle ne saurait tenir lieu d'une exposition historique et détaillée de la manière dont s'opéra l'absorption du christianisme primitif par l'hellénisme, et aussi longtemps que M. Havet ne nous aura pas raconté l'histoire de ce mémorable événement, il restera des doutes dans l'esprit du plus grand nombre de ses lecteurs. Il est certain que la religion chrétienne, durant le cours de sa longue existence, a subi des modifications de plus d'un genre. Ce n'est pas uniquement à son contact avec le monde antique qu'elle se surchargea d'éléments nouveaux. La piété peu éclairée du Moyen-Age ne lui fit pas éprouver de moins nombreuses altérations. Nous la voyons encore de nos jours prendre, dans une aveugle réaction contre l'esprit moderne, des développements nouveaux, qui, si la logique de l'histoire n'est pas un vain mot, ne seront certainement pas les derniers. M. Havet s'en est tenu aux premières des modifications qu'a subies le christianisme, sans faire la moindre allusion aux autres, et comme si, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, la religion chrétienne était devenue décidément ce qu'elle est aujourd'hui. Soit ; je passe là-dessus d'autant plus facilement que, au fond, ce sont ces premières modifications qui ont rendu possibles les suivantes, et peut-être aussi sont-elles les plus profondes.

Mais pourquoi donc donne-t-il le nom d'origine du christianisme aux causes, quelles qu'elles aient été d'ailleurs, qui ont, dans les premiers siècles altéré, ou, s'il le préfère, modifié l'enseignement de Jésus ? Les origines d'un système, d'une religion, d'une secte sont les diverses circonstances qui ont provoqué et amené l'existence de ce système, de cette religion, de cette secte, et nullement les incidents divers, de quelque nature qu'ils soient, qui, durant leur existence, en ont changé plus ou moins profondément le caractère, et dans le fait invoqué par M. Havet, il s'agit, non de la naissance du christianisme, qui est sorti de la prédication de Jésus, il le reconnaît lui-même, mais d'une modification ou d'un ensemble de modifications qu'il subit à une certaine époque de son histoire.

Qu'on ne dise pas que cette modification ou cet ensemble de modifications ait suivi de si près la naissance qu'on ne saurait l'en séparer. La religion chrétienne existait depuis plus de trois cents ans, elle s'était répandue sur toute la surface de l'empire romain, elle y avait de nombreux disciples, principalement dans les grandes centres de population, elle avait subi plus d'une révolution intérieure, elle avait entre autres soutenu un long combat contre un rival redou-

Digitized by Google

table, je veux parler du gnosticisme ; elle avait par conséquent déjà une histoire, et une histoire des plus dignes d'intérêt, quand elle commença à être envahie par les cérémonies païennes. On sait par Pline le Jeune (97e lettre à Trajan), par Tertullien (*Apolog.* 39), par divers passages du traité d'Origène contre Celse, que le culte s'était maintenu jusqu'alors dans sa simplicité primitive. Il aurait été contre nature qu'une religion proscrite se fût modelée sur celle qui la persécutait. L'introduction des rites païens dans le christianisme ne fut possible que quand il fut devenu la religion de l'empereur. Ce fut en effet ce qui eut lieu. Eusèbe nous apprend dans sa Vie de Constantin que ce fut ce prince qui, pour amener plus aisément les païens à la religion chrétienne, entreprit de transporter dans le culte des cérémonies auxquelles ils étaient habitués.

La philosophie païenne n'exerça guère plus tôt une action décisive sur la doctrine chrétienne. Je ne prétends certes pas que l'enseignement de Jésus se fût transmis jusqu'à ce moment dans toute sa pureté ; mais s'il avait subi déjà des modifications, ces modifications avaient été l'effet soit des explications bonnes ou mauvaises que les chrétiens avaient senti de bonne heure le besoin de donner de l'enseignement de leur maître, soit de leurs luttes intestines, soit encore de leurs longues discussions avec les nombreuses sectes gnostiques. M. Havet parle de la théorie du Verbe, admise dans le christianisme presque au lendemain de sa naissance. Mais la théorie du Verbe est juive et non païenne ; elle a ses racines dans le livre des Proverbes, dans l'Ecclésiaste, l'Ecclésiastique et la Sapience. Philon ne la rattacha à la doctrine des dieux, fils de Dieu du Timée, que par des liens artificiels. A la fin du second siècle seulement, il commença à se montrer dans l'Eglise des docteurs qui ne furent pas étrangers à la philosophie de leur temps, et encore ces docteurs firent usage de leurs connaissances philosophiques, non pour accommoder les croyances populaires à la philosophie, mais uniquement pour donner une certaine forme scientifique à ces croyances populaires ; c'était déjà la *fides quærens intellectum ;* cela pouvait, il est vrai, mener loin ; mais il s'écoula du temps avant que la forme pût attaquer le fond. Un seul d'entre eux essaya d'introduire quelques corrections philosophiques dans ce qui formait la foi commune. Je veux parler d'Origène ; on sait comment ses innovations furent reçues par l'Eglise.

Admettons toutefois que la philosophie ait exercé de bonne heure quelque action sur les croyances chrétiennes. Est-ce que cette philosophie était l'hellénisme ? c'est jouer sur les mots que de le prétendre. L'hellénisme était mort avec la Grèce elle-même. La philosophie des premiers siècles de notre ère n'avait de grec que la langue qu'elle parlait. Cultivée uniquement par des hommes originaires de l'Egypte, de la Syrie, de la Phénicie, elle était imprégnée tout entière d'orientalisme. Elle invoquait, il est vrai, les noms et l'autorité de Platon et d'Aristote ; mais Platon et Aristote auraient reculé de surprise et d'horreur devant ce mysticisme en délire qui avait remplacé le travail sévère de la raison par l'ascétisme, l'extase et la théurgie.

Les théologiens unitaires s'y sont rarement trompés. Quand ils veulent expli-

Digitized by Google

quer la métaphysique théologique qui se montra officiellement pour la première fois au concile de Nicée, par ce qu'on est convenu d'appeler le Platonisme des Pères, ils parlent moins du platonisme authentique, je veux dire des conceptions propres à Platon, que des théosophies de Philon, des gnostiques et des néoplatoniciens.

Enfin M. Havet ne s'est-il pas mis en contradiction avec lui-même en attribuant l'altération de la religion chrétienne dans les premiers siècles, à une philosophie dont il montre lui-même les analogies avec le christianisme. C'est plus encore avec le christianisme primitif, avec les enseignements de Jésus, qu'avec le christianisme de nos jours et même qu'avec le christianisme postérieur au Concile de Nicée, que l'hellénisme, ou, pour parler plus exactement, le platonisme offre les analogies les plus réelles, les plus incontestables. Quiconque a étudié ce sujet en convient. Comment donc aurait-il pu se faire que cette philosophie, si voisine du christianisme, au dire de M. Havet lui-même, l'eût modifié sensiblement en l'absorbant? Elle en aurait bien plutôt confirmé et consolidé le caractère.

A mon avis, M. Havet a eu le tort de mêler ensemble dans son ouvrage deux questions qui n'ont rien de commun : la question des analogies du christianisme et de la philosophie platonicienne, question absolument étrangère à celle des origines de l'enseignement de Jésus et de la religion chrétienne, mais qui jette une certaine lumière sur la nature du sentiment religieux en général et sur le caractère de la religion ; et la question des premières grandes altérations de la religion chrétienne, altérations qui sont le fait, non de l'ancienne philosophie de la Grèce, mais des superstitions populaires du monde gréco-romain et des théosophies extravagantes des premiers siècles de notre ère. M. Havet a cru pouvoir les rattacher l'une à l'autre par cette hypothèse que la cause de ces altérations fut précisément l'hellénisme. J'ai essayé de montrer que c'était une erreur. Les deux questions auraient certainement gagné à être traitées séparément.

Michel NICOLAS.

---

143. — **Anthologia graeca** carminum christianorum. Adornaverunt W. CHRIST et M. PARANIKAS. Lipsiae. Teubner, 1871. In-8°, cxliv-268 p.

Cette anthologie grecque chrétienne publiée par M. Christ est divisée en deux parties : la première contient les hymnes de Synésius, quelques hymnes de saint Grégoire de Nazianze, le psaume des Naasseniens, une hymne de Méthodius, une autre de saint Clément d'Alexandrie et quelques autres anonymes ; la seconde et la plus étendue comprend principalement les hymnes Byzantines qui ont été adoptées par l'Église grecque et qui y sont encore chantées aujourd'hui. Les textes sont précédés de prolégomènes très-développés où l'auteur retrace l'histoire de la poésie grecque chrétienne, énumère et définit les différents genres de cette poésie, expose les lois de la versification byzantine, et traite de la musique des mêmes temps, dont la tradition s'est perpétuée jusqu'à nos jours. C'est pour cette partie de son travail que la collaboration d'un jeune grec, M. Paranikas, lui a

Digitized by Google

été particulièrement précieuse. Les recherches de M. Ch. nous offrent des résultats neufs et intéressants dont nous donnerons quelque idée à nos lecteurs.

Jusqu'au cinquième siècle on chantait dans les églises à peu près ce qu'on chantait dans les synagogues, principalement les psaumes de David et quelques cantiques célèbres qui sont dans la Bible. L'usage d'y joindre des hymnes modernes s'introduisit d'assez bonne heure; et comme les hérétiques profitaient de ce moyen pour répandre leurs doctrines, le 59e canon du concile de Laodicée (vers 363) défendit de chanter dans les églises rien de moderne. Il ne subsista que quelques prières. Plus tard, aux ve et au vie siècles, quand l'orthodoxie fut assurée, les défiances s'apaisèrent et on prit l'habitude de mêler aux psaumes chantés aux offices des strophes modernes en l'honneur du Christ et de la Vierge, appelées Τροπάρια et qui faisaient partie de l'office, ἀκολουθία. Cette coutume et ces expressions (tropi, sequentia) se transmirent à l'Église latine du temps de Charlemagne. Cette poésie alla se développant. Au viie siècle Sophronius de Jérusalem, Sergius patriarche de Constantinople, Romain, Anastase composèrent des hymnes en général de 24 strophes et en acrostiches. Au viiie siècle, un autre genre de poésie prévalut, celle des canons (κανόνες), ensembles de huit ou neuf hymnes de trois ou plusieurs strophes chacune. Les canons les plus célèbres et que l'Église grecque n'a pas cessé de chanter ont été composés au viiie siècle par Jean de Damas et Cosmas de Jérusalem. A partir du xie siècle la veine diminua et finit par tarir.

Jean et Cosmas composaient eux-mêmes la musique de leurs hymnes; et il en résulte que la versification lyrique des Byzantins est aussi étroitement liée à la musique que celle des anciens Grecs. Chaque ode se partage en plusieurs strophes ou τροπάρια composées du même nombre de vers. Dans ces vers on ne tient compte ni des brèves ni des longues et on se permet l'hiatus. Les vers qui se répondent ont en général le même nombre de syllabes et l'accent sur les mêmes syllabes. Ainsi les vers de Jean de Damas (can. V, ode 1, vers 1, p. 221), ᾄσωμεν πάντες λαοί. σήμερον ἐαρ ψυχῶν. Ἡ ἐασιλὶς τῶν ὡρῶν. πύλαι θανάτου, χριστέ ont un accent constant sur la quatrième, un autre sur la dernière syllabe, enfin un autre moins constant sur la première. Ils sont conformes au type suivant, en marquant l'accent le moins constant par l'aigu et les deux autres par le circonflexe : *éeeêeeê*. Dans la notation musicale ces syllabes sont marquées d'un signe qui indique qu'il faut donner plus de force à la voix; les Byzantins et les Grecs d'aujourd'hui n'ont pas d'ailleurs l'habitude d'indiquer la mesure et même de la marquer. Ces distributions régulières de syllabes accentuées et atones sont analogues tantôt aux dactyles et aux anapestes des anciens, tantôt à leurs iambes et à leurs trochées. Les vers d'un τροπάριον diffèrent entre eux presque toujours et pour le nombre des syllabes et pour le rhythme. Il n'est pas rare que l'on rencontre des vers où il n'y a qu'un accent fixe, en général placé vers la fin[1]. Les manuscrits marquent la division en vers. Ils n'indiquent pas la

1. Je ne crois pas qu'on ait fait en grec ni en latin des vers constitués uniquement par

Digitized by Google

réunion de deux ou trois vers en une sorte de phrase rhythmique. Comme les Byzantins ne se refusent pas l'hiatus et terminent leurs vers presque toujours avec le mot, M. Ch. ne pouvait employer les procédés de Bœckh pour diviser les strophes en phrases rhythmiques. Il l'a fait au moyen de la musique grecque moderne avec le concours de M. Paranikas.

La musique ecclésiastique grecque a eu aussi une influence directe sur celle de l'Occident, comme le prouve la distinction des huit tons ou modes (ἦχοι toni) en πλάγιοι, *plagales*, *plagaux* et αὐθενταί ou κύριοι, *authentiques*. Le premier ton était en outre appelé au moyen-âge *tonus protus*. Enfin la notation musicale des Byzantins est toute semblable aux neumes de l'Occident. Les hymnes sont encore chantées à l'unisson par deux chœurs qui chantent alternativement. Chaque chœur a un chef qui fait des modulations pendant que le chœur soutient le son fondamental. Mon incompétence m'empêche de suivre M. Ch. dans son exposition des principes de la musique byzantine. Il termine en faisant remarquer que les spécimens de musique religieuse grecque notée à la moderne qui suivent ses prolégomènes ne représentent qu'imparfaitement une musique qui emploie des gammes enharmonique et chromatique très-particulières et qui n'observe pas la mesure comme la nôtre. De plus les Grecs chantent du nez.

J'ai trouvé, naturellement, dans le livre de M. Ch. plus à m'instruire qu'à critiquer. Je doute un peu (patriotisme à part) que l' « inexhausta vis Germa- » norum » (p. xxiv) soit cause de la supériorité de la littérature du moyen-âge occidental sur celle des Byzantins. C'est en France que la littérature de l'Occident a eu au moyen-âge le plus de fécondité et de spontanéité, et en Italie qu'elle a eu le plus de génie, tout cela par suite de circonstances très-difficiles à démêler et où *la race* ne me paraît avoir aucune part appréciable. Avant la fin de l'empire d'occident, la littérature latine avait un caractère très-différent de la littérature grecque contemporaine; et elle me paraît s'en distinguer déjà par les caractères qui distinguent les deux littératures au moyen-âge. La *vigueur inépuisable* des Allemands n'a rien à voir là-dedans. J'ai une autre chicane à faire à M. Ch. Il dit (p. lxxx) : « Graecorum vocabulorum accentus, quales Aristophanis » et Herodiani grammaticorum temporibus fuisse novimus, usque ad nostram » memoriam immoti manserunt, id quod eo plus admirationis habet, quo mobi- » lior et inconstantior natura accentus in aliis linguis est. » Si M. Ch. a voulu dire que les Grecs distinguent encore aujourd'hui en prononçant les accents aigu, grave, circonflexe, ce serait bien surprenant; s'ils les distinguent dans le chant, ce ne serait pas impossible; mais il aurait fallu le dire avec précision. Mais si M. Ch. a voulu dire simplement que l'accent aigu ou circonflexe a été remplacé par l'accent tonique sur les mêmes syllabes, ce fait n'est pas particulier au grec. L'accent latin a persisté sur la même syllabe dans toutes les langues romanes.

---

le nombre des syllabes. Les vers signalés comme tels par Cobet (*Var. Lect.* p. 184) dans la fable ésopique 122 sont des dodécasyllabes qui ont tous l'accent sur la pénultième. Par conséquent il faut corriger ὅστις ἐπελθὼν εἰς ἕνα τῶν μυρεψούντων, non pas en lisant μυρεψῶν, mais ἐλθών.

Digitized by Google

Les textes ont été constitués avec un grand soin. Pour les hymnes de Synésius, M. Ch. n'a connu le manuscrit de Paris 1039 que par les indications de Boissonade. Je les complèterai ici. Ce manuscrit est du XIIe siècle. Il donne les hymnes de Synésius dans l'ordre suivant : 3, 4, 5, 6, 2, 7, 8, 9, 1. Il omet la dixième. Voici les variantes offertes par ce manuscrit pour les hymnes III et VI, comparé à l'édition de M. Christ.

Συνεσίου ὕμνοι ἔμμετροι — III 6 νόου — 32 ἴτωρ — 41 ἐλαφριζόντων — 51-53 om. — 110 ἱερέων — 115 et 116 εἴ που — 132 ἀκάμτι — 141 ἀνε (à la fin de la ligne) — 161 πρηστηροκράτορος — 166 ἐπὶ θάτερα — 181 δ' ἁπάντων — 201 διὰ πάντων — 217 χυθεὶς — 221 ἄφθεκτος — 235 καταχθὲν — 236 ἄφθεκτε pr. m. — 243 σὲ δὲ — 252 αἰὼν γενόπενος — 277 χορεύσει — 287 παρὰ — 292 ἅλιμα γένος — 299 ἔμελεν αὐγεῖς — 303 ὑμνέει μάκαρ — 315 ἰνδάλμονας — 318 λελάχη ζωᾶς λελάχη ζωαῖς — 328 ἀπολαύειν — 347 ἀκμὴς αἴθων — 353 πόαι — 361 λυβίας — 365 ἐπιμελπομέναν — 373 ἐθόωσεν — 378 φαγοῖσαν — 382 ὑλωδιαίτου — 398 πλέκων — 399 φέρων — 403 σὺν αὐτὰ — 410 διέπε — 418 ἐλαμπόμενος — 419 λύει — 420 ἠδὲ] καὶ — 443 ὤκησα ἀγυιὰν — 450 δώμηθεν — 461 γονόην — 463 ἀντιπέρης — 465 γυίας — 467 ἔτρεψας — 485 κατεριπομένων — 514 κρινείας — 519 ἐγχριπτομένα — 533 καρδίαν — 545 ἀρτεμὰς — 557 νούσων — 573 θήσας — 576 ὑπεδησε — 605 γαῖα — 607 κλώσης — 624 κευμώνων — 635 ἀλλεμάτας — 651 ἔρρεται λῆμναι — 651 ἔρρεται — 663 μαστρωπὸς — 681 ἀνέκυρσα — 704 ψυχάς — 718 ἀλήτης — 722 πατρὶ ταμιευομέναν — 734 δόσκει — VI 3 κύσιμον — 7 ἄγνωστον — 9 μεσποκρὴς — 12 τίκτειν om. — 13 κρυπτόμενον — προλάμπον — 25 ὑμνοπόλων ἐμῶν — 31 ὀμφὴν ὀπάσοις — 37 ὠδίσι. — Dans VIII, 53 le manuscrit donne πάλιν ἀκήρατον.

Charles THUROT.

---

144. — **Fontes juris romani antiqui** edidit Carolus Georgius BRUNS. Editio altera aucta emendata. Tubingae, MDCCCLXXI, in libraria Lauppiana. In-8°, xij-253 p.

Juris romani antiqui vestigia, fragmenta, monumenta ad usum Scholarum collegit, notis instruxit Car. GIRAUD antecessor parisiensis. Juris eclogarum supplementum. Parisiis apud Cotillon et filium, bibliopolas, via vulgo dicta Soufflot, n° 24. 1872. In-12, vj-244 p.

Voici deux recueils du même genre, assez dissemblables cependant, et qu'il n'est pas inutile de comparer. Le moins volumineux a pour auteur M. Giraud, de l'Institut, dont le nom fait dès longtemps autorité en matière de *sources* et d'épigraphie. L'autre, plus considérable par la qualité et par la quantité, est dû à M. Bruns, le digne successeur de Keller dans la chaire qu'ont illustrée Savigny et Puchta. Comme l'indique le titre, c'est une seconde édition, et le titre dit vrai en la déclarant augmentée et améliorée. Nous avons annoncé la première, avec quelques observations critiques, il y a dix ans, dans la *Revue historique de droit français et étranger* (VIII, 505-507).

M. Bruns distingue trois catégories principales de *sources* : *Leges*, — *Negotia*,

Digitized by Google

— *Scriptores*. Telle est la division fondamentale de son livre; la question de la transmission, — immédiate (en nature), ou par l'intermédiaire de la littérature juridique et non juridique, — n'y joue qu'un rôle secondaire, bien que le mode de transmission soit toujours indiqué scrupuleusement. M. Giraud distingue les *Monumenta litteraria* et les *Monumenta epigraphica et alia*. Nous suivrons M. Bruns.

Nous désignerons, pour la brièveté du discours, M. Bruns et son recueil par B, M. Giraud et le sien par G.

I. *Leges*. B range sous cette rubrique les actes législatifs (proprement et improprement dits) dont la liste suit :

a. Les *lois royales*, c'est-à-dire les textes de Plutarque, Denys d'Halicarnasse, Cicéron, Tite-Live, Pline, Pomponius, Festus, Macrobe, Servius, Papinien, Paul, Lydus, relatifs au problématique Papirius et aux très-problématiques *lois* que les pontifes ont affublées des noms mythologiques de Romulus, Numa, etc.

b. Les restes des *Douze Tables*, essentiellement d'après M. Schœll, mais non absolument. Nous remarquons, par exemple, que B identifie *carmen malum* et *carmen famosum*. Effectivement, le faux Acron et Porphyrion, sur Horace (*Sat.* II, 1, 82-86. *Ep.* II, 1, 52), expliquent ainsi *carmina mala : maledica-criminosa-contumeliosa-famosa*. Arnobe (*Adversus gentes* IV, 34) parle de *carmen malum conscribere, quo fama alterius coinquinetur*. B ne joint donc pas le *carmen malum* avec le *venenum malum* (Schœll, VIII, 26), mais le met au n° 1 : QUI MALUM CARMEN INCANTASSIT..... — Quant à la onzième table, il se prononce contre la conjecture de M. Schœll, qui y place le calendrier.

A la suite de la loi, B reproduit la Table de Mafféi, d'après M. Mommsen.

c. Législation subséquente.

B donne, en fait de *lois* proprement dites, « *omnes omnino, quarum verba genuina aut inscriptionibus aut libris nobis sunt prodita*. » Ce sont, dans leurs textes à nous transmis, les lois *Plaetoria de jurisdictione*, peut-être contemporaine de la création de la préture, bien antérieure, en tout cas, à la loi *Plaetoria de minoribus*, *Aquilia*, *Silia de ponderibus publicis*, *Papiria de sacramentis*, *Cincia*, *Atinia*, les deux fragments de lois sur les aqueducs dans Frontin 94, 95, et Festus (*Sifus*), la loi osque et la loi romaine de la Table bantine, la loi *Acilia de repetundis* et la loi agraire de 643, les lois de Sylla *de viginti quaestoribus* et *de sicariis*, les fragments de Florence et de Chiusi sur les commissions permanentes, la loi *Rubria*, la loi municipale, les lois *Falcidia*, *Julia de vi publica et privata*, *Julia de adulteriis*, *Quinctia de aquaeductibus*, *Julia et Papia Poppaea* et *Junia Vellaea* (de l'an 27 de notre ère), dernière loi comitiale dont l'existence soit connue avec certitude. B donne ensuite les lois coloniques, savoir la loi dite *Mamilia Roscia Peducea Alliena Fabia*, les fragments de Naples, Milan, Florence, et la Table de Furfo (Musée d'Aquila, *Corpus Inscript.* I, 603); enfin la *Lex de imperio Vespasiani* et les lois municipales de *Salpesa* et *Malaga*.

En fait de sénatus-consultes, on trouve dans B celui des Bacchanales, celui qui chasse de Rome les rhéteurs et les philosophes (593), ceux de 737 *De ludis*

Digitized by Google

saecularibus et de 743 *de aquaeductibus*, le sénatus-consulte qui a nommé le mois d'août, le sénatus-consulte *de collegiis* de la Table de Civita Lavigna, les sénatus-consultes Velléen, Ostérien, Hosidien et Volusien, Trébellien, Macédonien, Rubrien, Juventien, Orfitien, Juncien.

Édits. B laisse de côté l'Édit du préteur, jugeant superflu d'épitomer le livre de M. Rudorff, lequel devrait être entre les mains de toute personne qui s'occupe de droit romain. Il se borne à donner l'Édit de Vénafre, celui du préfet Tibère Alexandre et le vieil édit des censeurs Domitius Ænobarbus et Licinius Crassus contre les rhéteurs (602). La première édition avait l'édit d'Arles, omis dans celle-ci.

Sous la rubrique *Traités et Privilèges* sont groupés le *fœdus latinum* de 261, c'est-à-dire les dix mots que Festus en a conservés; le premier traité carthaginois (406); le décret de Paul Émile de 564, trouvé près de Cadix en 1866; le sénatus-consulte relatif à Asclépiade de Clazomène, le plébiscite sur les Termessiens, les Tables de Cles et d'Akjerman; enfin deux spécimens de diplômes militaires, l'un (de 71) conféré à un soldat pérégrin, tablettes trouvées à Salone, conservées à Berlin, et qui sont éditées pour la première fois correctement, — l'autre (de 76) accordant à des soldats citoyens le *conubium* avec leurs femmes pérégrines (Kenner, *Mittheilungen der œsterreichischen Commission für Baudenkmæler*, XIV, 125, 190).

Voyons, avant de passer aux *Negotia*, comment ces divers monuments sont traités par G.

Le droit papirien est à peu près tel que B l'a inséré dans sa première édition, moins le grec : tous les textes grecs sont donnés en traduction latine.

La loi des Douze Tables est traitée avec plus de soin. Nous ne savons, cependant, si G a tiré de Schœll tout le parti qu'il en aurait pu tirer. Il s'exprime sur la question du calendrier avec une sage réserve. Table VII, 9, il se prononce en faveur de l'hypothèse de Bergk (*Zeitschrift f. Gesch. R. W.* XIV) : NI SANI LAPIDES SINT. B aussi l'avait adoptée dans sa première édition, mais il la rejette, avec Schœll, dans la seconde.

Tandis que B, ne donnant que les *verba genuina* des lois, n'accorde à loi *Julia et Papia* que 24 lignes, G y consacre une quinzaine de pages. Les dispositions sont reproduites essentiellement d'après Van Hall (qu'on ne devrait, soit dit en passant, pas plus appeler *Van Hallius* que Savigny *De Savignius* et De Thou *De Thuanus*).

G reproduit encore, en général d'après Haubold, 107 débris du Code prétorien et édilicien révisé par Julien, en y adjoignant le texte (traduit en latin : *graeca non leguntur*) de l'Épitomé de 920 où il est question de Servius Cornelius, personnage fantastique né d'un quiproquo.

Ici finissent les « *Monumenta litteraria.* » En tête des « *Monumenta epigraphica* » *et alia* » se trouve l'extrait de Probus, *De notis antiquis*, tel qu'il est contenu dans la *Jurisprudentia Antejustiniana* de Huschke. Puis viennent, dans un ordre

Digitized by Google

qui n'est pas strictement rationnel, mais qui est exactement celui que suivait B il y a douze ans et qu'il a corrigé à présent :

1. La loi agraire de 643. G l'appelle encore *Thoria* et met le nom de Sp. Thorius en tête. Cependant il est surabondamment prouvé que ce n'est pas, que ce ne peut être la loi *Thoria*.

2. La loi des répétondes. G l'appelle encore *Servilia* et met en tête le nom du tribun C. Servilius Glaucia. Ainsi faisait Klenze, il y a près d'un demi-siècle. Pourquoi ne pas mettre à profit les travaux concluants de MM. Rudorff, Mommsen, Zumpt? Tout au moins faudrait-il les réfuter.

3. La loi romaine de la Table de Bantia, appelée *Lex Bantina* dans l'index. Nous ne pensons pas qu'elle soit « du VIe ou du VIIe siècle. » Elle doit avoir été portée entre 621 et 636.

4. Le plébiscite sur les Termessiens, appelé *Lex Fundania* dans l'index.

5. La loi *Cornelia de XX quaestoribus*.

6. La loi *Rubria*, que G place entre 705 et 711. Nous croyons qu'on peut la placer avec quasi-certitude en 706 ou 707.

7. La loi municipale.

8. La loi *Mamilia Roscia Peducea Alliena Fabia*.

9. La loi *Quinctia de aquaeductibus*

10. La loi *de imperio Vespasiani*.

11 et 12. Les lois de Salpesa et Malaga.

En fait de sénatus-consultes, G donne le sénatus-consulte des Bacchanales, le sénatus-consulte des aqueducs, l'Hosidien et le Volusien. En fait d'Edits, celui de Vénafre et celui d'Arles.

Il est à remarquer que ces documents législatifs sont précisément ceux que B avait mis dans sa première édition.

Il n'y en a pas un de plus, il n'y en a qu'un de moins (la loi osque). Et nous le répétons, l'ordre est le même, bien que ce ne soit ni l'ordre des dates ni l'ordre des matières. Les fautes sont les mêmes aussi. Cette coïncidence est remarquable.

II. G suit le même procédé dans ce qu'il intitule *Tabulae negotiorum solemnium*. Quand on parcourt les vingt documents qu'il classe sous cette rubrique, on croit avoir sous les yeux l'ancienne édition de B. Il n'y a de changés que deux ou trois documents. L'ordre est le même, tandis que celui de la seconde édition de B est tout différent et, selon nous, plus rationnel. Ajoutons que cette seconde édition est bien plus riche, ainsi que le prouvera un rapide examen, naturellement selon l'ordre actuel de B.

1. Mancipation. B et G : Formule de mancipation *sub pacto fiduciae* de Bonanza; donations de Syntrophus, d'Artémidore, d'Irène.

B, en outre, celle de Monime et quelques petites inscriptions.

2. Prêt. B et G : le triptyque transsylvain de 162, d'après Detlefsen et Arndts.

3. Vente. B : trois actes transsylvains, savoir deux ventes d'esclaves, une

Digitized by Google

vente d'immeuble. G : l'acte de vente de la petite Passime, seul contenu dans la première édition de B.

4. Louage. B : divers exemples de louage de choses et d'ouvrage (la Table de Pouzzoles qui manquait dans sa première édition), et de *promissiones populares pro opere faciendo,* entre autres le papyrus égyptien commenté par Letronne (*Journal des savants,* 1833). — G rien.

5. Société. B : tablettes transsylvaines de 167. — G rien.

6. Servitudes. B : dix inscriptions, dont une (de Sabionetta) inédite, communiquée par M. Mommsen. — G rien.

7. Superficie. B : l'inscription de Pouzzoles et les tables de la colonne antonine. G : ces dernières seulement, comme B dans sa première édition.

8. *Obligationes praediorum.* B et G : les Tables de Parme et de Campolattari. — B, en outre, l'institution alimentaire de Pline (*Ep.* VII, 18), et l'inscription hypothécaire de Rimini (Gruter 1100).

9. Testaments. B et G : le testament de Dasumius et les *Gesta de aperiundo testamento* de Ravenne. — En outre B : le testament gallo-romain de la Bibliothèque de Bâle (Kiessling, *Anecdota Basileensia* 1863. Hübner, *Ann.* 36, 200). — G : *fragmentum testamenti Q. Laelii,* fragment emphatique, insignifiant au point de vue du droit, que Gruter a tiré de Mazochi et dont le seul mérite est d'avoir été inscrit sur un tombeau.

B ajoute aux testaments les Éloges funèbres de Turia et de Murdia.— G donne celui de Turia, sous une rubrique spéciale, et il a raison, puisque ce n'est ni un testament, ni même un *negotium,* dans l'acception la plus large possible de ce mot.

10. Sous le titre *Jura sepulcrorum,* B donne une cinquantaine de pièces, des inscriptions, en général de peu d'étendue. La plus importante seule était dans la première édition, où elle était placée parmi les *causae forenses,* entre le procès des foulons et la sentence arbitrale d'Histonium. G fait de même aujourd'hui : ici encore il représente exactement B de 1860. Comme lui, il donne le texte de la sentence *de loco religioso* d'après Spangenberg et Zell, tandis que B le donne aujourd'hui d'après les Inscriptions napolitaines de M. Mommsen (2646). Comme B il y a douze ans, G dit que la table de marbre sur laquelle est gravée la sentence, est conservée à Naples.

Il aurait pu voir dans la seconde édition de B et dans les notes de Mommsen, qu'elle était en effet au XVIe siècle dans la maison d'Adrien Guil. Spadafora, mais qu'elle est reperdue et qu'il n'en reste que des copies faites d'après Marie-Ange Accurse, Alde le Jeune et Pighius. Il devait, d'ailleurs, avertir que la seconde moitié de la sentence est apocryphe ou du moins très-suspecte.

11. *Jus hospitii et clientelae.* B : deux bronzes, l'un de l'an 742 de Rome, l'autre de l'an 27 de notre ère. — G rien.

12. Documents relatifs aux corporations. On trouve dans les deux recueils : l'inscription sépulcrale du *Collegium symphoniacorum,* la Table de Civita Lavigna et les statuts de la corporation des foulons. B donne de plus : les statuts du

Digitized by Google

collége d'Esculape et d'Hygiée, les tablettes d'Abrud-Banya et l'inscription militaire de Lambessa.

13. Procès, *causae forenses*. B : les Sentences arbitrales de Gênes et d'Histonium, les tables d'Ancône et d'Esterzili, et le procès des foulons. — G : la sentence d'Histonium, celle *de loco religioso*, comme on l'a vu tout à l'heure, et, en premier, quoi qu'il soit le dernier en date, le procès des foulons, non d'après Bremer, mais d'après les travaux plus anciens.

III. *Scriptores*. B. transcrit, d'après les meilleurs travaux critiques, un choix de textes juridiquement importants de Festus, Varron, Caton, Nonius Marcellus, Asconius et Pseudo-Asconius, Boëce, Donat; de Porphyrion et Pseudo-Acron, de Servius, d'Isidore et des Gromatistes. Pour les auteurs juridiques, il renvoye au recueil de M. Huschke : c'est pour ce motif qu'il a rejeté Probus, admis dans la première édition. — Tout cela est classé, logiquement et chronologiquement, avec de nombreuses annotations, en 75 pages d'impression compacte.

Les *Scriptores* n'entraient pas dans le cadre imposé à G. Il n'y a d'exception que pour Probus et pour un fragment du Livre I de Frontin, *De controversiis agrorum*. Nous remarquons, à ce propos, ces mots du savant professeur : « *Quis-* » *nam fuerit hic Frontinus, ignoratur. Aevum ejus Augusteum dicerem.* » Nous avons toujours pensé que l'auteur dont il s'agit n'est autre que le surintendant des aqueducs de 97, mort vers 105; les motifs de doute ne nous sont pas connus.

Cette simple juxtaposition suffit pour établir la supériorité du recueil B sur le recueil G, lequel est cependant plus récent d'une année. Cette supériorité serait plus manifeste encore, si nous entrions dans le détail. En somme, les *Juris .....vestigia* seront utiles, si l'enseignement d'un professeur consciencieux les complète et les explique, mais nous n'oserions pas les recommander comme guide sûr pour des recherches un peu approfondies. Tels qu'ils sont, ils répondent sans doute aux intentions de leur auteur, qui les a réunis simplement et modestement *in usum scholarum*. Nous regrettons qu'il n'ait pas voulu faire davantage, et nous espérons qu'il le voudra pour la deuxième édition.

Alphonse RIVIER.

---

145. — **Kleine Schriften** zur Geschichte, Politik und Literatur von Dr Rudolf KŒPKE. Gesammelt und herausgegeben von G. F. Kiessling. Berlin, E. S. Mittler, 1872. In-8°, vj-831 p. — Prix : 14 fr. 75.

Nos lecteurs n'ont pas oublié sans doute avec quels éloges on leur signalait, il y a quelques années, deux savantes monographies sur l'historien saxon Widukind de Korvei et sur la sympathique religieuse-poète Hrotsvit de Gandersheim [1]. L'auteur de ces travaux, des *Annales* d'Othon Ier, de la vie du poète Louis Tieck, et de beaucoup d'autres ouvrages encore, M. Rod. Kœpke, fut l'un des disciples

1. Voy. *Revue critique*, 1868, I, p. 38, et 1869, I, p. 329.

Digitized by Google

les mieux doués de l'illustre Léopold de Ranke. Sa modestie l'avait empêché d'acquérir une de ces notoriétés bruyantes que la science allemande, elle aussi, commence à ne plus dédaigner de nos jours; il avait quarante-trois ans quand il parvint à une chaire de professeur extraordinaire à l'Université de Berlin et c'est dans cette position subalterne qu'il resta jusqu'à sa mort. Mais s'il était peu connu en dehors, il était d'autant plus apprécié dans le cercle étroit des connaisseurs et des érudits pour sa longue participation aux *Monumenta* de Pertz, dont il fut pendant quatorze ans l'un des plus habiles et des plus scrupuleux collaborateurs. Ce sont les petits écrits de ce savant de mérite, mort en juin 1870, que publient aujourd'hui MM. Kiessling et Bernhardi, conformément aux dispositions testamentaires du défunt.

Les soixante essais, articles de revues, biographies et brochures politiques, réunis ici en un seul gros volume sont naturellement d'une valeur très-inégale et d'un intérêt plus ou moins général. Il est de ces pièces qui ne peuvent guère présenter d'intérêt en dehors du cercle des amis plus intimes de K.; il en est d'autres dont nous abstiendrons de parler, parce qu'elles sont uniquement politiques et que nous n'avons pas mission de juger ici les opinions très-conservatrices du savant de Berlin, qu'il manifesta surtout par une série de pamphlets et d'articles publiés lors de la révolution de 1848 et par une brochure intitulée : *La fin des petits états*, qui fit beaucoup de bruit après la guerre de 1866. Les biographies, quel que soit le charme de certains portraits de sa famille dont l'auteur nous décrit l'histoire pendant plus de deux siècles, ne sont pas non plus ce qui peut attirer davantage le grand public. Mais nous recommandons à tous ceux qui désireraient étudier à la fois l'histoire d'Allemagne au moyen-âge, dans ses traits principaux et lire un livre de prose allemande, correcte, attachante et limpide, la série des trente études historiques sur des sujets divers, presque tous relatifs à cette époque. Ils trouveront là sans aucun pédantisme, sans notes, dans un style poétique, une série de charmantes esquisses, que les savants eux-mêmes peuvent relire avec fruit. *Les Germains primitifs*, *Arminius et ses luttes contre Rome*, *Saint-Séverin*, *Grégoire de Tours*, *Charlemagne*, *Othon Ier*, *Godefroi de Bouillon et la prise de Jérusalem*, *Frédéric Barberousse*, tels sont les titres de quelques-unes de ces études, auxquelles viennent s'en joindre d'autres plus modernes, sur *Gustave-Adolphe en Allemagne*, sur *le comte de Hertzberg*, ministre de Frédéric le Grand, etc. Nous mentionnerons encore une *étude sur Lessing*, ainsi qu'une autre sur *Louis Tieck*, le célèbre chef de l'école romantique d'Allemagne, que K. avait connu de près dans ses dernières années, et dont il a écrit une biographie détaillée en deux volumes. Un portrait de l'auteur est joint au présent recueil, qui est imprimé avec soin.

R. R.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 31 — **3 Août** — **1872**

Sommaire : 146. BURNOUF, Science des Religions; LEUPOL, Jardin des Racines sanscrites. — 147. MAZARIN, Lettres p. p. CHÉRUEL.

146. — **La Science des religions,** par Emile BURNOUF, directeur de l'École française d'Athènes. — Paris, Maisonneuve et C°, 1872. — Prix : 6 fr.

Le Jardin des racines sanscrites, par L. LEUPOL. Nancy et Paris, 1870.

Avant de commencer l'examen de ces deux ouvrages, je dois au lecteur quelques mots d'explication. D'une part, en me chargeant de rendre compte d'un livre qui, comme celui de M. B., embrasse des ordres de connaissances si divers, et échappe par tant de côtés à ma compétence, je puis paraître outrepasser les droits du critique spécialiste. De l'autre, le rapprochement dans cet article de deux publications d'une nature et d'une portée si différentes, pourrait me faire prêter une intention satirique qui n'est pas dans ma pensée.

Parmi tant d'autres titres littéraires et scientifiques de M. B., on s'accorde généralement dans le grand public[1] à lui reconnaître une valeur toute particulière comme indianiste. Je remarque même que les hellénistes de profession relèvent volontiers ce mérite quand ils ont à juger ses travaux sur leur propre domaine[2]. Il m'a donc semblé utile qu'un de ses ouvrages fût examiné surtout dans celles de ses parties qui supposent la connaissance de la langue et de la littérature sanscrites. Or l'une des principales critiques que je doive adresser à sa récente publication, c'est qu'il y aborde avec une préparation insuffisante, en ce qui concerne l'Inde, des problèmes où la hardiesse des vues ne peut être justifiée que par la solidité de l'érudition autant que par la sévérité de la méthode. Mais le lecteur non indianiste pourrait s'étonner de me voir considérer comme un simple dilettante l'auteur de plusieurs ouvrages dits classiques pour l'enseignement du sanscrit, et particulièrement d'une grammaire et d'un dictionnaire. C'est ce qui m'oblige à jeter un coup-d'œil rapide sur ses travaux de ce genre, et je prends occasion pour en parler de la dernière publication d'un de ses collaborateurs.

M. L., dans sa sollicitude pour l'avenir des études sanscrites dans les colléges, car quoi qu'en dise aujourd'hui M. le baron de Dumast[3], c'est bien dans les *colléges* que l'école dite de Nancy s'est proposé d'introduire le sanscrit, M. L.,

1. Voy. la *Revue politique* du 22 juin 1872, à propos de l'ouvrage même dont nous rendons compte.
2. Voy. la *Revue critique* du 15 mai 1869, p. 305 et suiv.
3. *Journal asiatique.* Janvier 1872, p. 126.

Digitized by Google

dis-je, a eu l'idée de composer à l'usage des écoliers un *Jardin des racines sanscrites* sur le modèle de l'œuvre de Lancelot.. On ne réclamera pas de moi un examen détaillé de ce « dernier terme de la tétralogie de scolarité sanscrite » comme l'appelle M. L., de ce « parachèvement de créations studieuses majeures » comme le nomme M. de Dumast. Je me suis seulement assuré que l'auteur avait religieusement traduit, voire en deux décasyllabes, ces racines de fantaisie qui n'existent que dans les catalogues des grammairiens hindous. J'ai aussi lu la préface et un appendice où M. L. traite de la prononciation des lettres sanscrites. Il faut dire au lecteur étranger à nos études que, plus favorisés que les hellénistes, nous pouvons, grâce à l'analyse physiologique des sons que nous ont conservée les grammaires indigènes et particulièrement les Prâtiçâkhyas, déterminer assez exactement ce qu'était cette prononciation à une date, incertaine il est vrai, mais probablement antérieure de quelques siècles à notre ère. Il ne reste de difficultés que pour quelques sons, par exemple pour l'*anusvâra;* or c'est précisément celui qui embarrasse le moins M. L. : « Nous n'avons point à expliquer à nos lecteurs ce que c'est en sanscrit que l'anousvâra; car une personne *qui en serait encore à l'ignorer* n'aurait probablement pas l'idée d'étudier notre Jardin des Racines. » Il veut bien pourtant nous dire surabondamment qu'il faut faire entendre quand on le prononce « la bonne et simple nasalité française *an*. » Ce n'est pas ici le lieu de réfuter cette opinion que je combats dans une note actuellement sous presse; j'ai voulu montrer simplement que les points controversés étaient les plus clairs pour M. L. En revanche sur presque toutes les lettres dont la prononciation est parfaitement établie, M. L. émet les idées les plus bizarres et les soutient par des arguments plus singuliers encore[1]. Je ne puis relever ici une à une tant d'erreurs accumulées dans un si petit nombre de pages, j'allais dire de lignes, et je suis forcé, comme je le serai plus d'une fois encore, de me borner à des affirmations dont les auteurs n'ont aucun intérêt à me demander la preuve. Une si confiante ignorance des premières données de la question qu'on traite a sans doute quelque chose d'irritant. Et cependant, le style de M. L., en dépit ou à cause de ces formules scolastiques dont il partage le goût avec M. de Dumast, est empreint d'une telle bonhomie, révèle une si entière bonne foi; ces conseils paternels aux nombreux nourrissons qu'on doit avoir un jour, tant d'efforts enfin tentés, comme le dit l'auteur dans son sonnet à Sarasvatî,

Afin que le sanscrit soit par tous adopté,

sont si bien faits pour désarmer la critique, que je ne me croirais pas le droit d'affliger peut-être un homme laborieux à propos d'une aussi inoffensive publication, si les premiers termes de la « tétralogie » étaient également inoffensifs. Il est peu vraisemblable en effet que les Français curieux de s'initier à la langue sanscrite commencent par orner leur mémoire des décades de M. L.; mais une

1. Ainsi les aspirées sont pour M. L. des spirantes, le *dh* par exemple, parce que le sanscrit *madhu* correspond au grec μέθυ, et que dans la prononciation moderne du grec le θ est une spirante. — Les cérébrales doivent être prononcées *du nez* (?). — L'*m* est *quelquefois* nasale (?), etc.

Digitized by Google

courte expérience de l'enseignement a suffi déjà pour m'apprendre qu'à défaut de conseils ils se jettent presque tous sur les *Selectae*, sur la Grammaire et le Dictionnaire de l'École de Nancy. C'est de ces ouvrages que je dois dire quelques mots.

Pour le *Spécimen des Pourânas*, que M. L. appelle aussi le second *Selectae*, je puis me contenter de renvoyer le lecteur à l'article de M. Stanislas Guyard dans le *Journal asiatique* (mars-avril 1869, p. 378); il y verra que ce livre est une simple reproduction, non pas toujours très-heureuse, d'une publication ancienne de Stenzler. Pour donner une idée du premier *Selectae* (*Selectae e sanscriticis scriptoribus paginae*. 1867), je dirai seulement que dans un fragment du Mahâbhârata (p. 107) qu'il suffisait de copier en le transcrivant d'après l'une ou l'autre des deux éditions de ce poème, les auteurs ont trouvé le moyen de commettre neuf fautes grossières sur les six premières stances[1]. Qu'on juge du reste. Le *Dictionnaire sanscrit-français*, est encore de toutes ces publications la plus excusable, malgré ses défauts, parce qu'elle est la seule en Europe qui offre à bas prix une nombreuse collection de mots. Toutefois, si l'on songe que ceux qu'elle contient en plus que les autres petits dictionnaires sont surtout des mots peu usités, qu'un étudiant ne rencontrera guère dans les textes les plus connus, et qu'un savant, en supposant qu'il ouvre ce livre, n'osera jamais citer sans recourir au dictionnaire de Wilson auquel ils sont empruntés, on voit que cet avantage apparent perd de son importance; et pour rester au point de vue de l'enseignement, qui est aussi celui des auteurs, si le glossaire de Bopp (en latin), qui ne coûte guère davantage, est beaucoup moins complet, en revanche un petit nombre de mots étudiés dans cet ouvrage donneront toujours à un commençant des connaissances beaucoup plus nettes et plus exactes que la richesse mal digérée du dictionnaire sanscrit-français. Mais un livre pour lequel la critique ne saurait se montrer trop sévère, c'est la grammaire publiée sous ce titre : *Méthode pour étudier la langue sanscrite*, Paris, 1859. 2e éd. 1861. Comprend-on que dans un temps où l'Allemagne avait déjà senti la nécessité de modifier l'enseignement des grammaires grecque et latine d'après les résultats acquis de la grammaire comparée, et où la Grammaire grecque de Curtius, publiée pour répondre à ce besoin, y atteignait sa quatrième édition (Prague. 1859), depuis suivie de plusieurs autres, deux savants qui en qualité d'indianistes auraient dû se faire en France les promoteurs d'une réforme analogue[2], aient conçu l'incroyable plan d'une grammaire sanscrite ramenée bon gré mal gré à celui de la Méthode grecque de Burnouf le père? Ce que devient en particulier la conjugaison sanscrite sur

---

1. 1 *d* *-purah sarah* en deux mots; 3 *c* *prakrir yayam* pour *prakriyeyam* (= *prakriyá iyam*); 4 *d* *Kim tu* (= mais) pour *Kim nu* (= pourquoi?); 5 *d* *sámnáuva* pour *sámnaiva;* 5 *d* et 6 *b* *pratyagrnnathâh* pour *pratyagrhnathâh* (deux fois); 6 *cd* *nyastaçastrasvâm* pour *nyastaçastras tvâm;* 6 *d* *sudurmata* pour *sudurmate;* en tête de la stance 6 un hémistiche entier est omis ce qui produit une fausse coupe des stances jusqu'à la stance 34.

2. On peut espérer que cette réforme ne se fera plus longtemps attendre, grâce à la grammaire grecque de M. Bailly, actuellement sous presse.

Digitized by Google

ce lit de Procuste, on peut le deviner. Mais ce qu'il est difficile au lecteur d'imaginer, et au critique de lui faire croire sans accumuler des détails qui seraient ici hors de place, c'est la façon dont les règles sont estropiées de manière à dire plus ou moins qu'elles ne doivent dire, tout l'ouvrage et jusqu'aux paradigmes défigurés par d'innombrables fautes d'impression, souvent enfin les barbarismes répétés de façon à enlever aux auteurs l'excuse, si c'en est une, de la négligence. Qu'on se figure une grammaire latine où on rencontrerait une série comme la suivante : *corpus, corporem, corpores*[1], ou une grammaire française où se lirait celle-ci : *un velbéder, le velbéder, les velbéders*[2], etc.

M. B. a cru devoir associer son nom, l'illustre nom de Burnouf, à ces trois dernières publications, et le mieux qu'on puisse faire, dans l'intérêt de sa réputation d'indianiste, c'est d'y réduire sa collaboration à la plus faible part possible. Il a donné seul en 1861 le texte et la traduction de la Bhagavad-Gîtâ. Cette publication a sur celle de Schlegel et Lassen (Bonn, 1846), comprenant également le texte avec une traduction latine, l'avantage d'être moins coûteuse: la transcription donnée du texte des éditeurs allemands d'après le système de l'École de Nancy[3] n'est sans doute pas toujours aussi malheureuse que celle de la stance III. 14[4] par exemple, et pour ce que l'auteur appelle « notre traduction » de la Bhagavad-Gîtâ » (*La science des religions*, p. 182 en note), M. B. sait le latin, et ce n'est pas sa faute si celui de Schlegel et Lassen est parfois amphibologique : ainsi, si les traducteurs allemands dans la phrase « *is omni negotio » vacat*[5] » (III. 7), avaient substitué par exemple *opere* à *negotio*, ils n'auraient pas induit M. B. à prendre pour un datif un ablatif qui n'en diffère pas en latin, et à traduire : « celui-là ne dédaigne aucune œuvre. » Enfin M. B. a publié un *Essai sur le Véda* dont je ne dirai rien ici, si ce n'est que, comme il l'annonce lui-même dans sa préface, il y suit ordinairement la traduction de Langlois.

Ce trop long préambule m'a paru nécessaire pour faire apprécier à leur juste valeur les titres de M. B. comme indianiste. J'arrive enfin à *La Science des religions*, réimpression d'articles publiés à différentes dates dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Cet ouvrage n'est pas seulement un livre d'histoire, c'est aussi un livre de doctrine. L'auteur ne s'y borne pas à déterminer la nature de la religion âryenne primitive, où il croit trouver, à un état de développement plus ou moins avancé, la conception métaphysique de Dieu comme principe de toutes choses immanent

---

1. *ahas, ahânam, ahânas* (p. 163).
2. R*xubhin*, R*xubhâs*, R*xubhânam* (p. 161).
3. Ce système, dû à M. le baron de Dumast, doit, de l'avis de M. L., devenir universel « comme le système métrique » (*Jardin des racines*). De transcription parfaite, je n'en connais pas. Il est très-difficile en effet d'atteindre à la fois les deux buts qu'il faut avoir en vue : l'exactitude scientifique et l'intérêt pratique. Le système de l'École de Nancy s'écarte à peu près également de l'un et de l'autre.
4. *Karma Brahmâd bhavam viddhi; Brahmâ axarasamudbhavam*, pour *Brahma-udbhavam* et *Brahma*.
5. *tasya kâryam na vidyate*.

Digitized by Google

dans l'univers, et à démontrer que cette conception, avec ses formes symboliques, le dogme de la trinité et la théorie du feu médiateur, forme également le fond, essentiellement âryen, du christianisme. Il professe en outre l'opinion que les dernières découvertes de la science, et particulièrement celle de l'unité des agents physiques réduits tous au mouvement, conduisent nécessairement le métaphysicien à la même conception panthéistique du monde. L'analyse rigoureuse des modernes viendrait ainsi donner raison à la synthèse hardie des premiers âges, et la religion se trouverait identique à la science. M. B. m'excusera de ne pas le suivre dans la partie purement philosophique de son œuvre et de réduire mon examen à la partie historique.

Quand je dis « partie historique, » ce n'est pas que la méthode y soit toujours rigoureusement conforme à celle qui s'impose aux travaux de cet ordre. Je vois bien que M. B. cherche à expliquer la transmission aux gentils de la « doctrine » secrète » de Jésus par l'intermédiaire de Jean qui l'aurait reçue de lui et de Paul qui l'aurait de façon ou d'autre retrouvée; j'apprends que Jésus tenait la même doctrine de certaines sectes juives auxquelles elle avait été confiée par les Perses pendant la captivité; je rencontre l'affirmation, fondée paraît-il sur les démonstrations de Bunsen, que l'*Avesta* renferme explicitement toute la métaphysique des chrétiens, et on me rappelle enfin que les Perses sont les frères des Hindous et que le plus ancien monument de ces derniers est le Rig-Véda. Mais une fois cet effort tenté pour expliquer la parenté surprenante qu'on va signaler entre les croyances des premiers chrétiens et celles des antiques âryas, on supprime brusquement tous les anneaux de la chaîne, et on compare directement les doctrines de Viçvâmitra et de Vasichta, ou ce qu'on donne pour tel, à celles de Paul et de Jean. Le lecteur appréciera une telle méthode. Passons.

Les âryas, nous dit-on, avaient découvert l'existence d'un principe unique, qu'ils nommèrent le feu, mais qui était tout autre chose que le feu physique; ils reconnurent ses trois principales manifestations dans le *mouvement*, la *vie* et la *pensée*, et conçurent le dogme de la trinité dans les trois personnes du Soleil, du Feu et du Vent. Le dogme de la trinité est le point de départ de M. B., et comme l'opinion qu'il professe sur son ancienneté et son importance peut, dans l'esprit de beaucoup de ses lecteurs, emprunter quelque autorité aux idées plus ou moins vagues qui ont cours dans le public sur la trinité indienne, il me paraît nécessaire d'entrer au sujet de celle-ci dans quelques explications. Pendant la période brahmanique elle paraît n'avoir guère d'importance religieuse, Brahmâ n'étant à peu près l'objet d'aucune adoration, et les cultes de Vichnou et de Çiva tendant de plus en plus à s'isoler et à constituer la foi de deux sectes distinctes. Elle n'a pas plus d'importance philosophique; car dans le système orthodoxe par excellence, le Védanta, c'est le principe de l'unité absolue qui règne, et on voit seulement les sectateurs de Vichnou et de Çiva accommoder séparément ce système à leur culte, en identifiant leur divinité particulière avec l'âme suprême; le principal des systèmes hétérodoxes, le Sânkhya aboutit à une sorte de dualisme entre

Digitized by Google

l'âme multiple et la nature unique, qui s'éloigne encore plus du prétendu dogme de la trinité. La triade des dieux brahmaniques n'apparaît guère constituée avec son sens cosmogonique que dans les Pourânas, œuvres très-modernes, et qui ont pu donner une signification toute nouvelle aux traditions, d'ailleurs probablement anciennes, qu'elles nous ont conservées. Cette trinité s'explique assez bien d'ailleurs comme un souvenir de la trinité dite védique du Soleil, du Feu et du Vent, Brahmâ paraissant représenter Agni, Vichnou étant dans le Rig-Véda un dieu solaire, et Çiva représentant Roudra qu'on peut à certains égards rapprocher de Vâyou. Mais il ne faut voir sans doute dans cette triade plus ancienne que la forme dernière et la plus simple d'une classification des dieux védiques, qui se trouve réalisée dans Yâska à une époque bien postérieure à celle des hymnes, et dont on peut tout au plus voir le germe dans le chiffre de trente-trois dieux, plusieurs fois cité dans le Rig-Véda, dans les trois pas, ou plutôt dans les trois places de Vichnou, et dans les trois naissances d'Agni, et l'origine dans la division de l'univers en trois mondes : le ciel, l'atmosphère et la terre. Cette division conduisait naturellement à rapprocher trois divinités répondant aux trois mondes, comme dans ce vers d'un hymne d'ailleurs récent du Rig-Véda : X, 158, 1 : « Que le Soleil nous protége du haut du ciel, Vâyou de l'atmosphère, » Agni de la terre! » On ne voit même pas que cette réduction du polythéisme primitif à trois personnes divines marque une étape bien distincte dans ce que M. Muir appelle les « Progrès de la Religion védique dans le sens des concep- » tions abstraites de la divinité » (Sanskrit Texts, vol. V, p, 350). Maintenant, M. B. croit trouver le dogme de la trinité dans le Rig-Véda, je dis le dogme avec son sens profond et panthéistique, et en général il est porté à chercher des idées philosophiques dans la plupart de ces hymnes où d'autres ne trouvent que de brillantes images, que des descriptions émues des phénomènes naturels. C'est une manière de voir comme une autre, et, quoi qu'en pense M. B. (voy. p. 403), les études védiques ne sont pas encore tellement avancées qu'il n'y ait place dans leur domaine pour bien des interprétations différentes. Seulement il ne faudrait pas chercher à soutenir l'une de ces interprétations par des affirmations comme celles-ci :

P. 196. « Les hymnes dont il (le Véda) est composé énoncent explicitement » la doctrine fondamentale (la même que la doctrine secrète de Jésus d'après » M. B.) qui se perpétue à travers les siècles, et ils affirment en termes non » ambigus que le culte, les symboles, les rites et enfin les dieux (?) sont l'œuvre » des hommes; ils racontent la manière dont chacune de ces choses a été conçue, » le but pour lequel elle a été créée, la pensée qu'elle représente, le phénomène » physique ou moral auquel elle correspond. »

P. 404. « Non-seulement ils (les auteurs des hymnes) se déclarent eux-mêmes » auteurs des dieux, » auteurs du sacrifice, créateurs des symboles et des for- » mules sacrées; mais en identifiant avec leur propre pensée l'être pensant, avec » leur vie individuelle le principe commun de la vie, et avec le feu, considéré » comme universel, tous les phénomènes de la chaleur et du mouvement, ils

Digitized by Google

» sentent et ils proclament que ce sont eux-mêmes qui découvrent ces vérités. »

Ne semblerait-il pas à qui lit ces lignes, que le Véda n'a plus de mystères, au moins pour M. B. ? L'énergie de l'affirmation est d'ailleurs dans ses habitudes de style; qu'on en juge par les phrases suivantes :

P. 295. « Nous avons vu en effet que la théorie du Christ, de beaucoup anté-
» rieure à Jésus, est âryenne et identique à celle d'Agni dans le Véda. Il en est
» de même de celle de Dieu le père, *le même que* Sûrya (le Soleil) et ensuite
» que Brahma, et de celle du Saint-Esprit, *que l'étude la plus élémentaire*
» *permet de reconnaître* en Vâyou..... On ne peut donc pas *raisonnablement*
» douter que le christianisme ne soit la religion âryenne elle-même, etc. »

Avec cette dernière citation nous touchons aux rapprochements de détail entre la religion védique et le christianisme. Ces rapprochements sont des plus frappants, et la raison en est bien simple : c'est que M. B. explique successivement le christianisme par le Véda et le Véda par le christianisme. Il trahit lui-même le secret de sa méthode dans la phrase suivante que j'engage ses lecteurs à méditer :

P. 241. « Il serait bien à désirer qu'un indianiste *habile*, possédant les théories
» mystiques des autres cultes âryens et du *christianisme*, fit de ce livre sacré (du
» Rig-Véda) une traduction nouvelle, plus précise (?) que celle de M. J. Lan-
» glois, et plus intelligible (?) que les versions anglaises ou allemandes. »

S'il n'y fallait que de l'*habileté*, M. B. qui, provisoirement du reste, continue à serrer Langlois d'assez près, me paraîtrait plus propre qu'aucun autre à remplir ce programme. J'en juge, moins par des traductions qui sont rares dans son livre, que par la manière dont il s'entend à raconter le Rig-Véda :

P. 165. « Les dieux arrivent invisibles : aucun des assistants ne doute de leur
» *présence réelle* autour du foyer, dans le feu et dans l'*hostie*. »

P. 232. « Sa naissance (la naissance du feu) est *mystique* : car d'une certaine
» manière, il a un *père terrestre* qui porte le nom de *Tvashtr*, c'est-à-dire de
» charpentier; d'une autre manière, venu du ciel par une voie mystérieuse, il
» est conçu dans le sein maternel *par l'acte* de Vâyu qui est l'esprit. »

P. 237. « Du milieu de l'enceinte où il trône, il enseigne *les docteurs*, etc. »

P. 238. « Le jus de cette plante (du Sôma) est devenu la liqueur sacrée chez
» tous les peuples âryens. Agni réside en elle; *il y est présent quoique invisible;*
» c'est ce qu'affirment maintes fois les poètes védiques, comme un *dogme* reconnu
» de leur temps. »

P. 239. « La *sainte table* védique consistait en gazon..... que l'on étendait à
» terre; les prêtres et après eux les convives du *banquet divin* recevaient chacun
» sa part de l'*hostie* et la mangeaient comme un aliment choisi, *dans lequel Agni*
» *était enfermé*..... Agni est aussi présent dans l'offrande solide. C'est ce dont
» les auteurs du Véda ne font aucun doute. »

P. 252. « On y voit (dans le Véda) *presque toujours Agni s'offrir lui-même* dans
» le feu de l'autel, *sous la double apparence* du gâteau sacré et de la liqueur spi-
» ritueuse du Sôma, ou, comme on dit chez nous, du pain et du vin. »

Digitized by Google

P. 267. « Les hymnes dépeignent souvent Agni *se transfigurant* sur l'autel ou » sur la colline entre les « deux grands parents » dont l'éclat est comme éclipsé » par le sien. »

Le procédé qui consiste à transporter dans le Rig-Véda tout le vocabulaire mystique du christianisme ne peut sans doute échapper aux lecteurs; mais ce qu'ils auront peine à croire c'est que ce qu'on donne pour des faits ne se compose en grande partie que d'interprétations ou même d'hypothèses gratuites dues à un système de construction qui se dissimule toujours sous la forme narrative de l'exposition. Voici un exemple assez frappant de l'emploi de ce système: Jésus, dont M. B. ne nie pas d'ailleurs la réalité historique, a été confondu avec Agni; or Jésus est fils de Marie; mais « cette Marie *est aujourd'hui reconnue* identique à la Mâyâ des Indiens » (p. 107); donc Agni est fils de Mâyâ. Il est vrai que *mâyâ* n'est dans le Rig-Véda qu'un nom commun signifiant simplement « puissance merveilleuse. » Mais qu'à cela ne tienne: M. B. dira, en supprimant d'ailleurs le raisonnement que j'ai supposé : « Le feu sacré a ..... pour mère la divine *Mâyâ* » (p. 235).

On comprend que je ne puis, pour cet article, m'imposer la recherche de tous les contre-sens qui ont pu aussi servir de base à une partie des rapprochements signalés plus haut. J'inclinerais d'ailleurs tout naturellement à moins de sévérité pour les erreurs que pour les constructions pures. J'en relèverai une seule. Langlois traduit l'expression *yajasva tanvam* (R. V. VI, 11, 2, et X, 7, 6) adressée à Agni par : « immole ton propre corps. » Le sens est : « honore-toi » toi-même, prends ta part du sacrifice. » C'est l'avis de Muir (*Sanskrit texts*, IV, p. 6, à propos du vers X, 81, 5. Voyez pourtant vol. V, p. 372) et de Roth dans le dictionnaire de Pétersbourg, et l'exactitude de cette traduction me semble démontrée jusqu'à l'évidence par le contexte dans le vers X, 7, 6: « Comme tu as, ô Dieu! honoré les dieux au temps marqué, honore-toi aussi » toi-même, » c'est-à-dire : « Après leur avoir distribué leurs parts du sacrifice, » prends aussi la tienne. » Et voilà comme un contre-sens de Langlois sert à introduire le dogme de la rédemption dans le Rig-Véda.

C'est par un procédé analogue à celui qui lui a servi à déduire la maternité de Mâyâ, que M. B., non content d'enrichir la mythologie védique, complète le vocabulaire sanscrit. « On sera certainement fort étonné » d'apprendre, » dit-il p. 274, « qu'il y a du sanscrit dans les catacombes » de Rome, là où l'hébreu n'apparaît qu'une fois. » Il s'agit d'un hypogée couvert de peintures où se voient entre autres deux figures surmontées des inscriptions « Dispater » (et non Diespiter) et « Abracura. » M. Léon Renier a depuis longtemps montré (*Mélanges d'Epigraphie* p. 164 en note) que le second personnage ne peut être que Proserpine, et c'est aussi l'opinion de Henzen (Supplément aux inscriptions d'Orelli. III, p. 198). Quant au mot lui-même, M. Renier le regarde comme la transcription d'une appellation grecque ἀέρι Κούρη, qui renfermerait un euphémisme pareil à celui de Εὐμενίδες, et cette explication a beaucoup pour elle, malgré l'absence de l'*h* qui devrait représenter

Digitized by Google

l'esprit rude. M. B. préfère chercher l'explication de ce mot dans le sanscrit : libre à lui; seulement qui se doutera en lisant cette ligne « Abracura, *mot sanscrit* » qui signifie la divinité des nuages, la reine des cieux » qu'il s'agisse là d'un terme construit par l'auteur, sans doute avec le sanscrit *abhra* « nuage » et le grec κύριος « maître » ou le sanscrit *çûra* « héros », au choix?

Même procédé encore dans la comparaison de la mythologie grecque avec la mythologie sanscrite. La légende *des trois Ribhous* qui n'offre qu'une ressemblance très-contestable, et en tous cas bien faible avec celle d'Orphée, quoi qu'on pense d'ailleurs de la parenté possible des noms, devient la légende « de l'an- » tique Ribhou » à laquelle *répond* celle « du chantre de Thrace » (p. 179 et 283). A propos d'Orphée, voici un autre exemple du degré d'exactitude que M. B. porte dans un exposé de faits. M. Dumont qui, dans un voyage en Thrace, a recueilli des renseignements sur la prétendue découverte de M. Vercovitch, constate (Archives des missions scientifiques. 2e série, VI) que ce savant, « pré- » occupé des traditions indo-européennes », a voulu en trouver dans les chants qu'il a recueillis « des traces trop précises », et que « pour beaucoup de noms, » il a forcé les consonnances », que le nom qu'on a identifié avec celui d'Orphée par exemple, admet huit ou neuf orthographes différentes, qu'enfin la langue de ces chants est slave, et qu'elle est facilement comprise par un Serbe instruit. Voici maintenant la note (p. 187) dans laquelle M. B. qui devait d'ailleurs être mieux au courant que personne des résultats de la mission de M. Dumont paraît faire allusion à ces résultats :

« La découverte de chants *orphiques* dans le Rhodope, annoncée par M. Ver- » kovitch, *se confirme* : elle aura probablement une grande valeur, parce que » ces chants ne constatent pas seulement l'existence *de la légende d'Orphée* aux » lieux où les Grecs plaçaient son histoire, mais donnent un spécimen *d'une* » *langue âryenne antérieure peut-être à la langue grecque*, au moins dans quelques- » unes de ses parties, et conservée dans les montagnes de Thrace. »

Après cela je crois inutile de vérifier moi-même si, comme il l'assure, les poésies alexandrines publiées sous le nom d'Orphiques, contiennent des vers « traduits mot à mot de certains hymnes du Véda, » si bien qu'il serait « certain » que le Véda fut connu dans le monde grec avant la naissance de Jésus-Christ » (p. 138).

Dans tout ce qui précède j'ai pris M. B. directement à partie, sans distinguer dans les étranges constructions que j'ai signalées celles qui lui appartiennent en propre de celles qu'il a empruntées à des devanciers. Je n'ai pas eu le courage, je l'avoue, d'aller chercher, par exemple dans les travaux de Bunsen le fils, ce que la fantaisie française pouvait devoir à des rêveries étrangères. Il m'a semblé d'ailleurs que M. B. me déchargeait de cette obligation en ne citant presque jamais ses auteurs. Mais s'il ne prodigue pas les noms propres, en revanche, et c'est par cette observation, la plus grave de toutes, que je terminerai, il ne se lasse pas d'affirmer que son livre a pour base les derniers et les plus sûrs résultats de la science. Si l'on songe que ce livre s'adresse à des lecteurs dont un

Digitized by Google

grand nombre ne sont pas à portée de vérifier ses assertions, on comprendra que je considère comme un devoir de protester énergiquement contre des phrases comme celles-ci :

P. 175. « .....à côté des doctrines plus ou moins exclusives, ou limitées, de » beaucoup d'auteurs, il se forme dans le public un ensemble d'idées exemptes » de passion ou de préjugé, idées qui résument les découvertes des savants, » prennent de leurs livres ce qu'il y a de vraiment durable, et constituent peu » à peu cette unité qu'on appelle la science. *C'est sur cet ordre d'idées que nous » appelons l'attention des lecteurs,* etc. »

P. 177. « Nous allons essayer d'exposer ici cette notion première, telle qu'elle » résulte, non d'hypothèses plus ou moins ingénieuses, comme on en faisait au » siècle dernier, *mais de faits positifs que l'érudition contemporaine a constatés.* » Etc.

Si l'on veut savoir quelle place paraissent occuper dans cette « érudition con- » temporaine » les travaux de Max Müller par exemple, qu'on lise encore cette phrase, p. 30 : « On en vient à dire, avec M. Max Müller, que les dieux sont » des noms sans être, » ce qui est l'expression la plus nette des doctrines nihi- » listes appliquées à l'étude des religions. » M. B. ignore que Max Müller distingue entièrement l'étude des religions de celle de la mythologie; certes l'auteur des *Chips from a german Workshop*, récemment traduits par MM. Harris et Perrot, et des dernières leçons dont une traduction a été publiée par la *Revue politique*, sera bien étonné de s'entendre accuser de matérialisme par M. B.

J'ai omis à dessein les critiques de détail et purement techniques, non qu'il ne m'eût été facile d'en réunir un assez bon nombre, mais parce qu'elles me semblent superflues après ce que j'ai dit de la compétence et des procédés de recherche ou de vulgarisation de M. B. J'en dirai autant de certaines fantaisies étymologiques que je n'aurais pu relever sans sortir du sérieux que m'impose la gravité de ma tâche. C'est aussi à dessein que j'ai omis la part de l'éloge, bien que je reconnaisse tout l'intérêt de certaines généralités, de certaines vues d'ensemble, pour ne rien dire d'un talent d'écrivain dont l'auteur n'avait plus à faire la preuve. Je n'ai voulu, je l'avoue, et que cet aveu soit le correctif de ce que ma critique a pu avoir de trop acerbe, voir que les mauvais côtés d'un livre qui, par la manière dont il aborde de délicates questions, m'a paru de nature à décréditer l'érudition sanscrite dans son application à ces matières, peut-être la science naissante des religions elle-même, et, ce qui serait cent fois pis, les libres recherches de la critique historique.

Abel BERGAIGNE.

Digitized by Google

147. — **Collection de documents inédits sur l'histoire de France** publiés par les soins du ministre de l'Instruction publique. — *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, recueillies et publiées par M. A. CHÉRUEL. T. Ier. Décembre 1642-Juin 1644. Paris, Imprimerie nationale, 1872, In-4°, CXXXIJ-971 p. — Prix : 12 fr.

M. Chéruel est certainement, parmi nos érudits, un de ceux qui ont le plus et le mieux travaillé à nous faciliter la connaissance du XVIIe siècle. Qui ne connaît et qui n'apprécie les services rendus à l'histoire des règnes de Louis XIII et de Louis XIV par l'éditeur des *Mémoires du duc de Saint-Simon* (Hachette, 1856), des *Mémoires de Mlle de Montpensier* (Charpentier, 1858), du *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson* (*Documents inédits*, 1860), des *Mémoires sur la vie publique et privée de Fouquet* (Charpentier, 1862), des *Mémoires de Fléchier sur les grands jours d'Auvergne en* 1665 (Hachette, 1862)? La publication des *Lettres de Mazarin* sera, pour M. Chéruel, un nouveau titre, des plus considérables, à l'estime et à la gratitude de ces lecteurs que n'effraient point des volumes de onze cents pages, et qui gardent le culte des sérieuses études historiques, lecteurs dont malheureusement on peut dire :

D'adorateurs zélés à peine un petit nombre, etc.

Le tome premier du recueil, depuis si longtemps attendu, ajoutons : depuis si longtemps préparé, se compose : 1° d'une *Préface* (8 p.); 2° d'une *Introduction* (122 p.); 3° d'une *Table des matières de l'Introduction* (2 p.); 4° de 563 lettres presque toutes inédites[1] (790 p.); 5° d'une *Table chronologique*, très-détaillée, de toutes ces lettres (50 p.); 6° d'une *Table chronologique* des lettres qui n'ont pas paru mériter d'être imprimées, et que M. Chéruel analyse rapidement, en ayant bien soin d'indiquer les sources (60 p.); 7° d'une *Table alphabétique*, fort ample et fort commode (66 p.); 8° enfin d'*Additions et corrections* (3 p.).

L'importance des dépêches de Mazarin n'a pas besoin d'être signalée. M. Ch. dit très-bien, à ce sujet (*Préface*, p. j) : « La correspondance du cardinal Mazarin » pendant son ministère (1642-1661) forme le complément naturel des lettres » de Henri IV et du cardinal de Richelieu, publiées dans la collection des docu- » ments inédits. Ces trois personnages, dont le caractère est si différent, ont » suivi la même politique : ils ont combattu la maison d'Autriche, qui, depuis » Charles-Quint, dominait en Europe, et Mazarin a eu la gloire de consacrer et » de proclamer la victoire de la France dans les traités de Westphalie et des

1. La lettre *A Messieurs du Conseil de Barcelone*, du 9 juillet 1643 (p. 239) a été publiée, sous la date du 13 juillet et avec de nombreuses variantes, dans le recueil intitulé : *Négociations secrètes touchant la paix de Munster* (La Haye, 4 vol. in-fol., 1725, t. I, p. 1475). La lettre *A M. le maréchal de Guébriant*, du 18 août 1643 (p. 287) a été imprimée dans l'*Histoire du mareschal de Guébriant* par Le Laboureur (p. 671). La lettre *A M. M. de Strasbourg* (p. 577) a paru dans le *Recueil de documents tirés des Archives de la ville de Strasbourg* par M. de Kentzinger (1818, p. 271). La lettre *A MM. d'Avaux et Servien*, du 18 juin 1644 (p. 751), et la lettre aux mêmes, du 25 juin 1644 (p. 765) figurent dans les *Négociations secrètes* déjà citées (t. II, p. 62, 85). M. Chéruel n'a pas su assez à temps pour le dire que la lettre au duc d'Enghien, du 9 août 1645 (p. 271) avait été donnée, dans la *Revue militaire française* de janvier 1870, p. 118 (*Les Errata militaires historiques*), par M. Th. Jung, capitaine d'état-major.

Digitized by Google

» Pyrénées. » Et, un peu plus loin (p. vj) : « La correspondance de Mazarin » atteste avec quelle vigilance il s'efforça de conserver les anciens alliés de la » France et de lui en acquérir de nouveaux; avec quelle ardeur il prépara les » plans de campagne, stimula les généraux, prit part aux succès, répara les » échecs, et, au milieu d'un pays épuisé par de longues guerres, trouva des » ressources pour entretenir plusieurs armées, équiper des flottes et payer des » subsides à des alliés exigeants. Sans fermer les yeux sur les défauts du cardinal, » sur son avidité, sa dissimulation, ses intrigues, on ne peut méconnaître son » activité prodigieuse, son intelligence des affaires de l'Europe, sa passion pour » la grandeur de la France, qu'il ne séparait pas de la sienne. Voilà ce que j'ai » cherché à exposer avec sincérité et impartialité. »

Un certain nombre de lettres du successeur de Richelieu avaient déjà paru, les unes dans des recueils spéciaux, par exemple dans les recueils de 1690, de 1693, de 1725, de 1745, de 1836 (Lettres à la reine et à la princesse palatine éditées par M. Ravenel pour la Société de l'Histoire de France), les autres dans divers ouvrages dus à M. Pierre Clément, à M. Victor Cousin, à M. de La Ferrière, etc.[1] Mais ces extraits de la correspondance de Mazarin sont bien peu de chose, comme le remarque M. Ch. (*Préface*, p. ij), comparés aux manuscrits du ministre que l'on conserve aux Archives des Affaires étrangères, aux Archives nationales, aux Bibliothèques Nationale, Mazarine, de l'Institut, de Sainte-Geneviève[2], dans quelques dépôts publics de la province et de l'étranger (Italie, Russie), dans quelques collections particulières, etc.

L'Introduction est excellente. M. Chéruel y retrace d'une façon complète, et rapide cependant (p. ix-xxj), la biographie de Mazarin depuis sa naissance jusqu'à l'époque de son ministère (14 juillet 1602-5 décembre 1642)[3] : il y étudie ensuite sa correspondance, s'efforçant de mettre en lumière ce qui, parmi tant de documents, lui paraît le plus digne de l'attention de l'histoire. Cette seconde partie de l'Introduction (p. xxij-cxviij)[4] est remplie par une exposition générale de la situation de l'Europe pendant la guerre de Trente-Ans, et particulièrement pendant les dernières années de cette guerre (1643-1648). Grâce à ce tableau très-net et très-exact, le lecteur s'orientera sans difficulté dans l'immense volume de M. Ch., comme dans les deux volumes suivants. Non-seulement il y trouvera

1. M. Ch. n'a pas connu la publication de plusieurs lettres du cardinal Mazarin écrites, de 1649 à 1654, au duc de Candalle, au duc d'Epernon, et à divers autres personnages de Bordeaux, données par moi, d'après les documents originaux des Archives nationales, dans le second volume des *Archives historiques du département de la Gironde*, 1860, p. 41-110.

2. Les lettres de Mazarin qui étaient à la Bibliothèque du Louvre avaient été copiées bien avant 1871.

3. M. Chéruel cite sur Mazarin les travaux de MM. V. Cousin, de Laborde et Am. Renée. Il aurait pu rappeler trois autres noms, ceux de MM. Bazin, Moreau et Walckenaer.

4. Le reste de l'Introduction est consacré (p. cxxij-cxxviij) aux affaires intérieures de la France, surtout aux mouvements séditieux des années 1643-1644 en Rouergue, en Poitou, en Saintonge, en Angoumois, et (p. ccxxviij-ccxxx) à une énumération récapitulative des résultats obtenus par Mazarin pendant les dix-neuf mois qu'embrasse la correspondance du 1er volume.

Digitized by Google

les lignes principales qui l'aideront à comprendre l'ensemble de la correspondance, mais encore une foule d'indications spéciales qui lui permettront de tirer parti de tous les détails nouveaux qu'elle renferme, notammeut sur d'Avaux, Condé, d'Estrades, Gassion, Guébriant, Lyonne, Servient, Turenne, Rantzau, etc. Des documents d'une singulière valeur sont mêlés à la narration[1], et contribuent pour une large part à rendre à la fois des plus intéressantes et des plus substantielles cette Introduction qui se termine ainsi : « Ce ministre, dont on ne » saurait contester ni l'habileté, ni le travail infatigable, ni le sentiment profon- » dément patriotique, avait le droit, au milieu des désastres de la Fronde, d'en » appeler, comme il le fit, à la justice de l'histoire. Il écrivait, en 1651, à son » parent Zongo Ondedli : « Quel que soit le malheur qui m'arrive, l'histoire » n'aura que du bien à dire de moi, si elle veut être vraie. » Il y a sans doute » exagération dans cette protestation de Mazarin contre la disgrâce qui le frap- » pait; mais il est juste que l'histoire réponde à son appel : elle ne saurait mieux » le faire qu'en publiant ses lettres, qui sont les titres les plus authentiques de » son activité et de son génie politiques. »

Les notes de M. Ch. sont généralement d'autant plus instructives que, voulant éviter la banalité, ce danger dont tant de commentateurs ne se méfient pas assez, il a cherché le plus possible à y mettre quelque chose de nouveau. Voici, du reste, comment il s'explique à cet égard (*Préface*, p. vij) : « Quant au commen- » taire des lettres, j'ai dû surtout le puiser dans les correspondances diploma- » tiques, dans les papiers d'État et dans les ouvrages du temps qui traitent des » affaires extérieures. Ainsi les papiers de Michel Le Tellier conservés à la » Bibliothèque nationale complètent souvent les renseignements fournis par » Mazarin. La correspondance de l'ambassadeur de Suède, Hugues de Groot ou » Grotius, est fort utile pour apprécier et rectifier les assertions du cardinal. » Grotius suivait, avec une attention souvent peu bienveillante, les progrès de » la France. Quoique représentant d'une puissance alliée, il voyait avec inquié- » tude les succès de nos armes et s'empressait de signaler les fautes du ministre. » Les archives de la maison d'Orange-Nassau, publiées par M. Van-Prinsterer, » fournissent aussi des documents importants pour juger la politique de la France. » L'histoire de la minorité de Louis XIV, écrite en latin par Jean de la Barde, » renferme beaucoup de détails curieux, que cet auteur contemporain avait » recueillis dans ses diverses ambassades. Sans négliger les Mémoires, qui font » une partie importante de la littérature française, j'ai préféré ces documents » moins connus et plus propres à éclairer des correspondances diplomatiques. »

Une des plus curieuses de toutes les notes de M. Ch. est la note 2 de la page xvj, note qui roule sur une question souvent controversée : Mazarin était-il prêtre? Aubery, M. V. Cousin, quelques autres encore, ont dit : *non*. Madame, mère du Régent, Daniel de Cosnac, M. Am. Renée, M. Jules Loiseleur, etc., ont dit : *oui*. M. Chéruel nous apporte en ces termes la réponse définitive : « Les

1. P. xxxv, xxxvj, xlv, l, lvj, lviij, lxix, lxxij, lxxvj, lxxxvij, lxxxix, xcv, xcvj, xcviij, xcix, ciij, civ, cviij, cxij, cxv.

Digitized by Google

» lettres contenues dans notre premier volume ne fournissent aucun éclaircisse-
» ment pour la solution de ce problème. Mais on trouve dans la suite de la
» correspondance de Mazarin des textes qui prouvent qu'il n'était pas engagé
» dans les ordres. Je n'en citerai qu'un exemple, qui me paraît décisif. En 1651,
» Mazarin, retiré à Brühl près de Cologne, songeait à se rendre à Rome. Mais
» il était arrêté par cette considération, qu'il n'avait pas reçu les ordres sacrés.
» Il écrivait à un de ses confidents, qui était son homme d'affaires à Rome,
» Elpidio Benedetti : « Quant à la peine portée par la bulle pour défaut des
» ordres, on doit considérer surtout la privation du droit de voter dans le con-
» clave, et pour cela je désirerais savoir si, *dans le cas où je prendrais les ordres*
» *sacrés* (*quando prenderò gl' ordini sacri*), j'aurais le droit de vote sans qu'aucune
» autre dispense fût nécessaire. » (Lettre du 10 juin 1651. Ms. bibl. Mazarine,
» n° 1719, D, fol. 184-187). »

Il serait trop long d'indiquer toutes les notes qui, comme celle-là, précisent quelque fait douteux, ou qui, comme celles des pages lxxiij, cxxviij, etc., rectifient quelque erreur de M. Henri Martin, de M. V. Cousin, etc. A son tour, il est vrai, M. Ch. s'est quelquefois trompé. Ainsi (p. ix) il dit : « La vie du car-
» dinal Mazarin a été souvent retracée. Dès l'année 1650, le conseiller d'État
» Jean de Silhon, qui fut un des premiers membres de l'Académie française,
» publiait une apologie de ce ministre, sous le titre d'*Éclaircissements sur quelques*
» *difficultés touchant l'administration du cardinal Mazarin*, » et il ajoute, en note :
« Paris, 1650, in-fol. Cet ouvrage fut traduit en latin, et publié avec l'histoire
» du cardinal de Richelieu par le même auteur (Würtzbourg, 1662, in-8°). »
Cette histoire du cardinal de Richelieu n'est point *du même auteur*, Silhon n'ayant jamais composé qu'un panégyrique de ce grand ministre (Paris, 1629; in-4°). Le livre que M. Chéruel seul attribue à Silhon est, je le suppose, une traduction latine, sans doute abrégée, de l'*Histoire du cardinal de Richelieu* par Ant. Aubery, qui avait été publiée deux ans auparavant (Paris, Bertier, 1660, in-fol.).—Dans la note de la p. 42, M. Chéruel défend une insoutenable cause, en avançant qu'une prétendue lettre adressée à Louis XIII par Richelieu mourant, pour l'engager à nommer Mazarin premier ministre, conservée, à l'état de copie, à la Bibliothèque nationale (Boites du Saint-Esprit), n'est point apocryphe, alors que cependant, comme l'a invinciblement objecté M. Avenel, Richelieu, au moment où cette lettre aurait été écrite, était dans l'impossibilité absolue de signer, et l'eût-il pu, ne se serait pas, d'ailleurs, servi de cette formule inaccoutumée : *Armand, cardinal-duc de Richelieu.* — Nous lisons (note 1 de la p. 406) : « On
» a donné plusieurs étymologies de ce nom de *Crocquans* ou *Crocquants*. La plus
» vraisemblable le fait dériver du nom du village de *Croq* ou *Crocq*, dans la
» Creuse. Les paysans qui se révoltèrent en 1592 venaient, dit-on, de Croq,
» et l'on désigna sous le nom de *Croquans* les habitants du Périgord, du Quercy
» et de l'Agénois, qui suivirent leur exemple. » Je ne crois pas que l'étymologie adoptée par M. Chéruel, et qui a été proposée par d'Aubigné le premier (*Histoire universelle*), soit exacte : j'aimerais bien mieux tirer le mot *croqnant* du verbe *croquer* (dévorer, broyer). Froissart, cité par M. Littré (*Dictionnaire de la langue*

Digitized by Google

française), n'a-t-il pas employé le mot *croquart*[1] ? — C'est très-probablement par une faute d'impression, non corrigée à l'*Errata*, que (note de la p. 707) Antoine de Gramont est appelé « souverain de Bridache, » pour *Bidache*.

Quelques autres notes sont incomplètes. A la p. 183, sous la lettre adressée au duc d'Enghien, le 25 mai 1643, pour lui promettre de récompenser Jean de Gassion, il aurait fallu rappeler que c'était une réponse à une très-belle lettre, écrite de Rocroy, le 19 mai, par le jeune et brillant général, et où, s'effaçant avec une admirable modestie devant son lieutenant, il lui laissait, en quelque sorte, presque tout le mérite de la victoire. Cette lettre, qui fait tant d'honneur au futur prince de Condé et au futur maréchal de Gassion, a été publiée, d'après l'original du Musée des Archives nationales, dans l'*Annuaire-Bulletin* de la Société de l'Histoire de France (1864, 2me partie, p. 39). — A la p. 715, M. Chéruel n'a pas expliqué ce passage d'une lettre au duc d'Epernon, du 26 mai 1644 : « Pour ce qui est de l'affaire de Madaillan, dont vous m'escrivez, j'en ay parlé, » comme je le devois, à la Reyne, et luy ay representé que les grands crimes » comme sont ceux dont cet homme est accusé ne devoient trouver ni support, » ni protection qui arrestast le cours de la justice. Je vous avoue que, outre » l'interest du public, qui requiert que les meschancetés énormes ne demeurent » point impunies, j'ay encore considéré celuy que vous y avez, et Sa Majesté, » qui en a horreur naturellement, et qui d'ailleurs vous ayme beaucoup, n'a » garde d'interposer en cecy son autorité, au préjudice du public et au vostre. » — « J'ignore, » dit M. Ch., « à quel événement Mazarin fait allusion. » M. Ch. aurait trouvé sur cet événement force détails dans l'*Histoire de la vie du duc d'Espernon* par GIRARD (voir, dans l'édition de 1730, in-4°, les pages 552, 604, 605, 606, 611). Madaillan, qui était un gentilhomme de l'Agenais, natif de la Sauvetat-du-Dropt, où sa famille existait encore il y a quelques années, avait été le chef des rebelles de la Guyenne en 1637 : obligé de s'expatrier, il se mit successivement à la solde des Impériaux, des Suédois, des Espagnols, des Hollandais, rentra en France, y fut inquiété, se réfugia en Italie, revint encore dans son pays, où, toujours menacé, il imagina de se débarrasser de son plus dangereux adversaire, le duc d'Epernon, en l'accusant d'avoir voulu faire assassiner Louis XIII et le cardinal de Richelieu. Girard déclare (p. 603) que son héros mourut du chagrin et des tracasseries que lui causa cette calomnie. Richelieu, comme nous l'apprend Girard (p. 611), fit mettre Madaillan à la Conciergerie du Palais, d'où il ne sortit (en 1644) « que pour souffrir la peine de ses crimes[2]. »

---

1. Un contemporain qui est des mieux informés, Palma Cayet, s'exprime ainsi (*Chronologie novenaire*, à l'année 1594) : « Ce peuple appelloit la noblesse *Croquants*, disants » qu'ils ne demandaient qu'à croquer le peuple ; mais la noblesse tourna ce sobriquet de » *Croquant* sur ce peuple mutiné, à qui le nom de *Croquants* demeura. »

2. J'ai publié (*Archives historiques du département de la Gironde*, t. II, p. 18) une lettre du nouveau duc d'Epernon demandant que justice soit faite de Madaillan (22 avril 1644). C'est précisément à cette lettre que répond Mazarin. Voici comment s'exprimait la piété filiale de Bernard de La Valette : « Le cognoissance que j'ay qu'il y a quelques personnes » qui protègent un gentilhomme nommé Madaillan de Laval, dont les crimes font horreur » à ceux qui les savent et qui cognoissent le personnage de qui la vie est en horreur à » tous les gens de bien, j'ay creu estre obligé de suplier très humblement V. E. de ne

Digitized by Google

Pour quelques autres notes qui semblent insuffisantes, il faut avoir soin de consulter la *Table analytique*. M. Ch. y a réuni beaucoup d'indications supplémentaires, rangées par ordre alphabétique, et il est bien peu exigeant, en vérité, quand il espère (*Préface*, p. viij) qu'on ne le blâmera pas « d'avoir suivi une » méthode qui, en augmentant le travail de l'éditeur, rend plus rapide et plus » facile celui du lecteur. » Je ne citerai qu'un exemple des améliorations apportées au Commentaire par la Table analytique. A la p. 737, M. Ch., trouvant en tête d'une lettre du 9 juin 1644, le nom de « M. d'Argencourt, » se borne à dire en note : « Il est question d'un sieur d'Argencourt, maréchal de camp, dans les » *Mémoires de Mathieu Molé* (t. IV, p. 132, note). C'est probablement le même » personnage que celui auquel est adressée la lettre de Mazarin. » A ces renseignements si vagues, la Table ajoute ceux-ci qui ne laissent plus rien à désirer : « Pierre Conti d'Argencourt servit avec distinction dans les guerres d'Italie, » obtint, en 1637, le titre de maréchal de camp, et fut employé en Roussillon » ou en Catalogne jusqu'à sa mort, arrivée en 1655. »

Il ne me reste plus qu'à parler des lettres mêmes de Mazarin. Je n'en dirai qu'un mot : C'est que M. Chéruel n'en a nullement surfait le mérite et l'intérêt. Qu'il s'agisse de l'intérieur du royaume, ou de la politique étrangère, Mazarin se montre à nous, dans sa correspondance, le plus prudent, le plus habile, le plus actif de tous les hommes. On le voit maintenir aux protestants la liberté de conscience qui, quarante ans plus tard, allait leur être si déplorablement ravie; réprimer d'une main à la fois douce et ferme les troubles qui éclatèrent dans plusieurs de nos provinces; assurer et étendre les conquêtes de Henri IV et de Richelieu; et, pour tout résumer en trois lignes, servir, en toute occasion, la cause de son pays d'adoption avec une énergie et un dévouement qui n'ont jamais été surpassés, et qui lui donnaient si bien le droit de répondre, quand on lui parlait des moqueries excitées par sa prononciation : *Mes sentiments sont plus français que mon langage.*

T. DE L.

ERRATUM.

P. 8, l. 11 à partir du bas; avant *de* 1617, 1618, suppléez *procès*. — P. 9, l. 12, le second alinéa (Le Sabbat.....) doit être précédé du n° 2. — *Ibid.* l. 8 à partir du bas au lieu de *dames*, lisez *danses*. — P. 11, l. 7, avant le mot *tentation* suppléez le n° 1, et à la ligne 8 avant le mot *renonciation* suppléez le n° 2.

» souffrir qu'un sy abominable monstre demeure impuny. L'interest que j'ay dans le chas» timent de ses crimes n'est pas petit, puisqu'il a faussement accusé feu monsieur le duc » d'Espernon, mon père, aussy bien que moy, de la plus desloyale et noire action que les » homes conçeoivent et qu'ils sauroyent cometre, outre l'inceste, meurtres, assassinats, » rebellions, voleries et trahisons qu'il a comyes et dont il est convaincu..... »

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 32 — 10 Août — 1872

Sommaire : 148. *Venîsamhâra* p. p. GRILL; HAAG, Étude critique sur le texte du *Mâlavikâgnimitra*. — 149. CHEVALIER, Origines de l'Église de Tours; JEHAN (de Saint-Clavien), Saint-Gatien. — 150. MORIN, Saliens et Ripuaires. — 151. RISTELHÜBER, Bibliographie alsacienne. — 152. ERMANNSDŒRFER, Documents pour servir à l'histoire de l'Électeur Frédéric Guillaume, t. VI. — 153. LOTHEISEN, la Littérature et la Société françaises pendant la Révolution.

148. — **Venîsamhâra**, die Ehrenrettung der Kœnigin, ein Drama in 6 Akten von Bhatta Nârâyana. Kritisch mit Einleitung und Noten, herausgegeben von Jul. GRILL. Leipzig, 1871. In-4°. — Prix : 18 fr.

Zur Textkritik und Erklærung von Kâlidâsa's Mâlavikâgnimitra. 1. Theil. Von Dr Fr. HAAG. Frauenfeld, 1872. In-4°. — Prix: 1 fr. 50.

Les publications relatives à la littérature dramatique des Hindous se succèdent en assez grand nombre depuis quelque temps. On ferait toute une petite bibliothèque en réunissant ce qui s'est imprimé à ce sujet dans l'espace de ces deux dernières années. Ainsi l'Inde anglaise nous offre, outre une série d'éditions indigènes, la traduction du *Mahâvîracarita* par M. J. Pickford. En Angleterre on réimprime le *Theatre of the Hindus* de Wilson, et M. P. Boyd traduit le drame bouddhiste *Nâgânanda* (avec préface de E. Cowell). En Italie nous trouvons le *Teatro di Calidasa* de M. A. Marazzi, et la traduction de la *Mriccha Katikâ* de M. M. Kerbaker (Rivista Europea, Aprile 1872). Enfin en Allemagne on affecte le prix de la fondation de Bopp à l'étude des manuscrits de Kâlidâsa; M. R. Pischel reprend contre Bœhtlingk la question de la valeur respective des recensions des *Çakuntalâ;* M. J. Grill édite la *Venîsamhâra*, et M. Fr. Haag, après M. C. Cappeller, soumet à une étude critique le texte du *Mâlavikâgnimitra*.

Toutes ces publications n'ont pas une égale valeur scientifique : il y a cependant dans le fait de leur rencontre comme l'indice d'un retour en faveur d'études un peu trop délaissées peut-être durant plusieurs années. En effet, si, par rapport au drame hindou, le point de vue s'est sensiblement déplacé depuis un demi-siècle, s'il ne s'agit plus comme alors de ressusciter des chefs-d'œuvre, et d'aller à la découverte d'un théâtre qu'on se représentait comme comparable à celui d'Athènes, l'intérêt qui doit s'attacher pour nous à cette branche de la littérature sanscrite n'a pas diminué. Pour être plus rapproché de nous, ce petit monde des poètes du moyen-âge hindou, des *Kâlidâsâdayah*, ne nous a pas légué moins de problèmes et de contradictions embarrassantes que les siècles précédents. Il y a là presque toute une histoire à faire ou à refaire, et, dès maintenant, il est à espérer qu'on y parviendra. Pour cela il est indispensable de se procurer des éditions critiques assises sur des bases plus larges, et des documents nouveaux. Dans l'état présent des choses il est à prévoir que c'est de l'Inde même, où il

Digitized by Google

reste encore bien des découvertes à faire, et où les méthodes de la science européenne se répandent de plus en plus, que nous viendront les unes et les autres. La préface si riche en faits nouveaux mise par M. F. Hall en tête de son édition de la *Vâsavadattâ*, est un brillant spécimen des résultats qu'il est permis d'attendre de ce côté.

L'édition critique du *Venîsamhâra* que nous devons à un jeune pasteur würtembergeois, M. J. Grill, est un travail très-estimable. Le texte en est établi avec beaucoup de soin, et les incorrections typographiques, autant que j'en puis juger après un examen rapide, y sont très-rares. Malheureusement M. G., en négligeant de joindre une traduction à son texte, s'est soustrait, aux dépens de son livre, à la moitié de sa tâche. Il est absolument inadmissible qu'un éditeur nous prive ainsi des expériences qu'il a dû faire dans le cours de son travail, et impose à chacun de ses lecteurs le soin de les refaire pour son compte. Une œuvre du genre du Venîsamhâra, d'un style si pénible et qui, par elle-même, n'a qu'une valeur si discutable, est du reste destinée, même entre les mains des spécialistes, à des usages très-variés : quelques-uns en feront l'objet d'une étude minutieuse; la plupart se contenteront d'une simple lecture, ou même n'y auront recours qu'occasionnellement. Une pareille œuvre n'est donc réellement éditée que quand elle est traduite, et qu'à propos de chaque difficulté, l'éditeur s'est donné la peine de nous dire nettement son avis.

Le Venîsamhâra qui n'était connu jusqu'ici que par des éditions indigènes, et par la courte analyse qu'en a donnée Wilson dans son Theatre of the Hindus, est l'amplification sous une forme à peu près dramatique, d'un épisode du Mahâbhârata, la vengeance que Bhîmasena tire de l'outrage infligé par Duhçâsana à Draupadî. Le prologue de la pièce l'attribue à *Bhatta Nârâyana* surnommé *Mrigarâja* ou *Simha*, personnage que la tradition identifie avec *Nârâyana* de la race de *Çândilya*, et le chef d'une des 5 familles de brahmanes appelés de Kanyâkubja au Bengal par le roi *Adisûra*. M. G. adopte cette identification, et c'est en effet ce qu'il y a de mieux à faire tant qu'on n'aura pas de données nouvelles. M. G. n'en produit pas : il essaie simplement d'appuyer les anciennes de quelques arguments qui paraîtront peut-être plus ingénieux que convaincants. Ainsi il n'est pas certain du tout que l'auteur du drame ait appartenu à la secte des *Pâncarâtras*, et, d'autre part, le fait qu'un *Çândilya* paraît en effet avoir été un des auteurs de cette secte, ne prouve nullement qu'il faille y rattacher *Nârâyana Çândilya*. Déjà Wilson avait fait remarquer à propos du nom de l'auteur tel que le donne le prologue l'association bizarre du surnom de *Simha* et du titre de *Bhatta*, dont l'un semblerait désigner un guerrier, et l'autre un brahmane. M. G. rapproche cette singularité de l'appareil martial qui, d'après la description donnée dans le *Xitîçavamçâvalîcarita*, aurait entouré les 5 familles lors de leur arrivée au Bengal. Mais l'auteur de la chronique susdite n'a pas du tout l'air de considérer cet appareil comme quelque chose d'insolite, et M. G. qui y attache tant d'importance, ne se fait peut-être pas une idée bien juste de ce que pouvait être une tribu brahmanique au moyen-âge. On n'est que trop enclin, en général, à transporter sur le terrain réel des faits l'organisation théorique de la caste, et à faire

Digitized by Google

ainsi de l'Inde un pays qui n'aurait ressemblé à aucun autre. Toute cette argumentation de M. G. n'ajoute donc pas beaucoup de force à la tradition courante, et la meilleure raison pour accepter celle-ci, c'est toujours encore qu'elle existe, et que nous n'avons pas de motif sérieux pour la rejeter. Le VIIe ou le VIIIe siècle (car la date calculée pour Adisûra d'après les listes d'Aboulgazl par Lassen, n'est pas aussi sûre qu'il le croyait), convient parfaitement pour le Venîsamhâra, et le style passablement amphigourique de cette pièce s'accorderait très-bien avec une origine bengalaise, s'il faut ajouter foi à la remarque faite dans le Kâvyâdarça, que le style *Gauda* recherche outre mesure les longs composés.

M. Fr. Haag s'est proposé de relever et de discuter tous les passages du *Mâlavikâgnimitra* où l'édition de Tullberg (1840) diffère de celle donnée par Shankar Pandit en 1869 dans les *Bombay sanscrit series*. L'édition de Tullberg est basée sur 3 manuscrits; mais dans les cas où ces manuscrits diffèrent, l'éditeur a presque toujours écarté le meilleur.

Ce fait, déjà signalé par M. A. Weber dans sa traduction du Mâlavikâgnimitra (1856), est pleinement confirmé par l'édition de Bombay, qui s'appuie sur 6 et même 7 manuscrits, et qui donne presque toujours raison au codex négligé par Tullberg. Après l'examen que vient d'entreprendre M. H., c'est là désormais un résultat acquis, et dont l'importance n'est pas à méconnaître pour la critique générale des œuvres attribuées à Kâlidâsa. Un grand nombre de passages sont ainsi rétablis sous une forme meilleure et souvent définitive. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le nom de *Dhâvaka* disparaît définitivement du fameux vers du prologue où il est fait mention de poètes antérieurs à Kâlidâsa; et, quelle que soit l'opinion qu'on se fasse de ce prologue, qu'on le regarde comme authentique ou comme apocryphe, on n'aura plus à se préoccuper de cette mention embarrassante d'un poète du VIIe siècle comme ayant précédé l'auteur de Çakuntalâ.

M. H. élucide heureusement plusieurs passages difficiles, et rectifie en quelques endroits la traduction de M. Weber. Il relève en outre les locutions semblables qui se rencontrent dans les autres ouvrages de Kâlidâsa. Les indications de cette dernière espèce auraient pu être plus nombreuses : elles auraient certainement remplacé avec avantage une bonne partie des discussions de M. H. qui sont en général trop longues. 50 p. in-4° pour la moitié d'une pièce (car M. H. ne va pas plus loin pour le moment), c'est beaucoup trop. Dans un travail de ce genre qui ne s'adresse qu'aux spécialistes, il est certaines choses qu'il suffit d'indiquer. Dans la plupart des cas il n'y avait qu'à mettre les leçons en présence; d'autres fois, comme pour *dattaprayogo'smi* (p. 21), il valait autant renvoyer simplement au dictionnaire de Saint-Pétersbourg. En plusieurs endroits enfin M. H. ne paraît pas saisir le vif de la question. Ainsi pour *stimita* dans *sandhistimitavalayam..... hastam* (p. 37), il ne sert de rien de montrer que le sens de « humide » emprunté par Wilson et par Bopp à l'Amarakosha, convient plus ou moins bien : il fallait produire un exemple où *stimita* fût réellement employé dans cette acception. Kâlidâsa s'en sert souvent, mais toujours dans le sens de

Digitized by Google

« immobile, » particulièrement dans la locution *stimitanayana* « dont l'œil est » fixe, hagard » par suite de l'effroi, de la surprise, etc. Quant à la signification de « tremblant » que M. Weber a empruntée non sans hésitation à Wilson, M. H. a raison de la rejeter : c'est évidemment le résultat d'une inadvertance de Wilson, qui aura négligé un *a* privatif.

Le Mâlavikâgnimitra est-il bien réellement de Kâlidâsa ? La question, comme on sait, est controversée : Wilson le nie; MM. Weber, Benfey, Cappeller l'affirment; M. Pischel ne croit pas devoir se prononcer. Le prologue attribue formellement la pièce à Kâlidâsa, et il faut avouer que le style et le langage militent en faveur de l'authenticité. Mais jusqu'à production de preuves nouvelles, il se rencontrera toujours des personnes chez qui les raisons littéraires l'emporteront en ce point sur les arguments grammaticaux. Où trouver dans notre drame la haute fantaisie qu'on admire dans *Vikramorvaçî*, ou le pathétique et la grâce pénétrante de *Çakuntalâ?* Les raisons historiques et morales qui peuvent nous rendre sceptiques ne sont pas moins fortes : l'auteur des deux dernières pièces paraît avoir vécu dans une tout autre société que celui du Mâlavikâgnimitra. Il y a là des différences qu'une simple diversité de genre ne suffit pas, semble-t-il, à expliquer. La vie des cours et l'idéal de la royauté, par exemple, sont tout autres. Autant vaudrait rapporter à la même date une de nos premières gestes Carlovingiennes et un de nos romans du XIIIe siècle. M. H. ne touche à cette question qu'en passant, et il se prononce pour l'affirmative. A cela il n'y a rien à dire. Mais quand, après avoir rappelé les diverses opinions de ses prédécesseurs, et sans produire un seul argument nouveau, il déclare que « les trois » drames ont eu *nécessairement* le même auteur, » nous ne pouvons voir là que l'abus de ce ton tranchant auquel se complaisent depuis quelque temps les critiques allemands, et par lequel ils semblent vouloir continuer l'antique pédantisme.

A. BARTH.

---

149. — **Origines de l'Église de Tours**, par M. l'abbé C. CHEVALIER (a obtenu de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres la 2e médaille au concours d'Antiquités nationales). xij-634 p.

Saint Gatien, époque de sa mission dans les Gaules, par M. JÉHAN (de St.-Clavien). 636-757 p.

(Ces deux ouvrages forment le t. XXI des Mémoires de la Société archéologique de Touraine). Tours, 1871. 1 vol. in-8e.

Il semble vraiment qu'il soit impossible dans notre pays de faire triompher une vérité scientifique, fût-elle assise sur les documents les plus authentiques et les preuves les plus irréfutables. Les passions politiques et religieuses, réfractaires à toutes les démonstrations, continuent à répéter les mêmes erreurs, que le public à son tour accepte sans les vérifier. Les savants sont obligés périodiquement de dépenser à nouveau une somme considérable de temps et d'efforts pour prouver des choses déjà démontrées depuis longtemps. Il est à craindre que dans un

Digitized by Google

siècle on en soit encore à discuter si le pape Honorius a été hérétique, si le concile de Mâcon a refusé une âme aux femmes, si saint Louis a promulgué une Pragmatique sanction, si Galilée a été torturé et si Mlle de Sombreuil a bu un verre de sang.

S'il est une question qui semblait dès la fin du siècle dernier absolument épuisée, c'est bien celle de l'apostolicité des Églises de Gaule, et en particulier de l'Église de Tours. Le témoignage formel de saint Grégoire, corroboré par celui de Sulpice Sévère suffisait aux yeux de tous les esprits non prévenus à fixer au milieu du IIIe s. l'époque de la grande évangélisation des Gaules, illustrée par les noms de saint Gatien de Tours, saint Trophime d'Arles, saint Paul de Narbonne, saint Saturnin de Toulouse, saint Denys de Paris, saint Austremoine d'Arvernie, saint Martial de Limoges. — Dans le courant du moyen-âge, poussées par une émulation que la piété n'inspirait pas seule, les Églises prétendirent toutes successivement remonter au Ier siècle. Elles se rattachèrent d'abord à des disciples des apôtres, puis aux disciples mêmes du Christ, et enfin elles tâchèrent de transformer ces disciples en apôtres [1]. C'était un entraînement analogue qui faisait attribuer aux Franks une origine troyenne, qui rattachait les Carolingiens aux Mérovingiens, qui donnait Pompée ou J. César pour fondateurs à toutes les villes. On rattachait naturellement un droit de primauté à cette question d'ancienneté, et chaque évêché prétendait avoir répandu sur la Gaule entière la lumière bienfaisante du christianisme.

De nos jours un zèle plus désintéressé, mais tout aussi dénué de critique que celui des hagiographes du moyen-âge a voulu faire revivre ces prétentions. C'est à leur réfutation qu'est consacré « l'immense travail » de M. l'abbé Chevalier, dans lequel « se trouvent condensés les travaux de trois hommes et de dix » années [2]. »

Espérons qu'il clora le débat. Malgré son titre modeste, le livre de M. Ch. est en effet une étude complète, approfondie et, à nos yeux, définitive, non-seulement sur l'origine de l'Église de Tours, mais sur les origines du christianisme en Gaule. Je dirais presque qu'elle est trop complète et surabondante; mais la faute en est aux adversaires de notre auteur, à la masse d'objections puériles qu'il rencontre sur son chemin et qui l'obligent parfois à démontrer qu'il fait jour en plein midi et que deux et deux font quatre.

Le plan de l'ouvrage est excellent. Après une introduction générale sur l'évangélisation des Gaules telle que nous la font connaître les documents les plus anciens et les plus dignes de foi, M. Ch. expose dans son Ier livre l'opinion de Grégoire de Tours et démontre avec une abondance de preuves qui ne laisse rien à désirer, la complète autorité de son témoignage, tant en ce qui concerne l'Église de Tours qu'en ce qui se rapporte à l'histoire ecclésiastique des Gaules

1. St. Martial par ex. Voy. C. Chevalier, p. 455, 456.
2. P. xij. M. Ch. a parlé ici de MM. Bourassé et Verger, qui ont bien voulu mettre à sa disposition les résultats de leurs recherches personnelles.

Digitized by Google

en général. Le second livre montre la tradition historique qui place saint Gatien au IIIe siècle se maintenant dans l'Église de Tours pendant tout le moyen-âge, malgré l'influence des légendes sur l'apostolicité des divers siéges épiscopaux qui se répandaient petit à petit dans toute la France et qui gagnèrent même le diocèse de Tours à la fin du XIIIe siècle. Enfin le 3e livre expose la formation de ces légendes à partir du IXe s. à Paris, Reims, Limoges, Bourges, Arles, Clermont, et enfin leur introduction dans la liturgie de Tours. Le dernier chapitre consacré aux défenseurs de la légende forme un contraste singulier avec les imposantes autorités rapportées au dernier chapitre du l. II en faveur de la tradition grégorienne. Les pièces justificatives contiennent les documents les plus importants relatifs à ce grand procès.

J'ai éprouvé un plaisir d'autant plus vif à lire la première partie du livre de M. Chevalier qu'au moment où il publiait son travail, je faisais paraître une étude critique sur Grégoire de Tours[1] dans laquelle, écrivain tout à fait laïque, je me rencontre sur presque tous les points avec lui, écrivain ecclésiastique. Sur plus d'une question nos recherches se corroborent en se complétant. M. Ch. a en particulier donné des détails très-complets et très-intéressants sur les sources employées par Grégoire pour l'histoire du diocèse de Tours (p. 207-210). Il a rapproché très-heureusement les détails sur les évêques donnés dans le 31e ch. du l. X du texte du catalogue de Félix IV et montre ainsi que Grégoire a possédé probablement une sorte de *Liber pontificalis* de l'Église de Tours (p. 213). Il me paraît aussi avoir bien résolu deux difficultés chronologiques que j'avais laissées sans solution. La première est relative à la mort de saint Martin, arrivée suivant l'*Historia Francorum* 412 ans après la Passion du Christ, tandis que tous les calculs, et les données même fournies par la chronologie grégorienne des évêques de Tours donnent 397 ap. J.-C. soit 364 ap. la Passion. M. Ch. fait remarquer que Grégoire n'ayant sous les yeux aucun texte où les années fussent supputées d'après la venue ou la mort du Christ, avait dû obtenir cette date de 412 par un calcul d'arithmétique. Or dans ses calculs précédents il avait commis une erreur de 48 ans si l'on suit la supputation d'Eusèbe qu'il a prise pour base. Il avait assigné 5184 ans comme âge du monde à la Passion au lieu de 5232, chiffre donné par Eusèbe. De sorte que déduisant 5184 de 5596 âge du monde à la mort de saint Martin il avait trouvé 412, tandis qu'en déduisant le chiffre d'Eusèbe 5232 il aurait obtenu 364, ce qui, en ajoutant les 33 ans de la vie de J.-C., donne l'an de l'Incarnation 397.— L'autre difficulté est relative au nombre d'années écoulées entre la mort de saint Martin et la 21e année de l'épiscopat de Grégoire. Dans le cours de son histoire l'évêque de Tours fixe cette période à 197 ans, dans le 31e ch. du l. X à 168. M. Ch. a trouvé que le plus ancien texte connu de ce chapitre (Bibl. nat. 10848) porte 197, écrit CLXLVII.

1. Études critiques sur les sources de l'Histoire mérovingienne. Première partie : Introduction. Grégoire de Tours. Marius d'Avenches. — Dans la Bibliothèque de l'École des Hautes-Études.

Digitized by Google

J'ajouterai quelques observations sur les points où je suis en désaccord avec M. Ch. — P. 72. M. Ch. dit que Grégoire a connu Suétone. Je ne sais à quel passage il fait allusion. Ce n'est en tout cas à aucun de ceux qui sont cités en note. — P. 131. M. Ch. dit que Grégoire alla à Angoulême en 581; et il cite à l'appui un texte sans valeur d'Adhémar de Saint-Cybar d'après lequel l'évêque de Tours aurait consacré l'église de Saint-Cybar conjointement avec saint Germain de Paris du vivant du roi Charibert. Or Charibert est mort en 567, Grégoire n'est devenu évêque qu'en 573 et saint Germain est mort en 576. Quant au texte de l'*Historia Francorum* (V, 37), il peut faire croire que Grégoire a en effet assisté à l'agonie de Nantinus, comte d'Angoulême. Mais il ne le dit pas d'une manière positive. — P. 132. M. Ch. indique à part les voyages de Grégoire à Cavaillon et celui qu'il fit en Bourgogne. — Il ne s'agit pas ici de la Bourgogne actuelle, mais du royaume de Burgundie, où était situé Cavaillon. — P. 205. Il est erroné de dire que Grégoire a écrit son histoire la 21e année de son épiscopat. Il y a travaillé toute sa vie (voy. le ch. 2 de mes *Études sur les sources*... etc.) et il a écrit l'épilogue la 21e année de son épiscopat. — P. 246. M. Ch. aurait pu mieux expliquer comment il se fait que l'épilogue du l. X ne fasse pas corps avec les 30 premiers chapitres. Cela vient, je crois, de ce que cet épilogue est plutôt un épilogue des œuvres de Grégoire que de l'*Historia Francorum* seule. S'il avait eu le temps, il aurait continué le l. X. — P. 258. Il est inexact de citer le ms. Ottoboni à Rome comme contenant l'*Historia Francorum*. Il contient en réalité les *Gesta regum Francorum* (voy. Pertz, *Archiv.* V, 113 et XII, 362). De plus il n'est pas du xe, mais bien du ixe s.—J'ajouterai que le jugement général de M. Ch. sur Grégoire de Tours me paraît manquer un peu de mesure et de nuances. C'est une apologie plutôt qu'une appréciation. Quelle que soit mon admiration pour le noble esprit de l'évêque de Tours, je ne saurais admettre « qu'il ait entrevu le rôle réservé à la royauté française. »

Les deux livres consacrés à la tradition historique et à la tradition légendaire sont les plus originaux de l'ouvrage de M. Ch. Le dernier en particulier est une étude très-curieuse de littérature historique. On y voit par quels procédés les légendes, d'abord discrètes et timides, s'enflent démesurément et finissent par étouffer la vérité primitive. La fable de l'apostolicité des Églises des Gaules est une des plus instructives à cet égard. Elle commence par se faire jour dans les martyrologes. Ce sont les Églises du Midi qui naturellement sont les premières favorisées, Arles, Narbonne, Vienne. Puis l'émulation s'empare des autres; elles finissent toutes par avoir pour fondateur un des acteurs de la Sainte-Cène, un des compagnons habituels du Sauveur. M. Ch. a su montrer avec une grande finesse de critique et une grande fermeté de raisonnement la naissance tardive de ces légendes et les procédés de fabrication ou de falsification qui les ont produites. Les actes interpolés de saint Saturnin, les actes de saint Ursin, ceux de saint Austremoine, les documents relatifs à l'Église d'Arles, à saint Denys de Paris, à saint Martial de Limoges, à sainte Madeleine, sont tous soumis à une critique attentive et impitoyable.

Je me trompe en disant : impitoyable. M. Ch. a des tendresses secrètes pour

Digitized by Google

la théorie de l'apostolicité. Il en sauve tout ce qu'il peut sauver et plus peut-être qu'il ne devrait. Il admet d'abord une première mission au Ier siècle (p. 2-6), mission dont il est impossible d'ailleurs de retrouver les traces. Il voudrait bien croire aux deux conciles apocryphes tenus par saint Irénée (p. 25). Enfin il admet un saint Trophime au Ier siècle, quoi qu'il montre parfaitement combien est peu digne de foi la prétendue lettre des évêques d'Arles adressée en 450 au pape saint Léon et d'après laquelle c'est ce siége épiscopal qui aurait envoyé des évêques dans toutes les Églises de Gaule (p. 16-17). Il n'est pas non plus assez net sur l'apostolat de saint Crescent (p. 20 et passim) inventé sur ces seules paroles de saint Paul : *Crescens in Galatia* (II, Timothée. IV, 10).

Je suis en désaccord avec M. Ch. sur un point plus grave. Il regarde les Fausses Décrétales comme le point de départ de toute la légende de l'apostolicité et il fait remonter leur rédaction à 780. Je crois qu'une étude attentive de cette célèbre falsification l'amènerait à y reconnaître avec Weizsæcker, Noorden, une compilation plus tardive composée au milieu du IXe s. par Ebbon de Rheims, pour la défense de ses droits épiscopaux. M. Ch. a pris, je crois, pour des extraits des fausses décrétales des documents qui ont servi à leur fabrication, et il a vu dans ce recueil la source des impostures dont il est à mon avis le résultat [1].

Bien qn'il soit parfois diffus, le livre de M. Ch. est écrit d'un style clair et agréable, toujours exempt de la fausse rhétorique et des grossièretés de polémique qu'on rencontre trop souvent dans les ouvrages de ce genre. J'effacerais pourtant encore une ou deux apostrophes, telles que : « Eh! critique distrait! » (p. 223), et le reproche de mauvaise foi adressé à Kries (p. 245). S'il juge ainsi M. Kries, comment appréciera-t-il M. Lecoy de la Marche ou M. Jéhan?

L'Académie des Inscriptions a accordé à M. Ch. la 2e médaille au Concours d'Antiquités nationales. Cette consécration accordée par le premier corps savant de France au livre le plus complet qui ait paru sur nos origines religieuses, mettra fin, nous l'espérons, à une discussion aujourd'hui épuisée. Le livre de M. l'abbé Ch. n'est pas seulement une œuvre très-importante d'érudition, il est encore un acte de courage et d'impartialité scientifique; acte particulièrement digne d'éloges à une époque où les savants ecclésiastiques, oublieux des traditions de leurs illustres devanciers les Bénédictins et les Bollandistes, se contentent le plus souvent de mettre une érudition dénuée de toute critique au service de la politique ou de la dévotion.

Si l'on trouvait ces paroles trop sévères, on n'a qu'à lire les œuvres de MM. Darras, Latou, Arbellot, Faillon, etc., ou enfin la singulière élucubration de M. Jéhan, intitulée : *Saint Gatien, époque de sa mission dans les Gaules*. Il faut que la Société archéologique de Touraine soit bien mal intentionnée envers l'auteur pour avoir eu la cruauté d'imprimer son travail dans le même volume que l'œuvre si consciencieuse de M. l'abbé Chevalier.

G. MONOD.

---

1. Comment M. Ch. peut-il indiquer *Hunibald* fabriqué au XVIe s. par Tritheim comme un auteur du VIe s., source de Frédégaire? (p. 467).

Digitized by Google

150. — **Saliens et Ripuaires.** Formation de la monarchie des Franks, par Eugène Morin, professeur à la Faculté des lettres de Rennes. Paris, Maisonneuve. 1872. In-8°. — Prix : 2 fr. 50.

Le merveilleux ouvrage de M. Moet de la Forte-Maison sur l'origine des Franks[1] était enseveli depuis son apparition dans un injuste oubli. M. Eugène Morin, professeur à la Faculté des lettres de Rennes, déjà connu par divers travaux sur l'ancienne histoire de Bretagne, essaie de venger M. Moet des dédains de ses contemporains et de mettre ses théories en honneur. M. Morin se montre partout à la hauteur du guide qu'il a choisi. Comme lui, il reconstruit des règnes entiers de rois inconnus, grâce aux rapprochements de textes les plus inattendus, grâce à une imagination créatrice qui découvre un monde dans un grain de poussière, grâce enfin à une critique hardie qui méprise les sentiers battus et traditionnels.

Nous avions cru jusqu'ici que Grégoire de Tours avait réuni au ch. 9 du l. II, tous les renseignements épars qu'il avait pu recueillir sur les premiers rois franks et qu'en l'absence de tout document original, la prudence ordonnait de s'en tenir strictement à ce qu'il nous dit. M. M. nous fait honte de cette timidité; d'un trait de plume, il reconstruit des dynasties ignorées.

Ainsi Grégoire raconte trois faits qui n'ont aucune relation entre eux[2]. Le premier est une expédition de Castinus, comte des Domestiques, contre les Franks, expédition dont il ne nous dit pas l'issue. Puis il rapporte, d'après un passage d'Orose mal compris, une victoire de Stilicon sur les Franks, tandis que dans Orose, il s'agit des Vandales et non de Stilicon. Enfin après avoir parlé de l'origine Pannonienne des Franks, des rois chevelus et de l'émigration des Franks en Thuringe, Grégoire dit incidemment que d'après les *Consulaires*[3] il y eut un Theodomer, roi des Franks et fils de Ricimer, égorgé avec sa mère Aschila. L'auteur de l'*Historia Epitomata* mélangeant arbitrairement la phrase de Grégoire sur Castinus avec celle sur Stilicon, qui elle-même reposait déjà sur une confusion, dit : « *Castinus Domesticorum comes, expeditionem accipit contra Francos eosque pro-* » *terit, Rhenum transit*, etc. » M. Morin, plus hardi encore dans sa critique que le chroniqueur du VIIe siècle, mélange toutes ces données diverses et raconte que Castinus, mis en 417 à la tête d'une expédition contre les Franks, les battit après une lutte terrible et mit à mort leur roi Teudomer et sa mère Aschila. Puisque le nom de ce Theodemer se trouve *in Consularibus* son père est évidem-

1. Les Francs, leur origine et leur histoire, etc. Paris, Franck, 1868. 2 vol. in-8°. Voy. l'appréciation qui en a été faite dans la *Revue critique* dans le n° du 24 avril 1869.

2. *Haec adjungit (Frigiredus) : « Eodem tempore, Castinus, Domesticorum comes, expedi-* » *tione in Francos suscepta, ad Gallias mittitur. » Haec hi de Francis dixere. Orosius autem* ..... « *Stilico congregatis gentibus Francos proterit, Rhenum transit*..... » *Hanc nobis notitiam de Francis memorati historici reliquere* ..... *Tradunt enim multi eosdem de Pannonia fuisse digressos* ..... et 7 lignes plus loin : *Nam et in consularibus legimus Theodomerem regem Francorum, filium Richimeris quondam, et Aschilam matrem ejus, gladio interfectos.*

3. Il s'agit ici de ces chroniques telles que celles de Marcellin, de Marius, etc., où les années étaient indiquées d'après les noms des consuls.

Digitized by Google

ment ce Ricimer qui fut consul en 384. C'est ainsi, dit M. M., que « le nom de » Teudomer reparaît au frontispice de notre histoire » (p. 9).

Grégoire de Tours ne dit rien de Faramond. Cela nous suffisait jusqu'ici pour révoquer en doute l'existence de ce roi. En effet le *Gesta regum Francorum*, écrit en 726 et qui est le premier texte où il soit question de Faramond, n'a probablement connu *aucun* texte historique[1] autre que Grégoire de Tours et ne lui ajoute que des fables. M. M. accepte bravement son témoignage « car, comme l'a fait » remarquer D. Liron, l'auteur du *Gesta* n'est pas un romancier..... Il n'a pas pu » inventer..... ce qu'il dit de Faramond..... etc.;» et rapprochant ce nom d'un passage de Prosper et de Cassiodore sur l'établissement des Franks sur le Rhin et sur leur défaite par Aétius en 428, M. M. refait l'histoire de Faramond. Il la raconte avec les détails les plus intéressants et les plus précis (p. 10-13).

Grégoire ne nous dit rien de la descendance de Chlogion ou Chlodion. Il sait que ce chef résidant d'abord près de l'embouchure du Rhin envahit le nord de la Gaule jusqu'à la Somme; il ajoute que Mérovée était peut-être de sa race. M. M. qui veut rattacher à Chlodion Ragnachaire, Richain et Regnomer, petits chefs franks tués par Clovis, et qui sait (grâce à une de ces intuitions historiques dont il a le secret) que Chlodion était chef des Ripuaires et non des Saliens, retrouve dans une vie de Saint écrite au xe ou au xie s. le nom du père de Ragnachaire. La vie de saint Genou dit en effet : « Post haec autem Rhenum transierunt, » Gallias occupaverunt et sub Clodione, Clodomire, Merovingo et Clodovico re- » gibus, a Rheno usque ad Ligerim..... » Nous croyions, dans notre simplicité, que le pieux et ignorant auteur de cette œuvre d'édification, ayant sous les yeux le texte de Grégoire de Tours, y avait puisé au hasard des noms de rois franks, et que, de même qu'il avait omis Childéric, il avait placé Chlodomir après Chlodion au lieu de le placer après Clovis. Mais M. M. relève l'autorité injustement méconnue du biographe de St. Genou. L'omission de Childeric, dit-il, « n'in- » firme pas la valeur de son témoignage, car notre hagiographe n'est pas un » ignorant copiste et il sait les choses dont il parle » (p. 42). C'est ainsi que notre histoire s'enrichit grâce à MM. Moet et Morin d'une foule de rois que nous ne connaissions pas jusqu'ici[2].

Ces quelques exemples suffiront à montrer la hardiesse et la sûreté de la méthode de M. Morin. Nous ne doutons pas que si M. M. fait école, il ne soit aisé de dissiper toutes les obscurités qui enveloppent encore l'histoire du passé, et même de faire connaître les époques pour lesquelles les documents nous font absolument défaut.

Nous ne quitterons pas M. Morin sans le féliciter du caractère essentiellement national de son érudition. Les seuls auteurs qu'il cite et veuille connaître sont

---

1. Il a connu le prologue de la Loi Salique. C'est la seule source écrite originale que l'auteur du *Gesta* ait consultée en dehors de l'*Historia Francorum*.

2. Voy. le tableau de la race Marcomirienne, p. 33. — Regnomer est, d'après M. M., roi de Vermand et non du Mans. Grégoire dit *Cenomannis*. C'est évidemment une faute de copiste pour *Veromandis* (p. 43).

Digitized by Google

nos bons vieux savants des siècles passés, D. Liron, Dubos, le P. Lelong, les Bénédictins et les Bollandistes. M. Morin a dédaigné le commerce des auteurs allemands « dont plusieurs de nos critiques contemporains, dit-il, ont de beau- » coup surfait la valeur » (p. 35).

G. MONOD.

---

151. — P. RISTELHUBER. **Bibliographie alsacienne**. Strasbourg, Noiriel. 1872. In-8°, 180 p.

Sous ce titre, M. P. Ristelhuber publie un choix de documents qui n'offrent pas tous un égal intérêt, mais dont quelques-uns méritent l'attention du bibliophile et de l'historien.

Le volume commence par une liste des publications faites pendant l'année 1871 : l'auteur y a compris non-seulement les livres et journaux imprimés en Alsace, mais un certain nombre d'ouvrages dont les auteurs sont Alsaciens ou traitent de l'Alsace. La partie la plus importante de cette bibliographie est celle qui porte la rubrique : La guerre en Alsace. Elle contient un grand nombre d'ouvrages français, allemands, italiens, relatifs aux événements de 1870-71.

A côté de nombreux ouvrages en prose ou en vers, dans lesquels l'Allemagne s'admire et se célèbre, on en trouve qui sont à notre adresse, et dont le titre est déjà un trait de mœurs. Voici, par exemple, M. Pfaff, qui a publié à Cassel, chez Kay, pour 15 silbergros, une brochure intitulée : *La grande nation* (ces mots sont en français), ses paroles et ses actions depuis le commencement jusqu'à la fin de la guerre, comparées aux paroles et aux actions du peuple allemand. Malgré ce titre plein de promesses, nous craignons que M. Pfaff ne puisse lutter contre M. Preusse qui a publié à Berlin, chez Schlingmann, pour un quart de thaler, le Miroir des Français, une collection de bêtises (Dummheiten), de hableries (Grossmæuligkeiten), et de grossièretés (Rohheiten) de feu la grande nation. 104 pages. Citons en regard, et pour racheter en partie ces inepties, une pièce de Heyse destinée à être représentée au théâtre royal de Munich, au mois de février 1871. Elle porte le titre : la Paix. Voici les paroles que l'auteur met dans la bouche de la ville de Metz (M. R. a eu raison de les reproduire) : « Parenté! Patrie! Raillez-vous notre malheur? Oh! si jamais une goutte de sang allemand coula dans nos veines, elle a séché dans l'amertume de notre détresse ; elle a été lavée et emportée par nos pleurs. Nous sommes votre butin, nous sommes désarmés entre vos mains. Anéantissez-nous, asservissez, volez, injuriez-nous, mais renoncez à obtenir nos cœurs par des phrases mensongèrement fraternelles. »

La seconde partie du livre de M. R. est intitulée : Chronique. Elle nous donne un document qui a une véritable valeur historique : c'est la liste des condamnations du conseil de guerre permanent du Haut et du Bas-Rhin, depuis le 2 janvier jusqu'au 15 septembre 1871. Cette liste ne prend pas moins de 27 pages ; quelques courts extraits en donneront une idée. « Le 6 janvier. Joseph

Digitized by Google

Mischler, tailleur à Strasbourg, pour avoir recruté des hommes pour l'armée française, détention perpétuelle. — 28 janvier. Pierre Petitjean, instituteur à Valdieu, et Le Faivre, aubergiste au même endroit, tentative pour s'enrôler dans l'armée française, 5 ans de prison et 100 thlr. d'amende. — 8 février. Albert Dorn et huit autres Alsaciens, *soupçonnés* d'avoir voulu rejoindre l'armée française, 1 an de prison. — 4 juin. Emile Kugler, de Strasbourg, soldat revenu de captivité, pour avoir regardé d'une manière insultante le musicien Alsweh, 2 mois de prison. — 7 août. Marie Charlier, de Saverne, ayant, dans une bagarre, répondu au commissaire qui la menaçait d'arrestation : « Ce serait pour moi un honneur d'être emprisonnée », 15 jours de prison. — 27 août. Fréd. Krantz, lithographe de Strasbourg, pour avoir dit à un sergent de ville que les Prussiens lui gâtaient l'existence, un mois. »

Vient ensuite une partie philologique et historique dans laquelle nous remarquons une notice sur les Serments de Strasbourg, d'après les collations de Chevallet, de Pertz et de Brakelmann, et la description de plusieurs anciennes publications alsatiques.

Cette *Bibliographie alsacienne* fait honneur à M. Ristelhuber, qui l'a composée avec intelligence et savoir. Nous ne lui chercherons pas chicane sur une étymologie celtique qu'il a glissée dans son volume. Il faut lui pardonner de faire venir de l'irlandais les noms de lieu comme Katzenbach et Katzenthal : c'est là chez lui un ancien péché, d'autant plus excusable qu'on fait à l'heure qu'il est assez d'étymologie germanique en Alsace. v.

---

152. — **Urkunden und Actenstücke** zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich Wilhelm von Brandenburg. Sechster Band. Politische Verhandlungen, III. Herausgegeben von B. Erdmansdœrfer. Berlin, G. Reimer, 1872. In-8°, x-732 p. — Prix : 17 fr. 35.

Nous n'avons point reçu les cinq premiers volumes de cette grande publication destinée à fournir les matériaux pour une histoire complète de l'électeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg, ce prince du milieu du XVIIe siècle que les historiens allemands ont appelé non sans raison le *Grand Électeur*, parce qu'il fut en réalité le fondateur de la puissance future des Hohenzollern de Prusse.

Cette collection n'intéresse pas seulement l'histoire allemande, mais encore l'histoire générale de l'Europe et plus particulièrement notre propre histoire, parce que Frédéric-Guillaume se mêla d'une façon très-active à la politique européenne contre la France et Louis XIV.

Il nous est difficile d'exposer l'économie générale de l'entreprise patronée par le prince royal de Prusse, d'après le seul volume que nous ayons sous les yeux. Les volumes I, IV et VI publiés par M. Erdmannsdœrfer, professeur à Greifswalde, portent le titre général de *Négociations politiques*, les volumes II et III celui de *Documents relatifs à l'étranger*, le volume V commence la série des *Débats des États provinciaux*. Il aurait été plus particulièrement intéressant de rendre compte du t. II, édité par M. E. Simson, et renfermant des pièces diplo-

Digitized by Google

matiques entièrement relatives à la France. Mais force nous est de nous contenter du volume que nous avons sous la main. M. Erdmannsdœrfer dont nous avons déjà parlé dans la *Revue*[1], nous apprend dans sa préface que les deux premiers volumes de la série des *Négociations politiques* se rapportaient à la fin de la guerre de Trente-Ans, et aux négociations si embrouillées qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent la signature des traités de Westphalie. Le troisième — celui qui fait l'objet de ce compte-rendu — embrasse les années 1651 à 1655 et se divise en quatre chapitres bien distincts.

Dans le premier nous trouvons les pièces relatives à une guerre dirigée par l'électeur de Brandebourg contre le comte palatin Wolfgang-Guillaume de Neubourg, co-propriétaire de l'héritage de Clèves et de Juliers et toujours en querelle avec son puissant rival, soit au sujet de leurs droits respectifs, soit sur les questions religieuses que soulevait le *jus reformandi* des princes d'alors dans les territoires disputés. La portée politique générale de cette guerre, entreprise en 1651, et terminée la même année sans grands résultats, n'est pas encore très-nettement déterminée; M. E. penche à y voir une diversion tentée par Frédéric-Guillaume, pour venir en aide à la maison d'Orange, alors gravement menacée par le parti aristocratique dans les Provinces-Unies des Pays-Bas.

Dans le second chapitre nous trouvons réunis les documents relatifs à l'importante diète de Ratisbonne en 1652, qui devait fixer définitivement une foule de points qui n'avaient été que sommairement traités lors des négociations d'Osnabrück et de Münster, régler les dettes publiques, fixer la parité confessionnelle dans la *députation permanente* de la diète, arrêter une fois pour toutes les *capitulations impériales*, jurées à chaque nouvelle élection, etc., etc. L'électeur de Brandebourg essaya d'y combattre la suprématie impériale au profit des princes protestants, sans trouver l'appui nécessaire; les dépêches de son envoyé Blumenthal sont souvent intéressantes; il recommande à plusieurs reprises une alliance française.

Négociations dans l'empire et au dehors, de 1652 à 1655 : c'est là le titre du troisième chapitre. M. E. a déjà fait usage de ces pièces dans sa biographie du comte George Frédéric de Waldeck, ministre de l'électeur de Brandebourg, publiée, il y a quelques années. Elles se rapportent à des négociations soit avec les princes protestants d'Allemagne, soit avec l'Espagne et la France; ces derniers documents datent de 1654 et sont du sieur de Wicquefort, résident de l'électeur à Paris.

Le quatrième chapitre enfin s'occupe des relations de l'électeur avec les puissances du Nord, de 1649 à 1655. Ce sont comme les préliminaires de la grande guerre qui ne tardera point à éclater entre la Suède, le Brandebourg et la Pologne et dont s'occupera M. E. dans les deux prochains volumes.

Chacune des quatre parties du présent volume est précédée d'une *introduction* qui résume en quelques mots l'histoire de l'époque à laquelle se rapportent ces pièces; peut-être pourraient-elles être un peu moins abrégées. En tête de

1. Voy. sur son livre sur le comte G. F. de Waldeck, *Revue crit.* 1870, vol. I, p. 107.

Digitized by Google

chaque pièce se trouve un court sommaire; celles de moindre importance sont simplement résumées. Presque toutes sont tirées des archives secrètes de l'État, à Berlin.

La collection entière promet de devenir très-volumineuse, puisque nous ne sommes qu'à l'année 1655 et que Frédéric-Guillaume a régné jusqu'en 1688. On aura sans doute alors de splendides matériaux pour écrire sa biographie, mais il faudra quelque courage pour en aborder le dépouillement. Nous souhaitons que les volumes postérieurs ne se fassent point attendre, parce que ce sont surtout les années postérieures, à partir des guerres de Louis XIV en Flandres et principalement en Hollande, que la politique brandebourgeoise devient intéressante pour notre histoire nationale.

Rod. Reuss.

---

153. — **Literatur und Gesellschaft in Frankreich zur Zeit der Revolution 1789-1794.** Zur Culturgeschichte des achtzehnten Jahrhunderts, von Ferdinand Lotheisen. Wien, Carl Gerold's Sohn. 1872. 1 vol. in-8°, 268 p.

Le sujet traité par M. Lotheisen est fait pour tenter l'historien. En France les frères de Goncourt, MM. Hatin, Toubin, Géruzez en ont déjà étudié certaines parties et M. Lotheisen les a consultées avec fruit. Les articles de M. Sainte-Beuve qui se rapportent à cette époque ne lui ont pas échappé non plus. Mallet du Pan, Duval et surtout Mercier semblent avoir été ses sources principales : on peut regretter qu'il n'ait pas fait usage de Malouet, de Beugnot et de quelques autres qui auraient pu lui fournir de précieux renseignements.

L'ouvrage se divise très-naturellement en deux parties, fort inégales d'étendue et de mérite, la première sur la Société française pendant la Révolution, la seconde sur la littérature de cette époque. La première nous a paru tout à fait insuffisante et si nous voulions en signaler les lacunes, nous aurions un volume à écrire : ces cinquante ou soixante pages n'offrent absolument rien de nouveau et les faits connus de tous ne sont nullement présentés sous un jour nouveau. Cela est trop pauvre et trop mince pour pouvoir passer pour de la science historique; c'est trop pâle et trop abstrait pour qu'on l'accepte comme récit ou tableau; c'est trop rempli enfin de lieux-communs pour qu'on puisse y voir une philosophie de l'histoire. Nous passons sur les appréciations qui nous semblent tout à fait erronées : qu'il suffise de dire que M. Lotheisen est d'une sévérité exagérée pour l'aristocratie française et le clergé français du siècle passé et que sa manière de juger la Révolution est à peu près celle d'un libéral de 1830 : tout est beau dans les aspirations et les créations de 1789; ce n'est que la Terreur et l'Empire qui ont fait déroger ce mouvement admirable, etc. On connaît cet air. — Qu'il nous soit permis plutôt de relever quelques erreurs de détail. P. 10. M. Lotheisen parlant du petit Trianon et de l'idylle champêtre qu'on y jouait, ajoute : « et cela au moment où Rousseau montrait une nature tout autre, etc. » C'est Rousseau au contraire qui, plus que tout autre, mit à la mode cet amour de la nature et c'est pour se conformer aux prédications de Rousseau qu'on jouait ces idylles. P. 24. M. Lotheisen se fait une idée tout à fait fausse des salons

Digitized by Google

d'avant la Révolution, s'il croit que c'étaient des cercles purement aristocratiques : les salons d'avant 1789 n'étaient pas plus exclusifs de l'élément plébéien que ceux de 1789 à 1790 : les Diderot, les Rousseau, les Grimm et mille autres y étaient aussi recherchés par les ducs et les marquis. P. 25. Ce n'est pas la tendance républicaine de la Révolution qui a donné à la peinture de David son caractère classique; comme M. Lotheisen le dit lui-même, le « Bélisaire, » les « Horaces, » le « Brutus, » sont bien antérieurs à la Révolution : c'est Winckelmann qui a exercé cette influence (néfaste selon nous) sur l'art, en Italie et en Allemagne tout comme en France. Les p. 14 et 34 offrent des défauts de perspective tels qu'on en rencontre nécessairement sous la plume des étrangers qui n'ont pas vécu dans la civilisation qu'ils étudient : M. Lotheisen prend Linguet beaucoup trop au sérieux, parle trop légèrement de Chamfort et ne mentionne pas même Mably. Ce chapitre sur les femmes de la Révolution est un des plus incomplets du livre : ce que M. Lotheisen dit des grandes dames du XVIIIe siècle est tout à fait faux : il parle du « vide intellectuel, » de la « coquetterie avec la » science » qui se trouvaient généralement parmi ces femmes; il dit que les femmes de la bourgeoisie exercèrent une influence bien plus grande pendant la Révolution que les grandes dames dans le monde de la noblesse avant 1789, etc. Il suffit de citer de pareils paradoxes et de nommer Mme Du Châtelet, Mme de Choiseul, Mme d'Epinay, Mlle d'Espinasse, Mme Du Deffant. P. 54. M. Lotheisen parle bien d'un « amour idéal » (?) de Mme Roland, lequel se serait concilié avec la fidélité conjugale, mais il ne semble pas connaître le nom, pourtant assez célèbre, de l'amant. P. 58. « La femme descendit de la hauteur qu'elle avait » occupée pendant la Révolution, » dit M. Lotheisen en parlant de l'époque du Directoire et de l'Empire. Cela est encore une appréciation : mais il y a des gens qui ne trouvent pas Théroigne de Méricourt (M. Lotheisen ne la nomme pas même) plus « haute » que Mme Récamier et même que Mme Tallien, qui d'ailleurs joua déjà un petit rôle pendant la Terreur, si nous ne nous trompons.

Les chapitres sur l'éloquence parlementaire et sur la presse qui servent de transition entre l'histoire de la société et celle de la littérature, sont encore très-insuffisants. Quelques rares extraits de discours de Mirabeau, du *vieux Cordelier*, et de l'*Ami du Peuple*, ne suffisent pas pour donner une idée de l'éloquence et de la presse du temps. Ici encore quelques erreurs de détail : p. 70. M. Lotheisen fait figurer Robespierre parmi les membres de la Législative; p. 71. Il ignore que Vergniaud, comme presque tous les Girondins, lisait ses discours.

Les sept chapitres sur la littérature française pendant la Révolution sont aussi excellents et aussi complets que les cinq premiers sont pauvres et insuffisants. On voit aussitôt que l'auteur s'y meut sur un terrain qui lui est familier : ses allures ont quelque chose de plus assuré et il est aisé de s'apercevoir qu'il y taille en plein drap. Ces sept chapitres sont intitulés : le théâtre avant la Révolution; le théâtre pendant la Révolution; les deux Chénier; Shakespeare en France; Bernardin de Saint-Pierre; la Poésie lyrique; l'idéal dans la Révolution. L'auteur y a ajouté un appendice : la littérature allemande en France. — Toute cette seconde partie qui embrasse deux tiers du livre est nouvelle et très-instructive

Digitized by Google

pour l'Allemagne. M. Lotheisen a étudié son sujet avec amour et rien d'important ne lui a échappé. Cette partie est d'ailleurs d'une lecture animée et attachante. Pourtant même ici on trouve parfois de ces jugements hardis, propres aux écrivains qui ont des partis pris en politique et en littérature, — on appelle cela « convic- » tions » — que l'on voudrait réviser. Affirmer, par exemple, que sans la faveur du grand Roi « l'essor du théâtre français eût été plus grandiose et plus puis- » sant » qu'il ne le fût du temps de Corneille et de Racine; dire que le « jeu » de l'acteur allemand a plus de vivacité et de naturel » (*sic*) que celui de l'acteur français; se demander « si nos splendides décors du théâtre ne consti- » tuaient pas une aussi grande aberration » que les perruques, la poudre et les paniers dans la tragédie classique, — ce sont là des propositions que rien ne justifie. Notons aussi en passant quelques négligences; p. 162, M. Lotheisen parlant de la mère de Charles IX l'appelle « Marie » de Médicis. Dans les citations on s'aperçoit que l'auteur comme la plupart des Allemands ne sait pas scander le vers français, ce qui provient de la persuasion où ils sont, qu'on ne doit pas compter les *e* muets comme des syllabes, p. e. p. 178 :

Rajeunit les destinées de l'antique Assyrie.

ou p. 238 :

Le crime seul fait la honte
Et ce n'est pas l'échafaud.

ou encore p. 239 :

Lorsqu'un savant crayon dessinait cet image.

Les pages sur Voltaire et Shakespeare sont excellentes et justes de tout point : mais pourquoi en parlant des apôtres de Shakespeare en France, M. Lotheisen ne parle-t-il pas de Sédaine ou du moins en parle-t-il en passant seulement ? Le chapitre sur les deux Chénier est sans contredit le plus remarquable du livre : j'aurais cependant voulu qu'on citât au moins l'*Oarystis* et qu'en général on appuyât davantage sur les poèmes d'André traduits, imités ou inspirés des anciens. Dans le chapitre consacré à Bernardin de Saint-Pierre, il eût fallu parler de l'écrit sur la Paix perpétuelle. M. Lotheisen ne cite pas même ce travail si caractéristique pour le temps. — On peut faire à l'appendice (sur la littérature allemande en France) le reproche qu'on doit faire à l'ouvrage tout entier, même dans ses parties les plus réussies : ce sont des notes plus ou moins soigneusement rédigées, ce n'est pas un ensemble. Le livre de M. Lotheisen n'est pas un livre, c'est un recueil d'articles : il fallait le dire bravement. Pour conclure je cite une phrase de notre auteur qui renferme une grande vérité : « Il est remarquable, » dit-il p. 258, que c'est précisément le côté inférieur de la littérature française » qui trouve des amis particuliers à l'étranger : les romans sans valeur, les » farces françaises sont connus dans le monde entier et contribuent le plus à » faire aux Français leur réputation de légèreté, tandis qu'on ne connaît même » pas les travaux solides de beaucoup d'esprits sérieux. » C'est là une observation pleine de sens et qu'on rencontre très-souvent depuis quelque temps sous la plume des écrivains allemands : mieux vaut tard que jamais.

K. H.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 33 — 17 Août — 1872

Sommaire : 154. KACCAYANA, Grammaire pâlie p. p. SÉNART. — 155. RUMPELT, La physiologie des sons; BŒHMER, De sonis grammaticis. — 156. *Kudrun* p. p. MARTIN. — 157. CHASLES, Histoire nationale de la littérature française. — 158. EICHELKRAUT, Folquet de Lunel.

154 — **Kaccâyana** et la littérature grammaticale du Pâli. 1re partie. Grammaire pâlie de Kaccâyana, sûtras et commentaire, publiés avec une traduction et des notes par M. E. SÉNART. Paris, Imprimerie nationale. 1871. In-8°. (Extrait du Journal asiatique.) — Prix : 12 fr.

La grammaire de Kaccâyana, base et modèle de tous les travaux indigènes sur le Pâli, comprend huit parties : 1° le Sandhi-kappa, subdivisé en 5 sections (Kando), traite des effets résultant de la rencontre des lettres entre elles dans des mots différents unis ensemble ou juxtaposés, en un mot du phénomène bien connu sous le nom de *Sandhi;* — 2° le Nâma-kappa, subdivisé également en 5 sections, traite des mots déclinables et des désinences diverses que la flexion leur impose; — 3° le Kâraka-kappa traite de l'emploi de ces désinences et des rapports qu'elles expriment; — 4° le Samâsa-kappa traite de la composition des mots, du phénomène grammatical si fréquent dans les langues aryennes, surtout celles de l'Inde, qui consiste à réunir et à fondre en un seul plusieurs mots différents; — 5° le Taddhita-kappa fait connaître les modifications que subit un mot pour exprimer une idée subordonnée à l'idée principale, soit par l'adjonction d'un suffixe, soit par un léger changement dans l'intérieur du mot; c'est proprement un traité sur les suffixes et la dérivation des mots. — (Les Kâraka, Samâsa, Taddhita-kappa sont en réalité des suppléments du Nâma-kappa « chapitre des » noms » et sont considérés comme en formant les sections (kand.) 6, 7 et 8). — La 6e partie, Akhyâta-kappa, subdivisée en 6 sections, traite du verbe et de toutes les modifications dont il est susceptible pour exprimer la personne, le nombre, le temps, le mode, et la nature de l'action; — 7° le Kibbiddhâna (ou Kita-) kappa, partagé en 5 sections, revient sur quelques particularités de la composition et de la dérivation des mots; la désignation de Kita-kappa est fondée sur la distinction des suffixes en Kita (sens actif) et en Kicca (sens passif ou neutre); — 8° l'Unadi-kappa traite aussi de certains suffixes « à commencer par una » dont cependant il n'est nullement question au commencement. Ces deux derniers chapitres semblent n'être que des appendices du Taddhita-kappa. L'ouvrage entier comprend donc trois grandes divisions fondamentales, le Sandhi ou science des lettres et de leurs relations mutuelles; — le Nâma ou science des noms déclinables; — le Akhyâta[1] ou science des verbes et des conjugaisons; le nom de

1. Akhyâta de â (intensitif) et de khyâ « dire, énoncer » correspond très-bien à notre terme grammatical « verbe. »

Digitized by Google

Sandhi est souvent appliqué à l'ouvrage entier, soit parce que la connaissance des lettres et de leurs rapports est la base et le germe de toute connaissance grammaticale, soit (ce qui est plus probable) à cause de l'habitude de donner à un livre le nom du premier terme qui s'y rencontre ou de la première des parties dont il est composé.

Les règles exposées par Kaccayâna, ou mises sous son nom, dans cette série de divisions et de subdivisions, sont en général très-brèves et présentées sous une forme laconique et énigmatique. Telle est celle-ci : Karane tatiyâ, « dans la » cause, la troisième, » c'est-à-dire : pour exprimer la cause on emploie le troisième cas (l'instrumental). Ce sont ces aphorismes, formant une chaîne de sentences réduites au minimum de mots, qui sont connus sous le nom de *Sûtras de Kaccayâna ;* mais comme ils seraient à peu près inintelligibles par eux-mêmes, et que d'ailleurs ils ne sont que le résumé d'un enseignement ancien et perpétué de génération en génération, ils sont accompagnés d'un commentaire d'ancienne date qui les explique, en y ajoutant des exemples[1]. Très-bref pour un certain nombre de sentences, ce commentaire prend pour quelques-unes un très-grand développement, dans lequel les exemples occupent la plus large place.

C'est ce texte des Sûtras, accompagné du commentaire indispensable que M. Senart vient de publier d'après le plan suivant : il commence, pour chaque sûtra, par donner le texte, et, afin de le mieux faire ressortir, il a cru devoir employer des caractères orientaux; l'idée était très-bonne, mais d'une réalisation difficile; car des trois écritures qui sont employées pour la transcription des livres pâlis dans les trois contrées du Bouddhisme méridional, aucune n'a pu se faire accepter comme l'écriture propre du pâli. M. S. a tranché la difficulté en se servant du devanâgari. Ce procédé auquel avaient recouru Spiegel et Westergaard paraissait abandonné; M. S. et, à ce que j'entends dire, M. Minaïeff (dont je n'ai pas encore vu les récentes publications) essaient de le remettre en vogue. Je ne saurais donner mon approbation à cette tentative, selon moi malheureuse. J'avoue ne pas comprendre qu'on adopte pour une langue une écriture qui n'est usitée dans aucun des pays où cette langue est cultivée. Du moment que l'on reconnaît l'impossibilité de faire un choix entre les trois écritures des manuscrits, il ne reste pas d'autre ressource que la transcription en caractères romains; c'est un de ces cas où elle est obligée. Il est bien vrai qu'on l'emploie dans des cas où elle n'est pas nécessaire et où les caractères indigènes seraient préférables; mais ce n'est pas une raison pour la repousser lorsque précisément l'impossibilité de recourir aux caractères indigènes semble l'imposer tout naturellement. M. S. ayant travaillé principalement sur un manuscrit singhalais pouvait à la rigueur se servir des caractères singhalais; si, comme je le suppose, des difficultés matérielles l'en empêchaient, la transcription en caractères latins s'offrait d'elle-même. La reproduction des sûtras en capitales romaines valait bien,

1. Cette condition n'existe pas pour cet ouvrage seulement; elle existe aussi pour les ouvrages philosophiques; on peut dire qu'elle est générale pour tous les traités de doctrine; — le texte, toujours appelé sûtra, est découpé en sentences brèves et concises, accompagnées chacune d'un commentaire plus ou moins développé.

Digitized by Google

il me semble, celle que M. S. nous donne en caractères devanâgaris et était plus naturelle.

Après le texte de chaque sûtra, reproduit, comme il vient d'être dit, en devanâgari, vient le commentaire reproduit intégralement en transcription romaine. Ainsi la majeure partie des textes pâlis publiés dans ce volume sont en transcription européenne; la partie qui est reproduite en devanâgari n'en est qu'une très-faible portion; cette circonstance nous semble venir à l'appui des observations que nous avons présentées sur l'emploi du Devanâgari.

A la suite du commentaire vient la traduction française du texte ou sûtra, traduction très-bien faite, très-soignée, très-complète, rétablissant les sous-entendus principalement à l'aide des indications du commentaire, et accompagnée de quelques exemples empruntés à ce même commentaire. Les exemples traduits par M. S. ne sont qu'une minime partie de ceux que fournit le commentaire; la plupart sont restés non traduits.

Enfin, après la traduction, M. S. ajoute une note si elle lui semble motivée par une particularité des textes ou par une divergence d'interprétation. Ces notes risquaient d'être longues et nombreuses et de grossir considérablement le volume; M. S. les a réduites le plus possible; il s'est dispensé d'en mettre pour un grand nombre de sûtras, tandis que pour plusieurs, il est entré dans une discussion approfondie.

Il ne nous appartient pas de juger la grammaire de Kaccâyana, d'en critiquer le plan et le système. C'est d'ailleurs la tâche de M. S. Le titre du volume le laisse entrevoir; l'auteur lui-même exprime, dans son « avertissement » le dessein formel d'étudier d'un point de vue critique l'ouvrage important qu'il vient de publier; et ses notes donnent déjà un avant-goût de ce travail. Ses remarques judicieuses sur certaines contradictions ou répétitions, sur des déplacements probables et des erreurs anciennes, les rapprochements intéressants qu'il fait avec les grammaires sanskrites et les travaux ultérieurs sur la langue pâlie annoncent une grande connaissance de la matière et une préparation très-complète pour le travail nouveau qui doit être la suite et la 2e partie du présent ouvrage.

Cette publication a paru en même temps qu'une autre édition de la grammaire de Kaccâyana donnée en Asie par M. Mason. Nous regrettons de n'avoir pas eu le moyen de rendre compte simultanément de ces deux ouvrages, les premiers qui fassent connaître dans son entier l'œuvre de Kaccâyana. Jusqu'alors on n'en avait publié que des fragments dus à M. Kuhn de Halle, et surtout à M. d'Alwis, de Colombo (Ceylan) qui peut être considéré comme le véritable initiateur des études sur Kaccâyana. Du reste, il faut rendre à M. Mason, qui vient de publier l'édition asiatique de Kaccâyana, la justice qu'il a été le premier à signaler l'existence de cet ouvrage qu'on croyait perdu. Grimblot avait pu en rapporter un exemplaire complet (texte et commentaire) qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, mais qui, à cause de l'état de dégradation de deux feuilles illisibles ne pouvait servir de base à une publication complète. Heureusement l'acquisition récente, faite par la Bibliothèque, de plusieurs exemplaires provenant

Digitized by Google

de Siam, exemplaires incohérents, incomplets, mais reproduisant la totalité de l'ouvrage, a permis de combler cette lacune. Voilà comment M. S. a pu nous donner intégralement cette œuvre du grammairien pâli que Turnour croyait perdue, qu'il fut longtemps difficile de se procurer, dont beaucoup d'obstacles semblaient gêner la publication même en Orient, et qui jusqu'à présent n'avait pu être offerte au public qu'en spécimens.

Je n'ai été frappé d'aucun défaut grave en lisant le travail de M. S. et je ne le chicanerai pas sur des minuties; cependant je ne puis taire l'étonnement que m'a causé la traduction du mot Brahmâ dont les formes sont données Nâma-kappa, III, 29-38 (p. 95-98). Ce mot ne peut être que le nom du dieu Brahmâ; quant au nom des Brâhmanes écrit tantôt Brâhmana, tantôt (plus souvent quoique moins régulièrement) Brahm*a*na par *a* bref, il suit la déclinaison régulière et fait au génitif singulier, par exemple : Brahm*a*nassa, tandis que Brahmâ fait Brahmuno, bien qu'il puisse faire aussi Brahmassa. Une note ne nous eût pas paru déplacée au sûtra 38. Tout considéré, la publication de M. S. nous a fait l'impression d'un travail très-soigné et très-heureusement réussi.

Nous terminerons ce compte-rendu par une réflexion. Cette grammaire indigène reproduite en français sous une forme aussi acceptable que possible, et élucidée par quelques remarques, rend-elle inutile la publication d'une grammaire pâlie à l'européenne, plus ou moins rattachée comme celle de Clough aux travaux originaux? Quels que puissent être les éclaircissements complémentaires que nous réserve M. S., nous croyons pouvoir dès à présent répondre négativement. A la vérité on pourrait dire à l'encontre que le pâli, seul et en lui-même, est, pour ainsi dire inaccessible; qu'on ne peut l'aborder qu'à la condition d'avoir passé par le sanskrit, et que, une préparation pareille permettant d'étudier directement Kaccâyana, qui sans cela serait inintelligible, il n'est pas nécessaire de le soumettre aux exigences de la méthode européenne. Ces considérations rendent certainement la nécessité moins évidente; néanmoins les travaux les plus clairs et les plus savants dont Kaccâyana pourra être l'objet laisseront toujours place à un exposé de la grammaire pâlie, dans lequel dominerait la méthode européenne, et où l'on conserverait autant que possible, en le subordonnant, le plan et le système de l'auteur indien.

L. Feer.

---

155. — **Das natürliche System der Sprachlaute und sein Verhaeltnis zu den wichtigsten Cultursprachen,** mit besonderer Rücksicht auf deutsche Grammatik und Orthographie. Von Dr H. B. Rumpelt, Privatdocent an der Universität zu Breslau. Halle, Verlag der Buchhandlung des Waisenhauses. 1869. In-8°, xij-228 p. avec 1 pl. impr. et 4 pl. lithogr. — Prix: 8 fr.

Romanische Studien herausgegeben von Eduard Bœhmer. Heft 2. Halle. 1872. Ed. Bœhmer : de sonis grammaticis accuratius distinguendis et notandis (p. 295 à 301).

Des peuples indo-européens, les Indous ont seuls vivement senti le besoin de compléter l'étude de la grammaire par des observations approfondies sur la

Digitized by Google

nature physique et physiologique des sons du langage. Aussi n'existe-t-il en Europe aucun ouvrage de nature analogue qui pour la précision et la sûreté puisse être comparé au *prâtiçâkhya* du Rigvéda par exemple. Les Grecs étaient parvenus à distinguer les consonnes et les voyelles; parmi les consonnes les muettes et les non-muettes; parmi les muettes les labiales, les dentales, et les palatales (κ γ χ), les ténues (fortes), les moyennes (douces) et les δασέα (aspirées); mais bien que doués d'un esprit plus scientifique et plus philosophique que les Indous ils leur restèrent bien inférieurs. Les Indous seuls allèrent au delà de l'étude des lettres isolées, approfondirent la question de la durée des voyelles et *des consonnes*, ordonnèrent scientifiquement leur alphabet, et pour tout résumer constituèrent l'admirable écriture appelée *dêvanâgarî*, qui note par des signes différents toutes les nuances de la prononciation, et reproduit toutes les modifications, liaisons, syncopes, contractions, que subissent par l'effet de leur contact mutuel les mots du langage parlé. Auprès de ce système l'orthographe italienne ou espagnole paraît grossière, et pourtant elle est d'une rare perfection auprès de l'orthographe allemande et surtout de l'orthographe française ou anglaise.

Lorsque la découverte du sanskrit et le parti qu'en tira Bopp marquèrent l'avènement irrévocable de la méthode et de la science linguistiques modernes, le profit que l'Occident recueillit des travaux grammaticaux de l'Inde ne fut pas seulement d'apprendre à connaître avec précision en quoi consistent une racine et un suffixe, un thème et une désinence casuelle ou verbale. Bopp et ses disciples puisèrent dans les habitudes de langage des Indous, dans la précision mathématique et même mécanique de leurs formules, dans l'usage continuel d'un alphabet sans défaut, une rigueur en matière phonétique que n'avaient soupçonnée ni les grammairiens des siècles antérieurs ni l'autre grand fondateur de la linguistique, Grimm. Mais en même temps que la partie historique de la linguistique devenait de plus en plus une science exacte, qu'elle atteignait dans le *Compendium* de Schleicher à une perfection merveilleuse, les successeurs de Bopp négligeaient l'étude des sons pris en eux-mêmes. Schleicher, curieux de sciences naturelles et auteur de travaux originaux sur des langues vivantes, ne put négliger la phonétique descriptive; mais il ne fit profiter le public des notions qu'il avait acquises que d'une manière assez indirecte. M. Max Müller le premier sentit la nécessité d'une vulgarisation directe des connaissances phonétiques, et il y consacra la 3e de ses Nouvelles leçons sur la science du langage, qu'on peut lire en français dans la traduction de MM. Harris et G. Perrot. C'est que M. Müller était avant tout un indianiste. M. Corssen n'avait pu manquer de faire entrer des considérations physiologiques dans son grand ouvrage sur la *prononciation* du latin, mais on chercherait en vain un ouvrage analogue sur le grec, à plus forte raison sur les autres langues de la famille. M. Diez, dans la grammaire des langues romanes, fournit à ses lecteurs une bonne somme de notions indispensables. Mais ni M. Max Müller, ni M. Corssen, ni M. Diez n'ont fait *avancer* la phonétique descriptive en relevant les erreurs qu'avaient commises, pour avoir travaillé à part, des savants purement physiologistes; et

Digitized by Google

bien que cette science soit facile à acquérir sans notions physiologiques spéciales, et que la plupart des observations à faire soient d'une rare simplicité, on peut dire que les linguistes l'ont jusqu'ici abandonnée aux physiologistes; elle commence pourtant à être, et doit devenir de plus en plus, l'un des fondements de la phonétique historique, à laquelle elle est dans le rapport de la géographie à l'histoire. On ne peut pas plus se faire une idée nette du développement des formes grammaticales sans connaître les organes de la voix, que du développement des nations sans savoir où sont les montagnes et les mers. Comment se fait-il par exemple que les groupes μπ, ντ, γκ, que les anciens Grecs prononçaient *mp*, *nt*, *ṅk*, aient pris chez les Grecs modernes le son *mb*, *nd*, *ṅg?* C'est que dans *p*, *t*, *k* la bouche est fermée, les cordes vocales écartées l'une de l'autre, le nez fermé par le voile du palais; dans *b*, *d*, *g* la bouche fermée, les cordes en contact, le nez fermé; dans *m*, *n*, *ṅ* la bouche fermée, les cordes en contact, le nez ouvert par l'abaissement du voile. Pour prononcer *mp*, *nt*, *ṅk* il faut entre les deux sons consécutifs relever le voile et écarter les cordes; pour *mb*, *nd*, *ṅg* on relève seulement le voile, et on ne fait qu'un mouvement pour deux. Si donc à *mp*, etc., on substitue *mb*, etc., on économise un mouvement : il y a *syncope du mouvement des cordes vocales*, comme quand nous disons *vlà* pour *voilà* il y a *syncope des lettres* oi. — Voilà une explication bien simple; pourtant il pouvait paraître d'abord étrange que les Grecs, qui ont supprimé partout les sons *b*, *d*, *g*, les eussent introduits là où ils n'existaient pas[1].

On excusera ces longs préliminaires si l'on songe combien l'importance de la phonétique descriptive est méconnue. Il importe surtout aux linguistes français, moins nombreux que les linguistes allemands, de se tenir en garde contre une négligence fâcheuse; ils ont à compenser, par leur promptitude à se mettre au courant de toutes les branches de leur science, le désavantage du nombre. Ils peuvent consulter en toute confiance les *Grundzüge der Physiologie und Systematik der Sprachlaute* de M. Brücke, Wien, 1856, vij-134 p. in-8° avec 1 planche, ou l'ouvrage de M. Rumpelt. Ils acquerront là une idée nette des sons, qui sont les vrais éléments du langage; ils en connaîtront non-seulement le nom, le signe, mais la définition, l'*essence*. Alors ils pourront, suivant le précepte de Pascal, « substituer toujours mentalement les définitions à la place des définis, pour ne » pas se tromper par l'équivoque des termes que les définitions ont restreints. »

La plupart des savants qui depuis le commencement du siècle ont étudié la voix humaine sont des physiologistes : ainsi Chladni, J. de Müller, Czermak,

1. On sait que dans les mots étrangers (noms propres, etc.) les Grecs marquent les sons *b*, *d*, *g*, qui n'ont plus de signe dans leur alphabet, par les groupes μπ, ντ, γκ : Μπέργερ = *Berger*, Γκέτης = *Gœthe*. Il ne faut pas voir là, comme MM. Brücke et Rumpelt, une invention de leur génie ou une erreur de leur oreille : ils ont recouru à ces signes complexes parce qu'ils les trouvaient déjà employés dans leur langue. Dans les mots nationaux, il est vrai, la nasale se prononce, et dans les mots étrangers elle disparaît : cela est sans importance. Les Italiens écrivent *giuoco* sans prononcer l'*i*, or la notation *gi* est empruntée aux mots comme *gibbio* où l'*i* se prononce. Il en est de même dans le français *geai* comparé à *gendre*; pourtant les Français pouvaient se dispenser de cet artifice en écrivant *jai*.

Digitized by Google

M. Brücke, M. Helmholtz. M. Rumpelt au contraire est un linguiste, auteur d'une grammaire allemande; il a pris pour base de son ouvrage le livre de M. Brücke, s'en est approprié les résultats essentiels, et grâce à son savoir philologique a rectifié certaines erreurs. Ainsi il établit contre M. B. que les sons mouillés romans *ll* et *gn* sont simples, et non composés d'une consonne *l* ou *n* et d'un *i* consonne. C'est un point important, qui permet de comprendre pourquoi les Romans ont imaginé les notations bizarres *gli*, *ll*, *lh* et *gn*, *nn* ou *ñ*, *nh*, au lieu de *li* et *ni*. Par là aussi le lecteur est mis en garde contre les explications comme celle que présente M. Diez dans sa grammaire romane sur le passage du latin *flamma* à l'ital. *fiamma;* l'intermédiaire aurait été *fliamma*. Or si beaucoup de dialectes romans, dans des mots analogues, mouillent le *l*, il n'en est aucun qui y ajoute un *i;* les formes normandes comme *bliond*, *gliand*, messines comme *plien*, *plionge*, citées plus loin par M. Diez, sont suspectes de n'être que des représentations *approximatives* des formes réelles. Le son *ll*, inconnu aujourd'hui aux Français du Nord qui le remplacent par un *i* consonne, a probablement été méconnu par les auteurs où M. Diez a puisé. — Je puis encore signaler les pages consacrées aux difficiles problèmes des fortes et des douces (§ 2, 6 à 11) et des aspirées (§ 21), aux semi-voyelles *l* et *r* (§ 2), enfin séparées des spirantes [1]; et avant tout l'introduction, où l'auteur expose de la manière la plus lucide la différence qui existe en grammaire entre les trois points de vue *phonétique*, *étymologique* et *graphique*, tout en montrant à quelles erreurs et à quels non-sens on aboutit trop souvent pour les avoir confondus [2].

Il y a dans le livre de M. Rumpelt beaucoup d'autres bonnes choses, mais pour ne pas allonger outre mesure cet article je signalerai seulement quelques points où ses idées me paraissent pouvoir être rectifiées. P. 13. Le groupe des liquides ne serait qu'une réunion artificielle de deux groupes entièrement distincts, les semi-voyelles et les nasales. Mais dans les semi-voyelles *l* et *r* il y a clôture de la bouche avec échappement de l'air par les côtés, dans *n* et *m* clôture avec échappement par derrière (à travers le nez) : de là une analogie réelle. — P. 20 et 21. Il est regrettable que M. R. ait conservé les termes de *gutturales* et de *dentales*, l'un et l'autre impropres, et qui sont dans le langage grammatical une source de confusions continuelles. Les prétendues gutturales *k*, *g*, etc. sont for-

---

1. M. Brücke et la plupart des auteurs considèrent *l* comme une fricative, c'est-à-dire qu'ils la comparent à *s*, *f*, etc. Mais les Indous distinguent soigneusement les semi-voyelles *y*, *r*, *l*, *v*, qu'ils appellent *antaḥsthâs* ou intermédiaires [entre les muettes et les spirantes] des fricatives qu'ils appellent *ûshmâṇas* ou spirantes. Dans les muettes, disent-ils, il y a contact ou touche, *spṛshṭam*, dans les semi-voyelles touche légère ou maltouche, *ishatspṛshṭam* ou *duḥspṛshṭam*, dans les spirantes la bouche est ouverte comme pour les voyelles, *vivṛta*. Jusqu'ici on n'a pas tenu compte des textes indiens, et M. R. lui-même confond *y* et *v* avec les spirantes. Il y a là une question délicate, dont la solution pourra produire des changements importants dans la science phonétique. Quiconque en pareille matière est en contradiction avec les Indous, *surtout s'il n'a pas discuté leur théorie*, est *a priori* suspect d'erreur.

2. Ainsi Grimm trouve que dans le mot *Schrift* il y a huit sons; un de ses disciples, que M. R. ne nomme pas, découvre dans le groupe *ck* « eine achtfache Consonanz. »

Digitized by Google

mées par la racine de la langue et le palais, non par la gorge; et de toutes les consonnes indo-européennes le *h* seul peut être appelé guttural. Le nom de *dentales* convient aux lettres *t*, *d*, *n*, *l*, quoique le nom d'*alvéolaires* soit plus exact, mais il est inadmissible qu'on l'étende, comme M. R., aux cérébrales par exemple. La lecture du *prâtiçâkhya* n'a malheureusement pas été faite jusqu'ici, si je ne me trompe, par les auteurs de phonétiques descriptives; et les classifications indiennes qu'on reproduit sans les contrôler proviennent toutes, par l'intermédiaire de M. Brücke, des glosses sur *Pâṇini* publiées par M. Bœhtlingk. On voit là (p. 2 sq.) que les sons *a*, *k*, *g*, *h*, etc. ont pour organe la gorge, *kaṇṭhas;* mais (p. 3) les altérations des sifflantes devant *k* et *kh* (*χka*, *χkha*) ont pour organe la racine de la langue, *jihvâmûlam*. Pourquoi cette contradiction? c'est que les sons *χka*, *χkha* s'appellent *jihvâmûlîyau*, et que leur nom même a mis en garde contre une attribution absurde. Au contraire, du *k*, etc. on a fait des gutturales, parce que l'*a* est guttural au sens propre, et qu'on obtient ainsi une série régulière comprenant des muettes et une voyelle; en effet les cinq voyelles *a i ṛ ḷ u* sont attribuées par le même texte aux cinq ordres de muettes. C'est donc à la recherche d'une symétrie artificielle que nous devons la classification reproduite par M. Brücke. Si au lieu du commentateur de *Pâṇini* nous consultons le *ṛgvêdaprâtiçâkhya*, dont l'autorité est bien supérieure, cette symétrie disparaît, et voici ce que nous trouvons (1, 18 Müll., 8 Regn.): l'*a* (et aussi le *h*) est *kaṇṭhya* (guttural, faucal), suivant quelques-uns le *h* est même *urasya* (pectoral). La série du *k* et les voyelles *ṛ*, *ḷ* sont *jihvâmûlîya* (de la racine de la langue). Le commentateur de *Pâṇini* attribue pour organe aux lettres de la série du *t* les dents, *dantâs;* le *prâtiçâkhya*, plus précis, les appelle *dantamûlîya*, formées par la *racine* des dents. On ne saurait donc trop engager les phonéticiens à se méfier des idées reçues jusqu'ici sur la phonétique indienne, et à recourir directement au *prâtiçâkhya*, aujourd'hui accessible à tous, en français dans M. Ad. Regnier, en allemand dans M. Max Müller. — P. 36, n° 11. M. R. compte 20 voyelles; il en oublie deux qui sont importantes, l'*â* français et l'*a* anglais de *wall*. — P. 46. La distinction entre les diphthongues vraies (*ai*, *au*, etc.) et les demi-diphthongues (*ao*, etc.) paraît gratuite. — P. 52, identification erronée des voyelles sanskrites suivies du son *anusvâra* avec nos voyelles nasales française. Voir dans les Mémoires de la société de linguistique de Paris, t. 2, fasc. 1, un lumineux article de M. Bergaigne actuellement sous presse. — P. 54. Le *r* sanskrit est-il dental ou cérébral? *Pâṇini* ou du moins son commentateur le fait cérébral (p. 3); le *ṛgvêdaprâtiçâkhya* (1, 20 Müll., 10 R.) dit que comme *t*, *s*, *l*, etc., il est formé par la racine des dents (*dantamûlîya*) mais que quelques-uns le qualifient de *vartsya* (formé par le bourrelet charnu qui est au-dessus de la racine des dents). Le *taittirîyaprâtiçâkhya* publié par M. Whitney, 2, 41, dit qu'il se forme en arrière de la racine des dents. — P. 79. La chuintante *š* (*ch* franç., *sch* allem.) est considérée comme un *s* cérébral et notée en conséquence par un *s* avec point souscrit; pourtant p. 85 M. R. reconnaît que notre *š* occidental n'est pas vraiment cérébral. La même confusion faite en sens inverse par les linguistes de l'école histo-

Digitized by Google

rique a donné lieu à la transcription du *s* cérébral sanskrit par š. Il faut évidemment retourner les choses, et transcrire la chuintante alvéolaire par š comme dans les langues slaves, la sifflante sanskrite par *s* avec point souscrit, conformément à l'usage suivi pour les autres cérébrales. Si cette dernière était chuintante, ce que rien ne nous autorise à supposer, il faudrait suivre l'exemple de M. Lepsius et employer à la fois le signe ˇ du chuintement et le point souscrit; mais en attendant que cette question soit vidée, le *sh* sanskrit ne nous est connu que comme *cérébral* et ne doit être marqué que comme tel. — Quant à l'essence du chuintement, M. R. paraît avoir raison de soupçonner qu'elle consiste dans l'échappement *latéral* d'une partie de l'air (p. 85). — P. 89. M. R. prétend que pour *agneau*, *fouillé* nous prononçons à peu près *ayeau*, *fouyé*. Cela est vrai pour le second mot, car le *ll* est devenu *y* dans tout le Nord de la France; mais le *gn* n'a pas été attaqué. — P. 102. M. R. croit que notre *y* dans *Mayence* par exemple n'est pas un pur *i* consonne, et que l'*i* consonne manque aux langues romanes : je pense qu'il y a là une pure illusion, et que le *y* de *yeux* est absolument identique au *j* de *Jahr* ou *Joch*. — § 20, p. 108 sqq. : durée des consonnes. M. R. considère les consonnes simples comme brèves, les doubles comme longues, et suit en cela le précédent de M. Brücke. On arrive à des idées bien plus nettes en se représentant chacun des deux *p* de *ap-pa* p. ex. comme une lettre distincte; le premier subsiste seul dans *ap-ma*, le second dans *a-pa* ou *am-pa*. Voir Max Müller, Nouv. leç. tr. p. 179-180. — Enfin le système de transcription en caractères entièrement nouveaux proposé par M. R. d'après M. Brücke exige trop et donne trop peu. On ne peut songer sérieusement, au temps où nous sommes, à introduire une transcription universelle fondée sur une autre base que l'alphabet latin; la transcription de M. R. n'a donc aucune chance de réussir au point de vue pratique. On pourrait songer seulement à constituer sur des principes nouveaux un système de notation rigoureusement scientifique (et d'un usage *exclusivement* scientifique) susceptible d'une précision indéfinie et pour lequel il faudrait renoncer aux classifications un peu empiriques d'où sont partis MM. Brücke et Rumpelt. Ainsi, pour être vraiment utile, il faut non pas un signe pour l'*a* bref et un signe pour l'*a* long, mais un signe unique pour l'*a*, de longueur variable et prenant dans chaque cas des longueurs *proportionnelles* à la durée de la voyelle parlée. De même il ne suffit pas d'avoir un signe pour le *k* vélaire de *cou* et un autre pour le *k* palatal de *qui* : il faut qu'on ait un signe unique, et que l'un des éléments de ce signe puisse varier par quantité indéfiniment petites, entre deux limites extrêmes, pour marquer toutes les nuances de son intermédiaires. Jusqu'à ce qu'on en vienne là, aucune transcription, même pour l'usage de la science, ne vaudra l'excellent système terre à terre proposé par M. Lepsius dans le Standard alphabet.

Je n'ai pas parlé encore des idées de M. R. sur l'orthographe allemande, qui n'ont pour nous qu'un intérêt secondaire. Il suffira de dire que la principale réforme qu'il propose, celle dont toutes les autres ne sont que des corollaires, consiste à représenter le *s* dur (*bestes*) par un *s* ordinaire, et *s* doux (*sind*, *Rück-*

Digitized by Google

sicht) par le *s* allongé semblable à un *f* sans barre : cette réforme, appliquée dans tout le courant du livre, permet de supprimer le signe *sz* : ainsi M. R. écrit *heisen*, *lassen*, avec un *s* ou deux suivant que la voyelle précédente est brève ou longue.

Je ne dirai qu'un mot de M. Bœhmer, qui grâce à une concision rare a réussi à condenser en 7 pages in-8°, à l'usage des romanistes, toutes les notions élémentaires de phonétique descriptive. Son article ne peut manquer de les vulgariser, et il faut rendre hommage à la louable intention de M. Bœhmer. Toutefois il y a bien des détails à reprendre, et les débutants feront bien de s'adresser à un auteur moins avare d'explications, et d'une compétence plus directe. M. B. a le bon esprit de proscrire le nom de *gutturales;* sa division des dentales en *interdentales* (*ch*, *j* français) et *linguales* (*t*, *s*, *th* anglais, etc.) est mauvaise, car les chuintantes *ch*, *j* n'ont rien d'interdental, et sont tout aussi linguales que les autres. Il prend nos voyelles nasales pour des voyelles suivies de *ng* allemand, et veut qu'on prononce *bra-ng-card* et *pi-ng-cer;* il passe entièrement sous silence le son *u* consonne (*w* anglais) qui existe en français dans *oui*, etc.; on chercherait vainement dans sa « tabula in usum studiorum Romanicorum composita » les sons éminemment romans *l* et *n* mouillés. Il est regrettable que M. B. ait cru devoir appliquer sans plus ample examen, dans le même numéro de ses *Studien*, une transcription de la prononciation française souvent fondée sur des idées purement subjectives. Il n'en serait pas moins à souhaiter que la moyenne des romanistes eût des connaissances phonétiques aussi étendues que M. Bœhmer.

Louis HAVET.

---

156. — **Kudrun**, herausgegeben und erklärt von Ernst MARTIN. Halle, Buchhandlung des Waisenhauses, 1872. In-8°, lij-386 p. (Germanistische Handbibliothek, Bd. II).

En annonçant le premier volume de la *Bibliothèque* dirigée par M. Zacher (voy. *Rev. crit.* 1870, art. 13), nous avons fait connaître le but, l'esprit et le caractère de cette entreprise; nous renvoyons nos lecteurs à cette appréciation, qui s'applique aussi bien à la *Kudrun* de M. Martin qu'au *Walther* de M. Wilmanns. Nous retrouvons ici le même soin, la même disposition intelligente, le même commentaire instructif, abondant sans prolixité et éclairant le texte sous tous ses aspects. Le texte lui-même n'offrait pas matière à un grand travail critique : *Kudrun* est conservé dans un seul manuscrit des premières années du XVIe siècle, et la critique conjecturale, seule possible en ce cas, a déjà été appliquée à ce poème par Haupt, Müllenhoff, Bartsch, Conrad Hofmann, et d'autres (p. ex. par M. Martin lui-même dans une dissertation spéciale) : en adoptant les bonnes corrections de chacun de ses prédécesseurs, M. M. n'a pas cru devoir mentionner spécialement leurs noms, en sorte qu'on ne voit pas au juste celles qui lui appartiennent en propre.

L'*Introduction* comprend les chapitres suivants. I. *Manuscrit, éditions*, etc. —

Digitized by Google

II. *La forme métrique*. Après les études spéciales faites sur ce point par MM. Max Rieger et Bartsch, M. M. l'a examiné de nouveau en détail et a proposé parfois des explications nouvelles. — III. *La formation du poème*. M. Martin appartient à l'école de Lachmann; il est de ceux qui défendent encore la théorie des chansons isolées, qu'on aurait cousues ensemble et reliées par des interpolations pour en faire des poèmes épiques (voy. *Rev. crit.* 1866, t. II, p. 183 ss.); cette théorie, avec des modifications particulières — il s'agit ici de strophes authentiques plutôt que de chansons primitives — a été appliquée à *Kudrun* par M. Müllenhoff, dont l'édition ne comprend qu'environ le quart du texte. Que le poème, au point de vue esthétique, gagne à cette réduction, c'est ce que croiront facilement ceux qui connaissent la manière prolixe et molle de la plupart des poèmes allemands du XIIIe siècle; mais qu'on puisse la prouver scientifiquement, c'est une autre affaire. Elle repose, comme tout le système de Lachmann, sur une confusion entre la tradition elle-même et les poèmes qu'elle a inspirés; pour croire que les parties admises par Müllenhoff comme authentiques aient jamais été des chansons populaires, il faut fermer les yeux à l'évidence. Cela ne veut pas dire que le texte de *Kudrun* qui nous est parvenu n'ait pas subi quelques interpolations, mais elles sont bien plus extérieures et moins considérables. M. M. a reproduit le ms. tout entier; mais en employant une grande partie de son introduction et de son commentaire à justifier les exclusions de Müllenhoff, il nous semble avoir manqué le véritable but d'une édition de ce genre et avoir dépensé à une tâche aussi ingrate qu'inutile beaucoup d'efforts et de subtilité. Au reste, nous nous demandons si, en défendant aussi courageusement la théorie du maître, M. M. est arrivé à se convaincre lui-même pleinement. — IV. *La tradition*. Dans ce chapitre intéressant, M. M. refuse d'admettre les indices qu'on a récemment signalés de l'existence encore populaire aujourd'hui de cette tradition; il semble y mettre une certaine mauvaise volonté qui ne nous paraît pas justifiée. De pareils rapprochements sont curieux et doivent être bien venus.

---

157. — **Histoire nationale de la littérature française** par Emile CHASLES. Origines. Paris, Ducrocq. 1870. vj-449 p. — Prix : 4 fr.

Nous sommes singulièrement en retard avec le livre de M. Chasles. Il a eu le malheur de paraître au moment de la guerre, et c'est sans doute à cette funeste coïncidence qu'il faut attribuer le peu de sensation qu'il a produit. En effet, malgré des défauts trop visibles, ce livre nous semble de nature à obtenir un succès que l'auteur a évidemment cherché, — trop cherché. Les questions difficiles et complexes qui composent nos *Origines* littéraires n'ont guère en elles, si elles sont abordées sérieusement et sincèrement discutées, de quoi amuser le public; quand on veut atteindre ce but à tout prix, il faut se placer au-dessus et en dehors des faits, et ne les considérer que comme des prétextes à théories *larges* et à phrases spirituelles. Dès lors il n'importe pas énormément d'en avoir une

Digitized by Google

connaissance un peu plus ou un peu moins exacte et complète : des lectures rapides d'ouvrages de seconde main[1], des notes prises à la hâte, des dates groupées habilement, voilà les matériaux qui suffisent. Il est difficile de juger équitablement des livres ainsi composés; il y aurait du ridicule à discuter minutieusement, avec un auteur qui abandonnerait bien vite la partie en souriant, chacune des assertions hardiment lancées qui composent l'ouvrage, — et d'autre part il semble qu'on ait droit de réclamer contre un jugement sommaire qui se dispense de donner ses preuves. Nous pensons cependant que M. Chasles acceptera la déclaration d'incompétence que nous tirons de la différence absolue des points de vue. Il a exprimé sur la critique des idées qui nous montrent par avance que notre jugement ne peut guère lui être utile : « Pour peu qu'un écrivain, dit-» il à la page 429, aborde les travaux d'érudition, il croit devoir se montrer » méticuleux envers tous les écrivains quelque peu artistes ou philosophes; il » taxe gravement d'incertitude les études morales; il appelle ambitieuses toutes » les vues des esprits généralisateurs; rabaisse toute idée neuve, délicate et » philosophique sur les causes des événements ou sur leurs rapports. Il y a une » petite phrase que les pédants emploient et qui les console de leur stérilité : « il » est ingénieux, » disent-ils à propos d'un esprit original. Au moyen de ces trois » mots le premier venu met en suspicion le noble et large effort de la synthèse » historique. Il faut, selon nous, aller tout droit au vrai, par la liberté de la » pensée aussi bien que par la patience de l'observation. » Le malheur est qu'il n'est pas si facile que le croit M. Ch. d'« aller tout droit au vrai. » La route est dure, inégale et semée d'obstacles. Quant aux reproches adressés par l'auteur à la critique érudite, il est clair qu'ils portent sur un malentendu, mais sur un malentendu qui n'est pas assez naïf pour se dissiper si on le signale. La critique n'a nulle antipathie contre les écrivains *artistes* ou *philosophes*, les *esprits généralisateurs*, les *idées neuves*, *délicates*, etc. Elle prétend seulement qu'on ne peut comprendre que ce qu'on connaît et généraliser que sur des faits particuliers bien établis, bien appréciés et bien classés. Elle a cette singulière exigence de vouloir qu'on vérifie les chiffres avant de présenter les sommes, et elle soutient qu'une addition dont les éléments sont des nombres imaginaires risque de ne pas avoir beaucoup de réalité. Ajoutons que le talent de faire les additions est à la portée de peu de gens, et qu'un érudit médiocre rend infiniment plus de services à la science qu'un *généralisateur* sans génie.

Les *Origines* se divisent en six chapitres : *le Génie gaulois*, — *les Gallo-Romains*,

---

1. M. Ch. a fait une longue note sur ses sources. On y remarque, outre un certain nombre d'ouvrages modernes, « la collection des auteurs de l'antiquité, source admirable » de renseignements divers; » l'auteur ajoute : « Nous croyons à peine nécessaire de dire » que la lecture des ouvrages originaux et des traductions complètes fournit mille détails » importants. La traduction de Grégoire de Tours est, en ce genre, une mine précieuse. » — Au reste, on chercherait vainement dans tout l'ouvrage un renvoi à un passage spécial ou une preuve à l'appui d'assertions parfois bien hasardées. — Il va sans dire que les méprises de détail sont nombreuses; mais l'ouvrage de M. Ch. est destiné à un public qui ne s'inquiète guère de ces petites inexactitudes.

Digitized by Google

— *le Cinquième siècle et l'Invasion*, — *les Gallo-Francs*, — *la France carlovingienne*, — *les Gallo-Bretons*. Autant qu'on peut en juger, l'idée-mère du livre est celle de la persistance du génie gaulois[1]. M. Ch. ne définit guère ce génie; il s'attache un grand nombre de fois à en relever les contradictions, et il nous fait toujours espérer une explication et une conciliation supérieure que nous avons vainement cherchée. Il rattache les *Gallo-Bretons* et leur littérature aux Gaulois et à leur génie, et nous sert à ce sujet une bien étrange *farrago* des récits de l'antiquité, des poésies bardiques, des romans de la Table-Ronde et des imaginations des auteurs modernes. — Ce qui concerne la littérature latine et chrétienne n'a rien de neuf, sauf un grand nombre de citations, qui forment la partie la plus intéressante du livre, bien que ces pages détachées du contexte et traduites parfois d'une façon fort discutable donnent souvent une idée assez peu juste des ouvrages dont elles sont tirées. — Sur les Germains, il n'y a à peu près rien. — En somme, on trouve dans ce livre des idées nombreuses, dont quelques-unes ne manquent ni de portée ni de nouveauté, une lecture étendue, un art incontestable de choisir et de disposer les faits, mais rien qui ressemble à une histoire. Il est probable que le fond du livre est un cours, professé tout à fait dans les formes à la mode : des leçons isolées, composées chacune pour elle-même, des citations amusantes heureusement amenées, de l'esprit, de l'imprévu, une actualité aussi vive que possible donnée aux choses les plus lointaines, et la suppression de toute recherche, de tout travail ennuyeux, de toute discussion. La forme est dans le même genre, brillante, variée, souvent heureuse, mais fatigante à l'excès, au moins dans le livre. Ces formules interrogatives, exclamatives, ironiques, etc., deviennent, à ce qu'il nous semble, intolérables. La manie de mettre tout en tableau, en action, finit par produire sur l'œil du lecteur l'impression agaçante et bariolée d'un kaleïdoscope. Voici un passage qui donne une idée de la manière de l'auteur, de son style, et du sans-façon avec lequel il interprète les faits[2]. Une de ses idées favorites est que les Gaulois ont *étonné* les Gréco-Romains : en voici un développement, qui, sous d'autres formes, revient à plusieurs reprises dans l'ouvrage; « L'étonnement de l'antiquité fut » sans fin, en présence de ces « insensés » qui croyaient à la vie future et qui » prodiguaient leur sang, leur poésie, leur or, leur esprit d'invention à travers la » vie réelle. En vérité, ils ont des arts! s'écriait-on; et de la fierté! assurait » Alexandre; et des tissus de lin trop beaux pour eux, murmurait Pline. Ils ont » la parole et l'épée! disait Caton; ils prétendent faire croire, dit César, à l'im- » mortalité de l'âme! C'est leur foi, ajoutait Lucain; à eux seuls appartient » le mystère des choses; lumière ou ténèbres! Ils sont absurdes et profonds, dit » l'aimable Lucien; ils m'ont appris, à moi, vétéran de la rhétorique, que la

1. « La France est gauloise, malgré son nom germanique et son organisation romaine. » Telle est la première phrase et l'inspiration constante de l'ouvrage.

2. Cette citation est tirée d'un article publié antérieurement par M. Ch. dans le *Journal officiel* et réimprimé dans ce volume.

Digitized by Google

» vraie force est dans la pensée, et que l'éloquence vient de l'âme. Ausone plus » tard versifie leurs *triades* sans y rien comprendre. Strabon raille leur simplicité, » les dédaigne, les admire, et conclut enfin que leur pays est destiné « provi- » dentiellement » à devenir le théâtre d'une grande civilisation. — Enfin le » dernier trait : — leur civilisation est toute faite ! disait Claude, à la grande » colère du sénat romain. »

S'il est vrai que les périodes gauloise et gallo-romaine aient laissé des trous dans le développement postérieur de notre génie et de notre littérature, il semble qu'on retrouve dans quelques-uns de nos livres les plus brillants *istud tropologicum genus ac figuratum limatisque plurifariam verbis eminentissimum* que Sidoine Apollinaire caractérisait si bien chez ses compatriotes et possédait si bien lui-même.

---

158. — **Der Troubadour Folquet de Lunel,** nach den Pariser Handschriften herausgegeben von Dr Franz Eichelkraut. Berlin, Weber. 1872. In-8°, 54 p. — Prix : 1 fr. 75.

L'impression que laisse l'examen de cette brochure est que les jeunes gens à qui les exigences d'un concours imposent la composition d'une thèse, devraient bien choisir pour sujet de leur premier travail l'étude d'une question quelconque, mais non pas l'édition d'un texte. Une dissertation, si faible, si pauvre en résultats qu'elle puisse être ne peut guère faire tort qu'à son auteur; l'édition, surtout l'édition *princeps* d'un ouvrage, lorsqu'elle reste au-dessous d'un certain degré de médiocrité, fait tort à la science. Et cela de plusieurs manières. Un texte mal copié, où des fautes dues à l'éditeur, prennent la place des formes correctes qu'offre le ms. peut tromper le lexicographe et introduire des barbarismes dans le Dictionnaire; et d'un autre côté, ces mêmes fautes, si elles viennent à être reconnues par le lecteur, sont naturellement attribuées par lui aux anciens copistes et lui font concevoir une idée très-fausse de la valeur des mss. Ces inconvénients ont d'autant plus de gravité qu'il s'agit d'une science moins cultivée. Dans les études provençales il n'y a pas, au moins présentement, à espérer de nouvelles éditions d'un texte une fois imprimé. Le premier éditeur occupe la place pour longtemps, et s'il a produit une édition par trop fautive il en résulte un réel dommage pour la science. Or tel est le cas de l'éditeur de Folquet de Lunel. Qu'il se soit produit sous sa plume un grand nombre de formes incorrectes, bien faites pour embrouiller le lexicographe et le grammairien, c'est ce que reconnaîtra de prime abord toute personne ayant une certaine connaissance du provençal; que son travail soit composé de manière à faire illusion aux plus savants critiques, c'est ce que montre d'une façon trop claire un article récemment publié sur cette brochure par un des plus habiles romanistes de l'Allemagne[1]. L'auteur de ce compte-rendu, dont l'intérêt est d'ailleurs assuré par un grand

1. Voy. les *Annonces de Gœttingue*, 1872, n° 29.

Digitized by Google

nombre d'observations judicieuses, a cru pouvoir se porter garant du soin apporté par l'éditeur à son travail, sans dissimuler toutefois qu'il n'y trouvait pas la preuve d'une connaissance suffisante de la langue. Et en effet, ce jugement semble justifié au premier abord. L'abondance avec laquelle l'éditeur disserte sur tout ce qui touche à Folquet de Lunel, produit une certaine illusion, alors même que les notions ainsi accumulées sont d'une parfaite banalité (ce qui est le cas par exemple de tout ce qui concerne la métrique), ou résultant d'une interprétation erronée de certains passages; et d'autre part le grand nombre de vers absolument inintelligibles que l'éditeur imprime dans ses notes comme étant la leçon textuelle des mss., donne à croire que le texte de Folquet de Lunel est fort corrompu, partant fort difficile à éditer correctement, et prédispose ainsi le lecteur à l'indulgence.

Le lecteur en effet, ne peut pas soupçonner jusqu'à quel point la légèreté et l'ignorance ont été poussées dans cette brochure. Il faut, pour s'en faire une idée, comparer le texte imprimé avec les mss. (au nombre de deux) qui l'ont fourni. Avec un éditeur qui saurait les premiers éléments de son métier, il pourrait être profitable de discuter des leçons douteuses, de contester des corrections intempestives. A l'égard de M. Eitelkraut, la critique ne doit pas s'élever aussi haut. Il suffira de prouver que cet éditeur ne sait pas lire les manuscrits et qu'il n'a pas apporté à l'exécution de sa copie le soin le plus vulgaire, celui qui consiste à se relire. Ce ne sera pas difficile. Prenons la pièce VI, consacrée à la louange de la Vierge. Les vers 6, 7 sont ainsi imprimés :

.....que d'ans mil a
No nasqueth homs, lo pogues, non dic guil.

M. E. qui de temps en temps signale comme obscurs certains vers souvent fort clairs, n'a rien dit de ceux-là, sinon que les deux derniers mots sont illisibles dans le ms., ce qui n'est pas. Pourtant il sait bien qu'il n'a pas compris, car, ainsi écrite, la phrase est incompréhensible. Le ms. porte non pas *non dic guil* mais *dir non guil*, qui est fort clair. — Les v. 9 et 10 également inintelligibles dans le texte imprimé, doivent être ainsi lus :

Si quon virtut natural el safil a
Oriental[1] plus qu'en autre safil,
Val mais midons qu'autra dompna gentila.

V. 24, *Suil*, lisez *vil*. —V. 27, *fragil, a*, lisez *fragila*.—Voici enfin qui donne la mesure de l'attention apportée à ce travail. Rencontrant dans Raynouard (*Lex. rom.* III, 327) deux vers tirés de cette pièce VI et ne les retrouvant pas dans sa copie, M. E. a supposé (p. 54) que Raynouard avait eu un ms. où la pièce se trouvait plus complète. Malheureusement pour M. E. cette explication séduisante doit être abandonnée. La pièce en question ne se trouve que dans le ms. fr. 856, et Raynouard ne l'a pas lue ailleurs. Seulement l'auteur du *Lexique*

1. Ms. *loriental*.

Digitized by Google

roman l'a lue tout entière, tandis que M. E. a omis un couplet (8 vers), le quatrième, qui commence ainsi :

Ges l'eranha tan prim no teih ni fila, *etc.*

Je pourrais m'arrêter. Citons pourtant encore un fait ou deux. Les pièces lyriques de Folquet de Lunel sont tirées des mss. fr. 856 et La Vallière 14 (maintenant fr. 22543). M. E. prétend avoir tiré le *Romans de mondana vida*, l'œuvre la plus importante que nous ayons de ce troubadour, du ms. La Vallière 139. Singulière attention? Le *Romans*, comme les pièces lyriques, se trouve dans le ms. La Vallière 14, seulement il est écrit au fol. 139[1]! — Ce n'est pas ici le lieu de relever toutes les bévues par lesquelles M. E. a réussi à rendre inintelligible en une infinité d'endroits un poème déjà corrompu en plus d'un passage dans l'unique ms. qu'on en possède : je ne puis cependant me dispenser de citer un ou deux échantillons du savoir faire de cet éditeur. V. 13, le ms. porte bien lisiblement *batutz;* M. E. lit *aunitz!* — V. 33-4 la leçon parfaitement claire du ms. est :

E covens o tot a laissar
A la mort.....

M. E. a d'abord lu *E covent o tor a laissar*, mauvaise lecture sous laquelle pourtant il n'était pas difficile de retrouver la bonne leçon[2], puis corrigé *E coven tot' ora laissar*. Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire? — V. 44 : *Adoncx pau nos recaliva*. M. E. ne dit point (comme il le fait souvent) que ce vers lui soit obscur. Pourtant *pau* qui signifie « paon » produit un effet bizarre. Aussi y a-t-il dans le ms. *pus* (la forme ordinaire de *plus* dans le ms. La Vallière). M. E. dont les connaissances paléographiques sont bornées, n'a pas su ce que signifiait le signe 9 placé auprès du *p*, de même que sa variante au v. 376 prouve qu'il ne sait pas ce que marque dans un ms. un point placé au-dessous d'une lettre.

La conclusion à tirer de ces remarques est celle que j'indiquais en commençant : non-seulement M. E. s'est fait, bien gratuitement, tort à lui-même; mais, ce qui est plus fâcheux, il a encore causé un préjudice réel à l'auteur qu'il a pensé éditer.

II.

---

1. De la nouvelle pagination, fol. cxl de l'ancienne.
2. Et en effet l'auteur du compte-rendu inséré dans les Annonces de Gœttingue l'a retrouvée.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 34 — **24 Août** — **1872**

Sommaire : 159. LENORMANT, Propagation de l'Alphabet phénicien. — 160. CHASSANG, Dictionnaire grec-français. — 161. MERGUET, Études de morphologie latine. — 162. DE TOURTOULON, Une Session des États de Languedoc. — 163. HOVELACQUE, Instructions pour l'étude élémentaire de la linguistique indo-européenne. — 164. MŒBIUS, Le vieux-norois. — 165. BRANDES, Courants principaux de la littérature du XIX° siècle.

159. — **Essai sur la Propagation de l'Alphabet Phénicien dans l'Ancien-Monde,** par Fr. LENORMANT, développement d'un mémoire couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, Maisonneuve et C°. 1872. In-8°. — Tome Ier, 1re livr., 192 p., 6 tableaux, 12 pl. — Prix : 12 fr. 50.

En 1866 l'Académie des inscriptions et belles-lettres couronnait un Mémoire présenté par M. Lenormant sur cette question : *Rechercher les plus anciennes formes de l'alphabet Phénicien; en suivre la propagation chez les divers peuples de l'Ancien Monde; caractériser les modifications que ces peuples y introduisirent afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal, et peut-être aussi quelquefois en le combinant avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques.* Le livre dont il est rendu compte dans cet article est le développement du Mémoire couronné par l'Académie, et resté inédit jusqu'à présent.

Pour fixer l'expression de sa pensée au moyen de signes matériels, l'homme a mis en œuvre deux procédés différents qu'on peut appliquer séparément ou ensemble : L'*Idéographisme* ou peinture des idées, le *Phonétisme* ou peinture des sons. On peut représenter les idées de deux manières : 1° directement, par reproduction des objets mêmes qu'on veut désigner, κυριολογικῶς κατὰ μίμησιν, selon l'expression de Clément d'Alexandrie; 2° symboliquement, par reproduction d'un objet matériel ou d'une figure convenue pour exprimer une idée abstraite. On peut de même représenter les sons de deux manières : 1° syllabiquement en figurant « par un seul signe la syllabe composée d'une articulation ou consonne, » muette par elle-même, et d'un son vocal qui sert de motion; » 2° alphabétiquement, en figurant par des signes distincts la consonne et la voyelle. « Par » une marche logique et conforme à la nature des choses, ainsi qu'à l'organisa- » tion même de l'esprit humain, tous les systèmes d'écriture ont commencé par » l'idéographisme et ne sont arrivés que par un progrès graduel au phonétisme. » Dans l'emploi du premier principe, ils ont tous débuté par la méthode pure- » ment figurative, qui les a conduits à la méthode symbolique. Dans la peinture » des sons, ils ont traversé l'état du syllabisme avant d'en venir à celui de l'alpha- » bétisme pur, dernier terme du progrès en ces matières. »

I. IDÉOGRAPHISME. — Le procédé purement figuratif qui consistait à exprimer

Digitized by Google

l'objet par la figure de l'objet même, le soleil par un *disque*, la lune par un *croissant*, etc., ne permettait de rendre qu'un petit nombre d'idées, toutes matérielles. Il fallut donc, dès l'origine, recourir au symbolisme. « Les symboles graphiques » sont simples ou complexes. Les premiers se forment de différentes manières : » 1° Par *synecdoche*, en peignant la partie pour le tout » (*la prunelle* pour l'œil complet; la *tête* du bœuf pour le *bœuf* complet); « 2° par *métonymie*, en peignant » la cause pour l'effet, l'effet pour la cause ou l'instrument pour l'ouvrage pro- » duit » (Le *feu* par un brasier enflammé; le *jour* par le disque solaire; l'*écriture* par la réunion du pinceau, de l'encrier et de la palette du scribe); « 3° par *méta-* » *phore*, en peignant un objet qui avait quelque similitude, réelle ou généralement » supposée et facile à comprendre, avec l'objet de l'idée à exprimer » (*les parties antérieures du lion* pour marquer l'idée de priorité; l'*abeille* pour la royauté; le *têtard de grenouille* pour les centaines de mille); « 4° par *énigmes*, en employant » l'image d'un objet physique n'ayant que des rapports très-cachés, excessive- » ment éloignés, souvent même de pure convention, avec l'objet de l'idée à » noter » (un *épervier sur une enseigne* rend l'idée de dieu; une *plume d'autruche*, l'idée de justice, etc.). Les idéogrammes complexes, rares dans l'écriture égyptienne, très-fréquents dans l'écriture cunéiforme anarienne, se forment d'après les mêmes principes que les symboles simples. Ils consistent à l'origine « dans » la réunion de plusieurs images dont le rapprochement et la combinaison » expriment une idée qu'un symbole simple n'aurait pas suffi à rendre. » Ainsi en égyptien, *un croissant renversé et une étoile* expriment l'idée de *mois*; un *veau courant et le signe de l'eau*, l'idée de *soif*, etc.

Malgré ces perfectionnements, l'écriture idéographique n'était qu'un moyen fort incomplet de fixer et de transmettre la pensée. « Avec l'emploi exclusif des » idéogrammes on ne pouvait qu'accoler des images ou des symboles les uns à » côté des autres, mais non construire une phrase et l'écrire de manière que » l'erreur sur sa marche fût impossible. Il n'y avait aucun moyen de distinguer » les différentes parties du discours ni les termes de la phrase, aucune notation » pour les flexions des temps verbaux ou des cas et des nombres dans les » noms..... En outre, le progrès des idées et des notions à exprimer par l'écri- » ture tendait à faire de cet art un chaos inextricable à force d'étendue et de » complication, si un nouvel élément ne s'y introduisait pas, et si on continuait » à vouloir représenter chaque idée, chaque notion, chaque objet nouveau par » une image spéciale ou par un symbole soit simple, soit complexe. » C'est là ce qui amena les hommes à joindre la peinture des sons à la peinture des idées, à passer de l'idéographisme au phonétisme. Bien que par nature les écritures idéographiques ne représentent aucun son, celui qui les lisait était contraint de traduire chacun des signes qui les composait par le mot affecté dans la langue parlée à l'expression de la même idée. « De là vint une habitude et une conven- » tion constante d'après laquelle tout idéogramme éveilla dans l'esprit de celui » qui le voyait tracé, en même temps qu'une idée, le mot de cette idée, par » conséquent une prononciation. C'est ainsi que naquit la première conception

Digitized by Google

» du phonétisme, et c'est dans cette convention, qui avait fini par faire affecter » à chaque signe figuratif ou symbolique, dans son rôle d'idéogramme, une pro- » nonciation fixe et habituelle, que la peinture des sons trouva les éléments de » ses débuts. »

II. PHONÉTISME. — A. *Syllabisme.* — Le premier essai de phonétisme se fit par *rébus*, « c'est-à-dire, par emploi des images primitivement idéographiques » pour représenter la prononciation attachée à leur sens figuratif ou tropique, » sans plus tenir aucun compte de ce sens, de manière à peindre isolément des » mots homophones dans la langue parlée, mais doués d'une signification toute » autre, ou à figurer par leur groupement d'autres mots dont le son se compo- » sait en partie de la prononciation de tel signe et en partie de celle de tel » autre. » L'Égypte a gardé quelques traces de ce procédé : aux basses époques le lapis, *Xesteb*, est trouvé écrit par un homme qui tient la queue d'un cochon, *Xes* signifiant *tirer*, et *teb*, cochon ; à toutes les époques, maints signes syllabiques, la gousse (*nem*, *notem*), le *luth* (*nower*), n'expriment les idées de *douceur* ou de *bonté* que par rébus. Dans le cunéiforme anarien, les vestiges de rébus sont nombreux et jouent un rôle considérable. Le système d'écriture des *Nahuas* repose tout entier sur ce principe : ainsi le nom du quatrième roi de Mexico, *Itzcohuatl* « le serpent d'obsidienne » peut se noter ou bien idéographiment par l'image d'un *serpent* (*cohuatl*) garni de *flèches d'obsidienne* (*itzli*) ou bien, sous forme de rébus par une *flèche d'obsidienne* (*itzli*, — racine *itz*), par un *vase comitl*, — racine *co*), et par le signe des *gouttes d'eau* (*atl*).

« Dans une langue monosyllabique comme celle des Chinois, l'emploi du » *rébus* devait nécessairement amener du premier coup à la découverte de l'écri- » ture syllabique. Chaque signe idéographique, dans son emploi figuratif ou » tropique, répondait à un mot monosyllabique de la langue parlée qui en deve- » nait la prononciation constante ; par conséquent, en le prenant dans une accep- » tion purement phonétique pour cette prononciation complète, il représentait » une syllabe isolée. » Toutefois, le nombre des syllabes formées par la combinaison d'une consonne et d'une voyelle est nécessairement restreint : le chinois n'en admet que 450, et en tenant compte des *accents* ou *tons* 1203, correspondant à 1203 mots différents. Évidemment douze cent trois mots ne sauraient suffire à rendre toutes les idées possibles, à moins qu'on attribue à chacun d'eux un certain nombre d'acceptions sans rapport les unes avec les autres. La confusion inextricable résultant de ce fait ne peut être évitée que si l'on a recours pour distinguer les mots homophones à quelque élément étranger à la prononciation phonétique. « Dans la langue parlée cet élément est le geste, dans la » langue écrite une combinaison constante de l'idéographisme et du phonétisme, » qui est tout à fait propre au chinois. Cette combinaison constitue ce qu'on » appelle le système des *clefs*. » La syllabe *pâ*, suivie de la clef des *plantes* signifie un *bananier*; suivie de la clef des *roseaux*, *une sorte de roseau épineux*; suivie de la clef du *fer*, un *char de guerre*; suivie de la clef des *vers*, *une espèce de coquillage*; suivie de la clef des *moutons*, *de la viande séchée*; suivie de la clef des

Digitized by Google

dents, dents de travers; suivie de la clef des *maladies,* une *cicatrice;* suivie de la clef de la *bouche*, un *cri*. En combinant ensemble les 450 idéogrammes phonétiques et les 214 clefs dont se compose le système d'écriture chinoise, on obtient plus de 80000 groupes différents, qu'il est toujours facile de ramener à leurs éléments primitifs. Les Égyptiens, se sont servis du même procédé pour distinguer les mots homophones de leur langue. Chaque groupe hiéroglyphique est suivi ordinairement d'un signe nommé *déterminatif* qui joue le même rôle que les clefs du système chinois.

Toutefois, pour des langues polysyllabiques, le système de rébus ne donnait pas encore le moyen de décomposer les mots en leurs syllabes constitutives et de représenter chacune d'elles séparément par un signe fixe et invariable. Dans le système hiéroglyphique et dans le système cunéiforme, ces valeurs syllabiques furent déduites du rébus par la méthode *acrologique*. On choisit un certain nombre de caractères « primitivement idéographiques, mais susceptibles d'un emploi » exclusivement phonétique, par une convention qui dut s'établir graduellement » plutôt qu'être le résultat du travail systématique d'un ou de plusieurs savants. » Lorsqu'il arriva que leur prononciation complète formait un monosyllabe, ce » qui se présenta pour quelques-uns, leur valeur dans la méthode du syllabisme » resta exactement la même que celle du rébus. Mais, pour la plupart, la pro- » nonciation de leur sens figuratif ou symbolique constituait un polysyllabe. Ils » devinrent l'image de la syllabe initiale de cette prononciation. C'est ce système » qu'à l'exemple des anciens nous appelons *acrologisme*. » Outre certains inconvénients tels que, par exemple, le nombre de caractères qu'il demandait pour exprimer toutes les articulations, le *syllabisme*, dérivé par *acrophonie*, présentait une cause de difficultés et d'incertitudes considérables dans ce qu'on a nommé la *polyphonie*. Nombre de signes hiéroglyphiques sont susceptibles d'être employés également avec une valeur figurative et une valeur tropique, qui, dans la langue parlée, étaient réprésentées par deux mots différents. « De là vint que, dans » l'établissement de la convention générale qui finit par attacher à chaque signe » de la langue graphique un mot de la langue parlée pour sa lecture prononcée, » le caractère ainsi doué de deux significations diverses, suivant qu'on le pre- » nait figurativement ou tropiquement, peignit deux mots de la langue et eut » par conséquent deux prononciations, souvent entièrement dissemblables, entre » lesquelles le lecteur choisissait, d'après la marche générale de la phrase, la » position du signe et l'ensemble de ce qui l'entourait. Le symbole s'est lu de » manières diverses et a eu des prononciations variées. En un mot, il est devenu » *polyphone*. » Ce fait de polyphonie, fréquent en égyptien, constitue la principale difficulté des cunéiformes anariens. L'obscurité qui résultait de la polyphonie était telle que les Assyriens et les Babyloniens eux-mêmes s'y perdaient quelquefois. « Nous n'en voulons pour preuve que le nombre des fragments de » syllabaires et de vocabulaires grammaticaux, tracés sur des tablettes d'argile » et destinés à révéler aux disciples des hiérogrammates d'Assourbanipal les » arcanes du système graphique national, que l'on a trouvés en telle abondance

Digitized by Google

» dans les ruines de Ninive. Une bonne moitié de ce que nous possédons de » monuments de l'écriture cunéiforme anarienne se compose de guide-ânes qui » peuvent nous servir à déchiffrer l'autre moitié et que nous consultons exacte- » ment comme le faisaient il y a deux mille cinq cents ans, les étudiants de l'an- » tique pays d'Assur. »

B. *Alphabétisme.* — Les Égyptiens, dans la langue desquels les sons vocaux avaient un caractère essentiellement vague, surent les premiers abstraire la consonne de la syllabe et donner une notation distincte à l'articulation et à la voyelle. « La voyelle variable de sa nature, tendait à devenir graduellement » indifférente dans la lecture des signes originairement syllabiques; à force » d'altérer les voyelles dans la prononciation des mêmes syllabes, écrites par tel » ou tel signe simple, la consonne seule restait à la fin fixe, ce qui amenait le » caractère adopté dans un usage purement phonétique à devenir alphabétique, » de syllabique qu'il avait été d'abord; ainsi, un certain nombre de signes qui » avaient commencé par représenter des syllabes distinctes dont l'articulation » initiale était la même, mais suivie de voyelles différentes, ayant fini par ne » plus peindre que cette articulation du début, devenaient des lettres propre- » ment dites, exactement homophones. » C'est donc en Égypte que l'on trouve le premier usage de caractères purement alphabétiques : dès le temps de la IIIe dynastie, c'est-à-dire plus de quarante siècles avant l'ère chrétienne, les inscriptions sont formées en grande partie de véritables lettres. Toutefois les écritures hiéroglyphiques de l'ancienne Égypte gardèrent jusqu'au dernier jour des traces des différents états par lesquels elles avaient passé. Elles restèrent « avant tout, » un mélange d'idéogrammes et de phonétiques, de signes figuratifs, symboliques, » syllabiques, alphabétiques. En même temps, faculté pour tous signes figuratifs » ou symboliques de prendre une valeur phonétique accidentelle, comme initiales » de certains mots, et, d'un autre côté, possibilité d'employer idéographique- » ment, dans un sens figuratif ou dans un sens tropique, les signes les plus » habituellement affectés à la pure et simple peinture des sons, indépendamment » de toute idée : tels sont les faits que l'écriture hiéroglyphique égyptienne » présente à celui qui veut analyser sa constitution et son génie. »

C'est aux Phéniciens que nous sommes redevables de l'alphabet proprement dit. Vassaux de l'Égypte et continuellement en rapports de commerce avec la vallée du Nil, les Chananéens empruntèrent à leurs puissants voisins non-seulement l'idée de l'*alphabétisme*, mais encore la forme des lettres de leur alphabet. Dans un mémoire lu devant l'*Académie des inscriptions et belles-lettres*, M. de Rougé a démontré que chaque lettre phénicienne provient d'un signe égyptien exprimant, sinon la même articulation, du moins l'articulation la plus analogue. « Quinze lettres phéniciennes sur vingt-deux sont assez peu altérées pour que » leur origine égyptienne se reconnaisse du premier coup-d'œil comme certaine. » Les autres quoique plus éloignées du type hiératique peuvent encore y être » ramenées sans blesser les lois de la vraisemblance, d'autant plus que l'on » reconnaît facilement que leurs altérations se sont produites en vertu de lois

Digitized by Google

» constantes. Ainsi, les formes arrondies sont devenues généralement angu-
» leuses, ce qui doit tenir avant tout à une différence dans le procédé matériel
» de l'écriture..... Quelques signes égyptiens hiératiques ont été abrégés dans
» le phénicien... L'écriture a été soumise par les fils de Chanaan à une régulari-
» sation générale ; certaines lettres se sont redressées et resserrées dans le sens
» horizontal. » Cependant, la nomenclature des lettres phéniciennes n'a aucun rapport avec les figures hiéroglyphiques primitives. Ainsi la première lettre, dérivée de la figure d'un *aigle*, s'appelle *aleph*, ἀλφὰ, *le bœuf;* la seconde, dérivée de la figure d'une *grue*, est nommée *Beth*, βῆτα, la *maison*, etc. Il faut donc considérer cette nomenclature comme une invention postérieure, « combinée lorsque
» la tradition de la véritable origine des lettres s'était oblitérée déjà par l'effet
» du temps. »

Cet alphabet ainsi formé « nous paraît avoir rayonné presque simultanément
» dans cinq directions différentes, en formant cinq troncs ou courants de déri-
» vation, qui tous se subdivisent en rameaux ou familles au bout d'un certain
» temps d'existence. » 1° Le tronc *sémitique* subdivisé en famille *hébréo-samaritaine* et *araméenne;* 2° le tronc *central*, dont le domaine embrasse la Grèce, l'Asie-Mineure et l'Italie. (Famille grecque; famille *Albanaise, Asiatique, Italique* dérivées des alphabets grecs); 3° le tronc *Occidental*, comprenant les écritures issues de la communication de l'alphabet faite par les colons tyriens aux habitants indigènes de l'Espagne antique; 4° le tronc *septentrional* (*runes* germaniques); 5° le tronc *Indo-homérite* dont le premier lieu de dérivation paraît avoir été l'Arabie méridionale, et qui, de l'Yémen (*Himyaritique*), s'est étendu, d'un côté sur l'Afrique (Écritures Abyssiniennes et Libyques), de l'autre sur l'Ariane et sur l'Inde (*Magâdhi* et ses dérivés *dévanagâri, pâli, dravidiens, transgangétiques, Océaniens* et *Tibétains*). La filiation de ces nombreux alphabets, longuement développée au cours de l'ouvrage, a été résumée par M. Lenormant dans une série de tableaux généalogiques placés à la fin du premier volume. « Ces tableaux
» donneront immédiatement au lecteur un exposé général du système de l'au-
» teur en attendant les démonstrations que contiendra le livre lui-même. »

G. MASPERO[1].

---

160. — **Nouveau Dictionnaire grec-français**, par A. CHASSANG. Paris, Garnier. 1872. In-8°, ix-1168 p.

Ce n'est pas seulement un dictionnaire que nous donne M. Chassang. Dans une première partie, qui compte 152 pages, il a réuni différentes études qu'on n'est pas habitué à rencontrer en tête d'un livre de ce genre : 1° une histoire abrégée de la littérature grecque; 2° des notions sur les origines de la langue et sur la formation des mots; 3° une liste de racines; 4° une liste des éléments for-

1. Le compte-rendu sera continué au fur et à mesure que paraîtra chacun des volumes annoncés par M. Lenormant.

Digitized by Google

matifs; 5° une esquisse de grammaire grecque d'après la méthode comparative; 6° des notions complémentaires sur la prononciation de la langue grecque, sur la métrique et la prosodie; 7° le calendrier, les poids et mesures, les monnaies, la numération; 8° un tableau des principales abréviations et ligatures employées dans les anciennes éditions.

On se demande d'abord pourquoi l'auteur a ainsi accumulé des matières si diverses, qui ont dû lui coûter beaucoup de travail, qu'il a été évidemment obligé d'écourter, et qui seraient plus à leur place dans des traités spéciaux. Différentes raisons se présentent à l'esprit : la nécessité d'expliquer les dérivations et les étymologies données dans le corps du dictionnaire; le besoin de rectifier des erreurs accréditées dans l'enseignement; le désir d'introduire à la faveur d'un livre constamment feuilleté certaines connaissances qui manquent à nos lycéens. Mais il y a, ce nous semble, une raison générale qui domine les autres, et qu'il est bon d'indiquer, parce qu'elle jette du jour sur la direction des études universitaires. De même que le devoir écrit est devenu l'occupation essentielle de nos collégiens, le dictionnaire tend à primer et à absorber tous les autres livres. Non-seulement M. C. commence par nous donner une esquisse de la grammaire grecque, mais dans sa liste des éléments formatifs il a rangé par ordre alphabétique et il explique toutes les désinences qui se trouvent à la fin des mots grecs. Voici un spécimen de ce vocabulaire spécial :

1. ος, *suff.* de substantifs et d'adjectifs masc. ou fém. de la 2e déclinaison. Ex. : λόγος, ὁδός, ἀθάνατος.

2. ος, *suff. nominal.* — Substantifs neutres contractes de la 3e déclinaison. Ex. : ἔπος, gén. ἔπεος-ους.

3. ος, *désinence* du gén. sing. de la 3e déclinaison. Ex. : Ἕλλην-ος.

4. ος, *terminaison* du participe neutre sing. du parfait actif. Ex. : λελυκός, μεμαός.

5. ος, suff. d'adverbes. Ex. : ἐναγγ-ος (p. 95).

Et plus haut :

1. ξω, εις, *terminaison* de la 1re pers. sing. du futur actif des verbes dont le radical se termine par une gutturale. Ex. : λέξω.

2. ξω, ῃς, *terminaison* de la 1re pers. sing. du subjonctif actif des aoristes en ξα.

3. ξω, *contracté* de ξασο, *terminaison* de la 2e personne sing. des aoristes en ξάμην.

4. ξω, *terminaison dorienne* du futur actif. Ex. : φθάξω, p. φθάσω (p. 94).

Tout le monde voit combien ce tableau simplifie et facilite le travail de la version. Mais ce serait à l'élève de se faire un tableau de ce genre, s'il aime mieux avoir sa grammaire dans son cahier que dans sa tête. Comment un homme aussi distingué que M. C., un ami aussi décidé des fortes études et qui représente dans l'Université l'esprit de progrès, a-t-il pu faire une pareille concession aux fausses traditions de notre enseignement? Mais non-seulement il range ainsi par ordre les désinences; on trouve dans le dictionnaire, à leur place alphabé-

Digitized by Google

tique : ἄξω, futur de ἄγω; ἤγαγον, aoriste second de ἄγω; ἦγμαι, parfait passif de ἄγω. Et même : ἔβαλον, aoriste second de βάλλω; πᾶσαι, fém. plur. de πᾶς; τρία, neutre de τρεῖς; μεγάλα, ων, οις, plur. neutre de μέγας; μεγάλαι, ῶν, αις, pl. fém. de μέγας, etc.

Il serait injuste de reprocher particulièrement à M. C. un procédé qu'il a trouvé chez ses devanciers, et qui n'a pas dû être étranger au succès de leurs livres. Mais ce n'est pas ainsi sans doute qu'on relèvera dans les lycées l'étude de la langue grecque. Nous nous demandons comment on fera pour sortir de cette voie : car ces ouvrages commodes existent dans la librairie, on en fait tous les ans de nouveaux tirages et l'élève s'adressera toujours de préférence au dictionnaire qui fera pour lui une moitié de la besogne. On ne voit qu'un remède au mal : la diminution du nombre et de l'importance des devoirs écrits et la lecture des auteurs en classe. Il faudrait aussi interdire l'usage de tels livres les jours de composition, d'examen et de concours. Un vocabulaire abrégé, donnant le sens des mots, le nominatif des noms, l'indicatif présent des verbes, devrait suffire. Suivant la force des élèves, le professeur permettrait ou prohiberait l'usage d'une grammaire.

Nous sommes d'autant plus peiné d'avoir à faire ce reproche à M. C., que son livre, à plus d'un égard, contient de très-bonnes innovations et réalise de véritables progrès. Nous voyons disparaître, dans l'explication des mots, ces divisions et subdivisions du sens, ces interminables énumérations qui, comme le dit M. C., réduisent le travail de l'élève à un procédé tout mécanique. « Quelle que » soit la multiplicité apparente des acceptions d'un mot, on peut être sûr qu'il » n'a jamais plus de trois ou quatre acceptions principales, qui peuvent presque » toujours se ramener elles-mêmes à un sens unique..... Quand il a été néces- » saire de distinguer plusieurs significations bien tranchées, je les ai réduites au » strict nécessaire, en n'ayant garde de marquer comme un sens spécial ce qui » n'est qu'une pure nuance ou un emploi métaphorique. » Ce sont là d'excellents principes et un examen attentif du dictionnaire nous a montré que M. C. les a généralement suivis. Il a également beaucoup réduit l'usage de certaines divisions grammaticales, telles que : *actif*, *passif*, *moyen*, *moyen mixte*, qui font perdre de vue l'unité d'un mot. Si l'on compare dans le dictionnaire de M. Alexandre et dans celui de M. C. les articles ἵστημι, τίθημι, ἔχω, on constatera une simplification qui n'empêche pas le nouveau lexicographe d'être complet. Les prépositions aussi ont été notablement allégées.

Ce qui grossit le dictionnaire de M. C., comme tous nos dictionnaires de classe, ce sont les exemples, et ici nous avons de nouveau le regret de ne pouvoir approuver la méthode de l'auteur. Que Henri Estienne et ceux qui, après lui, ont réimprimé le *Thesaurus*, aient noté les divers emplois d'un mot, les constructions où il est entré, les sens métaphoriques qu'il a pris, cela se conçoit : car ils voulaient composer un recueil aussi riche que possible, ils s'adressaient à un public savant, et il est utile que les éditeurs de textes grecs, les critiques, les historiens et les exégètes puissent se renseigner dans les cas douteux. N'oublions

Digitized by Google

pas d'ailleurs qu'à l'origine le sens même des mots était à établir et que les exemples sont cités comme preuve du sens allégué. Mais il en va tout autrement d'un dictionnaire à l'usage des collégiens. Comme l'effort de réflexion et d'intelligence exigé par la traduction est précisément l'objet qu'on a en vue, tout ce qui, en fait d'exemple, n'est pas strictement nécessaire, est de trop. Si nous leur expliquons, si nous leur livrons d'avance les combinaisons diverses où un mot peut entrer, nous leur ouvrons un chemin pour tourner l'obstacle qu'ils devaient franchir. Je prends l'article consacré au verbe τάττω et j'en transcris la première partie.

« τάττειν, mettre en ordre, disposer, ranger, placer, poster, établir. Τάττειν τὸν κόσμον, Plat. Mettre dans le monde de l'ordre et de l'harmonie. — εἰς μάχην στρατιάν, Xén. Ranger une armée en bataille. Ἐπ' ὀκτὼ τεταγμένοι, Xén. Rangés sur huit de profondeur. Οὐδένα κόσμον ταχθέντες, Hérodt. Placés sans ordre. Τάσσω ἐμαυτὸν μετὰ σοῦ, Philostr. Je me range avec vous. Τάττειν εἰς τοὺς ἄνδρας, Xén. Ranger dans la classe des hommes faits. Ἑαυτὸν τάσσειν τῶν ἀπιστούντων Φιλίππῳ, Dém. Se mettre parmi ceux qui se défient de Philippe. Καὶ ταξιάρχας καὶ στρατάρχας ἔταξα, Eschyl. J'ai mis à leur poste des taxiarques et des généraux. Οἱ τεταγμένοι (s.-ent. φύλακες), Plut. Les soldats de garde. Ταχθεὶς ἐπὶ τὴν Αἴγυπτον, Hérodt. Préposé au gouvernement de l'Égypte. Ἡμεῖς ἐφ' ᾧ τετάγμεθ' ἐκπονήσομεν, Eurip. Nous ferons tous nos efforts pour nous acquitter de la mission qui nous a été confiée, m. à m. de ce pourquoi nous avons été postés. »

Nous osons dire qu'aucun de ces exemples n'était nécessaire, et qu'ils sont plutôt nuisibles, puisqu'ils soufflent à l'élève l'expression ou le tour qu'il devait trouver. Ce défaut devient encore plus visible quand il s'agit d'une construction elliptique ou métaphorique ou tout simplement différente du français : car la traduction qu'on nous en donne est ordinairement un équivalent français, qui dérobe souvent à la vue de l'écolier la construction grecque, et qui, en tout cas, lui enlève le mérite de la deviner.

Est-il dans l'intérêt de l'élève, par exemple, de mettre au mot ὡς ce passage » de Sophocle : « οἶσθ' ὡς ποίησον, Sais-tu comment tu dois agir ? *m. à m.* Agis, » sais-tu comment ? » Ou au mot ἄνοσος : « σὺ δ' ἄνοσος κακῶν ἐμῶν, Eurip. » Mes maux ne vous atteignent pas. » Ou à πρᾶξις : « ταχεῖά γ' ἦλθε χρησμῶν » πρᾶξις, Eschyle. L'accomplissement de l'oracle ne se fit pas attendre. » On voit qu'ici l'auteur du dictionnaire fait précisément le travail que devrait faire l'élève. Il est vrai que souvent M. C. prend soin d'expliquer littéralement le tour grec, après l'avoir traduit en bon français ; mais il est trop tard et le profit qu'on aurait pu tirer de l'effort logique et grammatical est perdu.

C'est cette ordonnance de nos dictionnaires qui fait comprendre comment nous avons des écoliers qui, à certains jours, savent traduire avec habileté et élégance des versions difficiles, mais qui, lorsqu'il s'agit de traduire à livre ouvert, restent court devant une page de Xénophon. Nous voyons aussi pourquoi l'on pénètre si peu dans le génie des langues anciennes et comment, en

Digitized by Google

somme, c'est du français qu'on apprend, même à l'heure où l'on est censé faire du grec. Nous avons eu des hellénistes au temps où il y avait peu ou point de dictionnaires à l'usage des élèves, et depuis que les dictionnaires s'enflent le savoir des élèves se réduit de plus en plus.

La partie nouvelle et originale du livre de M. C., et celle par laquelle il rendra sans contredit un grand service aux études, est la partie étymologique. Pour la première fois en France, et peut-être en Europe, nous voyons de vraies racines grecques figurer dans un dictionnaire grec. Nul doute que la curiosité des élèves sera stimulée et l'esprit d'observation mis en éveil. Au lieu de λείπω, φεύγω, λαγχάνω donnés comme racines, nous trouvons λιπ, φυγ, λαχ, et ainsi les jeunes gens réfléchiront sur le mécanisme de la conjugaison. Pour la dérivation des mots, le progrès est tel qu'on ose à peine faire des comparaisons avec les prédécesseurs de M. C. Ainsi M. Alexandre met sans hésiter : « Κοέω. » f. ησω. ion. pour νοέω, s'apercevoir, sentir, entendre, voir, comprendre. R. » νοῦς. » M. C. écrit : « κοέω, f. ησω. observer. [KOF, r.] » Et en tête du livre, à la racine κοF, on trouve les rapprochements avec Θυοσκόος, Λασκόων, ἀκούω, ainsi qu'avec le latin *caveo* et *cautus*.

Cependant, si le progrès est indubitable, cela ne veut pas dire que la partie étymologique soit exempte de fautes. On y trouve des erreurs qu'avec le secours de Curtius il eût été souvent possible d'éviter. Ainsi nous rencontrons (p. 40) une racine ἀν exprimant l'idée d'élévation, qui nous paraît purement chimérique. Les mots qu'on y rapporte sont : ἀνά, ἄνω lesquels sont d'origine pronominale et se décomposent en *a* + *na*; ἄναξ, qui est précédé d'un digamma et qui est probablement pour γFάναξ « père » (voyez Meunier, dans les Mémoires de la Société de linguistique, I, p. LXXIII). Le mot latin *anquirere* qui est rapporté à la même racine est pour *am-quirere*, et renferme la préposition correspondant à ἀμφί. M. C. cite une racine τρε « trembler » : la vraie forme est τρες, qui seule rend compte du latin *terror*, pour *tersor*. Quant à *tremo* et *tremor*, ils ne peuvent être rapportés à la même origine. Quelquefois le corps du dictionnaire n'est pas d'accord avec la liste de racines : ainsi τεταγών est rapporté page 75 à la racine ταγ et p. 990 au verbe τάω, d'où il ne saurait venir. M. C. ajoute des rapprochements avec le français à ses comparaisons entre le grec et le latin. Nous ne saurions l'en blâmer, puisque ces rapprochements servent à mieux retenir les mots anciens. Mais il ne distingue jamais les mots français d'origine savante des mots de provenance populaire. Dans les mots latins, il y a quelquefois des erreurs ou des lacunes. Ainsi *deleo* est rapproché du grec δηλέομαι : mais *de-leo* est un mot composé comme *im-pleo*, ainsi que l'indique sa conjugaison. A la racine δαμ nous trouvons : *domare*, *domitor*, *dominus*. Ce dernier est sans doute un parent éloigné de la racine indo-européenne *dam*, mais par l'intermédiaire du mot *domus*.

Nous avons cru devoir cet examen détaillé à un livre qui révèle un sérieux amour des études et qui est le fruit d'un long et consciencieux labeur. Ce n'est ni le désir du progrès ni l'énergie du travail qui manquent à l'Université : et si

Digitized by Google

elle ne parvient pas du premier coup à rompre avec ses méthodes deux fois séculaires, elle annonce du moins la volonté de s'en dégager. Les esprits éclairés comme M. C. ne peuvent manquer de retrouver la vraie voie, et en y entrant ils y introduiront l'Université à leur suite.

M. B.

---

161. — **Die Entwickelung der lateinischen Formenbildung**, unter bestændiger Berücksichtigung der vergleichenden Sprachforschung dargestellt von Dr H. MERGUET. Berlin, Gebrüder Borntræger. Ed. Eggers. 1870. In-8°, xvj-270 p.

Deux ouvrages importants de morphologie latine avaient paru dans ces dernières années, une grande compilation: Neue Formenlehre der lateinischen Sprache, 2 vol. Mitau 1861, Stuttgart 1866, et un résumé: Bücheler, Grundriss der lat. Declination, Leipzig 1866 (une traduction qui paraîtra dans la Bibliothèque de l'école des hautes études est sous presse), l'un et l'autre ouvrage plus *philologique* que *linguistique*. M. M. n'est pas un philologue, il ne cite directement ni inscriptions ni auteurs, et se contente de renvois à MM. Neue et Bücheler; en revanche ses comparaisons linguistiques sont fréquentes et sérieuses; les dialectes italiques surtout sont mis à profit, ainsi que la langue vulgaire de l'époque impériale, laissée de côté par Bücheler. 160 p. traitent du nom, 100 du verbe (partie sans pendant dans Bücheler).

Au § 22 commence une intéressante polémique sur la 5e déclinaison contre M. Corssen; on sait que M. C. a construit sur l'origine des nominatifs comme *amicities* une théorie compliquée, sur laquelle il supporte impatiemment la contradiction et que dans sa critique du *Grundriss* de M. Bücheler (Zeitschrift f. vergleichende Sprachforschung, t. 16) il qualifie de démontrée depuis longtemps, *længst nachgewiesen*. M. M. relève cette épithète, puis par une discussion impitoyable met à bas tout cet échafaudage de postulats. A ses raisons il est aisé d'en joindre une autre : M. C. est obligé d'admettre la chute de *s* entre voyelles, *diei* = *diesi*, etc.; or *s* médial ne tombe jamais en latin, et les quelques exemples cités par M. C. sont de nulle valeur. Cf. un article sur le renforcement dans la déclinaison en *a*, Mémoires de la société de linguistique de Paris, t. II, p. 28. — M. M. n'aurait pas laissé échapper un argument si fort, si lui-même ne s'appuyait sur la chute de *s* médial § 83 dans une explication du génitif pronominal en *ius* qui ne vaut pas mieux que la plupart de celles qu'on a proposées. Il ne mentionne pas, même pour la réfuter, la remarquable explication de M. F. Meunier, Mém. soc. ling. t. 1; il l'ignore non moins absolument § 91 à propos du datif pronominal. Près de deux ans séparent l'article de M. Meunier du livre de M. Merguet.

Je signalerai en bonne part, outre l'excellente discussion sur la 5e déclinaison,

Digitized by Google

les passages suivants : § 14 développement graduel des genres, cf. 31 conjecture sur l'influence assimilante des thèmes en *r* sur les thèmes en *ro*, *ri*. — 20 les masc. en *a* existent dès l'origine indépendamment des féminins (réserves à faire sur l'idée que *a* provient de *a-s*; on peut avoir *parricida* A CÔTÉ du *paricidas* de Festus comme μητίετα à côté de μητιέτης). — 29 le procédé par lequel en latin *Caecilius* p. ex. donne *-is* diffère du procédé osque et ombrien. — 40 pourquoi *acer* masc., *acris* féminin. — 34 36-8 et passim fréquence du métaplasme. — 45 (cf. 27) métaplasme des noms en *ēs* : ceux en *ies* passent seuls dans la 5e déclinaison, nouvel argument contre M. Corssen. — 56 la déclinaison anomale de *Anio Nerio* (g. *-ēnis*) tient à ce que ces 2 noms sont des formes dialectales (l'explication de la longueur de l'*e* paraît artificielle). — 66 réfutation de Bücheler, qui cherche en latin une distinction analogue à celle du nomin. éolien κούρα et du vocatif κοῦρα, etc.

Naturellement il y a aussi bien des détails à critiquer. Ainsi la malencontreuse théorie des flexions formées par compromis : 37 dans les nom. sg. *hostīs suaveis*. *īs eis* est un compromis entre *ēs* et *ĭs*, 94 abl. en *ē* compromis entre *ī* et *ĕ*, 95 nom. pl. en *ēs* compromis entre *īs* et *ĕs*, 105 dat. pl. fém. -αισι compromis entre -ασι et -αις; cette hypothèse bizarre, ce semble, se réfute d'elle-même. — 10 48 les nom. *sol ren fur* n'auraient jamais eu de désinence *s*. Cette erreur tient à ce que M. M. croit que les thèmes consonantiques du sanskrit ne prennent pas non plus ce *s*, tandis qu'en réalité ils l'ont perdu en vertu d'une loi phonétique élémentaire. Par une contradiction étrange l'auteur suppose (60) que les neutres de la 3e déclinaison ont perdu un *m*. — Les génitifs comme *quaestus* sont des contractions de *-uis* (72) : mais comment les deux terminaisons auraient-elles coexisté deux siècles à côté l'une de l'autre? En réalité il y a deux séries de formes distinctes : 1° avec voyelle thématique renforcée skr. *sūnōs* πήχεως got. *sunaus* osq. *castrous* lat. *-ūs*, 2° avec voyelle pure skr. *paçv-ōs* νέκυος lat. *-ŭĭs*; dans la déclinaison en *i* 1° skr. *kavēs* πόλεως osq. *herentatels* lat. *parenteis* (il n'y a pas dans ces 2 mots dissimilation de *ii* en *ei* comme le veut M. M.), 2° πόλιος etc. — 96-97 morceau très-faible sur le nominatif pluriel. Le plur. féminin *ai* serait pour *aes* (= *a* thématique + *es*). *Ai* serait simplement une notation du son *ae*, que M. M. prend évidemment pour le *ä* allemand; et la preuve c'est que cette notation a passé au français dans *faire*, *aimer!* M. M. ferait mieux ici et ailleurs de ne pas toucher à la phonétique romane. « Da ferner *ai* im Nominativ » Plur. sehr selten ist, nämlich nur in *haice tabelai datai eai literaive quai arai* » vorzukommen scheint, so darf man annehmen, dass nicht nur zweifellos in » den beiden letzten der Kaiserzeit angehœrigen Formen, *quai*, *arai*, sondern in » ihnen sæmmtlich [même dans le sc. des Bacchanales!] *ai* für gesprochenes *ae* » steht. ».

Je ne multiplierai pas inutilement ces critiques. L'ouvrage de M. M., outre le mérite réel de son auteur, a l'avantage d'être le seul livre spécial qui donne une théorie suivie de la conjugaison latine; car M. Neue a moins fait un *livre* qu'un dictionnaire, un magasin à renseignements. Qu'on s'occupe de grammaire histo-

Digitized by Google

rique indo-européenne en général ou de grammaire latine en particulier, on sera payé de sa peine en lisant M. Merguet.

L. HAVET.

---

162. — **Une session des États de Languedoc**, par Charles DE TOURTOULON. Montpellier, 1872. Gr. in-8°, 81 p. (Extrait des Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier).

La session qui est ici étudiée est celle de 1761. L'occasion de ce travail a été fournie par une lettre qu'un député de Marvejols, M. de Labarthe adressa à l'un de ses amis au temps même de la session (1er nov. 1761), et qui a été communiquée par ses petit-fils à M. de Tourtoulon. Cette lettre est celle d'un homme d'esprit, qui se sentant impuissant à combattre avec quelque chance de succès les abus dont il est témoin, prend le parti d'en rire, d'abord parce que ces abus ont en effet un certain côté comique, ensuite pour ne point passer pour une dupe. Dès le premier jour, ses illusions, s'il en avait eues, sur l'autorité des États, disparaissent. Dès l'instant où il voit l'intendant de la province, représentant du pouvoir royal, « parler avec force de la misère du » peuple, » pour « conclure de sang-froid qu'il fallait le dépouiller, » puis l'archevêque de Toulouse, présidant les États, et par conséquent le premier représentant de la province, arriver aux mêmes conclusions, il ne vit plus dans ce qui se passait sous ses yeux « qu'une vraye comédie où les acteurs jouent un rôle » plus ou moins intéressant suivant la quantité d'argent que la province leur » accorde. »

Aussi a-t-il absolument renoncé à prendre son rôle au sérieux : « Ne soyez » pas surpris, écrit-il, si je ne vous parle point des affaires de la province : » Outre que je ne cherche pas à m'en instruire, je suis placé si loin du président » qui barbouille et de M. de Montferrier dont la voix est cassée, que je ne puis » rien entendre. Le greffier qui appelle les voix le fait avec assez de rapidité pour » m'épargner la peine de donner la mienne : c'est la farce qui me réjouit le plus. » On parle d'un emprunt que nous serons obligés de faire pour le Roy. En » attendant nous accordons des gratifications sans nombre. Cinq cents louis à » Madame la Duchesse, 7000 livres au sécrétaire du comte d'Eu, etc., etc. » L'argent ne nous coûte rien, nous le versons à pleine main. »

M. de Tourtoulon a eu l'idée d'étudier dans les documents inédits conservés aux archives de l'Hérault l'histoire de la session de 1761, et il est arrivé à cette conclusion que l'esquisse aussi spirituelle que malveillante tracée par le député de Mende, reproduisait fidèlement la physionomie des choses. Autant les États apportaient d'activité et de conscience à l'expédition des affaires administratives, autant ils étaient prompts à renoncer à toute indépendance dans les affaires politiques. Toute demande émanant du gouvernement est admise sans observation. Il est amusant par exemple de lire (p. 37) les remerciements adressés par le contrôleur général des finances aux États de Languedoc qui « de leur pur mou-

Digitized by Google

» vement » ont offert au roi un vaisseau de 74 canons. La lettre est du 3 décembre 1761. A la date du 16 novembre le duc de Choiseul, par une dépêche adressée à l'intendant de la province, suggérait la nécessité de ce don gracieux.

La plus grande partie de cette brochure est occupée par des pièces relatives à la session de 1761. Le dernier chapitre est consacré à un travail utile et méritoire. M. de T. a dressé le tableau des impositions du Languedoc en 1762 et en 1862, comparant aux deux époques les chiffres de la production agricole, de la population, de l'impôt foncier, etc. L'augmentation de la richesse est surprenante, principalement en ce qui concerne la partie du Languedoc actuellement comprise dans les limites du département de l'Hérault. La population a presque doublé (230,822 en 1762 et 409,391 en 1862) et la production agricole plus que décuplé. Mais on sait que l'énorme extension de la culture de la vigne a placé l'Hérault dans une situation particulièrement favorable. Il ne serait donc pas exact de croire que la richesse se soit ainsi développée dans tous les départements de l'ancien Languedoc.

II.

---

163. — Abel Hovelacque. **Instructions pour l'étude élémentaire de la linguistique indo-européenne.** Paris, Maisonneuve. 1871. In-12, 131 p. — Prix : 3 fr.

Une foule de personnes d'ailleurs instruites ignorent la méthode, les résultats, parfois l'existence de la science linguistique. Ce n'est pas que beaucoup, qui font partie du corps enseignant ou croient avoir qualité pour le diriger et le contrôler, ne s'amusent à présenter des étymologies et des théories sur le langage dans des notes d'éditions classiques, dans des manuels de philosophie, que le programme oblige de parler « des signes et du langage dans leurs rapports avec la pensée », dans des ouvrages sur l'éducation (v. M. H. p. 45). Rien n'est plus préjudiciable à la diffusion du savoir que ces jeux des maîtres, qui habituent les élèves à accepter légèrement des idées en l'air, ou par réaction à rejeter légèrement des idées solides. M. H. a cherché à hâter dans le public instruit la vulgarisation de la méthode linguistique en lui présentant (c'est la partie essentielle de sa brochure), un catalogue critique des ouvrages spéciaux dont la connaissance est indispensable.

Tout en applaudissant au projet je me permettrai quelques reproches sur l'exécution. Mieux eût valu rayer des monographies que les commençants ont le droit d'ignorer, et ne pas omettre les Leçons et Nouvelles leçons sur la science du langage de M. Max Müller (trad. par MM. Harris et Perrot, 3 vol.). — Quelques pages sur le rôle de la linguistique dans l'étude des religions auraient remplacé avec avantage de longues considérations sur la classification des sciences. Le seul nom prononcé à propos de la mythologie à côté de M. Kuhn (p. 64) est M. Girard de Rialle! — Il était inutile d'instituer p. 47 l. 4-6 entre un Français et un Allemand un parallèle qu'on n'est pas sûr de faire accepter même en France. — M. H. ne signale pas l'utilité de l'étude physiologique des

Digitized by Google

sons (v. la *Revue*, 1872, art. 155), et ne mentionne pas même l'ouvrage fondamental de M. Brücke, *Grundzüge der Physiologie und Systematik der Sprachlaute*, Wien 1856. Il nomme le *prātiçākhya* du rigvéda p. 76, sans expliquer ce qu'est cet ouvrage et quel profit peut y chercher le linguiste; il oublie l'édition avec commentaires et traduction de M. Ad. Régnier (Journal asiatique, 1856 sqq.)[1].

Il est facile, dans la critique d'un ouvrage de vulgarisation, de dresser une liste de passages répréhensibles, mais moins aisé de détacher les bons morceaux. Les personnes désireuses de faire un premier pas dans l'étude de la linguistique les trouveront elles-mêmes en lisant l'opuscule de M. Hovelacque.

L. HAVET.

---

164. — **Ueber die altnordische Sprache,** von Dr Th. MŒBIUS. Halle, Buchhandlung des Waisenhauses, 1872. In-8°, 60 p. — Prix : 1 fr. 35.

Nous ne saurions trop recommander cette brochure à ceux qui, sans étudier spécialement l'*ancien-norois*, veulent avoir une idée de cette langue, et en général des idiomes scandinaves et de leur place dans le groupe germanique. L'auteur, dont la compétence est établie par plusieurs travaux distingués, s'adresse ici à un public plus étendu que les *scandinavistes* de profession. Il commence par énumérer les noms par lesquels on a désigné la langue de l'Edda, des Skaldes et des *Sagas*, et indique le point de vue particulier que chacun de ces noms (ancien-danois, ancien-norvégien, islandais, ancien-scandinave, gothique, langue des Ases, langue des runes) représente; il préfère celui d'ancien-norois (*altnordisch*) bien qu'il ait quelques légers inconvénients. — Il caractérise ensuite les langues scandinaves en face des langues germaniques, puis l'ancien-norois dans le sein des langues scandinaves; il montre que cet idiome n'est pas l'ancêtre du suédois et du danois, mais qu'au contraire en plusieurs points le suédo-danois est plus archaïque que l'ancien-norois (continué dans l'islandais et le norvégien). — Il l'étudie ensuite en lui-même, dans sa grammaire et son vocabulaire; il en recherche le domaine et la durée. — Enfin il énumère les sources où nous puisons notre connaissance de l'ancien-norois, indique les éditions les plus importantes qui en ont été faites, et discute à divers points de vue le système suivi dans ces éditions. — Dans un *appendice*, il donne une liste des Grammaires et des Dictionnaires de l'ancien-norois. — On ne peut souhaiter un meilleur guide pour s'orienter dans ce domaine; l'auteur a su donner beaucoup de détails particuliers sans tomber dans la minutie; il n'a jamais perdu de vue le public pour lequel il écrivait et a su être en même temps, ce qui n'est pas aisé en pareille matière, intéressant, clair et précis.

---

1. Les linguistes devraient montrer que la science des langues n'est pas incompatible avec une langue correcte. Je relève à regret des phrases comme (p. 56) : « Adviennent » s'accéder à ce thème, à ce préparat du mot, soit un élément casuel, soit un élément » personnel, et alors le mot est vraiment né. »

Digitized by Google

165. — **Hovedstromninger i det 19de Aarhundredes Litteratur.** Forlæsninger holdte ved Kjobenhavns Universitet af G. Brandes. Copenhague, Gyldendal. 1872. In-18, 272 p.

M. Brandes n'est pas inconnu de nos lecteurs; nous avons déjà rendu compte de son intéressante étude sur M. Taine (*Rev. crit.* 1870, t. II, art. 145). Le livre dont nous parlons aujourd'hui offre un intérêt encore plus grand, et le talent de l'auteur nous semble avoir sensiblement grandi. Sous le titre de *Courants principaux de la littérature* du XIXe siècle, M. Br., dans une série de leçons faites à l'Université de Copenhague, a esquissé rapidement les grandes phases de la littérature contemporaine, envisagées surtout au point de vue des idées sociales, morales et religieuses. Il a suivi le développement de ces phases en Allemagne et surtout en France, en s'attachant à faire comprendre les contre-coups qu'a eus chacune d'elles en Danemark. M. Br. appartient à ce groupe de critiques, disséminés aujourd'hui, un peu partout, qui réagissent contre le romantisme (surtout allemand) et veulent reprendre la grande tradition du XVIIIe siècle. Une grande chaleur de conviction et d'exposition, une indépendance complète de la pensée, une abondance d'idées et un talent d'exposition remarquables caractérisent ces leçons. Elles ont eu à Copenhague un grand succès, mais elles ont provoqué aussi de très-vives susceptibilités et ont rendu difficile au jeune auteur de continuer la brillante carrière où il entrait. M. Br. ne dit pourtant que des choses sérieuses, élevées et dignes d'attention. En attaquant l'esprit étroit qui semble régner dans son pays et qui est souvent la rançon d'un état social et moral digne d'envie, l'auteur a pu être parfois imprudent; mais nous estimons qu'il a dit bien des choses utiles, qu'il pourrait rendre à sa patrie de grands services, et que les vérités qu'il a exprimées, si on les empêche de se produire, n'en existeront pas moins et seront dangereuses au lieu d'être utiles.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 35 — 31 Août — 1872

Sommaire : 166. DELBRÜCK et WINDISCH, Recherches syntaxiques. — 167. BÜHLER, Catalogue de manuscrits sanscrits. — 168. THIELE, Prolegomena ad Hymnum in Venerem quartum. — 169. *Sacre Rappresentazioni dei secoli XIV, XV e XVI*, p. p. D'ANCONA. — 170. HENRARD, Henri IV et la princesse de Condé. — 171. HETTNER, Histoire de la littérature du XVIII° siècle, t. VI.

166. — **Syntaktische Forschungen** von B. DELBRÜCK und E. WINDISCH. Erster Band. Der Gebrauch des Conjunctivs und Optativs im Sanskrit und Griechischen von B. DELBRÜCK. 1871. In-8°. — Prix : 6 fr.

M. Thurot, en rendant compte de ce livre dans la *Revue*[1] pour la partie grecque, me l'a renvoyé pour l'examen de la partie sanscrite. Mais ces deux parties sont si étroitement liées que le jugement qu'il a porté sur l'une atteint nécessairement l'œuvre dans son ensemble, et c'est aussi l'œuvre entière que j'aurai à critiquer à mon point de vue particulier. Je me hâte de dire que mes conclusions seront essentiellement conformes à celles de notre collaborateur.

La partie purement technique de ma tâche se réduira même à peu de chose. Je reprocherai à M. D. d'avoir mêlé sans assez de scrupule à ses collections d'exemples des formes de subjonctif impropre (voyez p. 5) qui peuvent quelquefois être tout aussi bien des imparfaits ou des aoristes de l'indicatif dont rien ne les distingue extérieurement. Quant aux points de détail de ses traductions sur lesquels je pourrais différer d'avis avec lui, j'omettrai naturellement ceux qui n'intéressent pas notre sujet : j'aurai l'occasion de relever quelques-uns des autres dans la discussion qui va suivre. Mais une critique générale que je lui adresserai, d'accord avec M. Thurot, c'est qu'il dénature complètement le sens de certaines propositions subordonnées par le parti-pris de les traduire comme de simples coordonnées. Dans les propositions dont la subordination est réellement *nécessaire*, la dépendance a dû être sentie non-seulement dès l'époque védique à laquelle M. D. emprunte ses exemples, mais dès le premier jour où le langage s'est hasardé à rendre une seule pensée complexe au moyen de deux propositions. Ce n'est pas que le principe que « la phrase simple est plus ancienne que la » phrase composée » (p. 12), principe admis également comme un axiome par M. Windisch dans ses recherches sur l'origine du pronom relatif (*Studien* de Curtius, p. 328), ne me paraisse très-naturel en lui-même; mais je l'entends autrement que MM. D. et W. Ainsi, pour m'en tenir aux propositions simplement relatives, sans nuance modale, j'admettrai volontiers qu'il y ait eu un temps où le langage ne savait pas exprimer en deux propositions dont l'une dépendît étroitement de l'autre, cette idée : « Les Dieux récompensent l'homme qui offre

1. Voir le numéro du 13 juillet, p. 27.

Digitized by Google

» le sacrifice. » Mais je n'en conclurai pas qu'il l'exprimait en deux propositions indépendantes : « Les Dieux récompensent l'homme : *il* offre le sacrifice, » par la raison bien simple que je ne puis admettre que des hommes, j'entends les hommes de ces temps primitifs, aient parlé pour ne rien dire. S'ils ne connaissaient pas encore les propositions relatives, ils avaient recours à un autre mode d'expression, par exemple dans le cas qui nous occupe à un substantif, simple ou composé, exprimant l'idée : « l'homme qui offre un sacrifice. » Mais la création des propositions relatives, nous dira-t-on, n'a pas dû être soudaine; elle a dû avoir un *devenir*, comme toutes les autres créations du langage, et plus généralement toutes les manifestations de la vie. Sans doute, et je croirais facilement que le sentiment de la subordination a pu naître de l'observation de la dépendance qui s'établit par la force de la pensée entre deux propositions offrant d'ailleurs chacune un sens complet, comme celles-ci : « J'invoque Agni; *il* est un » dieu sauveur. » Du simple rapprochement de ces propositions naît naturellement, et sans aucun effort, dans l'esprit, l'idée d'une dépendance qui s'exprimera plus tard par le pronom *qui*, ou même par la conjonction *parce que*. Au contraire le procédé d'expression qui consiste à réunir deux propositions n'offrant pas isolément de sens complet, et à leur donner tout leur sens par la dépendance même, comme dans la phrase : « Les dieux récompensent l'homme qui offre un » sacrifice, » ce procédé, dis-je, paraît constituer une création particulière du langage, distincte de celle de la proposition simple, et il semble qu'elle a dû être préparée : peut-être l'a-t-elle été par l'usage des phrases comme : « J'invoque » Agni; il (ou qui) est un dieu sauveur. » Sous le bénéfice de ces explications qui m'ont paru utiles pour réserver les droits de la méthode historique dans l'étude des origines du langage, j'embrasse entièrement les vues de M. Thurot sur cette partie de notre sujet. J'en viens aux conclusions du livre de M. D.

Le sens primitif du subjonctif et de l'optatif doit être cherché dans les propositions indépendantes. Ce sens est « la volonté » pour le subjonctif, « le désir, » pour l'optatif. M. D. cherche d'abord à soutenir cette interprétation au point de vue étymologique (p. 14). Le thème du subjonctif ne diffère de celui de l'indicatif qu'en ce qu'il porte une empreinte nominale plus caractérisée. Cette empreinte nominale lui donne d'abord selon Curtius un sens *duratif;* de l'idée de *durée,* selon M. D., naît celle d'*effort* qui conduit facilement à celle de *volonté*. Quant à l'optatif il contient une composition avec la racine *i* « aller; » φέροιμι signifie primitivement « je vais porter » et par suite « je désire porter. » Ces interprétations étymologiques me paraissent insoutenables. M. D. dit lui-même (p. 17) : « Un des points de vue les plus importants et qu'on ne doit pas perdre de vue, c'est que le mouvement subjectif de la volonté ou du désir demeure toujours chez la même personne, et ne peut passer à une seconde ou à une troisième. C'est par là que les désidératifs par exemple se distinguent des modes pour le sens. » Mais si φέροιμι signifiait *par lui-même* « je désire porter, » φέροις signifierait aussi *par lui-même* « tu désires porter » et non « je désire que tu » portes. » Même observation pour le subjonctif. Ainsi donc, si la seconde per-

Digitized by Google

sonne de ce mode signifie *primitivement* « je veux que tu portes, » si la seconde personne de l'optatif signifie également *primitivement* « je désire que tu portes, » il faut admettre que l'idée de la première personne y a été *primitivement* LATENTE, et elle n'a pu l'être que dans une proposition latente elle-même « je veux, je » désire » d'où dépendait le subjonctif ou l'optatif. Il va sans dire d'ailleurs qu'on ne peut songer à conserver pour φέροιμι par exemple une interprétation différente de celle exigée pour φέροις, et que par conséquent l'idée « je veux, je » désire » est latente à la première personne comme aux deux autres. Ainsi la *forme* du subjonctif et de l'optatif ne peut exprimer primitivement et par elle-même ni la volonté ni le désir. J'en tire incidemment cette conclusion qu'il ne reste aucune raison de chercher dans l'optatif une composition et de n'y pas voir simplement avec Schleicher un thème formé du suffixe nominal *ya*.

Voyons maintenant si ces propositions latentes « je veux, » « je désire » suffisent à rendre compte de tous les usages du subjonctif et de l'optatif. C'est à la 1re personne, surtout à la 1re personne du singulier que M. D. croit retrouver d'abord les significations primitives dans toute leur pureté, et pour le subjonctif en particulier c'est le sanscrit qui doit lui fournir les exemples les plus concluants (p. 107). De ces exemples j'écarterais d'abord ceux qui comme : *tad râsva bhunajâmahai* (R. V. VII. 81, 5) me paraissent contenir une proposition finale : « donne-le nous pour que nous en jouissions » et non comme le croit M. D. deux propositions indépendantes : « donne-le nous; nous voulons en jouir. » Je comprendrais même dans cette catégorie les exemples comme : « *hantemân bhîshayâ* » *iti tân abhiprâçvasît* » (Ait. Br. 3. 20), que je traduis : « Il souffla sur eux » pour les effrayer, » littéralement « pour que je les effraie; » *iti* sert à indiquer que ce *je* est le même que l'agent de l'action exprimée par le verbe de la proposition principale. Quant aux propositions comme : *Svastaye vâyum upa bravâmahai* (R. V. V. 51. 12), signifient-elles : « Nous voulons invoquer Vâyou pour » le salut, » ou « il faut que nous invoquions Vâyou, » ou « nous allons invo- » quer, » ou « nous invoquerons, » ou « invoquons? » J'avoue que je n'en sais absolument rien. Restent les phrases, auxquelles M. D. lui-même attache le plus d'importance, comme : *brahmacâry asâni* (Ç. Br. 11. 5. 4. 1), qu'il traduit : « Je veux devenir Brahmatchârin. » Mais dans tous les exemples qu'il cite, l'expression de la volonté est adressée à une autre personne, et l'idée exprimée par le subjonctif est ici, comme à la 2e et à la 3e personne, celle d'une requête : « Fais que je devienne Brahmatchârin, prends-moi pour disciple. » Sans doute ce sens pourrait se déduire de l'idée primitive de volonté; tout ce que je veux dire pour l'instant c'est que M. D. n'a pas réussi, comme il le croit, à *isoler* cette idée. Pour l'optatif au contraire, il cite trois exemples des Brâhmanas qui paraissent bien présenter l'idée simple de désir (ou de volonté?); devons-nous en conclure que ce soit là le sens primitif du mode : cela dépendra du succès de M. D. dans sa tentative d'en dériver tous les autres usages.

Le sens de commandement et de prière s'explique facilement par les idées de volonté et de désir. Mais il n'en est pas de même du sens de futur que pré-

Digitized by Google

sentent à la fois le subjonctif et l'optatif. L'anglais, le grec moderne et d'autres langues se sont fait un futur avec le verbe vouloir, mais en conjuguant « *je veux*, » *tu veux*, *il veut*, » ce qui n'offre plus aucune analogie avec le sens admis par M. D. lui-même par la 2e et à la 3e personne du subjonctif et de l'optatif. Aussi l'auteur ne trouve-t-il d'autre expédient (p. 24) pour expliquer ici le passage du sens primitif au sens dérivé que de supposer l'idée de futur s'imposant par suite de la probabilité ou de la nécessité de l'événement, et celle de volonté (ou de désir) s'effaçant de plus en plus devant l'autre; ajoutons : jusqu'à disparaître complétement. Cela revient à dire que le subjonctif ou l'optatif n'*exprime* pas le futur, et le *laisse suggérer* par le contexte, comme pourrait le faire l'indicatif présent : mais alors pourquoi le subjonctif, et pourquoi l'optatif? Et s'il nous a fallu déjà admettre les *idées latentes* « je veux, je désire, » qui nous empêche d'en admettre ici d'autres : « il faut, il est possible, il arrivera? »

M. D., selon moi, ne réussit pas mieux à démontrer la distinction primitive des sens du subjonctif et de l'optatif. Nous venons de voir les deux modes se confondre dans l'expression du futur; ils se confondent également dans celle de la prière en dépit des efforts de l'auteur pour réserver ce sens à l'optatif, en donnant au subjonctif celui de commandement. Enfin dans les trois exemples auxquels j'ai fait allusion plus haut, exemples d'optatif où M. D. a pu chercher avec raison l'une de ses deux idées simples, je serais assez embarrassé pour décider si cette idée simple est la volonté ou le désir, c'est-à-dire, selon la définition donnée de ces mots (p. 16), si la personne qui désire compte oui ou non sur la réalisation de son souhait.

Il nous resterait à suivre M. D. dans son examen des exemples de subjonctif et d'optatif appartenant à des propositions dépendantes. Mais grâce au système d'interprétation de ces propositions que j'ai rappelé en commençant, j'entrevois ici la possibilité de tant de malentendus, je sens la nécessité de si longs développements, que je n'ose m'engager dans les dédales d'une critique directe et continue. Aussi après avoir seulement fait remarquer que la distinction du subjonctif et de l'optatif, sauf la distinction temporelle observée en grec, paraît de plus en plus chimérique dans les propositions subordonnées, je demande la permission d'exposer immédiatement quelques réflexions personnelles sur l'hypothèse contraire à celle de M. D., hypothèse que M. Thurot a paru accueillir d'avance avec quelque faveur, et d'après laquelle ce serait dans les propositions dépendantes qu'il faudrait chercher le sens et la fonction primitive des modes. J'y suis du reste naturellement amené par l'observation déjà présentée, que même dans les propositions dites indépendantes, le subjonctif et l'optatif semblent en réalité toujours dépendants d'une idée latente.

M. D. divise les propositions dépendantes (abstraction faite des complétives) en deux groupes : les *postérieures* et les *prieures*, les premières surtout finales, les secondes surtout conditionnelles. Comme exemple du subjonctif dans une proposition finale, je ne puis trouver de cas plus simple que celui-ci : *tad râsva bhunajâmahai* (déjà cité) : « Donne-le nous pour que nous en jouissions. » Dans cette

Digitized by Google

phrase où M. D., comme je l'ai dit, veut voir deux propositions indépendantes, je crois saisir entre les deux verbes le rapport le plus simple et le plus étroit, rapport identique à celui qui serait exprimé par l'infinitif-datif *bhuje* : « donne-le » nous pour en jouir. » Y a-t-il des raisons de croire que cet emploi du subjonctif soit primitif? La forme de ce mode ne se distingue, comme nous l'avons vu, que par une empreinte nominale particulièrement caractérisée. Son étymologie s'accorde donc assez bien avec une fonction identique à celle de l'infinitif, forme nominale, avec une fonction où il exprime, non une action pour elle-même, mais une action qui n'est qu'une circonstance d'une autre action, et qui est avec celle-ci dans un rapport dont l'infinitif exprime la nature par une désinence casuelle; le subjonctif a vis-à-vis de l'infinitif le désavantage de ne pas exprimer cette nature du rapport, mais il a sur lui l'avantage de désigner par sa désinence personnelle l'auteur de l'action; le contexte suggère cet auteur dans le cas de l'infinitif, comme il suggère la nature du rapport dans le cas du subjonctif.

Je ne chercherai pas quant à présent à compter tous les anneaux des chaînes logiques qui iraient de l'idée de fin à celle de volonté ou de désir, puis de commandement et de prière d'une part, à celle de futur de l'autre. Il faut se rappeler d'ailleurs que les modes dans les propositions dites indépendantes supposent toujours une idée latente. Mais, ce qui sera toujours plus convaincant que des interprétations d'un caractère plus ou moins subjectif, j'invoquerai l'exemple d'un développement de sens analogue de l'infinitif-datif, de cette forme que nous venons de trouver une fois déjà confondue pour le sens avec le subjonctif. Je fais allusion aux phrases védiques comme : *pratî vâm ratham nṛpatî jaradhyai* (R. V. VII, 67, 1). Faut-il traduire cette phrase : « Je veux saluer votre char, » ô rois! » ou « saluons » ou « je vais saluer, » ou « je saluerai, » ou « il faut » que je salue? » Je crois qu'elle pouvait prendre tous ces sens, selon l'accent oratoire, fidèle expression de la pensée de celui qui parlait et grand instrument de clarté en tout temps, mais particulièrement dans les périodes les plus reculées de la vie du langage. Or ces sens sont à peu près tous ceux que le subjonctif présente dans les propositions dites indépendantes, et j'ai montré plus haut la possibilité de les lui attribuer dans des phrases absolument équivalentes à celle que je viens de citer, comme : *svastaye vâyum upa bravâmahai*.

Nous avons vu que le subjonctif par sa forme semble n'exprimer que la dépendance, sans indiquer la nature de cette dépendance. Il ne serait donc pas impossible qu'il eût été employé aussi primitivement avec le sens d'un absolutif-instrumental par exemple, ce qui rendrait compte de son emploi dans les propositions conditionnelles.

Enfin nous avons cru reconnaître décidément dans l'optatif un thème nominal caractérisé (en opposition à la forme d'indicatif la plus primitive, celle de la seconde classe) par le suffixe *ya*, comme celui du subjonctif l'est par le suffixe *a*. Les sens de l'optatif nous ont paru aussi se confondre le plus souvent avec ceux du subjonctif. Il semble donc vraisemblable *a priori* que l'histoire de ce mode, au moins dans les premiers développements de son sens, sera identique à celle du sub-

Digitized by Google

jonctif. C'est un principe généralement admis dans la linguistique indo-européenne que les formes à peu près synonymes ont pullulé pendant la période essentiellement créatrice du langage, et que les distinctions de sens entre celles qui ont survécu sont le plus souvent l'œuvre des âges de réflexion qui l'ont suivie.

Dans tout ce qui précède je n'ai voulu qu'esquisser et présenter les premiers arguments d'une discussion qui mériterait peut-être d'être poursuivie. Il va sans dire que je n'ai nullement prétendu trancher ainsi des questions qui me semblent rester ouvertes après un travail aussi sérieux que celui de M. D. Car, il est temps de le dire, c'est le fruit de longues et laborieuses recherches que l'auteur de ce livre nous communique, et il le fait toujours avec une conscience scientifique parfaite. Ses collections d'exemples, surtout pour le sanscrit, sont d'un intérêt durable, comme l'a déjà dit M. Thurot, en dépit de l'accueil défavorable qui peut être fait à ses conclusions.

Abel BERGAIGNE.

---

167. — G. BÜHLER. **A Catalogue of sanskrit manuscripts** contained in the private libraries of Gujarât. Fascicle II, Poetry. Bombay. 1872. In-8°, viij-135 p.

Nous avons déjà annoncé[1] la première partie de ce catalogue, qui paraît devoir s'achever rapidement, à en juger par le court intervalle qui s'est écoulé depuis l'apparition du premier fascicule. On se rappelle que M. Bühler, par l'intermédiaire des savants indigènes, a pu prendre connaissance de l'existence d'un grand nombre de manuscrits sanscrits épars dans les Bibliothèques particulières du Guzerate. Il se met à la disposition des indianistes européens pour leur faire délivrer, contre une rétribution modique, des copies de ces manuscrits.

Le nouveau fascicule contient l'indication de 1339 manuscrits, dont 214 se rapportent aux Purâ*n*as. On sait que le canon brahmanique parle seulement de 18 purâ*n*as et 18 upapurâ*n*as. Ici nous en trouvons 41, dont nous faisons suivre la liste en mettant entre parenthèses le nombre de manuscrits qui les reproduisent. Agni (8) Aditya (1) Auçanasa (1) Kalki (1) Kâpila (1) Kâlikâ (4) Kûrma (9) Ga*n*êça (9) Garu*d*a (24) Ca*nd*îça (1) Durvâsasa (1) Devîbhâgavata (2) Nandi (1) Nârada (4) N*r*isi*m*ha (3) Padma (4) Pârâçara (3) Purushottama (1) Brahma (4) Brahmavaivarta (9) Brahmâ*nd*a (4) B*r*ihannâradîya (3) Bhagavatîbhâgavata (5) Bhavishya (2) Bhavishyottara (2) Bhâgavata (23) Matsya (10) Mânava (1) Mârka*nd*eya (12) Mahêçvara (1) Linga (7) Varâha (8) Varu*n*a (1) Vâmana (5) Vâyu (6) Vish*n*u (11) Çiva (17) Sarasvatî (1) Sâmba (1) Saura (4) Skanda (4).

La différence qui existe entre cette liste et la liste généralement admise s'explique par la double raison que le canon brahmanique s'est arrêté au nombre 18 pour des motifs très-arbitraires, et que des produits modernes se sont abrités sous le nom de purâ*n*as.

---

1. *Revue critique*, 1872, I, 213, art. 67.

Digitized by Google

La section suivante du catalogue est consacrée aux poèmes connus sous le nom de mâhâtmyas, lesquels, à tort ou à raison, se donnent pour des extraits des purâ*n*as. Quelques-uns d'entre eux peuvent servir à la géographie du Guzerate.

La troisième section est intitulée : Mahâbhârata et Râmâya*n*a. On y remarque plusieurs commentaires sur la Bhagavad-gîtâ. Viennent ensuite les poèmes artificiels : le R*i*tusa*m*hâra, le Kumârasambhava, le Nalodaya, le Meghadûta, etc. Tous ces poèmes sont accompagnés de commentaires.

Une catégorie fort nombreuse est celle des campûs, ou poèmes mêlés de prose. Beaucoup d'œuvres sont mentionnées ici pour la première fois : mais il est douteux qu'elles aient grande importance. Ce sont probablement, pour une bonne partie, des compositions dues à des poètes de cour ou à des sectaires modernes du Guzerate.

Le chapitre de la poésie dramatique contient 120 manuscrits. Nous y voyons deux commentaires sur la Çakuntalâ.

Enfin le volume se termine par les fables et les contes. Le plus important des ouvrages de cette espèce est le Çrîharsha caritra de Bâ*n*abha*tt*a.

Nous devons renouveler nos remerciements à M. Bühler pour les richesses dont il ouvre l'accès à la science européenne. Espérons que ce catalogue servira de stimulant et de modèle aux savants qui, dans d'autres régions de l'Inde, peuvent rendre des services analogues. Ce n'est qu'après la publication de plusieurs ouvrages du même genre qu'on pourra se faire une idée complète de la littérature indienne. La critique se trouve aujourd'hui, à l'égard de l'Inde, dans une situation qui ne s'est pas encore présentée dans les temps modernes, et qui est seulement comparable à celle où ont dû se trouver les Grecs quand ils firent la conquête de l'Égypte et de la Perse. Une civilisation fort ancienne et fort riche s'est conservée à peu près intacte : la difficulté d'y pénétrer vient, non de la rareté, mais plutôt de la surabondance des matériaux. Il a fallu du temps pour distinguer ce qui est essentiel et primitif de ce qui est moderne et accessoire. Des catalogues pareils à celui de M. Bühler auront pour premier effet de diriger les travaux des éditeurs et de leur marquer la place où ils doivent porter leur effort.

M. B.

---

168. — **Prolegomena ad Hymnum in Venerem Homericum quartum** scripsit R. Thiele. Halis, 1872. In-8°, 81 p.

Cette monographie est apparemment le premier essai d'un jeune philologue. Elle témoigne d'études sérieuses et de lectures variées : l'auteur est particulièrement versé dans la littérature homérique, et Dieu sait s'il faut du courage pour lire tout ce qui s'est écrit sur Homère depuis un demi-siècle. Après une revue des opinions émises au sujet du grand Hymne à Vénus, M. Thiele donne des *Quæstiones metricæ et grammaticæ*. La facture des vers, les particularités prosodiques et grammaticales y sont examinées avec un soin qu'on pourrait trou-

Digitized by Google

ver trop minutieux. C'est une longue statistique, généralement exacte, j'aime à le croire, quoique j'aie été frappée, en la parcourant, de quelques erreurs singulières. A la page 48, l'auteur donne comme une chose connue que la consonne μ n'est pas redoublée chez Homère après l'augment syllabique, et il signale ἔμμορε (v. 37) comme une forme hésiodique. Comment ne s'est-il pas souvenu que la fin de vers ἔμμορε τιμῆς, employée par l'auteur de l'Hymne, se lit plusieurs fois dans l'Iliade et dans l'Odyssée? Je comprends encore moins ce qu'il dit, immédiatement après, sur οὔτις. A l'entendre, cette forme serait étrangère à Homère. Mais sans parler du nom qu'Ulysse prend dans l'antre du Cyclope et d'une foule de passages (à moins qne tout cela n'ait été changé à l'Université de Halle), le vers même qui a donné lieu à cette remarque Οὔτις τοι Θεός εἰμι τί μ' ἀθανάτῃσιν ἐΐσκεις, se retrouve dans l'Odyssée. Voilà d'étranges inadvertances. Du reste, le résultat de ces recherches de détail s'accorde avec l'opinion reçue : l'Hymne à Vénus ne s'écarte guère de l'usage homérique.

Le chapitre *De Hymni argumento, patria, poeta*, est plus lisible. Les différences, souvent signalées entre la conception homérique de la déesse Vénus et la Vénus de l'Hymne, ont été quelque peu exagérées par l'auteur : elles sont cependant réelles. On reconnaît dans l'Hymne, bien plus que dans l'Iliade, les traits de Cybèle, la *magna mater Idæa*. Pour cette raison, et pour quelques autres, M. Thiele croit que des traditions troyennes, encore vivantes dans quelque nouvel établissement des Teucriens, ont fourni le sujet de l'Hymne. Cet établissement était, suivant lui, Gergis sur le territoire de Cumes. Mathiœ et K. O. Müller avaient pensé à Gergis dans l'Ida, où régnaient des princes Énéades. M. Th. croit les avoir réfutés en rappelant qu'on parlait éolien dans cette ville de l'Ida. L'argument ne me semble pas décisif. Les aèdes se servaient du dialecte épique, sûrs d'être compris en pays éolien ou dorien aussi bien que dans l'Ionie. Avec des arguments pareils on prouverait que les Élégies de Tyrtée n'ont pu être composées pour la jeunesse de Sparte.

Δ.

---

169. — **Sacre Rappresentazioni dei secoli XIV XV e XVI** raccolte e illustrate per cura di Alessandro d'Ancona. Firenze, Le Monnier, 1872. 3 vol. gr. in-12, v-471, 469 et 527 p. — Prix : 12 fr.

Les *rappresentazioni* sont en Italie l'équivalent de nos mystères et de nos miracles par personnage. Ils ont la même origine liturgique, et probablement la même ancienneté. Chez nous, dès le XIIe siècle les leçons de certains offices sont dialoguées de façon à présenter dans l'église même une véritable action dramatique[1]. Dans le même siècle le dialogue commence à apparaître sous la forme vulgaire. Nous en avons deux ou trois exemples. Bientôt il se développe, devient tout un drame, un drame immense qui se représente en dehors de l'église, mais

1. Voy. Sepet, *Les Prophètes du Christ, Étude sur les origines du Théâtre au moyen-âge*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* 1867 et 1868.

Digitized by Google

pourtant conserve encore des traces nombreuses de son origine religieuse. En Italie, si le drame religieux apparaît plus tard que chez nous, encore est-il qu'on peut avec une certitude absolue en faire remonter l'existence jusqu'au commencement du XIIIe siècle, puisqu'un texte positif constate l'existence d'une *representatio* de la Passion et de la Résurrection du Christ à Padoue en 1244[1]; et nul doute que l'usage de ces représentations ne fût dès lors assez fréquent.

Il ne nous reste aucun échantillon des *rapprezentazioni* du XIIIe siècle. Les plus anciennes ne sauraient remonter au delà du XIVe; et encore la date qui leur est assignée repose-t-elle sur des conjectures probables plutôt que sur des preuves positives. Presque toutes paraissent composées d'après des textes narratifs (bien souvent d'après les récits de la *Légende dorée*), et il ne paraît pas qu'aucune ait jamais eu ce caractère d'un mystère liturgique. Néanmoins cette forme du drame italien est d'un très-grand intérêt, soit qu'on l'envisage dans son origine, soit qu'on étudie les phases de son existence. Le drame religieux semble avoir conservé en Italie plus de vitalité qu'en France. Encore maintenant, dans les campagnes on joue des pièces d'un caractère le plus souvent religieux, qui semblent se rattacher à l'ancienne *rapprezentazione*. On les nomme le plus souvent *Maggi*, nom qui leur vient de l'époque du mois de Mai, où on les joue[2]. Ce qui a peut-être contribué à prolonger l'existence de la *Rappresentazione*, et ce qui surement a amené la conservation d'un grand nombre de ces petits drames, c'est leur peu d'étendue. Jamais elles n'atteignent les dimensions colossales de nos mystères du XVe siècle, dont tant se sont perdus, parce qu'on ne pouvait copier à grand nombre, et que, sauf exception, on ne faisait point imprimer des masses aussi énormes. Les trois volumes, assez compacts il est vrai, de M. d'Ancona, contiennent quarante-quatre *rappresentazioni*. Par là on voit que ces pièces ont une médiocre étendue, et sont à cet égard, comme à plusieurs autres, assez comparables au recueil des miracles par personnages que contiennent les mss. B. N. fr. 819 et 820, et qui attend toujours un éditeur[3].

Le choix fait par M. d'Ancona parmi un beaucoup plus grand nombre de pièces est bien calculé pour donner une idée exacte et complète du genre. Une classification par ordre chronologique étant ici impossible (puisque la date de l'impression d'une pièce n'est pas du tout celle de sa composition) l'éditeur a distribué ses *rapprezentazioni* en cinq catégories : 1° sujets empruntés à l'Ancien Testament; 2° sujets empruntés au Nouveau Testament; 3° sujets empruntés aux vies des saints; 4° sujets purement fabuleux; 5° sujets modernes. Le choix a été borné aux pièces déjà imprimées, qui sont par conséquent sinon absolument les plus importantes, du moins celles dont le succès a été le plus grand. Du reste, les éditions auxquelles M. d'A. a eu recours sont souvent fort rares et à

1. Voy. Ad. Ebert, *Jahrbuch f. engl. u. roman. Literatur*, V, p. 51.
2. Voir dans la *Nuova Antologia* de Florence, 1869, les articles de M. d'Ancona intitulés : *La rappresentazione nel Contado Toscano*.
3. Voy. *Rev. crit.* 1866, art. 43.

Digitized by Google

peu près introuvables hors de l'Italie. L'éditeur a eu soin de choisir les plus anciennes, et il a pu, par la comparaison des unes et des autres améliorer des textes jusqu'ici imprimés avec négligence et par conséquent corrompus en maint endroit.

Beaucoup de ces pièces appartiennent par leur sujet à ce fonds légendaire auquel les littératures du moyen-âge chrétien ont tant puisé. M. d'A. a joint à chacune d'elles une introduction où sont résumés et classés avec cette méthode dont ses précédents travaux ont donné si souvent la preuve [1], tous les faits que peut suggérer une connaissance étendue de la littérature comparée. Je signalerai notamment les introductions aux *Sette Dormienti*, II, 348, à *Teofilo*, II, 445, au *Re superbo* (même sujet que le dit du *Magnificat* de Jean de Condé), III, 175, à *Santa Guglielma*, III, 199, à *Santa Uliva*, III, 235 (déjà publiée une première fois en 1863 par M. d'Ancona), aux *due Pellegrini*, III, 435.

La publication de ce recueil dans la collection de M. Le Monnier, qui est destinée au public éclairé en général, et non pas à un petit nombre de savants, est une preuve de l'attention que les Italiens continuent d'accorder à leur ancienne littérature. La valeur du recueil lui-même sera mise en son plein jour lorsque M. d'Ancona aura publié le livre qu'il annonce dans sa préface, où seront traitées avec le développement que comporte le sujet, toutes ces questions que soulève l'histoire du drame religieux en Italie.

P. M.

---

170. — **Collection de Mémoires sur l'histoire de Belgique.** 2me série. — Henri IV et la princesse de Condé 1609-1610. Précis historique suivi de la correspondance diplomatique de Pecquins et d'autres documents inédits par Paul Henrard, capitaine commandant d'artillerie. Bruxelles, par la Société de l'histoire de Belgique, 1870. 1 vol. in-8° de 473 p.

Le livre de M. Paul Henrard se compose d'un récit (p. 11-172) et de pièces justificatives (p. 175-465). Le récit est très-bien fait et les pièces justificatives sont fort curieuses. Certes tout n'est pas nouveau dans les deux parties de ce livre, mais on peut dire que jamais l'épisode de la vie de Henri IV, qui fait le sujet de la première partie, n'avait été aussi exactement et aussi complètement retracé, et que nulle part on n'avait réuni, autant que dans la seconde partie, de documents authentiques relatifs à ce singulier épisode.

Louons surtout M. H. de n'avoir été ni un apologiste, ni un détracteur. Il n'a rien voilé, mais il n'a rien exagéré. En face de ce roi, déjà presque un vieillard, devenu éperdument amoureux de Charlotte de Montmorency, encore presque une enfant, il a su garder l'attitude qui convient au véritable historien, se maintenant toujours à égale distance, pour ainsi dire, de ceux qui ont trop complaisamment atténué des torts incontestables, et de ceux qui ont grossi ces torts au point de ne voir qu'une question de femme là où s'agitait en réalité une question

---

1. Voy. par ex. *Rev. crit.* 1869, art. 123 (p. 412).

Digitized by Google

politique des plus graves et des plus compliquées. Sans doute, la fatale passion de Henri IV fut pour quelque chose dans les projets belliqueux dont le crime du 14 mai 1610 empêcha l'accomplissement, mais, s'il est impossible de ne pas faire la part des égarements du roi dans les motifs qui l'entraînaient aux combats, il est non moins impossible de prétendre que, pour me servir d'une phrase de M. H. (p. 104), comme aux temps héroïques de la Grèce, seuls les beaux yeux d'une femme allaient allumer la guerre. Du reste, la thèse que soutient l'érudit belge n'est que le développement de ces paroles du cardinal de Richelieu qu'il cite à la page 7 de l'*Avant-propos*, d'après l'édition des *Mémoires* de la collection Michaud et Poujoulat (t. I, p. 12) : « l'amour lui avait servi d'aiguillon en tout » ce grand dessein. » Oui, au noble espoir de conquêtes qui devaient assurer la prépondérance de la France en Europe, s'unissait pour Henri IV le doux espoir d'une conquête particulière qui « chatouillait de son cœur l'orgueilleuse faiblesse. » Ne séparons donc pas l'homme, du roi, les frivoles désirs du premier, des vastes desseins du second, et, en un mot, le *Vert Galant*, de *Henri le Grand*[1].

L'ensemble des 158 documents qui remplissent plus de la moitié du volume confirme ces conclusions. Parmi tant de documents, extraits presque tous des archives du royaume de Belgique, on distingue des lettres de l'archiduc Albert, qui s'honora par la fermeté avec laquelle il refusa de rendre à Henri IV la princesse de Condé, du duc d'Arschot, du comte de Fontenoy, du comte d'Egmont, du connétable de Montmorency, de la duchesse d'Angoulême, de Philippe III, de l'infante Isabelle, du prince et des princesses de Condé, du comte de Bucquoy, de P. Pecquins, l'envoyé des archiducs à la cour de France. Plusieurs de ces lettres étaient inédites. Celles de Pecquins, qui me paraissent les plus importantes du recueil, ont pour la plupart été publiées par Mgr le duc d'Aumale à la fin du second volume de l'*Histoire des princes de Condé*. Le livre de M. H. était déjà achevé et la Société de l'histoire de Belgique allait l'insérer dans sa précieuse collection au moment même où fut enfin mis en vente (2 avril 1869) l'ouvrage (imprimé depuis 1863) de l'illustre exilé. L'auteur de *Henri IV et la princesse de Condé* fut d'abord tenté de supprimer dans les pièces justificatives les dépêches publiées par Mgr le duc d'Aumale : réflexion faite, il préféra, pour la plus grande commodité des lecteurs, conserver tous les documents que, de son côté, il avait

1. Je n'ai que des vétilles à reprocher à M. H. En voici trois que je trouve à la page 12 : « Marguerite-Charlotte assistait en juin 1608 à une course de bagues donnée à l'Ar- » senal par la reine Marguerite de Navarre..... » La fête est non du mois de juin, mais du mois de juillet 1608. Voir les *Mémoires du maréchal de Bassompierre, première édition conforme au manuscrit original*, publiée pour la Société de l'histoire de France, par le marquis de Chantérac, t. I, 1870, p. 197. « François de Bassompierre s'entretint pour » la première fois avec elle. » Non, car Bassompierre avait déjà eu l'occasion de causer et de danser avec elle le 14 septembre 1606, comme il le raconte lui-même (*Ibid.*, p. 190). — « Sous le ciel, nous dit-il, il n'y avait lors rien de si beau que Mlle de Montmorency, » ni de meilleure grâce, ni de plus parfait. » Ce n'est pas Bassompierre qui a célébré avec tant d'enthousiasme la merveilleuse beauté de Mlle de Montmorency, ce sont les éditeurs et *arrangeurs* de ses *Mémoires*. Bassompierre est bien moins lyrique. Voir dans l'excellente édition de M. de Chantérac la page 198.

Digitized by Google

pu recueillir. Les deux ouvrages, du reste, se complètent, à cet égard, parfaitement l'un l'autre, et si l'*Histoire des princes de Condé* renferme bon nombre de pièces inédites puisées aux archives de Condé et de Simancas qui manquent au livre de M. H., en revanche ce livre est enrichi de pièces également inédites que l'on chercherait en vain dans l'ouvrage du prince-académicien. Ajoutons que les deux historiens sont loin d'être d'accord sur tous les points, et qu'il est instructif de rapprocher et de discuter leurs récits et leurs appréciations. On a ainsi deux guides dont les idées ne sont pas toutes les mêmes, dont les qualités ne sont pas toutes les mêmes non plus, mais qui l'un et l'autre sont de consciencieux, d'excellents travailleurs : à étudier, à comparer les résultats de leurs recherches, de leurs méditations, il y aura pour tous les amis de l'histoire double plaisir et double profit.

T. DE L.

---

171. — **Literaturgeschichte des achtzehnten Jahrhunderts** von H. HETTNER. III, 2. Braunschweig, Fr. Vieweg und Sohn. 1872. Seconde édition. 1 vol. in-8°, viij-581 p. — Prix : 11 fr. 50.

Nous venons bien tard rendre compte du sixième et dernier volume de cet important ouvrage [1]. La première édition en a paru pendant la guerre et le seul fait que nous en annoncons déjà une seconde prouve l'estime et la popularité dont l'ouvrage jouit en Allemagne. Cette estime et cette popularité sont, hâtons-nous de l'ajouter, bien justifiées par le mérite du livre. Nulle part l'histoire littéraire n'a été cultivée avec plus d'amour qu'en Allemagne : les ouvrages du genre de celui dont nous rendons compte y abondent : mais nous ne craignons pas d'affirmer que celui de M. Hettner est le plus accompli de tous : étude consciencieuse des sources; point de vue indépendant; élégance et clarté dans la forme; intérêt toujours croissant du récit; enfin et surtout unité dans la variété; tels sont les mérites de l'œuvre remarquable dont nous avons le sixième et dernier volume sous les yeux. Ce livre, qui s'appelle modestement une histoire de la littérature du XVIIIe siècle, est au fond une histoire de ce qu'on était convenu d'appeler les « lumières, » il y a cent ans et que l'Allemagne appelle encore *Aufklarung*, autrement dit, de l'*idée* du XVIIIe siècle, depuis ses premiers commencements en Angleterre, jusqu'à la réalisation la plus complète de l'idéal de ce temps, jusqu'à Gœthe. L'ouvrage, on le sait, est divisé en trois parties. la première traitant de la littérature anglaise, la seconde de la littérature française, la troisième de la littérature allemande. Cette troisième partie se subdivise de nouveau en trois livres dont le dernier intitulé « l'âge classique de la littérature allemande » est composé de deux volumes, l'un *la Sturm- und Drang periode*, dont nous avons rendu compte ici-même, l'autre, l'*idéal humanitaire (das Ideal der Humanitæt)* qui embrasse les années de 1790 jusqu'au commencement de ce siècle et que nous allons rapidement analyser.

---

1. Voy. *Revue critique*, 1870, I, 163.

Digitized by Google

Ce premier chapitre est consacré à *Kant*. Tout en partageant le point de vue général et les appréciations de M. Hettner, nous croyons devoir nous séparer de lui sur un point. M. H. semble croire que le philosophe obéit aux exigences du temps en faisant l'évolution dans ses idées qui est marquée par la *Critique de la Raison pratique*. Or, cet ouvrage a été publié en 1788, deux ans à peine après la mort de Frédéric II. Est-il possible qu'un tel ouvrage ait été improvisé en si peu de temps pour concilier les nouveaux gouvernants? Et Kant eût-il parlé publiquement en faveur de la Révolution française, même après 1793, comme il l'a fait, c'est-à-dire avec une admiration presque illimitée; eût-il prêché les doctrines modernes du gouvernement parlementaire, s'il avait eu peur de Frédéric Guillaume II, de Wœllner et de Bischoffswerder? M. Hettner ne parle point de la *Critique du Jugement*. Il est vrai qu'il y revient, mais fort incidemment, dans le chapitre consacré aux études philosophiques de Schiller, qui ont leur point de départ dans cet ouvrage de Kant. — *Gœthe en Italie et les premières années après son retour*, tel est le titre du second chapitre où M. H. étudie la conversion de Gœthe au style classique. Nous ne partageons pas toutes les opinions de l'historien à cet égard; mais nous ne pouvons que le remercier d'avoir eu le courage de dire — ce qu'il rétracte implicitement plus loin (p. 563) — que Gœthe manquait absolument d'originalité et de spontanéité dans ses jugements d'art. Gœthe en effet, généralement si indépendant dans ses impressions, fut et demeura toute sa vie un doctrinaire impénitent en matière d'art plastique. Il n'est en cela que le fidèle reflet de sa nation. M. H. a fort bien caractérisé la manière de Gœthe pendant sa première époque classique en la comparant à la Renaissance italienne. On n'a jamais mieux dit. Ce n'est qu'en les considérant ainsi qu'on comprendra et goûtera, même en dehors de l'Allemagne — *Iphigénie*, *Hermann et Dorothée*, les *Elégies romaines*. Ce ne sont point de froides imitations de l'antique comme l'*Achilléide* et autres essais mort-nés du poète, ce sont des créations modernes conçues et exécutées comme les anciens concevaient et exécutaient : la peinture de Raphael, la sculpture et l'architecture de Michel Ange sont les seuls vrais termes de comparaison pour cette poésie de Gœthe si mal appréciée généralement par les Français (et par M. Saint-Marc Girardin en particulier) qui, n'y voyant que l'imitation des anciens, sont tout étonnés et choqués d'y trouver partout des idées et des sentiments modernes. La comparaison de M. H. des *Elégies romaines* avec les fresques de Raphael dans les bains Bibbiena est très-heureuse; et d'autres comparaisons de ce genre s'offrent d'elles-mêmes, autant avec les poètes du *Quattrocento* qu'avec les peintres et les sculpteurs. M. Hettner marque parfaitement le moment où le classicisme de Gœthe dégénère en imitation froide et académique : l'*Achilléide* n'est vraiment que du David ou du Canova. Nous ne pouvons nullement adopter le jugement de M. H. sur *Torquato Tasso* et nous croyons que la publication du premier plan de ce drame — conservé avec beaucoup d'autres trésors dans les papiers de Gœthe sous la surveillance jalouse et inintelligente des petits-fils du poète — ne confirmera nullement les hypothèses de l'historien. Quant à nous, nous n'a-

Digitized by Google

vons jamais pu découvrir cette discordance entre la première et la seconde partie du drame que M. Hettner y voit et nous trouvons le caractère d'Antonio en particulier tout-à-fait *qualis ab incesso processerit* et tout-à-fait *sibi constans*. A propos des *Elégies romaines* remercions M. H. d'avoir eu le courage de défendre Gœthe contre les reproches de Mme de Stein et d'avoir osé écrire en dépit de l'admiration à la mode pour cette coquette sans cœur et sans dignité que « Gœthe éprouva la chose la plus cruelle que l'homme puisse éprouver : » il dut se dire que tout le profond amour où il avait consumé les meilleures » années de sa vie (de vingt-six à trente-six ans !) avait été une erreur. » Il ne fallait pas moins de courage, étant donné le ton de vertueuse sévérité que Gervinus a introduit dans l'histoire de la littérature allemande, pour défendre comme il est juste la liaison et plus tard le mariage de Gœthe avec Christiane Vulpius. Nous trouvons M. H. un peu trop sévère pour certaines épigrammes de Gœthe contre la nature humaine en général, la Révolution française et le Christ : ce sont encore là trois divinités qu'il n'est pas permis, malgré tout le XVIIIe siècle, en partie aussi à cause du XVIIIe siècle, de ne pas encenser à ce qu'il paraît. M. V. se trompe sur *Reinecke* qui est parfaitement dans le même ton que ces épigrammes : car Gœthe n'était pas seulement courroucé contre la Révolution, mais contre la politique et ses turpitudes en général. M. H. a d'ailleurs mieux caractérisé plus loin (p. 110) la vraie attitude de Gœthe vis-à-vis de la Révolution dont il ne méconnut jamais la grandeur et la légitimité, tout en se permettant de ne pas la croire infaillible. L'appréciation des ouvrages d'histoire naturelle et de *Wilhelm Meister* ne donne prise à aucune sorte d'objection. Le troisième chapitre : *Etudes historiques et philosophiques de Schiller* est un des meilleurs dans ce livre remarquable. Nous nous permettrons cependant de trouver le jugement de M. H. sur les admirables leçons de Schiller sur Solon, Lycurgue et Moïse, absolument dépourvu de fondement. — Le Chapitre IV, la *Collaboration de Gœthe et de Schiller*, parle des *Xénies* et les place dans leur milieu historique, d'*Hermann et Dorothée*, des petits poèmes des deux amis et du *Wallenstein* de Schiller pour lequel M. H. est impitoyable. Nous n'en persisterons pas moins, et le peuple allemand avec nous, à considérer cette tragédie comme le meilleur ouvrage dramatique de la littérature allemande. Tout ce qui suit sur les théories classiques des deux poètes, sur l'*Achilléide*, la *Fille naturelle*, l'*Hélène* de Gœthe, aussi bien que sur *Marie Stuart*, *Jeanne d'Arc*, la *Fiancée de Messine*, *Guillaume Tell*, *Démétrius* de Schiller, nous l'adoptons de grand cœur. Nous sommes particulièrement satisfaits de voir qu'on commence en Allemagne à se persuader que le fragment du *Démétrius* est « la chose la plus grande en » force dramatique que Schiller ait composée, qu'il appartient à ce qu'il y a de » plus grand dans le drame de tous les temps. »

Nous ne nous séparons de M. H. qui, malgré son indépendance ordinaire, a pourtant aussi ses petits systèmes et ses théories, qu'en ce qui concerne *Pandore* qui est une des plus belles allégories qu'on ait écrites ; et ce genre fleurira — n'en déplaise aux faiseurs de système, — tant qu'il y aura de la poésie. Nous croyons

Digitized by Google

aussi que Schiller a eu raison de revendiquer pour le poète le droit le plus arbitraire de disposer de la vérité historique comme bon lui semble, droit qu'on aime à lui contester aujourd'hui. Ce ne sont là cependant que des détails : qu'on lise les admirables pages 280, 287, 291 à 295, 330 à 333, et on se convaincra que rien de meilleur n'a encore été écrit sur Schiller et Gœthe, sur leurs fautes et leurs qualités poétiques. — Suit un chapitre *sur la Philologie et l'Histoire*, c'est-à-dire sur Heyne, F.-A. Wolf, J. Müller, Spittler : il eût été bon de ne pas se tenir dans des limites chronologiques aussi arrêtées et de parler de Niebuhr qui n'est qu'entrevu, et qui cependant fut le vrai exécuteur testamentaire de Herder. Les rapports entre la renaissance de la science historique et de la littérature classique en Allemagne sont admirablement mis en lumière. — Le chapitre sur *Forster* ne nous a point satisfait. Qu'on voie en Forster un des plus grands prosateurs allemands, nous ne nous y opposons pas ; mais qu'on ne vienne pas nous vanter « la noblesse de caractère » de l'homme qui renia sa patrie, et que toutes les lettres intimes nous montrent aussi faible que vaniteux. Le septième chapitre, très-bien nommé, *Derniers échos de la Sturm- und Drang-periode*, comprend Klinger dont « l'Allemand oublie trop les trésors », Jean Paul dont les origines et l'action sont fort bien caractérisées, et Hœlderlin, dans l'*Hypérion* duquel M. H. trouve, je ne sais comment, du Schopenhauer ! Nous aurions à discuter plus d'un point de détail, mais dans l'ensemble l'appréciation des trois écrivains nous semble excellente.

Ici vient une lacune que nous ne saurions assez déplorer : M. H. eût dû placer ici un chapitre sur Kotzebue, Iffland et les Nicolaïtes toujours vivants encore, et sans lesquels on ne comprend point le Romantisme. Les pages consacrées à cette dernière école (p. 428 à 457) sont excellentes de tout point. Elles marquent une réaction très-justifiée contre l'extrême sévérité avec laquelle l'Allemagne a traité jusqu'ici les romantiques qui eurent leur raison d'être, rendirent d'immenses services et dont M. H. met en évidence tout le mérite, sans cependant fermer les yeux sur leur côté faible. Il ose admirer les pochades de Tieck et ses contes ; il fait le plus grand cas de Aug. Wilh. Schlegel (nous appelons particulièrement l'attention sur la page 429), et il ose même être juste pour Frédéric (p. 430). Tout ce qu'il dit sur les deux phases distinctes du romantisme est nouveau et très-juste ; et M. H. rend même justice à l'influence bienfaisante de la seconde et moins louable manière de l'école sur la science historique en Allemaque. Remercions-le aussi d'avoir encore une fois, à cette occasion comme plus haut en parlant de Heyne et de Wolf, indiqué tout ce que la civilisation allemande doit à Herder. — Vient un chapitre sur la *Renaissance des Arts plastiques*, et un autre sur les *Classiques et les Romantiques de la musique*. Nous avouons notre absolue incompétence sur le second sujet. Quant au premier, nous sommes si loin de partager le point de vue allemand, nous sommes si convaincu que la voie où Carstens et Cornelius ont marché à la suite de Winckelmann, est absolument fausse et qu'il ne restera pas plus de ces artistes que de David et de Canova ; nous avons d'autre part des opinions si

Digitized by Google

arrêtées sur le *préraphaélitisme* ou *Nazarénisme* et sur la mode dangereuse d'admirer tout ce qui nous vient du *trecento*, qu'il faudrait un volume pour discuter les points où nous nous trouvons en divergence d'idées avec M. H. Lui, qui comprend si bien le style de la Renaissance dans l'œuvre littéraire de l'Allemagne, ne semble pas voir que ce style n'existe absolument pas dans les Arts plastiques. Il parle encore de *réalisme* et d'*idéalisme*, tandis que nous ne comprenons absolument plus ce prétendu contraste et n'admettons plus un Art qui puisse être réaliste sans idéalisme, ou vice-versà. Nous nous contentons donc de signaler nos dissentiments. — Le dernier chapitre sur *les dernières années de Gœthe* est de nouveau un de ces chapitres dont nous signerions presque chaque ligne. L'attitude politique du vieillard, les *Affinités électives*, *Poésie et Vérité*, le *Divan oriental et occidental*, les écrits périodiques de Gœthe, les *Années de voyage* et la seconde partie de *Faust* y sont traités de main de maître. On y sent bien un peu le libéral moderne qui croit devoir excuser le poète comme d'un crime de n'avoir pas été libéral et de n'avoir pas admiré le parlementarisme comme la dernière expression de la sagesse humaine; mais on est si habitué dans notre siècle de tolérance et de libéralisme d'entendre ce ton vis-à-vis des gens qui se permettent de voir quelque bien à l'absolutisme, qu'il est presque naïf d'en faire l'observation. On voudrait cependant que M. H. eût évité parfois des expressions de mauvais goût du dictionnaire radical, comme « les droits indéniables du peuple » ou l' « infamie » du système Metternich. De telles notes détonnent dans un ouvrage aussi distingué. — M. H. (p. 542) semble admettre l'authenticité du petit poème dans le goût de Parny et de Piron, qui a été publié il y a deux ans sous le titre le *Tagebuch* (le *Journal*) et attribué à Gœthe. A nos yeux c'est un admirable pastiche, mais un pastiche. Et ce n'est point à cause de certaines crudités et de certaines indécences que nous jugeons ainsi; mais à cause d'un manque de goût dont Gœthe ne se fût jamais rendu coupable. Il n'était pas homme à parler de *devoir* et d'*amour conjugal* comme conclusion morale d'un conte à la Boccace ou à la Lafontaine.

En somme et, malgré quelques ombres, ce livre reste à nos yeux un modèle d'histoire littéraire. Ce ne sont ni des biographies, ni des appréciations d'après les systèmes, ni des analyses, — quoiqu'il y ait un peu de tout cela; — c'est une histoire des idées qui ont tour à tour dominé dans les cercles cultivés de l'Europe pendant le XVIIIe siècle; c'est l'histoire des transformations intellectuelles par lesquelles ont passé les penseurs et les poètes les plus marquants de ce siècle; ce livre montre comment, après mille métamorphoses, l'idée mère du XVIIIe siècle, l'émancipation de l'individu s'est réalisée dans le domaine religieux, scientifique, littéraire et politique, et comment, après avoir trouvé sa plus haute personnification de l'individu dans Gœthe, l'idéal de l'individualisme a fait place à l'idéal de l'Etat que le XIXe siècle essaie encore de réaliser.

K. H.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 36 — 7 Septembre — 1872

Sommaire : 172. HARKAWY, du Séjour primitif des Sémites, des Aryens et des Chamites. — 173. BOUCHÉ-LECLERCQ, les Pontifes de l'ancienne Rome. — 174. DELISLE, Restitution d'un registre des actes du Parlement de Paris de 1269 à 1298. — 175. SCHLIEMANN, Journal de voyage du Spartiate Cheirisophos en Béotie. — Variétés : La question du vase de sang.

172. — **O pervonatschalnom obitalischtsché Semitof, Indo-evropéïtsef i Khamitof.** Du séjour primitif des Sémites, des Ariens et des Chamites, par A. J. HARKAWY. Saint-Pétersbourg, 1872. Pet. in-8°, 133 p.

M. Harkawy, professeur de langues sémitiques à l'Université de Saint-Pétersbourg, est déjà connu en France par des travaux sur les mots égyptiens de la Bible[1] et par la publication qu'il a faite de l'inscription du roi Mescha, dans le journal israélite *Libanon*. Il avait publié, antérieurement, une étude sur les Juifs de la Russie méridionale (en hébreu et en russe)[2] et depuis, il a fait paraître (en russe) un volume, avec supplément[3], sur les documents arabes relatifs aux Slaves et aux Russes et une brochure, résumé d'une leçon faite à son cours sur la stèle précitée du roi Mescha. Aujourd'hui, c'est avec le mémoire dont on vient de lire le titre qu'il se présente devant le public compétent, et nous croyons devoir le signaler aux lecteurs de la *Revue*, autant à cause de l'intérêt du sujet traité que de la nouveauté des résultats obtenus par l'auteur.

On sait que le chapitre X de la Genèse donne une généalogie des peuples et les range dans les trois noms de Sem, de Cham et de Japhet. Identification faite des noms de tous ces peuples, il se trouve : 1° que des peuples importants, les Indous, les Chinois, par exemple, n'y sont pas mentionnés; 2° que des peuples de races très-diverses sont confondus pêle-mêle dans cette classification. Ainsi, des Ariens sont rangés parmi les fils de Sem; des Touraniens, parmi les descendants de Japhet; des Sémites, parmi ceux de Cham. De ces faits dûment établis, il ressort avec évidence que la table généalogique de la Genèse nous offre simplement l'état des connaissances et des croyances ethnographiques des Hébreux à l'époque déjà avancée où tous les peuples énumérés étaient constitués et installés dans leurs domaines respectifs; que Japhet, Sem, Cham ne peuvent désigner, dans le texte de la Bible du moins, les races bien tranchées des Ariens, des Sémites et des Kouschites, et que si ces noms ont, autrefois, clairement désigné les races en question (ce qu'il faudrait démontrer), ce fut à une période

1. Journal asiatique. XV, 161; XVI, 306. Voyez ce qu'en dit M. Renan. *Ibid.*, XVI, 64; XVIII, 25.
2. Cf. Journ. as. XII, 92.
3. Nous n'avons vu de ce volume que le supplément. — La brochure sur la stèle de Mescha est plutôt un résumé des travaux des autres savants qu'un exposé de recherches personnelles.

Digitized by Google

si reculée qu'on a fini par en oublier le véritable sens. Telles sont les conclusions auxquelles sont parvenus les meilleurs esprits. Frappés des considérations que nous venons d'exposer, ils ont bien compris que rien, *à priori*, n'autorisait à croire que par Sem, Cham et Japhet, les Hébreux eussent jamais eu en vue la division de l'espèce humaine en trois races, dans l'acception scientifique de ce mot, et, laissant à d'autres le soin périlleux d'expliquer l'origine des noms mêmes des fils de Noé et de la légende qui s'y rattache, ils se sont bornés à déclarer que la classification du chapitre X de la Genèse a une base *géographique* et non *ethnographique*, et que Japhet, Sem et Cham y représentent les trois zones, boréale, moyenne et australe du monde connu des Hébreux [1].

Sans méconnaître absolument cette vérité indiscutable, puisqu'elle ressort du texte même de la Bible, quelques savants se sont attaqués à cette partie du problème que nous indiquions plus haut, à savoir, la question de l'origine des noms de Sem, Cham et Japhet. Les uns, comme Ewald, y ont vu les noms d'anciennes divinités evhémérisées; d'autres, tels que Hitzig et Knobel, les ont voulu expliquer étymologiquement par des racines sémitiques. M. E. Renan n'a pas eu de peine à démontrer le peu de consistance de ces deux systèmes et, après lui, M. Harkawy, discutant à fond les opinions des savants précités, réduit à néant leurs hypothèses. La table généalogique de la Genèse est un document hébreu; par conséquent, on ne doit chercher l'origine des trois noms ni dans la mythologie des Ariens, ni dans leur langue, ni même dans les révélations apocryphes de la Sibylle de Bérose, dues, M. H. le prouve d'une manière irréfutable, à la plume de Juifs d'Alexandrie. Ce sont ces Juifs qui, dans le but de répandre l'idée juive, ont tenté d'accommoder les données bibliques aux fables des Grecs et ont, par exemple, identifié Japhet avec Yapetos. Quant à la fameuse forme Yapetosthe, elle résulte d'une erreur de lecture de ce vers de la Sibylle :

Καὶ βασίλευσε Κρόνος, καὶ Τιτὰν, Ἰαπετός τε

dans lequel la conjection τε a été fautivement attachée au mot précédent. Le système mythologique est donc tout à fait dénué de fondement. Le système ethnographique est décidément insoutenable. En effet, toutes les tentatives d'interprétation des noms de Sem, Cham et Japhet par un des idiomes connus n'ont abouti qu'à des rapprochements de mots, sans la moindre valeur. On peut, à la rigueur, trouver la signification de *noir* dans la racine sémitique *Kham*, mais *Sem* et *Japhet* demeurent inexplicables. Le sanscrit et le zend n'apportent aucun élément tant soit peu raisonnable au problème. Reste le système géographique. Ici, M. H., s'appuyant sur le fait bien connu que tous les noms des descendants des fils de Noé sont, en réalité, des noms de pays [2], en conclut qu'il est vraisemblable que Sem, Cham et Japhet désignaient eux aussi certaines localités, et, aussitôt, il procède à la recherche de ces localités.

La légende fait descendre Noé sur le mont Ararat, en Arménie. C'est donc en Arménie que doivent se trouver les endroits en question. Or, il existe, entre le

1. E. Renan. Histoire des langues sémitiques. Livre I, chap. II, p. 40, 41.
2. E. Renan, loc. cit. Livre I, chap. I, p. 28.

Digitized by Google

Tigre et le lac de Van, une ramification de la chaîne du Taurus, que les historiens arméniens désignent sous le nom de *Sim*. Nous voilà en présence du berceau des Sémites. *Cham* est une autre ramification du Taurus, connue par les Grecs sous le nom de Ἀμάνος, et qui serait le *Khamanu* des inscriptions cunéiformes assyriennes. Enfin *Japhet* n'est autre que le *Niphat*. Quant à la forme de ces mots, le *Sim* arménien devient régulièrement *Sem* en hébreu ou réciproquement; pour *Cham*, on a d'autres exemples du *Kh* et du *H* sémitiques devenant esprit doux en grec. Ainsi *Khawwa* se transforme en Εὖα, *Khanôkh* en Ἐνώχ, *Khaqal Dama* en Ἀκελδάμα, *Hims* en Ἐμέσα. Pour *Japhet* (Yaphet), on sait que, dans les langues sémitiques, rien n'est plus ordinaire que le changement de *N* en *Y*. Mais laissons M. H. se résumer lui-même :

« Bref, tous les systèmes ont, jusqu'ici, échoué dans l'explication des noms » des fils de Noé, sauf, dans une certaine mesure, le système géographique. » Nous avons adopté ce dernier système; mais, grâce aux éléments nouveaux » introduits par nous dans la discussion, nous dissipons toutes les obscurités. » Quel est donc le sens réel de la donnée biblique? Après le déluge, les descen- » dants de Noé vécurent dans les montagnes de l'Ararat, l'Uraratu des inscrip- » tions assyriennes et arméniennes, l'Alarodia des écrivains grecs, au nord de » l'Arménie. Ensuite, ils s'éloignèrent du côté du Taurus et se séparèrent en » trois groupes. — Celui du milieu s'arrêta dans la localité montueuse appelée » *Sim*, entre le Tigre et le lac de Van. Au sud-ouest de ce groupe vint se fixer » un des autres groupes, celui qui occupait l'autre ramification du Taurus appe- » lée *Kham*, le Khamanu des inscriptions assyriennes, l'Amanus de la littérature » classique. Enfin, au nord-est de ces deux groupes, se fixa le troisième, celui » qui occupait la ramification du Taurus appelée *Yephet*, *Yaphet*, c'est-à-dire le » Nepat des écrivains arméniens, le Niphatès de la géographie grecque et latine. » La situation géographique dans laquelle se trouvait alors chacun des groupes » susdits a très-bien pu servir de point de départ à leurs migrations subséquentes, » car toutes les branches du Taurus, citées plus haut, sont en effet placées sur » la limite des domaines respectifs des trois groupes de peuples, dont les migra- » tions sont décrites par la table généalogique de la Genèse. — En outre, les » trois localités précitées sont assez voisines pour répondre de tous points à la » situation géographique qu'ont dû occuper les ancêtres des Sémites, des Cha- » mites et des Ariens, dans une antiquité très-reculée, à cette époque qui suivit » immédiatement la période de l'unité des trois races. On comprend qu'à cause » même de l'antiquité très-lointaine à laquelle appartiennent les noms de Sem, » Cham et Japhet, alors que les ancêtres des trois races vivaient rapprochés, ces » noms aient fini par être oubliés, de telle sorte qu'à l'exclusion de la généalogie » des nations (de la Genèse) l'Écriture sainte n'en fasse plus mention, non plus » que les traditions des autres peuples de l'antiquité. »

Certes il y a quelque chose de très-frappant dans l'argumentation de M. H. et il fait avancer d'un grand pas, ce nous semble, la solution du problème qu'il aborde. Mais toutes les conclusions qu'il tire de l'identification géographique des noms de Sem, Cham et Japhet sont-elles bien légitimes? Nous en doutons. Et

Digitized by Google

d'abord, M. H. paraît admettre gratuitement que tout le genre humain descend d'un seul couple. S'il a simplement voulu, dans le résumé qui précède, exposer la théorie biblique (ainsi que pourrait le donner à penser cette phrase : Quel est le sens réel de la donnée biblique?), pourquoi n'exprime-t-il pas clairement sa propre opinion sur ce point? — Ce qui, d'ailleurs, nous fait pencher à croire M. H. d'accord avec le récit de la Bible, c'est qu'il ne cherche pas à expliquer ce que signifient les trois noms; c'est qu'il se contente de nous montrer à quoi ils s'appliquaient, et non pas d'où ils proviennent. Au surplus, en admettant même que *Japhet* ait été habité par des Ariens, *Kham* par des Kouschites, cela prouverait-il autre chose que la présence de colonies ariennes et kouschites dans ces endroits? Aussi, le titre de l'ouvrage de M. H. est-il un peu trop ambitieux. M. H. a voulu établir que Sem, Cham et Japhet sont des noms géographiques, il nous signale les localités qui ont porté ces noms; jusque là tout va bien. Mais s'il s'est imaginé en même temps démontrer que ces localités furent *le berceau* de la race blanche et de la race noire (passons condamnation sur la race sémitique) ne s'est-il pas exagéré l'importance des résultats qu'il a obtenus?

Au reste, le système de M. H. rend très-bien compte du sens qu'ont reçu les trois noms susdits dans le document biblique. Il est permis de supposer que les Sémites s'habituèrent à désigner le nord-est par *Japhet*, le sud-ouest par *Cham*. Quant à *Sem*, il indiquait toujours, naturellement, l'endroit où ils se trouvaient eux-mêmes. Or, dans la table généalogique de la Genèse, Japhet correspond en effet, nous l'avons vu, à la zone du nord-est, Cham à celle du sud-ouest et Sem à la zone moyenne, quels que soient d'ailleurs les peuples compris dans chaque zone.

L'étude de M. H. renferme, on le prévoit, bien d'autres discussions de détails, du plus vif intérêt, que nous sommes contraint de passer sous silence. Qu'il nous suffise, en terminant, d'ajouter que cette étude est pourvue de tout l'appareil critique désirable; que toutes les sources connues ont été consultées; que toutes les opinions y sont reproduites et examinées avec soin et impartialité. Il est à souhaiter qu'on fasse passer dans notre langue un travail aussi estimable.

S. GUYARD.

---

173. — **Les Pontifes de l'ancienne Rome,** Étude historique sur les institutions religieuses de Rome, par A. BOUCHÉ-LECLERCQ. Paris, Franck, 1871. Gr. in-8°, viij-439 p.

I.

Ce livre est une thèse de doctorat soutenue par M. Bouché-Leclercq devant la faculté des lettres de Paris. — Il y aurait beaucoup à dire sur cet usage qui devient de plus en plus ordinaire parmi nos professeurs de composer, pour être docteur, non pas une dissertation restreinte sur un point spécial, mais un ouvrage volumineux qui a la prétention d'épuiser un sujet souvent fort étendu. On pourrait prétendre que c'est dénaturer le doctorat, et qu'en agissant ainsi on risque d'en faire, non pas le début et le premier pas, comme il devrait l'être, mais le

Digitized by Google

terme et le couronnement d'une carrière scientifique. Il est arrivé déjà plus d'une fois que le candidat s'est, pour ainsi dire, épuisé dans cette œuvre préliminaire, qu'elle est devenue à la fois pour lui le commencement et la fin de ses études, et qu'il croit pouvoir passer le reste de sa vie à se reposer de ce premier effort. — Quoi qu'il en soit, la thèse de M. Bouché-Leclercq a été très-bien accueillie de la faculté, et elle mérite l'accueil qu'elle en a reçu non-seulement parce qu'elle est faite avec conscience, mais parce que les travaux de ce genre sont fort rares chez nous. On ne s'occupe guère en France de la religion romaine qu'il serait pourtant si intéressant et si utile de connaître, et, pour nous en tenir au doctorat, je ne vois pas d'autres thèses où elle ait été étudiée que celle de M. Lacroix sur les *Fastes d'Ovide* et celle de M. Bréal sur *Hercule et Cacus*.

Le sujet choisi par M. Bouché-Leclercq est très-important et très-vaste. Les pontifes étaient chargés à Rome de maintenir la religion nationale dans son intégrité. Indépendamment des institutions qui étaient placées sous leur autorité directe, comme celle des Vestales, leur surveillance s'étendait à tout, et toutes les autres corporations sacerdotales leur étaient plus ou moins soumises. Il s'en suit qu'un travail sur les pontifes embrasse à peu près la religion romaine tout entière. Cette immense étendue se divise d'elle-même en deux parties distinctes : on peut étudier à part ce qu'était le pontificat sous la république et ce qu'il est devenu sous l'empire. M. Bouché-Leclercq a tenu à traiter le sujet dans son ensemble ; il est certain pourtant qu'il a donné plus de place et de soin à la première partie qu'à la seconde. Pour tout ce qui se rapporte à l'histoire et aux attributions des pontifes pendant la république, son livre laisse peu de choses à désirer. Il montre très-bien l'importance qu'ils eurent alors pour former les croyances et régler le culte. A ce propos il expose les opinions d'Ambrosch sur la nature de ces divinités que les pontifes inscrivaient sur leurs registres appelés *Indigitamenta*, ce qui nous fait connaître le véritable caractère du polythéisme romain ; il nous donne une idée de ce que devaient être leurs livres liturgiques en réunissant un certain nombre de prières et de formules sacrées qui nous ont été conservées par les historiens et les antiquaires de Rome [1] ; il nous fait assister au développement et à la décadence du droit pontifical, et nous indique de quelle manière le droit civil échappa peu à peu à l'autorité religieuse ; enfin la juridiction que les pontifes exerçaient sur les fastes l'amène à analyser les travaux de M. Mommsen sur le calendrier romain. Toute cette partie du livre de M. Bouché-Leclercq est très-exacte et fort complète. Il connaît les plus récents travaux publiés en Allemagne et ailleurs sur le sujet qu'il traite ; il se permet librement de les juger ; au besoin, quand la question est douteuse, il introduit sa conjecture parmi celles des maîtres. Son ouvrage mettra ceux qui voudraient étudier cette partie de l'histoire des religions anciennes au courant de la science. C'est ce qui nous manque le plus en France ; nous souffrons surtout de l'absence de ces

1. Pourquoi M. Bouché-Leclercq ne reprendrait-il pas un jour cette partie de son travail en la complétant? ce serait rendre un grand service au public que de lui donner une collection complète de ce que nous avons conservé des formules et des prières de la religion romaine. Un pareil recueil la ferait bien mieux connaître que beaucoup de belles phrases et de longues dissertations.

Digitized by Google

résumés précis qui abrégent le travail et permettent de savoir exactement ce qui a été fait avant nous sur le sujet qui nous occupe. Faute de ces informations certaines et rapides, chacun est obligé de remonter aux origines, et s'expose à s'épuiser ou à se perdre avant d'être parvenu au point où dans d'autres pays le premier étudiant venu arrive en quelques jours sans péril et sans fatigue.

Je ne vois guère que quelques observations peu importantes à présenter sur cette partie du travail de M. Bouché-Leclercq. Il dit à la page 45 : « Antistius » Labeo, jurisconsulte du temps d'Auguste et théologien remarquable, avait une » manière plus populaire de classifier les dieux : il distinguait les puissances » surnaturelles bonnes ou mauvaises, etc. » Saint Augustin, à qui M. Bouché-Leclercq emprunte ce renseignement, ne désigne Labeo que par son surnom. N'est-il pas probable qu'il veut parler, non pas du jurisconsulte, mais de Cornélius Labeo, théologien célèbre, dont il est question dans Macrobe, et qui était beaucoup plus récent, puisqu'il fait allusion aux doctrines des Chrétiens (voyez Teuffel, *Gesch. der rœm. Literatur*, 1re éd. p. 499)? Je trouve aussi un peu trop générale cette façon de dire que jamais à Rome « le culte national ne fut tourné » en ridicule. » Il faut avouer que Plaute, malgré sa prudence ordinaire, ne le respecte pas toujours. Il n'hésite pas à en parodier les formules les plus solennelles dans les occasions les plus légères. « Les augures sont favorables, dit un » esclave qui va faire un mauvais coup; le pic et la corneille volent à gauche, le » corbeau vole à droite : les dieux approuvent mon entreprise » (*Asin.* II, 1, n.). Tous ces fripons qu'il met en scène, avant de commencer leurs exploits, appellent sur eux la protection divine. Quand ils ont réussi, ils remercient les dieux par une prière aussi solennelle, aussi encombrée de mots inutiles, que celle qu'un pontife dictait à un général victorieux :

Jovi opulento, incluto, Ope gnato, supremo, valido, viripotenti, etc.
(*Persa*, II, 3, 1.)

Il n'est pas non plus tout à fait vrai de dire que le public renvoyât aux haruspices, qu'on ne respectait pas, quoiqu'on s'en servît beaucoup, ces injures que le poète Pacuvius adresse aux devins « qui comprennent la langue des oiseaux » et qui trouvent leur sagesse dans la chair des animaux, au lieu de la chercher » dans leur esprit. » Ceux qui comprennent la langue des oiseaux ce sont bien les augures, et de peur qu'on ne s'y trompe, Attius les nomme en toutes lettres dans sa tragédie d'*Astyanax*. Les augures sont raillés aussi dans les *Togatae*, dans les Atellanes, dans les Mimes, et l'on n'a pas la ressource de prétendre qu'il ne s'agit là que de devins grecs, puisque dans ces pièces on ne représente que la vie et les mœurs romaines. Ces outrages, qui ne paraissaient frapper que des devins privés ou des augures de petite ville, atteignaient en réalité la divination officielle : ils ne furent pas sans doute inutiles à la faire tomber dans ce discrédit où nous la montre Cicéron.

M. Bouché-Leclercq n'a pas cru devoir donner autant d'importance à la seconde partie de son travail qu'à la première. C'est pourtant une étude pleine d'intérêt que de suivre l'histoire du pontificat romain pendant l'époque des césars. Depuis Auguste, le titre de *Pontifex Maximus* se trouve indissolublement attaché à celui d'empereur, et l'autorité civile et religieuse sont réunies dans la

Digitized by Google

même main. Il est curieux de chercher quel fut le résultat de cette réunion. Jusqu'à présent cette question n'a été qu'incomplètement traitée. Depuis l'époque où furent publiés les mémoires de Bimard de La Bastie sur le souverain pontificat des empereurs romains, il n'a guère été fait de travaux nouveaux sur le même sujet. Les mémoires de La Bastie, malgré leur importance, n'épuisent pas la matière. Il ne montre pas assez nettement ce que l'autorité impériale ajouta à la puissance des grands pontifes, et comment elle lui donna ce qui, d'après sa nature et ses origines, semblait devoir lui manquer toujours, c'est-à-dire une compétence qui finit par s'étendre à l'univers entier. M. Bouché-Leclercq s'est servi, après La Bastie, de ces lettres dans lesquelles Pline consulte Trajan sur des questions religieuses. Je crois qu'en les regardant de plus près on pouvait en tirer plus qu'il ne l'a fait, et qu'elles font bien comprendre de quelle façon et par quels degrés celui qui n'était après tout que le surveillant du clergé de Rome et de sa banlieue arriva à se considérer comme le chef religieux du monde. L'étude des inscriptions peut fournir aussi un commentaire intéressant à ces lettres de Pline. Elles nous montrent que les règlements administratifs, les prescriptions utiles que contenait le droit pontifical ont été souvent appliqués hors de Rome et de l'Italie. On a retrouvé une inscription à Oxford dans laquelle une affranchie ordonne, comme si elle était à Rome, que celui qui violera sa tombe paiera mille sesterces à la caisse des Vestales (Orelli, 4395). La Bastie prétend que l'on ne pouvait pas dans tout l'empire élever de temple sans la permission de l'empereur. Il faudrait voir si les preuves qu'il en donne, d'après Falconieri, ne s'expliquent pas par des circonstances particulières; si, par exemple, les temples qui ont été construits *ex permissu* ou *ex auctoritate imperatoris* ne l'ont pas été sur un terrain public ou sur un domaine impérial. La Bastie ajoute encore, ce qui serait très-grave, que l'empereur nommait les prêtres dans tout l'empire. Il est certain qu'il avait le droit de les nommer à Rome et qu'il lui est arrivé de le faire dans les provinces. Dans une inscription de Cirtha, publiée par M. Léon Renier (*Insc. de l'Alg.* 1826) on dit d'un personnage qu'il a été honoré d'un sacerdoce par le choix de l'empereur (*judicio dom. ñ. imper. Caesaris L. Septimii Severi*); mais ce n'étaient que des exceptions; encore concernent-elles toutes le culte des empereurs divinisés, placé plus directement par sa nature sous la dépendance des empereurs vivants. Nous savons par d'innombrables exemples que d'ordinaire les prêtres, même ceux des *divi*, étaient choisis par leurs confrères ou élus par les décurions. Toutes ces questions, et d'autres encore qui se rattachent à ce riche sujet, méritaient d'être traitées avec le plus grand soin, et il est regrettable que M. Bouché-Leclereq n'ait pas cru devoir s'arrêter sur elles un peu plus longtemps. On sait que les empereurs chrétiens prétendirent posséder la puissance impériale dans son intégrité et qu'ils n'en voulurent rien laisser perdre. Il importe donc de connaître exactement la nature et l'étendue de l'autorité dont Auguste et ses successeurs avaient été investis sur l'ancienne religion, pour comprendre celle que Constantin et ses héritiers voulurent s'attribuer sur la religion nouvelle et qui donna naissance à tant de querelles.

Gaston Boissier.

Digitized by Google

II[1].

Comme tous les sujets qui touchent à l'histoire des institutions romaines et à un plus haut degré peut-être, le sujet choisi par l'auteur de ce livre soulève d'innombrables difficultés. Les origines sont obscures, les renseignements vagues, incomplets et contradictoires et, au moment où l'on entre dans la période historique, l'importance de l'institution commence précisément à baisser.

Les attributions primitives du collége des pontifes touchaient un peu à toutes les choses divines et humaines. Représentant avant tout la tradition et les formules, la corporation devait fatalement jouer le rôle d'une autorité conservatrice quand même et conserver les vieilles formes en dépit de l'esprit nouveau. Mais, comme en tant d'autres choses, le caractère romain s'accommoda assez bien de cette conservation de la forme, pourvu que le fond fût changé. On continua jusqu'au bout à respecter le nom des pontifes, à exiger leur présence dans un certain nombre d'actes publics, alors qu'on ne comprenait même plus les formules qu'ils récitaient ou faisaient réciter.

C'est ce qu'expose très-bien le volume de M. B. L. dans lequel une érudition de bon aloi, une étude de première main, n'exclut point l'élégance et la clarté. Son style, s'écartant parfois de la sobriété d'une œuvre savante, sème agréablement les considérations générales et les comparaisons ingénieuses. Mais en somme l'esprit est resté scientifique et l'on ne regrette point les digressions variées. Sans doute ce n'est pas ici une dissertation que nous avons, mais bien un livre. L'auteur ne suppose pas que ses lecteurs connaissent déjà les questions nombreuses que soulevait son sujet; il a donc touché, un peu comme son sujet, à toutes les choses divines et humaines, afin de faire comprendre les détails et l'importance relative de chaque question.

Un premier livre, très-complet, traite des origines du collége des pontifes (p. 3 à 12). Relativement à leur nom M. B. L. adopte l'hypothèse suivant laquelle l'origine en serait due à la participation du collége déjà existant, à la construction du *Pons Sublicius*.

Le deuxième livre, de beaucoup le plus considérable, examine l'action des pontifes sur la tradition. D'abord sur la tradition religieuse proprement dite (ce que M. B. L. appelle théologie *fas*), puis sur la tradition des coutumes (théologie et droit, *fas* et *jus*). Ces seuls titres montrent que le côté par où s'exerçait l'influence des pontifes, qu'il s'agît du droit ou du culte, était toujours le côté religieux.

Peut-être cependant l'auteur a-t-il poussé un peu loin la préoccupation d'être complet. Ainsi, renonçant à tenter l'impossible en essayant de reconstituer les archives pontificales d'après les titres de leurs livres qui nous sont donnés par les auteurs, il a groupé sous divers chefs les matières qui devaient en faire partie et indiqué tout ce qu'on pouvait savoir sur chacune d'elles. Sous la rubrique

1. [Nous avons reçu simultanément deux articles sur cet ouvrage, et quoiqu'en somme ils soient d'accord dans leur jugement général, nous avons pensé qu'une partie du second pourrait compléter le premier. — *Réd.*]

Digitized by Google

Indigitamenta, il a voulu donner une idée de ce qu'étaient les litanies et a dressé un catalogue de tous les noms de divinités romaines accompagnés d'explications courtes, mais intéressantes. Cette liste et les considérations générales sur l'Olympe romain submergent pour ainsi dire les rares indications relatives à la rédaction même des *indigitamenta*[1]. M. B. L. a presque résumé l'ensemble de la religion romaine dans ce chapitre et les suivants qui ont trait aux sacrifices, aux féries, aux lieux sacrés, aux vœux, aux expiations.

La même observation s'applique aux chapitres relatifs à la coutume, au droit primitif, tant en matière criminelle que civile. Les théories de l'adrogation, de la confarréation et du testament sont exposées tout au long — les paragraphes relatifs au calendrier, aux fastes et aux annales ont toutefois un rapport plus direct avec les fonctions des pontifes.

Le livre troisième (18 pages) traite des fonctions sacerdotales des pontifes; le quatrième (18 pages) de leur autorité administrative. Nous avouons que nous ne comprenons pas le terme d'*autorité administrative* dans le même sens que l'auteur. Nous eussions fait rentrer tout ce livre dans le précédent sous le titre d'*autorité disciplinaire*. Seul un trait du chapitre II sur l'*autorité civile* du P. M. aurait pu en être détaché et trouver incidemment sa place dans le suivant, car le seul cas où cette autorité sorte du domaine sacerdotal est une exception unique : la présidence des comices politiques des tribus après l'abdication des décemvirs. La présidence des comices sacerdotaux ne nous paraît point être une fonction civile. De même le chapitre III sur la Religion et l'Etat eût été placé plus heureusement sinon en tête de l'ouvrage comme introduction générale, du moins en tête de l'*Histoire du Collége* qui forme le Ve et dernier livre. — Les *fastes pontificaux* donnés en appendice sont assez bien dressés.

A notre avis l'auteur eût mieux fait non de se borner à ce dernier chapitre, mais de chercher simplement à en faire le sujet et le plan principal de son livre. Ou pour mieux dire : nous aurions renversé son plan, donnant plus d'ampleur à l'exposé historique et développant dans un ou deux chapitres à la fin les questions spéciales que soulevait la matière.

Cependant, tel qu'il est, ce travail est remarquable. Il résume habilement l'état de la question sans éviter les difficultés et sans négliger les points en discussion. C'est une œuvre sérieuse et que nous signalons à l'attention des savants français et étrangers.

X.

---

174. — **Fragments inédits du registre** dans lequel Nicolas de Chartres avait consigné les actes du Parlement de 1269 à 1298, par M. Léopold Delisle (Extrait du tome XXIII, 2e partie des *Notices des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*). Paris, Imprimerie Nationale, 1872. In-4°, 82 p.

Les plus anciens registres du Parlement de Paris, monuments inappréciables

---

1. Nous remarquons ici une étymologie que nous croyons erronée : *Jupiter* n'est pas la contraction de « *Divus pater* » mais bien de *Zeus pater* et les conclusions que M. B. L. tire de son étymologie tombent à faux.

Digitized by Google

pour l'histoire du droit privé et pour l'histoire sociale et politique de la fin du XIIIe siècle et des premières années du XIVe, sont connus, comme chacun sait, sous le nom d'*Olim*. Il existait jadis sept[1] registres que d'assez bonne heure on appela les *Olim* : depuis longtemps déjà, les archives du Parlement n'en conservent que quatre : ces quatre registres sont les seuls qui aient été transcrits au XVIIIe siècle par les soins de Moreau; ce sont aussi les seuls qui aient servi à l'édition des *Olim* de M. le comte Beugnot.

A deux reprises, M. Léop. Delisle s'est attaché à restituer, du moins en partie, l'un des registres perdus, celui où Nicolas de Chartres consigna les jugements rendus sur enquête depuis 1269 jusqu'en 1298. On appelait ce registre *Livre des enquêtes* ou *Livre pelu noir*.

Une première fois, en 1863, M. Delisle a publié ou analysé 935 articles faisant partie du *Registre Pelu* : 16 manuscrits contenant des extraits du *Registre Pelu* avaient été mis à contribution pour ce travail[2].

M. Delisle nous donne aujourd'hui 124 articles nouveaux : ces 124 articles lui sont fournis par le manuscrit latin 16066 de la Bibliothèque nationale (jadis 1076 du fonds de la Sorbonne), manuscrit qui n'avait pas été utilisé pour la publication de 1863.

A ces 124 articles M. Delisle a joint en appendice un jugement de l'an 1253. Cette pièce très-curieuse nous fait connaître exactement la composition de la cour du roi au milieu du XIIIe siècle; elle doit être rapprochée des documents du même genre que M. Boutaric a rassemblés sous ce titre : *Arrêts de la cour du roi, accords et enquêtes, depuis l'avènement de Philippe-Auguste jusqu'à* 1254, *date du plus ancien registre du Parlement*.

Les deux publications de M. Delisle dont il est inutile de faire ressortir tout l'intérêt historique provoquent naturellement cette réflexion : ne serait-il pas possible de tenter pour les autres arrêts perdus un travail analogue à celui dont le *Livre Pelu* de Nicolas de Chartres vient d'être l'objet?

Les rares érudits qui connaissent à fond les anciennes copies des registres du Parlement existant à la Bibliothèque de la rue Richelieu, aux Archives nationales et dans d'autres dépôts publics pourraient seuls répondre à cette question.

---

175. — **Cheirisophos des Spartiaten Reise durch Bœotien.** Ins deutsche übersetzt von Dr Schliemann d. J. Zweite Auflage. Gotha, Perthes, 1872. In-16, xij-112 p.

Ce livre est une plaisanterie de professeur, et il faut croire que le public allemand y a trouvé du sel ou de l'à-propos, puisque, en peu de temps, une seconde édition a été publiée.

Cheirisophos, officier spartiate au service du jeune Cyrus, n'est pas mort de

---

1. Grün, *Notices sur les Archives du Parlement de Paris*, p. lx.
2. *Essai de Restitution d'un volume des Olim perdu depuis le XVIe siècle*, p. 297-464 du vol. intitulé : *Actes du Parlement de Paris*, par E. Boutaric, t. I, 1863.

Digitized by Google

ses blessures, comme le rapporte faussement Xénophon, mais après avoir traîné pendant quelque temps dans les hôpitaux, il s'est trouvé en état de reprendre sa route pour rentrer en Grèce. Il a tenu un journal de son voyage et la partie qui concerne la Béotie vient d'être retrouvée. C'est la traduction de ce manuscrit grec qu'on nous offre.

Par Béotie il faut entendre la Bavière. L'officier grec s'intéresse surtout aux méthodes d'enseignement et aux discussions religieuses. Il trouve le pays divisé en deux sectes : les Dodonéens, qui sont restés fidèles à l'ancien culte pélasgique, adorent Zeus et Cybèle, mère des Dieux, ainsi qu'une quantité de demi-dieux et de héros; et les Héliconiens, qui révèrent surtout Phébus Apollon, les Muses et Pallas, Athéné, déesse de la sagesse. Le centre de ce culte plus récent est hors de Béotie, à Athènes. Mais les Dodonéens ne sont pas d'accord entre eux : une querelle vient de s'élever entre les Hyperoréens, qui soutiennent que la vérité est révélée par les cymbales suspendues dans les chênes sacrés de Dodone, et les vieux Dodonéens qui refusent de reconnaître que le siége unique de la vérité se trouve situé de l'autre côté des montagnes.

Ce résumé suffit pour donner une idée du ton de l'ouvrage. Nous ne suivrons pas le major spartiate à travers les différents épisodes de son odyssée. La conception est faible, lourde et plutôt digne d'un écolier. Mais il y a sur l'enseignement en Bavière quelques observations qui méritent d'être recueillies. Voici, par exemple, sur les dictionnaires une critique qui s'accorde avec celle que faisait récemment la *Revue*.

« Sans doute, reprit Onogephyros (c'est le nom de l'élève), dans nos dictionnaires on trouve à chaque mot les divers emplois qui en sont faits, et toujours la traduction à côté. Alors il n'y a pas à s'y tromper. — O mon cher Onogephyridion, m'écriai-je, fais-moi donc le plaisir de me montrer un de ces dictionnaires. — Il en chercha un et je trouvai le passage de Cornélius Nepos : *Committens se civilibus fluctibus* traduit par : « se jeter dans les hasards de la guerre civile. » — Que cela est parfait! m'écriai-je. Quelle peine n'est pas épargnée de cette façon au maître et à l'élève! Sans ce dictionnaire n'est-il pas vrai, mon ami, qu'il te faudrait d'abord chercher le sens primitif de *committere*, puis il faudrait réfléchir sur la signification figurée de *fluctus*, et enfin par l'épithète de *civilibus* il faudrait arriver à comprendre qu'il s'agit de la mer agitée des partis : et comme l'expression « les flots civils » n'aurait pas de sens, tu devrais sans doute chercher en ta langue quelque tour analogue. Mais grâce à ce dictionnaire tu es dispensé de tous ces soins, et tu n'as, ô excellent Onogephyros! qu'à placer dans ton devoir la phrase imprimée : si, après l'avoir fait en entier de la sorte, il te procure une bonne note, n'est-ce pas la chose essentielle? »

Cheirisophos trouve beaucoup à reprendre dans les Gymnases et les Universités qu'il visite. Mais nous ne pouvons reproduire ici toutes ses critiques. Il en veut surtout à la grammaire comparée et au darwinisme. Citons seulement encore ces mots : « La vraie régénération ne peut pas venir du dehors, mais du dedans. Il faut qu'un esprit plus élevé et plus idéal anime la jeunesse, pareil à celui qui

Digitized by Google

régnait après les guerres médiques, au temps de Salamine et de Platée. Mais aujourd'hui, malgré tout l'éclat extérieur, la vie morale de la nation est en proie à la plus triste décomposition.» Nous ne savons pas jusqu'à quel point ce tableau est ressemblant; mais si l'auteur déprécie à ce point la Béotie, il ne faut pas croire que ce soit par pur amour de la science et de l'idéal : c'est pour faire mieux ressortir la sagesse et la grandeur d'Athènes-Berlin, où il termine son voyage.

X.

VARIÉTÉS.

La question du vase de sang[1].

Parmi les objets trouvés aux Catacombes dans les tombeaux ou auprès des tombeaux, on a remarqué des vases de toute forme et de toute matière, mais pour la plupart en verre, dont le fond est recouvert d'un sédiment rouge foncé. Au commencement du XVIIe siècle, lorsqu'on retrouva, pour ainsi dire, les cimetières chrétiens de Rome, on admit généralement que ces vases avaient contenu du sang, et que les tombes dans la paroi desquelles on les trouvait incrustés, étaient des tombes de martyrs. Quelques doutes pourtant s'élevèrent dans l'esprit de Bosio et d'Arringhi et on en retrouve la trace dans leurs ouvrages[2]. A la fin du XVIIe siècle, et presque en même temps l'un que l'autre, Basnage[3] et Mabillon[4] s'élevèrent hautement contre la valeur probante de ce signe relativement au martyre. Ni le catholique, ni le protestant ne pensaient que ces vases fussent vraiment teints de sang; mais Basnage cherchait à expliquer la présence du sédiment rouge, en supposant qu'on avait pu remplir les vases avec le vin des Agapes, et il croyait surtout que l'on avait là des lacrymatoires ou des balsamaires païens. Mabillon au contraire ne faisait aucune hypothèse sur le contenu. La lettre du bénédictin français fit une vive sensation[5]. On la traduisit en plusieurs langues et vite elle eut plusieurs éditions. Ciampini se préparait à répondre, mais la mort l'en empêcha[6]. A cette époque, Mabillon ne fut attaqué que par des critiques sans grande autorité, comme le P. Hardouin et Alexandre Plouvier. Cependant on parla de le mettre à l'index, et il dut, dans une seconde

---

1. [La *Revue* qui a déjà publié quelques articles VARIÉTÉS sur l'archéologie accueille volontiers celui qu'on va lire; il a paru écrit dans un esprit vraiment scientifique et il intéresse des questions délicates qui sont rarement traitées de la sorte. En ces matières d'archéologie chrétienne une critique éclairée fait souvent défaut, et quand la critique existe, elle est difficilement libre dans son milieu naturel. La *Revue* est heureuse d'offrir à l'auteur de ce travail et l'hospitalité et la plus entière indépendance.] — *Note de la rédaction.*

2. V. *Roma subterranea*, l. III, ch. 22.

3. *Histoire de l'Église chrétienne depuis J.-C.*, t. II, p. 1035.

4. *Eusebii Romani ad Theophilum Gallum, de cultu sanctorum ignotorum*. Paris, 1698, in-4°, p. 9, ou *Œuvres posthumes*, Paris, 1724, in-4°, t. I, p. 213 et suiv.

5. V. la lettre de dom Estiennot à Mabillon, du 1er juillet 1698, dans la *Correspondance inédite de dom Mabillon*, publiée par M. Valery. Paris, 1847, t. III, p. 10.

6. *Ibid.*, p. 15.

Digitized by Google

édition, modifier son opinion en particulier sur le vase de sang. C'était là ce qui à Rome avait, au dire de D. Estiennot, procureur des Bénédictins français dans cette ville, particulièrement déplu.

Peu de temps après cette affaire, Leibnitz, qui se trouvait à Rome, soumit à une analyse chimique un fragment d'une de ces fioles, et voici ce qu'après examen il écrivait à Fabretti : « Inde nata nobis meritò suscipio est, Sanguineam potiùs materiam esse quam terrestrem seu mineralem[1]. » Plusieurs écrivains, MM. de l'Épinois[2] et Gaume[3] en particulier, ont presque l'air de croire que cette déclaration de Leibnitz a tranché la question : nous examinerons plus loin la valeur qu'on lui doit attribuer.

En 1720, Boldetti fit paraître ses *Osservazioni sopra i cimiteri de' Santi martiri ed antichi Cristiani di Roma* (Rome, 1 vol. in-fol), où il s'efforçait de prouver la valeur absolue des vases pour la constatation du martyre. Mais les travaux de cet archéologue, qui jouirent pendant tout le XVIIIe siècle d'une vogue exagérée, ne sont ni très-savants ni très-solides[4], et beaucoup croient qu'il n'a pas réfuté Mabillon avec autant de succès qu'on le dit[5]. C'est pourtant sur son autorité que se fondèrent tous les érudits chrétiens qui, au siècle dernier, étudièrent la question, et Benoît XIV, quand il est amené à la traiter, s'appuie principalement sur les arguments de Boldetti[6].

Le débat fut renouvelé en 1838 par M. Raoul Rochette dans son troisième *Mémoire sur les antiquités chrétiennes des Catacombes*, où il examine les objets déposés dans les tombeaux antiques qui se retrouvent en tout ou en partie dans les cimetières chrétiens[7]. M. Raoul Rochette concluait pour la négative, et se fondant aussi bien sur diverses découvertes, celles entre autres des tombeaux des princes mérovingiens où on avait trouvé des vases assez semblables à ceux des Catacombes, que sur les témoignages de l'antiquité chrétienne, il supposait que ces vases avaient dû contenir des parfums.

Le P. Secchi répondit à M. Raoul Rochette dans un opuscule intitulé *San Sabiniano martire, memoria di archeologia*. Roma, 1841[8]. Le P. Secchi donnait plusieurs exemples frappants, et que nous rapporterons plus bas, de la coutume qu'eurent les premiers chrétiens de recueillir le sang des martyrs et de le conserver dans des vases de verre; il montrait que les fioles trouvées à l'extérieur des *loculi* n'avaient pas pu contenir de parfums; enfin il était pour lui indubitable que dans le cas particulier qui avait occasionné sa dissertation, la

1. Dans le 3e mémoire de M. Raoul Rochette sur les Catacombes. *Mém. de l'Académie des Inscript.*, t. XIII, p. 553.
2. *Les Catacombes de Rome. Revue des questions historiques*. Janvier 1867, p. 276.
3. *Histoire des Catacombes*, p. 553.
4. Le P. de Buck, *Études religieuses et littéraires*. Nouv. série, 1865, t. VI, p. 155.
5. Ch. Lenormant, *Correspondant*, nouv. série, t. X, p. 347.
6. *De Servorum Dei beatificatione*, lib. IV, p. 4, cap. 27; t. IV, p. 663; lettre à B. Veterani du 22 février 1755, *Bullarium*, Tiguri, 1847, in-4°, t. IV, p. 221; lettre aux chanoines de Bologne, du 20 avril 1745; ibid., p. 443.
7. *Mémoire de l'Acad. des Insc. et B.-L.*, t. XIII, p. 764 et suiv.
8. Le mémoire traduit en français se trouve dans les *Annales de philosophie chrétienne*. Décembre 1841, pp. 444 et suiv., mars-avril 1842.

Digitized by Google

fiole trouvée contenait bien le sang du martyr. M. Raoul Rochette, dans une lettre au jésuite romain, du 6 août 1841[1], lui déclara qu'il donnait à ses idées « un assentiment complet et sans réserve. » Mais le P. Secchi n'avait pas prétendu que toutes les fioles des anciens cimetières contenaient du sang, et que toute tombe où l'on en trouvait une contenait le corps d'un martyr.

D'autres écrivains furent moins réservés dans leurs conclusions et soutinrent que tous les vases trouvés aux tombeaux des Catacombes contenaient du sang: ainsi M. l'abbé Gaume[2]. Rome laissa toutes les opinions se produire librement, et ce fut même sur des lettres venues de cette ville qu'un savant Bollandiste, le P. Victor de Buck[3] écrivit en 1855 un mémoire : *De phialis rubricatis quibus martyrum Romanorum sepulcra dignosci dicuntur*. C'est un in-8° de 263 pages qui n'a été tiré qu'à vingt exemplaires et que deux ou trois personnes en France seules possèdent: M. Edmond Le Blant, M. le comte de l'Escalopier[4] et M. l'abbé Cochet. Dans les vingt-trois chapitres de son essai, le Bollandiste examine toutes les questions qui peuvent s'élever à propos de ce signe présumé du martyre. La tradition, les usages, les expériences chimiques et physiques sont invoquées l'une après l'autre en faveur de l'opinion de l'auteur. Suivant le P. de Buck, les fioles ordinaires qu'on trouve attachées aux tombeaux n'auraient jamais contenu de sang naturel, mais probablement des restes de la messe ou de l'oblation[5]. M. de Rossi, ayant obtenu un exemplaire de ce livre, le communiqua au cardinal Patrizzi qui, après l'avoir lu, défendit provisoirement de donner dorénavant des corps saints; il permit toutefois de distribuer des vases sur l'usage religieux desquels tout le monde est d'accord.

M. de Rossi, qui a publié lui-même, si mes souvenirs sont exacts, une dissertation sur ce sujet, pense que les chrétiens avaient mis dans ces fioles des reliques et du sang des martyrs, et qu'ils les avaient placées près des tombeaux comme une sorte de *phylacteria*. Peut-être aussi les chrétiens avaient-ils voulu par là satisfaire aux désirs exprimés par des mourants d'être enterrés le plus près possible des tombeaux des martyrs.

En 1859, M. Edmond Le Blant publia aussi un mémoire sur la *Question du vase de sang*[6]. Il se prononce très-nettement contre la valeur de ce signe. Ses idées sur la signification des vases sont analogues à celles de M. de Rossi. Je les examinerai plus loin. Un article adoptant les conclusions de M. Le Blant se trouve dans la *Vérité historique*[7]; un autre qui défend la pratique actuelle a été publié dans les *Annales de philosophie chrétienne* par un érudit très au courant de

1. V. cette lettre dans les *Annales de phil. chrét.*, novembre 1841, p. 395, ou dans l'*Histoire des Catacombes*, par M. Gaume, p. 563, en note.
2. *Histoire des Catacombes*, p. 552.
3. Et non *Van der Bruck*, comme écrit M. de l'Epinois, *Revue des quest. histor.* Janv. 1867, p. 277.
4. Cet exemplaire se trouve à présent chez les PP. Jésuites de la rue des Postes.
5. V. le chap. 27, p. 211. Nous examinerons dans la troisième partie de ce travail l'opinion du P. de Buck.
6. Paris, Durand, in-8° de 32 pp.
7. Revue belge publiée par M. van der Haeghen, t. VII, p. 263-292. Je n'ai pas pu me procurer ce travail.

Digitized by Google

toutes ces questions, M. Edmond de l'Herviliers[1]. Un ecclésiastique romain a aussi fait paraître à Paris une réponse au livre du P. de Buck, sous ce titre : *De phialà cruentà disquisitio* Archangeli Sconamiglio[2]. Cet ouvrage se divise en deux parties : dans la première, qui est très-courte, l'auteur pose ses principes et établit quelques faits; il essaye par exemple de déterminer le nombre de la population de Rome et celui des martyrs chrétiens; il rappelle aussi la cruauté des supplices dont ces martyrs furent victimes. Dans la seconde partie, il s'attache à réfuter l'un après l'autre les arguments que le P. de Buck avait apportés pour soutenir sa thèse. Je crois que ni dans l'une ni dans l'autre partie cet auteur n'a atteint son but. Beaucoup de mots, peu de faits, voilà, et je ne crois commettre en parlant ainsi aucune injustice, le résumé de ce gros livre. Nous verrons, quand l'occasion s'en présentera, la valeur des thèses de M. Sconamiglio. Je vais seulement ajouter à ce que je viens de dire de son livre la citation du jugement qu'en a porté le plus récent des auteurs qui se soient occupés ex-professo du vase de sang. « Partout, dit M. Kraus[3], ce travail manque de » méthode; quoique l'auteur prenne principalement à partie l'anonyme bruxel- » lois, il en passe sous silence les objections les plus graves. D'ailleurs il » diminue nécessairement l'effet qu'auraient pu produire les preuves, par les » injures et les qualifications d'hérétique qu'il prodigue au jésuite belge, dès les » premières pages. Le sujet, tel que M. Sconamiglio l'a traité, pouvait difficile- » ment trouver un moins heureux apologiste. »

Le mémoire du Dr Kraus dont j'ai extrait ce jugement a un caractère beaucoup plus méthodique, et montre une connaissance approfondie de tout ce qui a été écrit jusqu'à présent sur les vases de sang. J'aurai des réserves à faire sur la solution singulière qu'il propose; mais, quoi qu'il en soit, je pense avec de bons juges qu'on ne pourra désormais écrire sur ce sujet sans tenir compte de cet important travail[4]. Ce mémoire est divisé en sept parties, dont voici les titres : I. Introduction et histoire de la controverse. II. Y a-t-il une tradition authentique de la signification des vases de sang? III. De la découverte des ampoulles de sang en général, et du contenu de ces vases. IV. La théorie et la pratique romaine; ses motifs. V. Les difficultés. VI. Hypothèse de M. Le Blant. VII. Destination des fioles de sang. Conclusion. Vient ensuite un appendice conte-

---

1. Février 1864, p. 100. M. de l'H. en avait déjà dit quelques mots dans les *Annales de la charité*, 1859, p. 435 et suiv.

2. Vivès, 1868, in-4° de vj-288 pp.

L'art. du *Diction.* de M. Martigny, pp. 559-592, est tout à fait insuffisant, et cela surtout parce qu'il ne tient pas compte des derniers travaux.

3. *Die Blutampullen der Ræmischen Katakonben.* Francfort-sur-le-Mein, 1868, gr. in-8°, p. 15.

4. Voici quelques autres indications sur le sujet des vases de sang. V. un article anonyme du P. de Buck dans *The Home and Foreign Review*, 1863, t. II, p. 598-604; quelques pages de la *Revue contemporaine* du 15 septembre 1866, p. 123, où M. Huillard-Bréholles, dans un article intitulé *les Origines du christianisme en Gaule*, traite brièvement, et tout à fait dans les idées de M. Le Blant, la question du *Vase de sang;* enfin deux articles, l'un des *Feuilles littéraires et politiques* de Munich, l'autre du *Catholique* de Mayence.

Digitized by Google

nant des notes sur différents sujets. La conclusion de cet ouvrage est tout à fait favorable à la pratique actuelle; les arguments employés sont presque toujours ceux du P. de Buck; j'excepte, bien entendu, la conclusion de M. Kraus qui est assez originale pour qu'il tienne à en avoir l'honneur. Peut-être dois-je dire qu'il a souvent fait à des auteurs assez connus des emprunts assez longs, et que dans ce cas il n'aurait pas été de trop de les citer et d'indiquer la source[1].

II

Je dois à présent chercher dans les monuments de l'antiquité chrétienne les renseignements nécessaires pour porter un jugement sur l'usage et la signification de ces fioles. Il faut préciser la question et se bien garder de prendre pour probants des faits et des arguments qui n'auraient aucune valeur dans cette discussion.

Ainsi, on ne met pas du tout en doute que, lors du supplice des martyrs, les chrétiens aient mis une louable émulation à recueillir les reliques de leurs glorieux frères[2]. Lorsque, par exemple, saint Cyprien s'en allait au supplice, ses frères étendaient sur la place où leur évêque devait mourir des linges pour recevoir son sang précieux[3]. Prudence nous montre une mère qui, durant le martyre de son fils, étendait ses mains pour recevoir ce sang et ces reliques si chères[4] :

« Explicabat pallium,
Manusque tendebat sub ictu et sanguine,
Venarum ut undam profluam manantium
Et palpitantis oris exciperet globum[5]. »

Mais là n'est pas la question : il ne suit pas nécessairement en effet de ces récits que le sang recueilli ait servi à indiquer la tombe du martyr. Rien au contraire dans les endroits analogues à ceux que j'ai cités ne peut faire venir en pensée qu'on ait dû agir ainsi.

(*La suite au prochain numéro.*)

1. V. en part., pp. 60 et 61, qui sont tirées textuellement du *Dictionnaire* de M. Martigny, art. *Vases peints*. V. M. Edm. Le Blant, *D'une publication nouvelle sur le Vase de sang des Catacombes romaines*. Paris, Didier, 1869, gr. in-8° de 20 pp. (extrait de la *Revue archéologique*); — v. aussi un art. dans la *Revue des questions historiques*, t. VII, p. 220.

2. V. plusieurs faits dans l'*Histoire des Catacombes*, de l'abbé Gaume, p. 540 et suiv.

3. *Acta s. Cypriani*, dans Ruinart, *Acta sinc. Martyr.* Ratisbonne, 1859, gr. in-8°, p. 263.

4. *Peristephanon*, X, 841-845. Migne, *Patrol. lat.*, t. LX, col. 507; v. aussi *Perist.*, XL, v. 141-144; *ibid.*, col. 545 :

« Palliolis etiam bibulæ siccantur arenæ
Ne quis in infecto pulvere ros maneat.
Si quis et in sudentibus recalenti aspergine sanguis
Insidet, hunc omnem spongia pressa rapit. »

5. V. M. de l'Herviliers, *le Catéchisme dans les Catacombes. Annales de la charité*, 1859, p. 436, 437.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 37 — 14 Septembre — 1872

Sommaire : 176. VANDERKINDERE, de l'Ethnologie de la Belgique. — 177. DEUSDEDIT *collectio canonum*, p. p. MARTINUCCI. — 178. TROCHON, Histoire du collége de Saint-Lô. — 179. BRIZ, Chants populaires de la Catalogne. — Variétés : La question du vase de sang (suite).

176. — **Recherches sur l'Ethnologie de la Belgique**, par Léon VANDERKINDERE, agrégé près la faculté de philosophie et lettres de l'Université libre de Bruxelles. In-8°, 70 p. Bruxelles, Muquardt, 1872.

M. Vanderkindere qui débutait en 1868 dans les études ethnographiques par une thèse de doctorat fort brillante, bien que d'un dogmatisme parfois contestable *De la race et de sa part d'influence dans les diverses manifestations de l'activité des peuples*, entre aujourd'hui dans les travaux d'ethnographie positive par un opuscule où nous pouvons louer l'esprit critique autant que l'érudition. Les origines précises de la population belge sont un problème complexe et obscur par la nature même du sol qu'elle habite, dépourvu d'obstacles naturels, pays de transition entre la Gaule et la Germanie, toujours ouvert aux migrations ou aux invasions du Nord. Aujourd'hui encore l'élément wallon et l'élément flamand y continuent, quoique dans des limites différentes, le contraste que l'élément celtique et l'élément germanique y présentaient au temps de César. Sur la question si souvent discutée de la nationalité des anciens Belges, M. V. se prononce pour la nationalité celtique, tout en admettant un mélange plus ou moins considérable de Germains. Mais tandis que dans le Nord les marécages et les forêts rendaient la population plus rare et plus dispersée et que par conséquent la civilisation latine ne pouvait laisser sur elle une empreinte durable, l'influence romaine put jeter des racines profondes dans le Sud, région de collines et de plateaux, habité par une population plus dense et plus civilisée. C'est par là que M. V. explique la formation des zones flamande et wallonne. Au Nord, les Francs amenés par l'invasion des Barbares n'eurent pas à lutter contre une civilisation supérieure et il leur fut facile de maintenir l'usage de leur langue et le culte de leurs traditions : au Midi, les vainqueurs furent assimilés par les vaincus plus nombreux et plus civilisés. « La zone flamande est donc née de la conquête ; la zone wallonne au contraire est fondée sur la résistance ; l'élément celto-latin y a absorbé l'élément germanique qui dans la première, grâce aux conditions données, a su maintenir son indépendance. » — Mais, avant l'arrivée de ces races historiques, Celtes et Germains, le sol de la Belgique n'a-t-il pas vu vivre des races anonymes qui, subjuguées par les nouveaux venus, n'auraient pourtant point disparu et entreraient dans une proportion importante dans la composition actuelle du peuple belge ? C'est ici la partie la plus intéressante et la plus neuve du travail de M. V. Il établit pour la Belgique, comme M. de Belloguet l'avait fait pour la France, l'antériorité d'une race brune et de taille moyenne. Il l'établit par des

Digitized by Google

arguments anthropologiques dont les principaux sont l'observation de la taille, fournie pour chaque province par les tableaux statistiques de la conscription[1], et la couleur des cheveux. Il existe à cet égard outre les faits que fournit l'observation actuelle, des témoignages historiques des plus curieux, notamment un texte du XIe siècle de la vie de Ste Godelive (*Act. SS.* 6 juillet) qui montre sur le fait le mélange de l'aristocratie, descendante des conquérants germains, avec les brunes filles du peuple, et en même temps les préjugés qui l'avaient longtemps éloignée de toute union avec la partie brune de la population. Cherchant à rattacher à une souche connue cette race aborigène de la Belgique[2], M. V., après avoir examiné l'hypothèse d'une parenté finnoise ou d'une parenté laponne, tend à déclarer les præ-Aryens de Belgique identiques aux Ligures dont l'existence en Gaule a été établie par M. de Belloguet. — M. V. termine sa brochure par la détermination des caractères physiologiques des deux grandes races historiques de la Belgique, les Germains et les Celtes, les Germains dont il reconnaît deux types principalement représentés dans la population flamande, les Celtes dont le type domine dans la population wallonne. La compétence nous manque pour apprécier les questions de cet ordre, mais nous avouons ne pas aimer voir introduire dans l'anthropologie, pour désigner un type de convention et idéal, des dénominations ethniques empruntées à l'histoire et qui doivent souvent leur origine à la nature du langage parlé par une population. Ainsi, si l'on adopte comme « type celtique » le portrait donné par MM. de Belloguet et Vanderkindere, il faut, si l'on est conséquent, refuser le nom de Celtes à la plus grande partie des populations parlant actuellement une langue celtique. La race et la langue sont, en ethnographie, deux quantités qui ne peuvent se rapporter à la même mesure; aussi est-il à désirer que les anthropologistes emploient pour désigner les races, non plus des noms historiques dont l'usage mène à la confusion, mais des termes d'histoire naturelle définissant les types par leurs caractères physiologiques seuls. On verra plus tard à faire rentrer dans une classifi-

1. Un des résultats les plus curieux de ces recherches d'anthropométrie statistique est ce fait que les deux Flandres (Flandre occidentale et Flandre orientale) sont de toutes les provinces belges celles qui comprennent le plus de petits hommes. Ainsi les præ-Aryens ont peu à peu absorbés les Germains, race de haute taille incontestablement. Les anciens chroniqueurs parlent pourtant des Flamands comme d'hommes de grande taille, et notre langage populaire a gardé le souvenir de ces *proceri Flandrenses* dans le terme de *grands Flandrins* (cf. Littré. *Dict.* s. v.). — Aux faits recueillis par M. V., j'ajouterai, comme *curiosum*, que le nom de Flamand, *Flamendr*, signifie aujourd'hui en tchèque « flâneur, » propre à rien. » Le terme de Flamand, mais cette fois comme épithète majorative, est aussi resté en Lusace, d'après M. K. Andree: « Dass diese flandrischen Einwanderer aber » ein trotziges Volck sein mochten, beweisen die noch üblichen Ausdrücke : ein vlæmisches » Gesicht, ein vlæmischer Mensch..... Auch bei den benachbarten Czechen leben diese » fleissigen Deutschen im Volksmunde noch fort : freilich nach Ort und Weise jener, die » das Hœherstehende, Bessere gern verunglimpfen [*sic!*]. Bei den Czechen bedeutet ein » 'Flamendr' heute einen Bummler! » et l'allemand, doux et modeste, ajoute : « Nichts » kann besser den National Hass und Neid illustriren. » K. Andree : *Slawische Gænge durch die Lausitz*, dans *Unsere Zeit*, 1er mars 1872, p. 310.

2. M. V. l'appelle en plusieurs endroits « les noirs; » le terme ne nous semble pas assez précis puisqu'il ne s'agit que de la couleur des cheveux : qu'il dise « les bruns » ou tout au plus « les noirauds. »

Digitized by Google

cation unique les races de l'histoire et les races de l'anthropologie. Je dis cela pour les anthropologistes qui sont parfois, et en France plus qu'ailleurs, mauvais historiens et encore plus mauvais philologues, non pour M. Vanderkindere qui montre dans tout le cours de cette brochure une parfaite compétence en histoire et en linguistique.

H. GAIDOZ.

---

177. — **Deusdedit presbyteri cardinalis tituli apostolorum in Eudoxia collectio canonum** e codice Vaticano edita a Pio MARTINUCCI, praefecto altero Bibliothecae Vaticanae. Venetiis, Ex typographia Æmiliana, 1869. In-8°, xix-520 p.

« Voulant faire connaître aux ignorants les droits de la primauté pontificale » dans l'univers entier, j'ai recueilli, avec la grâce de Dieu, les principales » autorités des saints pères et des princes chrétiens, et j'en ai formé cet opus- » cule, qui est divisé en quatre parties. Car le premier livre contient le privilége » de l'autorité de la même Église romaine. Et comme une église ne peut exister » sans son clergé, ni le clergé sans biens temporels, j'ai ajouté à ce premier » livre un second et un troisième livre sur le clergé et les biens de cette Église. » Et comme le pouvoir séculier s'efforce de subjuguer l'Église de Dieu, la liberté » de la même Église, de son clergé et de ses biens est prouvée avec évidence » dans le troisième livre et surtout dans le quatrième. »

C'est en ces termes que Deusdedit résume lui-même son œuvre dans la dédicace qu'il adressa au pape Victor III. Cette fameuse collection rédigée, comme on le voit, vers la fin du xie siècle est empruntée à des sources très-diverses : Deusdedit met à contribution les canons des conciles, les Décrétales vraies et fausses des papes, le recueil d'Anségise et de Benoît le Lévite, l'*Ordo Romanus*, le *Liber diurnus*, Paul Diacre, etc., etc. Il fait aussi usage de registres conservés dans le palais de Latran (*in archivo Sacri Palatii Lateranensis*), et il y puise une foule de renseignements précieux sur le patrimoine temporel du saint-siége; une grande partie des actes qu'il a recueillis dans ces registres ne nous est parvenue par aucun autre canal, en sorte qu'à ce point de vue la collection de Deusdedit a pour nous toute la valeur d'un document original.

Telle est, en substance, cette collection fameuse dont chacun parle sans embarras, mais que de rares privilégiés ont lue ou consultée. L'œuvre, il faut le dire, a été déjà fidèlement analysée, et bien des extraits en ont été publiés : on a donc pu, sans s'exposer au reproche de témérité, reproduire les jugements formulés en connaissance de cause par des hommes compétents, mais il était beaucoup plus difficile de substituer à cette appréciation tout extérieure un jugement personnel; en d'autres termes, l'étude directe et complète de la collection de Deusdedit était à peu près impossible; en effet, un seul manuscrit, manuscrit de la Bibliothèque du Vatican nous a conservé intégralement la *Collectio canonum* : or, ce manuscrit, jusqu'en 1869, n'avait pas été publié.

Mgr Martinucci est venu combler cette lacune en éditant le Codex[1] du

---

1. Omission singulière : Mgr M. ne nous donne pas la cote de ce manuscrit. Les Bal-

Digitized by Google

Vatican; c'est là une œuvre qui nous inspire un véritable sentiment de reconnaissance. Le sort du *Deusdedit* était attaché à la fortune heureuse ou malheureuse d'un manuscrit; il est assuré aujourd'hui et l'ouvrage est tombé dans le domaine public.

Par malheur, cette édition ne répond pas à nos espérances : Mgr Martinucci n'a pas cru devoir entreprendre la tâche qui, tout naturellement, lui incombait; ce n'est pas une édition critique du *Deusdedit* qu'il a entreprise; il s'est contenté d'imprimer le manuscrit sans même corriger les fautes les plus grossières.

Après les travaux des Ballerini[1], après les publications partielles d'Holstein[2] et du cardinal Borgia[3], le moment était venu non pas seulement de publier le manuscrit, mais d'entreprendre une édition critique et définitive du *Deusdedit*: Dans cette vue, il était nécessaire de consulter le manuscrit lat. 1458[4] de la Bibliothèque nationale qui contient des fragments importants du célèbre canoniste, puis de se reporter aux textes divers mis à contribution par Deusdedit, et de noter avec précision toutes ces sources. La plupart du temps ce travail eût été facile, car Deusdedit indique presque toujours sommairement ses autorités. Ajouter un renvoi plus complet[5], signaler les modifications que Deusdedit a pu faire subir çà et là au texte primitif, telle était, semble-t-il, la tâche tracée d'avance à l'éditeur; il eût rencontré parfois sur sa route certains problèmes de critique historique qui eussent ajouté à son travail quelque difficulté, mais aussi quelques charmes.

---

lerini et Savigny dans son histoire du Droit Romain ont indiqué le numéro 3833. Conf. Ballerini, *De ant. collect.* apud Galland. *De vetust. canon. collect. sylloge* p. 255 et Savigny, *Histoire du Droit Romain au moyen-âge*, trad. Guenoux, t. I, 1830, p. 119, note 94.

1. Ballerini, *De antiquis collectionibus et collectoribus canonum* apud Galland. *De vetustis canonum..... collectionibus sylloge*, Venetiis, 1778, p. 252-256.

2. Holstenius, *Collectio Romana bipartita*, Roma, 1662, *Pars prima*, p. 234 et suiv. p, 248 et suiv., *Pars secunda*, p. 154 et suiv.

3. Borgia, *Breve istoria del dominio temporale della sede apostolica nelle due Sicilie*, Roma, 1788. Pour la bibliographie de Deusdedit, voyez encore de Rozière, *Liber diurnus*, p. xxxiij, note 4.

4. Le tableau suivant que nous devons à une obligeante communication et qui nous a été très-utile donne la concordance du manuscrit latin 1458 et de l'édition de Mgr Martinucci. Il indique, en même temps, les lacunes du manuscrit :

Deusdedit.	Man. fol. 242-245
lib. IV, 134-156	Edit. Martinucci, p. 465-480
lib. I, 218-251	Man. fol. 246-253
lib. II, 1-16	Edit. Mart. p. 153-180
lib. III, 118-149	Man. fol. 254-261 fol. 295-321

5. Les indications suivantes donneront une idée du travail comparatif dont on regrette l'absence dans l'édition de Mgr Martinucci :

Deusdedit.	*Sources.*
P. 37. Lib. I, 8. Julius sancta Romana, etc.	*Decretales Pseudo-Isidorianae*, édit. Henschius, p. 464.
P. 38. Lib. I, 9. Ut omnes episcopi.	*Ibid.* p. 467.
P. 40. Lib. I, 18. Domno ter beatissimo.	*Ibid.* p. 478.
P. 472. Lib. IV, 149. Volumus atque praecipimus.	Recueil d'Anségise et de Benoît-le-Lévite, lib. VI, cap. 366 (Edit Baluze, t. I, col. 985).

Digitized by Google

En se livrant à cette étude comparative, Mgr Martinucci aurait pu nous donner une édition critique d'une incontestable utilité; et il aurait aisément corrigé un bon nombre de leçons fautives. Prenons quelques exemples :

P. 471. Au lieu de : Per electionem *clerici* et populi. Lisez : per electionem *cleri* (Cap. d'Anségise et de Benoît le Lévite, édit. Baluze, t. I, col. 718).

P. 473. Au lieu de Quicumque *literas* habens. Lisez : quicumque *litem* habens (*ibid.* col. 985).

Le manuscrit 1458 pouvait fournir aussi son contingent de rectifications. Exemples :

P. 296. Au lieu de *Prospecutione*, lisez : *Pro speculatione* (Ms. 1458, folio 254, r°).

P. 466. Au lieu de non *oportem* imperatorem de fide facere verbum, lisez : non *oportere* imperatorem, etc. (Ms. 1458, folio 242, r°).

Parfois, Mgr M. a ajouté un *sic* entre parenthèses à la suite de certains mots extraordinaires que présente le manuscrit du Vatican. Cet *oportem* méritait assurément le *sic*.

Les publications partielles faites au XVIIe et au XVIIIe siècle auraient été elles-mêmes consultées avec fruit, soit pour faciliter une lecture difficile, soit pour corriger, au besoin, le manuscrit. On est tout surpris de pouvoir rectifier l'édition de 1869 à l'aide des fragments édités en 1662 d'après les notes d'Holstein. Voici quelques citations :

P. 128. Au lieu de : Secundum quod *Dei* jussum fecerat in hanc civitatem venire *curavi*, lisez : secundum quod *ei* jussum fuerat in hanc civitatem venire *curavit* (*Holstenius*, *Collectio Romana bipartita*, pars prima, p. 250).

P. 129. Au lieu de : cum *praesentit* tempora, lisez : cum *praesertim* tempora (*Ibid.* p. 236).

P. 292. Au lieu de : Pelagius Viventio Neapolitano, Gemino *Puterlano*..... episcopis, lisez : Pelagius Viventio Neapolitano, Gemino *Puteolano*..... episcopis (*Ibid.* p. 236).

Le passage suivant a déjà donné lieu de la part d'un savant critique à un essai de restitution que je ne crois pas très-heureux. Mgr M. imprime p. 262 :

« Si quis de massis sive de *coloniis* patrimoniorum sancti Petri apostoli, de quibus hactenus nulla concessionis conscriptio repperitur, aut *postulati* aut *suadenti* consenserit, Ananiae et Saphirae qui de propriis mentientes ante pedes Apostolorum expiraverunt poena multetur.»

Au lieu de *postulati*... *suadenti*, le rédacteur des Analecta[1] propose *possidenti*... *invadenti*; ce qui, à la place d'un texte incompréhensible, fournit un sens très-satisfaisant. Mais il n'y a lieu ici à aucune conjecture; Holstein nous a donné depuis longtemps le véritable texte de Deusdedit; et ce texte a passé très-correctement dans les éditions des conciles; le voici :

« Si quis de massis sive, de *colonis* (et non *coloniis*) eorumdem patrimoniorum sancti Petri apostoli, de quibus hactenus nulla concessionis conscriptio reperitur,

1. *Analecta juris pontificii*, 100e livraison, mars-avril 1872, col. 1005.

Digitized by Google

aut praecepta sibi fieri postulaverit, aut *postulanti* aut *suadenti* consenserit, Ananiae, etc.[1] »

Ainsi, ce petit membre de phrase « aut praecepta sibi fieri postulaverit, » a échappé à Mgr Martinucci ou à son copiste; il rend inutile la conjecture : *possidenti..... invadenti* et donne un sens très-clair à ces deux mots *postulanti* (et non *postulati*)..... *suadenti*.

Si, comme on le voit, la publication de Mgr M. laisse quelque chose à désirer, elle n'en est pas moins par elle-même utile et intéressante; les publications précédentes peuvent, il est vrai, servir à la corriger, mais elle nous fournit à son tour certaines rectifications : ainsi Holstein[2], et après lui, les éditeurs des conciles attribuent au liv. III, cap. 188 de Deusdedit une lettre d'Honorius Ier qui nous est arrivée par le canal de cette collection canonique. L'indication est inexacte : cette lettre (commençant par les mots *Praesentium latores*) se trouve dans le liv. I, cap. 188[3] et non dans le livre III. La lettre suivante commençant par les mots *Post parvi temporis* devra également être reportée du livre III au livre I[4]. Enfin la lettre de Pelage; *Maximus diaconus*, etc. forme le ch. 107 du livre III[5] et non le chapitre 105[6] comme le porte l'édition d'Holstein, etc.

Holstein, les Ballerini, le cardinal Borgia avaient largement puisé à la collection de Deusdedit; aussi la publication de Mgr M. ne fournit-elle pas un nombre considérable de textes et de faits nouveaux; on y trouvera toutefois quelques documents non encore signalés qui ne manquent pas d'intérêt : un canoniste éminent a déjà relevé deux formules extraites suivant Deusdedit du *Liber Diurnus*, lesquelles manquent dans la recension du *Liber Diurnus* qui nous est parvenue.

Ces deux formules sont :

1° Une profession de foi[7] qui devait être prononcée par le pape lors de son élection. Cette formule présente un double intérêt; d'abord elle est extraite du *Liber Diurnus*, suivant Deusdedit et elle manque dans le *Liber Diurnus* tel que nous le connaissons. En second lieu, elle est plus ancienne qu'une formule analogue publiée par Baronius; car la profession de foi publiée par Baronius vise les huit premiers conciles généraux; celle-ci vise seulement sept conciles.

2° Un serment[8] que devait prononcer l'évêque avant son sacre. Ici encore, il est question des sept conciles généraux; la formule similaire qu'on trouve dans le *Liber Diurnus* édité par Holstein et par M. de Rozière ne mentionne que six conciles généraux[9].

---

1. Holstein. *Collectio Romana bipartita*, pars secunda, p. 164. Conf. Labbe et Cossart, *Sacros. Conc.* t. IX, 1671, col. 303, canon XVI.
2. *Collectio Romana bipartita*, pars prima, p. 248. Conf. Labbe et Cossart, *Sacros. Conc.* t. IV, col. 1685.
3. Ed. Martinucci, p. 127.
4. *Collectio Romana bipart.*, p. 250. Martinucci, p. 127.
5. Ed. Martinucci, p. 290.
6. Holstein, *ibid.* p. 234.
7. Lib. II, cap. 94, p. 210.
8. Lib. II, cap. 95, p. 214.
9. *Analecta juris Pontificii*, 100e liv. col. 1003.

Digitized by Google

Si on se rappelle que les six premiers conciles généraux sont les seuls auxquels fasse allusion notre *Liber Diurnus* et que jamais ce formulaire ne cite le septième concile (j'emprunte cette observation à l'excellente préface de M. de Rozière[1]), on arrivera à cette conclusion, c'est que Deusdedit a mis à contribution un texte, un remaniement du *Liber Diurnus* postérieur à celui que nous connaissons.

L'étude approfondie de la collection de Deusdedit pourra suggérer beaucoup d'autres observations de cette nature et faire ainsi progresser l'histoire des sources.

P. V.

---

178. — **Histoire du Collége de Saint-Lô**, par M. l'abbé Charles TROCHON. Saint-Lô, imprimerie d'Élie. 1871. In-8°, 111 p.

Voici une courte monographie, simplement écrite et très-complète. Il s'agit d'un petit collége qui n'a pas jeté un éclat très-vif et dont l'origine ne se perd pas dans la nuit des temps : le collége de Saint-Lô n'existait encore qu'en espérance à la fin du XVIe siècle. Il fut fondé par quelques bourgeois de cette ville, en tête desquels il faut citer un homme généreux et bon entre tous, maître Jean Dubois, conseiller et procureur du roi, celui qu'un de nos historiens n'a pas craint d'appeler le Saint Vincent de Paul de la Manche. Cet établissement relevait de la commune : le corps municipal de Saint-Lô surveillait le collége, rédigeait à son intention des règlements minutieux et prévoyants, et parfois se préoccupait avec un zèle louable des concours pour les chaires de professeurs.

Nous sommes accoutumés de nos jours à ces créations trop souvent artificielles qui sortent armées de toutes pièces du cerceau d'un ministre ou des délibérations d'un conseil municipal : personne ne s'impose pour les soutenir de sensible sacrifice : aussi personne ne s'y attache fortement. Ici le spectacle est différent : le lecteur assiste à l'enfantement laborieux du collége : il peut compter les fondations des particuliers, leurs dons répétés et mesurer les efforts de tous.

Établi d'abord dans les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, le collége ne put s'y maintenir longtemps : pendant près d'un siècle (1660-1744), il n'eut pas d'asile : chaque régent faisait la classe dans sa maison : la ville se contentait d'assurer un modique traitement à ces pauvres maîtres. Parfois un professeur nouveau venu ne trouvait plus d'argent disponible sur la caisse du collége; on lui accordait alors le droit de se faire payer directement par les élèves. Isaac Jouet, régent de cinquième, enseignait les principes de la langue latine et mettait « la jeunesse » en estat de faire des phrases, pour pouvoir entrer en quatrième. » Il touchait pour sa peine une rémunération modeste : chacun de ses élèves lui remettait trois sous par semaine.

Après l'histoire chronologique du collége, l'auteur a réuni, dans un chapitre spécial, quelques notes sur l'enseignement proprement dit, sur les méthodes, sur le règlement du collége; on trouvera dans ce chapitre et aussi çà et là dans le

---

1. De Rozière, *Liber Diurnus*, Paris, 1869, p. xvij.

Digitized by Google

corps de l'ouvrage des détails intéressants. Je relève ce fait : dès l'année 1786, on songeait à stimuler l'émulation par un concours entre les colléges de Saint-Lô, de Valognes et de Coutances; la municipalité de Valognes n'accepta pas ce projet.

M. Tr. ne manque pas de donner les noms des maîtres et des anciens élèves du collége qui sont arrivés, je ne dis pas à la célébrité, mais à la moindre notoriété; il recueille toutes les indications bibliographiques relatives à leurs travaux littéraires. On sent que cette partie du livre est traitée avec amour.

Nous voudrions voir paraître souvent d'aussi bonnes monographies; c'est ainsi que l'histoire générale de l'instruction publique en France se prépare lentement, mais sûrement.

---

179. — **Cansons de la terra.** Cants populars catalans col-leccionats per Francesch Pelay Briz. Volum ters. Barcelona, libreria d'Alvar Verdaguer. 1871.

Le présent volume forme la suite de la collection de chants populaires catalans si heureusement commencée par M. Briz et dont les deux premiers volumes ont été l'objet d'un article dans cette Revue (1868, n° 12).

A côté de la romance de brigand (*cansó de lladres*) qui est représentée ici par plusieurs compositions, de quelques légendes de saints et de chants se rapportant à des coutumes modernes, il nous reste un certain nombre de chants épiques importants.

Une douzaine[1] des chants donnés dans ce volume se trouve déjà dans le *Romancerillo* de M. Milá y Fontanals; on ne saurait se plaindre de retrouver ces chants ici, même quand ils sont donnés sans variantes, le recueil de M. Milá étant devenu fort rare.

Pour quelques-uns d'entre eux M. B. a donné des versions plus complètes ou meilleures (Voyez p. e. le chant *D. Joan y D. Ramon*).

Avant d'examiner quelques chants épiques légendaires nous signalerons d'abord des chants religieux, tels que : *Los dotze nombres* (p. 4) qui répond à la chanson provençale : *Les nombres* (Arbaud II, 42); — *La passió* (p. 13), cette version est connue dans les pays catalans sous le nom de *Passió de Sant Pere*; elle est très-chantée de nos jours encore; elle est l'œuvre de Francisco Balart de Reus, poète du XVIIIe siècle et appartient véritablement à la *poesia vulgar*. A la suite de cette assez longue composition M. B. a publié cinq couplets sur le même sujet, tout à fait populaires. Au tome II de sa collection M. B. nous avait déjà donné un chant de la Passion en indiquant l'analogie qu'il présente avec les versions provençales publiées par Arbaud; — *Castich de Deu*, version un peu différente de celle donnée par M. Milá sous le titre de : *Castigo del cielo*, répond au chant provençal : *Les Tres bancs blancs* (Arbaud, I, 14); —

1. Je ne précise pas davantage n'ayant sous la main que la traduction partielle du recueil de M. Milá, par F. Wolf (*Proben portugiesischer und catalanischer Volksromanzen*. Wien, 1856) et M. B. n'ayant pas toujours eu le soin de citer M. Milá quand il donne des chants contenus dans la collection de ce dernier.

Digitized by Google

Enuig de Sant Joseph (p. 223) et *Alegria de Sant Joseph* (p. 231). Le premier de ces chants dérive certainement de la version : *Lo premier miracle* (Arbaud, I, 23) « Ces deux chansons, » nous dit M. B. « sont de celles qui se chantent dans » les étables à Noël; les chants de cette espèce sont si abondants qu'on en ferait » facilement un volume. Nous croyons savoir que quelqu'un se propose de les » réunir ainsi. »

Parmi les chants épiques importants à signaler nous rencontrons tout d'abord une version du chant connu en France sous le nom de *Jean Renaud*, intitulée ici (p. 154) : *La bona Viuda*. M. G. Paris a étudié la chanson de Jean Renaud à deux reprises (*Revue critique*, I, 305 et *Romania*, I, 255). Il n'a pas compris dans la comparaison qu'il a faite de ses différentes versions un chant publié déjà par M. Milá dans son Romancerillo sous le titre de *D. Joan y D. Ramon* (traduit par F. Wolf, *Proben*, p. 142), qui en est sans contredit un fragment. Dans ce fragment tel qu'il a été publié par Milá (version majorquine), il est difficile de reconnaître notre chant, car toute l'action se passe entre don Ramon, blessé à la chasse par son compagnon don Joan, et sa mère qui le questionne sur ses blessures. Il n'est fait mention ni de sa femme, ni de son fils. Mais dans une version de ce fragment publiée par M. B. (p. 171), le héros est invité par sa mère à se rendre chez sa femme pour y voir l'enfant qu'elle vient de mettre au monde :

— Ay fill meu, lo meu fillet, — ves à la cambra mes alta,
Hi trobaras ta muller — entre senyoras y damas :
Ha parit un infantó — que es com l'estrella del auba.

La fin est très-écourtée, il n'est pas question de l'épisode entre la mère et la fille.

Dans la *Bona Viuda* au contraire, ce dernier épisode est très-développé, tandis que l'arrivée du mari est à peine indiquée, ce qui nous porterait à penser que la chanson primitive dans les pays catalans s'est divisée en deux branches qui se sont développées à part. Cette question aurait besoin d'être étudiée plus à fond, nous ne faisons que l'indiquer ici.

La version de la *Bona Viuda* ayant été publiée pour la première fois dans le volume qui nous occupe, nous croyons être utile à quelques lecteurs de cette revue en la transcrivant ici.

LA BONA VIUDA.

Si n'hi ha una dama — dama de Galicia,
Son marit es fora — à la romeria
— Ja no dormo, no,
No estich adormida.
Diu que s'hi estarà — un any y undia
Ja'n pareix la dama — ab molt alegria.
Mentre esta parint — Son marit arriba :
Tot pujant la escala — cau *esmortuido*.
. . . . . .
— Mare mia, mare, — Sento gran *ruido*.
— Ne son las criadas — que saltan y riuhen.
— Se'n ha mort un gran — un gran de la vila,
N'hi fan un enterro — ab una musica.
— Mare mia, mare — quin dia iré a missa?

Digitized by Google

— Filla, las pagesas — estant quinze dias,
Y las menestralas — los quaranta dias
Tu com a primpcesa — un any y un dia.
— Mare mia, mare — quin vestit duria,
Lo vestit de seda — ó 'l de plata fina?
Si't posas lo negre — mes be t'estaria.
Al sortir de casa — sent la gent que diuhen :
« Ara vé la dama — ara vé la viuda. »
— Mare mia, mare — sent la gent que diuhen?
— Ne son criaturas — no saben que dirse.
Lo que óuhen als grauts — los xichs també' u dfuhen
— Las campanas van — per qui tocarian?
— Tocan per un gran — un gran de la vila.
— Ne cava 'l fosser — per qui cavaria?
— Filla meva, filla, — també haurè de dirtho :
Ton marit s'es mort — has quedada viuda.
Ton marit s'es mort — à la romeria.
— Mare mia, mare, — héuse aqui ma filla
Que me'n vaig al cel — ab qui tant volia.

Nous signalerons encore parmi les chants épiques: *Lo compte Floris*, p. 27, qui n'est autre chose que la traduction de la romance castillane *El conde Alarcos*. Ce chant d'après M. B. porte dans quelques versions le nom de *Compte de l'Arca*, ce qui indique bien son origine; il est publié ici avec une fin un peu différente de celle qu'a donnée M. Milá. Il ne nous reste plus qu'à indiquer quelques chansons qui se rapportent à des coutumes modernes : *lo petit baylet, la mare y la filla, la cansó dels carlins*. La jolie chanson : *la Sileta* nous représente un étudiant qui n'ayant pu obtenir d'un père la main de sa fille, s'habille en *monjeta de San Francesch* pour s'introduire chez son amante. L'assonance est en *e-a* et presque tous les mots qui la forment sont des diminutifs : *monjeta, porteta, horetas, sopeta*, etc.

Pour prouver combien il est sensible à l'attention que la critique a portée à sa collection de chants populaires catalans, M. B. a imprimé à la fin de son livre une traduction de l'article que M. Gaston Paris a publié dans cette revue sur les deux premiers volumes de cette collection.

Dans l'introduction du présent volume M. B. annonce son intention de poursuivre son œuvre et de nous donner un quatrième volume. Puisse-t-il ne pas se faire attendre trop longtemps!

Alfred MOREL-FATIO.

VARIÉTÉS.

La question du vase de sang (suite).

On pourrait même croire que les fidèles ont tenu de préférence à garder dans leurs maisons, et à porter sur eux ces précieux souvenirs. Nous voyons en effet l'antiquité chrétienne faire un fréquent usage des *Encolpia* ou reliquaires portatifs[1]. Un des hymnes de Prudence nous a conservé un témoignage positif de cette pieuse coutume :

1. V. Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, p. 232. Se rappeler qu'Optat

Digitized by Google

Plerique vestem linteam
Stillante tingunt sanguine
Tutamen ut sacrum suis
Domi reservent posteris[1].

D'autres chrétiens se contentaient d'oindre la tête et la poitrine, avec le sang des martyrs. Ils voulaient par là, dit le rédacteur anonyme des actes de saint Blaise, manifester leur désir de participer à la passion et au triomphe de leurs frères souffrants[2].

On n'a jamais cité, en regard de ces textes, qu'un seul fait positif pour montrer qu'on conservait dans un autre but le sang des martyrs. Mais ici encore il faut observer que c'était dans le tombeau du martyr et non pas dans la paroi extérieure de ce tombeau qu'on trouva le sang des saints Gervais et Protais. Voici comment s'exprime saint Gaudence, évêque de Brescia, qui était présent à la découverte du corps de ces bienheureux martyrs : « Quorum sanguinem tene-
» mus *gypso* collectum, nihil amplius requirentes; tenemus enim sanguinem qui
» testis est passionis[3]. » Ce texte est considérable et il a fourni toujours le principal de leurs arguments aux défenseurs de la pratique actuelle; mais peut-il suffire à constituer une véritable tradition, et un texte isolé comme celui-ci doit-il nous faire conclure à une coutume générale[4]?

Cela paraît d'autant moins probable que nous ne voyons pas les anciens chrétiens se guider dans leur recherche des reliques par la présence du vase de sang. « Aux Catacombes, dit Prudence[5], le nombre des martyrs est infini; mais
» les reconnaître tous serait difficile et les inscriptions seules guident le chrétien
» dans ses recherches. De signes étrangers il n'en parle aucunement[6]. »

Plusieurs autres faits que je trouve encore dans M. Le Blant nous conduisent au même résultat. « Vers le milieu du IXe siècle, un évêque de Mayence demande
» au pape Grégoire IV l'envoi d'un corps de martyr, et ces mêmes hypogées
» où nous en trouvons sans peine un si grand nombre, ce saint pontife les
» déclare épuisés par des translations antérieures. Peut-être, dit-il en terminant,
» des investigations actives et minutieuses permettront-elles, toutefois, de
» satisfaire au désir de l'évêque. Lorsque le pape Pascal chercha les reliques de

---

(lib. I), reproche à Lucilla, une des premières Donatistes de porter sur elle des reliques et de les baiser avant d'aller à la communion. Bingham, *Origines sive Antiq. ecclesiasticæ*, éd. de Halle, t. X, p. 91.

1. *Peristhephanon*, hym. V, v. 341-344. Migne, *Patrol. latin.* t. LX, p. 398; aj. *Peristeph*, hymn. VI, v. 133 et suiv. *ibid.*, p. 421. Faustin. Arevalus (in h. loc.) fait remarquer que les Romains portaient sur eux, dans de petits vases, des os de ceux qu'ils avaient perdus.

2. *Acta sanctor*, t. III. Februarii, p. 345. Cf. les actes de S. Varus où le même fait se reproduit, t. VIII, octobris, p. 428.

3. Sermo 17; Migne, *Patrol. lat.*, t. XX, col. 963.

4. Quand saint Ambroise fait l'invention du corps de saint Nazaire, on ne voit pas qu'il ait trouvé une fiole de sang dans le sépulcre. Il est vrai qu'il y trouva du sang (*Acta sanct.*, t. VI, julii, p. 505); mais quand saint Charles B. rouvrit le tombeau, ce sang gisait sur la paroi inférieure du marbre (*ibid.*, p. 520); ce qui ferait croire que saint Ambroise ne trouva pas de vase de sang.

5. *Peristeph.*, hymn. 11, v. 1 à 26. Migne, t. cité, col. 531-533.

6. E. Le Blant, *la question du Vase de sang*, p. 28.

Digitized by Google

» Sainte-Cécile, il vint, dit-il, si près de son tombeau qu'il aurait pu parler à la » martyre. Il n'en vit pas moins échouer, cette fois, sa pieuse entreprise. Aucun » signe extérieur n'avait donc appelé son regard[1]. » « Et pourtant, ajoute » M. Le Blant, avec beaucoup de raison, ce semble, ces vases de sang, si » hautement prisés à cette heure, existaient alors et en bien plus grand nombre, » car la destruction marche chaque jour[2]. »

Plus tard, au XIe siècle, on ne se guidait pas davantage sur la présence des palmes ni des vases de sang, pour trouver les corps des martyrs. L'histoire de Nanter, abbé de Saint-Michel, en est une preuve évidente. Quand on lui propose un corps de martyr, il répond que pour être convaincu de l'authenticité de ce corps, il veut voir « intactum usque nunc sepulchrum et (quemadmodum in » gestis Passionum legitur) in superficie tabulæ marmoreæ epitaphium exavatum[3]. »

Que conclure de ces faits, sinon qu'il n'y a pas ici de tradition, et que, s'il y en a une, on ne peut la faire remonter au-delà de la fin du XVIe siècle[4]? Et rien de plus vraisemblable que cette conclusion, si l'on se rappelle l'oubli absolu dans lequel furent laissés les cimetières souterrains du XIIIe au XVIe siècle[5]. Baronius nous décrit la stupéfaction des Romains auxquels on apprenait qu'ils avaient à leurs portes des cités aussi anciennes que l'Église elle-même, et où ils pouvaient contempler de leurs propres yeux ce qu'ils n'avaient pu jusqu'alors que lire dans les historiens[6]. J'ai déjà fait remarquer l'hésitation bien frappante que manifestent en présence des vases, les premiers explorateurs des Catacombes; Bosio et son traducteur Arringhi ne savent pas quelle signification leur donner. Eussent-ils hésité un moment si cette tradition eût été constante et sûre.

Mais ils ne pouvaient pas, et nul ne pourra la trouver constante, à cause du peu de rapports qu'il y a entre le nombre des tombes ornées de la fiole de sang, et le nombre des martyrs romains, nombre qui a été souvent et beaucoup exagéré. Tâchons, en suivant les meilleurs guides, d'arriver à la vérité sur ce point important.

La population de Rome n'a pas été aussi nombreuse, pendant les deuxième et troisième siècles de l'ère chrétienne, que M. Sconamiglio l'a prétendu, en s'appuyant sur quelques vagues paroles d'historiens et de jurisconsultes antiques[7]. Cependant il est visible que le P. de Buck est tombé de son côté dans un autre excès, en admettant, d'après l'autorité de Dureau de la Malle[8], que cette popu-

1. E. Le Blant, *op. cit.*, p. 28.
2. *Ib.*, p. 29.
3. D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. III, Preuves, col. xcix et c, cité par le P. de Buck, p. 185.
4. « Traditio de vasis coeva est traditioni de palmis, quum manifestum sit utramque sæculo XVIe exeunte non esse antiquiorem » (de Buck, *de phiala*, p. 171).
5. Gerbet, *Esquisse de Rome chrétienne*, ch. 3; 5e édit., t. I, p. 152. Arringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. v.
6. *Annales*, ad ann. 130, n° 2.
7. *De Phiala cruenta*, cap. 1.
8. *Mémoire sur l'étendue de la popul. de Rome*, dans les *Mém. de l'Acad. des Insc. a*

Digitized by Google

lation, lorsqu'elle a atteint son plus grand développement, n'a pas compté plus de 550,000 âmes. J'admettrai plus volontiers avec Bunsen[1], qu'elle pouvait s'élever sous Auguste à un chiffre d'environ 1,300,000 habitants. Peut-être même a-t-elle encore été plus considérable sous le règne de Trajan, où elle paraît avoir atteint son apogée[2]. Quoiqu'il en soit, on ne peut certainement pas trouver de solides bases pour évaluer la population chrétienne à plus du quart de la population totale.

Combien de ces chrétiens ont été martyrs? Ici surtout l'exagération se donne pleine carrière. Il y en a qui en ont compté jusqu'à sept mille par jour; mais à ce compte il y aurait eu plus de deux millions cinq cent mille martyrs à Rome seulement, c'est-à-dire toute ou du moins presque toute la population chrétienne qu'ait jamais renfermée la ville impériale. Il est permis de ne pas s'arrêter à une pareille supposition; on l'a inventée sinon pour les besoins de la cause, du moins, avec le désir, peut-être inavoué, d'en tirer de larges conclusions.

Je ne m'étendrai pas ici sur le nombre total des martyrs qui ont souffert dans le monde romain jusqu'à la paix de l'Église[3]. Il est possible que là encore on ait quelque peu grossi la vérité, et que si Dodwell a trop diminué le nombre de ces témoins du christianisme, d'autres, par un excès non moins fâcheux, l'aient amplifié. En tous cas, si l'on admettait qu'à Rome il y a eu 2 millions 500 mille martyrs, quel chiffre faudrait-il donc adopter pour le nombre total des martyrs chrétiens?

Saint Grégoire-le-Grand[4] a pensé que presque tous les noms des martyrs étaient contenus dans le martyrologe hieronymien. Le P. de Buck a compté les martyrs romains du mois de janvier inscrits dans ce martyrologe. Sans doute, dit-il[5], ce mois n'a pas été, plus que les autres, stérile en martyrs: or, il en inscrit 160; en admettant la même proportion pour chaque mois de l'année, on arriverait à 1920. Et, comme saint Grégoire n'a pas dit *omnes*, mais *pene omnes*, on peut accorder, en forçant les chiffres, que Rome a vu mourir à peu près 4,000 martyrs. Il est impossible, ajoute le P. de Buck[6], de déduire un nombre plus considérable de monuments tant soit peu dignes de foi. Pourquoi se payer de mots et dire qu'en martyrs comme en tout Rome a eu la primauté?

Je crois que les calculs du P. de Buck sont ici encore un peu étroits, et qu'une étude un peu plus minutieuse que la sienne produirait un résultat assez différent. Déjà le rédacteur du Martyrologe hieronymien évaluait à 500 par jour

---

B.-L., t. XII, p. 2, p. 237 et suiv.

1. *Beschreibung der Stadt Rom*, t. I, p. 184.

2. Preller, art. *Rome*, dans la *Real Encyclopædie der classischen alterthums wissenschafts*, de Pauli, Stuttgard, t. VI, 1852, p. 508. Cfr. Reumont, *Geschichte der Stadt Rom*, t. I, p. 554. Il calcule que, d'après la lettre de saint Corneille à Fabius, il devait y avoir à Rome, vers le milieu du IIIe siècle, 50,000 chrétiens.

3. V. les dissertations de Dodwell, de Ruinart; d'Ansaldi, *de Causis inopiæ veterum monumentorum pro copia martyrum dignoscenda, adversus Dodwellum dissertatio*. Milan, 1747, in-8°.

4. Lib. VIII, epist. 29. Migne, *Patrol.*, t. LXXVII, col. 931.

5. *De Phialis rubric.*, p. 36.

6. *Ibid.*, p. 37.

Digitized by Google

le nombre des martyrs indiqués dans son œuvre[1]. Et saint Grégoire-le-Grand disait : « Totum mundum, fratres, aspicite : martyribus plenus est. Jam penè » tot qui videamus non sumus, quot veritatis testes habemus. Deo ergo innume- » rabiles nobis super arenam multiplicati sunt : quia quanti sint à nobis compre- » hendi non possunt[2]. » Admettons qu'il y a dans ces paroles une certaine exagération oratoire, il reste toujours à tenir un compte sérieux de ces nombreux martyrs immolés ensemble, et dont nous n'avons plus les noms. Les martyrologes hieronymien et d'Adon nous donnent un chiffre assez considérable qu'on peut porter à 15,000. J'admets encore que là il y ait quelques pieuses exagérations[3]; mais toujours est-il qu'il faut tenir compte de ces nombres, quitte à rabattre ce que la crédulité populaire peut y avoir ajouté. Le P. de Buck, rendant compte du deuxième volume de la *Roma Sotteranea*, admet lui-même qu'il y a des groupes nombreux de martyrs innommés qui sont vraiment historiques[4]. M. de Rossi, faisant l'histoire du cimetière de Saint-Callixte[5], discute le nombre de cinq mille martyrs ensevelis dans ces catacombes et mentionné par le rédacteur des Actes de saint-Urbain ; mais il n'ose ni le rejeter, ni l'accepter. Son principal argument[6] pour prouver que des masses de chrétiens ont été immolés à Rome ne me touche pas beaucoup. Il cite toutefois des vers du chant vingt-neuvième du pape Damase, desquels il semble vraiment résulter que des masses de martyrs romains ont été ensevelis dans ces cryptes.

Que conclure de ces discussions ? Si les calculs du P. de Buck sont les vrais, il faut, comme l'a dit Mabillon[7], admettre que depuis longtemps les cimetières romains sont presque entièrement dépouillés de corps saints. Si au contraire on rejette ces calculs, il faudra n'accepter qu'avec réserve l'argument suivant, tiré d'une histoire rapide des translations de reliques des catacombes.

Ces translations commencèrent dès avant Constantin[8]. Nous voyons depuis, au temps de saint Ambroise et de saint Augustin, l'usage exister à Milan, d'ouvrir les sépulcres des martyrs et de transporter leurs ossements sous les autels[9]. Mais pendant toute cette époque, on se borna seulement à retirer quelques corps des plus célèbres martyrs. Deux ou trois siècles plus tard il en allait bien autrement[10]. Lorsque entre 607 et 610, le pape Boniface IV consacra le Pan-

---

1. Ap. Baronius, *Martyr. roman.*, pref., c. 5 ; ed. d'Anvers, 1613, in-fol., p. xvj.
2. *Hom.*, 27 in Evang. Cfr. Ruinart, *Acta sanct. Mart.*, præf. gen. § 2 et 3 ; Ratisbonne, 1859, in-8°, pp. 9 à 44.
3. Il y a en effet rien qu'au 9 juillet, 10203 martyrs romains inscrits ; je dois dire pourtant que les Bollandistes défendent ce chiffre contre Tillemont. *Acta sanct.*, t. II, julii, p. 688.
4. Entre autres le groupe de Marcellus, Decoratus et de leurs quatre mille compagnons. *Etudes religieuses*, août 1868, p. 306.
5. *Roma Sotteranea*, t. II, p. 177 et suiv.
6. Tiré de Tacite, *Annal.*, XIV, 43-45.
7. *Œuv. posth.*, t. I, p. 243.
8. St Paulin, *poème* XIX, v. 311 et suiv. Migne, t. LXI, col. 530. — Suivant les Bollandistes, les translations de corps saints n'auraient commencé en Occident qu'au VII° siècle (*Acta*, t. LVI, p. 824, n° 9).
9. *Epist.* 22. S. Ambrosii, num. 1. Migne, t. XVI, col. 1019.
10. *De phialis rubricatis*, p. 41.

Digitized by Google

théon à l'honneur de la sainte Vierge et de tous les martyrs, il fit transporter dans ce temple vingt-huit voitures pleines de reliques[1]. Au siècle suivant, les Lombards dépouillèrent beaucoup de sépulcres. Au commencement de 756[2], le roi Astolphe enleva un grand nombre de corps qu'il transporta à Pavie. Il avait mis cinquante-cinq jours à les rechercher, et en 1237, l'évêque de Pavie en trouvait encore cent trente-sept dans les églises de cette ville[3]. Pour empêcher de pareils faits de se reproduire, le pape Paul Ier[4] résolut d'apporter dans la ville les corps des martyrs qui se trouvaient dans les cimetières suburbains[5]. Plus de cent furent ainsi placés dans la ville en 761[6]. En 725, le même pape donne plusieurs corps à saint Chrodegand, de Metz[7].

Pascal Ier recueillit avec plus d'assiduité encore les saintes reliques. Le 20 juillet 817, il transporta dans l'église de Sainte-Praxède, 2300 corps de martyrs, chiffre conservé par des tables qu'a publiées le cardinal Maj[8]. Le pape Grégoire IV, monté sur le trône pontifical en 827, écrivait à Olger, évêque de Mayence : « De corpore vero sancto[9] quod nobis humiliter vestra quæsivit » prudentia, quod dirigere non habuimus, quoniam cuncta sanctorum corpora » predecessores nostri nobiscum communiter detulerunt[10]. » N'est-on pas en droit de conclure de ce texte que saint Pascal avait fait enlever des Catacombes tous les corps de martyrs connus[11]?

Boldetti, pour atténuer la force de ces témoignages historiques, a voulu prouver que le pape Grégoire IV n'avait pas su diriger ses recherches, et que son successeur Sergius II, plus habile, avait trouvé dans le seul cimetière de Priscille beaucoup de corps sacrés[12]; mais il est certain, d'après les paroles

---

1. Baronius, *Martyr. rom.*, 3 mai, note A, ed cit., p. 205 ; *Ann. eccl.*. ad. ann. 607, num. 1.
2. Mansi, note à Baron. *Ann.*, t. XII, p. 633.
3. *Acta Sanc.*, t. VII, Octob. Auctor. p. 22.
4. Baronius, ad ann. 761, note 3 et 4.
5. *Acta Sanct.*, t. VIII, octobr., p. 322 et 59.
6. Le P. de Buck (p. 45 et 46) donne leurs noms déjà publiés par Maj. *Scriptor. veter.*, t. V, p. 56 et suiv.
7. Mabillon, *Anna bened.*, ad ann., 765, num 6. En 774, sous Adrien Ier, les corps des saints Gordien et Epimache sont donnés à l'église de Campidon, en Allemagne (*Acta Sanct.*, t. II, maij, p. 552).
8. *Script. veter.*, t. V, p. 38 et suiv. Elle est reproduite dans le *Dict. d'épigrap. chré.* de Migne, t. II, col. 445 et seq., n° 45.
9. La coutume ancienne de l'Église romaine était de ne jamais détacher de reliques des corps des saints. V. saint Grégoire-le-Grand, *Ep.*, l. III, ep. 30, *ad Constantiam Augustam*.
10. *De phialis rubricatis*, p. 49.
11. Mareward, abbé de Prum qui fit le voyage de Rome en 844, obtint de Sergius II les reliques des ss. martyrs Chrysanthe et Darius. L'histoire de la translation de ces reliques se trouve dans Migne, *Patrolog. lat.*, t. CXXI, c. 635-640.
12. *Osservazione*, page 96. La lecture de l'inscription, donnée par Maij et reproduite par Migne, *Dict. d'épigr. chrétienne*, t. II, col. 452, ébranle un peu sur ce fait spécial l'opinion que j'ai prise dans le P. de Buck. Cette inscription, après avoir donné les noms des saints dont les reliques furent apportées à Saint-Martin-du-Mont, par Sergius II ajoute : *Hec scor. corpora translata. Sunt de cimiterio. Priscille via Salaria.* Mais comme je n'ai pas ici Anastase, je ne puis vérifier en quoi il contredit ou confirme cette inscription.

Digitized by Google

d'Anastase, le bibliothécaire, que ce pape ne trouva point de reliques dans le cimetière de Priscille, mais fit transporter dans l'église de Saint-Martin *in Exquiliis* les reliques placées dans d'autres églises par les pontifes. Boldetti s'est également fourvoyé, quand il a voulu prouver que Léon IV avait extrait beaucoup de corps de martyrs du cimetière de Sainte-Hélène, sur la voie Lavicane; mais il est positif que Léon IV n'a tiré de ces cryptes que les corps des quatre martyrs que l'on appelle les quatre couronnés. Il est impossible de déduire autre chose du passage d'Anastase sur lequel s'appuyait Boldetti. « Depuis » Pascal Ier jusqu'à la fin du XVIe siècle, on n'a pas tiré de cimetières subur- » bains plus d'un corps de martyr par an[1]. » Comment donc se fait-il que depuis le commencement du XVIIe siècle on en trouve si facilement? Ne serait-ce pas parce qu'on aurait trop usé d'un signe non probant?

D'ailleurs[2], un cinquième des tombeaux ornés de fioles, contient des enfants âgés de moins de sept ans; et comment admettre que tant d'enfants aient été martyrs? On ne veut pas nier que plusieurs aient été martyrisés: saint Cyr, fils de sainte Juliette, n'avait que trois ans lorsqu'il fut mis à mort; mais suivant l'observation de Cancellieri[3], ce sont là des cas très-rares. Ce savant, qui a fait sur ce sujet de longues recherches, n'a trouvé que *quarante-deux* martyrs nommés enfants dans les Martyrologes[4], et de ces quarante-deux il n'y en a que six qui aient moins de sept ans[5]. En retranchant du nombre de quarante-deux celui de vingt enfants mis à mort par les Juifs et que nous ne pouvons considérer ici comme rentrant dans la question présente, nous pouvons dire que nous ne connaissons que vingt-trois enfants martyrisés durant les persécutions; mais ce n'est pas la millième partie des martyrs historiques. Comment admettre que pour Rome cette proportion soit différente et que le cinquième des martyrs de cette ville ait été composé d'enfants[6]. Il ne paraît pas croyable, en outre, que les magistrats romains aient eu assez peu d'humanité pour ne point épargner les enfants. La loi défendait de livrer au supplice les femmes enceintes; on attendait leur délivrance avant de leur faire subir leur peine, et on aurait sévi contre des enfants de six, sept, neuf, dix, onze mois, ou d'un, deux, trois ans, et ce nombre de martyrs inconscients serait assez considérable pour faire le cinquième du nombre total[7]?

(*La fin au prochain numéro.*)

---

1. *De phialis rubricatis*, p. 55.
2. *Ibid.*, p. 56.
3. *Dissertaz. epist. sopra duo iscrizioni*, p. 54.
4. *De phialis rubricatis*, p. 71. Cette liste de Cancellieri n'est pas complète; on n'y trouve pas saint Barulas, « puerulus, » martyr à Antioche au temps de l'empereur Galere (*Mart. rom.*, 18 nov.).
5. « In primo itaque ordine venit s. Agapitus, prænestinus puer, annorum XV; s. Basilissa, puella Nicomediensis, ann. IX; saint Celsus, puer mediolanensis, ann. III; s. Eulalia, Emeritensis puella, ann. XII; s. Justus, puer Bellovacensis, ann. IX; s. Quiricus, filius s. Julittæ, ann. III; universi sex » (*De phialis rubric.*, p. 71).
6. *De phialis rubricatis*, p. 73.
7. *Ib.*, p. 78.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 38 — 21 Septembre — 1872

Sommaire : 180. Le manuscrit irlandais de Saint-Gall, p. p. NIGRA. — 181. GIRBAL, Les Juifs à Girone. — 182. HADELMANN, Le *dutch* pensylvanien. — 183. *Un séjour en France de* 1792 *a* 1795, lettres tr. p. TAINE. — Variétés : La question du vase de sang (fin).

180. — **Reliquie celtiche** raccolte da Costantino NIGRA. — I. Il manoscritto irlandese di S. Gallo. In-4°, 55 p. et 4 planches de fac-simile. Turin, Lœscher, 1872. — Prix : 16 fr.

Nous avons annoncé autrefois ici même (n° du 26 juin 1869) l'édition des gloses irlandaises de Turin donnée par M. C. Nigra. Le savant et laborieux celtiste entreprend aujourd'hui sous le titre de *Reliquie Celtiche* une série de publications dont un travail sur le ms. 904 de St. Gall fait le début. Ce ms. est un Priscien, avec gloses et annotations irlandaises, écrit en Irlande dans la première moitié du IXe siècle. C'est un des plus importants mss. parmi ceux qui ont servi de base à la *Grammatica Celtica*, et Zeuss a publié une bonne partie de ses gloses dans l'appendice qui termine son livre; mais il ne les a pas publiées toutes et il n'a pas évité quelques erreurs de lecture qui n'ont pas été amendées dans la nouvelle édition donnée par M. Ebel. La publication de M. N. a eu pour origine un travail de révision.

Après avoir donné la description du ms., indiqué son contenu, établi approximativement la date et le lieu de sa compilation, M. N. reproduit et traduit les huit inscriptions oghamiques que renferme ce ms. (le seul des mss. connus sur le continent qui présente cette particularité); six de ces inscriptions seulement avaient été publiées par Zeuss, et en caractères latins. M. N. reproduit ensuite les inscriptions marginales, irlandaises et latines, et après avoir dit quelques mots des différentes écritures du ms., donne les gloses irlandaises, non pas toutes, cela serait inutile après la publication de la *Gr. C.*, mais celles que cet ouvrage a omises ou qu'il n'a pas données avec une parfaite exactitude. Les celtistes devront corriger sur leur exemplaire de la *Gr. C.* les lectures défectueuses rectifiées dans les *Reliquie*. M. N. accompagne ces gloses d'un commentaire. Nous avions trouvé à reprendre quelques taches légères dans l'édition des gloses de Turin; mais nous devons avouer ne pouvoir faire aujourd'hui aucune observation de ce genre sur la nouvelle œuvre du *celtista sovrano* qui amende et corrige les œuvres des maîtres en défiant lui-même la lime de la critique. — Cet ouvrage, édité avec le plus grand luxe, est accompagné de quatre planches donnant en fac-simile des spécimens des différentes écritures et des initiales ornées du ms. Les paléographes pourront en faire leur profit autant que les celtistes. Aussi bien, M. N. avec sa rigueur et sa précision habituelles, signale la

Digitized by Google

distinction dans les mss. irlandais anciens (je veux dire les mss. de main irlandaise) de deux signes d'abréviation l'un pour *m*, l'autre pour *n*, jusqu'ici confondus, d'où plus d'une méprise grave dans la lecture de certains mots irlandais. Le signe abréviatif pour *n* est un trait (-); celui pour *m* se replie à ses extrémités comme un infusoire qui se tord : nous ne pouvons le reproduire ici faute de signe spécial. Qu'on se représente une *s* très-maigre placée horizontalement, ou, mieux encore, qu'on regarde le fac-simile de M. N. pl. I. B. — Il serait curieux de savoir si ces deux signes n'ont pas également été distincts à une certaine époque dans les mss. du continent. Nous recommandons l'étude de ce problème aux paléographes qui, par métier, et tout au contraire du préteur romain, *de minimis curant*.

H. Gaidoz.

---

181. — **Los Judios en Gerona**, coleccion de noticias históricas referentes a los de esta localidad hasta la época de su espulsion de los dominios espanoles por D. Enrique Claudio Girbal. Gerona, 1870. In-8°, 85 p.

L'histoire des Juifs depuis la destruction du second Temple est ou celle de leur littérature ou celle des persécutions dirigées contre eux dans les différents pays qu'ils habitaient. Ni l'une ni l'autre n'est conservée dans des livres spéciaux composés par les juifs eux-mêmes; les chroniques écrites en hébreu par les Rabbi Abraham ben David, Abraham Zakkutho et par d'autres sont plutôt des notes qu'une histoire suivie. L'historien du peuple juif doit donc avoir recours à ces notes dont on trouve également un grand nombre éparses dans les ouvrages purement littéraires, et aux documents parsemés dans les archives des États et des villes. Depuis le commencement de notre siècle l'examen des mss. hébreux conservés dans de différentes bibliothèques a occupé un grand nombre des savants juifs, et a produit des résultats satisfaisants. Il est vrai que tout n'est pas encore épuisé de ce côté, mais l'histoire littéraire des Juifs est au moins aussi avancée, si non plus avancée, que celle de tout autre peuple. Nous n'en pouvons pas dire autant de la connaissance des documents enfouis dans les archives; ici il n'y a que ceux de l'Allemagne qui nous soient pleinement accessibles par l'excellent livre de M. Wiener, *Regesten zur Geschichte der Juden in Deutschland während des Mittelalters*. M. Girbal, dont le nom n'est pas inconnu à nos lecteurs[1], a eu l'heureuse idée de nous fournir les documents qui se trouvent dans les archives de Gérone concernant les juifs de ce pays, et nous nous empressons de l'en féliciter, d'autant plus, qu'il nous donne les pièces telles qu'il les a trouvées, en s'abstenant de composer une œuvre d'ensemble, comme a tenté de le faire M. Amador de los Rios, dont le livre sur les Juifs d'Espagne, disons-le en passant, ne mérite aucune attention. Ce n'est pas de la faute de M. Girbal s'il n'a pas trouvé plus de documents dans les archives de sa ville natale, et si la plupart d'entre eux, tels que les controverses de Nahmanides et de Bonastruc de Porta avec le dominicain Pablo Cristià étaient déjà connus par des publications

1. Voy. *Rev. crit.*, 1868, art. 117.

Digitized by Google

antérieures à la sienne. Cependant les noms des notables juifs, tels que : Moïse Bendit, Borjua Isaac, Bonafos David et David Bonjorn, juges, tous les quatre (rabbins officiants) à Perpignan en 1337 sont relevés (p. 20) pour la première fois, croyons-nous, dans la pièce tirée de la *Correspondencia de los jurados* de 1336 et 1337. On trouve encore d'autres noms inconnus dans les actes de vente mentionnés à la page 32 du livre de M. Girbal.

Mentionnons encore une troisième espèce de documents, non sans importance, pour l'histoire des Juifs; ce sont les inscriptions tumulaires. M. G. nous en donne deux qui se trouvent dans le Musée de Gérone, y joignant une traduction espagnole faite par D. Mariano Viscasillas y Ariza, professeur d'hébreu à Barcelone. Ces inscriptions, bien qu'elles ne renferment que des formules des plus usitées, ont cependant été mal interprêtées par le savant professeur. La première doit être lue et traduite ainsi : « *Rabbi David ben Rabbi Yoseph Zikhro libh'rakhah* (ces » deux dernier mots sont abrégés par les initiales *Zaïn* et *lamed*); » « R. David » fils de R. Joseph que sa mémoire soit bénie. » D. Mariano transcrit les deux dernières lettres de l'inscription *ulimmed* (en lisant *vaw* au lieu de *zaïn*) et traduit « y enseño. » Il explique ainsi (p. 62) le mot *ulimmed* : « La palabra *ulimmed* » con que termina el primero de estos espigrafes, se lee tambien en otra lápida » incompleta existente en dicho Museo, lo cual indica que perteneceria á otro » Rabino ó Doctor..... » Le savant professeur aurait cependant dû sentir que pour exprimer « Doctor » l'inscription aurait porté *ham-M'lammed*, épithète en usage seulement chez les Qaraïtes (juifs qui nient la tradition thalmudique). — Les fautes sont encore plus graves dans la 2e inscription, qu'on doit lire : *Tsiyyon han-naim yeled Shashuim Yoseph nauho eden* (abréviation des deux lettres *noun* et *aïn*) *ben R. Yaqob yishm'rehou tsouro v'goalo*; « pierre tumulaire de l'agréable, » de l'enfant de prédilection Joseph, qu'il repose dans le paradis, fils de Jacob, » que Dieu préserve. » D. Mariano transcrit : *Tsion hhanajjim yoled shajjashujjim Yoseph nér jjolam ben Rabbi Yajjacob ischmréhhu tsuro ugohalo*; il traduit : « Sion » la amena, la engendradora de delicias Joseph lámpara constante (de un » pueblo) hijo..... » Nous croyons qu'il serait superflu de relever en détail le contre-sens de la transcription et de l'interprétation du savant professeur. — A la page 60 M. Girbal donne in extenso le passage de Pujades (*Cronica universal del Principio de Cataluña* [Liv. XVII], chap. 41) sur la pierre tumulaire d'un certain R. Isaac Alphabis, fils de Tica (*sic*), mort en 5088 A. M. =1328 A. D. (selon Pujades en 1120?). Le chanoine de Gerone D. Martin Matute y dit dans une note que l'inscription n'est plus lisible en entier, et il en donne les trois derniers mots (*palabras*) que voici : *vaw*, *tzaïn*, *lamed* et deux *heth* et les mots *yabó scalom*. On ajoute dans cette note au sujet du premier mot « no nos atre- » vemos à fijar su significacion. » Ces lettres cependant sont une formule pour ainsi dire stéréotype, quand on parle d'un décédé; elles sont l'abréviation des mots *v'zikhro l'hayé ha'olam ha'bâ* (il faut lire deux *hé* au lieu de deux *heth*, ces deux lettres se ressemblant beaucoup) « que sa mémoire soit pour la vie du » monde à venir. » Il est à regretter que les savants qui ont prêté leur concours à M. G. n'aient pas consulté le livre de Buxtorf le père : *De Abbreviaturis hebraicis*.

Digitized by Google

Exprimons encore pour terminer le regret que les bibliothèques espagnoles soient dépourvues de tout livre moderne concernant la littérature et l'histoire des Juifs; les ouvrages des Zunz, Jost, Grætz, Steinschneider et beaucoup d'autres auraient été d'une grande utilité à M. G. et à ses collaborateurs. Ainsi M. G. aurait pu apprendre que non-seulement Moïse ben Nahman, mais aussi R. Ezriel, Jacob ben Shesheth, champions de la Kabbale et d'autres, sont originaires de Gérone.

Malgré ces quelques imperfections pour ainsi dire inévitables, le travail de M. Girbal est une intéressante contribution à l'histoire des Juifs en Espagne, et nous souhaiterions que dans chaque ville possédant des archives anciennes, il s'en produisît un semblable.

Ad. NEUBAUER.

---

182. — **Pennsylvania Dutch.** A dialect of South German with an infusion of english by S. S. HALDEMAN. London, Trübner. 1872. In-8°, viij-69 p. — Prix :

L'auteur, qui est professeur de philologie comparative à l'Université de Philadelphie, se propose d'étudier le dialecte connu en Amérique sous le nom de *Pennsylvania dutch*, et qui est parlé, non-seulement en Pensylvanie, mais dans le Maryland, dans la Virginie occidentale, dans l'Ohio; on le trouve aussi à l'ouest de l'État de New-York et jusque dans le Canada. Il ne faut pas confondre ce *dutch* avec l'allemand apporté par les immigrants d'aujourd'hui. Certaines grandes villes des États-Unis, comme Pittsbourg, Chicago, Cincinnati, Saint-Louis, ont reçu en ce siècle de très-forts apports de population germanique, au point que la seule ville de New-York contient, dit-on, un plus grand nombre d'Allemands qu'aucune ville d'Europe, à l'exception de Berlin et de Vienne. Mais l'auteur fait à ce sujet une remarque caractéristique. Les nouveaux immigrants habitent principalement les villes, boivent de la bière, fument du tabac, parlent le vrai allemand et font de fréquentes allusions au *Vaterland;* au lieu que l'ancienne race et ses descendants, répandue dans les campagnes et peu portée au luxe, ne se soucie pas plus de l'Allemagne que des autres contrées de l'Europe, étant entièrement naturalisée, malgré son langage.

Avant l'année 1689, plusieurs milliers d'Allemands étaient déjà établis en Pensylvanie : en 1742, ils étaient 100,000; en 1763 on en comptait 280,000. Ils venaient surtout des bords du Rhin et du Neckar. Ce sont là les hommes qui ont apporté le *dutch*, et si un Allemand vient aujourd'hui demeurer dans l'une des contrées où l'on parle ce dialecte, il est obligé de l'adopter pour se faire entendre.

M. Haldeman commence par une étude phonétique du *dutch* comparé à l'allemand littéraire. Cette étude est faite avec méthode et à peu près sur le plan du Compendium de Schleicher. Mais nous avouons ne pas bien en saisir l'utilité, puisque tous les changements constatés par l'auteur appartiennent — non pas au dutch — mais aux dialectes allémaniques dont il est sorti. Ainsi l'auteur cite le pensylvanien *geescht* pour *gehest*, *Kaschp'r* pour *Caspar*, *mool* pour *mal*, *woor* pour

Digitized by Google

wahr, *kschær* pour *geschirr*, *kume* pour *kommen*, *wuune* pour *wohnen*, *eens* pour *eins*, *siffer* pour *sæufer*, *glaabe* pour *glauben*, *fràa* pour *frau*, *beem* pour *bæume*, *uf* pour *auf*, *schtarik* pour *stark*, *ærewet* pour *arbeit*, *genunk* pour *genug*, *tsamme* pour *zusammen*, *sive* pour *sieben*, *wet* pour *wollte*, *oowet* pour *abend*. Il cite des phrases comme : *Sin mr net keiert* (are we not married ?), *ich færicht mich dat ane tsu gee* (I fear me to go yonder). Mais il n'est aucune de ces formes qui ne se retrouve dans l'un ou l'autre des différents patois des bords du Rhin : établir une comparaison avec l'allemand littéraire, et parler à ce point de vue d'allongements, de contractions, d'apocopes, c'est risquer de suggérer au lecteur l'idée que l'allemand littéraire est la langue-mère de ces dialectes. Le défaut de méthode est à peu près le même que signalait dans le temps la *Revue critique* chez les écrivains qui comparent le picard ou le wallon au français proprement dit. Ajoutons bien vite que M. H. est loin de rien dire de pareil : s'il a fait ces comparaisons avec l'allemand littéraire, c'est sans doute pour caractériser le dutch aux yeux de ses lecteurs d'une façon commode et palpable.

Il est intéressant d'observer l'infusion de mots anglais que le *dutch* a reçue. Le premier caractère de cette infusion est d'être extrêmement variable suivant les lieux et les personnes : tel individu parlera une langue toute saturée de mots anglais, parce que son commerce, ses occupations journalières, la part qu'il prend à la vie politique, le mettent en contact fréquent avec des Américains parlant anglais; tel autre menant une vie retirée se bornera à quelques mots. M. H. fait cette remarque que dans la même famille on voit le père et les fils parler autrement que la mère, les filles et les serviteurs. La même observation s'applique à toutes les langues mixtes : il suffit de rappeler ce qui a lieu en persan.

Les mots anglais les plus universellement admis sont, comme il est naturel, ceux qui n'ont pas d'équivalent en allemand, ou plutôt ceux qui n'en avaient pas dans l'idiome des premiers immigrants. Ainsi pour le défrichement des forêts on dit *clearing* et pour les chemins de fer *reelroot* (railroad) : le mot *eisenbahn* ne se trouve que chez les nouveaux arrivants. Les Pensylvaniens disent aussi *riegelbahn*, dont la première partie est le travestissement de *rail*. Quelquefois, quand le besoin de deux termes s'est fait sentir, le mot anglais a pris place à côté du mot allemand : ainsi *fence* à côté de *zaun*, *kerritsch* (carriage) à côté de *wagen*. Il est sûr qu'avec le temps les mots anglais deviendront de plus en plus nombreux. On peut déjà suivre cette invasion en lisant les annonces des journaux allemands d'Amérique.

Nous arrivons à la syntaxe. Selon l'opinion généralement admise, la syntaxe est ce qu'il y a de plus résistant dans une langue; les exemples ordinairement cités sont l'anglais et le turc. Cependant, s'il est vrai qu'un idiome n'échange pas facilement sa syntaxe contre celle d'une autre langue avec laquelle il est en contact, les effets de ce voisinage se font cependant sentir par une destruction graduelle ou une confusion plus ou moins rapide des procédés grammaticaux. Il faut probablement expliquer ainsi un fait relevé par M. H. et qui annoncerait la dissolution progressive de la grammaire allemande. L'accusatif, s'il faut en croire

Digitized by Google

les observations de l'auteur, aurait disparu dès à présent du *dutch*. On dit : *leeg s buch uf d'r tisch* (lay the book on the table), *ich trink rooter wei* (I drink red wine), *s wetter iss d'r gants daak schee gwest* (the weather has been fine the entire day). Encore bien que l'analogie du féminin et du neutre, où l'accusatif se confond avec le nominatif, a dû aider à cette confusion, l'influence de l'anglais serait ici visible. M. H., cependant, ne croit pas à cette influence : il suppose que cette confusion existait déjà dans les dialectes allémaniques apportés par les colons. M. H., qui ne paraît point connaître *de auditu* les patois de l'Alsace, de la Suisse et du pays de Bade, se réfère à un passage de Radlof (Mustersaal aller teutschen Mundarten. Bonn, 1822, II, 90), où il est dit que ces dialectes ne distinguent pas l'accusatif du nominatif. Nous croyons que Radlof est dans l'erreur; du moins n'avons-nous jamais entendu rien de semblable aux deux premiers exemples que nous venons de citer : c'est seulement le troisième (*d'r gants daak*, c'est-à-dire le nominatif employé adverbialement) qui, à notre connaissance, se trouve dans les patois en question.

Il faut ajouter que les exemples cités par M. H. dans la suite de son livre ne justifient pas toujours son assertion sur la disparition de l'accusatif. Par ex. p. 36 on trouve : *Es war en mann un en fraa hiir den marighe* (there was a man and a woman here this morning).

C'est le seul fait de syntaxe qui nous ait paru appartenir en propre au dutch. Les autres particularités décrites par l'auteur sont certainement antérieures à l'immigration.

M. H. se pose la question : à quel dialecte se rattache le dutch? Il le compare successivement au suisse, au bavarois, au souabe, à l'alsacien, et après avoir constaté qu'il n'est identique avec aucun de ces idiomes, il arrive à cette conclusion que le dutch présente le plus d'analogie avec la langue du Brisgau. Cependant, il ne peut s'empêcher de remarquer quelques différences notables. Il s'agit ici de nuances si délicates qu'il serait téméraire de vouloir résoudre le problème sans avoir en quelque sorte mis oralement en présence les deux idiomes. Les comparaisons faites par M. H. ne portent que sur un petit nombre de mots et nous ne pouvons nous empêcher de les trouver très-insuffisantes. Sans prétendre décider la question, nous voulons pourtant présenter une réflexion à ce sujet. Il se pourrait que le dutch ne se rattachât entièrement à aucun dialecte allemand et offrît des formes empruntées à plusieurs patois, d'ailleurs étroitement apparentés. Le village américain qui servit de berceau ou plutôt de laboratoire au dutch, ne devait pas être peuplé par des colons venant tous du même endroit. Des formes comme *isch* et *iss* (il est), apportées de deux régions différentes, s'établirent concurremment; de même, on eut des diminutifs tels que *gartli* à côté de *gâârt'l*. C'est ce premier mélange, accru pendant un temps plus ou moins long par de nouveaux apports, qui devint assez solide pour s'opposer ensuite à l'introduction de formes trop divergentes. Ainsi que M. H. l'a fait remarquer, il fallut aux nouveaux venus apprendre le dutch et renoncer au langage de leur pays natal.

Ces faits ne manquent pas d'importance et peuvent jeter du jour sur certains

Digitized by Google

problèmes non encore résolus de la linguistique. Pour ne citer qu'un exemple, cette langue indo-européenne dont il est tant question aujourd'hui, peut être considérée autrement qu'on ne le fait d'habitude. C'était peut-être le langage d'un petit groupe qui, pour des raisons à nous inconnues, servit de centre à une population de même origine, mais ayant depuis longtemps ses dialectes particuliers : il lui fallut y renoncer, non toutefois sans introduire un certain nombre de variantes dans le langage de la tribu maîtresse. La prétention de retrouver toujours une forme unique au confluent de toutes les formes arrivées jusqu'à nous ne serait donc pas justifiée.

M. B.

---

183. — **Un séjour en France de 1792 à 1795.** Lettres d'un témoin de la Révolution française traduites par H. TAINE. Paris, Hachette, 1872. x-301 p. — Prix : 3 fr.

L'analyse que j'avais préparée de cette publication me paraît tellement conforme à l'exposé qu'en a fait le nouvel éditeur dans sa préface, que mon résumé serait, à mes propres yeux, la simple reproduction de son travail. Je juge donc plus convenable de renvoyer le lecteur à l'*Introduction*, dont les vues sont les miennes, que de la présenter sous une forme qui aurait toute l'inutilité d'une copie.

Comme M. Taine, je pense que les lettres dont il nous donne pour la première fois la traduction française sont authentiques; en ce sens qu'elles émanent d'un correspondant ayant véritablement habité la France du Nord-Est pendant les années 1792-1795, et qu'elles n'ont été ni inventées ni même falsifiées par l'éditeur anglais (Gifford, 1796). Les raisons de M. T. sont principalement puisées dans l'examen littéraire de la langue de l'auteur anonyme comparée à celle de Gifford, et l'autorité qu'il a acquise en ces matières offre assez de poids pour être regardée comme décisive. Les miennes sont prises dans l'étude du texte même : un fabricateur aurait certainement omis nombre de détails dont l'intérêt est purement personnel; il aurait groupé les faits dans un ordre plus dramatique et leur aurait donné un relief plus marqué que ceux sous lesquels ils composent le récit. En outre les anecdotes, rapportées incidemment dans les notes ou ailleurs, sont vraies. Ce trait, rare et vraiment exceptionnel, est distinctif. Il suffit à établir la séparation entre les ouvrages sérieux et les compilations innombrables qu'a engendrées l'histoire de l'époque révolutionnaire, dans lesquelles personnages, dates et faits, tout est confondu au gré de l'ignorance ou des caprices (Voir par exemple p. 185 sur la violation du secret des lettres; p. 208 sur la double exécution de la maréchale et de la duchesse de Biron). Ainsi, selon moi, l'auteur des *Lettres* les a véritablement écrites en France, au cours et sous le coup des événements; et nous ne sommes pas ici en présence d'une spéculation de librairie.

Où mon sentiment diffère de celui de M. T., c'est dans l'appréciation du recueil qu'il a tiré de l'oubli. Il en place la valeur à un rang bien élevé, tout à côté de celle qu'il attribue à trois ou quatre publications d'ordre supérieur qui

Digitized by Google

lui promettent la solution des problèmes où se sont usés tant d'écrivains. Sans doute il est utile, il est satisfaisant de se sentir en contact direct avec la pensée quotidienne d'un esprit suffisamment éclairé qui a connu de très-près les tempêtes dont l'intelligence historique est notre objectif. Surtout lorsque le spectacle offert à nos yeux a ses scènes sur un théâtre peu ou encore mal exploré qui est celui de nos provinces, les regards de l'histoire ayant presque toujours été jusqu'ici occupés du seul Paris. Mais il faut tout le besoin qu'on a éprouvé en France de flatter les passions, de systématiser les événements, pour que l'émotion produite par la lecture de cette *Correspondance*, paraisse à ce point neuve et frappante. Tous les hommes qui atteignent ou ont dépassé l'âge de quarante ans devraient la retrouver dans l'impression laissée dans leurs souvenirs par les récits des contemporains, acteurs ou témoins de la période révolutionnaire, qu'ils ont pu écouter dans leur enfance. Seulement, le sentiment qui dominait dans la mémoire de ces vieillards, qui domine dans la majorité des autobiographies relatives à cette époque, c'est la haine et l'effroi, au lieu que chez l'anglaise, hôtesse malgré elle, d'un peuple odieux, ce qui déborde, c'est un froid mépris.

Si le temps de M. T. n'était pas dû à des études d'une nature trop importante pour qu'il soit convenable de faire descendre son attention à des minuties, je lui ferais une grosse querelle sur la manière dont il a compris ses devoirs d'éditeur. « Malgré diverses recherches à la Bibliothèque nationale de Paris et » au British Museum de Londres, dit-il à la p. ij de son introduction, je n'ai pu » trouver le nom de l'auteur. » Certes et naturellement il n'est pas venu à l'esprit de M. T. de faire sur la question œuvre d'érudit et d'y appliquer des procédés rigoureux. Au milieu de ses travaux si graves et si vastes, une découverte est venue à lui, dont il a été heureux de nous faire part. On ne peut que l'en remercier. Autrement, je me serais permis de lui soumettre l'observation qui suit : La solution du problème n'est pas là où vous l'avez cherchée. Elle n'est ni à Londres ni rue de Richelieu. Elle est aux archives d'Arras ou d'Amiens, dans les papiers que les représentants en mission dans les provinces du Nord (qui ont présidé à l'emprisonnement, à l'interrogatoire de notre anonyme) ont dû y déposer. Une tentative d'information de ce côté-là était au moins nécessaire. Pour mon compte, j'ai acquis la certitude que les éléments d'investigation manquaient aux Archives centrales de Paris (malheureusement fort incomplètes en cette partie).[1]

On sait que cette traduction a paru dans un journal politique avant de former un volume. Cette circonstance dénote certaines intentions dont la trace se retrouve dans la Préface : « La lecture en sera désagréable, dit M. T. » en parlant de la Correspondance anonyme, mais salutaire » (p. viij-ix). La tendance qu'accuse cette expression « salutaire » me donne l'occasion et peut-être le droit de déclarer que mes conclusions sont moins optimistes. La Révolution est une époque dont il est temps que l'érudition s'empare. Il faut

1. [M. Lot ignorait, en écrivant ces lignes, que M. Taine avait déjà fait faire ces recherches aux archives d'Arras. Les registres du tribunal révolutionnaire de ce district ont disparu dans un incendie; M. Taine s'est alors adressé à M. l'archiviste d'Amiens, qui n'a point répondu à sa demande. — *Note de la rédaction.*]

Digitized by Google

qu'elle soit étudiée, comme on étudie l'ancien régime ou le moyen âge. Quant à en tirer des leçons, à la faire connaître ou apprécier du public, c'est, selon moi, une entreprise chimérique. On n'apprend, on n'accepte en France que ce qui sert nos intérêts ou nos passions; les classes éclairées, ou qui pensent l'être, n'ont ni le goût ni le loisir de s'instruire, pas plus que celles que les nécessités de la vie matérielle condamnent au joug de l'imagination et des instincts. Tout cela fait un composé brouillé où la vérité n'a point de prise et où les ambitions individuelles ou collectives ont le jeu trop facile pour renoncer à l'inonder sous les flots de l'erreur et du mensonge.

H. LOT.

VARIÉTÉS.

La question du vase de sang (fin).

Ajoutons qu'une loi défendait de mettre les vierges à mort, et on sait comment Tibère tourna la loi en faisant violer par le bourreau les filles de Séjan, avant de les étrangler [1]. Peu à peu cette abominable pratique devint générale, et on ne peut douter que des lois impériales ne l'aient étendue à toutes les vierges chrétiennes[2]. C'est pour échapper à cette honte que beaucoup d'entre elles prévenaient l'outrage par une mort volontaire, ne croyant pas en cela être coupables; saint Jérôme, bien après les persécutions, écrivait: « In persecutionibus proprià non » licet perire manu, absque eo ubi castitas periclitatur[3]. »

On ne peut malheureusement douter que la loi n'ait été exécutée[4]. Et si elle l'a généralement été, nous ne pouvons pas croire que tant de jeunes filles, et de l'âge le plus tendre, aient été soumises à de si honteux traitements[5].

Il n'est pas supposable, en tous cas, que tous ces enfants aient subi le martyre. Sur la tombe de l'un d'eux, en effet, à côté du vase rougi, on lit l'inscription suivante :

---

1. Dion Cassius, lib. LVIII.

2. De *Phialis rubricatis*, p. 85. V. Tertull. *Apologet.* L; Migne, t. I, p. 534; — Sainte Potamienne, martyrisée à Alexandrie (Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 5); sainte Denise à Lampsaque (Ruinart, *Acta*). « Si quæ servaretur ab hác contumeliâ, a generali lege excepta censenda esset » (*De Phialis*, p. 87).— V. saint Cyprien, *De mortalitat*, XV, Migne, IV, 592; les actes de sainte Théodore dans Ruinart; Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, 12, 14; — sainte Sotère, ap. saint Ambroise, *de Exhort. Virgin.*, XII, 82, Migne, t. XVI, p. 361.

3. In Jon., I, 2; Migne, t. XXIV, p. 1129.

4. Mamachi (*Orig. et Antiq. christ.* t. III, p. 367), a voulu en douter, mais les textes sont trop formels. V. les leçons de sainte Lucie au *Brev. Rom.*, 13 déc.; — saint Basile, *De verâ virgin.*, c. 52; saint Augustin, Ep. 101, Migne, t. XXXIII, p. 427, 1014. Les exemples que cite Mamachi de vierges respectées malgré les ordres des juges ne prouvent qu'une chose, qu'il y eut miracle ou vive compassion en leur faveur. « Negare nolim vicisse in judicum animis honestatis et humanitatis sensa, ita ut iniquam consuetudinem et jussionem posthabuerint » (*De Phialis rubricat.*, p. 97).

5. Ici le P. de B. à son ch. XII : *Parum probabiles esse modos quibus puer dicuntur fecisse martyrium*, pp. 99 à 108.

Digitized by Google

AVRELIVS REFRIGERIVS
VIXIT ANNORVM IIII
MES VIII. SETIMV KALE
FEBRAS DOMI[1].

Cet Aurelius sans doute n'était pas martyr, pas plus que tant d'autres enfants à qui leurs parents élevaient des tombes ornées du vase dit de sang[2].

Une autre inscription, citée par Mgr Gerbet, n'a guère le langage qu'on tient habituellement en parlant d'un martyre. Je vais la reproduire ici: NIMIVM. CITO. DECIDISTI | CONSTANTIA. MIRVM | PVLCHRITVDINIS. ATQVE | IDONITATI. QVAE. VIXIT. ANNIS | XVIII. MEN. VI. DIE. XVI | CONSTANTIA. IN PACE[3]. Malgré tout le respect dû à l'illustre évêque, je crois que cette inscription confirme ma thèse, loin de l'ébranler.

Une autre vraisemblance qu'il est inutile de développer, peut se tirer de ce que les vases se trouvent beaucoup plus souvent sur des tombeaux postérieurs à Constantin que sur ceux des temps antérieurs. Ainsi M. Edmond Le Blant a relevé quatre-vingt-douze inscriptions à vase de sang qui ont en même temps le monogramme: or, jusqu'à présent on n'a trouvé aucun indice qui permette de constater l'emploi du monogramme au-delà de 323; en outre, il est certain pour tous les archéologues, que « l'absence de ce signe est une marque impor- » tante d'antiquité; sa fréquence au contraire caractérise les sépultures postérieures au triomphe de l'Église[4].

Une fois le temps de Constantin arrivé, il n'y eut plus ni persécutions, ni martyrs[5]. Ou du moins on n'en cite plus que quelques-uns sous Julien l'Apostat: en 362, saints Jean et Paul, saint Gordien; en 363, sainte Bibienne et ses parents; voilà, je crois, les seuls noms de martyrs romains après la paix de l'Église que les martyrologes nous aient conservés[6]. Que signifient alors les vases de sang?

IV

En présence de tous ces faits, il semble difficile, sinon impossible d'admettre que les vases des Catacombes aient été placés près des tombeaux pour indiquer aux recherches à venir la qualité des corps voisins. Quelle signification alors

---

1. Maj. *Script. veter.*, t. V, p. 366.
2. V. les inscriptions de *Leo*, Maj., *ib.* V, 387; *Lucilianus*, 365; *Marcellus*, 389; *Rogatus* et *Agapitus*, 401; *Vitolius*, 410; *Oradis*, 443; *Crascentina*, 451; *Felpennis*, 453. — Une inscription trouvée en 1658 *in Cœm. Urbis*, et accompagnée du Vase de sang est ainsi conçue: *Aelio*, M.XI (Maj dans Migne, *Dict. d'épig. chrét.*, t. II, p. 564).
3. *Esquisse de Rome chrétienne*, 5e éd. in-12, t. I, p. 202.
4. Le Blant, *D'une publication nouvelle...*, p. 12; de Rossi, *De christ. monum. ΙΧΘΥΝ exhib.*, p. 8, 27. M. Sconamiglio *De philala cruenta*, pp. 208 et seqq. soutient le contraire, mais sans arguments sérieux.
5. *De Phialis rubricatis*, cœp. XVIII, p. 242.
6. Baillet, *Chronologie des saints*, Paris, 1707, in-8°, pp. 197, 198. — Remarquons de plus que les actes de saint Gordien ne méritent pas une foi absolue (*Acta sanct.*, t. II Maij, p. 549).

Digitized by Google

leur attribuer? Sans me risquer dans une hypothèse nouvelle, je vais énumérer les diverses explications des auteurs, laissant au lecteur à faire son choix.

Un des vœux qu'exprimaient, à leur mort, les chrétiens des premiers siècles était d'être enterrés auprès des tombeaux des saints. A Rome, en particulier, au IVe et au Ve siècles, les chrétiens eurent la dévotion de choisir leur sépulture dans les catacombes, « consolés dans cette pensée, dit dom Guéranger, qu'au jour » de la résurrection ils se lèveraient pour aller à Dieu dans la compagnie des » martyrs. » Comme tous ne pouvaient pas jouir au même degré de cette précieuse faveur, les survivants, après avoir mis dans des fioles du sang et des reliques des martyrs, plaçaient ces fioles près des tombeaux de leurs frères, pour satisfaire, autant qu'il était en leur pouvoir, les désirs des mourants. M. Ed. Le Blant a publié des inscriptions qui ne paraissent pas laisser de doute sur ce fait, et qui témoignent des pieux désirs des fidèles[1]. En Sicile[2], dans les Gaules[3], en Espagne[4], on rencontre des traces de cette pieuse coutume, qui pourtant ne paraît guère avoir été suivie dans le sud de l'Italie et en Afrique[5]. Saint Maximin de Turin, écrivait au cinquième siècle : « Nam ideo hoc a majo- » ribus provisum est ut sanctorum ossibus nostra corpora sociemus, ut dum » illos tartarus metuit, nos pœna non tangat...[6] » Une épitaphe, trouvée à Lyon, nous en fournit encore une preuve : FLAVIUS FLORI..... POSITVS AD SANCTOS[7]. Cette pratique persista plus longtemps peut-être à Rome qu'en province. Saint Grégoire-le-Grand († en 604) explique dans ses *Dialogues* combien il est utile aux bons d'être ensevelis dans les églises[8]. Il est possible cependant qu'à cette époque on n'eut plus le même motif, et que la protection qu'on cherchait auprès des martyrs fut prise dans un sens moins matériel. Il n'en reste pas moins vrai que l'antiquité nous a laissé assez de monuments et de faits pour qu'on puisse admettre, sans crainte d'erreur, que souvent les anciens chrétiens plaçaient des reliques auprès des tombeaux pour protéger les défunts. Une chose paraît digne de remarque : c'est que cette ancienne coutume avait encore laissé

---

1. *La question du Vase de sang*, p. 32 et suiv.
2. *Etudes* des PP. jésuites, nov. 1868, p. 808.
3. *Bulletin archéologique de l'Athenæum français*, n° 2, fév. 1855, art. de M. E. Le Blant, p. 12.
4. Un concile, le premier de Braga, en 561, défend d'inhumer dans les églises, et cela justement à cause de la déférence qu'on doit aux martyrs : « Nam si firmissimum hoc » privilegium usque nunc retinent civitates ut nullo modo intra ambitus murorum cujus- » libet defuncti corpus humetur, quanto magis hoc venerabilium martyrum debet reve- » rentia obtinere » (Hardouin, *Conc. coll.*, t. III, col. 352. Cfr. Mœlher, *Hist. de l'Église*, tr. Belet, t. I, p. 632, note). Donc, jusqu'à ce moment l'inhumation près des tombeaux des martyrs était désirée et habituelle en Espagne; autrement comment le concile de Braga l'aurait-il interdite?
5. V. l'opuscule de saint Augustin *De curâ pro mortuis gerenda, ad Paulinum*, ed. Migne, t. VI, col. 591 à 611.
6. Hom. LXXXI, *In natali sanctorum Taurinonum martyrum, Octavij, Adventicij et salutaris*, dans Migne, *Patr. lat.*; cité par M. E. Le Blant, *op. cité*, note 3.
7. *Ibid.* — Cfr. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, n° 293.
8. Note de Marianus sur l'épître de saint Jérôme *ad Innocentium*, éd. de Paris, 1624, in-folio, t. I, p. 241, b.

Digitized by Google

des traces au XIIe siècle. « Une lettre de l'an 1168[1], dit que saint Martin voulut être enseveli avec un vase rempli du sang des martyrs de la légion thébaine[2]. » Cette pratique était-elle celle des premiers chrétiens de Rome? La science jusqu'à présent est-elle en droit de l'affirmer?

Suivant une autre opinion qui n'a absolument aucune probabilité, ces vases étaient destinés à recevoir des parfums. Basnage, en soutenant cette thèse, supposait que les Catacombes avaient servi de sépulture commune aux païens et aux chrétiens; mais une fois qu'on eût démontré que ces cimetières avaient toujours été la propriété exclusive des chrétiens[3], il fut impossible d'admettre plus longtemps que ces vases avaient été des monuments d'une superstition païenne[4]. Si Basnage s'était contenté de dire que parfois les chrétiens placèrent des vases de parfums dans les tombeaux, on n'aurait pas pu lui contester cette assertion que plusieurs découvertes ont confirmée[5]; s'il avait dit que les premiers chrétiens avaient peut-être pris l'idée de cette pratique dans la lecture d'un verset de l'Apocalypse, où saint Jean nous montre les vingt-quatre vieillards qui se tiennent dans le ciel en présence de l'Agneau, « offrant à Dieu des fioles d'or » pleines de parfums, qui sont les prières des saints[6], » on aurait pu combattre son opinion, mais encore aurait-il fallu la discuter; or, c'est inutile sur le terrain où il s'est placé[7].

J'ai déjà parlé de la conclusion assez originale du mémoire de M. Kraus; on a indiqué ailleurs les raisons qui ne permettaient pas de l'adopter[8]. Je me bornerai ici à résumer le système et les objections qu'il soulève. D'après ce savant allemand, il faut distinguer deux classes de martyrs, ceux qui étaient *vindicati*, c'est-à-dire reconnus pour martyrs par l'Église, et ceux qui, tout en ayant subi le supplice, n'avaient pas droit à recevoir les honneurs du culte. Or, ces derniers, toujours d'après l'érudit d'outre Rhin, furent très-nombreux à Rome au troisième siècle de l'ère chrétienne, car il n'est pas douteux que beaucoup de Novatiens, par exemple, partagèrent le supplice des chrétiens orthodoxes[9]. L'Église, n'ayant pas, en ce temps de troubles, le loisir suffisant pour *canoniser* ceux qui avaient souffert, dût réserver son jugement dogmatique pour plus tard, et se contenta provisoirement de marquer leurs tombeaux d'un signe qui pût les faire reconnaître lors du jugement définitif. M. Kraus verrait la preuve de ce jugement dans la qualification de *martyr* qui se trouve

1. Dans Surius, 22 septembre, p. 224.
2. E. Le Blant, *La question du Vase de sang*, p. 31, note 5.
3. Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*, p. 121.
4. Raoul Rochette, *Troisième Mémoire sur les Antiquités chrétiennes des Catacombes*, dans les *Mémoires de l'Acad, des Insc.*, t. XIII, p. 768.
5. *Ibid.*, p. 766.
6. Φιάλας χρυσᾶς γεμούσας θυμιαμάθων αἵ εἰσιν αἱ προσευχαὶ τῶν ἁγίων. Apoc. V, 8.
7. Cette opinion de Basnage a été reprise par Burnet, Addison, Middleton, Keyssler *Reisebeschreibung*, th. I, s. 606.
8. *Revue des quest. histor.*, t. VII, p. 223 et suiv.
9. Cela est possible, mais les hérétiques et les Novatiens en particulier n'avaient-ils pas des cimetières distincts de ceux des catholiques? Pourquoi dérobèrent-ils les reliques de saint Sylvain dans le cimetière de Maximus? (Martigny, *Diction.*, p. 575).

Digitized by Google

sur plusieurs tombeaux ornés du vase de sang[1]. Mais dans cet ingénieux système toutes les objections soulevées contre la pratique habituelle conservent leur force. On peut en outre demander à l'auteur de citer des traces de jugements ecclésiastiques de ce genre dans l'antiquité. Je crois que cela lui serait fort difficile; quand il nous aura donné les preuves de son hypothèse, nous pourrons l'admettre.

Selon le P. de Buck[2], ces vases auraient contenu des restes de la messe ou de l'oblation. Le P. Secchi[3], dans la dissertation que j'ai déjà citée, faisait remarquer que les premiers chrétiens avaient eu, pour la communion sous l'espèce du vin, chacun un calice particulier[4], et que beaucoup de vases de sang avaient dû d'abord servir à ce saint usage. Un antiquaire allemand, M. Rostell, se fondant sur cet usage et sur un autre usage assez singulier dont je vais tout à l'heure donner des exemples, se prononça aussi[5] pour cette opinion reprise depuis par le P. de Buck. Ce qui favorise le sentiment de ces savants, c'est qu'on trouve assez répandue dans l'antiquité chrétienne, la coutume de déposer l'eucharistie dans les tombeaux des morts. Ainsi, au témoignage d'un moine de Lindisfarne, contemporain de Bède, saint Cuthbert fut enseveli avec les oblations du saint sacrifice placées sur la poitrine[6]. Amulaire, canoniste du IXe siècle, qui rapporte ce fait, croit qu'on avait suivi alors la pratique de l'Église romaine. Un trait de la vie de saint Benoit, rapporté par le pape saint Grégoire-le-Grand[7], montre qu'en effet cette coutume s'est rencontrée en Italie. Un cadavre que la terre ne voulait pas garder demeura en repos dans le sépulcre, dès qu'on eut placé sur sa poitrine, par ordre du saint, le corps du Seigneur[8]. Quant au IXe siècle, on exhuma le corps de saint Othmar, abbé de Saint-Gall, on trouva sous sa tête et sur sa poitrine, « quœdam panis rotulæ, » quæ vulgò oblatæ dicuntur[9]. » Cette coutume avait laissé quelques traces en Orient[10]. Dans la vie de saint Basile, attribuée faussement à saint Amphilogue, on lit que le saint évêque, ayant le pressentiment de sa fin, offrit le saint sacri-

---

1. *Die Blutampullen des R. K.*, pp. 66 et 67.
2. *De phialis rubricatis*, ch. 27 à 32; pp. 207-255.
3. *Ann. de phil. chrét.*, avril 1842, pp. 304, 306.
4. « Nihil illo ditius qui corpus Domini canistro vimineo, sanguinem portat in vitro. » (Saint Jérôme, *ad Rusticum*, Paris, 1623, in-fol., t. I, p. 41, A). Le pape Zephirin aurait, d'après le synode de Tibur, ordonné qu'on se servît pour la messe de calices en verre (*ib.*, p. 47, D, notes).
5. *Rom's Katakomben*, pp. 402, 406, cité par R. Rochette, 3e *Mém.*, p. 774. — Je n'ai pas pu consulter Dought, *De calicibus eucharisticis veterum christianorum*, Bremæ, 1694, in-8°.
6. Cité dans Amulaire, *De Eccl. officio*, l. IV, c. 41; Migne, *Patr. lat.*, t. CV, c. 1236.
7. *Dial.* l. II, c. 24; — cfr. M. Le Blant, *La question du Vase de sang*. p. 31, note 4.
8. Notez pourtant que saint Grégoire n'attribue pas ce résultat à la présence de l'Eucharistie, mais à la bénédiction de saint Benoit : « Perpendis cujus meriti iste vir fuerit, ut ejus corpus etiam terra projecerit, qui Benedicti gratiam non haberet. »
9. *Relatio Isonis*, dans *Acta ss. ord. s. Benedicti*, sæc. III, part. II, p. 165.
10. Cf. *Acta sanct.*, t. II, Junii, p, 951.

Digitized by Google

fice et divisa ensuite le pain sacré en trois parties dont il garda l'une pour être ensevelie avec lui[1].

Saint Birin, envoyé par le pape Honorius en Angleterre, et mort en 650, fut inhumé, nul n'en doute, suivant l'usage de Rome[2]. Quand on ouvrit son tombeau au XIIIe siècle, on y trouva (je cite le texte latin) « quidam calix parvus..... » quædam pera ex unà parte auro contexta : asserebant enim omnes quod in ea » fuerit palla... cum corpore Christi[3]. »

En Germanie, où l'on suivait aussi les rites romains, signalons la découverte du corps de saint Udalric, mort en 973, exhumé en 1183. On trouva dans sa tombe, dit un témoin oculaire[4] un calice d'argent « pixis argentea, et in pixide » sanguis Domini et alia sancta continebantur. » Bingham[5] rapporte le témoignage d'un protestant, le docteur Whitby[6], qui prétendait avoir vu à Sari, un calice dans lequel le précieux sang avait été enseveli, extrait de la tombe de plusieurs évêques.

Nous voyons une preuve de la persistance de cet usage en France, à la fin du XVIIIe siècle. Nicolas Gellent, évêque d'Angers, fut inhumé en 1290. Un contemporain qui a écrit le récit de la cérémonie dit : « Corpus ad tumulum » detulerunt et posuerunt honorifice in sarcophago de tupello ex diversis peciis » constructo, cum mitra albâ in qua fuerat consecratus et crocia de stanno seu » cupro, et supra pectus ejus calix et catena plombei cum pane et vino[7]. »

En présence de ces nombreux exemples, il me semble impossible de ne pas tenir un compte sérieux de l'hypothèse du P. de Buck, favorisée encore par la facilité qu'il y avait à placer ces fioles dans les Catacombes, puisqu'on y célébrait souvent les saints mystères[8]. Entre toutes les opinions je crois que c'est la plus autorisée. Elle laisse en outre la possibilité d'admettre que plusieurs de ces vases ont vraiment contenu des reliques et du sang de martyrs. C'est à ces vases qu'a trait le décret de la Congrégation des Rites, et on peut parfaitement admettre que les vases de cette dernière espèce sont de véritables signes du martyre[9].

---

1. *Acta sanct.*, t. III, Junii, p. 423. Rosweyd (*ib.*, p. 425, note l) cite des canons de conciles à ce sujet. Il ne faut pas confondre cette habitude avec la coutume fort différente usitée en Afrique, en Gaule, en Germanie et en Orient, de donner la communion aux morts (v. Bingham, *Origines sive antiq. eccles*, liv. XXIII, c. III, nº 14, Halæ, in-4°, t. X, p. 66). Menard (note 679 in Libr. Sacram. S. Gregorii Magni (Migne, *Patrol.*, t. LXXVIII, col. 473) et Chardon (*Histoire des Sacrements*, t. II, p. 235) avaient déjà fait cette observation.
2. *De Phialis rubricatis*, p. 231.
3. *Acta*, dans Alford, *Annal. eccl. angl.-saxon.*, ad ann. 650, num. 5, t. II, p. 273.
4. *Acta sanct.*, t. II, julii, p. 535.
5. *Origin. sive antiq. eccl.*, l. XV, ch. IV, nº 20, t. VI, p. 427.
6. *Idolatry of Host. Worship*, ch. 5, p. 26.
7. (*Spicilège* de d'Achery, t. X, p. 150, 151, cité par Murcier, *Sépult. chrét.*, pp. 19 et 20.
8. *De Phialis rubr.*, c. 28, p. 207.
9. *Ib.*, cap. ult., p. 255.

Digitized by Google

V

Peut-on, et c'est la dernière question que je veux traiter, peut-on arriver par une analyse chimique du contenu de ces vases à une solution favorable à l'une ou l'autre des hypothèses que je viens d'énoncer? On a cru longtemps que l'expérience faite par Leibnitz et que j'ai rappelée au commencement de ce travail avait définitivement tranché la question en faveur de ceux qui tiennent pour la présence de sang humain dans ces vases. Mais ce témoignage d'un « physicien protestant, comme parle M. Gaume[1], fondé sur l'observation d'un » seul monument, ou pour mieux dire ce simple soupçon, exprimé avec autant » de réserve est loin d'avoir l'importance qu'on lui a si généralement attribuée[2].» L'état où se trouvaient alors les sciences naturelles, le peu de perfection des instruments dont Leibnitz a pu se servir, ne permettent pas d'ajouter une grande valeur à cette expérience.

On ne peut pas dire la même chose d'une expérience faite à Milan, en 1844, sur un vase d'un tombeau chrétien. Le chimiste Broglia crut y trouver du sang[3]. Mais on peut se demander pourtant si, après un si long espace de temps, il est possible de trouver des réactifs capables de faire réapparaître le sang sur des verres qui ont été à travers des siècles soumis à toutes les variations de la température, et où la matière déposée, quelle qu'elle soit, a dû nécessairement se corrompre[4].

Des expériences récentes faites en Angleterre rendraient assez douteuse la présence du sang dans les vases de verre. Des morceaux de verre provenant de soixante vases ont été soumis par le chimiste attaché à l'observatoire de Greenwich, à des expériences physiques et chimiques, en présence d'un catholique lui-même fort compétent en ces matières. Voici les conclusions mêmes de ces expériences :

1° Le dépôt rougeâtre n'est pas sur le verre, mais dans le verre, souvent sur le dehors aussi bien qu'en dedans ;

2° Il consiste en oxide de fer (peroxide ou binoxide), ou pur ou bien laissant apercevoir des traces de potasse et de soude; mais point de traces de tartrates, lesquelles traces devraient paraître si l'on avait là un dépôt de vin[5];

3° Le dépôt est vingt, trente, cinquante fois en plus grande quantité que n'en produirait le fer contenu dans le sang ou le vin rouge qui aurait rempli le verre;

---

1. *Hist. des Catac.*, p. 553.
2. Raoul Rochette, *Troisième mémoire, ib.*, p. 770, note 4. C'est aussi l'opinion du P. de Buck, p. 201.
3. Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*, p. 591.
4. V. les lettres de deux chimistes belges dans le *De Phialis rub.*, p. 203 et suiv. notes.
5. Plusieurs chimistes nient même dans ce cas la nécessité de la persistance des tartrates.

Digitized by Google

4° Tout verre contient un peu de fer, le verre d'un gris grossier, comme est le vieux verre romain en contient plus de cinq pour cent; le verre fin en contient beaucoup moins;

5° Tout verre tend à décomposer ses éléments; il se forme en lames, le fer devient crystalloïde et se dépose sur la surface des lames vitrées;

6° Il n'y a là qu'un exemple particulier d'une règle générale. Dans toute masse composée, une polarité ne tarde pas à se manifester: les atômes sont tous en mouvement; quelques-unes des parties composantes deviennent colloïdes, c'est-à-dire prennent la forme de gelée; d'autres deviennent crystalloïdes; les atômes crystalloïdes percent l'aggrégation colloïde, et se déposent à la surface. — On a récemment découvert que la colloïdité et la crystalloïdité sont diverses formes accidentelles de la substance, aussi bien que la liquidité et la solidité[1].

Il résulterait donc de ces expériences que le sédiment rougeâtre déposé dans les vases de verre ne serait dû qu'à l'action du temps et non pas à la persistance d'une matière quelconque placée autrefois dans ces vases. Dans ce cas, si je conclus bien, ni les adversaires, ni les défenseurs du signe ne peuvent plus les invoquer. Il ne reste que les documents historiques primitifs dont on puisse se servir dans la discussion. On a vu la force des objections. Je dois dire qu'elles n'ont pas paru suffisantes à une congrégation romaine composée certainement de savants et de théologiens.

Mais la question n'est pas résolue par ce décret, et la science, désintéressée, exacte, persévérante, finira comme toujours par triompher. A chacun de nous, par un travail assidu, de hâter le moment de son triomphe!

C. T.

---

1. Des expériences faites à Turin en 1864, auraient amené des résultats différents; mais comme on a trouvé dans ces expériences des matières que l'antiquité ne connaissait pas, on peut croire qu'elles n'ont pas été conduites avec toute la rigueur désirable. V. E. Le Blant, *D'une publication nouvelle...*, p. 17.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 39 — **28 Septembre** — **1872**

Sommaire : 184. Étude de l'Alphabet Cambodgien; JANNEAU, Manuel de Langue Cambodgienne. — 185. MAASSEN, Histoire des sources du droit canonique occidental. — 186. DIDOT, Étude sur Jean Cousin. — 187. JOSEPH II, Correspondance p. p. BRUNNER.— 188. SCULLY, le Brésil.— Variétés : Travaux des Sociétés de province.

184. — **I. Étude de l'Alphabet Cambodgien.** 1er fascicule. In-8°, 92 p. et 5 pl. (autographié).

II. Manuel pratique de Langue Cambodgienne. 1 vol. gr. in-8°, xvj-158 et 111 pages (autographié), par G. JANNEAU. Saïgon. 1869-1870.

Voici les premiers travaux sérieux qui aient encore paru sur la langue Khmer ou langue du Cambodge. Car on peut ne compter pour rien les livres de religion de Mgr Miche et même l'appendice à la relation anglaise des voyages de Mouhot. L'oraison dominicale, les noms de nombre, de mois, ceux des points cardinaux en cambodgien, et le vocabulaire cambodgien-anglais d'environ 1200 mots placés à la suite de cet ouvrage n'étaient pas propres à nous apprendre la langue Khmer. Mouhot n'était pas philologue, il n'avait fait que passer au Cambodge, son livre n'a été publié qu'après sa mort, et les mots cambodgiens donnés d'après lui le sont dans une transcription à laquelle il est difficile de se fier. Ce travail, insuffisant du reste, manquait donc d'autorité. Au contraire, M. Janneau, qui a étudié la langue au Cambodge, pendant plusieurs années consécutives, avec tant de persévérance qu'il est mort à la peine, qui ne cite pas un mot Khmer sans nous donner avec la transcription la forme originale, est une très-sérieuse autorité. Ses travaux méritent l'attention et l'estime des philologues.

I. Dans le fascicule intitulé *Étude de l'Alphabet cambodgien*, il analyse et explique les signes graphiques employés au Cambodge, et en fait connaître la prononciation. Ces signes ne sont autre que l'alphabet indien (sanskrit-pâli), une simple variante de cet alphabet qui se présente sous les formes siamoise, birmane, singhalaise, dêvanâgari, etc. On distingue au Cambodge deux alphabets : les caractères *Mûl* (racine) qui sont l'alphabet pâli, et s'appliquent aussi au cambodgien ; — les caractères *Chrîhng* (« chanter » ou suivant une autre explication : « demi ») plus petits que les précédents et exclusivement réservés pour la langue vulgaire. Du reste, il n'y a entre les deux écritures aucune différence essentielle. Quelques lettres seulement (celles qui précisément dans l'écriture *mûl* se ressemblent entre-elles) prennent dans l'écriture vulgaire une forme un peu différente. Au fond, c'est la même écriture rendue un peu plus cursive.

En adoptant l'écriture pâlie, les Cambodgiens lui ont fait subir, dans le domaine de la prononciation, un important changement ; ils donnent aux douces la même prononciation qu'aux fortes. Ainsi *k* et *g* = *k*; *c* et *j* = *c*; *t* et *d* = *t*;

Digitized by Google

p et *b* = *p*. Seulement les fortes *k*, *c*, *t*, *p*, se prononcent avec la voyelle *a*; les douces *g*, *j*, *d*, *b* se prononcent avec la voyelle *o*. Parmi les autres lettres, l'aspirée et la sifflante s'articulent en *a*, les nasales et les demi-voyelles en *o*. On compte deux voyelles radicales *a*, *o*; et ainsi l'articulation en *a* et en *o* est le principe qui domine l'alphabet cambodgien. M. Janneau ne présente pas les choses tout à fait ainsi, parce qu'il part du cambodgien et écrit pour ceux qui veulent l'étudier sans autre préparation; nous, qui partons du pâli pour arriver au cambodgien, envisageons la question d'un point de vue un peu différent; mais nous ne faisons aucun grief à M. J. de la marche qu'il a suivie et qui était dans l'ordre.

Les consonnes cambodgiennes sont susceptibles de recevoir certains appendices qui les modifient d'une manière ou d'une autre; tels sont le « cheveu » qui sert à faire articuler en *o* une voyelle en *a*; le « tueur » (*Samlip*, le *virama* du sanskrit) qui produit l'effet inverse; le « pied » qui double la consonne. M. J. explique clairement toutes ces particularités et plusieurs autres. Rien n'échappe à sa pénétrante analyse. — Les signes des voyelles sont encore plus nombreux; les trois voyelles simples et les deux diphthongues du pâli ne suffisent pas aux langues indo-chinoises. En cambodgien, chaque consonne peut être affectée de dix-huit notations répondant à autant de prononciations différentes qui se diversifient par des appendices spéciaux; M. J. les fait connaître et s'efforce d'en expliquer la valeur. Mais il y a là des nuances délicates que l'oreille seule peut apprécier, et encore celle des étrangers n'y parvient-elle pas toujours. Ce n'est pas la faute de M. Janneau si cette partie de sa tâche est forcément insuffisante. Lui-même le reconnaît et avoue qu'il faut entendre parler les Cambodgiens pour se rendre un compte exact de la prononciation : au moins a-t-il fait tout ce qui est possible pour aider son lecteur à faire ces distinctions difficiles.

Les cinq planches qui terminent l'ouvrage nous offrent : 1° les consonnes des deux alphabets (Mûl et Chrîhng); 2° les dix-huit modifications des deux voyelles *a* et *o* et de chacune des vingt-huit consonnes; 3° le tableau des groupes que les consonnes peuvent former; 4° et 5° deux textes, l'un en caractères *mûl*, l'autre en caractères *chrîhng*, dont la transcription se trouve aux pages 87 et 92.

La transcription est une question très-importante qui le devient encore plus par les progrès de la « romanisation » et la tendance à substituer les lettres européennes à l'écriture indigène. Dans l'Annam, cette substitution paraît devoir se réaliser. M. J. estime que, au Cambodge, elle ne présenterait pas de grands avantages et que mieux vaut conserver l'écriture indigène. Néanmoins il faut avoir un système de transcription; et comme, grâce à la nouveauté de cette étude, on n'a pas encore eu le temps d'en admettre un mauvais, le moment est favorable pour en créer un bon. M. J. ne regarde pas comme définitif celui dont il fait usage dans ses premiers essais; il paraît se réserver de le perfectionner. On pourrait dès à présent y signaler des améliorations : pourquoi représenter le son *tch* par *ch*, quand, dans les transcriptions du pâli, on est convenu d'employer *c*? Pourquoi rendre le *n* palatal par *nh*, à la façon des Portugais, quand nous avons sous la main le ñ espagnol ? Le principe qu'un seul signe indigène doit

Digitized by Google

être représenté par une seule lettre européenne domine la question, et on ne peut s'en départir que lorsqu'il est impossible de faire autrement. Nous ne nous reconnaissons cependant pas une compétence suffisante pour attaquer le système de transcription de M. J. Nous pensons qu'on devrait prendre pour point de départ celui qui paraît aujourd'hui à peu près généralement adopté pour le pâli; et il nous semble que M. Janneau ne s'est pas assez préoccupé de cela. Mais nous comprenons qu'il y ait des difficultés : si, par exemple, *k* et *g* du pâli valent tous deux *k* en cambodgien, nous méconnaissons l'orthographe en rendant *g* par *k*, nous faisons fi de la prononciation en le rendant par *g*. Je n'insiste pas sur ces difficultés que M. J. a probablement senties et qu'il serait peut-être parvenu à résoudre.

L'étude de l'alphabet pâli, source de l'alphabet cambodgien, qu'il nous promettait pour un deuxième fascicule, l'aurait sans doute éclairé sur ce point. C'était un sujet plein d'intérêt, un peu scabreux pour un auteur prévenu, qui pose au frontispice de son œuvre le principe que le cambodgien est un « idiome » de souche aryaque, qui a gardé avec une fidélité unique peut-être et assuré- » ment peu soupçonnée jusqu'à ce jour les formes primitives de la langue-mère, » si souvent altérées ou oblitérées par les flexions grammaticales dans les langues » indo-européennes » (p. 1). Cependant, quoique certaines expressions, moins affirmatives, il est vrai, donnent lieu de croire que l'auteur a persévéré dans cette idée préconçue et paradoxale, nous ne nous sommes pas aperçu qu'elle ait altéré son jugement. Dans ce 2e fascicule, M. J. se serait peut-être expliqué sur deux points restés quelque peu obscurs dans le 1er : le rôle des cérébrales en cambodgien (il paraît être nul); — l'origine et la valeur de l'alphabet *nomo*, probablement un recueil de mots et de lettres pâlis, entrés pour ainsi dire de force dans le cambodgien : la 1re rangée de cet « alphabet » : No, mo[1], pût, théa, io, est visiblement le sanskrit-pâli : namo Buddhâya « adoration au Buddha. » — Malheureusement, nous n'avons pas entendu dire que ce 2e fascicule ait paru, et nous ne pouvons plus guère espérer de l'obtenir jamais.

II. Le *Manuel* etc. se divise en deux parties dont la première est un recueil de « Renseignements et de mots usuels » et la deuxième une série de « dialogues. » La 1re partie comprend 47 divisions dont les titres font concevoir l'importance (I. Divisions politiques. — II. Gouvernement et administration. — III. Numération. — IV. Poids et mesures. — V. Calendrier. — VI. Univers, astres, météores, configuration du sol. Points cardinaux. — VII. Parties du corps. — VIII. Maladies, affections et infirmités diverses. — IX. Degrés de parenté. — X. Maisons, construction des cases. — XI. Différentes sortes de barques, embarcations. — XII. Termes de constructions de barques. — XIII. Termes de navigation fluviale. — XIV. Marées et courants. — XV. Costume, bijoux, parure, toilette. — XVI. Étoffes diverses. — XVII. Couleurs, saveurs, odeurs, propriétés physiques des corps. — XVIII. Termes de cuisine. — XIX.

1. La désignation de *nomo* vient précisément de ces deux premières syllabes qui constituent un mot pâli.

Digitized by Google

Mobiliers, ustensiles divers. — XX. Termes commerciaux. — XXI. Armes. — XXII. Voitures, harnais. — XXIII. Bestiaux, étables, basse-cour. — XXIV. Courses, joutes, combats de corps. — XXV. Jeux, amusements divers. — XXVI. Termes judiciaires. — XXVII. Termes relatifs à l'administration, au gouvernement, à l'impôt. — XXVIII. Pagodes, bonzeries, culte. — XXIX. Mots spéciaux au roi et à sa famille. — XXX. Instruments de musique. — XXXI. Culture et diverses préparations du riz. — XXXII. Produits divers, gommes, résines, etc., cultures industrielles, exploitations diverses. — XXXIII. Matières tinctoriales. — XXXIV. Ustensiles et engins de pêche. — XXXV. Minéraux. — XXXVI. Métaux. — XXXVII. Fruits. — XXXVIII. Légumes. — XXXIX. Arbres forestiers. — XL. Plantes diverses. — XLI. Quadrupèdes. — XLII. Oiseaux. — XLIII. Poissons. — XLIV. Chéloniens, crustacés, reptiles, coquillages. — XLV. Insectes, vers. — XLVI. Noms de lieux, de pays. — XLVII. Notions grammaticales sommaires). Les divisions de la 2e partie ne présentent pas moins d'intérêt : (I. Entre un médecin et un malade. — II. Un indigène dans un magasin européen (achat d'armes, de munitions). — III. Emplettes diverses dans un magasin européen. — IV. Entre un gouverneur et un de ses chefs. — V. Procès au sujet d'un achat de coton. — VI. Procès au sujet de la possession d'une rizière. — VII. Vol de buffles. Interrogatoire. — VIII. Entre un juge et des plaideurs (prêt d'argent). — IX. Affaire judiciaire (Insultes. Vol). — X. Entre un négociant et un indigène (pour demander des renseignements). — XI. Achat de coton. Commerce d'échanges. — XII. Chez un photographe. — XIII. Une audience royale dans la salle du trône. — XIV. Interrogatoire. Procès conjugal. — XV. Un naturaliste en voyage). — Le supplément nous offre : I. Reconnaissance d'emprunt. — II. Contrat pour une vente de poivre. — III. Diplôme de chevalier pour l'ordre royal du Cambodge. — IV. Les statues de la citadelle de Lovêk. — V. Ordre officiel (perception d'impôts). — VI. Plainte du Seren thuppedey Kong. — Fragment des lois cambodgiennes.

Par cette table des matières que nous avons cru devoir reproduire en entier, on peut juger de la valeur de ce travail. C'est plus qu'un manuel de langue, c'est une sorte d'Encyclopédie cambodgienne. On y trouve toutes sortes de renseignements sur la nature physique, l'état social et politique, l'administration, les mœurs et les coutumes du pays. La section intitulée « Gouvernement et administration » (I, 2) qui n'occupe pas moins de 61 pages est un traité complet sur la matière. La section intitulée « notions grammaticales sommaires » nous avait d'abord paru fort complète; la mort de M. Janneau, en nous privant de la Grammaire cambodgienne que nous espérions de lui, nous en fait maintenant regretter la brièveté. — Dans tout ce travail, les termes cambodgiens sont tracés dans l'écriture indigène, transcrits en lettres européennes et traduits : trois des pièces du supplément sont accompagnées d'une traduction mot à mot. C'est un travail fait avec une attention, une conscience, et nous pouvons ajouter une compétence, parfaites; il offre pour la connaissance du cambodgien des ressources précieuses et uniques.

L'introduction qui a xvj pages est fort intéressante. Bien des questions y sont

Digitized by Google

traitées; l'auteur s'élève contre la prétention d'apprendre mécaniquement une langue en un temps très-court; mais il constate que, dans le pays même, on peut assez rapidement se mettre en état de communiquer avec les indigènes. Ce qu'il dit des Annamites et des Cambodgiens, de la facilité apparente qu'ils ont d'apprendre les langues les uns des autres est particulièrement remarquable. Au fond leur science ou leur faculté d'apprendre un idiome étranger se réduit à rien; et la différence du génie et de la langue de ces deux peuples, longtemps mêlés, et encore aujourd'hui en rapports quotidiens les uns avec les autres, éclate dans les efforts qu'ils font pour se comprendre mutuellement.

Le Cambodgien, qui parle une langue *recto tono* (sans intonation) s'efforce de saisir dans les voyelles annamites dont l'intonation fait la valeur, une prononciation accidentelle que l'Annamite n'a point eu l'intention de lui donner; l'Annamite qui parle une langue *vario tono* (à intonations) ne se préoccupe pas du degré d' « ouverture » qui caractérise la voyelle cambodgienne, mais cherche à reproduire l'intonation involontaire qu'il croit avoir entendue. Aussi pour ces deux peuples, la plus mauvaise manière de parler la langue qui leur est propre, c'est précisément celle du voisin.

Je ne relèverai pas dans l'œuvre de M. Janneau certaines paroles un peu vives, je dirais presque violentes, et des propositions présentées sous une forme trop absolue, qui, pour ne rien dire de plus, ne me paraissent pas tout à fait à leur place dans un *manuel pratique*. Ces réserves faites, je ne puis, en finissant, que renouveler l'expression de mon admiration pour les persévérants efforts qui lui ont donné la clef d'une langue nouvelle, et de mes regrets de sa mort qui enlève à la philologie un auxiliaire si dévoué et si capable. Je ne sais ce qu'aurait valu son 2e fascicule sur l'alphabet cambodgien, mais le Vocabulaire khmer-français et français-khmer annoncé sur la couverture du manuel eût été un livre précieux. D'autres travaux sur la langue et la littérature cambodgienne ne pouvaient manquer de suivre ces premiers essais qui promettaient tant. La linguistique et l'orientalisme ont fait en M. Janneau une grande perte.

L. FEER.

---

185. — **Geschichte der Quellen und Literatur des canonischen Rechts im Abendlande** bis zum Ausgange des Mittelalters von Dr Friedrich MAASSEN. Gratz, Leuscher. Paris, Vieweg. T. I. 1870-1871. In-8°, lxvj-981 p.

Cet ouvrage contient ou mieux contiendra (car le premier volume seul est publié) l'histoire complète des sources du droit canonique occidental jusqu'à la fin du moyen âge, y compris toute la littérature des glossateurs.

Il y a douze ou treize ans, Fried. Aug. Biener, en son nom et au nom de l'illustre Savigny, engagea le docteur Maassen à entreprendre une œuvre qui, dans sa pensée, devait être beaucoup plus restreinte et beaucoup plus élémentaire, une sorte de manuel à l'usage des érudits qui étudient les canonistes du moyen âge; mais M. M. avait, dès lors, conçu le projet plus vaste et plus hardi qu'il réalise aujourd'hui : il en discuta les mérites avec Biener qui tenait beaucoup à

Digitized by Google

son idée, mais qui, pourtant, finit par approuver l'entreprise de M. déjà soumise à Savigny et encouragée par lui.

M. M. se propose d'écrire l'histoire des nombreuses collections par lequelles nous sont arrivés les textes qui constituent le droit canonique : il étudie ces collections d'après les manuscrits; ainsi, son œuvre garde toujours une valeur propre alors même qu'elle ne fait que confirmer les travaux antérieurs. Après l'histoire des collections canoniques, M. M. abordera celle des glossateurs; l'ouvrage complet aura cinq volumes; dans les trois premiers, M. M. s'occupera des collections canoniques; les deux derniers seront consacrés à l'histoire littéraire.

Le tome I que nous avons sous les yeux finit avec la première moitié du IXe siècle; voici quelle est l'économie de ce volume :

Une introduction historique (p. j-lxvj) est consacrée à d'intéressantes notices sur les nombreux travailleurs qui ont précédé M. M. sur le terrain d'étude qu'il a choisi depuis Antoine Augustin, archevêque de Tarragone jusqu'aux frères Ballerini. M. M. n'a pas cru devoir comprendre dans ce préambule littéraire et bibliographique, les nombreux travaux publiés en Allemagne sur la matière depuis le commencement de ce siècle, en sorte que cette introduction conserve un caractère exclusivement historique. L'auteur entre ensuite de plain-pied dans son sujet; il passe en revue les sources proprement dites du droit canonique, les conciles, les lettres des papes et autres documents; il considère ici les sources en elles-mêmes, l'étude des collections par lesquelles ces sources nous sont parvenues ne jouant encore qu'un rôle secondaire : on trouvera dans cette première partie d'excellents renseignements sur les traductions latines des sources grecques (p. 8-419). Après cette revue rapide des sources elles-mêmes, l'auteur arrive aux collections par l'intermédiaire desquelles les divers documents qu'il vient d'étudier nous sont parvenus : il s'occupe d'abord des collections rédigées suivant l'ordre chronologique, depuis l'œuvre de Denys le Petit jusqu'à la collection du manuscrit de Modène (p. 420-797). Il passe ensuite aux collections par ordre systématique; il commence par celle de Fulgentius Ferrandus et finit par l'analyse de divers recueils d'un caractère particulier qui contiennent des textes de droit civil romain colligés au point de vue ecclésiastique (p. 798-900).

Les 80 dernières pages sont consacrées à quelques dissertations spéciales.

Cette revue des diverses collections de droit canon est méthodique et parfaitement ordonnée. Pour chaque collection, M. M. fournit un double travail : 1° Description du manuscrit ou des manuscrits consultés. 2° Description de la collection elle-même. Les descriptions de manuscrits forment un répertoire des plus précieux et pour les personnes qui s'occupent de droit canon et pour les bibliothécaires dont la tâche sera souvent facilitée par ces analyses fidèles et minutieuses. La description du manuscrit ou des manuscrits (car le plus souvent le nombre des manuscrits consultés est très-considérable) est suivie, comme nous l'avons dit, de la description de la collection elle-même. Ces deux notices, la notice des manuscrits, la notice de la collection sont toujours distinctes: la description des manuscrits est en petits caractères; celle de la collection en carac-

Digitized by Google

tères courants. Il arrive souvent qu'un manuscrit contient, non-seulement la collection canonique qui nous intéresse, mais aussi beaucoup d'autres documents; l'indication de ces documents trouve sa place naturelle dans la notice du manuscrit. Quant à la notice de la collection, elle comprend la liste des textes renfermés dans cette collection, la critique de divers manuscrits, des indications utiles sur l'importance relative de la collection; en effet, tel recueil fort intéressant en lui-même n'a eu aucune diffusion et, par conséquent, n'a joué aucun rôle appréciable : tel autre, très-répandu, a exercé une grande influence. Enfin l'un des points les plus importants de la notice des collections, c'est l'indication des sources auxquelles le compilateur a puisé; M. M. excelle dans la discussion de ces détails décisifs pour la critique; c'est ainsi, par exemple, qu'à propos de la collection des conciles de Denys le Petit (1re rédaction), il peut établir avec certitude qu'au nombre des cinq sources différentes auxquelles Denys a puisé se trouvait un exemplaire des canons de Sardique, exemplaire dans lequel ces canons étaient encore confondus avec ceux de Nicée ou qui, du moins, gardait des traces de la confusion primitive (p. 426).

Nous ne pouvons énumérer les conclusions diverses que suggère à M. M. l'examen attentif des manuscrits; nous signalerons, entre autres la dissertation qu'il a consacrée à une question capitale de l'histoire ecclésiastique, la confusion fameuse entre les canons de Sardique et ceux de Nicée. On n'ignore pas qu'en l'an 419, au concile de Carthage, les légats du pape Zozime, citèrent comme canons de Nicée (325), plusieurs dispositions du concile de Sardique (343-344), notamment le canon 5 (7) de ce concile sur l'appel en cour de Rome. Les Africains furent très-surpris d'entendre attribuer au concile de Nicée des canons qui non-seulement n'appartenaient pas à ce concile, mais qui même, en tant que canons de Sardique, leur étaient inconnus. Cette citation fausse donna lieu à un incident très-grave dont il est inutile de rappeler ici les détails; on s'est demandé si l'erreur commise par les légats du pape était volontaire ou involontaire : déjà plusieurs auteurs, notamment les Ballerini[1] se sont efforcés d'établir l'entière bonne foi de la eour de Rome : l'examen minutieux des manuscrits qui gardent quelques traces de cette confusion primitive conduit M. Maasen à la même conclusion : il est impossible de lire la discussion consacrée par M. M. à cette question importante, sans admirer la prudence, la sûreté, la sagacité de sa critique. Espérons qu'après cette lecture, les canonistes ne seront plus exposés soit à confondre purement et simplement les canons de Sardique avec ceux de Nicée, soit à accepter sur la foi de certains manuscrits un deuxième concile de Nicée absolument inconnu d'ailleurs et qui n'est autre que le concile de Sardique. Au dernier siècle, un canoniste très-distingué, Eusèbe Amort, commettait cette méprise, et croyait, de la meilleure foi du monde, découvrir un nouveau concile de Nicée, dont il s'empressa de donner le texte dans ses *Elementa juris canonici veteris et moderni*[2].

1. *De antiquis collect. et collect. canonum, apud Galland, De vetustis canonum collectionibus dissertat. sylloye*, p. 111.
2. T. I (éd. de Ferrare, 1763), p. 159.

Digitized by Google

Nous attendons avec impatience la suite de l'ouvrage de M. Maassen; s'il lui est donné d'achever cette entreprise il aura réalisé une œuvre durable et fondamentale pour l'histoire du droit canonique.

L'Académie impériale de Vienne a rendu elle-même un signalé service à ces études en contribuant, à l'aide de la fondation Savigny, aux frais de voyage et aux dépenses diverses de M. Maassen. V.

---

186. — **Étude sur Jean Cousin,** suivie de notices sur Jean Leclerc et Pierre Woeiriot, par Ambroise Firmin-Didot, ornée d'un portrait inédit de Jean Cousin, de la reproduction photographique des cinq portraits peints par lui et du portrait de P. Woeiriot. Paris, Firmin-Didot. 1872. In-8°, xij-303 p. — Prix : 15 fr.

« C'est au moyen de la bibliothèque que j'ai formée depuis plus d'un demi-
» siècle pour publier *un jour* l'histoire de l'imprimerie qu'il m'a été possible de
» signaler le mérite des travaux de Jean Cousin..... » Ainsi s'exprime au début de son introduction l'auteur de l'étude sur Jean Cousin et cette phrase trahit dès les premières lignes le point faible du livre que nous avons à examiner. Bibliophile passionné, l'auteur connaît beaucoup mieux les livres que les estampes, la peinture et surtout la sculpture; de plus, il a dans les livres une foi souvent trop absolue. Cette disposition était ici un obstacle pour étudier un artiste dont la vie présente encore tant d'obscurités et d'incertitudes. En effet dans l'abondante récolte de documents sur les artistes du XVIe siècle faite dans ces derniers temps par les persévérantes recherches de quelques érudits, la part du maître-peintre et verrier de Sens a été des plus modestes et rien ou presque rien n'est venu s'ajouter à ce que les anciens historiens nous avaient appris sur lui.

Deux travaux spéciaux ont cependant été consacrés dans ces dernières années à Jean Cousin. L'un publié dans la *Revue de l'Anjou et du Maine* en 1857 par M. Philippe Béclard, est consacré à l'examen du problème suivant : Jean Cousin a-t-il été statuaire? M. Didot ne paraît pas avoir eu entre les mains cette excellente dissertation; mais tout au moins il l'a connue par l'examen que lui a consacré dans les *Archives de l'art français*, M. de Montaiglon (t. V, p. 351). C'est toujours à ce dernier et jamais à M. Béclard que notre auteur s'en prend quand il combat les assertions de ce qu'il appelle « le scepticisme critique de
» notre temps. » Cependant il aurait eu raison de remonter à la source de cette négation; cette recherche lui aurait permis de reprendre et de discuter un à un les arguments de ses adversaires; mais c'est une précaution que M. Didot a trop souvent négligée; ce qui l'expose à être, sinon ici, du moins dans d'autres cas, induit en erreur par des auteurs qui ne sont que des plagiaires, ce qui, en tout état de cause, ne peut qu'inspirer une certaine défiance de ses assertions.

Le second auteur moderne qui ait consacré à Jean Cousin une étude attentive est M. Ed. Déligand, de Sens. On lui doit une notice historique sur Jean Cousin, que M. Didot date de 1868, mais dont il existe, croyons-nous, une édition plus ancienne; car M. D. renvoie aux pages 17 et 18 de cette notice et un exemplaire que nous avons entre les mains n'a que quinze pages. Il ne faut pas ou-

Digitized by Google

blier que M. Déligand étant un compatriote de l'illustre peintre-verrier, est suspect jusqu'à un certain degré, de partialité en sa faveur, et que par conséquent toutes les assertions qui chez lui ne sont pas basées sur des preuves authentiques doivent être soumises à un contrôle sévère.

Telles sont les deux sources principales de renseignements sur Jean Cousin. Nous allons voir à quelles incertitudes et à quelles contradictions est exposé celui qui s'en rapporte au témoignage d'autrui sans en peser auparavant la valeur et l'authenticité.

Avant d'aller plus loin, il n'est pas inutile de résumer en quelques mots les principales divisions du livre de M. B. Après un début consacré à des généralités et à la généalogie de l'artiste (p. 1-39), l'auteur range les différentes productions qui lui sont attribuées sous des rubriques générales, comprenant elles-mêmes un certain nombre de subdivisions, peintures (p. 39-59), sculptures (p. 59-72), dessins (p. 73-80), verreries (p. 80-105), architecture et fortifications (p. 106-108), gravure en creux sur cuivre (p. 108-113), ouvrages de science et d'art (p. 113-125). Tout un grand chapitre est consacré aux travaux de Jean Cousin pour les imprimeurs et éditeurs d'ouvrages illustrés du XVIe s.; il va de la p. 125 à la p. 210. Enfin des additions et rectifications occupent encore une soixantaine de pages (211 à 279). Le reste du volume (p. 279-305) est consacré à la vie et aux œuvres de Pierre Woeiriot.

Sur ce simple exposé on peut déjà juger de la préoccupation dominante de l'auteur et de l'importance exagérée qu'il accorde à un certain ordre de travaux, je veux dire aux gravures sur bois, aux dépens des œuvres plus importantes et plus connues. Cette disproportion s'explique par la compétence spéciale de l'écrivain; mais en même temps elle nous met en garde contre les articles qui ne sont pas du ressort de cette compétence.

Si nous passons à l'examen particulier des chapitres, nous constatons que ce qui fait souvent défaut à l'auteur, c'est l'examen sévère des sources. S'il s'était livré à ce travail, M. D. n'aurait pas hésité à rejeter comme incompétents tous les écrivains dont il reproduit minutieusement et sans utilité les passages relatifs à Jean Cousin. Il se serait abstenu de citer textuellement Félibien qui ne fait autorité que pour les artistes de son temps, de Piles qui a copié Félibien, Dezalliers d'Argenville qui, pour les artistes des siècles passés, n'offre qu'une compilation de ses devanciers. Les extraits de Papillon et de Le Vieil, mériteraient peut-être un peu plus de respect, à la condition de n'admettre leur compétence que sur les matières spéciales qui faisaient l'objet de leurs études. Emeric David et le regrettable Jules Renouvier sont des autorités plus sérieuses; mais leur opinion n'en devrait pas moins être sévèrement pesée par un auteur qui traite spécialement et à fond un sujet dont ils ne se sont occupés qu'à un point de vue général. Quand il en arrive aux faits particuliers, à la description et à l'appréciation du Jugement dernier par exemple, M. D. entasse les extraits des auteurs les plus différents. Il cite le jugement de Miel à côté de celui de M. Charles Blanc et de M. Villot, sans établir entre ces différents auteurs

Digitized by Google

aucune distinction. La haine du scepticisme inspire, on le voit, à M. D. un peu trop de mépris pour la critique. Mieux eût valu, selon nous, réunir tous les renseignements connus sur l'origine du tableau, sur son histoire et sur les légendes qui s'y rattachent, en les accompagnant d'une description unique; mais toutes ces descriptions juxtaposées, au lieu de produire la lumière, ne donnent qu'une idée très-confuse et très-vague du tableau en question.

Un défaut plus grave encore est la facilité avec laquelle l'auteur accepte les attributions les plus contestables. Il met au compte de Jean Cousin, et presque sur le même rang que les œuvres célèbres et parfaitement authentiques, les peintures les plus suspectes. Ainsi il fait figurer parmi ses travaux une *Descente de Croix* du musée de Mayence sur laquelle en 1811 s'élevaient des doutes sérieux, puisque le nom de Michel Dorigny avait déjà été prononcé à côté de celui de Jean Cousin. Dans la même catégorie, il faut très-probablement ranger une Diane de Poitiers appartenant à M. Arsène Houssaye. Si l'auteur tenait à se montrer au courant de toutes les attributions faites à tort ou à raison à Jean Cousin, il eût dû ranger dans une catégorie particulière les œuvres apocryphes ou douteuses et montrer ainsi qu'il n'acceptait pas la responsabilité de juges ignorants ou intéressés.

Au lieu de cela, l'auteur, en admettant les attributions les plus invraisemblables, les plus évidemment apocryphes, inspirera à tout lecteur scrupuleux une défiance générale de toutes les assertions. Si nous examinons le chapitre de la sculpture, nous serons obligé de nous montrer encore plus sévère. Sur ce point, M. D. avait un guide excellent dont il lui était permis de ne pas accepter les conclusions; mais dont il était du moins obligé de réfuter les arguments. M. Béclard dans sa remarquable dissertation citée plus haut avait démontré qu'une seule statue était attribuée à Cousin avec quelque vraisemblance. A défaut d'autre preuve, on pouvait invoquer en faveur de cette attribution la tradition et la possession d'état. On sait combien de pareilles autorités sont sujettes à caution. Mais le biographe de Jean Cousin au lieu de reprendre et de peser un à un les raisons très-plausibles invoquées par M. Béclard contre cette ancienne attribution, s'en tire par quelques mots de dédain sur le « scepticisme critique, » cite plusieurs passages tirés d'auteurs qui n'ont aucune autorité en la matière, tels que Millin, Al. Lenoir, Clarac, G. Brico et se borne à ajouter que, puisque le tombeau de Chabot est de Jean Cousin, tout ce que Millin, Lenoir et Clarac ont mis sous son nom, doit également sortir de ses mains. L'argumentation de M. Béclard subsiste, on le voit dans toute sa force, et tout ce chapitre n'aboutit qu'à nous inspirer une nouvelle réserve contre le livre tout entier de M. D.

Aussi dans le chapitre où l'auteur montre sa véritable compétence, dans celui qui est consacré à la gravure en bois, avons-nous beaucoup de peine à admettre toutes les attributions de M. D. La voici d'ailleurs en quelques mots: Jean Cousin ayant introduit, dans certaines œuvres bien authentiques, des pyramides pour la décoration de fonds, et des feuillages en pendentifs comme encadrements, partout où se trouvent ces deux motifs d'ornement, ils équivalent aux

Digitized by Google

yeux de M. D. à une signature authentique de Jean Cousin. Suivant ce système, l'œuvre de Jean Cousin s'augmente considérablement; il aurait collaboré à toutes les publications illustrées les plus remarquables du XVIe s. Toutefois, il faut rendre justice aux recherches et à l'érudition de M. D. Il connaît mieux que personne les imprimeurs qui ont été au XVIe siècle l'honneur de la typographie française, et si son livre inspire à quelqu'un l'idée de reprendre et de traiter le même sujet, le nouveau biographe trouvera bien des matériaux assemblés dans ce chapitre de M. D. On pourra apporter à l'examen des gravures sur bois de Jean Cousin plus de critique, mais non plus d'érudition et de connaissance des livres que M. D. Ainsi ses recherches ne seront pas sans grande utilité pour l'histoire de l'art; mais telles qu'elles nous sont présentées, elles appellent un autre travail plus conforme aux exigences d'une critique sévère.

M. D. a accompagné sa publication de la gravure d'une figure du Jugement dernier qu'on suppose être le portrait de Cousin lui-même et de cinq photographies de miniatures précieusement conservées depuis trois cents ans dans la famille de la femme de l'artiste. Il est très-difficile sur ces reproductions de saisir le caractère et le mérite des originaux. Elles serviront du moins à attirer l'attention sur des œuvres d'un grand intérêt.

Nous ne relèverons pas toutes les erreurs de détail qui nous ont frappé dans le livre de M. D. Ainsi il écrit M. Edouard Lelièvre pour Edouard Lièvre (p. 74), Etienne Darcel pour Alfred Darcel (*ibid.*). Quand il dit que Grégoire de Tours et Fortunat constatent l'existence de vitraux dans les églises de Tours, de Brioude et de Paris dès le VIIe siècle, il néglige à tort de préciser ce qu'il entend par le mot vitraux. Il est probable qu'il lui attribue le sens moderne de verres coloriés et couverts de dessins et d'ornements, tandis que cette fabrication ne date que du moyen-âge et constitue une de ses découvertes les plus incontestables.

M. D. a raison quand il proteste contre l'orthographe du mot *abside*, qui devrait s'écrire *apside*; et il n'y aurait aucun inconvénient à admettre le nom qu'il propose de donner à la bibliothèque de la rue de Richelieu. Préoccupé de toutes les transformations que lui font subir les changements de régime, il propose de l'appeler définitivement Bibliothèque de France. Pourquoi pas?

J.-J. G.

---

187. — **Correspondances intimes** de l'Empereur Joseph II avec son ami le comte de Cobenzl et son premier ministre le prince de Kaunitz, puisées dans les sources des archives impériales jusqu'à présent inédites, etc. par Sébastien BRUNNER. Mayence, Kirchheim; Paris, Lethielleux, 1871. In-8°, 168 p.

Le P. Brunner s'est à plusieurs reprises déjà présenté devant le public avec des volumes de documents inédits, relatifs à l'époque de Joseph II[1]. Nous ne croyons pas faire tort à l'auteur, personnage très-influent à la cour de Vienne,

---

1. *Die theologische Dienerschaft am Hofe Joseph's II.* Vienne, 1868. — *Die Mysterien der Aufklærung.* Mayence, Kirchheim, 1869.

Digitized by Google

en disant que le zèle scientifique n'était pas absolument le seul mobile de cette activité littéraire. Il lui tient à cœur de « démolir » la mémoire d'un souverain auquel l'histoire a bien des torts à reprocher, mais qui surtout eut le malheur de ne pas trop aimer les prêtres. Cet esprit ressort de plusieurs passages auxquels nous aurons à revenir plus tard. A vrai dire, la part du P. Brunner est minime dans le volume que nous annonçons aujourd'hui, et nous ne voulons point nous arrêter à sa préface, si ce n'est pour le remercier de l'avoir écrite en français, tout en regrettant qu'il ne se soit trouvé personne pour la relire au point de vue de l'élégance du style. Le titre du recueil est fort alléchant et dans une correspondance *intime* entre un prince absolu et son premier ministre, on s'attend à trouver des choses fort curieuses. Cet espoir est un peu déçu, en ce sens du moins, que nous trouvons peu ou point de lettres relatives aux questions de haute politique ou d'administration, et l'on doit croire que c'est à dessein que l'éditeur a laissé de côté tout ce qui ne se rattachait point à l'intimité de l'empereur; seulement, par cette correspondance, *intime* est bien près d'être le synonyme d'*insignifiant*. On y rencontre certains traits curieux et nous allons en citer quelques-uns tout à l'heure, mais en général on ne peut s'empêcher de regretter que le P. Brunner ait cru devoir publier tout ce qu'il nous présente aujourd'hui. Le fond du caractère de Joseph II, tel qu'il se montre à nous dans cette correspondance, est ce besoin de tout savoir, de tout apprendre, de tout diriger, que l'on remarque toujours chez les représentants du despotisme éclairé, les Louis XIV, les Frédéric II, les Napoléon Ier. Il veut l'amélioration de l'état social, le bonheur de son peuple, et il y travaille par les plus étranges procédés; son cabinet secret (p. 32, 37) l'informe du moindre fait qui se passe autour de lui, les correspondances sont régulièrement interceptées et dépouillées pour lui (p. 66, 89, 138, etc.), les fonctionnaires se dénoncent les uns les autres (p. 127), etc. Il veut nommer tout aussi bien à telle place de chanoine ou d'évêque qu'à celle de garçon jardinier dans les serres de Schœnbrunn; il passe des intrigues de la politique prussienne à l'achat d'un herbier dans l'Ile-Bourbon et de l'achat d'un zèbre[1] au mariage de son neveu. Il est le premier journaliste de son empire et le jour où la guerre est déclarée à la Turquie, c'est de sa propre main qu'il écrit le *leader* du *Journal de Vienne*. Il trouve le temps d'être soucieux de la foi d'un petit nègre de Malabar dont on lui a fait cadeau et — je trouve que le P. Brunner n'admire pas assez ce trait d'un *philosophe* — il le fait mettre dans une pension française pour qu'il soit bientôt en état d'être baptisé dans la religion catholique. Il est vrai que lorsqu'il reçoit le pape à Vienne en 1782, il lui fait bien voir dans les moindres détails ses chenils et ses chiens de chasse, mais ne veut point discuter avec lui, ni surtout lui céder[2]. Il n'admire guère non plus son

1. A ce propos l'on ne peut s'empêcher de constater que ses connaissances en histoire naturelle ne sont guère étendues; on lui propose d'acheter un zèbre pour 800 ducats, il répond : « Je ne sais pas trop ce que c'est qu'un zèbre, mais toujours cet animal me paraît » fort cher. »

2. Ce billet sur le séjour du pape, pourra servir en même temps de spécimen du style

Digitized by Google

grand rival en Allemagne et ne fait que se plaindre « des faussetés du roi de » Prusse. » Il s'écrie que « cet homme ne cesse pas de calomnier et de mentir » et trouve pourtant encore des dupes qui le croient. » A propos des négociations de Teschen, en 1775, il se plaint amèrement de notre ambassadeur, de « ce gueux de Breteuil, » qui est « Prussien jusqu'aux dents. » Quelques lettres seulement se rapportent à son voyage de France, en 1777, sans nous apprendre rien de nouveau. Il tient en médiocre estime ses petits collègues de l'empire. Le duc Charles de Würtemberg le fait-il sonder pour savoir s'il accordera le titre de comtesse de l'empire à sa maîtresse toute-puissante, Françoise de Hohenheim, Joseph répond avec fort peu de galanterie : « Je ne suis point porté à augmenter » le nombre des princes d'empire, encore moins de cette espèce » et ajoute : « Je compte lui tenir le bec dans l'eau. » Le prince de Montbéliard faisant quelques difficultés au sujet du mariage de sa fille Elisabeth, l'empereur écrit : « Je ne sais quel rat peut passer à ces gens par la tête. » En général son style est très-*argotier* pour un souverain. Au moment de la Révolution, Cobenzl lui écrit que Mercy s'est retiré à la campagne « dès que la bagarre s'est manifestée » à Paris[1] ; » Joseph, irrité de cette fuite, lui répond : « Mercy a fait là une » vilaine cacade ; voilà le propre des égoïstes. » Très-souvent aussi il est absolument impossible de deviner ce que l'auteur d'une lettre veut dire, soit par suite d'une ponctuation absurde (p. ex. p. 61) soit par des fautes de copie se greffant sur des fautes de français (p. 75, 99, 121, 123), dont Joseph émaille sa correspondance d'une façon tout à fait étonnante, pour un souverain du XVIIIe siècle. Peut-être aussi le P. Brunner aurait-il pu surveiller un peu plus l'impression de son dernier volume[2].

Les lettres les plus intéressantes du volume sont celles adressées au comte Jean-Philippe de Cobenzl, commissaire autrichien aux Pays-Bas, en 1790, plus tard ministre d'Autriche à Rastadt, et en 1803 à Paris, mort à Vienne en 1810[3]. Les lettres de Kaunitz et à Kaunitz sont presque toutes insignifiantes. J'excepte

---

impérial : « Au reste quoique je passe jour par jour des trois heures avec lui en conversa- » tion, où l'on parle plus de choses indifférentes que sur les différents entre le sacerdoce » et l'empire, et, par conséquent, si jamais le proverbe a été juste d'une montagne qui » enfante une souris, il le pourra bien être à l'occasion de ce voyage pompeux et singulier » de Saint-Père » (sic). P. 24.

1. Cette *bagarre*, c'est la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789. A propos de révolution, l'on trouvera une curieuse lettre de Cobenzl sur le prince de Lambesc, à la p. 116.

2. Voici quelques-unes des fautes les plus grossières et les plus faciles à corriger, sans recourir aux originaux : P. 31. la princesse d'Arschow, que Joseph appelle aussi Poscow, est sûrement la princesse Daschkoff, nommée par Catherine II directrice de l'Académie de Saint-Pétersbourg, et bien connue depuis qu'on a publié ses mémoires, à Paris, en 1860. — P. 40. promotion de *chevalière* de St-Étienne, lisez *chevaliers*. — P. 59. « aussi res- » ponsable du *fableau;* » fardeau? — P. 63. « Les *dépêches* du Brabant ont envoyé hier » un secrétaire, » lisez les *députés*. — P. 81. *sans* lui, lisez *sous* lui. — P. 104. en *envoyant*, lisez en *voyant*. — P. 129. Il *n'*offre, lisez il *m'*offre. — P. 14. — Être à Brest jeudi au *clair*, lisez au *soir*. — P. 22. Ce que cela *importe*, lisez *rapporte*. — P. 24. qui n'y ont *en* rien, lisez *eu* rien. — P. 98. *exployons*, lisez *employons*, etc., etc.

3. Il ne faut pas le confondre avec son cousin le comte Louis de Cobenzl, le signataire des traités de Campo-Formio et de Lunéville.

Digitized by Google

la dernière de Joseph à son ministre, qui montre combien, malgré bien des défauts, il aimait son pays et quelle douleur lui causait l'idée de l'abandonner au milieu de tant de périls (p. 145). Une lettre de Kaunitz à Voltaire, du 27 janvier 1762, ferme la correspondance et suggère au P. Brunner la réflexion suivante que nous nous bornons à transcrire : « Le philosophe de Ferney faisait » grand cas des flatteries des princes et des grands et Kaunitz de son côté tenait » beaucoup à la faveur du chœur des *philosophes* d'alors; les messieurs (sic) » connaissaient leurs besoins réciproques et ils cherchaient à les satisfaire » mutuellement. »

R.

---

188. — **Brazil**; its provinces and chief cities; the manners and customs of the people; agricultural, commercial and other statistics..... by William Scully, editor of the « Anglo-Brazilian Times. » London, Trübner, 1868. In-12, xv-398 p.

Ce volume, qui nous a été envoyé récemment, ne perd pas tout intérêt pour être déjà vieux de quatre ans. Le but de l'auteur, directeur du journal anglais de Rio de Janeiro, est de fournir aux personnes qui visitent le Brésil, une série de renseignements qui leur permettent d'étudier facilement le pays, de faire connaître aux négociants les ressources naturelles et industrielles du Brésil, et de montrer aux émigrants européens, dont le plus grand nombre se dirige vers l'Amérique du Nord ou vers l'Australie, les avantages que leur présente le Brésil. C'est donc une suite de notes, fort superficielles, sur le gouvernement, les usages, les provinces, les villes, les chemins de fer en exploitation et en construction, les institutions de crédit, les produits, etc. du Brésil, avec la statistique des importations et exportations donnée à la fois par matière et par port. En ce qui concerne les colonies fondées au Brésil par les trop rares émigrants qu'on a pu encore y attirer, M. Sc. se borne à en donner la liste et la population à la date de 1862 (p. 124). Il eut été intéressant d'en dire l'histoire en quelques mots, du moins pour les colonies allemandes qui sont assez importantes pour avoir des journaux publiés en langue allemande, à ce que nous savons d'autre part. Une carte assez détaillée du Brésil accompagne ce volume.

Z.

VARIÉTÉS.

Les Sociétés historiques de province.

BIBLIOGRAPHIE.

Nous donnerons sous ce titre le résumé des derniers volumes publiés par les Sociétés ou Académies provinciales.

Il est intéressant de connaître ce qui se dit et ce qui s'écrit dans ces réunions littéraires de province qui représentent, hélas! ce qu'il y a encore de plus réel dans nos essais de décentralisation.

Digitized by Google

Aussi bien, les mémoires des Sociétés provinciales contiennent parfois d'excellents travaux noyés au milieu d'élucubrations poétiques ou d'articles agricoles : il est bon de les connaître et de pouvoir, au besoin, s'y reporter. Nous publions le résumé complet de l'un de ces volumes (*Société académique de l'Aube*) : pour les autres, nous ne citerons que les travaux ayant un caractère historique.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE. 3e série, t. VII (t. XXXIV de la collection), année 1870. Troyes, in-8°.

— Boutiot (Théoph.). *Décentralisation administrative, des maires, des échevinages et des conseils de ville depuis le* XIIe *siècle jusqu'en* 1789.
— D'Arbois de Jubainville. *Étude philologique sur le mot français* Rossignol.
— Lenoir (François). *Notes sur des objets de l'âge de la pierre trouvés* à Bruniquel (Tarn-et-Garonne) dans une fouille faite par M. Peccadeau de l'Isle.
— Baltet (Ch.). *Culture des arbres fruitiers.*
— Assollant, *Rapport sur le livre intitulé : Caractères et talents, études sur littérature ancienne et moderne*, par M. Courdaveaux.
— Dautremant. *Simples notions de comptabilité agricole et d'économie rurale.*
— Ed. de Barthélemy. *Lettres inédites du maire et des échevins de la ville de Troyes aux habitants de Châlons-sur-Marne, à l'occasion de la mort de Henri III.*
— D'Arbois de Jubainville. *Encore un mot sur la bataille de Mauriacus en* 451.
— Drouot. *Rapport sur le concours d'animaux gras.*
— Gayot (Amédée). *Rapport sur deux recueils de poésie.*
— Meugy. *Rapport sur un Mémoire de* M. Bourlot, inséré dans le bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar (1869) et intitulé : *Histoire de l'homme préhistorique antédiluvien et post diluvien.*
— L'abbé Charles Lalore. *Documents pour servir à la généalogie des anciens seigneurs de Trainel.*
— L'abbé Coffinet. *Inscriptions dans l'église de St.-Louis-des-Français à Rome.*
— Sardin. Épitaphe.
— Liste des dons faits au Musée de Troyes, avec les noms des donateurs pendant l'année 1870.

Suivent les mercuriales et quelques renseignements agricoles.

Nous extrayons du sommaire des séances les renseignements suivants :

Séance du 21 janvier 1870. Découverte faite près de Rigny-le-Ferron d'une espèce de grotte creusée de main d'hommes, avec galeries latérales pourvues de petites niches.

18 février 1870. Rapport de M. Gréau sur les fouilles de la tombelle d'Aulnay.

18 avril 1870. Lecture d'une étude de M. Sardin sur les Noëls bourguignons de Bernard de la Monnoye.

17 juin 1870. Découverte sur le territoire de la commune de St.-Benoît-sur-Vannes, d'un pot rempli de monnaies romaines en bronze.

Digitized by Google

Note de M. Gréau sur une pierre du XIe siècle, provenant de la démolition du mur du jardin du Musée.

Pierres ornées de modillons et autres sculptures provenant de l'ancien palais des comtes de Champagne.

Séance du 15 juillet 1870.

Note de M. Boutiot sur la découverte d'anciennes constructions détruites par le feu, dans les fouilles faites pour les fondations de la maison de M. Aug. Hoppenot, place de la Tour.

Séance du 19 août 1870. Découverte de vases romains et de poteries anciennes dans les fondations de la maison que va construire M. Hoppenot, place de la Tour.

Séance du 21 octobre 1870.

Note de M. d'Arbois sur le caveau des seigneurs de Praslin. — Note par M. d'Arbois sur Louis-Auguste Prévost, polyglotte troyen, mort à Londres, en 1858.

Note de M. l'abbé Coffinet sur Jean Millet, originaire de Troyes, et sur Daniel Haniel, natif de Dosnon, qui ont fait une certaine figure à Rome.

RÉPERTOIRE DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE, publié sous la direction de M. Alfr. Saurel, vice-secrétaire. T. 33 (3e de la 7e série). Marseille, 1872. In-8°.

— Levenq (Paul). *L'architecte et l'ouvrier de bâtiments en France du IVe siècle au XIXe siècle.*

Erratum aux souvenirs marseillais (XVIIIe siècle) publiés par la *Revue de Marseille et de Provence.*

Campagne de Marius dans les Gaules suivie de Marius, Marthe, Julie, devant *la légende des Saintes-Maries.* Rapport par M. Louis Blancard.

— Mortreuil. *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Marseille* (A. Butavent).

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 40 — **5 Octobre** — **1872**

Sommaire : 189. QUICHERAT, Introduction à la lecture de Nonius Marcellus. — 190. DESBARREAUX-BERNARD et BAUDOUIN, Inventaire des livres et du mobilier de Bernard de Béarn. — 191. Le chansonnier huguenot du XVIe siècle. — 192. COURNOT, Considérations sur la marche des idées et des événements dans les temps modernes.

189. — **Introduction à la lecture de Nonius Marcellus,** par L. QUICHERAT, membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Paris, Hachette, 1872. In-8°, 70 p.

M. L. Quicherat, qui vient de publier une édition de Nonius, dont il a été rendu compte dans la *Revue critique* (1872, I, 99), donne dans cette introduction, aussi intéressante que courte, des détails fort instructifs sur la manière de restituer le texte de son auteur. Il montre par des exemples très-bien choisis : 1° qu'un certain nombre de corrections certaines se tirent de manuscrits très-anciens qui sont antérieurs à ceux dont il a été fait usage pour les éditions. — 2° On peut rectifier bon nombre d'altérations au moyen des manuscrits des auteurs cités par Nonius, quand nous les avons conservés. — 3° Beaucoup d'interprétations ont été refaites avec la manière d'écrire et l'ignorance des temps de barbarie; et la suite de l'article permet souvent de corriger le commencement : par exemple (p. 64, éd. Mercier), *praegreditur* est en tête d'un article, dont le vrai mot *praegradat* est dans l'exemple. — 4° Les copistes ont introduit des leçons évidemment contraires à la grammaire. Par exemple ils ont substitué les formes en *iscere*, devenues habituelles à la fin de l'empire romain, aux formes classiques en *escere;* et ils font dire à Lucrèce (p. 158) *ditiscere* pour *ditescere*. Quant à *Gaius Curio* qui se lit dans une citation de Salluste (p. 280), il n'y a rien à changer au *g* du prénom. Le passage allégué de Quintilien (1, 7, 28) confirme précisément la leçon des manuscrits : « Quid? quae » scribuntur aliter quam enuntiantur? nam et *Gaius* C littera significatur quae » inversa mulierem declarat, quia tam Gaias esse vocitatas quam Gaios etiam ex » nuptialibus sacris apparet : nec *Gnaeus* eam litteram in praenominis nota acci- » pit, qua sonat. » Quintilien dit qu'on prononce *Gaius*, *Gnaeus* par un *g*, mais que quand on désigne ces prénoms par une abréviation, on écrit C., C N., par un C. Au reste ce n'est pas le seul témoignage qui l'atteste, comme on peut le voir par les textes de Terentianus Maurus p. 2402, 42, Probus *de nomine excerpta* p. 214, 38 (Keil), Diomède p. 423, 20 (Keil), que cite Brambach (*Die Neugestaltung der lateinischen Orthographie*, p. 213). — 5° La métrique impose certaines corrections. M. Quicherat termine en motivant quelques conjectures nouvelles qu'il a proposées et qui paraissent fort probables.

Nous choisirons, parmi les exemples que cite M. Quicherat d'erreurs commises

Digitized by Google

dans les manuscrits et restituées avec certitude, quelques-uns qui semblent particulièrement instructifs.

1° Les copistes divisent mal les mots, réunissant ce qui devrait être séparé et séparant ce qui devrait être réuni, en corrigeant sans souci du sens. Ainsi certains manuscrits donnent (p. 43) : « verna accercupit hecon » pour « vernam » ac cercopithecon; » (p. 159) « *magnate,* ut verear, eloqui porcet pudor » pour « mi gnate, etc.; » (p. 178) « *haec me nobis* terne tudiculasse » pour « haec in aeno bis terve, etc. » ce qui n'aurait pu être restitué avec certitude dans un fragment sans le secours des manuscrits; (p. 451) « ebrios et jejunos, » non solum vinolentos *aut si nocivo*, sed expletos aut carentes qualibet re » possumus dicere » pour « aut sine cibo. ».

2° Ils omettent un mot ou plusieurs mots. Une méthode rigoureuse prescrit à la critique qui conjecture une omission d'expliquer pourquoi l'omission a eu lieu. C'est en effet ce qui peut rendre la conjecture vraisemblable. Ainsi dans le passage (p. 296) que tous les manuscrits offrent en cet état : « Terentius Hecyra : » teque hoc crimine expedire se vult induat » on peut en recourant au texte de Térence (5, 1, 28) constater que la citation de cet auteur se termine à « expedi » et que le reste est un débris d'une citation d'un autre auteur; et un critique qui aurait de la sagacité pourrait conjecturer avec vraisemblance que le mot « expedire » se trouvant dans cette citation, la similitude des syllabes « expedi » « *expedire* » a fait passer au copiste tout l'intervalle. Mais il ne pourrait aller plus loin; et nous avons besoin de Ciceron, *in Verrem*, II, 43, pour savoir que les mots passés sont « Cicero in Verrem actione secunda : videte ut, » dum expedire se etc. » Très-souvent ces omissions proviennent d'une origine que rien n'explique. Ainsi (p. 11) si nous n'avions pas Térence, *Phorm.* 1, 4, 52, nous ne pourrions pas deviner que dans

ego in insidiis.....
Succenturiatus, si quid deficies,

les mots omis sont « hic ero. » Comment deviner que dans (p. 1) « tum in » senectute hoc deputo miserrimum » le mot omis est « equidem » après » tum? » Pourquoi dans (p. 462) « ausum esse in aede castoris, celeberrimo » clarissimoque monumento [quod templum in oculis quotidianoque aspectu » populi Romani] positum est » les mots placés entre crochets ont-ils été passés? Pourquoi un copiste a-t-il écrit (p. 374) « amplificare vitias » pour « amplifi- » care divitias? » Nous ne saurions le dire. Il en est de même de l'omission du nom d'Ennius dans (p. 201) « non vides apud [Ennium] esse scriptum..... » L'omission est une des fautes les plus fréquentes dans les manuscrits, et, malheureusement, celle qu'il est souvent le plus difficile, je ne dirai pas de corriger par conjecture (c'est le plus souvent impossible), mais même de reconnaître, du moins en prose; et si on ne la reconnaît pas, on peut faire tout à fait fausse route dans ses conjectures.

3° Les copistes répètent une lettre, une syllabe, un mot. Tous les manuscrits, excepté celui de Paris, donnent (p. 295) : « equidem *meos* casus, in quibus me » fortuna vehementer exercuit; » le seul manuscrit de Paris donne « eos. » La

Digitized by Google

plupart des manuscrits donnent (p. 356) : « M. Tullius in Hortensio : et paulum » macelli occupavisse. » On a conjecturé « Paulum Marcelli » ce qui ne me paraît offrir aucun sens, « tholum macelli » ce qui se comprend, mais n'offre aucune garantie de certitude dans un court fragment où le sens ne peut guider. Trois anciens manuscrits offrent « paulum angelli, » et le manuscrit de Paris porte un signe au-dessus de la lettre *n;* ce qui ne laisse aucun doute sur la vraie leçon « paulum agelli. » On lit dans tous les manuscrits : « Cicero Timaeo : » rare igitur et mente divina ad originem temporis curris curriculum inventum » est solis et lunae. » En recourant à l'original (38 c) ἐξ οὖν λόγου καὶ διανοίας θεοῦ τοιαύτης πρὸς χρόνου γένεσιν, ἵνα γεννηθῇ χρόνος, ἥλιος καὶ σελήνη καὶ πέντε ἄλλα ἄστρα, ἐπικλην ἔχοντα πλανητά, εἰς διορισμὸν καὶ φυλακὴν ἀριθμῶν χρόνου γέγονε, Sigonius a vu qu'il fallait lire : « *ratione* igitur..... temporis cur- » riculum..... » Les premières syllabes de « curri culum » ont été écrites deux fois par mégarde, et on a corrigé sans égard au sens « curri » en « curris. » On trouve une répétition d'un genre un peu différent dans (p. 499) « dum » homines cruenti hastam illam cruentam memierint. » Le mot « cruentam » qui se trouve plus bas a été en quelque sorte anticipé, accommodé au cas de « homines » et s'est substitué à « perditi » que nous ne pourrions pas rétablir sans le texte de Cicéron, *de off.* 2, 8.

4° Les transpositions sont très-fréquentes dans les manuscrits de Nonius, et sont souvent évidentes. Quand une transposition se complique d'une autre faute, par exemple d'une omission, on ne sait que devenir. Ainsi tous les manuscrits portent (p. 374) : « M. Tullius de Republica : Sapientia jubet proferre opes, » amplificare divitias. » On aurait violé toutes les règles d'une sage critique en introduisant par conjecture la vraie leçon qu'a donnée le palimpseste du Vatican : « Sapientia jubet augere opes, amplificare divitias, proferre fines. » Dans les vers la métrique indique les transpositions et permet souvent de les corriger avec certitude; ainsi nul doute, n'eût-on pas Plaute *Aul.* 2, 4, 38, qu'il ne faille lire « .....deplorabundus venit » au lieu de « homo ad praetorem venit deplora- » bundus. »

5° Des gloses marginales ou interlinéaires se sont introduites dans ce texte à côté du mot expliqué ou même s'y sont substituées. Ainsi on lit (p. 520) : « omnia, inquam, in docendis pueris, quae dempta non prohibent virum bonum » fieri, mediocria, *modica* sunt. » *Modica* est évidemment de trop, et M. Quicherat a bien fait de l'effacer. Il s'est rencontré avec Fleckeisen pour penser que dans (p. 207) :

Quis tu es ventoso in loco
Soleatus, intempesta noctu, sub divo,
Aperto capite, silices quum findit gelus?

les mots « sub divo » ont pris la place de « sub jove. » Un mauvais plaisant a ajouté à un vers où Lucilius énumère les incommodités de la vie « febris, » senium, vomitum, pus » les mots « et sitis perpetua » qui se lisent dans beaucoup de manuscrits modernes (p. 2).

Digitized by Google

6° Les copistes ou les réviseurs corrigent souvent une leçon évidemment vicieuse sans aucun souci de la vraisemblance paléographique ou même du sens. Nous en avons déjà vu des exemples. M. Q. en cite bien d'autres. Les exemples cités prouvent qu'il faut lire en tête (p. 36) « conjugare » et non « conjungere » que donnent tous les manuscrits, excepté celui de Paris dont l'énorme barbarisme « conjugere » est plus voisin de la vérité. On lit dans les mêmes manuscrits (p. 73) à la fin du vers d'Afranius « septembris here kalendae, *hodie ater* » *dies*. » On est obligé d'admettre un hiatus après « hodie. » La grosse faute du manuscrit de Paris « ater edies a permis à M. Q. de rétablir « ater est dies. » Une partie des mêmes manuscrits donne (p. 104) :

Extemplo *exit*
Evadit qua genitrix et omnes vocis expergit sono.

Les manuscrits qui donnent « excit » « excite (Paris) » confirment la conjecture de Pontanus « excita » au lieu de « exit. » Un copiste avait écrit sans doute (p. 233) « *anima* iterum significat *iracundum* vel furorem » au lieu de « iracun- » diam. » Mais d'autres copistes ou réviseurs n'ont pas pensé à cette correction que commande le mot *anima;* ils ont laissé « iracundum; » mais ils ont corrigé « furiosum » au lieu de « furorem. »

De semblables corrections permettent de retrouver avec certitude la vraie leçon; mais il en est qui l'effacent complètement, et sans d'autres secours, il serait impossible de démontrer aucune conjecture. Ainsi dans le vers d'Attius (p. 317) « pro se quisque cum corona clarum *constitit* caput, » cette prétendue correction éloigne plus de la vraie leçon « conectat » que la faute grossière « constat, » et celui qui a corrigé « circumstat » n'en écarte pas moins. Si nous n'avions pas le texte de Plaute (Aul. 4, 8, 8), il ne serait pas facile d'établir paléographiquement qu'il faut lire « deorsum » dans « ego me duco *serium* de » arbore. » Le passage de Varron (p. 520) est particulièrement instructif à cet égard : « Omnia, inquam, in docendis pueris, *quae dempta* non prohibent virum » bonum fieri, mediocria sunt. » Le manuscrit de Londres donne la vraie leçon. Le manuscrit de Paris donne quelque chose de monstrueux, mais de très-voisin, qui permettrait de la rétablir « quaedem ta. » La leçon « quae damta » est aussi presque la vraie. Mais la vraie leçon serait compromise dans les conjectures « quae damna » « quae data » « quaedam tamen. »

On voit par ces exemples quel intérêt l'opuscule de M. Quicherat offre à ceux qui s'occupent de la critique des textes.

---

190. — **Inventaire des livres et du mobilier de Bernard de Béarn, bâtard de Commenge** (1497), par MM. Desbarreaux-Bernard et Ad. Baudouin. Toulouse, Douladoure. 1872. In-8°, 52 p.

M. Ad. Baudouin, archiviste du département de la Haute-Garonne, en classant les différentes pièces qui constituent, dans l'établissement dont la garde lui est confiée, le fonds de Saint-Bertrand de Commenge, découvrit, il y a quelque temps, l'inventaire des biens meubles, *inventarium bonorum mobilium*, de messire

Digitized by Google

Bernard de Béarn, bâtard de Commenge. Il s'empressa de communiquer ce manuscrit de la fin du xve siècle à M. le Dr Desbarreaux-Bernard, comme à l'érudit qui pouvait avec le plus de compétence s'occuper de la partie bibliographique de ce document. Les deux amis ont chacun employé, soit à reproduire le texte, soit à le commenter, leurs connaissances spéciales, et de ce zélé concours résulte une publication des plus intéressantes. Tous ceux qui jetteront les yeux sur ces pages extraites des Mémoires de l'*Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres* de Toulouse, rediront avec les auteurs (p. 3) : « Nous prîmes à cette lecture un plaisir extrême. Le nombre des objets inven- » toriés, meubles, bijoux, livres, vêtements, ustensiles de ménage, armes, etc., » renfermés dans les différentes parties du château de Monteux et de ses dépen- » dances, l'évaluation en nature des rentes dont certaines pièces de terre étaient » grevées en faveur du pape et de plusieurs hospices de la contrée, les détails » relatifs à l'exploitation du domaine, etc., tout dans cet inventaire, jusqu'à sa » rédaction étrange, formulée dans un latin drôlatique, émaillé de mots patois, » sous la plume d'un tabellion provençal; tout éveilla notre attention..... »

Dans l'Avant-propos, MM. D. B. et B. recherchent, d'abord, ce qu'était Bernard de Béarn, personnage sur lequel tous les biographes sont muets, à l'exception du P. Anselme dont l'article (t. II, p. 641) est très-insuffisant. Le docte généalogiste a ignoré, par exemple, que Bernard était un fils naturel de Mathieu de Foix, comte de Commenge. Ce fut à un autre bâtard de ce dernier seigneur, à Jean de Foix, évêque de Commenge, que Bernard laissa par testament sa succession, et à cette occasion fut dressé, le 30 juillet 1497, par le notaire Elzéar Grassi, au château de Monteux (diocèse de Carpentras), l'inventaire des biens de Bernard de Béarn, ancien visiteur des gabelles à sel de Languedoc (1478), ancien capitaine et viguier de Saint-André de Villeneuve-Lès-Avignon (1482), enfin ancien conseiller et chambellan du roi. Les éditeurs résument, ensuite, les principales indications de l'Inventaire, et décrivent rapidement, d'après ces indications, l'intérieur du château de Monteux qui a depuis longtemps disparu. Ils ont voulu surtout faire bien connaître le cabinet de travail de Bernard de Béarn, où l'on admirait « une bibliothèque fort considérable » pour l'époque et remarquable par le choix des livres, la rareté et la beauté des » éditions. » Là, se trouvaient des ouvrages de théologie, de philosophie, de morale, de littérature, notamment force romans de chevalerie, quelques livres relatifs à l'histoire de France, des voyages, des traités sur la chasse, deux manuscrits du *Phœbus*, d'autres manuscrits renfermant divers extraits faits par le possesseur de la collection, qui paraît avoir été un lecteur des plus consciencieux, un transcripteur des plus intrépides. MM. D. B. et B. n'hésitent pas à déclarer (p. 11) qu'au point de vue du nombre et du choix des livres la bibliothèque de Bernard de Béarn valait au moins celle du poète Charles d'Orléans, dont on possède le catalogue rédigé en 1496[1], un an avant celui dont

1. *Bibliothèque de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême*, par Ed. Sénemaud, Paris, 1861.

Digitized by Google

nous nous occupons, et ils rangent avec raison (p. 12) parmi les plus fervents bibliophiles du xve siècle « celui qui, vingt ans à peine, après la découverte de » l'imprimerie, était parvenu à réunir, au fond de la Provence, une collection » d'incunables, sortis des presses de Paris et de Lyon, et que l'on ne rencontrait » guère, à cette époque, que dans les *librairies* royales ou dans celles des mo- » nastères les plus célèbres de l'Europe. »

M. D. B. a déployé beaucoup d'érudition et de sagacité dans les notes qui accompagnent l'*inventarium librorum* (p. 21-34). Il était souvent difficile de reconnaître, à travers les citations du notaire, les ouvrages énumérés. Quand M. D. B. n'a pas réussi à deviner de quel livre il s'agissait dans tel ou tel passage du catalogue, c'est que le problème était insoluble. Tous ceux qui aiment les sûres recherches bibliographiques seront reconnaissants à l'auteur de l'*Imprimerie à Toulouse aux* xve, xvie *et* xviie *siècles* d'avoir réuni là tant de curieux renseignements sur Froissard, *Tristan de Leonnois*, *Gyron Le Courtoys*, Les *décades de Tite-Live*, la *Mer des Histoires*, le *Nouveau Testament*, l'*Ancien Testament*, le *Speculum humane Salvationis*, le *roman du Saint-Graal*, les *prophéties de Merlin*, la *Légende dorée*, la *Vita Christi*, l'*Hystoire de Troyes*, l'*Arbre des batailles*, les *Deduiz de la chasse* par Gaston Phœbus, le *Chastel perilleux*, le *Saint Vouiage de Jherusalem*, l'*Ymage du monde*, les *Joyes et douleurs de Nostre-Dame*, la traduction en catalan de la *Fiametta* de Boccace, le *Roman de la Rose*, les *quatre fils Aymon*, les *ditz des philosophes*, le *Jouvencel*, le *de proprietatibus rerum*, les *trois filz de Roy*, les *Cent nouvelles*, la *Melusine*, le *Chevalier délibéré*, *Fierabras*, *La danse des aveugles*, le *Mirouer de l'âme pécheresse*, *Le Courdial*, etc.

T. DE L.

---

191. — **Le chansonnier huguenot du XVIe siècle.** Paris, librairie Tross. MDCCCLXXI[1]. Un vol. en deux tomes, pet. in-8° carré, lxxiv-496 p.

Ce charmant volume, imprimé chez Perrin sur beau papier vergé avec un caractère italique des plus élégants, contient environ 120 chansons ou poésies composées au xvie siècle (exactement jusqu'en 1602), par des protestants français ou suisses. La poésie lyrique qui, prise dans son ensemble, constitue l'une des parties les plus riches de notre littérature, ne s'est que médiocrement développée dans le sens religieux. Il était difficile en effet pour des laïques professant une religion dont les dogmes sont rigoureusement définis, de traiter des sujets pieux. D'ailleurs, des chants en langue vulgaire n'auraient pas été admis dans les églises. Sainte Eulalie à la fin du xe siècle, et plus tard quelques tropes en roman du Nord ou du Midi sont de véritables exceptions. Les clercs, à qui est due la plus grande partie de notre ancienne poésie religieuse, écrivaient plus volontiers en latin.

---

1. Le titre porte MDCCCCLXX, la couverture MDCCCLXXI. Le livre, qui s'achevait au moment de la guerre, n'a été publié que l'an dernier. Le nom de l'éditeur du chansonnier, M. H. Bordier, se lit à la fin de la préface.

Digitized by Google

C'est chez Adam de Saint-Victor et ses contemporains qu'il faut chercher les plus beaux exemples de chants religieux que le monde catholique ait produits; et si un évêque de Toulouse nous a laissé sous la forme d'une aubade en langue vulgaire une admirable élévation à Dieu et à la Vierge, c'est que l'évêque Folquet se souvenait qu'il avait été l'un des plus illustres parmi les troubadours.

Le protestantisme au contraire employa dès l'origine la langue vulgaire, afin d'étendre sa sphère d'action, et le *chansonnier huguenot* publié par M. Bordier, prouve que ce n'a pas été sans un réel profit pour notre littérature.

Ce recueil est en effet une importante contribution à notre histoire littéraire. La plupart des pièces dont il se compose, sans être à proprement parler inédites, étaient réellement introuvables. Beaucoup nous sont parvenues isolément, sous forme de petits cahiers composés d'un petit nombre de feuillets et avaient par conséquent toutes les chances possibles de se perdre; d'autre part les premières collections qu'on en a formées ont été condamnées par les autorités ecclésiastiques et civiles, et sont devenues d'insignes raretés. M. Bordier a singulièrement accru la valeur de son chansonnier en y joignant p. 417-88, une *bibliographie de la chanson protestante* où sont décrits tous les recueils et toutes les poésies isolées qu'il lui a été possible de voir ou dont on a conservé la mention. De plusieurs on ne connaît qu'un seul exemplaire, par exemple des cinq chansons mentionnées sous le n° 1, et imprimées à Neufchâtel en 1532 ou 1533.

Peut-être fera-t-on quelque jour une collection complète des chansons protestantes du XVIe siècle. Actuellement une entreprise aussi considérable ne pourrait être tentée avec succès. Il nous manque encore beaucoup trop de pièces dont l'existence est établie par des mentions certaines, et que de nouvelles recherches feront peut-être découvrir. En attendant plus, le petit chansonnier de M. B. donne une idée claire et juste de ce que fut la poésie protestante au XVIe siècle, et ouvre la voie à des découvertes futures en nous fournissant indépendamment de la bibliographie dont il a été question plus haut, une table alphabétique de toutes les chansons protestantes du XVIe siècle qui nous sont connues (p. xlv-lxxij) et dont le nombre s'élève à plus de 600.

M. B. a réparti les pièces qu'il nous présente en quatre livres : 1° Chants religieux, professions de foi, cantiques, etc.; 2° Chants polémiques et satiriques; 3° Chants de guerre et chansons politiques; 4° Chants de martyre. C'est ce qu'il y avait de mieux à faire, l'ordre chronologique ne pouvant être adopté, puisque la date exacte du plus grand nombre de ces poésies est inconnue. Mais je ne voudrais pas dire qu'elles répondent toujours à la rubrique sous laquelle elles sont classées. Bon nombre des pièces rangées dans la quatrième partie sont de simples effusions de l'âme qui n'ont rien de commun avec le martyre; et d'autre part je ne puis rien voir de belliqueux dans le chant destiné à célébrer les bienfaits de l'Édit de Nantes que M. B. classe entre les Chants de guerre. Ces différences d'appréciation sont inévitables dans toute classification.

Entre les pièces dont se compose le *chansonnier huguenot du* XVIe *siècle*, il en est bien peu qui n'offrent un véritable intérêt, soit à cause des sentiments qui y

Digitized by Google

sont exprimés, soit en raison des événements auxquels elles font allusion. Mais envisagées au point de vue de l'art, bien peu s'élèvent au-dessus d'une honnête médiocrité. Cependant quelques-unes font exception, par exemple le « Cantique » du printemps » imprimé p. 79, qui a de la grâce, et ce qu'on appelle en rhétorique « du nombre » :

Voici la saison nouvelle
Du printemps qui renouvelle
L'esmail des prez et des champs,
Qui rend aux sources profondes
La vistesse de leurs ondes
Et aux oiselets leurs chants.

Veuille aussi rendre en mon âme,
O Dieu! la celeste flamme
Qui renouvelle la foy :
Fay que mon luth ne resonne,
Fay que ma langue n'entonne
Vers qui ne parle de toy.

. . . . . .

Comme la terre est couverte
D'une broderie verte
En ce temps que le soleil
Du ciel embellit la face,
Et qu'il commande a la glace
De faire hommage a son œil,

Ainsi l'homme est il superbe
Quand la moisson est en herbe :
Aveugle qui ne void pas
Qu'avant qu'il ait fait un somme
L'été vient, et puis l'automne,
Puis l'hyver de son trespas.....

Malheureusement, ce qui rend le lecteur sceptique et l'empêche de se livrer à toute l'admiration qu'excitent en lui certains morceaux d'un style ou d'un rhythme remarquables, c'est que nombre de pièces sont manifestement imitées de compositions qui étaient alors en vogue. La plupart n'en font pas mystère : une rubrique indique, lorsqu'il y a lieu, le type profane sur lequel la chanson protestante a été composée. Plagiat avoué est à demi pardonné, et, comme le dit M. B. (p. xxxij) « par là ils (les poètes protestants) atteignaient doublement » leur but : ils substituaient dans la mémoire publique des paroles d'édification » à des vers licencieux, et la popularité de l'air servait à répandre au loin la » bonne semence contenue dans les vers. » Je souhaite qu'ils aient obtenu ce double résultat, mais il est certain qu'Eustorg de Beaulieu, l'un de ceux qui sont le plus coutumiers de ces travestissements, n'a pas eu grand mérite à composer ces vers (p. 32) :

Puisqu'en amours a si beau passe-temps
Je vueil aymer Dieu mon souverain sire,
Et, pour s'amour, a mon prochain ne nuyre;
Voyla le point et la fin ou je tends.....

Digitized by Google

dès l'instant qu'il avait sous les yeux ou dans la mémoire ceux-ci :

Puisqu'en amours a si beau passe temps
Je veulx aymer, chanter, dancer et rire
Pour resjouyr mon cueur que deult martyre
Vela le point et la fin ou je tends.....[1]

Dans ce petit recueil d'où je tire ces quatre derniers vers se trouve une chanson commençant ainsi :

C'est boucaner de se tenir a une;
Le change est bon, ainsi comme l'on dit.... .

Et dans la table donnée par M. B. au commencement de son Chansonnier, je vois figurer une pièce dont le premier vers est : *C'est boucaner d'avoir femme plus d'une.*

L'usage de ces travestissements est ancien. Un trouvère de la fin du XIIIe siècle, Jacques de Cambrai, a de la sorte métamorphosé en chants à la Vierge un certain nombre de poésies de Thibaut de Champagne, de Raoul de Soissons et d'autres poètes du même temps, et le ms. qui nous a conservé ses œuvres a soin d'indiquer, comme les anciens chansonniers protestants, le type suivi[2]. Mais

1. Cette pièce se trouve sans doute en divers recueils. Je la tire d'une réimpression moderne en lettres gothiques (de chez Techener) intitulée : « La *Fleur des Chansons*. Les » grandes chansons nouvelles qui sont en nombre cent et dix..... » (Il y en a une cinquantaine.)

2. Il peut être utile aux personnes qui s'occupent de l'histoire de la chanson française, de connaître les pièces auxquelles se réfèrent les chants protestants édités par M. Bordier. J'en ai dressé la table, et je la joins ici :

Au bois de deuil a l'ombre de soucy. (p. 1)

C'est a grant tort que moy povrette endure. (p. 134)

Comme va le temps. (p. 65)
Qui vire et tourne.

Dame d'Orléans ne plourez plus. (p. 97)

De mon triste desplaisir. (p. 15)

De Pienne. (p. 117, 220)

Depuis qu'une jeune fille. (p. 176)

Dictes que c'est du mal, m'amye, (p. 169)
Dictes que c'est du mal de dens.

Hari bourriquet. (p. 149)

Harry, harry l'asne. (p. 145)

Je me repens. (p. 42)

Je ne puis dormir du talon. (p. 372)

Je tiens la femme bien sotte. (p. 162)

La la tenez vos amours || Secretes. (p. 374)

Languirai je plus gueres, languirai je tousjours. (p. 37)

Lactabundus. (p. 167)

Les Bourguignons. (p. 336)

Digitized by Google

cette précaution honnête n'a pas toujours été prise, ni au moyen-âge ni au XVIe siècle. Ainsi M. B. imprime p. 278 une pièce qui, dit-il, « sent le style de » d'Aubigné. » A mon avis elle sent étrangement celui de Ronsard, au moins pour le début :

Ronsard.	*Chanson protestante.*
Quand ce beau printemps je voy,	Quant ce triste temps je voy,
J'aperçoy	J'apperçoy
Rajeunir la terre et l'onde;	Toute la machine ronde;
Et me semble que le jour	Et me semble que le Christ
Et l'amour	L'Antechrist
Comme enfans naissent au monde.	Chassera bientost du monde.

Ce rhythme si gracieux, celui de la célèbre pièce de Remy Belleau, *Avril, l'honneur et des bois, Et des mois*, revient fréquemment dans le *Chansonnier huguenot*.

Il me reste à parler du travail de l'éditeur. Le plus grand labeur consistait à recueillir les matériaux, rares et épars, du recueil. La bibliographie qui termine le volume et la préface qui le précède montrent que l'éditeur n'y a point épargné sa peine, et qu'il n'a composé son chansonnier qu'après de longues recherches. Je signalerai, dans la préface, un extrait des registres du Parlement de Paris, relatif à des poursuites contre certaines chansons huguenotes ou prétendues telles, qui sont rapportées *in extenso* dans la procédure. La première « sur le chant » *N'allez plus au bois jouer* » a une forme tout à fait populaire.

L'établissement des textes présentait peu de difficultés. Il n'y avait évidemment qu'à reproduire les éditions anciennes, sauf les modifications que comportent

---

Mignonne la gorriere. (p. 137)
O combien est heureuse. (p. 341)
Or nous dictes, Marye. (p. 182)
Par ton regard. (p. 36)
Pour un plaisir qui si peu dure. (p. 341)
Puisqu'en amours. (p. 32)
Quand me souvient de la poulaille. (p. 335)
Quand vous vouldrez faire une amye. (p. 33)
Qui me confortera et donnera liesse. (p. 84)
Seché de douleur. (p. 44)
Si de bon cœur vous aime. (p. 106)
Sus debout, beuvons d'autant. (p. 35)
Tu remues tu (*l.* te remutu?), gentil fillette. (p. 127)
Touchez leur l'anticaille. (p. 129)
Valphiniere. (p. 233)
Verbum bonum. (p. 132)
Vous mocquez vous, monsieur, de moy. (p. 175)

Digitized by Google

les usages actuels de la typographie (apostrophes, ponctuation, etc.), M. B. s'est bien acquitté de sa tâche. Une seule pièce a été pour lui une pierre d'achoppement : c'est la complainte provençale reproduite p. 259-73 d'après une impression de Lyon, dont il ne reste plus qu'un exemplaire. Elle est intéressante, mais le texte en laisse bien à désirer, et elle ne saurait se passer d'un commentaire historique et même philologique. Voici quelques corrections qui me paraissent nécessaires[1] : 1 *d. puesqu'on*, lisez *puesquan*. — 6 *a. dy* me paraît de trop, et je crois qu'il faut ponctuer ainsi :

Lou rey de Navarro tanben (*aussi*),
Que nous devio far tant de ben,
Aux Huguenaux.....

10 *c. bruslar*, l. *bruslat*. — 13 *b. lon*, l. *l'on*. — 14 *b.* L. *L'on..... d'ueil*. — 16 *d. tuat*, l. *tuar*. — 29. Il faut ponctuer :

Lous quaux cridavon : « Plan, meinado,
» Aros, en aquesto montado! »

33 *d. deffendet*, l. *dessendet*. — 40 *d. mudar*, l. *mudat*. — 43 *a.* L. *Aquo non es seignau*. — 43 *c. En bé*, l. *Enbé* (avec). — 46 *a. A quo*, l. *Aquo*. — 48 *c.* L. *Qu'es aupres*. — 52 *d.* Supprimez la virgule après *Faulto*. — 53 *d. pues qu'*, l. *puesqu'*. — 56 *a.* l. *marquav'*, de même 58 *c. raubav'*. — 59 *b. povod*, qu'il faudrait écrire *pouod*, doit être une faute; cf. 14 *b. poud*.— 68 *d. Deu*, l. *D'en*. — Il faudrait des notes pour certains noms de lieux (non pas seulement dans cette pièce, mais aussi dans d'autres), et il y aurait à déterminer l'allusion contenue dans ces deux vers :

Puis cantaran *la Biche rée*,
Et may *Dau fons de ma paucée*.

Du fond de ma pensée est probablement le début d'un psaume, mais qu'est-ce que la *Biche rée?* — Je remarque au couplet 28 l'emploi de *va* au sens de « le » (*Un que va vist*, « un qui *l'*a vu »). Cette particule, dont je ne vois pas l'origine[2], est encore employée avec le même sens dans le Var. Je ne me rappelle pas en avoir rencontré aucun exemple dans les textes du moyen âge.

Dans une autre pièce (p, 237), je lis *Dont, passant le pont* || *De* Forgues, *s'en vont* || *Camper à Sainct Gile*. Il s'agit du Pont de *Sorgue*.

P. M.

---

192. — **Considérations sur la Marche des idées et des événements dans les temps modernes**, par M. Cournot, ancien inspecteur général des études. Librairie Hachette et Ce, 79, boulevard Saint-Germain. 1872. 2 vol. in-8°. — Prix : 12 fr.

M. Cournot s'est déjà fait connaître par des ouvrages que le monde savant

1. Le chiffre désigne le n° du couplet, la lettre le n° du vers.
2. Je doute beaucoup de l'étymologie donnée par Honnorat, qui voit dans ce mot une contraction de *ou a*.

Digitized by Google

estime. Il n'est pas seulement mathématicien, il est encore philosophe et historien. Si, d'une part, il a exposé la *théorie des chances et des probabilités*, la *théorie des fonctions et du calcul infinitésimal*, recherché l'origine et tracé les limites de la *Correspondance entre l'algèbre et la géométrie*, de l'autre, il a publié les *Lettres d'Euler*, donné un *Essai sur les fondements de nos connaissances et sur les caractères de la critique philosophique*, un *Traité de l'enchaînement des idées fondamentales dans les sciences et dans l'histoire*. Le nouvel ouvrage qu'il a fait récemment imprimer et dont nous nous occupons aujourd'hui réunit les divers caractères des publications précédentes. Le savant s'y révèle par l'étendue et la valeur des chapitres consacrés au tableau des sciences pendant les temps modernes; l'historien par l'étude approfondie des faits et des hommes qui les ont préparés ou accomplis; le philosophe par la recherche attentive des raisons et des causes qui ont déterminé les événements, et qui en définitive les expliquent et les font comprendre. On peut donc dire que les *Considérations sur la marche des idées et des événements dans les temps modernes* résument toutes les études de M. Cournot et marquent jusqu'ici le point le plus élevé de ses travaux. Nous y retrouvons toutes les qualités qui le distinguent, l'attention, la persévérance et surtout cette première qualité de l'historien suivant M. Thiers, l'intelligence, avec une maturité de pensée et une franchise d'expression qui saisissent le lecteur.

L'histoire, telle qu'on l'écrit ordinairement, est surtout politique, et nous pourrions même dire avec plus de justesse, surtout militaire. Elle s'occupe des discordes intérieures des peuples et des luttes qui, en dehors de leurs frontières, les poussent les uns contre les autres. Tout y est plein du bruit et du fracas des armes; il semble que, suivant l'ancien chant du Nord, il faille que toujours « l'homme attaque l'homme et lui résiste au jeu des combats. » Ce ne sont qu'expéditions militaires, batailles, actions d'éclat, au milieu desquelles les malheurs et les revers disparaissent pour ainsi dire, couverts de tout le prestige que leur donnent l'énergie de la défense et l'héroïsme du sacrifice. Elle n'omet pas surtout les grands hommes que la guerre suscite : elle célèbre leur talent et leur génie; et si, à côté d'eux, elle place d'autres hommes qui n'ont pas porté l'épée, c'est qu'ils ont su préparer la guerre, la conduire de loin, et quelquefois même, comme Richelieu, se montrer la cuirasse au dos sous les murs d'une ville assiégée. La diplomatie même, elle ne la sépare pas de la guerre; d'Avaux n'est que le précurseur de Condé et de Turenne; Lyonne, le précurseur de Louis XIV et de Louvois.

Cette histoire politique et militaire n'est point celle qui attire M. Cournot; il le dit dès le début de son ouvrage (t. I, p. 12) : « La politique vient toujours » au premier rang et comme l'objet principal de l'histoire dans l'histoire écrite » à la manière ordinaire; mais dans cette présente esquisse, elle viendra toujours » en dernier lieu et comme accessoirement. » Que se propose donc l'auteur? En dehors des discussions tumultueuses qui troublent un pays, des brillants faits de guerre qui semblent l'illustrer, au-dessous des généraux et des rois qui le mènent à la gloire forcément et comme au pas de charge et en font un de ces

Digitized by Google

empires qui étonnent par leur développement soudain, leur établissement hâté et leur éclat inattendu, il cherche le peuple lui-même, il en étudie les instincts, le caractère, les mœurs, les idées; il s'applique à le connaître et à le comprendre; et c'est à lui-même, et non plus à ses chefs, qu'il demande le secret de sa force et de sa grandeur. Il se détourne de ces coups de fortune, dont l'effet brillant n'est presque toujours que passager; il s'attache à ce qui dure réellement, à ce qui demeure, c'est-à-dire à ces progrès qui sont comme les degrés du mouvement ascensionnel de l'humanité.

M. Cournot fait deux parts dans l'histoire d'un peuple; il met d'un côté ce qui revient aux hommes, soit qu'ils agissent isolément, soit qu'ils agissent par groupes : c'est le fortuit, l'accidentel; et de l'autre, ce qui revient à la nation tout entière : c'est le nécessaire et l'essentiel. « Sans la distinction, dit-il (t. I, » p. 6), du nécessaire et du fortuit, de l'essentiel et de l'accidentel, on n'a » même pas l'idée de la vraie nature de l'histoire. » Il ajoute (t. I, p. 12) : « L'histoire politique est de toutes les parties de l'histoire celle où il entre visi- » blement le plus de fortuit, d'accidentel et d'imprévu; » et encore : « il ne faut » pas voir dans l'histoire de l'humanité (p. 18) une sorte d'épopée où quelques » peuples d'élite mènent le monde en y jouant chacun un rôle distinct; il faut » y chercher des lois..... »

Voilà la pensée qui domine tout l'ouvrage. Il peut se rencontrer un homme qui par son génie militaire triomphe des pays voisins du sien qu'il agrandit démesurément, et qui par la force de son gouvernement maintienne au sein de l'empire qu'il a fondé, l'ordre et le repos; c'est là le fortuit, et l'on sait trop que cette grandeur n'est le plus souvent que « météorique » (t. I, p. 390); il peut se faire qu'à la faveur de circonstances heureusement produites, un parti en renverse un autre, et à un gouvernement monarchique, par exemple, substitue un gouvernement républicain, c'est là l'accidentel. Mais que par l'action lente et continue des siècles, que par l'accord constant des mêmes volontés, par l'attachement persistant aux mêmes principes, une nation, comme l'Angleterre, malgré la résistance de ses rois et leurs triomphes répétés, en dépit du succès de quelque révolution prématurée, s'étende peu à peu jusqu'à ses frontières naturelles, conquière par les armes une sécurité presque absolue, établisse un gouvernement qui convienne à ses mœurs et à ses penchants, et sur le fondement de la liberté, mette tout chez elle en accord avec ses idées, administration, politique et religion. Voilà le nécessaire et l'essentiel.

Ce n'est pas que l'auteur méconnaisse (t. II, p. 240) que, « quand le cours » régulier des événements a réuni toutes les circonstances requises pour la ma- » turité d'une grande crise, il semble que le destin se plaise à s'aider encore de » quelque cause accidentelle, » et il reproduit alors la devise de son ouvrage : *Fata viam inveniunt*. Mais il n'accepte pas de prime-saut ces hommes qui si souvent pour leur propre malheur et pour celui des autres se croient providentiels et veulent tout soumettre à leur volonté ou mieux à leur inspiration qui fait loi. Le véritable ouvrier dans l'œuvre de l'humanité, c'est l'humanité elle-même. Un roi,

Digitized by Google

quel que soit son génie, n'est qu'un accident; il n'est vraiment puissant et d'une puissance efficace et durable que si, cessant d'être lui-même, il s'identifie avec son peuple, comprenne ses idées, ses besoins, et s'applique à les satisfaire. Henri IV, dont la mémoire est justement vénérée, tant sont grands les services qu'il a rendus à la France, n'était pas nécessaire. En effet si, quand on pose cette question (t. I, p. 239) : « La France était-elle perdue sans un roi tel que » Henri IV, il fallait répondre que oui, ce serait à désespérer de la philosophie » de l'histoire, tant il serait clair que les destinées du monde tiennent à un fil. » La France devait se sauver elle-même, et se serait sauvée tôt ou tard, c'est l'essentiel. « Où étaient en effet les puissances qui pouvaient se partager la » France, comme plus tard on s'est partagé la Pologne? » Continuons (t. I, p. 409) : « Qu'au XVIIe siècle, dans cette suite de ministres, d'hommes d'État » qui ont travaillé les uns après les autres à la grandeur de la France, et qui se » distinguent, ou par la probité courageuse, ou par la souplesse du talent, ou » par l'étendue des vues, il se soit trouvé un génie politique de premier ordre, » Richelieu, c'est là la part de l'accident; mais ce n'est point par accident que » tant d'hommes distingués se rencontrent et viennent heureusement à un mo- » ment donné se dévouer au service d'un grand pays..... »

C'est donc dans ce pays même qu'il faut chercher les causes de l'élévation de ces ministres, généraux ou diplomates, et des succès durables dont ils ont été les exécuteurs, mais non les promoteurs; et c'est ce que fait M. Cournot. Le véritable travail de l'histoire, suivant lui, consiste « dans la recherche et la discus- » sion des causes dont l'enchaînement compose la trame historique » (t. I, p. 10); aussi ne nous donne-t-il pas « l'histoire de la civilisation moderne, mais » la philosophie de l'histoire pendant les temps modernes. »

Qu'on nous permette de bien mettre en lumière le dessein de l'auteur, en insistant sur deux faits considérables, l'établissement du protestantisme en Europe et la découverte du nouveau monde.

L'attaque de Luther contre Rome n'est qu'un événement fortuit, accidentel; mais telle n'est pas l'extension de sa doctrine en Allemagne, en Danemark, en Suède, dans les Pays-Bas, la Suisse, l'Angleterre et la France. « Il faut bien » avouer (t. I, p. 202) qu'il y avait une sincère et foncière convenance, une » harmonie interne et organique, entre le tempérament de la race teutonique et » la nouvelle religion. C'est à elle que cette race doit ses qualités éminentes les » plus nettes, les plus accentuées, les plus capables d'influences, tout ce qui » constitue sa perfection relative. Ceux mêmes qui n'accorderaient pas volontiers » que le protestantisme convenait aux nations teutoniques, seraient probable- » ment d'avis qu'il ne pouvait convenir à des Espagnols, ni à des Italiens. » Et ne voit-on pas qu'il s'est modifié dans les différents pays où il a pénétré; il était de provenance étrangère, il s'est comme naturalisé; il est devenu l'anglicanisme à Londres, le calvinisme à Genève, et en France, il est soumis à l'esprit français, « il en a pris les mérites essentiels et les défauts natifs. »

Après la découverte du nouveau monde par Colomb, les Espagnols d'abord,

Digitized by Google

puis les autres peuples s'y rendirent, emportés par l'exaltation politique, la foi religieuse, ou dirigés par les ordres des rois. Ce sont là des circonstances fortuites « qui ont grandement influé sans doute tant sur les destinées propres de » l'Amérique que sur les phases de la vie politique des diverses nations euro- » péennes prises individuellement; mais on peut dire que le hasard se trouve » éliminé quand il s'agit des grandes conséquences économiques de la découverte » pour l'Europe occidentale dans son ensemble. »

Dès que l'on considère les peuples en eux-mêmes, et surtout dès qu'on les considère de loin à travers les siècles écoulés, comme le hasard s'efface de leurs destinées! Comme on les voit soumis à des lois certaines, auxquelles on peut appliquer cette fois le nom de providentielles, car elles émanent de Dieu. Tout s'y tient, tout s'y enchaîne. Dieu en effet n'a point créé l'humanité sans lui donner des lois qui pour être moins faciles à saisir que celles du monde physique, n'en sont pas moins réelles et sûres. Mais à cette humanité, responsable d'elle-même, il a fait un don précieux, bien que dangereux, le libre arbitre; il lui laisse la faculté de se tromper au point qu'on peut souvent croire qu'elle va se perdre. Mais au milieu de ses agitations, et comme à son insu, il la mène; et, rendue à la vraie route, tôt ou tard elle atteint le but. Aussi est-il possible de saisir dans le passé les lois de sa marche : mais les prévoir? et pourquoi pas cependant? Qui ne connaît la prédiction de Jean Casimir dans la diète polonaise de 1661? M. Cournot la cite (t. I, p. 387) : « Dieu veuille que je sois un faux prophète; » mais si vous ne vous hâtez pas de remédier aux malheurs que vos prétendus » électeurs libres attirent sur le pays, si vous ne renoncez pas à vos priviléges » personnels, ce noble royaume deviendra la proie des nations..... »

On comprend du reste à notre langage que le livre dont nous parlons, nous a plu. Nous avons pourtant bien quelques critiques à faire. L'auteur rejette (t. I, p. 122) la date de 1453 pour le commencement des temps modernes; il la trouve peu justifiée par la chute de l'empire de Constantinople et l'expulsion des Anglais; cependant elle marque non-seulement pour la France, mais encore pour l'Europe le moment où les États enfin constitués et délivrés de leurs troubles intérieurs et de ces luttes qui au dehors compromettaient leur existence, se livrent à des relations communes et fréquentes. Sans doute la date de 1492, adoptée par M. Cournot, marque avec la découverte du nouveau monde le commencement d'une nouvelle ère économique, mais qui ne comprend que le voyage de Colomb aurait été inutile si l'Europe n'eût été prête à en profiter? L'Amérique n'avait-elle pas été déjà atteinte? N'était-on pas déjà arrivé jusqu'à la terre appelée depuis Virginie? Qui s'en était soucié parmi les Européens? Qui l'avait su?

Allons plus loin. Nous ne dirons pas avec l'auteur que le jansénisme n'est qu'une sorte de protestantisme. On peut ne pas approuver les jansénistes; ils ont eu tort en doctrine contre leurs adversaires; mais en morale, combien ils sont irréprochables et dignes. Ils pratiquent la vertu difficile; ils ne rejettent pas le fardeau de la responsabilité, au contraire; et ce libre arbitre, qu'ils mettent en échec dans leurs ouvrages, ils le proclament par leurs actions. Ils sont par la

Digitized by Google

sévérité de leurs mœurs l'honneur de leur siècle, et ils en font l'éclat par leurs livres qui sont bien plutôt l'image de leur vie que de leur doctrine.

Nous pourrions peut-être aussi reprocher à l'auteur de montrer trop le savant et dès le premier chapitre et surtout dans le second volume. Il n'arrive à l'histoire qu'à travers la science. Nous en donnons comme preuve à la page 224 du premier volume la définition de l'équilibre. Du reste le nom même qu'il donne à la philosophie de l'histoire, l'*Etiologie*, n'est-il pas scientifique? Toutefois il y a tant à prendre dans les chapitres où se déroule d'un cours si limpide l'histoire des sciences modernes que nous ne saurions faire un reproche à l'auteur de l'instruction et du plaisir qu'il nous a donnés.

D'ailleurs nous avons hâte de féliciter M. Cournot d'avoir si bien jugé une puissance qui depuis dix ans a tant agi sur l'Europe. Il avait écrit son livre avant la guerre de 1870, et il l'a retrouvé à Paris, après les douleurs du premier siége et les misères du second. Il l'a relu avec une émotion que nous comprenons, et il n'a rien eu à y changer. Avec quelle patriotique divination, il avait dit (t. II, p. 109) : « La Prusse, de laquelle semble dépendre aujourd'hui la politique eu-
» ropéenne, a toujours conservé le caractère de puissance parvenue qui éprouve
» le besoin de grandir pour se maintenir, qui veut à tout prix corriger les
» difformités d'une première ébauche due à ce qu'il a de bizarre dans ses
» origines..... On voit mieux que jamais combien le prince Eugène avait raison
» de vouloir que l'on pendît le ministre qui avait donné au chef de l'empire le
» conseil d'acquiescer à la fantaisie d'un trop puissant vassal qui voulait être
» roi. » Et autre part (t. I, p. 85 et 86) : « Nuls peuples n'ont été plus vive-
» ment saisis de l'idée du droit et ne l'ont plus énergiquement exprimé dans
» leurs institutions que les peuples de souche germanique....; mais de ce qu'on
» se montre très-jaloux de son droit, il ne s'ensuit pas toujours que l'on soit
» très-porté à respecter le droit des autres; et le droit est foncièrement autre
» chose que la morale. »

Henry CHOTARD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 41 — **12 Octobre** — **1872**

Sommaire : 193. DOLLFUS, Considérations sur le monde antique. — 194. MOMMSEN, Manuel du droit public romain. — 195. BERNUS, Richard Simon. — 196. GERVINUS, Écrits posthumes. — Variétés : Les travaux des Sociétés savantes de province (suite).

193. — **Considérations sur l'histoire.** Le monde antique par Charles DOLLFUS. Paris, Germer-Baillière. 1872. — Prix : 8 fr.

Ce livre éloquent est l'œuvre d'un publiciste encore plus que celle d'un historien. Malgré l'élévation constante des vues philosophiques et le soin très-réel avec lequel l'auteur réunit ses éléments d'information, il respire quelquefois l'ardeur du combattant, plutôt que la sérénité du juge. Ecrit en 1872, il porte sa date inscrite à plus d'une page, et quand M. D. flétrit à travers les siècles l'esprit de conquête et le fanatisme religieux, on sent que ce n'est pas d'une haine spéculative qu'il les poursuit. Il ne cherche pas à donner au lecteur l'illusion, si je puis m'exprimer ainsi, de l'antiquité, et à lui faire oublier le temps présent pour le faire mieux vivre dans les siècles qui ne sont plus. Il n'y vit pas lui-même, et s'il les étudie, c'est à distance, et autant que le permet le poste de combat qu'il s'est choisi et qu'il ne veut pas déserter. L'histoire, même au point de vue pratique, est pleine d'enseignements de tout genre : il lui demande surtout ceux qui sont d'une application actuelle et immédiate à son temps et à son pays. Elle provoque pour les différents peuples chez les différents esprits bien des mouvements divers de sympathie ou d'antipathie : la seule antipathie bien marquée de M. D. est déterminée par son amour de la liberté et par son amour de la France. Il déteste le Romain, parce que, selon lui, le Romain a gâté le Gaulois et fait le Français ce qu'il est aujourd'hui. C'est en haine de l'influence romaine que M. D., d'ailleurs peu suspect d'admiration pour le césarisme, se montre impitoyable pour Caton, et au contraire prêt à l'indulgence pour César, le moins Romain des Romains.

L'examen des vues de l'auteur sur la philosophie de l'histoire, et surtout de l'application qu'il en fait, directement ou par allusions, aux questions de politique contemporaine, échappe à la critique d'érudition qui est le domaine spécial de la *Revue*. Notre rôle vis-à-vis d'une œuvre de ce genre est plutôt de contrôler l'exactitude des faits allégués, et de critiquer la valeur des sources auxquelles ils sont empruntés; le mien sera, puisque la rédaction m'a chargé de la récension de ce livre, d'en examiner à ce point de vue la partie indienne.

J'ai déjà signalé plus haut l'attention louable de M. D. à ne prendre pour base de ses réflexions que des faits bien établis. J'avais précisément en vue le chapitre où il traite des périodes brahmanique et bouddhique de l'histoire de l'Inde. Ce

Digitized by Google

qu'il en dit est d'une exactitude et même d'une précision très-suffisante. Tout au plus pourrais-je lui reprocher d'insister trop sur le caractère métaphysique de la réforme opérée par le Bouddha, et pas assez sur son côté pratique et moral. L'athéisme existait déjà comme doctrine philosophique dans le système Sânkhya, et le dégoût de la vie que trahit ce Nirvâna, auquel d'ailleurs un bien petit nombre d'élus pouvait parvenir, est une maladie chronique de l'Inde et en général des peuples de l'extrême Orient. Elle avait trouvé ce me semble une expression tout aussi frappante dans l'absorption finale en Brahma, l'idéal auquel aspiraient les Védântistes orthodoxes. Le Bouddhisme est avant tout une réforme morale et sociale, une protestation contre le régime des castes, un appel à la charité et à la fraternité universelle. Au reste, l'imperfection que j'indique, si elle existe, n'est que dans le défaut de proportion entre des développements qui n'omettent d'ailleurs aucun des faits essentiels. — On lira avec intérêt le chapitre intitulé : *La femme dans l'Inde*, où l'auteur a caractérisé avec beaucoup de délicatesse ce mélange de chasteté et de tendresse voluptueuse, charme principal des peintures que les poètes hindous nous ont laissées de la femme et de l'amour.

J'ai laissé en arrière la partie védique qui prête à plus de critiques. Ces critiques à la vérité ne s'adresseront pas à M. D. lui-même, auquel je ne puis faire un bien grave reproche d'avoir accepté pour source d'information des livres dont la véritable valeur est généralement peu connue en France. Elles passeront par-dessus lui pour atteindre l'*Essai sur le Véda* de M. Emile Burnouf, auquel il emprunte ses citations, ou plutôt la traduction du Rig-Véda par Langlois auquel M. Burnouf a lui-même emprunté les siennes. J'éprouve, il est vrai, quelque confusion d'entretenir encore les lecteurs de la *Revue* d'une publication ancienne que j'avais prise à partie il y a quelques mois à peine en me contentant d'ailleurs de citer une appréciation essentiellement compétente, celle de Roth. Je ne me doutais guère qu'à ce moment même un éditeur mettait en vente une réimpression de cet ouvrage. Il ne sera donc malheureusement pas inutile d'apporter pour le public français quelques arguments positifs à l'appui de la condamnation prononcée par le savant allemand et ratifiée par la plupart des indianistes. Je ne sortirai pas d'ailleurs des citations faites par M. D. Il n'en est guère où on ne pût relever une ou plusieurs inexactitudes. Mais il ne s'agit pas ici de nous attarder à des vétilles ni même aux fautes grossières là où elles sont sans conséquence pour l'histoire des idées. Ainsi que Langlois dise (I, 97, 4. D. p. 200): « O Agni! puissions-nous obtenir la victoire, » confondant *pra jâyemahi*, de *pra jan* « se multiplier, se reproduire » avec *jayemahi* de *ji* vaincre; qu'il traduise dans le même hymne (stance 1) *agne çucugdhy â rayim* (O Agni, en brillant donne-nous la richesse), par un non-sens : « purifie notre fortune; » que le membre de phrase (V, 80, 6, p. 203) : *vyûrnvatî dâçushe vâryâni* (Découvrant des richesses pour l'homme pieux) prenne le sens : « Elle a tissé la plus belle des toiles pour » son serviteur, » et cet autre (III, 44, 2, p. 203) *vardhasa indra viçvâ abhi çriyah* (Tu dépasses toutes les splendeurs) : « Tu donnes au monde sa brillante » parure; » que l'infinitif (I, 24, 8, p. 202) *pratidhâtave* (pour placer) devienne :

Digitized by Google

« le voyageur, » et que le mot (V, 57, 6, p. 205) *nrmna* « courage, force » prenne le sens d' « aigrette; » que cette phrase si simple (VIII, 89, 3, p. 197): *nendro astîti nema u tva ḥha ká îm dadarça kám abhi shtavâma* (Indra n'existe pas dit l'un; Qui l'a vu? qui louerons-nous?) devienne grâce à une obéissance servile au commentateur qui a pris le Pirée pour un homme : « Indra n'est pas, dit » l'un. Nêma affirme le contraire; je l'ai vu : chantons. » Qu'une foule d'erreurs du même genre que j'omets à dessein figurent dans le nombre relativement restreint de citations que M. D. a empruntées à Langlois par l'intermédiaire de M. Emile Burnouf, il n'y a là rien qui fasse courir de grands dangers à la vérité historique. Il n'en est pas de même de celles que je vais signaler maintenant.

Quand M. D. après M. Emile Burnouf relève la phrase suivante (VI, 9, 6, p. 196) : « Quand je pense que cet être lumineux est dans mon cœur, les oreilles » me tintent, mon esprit se trouble, mon âme s'égare en son incertitude. Que » dois-je dire? Que dois-je penser? » ce qui le frappe, c'est apparemment le premier membre : « Quand je pense, etc. » Or si l'on supprime le grossier contre-sens de Langlois (*vi me Karnâ patayato vi caxur vîdam jyotir hrdaya âhitam yat*, etc.), il ne reste qu'une peinture d'ailleurs très-vive et très-belle de l'enthousiasme poétique : « Mes oreilles s'ouvrent, mes yeux s'ouvrent, *la flamme* » (ou la lumière) *qui est dans mon cœur s'ouvre* (se dilate), etc. »

Cette phrase (X, 191, 1, p. 201) : « Agni, maître généreux, tu te mêles à » tout ce qui existe » paraît avoir un sens philosophique profond. Qu'en reste-t-il quand on a restitué le vrai sens? « Agni, tu dévores tout » (Voir pour le sens de *sam yuvase* les passages VII, 4, 2, X, 115, 2).

Dans la traduction du terme *tanûkrt* (I, 31, 9, p. 199) « toi qui t'es donné » une forme sensible, » on voit déjà s'ébaucher la théorie du Rédempteur de M. Emile Burnouf. Mais si le mot signifiait simplement « qui forme, qui entre- » tient, le corps, la vie » comme Roth propose de le traduire?

L'expression (X, 59, 5, p. 210) : « l'âme qui fait la vie » ne manque pas non plus de relief; il est fâcheux que le terme dont on a fait une épithète de *manah* soit un vocatif (*asunîte*) signifiant : « O génie qui préside à la vie! »

Voici une traduction dont la fantaisie fait rêver (X, 82, 7, p. 196) : « Vous » connaissez celui qui a fait toutes ces choses; c'est le même qui est au dedans » de vous. Mais à nos yeux tout est couvert comme d'un voile de neige : nos » jugements sont obscurs. » Le texte est : *na tam vidâtha ya imâ jajânânyad yushmâkam antaram babhûva-nîhârena prâvrtâ jalpyâ câsutrpa ukthaçâsaç caranti*, et la traduction littérale est, ce me semble : « Vous ne sauriez connaître celui » qui a engendré ces (mondes) : un autre (au neutre) est au dedans de vous. » Les poètes insatiables sont enveloppés dans leurs vains discours comme dans » un nuage. »

La fameuse phrase (X, 16, 4, p. 210) : « Il existe dans l'homme une partie » *immortelle;* c'est elle, ô Agni qu'il faut échauffer de tes rayons, enflammer de » tes feux, etc. » est bien séduisante, et un grand indianiste l'a traduite ainsi. Mais l'autre traduction : « Voici *le bouc*, c'est lui ô Agni! qu'il faut brûler de ta » flamme » outre qu'elle a l'avantage de faire allusion à un rite funéraire des

Digitized by Google

Hindous, s'oppose bien mieux à la première stance de l'hymne : « Ne le brûle » pas, ô Agni ! etc. » En tous cas la traduction des mots qui suivent « dans le » corps glorieux formé par toi » (*yâs te çivâs tanvo..... tâbhir.....*) pour « sous » celle de tes formes qui est favorable, propice » est inadmissible.

Je sens que je ne puis prolonger davantage cet examen, mais je ne puis cependant le clore sans dire encore un mot des citations de la page 209 qui correspondent aux stances 18, 19 et 32 de l'hymne 164 du premier Mandala, et particulièrement de ces phrases : « Il en est, dit-on, qui viennent vers nous et s'en » retournent, qui s'en retournent et reviennent, — enveloppé dans le sein de » sa mère et sujet à plusieurs naissances, il est au pouvoir du mal. » Le tout doit prouver que le dogme de la métempsycose était enseigné déjà par les poètes védiques.

M. D. observe : « Cette dernière phrase de l'hymne n'indiquerait-elle pas » une date plus récente, ou bien sa première rédaction n'aurait-elle pas subi » des retouches et des suppléments ? » Une autre supposition est possible, la plus vraisemblable peut-être : c'est que le traducteur ait mis sa pensée à la place de celle du Richi védique. Je ne me charge pas d'indiquer celle-ci ; car j'avoue ne pas comprendre quant à présent un traître mot à ces trois stances ; mais ce ne m'est pas une raison d'admettre la traduction qui en a été donnée ; *bahuprajâh* en tout cas paraît bien signifier, comme le veut Roth : « qui a beaucoup » d'enfants » et non « sujet à plusieurs naissances. »

Je dois dire maintenant qu'un certain nombre des erreurs que j'ai signalées sont passées du commentaire de Sâyana dans la traduction française ; mais je ne puis comprendre, je l'avoue, ce qu'une absurdité gagne à être vieille de plusieurs siècles, et à pouvoir s'abriter sous l'autorité d'un savant hindou.

Hâtons-nous d'ajouter que l'usage d'une pareille traduction n'a pas produit entre les mains de M. D. tous les mauvais effets qu'on en pouvait attendre. Un jugement sûr, une vue nette de la vérité dans l'ensemble, et l'indifférence pour les chimères dans le détail, l'ont à peu près préservé des écarts que d'autres n'ont pas su éviter. Si son exposé des idées védiques n'est pas, et ne pouvait pas être d'une entière justesse, au moins ne mettra-t-il pas d'erreurs bien graves, ni surtout d'erreurs nouvelles en circulation.

Je ne veux pas terminer cet examen partiel du livre de M. D. sans rendre hommage à l'esprit, on pourrait dire à la foi libérale qui l'anime tout entier et qui prend dans un style ardent et imagé une vertu communicative. Un pareil livre, par son allure militante et rappelant par moment celle de la presse quotidienne, de la presse au moins qui comprend dignement son rôle, est de ceux qui semblent le mieux faits pour transmettre à un public nombreux les enseignements de l'histoire, et, selon l'excellente définition que donne M. D. du progrès humain, pour « diminuer la foule en élevant le plus d'âmes possible au rang » d'individus. »

Abel BERGAIGNE.

Digitized by Google

194. — **Handbuch der rœmischen Alterthümer**, von Joachim MARQUARDT und Theodor MOMMSEN. *Rœmisches Staatsrecht* von Th. MOMMSEN. I. Band. Leipzig, Hirzel, 1872. In-8°, xviij-527 p.

Lorsqu'il y a quatre ans nous rendions compte du cinquième volume du *Manuel des antiquités romaines* de Becker et Marquardt, nous annoncions que cet ouvrage de longue haleine (le premier volume datait de 1843) devait être couronné par les *antiquités du droit* dont la rédaction était confiée à M. Mommsen, nous suivions en cela les annonces des éditeurs.

Aujourd'hui nous voyons paraître non pas les *antiquités du droit*, mais bien un *manuel du droit public romain*, et ce n'est plus une suite à l'ouvrage de Becker et Marquardt qu'on nous annonce, mais bien un nouveau livre succédant à l'ancien.

Dans le plan de ce nouveau *Manuel*, le premier volume, sur la *topographie de Rome*, ne sera pas remplacé pour le moment. L'ouvrage de M. Mommsen sur le droit public romain prend la place des trois parties du second volume de Becker et formera trois volumes, à la suite desquels viendront les parties remaniées par M. Marquardt sur : l'Italie et les provinces, l'économie politique (administration), les institutions militaires et les institutions religieuses. Les antiquités privées resteront sans doute telles quelles, et il faut reconnaître qu'elles sont très-suffisamment au courant des derniers travaux.

Le travail de M. Mommsen n'a, disons-le tout de suite, aucune espèce d'analogie avec celui de son prédécesseur. En passant des mains de l'archéologue érudit et laborieux à celles de l'historien ingénieux et hardi, il a pris une forme toute différente. Autant le premier ouvrage était impersonnel, autant le second est personnel. Celui-là donnait le matériel pour faire des recherches, celui-ci donne un système complet, une doctrine (*Lehre*) des institutions politiques. Chez Becker la compilation — intelligente, hâtons-nous de le dire — prédomine; chez Mommsen on n'en trouve plus trace. Ce n'est plus un guide à consulter, c'est un livre.

A plusieurs reprises déjà nous avons eu à signaler cette tendance des savants allemands à quitter les travaux préparatoires de l'érudition pour arriver à des résultats positifs. Le progrès, dans ces dernières années, a été assez grand pour qu'on puisse tenter l'essai, sans craindre de s'égarer dans des théories hâtives. En France on a assez souvent reproché aux Allemands de s'attarder dans les discussions et les recherches de détails. M. Mommsen lui-même exprime tout en la rectifiant, l'impression que nous avions de l'érudition allemande dans son ensemble lorsque (p. x) il dit : « Sur certaines questions nous manquons de » travaux spéciaux beaucoup plus que ne le croient les personnes qui contemplent » de loin le champ des travaux archéologiques et qui ne savent pas *combien de* » *gens se démènent pour remuer et entasser poutres et briques sans cependant augmen-* » *ter le matériel utile et sans rien édifier*. » D'où il résulte que nombre de questions attendent encore des recherches spéciales qu'il y a encore beaucoup à faire dans le champ de l'érudition et que l'auteur ne la dédaigne point, mais qu'il lui répugne d'en faire montre sous la forme de ces luxueuses citations bibliogra-

Digitized by Google

phiques qui faisaient un des principaux mérites de son devancier. Il ne cite aucun des travaux dont on peut trouver l'indication dans les recueils spéciaux de bibliographie et se borne à mentionner parmi les plus récents ceux auxquels il accorde une valeur réelle[1].

Voilà pour ce que Mommsen n'a pas fait et n'a pas voulu faire. Il est temps de dire ce qu'il veut faire et ce qu'il a fait.

Ce premier volume traite de la magistrature en général, le second aura pour sujet les magistratures en particulier, le troisième contiendra l'exposé relatif au peuple et au sénat. Au lieu de diviser, comme on le fait généralement, toute la matière par époques (royale, républicaine et impériale), il adopte franchement et suit avec une conséquence rigoureuse l'ordre systématique. Il renonce ainsi à retracer le développement historique, estimant que c'est à l'histoire telle qu'on l'écrit actuellement et qu'il l'a écrite lui-même, de tenir compte des institutions et des modifications qu'elles subissent et de donner les vues générales en suivant l'ordre des temps. Il pense que, dans un traité sur les antiquités, et spécialement sur les institutions politiques, l'ordre systématique est préférable, comme permettant mieux d'étudier à fond chaque institution, d'en comprendre le jeu et l'esprit.

C'est donc une œuvre originale et, sans jouer sur les mots, doctrinale, que nous avons à examiner. Étudier les institutions romaines à un point de vue pareil, c'est prendre le taureau par les cornes. Là où jusqu'ici on n'a vu que confusion et contradictions, il s'agit de retrouver la règle dominante et la conséquence.

L'état romain offre ceci de particulier qu'à l'encontre de la plupart des cités anciennes il n'a rien qui ressemble à ce que nous appelons une constitution. Tandis qu'il est question de lois fondamentales politiques dans la plupart des états grecs, tandis que nous voyons la plupart des villes soumises à la domination romaine en Italie et ailleurs, avoir des sortes de chartes, souvent même imposées par le sénat, à Rome même il n'y a aucune trace de documents semblables. Il semblerait qu'on s'y soit ingénié à éviter à tel point la réglementation, la définition des différents pouvoirs et des magistrats divers, que tout dût être livré au hasard, ou pour mieux dire à la force et au bon plaisir. L'état de la Rome républicaine ressemble assez à celui où se trouve aujourd'hui la France. C'est un provisoire (qui a duré plusieurs siècles, il est vrai) dans lequel, au lieu de coordonner les réformes et d'abroger les vieilles institutions, on les a laissées subsister côte à côte, se faire contre-poids et s'user dans une lutte perpétuelle.

Il semble donc que ce soit une tentative audacieuse que celle de vouloir faire une théorie du droit public romain. Il s'agit de montrer le jeu d'une machine des plus compliquées, et de faire ressortir du milieu d'innombrables contradictions, de collisions incessantes des pouvoirs et des attributions, les principes cachés sous ce chaos, principes qui ont dû exister, puisque l'état romain a pu non-seulement se maintenir pendant des siècles, mais encore suivre une poli-

1. Nous constatons que, parmi les travaux récents qu'il a mentionnés, il y en a un bon nombre de savants français.

Digitized by Google

tique au plus haut degré conséquente. Du reste c'est moins une théorie qu'une série de théories diverses que nous donne M. Mommsen.

Son ouvrage débute, assez singulièrement, par la théorie des *auspices*, non pas de la manière dont on consultait les dieux, ce qui rentre dans les antiquités religieuses, mais du droit de les consulter au nom de l'état, droit qui constituait une des principales prérogatives des magistrats et qui leur donnait une autorité immense, même contre la volonté du peuple. Mommsen a très-bien montré qu'au fond les auspices étaient gradués comme les magistratures et qu'en pareille matière les cas de collision entre deux magistrats de même rang étaient écartés la plupart du temps par l'alternation entre eux du pouvoir religieux aussi bien que du pouvoir militaire. Il n'y avait de graves que les collisions causées par l'application du droit d'auspices pour empêcher les assemblées du peuple d'avoir lieu, procédé connu sous le nom d'*obnuntiatio*. M. pense que ce ne fut qu'assez tard qu'on songea à se servir de ce moyen pour faire renvoyer les comices, — l'exemple le plus ancien daterait du VIIe siècle de Rome — et que l'abus qu'on en fit entraîna bientôt sinon l'abolition, du moins la restriction à des cas spéciaux de cette arme politico-religieuse.

Mommsen a trouvé que cette question des auspices devait être traitée au début, parce qu'il était difficile de lui trouver une autre place. Après avoir expliqué le rôle des magistrats comme intermédiaires entre la communauté romaine et les dieux, il passe à leurs attributions terrestres.

Il commence par établir que le mot *magistratus* tel que l'entendaient les Romains ne s'appliquait qu'aux fonctions électives et à temps et excluait par conséquent les *fonctionnaires* proprement dits créés sous l'empire : curateurs divers, préfets des trésors, etc.

Dès les premiers pas nous rencontrons une de ces contradictions qui sont à la base de l'organisation de la Rome républicaine : la multiplication des charges en opposition avec l'unité abstraite du pouvoir. Il y a deux consuls, mais ils n'ont qu'un pouvoir, qui ne peut être en désaccord avec lui-même. Si l'un des deux consuls s'oppose à la volonté de l'autre, il annule sa décision. Ce n'est pas la volonté du second qui triomphe, c'est que le pouvoir est censé n'avoir pas de volonté. — Si, avec les nécessités pratiques, la multiplication des charges conduit à l'établissement d'une sorte de hiérarchie, si les pouvoirs sont plus ou moins étendus (*maior* et *minor potestas*) suivant le titre du magistrat, il reste encore le fait que chaque magistrature compte deux ou plusieurs titulaires de pouvoir égal (*par potestas*) dont la compétence respective, égale en principe, doit être limitée dans la pratique par une convention amiable ou par l'intervention du sort. Ainsi, dans la section qui traite de la magistrature et des pouvoirs (p. 42 à 92), Mommsen est amené à montrer comment des rouages aussi compliqués pouvaient marcher et faire marcher les affaires, il y donne la théorie générale de la magistrature à Rome, qui se termine naturellement par les indications relatives à la responsabilité des magistrats, question qu'il a déjà traitée dans un article du *Hermes* sur le *procès des Scipions* (tome I, p. 169).

L'auteur aborde ensuite l'étude des attributions de la magistrature (p. 93-

Digitized by Google

208). Il montre d'abord le pouvoir suprême comprenant à la fois le pouvoir civil (*imperium domi*) et le pouvoir militaire (*imp. militiae*) qui, à partir de la république, se distinguent l'un de l'autre, non quant à la personne qui en est investie, mais quant au temps et au lieu. Soumis à révision en temps de paix et dans l'enceinte de la ville, il est sans limite en dehors des murs, ou d'un rayon de mille pas autour de la ville. Il faut donc énumérer les attributions découlant de l'*imperium militiae* propre au magistrat suprême dans son ressort, qu'il soit consul, dictateur ou préteur ; puis les attributions de l'*imperium domi* qui ont trait à la justice. Ici, il faut distinguer entre la compétence réservée au magistrat suprême, et celle qui a été peu à peu déléguée à des magistrats inférieurs, sans perdre de vue que le préteur a en pareille matière un pouvoir égal à celui du consul, dont il n'est qu'un collègue de rang inférieur, et que d'autre part, dans la pratique les préteurs ont été spécialement chargés de la juridiction civile. — La question de la juridiction administrative n'est qu'effleurée et renvoyée aux chapitres du second volume relatifs aux différentes magistratures. — La juridiction criminelle, d'abord attribuée également au magistrat suprême, roi ou consul, descend plus tard, au moins dans la pratique, dans les attributions des questeurs; c'est le résultat des restrictions apportées par les lois sur l'appel (*provocatio*) au droit de vie et de mort sur les citoyens. Ce qui n'empêche pas que le magistrat conserve le droit de faire arrêter et enfermer dans certains cas ceux contre lesquels il veut procéder, et cela sans instruction préalable. Cela se présente surtout dans le cas de violence ou de désobéissance formelle au magistrat. Pourvu qu'il n'ordonne pas la mort ou une peine corporelle, il conserve un droit d'arrestation et de punition. Et ici les tribuns eux-mêmes ont le droit de punir (*coercere*), mais soumis à révision, tandis qu'ils n'ont aucune juridiction civile. — Nous donnons ces quelques indications pour montrer combien sont nombreuses les distinctions, les exceptions et les nuances à établir en traitant cette matière. Et nous passons naturellement sous silence bien des détails importants.

Aux pouvoirs militaires, administratifs et judiciaires des magistrats se joignent ceux qui sont d'une nature essentiellement politique : la convocation et la présidence des assemblées du peuple et du sénat, exprimés par les termes de *jus agendi cum populo* et *jus referendi*. Il faut déterminer quels sont les magistrats qui ont le droit de consulter la volonté du peuple, de le faire voter, de présenter des rapports et des propositions au sénat, et même d'y parler.

Un point intéressant, et que nous croyons avoir été développé ici pour la première fois est celui du droit de nomination attribué aux magistrats supérieurs. D'une part le magistrat suprême dépositaire du pouvoir est chargé de veiller à ce que ce pouvoir ne reste jamais sans représentant, de l'autre à ce qu'il ait toujours à sa disposition un personnel suffisant d'employés. De là les questions relatives à la nomination du successeur ou du remplaçant provisoire et à celle des employés subalternes.

Comme nous l'avons déjà dit, le *pouvoir* suprême a toujours été considéré à Rome, comme *un* et *perpétuel*. Le dépositaire à vie ou à temps doit le transmettre à son successeur et, alors même que le vote du peuple opère l'élection,

Digitized by Google

c'est au prédécesseur qu'incombe le soin de le faire nommer et de le proclamer. Mommsen soutient toutefois qu'à l'époque royale le droit de nomination du successeur n'appartient pas au roi, mais à l'interroi, ce qui a d'ailleurs peu d'importance dans la pratique, puisque le roi ne pouvait convoquer le peuple pour lui nommer un successeur que dans le cas où il avait l'intention d'abdiquer.

Le droit de se nommer un collègue, ou, comme disaient les Romains, de remplir une vacance accidentelle par *cooptation* ne paraît pas avoir été absolu. Il n'était exercé que dans des cas exceptionnels et a disparu de bonne heure pour les consuls, quoiqu'il s'en soit conservé une trace dans le fait que si les comices n'aboutissent qu'à l'élection d'un seul, c'est ce dernier qui dirige dans les comices suivants l'élection de son collègue. Pour les tribuns, plus nombreux, la cooptation véritable s'est maintenue beaucoup plus longtemps.

La délégation du pouvoir à un représentant pour un temps limité, en l'absence du titulaire, est admise, mais sous le contrôle des lois et du sénat. Lorsque les deux consuls étaient absents, le dernier partant désignait *un* préfet de la ville qui devait y remplir les fonctions de consul; mais depuis l'institution des préteurs, ce cas ne se présenta plus. Dans le gouvernement des provinces le titulaire pouvait se désigner également un remplaçant provisoire. Nous touchons ici à l'un des problèmes les plus curieux des institutions de la République romaine. La hiérarchie administrative n'y était point si habilement graduée que dans les états modernes. On ne sait pas s'il existait une règle pour suppléer en cas de vacance subite, le titulaire d'un poste important et éloigné de Rome; et l'histoire nous fournit des exemples de procédés bizarres, tels que l'élection d'un chef militaire par les soldats, que le sénat s'empresse de casser, mais sans qu'aucune trace nous indique quel était le moyen légal de pourvoir à ces vacances. La délégation par un magistrat supérieur d'une part d'attributions judiciaires à des magistrats inférieurs a été admise et pratiquée sur une assez large échelle; elle s'est même étendue au point de permettre au préteur de déléguer à un magistrat municipal une certaine compétence en matière civile.

Quant au droit de nommer les employés proprement dits et même ceux des magistrats inférieurs, il appartient au magistrat supérieur lequel est encore soumis à des règles strictes, fixant le nombre de ces employés et les conditions qu'ils doivent remplir. Ces règles variaient selon les attributions des employés, et selon qu'il s'agissait d'une fonction à remplir à Rome ou en province, à l'armée ou dans l'administration civile.

En outre il est dans les attributions de la magistrature de représenter l'État, la communauté. La question de savoir qui la représente dans les procès civils, dans les discussions d'intérêt, reste assez obscure, la notion des personnes morales ne s'étant pas encore formée. Nous sommes étonnés que Mommsen n'ait pas été plus affirmatif; lui qui si souvent conclut d'après des analogies, n'a pas cru pouvoir le faire ici, en s'appuyant sur ce qui nous est resté de lois municipales (tables de Malaga et de Salpensa, *lex Julia municipalis*) où, à notre avis, il se trouve des indications formelles relatives aux procès intentés dans l'intérêt de la fortune publique. Nous nous contenterons de rappeler les discussions auxquelles a donné lieu la question de la *cautio praedibus praediisque*.—Jusqu'à quel

Digitized by Google

point le magistrat suprême avait-il le droit d'engager ou d'obliger l'État? Lorsqu'il s'agit de politique extérieure, de traités de paix surtout, le magistrat qui a l'*imperium* est maître absolu, pourvu que l'acte soit accompli avec certaines formalités. Il peut également faire des promesses valables aux dieux. — Et cependant, le peuple et le sénat ont le droit d'annuler ces engagements. C'est un de ces points où la constitution romaine admet deux principes contraires qui doivent se concilier tant bien que mal dans la pratique. Le peuple et le sénat semblent en revanche avoir laissé moins de liberté au magistrat en ce qui concerne l'obligation des propriétés communales et l'emploi de la fortune publique.

Mais c'est dans la partie de l'ouvrage concernant le sénat et le peuple que doivent sans doute être développés plus longuement les moyens de contrôler et de réviser les actes des magistrats. Leur autorité était limitée d'une autre façon, qui appartient en plein au sujet de ce volume (p. 209-237), savoir par le droit d'un magistrat d'empêcher de suspendre ou d'annuler la décision de son collègue. La théorie de l'*intercession* est exposée ici d'une manière complète et tout à fait nouvelle.

Avec le chapitre suivant nous entrons dans la série des questions plus spéciales; il traite des émoluments des magistrats et nous laisse jeter un coup-d'œil sur les procédés romains en matière d'administration financière. Mommsen fait ressortir ce point curieux que, surtout sous la République on a cherché à simplifier les comptes, et à éviter les écritures. Si bien que les magistrats recevaient très-souvent des sommes énormes pour leurs frais, sans être obligés à autre chose qu'à ne pas dépenser plus.

Les serviteurs des magistrats font l'objet du livre suivant (250 à 293). Ici Mommsen est si complet, qu'évidemment il a épuisé la matière et n'y reviendra pas dans le volume suivant, si ce n'est d'une façon incidente. Les moindres employés étaient naturellement les esclaves. Leur position privilégiée vis-à-vis des autres personnes de leur condition est mise hors de doute, et leur répartition entre les différents magistrats, ainsi que les travaux attribués spécialement à chaque espèce d'esclaves, sont exposés d'une manière très-lucide. Puis nous passons aux employés de condition libre, aux appariteurs, dont l'auteur pouvait d'autant mieux parler qu'il a fait le seul travail sérieux qui les concerne. On peut constater dans cet exposé le fait souvent constaté dans les administrations modernes de la puissance et de l'influence des employés subalternes, puissance et influence qui étaient encore augmentées à Rome par le droit d'association ou de corporation accordé à ces employés : scribes, lecteurs, *accensi*, *nomenclatores*, *viatores*, *praecones*, *pullarii*, *victimarii* et autres, qui assistaient les magistrats ou les préteurs dans leurs fonctions; c'est-à-dire aux huissiers, garçons de bureau et garçons de peine, auxquels en ce temps-là se joignaient les copistes ou expéditionnaires.

Les insignes et honneurs accordés aux magistrats et aux anciens magistrats forment la matière de deux chapitres des plus intéressants (p. 294 à 379); nous remarquons surtout l'étude sur les magistratures et le triomphe fictifs ou honorifiques, où sont soigneusement établies des distinctions jusqu'ici trop méconnues dans les ouvrages relatifs aux antiquités romaines. Les détails précis sur l'*allectio*,

Digitized by Google

c'est-à-dire sur la collation effective d'un rang politique parmi les sénateurs sans que le personnage ait rempli les fonctions qui y donnent droit sont réservés naturellement à la partie du manuel où il sera question du sénat. — Mommsen n'entre dans des détails plus précis que sur les distinctions purement honorifiques des *ornamenta*.

Mais c'est la fin de ce volume qui nous paraît de beaucoup la plus importante. L'auteur y traite des conditions exigées pour remplir les différentes magistratures, des formalités et délais de l'entrée en fonctions et de la sortie de charge, des intervalles entre chaque magistrature, et de leur durée, enfin de la prorogation des pouvoirs et de la compétence des promagistrats. Ces questions touchent à deux points capitaux : à ce qu'on appelle les lois annales et à la suite ou série des fonctions (*cursus honorum*). Le premier point avait déjà été élucidé par M. Nipperdey pour l'époque républicaine, il avait été repris dans certaines parties pour l'époque impériale par Mommsen lui-même, dans sa dissertation sur Pline le Jeune (*Hermès*, t. III, p. 79 à 95). Mais dans le présent ouvrage il revient courageusement sur mainte assertion qu'il avait émise et corrige ainsi ce que son premier travail avait de trop absolu ou de trop hypothétique.

Cette analyse est bien sèche pour quiconque n'est pas au courant du sujet, mais il ne peut en être autrement. Si, sur certains points nous avions essayé d'entrer dans des détails, nous aurions dû allonger considérablement cet article, sans lui donner plus de valeur, et l'on ne voit pas pourquoi nous aurions choisi une partie plutôt qu'une autre pour lui donner plus de développements. Et si maintenant on nous demande de faire l'office de critique, nous serons fort embarrassé. Nous aurions bien par-ci par-là à intercaler quelque observation à faire valoir une opinion différente de celle de l'auteur. Mais quand nous aurions dit par exemple que nous ne partagions pas son avis sur le sens du mot *magistratus* et *promagistratu* dans *lex Rubria* [1], quand nous aurions donné nos raisons, nous aurions employé beaucoup d'espace sans donner une idée nette de ce volume.

Nous avons déjà dit que l'auteur avait laissé systématiquement de côté la partie bibliographique. En revanche il donne *in extenso* ou comme simple renvoi toutes les citations des auteurs anciens ou des inscriptions qui lui servent de source. Il ne se préoccupe pas de mettre le lecteur au courant des discussions de ses devanciers; cela ne serait pas sans inconvénient pour le débutant qui admettrait sans contrôle et sur autorité tout ce qu'il lirait; mais en revanche celui qui est déjà au courant de ce genre d'études se rend facilement compte de ce qu'il y a de nouveau et discerne l'hypothèse de ce qui est définitivement acquis à la science.

C'est dire que les manuels dans le genre de l'ouvrage primitif, que celui-ci

1. Mommsen pense que dans ce passage il est question des magistrats romains par opposition aux magistrats locaux énumérés ensuite: *mag(istratus)*, *prove mag(istratu)*, *IIvir*, *IIIIvir praefectusve*. Nous croyons au contraire que c'est la désignation générale précédant la spécialisation et que magistratus correspond à *IIvir* et *IIIIvir* comme *promagistratus* à *praefectus*, absolument comme *oppidum* est placé en tête de l'énumération des localités de rangs divers depuis le *municipium* jusqu'à la *préfecture*. Mommsen comprend : « le magistrat (romain) ou en son nom ». Nous comprenons : « le magistrat ou son remplaçant (le préfet) ».

Digitized by Google

est destiné à remplacer, auront toujours leur utilité, qu'ils seront bons à consulter et peut-être ne serait-il pas mauvais de les condenser, comme guide de l'étudiant, sous une forme analogue à celle des antiquités grecques de Hermann. Mais l'ouvrage nouveau a un mérite supérieur par la méthode et l'unité de vues. Il se lit avec intérêt et nous apprend à envisager les institutions romaines sous un aspect plus favorable. On sent mieux, après l'avoir lu, combien, sous le désordre apparent, sous l'absence de système, se cachait de régularité et d'esprit de suite. Il restreint en outre à des limites étroites le nombre des cas où soit l'illégalité, soit l'abus du droit écrit nous semblait imprimer à toute la constitution de la République romaine un cachet d'arbitraire et d'injustice.

En général nous la jugeons trop avec des idées modernes. Mommsen nous replace sur le terrain strictement romain et, comme réaction contre de faux points de vue, cet ouvrage sera d'un effet aussi salutaire que comme travail d'ensemble sur des questions étudiées jusqu'ici sans lien et sans méthode conséquente.

Nous ne pouvons qu'en souhaiter le prompt achèvement.

Ch. M.

---

195. — **Richard Simon et son Histoire critique du Vieux Testament.** La critique biblique au siècle de Louis XIV, par A. Bernus. Lausanne, G. Bridel, 1869. In-8°, 144 p.

On connaît et on étudie bien plus Richard Simon à l'étranger qu'en France : le travail de M. Bernus nous en fournit une nouvelle preuve. Il renferme, outre des détails précis et curieux sur les commencements de la vie de Simon, une monographie complète de l'*Histoire critique du Vieux Testament*. On sait quel fut le sort de cet ouvrage. Attaqué par Bossuet, qui trouvait *médiocre* l'érudition du critique[1], et supprimé en France en 1678, il fut forcé de se réfugier en Hollande, et, dès 1685, on en comptait sept éditions. M. B. en donne une bibliographie exacte et intéressante. Après avoir fait l'histoire très-impartiale de la suppression de l'*Histoire critique* (p. 31-55), M. B. examine l'état de la science au moment où Simon écrivit son livre (p. 55-77), analyse le contenu de l'ouvrage (p. 77-96), puis fait le récit de la controverse qui surgit à son occasion (p. 96-118). Vient ensuite le jugement de l'auteur sur Simon : c'était, nous dit M. B., un homme d'une érudition prodigieuse (p. 122), désireux avant tout de trouver la vérité et la cherchant avec conscience. Si l'on doit avouer que son livre manque d'unité et d'ordre, il faut se rappeler en même temps que Simon a créé une science qui n'existait point (p. 124), celle de l'histoire de la Bible. Sans avoir fait beaucoup de découvertes, il a trouvé la vraie méthode, et M. Renan a pu dire qu' « on ne la changera pas tant que le bon sens présidera à ces études[2]. »

Pour résumer, le travail de M. B. est bien fait, sérieux et mérite d'être lu surtout en France où l'on sait si peu ce que c'est que la critique biblique.

J'ai noté quelques inexactitudes ou omissions. P. 8. Le nom du célèbre béné-

---

1. *Œuvres*, éd. Lachat, t. XXVI, p. 470.
2. Introduction à l'*Histoire de l'A. T.*, de Kuenen, p. 10.

Digitized by Google

dictin du XVIIe siècle ne s'écrit pas *Montfaulcont*, mais *Montfaucon*. — P. 9. Le cardinal Duperron, mort en 1618 ne peut guère prendre place à côté de Claude, Jurieu, Nicole et Bossuet. — P. 22. M. B. ne donne pas la date de l'ordination de Simon au diaconat; elle eut lieu le 2 février 1670[1]. — P. 23. Je crois qu'il faut reculer jusqu'après 1672 la rédaction par Simon du catalogue des mss. hébreux de l'Oratoire. — P. 32. Simon résida quatre ans dans la paroisse de Bolleville[2]. — P. 43: Huet ne fut pas toujours aussi sévère pour Simon qu'il le paraît dans la note de son exemplaire de l'*Histoire critique*. Il écrit le 26 mars 1701, au P. Martin, cordelier de Caen : « .....J'ay ces lettres choisies de » M. Simon, et je les ay leües. Il y a beaucoup à apprendre; comme dans les » autres ouvrages du mesme auteur, qui est exact, curieux et laborieux, et qui » s'est rendu souverain dans le genre de litérature qu'il a embrassé, car per- » sonne ne l'égale dans la critique des livres sacrez.....[3] » — P. 109. La *spirituelle* polémique de Le Clerc, dit M. B. — C'est sans doute affaire de goût; mais elle est au moins aussi lourde que celle de Simon. — P. 111. Le franciscain Frassen s'est occupé du livre de Simon. V. *Castigationes* ad opusculum J. Vossii de Oraculis Sibyllinis, à la suite des *Disquisitiones criticae*.. (de Simon). Londini, 1684, in-4°, p. 265. C. T.

---

196. — **Hinterlassene Schriften** von G. G. Gervinus. Wien, W. Braumüller, 1872. In-8°. 99 p.

Le présent volume renferme les écrits d'un homme qui ne fut pas seulement l'un des historiens les plus éminents de l'Allemagne, mais qui mérite encore notre estime par la fermeté de caractère avec laquelle il sut rester fidèle dans ses derniers jours, et malgré bien des attaques, aux convictions de sa vie politique tout entière. Plusieurs des travaux de Gervinus ont été traduits dans notre langue, d'autres mériteraient de l'être. En tout cas l'auteur de l'*Histoire du* XIXe *siècle* et de l'*Histoire de la poésie allemande* n'est point absolument inconnu pour nous. Mais sa carrière politique, qui se déroulait à une époque où nous ne suivions guères — bien malheureusement pour nous — la marche des esprits de l'autre côté du Rhin, est trop étrangère cependant à des lecteurs français pour qu'ils puissent apprécier et comprendre, sans de longs commentaires, les écrits que nous annonçons ici. Ce n'est d'ailleurs que très-brièvement que nous pouvons en parler dans cette *Revue*, car ils ne rentrent pas, à vrai dire, dans le cadre d'un recueil purement scientifique. Ce volume n'est pas composé de dissertations savantes et le titre, trop général peut-être, d'*Œuvres posthumes* ne doit point nous tromper. Il s'agit de brochures politiques, d'appréciations très-intéressantes et quelquefois fort justes, de la situation présente; ce sont des documents très-précieux pour un historien futur des idées au XIXe siècle, ce n'est pas encore de l'histoire.

Pour les expliquer, il faudrait raconter la vie de Gervinus, la lutte qu'il sou-

---

1. Archives nationales. MM. 581.
2. Z. Sanson, dans le *Journal des Savants*, 1714, p. 187.
3. Bibl. nat. Mss. 15187 du fonds fr.

Digitized by Google

tint pendant toute sa vie, soit dans sa chaire de professeur, soit dans ses écrits, soit à la tribune, soit dans son journal, au profit des idées libérales, son rôle avant et après la révolution de 1848. L'antipathie contre une unification de l'Allemagne par la force, le désir de voir la fédération germanique se former par l'accord de tous les droits et de toutes les libertés, fut toujours un des traits dominants de ses convictions politiques. La douleur que lui causa la réaction de 1851 (il fut poursuivi pour crime de haute trahison, à cause de sa belle *Introduction à l'histoire du* XIXe *siècle*), ne s'apaisa point à la suite des événements de 1866. A partir de ce moment, son silence protesta contre l'usurpation et les violences qui signalèrent la création de la Confédération de l'Allemagne du Nord. Il protesta encore pendant la dernière guerre contre les excès de la teutomanie, mais ses graves et sévères paroles furent couvertes d'injures par la presse « patriotique; » il répète ici ces protestations d'au delà de la tombe, sans qu'on puisse espérer pour elles un meilleur accueil[1]. Il ne faudrait pas s'attendre cependant à ce que les vues politiques de Gervinus fussent de celles que nous adopterions volontiers, nous autres Français. Il est Allemand sincère et convaincu, il trouve assez naturelle p. ex. l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine (p. 4), mais il ne se cache pas les conséquences d'un état de choses nouveau. « L'Europe ne supportera point à la longue un dictateur militaire absolu au » centre du continent et il faudrait être fou pour ne pas croire que si dans une » lutte nouvelle la Prusse est malheureuse au début, les symptômes de l'indé- » pendance germanique ne se manifesteront pas » (p. 25). Le XIXe siècle ne veut plus d'une « politique d'États barbaresques » (p. 75) et l'on s'aveugle volontairement en refusant de voir que toutes ces violences de têtes couronnées amèneront de nouveaux cataclysmes, la révolution qu'il sent gronder et sourdre de partout et qui finira par installer la République, si elle sait s'allier aux instincts du fédéralisme démocratique (p. 19 et 70). La seconde de ces brochures surtout, une *Oratio pro domo*, écrite dans les dernières semaines de sa vie, pour répondre aux attaques que lui avait valu sa préface politique à la cinquième édition de l'*Histoire de la poésie allemande*, est un chef-d'œuvre d'*humour*. Il y fait plaider en sa faveur une espèce d'*advocatus diaboli*, qui s'en prend surtout à l'un de ses plus insolents agresseurs, le député Braun, de Wiesbade, celui que Gervinus appelle (p. 34) le Gil Blas du régime nouveau. C'est un des plus bruyants champions de ce *libéralisme national* dont toute l'indépendance consiste à suivre aveuglément le grand ministre, en criant contre les Jésuites et la France. On ne peut qu'applaudir aux vigoureuses sorties de Gervinus contre « les pro- » fesseurs qui lancent par douzaines les anathèmes contre toute la nation fran- » çaise, comme si c'était se salir que de toucher à ses arts, et à ses sciences, » même avec des pincettes » (p. 78), ou contre certains grands politiques conseillant aux petits princes allemands « de se faire brebis, afin que le loup les » mange » (p. 62). On est heureux de voir un savant respectable écrire, ce qui ne s'écrivait point alors impunément de l'autre côté du Rhin : « Le chauvinisme » et cette gallophagie insensée de nos jours, éveillent mon plus profond dégoût »

1. Gervinus est mort à Heidelberg, le 18 mars 1871.

Digitized by Google

(97) et se moquer de « l'ivresse d'une vanité qui prend pour résultats d'un cal-
» cul d'intelligence tout ce que la chance et les circonstances ont donné. »

Bien des choses peuvent nous froisser en lisant ces pages, mais nous y trouverons toujours un amour profond de la vérité, un profond respect de l'histoire et un pressentiment des formes nouvelles de la liberté politique, qui frappe doublement en venant de l'Allemagne. Pour tous ces motifs nous ne pouvons qu'en recommander la lecture à ceux qui sont assez versés dans l'histoire politique de l'Allemagne contemporaine pour en tirer quelque profit.

VARIÉTÉS.

Les travaux des Sociétés de province (suite).

ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE. 18e année, 1871. La Roche-sur-Yon, 1872. 1 vol. in-8°.

L'abbé Baudry, *Les puits funéraires du Bernard.*

De La Boutelière, *La Mairie ou Prévôté de la Châtaigneraie, en la paroisse de St.-Philbert-du-Pont-Charrault.*

Texte de la charte de l'année 1236, *instituant la dite mairie.*

L'abbé Augereau, *Récits de la guerre de la Vendée. Le premier combat de Saint-Mesmin. Le complot de l'Oie.*

Marchegay, *Approvisionnements et dépenses de table, au milieu et à la fin du* XVe *siècle.*

Le Grip, *Compte-rendu des travaux de la Société, lu à l'Assemblée générale de* 1869.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE SEMUR (Côte-d'Or). 6e année, 1869, et 7e année, 1870. Semur, 1871. In-8°.

Flouest, *Le Temple des sources de la Seine.*

Eugène de Lanneau, *L'abbaye de Moutier St.-Jean.*

Collenot, *Description géologique de l'Auxois* (suite).

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE. Bulletin. T. I, années 1866-1867-1868-1869-1870. Tours, 1870-1871.

Dupré, *Aperçu des renseignements historiques sur la Touraine que l'on pourrait trouver aux Archives de la Préfecture de Loir-et-Cher.*

Nobilleau, *Inventaire des chasses et reliques trouvées à l'abbaye de Beaulieu-les-Loches en* 1663.

Malardier, *Notes sur la Celle-Draon.*

De Sourdeval, *Jacques Gélu, archevêque de Tours de* 1414 *à* 1427.

Gautier, *Un juge qui bat son justiciable.*

Grandmaison, *Notice sur l'hôtel de Beaune-Semblançay.*

Guyot, *Rapport sur le tombeau des Bastarnay à Montrésor.*

Nobilleau, *Monuments funéraires en Touraine.*

Procès-verbal de la découverte d'une tombe, rue de Fleury, au pied de la tour méridionale de la cathédrale de Tours, le 26 *avril* 1869.

De Sourdeval, *Les titres de Marmoutier aux archives de la Vendée et de la Loire-Inférieure.*

Digitized by Google

Grandmaison, *Notice sur la Société archéologique de Touraine.*

Pécard, *Note sur les monnaies trouvées à Genillé et sur les fouilles faites dans les rues de la Caserne et Colbert.*

Ladevèze, *Notices nécrologiques : MM. Raverot, Meffre et Luzarche.*

Procès-verbal des fouilles faites pour retrouver le tombeau de Foulque Nerra dans l'ancienne église des Bénédictins de Beaulieu.

Grandmaison, *Compotus particularis pagamenti ornamentorum et aliorum utensilium castri Ambasiae, in anno* M° CCCC° IV^xx XIII. (Transcrit sur l'original conservé aux Archives nationales, cote KK, 332).

L'abbé Chevalier, *Origines de la Renaissance française.*

Dupré, *Recherches historiques sur le prieuré de Mesland.*

Nobilleau, *Tombeau de Geoffroy de Courcillon à la Clarté-Dieu.*

— *Legs des Boucicaut au chapitre de St.-Martin.*

Ladevèze, *Notice nécrologique sur A. Salmon.*

— *Notices nécrologiques : MM. Leprévost, Lenormant, Lajart et de Villiers du Terrage.*

Listes des monuments historiques du département d'Indre-et-Loire.

Nous extrayons, en outre, des procès-verbaux des séances les renseignements suivants :

31 janvier 1866. M. Grandmaison communique à la Société les Doléances des manants et habitants de la paroisse de Neuvy aux États généraux de 1614.

M. l'abbé Chevalier lit une note sur les artistes que Tours possédait aux xve et xvie siècles. — Communications diverses sur les artistes tourangeaux du xve s.

28 février 1866. M. Dorange donne lecture d'une notice sur Jean-Joseph Abrassart.

Projet de glossaire tourangeau par MM. Proust et Ladevèze.

31 juillet 1867. M. Dupré lit un mémoire sur les relations historiques entre la Touraine et le Blésois.

30 décembre 1868. Discussions entre MM. Bourassé, Grandmaison, de Busserolles, de Galembert sur la découverte ou prétendue découverte du tombeau de Jeanne de Maillé.

Passim. Discussions entre MM. Jehan (de St.-Clavien) et Chevalier sur la date de l'apostolat de saint Gatien.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE. Bulletin, t. II. En cours de publication, 160 p. ont paru.

L'abbé Chevalier, *La sépulture de Ronsard au prieuré de Saint-Cosme-lès-Tours.*

Al. Péan, *Un nouveau document sur Michel Colombe.*

Dupré, *Essai sur l'histoire littéraire de Marmoutier au moyen-âge.*

— *Aveu rendu en 1366 au comte de Blois pour des droits féodaux perçus à Villedômer.*

Ladevèze, *Notice nécrologique sur MM. Champoiseau, Gouin, Lambron de Lignim et Voyer d'Argenson.*

Dr Giraudet, *Histoire de l'assistance publique à Tours.*

De la Ponce, *Détermination de la lieue gauloise. Rectification essentielle.*

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 42 — 19 Octobre — 1872

Sommaire : 197. De Campos, Clef de l'interprétation hébraïque. — 198. Beaufils, Grammaire latine. — 199. Wattenbach, Introduction à la paléographie latine. — 200. Puchta et Rudorff, Institutes. — 201. Analecta Juris Pontificii. — 202. Lorenz et Schérer, Histoire de l'Alsace.

197. — **Clef de l'interprétation hébraïque** ou analyse étymologique des racines de cette langue, pour servir à l'histoire de l'origine et de la formation du langage, par M. Etienne de Campos Leyza. Bordeaux, 1872. In-8°, xv-611 p.

Opera et impensa periit. Cette phrase aurait pu servir d'épigraphe, nous allions dire d'épitaphe, au volumineux ouvrage qui gît sur notre bureau. O bonne foi! Que d'erreurs commises en ton nom! Car l'auteur est de très-bonne foi, d'aussi bonne foi qu'un aveugle-né qui nierait la lumière. On se sent attendri à la vue de ce château de cartes si laborieusement édifié; on voudrait retenir son haleine. Mais l'auteur sollicite la critique; la critique fera son devoir.

Le but de l'ouvrage est de ramener toutes les racines de l'hébreu à quarante ou cinquante onomatopées, au plus, qui représenteraient la langue primitive, mère de toutes les autres. Voyons maintenant les principes de l'auteur. Il lui « paraît difficile de prendre au sérieux ce *fameux* système de langues indo-ger- » maniques dont *quelques* philologues modernes font tant de bruit[1]. » Et ces philologues modernes dont l'auteur fait tant de bruit, lui-même, quels sont-ils? Après avoir fureté dans tous les recoins de l'introduction, nous n'avons pu en découvrir qu'un seul, et, encore, aurions-nous eu quelque peine à le reconnaître sous le déguisement de *Schleger*, si, heureusement, le prénom ne s'y était trouvé, en toutes lettres. De sorte qu'identifier *Frédéric Schleger* avec Frédéric Schlegel ne nous a pas semblé par trop audacieux, étant surtout donné le fréquent changement de L en R. Mais, auparavant, l'auteur avait déjà porté le coup de grâce aux philologues anciens. L'auteur ne peut « s'empêcher de déplorer le temps » perdu par Schultens, Jablonski et d'autres qui, s'étayant des langues arabe, » syriaque et copte, ont prétendu expliquer la langue hébraïque et la significa- » tion intime de ses mots..... Cette manière superficielle d'étudier les origines » étymologiques d'une langue ne pouvait donner aucun résultat..... Il fallait » pénétrer au fond des choses au moyen d'une investigation attentive et raison- » née de la méthode suivie par l'esprit humain dans la filiation et transformation » successive et graduelle des idées similaires, et, par suite, de l'application et » de l'emploi des sons correspondants, des nuances phoniques qui les repré- » sentent[2]. » Ainsi, pour M. de C. L., les altérations des mots d'une langue

1. Introd. p. xij.
2. Introd. p. vj.

Digitized by Google

sont la conséquence de la modification des idées! Pourquoi, après cela, M. de C. L. est-il si grandement étonné de constater le fait suivant qu'il relate : « 'AYAB[1], détester, être ennemi, abhorrer. — Chose singulière, ce verbe n'est » autre que 'Ahab *aimer, être ami.* » Pourquoi : chose singulière ? La haine n'est-elle pas une modification très-ordinaire de l'amour ? M. de C. L. peut méditer à loisir cette explication plus profonde qu'elle ne le paraît.

Veut-on maintenant savoir d'où vient le mot *'Isch, homme?* « Ce mot n'est » autre qu'un dérivé du verbe *Yesch, être, il est,* précédé de l'article A (sic); en » sorte qu'il signifie mot à mot *le être,* ou *celui qui est, qui existe;* comme en latin » *ens* de *esse* (être), en français *un être,* synonyme de *un homme :* « Cet être-là » m'ennuie » pour « cet homme-là. »

Et le mot *Elohim,* d'où provient-il? Oh! c'est bien simple. « Nous avons jus- » tement ici le mot *El* et *howim,* participe présent du verbe *Hawa,* être, exister, » vivre. C'est mot à mot *Dieu des vivants, Dieu des étants, Dieu des êtres.* »

Veut-on savoir encore....? Mais en voilà assez. En vérité, ce n'est pas une *clef* que l'ouvrage de M. de C. L., c'est un passe-partout.

S. GUYARD.

---

198. — Constant BEAUFILS. Nouvelle grammaire latine d'après les principes de la grammaire comparée. viij-319 p. — Introduction à l'étude du latin. lxvj p. In-8°. Paris, Garnier. 1873.

Il était à prévoir que la grammaire comparée, une fois introduite et consolidée en France, exercerait sur l'enseignement du grec et du latin la même action que depuis vingt ans nous lui avons vu progressivement gagner en Allemagne : mais il y a entre les deux pays une différence importante. Comme la philologie classique est très-fortement organisée chez nos voisins, elle a opposé à la science nouvelle une longue et vigoureuse résistance. Chaque théorie de la linguistique moderne, chaque modification de détail apportée aux méthodes reçues a été sévèrement contrôlée. Souvent la grammaire classique a fini par céder : mais elle ne cédait qu'à bon escient. Chez nous, au contraire, il semble que la grammaire comparée n'ait qu'à entrer dans un fort démantelé, et le seul ennemi qu'elle doive craindre, ce sont ses propres fautes, compagnes habituelles d'un trop facile succès.

La réflexion qui précède nous est inspirée par la lecture du livre de M. Constant Beaufils, professeur au lycée Condorcet, qui vient de faire pour l'usage des classes une *Nouvelle grammaire latine d'après les principes de la grammaire comparée.* En examinant cet ouvrage, on se convainc que M. Beaufils n'a pas eu le moindre soupçon ni de la difficulté de la tâche qu'il entreprenait, ni de l'insuffisance des moyens avec lesquels il essayait de la remplir, ni de l'influence qu'un livre comme le sien pouvait avoir sur les classes. On devrait croire que M. B. a été amené à écrire son livre, soit à la suite d'une étude particulière de la langue latine, soit par le goût de la grammaire comparée, soit simplement par imitation

1. Nous transcrivons l'hébreu.

Digitized by Google

des tentatives analogues faites à l'étranger. Il n'en est rien : M. B. a rapidement compulsé quelques livres de linguistique parce qu'on lui a demandé d'écrire une grammaire latine selon la méthode nouvelle, et il a cru qu'en puisant dans deux ou trois ouvrages des notions aussi fraîches pour lui que pour les lecteurs auxquels il s'adresse, il pouvait, selon ses expressions, « initier les jeunes élèves » à la connaissance des lois naturelles qui président à la destinée des langues, » et modifier le cadre dans lequel la routine comprime l'essor de nos grammaires » classiques. »

Du moment que M. B. acceptait une tâche pour laquelle il n'était point préparé, ce qu'il avait de mieux à faire, c'était de profiter des expériences faites au dehors : les grammaires latines mises au courant des progrès de la méthode comparative ne sont pas rares. Encore tout récemment on a vu paraître en Suisse et en Allemagne celles de Frei (Zurich, 1862), de Mœller (Friedberg, 1868), de Schweizer-Sidler (Halle, 1869), de Schmitt-Blank (Mannheim, 1870). M. B. ne paraît pas y avoir songé : peut-être dédaignait-il de puiser dans des ouvrages de seconde main. Mais croirait-on que dans ce livre qui doit nous relever « de l'état d'infériorité choquant où nous sommes par rapport à l'ensei- » gnement donné dans les écoles de l'Angleterre et de l'Allemagne, » le nom de Corssen n'est pas prononcé? Les livres consultés par l'auteur sont : la traduction de la grammaire comparée de Bopp, la grammaire comparée de M. Baudry, la traduction des Lectures de Max Müller, c'est-à-dire des ouvrages d'une nature trop générale et trop peu scolaire pour avoir pu lui être d'un secours immédiat. Aussi n'y a-t-il guère puisé. Son vrai guide, c'est le livre de M. Amédée de Caix de Saint-Aymour: *La langue latine expliquée dans l'unité indo-européenne.* Nous n'avons pas à revenir sur cet ouvrage dont la *Revue* a rendu compte autrefois [1] : nous verrons tout à l'heure qu'il n'a pas porté bonheur à M. B.

Faut-il citer des exemples de la façon dont M. B. entend la grammaire comparée? Nous éprouvons l'embarras du choix. Pour commencer, voici une règle de phonétique (p. xvj) : « En général, une syllabe brève qui perd une lettre » devient longue. » Ne chicanons pas l'auteur sur l'expression : voyons plutôt quels sont les exemples cités à l'appui. C'est d'abord l'ablatif *rosad* devenu *rosâ*. Il suffit d'avoir ouvert une grammaire sanscrite pour savoir que l'ablatif des noms en *a* est terminé en *ât* ou *âd*, et non en *ad*. Mais l'erreur de M. B. est d'autant plus inconcevable qu'il nous renvoie au § 71, où il nous expose (d'ailleurs bien à tort) que *rosâd* est pour *rosâ-ed*. Un autre exemple de la même règle cité à la ligne suivante par M. B. c'est *milê-s* pour *milet-s*.

Quis talia fando
Myrmidonum, Dolopumve, aut duri miles Ulixi.....

On serait tenté de croire à un *lapsus*, si ce malheureux *milês* n'était pas encore une fois cité en exemple à la page xxviij. Le mérite d'avoir glissé cette faute de quantité à un professeur de l'Université revient à M. Caix.

Voyons une seconde règle de phonétique. Les parfaits *ussi*, *gessi* sont pour

1. 30 mai 1868.

Digitized by Google

ursi, *gersi* (p. xviij) et le supin *gestum* est pour *gersum* (p. xx). M. B., on le voit, n'a pas encore si complétement renoncé aux vieilles pratiques : il continue à faire dériver les temps de l'indicatif présent, et comme nous avons un *r* au présent *uro*, *gero*, il l'introduit dans les prétendues formes *ursi*, *gersum*. Il n'a pas pensé que l'*s* pouvait être la lettre primitive, et que *uro*, *gero* sont pour *uso* (cf. *ustus*), *geso* (cf. *gestus*).

Si nous passons à la déclinaison, nous faisons des découvertes non moins surprenantes. Ainsi M. B. ignore que le neutre des pronoms se termine en *t* ou en *d*, dans l'Inde aussi bien que dans le Latium. Il écrit deux fois (p. 43) que *illud* est pour *illum*, et (p. 44) que *istud* est pour *istum*. Mais voyez les caprices du langage : le pronom *ipse* fait *ipsum*, et c'est encore une fois à tort. *Ipsum* est pour *ipsud* (p. 44). Après cela, l'auteur s'abstient de nous rien dire sur *quod*, sinon que le radical est *quo* = *ku* ou *cu-co* (p. 45).

Nous apprenons « que les désinences organiques du génitif en aryo-sanscrit (?) » sont *sya*, *s(a)*, *as*, en latin *is*, *os*, *us*. » Cet ordre des désinences latines est nouveau pour nous. Mais l'auteur insiste et dit : « La terminaison primitive latine » est *is*. » Il faut excepter la 1re, 2e et 5e déclinaison, où le génitif est remplacé par un locatif. « *Liber Petri* signifie le livre *de* Pierre, ou le livre *chez* Pierre. » N'oublions pas, à ce propos, une remarque qui appartient en propre à M. Beaufils. « Ce qui a fait donner à ce cas la dénomination impropre de *genitivus*, c'est peut-être la considération de la propriété accessoire qu'il a d'être le *générateur* des autres cas. »

Le datif *domino* est pour *domino-oi-o*. Quant à *sororî*, *manuî*, *dieî*, ce sont encore des locatifs. Au reste, « le rôle du datif est assez mal déterminé et son importance peu considérable » (p. xxv).

Non content de donner la forme aryaque des cas, M. B. présente les désinences sous leur figure primitive et isolée. Ainsi *sas* est la désinence du nominatif pluriel, *bhiamas* ou bien encore *abhyams* celle de l'ablatif pluriel. On se demande ce que nos professeurs doivent faire de tout cet aryaque : mais M. B. va encore plus loin. Il explique que *at*, désinence organique de l'ablatif, est pour *ata* = *apa*, grec ἀπό, loin de. Ce même *ata* a donné *apa-upa-supa*, grec ὑπό, latin *sub*. M. Caix s'était contenté de dire : « *ata*, véritable synonyme de *apa*. »

La conjugaison présente des faits non moins extraordinaires : ainsi M. B. nous dit plusieurs fois que *legunt* est pour *legint* (p. 64), que *moneo* est pour *monaa* (p. 87), que *caperem* est pour *capiierem* (p. 73), et il cite continuellement la première personne sanscrite sous cette forme : *svâpayami*, *kupyami*, *kapyami*, *inquami* (!), sans se douter que l'*a* de la pénultième est long. Au reste, il écrit toujours *veho* en latin, comme *vahami* en sanscrit, et il ne fait remarquer nulle part que cet *o* est ordinairement long.

Il semble par moments que l'auteur ne comprend pas bien les faits dont il veut parler et les termes grammaticaux dont il se sert. Ainsi page xviij, où il explique les changements de lettres : « La douce *d* se change en la forte *t* dans *est* et » *estis*, pour *ed(i)t*, *ed(i)tis*, de *edere;* manger. » Il est impossible de comprendre ce que l'auteur veut dire et nous avons vainement cherché la provenance du

Digitized by Google

passage. Nous avons été plus heureux pour un autre. M. Caix dit (p. 95) que l'explosive labiale P devient M dans *summus* pour *supmus*. M. B. a gardé l'exemple, mais en le corrigeant à sa façon, pour le rendre plus classique. « L'explosive *p* » se nasalise en *m* devant *m* : *summus* pour *sup-(re)mus*. »

M. B. a cru devoir suivre M. Caix de Saint-Aymour jusque dans l'expression de ses sentiments les plus personnels et de ses opinions les plus originales. Ainsi M. Caix regrette que l'*a* de *rosa* soit bref. « Comment se fait-il que *rosa* soit bref? » Hélas! il y a là une raison de clarté d'expression qui, tout en étant louable » dans son but, est déplorable quant à ses effets. L'ablatif *rosâ*, long par soi » et par la chute du D, a forcé les Romains à faire leur nominatif bref, bien qu'il » dût rester long pour des raisons positives et péremptoires..... La philologie » comparative ne peut que déplorer ce fait. » Écoutons maintenant M. Beaufils (p. xxvij) : « Cette altération de quantité est le fait d'une déplorable licence que » rien ne semble justifier, si ce n'est le misérable motif de distinguer le nomi- » natif *rosa* de l'ablatif *rosâ*. » M. Beaufils pense que les ancêtres de la race indo-européenne avaient un secret mépris pour le genre neutre : « Quant aux » nominatifs neutres, ils ont eu pour désinence *n* en grec, *m* en latin, débris des » démonstratifs sanscrits *ma* et *na* indiquant les objets éloignés ou à l'écart et » propres à exprimer secrètement (?) le mépris que l'on avait pour ces mots » *sans genre*, que l'on déclinait à peine et que l'on privait souvent du suffixe » nominatif : *altare, rete, cornu, vectigal, pulvinar*..... Quant aux pluriels neutres, » la désinence *a* a paru suffisante pour rendre la vulgarité de ce genre » (p. xxx). M. Caix avait déjà dit la même chose, quoique moins longuement : « Il nous » reste à parler du *neutre*, c'est-à-dire de ce genre secondaire, bâtard..... L'*a* » remplit le rôle d'une assonance vague et lourde destinée à rendre la vulgarité » du genre neutre. »

A côté de ces fantaisies de haute linguistique, nous avons la surprise de découvrir dans le latin une notable série de fautes de quantité. L'Université n'a jamais eu la prétention d'être fort savante : mais elle prétend bien savoir ce qu'elle sait, et comme le vers latin a été jusqu'à présent l'une de ses gloires, on doit supposer ses professeurs sans reproche sur la prosodie. Il n'y a pas de bon élève de troisième qui ne sache que *carnivorus* commence par un dactyle : M. B. le marque *carnivôrus*, et on ne peut guère croire à une faute d'impression, car il le cite comme exemple à côté de *vêrus*, *mîrus*, *cârus*, *pûrus*. Cette fois M. Caix est hors de cause; il n'a pas mis de signe sur son *carnivorus*. Mais voici qui est encore plus étonnant : « L'*ô* des génitifs de la 3e déclinaison est long par com- » pensation pour la chute de *s* : *sorôr-um, corpô-rum* étant pour *soror-sum, corpor-* » *sum* » (p. xxxiij). Si le livre avait paru deux ans plus tard, on aurait pu le citer en exemple de la décadence amenée par la suppression des vers latins.

En présence des étrangetés de cet ouvrage, nous nous sommes parfois demandé si M. Beaufils en est vraiment l'auteur. D'autres fois, il semble que le livre soit l'œuvre de deux personnes. Que dire, par exemple, de cette note qui aurait pu être écrite par Lhomond? Il s'agit d'une théorie nouvelle, selon laquelle *amat* serait non pour *amait*, mais pour *amaat*, et *monet* pour *moneet*. « Qu'importent

Digitized by Google

» les divergences de procédés, pourvu que ces procédés soient conformes aux » lois de la phonétique et qu'ils mènent au même but? Nous nous sommes donc » cru en droit d'exposer une théorie nouvelle qui aura du moins l'avantage » d'être plus simple et partant plus claire et plus facile pour les débutants. » Ici nous nous retrouvons en pays de connaissance, et les saines doctrines du Rudiment, un moment compromises, reparaissent.

C'est ce collaborateur universitaire et conservateur qui prend décidément la direction quand nous arrivons à la syntaxe. « Le dessein de l'auteur, nous dit-» on dans la préface, n'est point de porter la réforme dans la syntaxe de Lho-» mond. L'économie de cette syntaxe n'est sans doute pas très-logique, mais » elle commande le respect par son admirable simplicité : elle s'adresse à des » intelligences si tendres, elle est si heureusement appropriée à ces intelligences, » qu'il y aurait peut-être péril à en *déranger le mécanisme*..... Il y aurait péril » à transformer tout d'un coup une méthode dont les heureux résultats sont » consacrés par 90 ans d'expérience. » Et en effet nous retrouvons dans la syntaxe toutes les règles dont a été nourrie notre jeunesse : « *Avoir de la peine à*..... » devant un infinitif, se tourne pas *difficilement*..... On sous-entend la préposi-» tion *in* devant un nom propre de ville: *Ibo Lutetiam*..... Si *pour* est suivi d'un » comparatif, au lieu de *ut* on se sert de *quo :* Reposez-vous pour mieux tra-» vailler, *otiare quo melius labores* (*quo* tient lieu de *ut eo*). »

Ainsi les théories les plus téméraires sont introduites dans la déclinaison et dans la conjugaison, et la partie de la grammaire qui aurait le plus besoin d'une réforme intelligente, celle qui doit proprement faire l'occupation de nos professeurs, comme elle doit être le permanent exercice de nos élèves, la syntaxe, est respectée. « Le fond de l'œuvre de Lhomond, nous assure-t-on, n'a pas été » sensiblement modifié. » Un tel renversement des choses ne se comprendrait pas, si l'on ne songeait pas que pour la syntaxe les modèles sont venus à manquer à notre auteur.

Nous avons cru devoir insister sur les défauts de ce livre, qui par lui-même ne méritait pas un si long examen, parce qu'à la faveur des récentes réformes il pourrait trouver accès auprès de quelques professeurs plus remplis de bonne volonté qu'éclairés. Disons donc, sans faux ménagements et dans l'intérêt des études, que cet ouvrage renferme un nombre extraordinaire d'erreurs de toute nature, et qu'il ne contient aucune des innovations raisonnables que l'opinion publique réclame. Mais il nous suggère encore une autre réflexion.

La lecture de ce livre est affligeante, moins à cause des fautes qui y pullulent, qu'à cause du complet scepticisme qu'on entrevoit sous les apparences scientifiques dont il se couvre. L'auteur a cru qu'il pouvait, en quelques mois, s'approprier les principes d'une science qu'il ignore. Mieux encore : il pense que ce travail si légèrement accompli peut servir une fois pour toutes à ses collègues. « Nous avons, dit-il à la fin de la Préface, espéré rendre service à nos collègues » des classes élémentaires et de grammaire, en leur épargnant ainsi bien des re-» cherches. » Épargner les recherches! Mais en supposant cette grammaire aussi excellente qu'elle est défectueuse, si elle devait avoir pour effet de codifier les

Digitized by Google

découvertes de la linguistique pour en faire une nouvelle matière à récitations, ce ne serait pas la peine d'introduire ces connaissances au collége, où il y a déjà assez de dogmatisme inerte et de science réduite en manuel.

M. B.

---

199. — **Anleitung zur lateinischen Palæographie**, von W. WATTENBACH. Zweite Auflage. Leipzig, S. Hirzel. 1872. — Prix : 4 fr.

La première édition de ce travail a paru en 1866. C'était un simple résumé du cours professé par M. Wattenbach et autographié à la demande de ses auditeurs. L'auteur a fait précéder ce résumé d'une courte introduction où l'on trouve l'indication des ouvrages les plus utiles à consulter pour l'étude des différentes espèces d'écritures : écritures capitale et onciale, notes tironiennes, cursive romaine, écritures lombarde, wisigothique, mérovingienne, irlandaise et anglo-saxonne. La partie principale de ce travail qui est autographiée contient l'analyse des différentes formes de chaque lettre, une explication très-claire des divers procédés abréviatifs employés dans les écritures du moyen-âge, et se termine par quelques observations sur les signes de ponctuation et les chiffres. Pour suivre avec fruit des études de ce genre il serait nécessaire d'avoir sous les yeux des exemples nettement tracés et reproduisant avec une scrupuleuse fidélité les écritures manuscrites. Cette exactitude et cette netteté manquent complètement à la partie autographiée du travail de M. Wattenbach. Comme l'auteur le dit lui-même, ce n'est qu'un essai destiné à guider les personnes qui veulent étudier la paléographie. Il exprime le désir de voir réunir dans une publication d'un prix peu élevé un choix de fac-simile destiné à fournir les éléments d'un enseignement théorique du déchiffrement des anciennes écritures. C'est un désir auquel s'associeront tous ceux qui apprécient l'utilité des études paléographiques.

J. T.

---

200. — **Institutionen** von G. F. PUCHTA. 7. (6.) neu vermehrte Auflage, nach dem Tode des Verfassers besorgt von Dr Adolf Friedrich RUDORFF, Geh. Justizrath, ordentlichem Professor der Rechte und ordentlichem Mitgliede der Akademie der Wissenschaften in Berlin. 3 vol. in-8° de 646, 696 et 352 p. Leipzig, Breitkopf et Hærtel. 1871-1872.

Il y a un peu plus d'un quart de siècle que Puchta mourant chargeait M. Rudorff, son collègue et son ami, du soin de ses œuvres inédites ou en voie de publication. Dès lors, cinq éditions nouvelles du premier volume des *Institutes*, six des deux autres, ont été publiées par l'éminent professeur berlinois, qui, d'une modestie infiniment honorable, mais à coup sûr exagérée, ne les désigne jamais sur le titre comme *améliorées*, mais seulement comme *augmentées*. Ces *augmentations*, qui sont bien de très-réelles et de très-grandes améliorations, sont principalement contenues dans des notes brèves et serrées par lesquelles M. Rudorff, en rajeunissant constamment le vieux manuel, l'a successivement enrichi d'une accumulation de détails qui excèdent sans doute les besoins d'un enseignement élémentaire, mais dont sans doute aussi personne ne songe à se plaindre.

L'ouvrage de Puchta est dès longtemps classique. Plus nous le relisons, et

Digitized by Google

plus nous le considérons comme le meilleur en son genre en Allemagne, ce qui veut dire beaucoup. On doit donc de la reconnaissance à M. Rudorff pour le zèle pieux et l'abnégation qui l'engagent à l'accommoder sans cesse au niveau de plus en plus élevé de la science. — Nous nous bornerons dans cet article à exprimer cette reconnaissance en indiquant quelques points particulièrement importants où la septième (sixième) édition diffère de la précédente, que nous supposons connue. — Rappelons que, sous le nom d'*Institutes*, Puchta réunit une introduction encyclopédique à la science du droit, une histoire *externe* du droit romain, l'histoire de la procédure civile romaine, enfin ce qu'on appelle habituellement les *Institutes*, savoir l'histoire *interne* et l'exposé systématique élémentaire du droit privé. De ces diverses parties, c'est surtout la deuxième qui rentre naturellement et complétement dans le cadre de cette Revue : on nous permettra, en conséquence, de laisser les autres de côté.

1. Législation. M. R. nomme et recommande, selon leur mérite, les Douze Tables de Schœll. Il paraît approuver la collocation du Calendrier dans la onzième table, ce qu'il a d'ailleurs indiqué déjà en 1859, dans son *Histoire du droit romain* (II, § 15, n. 1), en citant Cicéron, *Ad Atticum* VI, 1, 8 et Macrobe I, 13, 21.

Il met à profit le travail intéressant, mais fort critiqué, de Hofmann, sur les rapports du droit romain et du droit grec (*Beitræge zur Geschichte des griechichen und rœmischen Rechts*, 1870), et signale spécialement l'origine grecque de la règle des Douze Tables sur le transport du *periculum* et du *commodum* dans la vente et de celle du non-transfert de la propriété jusqu'au payement du prix, — règles qu'on trouve dans Théophraste (V. l'article de M. Dareste sur Théophraste dans la *Revue de législation*, I, 279-287), et que les Romains estimaient être de droit des gens; enfin il rectifie l'assertion de Puchta, « qu'à partir de » Cyprien toute trace matérielle de la loi décemvirale disparaît, » par le témoignage de Sidoine Apollinaire (*Éloge de Narbonne*, *Carmina* 23), de Salvien (*De gubernatione Dei*, VIII, 5), de François Bauduin (*Préface aux lois de Romulus et des Douze Tables*, dans Heineccius, Jurisprudentia romana et attica I), de Nicolas Antonio (édition de 1788, I, 518; Pierre de Grannon).

Quant aux lois postérieures aux Douze Tables, nous ne trouvons pas de notes approuvant l'opinion émise par M. Studemund, d'après laquelle la loi *Furia caninia* serait une loi *Fufia* et l'énigmatique loi *Mensia* une loi *Minicia*. — M. R. mentionne, en revanche, la loi *Mœnia de dote* (186), ingénieusement découverte et reconstruite par M. Voigt.

2. Édits. M. R. met naturellement à contribution ses propres travaux, si importants, sur l'Édit de Julien (1869). — Il mentionne, en fait d'anciens édits, le décret espagnol de L. Æmilius Paulus, de 189 avant notre ère (*Corpus Inscriptionum* de Berlin, II, 5041. Hübner, Mommsen dans *Hermes* III.

3. Science juridique, littérature. M. R. note l'opinion de M. Sanio qui voit dans les *Libri XV de jure civili* de Varron la source perdue des renseignements donnés par Pomponius sur quelques jurisconsultes de la république. Mais il fait observer que rien n'autorise à voir dans l'ouvrage de Varron l'unique source de cette partie de l'*Enchiridium*. — Pour la science et l'enseignement sous les em-

Digitized by Google

pereurs, il utilise les recherches de MM. Bremer, Dernburg, Sanio, Mommsen; il cite en particulier les travaux récents de M. Studemund sur le texte de Gaius, de M. Dernburg sur sa personne et sa carrière; de M. Krueger sur le *Fragmentum de jure fisci;* de M. Krueger, de M. Bremer sur Ulpien. Pour la *Collatio,* M. R. donne sa propre conjecture, qui est développée et appuyée dans les Mémoires de l'Académie de Berlin (1868), et selon laquelle l'auteur serait saint Ambroise, évêque de Milan.

Nous apprenons avec joie que M. Mommsen, plus infatigable que jamais, prépare une *Palingénésie* destinée à remplacer celle de Hommel.

4. Recueils de lois impériales. M. R. utilise les études de M. Huschke sur les Codes Grégorien et Hermogénien, publiées dans le tome VIII de la *Zeitschrift für Rechtsgeschichte* (1867). Il mentionne le recueil syrien, qu'il a lui-même commenté, au point de vue de la procédure, à l'occasion du jubilé de M. de Bethmann Hollweg (*Symbolae*..... 1868. Land, Ἀνέκδοτα Συριακά, Leyde, 1862).

5. M. R. tient naturellement compte des nombreuses découvertes récentes de documents et monuments, *negotia, inscriptions diverses*, etc.

6. Législation de Justinien. On sait quels progrès a faits, depuis quelques années, la critique des textes de la compilation. Les travaux de MM. Mommsen et Krueger sont mentionnés comme ils le méritent avec les principaux résultats obtenus.

7. Droit post justinianéen. Les Byzantins sont bien mieux connus qu'il y a quelques années, grâce à Heimbach et à M. Zachariæ, à M. Krueger (dont le nom se retrouve partout), à Dom Pitra..... M. R. ne néglige aucun renseignement de quelque importance.

Il agit de même pour les documents occidentaux. Il indique les recherches de M. Krueger sur la vieille Glose des Institutes, de M. Maassen sur les extraits de Bobbio et sur la *Lex romana canonice compta.* Mais il n'a pas connu (la préface du t. I est de novembre 1870) — le troisième volume du *Recueil général des Formules* de M. de Rozière.

La procédure civile a été complétée avec non moins de soin. Il y avait ici bien des retouches à faire, car, depuis avril 1865, l'ouvrage capital de M. de Bethmann Hollweg a beaucoup avancé et le livre de M. Wieding sur la procédure par libelle a vu le jour, ainsi que les travaux moins considérables de M. Krueger, de M. Karlowa et d'autres encore.

Nous pensons en avoir dit assez pour montrer la supériorité de l'édition nouvelle, qui devrait être entre les mains de quiconque s'occupe de droit romain ou d'histoire générale du droit. Ajoutons que le savant éditeur mentionne avec une constante indulgence bien des essais, souvent peu réussis, de débutants, et que le dédain paraît lui être presque inconnu : nous en trouvons pourtant quelques vestiges dans la façon dont il traite ceux qui ont émis des doutes sur l'authenticité des Tables de Salpensa et Malaga, soit au moment de leur découverte, soit plus récemment.

Alphonse RIVIER.

Digitized by Google

201. — **Analecta Juris Pontificii**, dissertations sur différents sujets de droit canonique, liturgie et théologie. Rome, Marietti; Paris, Palmé; Bruxelles, Vromant. In-fol. — Prix : 16 fr. par an.

Cette revue qui paraît depuis plusieurs années à Rome, à Bruxelles et à Paris, n'est pas assez connue des érudits. Quiconque s'occupe de droit ecclésiastique, ou mieux quiconque s'intéresse à l'histoire de l'Europe chrétienne y trouvera une riche moisson de faits, de citations, de rectifications, de documents inédits, d'inventaires d'archives. Ce qui caractérise en effet ce journal, c'est l'érudition; à la vérité, il ne la cultive pas toujours pour elle seule et dans un but entièrement désintéressé; il prétend à un rôle actif et militant. Ces préoccupations pratiques laissent çà et là leur empreinte en des travaux qui, au fond, sont purement historiques, et donnent à l'ensemble du recueil comme une couleur antique qui n'est pas toujours sans charme. On y sent un continuateur direct, un descendant de nos vieux canonistes; les plus habiles et les plus avisés d'entre eux n'auraient pas facilement raison du rédacteur en chef des *Analecta;* les plus érudits trouveraient en lui un émule et souvent un maître; car ce recueil est l'œuvre de prédilection d'un curieux, d'un chercheur infatigable; c'est par ce côté que les *Analecta* attirent plus particulièrement notre attention.

Mentionnons tout d'abord, entre autres travaux publiés dans ce journal, une dissertation intitulée : *La domination pontificale en Corse* (96e livraison. Janvier 1870-Août 1871).

Une remarque imprévue termine cet article : l'auteur, après avoir soigneusement établi les titres de la domination pontificale en Corse, se demande tout à coup s'il y a prescription contre ces titres. L'espèce est délicate : je vais m'efforcer de reproduire et de développer fidèlement la pensée de l'auteur, qui est exprimée sous une forme concise, et même veut se faire deviner en partie. La question est double : y a-t-il prescription en faveur de la France? Y a-t-il prescription en faveur de la maison de Bourbon? Prescription en faveur de la France? Pour prescrire contre le saint-siége, il faut une possession de bonne foi pendant cent ans; or la dernière réclamation du saint-siége est de 1770. Il semble donc que la prescription peut être admise; mais n'oublions pas que Clément XIII a protesté, à l'avance, contre la plus longue prescription que l'on veuille supposer. Au résumé, le cas est difficile. Prescription en faveur des Bourbons? Ici, le théologien n'hésite pas : les Bourbons ne pourraient invoquer, en leur faveur, la prescription, car leur possession a été interrompue une première fois pendant toute la durée de la Révolution et de l'Empire, une seconde fois depuis 1830 ou, si l'on veut, depuis 1848. Ainsi, chacune de nos révolutions était, au fond, une sauvegarde, une garantie des droits du saint-siége; c'est là un point de vue neuf et inattendu [1].

1. Que le lecteur ne s'empare pas de ce trait pour condamner en bloc les casuistes et la casuistique : je me permettrai de lui demander, au contraire, pour la casuistique en général et pour la plupart des casuistes, en particulier, un respect sincère et mérité. Toute cette vaste littérature de la casuistique est, à mes yeux, un monument d'honneur pour une société; ceux qui ont porté aussi loin la préoccupation constante du juste et de l'injuste, ceux qui ont rédigé ces codes des consciences, codes parfois puérils, mais toujours élevés par le sentiment qui les inspire ne méritent pas nos mépris : rejeter la casuistique

Digitized by Google

Nous trouvons dans la 102e livraison la première partie d'une étude très-intéressante : *La domination pontificale en Sardaigne*. L'auteur trace tout d'abord l'histoire des domaines pontificaux en Sardaigne depuis S. Grégoire le Grand; après l'histoire des domaines, il s'occupe de la tutelle que les papes exercèrent sur l'île tout entière; ce premier article ne dépasse pas le XIIe siècle. L'auteur nous réserve sans doute quelque surprise théologique pour le prochain numéro.

Le premier article de la même livraison (102e) est intitulé : *Jean Hus et le concile de Constance*. L'auteur s'efforce d'établir : 1° que Jean Hus n'avait pas de sauf-conduit lorsqu'il arriva à Constance; 2° que le sauf-conduit délivré postérieurement par l'empereur Sigismond était antidaté; 3° que ce sauf-conduit était sans valeur pour la ville de Constance.

Les livraisons 98 et 100 contiennent des textes inédits très-précieux sur les visites *ad limina*; nous y remarquons des fragments du manuscrit 6223 de l'ancien fonds du Vatican, publiés d'après les copies de la Porte du Theil et toute une série de lettres écrites par Vincent Lucchesini au nom de la congrégation du concile en réponse aux relations *De statu Ecclesiae* envoyées par les évêques au saint-siége (1719-1739).

Nous trouvons aussi dans la livraison 100 plusieurs bulles relatives aux Templiers, notamment la grande bulle de suppression du 22 mars 1312. C'est, croyons-nous, la première fois que cette pièce capitale est publiée, peut-être même citée en France : aux documents que l'érudit directeur des *Analecta* a édités ou analysés dans cet article, on peut ajouter une bulle de Clément V du 29 novembre 1312 qui concède aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem les biens que l'ordre du Temple possédait dans les royaumes de Castille, d'Aragon, de Portugal (Archives nationales, L 295, n° 47)[1]. Cette bulle vient compléter une bulle un peu antérieure du 6 des Nones de mai 1312, bulle analysée dans les *Analecta*.

Presque tous les numéros des *Analecta* renferment des textes inédits ou des inventaires intéressants pour l'histoire : je signalerai, pour finir, un dépouillement des armoires de Baluze et de la collection Moreau (Lettres des Papes) jusqu'à Innocent III : ce dépouillement fournit un bon nombre de lettres pontificales inédites qui n'avaient pu être indiquées par Jaffé dans ses *Regesta*.

L'histoire du Droit canonique et de la discipline ecclésiastique est singulièrement négligée en France; si le fondateur des *Analecta* parvient à réveiller parmi nous le goût et l'amour de ces études, il aura, sans nul doute, accompli une œuvre éminemment utile; mais, alors même qu'il n'atteindrait pas ce but difficile, il aurait, du moins, rendu à l'histoire des services signalés.

P. V.

---

sous prétexte qu'en ces matières, la conscience suffit, c'est faire preuve d'un esprit peu réfléchi : on pourrait, avec les mêmes arguments, récuser presque toute la science du droit qui prétend, elle aussi, éclairer la conscience et la guider. Pour peu qu'un philosophe porte son attention sur ces délicates questions du juste et de l'injuste, il devient nécessairement casuiste (conf. Cicéron, *De officiis*). Si toute une branche de la littérature chrétienne s'est développée sur ce terrain moins favorable à la philosophie pure, c'est là pour le christianisme un véritable titre d'honneur.

1. Je cite d'après l'Inventaire manuscrit appelé aux Archives le *Bullaire*.

Digitized by Google

202. — **Geschichte des Elsasses** von den ältesten Zeiten bis auf die Gegenwart. Bilder aus dem politischen und geistigen Leben der deutschen Westmark, von Dr Ottokar LORENZ und Dr Wilhelm SCHERER. Berlin, F. Duncker, 1871. In-8°, 224-261 p. — Prix : 4 fr.

Le sujet du livre, et le nom de ses auteurs, lui ont assuré, dès le début, un accueil favorable en Allemagne et au moment où nous écrivons ces lignes une seconde édition aura sans doute paru[1]. MM. Lorenz et Scherer ne sont point des inconnus pour les lecteurs de la *Revue;* professeurs tous deux à l'Université de Vienne, le premier s'est fait connaître par d'importants travaux dans le domaine de l'histoire du moyen-âge, le second par ses travaux de philologie germanique[2]. C'est pour ce motif surtout que nous désirons dire ici quelques mots de leur travail commun; il est toujours curieux de voir de véritables savants aborder un sujet, exploité, grâce à la situation du moment, par tant de brocheurs de volumes ineptes. Un savant déjà connu se doit toujours à lui-même de ne pas compromettre son nom dans des productions de hasard et d'occasion, à moins de les faire supérieures. Les auteurs de la présente *Histoire d'Alsace* y ont-ils réussi? C'est ce que nous voudrions examiner ici.

Je commencerai par poser un principe qui pourra sembler paradoxal en présence d'un fait accompli, c'est qu'écrire une histoire d'Alsace est une tâche impossible à remplir. Les destinées des différentes parties de cette province ont été trop dissemblables pendant des siècles, le morcellement du territoire a été trop complet, pour qu'il soit possible de trouver là autre chose que des sujets de monographies plus ou moins nombreuses. Les républiques de Strasbourg et de Mulhouse, les évêques de Strasbourg et les comtes de Hanau, les archiducs d'Autriche et les comtes palatins n'ont jamais eu de centre ni d'activité commune et l'on peut dire qu'au fond l'histoire d'Alsace ne commence qu'en 1648, avec sa réunion à la France; mais même alors le gouvernement central des intendants d'Alsace n'embrasse pas la province tout entière. Les nombreuses enclaves des princes étrangers d'outre Rhin ne sont jointes au reste que par l'Assemblée constituante et à ce même moment où l'Alsace devient enfin une et son histoire générale possible, elle efface les traits les plus saillants de son individualité politique, pour se perdre de plein gré dans l'ensemble de la République française. Aussi nul historien n'a-t-il encore réussi à découvrir le fil conducteur qui devait le guider à travers les siècles de l'histoire d'Alsace et marquer son développement uniforme. Les uns ont essayé de prendre pour centre de leur récit la série des évêques de Strasbourg, les autres les landgraves d'Alsace, d'autres encore l'histoire de la république de Strasbourg, mais toujours il restait forcément des masses d'événements et de faits en dehors du cadre ainsi constitué. La meilleure histoire d'Alsace que nous ayons, celle de Strobel[3], n'est au fond qu'une série de monographies placées dans l'ordre chronologique et où le narrateur passe sans

1. Elle a paru, sans changements notables, sauf une préface assez gallophage.
2. Voy. sur M. Lorenz, Revue, vol. XI, p. 132 et sur M. Scherer, Revue, vol. VI, p. 354.
3. *Vaterlændische Geschichte des Elsasses*, Strasbourg, 1841-1849. 6 vol. in-8°.

Digitized by Google

cesse d'un coin de l'Alsace à l'autre, pour n'oublier aucun des différents états qui se partageaient le pays. Il est absolument impossible d'en agir autrement quand on veut donner un récit suivi. Nos deux auteurs se sont infiniment facilité la tâche en renonçant à donner un tableau d'ensemble; ce n'est pas leur titre qui répond à la réalité, c'est leur sous-titre : *Scènes de la vie politique et intellectuelle*, etc. De cette façon ils ont cueilli dans l'histoire de la province une série d'épisodes ou de périodes marquantes et ont perfectionné leurs esquisses, en négligeant volontairement tout ce qui se montrait trop rebelle à leur cadre. Ils avaient incontestablement le droit d'en agir ainsi, seulement il faut bien constater qu'ils n'ont point écrit, comme ils l'annoncent, une *Histoire d'Alsace*.

Quant à la manière dont ils ont exécuté ce programme qu'ils s'étaient tracé, il serait difficile de l'apprécier dans un jugement d'ensemble. Il faudrait savoir d'abord auquel des deux auteurs incombe la responsabilité de chaque esquisse. On peut bien supposer, en thèse générale, que les chapitres d'histoire sont dus à la plume de M. Lorenz et les chapitres sur la littérature, à M. Scherer, mais ce n'est pas une certitude. Ce sont en tout cas ces derniers qui sont les mieux faits de tout l'ouvrage. L'originalité scientifique n'est point un des traits distinctifs de ce travail; nous n'en faisons point un reproche aux auteurs; ce n'est pas dans un volume de 400 pages que l'on peut se livrer à de nouvelles recherches et travailler sur les sources. Ils ont fait leurs preuves autre part et c'est uniquement au point de vue des faits, et sans arrière-pensée, que nous constatons que cette *Histoire d'Alsace*, en tant qu'histoire, — nous parlerons tout à l'heure des chapitres de littérature — est uniquement un résumé des travaux antérieurs de l'historiographie alsacienne, depuis Schœpflin, jusqu'à Strobel et MM. Schmidt et Spach [1]. On n'y trouverait pas un fait qui ne fût connu de ceux qui ont superficiellement étudié l'histoire des petits territoires groupés sur le sol de l'Alsace. Comme le travail n'est de la sorte, au point de vue historique, qu'un résumé très-court, les erreurs graves ou les appréciations fausses des événements, doivent être naturellement assez rares aussi : cependant on y trouve des assertions bien inattendues. Nous n'en citerons qu'un exemple. Tout à l'heure nous parlions de l'extrême fractionnement du sol de l'Alsace et du grand nombre de petits états qui s'y trouvaient. En présence de cette vérité élémentaire, nous lisons chez MM. L. et S. : « La puissance des princes n'a jamais pris racine en Alsace; on y » fut toujours antipathique aux petites souverainetés » (p. 17). Les auteurs n'ont qu'à regarder les faits et à relire d'ailleurs ce qu'ils disent eux-mêmes (p. 47) pour voir combien cette assertion est erronée. Les premières périodes de l'histoire d'Alsace (le premier volume) sont les mieux décrites et les plus impartialement racontées, puisqu'elles sont les plus éloignés du présent. Les luttes du moyen-âge entre le tiers-état et le pouvoir des évêques sont racontées avec

1. Nous ne pouvons nous empêcher de relever dans la préface de la seconde édition une singulière déclaration au sujet des secours trouvés dans la littérature antérieure; *beaucoup* de l'Allemagne, *quelque peu* de l'Alsace, *rien* de la France. Malheureusement pour cette assertion *tous* nos historiens alsaciens connus, depuis Schilter et Schœpflin, jusqu'à Grandidier, sans compter ceux du XIXe s. qui le sont toujours, ont été sujets ou citoyens *français*. Je ne vois guère que M. Hegel en Allemagne, qui de nos jours ait rendu de notables services à l'histoire d'Alsace.

Digitized by Google

un grand entrain d'après les vieux chroniqueurs; l'histoire de la Réforme aussi nous présente un tableau fidèle et attachant des faits du XVIe siècle. Mais avec le second volume, la disposition des esprits change. L'on devine pourquoi : l'influence française apparaît dans l'histoire d'Alsace et le sang-froid des deux savants professeurs s'évanouit. A chaque date en avant, la situation s'aggrave, et depuis la guerre de Trente-Ans l'on peut dire que parfois le récit tourne au pamphlet. Je n'aurais que l'embarras du choix, si je voulais citer toutes les preuves de ce que j'avance. Que l'on voie p. ex. (I, 227) l'indignation contre les visées de Henri II sur Strasbourg[1], le blâme jeté sur le stettmeistre Jacques de Sturmeck, le plus remarquable des hommes d'état strasbourgeois, à cause de ses relations avec François Ier et la France (II, p. 12), qu'on lise surtout les déclamations contre le prétendu plan des Français de dévaster l'Alsace pendant la guerre de Trente-Ans, afin de la forcer à devenir française, plan « né de la » préméditation la plus égoïste et la plus sombre dont soit capable une âme de » bourreau » (II, p. 95). C'est se moquer de l'histoire. Sont-ce les Français qui ont appelé Mansfeld en Alsace, de 1621 à 1622? Sont-ce les Français qui ont ordonné aux troupes de l'empire d'Allemagne, aux soudards de Gallas et de Jean de Werth de ravager ces provinces? Sont-ce les Français qui ont commis ces atroces massacres de paysans catholiques du Sundgau, dont le « fossé aux tripes » rappelle encore de nos jours le sanglant souvenir? Sont-ce les Français qui forçaient ces malheureux paysans à se nourrir de chair humaine, pour apaiser leur faim? Mais les auteurs savent bien le contraire; ils sont obligés d'avouer plus loin que les Impériaux eux-mêmes appelaient les Français dans le pays par haine des protestants allemands (II, p. 96). Cet esprit de partialité, qui est en même temps un esprit d'inexactitude, domine de plus en plus, à mesure que nous avançons à travers le XVIIIe siècle. Ainsi rien n'est plus faux que d'affirmer que le catholicisme fut introduit « *surtout à Strasbourg* » par « l'abus le plus criant de » la force brutale » après la réunion de 1681. Rien n'est plus erroné que de parler de la décadence de Strasbourg au XVIIIe siècle; au point de vue matériel; ruinée pendant la guerre de Trente-Ans, elle avait presque doublé sa population vers le milieu du XVIIIe siècle; elle se sentait parfaitement heureuse sous la domination française et bien qu'allemande par la langue et les mœurs, elle n'avait aucunement de tendances politiques germaniques. Il est grotesque de dire que « Strasbourg, au moment de la Révolution, ne montrait d'intérêt que pour une » querelle au sujet de quelques étaux de boucher » (II, 173). Quant à la Révolution elle-même, on devine comment elle est racontée; ce mouvement si fécond, malgré toutes ses erreurs a, comme tout le monde le sait, consommé l'union intime de l'Alsace et de la France, c'est de là que sont nés ces liens de sympathie indestructibles, qui durent toujours; et cependant MM. L. et S. nous retracent un tableau fantastique de cette époque; selon eux, il y aurait eu « une lutte » inouïe des races » (*ein unerhœrter Racenkampf*) entre les habitants de l'Alsace et les Français, qui éprouvaient « une méfiance invétérée à l'égard de tous les

1. On ne peut s'empêcher de la trouver grotesque quand on songe aux procédés d'un autre souverain, en 1870.

Digitized by Google

» Alsaciens, sans exception » (II, 185). On nous parle des luttes du « conseil » municipal *allemand*, » de Strasbourg et de la « noblesse *allemande* » du pays; les auteurs n'ont-ils donc jamais lu les délibérations de ce conseil municipal *allemand*, et ne comprennent-ils pas que c'est comme nobles, comme *émigrés*, que les barons de l'Alsace ont combattu sous les drapeaux de Condé et non pas comme *Germains?* Ce n'est pas avec quelques fades plaisanteries sur le nom de Mme de Dietrich, dans le salon de laquelle fut chantée pour la première fois la *Marseillaise*, et par des lamentations sur la décadence de la population d'Alsace « rongée » d'une façon inquiétante par les sympathies françaises » et possédée « de la » triste ambition d'appartenir à la grande nation » (II, p. 198, 210) qu'on effacera l'impression de ces premiers beaux jours de la Révolution, suivis, hélas! de tant de jours d'orage[1]. Ce n'est pas Napoléon Ier qui le premier a uni l'Alsace à la grande patrie par ses conquêtes (II, 198); cette union s'est faite en 1789. Les chapitres qui terminent le second volume sont tout particulièrement déplaisants à lire. Au dire des auteurs, l'Alsace depuis 1800 a été un pays *hermaphrodite* (sic) et par conséquent condamné à une stérilité complète. Je n'ai point le courage de les suivre sur ce terrain moderne, je dois signaler seulement l'esprit étroit qui règne dans ces pages finales[2], les nombreuses erreurs, involontaires sans doute, dans l'énoncé des faits[3], la sentimentalité de mauvais goût qui s'épanche en hymnes de joie d'avoir encore à temps « arraché le sang germa- » nique à ce joug de l'enfer » (II, 257) et qui trouve son apogée dans la prédiction suivante : « l'Alsace, enfant prodigue qui a déserté à l'étranger et qui a » revêtu l'uniforme de l'ennemi » (II, p. 231) se retrouvera promptement à l'aise dans les bras de sa mère allemande et le jour viendra « où les Strasbour- » geois réuniront les boulets du bombardement pour les montrer aux visiteurs » comme les premiers messages de la délivrance germanique, » tandis que dans la salle des délibérations du conseil municipal on placera le portrait du général de Werder! (sic! II, 259).

On le voit, cela n'est plus de la science; c'est pourtant à de pareilles aberrations qu'aboutissent des esprits distingués quand ils se laissent entraîner à la remorque des passions du moment, ou qu'ils prétendent les exploiter ou les servir. Ces deux volumes ont été rédigés en partie, avant que la guerre fût terminée, pendant le terrible hiver de 1870, et l'on y sent l'odeur de la poudre et les haines nationales; seulement on ne devrait point appeler cela de l'histoire.

Heureusement qu'il est des chapitres de cet ouvrage que l'on peut lire avec d'autres sentiments; plus calmes et plus littéraires, ils appartiennent — nous

1. Les détails sur l'histoire de la Révolution sont présentés souvent sous un jour tout faux. Nous ne pouvons point entrer dans les détails, mais qu'il nous suffise de dire qu'il est aussi contraire à la vérité de citer un fanatique exalté comme Monet, le maire jacobin de Strasbourg, comme type du *Français* qu'il serait absurde de déclarer Haynau ou Schinderhannes les représentants de la nation *allemande*.

2. Ainsi il est incroyable que des écrivains alsaciens se permettent d'écrire en français! (p. 213).

3. Ex. Il n'y avait ni enseignement scientifique ni étudiants à Strasbourg (II, 252). Seulement il y a quatre ans l'Académie de Strasbourg comptait environ 800 étudiants et la nouvelle Université en avait cet été 200 et *tous* les professeurs qui ont voulu rester, on a été heureux de les placer.

Digitized by Google

tenons à être scrupuleusement juste envers les auteurs — à ce que nous connaissons de plus délicat et de mieux écrit dans la prose allemande. Ce sont les études relatives à la littérature alsacienne. On sait qu'en elle s'est concentrée au XIIIe siècle d'abord, au XVIe ensuite, l'activité poétique de l'Allemagne. On ne saurait rien lire de mieux dit et de mieux pensé que les belles pages sur Otfrid de Wissembourg, sur Reinmar de Haguenau, sur Gotfrid de Strasbourg et son poème de *Tristan et Yseult,* sur les mystiques du moyen-âge, Tauler et maître Eckhard, sur la cathédrale et l'art gothique. Quelle verve dans la description d'un cabaret au XVIe siècle (I, p. 139) et dans l'analyse de la poésie satirique et populaire de ces temps. Mais la perle de ces deux volumes, au point de vue littéraire, est le chapitre sur Fischart, le traducteur, ou pour mieux dire, l'imitateur si original de notre Rabelais (II, p. 33). Pourquoi le livre tout entier n'est-il point écrit de ce style et dans cet esprit? Hélas! même dans ces régions de la littérature du moyen-âge, la politique fait invasion[1]. C'est à propos du *Christ* d'Otfrid que nous apprenons que M. de Bismarck a déclaré Strasbourg la clef de l'Allemagne, et le beau chapitre sur l'art gothique se termine par cette apostrophe : « Te réjouis-tu fier nourrisson des géants (il s'agit de la cathédrale) » de ce que ton regard repose enfin de nouveau sur la terre germanique ? » (I, p. 94) Quelques erreurs de fait dans ces chapitres littéraires ne méritent point d'être relevées ici. Nous voulons seulement faire remarquer à titre de *curiosum*, que les auteurs parlent longuement, avec beaucoup de verve et d'esprit d'un chroniqueur alsacien, dont l'œuvre *inédite* a péri dans l'incendie des bibliothèques de Strasbourg[2]. Nos deux savants n'ont jamais visité ces trésors, pour autant que nous sachions, et il était peut-être un peu *frivole* (c'est un mot que les Allemands affectionnent à notre égard) de broder ainsi sur l'étroit canevas que fournissaient les quelques notices publiées sur cet écrivain (II, p. 21).

Malgré les mérites divers que nous nous sommes plu à reconnaître, et malgré l'approbation que cet ouvrage semble avoir rencontré en Allemagne et même dans les régions du pouvoir[3], nous ne pouvons nous empêcher de conclure qu'une tendance pareille ne peut être que nuisible à ceux qui la cultivent, comme à ceux qui l'approuvent. Quand l'effervescence des passions sera quelque peu calmée, plus d'un savant allemand regrettera peut-être de les avoir partagées à pareil degré. Plus nous allons et plus on peut constater — je le fais à regret pour ma part, — que si l'Allemagne a gagné par la dernière guerre quelques provinces et quelques milliards, elle a perdu, elle perd de plus en plus cette impartialité scientifique et ce respect scrupuleux de la vérité historique dont elle avait le droit d'être fière autrefois et qu'elle semble regarder aujourd'hui comme un bagage inutile au vainqueur. R.

1. C'est ainsi que les auteurs nous parlent à propos de l'invasion des Armagnacs, des robes et parures de femmes trouvées à Frœschwiller dans les fourgons des soldats de Mac-Mahon (I, p. 104).

2. Les auteurs semblent ignorer l'incendie de ces bibliothèques; dans un livre rédigé en déc. 1870, ils renvoient gravement au célèbre manuscrit de Herrard de Landsperg, l'un des joyaux des collections détruites (I, p. 38).

3. M. Scherer vient d'être appelé à l'Université de Strasbourg.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 43 — 26 Octobre — 1872

Sommaire : 203. Edkins, Place de la Chine dans la philologie. — 204. De Maulde, Étude sur la condition forestière de l'Orléanais. — 205. Bossert, Gœthe.

203. — **China's place in philology,** an attempt to show that the languages of Europe and Asia have a common origin, by Joseph Edkins B. A. London, Trübner and C°, 1871. In-8°.

L'opinion commune (assez peu éclairée et passablement prévenue, il faut le reconnaître) attribue volontiers à la Chine, dans la philologie, une place à part, isolée, exceptionnelle. M. E. rompant en visière aux idées courantes, la place au contraire au centre, ou, si l'on veut, au sommet de la philologie; il fait du chinois la langue principale à laquelle tout se rattache et par laquelle tout s'explique. Les habitants du « royaume du milieu » s'ils sont capables de reconnaissance, doivent savoir gré à ce « barbare » qui, sans accepter toutes leurs prétentions, leur accorde cependant dans le développement des langues une place analogue à celle qu'ils se flattent d'occuper dans le monde.

Le livre de M. E. touche aux questions les plus graves. C'est un plaidoyer en faveur de l'unité de la race humaine, confirmée (selon l'auteur) par l'unité du langage; c'est par suite un chapitre d'apologétique biblique. La question philologique joue donc dans le plan de l'ouvrage un rôle accessoire, elle sert à prouver une thèse; mais, la preuve envahissant tout le livre, la question philologique devient en fait la principale. Néanmoins, la subordination qui lui est imposée par le plan de l'auteur présente un inconvénient : c'est que le désir et le besoin de trouver des analogies peuvent en faire découvrir là où un esprit libre de préoccupations n'en aurait point aperçu. Mais c'est là l'écueil ordinaire et inévitable de tous les travaux sur la philologie comparée, dans quelques conditions qu'on les entreprenne. Ceux qui s'occupent de la comparaison des langues indo-européennes font souvent des rapprochements faux ou hasardés, parce que la certitude d'un grand nombre de faits analogues admis comme incontestables donne de la confiance et autorise à croire que le nombre de ces faits peut s'augmenter presque indéfiniment. M. E. lui-même est dominé par une pensée semblable; il ne fait pas autre chose que d'appliquer à toutes les langues de l'Asie et de l'Europe (voire même à celles d'Amérique) la méthode qui, dans le domaine restreint, quoique vaste encore, des langues indo-européennes, a donné de si surprenants résultats. Seulement il a le désavantage de se mouvoir dans un champ infiniment plus vaste, où, par conséquent, il est beaucoup plus facile de s'égarer. Nous pensons, et le lecteur pensera sans doute comme nous, que, au lieu d'étendre cette méthode à l'ensemble des langues, il eût mieux valu la restreindre à certains groupes déterminés, sauf à essayer plus tard de comparer les

Digitized by Google

groupes entre eux. M. E. lui-même ne pourrait désavouer cette marche prudente, puisqu'il reconnaît l'existence de groupes distincts, qu'il signale souvent les barrières qui les séparent les uns des autres et empêchent de les confondre, qu'il a même insisté sur la promptitude avec laquelle, par l'effet de la barbarie, le vocabulaire peut s'altérer en sens divers et arriver à devenir très-différent dans des langues de même origine. Néanmoins il a voulu aller plus loin et faire la synthèse de tous ces groupes; nous répétons que, selon nous, le moment de le faire n'est pas encore venu. Mais sans nous armer de ce motif pour condamner sommairement son livre, nous voulons au contraire en donner une idée aussi complète qu'il nous sera possible. Ne pouvant insister sur tous les points de détail qui nous paraissent contestables, ne croyant pas pouvoir porter un jugement définitif sur une question encore aussi obscure, nous serons sobre de critiques. Notre principal argument contre M. Edkins réside surtout dans la question d'opportunité; et notre principal objet sera d'exposer son plan et de faire connaître ses vues.

Voici d'abord sa classification des langues :

1° Le peuple primitif vivait dans la Mésopotamie et l'Arménie, pratiquant le monothéisme, et parlant une même langue qui est, pour toutes les langues de la terre, ce qu'est, pour les langues indo-européennes, l'*aryaque* imaginé par certains philologues, et dans lequel Schleicher s'est avisé de composer une fable. Ce peuple primitif essaima; diverses tribus se détachèrent successivement, se fractionnant elles-mêmes après s'être détachées de la souche. De là les diverses races et leurs subdivisions, de là les groupes principaux et secondaires des langues.

2° M. E. place vers l'an 3000 av. J.-C. l'entrée des Chinois dans le pays qu'ils n'ont pas cessé d'occuper depuis; ils y avaient été devancés par les Miao, dont le dialecte a gardé un caractère plus archaïque que le chinois proprement dit. Cette langue, toute modifiée qu'elle est dans son état actuel, est celle qui s'étant formée la première, a le mieux conservé le type original. Le chinois est donc le premier système de langue qui soit pour ainsi dire, sorti des langes du langage primitif. (M. E. esquisse à grands traits les phases par lesquelles a passé la langue chinoise.)

3° L'idiome qui se perfectionna, ou, pour mieux dire, s'individualisa, se caractérisa le plus promptement après cette première division, fut celui des Sémites, plus récent que le chinois seulement, et dont l'influence est demeurée sensible sur les idiomes des peuples qui, restés en contact avec les Sémites depuis le départ des Chinois, ne se séparèrent que plus tard.

4° Le type des langues qui se forma après le sémitisme fut le type himâlayen, comprenant deux branches, la branche orientale représentée surtout par le cochinchinois (l'annamite) et le siamois; — la branche orientale représentée surtout par le tibétain, le birman et la langue des Lo-lo (dans la province chinoise de Kweï-tcheou).— (Le tibétain est celle de ces langues que M. E. prend pour type, et sur laquelle il fournit les détails les plus complets.)

5° Au type himâlayen succède le type touranien qui comporte trois divisions :

Digitized by Google

1° la branche tartare (mongol, mandchou, turk); 2° la japonaise (japonais propre, aino, coréen); — 3° la dravidienne (tamoul, telinga, kannada, etc.) — (Le japonais — le tamoul — le mongol sont les trois langues que M. E. prend pour types de leurs groupes respectifs, et il en donne un aperçu relativement complet) [1].

6° Restent deux groupes de langues : le groupe malayo-polynésien et le groupe indo-européen. Le premier a déjà divisé les philologues, entre autres MM. Max et Friederich Müller : M. E. sans adopter toutes les vues du savant d'Oxford paraît être au fond d'accord avec lui. Il voit dans le groupe malayo-polynésien le mélange du type chinois et du type himâlayen : le malais se rapproche surtout du siamois (himâlayen); le polynésien du chinois. — Pour justifier cette classification, M. E. fait un exposé du malais comme type des langues soumises à l'influence himâlayenne; et parmi les langues plus rapprochées du chinois, il choisit le dialecte de Ponape (îles Carolines). — Quant au système indo-européen, sans lui attribuer une origine précisément moderne qui ferait jeter les hauts cris aux nombreux amis de ce système, il le considère néanmoins comme s'étant développé sous l'influence du système sémitique et du système touranien. « Le » système indo-européen repose sur les systèmes sémitique et touranien, comme » ceux-ci sur le chinois, et le chinois sur le langage primitif de l'Asie occiden- » tale » (p. 205).

Telle est la classification et la filiation des langues selon M. E. Maintenant sur quelles raisons s'appuie-t-il pour attribuer telle langue à tel groupe, et déterminer l'influence de tel groupe sur tel autre?

Il part de ce principe que la langue primitive était monosyllabique. L'ancienneté relative des langues s'établira donc par le degré suivant lequel elles seront restées fidèles à cet état primitif du langage. Les langues himâlayennes ont à peu près conservé le monosyllabisme sans y être aussi fidèles que le chinois, les langues touraniennes sont tombées dans le polysyllabisme; mais elles ont conservé des monosyllabes que le système européen bien plus avancé d'ailleurs dans le polysyllabisme, soude aux mots de la langue. De là, la gradation adoptée par l'auteur; ce qui contrarie le plus son système c'est le sémitisme, placé par lui au second degré, avant le groupe himâlayen, et qui, avec ses racines trilittères ne permet pas de réduire les éléments du langage à des monosyllabes et de descendre au-dessous des disyllabes. Mais cette difficulté n'arrête pas M. E. Dans les trois lettres de toute racine sémitique, il en considère une comme n'étant pas radicale; ainsi de la racine *barak* « bénir, » il élimine l'*r* comme ajouté à la racine, qu'il rapproche alors du chinois (ancien) *pok* « bonheur-riche-vaste » (=(sk)bhag-a, (lat.) fort.—una; (gr.) πλοῦτ-ος; (pers.) bakht; (mong.) boyin; (russe) Bogatie). — Si ce rapprochement était exact, il en résulterait que la signification de « de genou » « plier le genou » qui appartient aussi à *barak* serait secondaire et dérivé; mais si cette signification est au contraire pri-

1. Les langues finnoises devraient former un 4e groupe dans cette branche. Mais l'auteur n'en prononce même pas le nom.

Digitized by Google

mitive et principale, la comparaison établie s'en trouve infirmée. — La racine *tsadiq* « juste » réduite à *diq* (*ts* n'étant pas radical) donne lieu à des rapprochements avec δίκ-αιος; rec-tus; st-raigh-t (anglais); — *chï*, autrefois prononcé *dik* (chinois); — *takuti* (tamoul); *tégshi* (mongol). — Tous ces rapprochements (l'auteur en fait beaucoup de semblables) sont-ils fondés? Ne laissent-ils pas un doute? Il est certain qu'on ne peut guère les accepter avec une entière confiance, quoiqu'ils piquent la curiosité. Mais ce qui n'est pas moins certain, c'est que le système trilittère des Sémites est fort équivoque[1], que, dans bien des cas, la réduction au monosyllabe est facile ou même toute faite; et que les tentatives pour y arriver sont licites pourvu qu'elles soient prudentes. Aux sémitistes de se prononcer sur ce fait anormal, si contraire aux idées accréditées par les études philologiques sur le monosyllabisme primitif des langues.

Toutes les langues se résolvant en monosyllabes, M. E. se trouve naturellement amené à considérer : 1° les lettres; 2° les racines; 3° les tons; 4° les affixes; — il étudie aussi : 5° la syntaxe. Il n'a point établi de divisions sous les cinq rubriques (quoique ce fût peut-être la marche logique à suivre dans un travail de ce genre); mais étudiant tour à tour les différents groupes de langues, il traite à propos de chacun d'eux, de ces cinq points différents; et c'est pour rendre plus commode l'examen que nous faisons de son livre que nous avons cru devoir les faire ressortir. Nous consacrerons un paragraphe à chacun d'eux.

Lettres. On sait comment les philologues, prenant lettre après lettre, observent l'emploi de chacune d'elles et leur substitution mutuelle dans les différentes langues du groupe indo-européen. M. E. essaie de suivre la même marche pour les groupes divers qu'il étudie. Nous ne pouvons retracer après lui l'histoire des lettres (ou des sons); nous citerons seulement quelques-uns des résultats auxquels il pense être arrivé. Le fait le plus important qu'il signale est l'antériorité des sonantes. Ainsi : *g, d, b, z* ont précédé et enfanté *k, t, p, s*; — *f* et *h* sont des lettres de troisième formation. On est donc autorisé à remonter des lettres de formation récentes aux lettres primitives; ainsi le chinois *fou* « père » vient de *po*, qui lui-même procède de *ba* forme primitive représentée dans l'hébreu *ab* (tibétain *yab*). — Les Japonais emploient *k* où les Mongoles mettent *g*; la forme mongole est primitive[2]. — Les mêmes Japonais substituent *h* au *p* chinois, dérivé lui-même de *b*; les mots japonais en *h* devront être ramenés à la forme en *b*; et voilà pourquoi M. E. pouvant rapprocher le japonais *hi* « feu » du chinois *ho*, le transforme en *bi* et le compare au chinois *bun* « brûler » qui permet un rapprochement avec l'anglais *burn*. — Parmi les lettres qui permutent facilement, *l* et *r* sont célèbres. M. E. attribue aux Sémites la distinction des deux lettres, distinction que les Chinois n'ont pas su faire, il attribue aussi à une influence sémitique la distinction qui en est faite dans les langues himâlayennes. Mais ces

1. Ainsi les racines *Kun* « être debout » *Qum* « se lever » et tous les verbes de la série appelée « concave » par les Arabes sont des monosyllabes, et l'application du système trilittère à ces racines paraît artificiel.

2. C'est par un phénomène semblable que l'anglais *deep* « profond » est plus ancien que l'allemand *tief*, la sourde *t* étant postérieure à la sonante *d*, et *f* provenant de *p*.

Digitized by Google

langues s'écrivant généralement avec un alphabet indien, on pourrait tout aussi bien et peut-être avec plus de raison l'attribuer à une influence aryenne; car si l'absence de la lettre *l* dans le zend oblige M. E. à conclure que la distinction de *l* et de *r* dans le groupe indo-européen est postérieure à la migration des Aryens dans l'Inde, il reconnaît néanmoins qu'elle s'est accomplie dans l'Inde; dès lors elle peut avoir été transmise avec l'alphabet et la civilisation des Aryens aux peuples voisins. Que si M. E. se rejette sur l'influence sémitique primant tout ce développement de *l* et *r*, on peut lui demander pourquoi la branche aryenne restée le plus près des Sémites, en Perse, où M. E. reconnaît une influence sémitique ancienne et persistante est précisément celle qui n'a pas su faire la distinction. Les Japonais qui ont l'*r* et manquent de l'*l* sont par rapport au groupe touranien, dans une situation analogue à celle des Bactriens par rapport au groupe indo-européen. Peut-être cela tient-il à l'antiquité plus haute du groupe japonais, quoique M. E. regarde *r* comme étant en général plus récent que *l*. Nous ne pouvons iusister plus longtemps, mais nous pensons en avoir dit assez pour montrer et l'importance des problèmes soulevés par M. E. et la difficulté de résoudre ces problèmes à cause de la complexité d'un grand nombre de faits qui n'ont pas encore été suffisamment établis et comparés.

Racines. L'étude des racines se combine presque avec celle des lettres, surtout quand il s'agit de monosyllabes. Nous avons cité quelques-unes de ces racines et donné une idée des rapprochements tentés par M. E. Nous n'avons pas besoin de dire à combien d'erreurs on est exposé dans cette voie périlleuse. Sans aller bien loin nous voyons qu'une même langue offre souvent la même racine prise dans des sens tout différents. Quel rapport y a-t-il en latin entre pōpŭlus « peu- » plier » et pŏpŭlus « peuple, » en grec, entre δῆμος « peuple » et δημός « graisse » sinon celui d'une simple ressemblance extérieure? — Parmi les rapprochements de M. E. beaucoup sont hasardés; quelques-uns sont incontestables. Le rapport des mots tibétains *yab* « père » *yum* « mère » avec les mots sémitiques *ab-em* est frappant, d'autant plus que, à côté de ces mots du langage honorifique, ceux du langage vulgaire *pha-ma*, se rapprochent des racines indo-européennes, — lesquelles, du reste ne diffèrent pas essentiellement des racines sémitiques. Le rapprochement de *Lha* « dieu » avec *Eloah* est moins certain, mais s'il était justifié, il serait encore plus étonnant. Ces rapprochements, la distinction des lettres *l* et *r*, suffisent-ils pour proclamer qu'une influence sémitique a été exercée sur les langues himâlayennes? — Le rapport du mongol *nom* « loi » avec le grec νόμος est frappant; celui de *humun* qu'il faudrait peut-être transcrire (Kumun) avec *homo* est moins certain, mais aussi vraisemblable que beaucoup d'autres parmi lesquels il s'en trouve probablement de vrais. Que conclure de là? Avons-nous des faits assez nombreux, assez patents pour reconnaître soit des influences particulières, et pour ainsi latérales, soit une influence primitive et supérieure, se faisant sentir dans le développement des langues? Je ne voudrais pas l'affirmer; et cependant je ne puis écarter le système de M. E. par une simple fin de non-recevoir; si hasardés qu'ils puissent être, ces rapprochements ne sont pas inutiles, ils peuvent aider à découvrir des affinités réelles.

Digitized by Google

Tons. Le nombre des racines n'est pas infini, et l'expérience prouve que le nombre réel est moins considérable que le nombre possible. Le chinois, la langue monosyllabique par excellence, nous offre le même son représenté par plusieurs caractères distincts, dont chacun devrait être prononcé différemment; mais le ton sert à distinguer ce que la prononciation confond. Le ton paraît inhérent aux langues monosyllabiques. Aussi M. E. affirme-t-il qu'il existe dans toutes les langues himâlayennes : Quand on voit le grand nombre de mots qui s'écrivent ou se prononcent de même en birman et en tibétain, on est amené à penser que ces homophones doivent différer par quelque chose; le ton seul peut satisfaire à cette nécessité. Mais Csoma n'a rien dit sur ce sujet et si Georgi l'a effleuré, ce n'est pas une autorité sur laquelle on puisse se reposer. M. E. signale ces circonstances, mais il invoque l'autorité respectable de M. Jœschke. Quant au birman, ni Carey ni Judson, autant que je le puis savoir, n'ont parlé de tons. Mais il y a plus, le cambodgien est compris par M. E. parmi les langues à tons; or ceux qui se sont occupés de cette langue déclarent précisément qu'elle en est privée. MM. Aubaret, Janneau, disent que le cambodgien est une langue *recto tono*, qui se distingue par cela de la langue géographiquement voisine, l'annamite, qui est une langue *vario tono*. Voilà une contradiction qu'il faudra absolument lever.

M. Jœschke, expliquant l'usage des tons, dit qu'ils servent à différencier les mots écrits diversement, mais prononcés de même; le ton servirait donc à marquer, en parlant, les distinctions que l'écriture fait au moyen de l'orthographe. M. E. était arrivé à une conclusion analogue relativement aux tons chinois, qui lui paraissent d'origine relativement récente et rendus nécessaires par le grand nombre et la confusion des sons semblables. Il y a là, on le voit, un sujet très-intéressant qui mériterait une étude spéciale et complète.

Les langues qui étant polysyllabes, peuvent se passer de tons, ont au moins un accent. M. E. ne s'inquiète pas de cette question, qui sans avoir l'importance de l'autre, n'est cependant pas indifférente et paraît lui être connexe.

Affixes. Les affixes sont des racines, plus ou moins détournées de leur acception première, qu'on joint à d'autres racines pour en modifier le sens ou indiquer un rapport particulier; ils peuvent précéder la racine à laquelle on les unit, ils sont alors dits « préfixes » (ou « prépositions »); ils peuvent la suivre, auquel cas on les dit « suffixes » (ou « post-positions »); ils peuvent conserver leur indépendance, comme d'inflexibles monosyllabes; ou bien se joindre à la racine sans faire corps avec elle (ce qui est l'agglutination), ou enfin se souder avec elle en un seul mot (ce qui est la flexion ou la composition). M. E. voit dans la flexion indo-européenne un développement de l'agglutination touranienne, qui elle-même avait franchi les limites du monosyllabisme primitif. Parmi les affixes, les suffixes nominaux et verbaux sont les principaux; à propos du japonais M. E. étudie surtout les premiers, et à propos du tamoul les seconds. Il reproche à Bopp de n'avoir vu dans ces suffixes que des pronoms; pour lui il y voit des verbes; et son effort dans l'analyse des divers suffixes est de montrer leur accord soit entre eux soit avec une racine chinoise à sens verbal. Ainsi, pour le génitif, le japonais *no*, le mandchou *ni*, le mongol *nu* et *nai* (forme accidentelle, peu classique), ne sont autres que le chinois *na* « cela, » — le *gi*, *tchi* tibétain, le *ti*

Digitized by Google

chinois sont l'ancien chinois *tchi*, démonstratif dont le sens primitif, encore conservé dans la langue est « aller. » *In*, *un* mongol et turk sont aussi des démonstratifs. Nous ne pouvons donner un plus grand nombre d'exemples. Nous citerons seulement l'explication donnée par M. E. du mot anglais *than* qui se met après le comparatif devant le 2e terme de la comparaison; s'appuyant sur l'accord remarquable des langues pour mettre ce second terme à l'ablatif, M. E. identifie *than* avec un affixe d'ablatif, il le compare à *ez* des Persans, *min* des Sémites, *dan*, *den* des Turks; il va même jusqu'à l'identifier avec cette post-position tartare, qu'il rapproche de θεν grec (πόθεν, οἴκοθεν). Si ce n'est pas vrai, c'est au moins très-ingénieux. — Parmi les suffixes verbaux nous signalerons le gérondif mongol en *d* (onad « étant tombé ») que l'auteur rapproche de *-te* japonais, *-ed* anglais, *-(e)t* allemand : *ta* sanskrit; *-tus* latin. — La forme complète et classique de ce gérondif (ghad-ged) renferme une gutturale dont la présence (qui paraît, il est vrai, se faire peu sentir dans la prononciation) gêne la comparaison : d'ailleurs il a un sens en général actif qui diffère notablement du sens passif des suffixes indo-européens allégués par M. E. — La forme mongole (des livres) analogues aux suffixes anglais, allemand, latin, sanskrit est : *khsan-ksen* (abukhsan « pris » et non abughat « ayant pris »). Plusieurs des rapprochements de M. E. peuvent être douteux ou tout à fait erronés, mais son point de vue nous semble juste, et mérite d'être adopté, sinon comme une solution définitive, au moins comme procédé d'observation.

Syntaxe. M. E. reproche à Bopp de n'avoir pas eu égard à la syntaxe, à laquelle il attribue une grande importance. Peut-être lui en attribue-t-il trop; mais il a grandement raison de s'en préoccuper. Selon M. E. la construction naturelle repose sur ces principes : le sujet précède le verbe qui est suivi de son complément; l'adjectif précède le substantif; le génitif précède le mot qu'il détermine. Telle était la construction du langage primitif, telle est encore celle du chinois, du grec (?), de l'anglais. Les Sémites ont renversé cet ordre, à cause de la « hardiesse de leur imagination; » et les Touraniens ont fait une sorte de révolution dans le langage en rejetant obstinément le verbe à la fin; c'est à une influence touranienne que M. E. attribue l'emploi des post-positions et par suite les désinences casuelles; les suffixes étant des verbes, comme il essaye de le démontrer, c'est par suite de l'inversion touranienne que ces verbes détournés de leur acception ont été mis à la suite des mots soumis à leur action. L'anomalie que présente le chinois pour certaines post-positions locatives s'explique par ce fait, très-vrai du reste, que ces post-positions sont des substantifs, non des verbes : *thien-hia* (cœlo-sub) signifie : le dessous-du-ciel, et la construction est alors conforme à la règle qui veut que le déterminant précède le déterminé (ce que M. E. exprime par ces mots : « Species precedes genus »). Dans sa théorie, M. E. rencontre entre autres difficultés l'opposition des deux groupes himâlayens dont l'un le groupe oriental (spécialement le siamois) suit la construction que nous appelons directe et met même le génitif et l'adjectif après le mot qu'ils déterminent, et le groupe occidental qui suit en général la marche inverse (ce que M. E. dit à plusieurs reprises que le tibétain met l'adjectif après le

Digitized by Google

substantif n'est pas tout à fait exact; le tibétain a la faculté de le mettre soit après soit avant, le birman de même). De ce phénomène, M. E. conclut que la branche himâlayenne orientale est plus ancienne que sa voisine, plus ancienne même que les Chinois, car la post-position des particules locatives adoptée par ceux-ci ne l'a pas été par les Siamois. N'est-ce pas tirer des conclusions trop étendues d'un fait unique, si important qu'il soit? M. E. paraît trop souvent tomber dans ce genre d'exagération. Il est certain toutefois que la différence radicale de construction entre la langue de deux peuples tels que les Siamois et les Birmans, qui tiennent l'un à l'autre par quelque chose de plus que le voisinage, est un fait très-curieux et digne de la méditation et des recherches des philologues.

Nous ne pouvons prolonger cet examen déjà trop étendu; nous avons dû passer bien des remarques vraies, ou contestables, toujours intéressantes de M. Edkins. Nous ne pouvons aborder les parties de son livre qui ne rentrent pas directement dans la philologie; mais nous pensons avoir montré qu'il soulève des questions intéressantes, qu'il appelle l'attention sur des faits peu connus ou incomplétement étudiés. Les amis de la comparaison des langues, ceux surtout qui ne redoutent pas trop la hardiesse des conjectures trouveront dans son livre un ample aliment à leur curiosité. Ceux qui tiennent à des résultats certains, appuyés par des preuves nombreuses et solides ne seront peut-être pas aussi satisfaits. Mais il n'est pas inutile de faire un effort pour étendre, au risque de broncher souvent, le champ de la comparaison des langues. Si M. E. réussit à faire sentir la nécessité d'étudier parallèlement des langues entre lesquelles toutes sortes de raisons font supposer une affinité probable ou déjà constatée, il aura fait faire un pas aux recherches philologiques.

---

204. — **Étude sur la condition forestière de l'Orléanais** au moyen-âge et à la Renaissance, par René DE MAULDE. Orléans, Herluison. In-8°, xj-532 p.

Ce livre de M. de Maulde est le premier ouvrage exclusivement consacré à l'étude des forêts d'une de nos provinces et il pourrait être proposé comme modèle aux érudits qui seraient tentés de faire un travail analogue sur d'autres régions. Ce n'est pas cependant que M. de Maulde soit un vétéran de la science: en effet, il avait choisi ce sujet comme thèse à l'École des chartes et obtenait en 1870 le diplôme d'archiviste-paléographe. Il y a quelques mois, son livre était distingué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres où il recevait la seconde mention au concours des Antiquités nationales.

M. de Maulde a divisé son étude en trois parties; le première se rapporte à la topographie forestière de l'Orléanais. L'auteur y réfute l'opinion d'écrivains des derniers siècles suivant lesquels d'immenses forêts couvraient originairement la superficie du territoire et démontre, à l'aide des rares documents antérieurs au XIIe siècle, que les espaces libres qui séparent aujourd'hui les divers massifs forestiers de l'Orléanais étaient déjà dépourvus de bois dans les premiers siècles de notre histoire. Il énumère ensuite les propriétés forestières des ecclésiastiques,

Digitized by Google

puis celles des laïques, soumises aux droits de gruerie et de grairie, et établit que le premier de ces droits n'était pas différent du droit de *tiers et danger;* les longues pages consacrées à ce droit méritent de fixer l'attention du lecteur. L'examen des divisions forestières désignées dès le XIIIe siècle sous le nom de *gardes*, l'étude des causes de destruction des bois, destruction que M. de Maulde attribue surtout à la fréquence des incendies, au régime des terres vagues et aux défrichements opérés par les hôtes, complètent cette section de son livre.

La deuxième partie traite de l'influence extérieure des bois. Là sont examinés, documents en main, les différents droits d'usage, ainsi que les droits de pâturage, de panage et de glandée. Une longue liste de plus de 350 usagers indiquant en même temps la nature des droits et leurs titres peut être utilement consultée pour les intérêts communaux. L'influence des bois sur l'industrie fournit ensuite à M. de M. l'occasion de grouper quelques faits intéressants relatifs aux vignobles forestiers, aux essaims de mouches à miel, à la population industrielle (charbonniers, charrons, huchers, corbeillers, charpentiers, tonneliers, potiers) qui venait exercer ces divers métiers dans la forêt, où il lui était donné de s'établir moyennant une faible redevance. Un chapitre sur l'art forestier permet à l'auteur de dire quelques mots sur les constructions du moyen-âge, leurs sculptures et l'ornementation des meubles, et de citer les vers assez nombreux que les bois de l'Orléanais ont pu inspirer à Guillaume de Lorris, au duc Charles d'Orléans et à Jean de la Taille-Bondaroy. Cette deuxième partie se termine par un fort intéressant chapitre intitulé : *Influence de la forêt et des bois sur la légende,* chapitre où M. de M. croit pouvoir affirmer que rien n'autorise à admettre l'existence du brigandage dans la forêt d'Orléans au moyen-âge.

La dernière partie de l'ouvrage de M. de Maulde est réservée à l'administration intérieure des bois. L'auteur y traite longuement de la justice forestière et passe en revue les officiers des eaux et forêts et leurs attributions. Il trouve moyen, grâce aux enquêtes du XIIIe siècle, d'esquisser quelques figures de ces fonctionnaires (voyez par exemple, p. 354, celle de Ragobert, le rusé sergent qui tend des piéges aux pauvres gens, et p. 375, 378 et 381, celle de Béraud de Villers, le forestier prévaricateur. L'administration forestière, l'aménagement et la culture des bois, la chasse, la pêche et le braconnage fournissent aussi la matière de chapitres importants qu'on ne lira pas sans profit. Enfin, un appendice contenant onze chartes d'usage termine le volume.

On voit, par ce rapide examen, que ce livre, malgré son évidente spécialité, peut être lu avantageusement par des personnes étrangères à l'Orléanais. C'est un travail consciencieux pour lequel l'auteur ne s'est épargné aucune peine en consultant aux archives du Loiret, et surtout aux Archives nationales, les documents sans nombre qui proviennent des archives du duché d'Orléans. On peut cependant regretter que M. de M. n'ait pas cru devoir ajouter, à l'intéressant volume où il touche à tant de matières diverses, une bonne table alphabétique qui permît à chaque lecteur de retrouver instantanément les pages qui l'attirent plus particulièrement. On peut aussi faire observer à l'auteur son peu de souci de rendre ses renvois aux sources manuscrites compréhensibles à ses lecteurs. Il

Digitized by Google

faut avoir fréquenté aussi assidûment que lui les Archives nationales pour comprendre quelque chose à ces lettres suivies de chiffres que l'on trouve presque au bas de chaque page [1]. Ses renvois bibliographiques sont aussi généralement insuffisants.

La valeur incontestable du livre de M. de Maulde nous engage à lui faire part de quelques erreurs de détails que nous avons remarquées dans son livre. Ainsi, c'est à tort que (p. 8), d'accord en cela avec les érudits contemporains, il croit reconnaître dans Coulmiers le *Columna vicus* où le roi des Burgondes, Sigismond, fut jeté dans un puits (p. 8) : le *vicus Columna* est aujourd'hui Saint-Péravy-la-Colombe (*S. Petrus ad vicum Columnae*) et un village auquel la vénération des fidèles a imposé le nom de *Puits-Saint-Sigismond* [2] s'éleva sur le théâtre même du drame. — P. 8. Ce n'est pas à Mareau qu'il faut rapporter l'équipée de Cuppa, ancien connétable de Chilpéric qui tenta d'enlever de nuit une jeune fille retirée *in villa Marojalensi;* cette jeune fille étant l'héritière de Badegisile, ancien évêque du Mans, il nous semble que la *villa* doit bien plutôt être assimilée à l'un des villages du Maine qui portent le nom de Mareil. — P. 8. Le *Briceriae* qu'un diplôme de 839 attribue à l'abbaye de Saint-Mesmin ne peut-être Briey, comme M. de M. est disposé à le croire, et, du moment qu'une confirmation de 1022 reproduisant le même nom remplace *Briceriae* par *Brueriae* qui, de l'aveu de l'auteur, est une ancienne dénomination de Seichebruière, nous ne voyons pas qu'il faille traduire différemment *Briceriae*. — P. 10. Batilly ne figure pas, comme le dit M. de M., dans le Polyptyque d'Irminon sous le nom de *Baldiliacum* : c'est dans les Prolégomènes de l'édition de ce document (p. 59) que M. Guérard a cité ces deux noms qui désignent, suivant lui, la même localité. Nous préfèrerions, du reste, par des raisons philologiques, reconnaître *Baldiliacum* dans Bouilly que proposait l'abbé Lebeuf. — P. 10. Il semble impossible d'admettre l'identité d'Etouy et de *Scotinae* qui a dû produire quelque chose comme *Ecouines*. — P. 11. Le *Lidiacum* d'une charte de 979 ne saurait être S. Lyé. On doit observer que les noms de lieux de cette charte (imprimée, non dans le tome XI de D. Bouquet, mais bien dans le tome IX) se retrouvent dans deux autres actes de 990 et de 991 (D. Bouquet, t. X, p. 557 et 573) et que *Lidiacum* y est remplacé par *Lalliacum* et par *Lassiacum*. Si l'on admet la forme *Lalliacum*, on y verra avec nous Lailly, au canton de Baugency. — P. 12. Chécy n'a jamais pu être appelé *Calciata*, ni *Calciacum;* ce dernier nom qu'on rencontre en 990 pour désigner un lieu de l'Orléanais est celui de Chaussy (Loiret, canton d'Outarville). Au reste, on trouvera Chécy mentionné dans la même pièce, mais sous le nom de *Capciacum*. — P. 17. La *silva de Belgiaco* qu'une charte de 1080 nous apprend avoir été donnée à l'abbaye de Saint-Benoît ne peut être identique aux bois de Bouzy, village dont l'ancien

1. L'auteur ne joint pas aux cotes des documents l'indication du dépôt des Archives nationales.

2. Ce village situé à 2 k. 1/2 de S.-Péravy-la-Colombe n'est plus désigné aujourd'hui que par le nom de Saint-Sigismond.

Digitized by Google

nom, d'après une pièce de 1108 (p. 16 du volume de M. de M.), était *Bulziacum*. La *silva de Belgiaco* n'est autre que la partie de la forêt d'Orléans voisine de Bougy : cette manière de voir est confirmée par un accord de 1317 relatif aux bois de l'abbaye « en la paroisse de Bogi » et publié par M. de M. (p. 400). — P. 62. M. de M. croit à l'identité du nom de la garde de *Chaumontois* et de celui de Montois (*Montesium*). Il renvoie à une ordonnance de 1361 concernant *Domna Maria in Montesio* qu'il croit être le Dammarie du Loiret. C'est une erreur, *Donnemarie-en-Montois* est encore aujourd'hui le nom d'un village de l'arrondissement de Provins. — P. 258. Le nom de *Joyas* que porte une garde de l'Orléanais, voisine de Jouy, n'est pas une seconde forme « un peu » méridionale » du nom latin *Joiacum*; c'est un adjectif dérivé de ce même nom : il représente le latin *Joiacensis*, et le nom de *Sullias* qui, dans la même province, désigne le pays de Sully (*Solliacensis*), est de formation analogue.

Auguste LONGNON.

205.—**Gœthe, ses précurseurs et ses contemporains**, etc., par A. BOSSERT. Paris, lib. Hachette. 1872. — Prix : 6 fr.

« La littérature allemande, prise dans son ensemble, se compose de deux » grandes parties. L'une embrasse le moyen-âge, l'autre, à travers le XVIe et le » XVIIe siècle, atteint son apogée au XVIIIe.» Dans un volume dont la *Revue* a rendu compte [1], M. Bossert, auquel nous empruntons ces paroles, avait fait l'histoire de la première de ces deux périodes; il commence, dans celui dont nous voulons parler aujourd'hui, celle de la seconde ; et, de même qu'il avait groupé dans son premier ouvrage le récit des faits qu'il devait exposer autour des noms des grands Minnesœnger du XIIIe siècle, dans celui-ci il les rattache au nom encore plus grand du poète qui a été la personnification la plus complète du génie littéraire de l'Allemagne, au nom de Gœthe.

Gœthe a déjà été en France l'objet de travaux considérables ; il ne faut pas moins s'applaudir de voir qu'on continue de l'étudier parmi nous ; c'est une preuve que le temps n'est plus où il suffisait qu'un sujet eût été traité pour qu'on crût que toutes les questions qui s'y rattachent étaient désormais épuisées; comme s'il n'y avait pas toujours avantage pour l'histoire et pour la critique à ce que de nouvelles recherches vinssent confirmer ou réviser les jugements déjà portés. D'ailleurs le *Gœthe* de M. Bossert ne fait double emploi avec aucun des livres qui ont été publiés sur le grand poète ; ce n'est pas en effet une biographie comme on en possède déjà plusieurs dignes d'estime, que l'auteur offre ici au public, c'est l'histoire de la littérature allemande, dans ses plus illustres représentants, depuis les débuts, ou plutôt la naissance de Gœthe jusqu'à son départ pour Weimar : première partie d'un ouvrage qu'un second volume continuera jusqu'à sa mort.

Celui-ci s'ouvre par un chapitre sur le XVIIe siècle, tableau attristé de cette

---

1. La *Littérature allemande au moyen-âge*, p. 4. — Rev. crit. 8 juin 1872, nº 23.

Digitized by Google

époque stérile, dont les principaux traits sont empruntés au roman de *Simplice*, et que M. Bossert ne semble avoir retracé que pour faire ressortir davantage la fécondité de l'âge suivant. C'est donc comme le prologue de son livre, qui ne commence véritablement qu'avec Klospstock; mais à partir de ce moment le récit ininterrompu des événements littéraires de l'Allemagne se poursuit sans discontinuer. M. Bossert a su donner une vie nouvelle à la figure un peu solennelle de Klopstock; mais on pourrait lui reprocher, non pas d'avoir été injuste pour ce poète si oublié, mais d'avoir trop cherché à le caractériser à l'aide d'anecdotes, qui ne le montrent pas toujours sous le jour le plus favorable ; d'ailleurs, entre le voyage à Zurich et la visite à Gœthe, qu'il se borne presque à raconter, il y a le séjour en Danemark, dans ce pays si mal récompensé depuis de l'hospitalité accordée à tant d'écrivains allemands, et vingt années de travaux et de renommée, sur lesquelles il eût sans doute fallu passer moins rapidement. Peut-être aussi M. Bossert aurait-il dû relever davantage le mérite des odes de Klopstock, qui sont après tout son plus beau titre de gloire; mais ces restrictions faites, je ne puis que souscrire au jugement qu'il porte sur la poésie emphatique du chantre du Messie, qu'on a trop admiré chez nous sur la foi de ses traducteurs.

On peut, comme le fait M. Bossert, opposer Lessing à Klopstock ; la nature énergique et simple, l'esprit ferme, la logique inflexible du grand prosateur forme, en effet, le contraste le plus complet avec la sentimentalité religieuse, les aspirations inconscientes et les prétentions autoritaires du poète; d'ailleurs Lessing continue l'œuvre d'affranchissement commencée par Klopstock, et, joignant l'exemple à la théorie, il a, lui aussi, ouvert une voie nouvelle à la muse allemande et créé le drame, comme son émule avait renouvelé l'épopée. Mais cette existence plus occupée et plus laborieuse que brillante, remplie coup sur coup par les *Lettres sur la littérature*, *Minna de Barnhelm*, *Emilia Galotti*, le *Laocoon* , la *Dramaturgie*, la publication des *Fragments* et *Nathan* (pour ne parler que des œuvres principales de Lessing) réclamait, je crois, de M. Bossert plus de développement qu'il ne lui en a donné. Il a trop négligé aussi, il me semble, le rôle que joue dans la vie du grand écrivain la critique littéraire, sans laquelle cependant il est impossible de comprendre l'immense révolution qui s'opéra alors en Allemagne, dans le domaine des idées. Nicolaï et Mendelssohn, les auxiliaires de Lessing dans son œuvre d'émancipation et ses collaborateurs aux *Lettres sur la littérature*, méritaient également plus qu'une simple mention; et ce n'est pas, au reste, comme semble le dire M. Bossert, lors de son premier voyage à Berlin, mais après son retour de Wittemberg dans cette ville, que Lessing fit la connaissance des deux écrivains. Mais ici doit s'arrêter la critique. S'il était difficile, sans doute, dans un chapitre de vingt-cinq pages de présenter dans son ensemble l'histoire même résumée d'un des écrivains les plus actifs de l'Allemagne, M. Bossert, il faut le reconnaître, à part quelques omissions de détail, n'a pas moins su, dans des limites aussi restreintes, apprécier, avec une rare justesse, chacune des œuvres principales et les tendances si diverses du réformateur, en même temps qu'il le montre sans cesse aux prises avec la destinée, et ne touchant

Digitized by Google

au bonheur que pour s'en voir bientôt privé et mourir de douleur et de chagrin.

Herder est le successeur et, à bien des égards, le continuateur de Lessing, comme il est le précurseur de Gœthe; qu'il prenne place dans l'histoire littéraire après le critique dramatique, rien de plus naturel; mais je ne puis comprendre que M. Bossert ait remis à parler de Wieland, ce contemporain de Klopstock et de Lessing, et dont le nom dès lors ne saurait être séparé de celui de ces deux écrivains, après avoir fait l'historique de Herder, encore inconnu et obscur, alors que l'auteur d'Agathon était depuis longtemps célèbre. Quoiqu'il en soit, la jeunesse triste et studieuse du jeune ministre, ses débuts littéraires, son voyage en France, ont été retracés avec intérêt par M. Bossert, et le portrait de Caroline Flachsland, la fiancée d'Herder, complète d'une manière pleine de charme le tableau des premières années du célèbre écrivain. Mais on aurait voulu plus de détails sur ses relations avec Hamann et sur Hamann lui-même, sur son séjour à Strasbourg, qui a eu une influence si considérable sur le développement de la littérature allemande, puisqu'il l'a mis en rapport avec Gœthe et a hâté et décidé la vocation littéraire du jeune poète, qui en était encore à chercher sa voie. M. Bossert n'a pas assez montré non plus l'activité étonnante qu'Herder déploya pendant les trois dernières années de son séjour à Bukebourg; il parle bien de l'*Ælteste Urkunde*, mais il ne mentionne ni les *Provinciales*, ni *Encore une philosophie de l'histoire*, qui eurent pourtant un si grand retentissement; et il semble trop oublier qu'à ce moment la réputation du poète théologien balançait seule la renommée naissante de Gœthe. On ne peut s'expliquer également le silence sous lequel l'auteur passe les derniers ouvrages d'Herder, dont il ne cite rien après les *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*, publiées de 1784 à 1789, tandis que jusqu'à sa mort, arrivée en 1803, le fécond écrivain ne cessa de produire quelque œuvre nouvelle.

Wieland a été mieux traité qu'Herder par M. Bossert; peut-être aussi la nature gracieuse de son talent, son existence d'abord romanesque, puis si calme et si paisible, son caractère toujours aimable, l'ont-ils attiré et retenu; quoi qu'il en soit, la précocité presque malheureuse du jeune poète, son voyage en Suisse, auprès de Bodmer, son amour pour celle qui fut Madame de La Roche et pour Julie Blondelli, son retour à Biberach, suivi bientôt de sa transformation définitive, enfin la société spirituelle et sceptique qu'il trouva à Warthausen, sont peints et retracés avec un charme bien fait pour augmenter encore l'intérêt qui s'attache à ces événements de la jeunesse du célèbre auteur. Poète, romancier, journaliste, traducteur, Wieland est un des écrivains les plus féconds que puisse offrir aucune littérature; on ne doit donc pas s'attendre à trouver ici l'analyse de tous ses ouvrages. M. Bossert, et on ne peut lui en faire un reproche, s'est borné à étudier ceux qui caractérisent surtout sa manière aux différentes époques de sa vie, et ont fait époque dans l'histoire de la littérature contemporaine. *Don Silvio de Rosalva*, *Agathon* surtout, puis le *Nouvel Amadis*, les *Abdéritains* et *Obéron*, lui ont servi à nous montrer dans ses transformations successives l'œuvre du chef de l'école française et du principal représentant de l'esprit philosophique en

Digitized by Google

Allemagne ; et s'il est deux ou trois ouvrages des dernières années de Wieland qu'on eût pu désirer encore voir citer, il faut convenir que M. Bossert a pu les omettre sans nuire à sa gloire littéraire.

Les quatre écrivains dont je viens de parler, tout contemporains qu'ils furent de Gœthe dans leur âge mûr, sont véritablement ses précurseurs ; ils préparent et annoncent le grand poète, à la jeunesse duquel M. Bossert a consacré la seconde moitié de son livre. Les détails qui manquaient parfois dans les notices précédentes abondent maintenant ; les premières années de Gœthe à Francfort, son séjour à Leipzig, qu'on connaît surtout par ce qu'il en a dit dans *Vérité et Poésie*, sont racontés à l'aide de documents contemporains, qui réforment sur tant de points le récit arrangé du poète ; et si les deux chapitres consacrés à sa première jeunesse ne nous font connaître aucun fait nouveau, ils résument et groupent ceux qui étaient déjà connus, mais aussi trop souvent négligés, et leur donnent un intérêt nouveau. Il faut surtout savoir gré à M. Bossert d'avoir insisté sur les relations de Gœthe avec Oser et sur l'influence que ce dernier exerça sur lui, non que ce fait fût ignoré, mais parce qu'il a été plus d'une fois omis par les biographes du poète. Malgré les *Complices* et le *Caprice de l'Amant*, Gœthe, à cette époque de sa vie, n'avait encore rien produit, qui pût faire présager sa grandeur future, et s'il fallait chercher dans les œuvres de cette période ce qui pouvait faire soupçonner en lui le poète véritable, c'est dans les *Lieds* qu'il fit à Leipzig qu'on pourrait retrouver comme le prélude et les promesses de l'avenir qui l'attendait. Une stérilité presque complète marque encore les deux années qu'il passa presque en entier à Francfort à son retour de Leipsig ; il ne devait se révéler à lui-même et aux autres que pendant son séjour à Strasbourg. J'ai peine à croire, comme l'admet M. Bossert avec à peu près tous les biographes du poète, que Gœthe ait eu un aussi grand désir de se perfectionner dans notre langue qu'il le dit dans ses *Mémoires*, et qu'après avoir voulu écrire en français il y ait, pour quelques critiques, renoncé tout à coup et soit revenu à son idiome maternel ; je ne puis voir, dans ce récit, qu'une manière de symboliser l'opposition sans cesse grandissante contre l'influence française, que Gœthe avait subie jusque-là et dont il s'affranchit désormais ; c'était la tendance du jour, c'était celle des jeunes littérateurs avec lesquels il se trouva réuni à Strasbourg, celle d'Herder surtout, qui fut pendant son séjour dans cette ville l'âme de la société littéraire qui s'y était fondée. Toutefois la littérature allemande n'était point encore assez riche de son propre fonds pour se passer de l'imitation de l'étranger ; seulement à l'étude des écrivains français succéda celle des poètes anglais ; Shakspeare remplaça Corneille et Racine dans l'admiration de Gœthe, comme il les remplace dans celle de Wilhem Meister, après son entretien avec Jarno ; la lecture que Gœthe fit alors du grand tragique, l'étude attentive des vieilles chroniques allemandes, acheva d'éveiller en lui le génie dramatique, et *Gœtz* fut conçu, sinon écrit. En même temps (et je signale ici un oubli de l'auteur) la vue de la cathédrale de Strasbourg faisait retrouver au jeune poète la haute signification et la valeur artistique de l'architecture gothique, depuis si longtemps méconnue et dédaignée. Son amour pour Frédérique vint encore hâter l'éclosion

Digitized by Google

de sa muse ; quand il quitta Strasbourg, *ses années d'apprentissage*, suivant le mot fort juste de M. Bossert, étaient terminées ; dès lors, en pleine possession de son talent, il allait, sans discontinuer, produire les chefs-d'œuvre qui font sa gloire et celle de la littérature qu'il représente si complètement.

Un des caractères du XVIIIe siècle, c'est un besoin d'opposition qui se manifeste en tout, mêlé à je ne sais quelle aspiration inconsciente vers un état de choses meilleur ; cet esprit de nouveauté, qui devait aboutir en France à un bouleversement politique, en se renfermant presque exclusivement en Allemagne dans le domaine des idées y a produit la révolution littéraire connue sous le nom de *Drang* et *Sturm*. Il n'entrait point dans le plan de M. Bossert de faire d'une manière complète l'historique de cette période un peu confuse de la littérature allemande, mais il en a caractérisé du moins avec talent les principaux représentants : Klinger, le dramaturge révolutionnaire, dont une des œuvres eut le privilége de donner son nom à cette époque agitée, nature étrange et fantasque, jusqu'au jour où, retiré en Russie, il parvint aux honneurs et n'écrivit plus que par passe-temps ; Lenz, nature de poète non moins bizarre, qu'on vit promener tour à tour sa vie agitée en Alsace et en Suisse, à la petite cour de Weimar et en Russie, poursuivi sans cesse de l'ambition d'égaler Gœthe, et qui ne réussit qu'à mourir à moitié fou ; Merk enfin, traité si durement dans *Vérité et Poésie* par Gœthe, son ami cependant, à la fois critique, romancier, naturaliste, et qui reste, dans un rang secondaire, une des figures les plus curieuses de l'époque. Mais le véritable chef de l'école était Gœthe, et *Gætz* qui marque ses débuts en fut comme le programme, et en aurait été l'œuvre la plus importante si *Werther* n'avait point paru. On a beaucoup écrit, je ne dirai pas en Allemagne, cela va de soi, mais en France, sur *Werther ;* après tant d'autres, M. Bossert a su être original, tout en se bornant à faire, à l'aide de la correspondance de Kestner, rapprochée de l'œuvre de Gœthe, l'analyse du célèbre roman. Il faut lui savoir gré aussi de n'être pas tombé dans le travers, auquel ont si rarement échappé ses devanciers, de juger *Werther* en moraliste ; il n'a point cru, parce que son héros se donne la mort, devoir reprocher au poète d'avoir fait l'apologie du suicide, et il s'est borné à voir dans cette œuvre, ce que Gœthe y a mis réellement, le tableau d'une maladie de l'époque, d'une crise douloureuse qu'il venait lui-même de traverser, caché sous le récit d'un événement contemporain. Le chapitre suivant aussi, qui traite de l'influence de *Werther* en Allemagne, et en complète ainsi l'étude, sera toute une révélation pour les personnes qui ne sont pas au courant des productions secondaires de la littérature allemande, et ne connaissent pas le livre d'Appel *Werther et son siècle*. C'est le propre des natures puissantes et vraiment originales de pouvoir se transformer ; Gœthe en est un exemple : après avoir écrit *Clavigo* qui continuait la révolution théâtrale commencée par *Gætz* et les drames de Lessing, il entre dans une période nouvelle ; voilà pourquoi *César* d'abord, puis *Mahomet* et le *Juif errant*, n'ont pu être achevés ; entre le moment où il en avait conçu le plan et celui où il devait le mettre à exécution, sa vue du monde et de la vie s'était modifiée et il lui était devenu désormais impossible de réaliser son idée première. Le changement que la lec-

Digitized by Google

ture de Spinoza fit alors dans ses opinions religieuses et philosophiques avait amené la transformation du poète; *Prométhée* est comme l'expression de sa nouvelle manière de penser, le cri de son âme affranchie de ce qu'il regardait comme ses erreurs d'autrefois.

Deux chapitres consacrés, le premier à Lavater, le second aux frères Jacobi et aux Stollberg, terminent l'étude des contemporains de la jeunesse de Gœthe. La nature complexe de Lavater, ce génie étrange, à la fois poète, orateur, physiologiste, et prophète à ses heures, n'a jamais été mieux représentée que dans le tableau que M. Bossert en a fait; et les pages où il retrace les alternatives de cette vie d'enthousiasme scientifique et de ferveur religieuse comptent avec celles qu'il a écrites sur Werther parmi les plus intéressantes de son livre. Les Jacobi, George, le poète et le disciple de Gleim, Frédéric, le philosophe *du sentiment*, qu'il a glorifié dans ses romans, sont jugés aussi avec autant de finesse que de vérité. Les Stollberg sont peu connus en France; on n'en lira qu'avec plus d'intérêt ce qu'a dit M. Bossert de ces collaborateurs de l'*Almanach des Muses*, inférieurs toutefois à la plupart des poètes de Gœtingue, qu'il a trop oubliés, de ces disciples de Klopstock, d'abord révolutionnaires ardents, — dans leurs vers du moins, — mais dans le fait très-conservateurs, bientôt même réactionnaires, quand les théories qu'ils avaient exaltées furent mises en pratique, et qui moururent en combattant la liberté qu'ils avaient chantée. Leurs relations avec Gœthe, surtout la correspondance de leur sœur Augusta, nous ramènent à la vie du poète. Dans les derniers temps de son séjour à Francfort, Gœthe s'était épris d'Elisabeth Schœnemann, et assez sérieusement pour songer à l'épouser : chose singulière, le confident de ce nouvel amour fut cette Augusta Stolberg, qu'il n'avait jamais vue et qu'il tutoyait dans ses lettres. C'est par le récit de cette passion qui remplit tout l'hiver et le printemps de 1775, que se termine l'ouvrage de M. Bossert. Inférieur peut-être, à certains égards, à sa *Littérature allemande au Moyen-Age*, mais écrit avec le même attrait de style et le même talent d'exposition, ce volume n'en offre pas moins le plus vif intérêt, et est merveilleusement fait pour initier à la connaissance de la littérature moderne de l'Allemagne les personnes, et le nombre en est grand encore, qui s'intéressent à l'histoire des idées et de la poésie; rien ne saurait d'ailleurs mieux montrer avec quelle compétence l'auteur a abordé son sujet, que le discours placé en tête de son livre, et où il a exposé ses vues, aussi justes que nouvelles, sur le caractère général et le développement de la littérature allemande à ses diverses époques.

Charles JORET.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 44 — **2 Novembre** — **1872**

Sommaire : 206. Obry, Jehovah et Agni. — 207. *Canti popolari delle isole eolie* p. p. Bruno. — 208. Pingaud, Politique de saint Grégoire le Grand. — 209. Hipler, Analecta Warmensia.

206. — **Jehovah et Agni.** Études biblico-védiques sur les religions des Aryas et des Hébreux dans la haute antiquité, par J.-B.-F. Obry, juge honoraire et membre de l'Académie d'Amiens. 1re et 2e fascicules (1869-1870). Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1870. In-8°, lxxv-153 p.

Le présent mémoire est l'œuvre posthume et demeurée incomplète d'un homme aussi modeste que savant, qui, dans tout le cours d'une longue et laborieuse carrière, « donna l'exemple rare d'un magistrat de province se tenant au courant des études les plus avancées[1] ». Composé en partie dans les années 1831-36, considérablement accru depuis et remanié à diverses époques, il s'offre à nous comme le résumé d'une vie entière consacrée au travail et aux recherches les plus élevées, et nous donne le dernier mot de l'auteur sur plusieurs questions importantes de l'histoire des religions. La rédaction définitive se ressent peut-être un peu de ce travail de reprises ; moins toutefois qu'on ne serait tenté de le croire d'abord. M. Obry appartenait à l'ancienne école, et il en a gardé religieusement les habitudes d'exposition, qui se prêtaient mieux que les nôtres aux retouches et aux additions. On retrouve en effet chez lui cette abondance d'indications, de divisions, de précautions de toute sorte, qu'on a remplacées depuis par des procédés plus élégants et plus expéditifs. Rien n'y est déguisé : les points à établir, les arguments, les objections, les digressions s'y alignent numérotés et étiquetés d'avance, et, dès l'entrée, la route à parcourir se présente jalonnée jusqu'en ses moindres détours. Bonnes et honnêtes pratiques de l'ancienne érudition française ! pour mon compte, j'avoue qu'il m'arrive souvent de les regretter, et que les productions les plus brillantes de la critique contemporaine n'ont pu me guérir d'un certain faible pour elles. Un peu pesantes, si l'on veut, et infiniment moins littéraires que celles qui ont prévalu depuis, elles étaient certainement plus consciencieuses et plus candides. Elles ne se prêtaient ni aux surprises, ni aux artifices de rédaction, et, comme elles obligeaient l'écrivain de choisir entre la réputation et la popularité, elles servaient de barrière contre l'abus du beau langage, les généralités brillantes et vaines, et les hardiesses tapageuses. M. Oby est resté fidèle jusqu'au bout ; son caractère suffisait du reste à le rendre étranger à ces derniers défauts. Aussi la presse, d'ordinaire à l'affût de tout ce qui touche à certaines questions délicates soulevées par son mémoire, lui a-t-elle fait l'honneur de ne pas s'occuper de lui.

1. E. Renan. Journal asiatique, n° de juillet 1871, p. 17.

Digitized by Google

L'objet du mémoire de M. O., assez clairement indiqué par le titre, est de « démontrer que le Jéhovah du Pentateuque et l'Agni du Rig-Véda n'étaient ori- » ginairement qu'un seul et même Dieu comme ayant, l'un chez les patriarches » de Canaan et les Israélites du désert, et l'autre chez les Aryas du Sapta- » Sindhou, même nature, mêmes caractères, mêmes attributs, mêmes symboles, » mêmes fonctions en paix comme en guerre, mêmes dénominations, qualifi- » cations ou épithètes, mêmes instruments de culte, mêmes nombres consacrés, » même rôle dans le gouvernement du monde ou plutôt de la société aryenne » ou israélite » (p. xxiv). Il exclut formellement l'idée d'un emprunt, soit des Sémites aux Aryas, soit des Aryas aux Sémites, soit des uns et des autres aux Khamites ou Kouchites (p. xxxiij). Il regarde, au contraire, ce culte commun « comme un legs de l'humanité primitive, recueilli religieusement par celle qui » lui a succédé en Asie après la grande inondation traditionnelle que presque » tous les anciens peuples placent en tête de leurs annales » (p. xxxij), et il n'hésite pas « à remonter à l'époque anté-historique où les vieilles et grandes reli- » gions de l'Asie, nées successivement les unes des autres, ne formaient encore » qu'une seule et même église » (p. xj). Pour établir cette grosse proposition, M. O. n'a à présenter en première ligne qu'un seul argument, la similitude bien singulière en effet, si elle n'était sujette à tant d'objections, entre deux termes également obscurs, à savoir le nom même de Jéhovah et une épithète d'Agni dans le Rig-Véda, *Yahu*, qui ne seraient tous deux, d'après lui, qu'un seul et même mot.

On sait que le nom de Dieu que nous prononçons Jéhovah, et qui est exprimé en hébreu par le Tétragramme ou les quatre lettres I H V H, était réputé tellement sacré chez les Juifs, que de bonne heure il fut défendu, même aux prêtres, de le proférer ; que la prononciation s'en transmettait comme un secret redoutable ; que les Septante se sont bien gardés de la transcrire, et qu'elle finit même par se perdre ; qu'enfin les lectures Jéhovâh et Jéhovîh que portent nos bibles ponctuées proviennent probablement de l'affectation au Tétragramme des voyelles de deux autres noms du Très-Haut, par lesquels on remplaçait le nom ineffable dans la récitation publique et privée de l'Ecriture, à savoir Adonaï et Elohim. Bien des opinions ont été émises sur l'origine et sur la prononciation primitive de ce nom célèbre ; la plus généralement reçue le rattache à la racine *hvh*, être, et lui assigne la forme Yahveh. M. O. n'admet cette explication comme valable que pour une époque relativement moderne : pour les temps anciens il en propose une autre qui n'est pas tout à fait neuve, mais qu'il a su rendre sienne par la manière dont il la présente et par les conséquences qu'il en déduit. S'appuyant sur la transcription grecque des noms propres hébreux dans lesquels entre le Tétragramme, ainsi que sur les indications fournies par la tradition rabbinique et par les anciens auteurs tant payens que gnostiques et chrétiens, il croit pouvoir conclure que cette prononciation mystérieuse a dû être à l'origine *Yahuh* ou *Yaho*. Mon incompétence en ce qui concerne les langues sémitiques me défend de le suivre sur ce terrain. Je dois dire cependant que toute cette discussion est menée avec soin, et que de toutes les parties de son mé-

Digitized by Google

moire, c'est celle qui me paraît de beaucoup la plus complète et la plus sage. C'est ainsi, pour ne relever que quelques détails, qu'il me semble avoir raison contre M. Movers en rapportant, indirectement il est vrai, à Jéhovah ce « Ἰαω, le plus grand de tous les dieux, » de l'oracle de Claros. C'est avec non moins de raison qu'il insiste sur l'importance de la transcription assyrienne du nom d'un roi de Hamat, lequel contient évidemment le Tétragramme, et figure sous la forme Yahubhid dans la grande inscription de Khorsabad [1].

Ce point une fois acquis, M. O. passe au rapprochement de ce Yahuh sémitique avec le Yahu et les autres termes de la même famille que lui fournit le Rig-Véda. C'est ici que les résultats auxquels il aboutit et bien plus encore la voie par laquelle il y arrive, deviennent bientôt tellement étranges qu'on se demande comment un homme plein d'un véritable savoir et qui pendant toute sa vie s'est occupé de philologie et d'histoire comparée des religions, a pu aller ainsi à l'encontre de toutes les idées reçues en fait de méthode.

Je n'entends certainement pas faire un reproche à M. O. d'avoir essayé des rapprochements d'Aryen à Sémite. La barrière qui sépare ces deux groupes de langues et de peuples ne paraît plus aussi infranchissable que naguère, et il semble qu'elle s'abaisse tous les jours [2]. Mais si l'on se représente combien l'homophonie est un indice trompeur, et de quelles minutieuses précautions doit être entourée la comparaison étymologique même entre idiomes congénères, on convjendra qu'il faut être doublement sur ses gardes quand il s'agit de rapprocher entre eux des termes appartenant à deux langues aussi profondément diverses que le sanscrit et l'hébreu, où notre guide le plus sûr, les relations phonétiques, si tant est qu'elles existent, nous font jusqu'à ce jour absolument défaut. En pareil cas; plus le nombre des garanties diminue, plus il s'agit de ne pas négliger la moindre de celles qui nous restent.

Une première condition à observer, c'est de ne rapprocher entre elles que des formes parfaitement sûres : il faut de plus que l'un des termes au moins de la comparaison soit bien déterminé et quant à son origine, et quant à sa signification; enfin, il est indispensable qu'il y ait des analogies et des moyens de contrôle, et que la comparaison puisse porter sur une famille de mots. Or, le Yahuh sémitique de M. O. est hypothétique ; il est isolé et en hébreu, et dans les langues congénères, et M. O. ne le rend certainement ni plus clair ni plus sûr en le rapportant à une certaine racine mixte *yah*, à la fois aryenne et sémitique, et qui n'aurait laissé dans les idiomes sémitiques que ce seul rejeton. Le terrain est-il au moins plus solide du côté des langues aryennes ? malheureusement non, et M. O. se trouve de prime abord aux prises avec quelques-uns des termes les plus obscurs du lexique védique.

---

1. Les textes cunéiformes auraient encore fourni à M. Obry d'autres transcriptions plus ou moins favorables à sa cause, telles que Yahukhazi pour Joachaz dans une inscription de Tiglath Pilasar IV, et Hazakiyahu pour Hizkia sur un cylindre de Sanhérib. Il relève lui-même plus loin Yahua pour Jéhu, sur un obélisque de Salmanassar II.

2. M. le professeur J. G. Müller de Bâle a récemment émis à ce sujet des vues neuves et hardies dans son ouvrage : Die Semiten in ihrem Verhæltniss zu Chamiten und Japhetiten. Gotha, 1872.

Digitized by Google

Le Veda nous a conservé les formes *yahvá*, *yahvánt* et *yahú* (je laisse de côté *yáha* ou *yáhas* et un autre *yáhva* qui ne se trouvent le 1er que dans la liste des Nigh*an*tu, le 2e que dans celle des U*n*ādi, et qui n'ont pas jusqu'à présent été signalés dans les textes), auxquelles la tradition indigène assigne le sens de « grand ». Le 1er sert d'épithète à plusieurs divinités et désigne en particulier Agni, le dieu du feu. Le 3e se rencontre surtout dans la locution *sahaso yahu*, qui est une désignation du même Agni, et qui répond à peu près à « fils de la force » comme le prouvent les variantes *sahasa*h *sûnu*, *sahasa*h *putra*, sans que la signification propre de *yahu* soit par là le moins du monde déterminée. Aucun de ces mots n'a passé dans le sanscrit classique ; la racine *yah* qu'ils supposent ne se retrouve pas à l'état verbal [1], et la comparaison avec les langues parentes ne jette aucune lumière décisive sur ces données fragmentaires. M. O. croit découvrir dans la racine *yah* le sens de couler, répandre, engendrer. M. Benfey y voit la notion de force, de domination ; M. Roth celle de rapidité, de mouvement continu. Ce sont là des conjectures plus ou moins probables, mais qui ne nous autorisent pas plus à affirmer des rapports somme toute possibles entre *yah* et des mots comme οἴχομαι ou comme *jugis*, ἰχώρ, qu'elles n'auraient elles-mêmes en retour à gagner à de semblables rapprochements. Il n'est pas même sûr que le zend *yazu* réponde à yahu, comme le veut M. Justi. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la signification exacte de ce mot nous échappe, et que de tous les sens possibles, celui de « fils » est le moins probable. C'est cependant sur cette base si frêle que repose à peu près toute l'argumentation de M. O. C'est là sa principale et presque unique raison pour voir dans Jéhovah l'idée primitive selon lui d'un dieu-fils, et pour affirmer l'identité originelle du Jehovah Elohim de la Bible et du Sahaso yahu védique.

Si nous examinons de plus près quelques-uns des procédés d'analyse philologique à l'aide desquels M. O. cherche à appuyer ces conclusions, nous marchons réellement de surprise en surprise. Ce n'est pas seulement pour les formes selon lui primitives du Tétragramme qu'il découvre des correspondants védiques, mais encore pour les formes dialectales et même pour celles qu'il rejette comme modernes ou comme fausses. Ainsi la forme samaritaine selon lui, *yahvah*, répond au nominatif sanscrit *yahva*h (p. 31). *Yehovāh* et *Yehovīh* correspondent aux pluriels de deux dérivés sanscrits qui, s'ils existaient, seraient *yahavā*h et *yahavī*h, formés de *yaha*, comme *yahva* et *yahvī* de *yah*, à l'aide du suffixe possessif *va*, *vī* (p. 104)! Bien plus, les deux formes types auxquelles il s'arrête, *Yahuh* et *Yaho*, sont, l'une le nominatif, l'autre le vocatif du védique *yahu* (p. 37)! Les Juifs portugais prononcent le mot Tétragramme *Yahavah*, qui n'est autre chose que le nominatif pluriel du même *yahu* (p. 144)! Autre part, c'est Aō, nom d'une divinité cypriote, qui vient du sanscrit *asu*, ou plutôt de son vocatif *aso* : le même *asu* ou plutôt son équivalent zend *ahuh* (probablement avec désinence sanscrite) a fourni en hébreu un ancien nom de Jéhovah corrompu depuis en *Ahih* (p. 115). Sans même parler du formalisme puéril de pareilles dérivations,

1. C'est à tort que M. O. la signale comme figurant parmi les Nigh*an*tu.

Digitized by Google

comment M. O. n'a-t-il pas vu qu'elles allaient directement à l'encontre de son système, qui fait remonter la communauté de ces noms divins au commun berceau des deux races ? Nous avons pu emprunter au latin des termes tout faits tels que fidéicommis, accessit ; nous ne les avons pas obtenus comme le reste de la langue, par voie d'héritage. De même on concevrait à la rigueur que les Israélites eussent reçu des Hindous des mots tout fléchis au nominatif, au vocatif, au singulier, au pluriel. Mais supposer qu'ils aient possédé de pareils termes dès leur berceau, c'est admettre que l'hébreu a possédé d'abord la déclinaison sanscrite et l'a perdue depuis, opinion que M. O. ne voudrait certainement pas soutenir.

J'en aurais pour longtemps si je voulais relever tous les péchés philologiques de M. O. C'est ainsi que le dieu Baal est le sanscrit *bala* [1] (p. 62), et que le Liber Pater des Latins est transformé en un mystique « Fils-Père », dans lequel les campagnards Sabins auraient eu sans doute quelque peine à reconnaître leur rustique Lœbasius (p. 47). Ailleurs (p. 46) nous apprenons que les deux formes védiques *yahu* et *yahva* étaient l'une sacerdotale et l'autre populaire, et qu'elles désignaient la 1re le fils naissant, et la 2e le fils adulte. Au besoin M. O. irait chercher son Yahuh jusque chez les Chinois (p. 63) : en attendant il le retrouve chez les Basques (p. 144) ; en même temps qu'il découvre un homonyme à Zeus l'Olympien dans le djou-djou des nègres d'Afrique (p. 142). Evidemment, en fait de philologie M. O. fort au courant des résultats, est resté complétement étranger à la méthode.

Mais admettons que les rapprochements de M. O. soient philologiquement réguliers et solides. En pareil cas la linguistique à elle seule est insuffisante : elle exige le contrôle des données historiques, et cela d'autant plus impérieusement que ses propres instruments d'analyse la servent plus mal, ou, en d'autres termes, que la comparaison porte sur des idiomes plus dissemblables. M. O. l'a parfaitement senti, et une bonne partie de son mémoire est consacrée à l'examen de cette autre face de la question.

Une première série d'objections qui, de ce côté, s'élevaient contre son système provenait des rapports nombreux, prolongés et souvent étroits entre les Israélites et l'Egypte. Presque tout l'appareil du culte de Jéhovah leur était venu de là : pourquoi le nom n'en serait-il pas aussi bien venu ? Et la Bible n'affirme-t-elle pas elle-même que ce nom ne date que de Moïse, lequel avait été « nourri dans la sagesse des Egyptiens » ? M. O. a longuement discuté cette difficulté. Pour maintenir l'origine anté-mosaïque du Jehovisme, il croit devoir toucher au texte d'Exode III, 14, 15 et VI, 3. Quant à la provenance égyptienne du Tétragramme, non-seulement il la rejette, mais il est assez disposé à retourner l'objection, et à reporter en Syrie l'origine de certaines dénominations et de certaines idées religieuses en usage parmi les Egyptiens. Il arrive ainsi à reconnaître « dans Agni, Jéhovah et Phtah trois noms différents d'un seul et même Dieu » adoré en Orient depuis les rives de l'Indus jusqu'à celles du Nil, et cela

1. Je suis bien tenté de ranger dans la même classe Ἥφαιστος dérivé d'un prétendu védique *Sabheyishtha* (p. 81). M. O. donne comme tout à fait certaine cette étymologie que MM. Kuhn et A. Pictet ne présentent qu'à titre de conjecture.

Digitized by Google

» dès l'aurore du monde civil, par les trois grandes races de Japhet, de Sem » et de Cham » (p. vij).

L'Egypte une fois annexée ou du moins mise hors de question, M. O., en se retournant vers l'Orient, trouvait un terrain tout autre : il pouvait s'y mouvoir à son aise, et, selon son expression favorite, « pousser jusqu'au Sapta-Sindhou » sans craindre d'être arrêté en route. De ce côté, en effet, c'était le vide : ni l'Assyrie, ni la Perse ne lui permettaient en cette occasion de faire étape chez elles, et c'est d'un trait qu'il lui fallait cheminer jusqu'à l'Indus. La distance ne l'a pas effrayé : « Je transporte hardiment le problème des vallées du Nil et du » Jourdain à celles de l'Indus et de l'Oxus, puis je le ramène des deux pre- » miers fleuves aux deux derniers, le tout en traversant le Tigre et l'Euphrate, » conformément à la marche que les peuples de Sem, de Kham et de Japhet, » mentionnés dans la Genèse, me paraissent avoir suivie dans leur grande émi- » gration » (p. XLI). En remontant si haut, il s'élevait du coup, il est vrai, au-dessus des données de l'histoire positive ; mais il lui restait toujours à compter avec le fait très-inquiétant, à coup sûr, que *le problème* en question se retrouve précisément aux deux extrémités de la route sans avoir laissé la moindre trace sur tout le reste du parcours.

A vrai dire, une seule espèce de données pouvait autoriser M. O. à s'aventurer si loin : le mythe. A-t-il eu au moins ce fil conducteur ? Ici encore il nous parait avoir eu la main on ne peut plus malheureuse. De tous les dieux, celui des Juifs est certainement le moins mythique. Non pas qu'il l'ait toujours été, qu'Israël ait été de tout temps monothéiste, ni que la fable n'ait jamais fleuri sur le sol aride de la Judée. Trop d'indices dans les documents, même tels qu'ils nous sont parvenus, tendent à faire admettre le contraire. Il y a là des traces non équivoques d'anciens cultes du soleil et des astres, des éléments et des forces cosmiques ; Jéhovah en particulier pourrait bien avoir été une divinité du feu, qu'il semble avoir eu pour symbole. Mais tout cela est si effacé, que c'est à peine s'il est possible de restituer par-ci par-là une attribution, d'entrevoir une physionomie. A plus forte raison serait-il téméraire de vouloir s'en servir pour reconstituer des mythes, qui, à vrai dire, ne se reconstituent pas. Quant au petit nombre de ceux que les documents nous fournissent, ils sont tous de telle nature, qu'ils conviennent d'une façon générale à la divinité conçue comme le dieu soit unique, soit national.

Si maintenant nous passons à Agni, la difficulté change de nature sans devenir moindre. Tout à l'heure elle consistait dans l'effrayante simplicité de Jéhovah ; ici c'est la complexité qui va nous embarrasser. Agni n'est pas seulement en sanscrit le nom du dieu du feu ; il est resté dans la langue comme la désignation usuelle et courante du feu lui-même : c'est à la fois Vulcanus et ignis. Ce fait seul devait empêcher les mythes non pas de se former autour de lui, mais d'acquérir cette consistance qui les fixe, et qui leur permet ensuite d'accomplir les pérégrinations les plus étonnantes, sans subir d'altérations essentielles. Pour revivre ainsi pleinement dans le mythe, il faut qu'un terme soit mort dans la langue. Ce n'est qu'à cette condition qu'il peut servir de noyau à quelqu'une de ces cristallisations singulières qui ont le privilége de pétrifier pour ainsi dire et

Digitized by Google

de conserver à l'état fossile les mots qui ont vécu. De combien de fables n'aurions-nous pas été privés, si Zeus avait encore signifié le ciel à l'oreille des Grecs ? Aussi voyons-nous que dans la plupart des fables relatives à Agni, ce n'est pas lui, mais quelqu'autre qui en constitue le centre et l'élément mythique, et n'est-ce pas sous son nom, mais sous quelque synonyme tombé en désuétude, qu'il nous faut chercher plusieurs des légendes les plus concrètes dont il ait fourni le motif. Pour lui, quelque hardie que fût une image, quelque singulière qu'en fût l'expression, dès qu'il y était nommé, elle ne cessait pas de garder une certaine transparence ; elle ne constituait pas une de ces énigmes à empreinte indélébile, auxquelles on ne touche plus parce qu'on ne les comprend plus. Parlait-on de sa naissance ? personne n'ignorait qu'il s'agissait de sa production ; de ses parents ? on avait sous les yeux les deux pièces de bois d'où il venait d'être tiré ; de son pontificat ? la flamme était là qui brillait sur l'autel ; de sa royauté domestique ? il était l'âme du foyer et le centre de la maison.

Mais si Agni prêtait peu au mythe proprement dit, il prêtait par contre singulièrement à la spéculation. Qu'on se représente en effet quel mystère devait être pour ses adorateurs cet élément qui inspirait encore à Voltaire ce curieux « Essai sur la nature du feu » et qui lui faisait dire en un langage qui pourrait passer pour la paraphrase de quelque passage védique :

Ignis ubique latet, naturam amplectitur omnem,
Cuncta parit, renovat, dividit, unit, alit.

« Comment, ô dieu, as-tu pu naître, toi vivant, d'un bois sec et mort ? » demande un de ses poètes (RV. 1, 68, 2). « A peine né, s'écrie un autre, voici » que le petit dévore ses parents ! En vérité, je ne conçois rien, moi mortel, à » cet être divin » (x, 79, 4). N'est-ce pas lui encore qui, dans la foudre, jaillit du nuage humide ? Et ce qui dans le soleil nous éclaire, nous réchauffe, nous ranime ou nous consume, ne serait-ce pas toujours lui ? Qu'on se représente tous ces aspects divers ramenés plus ou moins à un être unique, et l'on ne s'étonnera pas qu'Agni ait été conçu de bonne heure comme une espèce d'âme du monde. Je n'ai pas besoin d'insister pour faire voir quel dissolvant énergique de pareilles spéculations devaient être pour le mythe proprement dit ; combien elles tendent au syncrétisme, et avec quelle promptitude elles devaient aboutir à une notion tout à fait impersonnelle. Aussi n'est-il guère difficile de signaler des rapports entre Agni et telle ou telle divinité étrangère, mais bien d'en trouver une seule qui par quelque côté ne lui ressemblât pas.

Il est du reste une circonstance plus générale dont il importe de tenir compte ici : je veux dire l'esprit dont est pénétré une bonne partie du Veda. Cette poésie qu'on se plaît si souvent à nous représenter comme absolument naïve et spontanée, est au contraire, dans un grand nombre d'hymnes, singulièrement réfléchie. En général, elle ne se plaît ni à narrer ni à peindre ; elle raisonne souvent, elle s'interroge et se préoccupe beaucoup du pourquoi des choses. Ce fait qu'explique d'une part la merveilleuse transparence de la langue dont elle se sert (le cas d'Agni en est un exemple), et d'autre part le caractère évidemment sacerdotal de ses auteurs, a influé souvent d'une façon fâcheuse sur l'intégrité et la parfaite authenticité des mythes qu'elle nous transmet. Ce n'est pas que je

Digitized by Google

veuille avec plusieurs faire du mythe, aussi peu que du langage, une production absolument spontanée et irréfléchie : ce sont là des caractères qui n'appartiennent à rien de ce qui vient de l'homme. Mais le mythe ne s'accommode pas de toute espèce de réflexion ; il en est une en particulier qu'il redoute : la réflexion théosophique. Or le Veda est plein de théosophie, de cette *sapientia recondita* dont on a fait de tout temps honneur à l'Orient. L'audace d'interprétation et le syncrétisme des Brâhmanas atteint et même dépasse tout ce que les écoles alexandrines ont osé en ce genre, et on y trouverait plus d'un pendant au chapitre des Saturnales où Macrobe ramène au soleil toutes les divinités grecques et latines. Les auteurs des hymnes, sans aller aussi loin, se permettent eux aussi les plus étranges libertés avec les croyances vulgaires, et ce n'est pas le moindre des embarras qui s'opposent à l'interprétation du Veda, que la facilité avec laquelle ils y substituent leurs idées particulières. L'antiquité incontestable des parties même les plus modernes du recueil ne suffit pas en pareil cas pour nous rassurer. Avec quelles précautions ne convient-il pas, sur le terrain de la mythologie hellénique, de faire usage de certaines données de Pindare ou d'Eschyle ? Et tel trait noté en passant par un scholiaste de la décadence n'a-t-il pas quelquefois plus d'autorité que le témoignage de ces poètes si profondément religieux, si sincèrement attachés aux anciennes croyances, mais qui, aux yeux du mythologue critique, ont le tort d'être des spéculatifs ? Des scrupules semblables nous arrêtent à chaque pas dans le Veda, et cela, par suite des raisons indiquées plus haut, nulle part autant que dans les textes relatifs à Agni, de toutes les divinités védiques de beaucoup la plus difficile, la plus insaisissable, et celle aussi dont on a le plus abusé.

Mais le danger de s'égarer devient bien plus grand encore et presque inévitable, si, au lieu de recourir au Veda lui-même, on s'en tient, comme on fait communément en France, et comme a fait M. O., à la traduction insuffisante et en bien des points systématiquement fausse de Langlois. M. O. en plusieurs endroits de son mémoire promet un parallèle complet de Jéhovah et d'Agni. Nous pensons qu'en ce qui concerne ce dernier du moins, son travail n'a rien perdu à rester incomplet. Ce qu'il en dit suffit, en effet, pour faire voir qu'à suivre plus longtemps le même guide, il n'eût fait que s'égarer davantage. C'est dans la traduction de Langlois et plus encore dans ses notes, qu'il a puisé l'opinion insoutenable qu'Agni a été le dieu par excellence, le primus inter pares pour les tribus aryennes. Qu'il l'ait été pour quelques *rishis* méditatifs, et que Langlois ait bâti là-dessus tout un système, cela ne fait pas question. Il n'en est pas moins vrai que dans la grande majorité des hymnes, ce qui domine chez Agni, ce qui fait le fond de son être, c'est moins la majesté de la toute-puissance, que le côté moral, bienfaisant, familier et quelquefois presque humble : il est avant tout l'ami, le bon et pieux serviteur des hommes et des dieux. Dans le Veda, c'est à Indra qu'appartient le rôle suprême ; c'est lui qui est le dieu national, qui lance la foudre et pour qui le ciel et la terre sont à peine une poignée (RV. III, 30, 5). C'est encore à Langlois que M. O. a emprunté sa façon d'entendre la vieille assertion de Yâska qu'il y a trois dieux, Agni, Vâyu et Sûrya, assertion très-juste en un certain sens, mais très-fausse si on en fait, comme M. O., un

Digitized by Google

dogme officiel et courant des religions védiques. Enfin c'est aux exagérations du même interprète qu'il doit sa tendance fâcheuse à identifier les personnalités divines et à ne voir que des distinctions de noms là où toute l'antiquité indienne a certainement cru à des êtres différents. M. Maury compare-t-il Indra à Jéhovah, M. O. accepte le parallèle et s'en empare sous prétexte qu'Indra et Agni ne sont au fond qu'un seul et même dieu. Le fait que certaines parties du rôle de l'un sont quelquefois remplies par l'autre, n'autorisait certainement pas cette conclusion. Un hymne (x, 121) célèbre-t-il en termes magnifiques le créateur ou le démirage, c'est d'Agni-Viçvakarman que le poète a entendu parler. Autre part c'est Agni-Sûrya qui doit l'existence au même procédé. A ces conditions, toute critique mythologique serait impossible. En vérité M. O. ne pensait pas dire si vrai, quand il avoue que « les documents ont besoin d'être rapprochés, réunis et même *sollicités* (les italiques sont de lui), pour motiver les » conclusions que j'en tire » (p. xxix).

Il est une dernière série de questions dans l'examen desquelles M. O. a fait preuve de beaucoup de savoir, et où je ne le suivrai pas. Il s'agit des rapports cabalistiques et astrologiques établis entre les voyelles et les sept planètes, théories connues sous le nom d'Heptaphthongue et appliquées, paraît-il, d'assez bonne heure aux lettres vraies ou fausses du nom de Jéhovah. M. O. nous avertit lui-même que « cette matière est vaste et compliquée, puisqu'elle se rattache au calendrier, à la physique, au sabéisme, à l'astrologie, à la théurgie, au monothéisme panthéistique, et surtout à la transmigration des âmes à travers le zodiaque (p. 83) ». Pour moi elle a le tort premièrement de ne pas se rattacher au fond du problème en question, à savoir le rapport préhistorique des noms et des cultes de Jéhovah et d'Agni, la pauvreté bien établie des deux peuples hindou et hébreu en connaissances astronomiques ne permettant pas de leur prêter de semblables spéculations à une époque tant soit peu ancienne ; et puis de conduire en plein dans cette fausse antiquité helléno-chaldéenne, où tout est suspect, et qui a déjà fait tant de mal dans l'école de Creuzer. Je doute que M. O. ait été plus heureux que ceux qui s'y sont aventurés avant lui, et que les rapports lointains qu'il croit aussi découvrir ici avec l'Agni aux sept rayons du Veda rencontrent beaucoup de partisans.

On trouvera peut-être que j'ai été sévère pour M. O. Je dirai que j'ai cru devoir l'être malgré moi, malgré la sympathie et le respect que m'inspirent sa candeur, sa modestie, son amour ardent de la vérité, la noble et sage indépendance de son esprit et l'étendue rare de son savoir. J'avouerai aussi qu'en m'étendant si longuement sur son mémoire, ce n'est pas lui seul que j'ai eu en vue. Il y a vraiment quelque chose de triste et de décourageant à voir de si belles et de si fortes qualités se condamner d'avance à aboutir à un si mince résultat, et des hommes qui ont fait d'une science l'affaire de toute leur vie, en méconnaître à ce point les préceptes les plus élémentaires et les méthodes qu'on devait croire le mieux assises. Malheureusement si notre pays n'est pas le seul où ces choses arrivent, il n'en est pas, il faut bien l'avouer, où elles se reproduisent aussi souvent.

A. BARTH.

Digitized by Google

207. — **Canti popolari** delle isole eolie e di altri luoghi di Sicilia raccolti ed illustrati dal prof. L. Lizio Bruno. Messina, 1871. — Prix : 3 lire.

Il a déjà été plusieurs fois parlé dans cette revue des ouvrages qui, en Italie, ont été consacrés à la poésie populaire. La Sicile a pris une grande part à ce genre d'étude; et aux recueils publiés par Salvatore Salomone Marino, par Giuseppe Pitré et plus anciennement par Vigo, s'est ajouté l'année dernière le volume dont nous venons d'écrire le titre. Ce titre n'est pas tout à fait exact comme l'a fait remarquer M. Pitré dans ses *Studi di poesia popolare*, car les chants des îles Lipari ne forment que la plus petite partie du recueil; ils ne sont guère qu'au nombre de trente et le volume contient cent pièces. Au reste le but principal de M. Lizio Bruno a été d'indiquer les rapprochements très-nombreux que peuvent offrir avec ces chants d'autres poésies de la Sicile ou de l'Italie. M. L. B. avance que précédemment on ne s'est guère occupé de ces ressemblances. Cette observation manque de justesse et de justice. M. Pitré comme M. S.-S. Marino ont eu soin dans leurs collections de noter de très-intéressantes analogies et c'est ce que M. L. B. a fait lui-même dans un choix de vers siciliens imprimé il y a quelques années (*Canti scelti del popolo Siciliano posti in versi italiani ed illustrati*, Messina, 1867, in-8°).

Il faut le reconnaître, cette fois M. L. B. a été beaucoup plus loin, trop loin peut-être. On aura une idée de son système d'illustration quand on saura par exemple que le premier chant, composé seulement, de quatorze vers, donne lieu à un commentaire en petit texte de deux pages et demie. On doit, d'ailleurs, louer la patience et l'érudition de l'auteur. Il ne s'est pas borné à chercher des rapprochements dans la poésie populaire : « Pour que la lecture de ces chants, » dit-il, puisse être utile et agréable à la jeunesse, qui devrait y puiser la vi- » gueur de l'expression et la simplicité native des sentiments..... j'ai voulu con- » fronter les pensées et les images des poètes rustiques avec les pensées et les » images des poètes érudits. Cela prouvera qu'entre la poésie populaire et la » poésie lettrée il n'existe pas d'abîme comme quelques personnes le croient... »

Il y a, en effet, entre les deux poésies plus de rapports qu'on n'était tenté de le supposer et les preuves qu'en donne M. L. B. pourraient, de même que la phrase précédente, nous amener à une question débattue depuis quelque temps, celle de l'influence de la poésie artistique sur la poésie populaire en Italie. Nous ne nous risquerons pas cependant à aborder ce sujet discuté récemment par M. Milà y Fontanals dans le *Diario de Barcelona* (29 juin 1871) et par M. Pitré dans ses *Studi di poesia popolare*, p. 62.

Le recueil de M. L. B. commence par une traduction en prose italienne des chants dont le texte est imprimé dans une seconde partie. Peut-être eût-il été préférable de mettre texte et traduction en regard. Chaque chant est suivi, comme nous l'avons dit, d'une annotation contenant les rapprochements. Les chants en eux-mêmes rappellent par le style, l'expression, les pensées, les sentiments, ceux qui ont déjà été publiés dans les volumes de Vigo, de Marino et de Pitré, à côté desquels le nouveau recueil mérite d'être placé.

Th. de Puymaigre.

Digitized by Google

208. — **La politique de Saint Grégoire le Grand**, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, par L. PINGAUD, ancien élève de l'École normale, professeur au Lycée de Nancy. Paris, E. Thorin, 1872. In-8°, 310 p. — Prix : 6 fr.

Saint Ildefonse de Tolède, parlant de saint Grégoire le Grand, a dit qu'il avait dépassé Antoine par la sainteté, Cyprien par l'éloquence, Augustin par la sagesse. L'Église a ratifié cette admiration enthousiaste en élevant le pape de la fin du VIe siècle au rang des saints, mais elle n'a point joint, officiellement du moins, la qualification de grand politique à l'énumération de ces vertus théologales. Cette lacune, le travail de M. Pingaud veut la combler. L'auteur, retraçant la biographie de saint Grégoire, après les travaux déjà vieillis de Maimbourg, de Sainte-Marthe, de Wietrowsky, et les monographies plus récentes de Lau, de Marggraf et de Pfahler, a voulu tout particulièrement appeler l'attention de ses lecteurs sur *la politique de saint Grégoire le Grand* et se distinguer par là de ses nombreux prédécesseurs [1]. On pourrait bien faire remarquer dès l'abord que ce point de vue n'est pas aussi nouveau qu'il semble le croire et que les quatre premiers chapitres de l'ouvrage de Baxmann (*Die Politik der Pæbste von Gregor I bis Gregor VII*) qu'il mentionne lui-même dans une de ses notes, ont donné sur son sujet des renseignements passablement étendus. Mais nous ne voulons point nous arrêter à de pareilles minuties, car en définitive si M. Pingaud avait atteint son but, on ne pourrait que lui être reconnaissant d'avoir doté notre littérature historique d'un ouvrage intéressant sur un sujet encore peu étudié parmi nous. Mais il me semble malheureusement que l'auteur, avec les meilleures intentions du monde, n'a guère réussi dans la tâche qu'il s'imposait à lui-même. Je me hâte d'ajouter que si son exposition souffre d'imperfections nombreuses, c'est moins à l'auteur qu'au sujet lui-même qu'il faut en demander compte. Les matériaux font défaut pour une étude aussi étendue que celle entreprise par M. Pingaud et c'est là surtout ce qui fait paraître son volume si vide de faits, et l'a entraîné plus d'une fois à des répétitions inutiles.

S. Grégoire appartient à l'une des époques les moins favorisées du moyen-âge, à un siècle d'inexprimable confusion où les restes de l'empire romain ont décidément sombré avec presque toutes les traditions qui se rattachaient à lui, où l'empire d'Orient lui-même est replongé dans sa torpeur après les gloires fugitives et trompeuses du règne de Justinien, où les peuples barbares n'ont point encore trouvé leur assiette normale et se débattent dans des crises intérieures sanglantes, où rien ne fait pressentir encore l'aurore d'une civilisation nouvelle, que devait entrevoir le siècle de Charlemagne. Les seules biographies que nous ayons de lui sont bien postérieures à son époque, puisque lui-même est mort en 604 et que Paul le fils de Warnefrid, plus connu sous le nom de Paul Diacre, auquel on attribue l'une d'elles, écrivait sous Charlemagne et que la seconde, rédigée par un autre moine du Mont-Cassin, Jean Diacre, ne fut composée qu'en

1. M. Pingaud cite en note, dans son premier chapitre le titre des ouvrages de Lau et de Pfahler; les a-t-il lus? Il ne semble point connaître en tout cas les dissertations latines de Wiggers et de Marggraff, parues à Rostock, en 1838 et à Berlin, en 1844, ni le chapitre si intéressant de Rettberg sur les rapports de Grégoire avec les royaumes francs dans le second volume de son *Histoire ecclésiastique de l'Allemagne*, p. 584, etc.

Digitized by Google

880, à la prière du pape Jean VIII. C'est donc aux écrits de S. Grégoire lui-même que nous devons emprunter les seuls témoignages authentiques sur son existence et ses labeurs pontificaux. Mais tout en ayant beaucoup écrit, ce pape ne nous a point laissé sur bien des points les renseignements désirables. La majeure partie de ses œuvres, soigneusement recueillies par les Bénédictins de Saint-Maur et publiées en 1705, en quatre volumes in-folio, ne peut être regardée comme des documents historiques. Ce sont des sermons, des homélies, des commentaires bibliques, etc., dont il est quelquefois bien difficile d'appliquer les passages à des événements précis, comme notre auteur l'essaye assez souvent. Restent ses lettres; elles sont en effet la grande ressource de ses biographes. Mais qui ne connaît point les difficultés qui se présentent quand on veut exploiter un pareil recueil épistolaire? Que de lettres dont on ignore le sens et l'application précise, que d'épîtres d'un ton vague et sans aucune portée biographique, quand on parcourt les collections de cette nature, les lettres de Sidoine Apollinaire ou de Cassiodore? Il en est de même de celles de S. Grégoire le Grand. Avec des documents aussi peu nombreux on peut bien retracer la silhouette d'un homme, mais on ne parviendra point à nous le peindre en détail, à déterminer les mobiles de ses actes, à exposer sa *politique*, sans se laisser aller à des contradictions, à des amplifications, à des erreurs, comme nous devons en relever dans le présent travail.

Né à Rome entre 530 et 540, descendant d'une riche famille patricienne, préfet de Rome vers 574, moine bénédictin dans son propre palais du Cœlius, *apocrisaire* de Pélage II à la cour de Constantinople en 576, pape lui-même de 590 au 12 mars 604, S. Grégoire a sans contredit, dans ces différentes situations de son existence, développé beaucoup de vertus et joui d'une popularité considérable au sein de l'Église et de la population romaine. Mais il n'a été ni un esprit supérieur à son temps, ni même, semble-t-il, un homme aussi marquant dans le domaine de la politique et de l'intelligence, qu'il aurait pu l'être, dans la mesure de son époque. C'est dans le livre de M. Pingaud lui-même, au milieu des louanges dont il entoure son héros que nous avons puisé les éléments de cette conviction que nous exprimons ici. Elle nous amène à dire — et nous tâcherons de le prouver tout à l'heure — que S. Grégoire n'eut point, à vrai dire, au milieu du tourbillon des événements, de *politique* suivie, de système arrêté, et qu'à côté du manque de matériaux, déjà mentionné plus haut, c'est le second motif déterminant pour lequel on ne saurait écrire une histoire de la politique de ce pontife.

M. P. place S. Grégoire à la tête de la civilisation d'alors, non-seulement comme chrétien, mais comme homme politique. « Seul parmi tous les pasteurs » du peuple, il sait ce qu'il veut et où va le monde, » dit-il au début de sa thèse (p. 7). Non-seulement la première partie de cette phrase n'est pas exacte, parce que, d'après M. Pingaud lui-même, il dirige tantôt les yeux vers Constantinople, se cramponnant comme « le dernier des Romains » à cette ombre de l'empire, tantôt il reporte son espoir vers l'Occident barbare, mais plein de sève (p. 79-81), mais la seconde aussi n'est pas moins fausse, puisque S. Grégoire, d'accord avec beaucoup de ses contemporains, prévoyait la fin très-prochaine du monde.

Digitized by Google

Il n'avait point en réalité de système arrêté de gouvernement, ni de principes politiques. Esprit mystique et contemplatif, il s'abandonnait aux impulsions du moment, et ces impulsions étant contradictoires, il en résultait un certain décousu dans sa conduite, qui se montre à chaque instant dans les paraphrases que M. P. nous donne de ses propres paroles. A la p. 79 nous lisons : « Grégoire » vit à Constantinople le pivot de toute la politique de son temps..... *aussi sera-* » *t-il l'homme de la politique romaine* (impériale d'Orient). Mais le jour est *proche* » où les papes apprendront *malgré eux* le véritable état du monde, et ils penchent » *déjà, par une politique bien entendue,* du côté de l'*Occident.* » Nous avons souligné à dessein quelques mots de cette phrase, pour mieux faire ressortir l'incroyable contradiction d'idées qui s'y manifeste. Un peu plus loin (p. 81) l'auteur écrira : « Personne n'a mieux compris le sens des révolutions cachées qui » s'accomplissaient de son temps. Aussi son activité sur l'univers chrétien a-t- » elle été plus grande que celle d'aucun de ses prédécesseurs. » Et à la p. 97, cette « influence sur l'univers chrétien » reçoit la correction certes inattendue : « Là où les barbares dominent, son action paraît insensible. » Où donc, en dehors de Constantinople, les barbares ne dominaient-ils pas au VIe siècle ? Et quant à Constantinople, M. P. a soin de nous informer qu'on n'y obéissait guère à l'évêque de Rome. Mais alors comment écrire un livre sur la *politique* d'un homme dont l'action est *insensible* dans le monde ?

Et cependant M. P. tout en essayant de son mieux de faire de S. Grégoire un grand homme d'État, avait entrevu, avait saisi son véritable caractère, lorsqu'il le dépeint dans son monastère, soupirant à l'idée de rentrer dans le sacerdoce actif et la vie mondaine, fût-ce comme évêque de Rome. Il l'a bien caractérisé quand il a dit de lui « qu'il voyait dans le moine le chrétien parfait..... le » maître de la nature animée ou inanimée » (p. 125). Il a trouvé le mot juste pour caractériser le rôle de son héros : « Il transporta l'esprit monastique dans » le gouvernement spirituel du monde; c'est là peut-être le trait distinctif de » son administration » (p. 115). C'est là l'idée qui répondait aux faits, mais alors il fallait abandonner cette autre idée d'un grand génie politique « substituant la » république chrétienne des temps nouveaux à l'empire romain » (p. 295) et l'auteur a passé outre, sans se laisser persuader par les faits qu'il raconte lui-même. Cependant voyez plutôt, ce religieux plongé dans les extases au fond de son couvent, ce « précurseur de la Divine Comédie de Dante » (p. 40), cet homme éperdu qui se fait descendre clandestinement du haut des murs de Rome, caché dans une manne d'osier, pour échapper à la tiare pontificale, est-ce un homme d'action, un politique, un ambitieux ? Quand il défend aux diacres de Catane de porter une forme de chaussures, réservée aux diacres de Messine (p. 105), quand il ordonne à l'évêque de Syracuse de *tout mettre en œuvre* pour que le patricien Venantius, qui avait quitté le cloître pour se marier, reprenne au moins l'habit monastique sur son lit de mort (p. 124), quand il s'élève contre les mères qui dédaignent d'allaiter leurs enfants (p. 257), quand il lave chaque jour les pieds à douze pèlerins et les sert à table (p. 192), ne sent-on pas là l'esprit pieux, mais étroit et méticuleux du moine ? Est-ce que Grégoire VII ou Innocent III se seraient occupés de minuties pareilles ? C'est donc tout à fait à

Digitized by Google

tort que M. P. veut faire de S. Grégoire un homme éminent par ses talents et surtout par son système de gouvernement. Il tâcha de louvoyer entre les puissances rivales qui se disputaient l'Italie, les Grecs et les Lombards, vivant d'expédients, si je puis m'exprimer ainsi, ne se guidant guère d'après des principes arrêtés de politique et s'efforçant consciencieusement, dans la mesure de ses lumières et de ses forces, de protéger les Romains confiés à sa garde. C'est à cela qu'il faut borner son rôle politique et là encore j'emprunte volontiers les paroles mêmes de notre auteur, pour formuler ma pensée : « Grégoire différait » des autres (évêques de son temps) moins par ses vertus (et j'ajouterai, par » ses talents) que par la charge dont il avait été revêtu » (p. 190). Il a largement eu sa part des travers et des faiblesses de la triste époque à laquelle il a vécu. C'est encore au travail de M. P. que j'en emprunterais les preuves si je ne craignais d'avoir l'air de dresser un réquisitoire contre le saint pontife. Ainsi pour ne citer que quelques exemples, nous le voyons écrire d'un ton courroucé au patriarche de Constantinople, Jean le Jeûneur : « Nous sommes pasteurs et » non persécuteurs..... prédication inouïe et nouvelle que celle qui impose la » foi à coups de verges! » (p. 102). Belles paroles, mais un peu plus loin (p. 209) nous lisons au sujet des paysans payens de Sardaigne : « Impatient de » les voir disparaître, Grégoire ne recula devant aucun moyen » et Jean Diacre nous l'explique en disant : *rusticos tam praedicationibus quam verberibus emendatos a paganizandi vanitate removerat*. Autre part il est question d'un traité négocié entre le duc lombard Ariulf de Spolète et les Grecs, qui menaçait d'être violé aussitôt que signé : « Grégoire se refusa dès lors de compromettre son nom au » bas d'un traité dont il prévoyait l'inexécution ; il y accéda par l'intermédiaire » d'un évêque et d'un archidiacre » (p. 157). N'est-ce point là une prudence un peu..... singulière ? Enfin quand nous apprenons que Grégoire faisait promettre aux Juifs qui se convertiraient une diminution du tiers de leurs fermages, et que nous l'entendons dire à ce sujet dans une de ses lettres : « Ceux-ci ne viennent » pas à nous le cœur plein de foi, mais du moins leurs enfants seront baptisés » dans de meilleures dispositions » (p. 207), un pareil cynisme doit nous froisser. M. P. — et je l'en félicite — n'a point songé à nous cacher ces taches du caractère moral de S. Grégoire ; mais ne trouve-t-il pas aussi qu'elles ne cadrent guère avec le panégyrique incessant qu'il nous fait de ce pontife [1] ?

La méthode scientifique de l'auteur laisse encore bien à désirer, mais ce compte-rendu est déjà trop long pour que nous puissions nous étendre longuement sur ce sujet. Trop souvent, d'une ligne à l'autre, les hypothèses de l'auteur se changent en certitude et l'on continue à raisonner sur cette base acquise par un faux syllogisme. Ex. p. 23. *Il est à croire* que le père de G. trouva un refuge,

1. Une fois M. P. lui-même condamne Grégoire ; c'est à propos de la triste conduite que tint Grégoire à l'occasion de l'assassinat de l'empereur Maurice, l'ami du pape, qui avait été le parrain d'un des enfants de l'empereur. Grégoire fit transporter dans son oratoire du Latran la statue du palefrenier Phocas, l'assassin de Maurice, devenu son successeur, et lui adressa une lettre où il invitait les chœurs des anges à s'unir pour remercier le Créateur. « Cette lettre, dit M. P. cause *à première vue* une douloureuse stupéfaction » (p. 272). Je crains bien que chez la plupart des lecteurs de son récit, cette impression ne soit plus durable, malgré les commentaires atténuants dont il le fait suivre.

Digitized by Google

sans doute en Sicile; l'enfant parcourut *donc* l'Italie méridionale, etc.[1] Autre part notre auteur intervient dans la célèbre controverse sur la continuité de l'existence des municipes romains en Italie par le singulier argument que voici : « Les vivacités de langage de Grégoire (contre les duretés des Lombards) sont » un argument de plus en faveur de ceux qui croient à la destruction du régime » municipal en Italie » (p. 158). On sait qu'une tradition très-ancienne, de beaucoup antérieure à la Réforme, accuse Grégoire d'avoir fait détruire les monuments de la Rome payenne et brûler les classiques latins afin de ruiner le paganisme. Nous n'examinons pas la question; l'accusation peut être parfaitement fausse, mais en tout cas ce n'est pas la réfuter que de raconter que Grégoire bâtit beaucoup d'églises (c'est précisément pour cela qu'il aurait pu démolir les temples) et que dans ses écrits il déplore les ruines faites à travers la ville par le malheur des temps[2] (p. 191). La fameuse série des calembours du saint évêque relatifs à la conversion des Angles, qui porte si visiblement le cachet d'une fabrication postérieure, est racontée par M. P. comme un fait authentique (p. 44). Notre auteur devrait aussi se fixer sur la religion du roi des Wisigoths, Léovigilde; il ne peut pas d'abord (p. 59) lui faire « confesser la vérité (catho- » lique) dans le secret de son cœur » et puis après lui faire donner l'ordre de tuer son fils Herménégilde parce qu'il refuse de prendre la communion des mains d'un arien[3] (p. 66).

M. P. aurait rendu un service bien plus considérable à la science historique, s'il avait renoncé à faire de sa thèse un sujet de spéculation politique, si je puis m'exprimer ainsi, où l'on retombe sans cesse dans les généralités vagues parce que les faits précis font défaut. Il aurait pu nous donner alors, en resserrant à une centaine de pages ce qu'il nous expose — et cela aurait largement suffi, — deux chapitres qui manquent à son travail; une introduction critique sur les sources, bien autrement développée que les maigres notices qu'il nous offre au début, des indications bibliographiques sur les sources imprimées et des descriptions exactes des principaux manuscrits qui en existent, au moins ceux des bibliothèques françaises. Je sais bien qu'on n'aime point en France étaler cet *apparatus criticus* dans les livres. Mais ce sont en tout cas des études et des recherches auxquelles il faut se livrer pour son compte, avant d'entreprendre un travail sérieux. Je ne sais jusqu'à quel point M. P. l'a entrepris, mais j'ai été

1. Un autre exemple, encore plus curieux, se trouve p. 252, à propos de la législation d'Ethelbert.

2. Nous ne pouvons nous empêcher de trouver que l'auteur exagère singulièrement la *science* de Grégoire. « Il ne se laissa dépasser en science par personne, nous dit-il, et l'on » trouve dans ses ouvrages la preuve de ses connaissances sur les divers systèmes de la » philosophie antique. » Et ce passage s'explique en note : « Un passage des *Morales* » porte les traces de sa connaissance du stoïcisme. *Il a entendu parler de Platon.* » Si c'est là de la science? Lui-même dit ailleurs : « *Nos nec graece novimus* » (Epp. XI, 74) et pour un nonce, qui a résidé six ans à Constantinople, cela est bien curieux!

3. M. P. met la mort d'Hermenégilde en 586. Mais d'autres récits la placent en 585. Il vient de paraître sur ce point une étude spéciale très-approfondie que nous signalons à l'auteur, *Kritische Untersuchungen über den Aufstand und das Martyrium des westgothischen Kœnigsohnes Hermenegild*, par M. F. de Gœrres, dans la *Zeitschrift für historische Theologie*, de Leipzig, 1873, I.

Digitized by Google

frappé de le voir se poser, comme en passant, la question de savoir si Jean Diacre avait utilisé les lettres de S. Grégoire et dans quelle mesure il l'avait fait (p. 9). C'était là un sujet d'investigation préliminaire, indispensable pour établir la valeur de la biographie de Jean Diacre, et facile en somme, puisqu'il s'agissait uniquement d'une comparaison minutieuse du texte des lettres avec celui de la biographie. Le second chapitre que nous avons regretté de ne pas trouver dans le livre de M. P. aurait été plus littéraire; il aurait embrassé les légendes si poétiques et si bizarres dont le moyen-âge a entouré le nom de S. Grégoire. L'examen des récits allemands, surtout du poème de Hartmann d'Aue, de la légende française, la *Vie du pape Grégoire le Grand*, publiée il y a une quinzaine d'années par M. Victor Luzarche, etc., aurait eu pour le public français le charme de la nouveauté, et bien traité, aurait offert un intérêt sérieux aux érudits eux-mêmes. Nous terminons ce trop long article en exprimant le vœu que l'auteur ne nous en veuille point des observations critiques qu'a soulevées son ouvrage. Les défauts qu'on y remarque sont inhérents au sujet plus encore qu'à l'auteur et la ferme volonté de bien faire ne nous préserve pas toujours d'en choisir d'ingrats.

Rod. Reuss.

---

209. — **Analecta Warmensia.** Studien zur Geschichte der Ermlændischen Archive und Bibliotheken, von Prof. Dr Franz Hipler. Braunsberg, Ed. Peter, 1872. In-8°, 173 p.

L'évêché d'Ermeland (*Warmiensis*) qui doit à l'énergie de son titulaire actuel un regain de célébrité, paraît avoir été au moyen-âge un centre d'études d'une certaine importance. Non pas qu'il s'y soit produit, que nous sachions, beaucoup de livres, mais ce qui est au moins la preuve d'une certaine activité littéraire, il s'y trouvait de riches bibliothèques, dont il ne reste plus que des débris. Les dix-huit premières pages du travail de M. Hipler sont consacrées aux archives anciennes de l'évêché d'Ermeland, le reste du volume étant occupé par des recherches sur les bibliothèques de l'évêché ou des établissements religieux du diocèse, et par les publications des anciens catalogues (ils sont pour la plupart du xve et du xvie siècle) de ces collections. Une dernière partie (p. 111 et suiv.), et ce n'est pas celle qui a dû coûter le moins de travail, contient l'indication des livres ou documents d'archives qui sont sortis de leurs dépôts originaires dans le diocèse d'Ermeland, pour entrer à la suite de vicissitudes diverses dans des dépôts étrangers (en Prusse, en Pologne, en France, en Italie). Le nombre en est grand. Les mss. signalés comme se trouvant en France sont maintenant en la possession du prince Czartoryski, à l'hôtel Lambert. En somme, ce travail fournit d'utiles additions à l'histoire des anciennes bibliothèques, une partie de l'histoire littéraire qui commence seulement maintenant à recevoir l'attention qui lui est due.

II.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 45 — **9 Novembre** — **1872**

Sommaire : 210. ZORN, Des différents modes de preuves dans le droit lombard. — 211. *Scriptores Rerum Silesiacarum*. — 212. ARNSTÆDT, Rabelais et son *Traité d'éducation*. — 213. OPEL, La période danoise de la guerre de Trente-Ans. — 214. LAFONTAINE, Œuvres complètes p. p. MOLARD.

210. — **Das Beweisverfahren** nach Langobardischem Rechte. Ingld. Philipp ZORN. München, Christian Kaiser, 1872. In-8°, 80 p.

Ce travail comprend deux parties; dans la première (§§ 1-4), M. Z. présente les traits généraux de la législation lombarde, en expose brièvement l'histoire externe, et examine rapidement la valeur des recueils glossés ou des commentaires nés de l'*Edictus Langobardorum*. Cette partie a le mérite de résumer sous une forme concise et claire les résultats auxquels étaient déjà arrivés Stobbe, Pabst et Bethmann-Hollweg dans leurs recherches sur l'histoire des institutions lombardes [1]. Elle sert d'ailleurs d'introduction à la seconde partie (§§ 5-15) qui traite des différentes *preuves* admises en droit lombard.

Le premier mode de preuves que présente l'*Edictus* est le *serment*, et d'abord le *serment de disculpation* (*purificationis sacramentum*) (p. 12 et suiv.). Il se prête le plus souvent par le défendeur seul, quelquefois aidé de ses cojurateurs. Tandis que la plupart des législations barbares règlent avec un soin minutieux le nombre des cojurateurs suivant les différentes espèces juridiques qui se peuvent présenter, la législation lombarde offre sur ce point une grande indécision. Le nombre 12 est cependant prescrit dans les cas qu'indique M. Z. [2] — Le serment *isolé* se rencontre fréquemment dans l'*Edictus*, surtout si on le rapproche des autres codes germaniques (p. 16 et suiv.). M. Z. fait justement observer que le droit lombard donne une grande importance à l'*intention* et cherche à la dégager

1. L'opinion de Savigny, d'après laquelle le système municipal romain aurait survécu à la conquête lombarde n'est pas soutenable. — M. Z. a eu raison d'insister sur ce point. Cette conclusion d'ailleurs laisse intacte la question de la *personnalité* des lois. Il est certain que la population romane conserva l'usage du droit romain, tandis que la population lombarde continua de vivre avec ses lois nationales. — D'ailleurs, comme le fait justement remarquer M. Z. : « Le droit romain n'a pas dû nécessairement avoir le même » sort que le système municipal romain, ainsi que le montre si nettement l'histoire des » institutions des Burgondes et des Wisigoths. »

2. Roth. 165 est ainsi interprété (p. 14) : « Le mari attaqué dans l'exercice de son » droit de tutelle, parce qu'il a commis des actes qui ont détruit les liens créés par ce » droit, se disculpe avec 12 cojurateurs légaux. » Il me semble que ce n'est pas l'exercice, mais *la propriété* elle-même du droit de tutelle qui est ici mise en question : si quis dixerit — quod mundius ad *ipsum pertineat* nam non ad maritum. — Le mari, aidé de ses cojurateurs ne jure pas qu'*il n'a pas commis les actes qui lui sont reprochés*, il jure : « *quod de certo domino mundium ipsius fecisset.* » Enfin, *si hoc fecerit habeat et fruatur est* traduit par « habe und geniesse er *sie.* » Il s'agit du *droit de tutelle* et non pas de la *femme*. Comp. Roth. 195. — et *mundium* sicut *habuit habere* et encore 164. 196. 197.

Digitized by Google

et à la mesurer dans les transactions ou les actes dans lesquels elle s'affirme. A ce signe, on peut déjà voir que l'*Edictus* ne se contente plus des bases grossières qui suffisent aux législations primitives.

Le serment ne sert pas uniquement à se disculper d'une accusation ou plus généralement, à se défendre contre un adversaire; il sert encore à établir l'existence de certaines situations juridiques d'où résulte pour l'intéressé par ex. la qualité d'homme libre, d'enfant légitime, de parent à un certain degré, etc.; il sert enfin à fixer la possession légale [1] et les divers rapports nés de la fidejussion [2].

Les innovations apportées par les rois Liutprand et Ratchis dans le mode de preuves à fournir en matière de cautionnement sont bien indiquées par M. Z. (p. 29 et suiv.). Il y a là une évolution juridique intéressante à étudier. A la preuve (subjective) par le serment, qui jouait un rôle si important dans l'ancienne procédure germanique, se substitue peu à peu la preuve (objective) par témoins soit solennelle soit judiciaire.

On ne peut avoir une idée complète de la place qu'occupe le serment dans l'économie de la législation lombarde, qu'en étudiant — autant du moins que le permettent les textes assez rares sur ces points intéressants — les formalités qui entouraient la prestation du serment ainsi que l'institution des cojurateurs. M. Zorn a fait cette étude; mais tout en rejetant, trop légèrement à notre avis, l'opinion d'un germaniste éminent sur l'origine et la nature juridique des cojurateurs, il en donne une très-peu satisfaisante [3].

Le *duel* est dans les lois lombardes une seconde manière de repousser une attaque judiciaire (p. 35 et suiv.); c'est, comme d'ailleurs dans toutes les législations germaniques, un véritable *jugement de Dieu*. Ici nous touchons à un trait particulier au droit lombard que M. Z. a très-bien mis en lumière. L'*Edictus* se montre défiant à l'égard des décisions prononcées par la Divinité dans les procès que les plaideurs apportent à son tribunal; un texte de Luitprand, en matière de

---

1. Dans l'espèce examinée p. 24, ce que le défendeur peut faire de mieux, c'est évidemment de produire l'acte de vente; mais s'il n'en a pas été dressé et, — ce qu'omet de dire M. Z., et ce que dit expressément Roth. 227 — que d'ailleurs le *demandeur* ne puisse pas produire de son côté de *libellus scriptus* ubi rogatus fuisset *praestandi*, *alors* le serment du *défendeur* suffit à prouver la légalité de sa possession. M. Z. ne paraît pas, du reste, avoir bien compris l'espèce, voy. p. 52, comp. Bethmann-Hollweg, *Der germanisch-romanische Civilprozesz im Mittelalter*. Bonn, Marcus, 1868, p. 387, n. 77.

2. L'obligation de celui qui s'est engagé *sous caution* passe avec la modalité qui la grève aux héritiers alors même qu'ils seraient moins riches que leur auteur. Rendre *quamvis minorem virtutem* habent par « auch wenn diese nicht in *gleichgünstigen Verhæltnissen* wie » jener sich befindet, » n'est point assez exact pour un juriste. On sait que *virtus* dans les lois barbares a le même sens que *facultas, substantia* et est pris dans un *sens concret*.

3. « En tout cas, ces deux institutions (des co-combattants, Fehdegenossen, et des cojurateurs) ont leur base commune dans les liens qui unissent les membres de la famille germanique. » Cette conclusion vague n'ajoute rien à ce qu'on savait sur les cojurateurs et n'est pas d'ailleurs inconciliable avec l'opinion de M. Sohm, *Frænkische R. u. Gerichts Verf.* p. 582, n. 23. Sans entrer davantage dans l'examen d'une question délicate que les limites assignées à ce travail ne comportent pas, comment dans le système de M. Z. ou plutôt de Siegel et de Rogge expliquer que les cojurateurs étaient choisis pour *moitié* par le *demandeur*?

Digitized by Google

duel, est curieux à plus d'un titre[1]. — Les épreuves par l'eau bouillante, les socs de charrue rougis au feu, etc., sont réservées aux esclaves et dans certains cas seulement; le duel est donc toléré[2] et employé dans des limites assez restreintes.

Le troisième mode de preuves usité en droit lombard est la preuve par *témoins* (p. 43 et suiv.). Bien des travaux ont été faits sur la nature et l'administration de cette preuve[3]. Il est admis qu'elle apparut assez tard dans les législations germaniques et qu'elle s'y organisa fort lentement. Chez les Lombards elle a déjà de l'importance sous le règne de Luitprand; voici quelle a été la marche de cette évolution[4]. On a d'abord employé la preuve testimoniale en matière de donations, de constitutions de *morgengabe*, d'affranchissements et de cautions; toutefois on *pouvait*, à l'origine, se passer de témoins; dans la suite, ils ont *dû* concourir à la confection de certains actes juridiques (contrats de vente, d'échange, etc.).

A côté des témoins *spéciaux* à tel acte, on trouve dans le droit lombard les témoins déposant sur des faits qui se sont passés dans le *voisinage* du lieu qu'ils habitent. Les cas dans lesquels ils s'emploient sont indiqués par M. Z.[5]

La législation lombarde subit bientôt, en matière de preuves, de profondes modifications sous la triple influence de l'Église, du droit frank qui tendait à s'établir en Italie à la suite des Karolingiens, et du droit romain; il faudra désormais aller dans les petites principautés du sud de l'Italie pour trouver, quelque peu vivantes encore, les vieilles institutions lombardes (p. 66 et suiv.). — Le jugement de Dieu que les Lombards employaient à défaut de preuve meilleure subsiste encore sous la forme du duel qu'accepte l'Église, tandis que, d'un autre côté, elle réussit à effacer à peu près le serment avec cojurateurs.— La preuve par témoins devient la preuve par excellence que le droit romain et le droit frank contribuent, chacun pour une part, à organiser; le témoignage de *voisins* qui s'emploie en matière d'état, etc., est d'origine franque et le témoignage *solennel* qui s'emploie en matière d'obligations est d'origine romaine. — Enfin la preuve *par écrit* s'établit avec d'autant plus de rapidité qu'elle s'administre et se règle sans donner lieu à de sérieuses difficultés.

---

1. Liutpr. 118. — Quia *in certi* sumus de judicio Dei, et *multos* audivimus *per pugnam sine justitia* perdere.

2. Ib. — *Sed propter consuitutinem* gentis nostrae Langobardorum legem ipsam *vetare non possumus*.

3. Rogge, *Gerichtsw. der Germanen*. — Sachsse, *Bew. recht*. — Maurer, Pœzl, *Kritische Ueberschau*, etc.

4. Avec toute la prudence qu'il convient d'avoir en ces matières difficiles, je me permets de contredire à l'opinion de M. Z. qui voit dans la preuve testimoniale « au temps » de l'édit » un mode de preuve déjà adulte, que l'on employait même de préférence au serment. Ce n'est point, d'ordinaire, avec cette promptitude que se développent les institutions procédurales. Dans la loi citée par M. Z. — Liutp. 8, se trouve un passage qui ne me paraît pas se concilier avec son opinion : — pro cuius autem causa testis illi testimonium reddiderint, ipse homo *causatori suo per sacramentum satisfaciat;* je ne puis admettre l'explication fournie par M. Z. p. 50, n. 32.

5. Dans Roth, 252, il n'est pas le moins du monde question de prendre des voisins à témoin de la saisie gagerie opérée « dans un cercle de 100 milles d'étendue. » Il suffit de lire le texte pour s'en convaincre.

Digitized by Google

En résumé, malgré quelques erreurs[1], le travail de M. Z. nous semble assez satisfaisant, d'autant plus que l'auteur en est à son coup d'essai. Il contient peu de découvertes intéressantes, mais celles qui étaient faites y sont bien résumées. La méthode de M. Z. est bonne; sauf les chapitres un peu diffus qui traitent du serment et où les espèces pouvaient être mieux ordonnées, les matières sont exposées dans l'ordre qui convient et dans un style fort clair.

Si nous avons examiné ce livre d'un peu trop près peut-être, c'est qu'il nous a paru promettre, dans l'avenir, de bons travaux à ceux qui portent intérêt aux études juridiques.

Marcel THÉVENIN.

---

211. — **Scriptores rerum Silesiacarum**, herausgegeben vom Verein für Geschichte und Alterthum Schlesiens. Sechster Band : *Geschichtsquellen der Hussitenkriege* von Dr Colmar GRÜNHAGEN. — Siebenter Band : *Historia Wratislaviensis von Mag. Peter Eschenlœr*, herausgegeben von Dr Hermann MARKGRAF. Breslau, 1871-1872, Josef Max und Comp. In-4°, x-192 p., xxix-257 p. — Prix : 16 fr.

Nous avons déjà eu l'occasion d'entretenir les lecteurs de la *Revue* de l'activité scientifique, développée par la *Société d'histoire et d'archéologie* de la Silésie[2]. Les deux tomes que nous annonçons ici sont une preuve nouvelle tant du savoir de ses membres que de l'état prospère de ses finances. Ce sont les deux plus récents volumes de la grande collection des sources de l'histoire silésienne, commencée en 1835 par Stenzel et interrompue après le cinquième volume (paru en 1852) pendant un temps assez long, par suite de la mort du savant éditeur. La première de ces deux publications nouvelles, due à l'archiviste provincial, M. C. Grünhagen, est consacrée aux guerres des Hussites et offre un supplément précieux aux travaux antérieurs de Palacky, d'Aschbach, de Krummel, etc. sur cette époque si curieuse et si troublée du xve siècle. Le volume se divise en deux parties distinctes; la première comprend une assez longue série (217 pièces en tout) de lettres, de chartes et de documents divers, tirés des archives de Magdebourg, Kœnigsberg, Breslau, Brünn, Gœrlitz, Prague, Vienne, etc., relatifs aux différentes phases des luttes hussites, de 1420 à 1437. Ce sont surtout des missives de l'empereur Sigismond et de différents autres princes, des correspondances entre les magistrats de différentes cités, des rapports d'ambassadeurs, d'envoyés et autres pièces analogues. La seconde partie du volume contient des *Chronicalia* (extraits de chroniques, etc.), dont les plus intéressants nous ont paru être un extrait de l'urbaire (*Stadtbuch*) de Strehlen et des frag-

---

1. Voici des erreurs de détail que je relève en terminant : P. 19, n. 28, au lieu de Ro. 185 lis. 175. — P. 24, n. 9, au lieu de Ro. 228 lis. Ro. 227. — P. 26, n. 23, au lieu de Rib. 67, 2 lis. 66, 1 et 2. — P. 27, n. 28, au lieu de Rogge, p. 115 lis. 185. — P. 33, n. 6, au lieu de 512 lis. 582. — P. 45, au lieu de Ro. 254 lis. 224. — P. 48, n. 17, au lieu de Ro. 227 lis. Ro. 232. — P. 63, n. 23, au lieu de 353 lis. 323. — P. 70, n. 17, au lieu de « quod non eum se sciendo interpellavit » lis. « quod » non eum se sciendo *iniuste* interpellavit. » — P. 72, n. 29, au lieu de Lud. 2 lis. Lud. 3. — P. 74, n. 50, au lieu de Kar. 71 lis. Kar. 72.

2. Voy. *Revue*, 1870, I, p. 124.

Digitized by Google

ments des *Annales Namslavienses* de J. Frobenius. Ces différents récits embrassent également la période de 1420 à 1435. Le volume se termine par un répertoire des noms de lieux et de personnes. Nous devons exprimer seulement un regret, c'est que l'érudit archiviste n'ait pas cru devoir enrichir son volume d'une série de notes historiques et géographiques qui seraient quelquefois bien nécessaires aux lecteurs non originaires de la Silésie, pour comprendre les détails des documents ou des chroniques.

Le second volume comprend une chronique de Breslau, ou pour mieux dire, une histoire de cette ville pendant l'époque des guerres hussites. La chronique et son auteur n'étaient point inconnus jusqu'à ce jour. Dès 1827 le récit de maître Pierre Eschenlœr avait été publié dans une ancienne rédaction allemande, par M. Kunisch, de Breslau. Mais cette édition avait dû être nécessairement mal faite, l'original de la chronique n'étant point encore retrouvé à cette date. Ce Pierre Eschenlœr, Nurembergeois de naissance, avait été nommé *Stadtschreiber* (le mot *greffier* ne rend pas suffisamment l'importance de cette charge dans les grandes villes allemandes du moyen-âge) de Breslau en 1455 et y est mort en 1481. Le récit des luttes contemporaines qu'il composa, ne fut à l'origine qu'une continuation de l'ouvrage d'Æneas Sylvius Piccolomini (le pape Pie II) : « *De* » *Bohemorum origine atque gestis historia.* » Très-ennemi des Hussites, l'écrivain silésien, étendit peu à peu son cadre et nous a laissé le tableau fort complet de la lutte contre le roi national des Bohêmes, George Podiebrad, à partir de 1458. Il a fait entrer dans ses notes tous les documents officiels, qui lui tombaient sous la main et que ses fonctions d'archiviste-greffier mettaient tout naturellement à sa disposition. Ces notes, entremêlées de ces pièces-annexes vont jusqu'à la mort de Podiebrad, mais elles deviennent de plus en plus maigres dans les derniers temps et finissent enfin par s'arrêter en 1472, neuf ans avant la mort de l'auteur, comme s'il avait éprouvé trop de lassitude pour le mener à bonne fin. L'historien trouvera dans son récit de nombreux et curieux détails sur les faits contemporains. Seulement il ne devra jamais oublier que le narrateur, fervent adhérent du saint-siége et détestant les hérétiques révoltés, doit être consulté avec quelque défiance quand il parle de ses ennemis. M. Markgraf a accompagné le texte d'Eschenlœr de notes, mais on ne peut s'empêcher de regretter que lui aussi, ne les ait pas multipliées davantage. Nous souhaitons que la *Société d'histoire et d'archéologie* continue à produire des travaux aussi substantiels et intéressants que ceux de MM. Palm, Grünhagen et Markgraf dont nous avons eu à nous occuper jusqu'ici.

Rod. Reuss.

---

212. — **François Rabelais** und sein *Traité d'éducation* mit besonderer Berücksichtigung der pædagogischen Grundsætze Montaigne's, Locke's und Rousseau's. Von Dr Fr. A. Arnstaedt. Leipzig, Barth, 1872. In-8°, viij-296 p.

Le sujet indiqué par le titre de ce livre n'est réellement traité que dans les chap. 7, 9 et 10, comprenant environ cent pages : le ch. 8 n'est que la reproduction du tableau de l'éducation de Gargantua, l'*Appendice* de cinquante pages

Digitized by Google

est la traduction de ce tableau par Regis en regard de la libre imitation de Fischart, et les ch. 1-6, intitulés *Vie de Rabelais*, — *Courte histoire des héros de son roman*, — *Prédécesseurs et successeurs de Rabelais*, — *Fischart traducteur de Gargantua*, — *Interprétation du roman*, — *Jugements sur Rabelais* et son livre, ne sont que des hors-d'œuvre qui ne se distinguent ni par la nouveauté ni par la critique. Dans la partie où il aborde réellement son sujet, l'auteur se livre à une analyse et à un examen comparatif des idées de Rabelais, Montaigne, Locke et Rousseau plutôt qu'il ne les caractérise et les explique. Il admet trop facilement, si nous ne nous trompons, l'originalité absolue de la pédagogie de Rabelais : elle concorde trop bien avec l'ensemble des idées des humanistes pour qu'on n'en retrouve pas de semblables dans d'autres ouvrages du temps. D'autre part, M. Arnstædt exagère beaucoup l'influence exercée par Rabelais pédagogue sur les illustres successeurs qu'il lui donne. La plupart des idées qu'il a en commun avec eux sont des conséquences naturelles de toute conception idéale de l'éducation; elles se retrouvent et se retrouveront toujours sous la plume des théoriciens de la pédagogie. Qu'il faille en effet développer chez un enfant l'intelligence et le jugement, lui apprendre des choses utiles et non de vaines formules, exercer la force et la souplesse de son corps, autant que celles de son esprit, c'est ce que tout homme de bon sens conçoit sans avoir besoin d'étudier les auteurs. C'est sur la manière d'atteindre ce but élevé que peuvent différer les systèmes, et je ne trouve pas les coïncidences étroites qui frappent M. A. entre ceux de Locke et de Rousseau et celui de Rabelais. Au reste, à vrai dire, Rabelais n'a pas de système; il trace pour son plaisir une ébauche légère qui n'a pas la prétention d'être réalisable : il faudrait que les journées fussent elles-mêmes allongées à la taille de ses héros pour pouvoir contenir tout ce que Ponocrates y fait exécuter par Gargantua. Certes, pour ces vues hardies et lumineuses, Rabelais a droit à toute notre admiration, et il est intéressant de retrouver plus d'une de ses idées dans les philosophes postérieurs; mais il ne faut rien exagérer, et l'auteur aurait dû tenir compte des nombreuses impossibilités ou inutilités, au moins au point de vue actuel, contenues dans le plan de Ponocrates. Ce qui me paraît le plus étonnant dans ce plan, c'est de voir un savant, un érudit, comprendre si largement l'éducation et lui donner pour but de faire, non-seulement des savants, mais des hommes. — Le livre de M. A. ne laisse pas d'être intéressant, souvent judicieux, et d'inviter à d'utiles réflexions.

---

213. — **Der niedersæchsisch-dænische Krieg**, von Julius Otto Opel. Bd. I. Der niedersæchsische Krieg, 1621-1623. Halle, Waisenhaus-Verlag. 1872. In-8°, vj-594 p.

Le présent ouvrage est destiné à nous retracer ce qu'on appelle d'ordinaire, dans nos manuels d'histoire, la période danoise de la guerre de Trente-Ans. Le premier volume, que nous annonçons aujourd'hui, fait bien augurer de l'ensemble, c'est un bon livre, savant sans sécheresse et sans confusion dans les détails, écrit d'un style correct et limpide. L'auteur, M. Opel, était connu d'ail-

Digitized by Google

leurs par une série d'études de détail sur l'histoire du XVIIe siècle, qui faisaient désirer depuis longtemps qu'il consacrât ses loisirs à quelque ouvrage de longue haleine. Nous saluons l'*Histoire de la guerre saxo-danoise* comme un nouveau chaînon de la série d'ouvrages vraiment scientifiques qui permettront à l'historien d'arrêter d'une façon définitive l'histoire de la guerre de Trente-Ans. Ces ouvrages ont été assez nombreux dans les dernières années et nous avons eu plus d'une fois l'occasion d'en entretenir nos lecteurs[1]. L'auteur, bien qu'il ne commence son récit détaillé qu'en 1621, a résumé dans les premiers livres les origines de la grande lutte trentenaire qui désola l'Europe. Il a retracé, d'une façon sommaire, mais avec une lucidité parfaite et beaucoup de précision dans les détails, la situation des différents États de l'Europe au début de la lutte, qu'il ne regarde nullement — et avec raison — comme une lutte particulièrement allemande. La politique habile de la maison des Habsbourg dès le début du XVIIe siècle, l'attitude de Jacques Ier d'Angleterre, le rôle des États généraux et de Maurice d'Orange, les tentatives d'immixtion, provisoirement peu remarquées et peu efficaces, de Chrétien IV de Danemarck et de Gustave-Adolphe de Suède, la situation embarrassée de la France, tout entière alors aux luttes intestines, forment l'introduction au sujet principal de son livre, qui commence à l'occupation du Haut-Palatinat par les Impériaux et les Bavarois, en 1621. M. O. n'a pas seulement étudié consciencieusement tout ce que la littérature contemporaine et la science moderne pouvaient lui fournir sur son sujet; il a visité les archives de Copenhague, de Brunswic, de Halberstadt, de Magdebourg et de Weimar et il a judicieusement utilisé en plus d'un endroit les renseignements extraits des manuscrits de notre Bibliothèque nationale, qu'une main amie lui avait fait parvenir. Dans les 8 livres dont se compose ce premier volume, le 5e est un des plus curieux; il nous retrace la jeunesse et l'entourage du fameux *administrateur* de l'évêché de Halberstadt, le duc Chrétien de Brunswic, « le fol évêque » comme l'appelaient les catholiques. C'est primitivement une biographie de ce personnage original que prétendait composer notre auteur, et il tient une place considérable dans son récit, comme il la tenait d'ailleurs dans l'histoire de cette période. On peut faire dans ce 5e livre de curieuses études sur le gouvernement des petits princes allemands d'alors; on y voit p. ex. un prince, le duc Frédéric Ulric de Brunswic, présider gravement, *en personne*, une séance de son Conseil d'État où l'on agite la question de savoir si on doit le détrôner ou non (p. 229). On y trouve également des renseignements très-exacts et très-nouveaux sur la fabrication de fausse monnaie, très-usitée chez les souverains allemands de cette époque. Les livres suivants nous montrent la guerre dans le Palatinat et dans l'Alsace, Frédéric V de Bohême, « le roi de neige, » défendu par l'épée de Mansfeld et de Chrétien de Brunswic, la défaite de ce dernier à Hœchst, près de Francfort et la retraite des deux généraux en Hollande, après des négociations inutiles avec la France. M. O. a, le premier, parlé d'une façon exacte et

1. Voyez plus particulièrement, Revue 1866, II, p. 8 — 1868, I, p. 274 et 451 — 1869, I, p. 237 — 1870, I, p. 62 et 237.

Digitized by Google

détaillée de ces négociations entre Louis XIII ou plutôt Puysieux et Nevers et les deux *condottieri* en disponibilité, en se servant des documents empruntés à nos collections parisiennes. Nous assistons ensuite à la bataille de Fleurus livrée par ces deux généraux aux Espagnols, puis aux négociations avec l'Angleterre et son triste monarque et à la campagne dans l'Ostfrise. Les derniers chapitres sont consacrés aux préparatifs de la lutte entre l'empire et le Danemark, qui se décide à prendre les armes. Le second volume nous donnera le récit de cette lutte elle-même, qui se termina, comme on sait, par le triomphe du catholicisme et de Ferdinand II.

Nous n'avons point ou peu de remarques de détail à faire sur l'ensemble de l'ouvrage; c'est un travail longuement médité et scrupuleusement établi dans toutes ses parties, et nous ne pouvons qu'approuver l'auteur dans la plupart de ses jugements sur les hommes politiques et de ses appréciations sur les événements d'alors. Ce qu'il dit de l'incapacité politique des princes allemands, du peu d'élévation d'esprit chez les représentants des villes libres impériales, en particulier, est très-juste, ainsi que son appréciation de la politique saxonne. Il caractérise, comme il le mérite, l'imbécile et débauché monarque anglais[1]. Je voudrais seulement remarquer ici que ce n'est pas tant la supériorité intellectuelle des chefs catholiques — supériorité incontestable à mon avis — qui leur assura la victoire, mais ce sentiment de solidarité auquel les protestants ne purent s'élever que fort tard. Il aurait peut-être aussi dû faire ressortir davantage combien, au point de vue français, l'ambassade du duc d'Angoulême, en 1620, fut une grave faute de Louis XIII, car en réalité c'est le traité d'Ulm, conclu par la médiation des ambassadeurs français entre la Ligue catholique et l'Union évangélique, qui permit à Ferdinand II d'écraser Frédéric V et les États de Bohême. Disons enfin qu'à la suite de consciencieuses recherches, M. O. déclare apocryphe l'amusante anecdote d'après laquelle Chrétien de Brunswic s'étant emparé dans Paderborn de la châsse de S. Liborius, entourée des douze apôtres en argent massif, les aurait embrassés en riant, puis aurait ordonné de les porter à la Monnaie, leur disant : « Depuis trop longtemps vous négligez l'appel du Christ » qui vous a dit, d'aller par le monde pour rendre témoignage en son nom. » Il n'a point prononcé ces paroles, mais les saints ont été néanmoins changés en *Thalers* qui portaient après le nom du bouillant administrateur la légende suivante : « Ennemi des prêtres, ami de Dieu. »

Nous souhaitons que le second volume ne se fasse pas trop longtemps attendre et qu'il soit digne du premier; nous ne saurions en faire d'avance un meilleur éloge.

Rod. Reuss.

---

1. Sur Jacques Ier et ses habitudes honteuses nous avons trouvé de singuliers détails dans une dépêche de Leveneur de Tillières à Puysieux, du 28 septembre 1621. Bibl. nat. mss. français 15989.

Digitized by Google

214. — **Œuvres complètes de La Fontaine**, nouvelle édition très-soigneusement revue sur les textes originaux, avec un travail de critique et d'érudition, aperçus d'histoire littéraire, vie de l'auteur, notes et commentaires, bibliographie, etc., par M. Louis MOLAND. Paris, Garnier frères, 1872. T. I et II. Gr. in-8°, cxxv, 368 et 507 p. — Prix : 15 fr.

Les deux volumes dont le titre précède ne comprennent que les fables de La Fontaine, mais accompagnées d'une introduction étendue, de notes assez nombreuses, d'*excursus* parfois très-développés. Les volumes suivants seront consacrés aux autres productions de notre grand fabuliste : Contes, Théâtre, Poèmes, Œuvres diverses et Correspondance. Chacune de ces parties sera précédée d'une étude spéciale en guise d'introduction. La Vie de La Fontaine se trouvera en tête de la dernière partie : les morceaux que celle-ci réunit, les épîtres, les vers de circonstance, les lettres et les documents qui y sont joints, servent en effet de pièces justificatives à la biographie du poète et, à ce titre, doivent la suivre immédiatement dans le même volume.

Ce plan nous paraît fort judicieusement conçu, et après une lecture attentive des deux volumes déjà parus, nous pouvons présager qu'il sera très-dignement exécuté. Le travail qui ouvre le premier volume offre un résumé substantiel de l'histoire de la fable jusqu'à La Fontaine. Dans ce morceau, qui forme plus de 70 pages très-pleines, M. M. a mis à contribution les recherches de ses devanciers, en y ajoutant plus d'un renseignement nouveau. On y remarquera surtout les pages consacrées à l'histoire de l'apologue au moyen-âge, et notamment à Ugobardus de Sulmone, le même que l'*anonymus vetus* de Névelet, le *Galfridus* ou Galfred de Robert. Peut-être le travail si recommandable de M. M. aurait-il gagné à être un peu plus développé sur certains points. Dans un ou deux cas on voudrait aussi y trouver une exactitude plus rigoureuse. Ainsi après avoir raconté la découverte et la publication des fables de Babrius trouvées au mont Athos par Minoïdes Minas, M. Moland ajoute (t. Ier, p. xxvj) : « Depuis lors on » en a découvert et publié d'autres. » Il aurait été à propos de faire observer que ces autres fables, au nombre de quatre-vingt-quinze, publiées par sir Georges Cornewall Lewis, en 1859, ont été bien vite reconnues pour le produit d'une imposture littéraire[1]. M. M. signale avec raison (*ibidem*, p. lxviij) comme le premier spécimen de l'apologue en prose facile, abondante et spirituelle, l'apologue du *Datillier et de la Courge* (le Dattier et la Citrouille), qui se trouve, dit-il, dans un manuscrit des premières années du xve siècle, à la suite du petit poème intitulé : l'*Apparition de Jean de Meung*. Puis il ajoute : l'auteur de cette jolie fable n'est pas connu. Mais on sait que l'*apparicion maistre Jehan de Meun*, qui a pour auteur Honoré Bonnet, prieur de Salon, n'est pas à proprement parler un poème, mais un mélange de vers et de prose, et la fable du Datillier et de la Courge en fait intégralement partie[2].

1. Voyez les *Mémoires de littérature ancienne*, par Emile Egger; Paris, 1862, in-8°, p. 507, 508.

2. Cf. *Les Manuscrits françois de la bibliothèque du roi*, par Paulin Paris, t. VI, p. 266, 267. Cette portion du savant travail de M. Paris a été tirée à part, à un petit nombre d'exemplaires, sous ce titre : *Notice de deux manuscrits de la bibliothèque du roi contenant l'apparition de maître Jean de Meun par Honoré Bonnet*, gr. in-8° de 32 p., Paris, impri-

Digitized by Google

Le texte des fables de La Fontaine a été donné par M. M. d'après les éditions originales. Le nouvel éditeur a pris pour base de son travail le texte de l'édition de 1678-1679-1694, mais il a enregistré les variantes fournies par les diverses éditions qui ont paru du vivant de l'auteur, variantes qui sont d'ailleurs peu considérables, et dont les principales consistent en quelques suppressions judicieusement faites par L. F. Il a employé, conformément au plan suivi dans tous les ouvrages de la collection Garnier, l'orthographe, l'accentuation et la ponctuation modernes, en conservant seulement les *o* aux imparfaits des verbes. Mais lorsqu'un mot a été orthographié par L. F. d'une manière exceptionnelle, il a eu soin de reproduire cette orthographe ou de la signaler.

Le commentaire de cette nouvelle édition est double. Les notes placées au bas des pages s'attachent aux expressions et aux particularités du récit. La plupart de ces notes ont été empruntées aux précédents commentateurs des *fables* : Chamfort, Guillon, Solvet, Nodier, Walckenaer, etc. Au nombre de ceux de ses devanciers que M. M. reconnaît avoir mis à contribution, on peut s'étonner de ne pas voir figurer le nom de M. Colincamp[1]. Si le texte donné par cet éditeur laisse parfois à désirer au point de vue de la correction[2], les notes sont, en général, très-précises, exactes et on ne peut plus utiles pour l'intelligence de la diction de La Fontaine.

Un autre commentaire vient à la suite de chaque livre des fables. Il indique les sources de chaque apologue, toutes les fois qu'elles ont pu être retrouvées, les transformations qu'il a subies à différentes époques et chez différents peuples, les rapprochements qu'il peut suggérer, non sans y ajouter des citations variées, l'examen des objections critiques et surtout de celles qu'on a faites au point de vue moral. Par ce travail M. M. a satisfait, mieux qu'aucun de ses devanciers, au vœu qu'exprimait il y a un siècle le savant Grosley, dans un discours lu à l'Académie de Nancy : « .....Je suis étonné que...., aucun éditeur, aucun anno-» tateur, aucun *préfacier*, n'ait imaginé de nous marquer sous chaque fable

---

merie de Béthune et Plon, sans date et sans nom d'auteur. L'ouvrage analysé par M. Paris a été publié depuis, aux frais de la Société des bibliophiles français, par M. le baron Jérôme Pichon, sous le titre suivant : l'*Apparition de Jehan de Meun, ou le songe du prieur de Salon*, par Honoré Bonet, prieur de Salon, etc., 1396. Paris, Silvestre, 1845, petit in-4°. — Il faut rectifier conformément à ce qui précède l'assertion suivante de feu M. Edelestand du Méril : « Jehan de Meung a » même mis en français une fable, *Le Datillier et la Courge*, etc. » *Poésies inédites du moyen-âge, précédées d'une histoire de la fable ésopique*, Paris, Franck, 1854, in-8°, p. 158.

1. *Fables de La Fontaine, nouvelle édition avec notes philologiques et littéraires, précédée de la vie de La Fontaine, d'une étude sur ses fables et suivie de Philémon et Baucis*, par M. F. Colincamp. Paris, Dézobry, F. Tandou et C°, 1863, 1 vol. in-12.

2. C'est ainsi qu'à la p. 120, dans la fable l'*Œil du maître*, on a imprimé : Il se cache en un *point* (lisez *coin*) ; qu'à la p. 127 (*le Petit poisson et le Pêcheur*) on a mis : « un car-» peau qui n'était *encor* que *du* fretin, » pour : ....encore que fretin. A la p. 142 (*l'Ours et les deux Compagnons*), après le dixième vers, il faut un point et non une virgule. A la page 263 (*le Milan et le Rossignol*) il faut lire : qu'elle vous *ravira* et non *ravivra*. Enfin, M. Colincamp a supprimé, sans en prévenir le lecteur, la fable XV du livre IX (*le Mari, la Femme et le Voleur*). Cette suppression a été motivée sans doute par quelques expressions un peu passionnées du fabuliste. Mais le même motif aurait pu faire mutiler avec tout autant de raison un ou deux autres passages du recueil de L. F., notamment trois vers de la fable des *Deux Amis*.

Digitized by Google

» l'original que La Fontaine avait devant les yeux, en la composant[1]. » On peut citer comme un modèle de la méthode d'investigation suivie par M. M., le judicieux et piquant développement consacré aux origines de la première fable du septième livre (les *Animaux malades de la peste*). Dans ce travail, qui n'occupe pas moins de 7 pages en petit texte, le nouvel éditeur a parfaitement fait la part de chacun des écrivains, tant orientaux qu'occidentaux, que son auteur a mis à contribution. Il a montré d'une manière tout à fait sensible ce que La Fontaine doit à chacun de ses devanciers et l'admirable parti qu'il a su tirer de tous ces éléments épars. J'indiquerai encore comme dignes d'une attention toute particulière les remarques relatives à la fable VI du premier livre (*la Génisse, la Chèvre et la Brebis, en société avec le Lion*). M. M. y transcrit et y traduit une fable latine du moyen-âge publiée par M. Thomas Wright, et dont la donnée principale est bien plus vraisemblable que celle de la fable de Phèdre, reproduite par La Fontaine[2]. Un passage très-piquant du nouveau commentaire, c'est celui consacré à la fable XIX du VIe livre (*le Charlatan*). On y trouve transcrite tout au long une nouvelle de Bonaventure des Périers, où le vieux conteur a ingénieusement signalé, dès la première moitié du XVIe siècle, un des travers du caractère français : « L'abbé ouvrit l'oreille à ces raisons philosophales, princi-
» palement d'autant qu'elles étaient italiques; car les François ont toujours eu
» cela de bon (entre autres mauvaises grâces) de prêter plus voulentiers au-
» dience et faveur aux étrangers qu'aux leurs propres. »

Nous aurions aimé à retrouver dans le commentaire de M. M. sur la fable XV du IIIe livre, des observations importantes dues à un savant helléniste, qui était en même temps un écrivain distingué, François Thurot[3].

Les notes explicatives de M. M. auraient pu être un peu plus multipliées. Dans la fable 3e du livre IX (*le Singe et le Léopard*), la locution « six blancs » aurait dû être interprétée. Peut-être aussi aurait-il été à propos de donner une note sur le mot poulaille, employé par L. F., dans la fable III du XIe livre (*le Fermier, le Chien et le Renard*). Dans ces deux cas, M. Colincamp avait donné l'exemple au nouvel éditeur[4]. Tout au moins aurait-il été à propos de renvoyer dans le

1. *Œuvres inédites de P. J. Grosley*,.. par L. M. Patris-Debreuil, Paris, 1812, in-8°, t. Ier, p. 366.

2. Cf. Édelestand du Méril. *Poésies inédites du moyen-âge*, etc., p. 158 et ibidem, note 7: — Pour la fable VI du livre XII (*le Cerf malade*), M. M. se contente de renvoyer à Desmays (lisez Desmay), l'*Esope françois* (ou l'*Esope du temps*, comme écrit Robert), 1677. Il aurait été plus à propos de renvoyer soit à Esope lui-même, soit aux *fables* de Lokmân, traduites en prose latine par Erpenius et en vers latins par Tannegui Lefèvre. Robert a indiqué au premier rang des sources de cette fable l'Æsope de Coray, 277 et Tannegui Lefèvre, 3.

3. Ces observations insérées, en 1811, dans le *Mercure* (t. XLVII, p. 15), à propos de l'édition des *fables* d'Esope publiée par Coray, ont été reproduites par le regrettable M. Dehèque, dans son intéressant morceau sur Babrius, extrait de la *Gazette de l'instruction publique* des 10 et 20 novembre 1844. Seulement M. Dehèque les a attribuées par inadvertance (p. 7, note 3 du tirage à part) à Clavier, « le juge, ajoute-t-il, qui dans le » procès de Moreau a laissé un si beau souvenir d'indépendance et d'incorruptibilité. » Le docte critique semble avoir ignoré un curieux article publié dans l'ancienne *Revue rétrospective* (IIe série, t. IV, p. 458) et d'où il résulte que Clavier condamna Moreau. Trois juges seulement se prononcèrent pour l'acquittement : Lecourbe, Dameuve et Rigault. Cf. Ed. Fournier, l'*Esprit dans l'histoire*, 2e éd. Paris, 1860, p. 360.

4. P. 247, note 9, et 301, note 6. Seulement la première note est rédigée en termes

Digitized by Google

second cas aux savantes recherches de M. Marty-Laveaux[1]. La Fontaine a probablement pris ce mot dans Voiture qui, comme l'on sait, était un de ses auteurs favoris. On lit dans la lettre CLVII^e de cet écrivain, adressée au maréchal de Gramont : « Car on dit qu'en argent et poulaille, vous aurez d'oresnavant quelque chose d'assez considérable[2]. »

Sur ce vers du conte *des Filles de Minée :*

Tout le reste entouroit la déesse aux yeux pers.

M. M. se contente (t. II, p. 441) de faire la note suivante : « *Pers* est un vieux » mot qui signifie un bleu d'azur foncé; il est resté en usage en parlant des yeux » de Minerve. Il est employé souvent par nos vieux poètes. » Puis il ajoute un vers du *Roman de la Rose*. Il aurait pu renvoyer à une note de M. Gaston Paris, insérée dans le présent recueil (t. II de 1868, p. 279, n. 9). *Pers* dérivant du latin *persicum* « pêche[3], » signifie exactement « couleur de pêche, violet. » Les mots *aux yeux pers* sont donc une traduction peu exacte de l'expression γλαυκῶπις. La Fontaine n'a fait que suivre l'exemple de Ronsard :

« Lorsque Beaumont entra dans les Enfers,
Voyant Caron aux yeux ardens et pers[4]. »

On peut encore citer ces vers de Claude Gauchet :

Que le Turcq, que l'Indois, que le Scite et le Perse
Et tout où l'Océan roulle son onde perse,
T'admire.[5]

Et enfin, ce passage d'un traité ascétique tourné en ridicule par Henri Estienne : « car communeement, en Mars, croist la belle violette, de couleur celeste, d'azur » et de pers[6]. »

Les explications du commentaire ne sont pas toujours d'une parfaite exactitude. Sur ce vers de la fable VI du XIe livre : Reguinde en haut maître renard, M. M., après Crapelet[7], donne la note suivante : Terme de fauconnerie. *Reguinder* se dit de l'oiseau qui fait une nouvelle pointe au-dessus des nues, c'est-à-dire qui s'élève en haut par un nouvel effort. Langlois, *Dictionnaire des chasses*. Mais reguinder dans ce sens est un verbe réfléchi et ne peut s'employer sans le pronom. Pourquoi ne pas considérer plutôt reguinder comme formé de guinder, et signifiant guinder de nouveau, remonter. C'est l'opinion de M. Colincamp, qui la motive ainsi : « Reguinder est un de ces composés que l'Académie fran-

---

un peu ambigus. Cf. Littré, *Dictionnaire*, I, 354 A.

1. *Essai sur la langue de La Fontaine*, Paris, 1853, gr. in-8°, p. 38, 39.

2. *Les Œuvres de M. de Voiture*, édition Amédée Roux, Paris, Didot, 1856, in-8°, p. 329. Poulaille manque dans le *Dictionnaire de l'Académie*, quoiqu'il ait été encore employé par J. B. Rousseau, dans son *Épître aux Muses :*

Et tout d'abord, oubliant leur mangeaille,
Vous eussiez vu canards, dindons, poulaille.

3. Cf. La *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, 5e fascicule, *anciens glossaires romans corrigés et expliqués* par Frédéric Diez, p. 19, n° 20.

4. *Dialogue de Beaumont, lévrier du roi Charles IX et de Caron*, *apud* Henri Chevreul, *Livre du roy Charles, De la chasse du Cerf*, publié pour la première fois d'après le manuscrit de la bibliothèque de l'Institut. Paris, 1859, p. 54.

5. *Le Plaisir des Champs*, édition de la bibliothèque elzévirienne, p. 173, note.

6. *Le Quadragesimal spirituel*, cité dans l'*Apologie pour Hérodote*, p. 561 de la 2e éd. l'an 1566, au mois de novembre.

7. Dans sa charmante petite édition des *Fables* de La Fontaine, 2 vol. in-32, Paris, 1830, t. II, p. 273, 274.

Digitized by Google

» çaise n'a pas légalisés et qu'il faut mettre à côté de beaucoup de mots expres-
» sifs que nous devons à nos grands écrivains. » Tel est aussi l'avis de M. Littré.

On peut s'étonner de voir M. M. reproduire l'étymologie qui fait venir l'expression boire à tire-larigot, d'une allusion au nom de l'archevêque de Rouen, Eude Rigault (t. Ier, p. lv, n. 1); et cela malgré les judicieuses objections que M. Littré a mises en avant contre cette étymologie[1]. M. M. eût bien fait de ne pas se départir en cette circonstance de la sage réserve qu'il a montrée dans un autre cas, c'est-à-dire, touchant le mot *haro* et sa dérivation de l'exclamation : Ah! Raoul (t. II, p. 7, n. 1).

Dans la fable du Chêne et le Roseau, par Guillaume Haudent, poète du XVIe siècle, on rencontre ces mots :

.....Voici venir un erre
De vent de bise, aspre et impétueux.

M. M., après M. Saint-Marc Girardin[2], explique le mot erre par tourbillon. Mais ne serait-ce pas tout simplement la transcription du latin *erro* (vagabond)?

M. M. a reproduit (t. I, p. 96), à propos de la fable 12e du premier livre (*le Dragon à plusieurs têtes et le Dragon à plusieurs queues*) une note de Chamfort, déjà transcrite par Solvet[3], et d'après laquelle les Orientaux auraient « mis ce » récit dans la bouche du fameux Gengiskhan, à l'occasion du Grand Mogol, qui » dépendait en quelque sorte de ses grands vassaux. » On peut lire, il est vrai, le récit attribué à Djenguiz-Khan dans les *Paroles remarquables ou maximes des Orientaux, recueillies par* Antoine Galland[4]. Mais l'application qui en est faite au Grand Mogol est un anachronisme monstrueux, dont la responsabilité incombe tout entière à Chamfort, et dans lequel les commentateurs plus modernes n'auraient pas dû tomber. On sait, en effet, que l'empire du Grand Mogol ne fut fondé que trois siècles après la mort de Djenguiz-Khan.

Dans la fable de Guillaume Guéroult, intitulée : *le Lion, le Loup et l'Ane*, transcrite par M. M., dans son introduction (p. lxxiv et suiv.), on lit ces vers, adressés par le Lion à l'Ane :

Car si tu faux, je ne te faudray point;
Tant de punir les menteurs j'ay envie.

M. M. explique les mots si tu faux par si tu manques. Je pense qu'il fallait les interpréter par « si tu mens, si tu me trompes, » comme l'a fait Walckenaer[5], car l'auteur joue sur le double sens de faillir «mentir, tromper» (du latin *fallere*) et « manquer »; et ce qui met la chose hors de doute, c'est la réflexion ajoutée par le lion.

---

1. *Dictionnaire de la langue française*, t. II, p. 257 A. Aux exemples cités par M. Littré on peut ajouter celui-ci, emprunté par Henri Estienne aux sermons de Menot : « et après » avoir mangé il leur estoit permis d'aller boire en la mer à tirelarigaud. Car il use de » ce mot expresseement en son Latin entrelardé de François, parlant ainsi, *et post comes-* » *tionem habebant licentiam eundi ad bibendum in mari* à tirelarigaud. » *Apologie pour Herodote*, édition déjà citée, p. 543, 544.

2. *La Fontaine et les fabulistes*, Paris, 1867, t. I, p. 260. (Sur cet ouvrage, on peut voir la *Revue critique*, n° du 26 octobre 1867, p. 267-270.)

3. *Études sur La Fontaine*, p. 26.

4. *Bibliothèque orientale de d'Herbelot*, édition de La Haye, in-4°, t. IV, p. 507.

5. *Essai sur la fable et les fabulistes avant La Fontaine*, en tête du premier volume de l'édition des *Œuvres* de La Fontaine, Paris, Lefèvre, 1822, ou p. 58, note 1 du tirage à part.

Digitized by Google

Tome II, p. 336, note 1, il est dit que le prince de Conti (François-Louis), à qui est dédiée la fable 12 du XIIe livre, épousa mademoiselle de Blois (Marie-Thérèse [lisez Marie-Anne] de Bourbon, fille de Louis XIV et de madame de La Vallière). Le même renseignement avait été donné par M. Colincamp [1]; il est complétement inexact. Ce fut Louis-Armand, frère aîné de ce prince de Conti célébré par La Fontaine, qui épousa mademoiselle de Blois. Quant à celui dont il s'agit ici, il prit pour femme une fille de son cousin-germain, le prince de Condé, fils du grand Condé.

M. M. dit (I, lxxix, note 2) qu'une version turque des fables attribuées à Pilpay, version intitulée *Homayoun-Nameh*, fut entièrement traduite sous le titre de *Contes et Fables indiennes de Pilpay* (*Bidpaï*) et publiée à Paris en 1678, en 3 volumes in-12. Ces indications ne sont ni assez complètes, ni même suffisamment exactes. La traduction dont il s'agit fut commencée par Antoine Galland, et le travail de ce célèbre orientaliste vit le jour neuf ans après sa mort, c'est-à-dire, en 1724, en 2 volumes in-12, comprenant les 4 premiers chapitres. Elle fut continuée pour les dix derniers chapitres par Cardonne, et parut ainsi complétée en 3 volumes in-12, en 1778.

Ce n'est pas en 1832, comme il est dit t. I, p. l, note, mais en 1820, que les *Poésies* (et non les *Œuvres*) de Marie de France [2] ont été éditées par B. de Roquefort. Un autre anachronisme se rencontre dans la note 2 de la page 355 du Ier volume, où il est question du mariage de Catherine de Médicis avec le Dauphin, depuis roi de France sous le nom de Henri II. On sait que le Dauphin François, fils aîné de François Ier, ne fut jamais marié, et que lorsque eut lieu le mariage du puiné, le futur Henri II, avec Catherine de Médicis, ce prince n'avait que le titre de duc d'Orléans. Le même anachronisme a été commis par M. Jal [3].

Tome II, p. 451, M. M. n'est pas parfaitement exact en attribuant à Abel-Rémusat la version de la rédaction chinoise du conte de la *Matrône d'Ephèse*, connue sous le titre de : *La matrône du pays de Soung*. Cette version est l'ouvrage d'un savant missionnaire, le P. d'Entrecolles, elle a été publiée originairement par le P. du Halde, dans sa *Description de la Chine*, et c'est d'après cette première édition que Voltaire l'a citée [4]. Abel-Rémusat n'a fait que la reproduire en la corrigeant, à la fin d'un recueil publié par lui, en 3 volumes in-18 [5].

Plusieurs des notes de M. M. se recommandent par d'intéressants et très-exacts développements. On peut citer parmi elles la longue et curieuse note consacrée à Fagotin (t. II, p. 20, 21), celle qui a rapport à la mention de Merlin et aux vieux mots cuider et engeigner (*ibidem*, p. 224) dans le premier vers de la fable XI du livre IX, et celle où est expliqué le mot courage, pris dans le sens

1. Édition déjà citée, p. 335, note 6.
2. Sur cette femme poète et son recueil de fables, M. M. aurait pu renvoyer à un estimable travail de M. A. Joly, professeur à la faculté des lettres de Caen (*Marie de France et les fables au moyen-âge*, Paris, A. Durand, 1863, in-8°, 65 p., extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen*).
3. *Dictionnaire critique d'histoire et de biographie*, p. 333 B.
4. *Œuvres*, éd. Beuchot, t. XLVIII, p. 303.
5. *Contes chinois*, traduits par MM. Davis, Thoms, le P. d'Entrecolles, etc., et publiés par M. Abel-Rémusat. Paris, Moutardier, 1827.

Digitized by Google

de volonté, de cœur, *animus* (t. II, p. 157, n. 1). On peut ajouter, à l'appui des observations du commentateur, ces vers de Voltaire, adressés à Desmahis :

Je vous en dirais davantage
Contre ce mal de la raison
Que je hais de si bon courage.

Les citations ne sont pas toujours reproduites avec une parfaite exactitude, et la correction typographique laisse parfois à désirer dans ces deux volumes, d'ailleurs si somptueusement exécutés. C'est ainsi que dans la note de la p. cv du tome Ier, il est fait mention d'un manuscrit de chartes du XIIIe siècle, au lieu de Chartres; que dans la note de la page 281 du même volume, on trouve citée « la réimpression *de l'édition* de 1692, sous la date de 1678. » Dans cette citation les mots soulignés sont de trop et forment un non-sens. Dans une note empruntée à M. Walckenaer (t. I, p. 12), il est dit que La Motte fit paraître ses fables en 1709, c'est-à-dire plus de quarante ans après la publication de la préface du premier recueil de La Fontaine. Il faut lire 1719 et cinquante. M. Moland a reproduit, d'après M. Paul Lacroix, une fable intitulée : *le Renard et l'Écureuil* et qui se trouve dans les manuscrits de Conrart, à la bibliothèque de l'Arsenal. Le texte donné par le premier éditeur et celui de M. Moland offrent les vers suivants :

Tandis qu'ainsi le renard se gaboit
Il prenoit maint pauvre poulet
Au gobe[1].

Au lieu de ce dernier mot, il faut lire gobet, comme le prouve le sens, ainsi que la rime. A la page 275 du tome IIe on a imprimé que le musicien Lambert était le beau-frère de Lully, au lieu de beau-père qu'il fallait mettre[2]. Dans une note, d'ailleurs intéressante, sur l'expression *faire la figue* on a imprimé le *médium* au lieu de *medius*[3], pris dans le sens de doigt du milieu (t. I, p. 112, note). Enfin, dans la fable *le Lion, le Loup et l'Ane*, empruntée à Guillaume Guéroult (I, lxxvj),

1. *Œuvres inédites de J. de La Fontaine*, avec diverses pièces en vers et en prose qui lui ont été attribuées, recueillies pour la première fois par M. Paul Lacroix, Paris, Hachette, 1863, in-8°, p. 4; M. Moland, t. I, p. 301, notes sur la fable XVII du livre V.

2. Dans la curieuse et savante publication de M. Victor Fournel, intitulée : *Les Contemporains de Molière, recueil de comédies rares ou peu connues*, etc. T. II, p. 160, n. 2, Lambert est appelé tout aussi inexactement le gendre de Lulli; faute qui a été évitée dans un passage subséquent (*ibid.*, p. 193).

3. La même faute se trouve dans la très-estimable édition des *Œuvres de Rabelais*, publiée par MM. Burgaud des Marets et Rathery, Paris, Didot, 1857-1858, in-12, t. II, p. 214, note 5. — M. Moland rejette avec raison l'origine attribuée à l'expression « faire » la figue » par Albert Krantz, Paradin et Rabelais, et reproduite tout récemment encore par M. Littré (*Dictionnaire*, v° figue, I, 1669 A). On peut voir à ce propos les savantes recherches de Francis Douce (*Illustrations of Shakspeare, and of ancient manners;* London, 1839, in-8°, p. 302-307 et surtout p. 304), qui rattache cette locution au mot latin *ficus* désignant une espèce d'ulcère et « celuy principalement qui vient au fondement, » comme dit Henri Estienne. Le même Henri Estienne, dans un autre endroit de son *Apologie pour Hérodote* (p. 127), reprenant Sébastien Castalion d'avoir, dans la traduction de la Bible, affecté de rechercher « les mots de gueux, ou pour le moins tels qu'ils fissent amuser les » lecteurs à rire, au lieu de s'amuser à considérer le sens du passage, » cite pour exemple le second chapitre de l'Épître de saint Jacques, où le traducteur a rendu les mots *gloriatur misericordia adversus judicium*, par Miséricorde fait la figue à jugement. — Puisque j'ai été amené à citer ici le savant ouvrage de Francis Douce, je ferai observer en passant qu'on y trouve aussi, touchant l'expression *un ours mal léché*, une note curieuse (p. 330, 331), à laquelle M. M. aurait pu renvoyer, à propos du premier vers de la fable 10e du livre VIII.

Digitized by Google

le quatrième vers de l'avant-dernier quatrain est ainsi transcrit par M. M., comme il l'avait déjà été par M. Saint-Marc Girardin (I, 272) :

Voilà comme elle (la sentence) fut exécutée.

Mais d'après le texte original, exactement reproduit par Walckenaer, il faut lire :

Voila comment el' fut exécutée[1].

Quoique cet article ait déjà pris de grands développements, je ne dois pas omettre de signaler quelques portions du travail de M. M. qui me paraissent encore dignes d'éloges. Et d'abord je mentionnerai quelques pages substantielles où, sous le titre de : ce que La Fontaine a connu de la tradition antérieure, se trouve une esquisse des emprunts que le grand poète a faits aux fabulistes ses devanciers (t. I, p. lxxxj à lxxxiij) ; puis un historique de la publication de ses fables ; et, enfin, un résumé des jugements portés sur ce recueil par les contemporains de l'auteur, par les critiques du XVIIIe siècle et par les écrivains de nos jours. Je ne crois pas devoir non plus passer sous silence les pages dans lesquelles le nouvel éditeur examine si La Fontaine a réellement composé d'autres fables que celles que nous possédons (t. II, p. 390-400).

Et maintenant il ne me reste plus qu'à louer sans restriction le luxe de bon goût qui a présidé à cette belle publication. Tout y est digne du grand poète qui en a fourni la matière principale : la beauté du papier, la netteté de l'impression, l'exécution très-soignée des gravures, parmi lesquelles il faut citer deux superbes portraits de La Fontaine et de madame de La Sablière. Dans un moment où la France a malheureusement perdu la prééminence dans les arts de la guerre, il nous est doux de pouvoir au moins constater une fois de plus que la librairie et la typographie françaises maintiennent avec honneur leur vieille supériorité.

C. DEFRÉMERY.

---

1. *Le premier livre des emblèmes composé par Guillaume Gueroult*, à Lyon, chez Balthazar Arnoullet, 1550, in-8°, p. 44. Cf. Walckenaer, *opus suprà laudatum*, p. 59). — M. Moland aurait bien fait de citer, à propos de la fable XVI du IXe livre de L. F. (*le Trésor et les Deux hommes*), la 4e fable de G. Guéroult, intitulée *emblème d'un paisant* (paysan) *et d'un avaricieux*. Il ne me paraît guère douteux que notre grand fabuliste ait eu sous les yeux le récit de son devancier. Il donne au trouveur du trésor le nom de galant, comme le vieux poète :

Si le gallant receust grand joye
Se voyant d'or telle montjoye,
Celui assez le pensera
A qui tel cas escheu sera.

Il emploie le mot cordeau dont G. Guéroult s'était servi :

Au lieu duquel il laissa là
Son cordeau et puis s'en alla.

Mais rien ne prouve mieux la supériorité de La Fontaine sur ses devanciers, que la comparaison de la conclusion du récit dans les deux auteurs. Voici les derniers vers de la fable de G. Guéroult :

O Seigneur, o Dieu redoutable,
Ta providence est admirable,
Cil qui n'avoit de mort envie,
S'est ravy soymesme la vie;
Et cil qui se vouloit occire,
Tu as gardé de mort, o Sire,
Luy donnant bien non espéré,
A l'autre obit non desiré.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 46 — **16 Novembre** — **1872**

Sommaire : 215. SCHŒNE, Bas-Reliefs grecs. — 216. *Anthologia latina* ed. RIESE. 217. VILLEHARDOUIN, Conquête de Constantinople p. p. DE WAILLY; DE WAILLY, Notice sur six manuscrits de Villehardouin. — Correspondance : *Un séjour en France pendant la Révolution.*

215. — **Griechische Reliefs**, aus Athenischen Sammlungen, herausgegeben von Richard SCHŒNE. XXXVIII. Tafeln in Steindruck mit erlæuterndem Text. Leipzig, 1872. In-fol. — Prix :

M. Schœne, auteur, avec M. Benndorf, d'une excellente description du Musée de Latran [1], publie aujourd'hui sur la sculpture athénienne un ouvrage aussi intéressant par le choix des monuments que remarquable par l'exécution supérieure des lithographies qui le composent.

On y trouvera réunis, pour la première fois, tous les débris des statuettes [2] en marbre de Paros qui se détachaient en relief sur la frise, en pierre noire, de l'Erechteion. Ces morceaux, dont aucun n'est insignifiant au point de vue du goût, car tous ont gardé l'empreinte de l'art magistral du ve siècle, sont malheureusement trop mutilés pour qu'on puisse déterminer le sujet représenté sur la frise. M. S. le démontre en discutant les hypothèses émises jusqu'à ce jour. Il juge même téméraire d'identifier, comme on l'a fait, quelques-uns des fragments avec les ouvrages énumérés dans les comptes de dépense de l'Erechteion retrouvés en 1836 [3]. On sait que ces comptes donnent, pour le prix d'une figure, une somme extraordinairement faible (60 drachmes = 54 francs) et il a y encore là un problème non résolu [4].

M. S. a ensuite rassemblé des bas-reliefs dont l'importance individuelle est beaucoup moindre, mais dont l'ensemble forme un chapitre distinct de l'histoire de l'art. Écartant les sujets funéraires, qui forment une classe bien tranchée et ne sont pas, d'ailleurs, exclusivement propres au domaine attique, se bornant, pour les bas-reliefs votifs, au très-petit nombre de ceux qui offrent quelque particularité nouvelle dans la représentation des Divinités [5], l'auteur a décrit et fait dessiner de préférence ce que l'on peut appeler des bas-reliefs *politiques*, ceux qui décorent des stèles où se lisent des décrets, des traités d'alliance, des actes de proxénie, des collations d'honneurs publics.

1. Cf. *Revue critique*, 1868, n° 202.
2. Leur hauteur moyenne est de 0^m.55. Sur les planches I-IV, elles sont reproduites au cinquième.
3. Rhangabé. *Ant. Hellen.* 56, 57.
4. Comparez le prix d'une statue au IIe siècle de notre ère (Renier, *Inscript. de l'Alg.* 2758).
5. Par exemple n° 105, une représentation de *Zeus Philios*.

Digitized by Google

La réunion, sur la même pierre, des deux genres de documents fournit, ou du moins fait espérer, pour l'étude du bas-relief, des facilités particulières : l'œuvre du sculpteur est datée par le texte qui l'accompagne, et ce même texte aide à interpréter le monument figuré. Mais, à vrai dire, on n'a guère profité jusqu'ici que du premier avantage. En ce qui concerne l'interprétation, M. S. malgré la riche érudition dont il dispose, est souvent réduit à avouer, en toute sincérité, son ignorance. *Athéné*, qui représente ici le peuple athénien, intervient toujours dans la scène représentée, mais le personnage, réel ou symbolique, placé vis-à-vis d'elle (il y a rarement plus de deux acteurs dans ce petit drame) n'offre pas toujours un caractère facile à déterminer, ni des gestes suffisamment significatifs.

Dans les décrets de proxénie, le personnage étranger, accueilli par *Athéné*, est ordinairement accompagné de la divinité tutélaire de sa patrie. Ainsi, n° 52, on distingue les restes de l'effigie d'*Héraclès* derrière l'Héracléote Sotimos, honoré de la proxénie vers 403 de notre ère[1].

Les bas-reliefs n°s 48-51 présentent un intérêt particulier et suggèrent quelques observations.

N° 48. Préambule d'un traité conclu entre Athènes et Néopolis. *Athéné* prend la main d'une jeune fille vêtue d'une tunique talaire, coiffée du pôlos, près de laquelle on lit Παρθένος. Il s'agit évidemment d'une divinité locale, mais on connaît plusieurs Néopolis dans le monde grec, et rien n'indique, dans le décret, de quelle Néopolis il est question. M. S. publie une monnaie inédite de bronze, offrant au droit le gorgonium, au revers l'inscription ΝΕΑΠΟΛΙΤΩΝ, et une femme debout, coiffée et vêtue comme la Παρθένος du bas-relief. Le Gorgonium fixe à Néopolis de Macédoine l'attribution de la médaille, et d'après les faits connus du culte d'Artémis sur la côte septentrionale de la mer Égée, la Παρθένος adorée là, devait n'être qu'Artémis elle-même, quelquefois représentée de la même manière.

Ainsi les peuples qui interviennent dans cet acte public et dans d'autres du même genre, seraient représentés par les divinités locales. Eckhel avait remarqué que ce fait se reproduit presque constamment sur les monnaies frappées, sous l'empire romain, pour conserver le souvenir d'une ὁμόνοια conclue entre deux villes ou peuples[2].

Il est intéressant de trouver cette convention artistique déjà reçue aux temps de l'indépendance grecque.

Cela posé, je crois qu'il faut modifier légèrement l'interprétation proposée par M. S. pour les trois bas-reliefs qui suivent.

N° 49. Décret en l'honneur de Denys l'Ancien, qualifié d'ἄρχων τῆς Σικελίας 393 av. J.-C. M. S. propose de voir la *Sicile* elle-même dans la femme debout qui fait face à Athéné : il ne croit pas qu'une contrée puisse être, aussi bien qu'une ville, personnifiée dans une divinité. Mais l'idée de représenter une *pro-*

1. Cf. C. I. G. n° 90.
2. *Doctrina Num. Vet.*, IV, 335.

Digitized by Google

vince est bien plutôt romaine que grecque; sous l'empire seulement, la province a été un être réel, susceptible de personnification caractéristique. D'autre part on sait que les belles médailles d'argent frappées sous Pyrrhus au nom de tous les Siciliens (Σικελιωτᾶν) offrent au droit une tête de *Déméter :* rien n'empêche donc de reconnaître cette déesse sur le bas-relief attique. L'objet sur lequel elle s'appuie, objet qui d'après le dessin de M. S. et sa propre remarque, ressemble fort à un flambeau, rend cette supposition presque certaine.

N° 50. C'est le traité, célèbre dans l'histoire économique d'Athènes, conclu entre cette république et Méthone de Piérie. Près d'Athéné est une figure très-mutilée, accompagnée d'un chien. De la figure, les jambes seules subsistent et M. S. y voit celles d'un homme, personnification probable du *Dêmos* de Méthone. Mais que faire du chien? L'auteur explique péniblement sa présence par des considérations tirées du culte d'Esculape. Bien que l'on trouve sur une monnaie de Sagalassus, le Dêmos représenté par un guerrier, bien que R. Rochette ait prétendu que, sur les médailles, le chien placé près d'un personnage devait faire reconnaître en celui-ci un héros éponyme ou une personnification du Dêmos [1], M. S. ne se sert pas de ces autorités qui paraissent propres à confirmer sa supposition. Dans le fait, l'exemple de Sagalassus est unique, et la théorie de R. Rochette ne repose que sur des conjectures. Pour moi je crois voir ici simplement Artémis, dont la tête paraît sur la plus ancienne monnaie de Pydna, au voisinage immédiat de Méthone. Les jambes ne me semblent pas indubitablement viriles. L'absence d'endromides ne suffit pas pour qu'on se refuse à voir ici Artémis : elle figure jambes nues, sur un beau médaillon d'argent de Nicomède Ier [2].

N° 51. Décret en l'honneur des Samiens. Pour une raison du même ordre que les précédentes, la figure à longue tunique, dont la partie supérieure est détruite, me paraît être Héra.

Je ne puis passer ainsi en revue les autres marbres publiés par M. S. Ils appartiennent presque tous au IVe siècle, et dans les moins soignés, on est encore frappé par une largeur d'exécution, une grâce facile dans le travail, bien propres à nous faire sentir à quel point le sentiment de l'art était familier aux plus humbles ouvriers d'Athènes, et conduisait sûrement leur main.

C'est un fait assez connu qu'un bon grand nombre de décrets athéniens portent que le greffier du sénat fera graver le décret, et que le trésorier du peuple délivrera la somme nécessaire à cet objet [3]; somme qui varie habituellement de 20 à 30 drachmes. La rémunération du sculpteur est-elle comprise dans ce tarif officiel? M. S. prouve qu'il n'en est rien, car deux décrets de même longueur, l'un décoré d'un bas-relief (n° 93), l'autre sans ornement (Rhangabé n° 2298) ont coûté également 20 drachmes. L'ornementation ajoutée à ces actes publics, presque toujours honorifiques dans l'espèce, devait donc être payée par ceux qui en tiraient quelque gloire, et le peuple athénien ne faisait que la dépense rigoureusement nécessaire pour faire connaître l'expression de sa volonté.

1. R. Rochette, *Mémoires de Numismatique et d'Antiquité*, p. 236.
2. Visconti, *Iconographie grecque*. Pl. XLIII, n° 7.
3. Franz, *Élem. Épig. Gr.*, p. 317.

Digitized by Google

Les neuf dernières planches reproduisent des terres cuites. La plupart des monuments grecs de cette classe conservés dans les musées proviennent de l'Italie méridionale et de la Sicile : il y a peu de temps seulement qu'on les recherche sur le sol hellénique. Toutes les terres cuites que M. S. a fait dessiner ont cette dernière origine. Les unes sont des bas-reliefs, les autres des figurines. Les bas-reliefs proviennent surtout d'Egine et de Mélos. La similitude de travail qu'on y remarque donne à penser qu'ils sortent d'une fabrique, établie probablement à Mélos, d'où le commerce les tirait pour les répandre dans le reste de la Grèce. Leurs dimensions, et diverses particularités de leur structure, montrent qu'ils étaient appliqués sur des murs d'appartements ou sur des meubles. On n'est pas encore en mesure d'assigner une date précise à des monuments de cette classe, bien qu'on les ait déjà rangés par époque et qu'on ait reconnu que, jusqu'ici, les plus nombreux sont aussi les plus anciens. On est étonné de la grandeur du style avec laquelle sont traités les sujets sur ces petites plaques décoratives. L'antiquité a laissé peu de morceaux plus beaux que le 125e bas-relief de M. S. représentant le Sphinx, posé sur le corps terrassé d'un Thébain. La tête de l'homme manque, mais l'angoisse est visiblement répandue dans toutes les parties de son corps. L'animal n'exerce aucune pression sur sa victime : il a pris seulement une de ses jambes dans sa longue queue, et approche son visage impassible du malheureux que son regard seul a terrifié. Ce drame muet est rendu de la façon la plus saisissante.

Le choix des statuettes qui remplissent les planches XXXVII et XXXVIII ne me paraît pas très-heureux. Presque toutes sont des caricatures qui ne devraient être publiées que lorsqu'on possédera déjà un bon nombre de figurines sérieusement traitées. Je fais exception pour le n° 144, charmante joueuse d'astragales. Elle n'est pas couchée comme celle du Musée de Berlin, et celle du Louvre (restaurée en Vénus à la coquille), mais accroupie sur un de ses talons. On a d'autres exemples de cette attitude ; on la trouve, par exemple, sur les monnaies de Ciérium en Thessalie[1] qui offrent sans doute, aussi bien que la terre cuite athénienne, la reproduction d'un morceau de sculpture célèbre chez les Anciens.

Je ne dois pas terminer cet article sans louer, comme elle le mérite, l'exécution des planches. Tous les monuments ont été dessinés par M. S. avec une grande légèreté de main et une entente parfaite du style grec. Il a fait preuve d'un talent véritable. Trois lithographies sont aussi son œuvre. L'auteur des autres est M. Kühnel.

C. DE LA BERGE.

---

216. — **Anthologia latina** sive poesis latinae supplementum recensuit A. RIESE. Fasciculus II. Teubner, 1870. In-8°, lxxviij-392 p.

L'anthologie latine de M. Riese est déjà connue de nos lecteurs : en rendant compte du premier fascicule de cet important ouvrage, nous avons montré le plan et la méthode qu'avait adoptés l'auteur[2]. Il a voulu renoncer aux divisions

1. Millingen, *Ancient Coins*. Pl. III. 13.
2. Voyez *Revue critique* 1869, n° 13.

Digitized by Google

factices imaginées par Burmann et trop fidèlement suivies par Meyer. Il n'essaie pas de classer les différentes pièces qu'il a réunies d'après leur sujet, ce qui lui semble souvent difficile, toujours arbitraire, ce qui donne à l'ensemble du recueil une couleur moderne et fausse ; et, comme pour la plupart d'entre elles leur date est perdue, et qu'il n'est pas possible de les ranger dans l'ordre où elles ont été composées, il se résigne à nous les donner comme il les trouve sur les manuscrits qui nous les ont conservées. Cette méthode est non-seulement la plus naturelle, la seule logique, mais on verra, en lisant l'ouvrage de M. Riese, qu'elle a été féconde en heureux résultats.

La première partie de l'anthologie était presque entièrement remplie par la reproduction exacte et complète du célèbre *Codex Salmasianus* et du *Codex Vossianus* de Leyde, qui en paraît être le complément. M. Riese pense que ces deux manuscrits contiennent un recueil de pièces diverses qui aurait été formé au VIe siècle, probablement en Afrique et par le poète Luxorius qui ne s'est pas fait faute d'y introduire un assez grand nombre de ses propres poésies. La seconde partie de l'ouvrage de M. Riese s'ouvre par un petit poème qui aurait dû précéder tous les autres, et que l'auteur avait omis par oubli au commencement de son travail : c'est le fragment épique sur la bataille d'Actium qui a été retrouvé dans les papyrus d'Herculanum. En le rééditant, M. Riese nous dit qu'on n'en peut pas connaître l'auteur. Il refuse de l'attribuer, comme on l'a fait souvent, au poète Rabirius qui vivait dans les dernières années du règne d'Auguste et qui avait lui aussi chanté la guerre d'Actium et la mort d'Antoine, et sa raison, c'est qu'il ne retrouve pas dans ces quelques vers mutilés la grandeur dont Ovide a quelque part loué Rabirius (*magnique Rabirius oris*). On trouvera sans doute que cette raison n'est pas tout à fait convaincante. Si l'auteur du petit poème d'Herculanum n'arrive pas toujours à la grandeur, il est certain au moins qu'il la cherche, et c'en était assez pour qu'Ovide, qui flattait alors tout le monde, le félicitât de l'avoir atteinte. Dans l'expression des idées, dans la coupe des vers, il vise à l'effet. Le même caractère se retrouve aussi dans Pedo Albinovanus et dans les autres poètes de son temps, et précisément les rares fragments que nous avons conservés d'eux sont curieux pour nous en ce qu'ils nous montrent la poésie latine entrant dans une phase nouvelle, et s'acheminant à petits pas de l'*Enéide* à la *Pharsale*. Rabirius devait appartenir à la même école : le seul hémistiche que nous ayons de lui (*hoc habui, quodcumque dedi*) est tout à fait coupé à la façon de Lucain. Je crois donc, pour ma part, que s'il n'y a pas de raison certaine d'affirmer qu'il soit l'auteur des vers trouvés à Herculanum, il n'y a pas non plus de motif sérieux de le nier.

Après nous avoir ainsi ramenés un moment en arrière pour réparer un oubli, M. Riese reprend son recueil où il l'avait laissé à la fin de son premier fascicule. Il nous donne successivement toutes les pièces qu'il a recueillies, d'après l'âge qu'il attribue au manuscrit sur lequel il les trouve. Il nous conduit ainsi, dans sa seconde partie, depuis le VIIIe jusqu'au XVe siècle, il y ajoute celles qui n'existent plus pour nous que dans des ouvrages imprimés, non sans les avoir soigneusement triées pour être sûr qu'elles sont bien antiques. Encore a-t-il

Digitized by Google

grand soin de nous dire qu'il ne prend pas la responsabilité de toutes celles qu'il conserve (*quarum magnam partem antiquam esse non spondeo*). M. Riese n'a pas cherché, comme avaient fait ses devanciers, à grossir son ouvrage; il a mis au contraire un empressement louable à le diminuer. On trouvera sans doute chez lui des pièces nouvelles, qui avaient échappé à ses prédécesseurs; mais surtout on n'y trouvera plus ce qui n'y doit pas être. Il s'est tracé des limites fixes; il ne veut pas dépasser le VIe siècle. Il élimine avec soin tous les morceaux choisis d'auteurs, dont nous avons les œuvres, comme Ovide ou Martial; il n'admet que ceux dont l'attribution n'est pas sûre et qui ne se retrouvaient pas ailleurs. C'est ainsi que son recueil mérite tout à fait le nom qu'il lui a donné quand il l'appelle *poesis latinae supplementum*.

M. Riese n'a pas seulement trié avec plus de soin et rangé dans un ordre plus méthodique les pièces qui composent son anthologie, il en a souvent aussi donné un texte meilleur. Il a trouvé par exemple, pour les *Analecta* de Virgile quelques bonnes leçons qui avaient échappé à Ribbeck (voyez *Anth. lat.* II, XXIX). En remontant aux plus anciens manuscrits, il a pu donner sous une forme plus régulière, qui permet mieux de saisir l'ensemble de l'ouvrage, ce *Ludus XII Sapientum*, sorte de joute poétique entre douze beaux esprits de la décadence, dont quelques-uns paraissent avoir laissé un nom dans la littérature de ce temps. Il a mis aussi plus de soin à relever les noms des personnages auxquels les différents morceaux sont attribués. Ces attributions sont souvent très-ridicules, mais quelquefois aussi elles peuvent être vraies. C'est ainsi qu'il n'hésite pas à rendre à Ausone toutes les pièces que le *Codex Vossianus* réunit sous le titre de *Ausonii opuscula*, à l'exception de celles qui portent formellement un autre nom. Comme en tête de quelques vers de Q. Cicéron sur les Saisons, on lit cette note : *Quod superius quoque nostris versibus expeditur*, et qu'Ausone avait en effet traité le même sujet, il en conclut que le recueil entier est l'œuvre d'Ausone lui-même, qui l'avait en partie formé de ses propres ouvrages. C'est ainsi que fit un peu plus tard le poète africain Luxorius; c'est ainsi qu'on agissait déjà à l'époque d'Auguste, s'il est vrai, comme le prétend Porphyrion, que Julius Florus, l'ami d'Horace, poète satirique lui-même, avait publié un recueil des meilleures satires de ses prédécesseurs.

Telle qu'elle est dans l'édition de M. Riese, l'anthologie latine ne peut assurément pas être mise sur la même ligne que l'anthologie grecque. M. Riese fait remarquer que Burmann fut bien mal inspiré quand il lui donna ce nom qui promettait trop. Ce n'est pas un recueil de fleurs; elle en contient à peine quelques-unes échappées à l'antiquité classique, mais le plus grand nombre des pièces qui la composent paraîtront médiocres et pédantes à un homme de goût. Elles n'en sont pas moins la dernière littérature qu'ait eue Rome, elles forment une sorte de transition qui nous conduit à la poésie latine du moyen-âge. Il importe donc de les connaître, et M. Riese nous rend un service important en nous en donnant une meilleure édition.

Gaston Boissier.

Digitized by Google

217. — **La Conquête de Constantinople**, par Geoffroi DE VILLE-HARDOUIN, avec la continuation de Henri DE VALENCIENNES. Texte original, accompagné d'une traduction, par M. Natalis DE WAILLY. Paris, F. Didot, 1872. Gr. in-8°, xxvj-511 p. et une carte. — Prix : 15 fr.

Notice sur six manuscrits de la Bibliothèque nationale, contenant le texte de Geoffroi de Ville-Hardouin, par *le même*. Paris, Imp. nat. 1872. In-4°, 144 p. (Extrait des *Notices des Manuscrits de la Bibl. nat.*, etc. T. XXIV, 2e partie.)

L'histoire de la conquête de Constantinople en 1204, par l'un des témoins et des agents les plus importants de l'expédition, le maréchal de Champagne Geoffroi de Ville-Hardouin, a déjà été plusieurs fois imprimée. Si les deux éditions parues dès la fin du XVIe siècle[1] ne semblent pas avoir eu beaucoup de succès, celle que Du Cange donna en 1657 mérita, surtout par les nombreux commentaires dont elle était enrichie, de servir de guide aux travaux des érudits pendant près de deux cents ans. Cependant c'est surtout en ce siècle qu'on sut apprécier toute la valeur du livre de Ville-Hardouin, comme monument historique et comme œuvre littéraire. Aussi, tout en reconnaissant le mérite de la publication de Du Cange, chercha-t-on à l'améliorer : de 1822 à 1840, trois éditions, mises au jour par Dom Brial, M. Paulin Paris et Buchon, se succédèrent à de courts intervalles et s'efforcèrent, chacune à leur manière, d'expliquer les difficultés qui restaient encore à résoudre.

Après tous ces travaux, signés des noms les plus recommandables, on pouvait croire que « le texte de Ville-Hardouin — dirons-nous avec le prospectus du » volume que nous annonçons — devait être définitivement fixé; et cependant » il l'était moins que jamais. » Cela tenait à ce que « les trois derniers éditeurs, » au lieu de suivre la même voie, avaient choisi tour à tour des manuscrits diffé- » rents pour base de leurs éditions. » Frappé des conséquences funestes de ce dissentiment, M. Natalis de Wailly résolut d'entreprendre une restitution aussi rigoureuse que possible du texte de Ville-Hardouin. Pour atteindre ce but, M. de W. se livra à un examen plus complet et plus méthodique que n'avaient fait ses prédécesseurs de tous les manuscrits du vieil historien. Il a consigné les résultats de cette patiente comparaison dans la *Notice* dont le titre figure en tête de cet article, et que nous allons essayer de résumer en quelques mots.

On ne connaît aujourd'hui que sept manuscrits de Ville-Hardouin. Il y en a 6 à la Bibliothèque nationale, et un à Oxford. M. de W. a été amené à les classer en deux groupes, se divisant eux-mêmes en quatre familles. Le premier de ces groupes ne comprend qu'une famille et est représenté par un seul manuscrit de Paris (Franç. 4972, désigné par A.) et celui d'Oxford, le second par les cinq autres manuscrits formant trois familles. M. de W. reconnut bien vite que le ms. A, déjà suivi par les éditeurs du XVIe siècle, par Du Cange et par Dom Brial, portait des marques incontestables d'authenticité et que le groupe qu'il constituait pour ainsi dire à lui tout seul devait être préféré aussi bien pour la langue que pour le fond même du récit. On ne trouve en effet dans cet exemplaire que des erreurs et des lacunes purement fortuites, tandis que tous les manuscrits de

1. L'une publiée à Paris (avec traduction), par Blaise de Vigenère, en 1585; l'autre à Lyon en 1601.

Digitized by Google

l'autre groupe contiennent beaucoup de retranchements volontaires et emploient de nombreux synonymes. De plus le ms. A offre cette particularité qu'il a été copié dans le premier tiers du XIVe siècle, probablement à Venise sur une reproduction authentique de l'original conservée dans les Archives de la République. Le scribe, qui était Italien et probablement de Venise, a souvent mal lu et mal compris, d'où des fautes, des omissions et des noms propres défigurés; mais il n'a jamais osé modifier le texte comme les copistes français. C'est donc avec raison que M. de Wailly a suivi ce ms. de préférence et qu'il ne s'en est écarté que quand la leçon était évidemment mauvaise. Du reste il a eu soin de donner les variantes de tous les autres et l'on pourra ainsi toujours contrôler la version qu'il a choisie. Pour ce qui est du classement des autres manuscrits, nous croyons devoir reproduire ici dans un tableau synoptique les conclusions du travail de M. de Wailly.

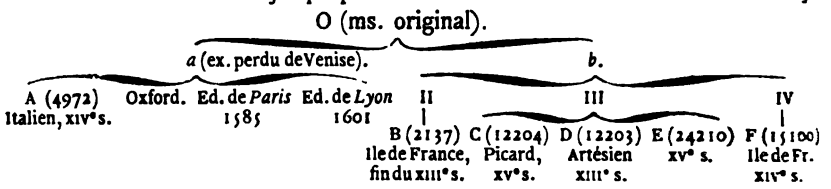

A ce tableau, il est utile d'ajouter que Du Cange ne fit que reproduire le texte de l'édition de Lyon en rapportant en marge les variantes du ms. A. Dom Brial prit pour base de son édition le même ms., corrigé à l'aide de B et de C. M. Paulin Paris crut devoir préférer F et D. Enfin Buchon, dans sa seconde édition (1840), ne reproduisit que le ms. C.

Pour les formes grammaticales, c'est encore celles du ms. A (ou du moins celles qu'il laissait supposer) que M. de W. a adoptées. N'ayant pas ici, comme pour Joinville, de chartes capables de lui fournir de termes de comparaison, le savant académicien a jugé qu'il devait se borner à ramener le texte de Venise aux règles ordinaires de la grammaire du XIIIe siècle, règles que l'original observait certainement avec exactitude, mais il a laissé subsister une variété relative dans les formes orthographiques, et nous estimons que Ville-Hardouin n'y a pas perdu. Ce qu'il fallait surtout faire, — et M. de W. l'a fait avec beaucoup de soin et de critique, — c'était de s'attacher à rechercher et à faire disparaître tout ce qui portait une trace quelconque d'italianisme dans le ms. A.

Parlons maintenant de l'édition publiée d'après les principes qui viennent d'être exposés. Ce beau volume débute par une courte préface où, — même dans le système de M. de W. qui semble avoir pensé que les précédents éditeurs avaient suffisamment commenté l'histoire de Ville-Hardouin, — on aurait désiré trouver, surtout dans un livre destiné au grand public, quelques renseignements biographiques sur l'auteur et des notes historiques sur les personnages ou les lieux dont il parle. M. de W. s'est borné à tirer de la comparaison des armoiries de Ville-Hardouin avec celles de son frère et de son neveu, ainsi que de divers documents nouveaux, des probabilités sur l'époque de la naissance du maréchal de Champagne, naissance qu'on doit désormais placer entre 1150 et 1164. A la suite de cette préface un sommaire des faits contenus dans la chronique n'eût pas été inutile.

Digitized by Google

Vis-à-vis du texte, M. de W. a reproduit la traduction qu'il avait déjà publiée séparément. Puisque nos compatriotes sont encore assez ignorants de leur ancienne langue pour ne pouvoir comprendre nos vieux auteurs, même avec le secours d'un glossaire aussi complet que celui dont je vais parler, puisque, pour toute la classe de lecteurs auxquels M. de W. veut faire goûter le style ferme, précis et élevé de Ville-Hardouin une traduction est nécessaire, on ne saurait trop louer celle dont il s'agit, et il est à souhaiter qu'elle serve de modèle toutes les fois qu'on croira devoir *rapprocher du français moderne* la prose d'un écrivain du moyen-âge. C'est en effet moins une traduction qu'une sorte de renouvellement très-serré et très-exact, où l'esprit de la phrase est toujours bien rendu, où les tournures et les mots mêmes sont conservés chaque fois qu'ils peuvent être compris d'un lecteur intelligent. Car si l'on a cherché à attirer le public par la beauté matérielle de l'édition et par l'appât même de cette traduction, on a voulu aussi, et c'est là l'originalité du livre, qu'il sût par quelque travail mériter son plaisir.

Par contre, c'est pour les savants qu'a été spécialement rédigé le vocabulaire. Ici encore il n'y a qu'à louer. L'auteur y a consigné tous les mots du texte avec leurs variantes orthographiques, en ne donnant pour chaque espèce de leçon qu'un seul renvoi. Puis M. de W. s'est contenté de joindre aux termes difficiles un équivalent moderne, sans se lancer dans la recherche des étymologies. A peine ai-je relevé dans cette partie du livre quelques légères erreurs, comme « *Auques* » qui est rendu par « presque » et qui veut dire « un peu, » ainsi du reste que M. de W. lui-même l'a traduit au paragraphe 507.

Le glossaire est suivi d'une table des matières conçue dans le même esprit, avec variantes et renvois, et qui se distingue par les mêmes qualités. Enfin l'ouvrage est accompagnée d'une carte dressée avec beaucoup d'exactitude par M. Longnon, qui a su y mettre à profit des observations recueillies par M. Alb. Dumont. J'ai à ce propos une observation à faire relative aux noms propres de villes et de peuples. Pour les noms propres d'hommes la chose est simple : M. de W. ayant pris le parti de les rétablir dans sa traduction sous leur forme actuelle, c'est sous cette forme qu'il faudra les chercher à la table. Mais pour les noms propres de lieux, il semble avoir hésité entre plusieurs systèmes. Dans sa traduction il les a laissés tels qu'il les trouvait dans le texte; ce qui contribue à jeter un peu d'obscurité et nécessite des recherches perpétuelles dans la table et sur la carte. Et même si on commence par chercher sur la carte, qui a été faite d'après la table et non d'après la traduction, on peut être un peu embarrassé. Ainsi comment reconnaître tout d'abord « Cademelée » de Ville-Hardouin dans *C. de Malio* de la carte, « Jadres » dans *Zara*, « Duras » dans *Dyrrachium*, « Le Churlot » dans *Tzurulum?* D'autre part, si l'on débute par la table où les noms sont classés sous leur forme actuelle et non sous celle fournie par Ville-Hardouin, on ne trouve pas toujours le renvoi de celle-ci à celle-là. Enfin quelquefois le vocable adopté à la table ne s'accorde pas très-exactement avec le texte ni avec la carte. Ainsi « le Dimot » donné par le texte, doit être cherché à la table au mot *Didymotique* et sur la carte au mot *Didymolikos*. Ces hésitations se comprennent en ce sens que la plupart des localités mentionnées plus ou moins

Digitized by Google

correctement par Ville-Hardouin ont eu souvent deux ou trois noms et qu'il est difficile de savoir s'il faut adopter l'ancien nom grec ou le vocable turc moderne. Je crois qu'il eût été préférable de suivre le système de M. P. Paris qui dans sa carte (dont les attributions ne sont d'ailleurs pas aussi exactes que celles de M. de W.) a donné aux localités la forme qu'il trouvait dans Ville-Hardouin et a mis au-dessous entre parenthèses le nom sous lequel les villes sont le plus généralement connues dans l'histoire.

L'inconvénient de conserver les noms propres tels quels dans la traduction se reproduit encore pour les têtes de chapitres entre lesquels M. de W. a divisé son texte. Par exemple, quand on lit, sur le titre du chapitre LXIX : « *Prise » d'Avie, de Finepople et de Nicomie*, » on n'a pas tout de suite une idée nette des faits historiques mentionnés, et il faut recourir à la table pour savoir qu'il s'agit de la prise d'Abydos, de Philippopolis et de Nicomédie. De ces petits raffinements d'exactitude résultent des lenteurs que ne nécessitait aucun intérêt scientifique et qui eussent pu être facilement évitées.

Selon la coutume adoptée avec raison depuis Dom Brial, M. de W. a joint au texte de Ville-Hardouin qu'elle complète la continuation d'Henri de Valenciennes. Je n'en dirai qu'un mot. Pour les leçons, M. de W. a choisi parmi les mss. des deux dernières familles, qui seules ont cette continuation, le ms. D. le plus ancien du groupe et qui conserve une forme picarde accentuée. Cette copie avait ainsi l'avantage de reproduire assez fidèlement la langue de l'original. Mais M. de W. a voulu aller plus loin, et il a ramené le texte d'Henri de Valenciennes à l'orthographe d'une collection de chartes d'Aire en Artois qu'il avait publiées précédemment dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*. J'avoue n'être pas convaincu que la langue du moyen-âge comporte une semblable régularité dans les formes.

C'est par un souhait que je veux terminer cet examen attentif d'un très-beau et bon livre. Dans une courte note sur les fleurons tirés des manuscrits qui parent le volume, on nous avertit que si cet essai réussit, si ce système d'édition est agréé par le public, il se pourrait bien qu'on publiât de la même manière les plus beaux de nos vieux poèmes et de nos anciennes chroniques. C'est là un projet dont on ne peut que désirer vivement la réalisation. Nous n'en sommes pas encore arrivés, pour l'étude de nos origines littéraires, pour les classiques de notre moyen-âge à la période où les textes devront être édités à peu de frais comme cela se passe en Allemagne pour les *Deutsche Classiker des Mittelalters* par exemple, où tout étudiant peut acheter pour un thaler une bonne édition de Walther von der Vogelweide ou des Nibelungen. Mais si le succès s'attachait enfin chez nous à des publications à la fois sérieuses et populaires, comme celle que vient d'éditer la librairie Didot, il faudrait voir dans ce fait un heureux symptôme, il faudrait surtout souhaiter que les publications suivantes soient exécutées avec le soin et la méthode qui distinguent le livre de M. de Wailly. Son édition de Ville-Hardouin peut être considérée comme définitive, quand même la découverte de nouveaux manuscrits ou toute autre cause devrait venir modifier quelques-unes de ses conclusions.

Léopold PANNIER.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

Monsieur et cher collaborateur,

La note dont vous avez fait suivre certaines observations insérées par moi dans l'article 183 de la *Revue* m'engage à reprendre le sujet que j'y traitais; elle me montre qu'au lieu d'indiquer la question, je devais l'exposer dans ses détails.

Je vous rappelle qu'il s'agit de découvrir la personnalité de l'auteur d'*Un séjour en France* traduit et publié par M. Taine; j'adressais à l'éditeur le reproche de négligence. Vous me répondez que les registres du tribunal révolutionnaire d'Arras ont péri[1] et que l'archiviste d'Amiens, interrogé, n'a pas répondu. Ce silence est regrettable, mais ce n'est pas au moyen d'intermédiaires qu'on peut parvenir à la découverte qui nous intéresse. D'un autre côté le tribunal révolutionnaire n'a rien à démêler dans cette affaire.

Précisons les termes de la recherche.

L'auteur, qui nous est inconnue, fut, d'après son témoignage (relevé au cours de son récit) arrêtée vers le 15 septembre 1793 (p. 107) pendant la mission d'André Dumont, et expédiée par lui à Arras (ibidem), puis renvoyée par Joseph Lebon à Amiens dans les premiers jours de novembre (p. 131) et enfin relâchée au mois d'août 1794 (p. 208).

Ainsi elle ne comparut devant aucun tribunal révolutionnaire.

Au contraire se sont occupés d'elle : André Dumont pour l'arrêter (p. 106-107), pour la recevoir, revenant d'Amiens (p. 137); Lebon pour la renvoyer à Amiens (ut supra), et peut-être Duquesnoy, dont elle parle d'ailleurs peu favorablement. C'est donc ces représentants *seuls* qui l'interrogèrent (au moins sommairement); c'est dans leurs papiers (qu'ils ont dû déposer à la fin de leurs missions, ou dont les minutes sont restées quelque part) qu'on peut rencontrer les indications nécessaires. L'auteur fut plusieurs fois en contact plus ou moins direct avec Dumont (p. 107, 137, 157, 159); elle écrivit à Lebon et se mit en relation avec lui (p. 121), bien qu'elle professât à son endroit, plus encore qu'à celui de Dumont, des sentiments de répulsion marquée (p. 117, 197, 198). Or les papiers provenant des missions d'André Dumont, de Duquesnoy, de Joseph Lebon qui ne se trouvent pas aux Archives nationales, peuvent très-bien subsister ailleurs, notamment à Arras, à Amiens (peut-être encore à Saint-Omer, à Calais, à Béthune) où ces représentants ont exercé leur domination. C'est là que devaient s'adresser les recherches.

En ce qui concerne Joseph Lebon, une restriction est nécessaire. Lors de la longue enquête qui précéda son procès, la commission de la Convention fit copier ou assembla un très-grand nombre de documents émanés de lui, ou se rapportant à ses actes; elle recueillit une foule de dénonciations, saisit tous les papiers, même privés, du représentant inculpé. Cela constitua un ensemble de

1. Cette assertion n'est pas rigoureusement exacte. Une section au moins de ce tribunal (Cambrai) subsiste aux Archives nationales, représentée par une liste méthodique des personnes qui y ont comparu, et par un cahier contenant les noms des individus relâchés par Lebon de Ventôse à Thermidor an II. (Notre écrivain n'ayant point été conduit à Cambrai ne figure nécessairement pas sur ces registres.)

Digitized by Google

3000 pièces ou environ, juxtaposées, sans beaucoup d'ordre, et aujourd'hui conservées, telles quelles, aux Archives nationales.

Il y aurait donc quelque chance d'y trouver la solution du problème qui nous occupe. Malheureusement l'examen de la carrière politique de Lebon ne permet guère de s'arrêter à cette espérance.

Associé à André Dumont pour la mission dans la Somme, le 9 août 1793, il était de retour à Paris dès avant le 14 septembre, puisqu'il était nommé ce jour-là membre du Comité de sûreté générale. Envoyé dans le Pas-de-Calais par le Comité de Salut Public, le 8 brumaire an II (29 octobre 1793), il institua le tribunal révolutionnaire d'Arras le 25 pluviôse an II (13 février 1794) et fut rappelé cinq jours plus tard (30 pluviôse). Un nouvel arrêté du Comité de Salut Public le renvoya dans le même département le 11 ventôse an II (1er mars 1794). Il y resta jusqu'à la chute de Robespierre qui entraîna peu de jours après la sienne (thermidor an II).

Les actes qui lui furent alors reprochés portaient sur sa dernière mission, celle de mars à août 1794. Les papiers saisis et rassemblés par la commission d'enquête ne se rapportent donc qu'à celle-là, et non à celle de novembre 1793 à février 1794. Arrêtée après le premier départ de Lebon, vers le 15 septembre 1793, renvoyée par lui à Amiens, pendant le cours de sa seconde mission (qui ne fut pas incriminée), notre auteur ne se trouva pas dans le cercle de sa domination, hors de la troisième.

Toutefois j'ai tenu à pousser la recherche jusqu'au delà de la vraisemblance; je n'ai pas voulu m'exposer à perdre par négligence l'indice même le plus improbable. J'ai examiné l'une après l'autre les 3000 pièces qui ont servi de base aux conclusions du rapport rédigé contre Lebon. Ce travail n'a pas été, je crois, absolument inutile. Au-dessous de la question principale, il y a en effet des questions secondaires, notamment celle de savoir comment la correspondance a pu s'établir de France en Angleterre. Même on pouvait découvrir les noms de correspondants anglais, et parmi ceux-ci, celui que nous cherchons. Parfois, je l'avoue, j'ai eu des lueurs, et je me suis cru sur la piste. Mais si j'ai échoué dans la poursuite du problème principal, les notions que j'ai recueillies sur des points de détail me paraissent de nature à être présentées aux lecteurs de cette Revue. Et comme rien ne vaut plus que les textes (si ce n'est pas abuser de l'hospitalité que vous m'accordez), je vous propose l'insertion (tout à fait par exception) d'un petit nombre de documents qui mettent ces notions en relief.

De ces documents, les uns ont trait aux Anglais détenus en France (c'est ce qui devait m'occuper avant tout), les autres à la correspondance entretenue de l'intérieur à l'étranger, et réciproquement : point connexe au précédent, et qui dans l'espèce offrait un grand intérêt, puisqu'on peut y trouver un des éléments de la discussion relative à l'authenticité de l'ouvrage intitulé : Un séjour en France. A cet égard, les renseignements concernant la violation habituelle de la poste aux lettres ne laissent rien à désirer, non plus que ceux qui indiquent les moyens dont se servaient les correspondants pour se soustraire à ce monstrueux abus de confiance. Avec la saisie en masse des 50.000 lettres (évaluation de Lebon) arrêtées à Calais, je signale celles qu'opéraient à volonté les représen-

Digitized by Google

tants en mission et les municipalités[1]. Les correspondances secrètes avaient lieu sous le couvert des fonctionnaires publics, des représentants; les timbres officiels, les cachets des ministères, de la Convention elle-même étaient ou empruntés ou dérobés à cet usage. On voit d'ailleurs que ce n'était pas une suffisante sauvegarde. Mais Lebon n'estimant pas en sûreté sa propre correspondance avec le Comité de Salut Public, l'envoyant par exprès, n'est-ce pas à ce point de vue un des traits les plus significatifs du régime de la terreur!.... Enfin je n'ai pu résister à la tentation de rassembler quatre ou cinq textes qui caractérisent les procédés des hommes de la Révolution en général et ceux de Lebon en particulier. Cet échantillon du langage et des idées d'un homme qui dans l'ordre des intelligences inférieures ne fut pas sans valeur (ayant été prêtre et prêtre enseignant), d'un homme, qui, longtemps modéré, fut certainement entraîné par les hallucinations du sang et la monomanie du crime, est tellement expressif que je ne crois pas superflu de rappeler que les pièces où il est puisé sont absolument authentiques et parfois autographes. H. LOT.

I.

Calais, le 22 brumaire an 2 (12 novembre 1793).

Au Comité de Salut Public.

Voulez-vous connaître toute la scélératesse de nos ennemis intérieurs, leurs vœux impies (suit une page d'amplifications)?.... Je peux vous donner toutes ces connaissances. Voici comme :

Vous vous rappelez l'instant où l'embargo fut prononcé : c'était l'époque des grands efforts des aristocrates et des fédéralistes. Ils écrivaient, écrivaient, écrivaient; assez tranquilles sur le secret des lettres, à l'ombre de la protection girondine et rolandine. Eh bien! toutes leurs lettres depuis le décret sont en dépôt au bureau de la poste de Calais et ce au nombre de plus de cinquante mille. Je fis hier par hasard cette découverte; et vous sentez que je n'ai point perdu de temps. J'ai requis le directeur de me montrer un des paquets les plus anciens; je l'ai ouvert, lu, examiné. Sur 500 lettres, environ 450 suspectes.....

En attendant votre réponse, j'ai mis sous le scellé cette horrible trouvaille.....

(Suit un double avis pour l'usage à en faire.)

Le Représentant du Peuple,

Joseph LEBON.

II.

Saint-Omer, le 26 brumaire l'an 2 (16 novembre 1793).

Au Comité de Salut Public.

Mes découvertes à la poste aux lettres de Calais m'ont forcé de descendre à Saint-Omer. On y travaille, sur ma réquisition, à incarcérer des individus désignés *imparfaitement* dans la fameuse lettre *anglaise*.....

En bonne conscience, vous me devez deux mots sur le parti à prendre relativement aux *cinquante mille* lettres. J'espère que vous vous en souviendrez au milieu de votre énorme besogne..... Joseph LEBON.

1. Parmi les lettres interceptées et qui se trouvent jointes (environ 300) aux dossiers réunis par la commission d'enquête, quelques-unes sont adressées à des Anglais ou proviennent d'Anglais; mais les détails qu'elles renferment ne conviennent pas (d'après son récit) à la personne que nous avons en vue.

Digitized by Google

III.

Saint-Omer, le 18 frimaire an II (8 décembre 1793).
Au Comité de Salut Public.

Citoyens mes Collègues,

Le douze frimaire an 2 (2 décembre 1793) un capitaine hollandais débarqua à Calais, onze individus soi-disant prisonniers français qui s'étaient échappés d'Angleterre. Je ne me paye pas de pareille monnoye; papiers, cachets, écritures, tout cela n'a point diminué ma défiance des intrigues de Pitt et autres brigands de son espèce.

J'ai envoyé tout ces prétendus malheureux à Amiens pour y être nourris économiquement aux frais du Trésor National, jusqu'à décision du Comité de Salut Public.

J'attends deux mots sur cette affaire.

Joseph LEBON.

IV.

Saint-Omer, le 24 frimaire l'an 2 (14 décembre 1793).
Au Comité de Sûreté Générale.

.....Surtout accusez-moi les reçus (de mes lettres) exactement et par le retour de chaque courrier; *sinon, je n'oserai plus rien confier d'intéressant à la poste.* Aujourd'hui je vous envoye une mission datée et timbrée de Noyon, qu'un administrateur du district, nommé Dubois, faisait passer à quelques Français en Angleterre.....

Le Représentant du Peuple,
Joseph LEBON.

V.

Béthune, le 5 nivôse l'an 2 (25 décembre 1793).
Au Comité de Salut Public.

Je crois devoir vous adresser directement deux lettres.....
dans l'autre vous verrez qu'on abusait de l'adresse des députés du Pas-de-Calais pour correspondre avec les étrangers ou les émigrés, et quel mépris on avait au mois d'avril pour la Montagne, les espérances que l'on fondait sur Dumouriez.

Le Réprésentant du Peuple,
Joseph LEBON.

Accusez-moi réception, je vous en conjure.

VI.

Arras, le 26 pluviôse de l'an II (14 février 1794).
Au Comité de Salut Public.

Je vous fais passer une lettre signée Chambon. Vous verrez que le timbre de la Convention Nationale servoit parfois pour envoyer des lettres suspectes en Angleterre.

Le Représentant du Peuple,
Joseph LEBON.

VII.

Arras, 13 ventôse an II (3 mars 1794).
Au Comité de Salut Public.

Quelques jours avant mon voyage à Paris, l'on m'avait éveillé sur un redoublement de correspondances avec la commune de Douai. J'ordonnai donc au

Digitized by Google

district d'Arras de faire une visite à la poste aux lettres; plusieurs suspectes furent en effet arrêtées.....

Mais je dois vous dénoncer un nommé Buchot, commandant de la citadelle de Doullens, qui, pour soustraire aux Comités de surveillance les lettres des gros aristocrates détenus, se les fait adresser et les leur remet ensuite.

Allons vite, que le ministre de la guerre ..... le fasse loger avec ses indignes amis.

Le Représentant du Peuple,
Joseph LEBON.

VIII.

Au nom du Peuple Français.

Tous les districts du Pas-de-Calais donneront des ordres pour que dans les 24 heures toutes les femmes des hommes suspects détenus soient mises en arrestation, à moins qu'elles n'aient évidemment et constamment improuvé l'aristocratie de leurs maris.....

A Arras, ce 16 ventôse de l'an 2 de la République française une et indivisible (6 mars 1794).

Le Représentant du Peuple,
Joseph LEBON.

IX.

Au Citoyen Le Bon, Représentant du Peuple à Arras.

Citoyen,

Nous soussignés, nés en Angleterre, détenus actuellement dans la maison dite l'Abbatiale, avons éprouvé hier la plus profonde douleur en voyant éloigner de nous nos femmes et nos enfants, dont tous de bas âge et deux au sein. Cette cruelle séparation est d'autant plus affligeante, qu'elle nous met au rang des personnes suspectes, idée que nous pouvons d'autant moins supporter que notre conduite n'y a point donné lieu, et que nous sommes fondés à compter sur un traitement tout opposé. Car le citoyen représentant Saint-Just, dans la Convention Nationale, parlant des Anglais, a dit que notre détention serait douce et commode. Veuillez-donc, Citoyen Représentant, prendre en considération notre triste situation..... et nous faire rejoindre au plus tôt nos familles.....

De l'Abbatiale, ce 20 ventôse l'an 2e de la République française une et indivisible (10 mars 1794).

Signé : Rolin Falcon, Th. Machrell, Joseph Pame, T. Baunistre, G. Walker, J. Sharls, Daniel King, J. Jopping, R. Dunsdor, James Caslte, George Needham, J. Suritte, J. Tinn, R. Paise, W. Turpin, Jos. Batten, P. Walson, Anilliamson, et Samuel Bury.

Le district d'Arras fera droit à cette pétition dans les 24 heures. Quelque perfides que soient la plupart des Anglais, ils ne sont pas aussi monstres que les Français traîtres ou rebelles.

Joseph LEBON,
Représentant du Peuple.

X.

Arras, ce 22 ventôse an 2 de la Rép. fr. une et indivisible (12 mars 1794).

Joseph Lebon au Comité de Salut Public.

Avant hier la sœur du ci-devant comte de Bethune *a éternué dans le sac*. Elle

Digitized by Google

était prévenue d'avoir conseillé l'*émigration* de chevaux, et d'avoir traité de *lionceaux* les patriotes.

Le Représentant du Peuple,
Joseph LEBON.

XI.

Arras, 29 ventôse an II (19 mars 1794).

Au Comité de Salut Public.

.....Avant hier le nommé Fruleux, ci-devant seigneur de Souchez, d'abord arrêté comme suspect, et depuis *reconnu pour accapareur de papiers contre-révolutionnaires* a été condamné à la peine de mort.

Joseph LEBON.

XII.

Arrêté.

Tout domestique, valet de charrue et autre ouvrier qui chômera d'autre jour que le decadi sera mis en état d'arrestation comme suspect, et les Municipalités qui n'exécuteront pas le présent arrêté seront elles-mêmes considérées comme suspectes et traitées comme telles.

A Arras, le 30 ventôse an 2 (20 mars 1794).

Le Représentant du Peuple,
Joseph LEBON.

XIII.

Arras, le 13 floréal an 2 (2 mai 1794).

Pottier à Joseph Lebon.

Frère et ami,

.....Le médecin m'ordonne de prendre à midi et au soir un bon verre de vieux vin. Mais où diable l'irai-je tirer? Si tu peux m'en faire extraire quelques flacons de quelque cave à ton gré, tu me feras plaisir.

Salut et fraternité,
POTTIER [1].

XIV.

Arrêté.

Le district d'Arras fera délivrer au patriote Pottier, six flacons de vin vieux pour accélérer le rétablissement de sa santé.

A Arras, le 13 floréal l'an 2 de la Rép., etc. (2 mai 1794).

Le Représentant du Peuple,
Joseph LEBON.

XV.

Arrêté.

Le district fera délivrer deux bouteilles de vin blanc, provenant des émigrés, à la femme du citoyen Pottier, accusateur public, malade des fatigues qu'elle a essuyées en gardant son mari.

Du 15 floréal de l'an 2 de la Rép. franç. une et indiv. (4 mai 1794).

Joseph LEBON.

---

1. Accusateur public à Arras.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 47 — 23 Novembre — 1872

Sommaire : 218. SCHMIDT, les Relations de parenté des langues indo-européennes. — 219. DION CASSIUS, trad. p. BOISSÉE. — 220. BAUER, sur les *Heraclides*, la *Médée* et l'*Iphigénie* d'Euripide. — 221. Romans grecs, p. p. EBERHARD. — 222. *Saint Brandan*, p. p. SCHRŒDER. — 223. BOVET, Histoire du psautier des églises réformées. — 224. LAIR et LEGRAND, Documents inédits sur l'histoire de la Révolution française. — 225. BRAGA, Tableau de la littérature portugaise. — *Correspondance* : Lettre de M. Beaufils.

218. — **Die Verwandtschaftsverhæltnisse der indo-germanischen Sprachen** von Johannes SCHMIDT. Weimar, Hermann Bœhlau, 1872. In-8°, iv-68 p. — Prix : 1 fr. 75.

Ce travail, ou du moins ce qu'il contient de plus important, avait été lu déjà dans les séances de la section linguistique de la vingt-huitième réunion des philologues à Leipzig. L'auteur le publie aujourd'hui, en insistant davantage sur certains points qu'il n'avait pu que toucher dans l'exposition orale.

Depuis l'origine de la grammaire historique indo-européenne la plupart des linguistes se sont préoccupés d'établir pour nos langues une chronologie relative, en recherchant par quelle série de *bifurcations* la langue-mère indo-européenne avait donné naissance aux sept groupes indien, éranien, hellénique, italique, celtique, slave et germanique. Schleicher, le premier, je crois, avait dressé pour nos langues un arbre généalogique complet (voir son compendium); il partageait le tronc indo-européen en deux maîtresses branches : germano-lettoslave et indo-érano-gréco-italo-celtique; puis la seconde maîtresse branche en indo-éranien et en gréco-italo-celtique, puis cette dernière branche en grec et italo-celtique. Cette extrême précision paraît avoir été prématurée; on a abandonné aujourd'hui la première bifurcation de Schleicher et on considère généralement les deux maîtresses branches comme étant l'une purement européenne (gréco-italo-celto-germano-slave) et l'autre purement asiatique (indo-éranien). Je passe sous silence les opinions diverses relatives aux subdivisions de la branche européenne. — Pourvu qu'on admît les deux maîtresses branches européenne et asiatique (arique), on avait un procédé d'une exactitude mathématique pour reconstituer une forme perdue de la langue-mère : il suffisait de connaître la forme correspondante d'*une seule* langue européenne et la forme correspondante d'*une seule* langue asiatique. Ainsi l'adverbe sanskrit *yāvat* et l'adverbe grec ἕως (dans Homère trochaïque) suffisaient pour reconstituer un adverbe indo-européen *iāuat* ou *yāvat*, bien qu'aucun mot analogue ne se retrouvât dans aucun des idiomes congénères. La théorie de l'arbre généalogique était donc en linguistique indo-européenne le guide par excellence.

M. Johannes Schmidt, après avoir partagé avec bien d'autres la croyance aux deux maîtresses branches, est arrivé aujourd'hui à la conviction qu'il s'était trompé, et que pour nos langues on ne peut parler ni en particulier d'une bifur-

Digitized by Google

cation asiatico-européenne, ni en général de bifurcations, de ramifications et d'arbre généalogique. En conséquence il nie qu'on puisse reconstruire les formes de la langue-mère par un procédé mécanique; et retrouver par ce procédé, non-seulement des formes ayant réellement existé, mais encore, comme l'admettent les partisans de l'arbre généalogique, des formes ayant toutes existé dans la langue-mère *à une même époque*. En un mot nous sommes hors d'état de retrouver la *période indo-européenne;* nous ne retrouvons que des faits isolés, les uns remontant très-haut et les autres bien plus récents. La fable indo-européenne de Schleicher n'est pas plus de l'indo-européen qu'un texte où seraient mêlés des mots d'Ulfilas et de Luther ne serait de l'allemand.

M. S. emploie des arguments de valeur très-diverse. Les conclusions qu'il tire du vocabulaire, calculant qu'il y a 61 mots purement slavo-ariques et seulement 15 mots purement germano-ariques, etc., etc., ne me paraissent pas solides. Tous ces chiffres, dont je ne conteste pas l'exactitude relative, sont déterminés par les lois les plus complexes et par les accidents les plus fortuits. Nous connaissons un indien bien antérieur à notre grec, un grec bien antérieur à notre latin, un latin bien antérieur à notre celtique. Les anciens dialectes indiens nous font défaut, tandis que nous avons des renseignements sur les anciens dialectes grecs; en revanche les textes védiques sont beaucoup plus solidement établis que les textes homériques. Les statistiques de M. S. se trouveraient bouleversées si ces circonstances purement extérieures se présentaient autrement. — De plus le vocabulaire est la partie de la langue qui subit le plus profondément les influences du climat, parce que le climat modifie la vie elle-même et par suite les objets qui servent à la vie. Quelle que soit la parenté relative des Grecs et des Latins, il y a chance que les Latins aient conservé plus de termes agricoles que les Grecs. Les habitudes religieuses agissent aussi sur les mœurs et par suite sur le vocabulaire, et les événements politiques agissent sur les habitudes religieuses, de sorte que tel mot peut s'être perdu ou avoir été inventé par l'effet indirect d'une invasion ou d'un massacre. En un mot le vocabulaire est surtout soumis à des lois purement *historiques,* auxquelles échappent la phonétique et la flexion, parce que ces dernières obéissent souvent à des lois *quasi physiologiques*. Le vocabulaire d'une langue est dans une certaine mesure en dehors de cette langue.

Parmi les autres arguments de M. S., la plupart ne vaudraient que par le nombre : un seul peut paraître décisif et c'est celui-là que je vais discuter. Voici cet argument sous la forme la plus rigoureuse possible. L'étude du scindement de l'*a* oblige à constituer un groupe européen opposé au groupe indo-éranien, parce que l'indien et l'éranien conservent toujours l'*a*, et que les cinq familles européennes le conservent dans les mêmes mots et l'altèrent en *e* dans les mêmes mots. D'autre part l'étude du scindement du *k* oblige à constituer un groupe indo-érano-slave opposé au groupe gréco-italo-celto-germanique, parce que l'indo-éranien et le slave conservent le *k* dans les mêmes mots et le changent en sifflante dans les mêmes mots. Donc le slave est inséparable par son vocalisme des langues de l'Europe, par son consonantisme des langues de l'Asie; et il est impossible de diviser l'ensemble des langues indo-européennes en deux groupes

Digitized by Google

tranchés, parce que, de quelque manière qu'on s'y prenne, le slave rentrera dans les deux groupes à la fois.

Je rappelle que ce raisonnement, s'il est en apparence très-fort, est le seul qui ait ce caractère de rigueur. Or, *il est erroné*. Il est très-vrai que le *k* slave correspond au *k* sanskrit et le *š* ou *s* ou *sz* slave au *ç* sanskrit; c'est ce qu'a mis hors de doute M. Ascoli, sur lequel s'appuie M. Schmidt. Mais il résulte aussi des recherches de M. Ascoli qu'au *k* ario-slave correspond dans le reste des langues de l'Europe un *kv* et aux sifflantes ario-slaves un *k*. Ainsi : 1° skr. et lituanien *ka-s*, — πό-τερος, *quo-d*, (irl. *cia*) armor. *piou*, got. *hva-s*, 2° skr. *çatam*, vsl. *sŭto*, lit. *szìmta-*, — ἑ-κατόν, *centum*, (irl. *cét*) armor. *kant*, got. *hunda*. Donc la distinction de deux espèces de *k* est commune à *toutes* les langues indo-européennes. De quelque manière qu'on explique cette distinction, elle remonte à la langue-mère. Les symboles *ki*, *ky* de M. Ascoli ne sont pas excellents, car, si l'on peut donner une définition physiologique de *ki*, *ky* n'est qu'une quantité imaginaire, enfantée par le seul calcul et ne correspondant à rien de réel. Mais il est certain qu'il y avait un k_1 et un k_2. — Les différents idiomes, en les modifiant, en ont conservé la distinction; si la modification s'est faite de même en slave et arique, c'est une simple coïncidence fortuite. La perte de l'aspiration des aspirées douces en zend et en celtique ne prouve pas la parenté intime du zend et du celtique; de même l'assibilation d'une des espèces de *k* en arique et en slave ne prouve pas la parenté de l'arique et du slave[1]. Donc rien n'empêche de séparer l'arique et le slave; et comme cette dernière langue reste unie par le traitement de l'*a* avec le grec, l'italique, le celtique et le germanique, le groupe européen est reconstitué.

Le scepticisme scientifique est une bonne chose, et il est sage, tout en admettant l'*arbre généalogique* et la méthode de reconstruction qu'il fournit, de ne pas se faire illusion sur les chances d'erreur auxquelles on s'expose. Mais la théorie de l'*arbre généalogique* me paraît sortir intacte de l'épreuve à laquelle M. S. l'a soumise. Elle en sort même fortifiée, car le travail de M. Schmidt est bien fait et il n'est guère à craindre qu'un autre travail puisse lui porter des coups plus rudes.

La dissertation ne comprend que 35 p.; le reste de la brochure se compose de 9 tableaux lexicologiques : I. Mots et racines qui n'ont été reconnus jusqu'ici que dans les langues de l'Europe septentrionale (A. allemand, lituanien et slave, 59 n^os^, B. allemand et slave, 50 n^os^, C. allemand et lituanien, 34 n^os^), en tout 143 n°s. II. Mots reconnus seulement dans les langues lettoslaves et ariques (indien, éranien), 61 n°s. III. Mots seulement allemands et ariques, 15 n°s. IV. Mots reconnus seulement dans les langues de l'Europe septentrionale et dans les langues ariques, 14 n^os^. V. Mots seulement grecs et latins, 132 n°s. VI. Mots seulement grecs et ariques, 99 n°s. VII. Mots seulement latins et ariques, 20 n°s. VIII. Mots seulement grecs, latins et ariques, 4 n°s. IX. Mots et racines seulement helléniques, ariques et lettoslaves, 10 n^os^.

1. D'autant plus que le *ç* indien n'a pas le son de *s* ni du *š* lettoslaves.

Digitized by Google

Ces tableaux pourront être utiles à plusieurs points de vue, mais on devra s'en servir avec critique. M. S. admet trop volontiers des rapprochements plus que suspects, comme p. 59 celui du thème ἀκοντ et du thème indien *açan*. P. 45 le lit. *bázmas*, multitude, n'est pas exclusivement ario-letto-slave, car le skr. *bahu* qu'en rapproche M. S. est représenté normalement en grec par παχύς[1]. P. 54, on ne peut identifier εὔχος et *augur*, ni p. 53 αἰσθέσθαι et *audio*, car *augur* et *audio* sont des composés de *avis* et de *auris*. P. 58, *templum* est parent de τόπος et non de τέμενος, etc., etc.

Dans son ensemble la brochure de M. Schmidt est intéressante, et tout en combattant résolûment la principale des thèses qu'elle soutient, je pense qu'on ne le lira pas sans profit.

Louis HAVET.

---

219. — **Dion Cassius,** texte et traduction, par V. BOISSÉE. T. X.

Il a été assez souvent question ici même de cette traduction, pour que nous puissions nous borner aujourd'hui à en annoncer l'achèvement. Nous n'avons pas dissimulé les imperfections qui déparaient les premiers volumes : nous n'avons pas à nous reprocher non plus de n'avoir pas rendu hommage au progrès qui se remarque dans les suivants. Celui-ci porte quelques traces d'un sérieux travail critique. On y trouve un certain nombre de conjectures nouvelles, dont quelques-unes sans nom d'auteur, ce qui nous permet de les attribuer au traducteur lui-même. D'autres, également nouvelles, sont accompagnées du nom de M. Egger. On trouvera les unes et les autres aux pages 134, 311, 356, 358, 388, 423, 452, 462, 474, 530, 536, 540, 626 et 631. Plusieurs sont évidemment mauvaises; d'autres nous ont paru dignes d'examen : les éditeurs futurs de Dion Cassius jugeront s'il y a lieu d'en faire usage. A la page 360, M. B. a rétabli une phrase omise, dit-il, dans toutes les éditions précédentes. A la page 536, il faut lui savoir gré d'avoir mis à profit une restitution suggérée à M. Waddington par une inscription. M. Léon Renier a refait la traduction d'un chapitre important (LXXVIII, 22). Enfin les notes de Gros, où se trouvent mentionnées souvent des leçons différentes de celles que portent les autres collations, font de ce volume, et de cette édition en général, un instrument indispensable à quiconque voudra désormais publier le texte de Dion Cassius et de Xiphilin. La table alphabétique annoncée sur la couverture donnera, si elle est bien faite, à ce travail imparfait, mais, en somme, estimable, un autre genre d'utilité.

Ed. TOURNIER.

---

220. — **Zu den Herakliden des Euripides,** Kritisches und Exegetisches, von W. BAUER. München, Lindauer, 1870. In-4°, 20 p. — Zur Medea des Euripides (1871); Zu Euripides' Iphigenie auf Taurien (1872), par le même.

M. Bauer a publié, à l'usage des élèves, des éditions, que nous n'avons pas vues, de plusieurs pièces d'Euripide. Dans les trois *programmes* que nous

---

1. On rapproche quelquefois παχύς et *pinguis*, mais *pinguis* vient de la r. *pi* de πίων et contient un *i* primitif. D'ailleurs πάχυς et *pinguis* n'ont pas le même sens.

Digitized by Google

avons sous les yeux, il discute un certain nombre de passages controversés au point de vue, soit de l'interprétation, soit de la constitution du texte. Nous allons relever ce que nous y avons trouvé de plus remarquable.

Médée, 183 : Πένθος γὰρ μεγάλως τόδ' ὁρμᾶται. M. Bauer écrit ὄρνυται, en conservant à la fin de la strophe (v. 159) εὐνέταν, changé par les éditeurs en εὐνήταν. — *Ib.* 403 : Οὐ γέλωτα δεῖ σ' ὀφλεῖν || τοῖς Σισυφείοις τοῖς τ' Ἰάσονος γάμοις. La correction δόμοις, proposée par M. B., est fort probable. — *Ib.* 781 : Οὐχ ὡς λιποῦσα πολεμίας ἐπὶ χθονός. Comme le participe de l'aoriste est inadmissible (car Médée parle de ce qu'elle va faire), on a proposé ὡς λίπω σφε. M. B. conjecture ὡς διδοῦσα (ἐχθροῖς καθυβρίσαι). Il suffit d'écrire ὡς λιποῦσ' ἄν. — *Ib.* 1253 : Οὐλομέναν γυναῖκα (leçon d'un bon manuscrit) serait en effet plus conforme à l'usage que ὀλομέναν, forme qui ne se rencontre pas avec le sens de « pernicieux » (ou plutôt de « maudit, abominable »). Le mot κυανεᾶν, qui y répond dans l'antistrophe (v. 1263) peut allonger la première syllabe. — *Ib.* 1354 : Ἐκβαλὼν χθονός, pour ἐκβαλεῖν χ., donnerait à toute la phrase une allure plus naturelle.

Iph. Taur. 53 : Σχῆμα (pour φθέγμα) δ' ἀνθρώπου λαβεῖν, est assez plausible. — *Ib.* 120 : Οὐ γὰρ τὸ τοῦ θεοῦ γ' αἴτιον γενήσεται || πεσεῖν ἄχρηστον θέσφατον. Dans mon édition, j'ai écrit οὐ γάρ τι τοὐμόν γ' αἴτιον γενήσεται. Voilà certainement le sens de ce que doit ici dire Oreste. M. B. l'accorde; mais ce qu'il propose, καὶ γὰρ τὸ τοῦ θεοῦ, est inadmissible. S'il parlait ainsi, Oreste déclarerait positivement que, par la faute d'Apollon, l'oracle restera sans effet. Quant au texte, je voudrais le rétablir aujourd'hui par une correction plus facile, en lisant : Οὐ γὰρ τὸ τοῦδέ γ' αἴτιον γενήσεται.

Ib. 447. Ἡδίσταν (Hermann : ἥδιστ' ἄν) δ'ἀγγελίαν δεξαίμεσθ'..... — *Ib.* 856 : Ἀνυμέναιος..... Ἀχιλλέως εἰς κλισίαν λέκτρων δόλι' (manuscrits : δολίαν) ὅτ' ἀγόμαν. La conjecture εἰς κλισίαν ἄλεκτρον δόλι' ἀγόμαν améliore certainement le texte. Cependant j'aimerais mieux encore : κλισιᾶν ἀλέκτρων δόλον. — *Ib.* 939 : Λέγοιμ' ἂν· ἀρχαὶ δ' αἵδε μοι πολλῶν πόνων. L'auteur a raison de rapporter le démonstratif αἵδε à ce qui suit. — *Ib.* 951 : M. B. défend ἀπόφθεγκτον, pour ἄφθεγατον, par l'analogie de ἀπόρρητον, équivalant à ἄρρητον. L'analogie est trompeuse, ce me semble : car ἀπόρρητον (Cf. ἀπόρρησις, ἀπείρηκα) désigne d'abord d'une manière générale ce qu'il est défendu de faire, ensuite, plus particulièrement, ce qu'il est défendu de dire. Je continue de penser que ἀπό n'a le sens privatif qu'en se joignant à des substantifs. — *Ib.* 1218 : Iphigénie ordonne à Thoas : Πέπλον ὀμμάτων προθέσθαι. Il répond par la question : Μὴ παλαμναῖον λάβω; Pour expliquer cette leçon, on est forcé de donner à παλαμναῖον un sens tout à fait inusité. La conjecture de M. B. : μὴ παλαμναῖον βλέπω; a donc sa raison d'être. Toutefois on s'écarterait moins des manuscrits en écrivant : μὴ 'ς παλαμναῖον βάλω; — 1328 : Οὗ ναὸς Ὀρέστου κρύφιος ἦν ὡρμισμένη. M. B. pense que le récit marcherait mieux sans ce détail prématuré, et il tient ce vers pour interpolé. — 1385 : Ναὸς δ' ἐκ μέσης ἐφθέγξατο || βοή τις· « Ὦ γῆς Ἑλ- » λάδος ναῦται νεὼς, || λαβέσθε κώπης. » Il y a ici une faute évidente. Pour l'écarter, M. B. veut mettre à la place de νεὼς, qu'il regarde comme interpolé,

Digitized by Google

le mot τάχα, lequel pouvait, suivant lui, être facilement omis entre ται et λα. C'est supposer que les vers trimètres n'étaient pas séparés les uns des autres dans les vieux manuscrits. Plusieurs conjectures de M. B. reposent sur la même erreur. Quant au passage en question, le poète aurait-il écrit : Ὦ γῆς Ἑλλάδος ναῦται λεώ? Cf. *Hécube*, 921 : Ναύταν ὅμιλον.

Je profite de cette occasion pour corriger deux passages de l'*Electre* d'Euripide, On lit aux vers 82 sq. :

Πυλάδη, σὲ γὰρ δὴ πρῶτον ἀνθρώπων ἐγὼ
πιστὸν νομίζω καὶ φίλον ξένον τ' ἐμοί.

Πρῶτον ἀνθρώπων πιστόν pour πιστότατον ἀνθρώπων est fort extraordinaire : je ne connais point d'exemple de cette manière de parler. Ensuite, il est difficile de ne pas faire porter ἐμοί sur πιστόν, aussi bien que sur φίλον et ξένον; mais Pylade doit être appelé le plus fidèle de tous les hommes, et non pas, de tous les hommes le plus fidèle à Oreste. Il est facile de remédier à ces inconvénients en écrivant πίστιν pour πιστόν.

Dans la même tragédie, un vieux serviteur fidèle informe Oreste qu'Égisthe se trouve à la campagne, où il se dispose à offrir un sacrifice. « Et ma mère, » demande Oreste, « où est-elle? » Le vieillard répond (v. 641) :

Ἄργει · παρέσται δ' ἐν πόσει θοίνην ἔπι.

Faut-il écrire ᾧ πόσει ou αὖ πόσει, comme certains critiques l'ont proposé? Le vers suivant : Τί δ'οὐχ ἅμ' ἐξωρμᾶτ' ἐμὴ μήτηρ πόσει; montre clairement l'origine de la faute, et l'endroit où l'on doit la chercher. Le mot altéré n'est pas ἐν, mais πόσει. Dans mon édition, j'ai adopté la conjecture de Hartung : ἐν μέρει. Mais voici une correction bien plus satisfaisante. Qu'on écrive :

Παρέσται δ' ἐν σκότει[1] θοίνην ἔπι.

L'erreur du copiste provient de la ressemblance des sons, plutôt que des lettres. Clytemnestre arrivera à la tombée de la nuit. Cf. Pollux I, 69, et Xénophon, *Anab.* II, 2, 16 sq. : Ἅμα τῷ ἡλίῳ δυομένῳ..... τοὺς πρώτους ἔχων κατεσκήνωσεν..... Οἱ δ' ὕστεροι σκοταῖοι προσιόντες..... *Cyrop.* I, 6, 40 : Ἐν σκότει νέμεται (le lièvre). Tous les doutes seront levés par le motif que donne le vieillard du retard de Clytemnestre : Ψόγον τρέμουσα δημοτῶν ἐλείπετο. C'est ainsi que l'Hélène d'Euripide, pour échapper aux regards des citoyens, rentre de nuit dans son palais de Sparte. Voir *Oreste*, 57.

Henri WEIL.

---

221. — **Fabulae romanenses graece conscriptae**, ex recensione et cum adnotationibus Alfredi EBERHARD. Volumen prius, quo continentur de Syntipa et de Æsopo Narrationes fabulosae partim ineditae. (Bibliotheca Scriptorum graecorum et latinorum Teubneriana.) Lipsiae, Teubner. 1872. xij-310 p. — Prix : 5 fr.

M. Eberhard compte comprendre dans cette petite collection, outre le *Syntipas* et les vies d'Esope, le *Stephanites et Ichnelates* (*Kalilah et Dimnah*), et, *si per*

1. Dindorf écrivait ἐν σκότῳ.

Digitized by Google

columnas licebit, — le *Pseudo-Callisthène* et *Barlaam et Josaphat.* On aura ainsi réunis quelques-uns des principaux ouvrages qui sont issus de l'introduction dans la littérature grecque des traditions orientales. M. E. parle ainsi de l'époque où ces ouvrages furent composés : « Quos libros jam duobus voluminibus compre-
» hendere institui..... eos illo tempore, quo cum litterae graecae ipsae prorsus
» essent quasi effetae et decrepitae, tum Asiani et Graeci commercio frequen-
» tiore misceri coeperunt, id est saeculo fere decimo, ex oriente in occidentem
» peruenisse constat. » Cette phrase est peu claire : l'auteur n'a pu vouloir dire que les livres qu'il publie furent composés environ au xe siècle ; car les faits qui établissent la date antérieure de plusieurs de ces livres sont trop bien établis et trop connus ; s'il attribue seulement au xe siècle la diffusion de ces livres dans l'Occident romano-germanique, — ce qui se rapprocherait de la vérité, — on ne voit pas pourquoi il signale aussi cette époque comme celle du *commercium frequentius* des Asiates avec les Grecs. — Au reste, M. E. réserve pour le second volume une étude sur l'origine, le caractère et le style de ces compositions fabuleuses.

Le texte paraît établi avec soin ; les variantes, communiquées au bas des pages, permettent de contrôler le choix qu'a fait entre elles l'éditeur[1]. Des notes explicatives très-brèves, mais bien placées et claires, facilitent beaucoup la lecture. On doit donc à M. Eberhard une vraie reconnaissance pour nous avoir fourni un texte lisible de ces productions qui, de peu de valeur en elles-mêmes, ont une si grande importance pour l'étude des rapports des littératures entre elles. Nous parlerons de l'ouvrage avec plus de détails quand le second volume aura paru.

---

222. — **Sanct Brandan.** Ein lateinischer und drei deutsche Texte. Herausgegeben von Dr Carl Schrœder. Erlangen, Besold, 1871. In-8°, xix-196 p.— Prix : 5 fr. 35.

La légende des voyages merveilleux de saint Brandan, écrite en Irlande au plus tard au xie siècle, fut traduite dans toutes les langues de l'Europe. L'allemand du moyen-âge, à côté de traductions semblables aux autres, en possède une rédaction très-différente, que M. Schrœder croit avoir été écrite sur les bords du Rhin au xiie siècle, et dont il publie deux textes, l'un en moyen-allemand, l'autre en bas-allemand, plus une version en prose très-souvent imprimée depuis la fin du xve siècle. M. Schr. se demande si cette rédaction ne se retrouverait pas dans une version française que M. Jubinal, dans son édition du texte latin et de deux textes français de la légende, signale comme différant beaucoup de la vulgate ; cette idée n'aurait rien d'invraisemblable, mais, vérification faite, elle ne se confirme pas. La légende rimée contenue dans le ms. Arsenal B. L. fr. 283 n'est qu'une autre traduction, due à un certain Renaud et paraissant

---

1. Le *partim ineditae* qui figure sur le titre s'applique : 1° à de longs *Excerpta* d'un ms. de Dresde où le *Syntipas* a été mis en grec moderne (le ms. est de 1626) ; 2° à un abrégé de moins d'une page de la vie d'Esope, qui n'a aucun intérêt.

Digitized by Google

ancienne, de la légende latine. On est donc autorisé, jusqu'à preuve du contraire, à appeler cette rédaction secondaire la rédaction *allemande*[1]. Au reste, les modifications, nombreuses et graves, qu'elle apporte au récit primitif, et le genre du merveilleux qu'elle affectionne paraissent se rapporter assez naturellement à l'esprit allemand (le début toutefois a un caractère singulièrement celtique et tendrait à faire admettre une double rédaction irlandaise).

Outre ces textes allemands, M. Schr. a donné, d'après deux manuscrits de Leipzig, une nouvelle édition du texte latin, dont l'édition donnée par Jubinal est mauvaise et rare. Dans son Introduction et dans ses notes, il a étudié le caractère et le sens de la légende. Cette partie de son travail est extrêmement recommandable : il montre très-bien qu'il y a dans cette *Odyssée monastique* un élément mythologique irlandais et un élément (postérieur) chrétien ; il démontre l'exactitude de la localisation, et suit aussi haut que possible les épisodes qui proviennent, notamment dans la seconde rédaction, de sources antérieures. Quelques omissions, quelques légères erreurs n'empêchent pas que cette étude difficile ne mérite tous les éloges de la critique, qui y reconnaît avec plaisir autant de jugement que d'érudition.

G. P.

---

223. — **Histoire du Psautier des églises réformées,** par Félix Bovet. Paris, lib. Grassart, 1872. In-8°, xiij-342 p.

Pendant plus de trois siècles, le Psautier traduit en vers français par Clément Marot et Théodore de Bèze, revisé par Conrart quand la langue du XVIe siècle eut vieilli, et retouché depuis à plusieurs reprises, a été, avec la Bible, le livre le plus populaire parmi les Réformés. Dès 1542, le chant des psaumes dans le culte public était en vigueur à Genève. Les autres Eglises réformées ne tardèrent pas à suivre cet exemple. Les psaumes de Cl. Marot et de Th. de Bèze se trouvèrent donc et de bonne heure inséparables de l'histoire du protestantisme français. Du Boulay, dans son histoire de l'Université de Paris, nous représente les calvinistes posant, au chant des psaumes, les fondements de leur religion ; un autre écrivain catholique, Florimond de Rémond, fait dater de ces mêmes psaumes l'existence de l'Église réformée, et, au dire de Strada, ils furent, dans les Pays-Bas, une des principales causes de la Réformation.

C'est de ce Psautier que M. F. B. s'est proposé d'écrire l'histoire littéraire et ecclésiastique. Comme il a eu recours constamment aux sources, son travail est plein de faits nouveaux, et, pour l'exactitude et l'abondance des détails, ne laisse à peu près rien à désirer. Il faut surtout signaler le chapitre consacré aux traductions des psaumes de Cl. Marot et de Th. de Bèze en diverses langues. De bonne heure, ils furent traduits en allemand, en hollandais, en italien, en anglais, en gascon, en béarnais, etc., sur les mêmes rhythmes et les mêmes airs, pour l'usage des Églises réformées qui ne parlaient pas notre langue, de sorte que le

---

1. La forme extravagante que la légende a prise dans le *Combat de la Wartburg* (voy. p. vij suiv.) repose sur cette rédaction.

Digitized by Google

Psautier, qu'on croyait n'avoir été propre qu'aux Églises réformées de langue française, a été en réalité le livre de chant de toutes les Églises réformées. M. F. B. a mis le premier en lumière et au-dessus de toute contestation ce fait qui n'est pas sans importance dans l'histoire du protestantisme, et dont personne ne se doutait. Le chapitre qui traite de la révision des psaumes par Conrart et de l'histoire de cette révision, et celui qui est consacré aux révisions qui en sont indépendantes, font également connaître une foule de faits qu'on ignorait ou dont on n'avait que des notions vagues et imparfaites.

On ne saurait faire l'histoire du Psautier des Églises réformées sans parler de la musique qui fut adaptée aux psaumes dès le milieu du XVIe siècle. M. F. B. n'a consacré que quelques pages à ce sujet qui demanderait un volume; mais le peu qu'il en dit suffit à la rigueur pour en donner une idée exacte, et on peut s'en contenter en attendant le travail que M. Douen prépare sur cette partie de l'histoire du Psautier.

La bibliographie dont M. F. B. a fait suivre son histoire proprement dite du Psautier est un travail considérable, intéressant, et qui a dû lui demander de forts longues recherches. Elle se compose de trois parties : 1° d'une description des éditions du Psautier français; 2° d'un catalogue raisonné des traductions qui en ont été faites en divers temps en dix-neuf langues étrangères; et 3° d'une notice des traductions des Psaumes en vers français indépendantes de celle de Cl. Marot et de Th. de Bèze.

Cette dernière partie n'appartient pas nécessairement au sujet traité dans cet ouvrage; elle en est cependant une sorte de supplément qui ne manque ni d'intérêt ni d'utilité. M. F. B. fait remarquer lui-même qu'elle est sans le moindre doute bien incomplète; elle l'est moins toutefois que celles qu'on avait déjà.

La seconde partie, probablement tout aussi incomplète, a du moins le mérite d'être pour nous un travail entièrement neuf; elle est d'ailleurs un complément curieux du chapitre consacré à l'histoire des traductions du Psautier français en diverses langues.

Dans la première partie, M. F. B. décrit ou mentionne trois cents éditions différentes du Psautier des Églises réformées. C'est un chiffre fort respectable, et cependant l'auteur ne se dissimule pas qu'il doit y avoir bien des omissions. Mais il faut à toute chose un commencement, comme il le dit lui-même, et on peut espérer que son essai servira de point de départ à un travail plus étendu. Que M. F. B. me permette de lui faire remarquer qu'il aurait peut-être laissé moins à faire à ses problématiques continuateurs, si, en outre des recherches faites à Paris, en Suisse, en Allemagne et en Hollande, il en avait tenté quelques autres dans les contrées de la France où la Réforme jeta ses plus profondes racines et où elle compte encore ses plus nombreux partisans, je veux dire auprès des réformés du Poitou, de la Saintonge, de la Guienne, du Languedoc et du Dauphiné.

M. N.

Digitized by Google

224. — **Documents inédits sur l'histoire de la Révolution française.** Correspondances de Paris, Vienne, Berlin, Varsovie, Constantinople, publiées par Jules Lair et Emile Legrand. Paris, Maisonneuve, 1872. 132 p. — Prix : 5 fr.

Le fascicule que j'ai sous les yeux n'est à proprement parler que l'échantillon d'une publication que préparent MM. Lair et Legrand et que je suis heureux de pouvoir annoncer aux lecteurs de la *Revue*. On ne saurait assez encourager les travaux qui ont pour objet et pour résultat de faire connaître l'opinion de spectateurs étrangers sur la Révolution française. Bien que les documents dont je parle en ce moment, et dont je souhaite très-vivement pour ma part la prochaine apparition, aient une origine qui, de prime abord, pourrait en faire suspecter la sincérité, les raisons qu'on fait valoir pour établir leur authenticité sont suffisamment plausibles et il faut se réjouir de la contribution qu'ils apportent à l'étude fort difficile d'une phase de notre histoire.

Il s'agit de lettres adressées de divers points de l'Europe, notamment de Paris, de Vienne et de Berlin, à Kodrikas, secrétaire particulier de Constantin Soutzo, hospodar de Moldavie, pendant la période révolutionnaire. Le principal correspondant de ce personnage est Stamaty, Grec phanariote, qui, envoyé à Paris par son père, comme tant de ses compatriotes, pour faire ou compléter ses études, y séjourna depuis 1788 jusque dans le dernier tiers de l'année 1793, y subit certaines vexations révolutionnaires (telles que l'enrôlement forcé), voyagea beaucoup, habita Hambourg, Londres, Altona, reparut à Paris en 1796, se mit en relation avec divers agents de la diplomatie secondaire ou occulte, paraît avoir été mêlé à quelques intrigues subalternes sous le Directoire et le Consulat, reçut même un emploi officiel du ministre Delacroix, fut consul de France à Civita-Vecchia en 1801, et servit certainement d'intermédiaire en plus d'une occasion aux ministres ottomans. Ce correspondant n'est pas le seul qu'entretint Kodrikas. Des Allemands, des Italiens étaient à ses gages pour le tenir au courant de la politique particulière aux principaux États. Les documents qu'il s'agit de coordonner sont donc écrits un peu dans toutes les langues. Les éditeurs se proposent de leur donner un caractère d'unité au moyen de traductions et c'est ce que M. Legrand a déjà essayé pour certains extraits des lettres grecques de Stamaty. Ce procédé est très-bon, pourvu que le texte original demeure placé en regard de la traduction.

C'est à M. Lair qu'appartiennent aujourd'hui les pièces qui formaient une partie des archives de Kodrikas, pour ne pas dire de Soutzo. Il les tient de la libéralité du général Trochu, auprès duquel il occupa un poste de confiance pendant le siége de Paris. Le général les avait recueillies lui-même, lors de la campagne de Crimée, des mains d'un interprète polonais. Cette dernière provenance serait de nature à les rendre suspectes (car elle comporte tout au moins, j'en demande pardon à qui de droit, les apparences d'un..... larcin), si les cachets de la poste, les sceaux de cire rouge encore empreints sur les lettres ne leur donnaient un caractère indiscutable d'authenticité. J'avoue toutefois qu'un supplément d'information m'eût satisfait de la part des éditeurs; il me

Digitized by Google

semble par exemple qu'un appel au contrôle des héritiers du propriétaire primitif n'eût pas nui à compléter leur sécurité.

Quoi qu'il en soit, et pour donner dès à présent une idée de l'importance des pièces qui vont voir le jour, il me suffira d'énoncer que les extraits de la correspondance de Stamaty, publiés par M. Legrand, se rapportent au 21 juin, au 10 août, au 21 janvier, et que ceux qu'édite M. Lair s'appliquent notamment aux victoires de Hoche à Wœrt et Weissenburg, et aux dernières heures de l'agonie de la Pologne. Les appréciations sont celles d'un témoin qui désire être exact et impartial.

H. LOT.

---

225. — **Theoria da historia da litteratura portugueza** por Theophilo BRAGA. Porto, Imprensa portugueza. 1872. In-8° 100 p.

Ce court tableau de la littérature portugaise depuis ses origines jusqu'à nos jours est le résumé de nombreuses publications faites par l'auteur, qui a consacré à l'étude du passé de sa patrie, dans l'histoire, dans le droit, dans l'art aussi bien que dans la littérature, une activité des plus remarquables. Les relations entre le Portugal et le reste de l'Europe sont malheureusement si mal organisées qu'il ne faut pas s'étonner du peu de notoriété qu'ont jusqu'à présent les utiles ouvrages de M. Braga [1], non plus qu'il ne faut lui reprocher trop vivement la connaissance insuffisante des livres étrangers qui fait souvent tort à ses recherches. Il mérite à coup sûr ce reproche beaucoup moins que la plupart de ses compatriotes [2], et s'il n'a pas lu les travaux allemands, par exemple, dans leur langue originale, il s'est du moins efforcé de connaître leurs résultats et de se pénétrer de leur esprit. A vrai dire, les théories germaniques subissent quelquefois une réfraction un peu singulière en pénétrant dans un milieu aussi hétérogène que celui de la culture portugaise : les idées de M. Braga sur l'organisation des Germains, sur la division entre le *werh-man* (*sic*) et le *lite*, sur la race et la nationalité, etc., risqueraient d'être tout à fait fausses si elles ne se tenaient pas autant dans le vague. L'admiration qu'il éprouve pour les Germains sans les bien connaître — *major e longinquo reverentia* — le pousse à un excès incompréhensible et que ne défendrait aucun savant allemand. Il ne fait commencer qu'à l'invasion la formation de la race portugaise ; il fait du Goth des classes inférieures (*godo-lite*) le seul véritable représentant de la nationalité, lequel, en acceptant volontiers la conquête arabe, aurait développé, dans ce que M. Br. appelle l'*épopée mozarabe*, la vraie poésie nationale, vivante encore aujourd'hui dans les romances populaires. Comment l'auteur n'a-t-il pas vu que les invasions germanique et arabe n'ont atteint que la surface, et qu'en Portugal comme ailleurs, c'est l'élément indigène romanisé, c'est-à-dire l'élément *roman*,

---

1. Le n° 5 de la *Romania* contiendra un compte-rendu détaillé des publications de M. Br. sur la poésie populaire, — la meilleure portion de son œuvre.

2. Par exemple que M. de Varnhagem, qui a publié récemment, à Vienne, un petit volume intitulé : *Da litteratura dos livros de cavallarias, estudo breve e consciencioso* (sic), remarquable par l'ignorance des livres les plus élémentaires sur ce sujet.

Digitized by Google

qui est resté le fond de la race? Lui qui interprète si hardiment, en preuve de l'origine arabe des poésies populaires, le mot fort obscur d'*aravia*, comment n'a-t-il pas reconnu dans le mot *romance* le témoin le plus irrécusable du romanisme de la nation, de la langue et de la poésie?

Malgré cette étrange aberration, l'ensemble de la *théorie* de M. Br. nous paraît juste : il explique bien pourquoi la nationalité portugaise s'est détachée sur la côte occidentale de la Péninsule, quelles ont été les causes de sa splendeur momentanée, quelles sont celles de son déclin (cette dernière partie, pour des raisons qu'on peut comprendre, est indiquée plutôt que traitée); il traite la littérature comme une simple forme de la vie nationale, ce qui donne à tous ses jugements une base solide, bien que parfois un peu étroite. La conclusion du livre est triste : l'auteur, bien qu'il s'efforce d'espérer, ne se dissimule pas la profondeur de la décadence où est tombé son pays.

Si les vues d'ensemble tiennent la plus large place dans ce petit livre, elles n'en excluent pas les faits intéressants et nombreux. Les indications de sources font défaut, mais elles doivent se trouver dans les autres écrits de M. Braga. Malheureusement ici aussi le manque de critique se fait parfois sentir : la philologie notamment paraît être le côté faible de l'auteur. L'explication qu'il propose (p. 56-57) du mot *guarvaya* est inadmissible (*graie* n'est pas français, et ne se trouve pas aux vers cités du *Roman de la Rose*). Je ne sais dans quelle compilation il a trouvé ces « chants lyriques gaulois, aujourd'hui connus sous le nom » de *Vallemachias;* » ce mot, comme on peut s'en assurer dans Du Cange, est une faute de lecture pour *ballismatia* ou quelque terme grec semblable; il ne se trouve guère qu'en Espagne, et paraît signifier « danses. »

G. P.

CORRESPONDANCE.

En réponse à l'article publié dans le n° du 19 octobre, M. Beaufils a envoyé la lettre suivante, que nous nous faisons un devoir de reproduire. Une réplique nous paraît superflue : nous nous contentons d'ajouter quelques notes relatives à des points de fait.

M. B.

A la Revue Critique d'histoire et de littérature.

Serait-il vrai, comme le bruit en court, que la *Revue Critique* fût animée d'un esprit systématiquement hostile à l'Université[1]? On serait tenté de le croire au ton de mordante satyre et d'ironique mépris qui règne d'un bout à l'autre d'un article signé M. B. qu'elle a publié dans son numéro du 19 octobre (paru seulement au milieu de novembre) sur la *Nouvelle grammaire latine d'après les principes de la grammaire comparée*, par Constant Beaufils, professeur au lycée Condorcet. Non contente de faire à l'auteur de ce livre une guerre sans pitié et sans merci,

1. La *Revue* a déjà répondu à cette accusation dans la préface de l'année 1870.

Digitized by Google

elle semble vouloir envelopper tous ses collègues dans son anathème, en insinuant qu'il a puisé dans deux ou trois ouvrages des notions (de grammaire comparée) aussi fraîches pour lui que pour les lecteurs auxquels il s'adresse. — Or, il ressort clairement de la préface de la *Nouvelle grammaire* que ces lecteurs auxquels il s'adresse sont les professeurs de l'enseignement secondaire, et non les élèves.

Je ne crois pas me tromper en voyant sous les initiales M. B. le nom de M. Michel Bréal, et j'avoue que je me serais attendu de sa part à un tout autre accueil. Je pensais que notre maître en grammaire comparée me saurait gré de la tentative que j'ai faite de vulgariser, de faire pénétrer dans l'enseignement classique quelques principes élémentaires d'une science qu'il professe si savamment; je croyais que si M. M. B. me faisait l'honneur de s'occuper de mon livre, il trouverait quelques paroles d'encouragement pour un auxiliaire qui voulait l'aider à faire descendre dans la pratique les réformes qu'il prêche et marcher à sa suite dans la voie du progrès; modeste et sans prétention, j'espérais que si M. M. B. daignait me signaler mes fautes, il les redresserait avec bienveillance, avec charité, comme un chef qui veut ménager l'amour-propre des volontaires enrôlés sous sa bannière.

Mais non : du haut de sa chaire du Collége de France, M. Bréal se saisit de ma *première édition* pour me foudroyer plus aisément. Je me demande en vérité de quoi je me suis rendu coupable pour mériter un pareil châtiment et quel intérêt il a pu avoir à me l'infliger. Son article tend à présenter mon livre comme un travail sans mérite et à en faire passer l'auteur pour un *sceptique* ignorant.

Certes, je suis loin de méconnaître les droits de la critique, mais à la condition pourtant qu'elle soit modérée et juste. Je laisse aux lecteurs le soin d'apprécier si elle a été modérée; il m'appartient davantage de montrer si elle a été juste. Pour cela, M. M. Bréal voudra bien me pardonner de relever un certain nombre de points de sa critique.

Je déclare d'abord que mon vrai guide a été la *Grammaire comparée* de Bopp, traduite en français, sauf le 4e volume, par M. Michel Bréal, et non le livre de M. Amédée de Caix de Saint-Aymour *la Langue latine étudiée* (et non *expliquée*) *dans l'unité indo-européenne,* ouvrage que je n'ai mis à contribution que pour en extraire ce que je ne trouvais pas ailleurs.

1° J'ai dit que l'abl. *rosā* faisait *ā* long après la chute du *d* de *rosăd*, qui avait dû abréger l'*a*, primitivement long, devant *d*, en vertu de la loi par laquelle toutes les voyelles longues s'abrégent devant une consonne finale, excepté devant *s*, *audīs*, *audĭt*, etc. (V. Bopp-Bréal, § 109). En effet, quand le latin employait encore la forme *rosăd*, n'avait-il pas oublié la quantité de l'*a* sanscrit, et n'étais-je pas autorisé à en conclure que si l'*a* de *rosā* est redevenu long, c'est par compensation pour la perte du *d?* [1].

2° J'ai écrit que les part. *ussi*, *gessi* sont pour *ursi*, *gersi*, et le supin *gestum*

1. M. Beaufils est-il sûr de n'avoir pas écrit quelquefois *rosád?* qu'il relise la p. xxxvj, la p. 4. Plus indulgent pour lui que lui-même, nous aimons donc mieux penser que *rosád* est une faute d'impression.

Digitized by Google

pour *gersum;* et mon critique me reproche de n'avoir pas pensé que l'*s* pouvait être la lettre primitive et que *uro*, *gero* sont pour *uso*, *geso*. — Je lui en demande pardon, mais j'ai lu dans Bopp-Bréal (chapitre des modifications euphoniques) que *b*, *m*, *r* s'assimilent aussi au *s*, comme dans *us-si*, *ges-si* (§ 100); et j'ai vu plus loin (§ 101) que *gestum* est pour *gersum*, si *ger* est la forme primitive de la racine. Une note indique, il est vrai, que la racine de *uro* est *us* en sanscrit; mais les exemples cités prouvent que Bopp admettait les racines *ur* et *ger*. J'ai cru que je pouvais suivre en toute confiance un pareil livre[1].

3° D'après mon critique j'*ignore* que le neutre des pronoms se termine en *t* ou en *d* dans l'Inde aussi bien que dans le Latium. — Je l'*ignore* si peu que j'ai dit (*Phonétique*, § 79) : *Iste*, *ĭsta*, *istud* prend au neutre un *d*, comme *is*, *ea*, *id* et *la plupart des pronoms*, excepté *ipse*, qui fait *ipsum*.

Si j'ai écrit que *illud* est pour *illum* et *istud* p. *istum*, c'est dans la grammaire seulement, à propos de la déclinaison de ces pronoms et pour que les élèves ne s'étonnassent pas de trouver là un *d* alors que j'avais dit ailleurs que le neutre singulier est sans désinence au nominatif ou qu'il reçoit *m* en latin; et j'ai eu soin de renvoyer au § 79 de la *Phonét.* où je parle du *d* désinentiel.

Que si j'ajoute que *ipsum* est pour *ipsud*, c'est dans une simple note où je fais remarquer que *ipse* ne diffère de *ille* et de *iste* que par le *m* qu'il prend au neutre au lieu du *d*. On dirait un parti pris de me chicaner pour des riens.

4° M. M. Bréal *apprend* dans mon livre que les désinences du génitif en aryo-sanscrit sont *sya s*(*a*), *as*, en latin *is*, *os*, *us*; que la terminaison primitive latine est *is*, excepté dans la 1re, 2e et 5e déclin., où le génitif est remplacé par un locatif. — Me permettra-t-il de lui répondre que j'ai moi-même appris cela dans le sien ou plus exactement dans sa traduction de Bopp (*Du génitif singulier*) et dans son introduction au 3e livre de cette traduction? J'ai ajouté *aryo*, (*a*), et oublié de dire que *os* et *us* étaient archaïques; je ne l'ai dit que huit lignes plus bas. Je suis un grand coupable[2].

5° M. M. B. me reproche de considérer les datifs singuliers de la 3e, 4e et 5e déclin. comme des locatifs; il admet que πεδί est un locatif, mais il veut que *pedi* soit un véritable datif : je renvoie à l'argumentation par laquelle M. de St.-Aymour, p. 174, combat sur ce point la théorie de Bopp; j'avoue qu'elle a déterminé mon choix.

6° M. M. B. trouve *extraordinaire* que j'aie dit que *legunt* est pour *legint*. — Je lis dans Bopp-Bréal, § 109*a* : « Dans *leg-u-nt* (*leg-a-nti*) l'ancien *a* est devenu

1. Puisque M. Beaufils veut bien nous lire et nous citer, il trouvera *ustum* et *gestum* expliqués p. iv de l'Introduction du tome II de Bopp. Quant au § 100 de Bopp, voici les paroles de l'auteur : « La racine *ger* n'a pas d'analogue bien certain en sanscrit ni dans les autres langues congénères, de sorte qu'on pourrait aussi regarder le *s* comme étant primitivement la lettre finale de la racine, comme cela est certain pour *uso*, *ussi*, *ustum* (sanscrit *us*, « brûler »). » Bopp (§ 101) admet avec doute une forme *gertum;* mais *gersum* appartient exclusivement à M. Beaufils.

2. Il n'est pas question du génitif dans l'Introduction au tome III de Bopp. Dans celle du tome II, il est dit expressément (p. iij) : « L'*u* des génitifs comme *Castorus*, *nominus* s'est plus tard aminci en *i;* un plus ancien génitif en *os*, semblable au génitif grec, s'est conservé dans *magistratuos*, *domuos*. »

Digitized by Google

un *u* par l'influence de la liquide; les liquides (§ 7) ont une affinité naturelle avec l'*u*, comme le prouvent un grand nombre de faits grammaticaux..... » — Cet *a* sanscrit, affaibli en *i* aux autres personnes, *leg-i-s*, *leg-i-t*...., n'est donc devenu un *u* à la 3e pers. du pluriel que parce qu'il se trouvait devant *nt;* cet *u* est donc bien pour l'*i* latin. Du reste, si mon contradicteur eût lu plus attentivement ma *Phonétique latine*, il eût vu (§ 95) que je signalais bien cet *i*, et par conséquent son substitut *u*, comme un affaiblissement de l'*a* sanscrit; et si je n'ai pas répété cette remarque dans ma grammaire, c'est que je me suis interdit d'y parler de sanscrit.

7° Monsieur Bréal me fait un crime de dire que *moneo* est pour *monaa*. — Je serais curieux de savoir comment il explique l'origine de la terminaison *eo;* je n'ai rien trouvé de satisfaisant sur ce point dans Bopp-Bréal (V. la *Phonét.*, § 94 et note). L'explication que donne M. de St.-Aymour (p. 192) me paraît préférable : je l'ai adoptée. J'ai dit, du reste, que *aa* est primitif et qu'il est lui-même pour *aya* (V. Bopp-Bréal § 109, et ma *Phonét.*, § 94).

8° M. M. B. ne comprend rien à ce passage : « La douce *d* se change en la forte *t* dans *est* pour *ed(i)t;* » — avec un peu de bienveillance il eût reconnu là une faute d'impression; s'il avait lu la page suivante de la *Phonétique* (§ 37), il eût compris que ce *t* s'est glissé à la place de *s* que porte le manuscrit (cf. ἥνυσται, ἧσται de ἠνυτ-, ἡδ-). Faut-il que je me résigne à avouer que j'ai depuis longtemps relevé dans cette première édition un certain nombre d'incorrections de cette sorte, y compris ces malheureuses fautes de quantité qui me sont si impitoyablement replacées sous les yeux? [1]

9° Monsieur Bréal m'accuse d'introduire une théorie nouvelle selon laquelle *amat* serait non pour *amait* mais pour *amaat;* ce n'est qu'une partie de la vérité; j'ai dit pour *amaat* ou *amait* et en disant *amaat* j'ai pour moi l'autorité de Bopp-Bréal (§ 109*a*), et j'ai prévenu (*Phonét.*, § 94, note) que cette théorie n'a rien d'absolu : je la présente comme une hypothèse. [2]

10° Quant à *moneet* pour *monet*, c'est une forme que me prête la *Revue Critique* et que je ne puis retrouver nulle part, ni dans la *Phonétique* ni dans la grammaire : j'ai dit *monait* ou plus exactement *monais* à la 2e personne. Voilà la vérité. (Voir la *Phonét.*, § 94 et note, et la *Nouvelle grammaire*, § 153.) [3]

Pour ce qui est de la Syntaxe, j'ai exposé dans la préface les raisons qui m'ont décidé à la présenter sous cette forme; ces raisons subsistent et je crois qu'elles subsisteront encore quelques années dans la mesure où je l'ai dit. Je n'ai pas à y revenir.

Je m'arrête donc et j'estime que l'article de la *Revue Critique* n'a pas été généreux et que, n'étant pas généreux, il aurait dû être juste. Je me plains de

---

1. La faute d'impression est intéressante à observer, car elle porte sur toute l'antithèse : « La douce *d* se change *en la forte t.* »

2. Voici les paroles de M. Beaufils (p. xlviij) : « Après la chute de l'y, les deux *a* primitifs se sont contractés en *â*, premier type de la conjugaison contracte latine : *Kam-aya-si* = *(k)am-aa-s(i)* = *am-â-s*, *am-â-mus*. »

3. M. Beaufils a raison. Il a écrit (p. 87) : « A l'indicatif présent, *ee* est un affaiblissement de *aa* primitif. »

Digitized by Google

l'esprit dans lequel il a été conçu et j'en suis d'autant plus affligé que celui qui l'a écrit jouit d'une plus grande autorité, que j'ai plus à souffrir de sa pointilleuse critique et que j'en comprends moins la forme. Que mon livre renferme des fautes, je l'accorde; qu'il n'ait pas la précision scientifique exigée par un linguiste de profession, je le sais; mais qu'un ouvrage de grammaire capable de satisfaire un savant soit bon pour un enseignement donné à des élèves de sixième, je le nie. Je m'en fie pour cela à mon expérience.

Monsieur Michel Bréal a écrit un livre, *Quelques mots sur l'instruction publique en France*, que nous avons lu avec avidité, avec intérêt, avec joie; nous avons salué en lui l'ère du progrès dans l'enseignement classique, non pas que les vues en soient très-pratiques, car que de beaux rêves, qui ne seront réalisables que quand la France sera peuplée de Michels-Bréals! Mais c'est un idéal vers lequel nous devons tous travailler à nous élever. J'ajoute que l'influence de ce livre ayant désorganisé pour le moment nos études et sapé les bases de notre vieil édifice scolaire, le devoir de l'auteur était d'en jeter de nouvelles, en nous donnant tout d'abord une grammaire latine élémentaire d'après les principes de la grammaire comparée, car il ne suffit pas de détruire, il faut aussi réédifier; et que, ne l'ayant pas fait, il eût été grand de sa part de tendre une main secourable aux faibles qui voudraient l'entreprendre, de soutenir leurs pas chancelants, de les relever de leurs chutes et de panser leurs blessures. Je déplore qu'il ait fait un accueil si décourageant à un travail très-consciencieux, quoi qu'il en dise, et qu'il n'ait trouvé pour son auteur que des paroles désobligeantes. Quel maître de l'enseignement secondaire osera encore toucher à l'arche sainte de la grammaire comparée, si son grand-prêtre repousse comme un profane le premier qui ait répondu à son appel?[1]

C. Beaufils.

LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

Autenrieth, de conjunctione quom (Leipzig, Teubner). — Braud, Narrenschiff, tr. p. Simrock (Berlin, Lipperheidt). — Chénier, Œuvres en prose, p. p. Becq de Fouquières (Paris, Charpentier). — Czerwenka, Geschichte der evangelischen Kirche in Bœhmen, t. II (Bielefeld, Velhagen). — Grammaticorum latinorum supplementum ed. Hagen (Leipzig, Teubner). — Heumann, Dictionnaire français illustré (Paris, Furne). — Kluckhohn, Briefe Friedrich des Frommen (Braunschweig, Schwetschke). — Lucili Reliquiae, ed. Mueller (Leipzig, Teubner). — De Pange, Œuvres, pnbl. p. Becq de Fouquières (Paris, Charpentier). — Pouy, Recherches sur l'orfèvrerie (Amiens, Lenoel-Herouart). — Schirrmacher, die letzten Hohenstaufen (Gœttingen, Vandenhœk). — Senecae sententiae divisiones colores, ed. Kiessling (Leipzig, Teubner).

---

1. M. Beaufils a tort de se dire découragé, puisqu'il parle dans sa lettre de la *première édition* de son livre. Nous espérons que les éditions futures, s'il y en a, n'auront aucune ressemblance avec la première.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 48 — **30 Novembre** — **1872**

Sommaire : 226. Le Papyrus de Neb-Qed, p. et tr. p. Devéria et Pierret. — 227. Hovelacque, Mémoire sur le *r* sanskrit. — 228. Paris, Dissertation sur le *Ligurinus*. — 229. Hotzen, le Palais impérial de Goslar. — 230. De Luçay, les Assemblées provinciales sous Louis XVI. — 231. Sorel, le Traité de Paris du 20 novembre 1815.

226. — **Le Papyrus de Neb-Qed** (Exemplaire hiéroglyphique du Livre des Morts), reproduit, décrit et précédé d'une Introduction mythologique par Théodule Devéria avec la traduction du texte par Paul Pierret, conservateur-adjoint du Musée égyptien du Louvre. Paris, A. Franck (F. Vieweg), 1872. — Prix : 50 fr.; avec les planches retouchées au pinceau, 65 fr.

Le Papyrus de *Neb-Qed* ou plus exactement de *Neb-Qadenu* dont M. Devéria avait fait le fac-simile et que M. Pierret vient de publier en ajoutant aux planches dessinées par son regretté prédécesseur une traduction du texte, est un exemplaire du *Livre de se manifester au jour* ou *Livre des Morts*. Le personnage pour lequel il fut écrit vivait à Thèbes sous un des rois de la XVIIIe dynastie; il était *grammate de vérité* et, par conséquent, occupait dans la magistrature égyptienne une fonction qui ne manquait pas d'importance. La première page du Papyrus nous le montre accompagné de deux femmes, sa mère, la dame *Amenemheb*, et sa sœur de père, la dame *Mûtemheb*. Il rend hommage au dieu des morts « Osiris, seigneur d'Abydos, Dieu grand, roi éternel, » par-devant qui son âme va bientôt comparaître.

Champollion avait pris le « Livre de se manifester au jour » pour un véritable *Rituel*, et le nom qu'il lui donna en conséquence dure encore dans la science, bien qu'on ait reconnu depuis longtemps déjà l'erreur dans laquelle il était tombé. En fait, ce prétendu *Rituel funéraire* est un livre de prières à l'usage du mort, un recueil d'oraisons et de formules magiques dont il est censé se servir pendant la vie d'outre-tombe et qui doit lui fournir les armes nécessaires pour se frayer un chemin à travers les dangers jusqu'à l'immortalité bienheureuse. Aussi le défunt est-il, à proprement parler, le héros de l'ouvrage; c'est lui qui, identifié avec Osiris, combat les monstres et les fantômes du monde surhumain, récite les prières et accomplit les cérémonies prescrites. Les diverses parties de son être y figurent, tantôt réunies en un seul individu, comme au temps de la vie terrestre, tantôt séparées et agissant chacune de son côté, mais avec une tendance à se réunir de nouveau. Ce dédoublement de l'homme était presque inconnu aux premiers égyptologues et offrit longtemps un obstacle insurmontable à leurs travaux. C'est récemment qu'on est parvenu à discerner la nature et l'origine de chacune des parties qui formaient l'homme et à saisir les principaux traits de ce qu'on pourrait appeler la *psychologie* égyptienne.

Digitized by Google

L'homme se compose surtout d'intelligence et de corps[1] : par l'une, il tient à Dieu ; par l'autre, il se rattache à l'univers et participe de ses vices[2]. Dans le principe, la parcelle d'intelligence qui fait son être, revêtue d'une lumière subtile, est en liberté de parcourir les mondes, d'agir sur les éléments, de les ordonner et de les féconder, selon qu'il lui semble expédient[3]. Mais, à l'entrer dans une prison de terre, elle dépouille cet habit de feu dont le seul contact suffirait à détruire les éléments grossiers dont nous sommes pétris, et se glisse dans une substance moins excellente, bien que divine encore[4]. Cette substance qu'on appelle *âme*[5], reçoit l'intelligence et la tient couverte comme d'un voile qui en affaiblit l'éclat; mais, trop pure elle-même pour se marier directement avec la matière, elle emploie à la transmission de ses ordres et à l'accomplissement de ses volontés un agent inférieur qui est l'*esprit* ou le *souffle*[6]. Seul en raison de son imperfection, l'esprit peut se répandre dans le corps sans l'anéantir ou le blesser : il pénètre les veines, gonfle les artères, se mêle au sang, remplit et porte pour ainsi dire l'animal entier[7]. L'âme est l'enveloppe de l'intelligence, l'esprit l'enveloppe de l'âme, le corps l'enveloppe de l'esprit[8] : toutes ces parties, d'origine et de vertus différentes, s'entretiennent par un lien invisible qui dure autant que la vie, et leur assemblage fait l'homme.

Le corps, l'esprit, l'âme lui sont communs avec les bêtes. Mais les bêtes, dénuées de raison, vivent à l'aveugle, bonnes ou mauvaises par instinct ou par aventure, non par règle certaine; leur âme, enfoncée dans la matière, ne voit rien au delà. L'homme a de plus qu'elles l'intelligence dont les directions le maintiennent dans la voie droite et lui apprennent à faire la distinction du bien et du mal. L'intelligence, entrée dans une âme humaine, essaie de l'arracher à la tyrannie du corps et de l'élever jusqu'à soi[9] ; mais, comme elle est dépouillée de son vêtement de feu, elle n'est plus assez forte pour mettre à néant les passions et les désirs grossiers que la chair nous inspire[10]. Le corps, contrarié

---

1. *Pœmander*, Edit. Parthey, p. 7, cap. I. Dans les textes égyptiens le corps, d'une manière générale, s'appelle *Xât*; momifié, *sah'â;* l'intelligence, νοῦς, est *Xû*, *le lumineux*. Cf. Devéria, *Zeitschrift*, 1870, p. 62. Maspero, *Études démotiques*, p. 21.
2. *Pœmander*, c. I et III, p. 10-11, 99.
3. Id., c. II, X, p. 27, 79.
4. Id., c. X, p. 79.
5. L'âme, ψυχή des livres hermétiques, est le *bâ* des textes égyptiens. Voir Devéria et Maspero l. l.
6. *Pœmander*, c. X, p. 78.
7. Id. c. X, p. 95. Les Égyptiens nommaient l'*esprit*, πνεῦμα, *niwiâ*, et lui prêtaient le même rôle que lui prêtent les philosophes hermétiques. La théorie de sa circulation dans le corps se trouve exposée au *Papyrus médical* de Berlin. « La tête de l'homme a trente-» deux veines qui *charrient des souffles à son cœur et distribuent l'esprit à tous ses membres*.... » Il y a deux veines de l'occiput, deux du sinciput, deux du cerveau (?), deux des pan-» pières, deux des narines et *deux de l'oreille gauche par lesquelles entrent les souffles de vie*. » Il y a deux veines de l'oreille droite par lesquelles entrent les souffles de vie. » *Pap. Méd. de Berlin*, édition Brugsch; cf. Chabas, *Mélanges égyptologiques*, 1re série, p. 63-64.
8. *Pœmander*, c. X, p. 75.
9. Id. c. XI, p. 100-101.
10. Id. c. X, p. 79.

Digitized by Google

dans ses inclinations mais non détruit, s'insurge, les mauvais instincts se réveillent, la guerre s'engage et se prolonge avec des chances variées. Souvent l'intelligence, trahie par l'âme qui ne peut pas ou ne veut pas rompre ses attachements au monde, se retire du combat pour n'y plus revenir : l'homme, privé de l'étincelle divine, ne vit plus que par machine et s'abaisse à la brute[1]. Souvent aussi, à force de patience et de courage, elle triomphe : les passions dominées deviennent vertus, les vertus s'affermissent et s'exaltent, l'âme, dégagée de ses liens, aspire au bien et devine les splendeurs éternelles, à travers le voile de matière qui obscurcit sa vue.

La fin est arrivée, l'homme est mort à la terre. Aussitôt, l'esprit se retire dans l'âme, le sang se coagule, les veines et les artères se vident, le corps laissé à lui-même se résoudrait promptement en molécules informes si les procédés de l'embaumement ne lui prêtaient un semblant d'éternité. L'intelligence délivrée reprend son enveloppe lumineuse et devient *démon*[2]. L'âme, abandonnée de l'intelligence qui la guidait, allégée en même temps du corps qui l'aggravait, comparaît seule devant le tribunal d'Osiris[3]. Sa conscience, ou, comme les Égyptiens disaient, *son cœur*, parle contre elle[4]; le témoignage de sa vie l'accable ou l'absout; ses actions sont pesées dans la balance infaillible, et, selon qu'elles y sont trouvées lourdes ou légères, le jury infernal porte un jugement que l'intelligence est chargée d'exécuter. Elle rentre dans l'âme impie, non plus nue et sans force, mais armée de son feu divin, lui rappelle ses conseils méprisés, ses prières tournées en dérision, la flagelle du fouet de ses péchés[5], et la livre aux tempêtes et aux tourbillons des éléments conjurés[6]. Toujours ballottée entre ciel et terre, sans jamais échapper aux malédictions qui la lient, la damnée cherche un corps humain pour s'y loger, et, dès qu'elle l'a trouvé elle le torture, l'accable de maladies, le précipite au meurtre et à la folie[7]. Lorsqu'après des siècles elle touche enfin au terme de ses souffrances, c'est pour subir la seconde mort et retomber dans le néant[8]. Mais, l'âme juste, après avoir passé son jugement,

---

1. Id. c. X, p. 72-73, 83. — 2. En égyptien *Xû*.
3. Todtb. ch. CXXV.
4. Todtb. ch. XXX : « O cœur..., mon cœur de quand j'étais sur terre, ne te dresse » pas comme témoin; ne lutte pas contre moi en chef divin; ne me charge point devant » le dieu grand. »
5. *Pœmander*, p. 81.
6. *Asclépius*, ch. X. La même idée se trouve souvent exprimée dans les écrivains grecs, même étrangers à l'Égypte (Empédocle dans *de Iside et Osiride*, c. XXVI, et Eusèbe, *Præp. Ev.* V, 5). Elle est pourtant égyptienne. Un livre funéraire intitulé : *Livre de ce qui est dans l'hémisphère inférieur*, très-fréquemment gravé dans les tombes royales et reproduit sur les Papyrus de la XIXe à la XXIe dynastie, décrit, à peu près comme fait Hermès, les supplices des damnés.
7. *Pœmander*, ch. X, p. 8. Les recettes médico-magiques traduites par M. Pleyte (*Etude sur le Papyrus I*, 348 *de Leyde*), sont dirigées contre des esprits possesseurs de cette nature, et l'un des Papyrus du Musée de Leyde contient une prière curieuse où un mari prie le *Xû* de sa femme défunte de ne point revenir le tourmenter. Cf. l'article de M. Chabas : *De quelques textes hiéroglyphiques relatifs aux Esprits possesseurs* dans le *Bulletin archéologique de l'Athenaeum français*, juin 1856.
8. Au *Todtb.* on trouve les *Xû morts* et les *morts pour la seconde fois*.

Digitized by Google

n'est pas admise à contempler les vérités suprêmes : avant de parvenir à la gloire, elle doit encore éprouver plus d'une épreuve et lutter plus d'une lutte. Elle s'élance à travers les espaces inconnus que la mort vient d'ouvrir à son vol, guidée par l'intelligence et soutenue par l'espoir certain d'une prochaine félicité. Sa science s'est accrue, ses pouvoirs se sont agrandis, elle est libre de prendre toutes les formes qu'il lui plait de revêtir [1]. En vain le mal se dresse contre elle sous mille figures hideuses, et tente de l'arrêter par ses menaces et ses épouvantements [2]; toujours victorieuse, elle parcourt les demeures célestes [3] et accomplit dans les *Champs d'Aâlû* les cérémonies du labourage mystique [4]. La fin de ses épreuves approche, les ombres se dissipent peu à peu, le jour de la bienheureuse éternité se lève et la pénètre de ses clartés; elle se mêle à la troupe des dieux et marche avec eux dans l'adoration de l'Être parfait [5]. Il y a deux chœurs de dieux, les uns errants, les autres fixes; celui-ci est le dernier degré de l'initiation glorieuse de l'âme [6]. A ce point, l'âme devient toute intelligence: elle voit Dieu face à face et s'abîme en lui [7].

Cette félicité parfaite, tout le monde ne l'espérait point : en Égypte comme partout le doute avait envahi certaines âmes à qui la mort apparaissait comme une chose terrible, et les régions d'outre-vie comme un pays de Silence où tout n'est que deuil et tristesse. « O mon frère, ô mon ami, ô mon mari, dit une » femme défunte à son mari, ne cesse pas de boire, de manger, de vider la » coupe de la joie, de faire l'amour et de célébrer des fêtes, suis toujours ton » désir et ne laisse jamais entrer le chagrin en ton cœur, si longtemps que tu » es sur la terre! Car l'*Ament* est le pays du lourd sommeil et des ténèbres, une » demeure de deuil pour ceux qui y restent. Ils dorment dans leurs formes in- » corporelles, ils ne s'éveillent pas pour voir leurs frères, ils ne reconnaissent » plus père et mère, leur cœur ne s'émeut plus vers leur femme, ni vers leurs

---

1. C'est ainsi qu'entre autres formes elle prend celles de l'*Epervier d'or* (Todtb., c. LXXVII) du *lotus* (Id., c. LXXXI) du Phénix (Id., c. LXXXIII), de la grue (Id., c. LXXXIV), de l'*hirondelle* (Id., c. LXXXVI), de la vipère (Id. c , LXXXVII). Il ne faut pas oublier que l'assomption de toutes ces formes est purement volontaire et ne marque nullement le passage de l'âme humaine dans un corps de bête. Chacune des figures que revêtait l'*Esprit* était une des figures symboliques de la divinité; l'entrée de l'âme dans ces figures ne marquait donc en fait que l'assimilation de l'âme humaine au type divin qu'elle représentait. Les étrangers et même les rédacteurs des livres hermétiques s'y laissèrent tromper. Tandis que les uns nient le principe de la Métempsychose appliqué à l'âme humaine, les autres l'affirment (*Pœmander*, cap. X, p. 71-72).

2. Dans les vignettes des Papyrus funéraires, le mauvais principe est figuré par le *crocodile* (ch. XXXI, XXXII), la *tortue* (ch. XXXVI) et diverses espèces de serpents (ch. XXXIII, XXXV, XXXVII-XLI).

3. Todtb., ch. LXIV-LXXV.

4. Id. ch. CX, CXLVI.

5. Id. ch. CXXXI; *Pœmander*, c. X, p. 81.

6. Todtb., ch. C, CIV, CXI-CXVI, CXXIX-CXXX. Sur ces chœurs divins ou *aximu*, voir Maspero, l'*Inscription dédicatoire d'Abydos*, p. 58-59 et *Études démotiques*, p. 22.

7. *Pœmander*, ch. I, p. 15; ch. X, p. 79-80. Voir les mêmes idées exposées dans Maspero, *Études démotiques*, p. 21, et Devéria, *Lettre sur le chapitre Ier du Todtenbuch*, dans la *Zeitschrift*, 1870, *Mai*.

Digitized by Google

» enfants. Un chacun se rassasie de l'eau de vie, moi seul j'ai soif. L'eau vient » à qui demeure sur la terre; où je suis, l'eau me donne soif. Je ne sais plus où » je suis depuis que je suis entrée dans ce pays; je pleure après l'eau qui a jailli » de là-haut! — Je pleure après la brise, au bord du courant, afin qu'elle rafraî- » chisse mon cœur en son chagrin. Car ici demeure le dieu dont le nom est » *Toute mort*. Il appelle tout le monde à lui et tout le monde vient se soumettre » à lui, tremblant devant sa colère. Peu lui importent et les dieux et les » hommes; grands et petits sont égaux pour lui. — Un chacun tremble de le » prier, car il n'écoute pas. Personne ne vient le louer, car il n'est pas bienveil- » lant pour qui l'adore : il ne regarde aucune offrande qu'on lui tend [1]. »

Mais ce désespoir, si naturel à l'homme, était sinon rare, du moins rarement exprimé en Égypte. Afin de mériter les hautes destinées que lui promettait la religion et d'éviter la mort d'outre-tombe, les Égyptiens avaient rédigé de bonne heure comme un code de morale pratique dont les articles se retrouvent plus ou moins développés sur les monuments de toutes les époques. Un grand fonctionnaire contemporain des rois de la Ve dynastie disait déjà : « Ayant vu les choses, » je suis sorti de ce lieu (le monde), où j'ai dit la vérité, où j'ai fait la justice. » Soyez bons pour moi vous qui viendrez après, rendez témoignage à [*votre*] » ancêtre; « C'est le bien [qu'il a fait] : puissions-nous agir de même en ce » monde » qu'ainsi disent ceux qui viendront après. Jamais, je n'ai soulevé de » plaintes; jamais, je n'ai mis à mort. O seigneur du ciel, puissant..... Maître » Universel! Je suis qui passe en paix, pratiquant le dévouement, aimant son » père, aimant sa mère, dévoué à quiconque était avec lui, la joie de ses frères, » l'amour de ses serviteurs, qui n'a jamais soulevé de plaintes. [2] » — « Je suis » venu des choses, je suis sorti du monde, enseveli dans ce tombeau. J'ai dit la » vérité, amie de Dieu, chaque jour; c'est le bien que j'ai dit aux frères royaux. » Jamais je n'ai dit calomnie contre homme au monde par devant la Majesté de » mon Seigneur. [3] »

C'est au chapitre 125 du *Livre des morts* que se trouve l'expression la plus belle et la plus complète de ces idées d'amour et de charité universelles. L'âme, amenée au tribunal d'Osiris, plaide sa cause par devant le jury infernal : « Hommage à vous, seigneurs de la vérité et de la justice! Hom- » mage à toi, Dieu grand, seigneur de la vérité et de la justice! Je suis venu » vers toi, ô mon maître; je me présente à toi pour contempler tes perfections! » *Car*, il est connu que je connais ton nom, *et* je connais le nom de ces quarante- » deux divinités qui sont avec toi dans la salle de la Vérité et de Justice, vivant » des débris des pécheurs, et se gorgeant de leur sang, au jour où se pèsent les » paroles par devant Osiris, le véridique. Esprit double, seigneur de la vérité » et de la justice est ton nom. Moi, certes je vous connais, seigneurs de la vérité

1. Lepsius, *Auswahl*, t. XVII; Brugsch a traduit ce morceau dans le mémoire intitulé *Die ægyptische Græberwelt*, p. 39-40.
2. Lepsius, *Denkm.* II, 43.
3. Lepsius, *Denkm.* II, 81.

Digitized by Google

» et de la justice : je vous ai apporté la vérité, j'ai détruit pour vous le péché! » Je n'ai commis aucune fraude contre les hommes! Je n'ai pas tourmenté la » veuve! Je n'ai pas menti dans le lieu de la Vérité! Je ne connais pas le péché! » Je n'ai fait aucune abomination! Je n'ai pas fait exécuter à un chef de travail- » leurs, chaque jour, plus de travaux qu'il n'en devait faire! Quand je m'ap- » proche de la barque *sacrée*, à qui on fait des offrandes, je m'en approche pour » *remplir* mon devoir qui est d'offrir des aliments et des boissons! Je n'ai pas été » négligent! Je n'ai pas été oisif! Je n'ai pas faibli! Je n'ai pas défailli! Je n'ai » point fait ce qui est abominable aux dieux! Je n'ai pas desservi l'esclave au- » près de son maître! Je n'ai pas affamé! Je n'ai pas fait pleurer! Je n'ai point » tué! Je n'ai pas ordonné le meurtre par fraude! Je n'ai commis de fraude » envers personne! Je n'ai point détourné les pains des temples! Je n'ai point » distrait les gâteaux des dieux! Je n'ai pas enlevé les provisions ou les bande- » lettes des morts! Je n'ai point fait œuvre de chair avec une femme ou un gar- » çon! Je n'ai point commis adultère dans le sanctuaire du dieu de ma ville! Je » n'ai point fait de gains frauduleux! Je n'ai pas altéré les mesures de grain! Je » n'ai pas fraudé d'un doigt sur une paume! Je n'ai pas usurpé dans les champs! » Je n'ai pas fait de gains frauduleux au moyen des poids du plateau *de la* » *balance!* Je n'ai pas faussé l'équilibre de la balance! Je n'ai pas enlevé le lait » de la bouche des nourrissons! Je n'ai point chassé les bestiaux sur leurs her- » bages! Je n'ai pas pris au filet les oiseaux divins! Je n'ai pas pêché le poissons » *sacrés* dans leurs étangs! Je n'ai pas repoussé l'eau en sa saison! Je n'ai pas » coupé un bras d'eau sur son passage! Je n'ai pas éteint le feu *sacré* en son » heure! Je n'ai pas violé le cycle divin dans leurs offrandes choisies! Je n'ai » pas repoussé les bœufs des propriétés divines! Je n'ai point repoussé de dieu » dans sa sortie! Je suis pur! Je suis pur! Je suis pur! Je suis pur! Je suis pur » de la pureté de ce grand Phénix qui est dans *Hnès;* car, c'est moi qui suis le » nez du seigneur des souffles, qui vivifie tous les êtres intelligents, le jour où » s'accomplit l'*ûzà* dans *An,* le dernier jour du second mois de *Per,* et j'ai vu la » plénitude de l'*ûzà* dans *An!* Que nulles abominations ne m'arrivent dans cette » terre de la Vérité et de la Justice, car je connais le nom des dieux qui sont » avec toi dans la salle de la Vérité et de la Justice! Puissé-je être délivré » d'elles! »

Les mêmes formules de confession négative sont répétées presque mot pour mot dans la deuxième section du chapitre, jointes chacune au nom d'un des quarante-deux membres du jury infernal. « O Dieu aux jambes écartées qui sors » d'*An*, je n'ai point péché! O Dieu à la bouche béante qui sors de *Xer*, je n'ai » point battu! O dieu Nez qui sors de *Sesunnû*, je n'ai point tourmenté! O dieu » dévorateur des ombres qui sors de *Qer-ti*, je n'ai point volé! O dieu à la face » trouble, qui sors du *Ro-sati*, je n'ai point tué les gens par fraude! » et ainsi de suite, sans grand changement. La troisième section elle-même se borne à reproduire sous une forme parfois très-mystique les idées exposées dans la première : « Salut à vous, dieux qui êtes dans la salle de la Vérité et de la Justice,

Digitized by Google

» qui n'avez point le mensonge en votre sein, mais vivez de vérité dans *An* et » en nourrissez votre cœur, par devant le Seigneur dieu qui habite en son disque » solaire. Délivrez-moi de Typhon qui se nourrit d'entrailles, ô magistrats, en » ce jour du jugement suprême; donnez au défunt de venir à vous, lui qui n'a » point péché, qui n'a *ni* menti *ni* fait le mal, qui n'a point commis de crime, » qui n'a point rendu faux témoignage, qui n'a rien fait contre lui-même, mais » vit de vérité et se nourrit de justice. Il a *semé partout* la joie; ce qu'il a fait, » les hommes en parlent et les dieux s'en réjouissent. Il s'est concilié Dieu par » son amour; il a donné des pains à l'affamé, de l'eau à l'altéré, des vêtements » au nu; il a donné une barque à qui était arrêté dans son voyage; il a offert » des sacrifices aux dieux, des repas funéraires aux défunts. Délivrez-le de lui-» même! Protégez-le contre lui-même, c'est-à-dire, ne parlez pas contre lui, » par devant le seigneur des morts, car sa bouche est pure et ses deux mains » sont pures! »

Les citations qui précèdent ont dû donner au lecteur une idée assez exacte des doctrines contenues au Livre des Morts. Comme de juste, chaque exemplaire renferme des particularités qui le distinguent de l'exemplaire-type conservé à Turin et publié par Lepsius sous le titre de *Todtenbuch*. Tout le monde n'était pas assez riche pour se procurer un manuscrit complet ou mieux encore pour faire exécuter longtemps à l'avance une copie soignée du Livre funéraire. La plupart du temps, les parents du défunt et le défunt lui-même devaient se contenter d'un simple extrait ou d'un exemplaire incomplet tracé à la hâte par un scribe ennuyé de sa tâche. Aussi les « Livres » qu'on trouve sur les momies fourmillent-ils de fautes et d'omissions de tout genre. Des chapitres entiers sont passés, et l'ordre de ceux qui restent est interverti sans raison apparente; des mots sont sautés ou mal écrits, des membres de phrase appartenant à d'autres ouvrages insérés au hasard : Pour obtenir aujourd'hui un texte correct, il faut souvent consulter jusqu'à cinquante ou cent manuscrits. Le Papyrus de *Neb-qed*, bien que fort soigné en apparence, renferme un grand nombre de fautes, ainsi qu'on pourra s'en convaincre en le comparant au Papyrus de Turin. La traduction de quelques lignes le fera bien sentir :

PAPYRUS DE NEB-QED.
Edit. Devéria, pl. IV, l. 16-25.
Acte de se transformer en Phénix par le scribe NEB-QADENU, *véridique.*

« Je me suis envolé comme membre
» du cycle divin. Je me suis transformé
» en dieu Transformateur. J'ai germé
» en germe.
» Mon mystère est la tortue mystérieuse.
» Je suis la pulpe de tout dieu.

PAPYRUS DE TURIN.
Edit. Lepsius, pl. XXXI.
Chapitre d'opérer la transformation en Phénix.

L'Osiris *Aûwônx*, véridique, a dit :
« Je me suis envolé comme membre
» du cycle divin. Je me suis transformé
» en dieu Transformateur. J'ai germé
» en germe. Je me suis enseveli dans
» le mystère du tombeau (*variante*: dans
» la tortue mystérieuse). Je suis la

Digitized by Google

» Je suis ce grand demain des Quatre (?)
» [.....]

» pulpe (?) de Dieu : Je sais ce qui est
» dans le sein des dieux. Je suis ce grand
» demain des Quatre (?), les sept urœus
» qui se manifestent en leurs formes
» dans l'Enfer, le grand corps lumi-
» neux qui est Dieu. .....Je suis venu
» en ce jour; je me lève, je reviens
» parmi les dieux. Je suis *Chonsu* qui
» anéantit tous les adversaires. »

Acte de se transformer en héron par le scribe NEB-QADENU, *véridique.*

« [O êtres] qui avez un [bec] tran-
» chant à la tête [et] une aigrette à
» votre [plumage] bleu, vieillards par-
» mi les mânes, voici (?) l'Osiris, le
» scribe *Neb-Qadenû*, véridique, séparé
» de la terre et réciproquement. J'ai
» agi, m'élevant vers le ciel; je me suis
» purifié. J'ai agi dans la grande salle;
» je suis sorti de ma région de men-
» songe, marchant pour écarter le
» mal. J'ai laissé les dieux dans leurs
» localités; j'ai honoré les temples et
» les dieux qui sont dans leurs cha-
» pelles. Je ne connais plus l'Océan de
» Nût, je connais *Totuinen*, je ne con-
» nais plus le désert, [car] j'en ai
» franchi tous les obstacles; je ne con-
» nais point les incantations magiques,
» je n'ai pas entendu les formules. Je
» suis le veau [fauve des peintures
» sacrées]. »

Chapitre d'opérer la transformation en héron.

L'Osiris *Auwônx*, véridique, a dit :
« O souverain des êtres qui ont un
» [bec] tranchant à leur tête, [et] une
» aigrette à leur [plumage] bleu, chefs
» parmi les mânes, bien munis d'heures,
» je suis au ciel, je suis retranché de la
» terre et réciproquement. Par ma force,
» j'ai remporté des victoires, soulevant
» le ciel. Je me suis purifié, élargissant
» la terre pour mes expéditions contre
» les régions de la fraude où j'ai dissi-
» pé les impies. J'ai laissé les dieux à
» leurs places, j'ai embrassé la terre où
» ils sont (*variante :* les sycomores qui
» sont dans leurs chapelles). Je ne con-
» nais plus *Nû* (l'eau céleste); je ne
» connais plus *Tonen* (la terre); je ne
» connais plus le désert, [car] j'en ai
» franchi les obstacles; je ne connais
» pas les incantations magiques, j'ai
» entendu les cris. Moi, je suis le veau
» fauve qui est [représenté] dans les
» peintures [sacrées]. »

On voit, à travers la traduction, les fautes des deux manuscrits. L'un a passé des membres entiers ou des mots qui changent tout le sens de la phrase; l'autre a développé certaines formules et introduit dans le texte des gloses marginales qu'il a soin de faire précéder du mot *variante*. En somme, tous les deux sont aussi incorrects et, par endroits, aussi incompréhensibles l'un que l'autre.

Malgré ses défauts et ses lacunes, le Papyrus de *Neb-qed* est précieux à bien des égards; aussi doit-on être reconnaissant à M. Devéria de l'avoir publié. Le fac-simile est un chef-d'œuvre d'exactitude et de rendu; pas un contour des

Digitized by Google

figures, pas un trait des caractères n'a été supprimé ou déformé. M. Devéria avait déployé pour ce travail cette merveilleuse patience et ce respect du monument à reproduire qui étaient l'un des traits les plus marquants de son caractère scientifique. Les quelques pages d'Introduction mythologique qu'il avait écrites, et qu'il aurait sans doute développées, si la mort lui en eût laissé le temps, ne sont qu'un résumé des idées qu'il a exposées plus au long dans son Catalogue des Papyrus du Louvre. Quant à la traduction que M. Pierret a jointe à l'œuvre de son maître et ami, c'est, avec certaines fautes de détail, une œuvre des plus remarquables, et je regrette vivement que le manque d'espace me prive du plaisir de faire ressortir tout ce qu'elle renferme d'excellent.

G. MASPERO.

---

227. — Abel HOVELACQUE. Mémoire sur la primordialité et la prononciation du *r̥*- vocal sanskrit. Paris, Maisonneuve, 1872. In-8°, 29 p.

Outre les voyelles *a*, *i*, *u*, représentées en grec par α (ε, ο), par ι et par υ, en latin par *a* (*e*, *o*), par *i* et par *u*, et leurs longues, le sanskrit possède un *r̥* et un *l̥* voyelles et un *r̥̄* voyelle, qui dans les langues de l'Europe sont représentés comme le serait le groupe *ar* ou *al*. Ainsi *tr̥tīyas* = lat. *tertius*. On leur donne la prononciation conventionnelle *ri*, *li*, soit quand on lit les textes, soit quand on naturalise un mot sanskrit dans les langues de l'occident : *rigvéda* et non *r̥gvéda*, *sanskrit* et non *sanskr̥t*. Cette prononciation n'est ni celle que nous décrivent les anciens traités de phonétique, ni celle des Indous modernes; elle ne peut ni s'expliquer par les correspondants de *r̥* dans les autres langues, ni expliquer à son tour les formes des dialectes populaires issus du sanskrit; enfin elle paraît en contradiction avec les lois dites euphoniques du sanskrit lui-même : comment croire par exemple que *r̥ci r̥ci* (vers à vers) donne *r̥cyr̥ci* prononcé *ricyrici?* On ne peut donc que donner pleine raison à M. H. quand il combat la prononciation *ri;* et il est probable, comme il le dit, que la prononciation du *r̥* sanskrit ne différait guère de celle que prend *r* dans plusieurs langues slaves. C'est là du reste une thèse qui n'est pas précisément nouvelle.

L'autre thèse soutenue par M. H., au contraire, n'a été adoptée jusqu'ici que par un très-petit nombre de linguistes, tous de la même école que l'auteur lui-même; elle est en tout cas contestable, et, s'il faut en dire mon avis, elle est peu probable.

On admettait jusqu'ici que partout où le sanskrit a *r̥*, l'indo-européen primitif avait *ar*, et que le groupe *ar* avait été conservé en Grèce et en Italie, affaibli en *r̥* dans l'Inde. Bopp, inventeur de cette théorie, y crut assez fermement pour la mettre en pratique dans ses derniers ouvrages; il présenta les racines sanskrites en *r̥*, les thèmes sanskrits en *r̥*, comme des racines et des thèmes en *ar*. Là où les Indous disent racine *mr̥*, thème *pitr̥*, Bopp dit racine *mar*, thème *pitar*. Les auteurs du Dictionnaire de Pétersbourg font de même. M. H. réagit contre cette doctrine, et soutient le « préindianisme » de *r̥* (p. 17). Pour lui ce n'est pas *tr̥tīyas* qui a perdu un *a*, c'est *tertius* qui en a gagné un. S'attaquant à M. Ben-

Digitized by Google

fey, qui renouvelle les arguments de Bopp, il remarque que l'absence du *ṛ* dans les langues autres que le sanskrit ne prouve pas qu'il manquât à l'indo-européen, puisque tous les linguistes admettent que l'indo-européen a possédé les trois aspirées *gh*, *dh*, *bh* conservées par le sanskrit seul. Cela est juste, et je pense aussi qu'on a manqué aux règles de la prudence en introduisant dans l'exposition grammaticale des racines et des thèmes en *ar* dont l'existence n'est démontrée ni pour l'indo-européen ni pour le sanskrit.

M. Hovelacque fait valoir avec force un argument d'une haute valeur, bien connu d'ailleurs de Bopp lui-même, c'est le complet parallélisme du *ṛ* sanskrit avec les voyelles *i*, *u* dans toutes leurs transformations phonétiques. Mais je ne vois ni à quoi servent les prétendus phénomènes rassemblés p. 12 (ils seraient bons tout au plus à détruire ce parallélisme précieux), ni ce qui peut leur donner quelque vraisemblance : « l'élément simple *ṛ*, tendre vers, aller, pénétrer, s'élever, devient *a* dans la racine AK pénétrer; l'élément simple *ṛ*, briller, luire, d'où parler, devient *a* dans le latin *aio*; *ṛ*, rompre, déchirer, devient *a* dans *ager*; *dṛk* devient *dik*, montrer; *bhṛ*, rompre, donne φαγεῖν et φεύγω. » Comme le dit l'auteur, « il serait facile d'étendre la liste de ces exemples, » qui n'en sont pas. On citerait le redoublement, où *ṛ* donne *a* (racine *kṛ*, parf. *cakāra*); par malheur les partisans de Bopp seraient tentés d'expliquer cet *a* par celui de la racine *kar*. — Admettre (p. 13) que *ṛ* peut devenir AR, IR, UR, RA, RI, RU, A, I, U (ce qui fait avec la conservation pure et simple du *ṛ* dix représentations du même son primitif, et permet, dans l'étymologie, de ne plus tenir aucun compte ni des voyelles ni de la consonne *r*), c'est jeter la défiance dans l'esprit du lecteur le mieux disposé.

Au fond M. Hovelacque n'a pas touché le nœud de la question. Le sanskrit a une parenté bien plus étroite avec le zend qu'avec les langues de l'Europe, et il a dû lui rester uni pendant une longue période : le *ṛ* supposé indo-européen, et certainement indien, a dû être indo-éranien. La première recherche à faire est celle du rapport exact des mots sanskrits qui ont un *ṛ* avec les mots zends correspondants. On trouvera ainsi de deux choses l'une : ou bien *ṛ* sanskrit sera simplement traité comme *ar* sanskrit, en zend aussi bien que dans les langues de l'Europe, et alors il faudra conclure partout à un *ar* indo-européen; — ou bien le zend représentera en règle générale *ar* sanskrit par *ar*, *ṛ* sanskrit par le groupe *ere* qui lui correspond en effet dans plusieurs mots : on en conclura que l'indo-éranien distinguait déjà : 1° *ar*; 2° un son analogue à *ṛ*. L'indo-éranien possédant deux sons *ar* et *ṛ*, et l'européen ne possédant qu'un son *ar*, il restera à savoir lequel des deux grands groupes a altéré l'état primitif des choses; on tranchera cette question en se servant non des formes *sanskrites*, mais des formes *européennes* et *indo-éraniennes* restituées. La reconstruction de l'indo-éranien est ici la condition *sine qua non* de la reconstruction de l'indo-européen.

En attendant que cette méthode ait été appliquée, on ne pourra que savoir gré à M. Hovelacque d'avoir soulevé la question. Mais jusque-là sa thèse sera au moins aussi hypothétique quee celle de Bopp.

L. HAVET.

Digitized by Google

228. — **Dissertation critique sur le poème latin du** *Ligurinus* attribué à Gunther, par Gaston PARIS. Paris, Franck, 1872. In-8°, viij-97 p. — Prix : 2 fr.

La *Revue critique* a eu occasion à trois reprises (1868, t. II, p. 375; 1869, t. I, p. 332; t. II, p. 219) d'affirmer que le poème latin intitulé *Ligurinus*, relatif aux premiers exploits de Frédéric Barberousse en Italie, et attribué à un poète du XIIe s. nommé Gunther, était apocryphe et fabriqué à la fin du XVe siècle. Deux des articles où cette affirmation a été produite sont précisément de l'auteur de la brochure que nous annonçons, et où il réfute l'erreur dans laquelle il était tombé lui-même, à la suite, il faut le dire, de tous les savants de nos jours qui font autorité en ces matières. Depuis que Jacob Grimm, en 1841, avait condamné le *Ligurinus*, personne n'avait élevé la voix pour le défendre, et ceux qui persistaient à en faire usage montraient simplement qu'ils n'étaient pas au courant de la science et ne connaissaient pas l'arrêt unanime prononcé par la critique. L'auteur de la *Dissertation* raconte comment un passage du *Laborintus* d'Eberhard, que lui avait communiqué M. Thurot, éveilla dans son esprit des doutes sur la solidité du jugement de Grimm. Sous cette impression, il relut l'argumentation à l'aide de laquelle Kœpke avait voulu rendre ce jugement inattaquable (*Hrotsuit*, Appendice n° III), et il fut frappé de la faiblesse de cette argumentation qui lui avait paru d'abord si évidente. Il s'occupait de préparer le mémoire qui vient de paraître quand le siége l'enferma dans Paris; malgré la clôture des bibliothèques principales, il poursuivit ses recherches, et put lire au mois de janvier, à l'Académie des Inscriptions, sa réhabilitation de ce poème condamné injustement. Il s'apprêtait, dans le printemps de 1871, à retravailler son mémoire avant de l'imprimer, quand il apprit, à son grand étonnement, que le *Ligurinus* avait trouvé, pendant la guerre, un autre champion en Allemagne, et que des critiques fort compétents, qui s'étaient prononcés jadis pour la fausseté de ce poème, avaient été convertis par son défenseur imprévu. Dans l'état où étaient alors les relations de librairie et autres entre la France et l'Allemagne, l'auteur, ne pouvant espérer recevoir de sitôt le travail de son concurrent, se décida à imprimer sans changements, dans les *Comptes-rendus* de l'Académie, le mémoire qu'il avait lu à cette savante compagnie. Plus tard, au moins de décembre 1871, ayant enfin pu prendre connaissance du travail de M. Pannenborg, il fit une lecture complémentaire, dans laquelle il rendait justice à cet excellent travail, résumait ce qu'il contenait de nouveau et en combattait certaines conclusions.— Ce sont ces deux lectures, suivies d'un court *Appendice* sur un manuscrit de trois livres du *Ligurinus* conservé à la Bibliothèque nationale, qui paraissent aujourd'hui — bien tardivement — en brochure. L'auteur n'a pas même eu la satisfaction de réfuter le premier M. Pannenborg sur le seul point où il différait d'avis avec lui : M. Pannenborg fait de l'auteur du poème un italien, M. Paris a montré que rien ne s'opposait à ce qu'il fût allemand, mais la même opinion avait été soutenue et démontrée, sans qu'il le sût, par M. Wattenbach, dans un article, paru en 1871, dans la *Historische Zeitschrift*.

Digitized by Google

La publication de M. P., ainsi devancée bien qu'elle eût une priorité, faible il est vrai, mais réelle, a perdu une partie de son intérêt; car la démonstration de l'authenticité du *Ligurinus* a été faite suffisamment par M. Pannenborg, qui a ajouté à son mémoire (publié dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*) une étude fort précieuse sur la langue et la versification du poème. Cependant, outre que la *Dissertation* française pourra être la bienvenue auprès de ceux qui ne lisent pas l'allemand, il lui reste quelques traits en propre. Nous indiquerons, — sans parler de nombreux détails dans le cours de la discussion, — l'histoire assez complète de la publication et des destinées du *Ligurinus*; — la preuve que l'auteur ne s'appelait pas Gunther et la digression faite à ce propos sur différents personnages de ce nom; — les remarques sur la probabilité d'une source française pour le *Solymarius*, autre poème (perdu) de l'auteur, et sur l'éducation française de l'auteur lui-même; — la discussion sur la nationalité du poète contre M. Pannenborg; — enfin l'étude du ms. B. N. lat. 11347 et des secours qu'il apporte à la critique. La dissertation de M. P. est dédiée à notre collaborateur Rodolphe Reuss. Δ.

---

229. — **Das Kaiserhaus zu Goslar.** Vortrag gehalten in der IV Hauptversammlung des Harz-Vereins für Geschichte und Alterthumskunde am 30 Mai 1871 zu Goslar, von dem die Restauration des Kaiserhauses leitenden Architekten Adelbert Hotzen. Halle, 1871. In-8°, 28 p. — Prix : 1 fr. 35.

La petite ville de Goslar, autrefois une des résidences favorites des empereurs franconiens et des Hohenstaufen, possède un vaste bâtiment d'une très-vénérable antiquité, mais qui, utilisé successivement comme prison, comme collége de jésuites, comme hôpital, comme théâtre et comme magasin, peut difficilement être reconnu aujourd'hui pour ce qu'il est réellement, l'*ancien palais impérial* construit par l'empereur Henri III. Néanmoins, ces singulières vicissitudes, tout en faisant perdre à ce palais son caractère, ont assuré sa conservation, et rendent plus aisée la restauration qu'on entreprend aujourd'hui. Commencée sous le patronage de l'ex-roi de Hanovre, cette restauration a pris, aux yeux des Allemands, une opportunité plus grande encore depuis le rétablissement de l'Empire. Mais le nouveau gouvernement, s'il a eu la générosité de ne pas confisquer l'argent donné par le roi de Hanovre pour cette œuvre à la fois artistique et patriotique, ne paraît pas disposé à faire les frais de l'entreprise, et c'est pour provoquer les dons de la libéralité privée que M. Hotzen, l'architecte chargé des travaux de restauration, a prononcé un discours intéressant à la quatrième réunion générale de la Société historique et archéologique du Harz. Tout en cherchant à réchauffer le zèle des souscripteurs par quelques phrases bien senties sur le nouvel empire germanique, il a peu insisté sur les souvenirs historiques qui se rattachent au palais de Goslar. Il a surtout parlé de l'intérêt archéologique exceptionnel qu'offre l'édifice, *le plus ancien monument de l'architecture civile en Allemagne*. Il croit y reconnaître, en particulier dans la chapelle de Saint-Ulrich, la main du célèbre Benno, plus tard évêque d'Osnabruck,

Digitized by Google

élève de l'école d'architecture d'Hirschau, et dont le génie embellit Hildesheim. — Le discours de M. Hotzen est dépourvu de talent littéraire; mais il pourra être consulté avec intérêt par les archéologues. Nous espérons que la libéralité de ses compatriotes lui permettra de mener à bonne fin les utiles travaux dont il a la direction.

---

230. — **Les Assemblées provinciales sous Louis XVI** et les divisions administratives de 1789, par le vicomte DE LUÇAY, ancien maître des requêtes au conseil d'État. Deuxième édition. Un vol. in-8°, viij-531 p. Paris, Georges de Graet. 1871.

La tentative de décentralisation faite à la fin du XVIIIe siècle par la monarchie absolue aux abois, lorsqu'elle créa les assemblées provinciales, a été dans ces derniers temps l'objet de travaux considérables. Un écrivain sagement mais résolûment décentralisateur, M. le vicomte de Luçay, qui en 1857 est entré l'un des premiers dans cette voie, donne aujourd'hui une seconde édition fort augmentée du travail publié par lui à cette époque. Malheureusement ses additions, quoique considérables, ne portent pas sur le cœur même du sujet et n'ajoutent que peu de choses à ce qu'on savait déjà des assemblées provinciales. En effet les deux cents premières pages du livre sont consacrées aux origines historiques de la question. On y trouve sur les États provinciaux, l'administration des pays d'élection, les projets de réforme de Fénelon, de Turgot, de Necker, d'abondantes et utiles notions, mais tout cela était suffisamment connu et avait été déjà pour le moins aussi bien exposé. Les deux cents dernières pages traitent de l'administration depuis 1789. Elles sont intéressantes, et l'on y voit comment les principes d'indépendance et d'autonomie locales qui, en 1787, présidèrent à la création des assemblées provinciales, après avoir acquis un développement excessif à l'époque révolutionnaire, furent brusquement étouffés, avec toutes les libertés du pays, par le premier consul. Depuis lors ils n'ont fait que se ranimer peu à peu, sans qu'on puisse dire, même après la loi de 1871, que les assemblées départementales aient reconquis toute la liberté d'action et toute l'influence dont l'édit de 1787 avait doté les assemblées provinciales.

Il résulte de ce simple exposé que dans ce livre, encore grossi par un curieux tableau comparatif de l'organisation de la France en 1789 et en 1866, il reste peu de place pour le rôle joué par les assemblées provinciales elles-mêmes. Et de fait, ce rôle est à peu près absent; car dans l'unique chapitre que M. de Luçay lui a consacré, il n'est presque question que des travaux des assemblées du Berry et de la Haute-Guyenne, établies, comme essais, la première en 1778, la seconde en 1779. Il ne pouvait guère, il est vrai, en être différemment. Les assemblées provinciales, sauf les deux que nous venons de citer, n'ont eu qu'une session, précédée, à quelques jours de distance, d'une réunion préliminaire dans laquelle elles n'avaient fait que se compléter et se constituer. Durant cette unique session dont les procès-verbaux ont été imprimés et sont faciles à consulter, elles n'ont pu que poser et indiquer les questions si nombreuses et si

Digitized by Google

délicates qu'elles avaient à résoudre. Dans la pensée du législateur de 1787, il s'agissait cependant d'une véritable révolution administrative et même de la plus vaste et de la plus profonde qui eût encore eu lieu dans la direction des affaires intérieures de la France. Ce rôle administratif échut tout entier aux commissions intermédiaires choisies par chaque assemblée et destinées à la suppléer pendant l'intervalle des sessions qui devaient être annuelles. Mais en l'absence de toute nouvelle réunion des assemblées, les commissions intermédiaires ont fonctionné seules jusqu'au milieu de l'année 1790, époque à laquelle elles firent place à la nouvelle organisation départementale.

Or, ce qui serait intéressant à étudier, c'est non pas l'organisation et l'installation des assemblées provinciales, déjà suffisamment connues par les travaux de M. Léonce de Lavergne et de M. de Luçay lui-même, mais les différentes phases de l'existence des commissions intermédiaires, qui, dans l'effacement de plus en plus complet du pouvoir des intendants, ont réellement administré les pays d'élection, c'est-à-dire la plus grande partie de la France, pendant les deux années et demie qui ont précédé et préparé la révolution. Ces phases sont au nombre de deux, parfaitement distinctes. Dans la première, qui comprend généralement toute l'année 1788 et parfois une partie de 1789, les commissions intermédiaires luttent contre le mauvais vouloir des intendances, pour se faire mettre en possession des attributions qu'elles tiennent des Édits de 1787. La seconde s'ouvre à l'époque où la crise alimentaire qui eut une si grande influence sur l'explosion de la tempête révolutionnaire a acquis une telle intensité que les pouvoirs anciens reconnaissent eux-mêmes leur impuissance pour y parer. Au contact et sous la pression des événements les commissions intermédiaires sont appelées, souvent bien malgré elles, à jouer un rôle très-considérable que n'avait malheureusement pas prévu le législateur de 1787 et pour lequel il ne les avait pas suffisamment armées.

Il y avait là assurément l'objet d'une étude pleine d'intérêt et de nouveauté. Mais les procès-verbaux des délibérations des commissions intermédiaires, quoiqu'ils existent pour la plupart, n'ont point été imprimés ; ils sont encore enfouis dans les archives départementales. C'est là qu'il faut aller les chercher et les compulser ainsi que la correspondance qui les accompagne, pour se faire une juste idée de l'état du pays à l'époque de la convocation des États généraux.

Ces dépôts offrent sur ces matières comme sur tant d'autres d'abondants et précieux matériaux que nous nous permettons de signaler au zèle et à l'activité de messieurs les archivistes des départements. Leurs travaux sur ces questions intéressantes seront encore plus utiles et plus fructueux si au maniement et à l'étude directe des textes eux-mêmes ils peuvent joindre les connaissances administratives qui distinguent M. de Luçay, et donnent à son livre un mérite sur lequel nous insisterions davantage si le caractère spécial de cette Revue, toute consacrée à l'érudition, nous permettait de le faire.

Ch.-L. GRANDMAISON.

Digitized by Google

231. — **Le traité de Paris** du 20 novembre 1815, par Albert SOREL. Paris, Germer-Baillière, 1872, 153 p. (*École libre des sciences politiques :* Cours d'histoire diplomatique).

Il me semble bien que l'examen des traités internationaux, tel qu'on peut le faire dans un cours, comporte trois genres d'étude, selon qu'on les considère au point de vue exégétique, historique ou philosophique. On peut les enseigner comme un texte de lois, en s'attachant au sens général de l'instrument et au sens particulier de chacun des articles qui le composent. A cet effet il est utile et presque nécessaire de rechercher l'esprit des rédacteurs du texte, les mobiles dont ils suivaient l'impulsion, leur éducation personnelle, les notions, les préjugés, si l'on veut, dont ils étaient imbus, les besoins dont ils se faisaient les interprètes, les dangers auxquels ils se proposaient du pourvoir. Il faut rapprocher les textes antérieurs, coordonner les clauses, en éliminer quelquefois d'apparentes contradictions, en dégager, en circonscrire la signification comme s'il s'agissait de les appliquer. C'est la méthode exégétique. Le procédé philosophique en diffère au moins par ce côté qu'au-dessus des faits, dont il ne néglige point d'ailleurs l'exposition, il place une doctrine dont il indique les raisons d'être, fondée sur des règles conformes à la nature de l'homme et des sociétés, et dont le respect ou la violation sert de base à l'examen de tout l'ouvrage. On ne se contente plus alors d'expliquer, de commenter l'acte diplomatique; on le juge. On montre ses erreurs, ses imperfections. Le troisième système, qui est celui de l'historien, consiste simplement à raconter les circonstances qui ont donné naissance au traité, les conditions de son élaboration, ses conséquences. Je ne me fais pas juge des mérites respectifs de chacune de ces méthodes qui a sa valeur propre. J'avoue cependant que j'attendais de M. Sorel une de ces études substantielles et serrées auxquelles se prête le procédé exégétique, une de ces expositions fermes et nourries qui caractérisent l'enseignement purement scientifique, et qui, je le pense, forment l'objet principal de l'école à laquelle il appartient. M. S. a préféré la méthode historique : le récit des faits remplit la meilleure place de ses trois leçons; l'examen du texte n'y tient qu'un rang secondaire.

Cela est sensible dans la répartition matérielle elle-même de ces leçons. La première, consacrée aux cent jours, occupe 67 pages; la seconde sous le titre : Projets de démembrement, absorbe les 64 suivantes; il n'en reste que 17 pour la dernière qui comprend la Sainte-Alliance et les traités proprement dits. Décidément ce n'est ni comme légiste, ni comme diplomate que M. S. a voulu instruire son auditoire.

Comme narrateur, il est complet et précis. Il est clair, net et impartial. Son récit, entremêlé de réflexions, trop abondantes à mon gré, trop empreintes des soucis qui occupent aujourd'hui notre nation, mais judicieuses en somme et à peu près (trop peut-être, étant désormais dans le commun domaine des esprits cultivés) inattaquables, est appuyé de citations presque toujours heureuses, sobres et empruntées à de bonnes sources (allemandes et anglaises notamment). Toute-

Digitized by Google

fois quel est le point culminant, essentiel de l'exposition, autour duquel tournent, sans y aboutir, les traités de 1815 ? c'est l'avidité de la Prusse, l'ambition germanique de mettre la main sur l'Alsace et la Lorraine, tout au moins, sur la Comté et les Flandres, si les circonstances permettent d'aller jusque-là. L'opposition de l'Angleterre et de l'Autriche en 1814, de la Russie en 1815, est l'obstacle devant lequel viennent échouer toutes les violences allemandes. Or cette question d'histoire a été pleinement élucidée par M. Thiers; M. S. n'en modifie ni les données, ni les solutions. La trame qu'il présente des faits est selon moi meilleure, étant plus serrée, tissue de textes, non surchargée de redites. Mais pour le fond et dès qu'il s'agit de science pure, M. S. n'aurait-il pas pu être plus neuf et plus instructif grâce à l'application d'une autre méthode?

J'ai loué l'auteur du choix de ses matériaux. Certes son travail suppose des lectures très-étendues, très-variées dans tous les genres et dans toutes les langues. Je ne vois pas bien pourquoi il a placé en tête de ses leçons sous le titre : *Sources*, une liste d'une quarantaine d'ouvrages qui à coup sûr sont loin de représenter la totalité des documents où il a puisé ses informations. Peut-être a-t-il voulu donner une sorte d'index, un guide sommaire et pratique aux jeunes gens, encore novices en ces études. Dans cette hypothèse, la rédaction de ladite liste ne serait pas à l'abri de certains reproches. Il importe en effet dans tout catalogue de cette nature de distinguer soigneusement le mérite respectif des écrivains recommandés. Je suis scandalisé, je le confesse, de voir figurer pêle-mêle et sur la même ligne, à côté des Mémoires de Beugnot, de Miot, de Villemain et autres sources de première valeur, les articles de Michaud (presque toujours des pamphlets et où l'excellent coudoie le détestable), les récits de Chaboulon (où le roman étouffe l'histoire), les Mémoires dits de Rovigo (qui n'ont jamais passé pour authentiques), surtout les Souvenirs dits de Caulaincourt (qui ne sont qu'une série d'amplifications d'un rhéteur aussi ignorant des choses que des hommes du premier empire)[1]. Une courte définition de chaque ouvrage était indispensable, au moins pour le gros du public studieux.

C'est en effet à ce point de vue restreint qu'il faut, je pense, se placer pour classer l'opuscule de M. Sorel. Il mérite, ainsi délimité, de grands éloges. Et comme précis, on ne saurait en mettre de meilleur entre les mains d'une personne qui désire connaître historiquement l'acte international de 1815.

H. Lot.

1. On peut soutenir (et l'objection m'a été faite) qu'une source même médiocre, doit être signalée dans un index de cette nature, dès là qu'on y a eu recours. J'en conviens (sauf l'inconvénient d'induire en erreur des élèves); mais sous la réserve qu'on fasse savoir quelle raison on a eue d'avoir exceptionnellement confiance en un guide peu sûr. Ainsi je regrette que M. S. ait ajouté foi au récit de Chaboulon de ses entrevues avec Werner à Bâle. Le rôle grotesque que cet auditeur attribue à l'envoyé autrichien a besoin, pour être cru, d'une toute autre attestation que la sienne (p. 45-48).

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 49 — 7 Décembre — 1872

Sommaire : 232. CHILDERS, Dictionnaire pâli. — 233. HENSE, Études critiques. — 234. ALBERT, la Littérature française des origines au XVII° siècle. — 235. SCHMELLER, Dictionnaire bavarois, p. p. FROMMANN. — 236. ARANY et GYULAI, Recueil de poésie populaire hongroise; SZARVAS, le Gardien de la langue hongroise. — 237. LAAS, l'Enseignement allemand dans les gymnases.

232. — **A Dictionary of the Pâli language** by Robert Cæsar CHILDERS part I. A-NIB. London, Trübner and C°. 1872. In-4°, xij-1-276 p.

L'apparition du premier dictionnaire pâli est un fait marquant dans l'histoire des études indiennes et bouddhiques. Cette publication vient à propos combler une grave lacune. Faute d'un secours aussi nécessaire, beaucoup de bons esprits qui auraient pu apporter à cette branche de l'orientalisme un utile concours s'en sont tenus éloignés. Et quand nous nous représentons le courage et la persévérance qu'il a fallu à M. Childers lui-même pour ne pas abandonner cette étude (je parle ainsi uniquement d'après l'aveu exprimé dans la dédicace de son livre à M. Rost), nous pouvons nous figurer combien d'autres, auxquels un Rost a manqué, ont dû aborder l'étude du pâli et s'en détacher après l'avoir effleurée. Félicitons donc M. C., non-seulement d'avoir su, par l'énergie de son caractère, et grâce à une amitié éclairée et fidèle, surmonter les difficultés qui ont arrêté ses premiers pas, mais aussi d'avoir eu la bonne pensée d'épargner à d'autres les mêmes embarras.

Voilà plusieurs années déjà que ce dictionnaire est annoncé, et par suite attendu avec une certaine impatience. S'il n'avait dû paraître que le jour où il aurait été achevé, l'attente publique se prolongerait peut-être encore une année. L'auteur et l'éditeur ont jugé bon de ne pas la mettre à une plus longue épreuve, et de lui donner dès à présent une demi-satisfaction en publiant au moins une portion du volume annoncé. Ce qui a paru ne va, en effet, que jusqu'au milieu de la lettre N et s'arrête au mot *Nibbuto*. Quelque confiance que l'on eût dans le résultat final de l'entreprise, il n'est rien de tel qu'un gage matériel et palpable. En nous donnant les arrhes de son travail, M. C. nous fait peut-être désirer plus vivement ce qui nous manque encore, mais il nous en fait en même temps considérer la possession comme plus certaine.

Voici sur quel plan le dictionnaire est fait et quelle est l'économie générale des articles. — On y trouve successivement : 1° le mot pâli ; — 2° les différentes significations en anglais; — 3° l'équivalent sanskrit; — 4° des explications avec une série d'exemples plus ou moins longue; — 5° les formes grammaticales des mots déclinables et des verbes, mais seulement pour ceux qui offrent quelque difficulté. — Nous allons reprendre ces différentes parties en présentant quelques observations.

Digitized by Google

1° *Mots pâlis.* — Ils sont donnés en larges et beaux caractères romains majuscules, suivant un système de transcription excellent, celui de Fausbœll. M. C. a eu raison de supprimer le trait horizontal placé par le savant danois sous l'*h* isolé. Nous espérons que ce système de transcription est désormais acquis au pâli. Puisse-t-il servir de base à l'adoption d'un système uniforme de transcription pour le sanskrit[1] ! Mais notre sujet ne nous permet pas de dépasser sur ce point la simple expression d'un vœu.

Si j'ai loué sans réserve le système de transcription adopté par l'auteur, je ne puis en faire autant pour l'ordre dans lequel il range les mots, lequel n'est autre que notre ordre européen; il en résulte que *a* (bref) et *â* (long), *n*, ñ, *ṇ*, les dentales et les cérébrales, sont entremêlés selon le hasard des lettres auxquelles ils sont immédiatement unis. Je me représente difficilement l'avantage qu'il peut y avoir à ne pas suivre l'ordre de l'alphabet indien qui, dans un dictionnaire pâli, est l'ordre naturel et logique. L'emploi d'un alphabet de transcription, dans lequel chaque lettre a une valeur conventionnelle (toujours justifiée, il est vrai, par quelque particularité de prononciation, propre à tel ou tel peuple de l'Europe), n'entraînait nullement, comme conséquence nécessaire, l'adoption de notre arrangement alphabétique. Je n'aperçois qu'un seul motif de ce bouleversement (car, au point de vue indien, c'en est un véritable), le désir de faciliter l'usage du Dictionnaire aux lecteurs qui ne sont pas indianistes. Je ne sais s'ils en profiteront beaucoup : cependant, si le livre peut, par ce moyen, leur être utile, et donner quelque popularité à l'étude du bouddhisme et du pâli, j'y applaudirai volontiers, non sans regretter toutefois l'arrangement qui me paraissait seul approprié à la nature de la langue pâlie. Je dois dire néanmoins, en laissant cette question, que l'ordre suivi par l'auteur ne rend pas les recherches plus difficiles pour les orientalistes. C'est une circonstance atténuante qu'il est bon de signaler.

2° Sur les *significations* des mots nous n'avons presque rien à dire; elles sont, en général, nombreuses et complètes, et nécessairement en rapport avec la richesse des *exemples* qui leur servent de justification, et dont nous parlerons plus loin.

3° Les *équivalents sanskrits* sont reproduits en caractère devanagaris; le thème est donné pour les mots déclinables, la racine pour les verbes (les verbes pâlis sont donnés à la 3e pers. sing. du présent, suivant la coutume indigène): en cas de composition, les éléments du composé sont disjoints et séparés par le signe +. Cette disposition et les éléments de cette partie du travail sont empruntés au dictionnaire de Benfey. Chaque mot est accompagné de son équivalent sanskrit, il n'y a d'exception que pour un petit nombre de termes, dont les équivalents paraissent ne pas exister ou sont trop difficiles à découvrir, en sorte que M. C. laisse la tâche à de plus « compétents » (*more competent scholars*). — Le lecteur

1. Le système de transcription proposé par M. Fausbœll dans sa préface du *Dhammapadam* est adapté au sanskrit : il en a fait naturellement l'application au pâli, plus simple dans son appareil graphique, et qui supprime quelques-unes des lettres du sanskrit.

Digitized by Google

voit tout de suite que ces mots pâlis sont des expressions techniques ou spéciales; pour quelques unes d'entre elles, d'ailleurs, M. C., à défaut d'équivalent sanskrit, donne l'équivalent dans quelqu'une des langues modernes de l'Inde, de sorte qu'il fait tous ses efforts pour être aussi complet que possible. Cette partie de l'œuvre de M. Childers est certainement très-utile : à nos yeux mêmes elle était indispensable. Le lien entre le pâli et le sanskrit est trop étroit pour que le sanskrit puisse être absent d'un dictionnaire pâli.

4° *Formes grammaticales*. Nous avons peu de choses à dire sur cette partie, très-nécessaire aussi, très-complète, et néanmoins très-sobre, l'auteur s'abstenant de donner les formes régulières, et donnant avec une grande abondance les formes des mots difficiles.

5° *Explications et exemples*. C'est ici la principale partie du Dictionnaire. C'est par les exemples que les significations attribuées aux mots se justifient. A cet égard, M. C. a suivi différentes voies qui s'offraient naturellement à lui. Parfois, le plus souvent même, il se borne à renvoyer le lecteur aux ouvrages qui ont été publiés, avec mention expresse des passages à consulter. Souvent aussi, il cite et traduit la phrase, en ajoutant l'indication de l'ouvrage d'où elle est prise et de la place qu'elle y occupe. Pour certains mots, l'auteur n'a pas épargné sa peine; et la masse des exemples cités et traduits forme une portion considérable du livre. Peut-être pourrait-on trouver que plusieurs mots n'en ont pas assez, tandis que d'autres en ont trop; mais on comprend qu'il est bien difficile d'observer une exacte proportion. M. C. cite aussi quelquefois des phrases empruntées à des ouvrages non publiés sans toujours les citer (au mot *Jhâna*, par exemple, il est vrai qu'il s'agit ici de définitions qui peuvent être répétées bien des fois et se trouver par conséquent dans plusieurs ouvrages; c'est un cas très-fréquent). M. C. ne traduit pas toujours non plus ces phrases tirées des manuscrits. Du reste, il prévient dans sa préface qu'il a fait grand usage des ouvrages non encore publiés, et que la signification qu'il donne aux mots est souvent fondée en partie sur des exemples auxquels on ne peut renvoyer le lecteur, parce qu'ils se trouvent dans des manuscrits inédits.

Il est une classe d'explications que nous regrettons de ne pas trouver dans ce dictionnaire, ce sont les définitions et les synonymes des commentaires pâlis. Il y aurait un grand intérêt à trouver en regard de chaque mot les équivalents fournis par les commentateurs indigènes, par exemple, en regard de *mangalam*, ces mots *iddhi* — *vuddhi* — *sabbasampatti-karaṇam*. Je n'entends pas reprocher cette lacune à M. C., le dépouillement des commentaires à ce point de vue est sans doute un travail spécial, distinct d'un dictionnaire pâli proprement dit, et différent de celui que M. C se proposait. Je saisis au moins l'occasion d'indiquer l'utilité et même la nécessité d'un tel travail. Un dictionnaire de synonymes est peut-être d'ailleurs la meilleure forme sous laquelle on puisse publier la partie grammaticale et lexicologique des commentaires pâlis.

Il y a un autre genre d'explications qu'on trouve dans le travail de M. C., ce sont les détails donnés à propos de noms propres (comme *Mahâbrahmâ*), — ou

Digitized by Google

d'expressions techniques propres à la terminologie bouddhique (comme *iriyâpatho*) qui doivent se compléter par une énumération des termes compris sous l'expression générale. M. C. donne ces détails et ces énumérations. Il y a là beaucoup de choses déjà connues, mais il s'en trouve aussi qui sont nouvelles, ou qui n'ont pas été suffisamment remarquées. On ne peut qu'éprouver de la satisfaction à les retrouver les unes et les autres dans ce livre. Par ce côté, le Dictionnaire, sans changer précisément de nature, tend à prendre le caractère d'une encyclopédie bouddhique.

Il résulte de là que plusieurs articles relatifs à des expressions techniques prennent un développement assez étendu et tout spécial : tel est, par exemple, l'article *kamma*. Mais aucun n'approche en ce genre de l'article *nibbâna* (*nirvâṇa*) qui occupe dix-neuf colonnes, soit près de dix pages : c'est un véritable traité sur la matière. Comme M. C. se flatte d'avoir mis la question du Nirvâna en dehors des questions controversées, et vu l'importance du sujet, nous croyons devoir résumer et apprécier ici cet article important.

M. C. établit qu'il faut distinguer deux nirvâna : 1° le premier est celui de l'Arhat, c'est-à-dire de l'homme arrivé à la perfection ; c'est ce que les textes appellent le « nirvâna avec un reste » (savupâdisesa) : ce qui est détruit par ce nirvâna, c'est le mal (kleça), ce qui reste, c'est la vie, l'organisme, les skandhas. Le 2° nirvâna se produit par la mort de l'Arhat : alors la vie cesse, l'organisme, les skandhas disparaissent, il ne reste plus rien, c'est l'anéantissement « le nirvâna sans reste » (Anupâdisesa). — Cette distinction est capitale, c'est sur elle que repose toute la théorie du nirvâna. M. C. explique ensuite le rôle que joue la dignité d'Arhat et montre comment on y arrive, il cite et discute les différents passages des textes connus relatifs au nirvâna, et fait voir comment les expressions alléguées désignent l'un ou l'autre nirvâna et quelquefois l'un et l'autre. Il étudie aussi les différents synonymes de *Nirvâna*, entre autres *Amatam* qui, dit-il, ne désigne pas l'immortalité, mais signifie « affranchi de la mort (free from death) ». M. C. réfute aussi l'opinion qui admet trois nirvâna (nirvâna — parinirvâna — mahâparinirvâna). Il montre que la troisième expression désigne seulement le nirvâna du Buddha et que les deux autres désignent purement et simplement le nirvâna. Ne trouverait-on pas, en approfondissant les textes, que *nirvâna* désigne le « nirvâna avec un reste » et *parinirvâṇa* « le nirvâna sans reste » ? Mais ce résultat même ne ferait que fortifier la thèse de M. C. Notons aussi ce qu'il dit de la confusion trop souvent faite entre le *svarga* (le ciel) et le nirvâna. Le commun des bouddhistes aspire non au nirvâna, mais au svarga, au paradis d'Indra. Ainsi ce que l'on a dit que des populations entières ne peuvent pas aspirer au néant comme but suprême, ne saurait constituer une objection sérieuse contre l'interprétation du nirvâna dans le sens d'anéantissement. — M. C. montre que MM. Hardy et d'Alwis pensent au fond comme lui. C'est d'une manière indépendante, par leurs propres recherches et sans se copier mutuellement, que tous trois sont arrivés à une conclusion identique. Seulement MM. d'Alwis et Hardy n'ont pas senti l'importance de ce résultat, ils l'ont

Digitized by Google

énoncé en peu de mots, sans le mettre en évidence, et sans lui assigner la valeur qui lui appartient.

Ainsi le « nirvâna avec un reste » est la suppression du kleça (le mal) avec conservation des skandhas (organisme): « le nirvâna sans reste », qui suit l'autre inévitablement et de très-près (c'est-à-dire à un intervalle moindre que la durée d'une vie humaine) est la suppression des skandhas. Qu'est-ce donc que les skandhas? De leur nature dépend celle du nirvâna. Si l'Être tout entier réside dans le skandhas, le nirvâna est et ne peut être que le néant; s'il y a une part quelconque de l'Être indépendante des skandhas, le nirvâna ne peut pas être le néant. Qu'on lise l'article *khandha* (sk. *skanda*), on y verra que ces skandhas se détruisent à chaque décès de l'Être qui transmigre, pour reformer, sous l'influence du *karma* (les actes), une individualité nouvelle et néanmoins identique à la précédente. Or, puisque le « nirvâna avec un reste » détruit le kleça, c'est-à-dire l'influence du karma, le « nirvâna sans reste » venant à détruire les skandhas, ils ne peuvent plus se reformer, et la personnalité est détruite; il y a anéantissement de l'Être. Et M. C., dans son article *Nibbâna*, reproduit une citation de M. d'Alwis, d'après laquelle un des skandhas (le vijñâna, le 5e et le dernier) résumerait toute la personnalité, toute l'individualité, de sorte que ce skandha venant à disparaître avec tous les autres, et ne pouvant plus se reformer, il ne reste en réalité plus rien. — Il est donc impossible d'admettre que le nirvâna soit autre chose que l'anéantissement, si l'Être entier réside dans les skandha. Mais y réside-t-il véritablement? — Je suis bien obligé de reconnaitre que cela paraît bien probable; cependant je ne puis dire que cela soit péremptoirement démontré, et je crois qu'il faut encore fouiller, analyser, approfondir et discuter les textes pour en tirer la notion exacte des skandhas. Quoiqu'il en soit, il est hors de doute que M. C. a fait faire un grand pas à la question du nirvâna : la théorie qui est à la base de sa discussion me paraît incontestable et appuyée sur les preuves les plus solides.

Nous avons essayé de donner une idée du travail de M. C. et d'en démontrer l'utilité. Il rendra certainement de grands services. Est-ce à dire qu'on n'y puisse relever ni erreurs ni lacunes? Il s'en trouve incontestablement. J'ai déjà dit que plusieurs articles me paraissaient pouvoir être développés davantage et enrichis de quelques citations. Je pourrais signaler quelques lacunes que j'ai remarquées; ainsi au mot *Mârisa*, on ne trouve pas le mot sanskrit *Mârsa* fréquent dans les livres du Népâl, et qui existe dans le dictionnaire de Wilson. Je différerais quelquefois d'avis avec l'auteur: le mot *Ekaṁso*, par exemple, me paraît interprété d'une façon, je ne dirai pas inexacte, mais au moins incomplète, et la phrase citée : *Ekaṁsavyâkaranîyo panho*, devrait se traduire par : « on ne peut répondre à la question que d'une manière (elle est susceptible d'une seule solution ou réponse) » plutôt que par: « on peut y répondre avec certitude (« question that can be answered with certainty »). Mais je ne veux pas m'appesantir sur ces petites choses; je risquerais d'ailleurs d'être injuste, parlant d'un ouvrage inachevé ; M. Childers nous promet une seconde partie plus complète (larger

Digitized by Google

and fuller than the first). Attendons-la pour parler de l'ensemble en meilleure connaissance de cause. Mais nous pouvons dire dès à présent que ce que nous avons nous donne de ce que nous attendons l'idée la plus avantageuse.

Nous terminerons par un mot sur la perfection matérielle du volume. Ce n'est pas la première fois que nous louons les livres sortis des presses de MM. Austin. Celui-ci soutient leur réputation par son exécution soignée, par la beauté et la netteté de l'impression.

---

233. — **Kritische Blætter**, von Otto Hense. Heft I. Æschylus' Choëphoren. Miscellen. Halle, Mühlmann, 1872. In-8°, 86 p.

L'examen des 260 premiers vers des *Choëphores* d'Eschyle, et particulièrement des passages difficiles qui s'y trouvent, remplit la plus grande partie de cette brochure. M. Hense révise les opinions, les conjectures, des éditeurs ou commentateurs : il n'arrive pas toujours à des solutions nouvelles, et celles qu'il propose soulèvent plus d'une objection. Quiconque connaît le mauvais état de ces textes, ne s'étonnera pas trop que le résultat ne soit pas plus brillant, quoique l'auteur ne manque ni de sens, ni de méthode.

Nous nous bornerons à un petit nombre d'observations.

Au vers 44, M. H. écrit :

Χοᾶν δὲ (pour τοιάνδε) χάριν ἀχάριτον ἀπότροπον κακῶν.

Cela est fort clair, trop clair même. Cette correction a l'inconvénient de ressembler à une glose explicative : on comprend de reste que les mots χάριν ἀχάριτον désignent les libations offertes au nom de Clytemnestre. S'il faut changer quelque chose, la correction la plus facile est τοιῶνδε. Mais je ne sais si l'idée : « en de » telles circonstances » ne peut être rendue, comme le porte le texte traditionnel, par un adjectif s'accordant avec χάριν.

Les vers 61 sqq. (Ῥοπὴ δ'ἐπισκοπεῖ δίκας κτλ.) sont extrêmement obscurs, et ont donné lieu à une foule d'interprétations diverses : *quot capita, tot sensus* (Voir *Revue Crit.*, 1872, p. 263). M. H. a bien vu le côté faible des explications proposées avant lui; malheureusement, la sienne n'est pas non plus à l'abri de la critique. Je l'approuve de rapporter (comme je l'avais fait dans mon édition) les mots τοὺς δ'ἄκρατος ἔχει νύξ au châtiment des coupables; mais je me refuse à croire que le poète se soit servi, deux vers plus haut, du neutre τά, pour désigner les mêmes coupables.

V. 71. Θιγόντι (man. οἴγοντι) δ'οὔτι νυμφικῶν ἑδωλίων ἄκος.

La conjecture νοσοῦντι, que l'auteur présente avec beaucoup de confiance, est, à mon sens, des plus malheureuses. « Le gynécée n'est pas un remède pour le » malade, » pour dire : « le gynécée n'est pas un abri pour l'homicide » — voilà une étrange confusion de métaphores. Νοσοῦντι ἄκος ne peut avoir le sens

Digitized by Google

de φεύγοντι σκέπας. Du reste, abstraction faite de l'expression, la pensée qu'on veut introduire dans ce passage, ne me semble pas bien à sa place avant cette autre pensée : « Tous les fleuves du monde réunis ne peuvent enlever la tache » de sang de la main du meurtrier. » D'après le scholiaste, le poète disait qu'il est aussi impossible de laver cette tache, que de rendre la virginité à une fille déflorée. Cette comparaison peut choquer notre délicatesse; ce n'est pas une raison de croire que le vieil Eschyle n'ait pu s'en servir. La critique de M. H. (p. 26) porte à faux : le poète marque une impossibilité matérielle; il n'entend pas rapprocher deux actes également condamnables.

V. 91 sq. Τῶνδ' οὐ πάρεστι θάρσος, οὐδ' ἔχω τί φῶ,
χέουσα τόνδε πέλανον ἐν τάφῳ πατρός.

Placés comme ils sont dans les manuscrits, ces vers offrent une difficulté que j'ai signalée, et que M. H. reconnaît aussi. Voici la suite du discours d'Electre : « Quel langage tenir en offrant ces libations sur le tombeau de mon père ? Dirai-» je que ma mère veut ainsi lui marquer son affection ? *Je n'en ai pas le courage,* » *et je ne sais que dire.* Ou demanderai-je la punition des meurtriers ? Ou mar-» querai-je mon horreur en gardant le silence ? » On sent que les mots imprimés en italique viennent trop tôt, et cela est encore plus sensible dans le texte grec, où les mots πότερα λέγουσα, en tête de la seconde phrase, indiquent qu'Électre prévoit la question qui suivra. J'ai donc transposé les vers 91 sq. après cette autre question. M. H. aime mieux supprimer les mots οὐδ' ἔχω τί φῶ χέουσα τόνδε πέλανον. Mais quelle apparence, qu'un interpolateur ait trouvé la locution poétique χέουσα τόνδε πέλανον ? J'accorde qu'à la place où ils sont, ces mots peuvent choquer, quand on a lu quelques vers plus haut : τί φῶ χέουσα τάσδε κηδείους χοάς; mais placés comme ils le sont dans mon édition, à la fin du raisonnement, ils en rappellent le début avec à-propos, et offrent une conclusion convenable. L'objection de M. H. que cette transposition demanderait au vers 96 (ἢ σῖγ' ἀτίμως.....) la particule οὖν, n'est vraiment pas sérieuse.

V. 130 sq. Πάτερ, ἐποίκτειρόν τ' ἐμὲ
φῆνόν (pour φίλον) τ' Ὀρέστην πῶς ἀνάξομεν δόμοις.

La conjecture est très-ingénieuse. Mais appartient-il à l'ombre d'Agamemnon de rendre des oracles, et de révéler de quelle manière Oreste pourra être ramené dans le palais de son père ?

V. 195 sqq. Après avoir trouvé la boucle de cheveux sur le tombeau, Électre dit :

Εἴθ' εἶχε φωνήν.....
ἢ ξυγγενὴς ὢν εἶχε συμπενθεῖν ἐμοὶ,
ἄγαλμα τύμβου τοῦδε καὶ τιμὴν πατρός.

M. H. propose ἔτυχε συμπενθῶν. Je crois aussi que le participe est nécessaire; mais on pourrait conserver εἶχε, en donnant à ce verbe pour régimes ἄγαλμα et τιμήν. Voir les *Addenda* (dont M. H. n'a pas pris connaissance) à la fin de mon édition d'Eschyle.

V. 229 : Σαυτῆς ἀδελφοῦ συμμέτρου τῷ σῷ κάρᾳ.

Digitized by Google

Ce vers a fort embarrassé les éditeurs : ils l'ont fait voyager d'une place à l'autre, sans pouvoir le caser définitivement. M. H. le met à la suite du vers 230 (Σκέψαι τομῇ προσθεῖσα βόστρυχον τριχός), mais en l'écrivant ainsi : σαυτῆς ἀδελφοῦ συμμετρούμενον κάρᾳ. Voilà une excellente conjecture.

La seconde partie du cahier contient des exercices critiques sur divers passages latins et grecs. L'auteur fait partout preuve de sagacité. Nous appelons l'attention sur la discussion d'un passage de Cicéron (p. 69), et d'un fragment de Sophocle (p. 82 sqq.).

Henri Weil.

---

234. — **La littérature française des origines au XVIIe siècle,** par Paul Albert, maître de conférences à l'École normale supérieure. Paris, Hachette, 1872. In-12, 428 p. — Prix : 4 fr.

Les irrégularités apportées par les événements de 1870-71 dans le fonctionnement de la *Revue* nous ont empêchés de rendre compte des deux publications antérieures de l'auteur, *la Poésie* et *la Prose*. L'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui est, comme les précédents, le produit des leçons faites par M. Albert aux cours d'enseignement secondaire des filles institués à la Sorbonne. Il en reproduit à peu près les qualités et les défauts : en les faisant connaître à nos lecteurs, nous aurons apprécié également les volumes dont nous ne donnons pas un compte-rendu particulier. En effet, dans les ouvrages de ce genre, la méthode et le caractère général importent beaucoup plus que le sujet spécial; les faits ne peuvent guère être nouveaux : il s'agit surtout de savoir si l'auteur sait les choisir, les exposer et les apprécier comme il convient à l'objet qu'il se propose.

Disons-le dès l'abord : les qualités du livre de M. Albert l'emportent de beaucoup sur les défauts. Il possède à un haut degré la plus essentielle de toutes, celle d'intéresser ses lecteurs, — ou plutôt ses lectrices. — Habile à démêler et à saisir les traits caractéristiques de chaque sujet, il les exprime vivement, avec une animation exempte de toute emphase, avec une sobriété sans raideur, dans un style solide et nerveux. La nuance d'ironie qui se fait souvent jour dans son exposition lui donne une saveur particulière; elle est habilement remplacée, quand il y a lieu, par une note de sympathie toute personnelle, pour ainsi dire, faite pour réveiller et charmer l'auditoire. Les jugements de l'auteur ne sont pas empruntés à la jurisprudence courante; on sent qu'il se les est faits lui-même avec sincérité; il ne s'enchaîne à aucune théorie, et ne jure par les paroles d'aucun maître. Sa méthode, là où elle est bonne, est la méthode réellement historique : il place toujours les hommes et les œuvres dont il parle dans le cadre de leur temps; il explique leur origine, leur caractère, leur succès, et il leur assigne par une note rapide et très-souvent juste leur rang dans le développement général de la littérature. Il a recouru, on le voit, aux sources directes, plus qu'il ne le fait voir et beaucoup plus que les auteurs de certains ouvrages de ce genre destinés à un

Digitized by Google

public plus sérieux; il condense en peu de lignes le fruit de lectures nombreuses et de réflexions mûries. Par là, son ouvrage prend dans le nombre de nos manuels d'histoire littéraire une place originale et distinguée, et se fera lire avec un égal plaisir, soit de ceux qui ignorent, soit de ceux qui savent.

Ces rares qualités ne rendent peut-être que plus choquants certains défauts qui caractérisent les divers ouvrages de M. Albert. Il y a dans tout ce qu'il fait un ton général de hauteur, de sécheresse, parfois d'amertume, qui ne semble guère approprié au public spécial pour lequel il parle. L'ironie, qui assaisonne parfois agréablement ses appréciations et ses résumés, est trop constante et souvent trop aigre. Il semble qu'il y ait dans son esprit une tendance, je ne veux pas dire à dénigrer, mais à rabaisser les choses qu'il touche, qui imprime à ses ouvrages un cachet peu sympathique. Cette tendance s'accentue d'une façon remarquable dès que l'auteur a affaire aux ouvrages et aux hommes qui lui paraissent pécher par excès d'idéalisme, d'enthousiasme ou de poésie. C'est un excès que pour sa part on ne lui reprochera certes pas; mais sans vouloir nier qu'il ne faut pas trop surexciter, dans les jeunes esprits auxquels il expose l'histoire littéraire, des dispositions qui peuvent facilement s'y exagérer, il me semble que ce ton sarcastique et cet esprit positif sont de nature à froisser en eux certaines délicatesses irréparables. M. A. n'a guère de sympathies bien vives, dans le cours de notre littérature, que pour ce qu'on appelle l'esprit gaulois : du moyen-âge il n'admire presque que les fabliaux et les farces, plus tard ce sera toujours ce courant qu'il se plaira de préférence à suivre et à distinguer. Or, est-ce bien dans cet esprit qu'il convient d'initier les jeunes filles à l'histoire des lettres françaises? Qu'on ne se méprenne pas sur ce que nous voulons dire : l'auteur respecte scrupuleusement toutes les convenances, et si l'on sent qu'il lui en coûte de ne pouvoir insister davantage sur ses auteurs et ses sujets favoris, il est absolument maître de sa parole. Mais cette impossibilité même de faire bien comprendre à son public la littérature française telle qu'il la comprend lui-même aurait pu lui montrer que ce n'est pas ce point de vue qui était le meilleur. Comment croit-on qu'une jeune fille, qui cherche dans la littérature l'initiation à un monde nouveau, élevé, poétique, accueillera cette déclaration que M. G., avec une grande franchise d'ailleurs, met en tête de son œuvre (p. 2) :

> Chaque peuple a son génie. Quel est le génie du peuple français? Ce que nous préférons à tout, ce que nous exigeons en tout, c'est la clarté, l'ordre, le bon sens. Les spéculations sublimes de la métaphysique nous attirent peu; du respect involontaire qu'elles nous inspirent d'abord, nous passons vite à la raillerie légère, dédaigneuse. Nous ferions peut-être quelque difficulté d'avouer que nous n'avons guère le goût ni l'intelligence de la haute poésie, que Pindare et Dante nous échappent, et pour tout dire, nous ennuient, que nous retrancherions volontiers les deux tiers (!) de Shakspeare et les trois quarts de Milton.....

Mais tant pis, en vérité! Si nous sommes réellement ainsi faits, c'est grand dommage, et on ne comprend pas qu'on en prenne si gaillardement son parti. — Ce passage donne la note fondamentale du cours de M. Albert : la raillerie

Digitized by Google

légère, — trop légère souvent, et mettant un bon mot à la place d'un jugement, dédaigneuse, et par conséquent quelquefois ignorante, l'aversion de la « métaphysique » et de la « haute poésie, » la crainte perpétuelle de « s'ennuyer, » voilà des traits qu'on retrouve dans la plupart des chapitres de son livre. Heureusement qu'il nous est permis de ne pas regarder ces traits comme aussi caractéristiques de l'esprit français que l'auteur veut bien le dire. Il faudrait joindre, en tout cas, à ces qualités mordantes que M. A. apprécie si bien, un peu de cette bonne humeur et de cette bonhomie qui se retrouvent, au lieu de l'âpreté parfois presque blessante de l'historien, dans les meilleures de ces productions gauloises qu'il aime tant. Certes, le large et franc rire de Rabelais est bien éloigné du ricanement que nous entendons parfois dans ces leçons : le cœur y a sa part aussi bien que l'esprit, l'enthousiasme aussi bien que la satire, et loin de nous porter à dénigrer sans cesse l'idéalisme, il nous en découvre peut-être un aspect nouveau.

Il est une partie de son sujet sur laquelle M. Albert épanche particulièrement son ironie et son dédain : c'est le moyen-âge. Certes, il n'est pas de ceux qui pensent que la poésie française antérieure à la Renaissance ajoute — sauf les fabliaux — à la gloire de notre pays. Obligé, par suite du progrès des études, de ne pas laisser cette période absolument sans en parler, il l'effleure *dente superbo*, avec une répugnance visible, et ne se console d'être contraint d'y toucher qu'en la tournant en ridicule. Il n'a pas assez de plaisanterie pour ceux qui étudient nos vieilles épopées, qu'il rend d'ailleurs tous responsables (sans en nommer jamais aucun) des citations qu'il emprunte à l'un d'eux. Il est enchanté de bien constater — à son idée — que tous ces prétendus chefs-d'œuvre ne vallent rien. Après avoir analysé un poème bouffon qui est déjà une parodie de nos vieilles chansons de geste (*le Voyage de Charlemagne à Jérusalem*), il s'écrie d'un ton de triomphe : « Voilà un échantillon de nos richesses épiques ! » Comme il y a lieu en effet de s'applaudir ! et quelle singulière disposition d'esprit ! Si on compare la façon dont les Allemands et les Français ont traité leur passé, tant national et social que littéraire, on aura à coup sûr un des grands secrets de l'état si différent des deux peuples. Il est triste de voir des hommes d'instruction, d'esprit et de talent, non-seulement répudier avec obstination l'héritage de leurs pères, mais prendre plaisir à les railler, à les mépriser, à les avilir.

Au reste, il en est de la littérature du moyen-âge comme de bien d'autres choses : ceux qui la dénigrent le plus sont ceux qui la connaissent le moins. Nous ne chicanerons pas M. A. sur le petit nombre des œuvres dont il parle : il a eu le droit de choisir à son gré, et quelque étrangement restreint qu'ait été son choix (vingt pages pour toute la poésie épique[1]), il ne prouve rien contre les connaissances de l'auteur. Mais dans le peu qu'il en dit, et qui, en dehors des facéties, se réduit à de sèches analyses, il y a un nombre singulier de négli-

1. La *Chanson de Roland* avait été traitée à part dans la *Poésie*.

Digitized by Google

gences et d'ignorances. P. 6, à propos des vieux chants germaniques : « Il en » existait encore un grand nombre du temps de Charlemagne, et l'empereur les » avait fait réunir. Mais Louis le Débonnaire, que l'on avait forcé dans son » enfance à les apprendre par cœur, ne fut pas plutôt sur le trône, que, *pour se* » *venger de l'ennui qu'ils lui avaient donné*, il les fit détruire. » Ce que nous avons souligné est un ornement propre à l'auteur; le texte qu'il a en vue ne dit pas du tout que Louis ait « fait détruire » les poèmes appris dans son enfance, mais qu'il les dédaigna (*respuit et odio habuit*); et si M. A. lisait le livre de M. Léon Gautier au lieu de le persifler d'après des citations de seconde main, il saurait que les *gentilia carmina* dont parle Tregan doivent sûrement être entendus des poètes latins (Virgile, etc.) que Charlemagne avait fait servir à l'éducation de son fils. — P. 13 : « Un trouvère, je ne sais lequel, conduit l'empereur en » Saxe à la tête d'une armée, mais dans quel but? Pour faire la guerre aux » Herupois, grands vassaux turbulents. » M. A. a sans doute en vue le *Guiteclin* de Jean Bodel; il ne l'a pas lu et n'a pas compris l'analyse qui le lui a fait connaître. Les Herupois étant dans l'Ile de France, il serait bizarre que Charlemagne allât les combattre en Saxe; aussi le vieux trouvère ne dit-il rien de cela, et se montre-t-il plus instruit que le professeur moderne qui lui reproche ses erreurs géographiques. L'empereur va parfaitement combattre en Saxe les Saxons, mais son expédition est d'abord entravée par une révolte des Herupois. — P. 14, dans l'analyse de *Berte*, Margiste, la mère de la fausse Berte devient « le traître » Margiste, un serf. » Passons! — P. 24. Ce que dit l'auteur des *Templistes* ne se trouve que dans Wolfram d'Eschenbach, et rien ne prouve que cette invention ait figuré dans un poème français. — P. 25 et suiv., M. A. analyse longuement, avec une prédilection marquée, la *Chronique des Albigeois*, et il ignore que M. P. Meyer a démontré, il y a plus de cinq ans, que c'est l'œuvre de deux auteurs. Aussi explique-t-il naturellement, avec toutes les réflexions déjà faites par Fauriel, comment les sentiments de l'auteur changent tout à coup au milieu de son poème : « D'où vient ce brusque changement? D'une indignation géné- » reuse, etc. » — P. 52 : « Les critiques n'ont pas encore entrepris un travail » sérieux de classification des fabliaux. On ne pensera à cela que quand on aura » terminé ce lourd et insipide inventaire de nos prétendues richesses épiques. » Cela est toujours ainsi : les grands seigneurs d'abord, Jacques Bonhomme » peut attendre. » Après cette comparaison ingénieuse, l'auteur exprime et développe la pensée que « cette classification *devra* prendre pour base, non pas » le sujet traité, mais les personnages mis en scène. » C'est une idée : seulement elle n'est pas aussi neuve que le croit M. A., car elle sert également de *base* à la *classification* des fabliaux faite il y a une quinzaine d'années par V. Le Clerc, dans un ouvrage que M. A. a sans doute oublié de consulter, l'*Histoire littéraire de la France*. — On sent de reste qu'il nous serait aisé d'augmenter le nombre des remarques de ce genre; nous ne les avons pas supprimées, parce qu'il est toujours bon de montrer quelle est la compétence d'un juge qui prononce des arrêts de si haut; mais nous ne voulons pas les multiplier trop. Nous n'en ajouterons qu'une, d'un caractère un peu différent des autres.

Digitized by Google

M. A. croit avoir bien écrasé la poésie épique du moyen-âge, quand il l'a mise en regard de celle de la Grèce : comme si, parce que l'épopée homérique est une œuvre incomparable, éclose à un moment unique du génie du peuple poétiquement le mieux doué qui ait existé, les autres nations ne devaient ni étudier, ni aimer, ni admirer leurs épopées nationales! comme si, au contraire, nos chansons de geste, qui s'éclairent si vivement par l'étude des poèmes grecs, ne contribuaient pas aussi à nous faire mieux comprendre Homère! Dans cette comparaison, il insiste sur un point qui nous paraît bien malheureusement choisi. Il se plaint beaucoup, — et avec raison, — des remaniements qu'ont subis nos vieux poèmes, et qui ont eu pour résultat d'en altérer la physionomie primitive; il remarque que « la vérité historique y est audacieusement violée, » que « le » plus souvent on ne peut assigner une date approximative à ces poèmes que » grâce à certains anachronismes très-significatifs qui trahissent les idées et les » préoccupations des contemporains de l'auteur. » Sur quoi il relève le contraste frappant de cette histoire avec le sort de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* : « Celles-là » n'ont subi aucun remaniement essentiel; celles-là, nul ne s'est jamais avisé de » les accommoder au goût d'une autre époque. Les événements qu'elles chantaient » sont devenus de l'histoire, etc. » L'auteur ne peut cependant être assez étranger aux discussions toujours pendantes sur la *question homérique* pour ignorer que l'*Iliade* et l'*Odyssée*, même en admettant leur unité originaire, ont été gravement remaniées, interpolées, « accommodées, » et qu'il nous faut désespérer, bien plus encore que pour la *Chanson de Roland*, d'en connaître jamais la forme primitive. Est-il nécessaire de dire que « la vérité historique » y est beaucoup plus « outrageusement violée » que dans les chansons de geste? et que si elles « sont devenues de l'histoire, » c'est simplement parce qu'on n'en avait pas d'autres, tandis qu'en France, à côté des poèmes qui nous ont conservé les légendes populaires, existait l'historiographie latine qui nous a transmis au moins les traits principaux de l'histoire réelle? Où n'entraîne pas cet étrange besoin de rabaisser la valeur de nos « prétendues richesses épiques? »

Le livre de M. Albert sera sans doute suivi d'un second volume qui mènera l'histoire de la littérature jusqu'à nos jours ou au moins jusqu'à la Révolution; celui-ci s'arrête au seuil de l'âge classique. L'auteur sera plus chez lui dans cette partie moderne; il y déploiera avec plus d'aisance les qualités que nous avons signalées dans son œuvre. Il manquera toujours à son livre, pour être un bon résumé de l'histoire de notre littérature, un sentiment plus élevé et plus national. Un ouvrage de ce genre devrait surtout s'attacher à faire comprendre et aimer le génie de la patrie dans ses évolutions successives, et renoncer une bonne fois à cette étroite préoccupation d'opposer toujours et de préférer une des formes à l'autre. M. A. dit fort bien, en terminant ce volume, à propos du XVIIe siècle, que cette époque n'est point un type immuable de perfection, dont on ne peut pas s'écarter : « Ce fut une halte, un temps d'arrêt... mais la France a marché » depuis et marchera longtemps encore. Elle a suivi d'autres voies, s'est » marqué d'autres buts, s'est renouvelée enfin. Cela vaut mieux après tout que » de rester stationnaire : l'immobilité, c'est la mort. » Nous voudrions que

Digitized by Google

cette pensée l'eût inspiré également en parlant des temps antérieurs au XVIIe siècle. Il serait grand temps de faire cesser cette bizarre opposition entre les savants qui s'occupent du moyen-âge et ceux qui étudient l'histoire littéraire des derniers siècles : l'idée du développement continu de la vie intellectuelle de la France devrait les réunir dans un même esprit. Il est insensé de condamner la Renaissance et de croire qu'elle aurait pu ne pas se produire ; il n'est pas moins faux de ne vouloir reconnaître la France que depuis qu'elle a subordonné à l'antiquité son génie national. Comme il arrive trop souvent en France, la Renaissance, au lieu d'être une transformation, a été une révolution : la scission brusque et profonde qu'elle a opérée dans notre littérature est regrettable ; c'est à la science à en diminuer les fâcheuses conséquences, et à rejoindre, par un examen attentif et sympathique, les anneaux brisés, au lieu de rejeter avec une sorte de dédain et de mauvaise humeur incompréhensible ceux qui nous permettent de remonter, par une chaîne ininterrompue, à la source même de notre génie, de notre langue et de notre nationalité.

G. P.

---

235. — **Bayerisches Wœrterbuch** von J. Andreas SCHMELLER. Zweite, mit des Verfassers Nachtrægen vermehrte Ausgabe, im Auftrage der historischen Commission bei der kœnigl. Akademie der Wissenschaften bearbeitet von G. Karl FROMMANN. München, Cotta, 1869 et années suivantes. In-4°[1].

Nous n'avons encore reçu que les quatre premières livraisons de cet ouvrage, sur lequel nous reviendrons longuement quand il sera terminé. Nous ne voulons pour le moment que le signaler et le recommander à nos lecteurs. Tous ceux qui s'occupent, non-seulement de philologie germanique, mais de linguistique moderne en général, connaissent au moins de nom le *Dictionnaire bavarois*. Jacob Grimm a dit de ce livre : « Le dictionnaire de Schmeller est le meilleur qui » existe d'un dialecte allemand quelconque ; c'est un chef-d'œuvre, que distingue » une grande pénétration philologique, aussi bien qu'une érudition riche et » abondante dans tous les sens ; c'est un modèle pour tous les travaux de ce » genre. » Ces éloges n'ont rien d'exagéré : on peut dire au contraire qu'ils ne donnent pas une idée suffisante des trésors de faits et de recherches amassés dans ce livre. Il y a longtemps que l'Académie de Munich songeait à le réimprimer, en y insérant les nombreuses additions faites par l'auteur dans trois exemplaires. Elle a enfin chargé de ce soin M. Frommann, connu par de longues études sur les dialectes allemands, et qui s'est parfaitement acquitté de sa tâche. Il n'a rien modifié au texte de Schmeller, et a pour son propre compte fait des additions intéressantes, mais peu nombreuses. Mais il a inséré avec beaucoup de soin et d'intelligence les additions de l'auteur dans le texte primitif, et surtout il a renvoyé constamment le lecteur aux ouvrages récemment parus où se trouvent des renseignements supplémentaires sur les mots bavarois ou leurs congénères dans divers dialectes germaniques ou romans. Les additions de Schmeller sont en

1. L'ouvrage aura environ douze livraisons. Chacune coûte 3 francs.

Digitized by Google

elles-mêmes considérables et importantes et donnent, ainsi que les remarques et les renvois du nouvel éditeur, une très-grande supériorité à cette édition sur la première. D'après un usage très-commode suivi depuis quelque temps en Allemagne pour les réimpressions d'ouvrages scientifiques, les chiffres des pages de l'ancienne édition sont reproduits en marge de celle-ci, ce qui permet de retrouver le lien des citations faites d'après l'autre. — L'Académie de Munich, en rendant cet hommage mérité au philologue bavarois, a rendu en même temps un grand service au public. Ce n'est pas seulement comme un modèle de travaux du même genre que nous voudrions voir ce livre lu par ceux qui s'occupent de l'étude de nos dialectes et patois; ils y trouveraient encore, sur une foule de points qui intéressent le langage populaire en général, les traditions, les usages, les mœurs, etc., si intimement liés à cette branche de la philologie, les renseignements les plus précieux.

Au moment où le patriotisme provincial semble donner çà et là des signes d'une réviviscence bien désirable, qui s'exprimera sans doute aussi par des études plus fréquentes sur les dialectes locaux, nous voudrions que quelqu'un de nos savants de province entreprît de donner à la France une œuvre qui pût se placer à côté du monument élevé par le savant bavarois.

---

236. — **Magyar nepkœltési gyüjtemény** (Recueil de poésie populaire hongroise) publié au nom de la Société Kisfaludy par MM. Arany fils et Gyulai. Pest, 2 vol. in-18, 607 p. et 504 p. 1872.

Magyar nyelvœr (le gardien de la langue hongroise), revue mensuelle dirigée par M. Szarvas. Pesth, 1re année 1872.

Les Hongrois ont dignement continué, pendant l'année 1872, le travail qu'ils consacrent depuis longtemps à leur langue et à leur histoire littéraire. Non-seulement les revues et les journaux, particulièrement les feuilles illustrées intitulées *Hazánk ès Külföld* (patrie et étranger) et *Vasarnassi ujság* (journal du dimanche), dirigés par MM. Nagy et Kazar, saisissent toutes les occasions de révéler à leurs lecteurs quelque vieille chanson ou de leur retracer par la gravure quelque débris de l'ancienne Hongrie; mais encore les Académies et Sociétés littéraires, surtout la Société Kisfaludy, confient à quelques-uns de leurs membres le soin de publier des recueils auxquels tous ont pris part plus ou moins. C'est ainsi que deux écrivains qui portent des noms illustres dans leur pays, MM. Ladislas Arany et Gyulai, viennent de donner à l'histoire littéraire internationale deux volumes, malheureusement peu accessibles au public français, que nous allons rapidement analyser.

La méthode qui a présidé à la composition de ce recueil poétique est assez remarquable. Jamais deux érudits n'auraient pu rassembler cinq ou six cents pièces, souvent fort courtes il est vrai : c'est grâce à un appel fait à tous les collaborateurs volontaires qu'on s'est procuré dans tous les comitats, et presque dans chaque village, tout ce que la mémoire locale, si forte en ce pays, avait conservé fidèlement. Donc un très-grand nombre de curieux, de poètes, de patriotes (quel patriotisme mieux entendu que celui-là ?) se sont mis à l'œuvre,

Digitized by Google

ont moissonné, glané dans les moindres recoins, et MM. Arany et Gyulai, qui s'étaient aussi livrés à ce premier travail, ont ensuite réuni, classé, annoté les documents qui leur arrivaient de toutes parts. Il y a eu à la fois, ce qui n'est jamais très-facile à concilier, division du travail et discipline.

Un résultat inévitable de cette méthode est la fréquente répétition des mêmes récits, des mêmes chansons; en effet nous retrouvons cinq ou six fois la même histoire. Les auteurs n'ont pas cru devoir choisir seulement la plus intéressante, et ils ont eu raison : rien n'est plus instructif que de voir un même motif développé de plusieurs façons différentes sur plusieurs points de la même contrée. Cela est également vrai des quatre grandes divisions de ce recueil : mystères, ballades, chansons, récits (en prose). Quelques mots sur ces quatre genres, sur le premier particulièrement.

Les mystères sont au nombre de 17, dont 15 mystères de Noël, et 2 *jeux* pour la fête des Rois. Les éditeurs, dans une notice soigneusement faite, retracent l'histoire du drame religieux en France, en Allemagne, etc., et font remarquer l'étroite connexion qui existe entre les pièces qu'ils publient et les liturgies. Toutefois ils constatent eux-mêmes dans plusieurs de ces mystères des éléments récents et protestants, ce que l'on ne retrouverait pas facilement ailleurs. Le douzième me frappe comme ayant un caractère positivement protestant, au moins dans quelques-unes de ses parties, par la sobriété et la gravité de sa théologie. D'ailleurs nous trouvons, un peu dans tous ces petits poèmes, des allusions nationales touchantes ou comiques. Un des bergers s'écrie (I, p. 83) : « Que » notre pauvre patrie magyare vive en paix! » Dans la liste des personnages (p. 109) : « Un hussard en beau costume, shakó blanc, sabre, manteau, le roi » en costume de hussard, avec une couronne de papier blanc. » Un autre pasteur raconte (p. 61) qu'il a parcouru l'Asie, l'Afrique, le Brandebourg, et qu'il a fait sept fois sa philosophie. Les trois rois (p. 131) sont le roi des Sarrasins, le roi de Hongrie, et le roi des Esquimaux (!). Le roi des Sarrasins dit : (en petits vers hongrois) « Je suis roi sarrasin, je viens d'Orient; ne soyez pas surpris » de mon teint noir, car je suis né là où il fait le plus chaud. » Les éditeurs rapprochent ces paroles d'une pièce allemande publiée par Weinhold (*Weihnachtspiele aus Süddeutschland*. Græz, 1853, p. 123) :

Ich bin der Kœnig aus Morenland,
Die Sonne hat mich so schwarz gebrant;
Schwarz bin ich, das weiss ich,
Kœnig Balthasar heiss ich.

Les passages que nous venons de citer prouvent, si on les rapproche les uns des autres, que d'une part le drame religieux des autres nations, surtout des Allemands, a eu, aussi bien que les liturgies, de l'influence sur celui des Hongrois, et que d'autre part le mystère magyar, venu plus tard et quelquefois modifié par le protestantisme, présente des parties originales. Nous pourrions en dire autant des récits religieux et des contes, souvent bâtis sur le fonds commun des fabliaux de tous les peuples, d'autres fois purement magyars; même observation au sujet des chansons (des chansons d'étudiant par exemple) et des ballad es

Pendant que MM. Arany et Gyulai remplissaient avec succès la mission que

Digitized by Google

leur avait confiée la Société Kisfaludy, M. Szarvas et l'infatigable M. Budenz fondaient une revue consacrée exclusivement à la philologie nationale sous ce titre : le gardien de la langue hongroise, *Magyar nyelvör*. Chaque mois paraît un cahier; en tout, pour l'année 1872, 488 pages assez serrées. C'est donc un recueil considérable, si l'on se rappelle qu'il a pour unique objet une langue parlée seulement par six millions d'hommes et fort peu connue au delà des frontières. Comment une spécialité aussi restreinte peut-elle fournir matière à d'aussi vastes développements? C'est ce que l'on n'aura pas de peine à comprendre lorsqu'on se rendra compte des aspects multiples de la question.

Plusieurs articles sont consacrés aux proverbes, aux légendes, aux chants populaires, car le recueil dont nous venons de parler n'a point la prétention d'être définitif; d'autres font connaître les provincialismes, les façons de parler spéciales à tel ou à tel comitat. M. Volf s'occupe des mots étrangers introduits dans la langue et du purisme, M. Szasz de la grammaire et du style poétique, M. Thevrevk des deux mots *de* et *hanem* signifiant *mais*, et de l'emploi de ces deux mots..... combien d'autres sujets encore! Nos lecteurs peuvent comprendre qu'une langue étudiée à des points de vue si différents offre une vaste carrière à parcourir. Edouard SAYOUL.

---

237. — Ernst LAAS. **Der deutsche Unterricht auf hœheren Lehranstalten.** Ein kritisch-organisatorischer Versuch. Berlin, Weidmann, 1872. — Prix : 6 fr. 75.

L'auteur, qui est maintenant professeur à l'Université allemande de Strasbourg, a longtemps enseigné dans un gymnase, et il a voulu réunir les principaux résultats de son expérience. La pensée fondamentale du livre, laquelle est seulement exprimée à la page 221, est celle-ci : L'étude des classiques allemands est un enseignement de première nécessité, et plutôt que de restreindre la part de cette culture essentiellement *nationale*, il vaudrait mieux diminuer le rôle des langues classiques, qui procurent seulement une culture *humaine*.

L'exposition est confuse et encombrée de digressions. L'auteur commence par une partie historique qui n'apporte rien de nouveau. A certains moments, il semble qu'il nous donne des notes de ses leçons d'autrefois. L'emploi de la forme du dialogue, à laquelle il a subitement recours page 351, n'a rien d'heureux. La partie qui traite des littératures modernes est très-insuffisante : M. Laas est d'avis qu'on n'a pas besoin de savoir l'anglais; il faut savoir lire les auteurs français du XVIIe et du XVIIIe siècle, en tant qu'ils sont nécessaires pour comprendre le développement de la littérature allemande. En somme, le livre ne tient pas les promesses du titre, et la répétition des mots *école nationale*, *enseignement national*, ne suffit pas pour dissimuler la pauvreté des idées. Le sujet est le même qu'a brièvement traité il y a quatre ans Rud. Hildebrand : on aurait pu souhaiter à M. Laas, en ses 400 pages, quelque étincelle de l'originalité et quelque parcelle de la science du professeur de Leipzig. M. B.

ERRATUM. — Au n° 47, p. 326, en bas, on a imprimé : Dindorf écrivait ἐν σκότῳ; pour : Dindorf écrirait ἐν σκότῳ.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 50 — 14 Décembre — 1872

Sommaire : 238. TUCH, Commentaire sur la Genèse. — 239. SCHUERMANS, Objets étrusques découverts en Belgique. — 240. BAILLY, Grammaire grecque élémentaire; CHASSANG, Nouvelle Grammaire grecque. — 241. GIRAUD-TEULON, Coriolan devant M. Mommsen. — 242. BERNOUILLI, la Chronique lucernoise de Russ.

238. — Dr Fried. TUCH's, Prof. der Theologie zu Leipzig, Commentar über die Genesis, 2. Auflage. Halle, 1871. In-8°, cxxij-506 p. — Prix : 13 fr. 35.

La première édition de ce commentaire sur la Genèse parut en 1838. Après la mort de M. Tuch, les corrections et les nombreuses notes dont il avait chargé les marges d'un exemplaire de son ouvrage, furent mises en ordre par le prof. Arnold, en vue d'une nouvelle édition. Celui-ci étant mort avant d'en avoir commencé l'impression, M. A. Merx s'est chargé de ce soin, et a ajouté à l'introduction un intéressant mémoire de 44 pages, dans lequel il donne une vue sommaire des différentes hypothèses par lesquelles on a essayé, depuis Astruc, d'expliquer la composition des quatre premiers livres du Pentateuque et de celui de Josué, en général, et plus particulièrement du livre de la Genèse.

Cette seconde édition ne diffère de la première que par de nouveaux développements; M. Tuch n'y a modifié en rien son système. La Genèse est toujours considérée comme le tableau des origines de la famille d'Israël. M. Tuch ne conteste pas que ce tableau ne renferme des éléments réellement historiques; mais il est d'avis que ces éléments, transmis par la tradition et la poésie, ont dû nécessairement revêtir une forme légendaire et être conçus et présentés au point de vue spécial qui est propre au peuple hébreu.

Qu'Abraham ait réellement existé, qu'il soit venu de la Mésopotamie dans la terre de Canaan, qu'il ait eu d'une de ses concubines un fils nommé Ismaël, et de sa femme légitime un autre fils désigné sous le nom d'Isaac; que celui-ci ait été le père d'Esaü et de Jacob; que Jacob soit allé chercher une femme dans la Mésopotamie, qu'il soit ensuite revenu dans le pays où il était né, qu'il soit passé en Égypte avec sa nombreuse famille, il n'y a pas de raison de le mettre en question; ce sont des faits qui ont pu se conserver dans la mémoire de ses descendants, cette race ayant toujours attaché une importance extrême à la conservation de ses généalogies. Mais la tradition imprima à ces faits le caractère propre à cette famille, et les vit à travers la croyance qu'elle était le peuple élu de Dieu, de sorte que les premiers pères du peuple hébreu furent considérés comme ayant reçu les promesses de Dieu et comme ayant traité une alliance particulière avec lui. Leur histoire devint ainsi le tableau de la préparation de la théocratie hébraïque, et c'est bien cette conception qui forme l'unité de la Genèse.

Ce point de vue se montre aussi clairement dans ce qui est raconté dans ce

Digitized by Google

livre de l'époque antérieure à Abraham. De même que l'histoire des patriarches Abraham, Isaac et Jacob est une préparation de la théocratie hébraïque, ainsi tout ce qui est raconté de leurs ascendants, depuis Adam jusqu'à Abraham, est une préparation à la vocation de celui-ci. Pendant cette période, Dieu conduit les événements uniquement en vue de cette vocation.

M. Tuch fait remarquer que les mythes de la création du monde, de celle du genre humain, de l'origine du mal, de sa propagation, du déluge qui en fut la punition, de l'origine des arts, et de la dispersion des hommes sur la surface de la terre, vont en général au même but et sont conçus du même point de vue. Ces mythes sont, il est vrai, communs à presque tous les peuples de l'antiquité; mais les Hébreux leur ont imprimé un caractère moral, qu'ils n'ont pas toujours ailleurs; et qui est en harmonie avec leurs croyances théocratiques.

Ces quelques mots suffisent pour mettre en relief l'incontestable originalité et l'esprit critique de cette manière de considérer et d'expliquer la Genèse. Quel que soit le jugement qu'on porte sur ce système, il faut reconnaître qu'il est présenté avec une érudition étendue et solide, une grande connaissance des langues, de la géographie et de l'histoire de l'Orient, et une clarté d'exposition qui ne se rencontre pas dans tous les ouvrages de ce genre.

M. N.

---

239. — **Objets étrusques découverts en Belgique,** par M. H. Schuermans. Bruxelles, 1872. In-8°, 90 p. et 6 pl. chrom. (Extr. du *Bull. des Com. roy. d'art et d'arch. de Belgique*, t. XI).

Au mois de juillet 1871, les travaux de réparation de la voirie vicinale dans la commune d'Eygenbilsen, à 2 lieues de Maëstricht, amenèrent, au lieu dit Cannesberg, la découverte d'une sépulture qui contenait plusieurs objets d'une haute valeur archéologique. C'était : 1° une bande d'or très-mince, estampée et découpée à jour, large de $0^m,06$; 2° un sceau cylindrique en bronze, à anses mobiles; 3° une œnochoé en bronze; 4° un objet de bronze conique qui paraît à M. Schuermans être la partie supérieure ou le pied d'un vase; 5° un fragment d'anneau en bronze revêtu d'une fine lamelle d'or; enfin quelques fragments de fer.

L'influence de l'art étrusque ne peut être contestée. Des objets analogues ont été recueillis dans des sépultures en Suisse, en Styrie, en Autriche, en Hongrie, sur les bords du Rhin, en Italie, en France; les archéologues sont unanimes pour les considérer comme étant de provenance italique.

La découverte d'Eygenbilsen est la première qui soit signalée sur le sol de la Belgique. Après avoir décrit tous ces objets avec soin, M. Schuermans les rapproche de leurs similaires trouvés en différents pays, et cherche à déterminer la date de la sépulture, et les conclusions que l'on peut en tirer au point de vue de l'histoire antique de la Belgique.

On est assez généralement porté à croire, aujourd'hui, que le commerce répandit les produits de l'art étrusque en Gaule, en Germanie et jusqu'en Dane-

Digitized by Google

mark, par échange, plusieurs siècles avant l'ère chrétienne. M. Sch. admet cette hypothèse; cependant il prend en considération des passages de César, desquels il résulterait que les Belges en général et les Nerviens en particulier évitaient d'avoir des rapports suivis avec les commerçants étrangers. Il en conclut que les objets étrusques trouvés à Eygenbilsen ont été apportés par le commerce à une époque où les habitants, d'origine gauloise, de la Belgique, n'avaient pas encore été refoulés par les Eburons, peuples germains qui au temps de César occupaient le pays où la découverte a été faite.

L'Académie royale de Bruxelles, appelée à donner son avis sur le travail de M. Sch., semble peu disposée à adopter ses explications. Les trois rapporteurs qui s'en sont occupés préfèrent voir dans la découverte d'Eygenbilsen un ensemble d'objets étrusques apportés du temps de l'empire, par quelque Romain amateur d'antiquités.

Je crois que les académiciens belges modifieront eux-mêmes leur opinion et n'hésiteront pas, après une nouvelle étude, à reconnaître que leur hypothèse, jadis proposée par Gerhard, pour d'autres cas analogues, ne peut pas être soutenue. Les fouilles faites avec soin, depuis quelques années, démontrent que les objets étrusques recueillis dans des sépultures en Gaule, en Germanie et en Belgique ont été déposées là à une époque bien antérieure à la conquête romaine et aux temps de l'empire. Tout récemment, en Bourgogne, la Commission de la topographie des Gaules a fait explorer un tumulus dans lequel il y avait des objets analogues à ceux que publie M. Sch., et qui n'avaient certainement pas été enterrés avec un *Romain amateur d'antiquités*. — Il y a vingt ans environ, feu M. Zœppfel découvrit en Alsace, dans la forêt de Hatten (Bas-Rhin), une sépulture semblable qui a peu attiré l'attention, mais dont le contenu est au Musée de Colmar.

Je suis loin de vouloir nier l'influence du commerce qui dut exister dans l'antiquité et être favorisé, en ce qui concerne la Gaule et la Germanie, par des circonstances particulières : je me contenterai de rappeler que dans la Haute-Italie il y avait des Gaulois établis dès la fin du VIe siècle avant Jésus-Christ et qu'ils y restèrent jusqu'à la fin du IIIe. Mais il me semble que l'on a fait une trop large part au commerce; et aussi que l'on n'a pas fait assez attention à un détail qui explique tout naturellement la présence d'objets étrusques dans les sépultures de Gaulois et de Germains.

Notons tout d'abord que ces objets se rencontrent exclusivement dans des sépultures de personnages d'un ordre élevé, à en juger par les bijoux, les armes et les ornements d'or, personnels au défunt; en effet le guerrier, après sa mort, dans les deux nations, était confié à la terre ou déposé sur le bûcher avec tout ce qu'il avait préféré pendant sa vie. N'ayant pas l'intention de faire une dissertation, je ne puis me permettre de réunir ici tous les textes qui viennent à l'appui de mon opinion; je ne rappellerai que deux passages, l'un de César relatif aux Gaulois; l'autre de Tacite relatif aux Germains. « Funera, dit César, » sunt pro cultu Gallorum magnifica et sumtuosa : *omniaque quae vivis cordi* » *fuisse* arbitrantur, in ignem inferunt, etiam animalia. » (*Liv. VI*, 19). Nous

Digitized by Google

lisons dans Tacite : « Funerum nulla ambitio : id solum observatur ut corpora » clarorum virorum certis lignis crementur. Struem rogi nec vestibus nec odo- » ribus cumulant : *sua cuique arma*, quorumdam igni et equus adjicitur. » (*De mor. Germ.* 27.)

L'histoire ancienne entière est remplie à chaque page du récit de ces nombreuses expéditions gauloises qui revenaient avec un énorme butin en partie partagé entre les chefs : combien de fois des armées de Gaulois et de Germains ne durent-elles pas repasser les Alpes chargées des dépouilles de la Haute-Italie? Eh bien, ce que nous trouvons dans des tombeaux semblables à celui d'Eygenbilsen, ne se composerait-il pas tout simplement des objets les plus précieux, provenant du butin, et ensevelis avec le défunt auquel ils avaient rappelé, pendant sa vie, des expéditions lointaines et glorieuses?

Nous faisons des vœux pour que les savants continuent à étudier ce fait archéologique; les descriptions rédigées avec le soin que M. Sch. y a apporté seront très-utiles pour arriver à la solution du problème, et nous attendons beaucoup du travail que prépare M. Alex. Bertrand, sur ce sujet, à propos du tumulus de Magny-Lambert, dans la Côte-d'Or.

Anatole DE BARTHÉLEMY.

---

240. — **1. Grammaire grecque élémentaire** rédigée d'après les plus récents travaux de philologie grecque et suivant les principes de la méthode comparative par Anatole BAILLY, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur agrégé au lycée d'Orléans, lauréat de l'association pour l'encouragement des études grecques en France (grammaire complète). Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1873. In-8°, xvj-410 p. — Prix : 4 fr.

2. Nouvelle grammaire grecque d'après les principes de la grammaire comparée par A. CHASSANG, inspecteur de l'Académie de Paris, ancien maître de conférences de langue et littérature grecques à l'École normale supérieure, docteur ès-lettres, lauréat de l'Institut. Paris, Garnier frères, 1872. In-8°, xvj-354 p. — Prix : 3 fr.

Un heureux symptôme du besoin de réforme dans les méthodes de l'enseignement secondaire, que l'Université sent si vivement et auquel la récente circulaire du ministre de l'instruction publique a accordé déjà plus d'une satisfaction notable, c'est l'apparition simultanée de deux grammaires grecques composées avec une juste notion des perfectionnements à introduire et des ménagements à garder. On peut y signaler tel ou tel défaut de détail, mais il serait puéril d'en faire un grief contre les principes nouveaux que les auteurs ont suivis. Ce sont deux livres dès maintenant utiles aux professeurs et aux élèves, et qui, moyennant quelques corrections faciles, seront dès la prochaine édition plus utiles encore. La recommandation de la *Revue* sera d'ailleurs superflue pour les personnes qui possèdent le Manuel des racines grecques et latines de M. Bailly, couronné par l'association des études grecques, et le Dictionnaire grec de M. Chassang, que des motifs de convenance personnelle ont empêché de solliciter et d'obtenir la même distinction[1]. Tous deux, avant la publication

1. Voy. la *Revue*, 1869, t. I, et 1872, t. II, p. 118.

Digitized by Google

de leurs nouveaux ouvrages, avaient déjà bien mérité de la grammaire historique.

C'est à dessein que j'emploie le mot : grammaire historique, au lieu du nom, plus connu et plus en faveur en ce moment, de la grammaire comparée. La comparaison n'est jamais un but, elle est un moyen; on a comparé le grec, le latin, etc., non pour constater de stériles coïncidences, mais pour retrouver, par une méthode aujourd'hui aussi précise que sûre, les phases du développement divergent de chaque langue, et pour expliquer l'état du grec ou du latin, au début de leurs littératures respectives, par l'état des mêmes idiomes à une époque antérieure; en un mot, pour reconstituer un important fragment de l'histoire de ces idiomes. La grammaire comparée est donc seulement une portion de la grammaire historique; il est juste d'ajouter que, là même où cesse son application directe et spéciale, elle est encore utile en fournissant à la grammaire historique des procédés, des criteriums, et je dirais volontiers des réactifs, employés au début dans la seule étude comparative, mais aujourd'hui indispensables dans toute étude sérieuse sur le langage. Expliquer les faits par des faits antérieurs, ou plus brièvement et non moins exactement, *expliquer les faits,* voilà le rôle de la grammaire comparée en particulier, de la grammaire historique en général.

Pour prendre un exemple, la grammaire empirique dit : ἵππος a deux génitifs, ἵππου et ἵπποιο. La grammaire historique dit : le génitif ἵππου est une transformation du génitif antérieur ἵπποιο, qui a dû passer par les deux intermédiaires ἵππojo et ἵπποο ; et si on lui demande davantage elle ajoutera : le génitif hellénique en οιο s'explique par un génitif antéhellénique en *asia*. Ce dernier point doit être omis dans une grammaire de classe; mais il n'est pas inutile de faire remarquer aux élèves, d'une part que, comme ἵππο-ιο ἵππου est formé du thème ἵππο et de la désinence ιο, les génitifs Ἀτρείδᾱ-ο, ἐμέ-ο ἐμοῦ, contiennent cette même désinence jointe aux thèmes Ἀτρειδᾱ, ἐμε; d'autre part que la chute de l'ι dans ἵπποιο ἵπποο se retrouve dans ποία πόα, dans ἐποίησε ἐπόησε, etc.; ce phénomène de *phonétique*, une fois signalé, leur servira à comprendre et à retenir d'autres formes de la langue commune, du grec homérique ou des dialectes. Pour ce qui concerne la flexion, M. Chassang montre excellemment dans sa préface combien les règles fournies par la grammaire historique sont simples en regard des vieilles règles empiriques; voici l'un des exemples qu'il cite :

« Une des plus fausses idées de l'ancienne grammaire (et cette théorie remonte jusqu'à l'antiquité), c'est celle d'où vient le mot de *flexion :* on supposait un *cas droit*, le nominatif, d'où les autres étaient des déviations; on les appelait, pour cette raison, des *cas obliques*. Or les différents cas dérivent si peu du nominatif que; dans la troisième déclinaison, le nominatif est au contraire le plus altéré de tous : la vérité est que les uns comme les autres dérivent du radical. Le radical, dans les noms, est ce qui reste du mot quand on en retranche la désinence, et la désinence est la partie du mot qui marque les cas. On ne connaît donc bien le mécanisme des déclinaisons que lorsqu'on distingue le radical et la désinence, lorsqu'on connaît les désinences propres à chaque cas, et les combinaisons qu'amène la jonction de la désinence au radical. Comment expliquer autrement

Digitized by Google

que λαμπάς ait pour génitif λαμπάδος, — γίγας, γίγαντος, — κτείς, κτενός, — ποῦς, ποδός, etc., etc.?

» Faute d'avoir connu ces principes, les grammairiens les plus habiles ont été amenés à multiplier les complications dans la théorie des déclinaisons.

» C'est ainsi que l'on a dit : « Le datif pluriel de la troisième déclinaison se » forme de celui du singulier en mettant σ devant ι. Ex. : θήρ, *dat. sing.* θηρί, » *dat. plur.* θηρσί. Les noms qui se terminent en ς, précédé d'une diphthongue, » forment le datif pluriel en ajoutant ι au nominatif singulier. Ex. : βασιλεύς, » βασιλεῦσι, etc. Excepté les suivants qui rentrent dans la première règle : » κτείς, *gén.* κτενός, *dat.* κτενί, *dat. plur.* κτεσί, etc. »

» Assurément il est bien plus simple de dire en un mot, d'après les principes de la grammaire comparée : σι est la désinence du datif pluriel..... »

Il n'est pas une règle de la langue qui ne puisse donner lieu à une comparaison analogue entre les deux méthodes. Mais le grand avantage de la grammaire historique n'est pas d'enseigner tel fait ou de simplifier telle règle : il consiste à substituer, le plus possible, le travail intelligent au travail machinal. Un bon dictionnaire, une bonne grammaire, un bon professeur doivent donner des raisons et non des formules, expliquer et non dogmatiser. L'élève acquerra ainsi l'inestimable habitude de se rendre compte des choses, de comprendre au lieu de réciter, de ne jamais séparer l'exercice de la mémoire de l'exercice de la raison.

Dans la liste interminable des verbes irréguliers, les élèves ne voient qu'un ramas de conventions absurdes, de casse-têtes et de défis au bon sens; initiés aux procédés de la grammaire historique, ils trouveront là une mine de petits problèmes toujours intéressants et souvent à leur portée. Au lieu de récriminer contre les caprices des Grecs, ils admireront la sagacité des modernes qui sous ces apparentes fantaisies a démêlé des lois régulières. L'étude des langues mortes leur apparaîtra comme une forte gymnastique et non plus comme une fatigante torture de l'esprit.

Comme l'ont fort bien compris MM. Chassang et Bailly, la grammaire comparée proprement dite ne doit pas intervenir indiscrètement dans l'enseignement classique. On n'a pas à parler aux élèves, dans une *grammaire grecque*, des formes latines, ni, dans une *grammaire latine*, des formes grecques; ou du moins ce ne doit être que très-rarement et quand il s'agit d'une comparaison très-simple et très-lumineuse[1]. A plus forte raison doit-on bannir de la grammaire

---

1. Je n'ai relevé dans toute l'étendue des deux ouvrages qu'un très-petit nombre de manquements à ce principe général. Ainsi je doute que M. Ch. doive continuer de mentionner dans les éditions suivantes l'identification hasardeuse de θεός et *deus*, la proposition peu claire que « l'*u* latin s'est confondu avec le *v*, » l'idée que *uter* est pour *quter* comparatif de τίς, l'explication de *emitur* = *emit se*, l'équation ἦσαν = *erant* (c.-à-d., au fond, augm. + εσ + désin. σαν = *es* + désin. *ant*), la citation du locatif *Romaï*, dont la désinence *ai*, *ae* a toujours été monosyllabique; même l'intervention du français est mauvaise quand elle amène l'auteur à comparer l'ablatif grec χρησίμως, tiré d'un adjectif, avec le quasi ablatif français *avec utilité*, où l'élément nominal est un substantif (p. 26 et 85; 15; 61 et 70; 84; 14, 85, 93 et 100; 215; 16). — On verra que le *latin* n'a pas toujours porté bonheur à M. Bailly. J'en dirai autant de l'*allemand* (7, prononciation de l'*i*); sans utilité

Digitized by Google

grecque et de la grammaire latine le sanskrit, le zend et par-dessus tout l' « aryaque. » Les plus curieux, parmi les bons élèves des hautes classes, chercheront la comparaison des deux langues classiques dans des livres d'un usage facultatif, comme le Manuel des racines. Mais une grammaire est le guide constant et indispensable de l'élève; il doit, non pas machinalement en réciter les phrases, mais en connaître par cœur la substance; c'est donc un livre à simplifier et non à surcharger. Ce qu'on demande à ce livre, c'est de donner aux commençants dès le début, sur la structure intime de la langue, des notions claires et saines; ce n'est nullement d'initier les collégiens aux arcanes de la haute linguistique. En résumé, il serait funeste qu'une grammaire grecque fût farcie d'un mélange de formes étrangères, mais il est essentiel désormais qu'elle repose sur les *principes* de la grammaire comparative et historique. Telles sont les idées qui ont constamment inspiré les deux grammairiens français.

Tous deux avaient un modèle naturellement indiqué dans la grammaire de M. Curtius (*Griechische Schulgrammatik*), depuis longtemps populaire dans les gymnases allemands; seulement, là où nos voisins voient à peine des hardiesses, bien des gens chez nous voient des témérités. Il fallait d'ailleurs compter, non-seulement avec certains préjugés, mais avec les conditions réelles où se trouve aujourd'hui notre enseignement secondaire. Plus d'un professeur n'a pas eu encore assez de loisir pour se familiariser avec les nouvelles méthodes. Le danger était donc double : effaroucher les esprits timides, décourager les travailleurs de bonne volonté. M. Bailly a bravement commencé par une quarantaine de pages de phonétique; il satisfera les professeurs qui aspirent pour leurs élèves à un progrès rapide. Je crois qu'un jour viendra où notre tempérament supportera une dose encore plus forte de nouveautés, mais il serait insensé de trop vouloir faire à la fois[1]. M. Chassang dit lui-même : « Loin de rechercher le nouveau, » j'ai plutôt encouru, auprès des adeptes de la grammaire comparée, le reproche » de timidité. » Je ne suppose pas qu'un esprit pratique puisse lui faire cette querelle; son livre offre la juste moyenne de tendance réformatrice et de ten-

---

(47) est la mention du sanskrit et du « slave. » On ne sait d'ailleurs si ce mot désigne ici une langue ou une famille de langues.

1. Tout au plus pourrait-on dès maintenant demander çà et là quelques menus renseignements de plus. Ainsi, expliquer que dans νέος, ἐννέα, πραΰ la non-contraction tient à un F ou *j* disparu (26); que la chute de σ médial est au fond le même phénomène que le changement de σ initial en esprit rude (29); que Ἀθήναζε = Ἀθήνας-δε est formé comme οἶκον-δε (259); quelle analogie frappante rattache l'une à l'autre la règle de compensation et la règle de contraction, α, ι, υ donnant des longues et ε, ο des diphthongues (31); que γ devant γ, κ, χ est une nasale qui devrait former classe avec μ et ν (17); que πατράσι est pour πατάρσι pour πατερσι, ερ donnant αρ comme dans ἔρσην ἄρσην (78, Ch. 41); que dans ἡδέος il n'y a pas un thème nouveau ἡδε, mais le thème ἡδυ renforcé (ἡδευ-ος ἡδεϝος ἡδέος: B. 107, Ch. 56); que ἡδεῖα est formé de ce thème renforcé et du suffixe féminin ια, mentionné p. 109 comme s'il était connu, et que ce suffixe est le même qui forme μέλαινα, μάκαιρα, χαρίεσσα, λυθεῖσα, λελυκυῖα, etc.; que ῥίζα (pour ῥιδια) et autres sont d'anciens noms en α pur, ce qui explique la conservation de l'α à certains cas (56, Ch. 19). — M. Ch. n'enseigne pas, ce que fait M. B. p. 12, quelle est « la voyelle dont le son est le » plus sourd ou le moins clair » (8), ni (44) quel est le rapport des thèmes Δι et Ζευ (Ζεύς = Διευς et non Δευς, cf. B. 96).

Digitized by Google

dance conservatrice qui satisfera en ce moment le plus grand nombre des professeurs. Il aurait obtenu un beau succès, si dans vingt ans l'Université trouvait arriérée la première édition de sa grammaire.

Dans le détail, les deux auteurs sont ordinairement restés fidèles au principe évident que la grammaire *grecque* est faite pour expliquer les faits de la langue *grecque*. En phonétique, elle doit mentionner par exemple la chute de σ médial, qui explique λύου = λυ-ε-σο, γένους = γενεσ-ος, et même l'identité étymologique de ε et ο, qui explique le rapport de λύ-ο-μεν à λύ-ε-τε, de γένος à γένε(σ)ος, γένε(σ)ι, εὔγενες. Çà et là seulement l'un ou l'autre s'est laissé aller à expliquer des phénomènes moins helléniques qu'indo-européens; ainsi pourquoi supposer que le σ de ποδός est pour σιο (B. 65) ou examiner si les voyelles longues sont primitives (B. 15)? le génitif en ος et les longues ont existé longtemps avant la langue grecque. Pourquoi ramener les désinences μαι, σαι, ται à μαμι, σασι, τατι, ou voir dans μεθα, μεθον, σθε, σθον « des altérations des trois » personnes du singulier » (Ch. 84)? ce sont là des hypothèses que le grec ne peut éclairer et qui ne peuvent éclairer le grec; l'époque à laquelle elles nous font remonter est antérieure non-seulement à l'histoire attestée par les monuments grecs, mais à l'histoire reconstruite par la méthode comparative. — Φάθι a la désinence θι, λύε ne l'a pas; voilà une règle plus simple que : φάθι à θι, λύε l'a perdu (B. 152, 222, Ch. 105, 168), puisque une syllabe comme θι ne tombe pas régulièrement en grec. Une règle n'est utile que si elle ramène plusieurs faits distincts à un fait unique; sinon ce n'est qu'un embarras. Un élève ne saura pas plus sûrement le présent λύω pour avoir appris qu'on le rapporte à λυωμι (suivant M. Bailly p. 28 et 164) ou à λυομι (suivant M. Chassang p. 90 et 100)[1].

Le seul *excès de grammaire comparée* qui mérite un reproche grave est celui que commet M. Bailly dans la longue note de la p. 53, où il cherche sans profit à reconstituer la forme primitive de la déclinaison grecque, et laisse échapper nombre d'hérésies tant contre la linguistique comparative que contre la philologie classique. Je ne puis ici que les noter sans les réfuter en règle. Le σ de κεφαλῆς ne peut venir de σιο. Dans ἵππο(σι)ο il n'y a pas syncope de σι, mais chute de σ, d'où ἵπποιο, puis changement de ι voyelle en *j* consonne (oublié Ch. 25), puis chute de ce *j*, d'où ἵπποο ἵππου. La désinence du datif (même observ. Ch. 21 et 75) est *ai* et non *i*, d'où les terminaisons *datives* ῳ, ῃ en regard des *locatifs* comme οἴκοι ou χάμαι qui ont ι pour désinence. Le nominatif pluriel latin a été d'abord *musai* disyllabique; *musāī* est exclusivement une forme de génitif et peut-être de datif singulier. L'accent en grec, aussi bien que la comparaison du

1. Les règles phonétiques qui ne se rapportent qu'à un seul exemple sont par là même bien douteuses. Ainsi la chute de γ ou λ dans (γ)αῖα, (λ)εῖβω, de μα, θη dans δῶ(μα), κρί(θη) (B. 28, 31), de φ dans ἡμῖν, de θ dans λῦσαι, de ι souscrit dans νῷ et σφῷ, duels formés peut-être comme λόγω (Ch. 16 et 72, 111, 129), la théorie compliquée des noms comme ἧπαρ, ὕδωρ (B. 74, Ch. 44). De même pour les faits cités dans le texte : λύω étant formé comme le zend *yáçá*, λύε comme le sanskrit *bhara*, rien n'oblige à admettre en grec la chute de μι ou de θι. Contre l'explication vulgaire de μείζω, μείζους (B. 28, 84, Ch. 41, 61, 62) voir Mém. de la soc. de linguistique, t. II, p. 13.

Digitized by Google

sanskrit et du latin, défend de ramener λόγων à un type λογοσων. Si le nominatif duel était sans désinence, ce serait λογο et non λόγω; l'ω contient la voyelle radicale soudée de bonne heure avec une désinence vocalique (*ā* ou *ă*, cf. le skr. *vāc-ā* et le gr. πόδ-ε). Toute cette note peut être retranchée sans dommage pour le livre. Si de telles spéculations étaient permises, il vaudrait mieux mettre en relief le fait que le vocatif est identique au thème, que ce n'est pas un vrai cas, et qu'il n'y a ni ne peut y avoir de vocatif pluriel ou duel, remarque qui permettrait d'alléger les paradigmes. On laisserait en blanc le vocatif pluriel et le vocatif duel, comme on laisse en blanc la 1re personne duelle de l'actif.

La grammaire historique a fourni la première la définition rigoureuse du thème et de la désinence. M. B. p. 46, comme M. Ch. p. 17, fait une distinction heureuse entre la *désinence* et la *terminaison*. Mais il définit trop étroitement la terminaison, qui commencerait toujours à la dernière voyelle du mot. On doit pouvoir donner ce nom soit à des groupes comme ἄζω, μός, soit à des consonnes isolées comme ς, ρ, ν. — Les deux auteurs emploient au lieu du mot *thème* le mot radical, déjà connu chez nous et moins fait pour effrayer les esprits timorés. C'est un avantage; toutefois *thème* me paraît préférable pour trois motifs : 1° une idée nouvelle est mieux exprimée par un mot nouveau auquel ne s'attache aucun préjugé; 2° il serait bon d'avoir à notre disposition deux noms distincts, l'un pour le composé organique défini qui reste si d'un mot on retranche la désinence (le *thème*), et l'autre pour l'aggrégat, non susceptible d'analyse, qu'on obtient en retranchant la terminaison (le *radical*, au sens déjà consacré par l'usage); 3° nous distinguons sans peine une syllabe *radicale* (appartenant à la racine) d'une syllabe *thématique* (appartenant au thème) : nous serons embarrassés pour trouver des adjectifs qui tiennent compte de même de la distinction de la racine et du radical.

Le fameux *j* (*i* consonne) antéhistorique a été parfois pour M. Bailly une pierre d'achoppement : il voit souvent ce *j* consonne là où un ι voyelle fournirait une théorie à la fois scientifiquement plus exacte et pratiquement plus simple. Ainsi dans ἡδίων et ναῦς ι, υ seraient pour *j*, F (26), comme les radicaux en αυ, ευ, ου procéderaient de radicaux en αF, εF, oF (90). Mais en réalité, dans toutes ces formes, la voyelle est primitive; ainsi en sanskrit le nom du vaisseau est *naus* avec une diphthongue, et dans cette langue comme en latin le suffixe du comparatif est disyllabique. — Μέλαινα et autres féminins analogues proviendrait de μελανjα, etc. Mais le suffixe disyllabique ια existe dans ἡδε-ῖα, et correspond d'ailleurs au latin *ĭa* : il faut donc partir de μελαν-ια, comme p. 118 M. B. part de μεγιων et non de μεγjων. Si la série historique a été μελανια μελανjα μελαινjα μέλαινα, le *j* de μελανjα a seulement l'inconvénient d'étonner les yeux. Mais si, ce qui est au moins aussi vraisemblable, la série historique a été μελανια μελαινια μελαινjα μέλαινα, le prétendu point de départ μελανjα n'a jamais existé[1]. M. Chassang, plus prudent au point de vue pédagogique, emploie le

1. Je ne puis comme M. Meunier expliquer μέλαινα par la série μελανjα μελαννα μέλαινα, la diphthongaison de α en αι représentant, selon lui, une compensation de la chute du

Digitized by Google

moins possible le *j*, et il se trouve y gagner en rigueur scientifique. Seulement il devrait, d'une part, dire expressément à la p. 2 que le *j*, à la différence du F, n'existe dans aucun texte; et, d'autre part, se garder d'accentuer, conformément aux lois de la langue classique, toutes les formes antéhistoriques dont (comme M. B.) il abuse peut-être un peu : ainsi ταραγίω, ταγίω, πληγίω, ἐλαχίων, etc. C'est ainsi qu'en dehors des mots où se présente le litige du *j* et de l'ι, il accentue πιπέτω, πένθσομαι, etc. C'est au moins bien inutile, d'autant plus que l'absence même de l'accent mettrait les élèves en garde contre la confusion des formes théoriques et des formes réelles. Et comme nous ignorons les lois primitives de l'accent grec, ce procédé ne peut que nous conduire à des erreurs. Si par exemple (p. 25) λόγων vient de *λογόων, comme μουσῶν vient de μουσάων, nous devrions écrire λογῶν : c'est ce que fera tout élève assez attentif pour se rappeler la règle de l'accent dans la contraction. Heureusement ou malheureusement bien peu sont de force à tomber dans un tel piége[1].

A l'exemple de M. Curtius, les deux grammairiens français désignent toujours la *caractéristique* ο ou ε des verbes, qui s'insère entre la *racine* et la *désinence* (λύ-ο-μεν, λύ-ε-τε), par les mots « voyelle de liaison. » Cette expression risque de la faire considérer comme un élément parasite, tel que le δ de ἀν-δ-ρός introduit seulement pour faciliter la prononciation; or la caractéristique ο est un élément organique, une portion constituante et significative du verbe, comme la caractéristique νο dans δάκ-νο-μεν, ou la caractéristique νυ dans δείκ-νυ-μεν. De plus cette idée, vide par elle-même, de la « voyelle de liaison » amène les deux auteurs français après l'auteur allemand à couper en deux la caractéristique το dans τύπ-το-μεν, la caractéristique λο (=*jo*) dans βάλ-λο-μεν, la caractéristique σκο dans γηρά-σκο-μεν, la caractéristique νο dans κρί-νο-μεν. Si on coupe κρίν-ο-μεν, pourquoi ne pas couper δείκν-υ-μεν? la caractéristique νο tout entière et non pas seulement la voyelle ο, est absente dans κλι-θήσομαι, comme ο dans λυ-θήσομαι ou νυ dans δειχ-θήσομαι; κέκρικα n'a pas perdu le ν du radical κριν (B. 201) : il est formé de la racine κρι comme τέ-τμη-κα de la racine τεμ. Je ne puis comprendre cette ligne (B. 190) : « un σ qu'on ajoute au radical verbal » *devant l'*ο *de liaison* » (dans la formation du futur). En réalité le futur se forme par une caractéristique σο, comme le présent par des caractéristiques νυ, ο, jo, νο, το, σκο. La fâcheuse idée de décomposer λύσομεν en λύσ-ο-μεν appartient comme les autres à l'auteur de la *Schulgrammatik*.

Disons-le sans détour : la théorie des thèmes verbaux est manquée dans M. Curtius. C'est un travail à recommencer. La tâche est difficile, surtout à cause des caractéristiques accumulées par exemple dans βαίνομεν = βα-νί-*jo*-μεν, ou dans ἐλαύνομεν = ἐλα-νυ-ο-μεν, et à cause des fausses racines formées par la soudure d'une racine vraie et d'un débris de caractéristique, comme la racine τε-ν de τείνω. Mais les fondements du nouvel édifice sont jetés dans le

1er v. Μείζων, κρείσσων prouvent sans réplique que le procédé grec est l'épenthèse si fréquente dans d'autres langues.

1. La distinction de l'aigu et du circonflexe (B. 333) n'a pas de sens pour un thème, comme σῶματ.

Digitized by Google

Compendium de Schleicher, et M. Bailly, dans son Manuel des racines, avait appliqué à l'analyse des verbes la bonne méthode : je m'étonne qu'il y ait renoncé.

Le thème des verbes en νυμι (terminaison provenant ordinairement de σνυμι par assimilation), comme κεράννυμι, ἕννυμι, κορέννυμι, ζώννυμι, n'est pas κερα, ἑ, κορε, ζω, etc., mais κερασ, ἑσ, κορεσ, ζωσ, etc. : ἑσ et ζωσ sont les racines (indo-européennes) *jas* et *vas;* les autres, comme l'a indiqué M. Meunier, sont des thèmes nominaux en ασ ou εσ, conservés ou contractés dans ἐ-κεράσ-θην, ἐ-κορέσ-θην, ἐ-ρρώσ-θην. La conjug. de ces thèmes contient à la fois des formes tirées du thème, d'autres tirées de la racine, comme ἐ-κρά-θην, πέ-πτα-μαι, στόρ-νυμι, ἔ-ρρω-μαι; cf. ἄχθ-ομαι à côté de ἀχθεσ-θήσομαι[1]. Le σ du thème tombe régulièrement devant le σ du fut. et de l'aoriste.

Plusieurs erreurs de détail sont communes aux deux grammaires. Ainsi il n'y a jamais eu de partic. parf. féminin λελυκ-Fοτια,-Fοσια,-υοσια (B. 112, Ch. 55); la désin. indo-eur. était déjà *usiā* = skr. *ushī*. Un σ provenant de *t* ne tombe pas : *dadāti* = δίδωσι et non διδωϊ. Pour la même raison la chute de τ dans κέρατος (B. 82, Ch. 13, 88) est inadmissible : il y a sans doute un rad. en ασ à côté du rad. en ατ, de là l'opposition du nomin. κέρας (thème -ασ) et du nomin. ὄνομα (thème -ατ). Le gén. κέρως vient de κερασος, et ainsi des autres cas. — M. B. (69) et M. Ch. (30) oublient que le dat. pl. ἀλώπηξι a l'η comme le nomin. sing. — Dans λύεις = λυεσι (B. 164, Ch. 91) l'ι serait *transposé*. En fait il s'est réfléchi dans la 1re syll. (cf. μείζων = με-ι-γιων) puis est tombé. Λύει est p. λυετι λυειτι λυειτ (cf. zend *bavaiti*) et non p. λυετι λυεσι, car σ = *t* ne tombe pas; ἔλυε ἔλυσε λέλυκε (B. 150, Ch. 85) ont perdu *t* et non *ti;* ἔλυες, ἔλυσας n'ont rien perdu; le ν de la 1re pers. n'est pas p. μι, car déjà en indo-européen la désinence secondaire était *m*. Λύοι-μι n'est pas la trace d'une conj. archaïque (Ch. 90), c'est au contraire une formation récente. Le sanskrit présente la désinence secondaire ici comme aux autres personnes; le grec même a encore τιμώην, φιλοίην, etc. Cf. τρέφοιν, forme attribuée à Euripide par l'*Etymologicum magnum* (s. v.).

Les deux ouvrages sont parfois un peu inexacts, ou emploient des termes impropres, quand il s'agit de la prononciation. Cela est naturellement plus sensible dans M. Bailly, qui fait à la phonétique une part plus grande, sans avoir

1. Καλλίων, ἐχθίων ne peuvent venir de thèmes κάλλος, ἔχθος (Ch. 62); le changement de χερεσιων en χείρων est impossible. Il y a deux thèmes, ἐχθ, d'où ἐχθίων, et ἐχθεσ, d'où le subst. ἔχθος; χερ et χερεσ, d'où χείρων et χερείων; κερτ et κερτεσ κρατεσ (cf. πατράσι), d'où κρείσσων et κράτος; αρ et ἀρεσ, d'où ἄρ-ιστος et ἀρείων. C'est la même alternance que présentent les verbes en νυμι, et c'est là sans doute l'origine des σ inorganiques qui s'attachent si souvent aux désinences θην, θήσομαι, τός, etc. — Les comparatifs me suggèrent les remarques suivantes. Ἡδίων, κακίων ne sont pas pour ἡδε-ιων, κακο-ιων (Ch. 61); comme le prouve le sanskrit, ces formes se tirent directement de la racine; c'est là la différence qui distingue γλυκ-ίων de γλυκύ-τερος, Ἐλάσσων, ἐλάχιστος ne peuvent être rapprochés de ὀλίγος (comme comp. et sup. *explétifs*), puisque ἐλαχύς existe; observ. analogue p. κρείσσων. M. Ch., avec raison, ne parle pas de compar. explétifs. — Où voit-on que λῴων, λῷστος dérivent d'un thème λωϋ? — Montrer que (comme πλε = πολ), on a πλεῖστος : πολ-ύ-ς :: ἡδ-ιστος : ἡδ-ύ-ς; et que καλλίων, κάλλιστος se rattachent au radical καλλι employé en composition.

Digitized by Google

toujours une idée précise des sons dont il parle. Tantôt il oublie la différence des caractères écrits et des sons parlés, tantôt il applique à ces derniers des expressions prises au hasard. De là des affirmations hasardées; par exemple (p. 26): dans πόλεως « l'ε ne compte pas dans la prononciation [1]. »

J'aurais naturellement un grand nombre d'autres critiques de détail à faire, mais ce long article dépasserait toutes les bornes permises. Les deux syntaxes en fourniraient leur bonne part, bien que je les aie étudiées de moins près que le reste. Celle de M. Chassang me paraît la plus simple et la plus claire. M. Bailly abuse un peu des mots « sous-entendus, » et de certains autres artifices d'une syntaxe surannée. J'en veux citer seulement le plus malencontreux exemple. Il s'agit du § 599 (p. 279), qui nous donne soigneusement numérotées les dix significations du génitif. Le génitif marque par exemple « 6° l'origine : » Ἀλέξανδρος ὁ υἱὸς Φιλίππου. » Que marquera-t-il donc dans Φίλιππος ὁ πατὴρ Ἀλεξάνδρου ? — Avant tout le génitif marque « 1° la *propriété*: οἱ ἵπποι τοῦ βασι- » λέως..... » et « 2° la *résidence* : ἡ οἰκία τοῦ διδασκάλου..... » etc. Ce « 2° » suppose que le διδάσκαλος est locataire et non propriétaire; sinon le génitif marquerait encore la propriété et non la résidence. Voici une complication que n'a point prévue M. B. : supposons que le roi monte un cheval appartenant à autrui; on l'appellera encore ὁ ἵππος τοῦ βασιλέως et nous serons forcés d'établir une division nouvelle : « le génitif marque..... 11° l'*équitation*. » Comment M. B. ne s'est-il pas aperçu que le génitif prend un sens nouveau dans chaque phrase nouvelle, que c'est dans υἱός qu'est le sens d'origine et dans οἰκία le sens de résidence ? il a sans doute copié, sans se donner la peine de le comprendre, quelque livre antérieur qui appliquait les mêmes formules aux locutions εἰς Ἅδου,

---

1. Les deux auteurs, suivant l'usage, appellent κ, χ, γ des *gutturales*. Je ne puis m'en étonner, mais le mot est impropre et, si je ne me trompe, inconnu des Grecs, v. la *Revue* 1872, t. II, p. 103-104. Matthiae emploie le terme *palatales*, que ses traducteurs ont eu grand tort de changer. Voici qui est plus grave : M. Ch. (15) dit que le F avait le son de notre *v*; il faudrait pour plus de prudence dire : le son du *v* latin, ce qui est sans doute très-différent, car *v* latin devait se prononcer comme *w* anglais. — M et *v* ne prennent jamais le « son nasal » (Ch. 2). Mais tout μ ou ν est nasal. – Noter θ moderne par *th* et δ par *dz* (B. 6), c'est obscurcir le rapport qui unit θ et δ comme φ et β, χ et γ modernes. Les modernes β, γ, δ ne sont pas des *aspirées* (Ch. 3), terme qui ne convient qu'aux *bh*, *gh*, *dh* des langues de l'Inde : ce sont des *spirantes*, *v*, *g* hollandais, *th* anglais doux, c'est-à-dire quelque chose d'absolument différent par le mode de formation et l'impression produite sur l'oreille. Χ, θ, φ étaient autrefois des *aspirées* *k + h*, *t + h*, *p + h*, comme *kh*, *th*, *ph* indous, comme *k*, *t*, *p* de la majeure partie des dialectes allemands dans *kam*, *tief*, *pech*, et sont aujourd'hui des *spirantes*, *ch* allemand, *th* anglais, *f*. On ne peut donc croire que σχές vienne de σχέθι à cause de la ressemblance particulière du σ et du θ (Ch. 169), et en effet σ représente aussi bien τ dans καλῶς, δ dans ἴσμεν. — M. B. (17) fait une confusion entre la valeur phonétique double du ξ et du ψ et la valeur étymologique double du ζ; il esquive ainsi la difficile question de la prononciation du ζ, dont on ne sait rien avec certitude, si ce n'est qu'il différait du ζ moderne. M. Ch. dit fort bien (3) : « ζ tient lieu de σδ et non de δσ », mais on cherche en vain une explication sur la prononciation scolaire *dz*. — Οι se prononce comme dans *hoyau*, *noyer* (B. 8, Ch. 2). Mais à Paris on prononce *houayau*, *nouayer*; il vaudrait mieux donner pour exemple *boyard*. Οι, dit M. B., prononcé *u* comme aujourd'hui dans la prononciation nationale des Grecs, et comme en latin *œ* devenu *u* dans *punire*. Mais 1° les Grecs prononcent οι *i* et non *u*, 2° les Latins prononçaient *pounire*.

Digitized by Google

Ἀλέξανδρος ὁ Φιλίππου. — On trouvera p. 310 des abstractions non moins vaines sur le participe.

Je ne voudrais pas laisser le lecteur sous cette impression fâcheuse. Il y a beaucoup de bonnes choses dans la grammaire de M. Bailly. Ainsi p. 15 il proteste avec raison contre la confusion de l'allongement et du renforcement qui fait que M. Curtius voit une *dehnung* dans l'οι de λοιπός. La section intitulée quantité des syllabes est excellente; il y a évité avec soin les expressions impropres et les idées fausses qui ont cours sur les voyelles dites en position. Il eût pu faire mieux encore en combattant expressément l'idée qu'une *voyelle* s'allonge quand elle est suivie de plus d'une consonne. Une heureuse simplification (49) est d'avoir supprimé dans le duel de l'article les formes fictives τά et ταῖν; p. 163 λύσειαι est supprimé comme dans Dübner. On trouve de bonnes notes p. 333 et 339 sur le véritable accent premier et sur le prétendu recul de l'accent dans des formes commes Σώκρατες. Il faut relever aussi d'excellents morceaux sur la nature du thème et sur la formation du nominatif (p. 43 n. 2 et 44 n. 1, et § 209). Dans la syntaxe, les exceptions à la règle τὰ ζῶα τρέχει sont heureusement signalées (268); on désirerait seulement quelques lignes pour aider l'élève à comprendre cette règle, et (269) la règle ἀδύνατά ἐστι. Notons encore (273) une bonne remarque sur l'emploi de l'article dans ὁ Σωκράτης. (La suppression de l'article dans Κῦρος ὁ τῶν II. βασιλεύς tient à la règle générale des noms non exprimés antérieurement. Mais si l'on avait déjà nommé le premier Cyrus à côté de Cyrus le jeune, ne pourrait-on dans une phrase nouvelle l'appeler ὁ K. ὁ τῶν II. βασιλεύς?)

M. B. (144) a une note très-intéressante sur οὐδείς. Il adopte l'opinion de M. Bréal, *Mém. de la Soc. de ling.* t. I, p. 205 (et non 195), suivant laquelle οὐδείς, μηδείς n'ont à l'origine rien de commun avec εἷς, et il ajoute aux arguments de M. Bréal un argument nouveau [1].

La distribution des matières, dans l'une et l'autre grammaire, pourrait parfois être modifiée avec avantage. Ainsi dans M. B. le pronom αὐτός est dispersé dans trois « sections » : αὐτός 130, ἐμαυτοῦ 132, αὐτός 134. Une même énumération (135) réunit ἐκεῖνος, qui se décline sur ὅς, et τοῖος, qui se décline sur δίκαιος; une autre réunit τις, δεῖνα et ποιός. Mais τοῖος, οἷος, ποῖος sont séparés; τόσος, ὅσος, πόσος sont séparés. Il en est à peu près de même dans M. Ch., comme déjà dans Burnouf. Dübner là-dessus est moins imparfait. Le principe mauvais, c'est la distinction *logique* des pronoms possessifs, réfléchis, démonstratifs, relatifs, indéfinis, interrogatifs. De là encore un nouveau genre de confusion (Ch. 48) : αὐτός, ἄλλος, ἐκεῖνος comptés comme des adjectifs malgré leur neutre en ο. La classification doit avoir pour base la déclinaison et non le sens. Le mélange incohérent du principe logique et du principe morphologique a été jusqu'ici le grave défaut de la grammaire européenne, parce que jamais nos grammairiens ne sont parvenus à des idées vraiment scientifiques sur la forme. Le rôle de la grammaire nouvelle doit être de séparer de plus en plus rigoureu-

1. Le mot ἕτερος, qui ne figure pas dans les *Grundzüge der griechischen Etymologie* de M. Curtius, est bien expliqué dans M. Chassang (67) comme le comparatif de εἷς.

Digitized by Google

sement ce qui concerne la forme (morphologie) et ce qui concerne l'emploi grammatical (syntaxe). Un temps viendra sans doute où l'on ne séparera pas la déclinaison des adjectifs ni celle des participes de la déclinaison des substantifs. M. Ch. (29) met déjà δούς par exemple à côté de ὀδούς. On pourrait aussi mettre ἀγαθός immédiatement après les deux premières déclinaisons.

Un défaut dans lequel sont tombés Burnouf, Dübner, et comme eux MM. B. et Ch., c'est de donner inutilement deux paradigmes, αὐτός et ὅς, là où un seul suffirait. C'est au professeur à multiplier les exercices en changeant de paradigme; la grammaire ne doit pas mâcher la besogne à l'élève. On ne développe pas sa mémoire en apprenant deux fois la même chose, on développe son intelligence en appliquant à un exemple nouveau les règles apprises pour un premier exemple. Aussi M. Ch. a eu raison de supprimer le paradigme de ὀδός, et (27) plusieurs paradigmes de la 3e déclinaison; de ne donner qu'un paradigme pour ἁπλοῦς et χρυσοῦς, dont M. B. ne fait pas même remarquer l'analogie. Celui-ci à son tour fait bien de ne donner qu'un paradigme pour ἠχώ et αἰδώς. Je voudrais voir supprimer le paradigme de ὅστις, et, dans la conjugaison, le paradigme de ἵημι, qui se conjugue comme τίθημι. — A ce propos, il est regrettable que les deux auteurs n'aient pas suivi l'exemple de Dübner, qui réunit les quatre paradigmes ἵστημι τίθημι δίδωμι δείκνυμι dans un seul tableau synoptique[1].

Une excellente innovation de M. Chassang est d'avoir réuni dans un même paradigme toutes les formes moyennes, et relégué à part les formes exclusivement passives, futur et aoriste, ainsi que le futur antérieur. Cela gravera les formes dans les mémoires; de plus, en donnant au moyen la place d'honneur on en montrera l'importance aux élèves, qui la méconnaissent toujours. En général M. Ch. a l'avantage partout où il s'agit du moyen. « Le moyen, dit-il » p. x, a plus souvent le sens transitif que le sens intransitif ou réfléchi. » M. B. aurait dû aussi répudier la tradition qui attribue au moyen le sens réfléchi (avec le pronom à l'accusatif) : λύσομαι, je me délierai, etc.[2] Aux aor. 2 act. et moy. il faudrait joindre l'aor. 2 passif (196); pratiquement, on peut trouver que le paradigme de l'aor. 2 n'est pas assez apparent.

Pour résumer, je crois que les deux grammaires de M. Bailly et de M. Chassang sont de bons livres, qu'elles marquent toutes deux un progrès sur Burnouf et sur Dübner, qu'elles acquerront aisément des mérites plus grands encore; que l'ouvrage de M. Bailly paraît plus hardi, et que l'ouvrage de M. Chassang est plus prudent et plus circonspect, et porte en cela la marque d'une plus longue expérience de l'enseignement[3].

L. HAVET.

---

1. L'ordre naturel des déclinaisons serait ἰχθύς (jamais renforcé), puis πέλεκυς (renforcé à qq. cas), puis φονεύς (renforcé à tous les cas), cf. Mém. Soc. ling. II, p. 20 sqq.; d'ailleurs ἰχθύς serait fort bien à côté de φύλαξ et d'Ἕλλην. Il faudrait décliner πόλις et πέλεκυς ensemble, σύναπτι et ἄστυ ensemble. — Ne pas mêler (B. 254, Ch. 162) les radicaux doubles qui ne sont que des variantes d'un même type, γεν γα, ἐπ σπ, παθ πενθ, πετ πτω, ἐδ ἐσθ, πι πο, et ceux qui n'ont de commun que le sens, ἐρδ Ϝρεγ, ἐρχ ἐλυθ, ἐδ φαγ.

2. A-t-on un seul exemple bien clair de cette signification? ou serait-elle purement conventionnelle?

3. [Dans notre prochain numéro nous publierons un article supplémentaire sur les deux mêmes ouvrages. — *Réd.*]

Digitized by Google

241. — **Coriolan devant M. Mommsen,** lettre à M. Edw. Barry, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, etc., etc., sur une découverte de M. Th. Mommsen, par A. GIRAUD-TEULON, d'après l'allemand de M. BACHOFEN. Genève, Cherbuliez, 1870. In-8°, 27 p.

M. Giraud Teulon a découvert non pas M. Th. Mommsen, comme pourrait le faire croire le titre de sa brochure, mais bien M. Bachofen, dont il cherche à se faire le vulgarisateur. Il a même découvert que l'allemand de M. Bachofen était spirituel, chose tout à fait neuve pour tous ceux qui ont essayé de le lire.

M. Mommsen a développé sa thèse sur la légende de Coriolan dans un mémoire lu à l'Académie de Berlin (29 février 1869) et dans le *Hermès* (IV, 1). Il l'a fait avec la méthode rigoureuse et logique de ses travaux ordinaires : établissant un parallèle entre les récits des divers auteurs, relevant les anachronismes, les contradictions et les erreurs matérielles et cherchant à déterminer la source et la date de cette légende.

Il est arrivé à la conclusion que ce récit devait se trouver dans les plus anciens annalistes, mais qu'il avait été glissé dans les annales vers le milieu du ve siècle de Rome par un membre de la nouvelle noblesse plébéienne, désireux d'illustrer la famille des Marcii. Il reconnaît que la légende de Coriolan offre des traits touchants et caractéristiques et conclut : « Celui qui chercherait dans ces » récits un noyau historique proprement dit, trouverait certainement la noix » creuse; mais la grandeur et la vigueur de l'époque nous sont démontrées par » la puissance et la noblesse de ces légendes, surtout par celle de Coriolan, que » Shakespeare n'a pas eu à créer de toutes pièces. »

On conçoit très-bien qu'on ne soit point satisfait par ces hypothèses et qu'on éprouve le désir de défendre le fond historique et la tradition. Mais comme on ne peut ni admettre concurremment des témoignages contradictoires, ni en choisir un au hasard, on est tenu, pour rester scientifique, de donner son système et de procéder avec critique. Au lieu de cela, M. Bachofen et son abréviateur adoptent un ton de persiflage qui ne pourrait se justifier dans une certaine mesure qu'à la condition qu'il fût en même temps spirituel et léger. Or, comme nous l'avons donné à entendre, il n'en est rien. L'auteur et le traducteur ont usé du procédé bien connu qui consiste à exagérer la thèse de celui qu'on veut contredire, à la pousser à l'absurde, à en prendre des lambeaux détachés et défigurés [1], qu'on oppose les uns aux autres. Ce travail de petit journaliste a si mal réussi, qu'on n'y pourra comprendre un mot si l'on n'a pas sous les yeux le mémoire de M. Mommsen, en faveur duquel on ne manquera pas d'abandonner la lecture du pastiche.

Mommsen n'étant point en ce moment en France une *persona grata*, et quelques-uns pouvant être tentés, par cette considération, d'acquérir la brochure Bachofen, abrégée par M. G. T., c'est faire œuvre charitable de les prévenir que ce factum, absolument dénué d'intérêt, est tout à fait illisible. X.

1. Ainsi on fait dire à Mommsen que le poème de Coriolan est l'œuvre d'un « Shaks- » peare romain. » Cette expression est répétée ironiquement à plusieurs reprises, c'est un des traits les plus spirituels de la brochure.

Digitized by Google

242. — **Die Luzerner Chronik des Melchior Russ.** Inauguraldissertation von August BERNOUILLI. Basel, C. Schultze, 1872. In-8°, 102 p.

Les sociétés historiques de la Suisse travaillent avec zèle, depuis plusieurs années, à publier les documents et les chroniques de leurs archives. La société de Bâle — nous aurons encore prochainement l'occasion d'en parler — est celle dont l'activité est la plus connue, mais il n'y a pas de trésors scientifiques moins importants à Zurich et Lucerne. C'est l'une de ces chroniques inédites de Lucerne qu'a voulu étudier de plus près M. A. Bernouilli, de Bâle, élève de M. le professeur D. Vischer et portant un nom bien connu dans l'histoire des sciences. Mais la dissertation de M. B. n'est pas seulement une analyse, et ne se borne pas uniquement à l'examen des récits de Melchior Russ; elle nous fait assister à la naissance et aux premiers pas de la science historique au sein de la petite république de Lucerne. On voit le Magistrat donnant ordre à ses secrétaires de conserver le souvenir de certains faits et de certaines transactions en les inscrivant ou transcrivant au *Livre des bourgeois* (*Bürgerbuch*, conservé dans les archives de la cité). Plus tard, lors des luttes contre Charles le Téméraire, le récit des guerres de Bourgogne fut jugé assez important pour figurer, dans une rédaction officielle, dans les protocoles même du Magistrat, et c'est le *Rathsbuch* qui fut ainsi le berceau de l'historiographie lucernoise. L'auteur de ces notes officielles était le secrétaire de la ville, le père du Melchior Russ dont M. B. s'est plus spécialement occupé dans son travail. La chronique de Russ a été commencée en 1482; elle était très-connue de son temps, mais plus tard elle passa pour perdue et fut évincée de la faveur publique par des récits postérieurs dont le plus connu est la *Chronique des guerres de Bourgogne*, de Diebold Schilling, imprimée dès le XVIe siècle.

Melchior Russ, après avoir reçu la mission de composer une chronique en quelque sorte officielle des hauts faits de ses compatriotes, y travailla pendant cinq ans, en prenant pour modèle et en puisant largement dans la Chronique bernoise de Conrad Justinger, qui existait déjà. Son travail fut brusquement interrompu en 1487; il n'avait conduit son récit que jusqu'à l'année 1412. Il fut, à la première de ces dates, envoyé comme ambassadeur au roi de Hongrie, fut mêlé ensuite aux dissensions intestines de sa patrie et mourut en exil, en 1499, sans avoir terminé son ouvrage, qui fut continué, mais aussi considérablement modifié par son concitoyen Petermann Etterlin, dont le récit vit le jour en 1507.

M. B., examinant la valeur intrinsèque des récits transmis par Melchior Russ dans sa chronique, arrive à la conclusion que c'est une *farrago* indigeste des données existant avant lui; il démontre ensuite les rapports réciproques et la filiation des récits de Russ, Schilling, Esterlin, en examinant certains points spéciaux, comme l'origine de Lucerne, les relations de Charlemagne avec les habitants de cette ville, etc. Comme la plupart des sources utilisées par Russ existent encore, son œuvre ne présente en somme qu'une valeur historique médiocre, mais elle nous montre du moins comment le peuple du XVe siècle, dont il était le fidèle écho, comprenait le passé de la confédération, et de plus elle nous prouve que la bourgeoisie des villes suisses avait dès lors ce besoin de connaître et de s'instruire qui, seul, peut rendre un peuple libre et par conséquent heureux.

Nogent-le-Rotrou. — Imp. Gouverneur. R.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 51 — 21 Décembre — 1872

Sommaire : 243. HEILIGSTEDT, Préparation à l'étude de la Genèse.—244. BAILLY, Grammaire grecque élémentaire; CHASSANG, Nouvelle grammaire grecque (*article complémentaire*). — 245. SOHM, la Constitution politique et juridique des Franks. — 246. RAMBAUD, Robert de Clari. — 247. DE HÜBNER, Sixte-Quint. — 248. WOLFF, Carte des États de l'Europe centrale dans leurs rapports avec l'ancien empire romain-germanique. — 249. LEVASSEUR, de l'Étude et de l'Enseignement de la Géographie.

243.—**Præparation zur Genesis** mit den nœthigen die Uebersetzung und das Verstændniss des Textes erleichternden Anmerkungen, von Dr Aug. HEILIGSTEDT. Halle, 1872. In-8°, viij-127 p.

Ce petit volume est destiné à faciliter la préparation à laquelle doit nécessairement se livrer l'élève qui entreprend l'explication du texte hébreu de la Genèse. Non-seulement il lui évite la peine de feuilleter un dictionnaire hébreu et aussi celle de chercher dans une grammaire les passages où il est question de telle ou telle des formes qui présentent des difficultés aux commençants; mais encore il lui rend compte de bien des expressions et des locutions propres à la langue hébraïque, et dont le sens réel ne saute pas aux yeux.

Ce livre est bien fait et d'un usage commode; il peut être d'une grande utilité aussi bien à celui qui, sans avoir une connaissance quelque peu solide de l'hébreu, voudrait lire la Genèse dans l'original ou bien aurait simplement besoin de se renseigner sur un passage, qu'à celui qui entreprend l'étude de cette langue. M. Heiligstedt a déjà publié des ouvrages semblables sur les Psaumes en 1867, sur Ésaïe en 1869 et sur le livre de Job en 1871.

M. N.

244.— Anatole BAILLY. **Grammaire grecque élémentaire** rédigée d'après les plus récents travaux de philologie grecque et suivant les principes de la méthode comparative. Paris, Durand, 1873. — A. CHASSANG. **Nouvelle grammaire grecque** d'après les principes de la Grammaire comparée. Paris, Garnier, 1872.

(ARTICLE COMPLÉMENTAIRE.)

Nous avons peu de chose à ajouter à l'article consciencieux et approfondi que M. Louis Havet a consacré aux grammaires grecques de M. Bailly et de M. Chassang[1]. Cependant, comme nous avons étudié dans les deux ouvrages l'une des principales théories de la grammaire grecque, celle où l'on voit le mieux les changements apportés par la méthode comparative, nous ajouterons ici le résumé des observations que nous avons faites sur les deux livres. Il s'agit de la conjugaison.

1. Voir le dernier n° de la *Revue Critique*.

Digitized by Google

On sait que la grammaire historique, se conformant au modèle de la grammaire indienne, divise les verbes grecs en un certain nombre de classes, suivant le thème qu'ils emploient au présent et à l'imparfait. G. Curtius établit pour la conjugaison en ω la division suivante, qui distingue, tout compte fait, treize classes de verbes[1].

DIVISION DE CURTIUS.

I. Verbes dont le thème du présent est identique au thème verbal.

1. τιμάω, δουλόω, παιδεύω, λύω, τίω, ἄρχω, ἄγω, λέγω.

II. Verbes qui renforcent la voyelle.

2. φεύγω, λείπω, πλέω.

III. Verbes en τω.

3. τύπτω.

IV. Verbes en ιω.

4. φυλάσσω (pour φυλακιω).
5. ἕζομαι, κράζω (pour ἑδιομαι, κραγιω).
6. βάλλω (pour βαλιω).
7. τείνω, φθείρω, κρίνω (pour τενιω, φθεριω, κριντιω).

V. Verbes en νω.

8. τέμνω.

VI. Verbes en ανω.

9. λανθάνω.

VII. Verbes en νεω.

10. βυνέω.

VIII. Verbes en σκω.

11. γιγνώσκω.

IX. Verbes en εω (l'ε manquant aux autres temps).

12. γαμέω.

X. Verbes empruntant des thèmes différents.

13. αἱρέω, ἔρχομαι.

Quand on examine ce tableau, on arrive à partager jusqu'à un certain point l'opinion sévère que M. Havet a exprimée dans son article. La division de Curtius n'est entièrement satisfaisante ni au point de vue scientifique, ni au point de vue pratique. Il semble même que l'auteur ait oublié ce qu'il avait en vue, c'est-à-dire une division des verbes d'après les thèmes temporels qu'ils emploient au présent : pourquoi faire une catégorie (13) des verbes comme αἱρέω, ἔρχομαι? il n'y a pas là une manière particulière de former le présent. D'un autre côté, M. Curtius présente comme une subdivision de la classe 12 les verbes tels que εὕδω, βόσκω, βούλομαι, parce qu'ils font au futur εὑδήσω, βοσκήσω, βουλήσομαι : mais il est trop évident que ces futurs, qui supposent des présents inusités *εὑδέω, *βοσκέω, *βουλέω, doivent trouver leur place au chapitre de la formation du futur, et non dans une classification des thèmes du présent. Un reproche plus

1. Voyez la *Schulgrammatik*, §§ 247 et s., 320 et s.

Digitized by Google

grave peut s'adresser à la catégorie I, qui embrasse des verbes de formation très-différente, comme λύω, φιλέω, d'une part, et comme ἄρχω de l'autre. M. Curtius le sait mieux que personne, λύω est pour λύ-ιω, et doit former l'une des classes de la catégorie IV; φιλέω, τιμάω, δουλόω doivent composer une autre classe de la même catégorie, puisqu'ils sont tirés des thèmes nominaux à l'aide de la même syllabe formative *ja* (δουλόομεν pour δουλό(ι)ομεν). Au contraire ἄρχ-ο-μεν, ἄρχ-ε-τε n'a que la voyelle ο ou ε pour syllabe formative.

Nous venons maintenant à la classification de M. Bailly (p. 158 de sa grammaire).

CLASSIFICATION DE M. BAILLY.

I. Verbes purs[1] (dont le radical verbal demeure intact au présent).

1. λύω, τίω.
2. τιμάω, φιλέω, δηλόω.
3. λέγω, ἄρχω.

II. Verbes renforcés.

4. λείπω, φεύγω, πλέω.

III. Verbes en *jω*.

5. κτείνω, φθείρω.
6. φυλάσσω, κορύσσω.
7. ἕζομαι, κράζω.
8. βάλλω.
9. κλαίω.

IV. Verbes en τω.

10. τύπτω.

V. Verbes en νω.

11. δάκνω.
12. αἰσθάνομαι.
13. βυνέω.

VI. Verbes en σκω, σχω.

14. γηράσκω.

VII. Verbes en εω.

15. δοκέω.

On voit que la division de M. Bailly suit de près celle de Curtius. Cependant nous remarquons quelques améliorations : tout en conservant la première catégorie de Curtius, l'auteur l'a subdivisée; il a fait une classe pour les verbes comme κλαίω, qui ont gardé le *j* ou l'ι du suffixe formatif, et qui, à ce titre, auraient mérité de figurer en tête de la catégorie III. La classe 13 de Curtius a été reléguée parmi les verbes irréguliers.

DIVISION DE M. CHASSANG (p. 95 et 137).

I. Verbes en ω pur non contractes.

1. Nous n'aimons pas beaucoup cette dénomination qui rappelle trop l'ancienne expression : *verbes en ω pur*, dont le sens est tout différent.

Digitized by Google

1. τίω, λύω.

II. Verbes contractes.

2. τιμάω, φιλέω, δηλόω.

III. Verbes à radical terminé par une consonne.

3. par une muette. πλέκω, τρέπω, ψεύδω.

4. par une liquide. στέλλω, τέμνω, φαίνω.

IV. Verbes à suffixes.

5. en ζω. ἀναγκάζω.

6. en νω. δάκνω.

7. en ανω. λαμβάνω.

8. en σκω. μιμνήσκω.

9. en τω. τύπτω.

en ιω, comprenant les verbes comme :

10. βάλλω.

11. φθείρω.

12. τάσσω, κράζω.

M. Chassang, on le voit, s'est donné beaucoup plus de liberté. Tout en imitant la classification de Curtius, il a cherché à la mettre en harmonie avec la pratique consacrée par l'expérience. Nous ne pouvons qu'approuver les quatre grandes catégories : verbes en ω pur, verbes contractes, verbes à radical terminé par une consonne, verbes à suffixes. Malheureusement M. Chassang s'est un peu perdu au milieu de ses remaniements, de sorte que les mêmes verbes viennent à figurer à la fois dans deux classes : c'est ce qui est arrivé, par exemple, pour τέμνω, qui est expressément cité comme exemple de la classe 4 et de la classe 6 (p. 144 et 149); il est clair qu'il ne devait pas figurer dans la classe 4, où il faudrait seulement des verbes tels que νέμω. De même ἀγγέλλω est rangé successivement dans la classe 4 et dans la classe 10 (p. 145 et 151). Les verbes comme κράζω, qui ont été placés dans la 12e classe, sont le prototype des verbes comme ἀναγκάζω, que M. Chassang attribue à la 5e, sans parler des verbes comme στίζω qui ont été rattachés à la 3e. Il est juste d'ajouter que ces défauts ne se trouvent pas dans la petite édition où le § 100, 6, comme tous les paragraphes imprimés en petits caractères, a été omis. L'auteur évidemment s'est trouvé parfois mal à l'aise entre l'ancienne et la nouvelle méthode : c'est aussi ce qui l'a amené à répartir entre deux chapitres (§ 97 et § 101) la formation du futur second.

Il sera facile aux deux auteurs, dans les éditions à venir, de corriger les défectuosités que nous venons de relever. On peut remarquer que sur ce point particulier de leur livre, M. Chassang et M. Bailly se montrent précisément avec les qualités que la *Revue critique* a déjà signalées : le premier, plus prudent, mais travaillant un peu vite, et laissant échapper des erreurs de détail; le second, plus savant et plus réformateur, mais suivant Curtius jusque dans les parties où il aurait mieux valu ne pas le prendre exclusivement pour guide.

Puisque nous sommes sur ce chapitre, on nous permettra peut-être d'ajouter

Digitized by Google

quelques réflexions qui n'ont pas rapport à M. Bailly et à M. Chassang, mais à la méthode comparative en général.

Le lecteur qui comparera ces tableaux à ses souvenirs de collége trouvera peut-être que la méthode nouvelle n'apporte pas précisément avec elle la simplification. Il y a quelque chose de vrai dans cette impression ; mais il ne faudrait pas qu'elle nous induisît en erreur. Selon l'ancien système, la difficulté n'est pas moindre; elle est seulement déplacée. Burnouf ne donne pas de règles pour former le présent ; mais il en donne, et de très-nombreuses, pour former l'aoriste second, le parfait, le futur. Selon Burnouf, il n'y a que cinq classes de verbes :

1. Les verbes en ω pur.
2. Les verbes contractes.
3. Les verbes à consonne muette.
4. Les verbes en ζω et en σσω.
5. Les verbes en λω, μω, νω, ρω.

Mais si la mémoire de l'élève est, en apparence, soulagée, il ne perd rien pour attendre : on lui dira un peu plus loin « qu'au futur les verbes en λω, μω, νω, » ρω qui ont deux consonnes, en retranchent une pour que la voyelle qui pré- » cède la terminaison devienne brève; que si la terminaison est précédée des » diphthongues αι ou ει, au futur on les abrége en retranchant l'ι ; que l'aoriste » second se tire du futur unique dans les verbes qui n'en ont qu'un (κάμνω, » καμοῦμαι, ἔκαμον), et du futur second dans les verbes qui en ont ou qui » pourraient en avoir deux (στέλλω, σταλῶ, ἐστάλην); que si la terminaison du » présent est précédée de la voyelle longue η, on la change en α bref (λήβω, » primitif de λαμβάνω, ἔλαβον); que si elle est précédée des diphthongues ει, » ευ, on les abrége en ôtant l'ε (λείπω, ἔλιπον, φεύγω, ἔφυγον), etc. » On voit que les règles de formation ne sont pas moins compliquées : seulement elles sont réparties sur les temps prétendus dérivés, parce que la grammaire classique part de l'idée que le présent est le temps primitif d'où tous les autres sont tirés.

Ceux qui pensent que la grammaire comparée peut faire disparaître les difficultés inhérentes à l'enseignement de la langue grecque ne se font pas une idée juste de cette science, ni des conditions où le grec se présente à nous. Une langue relativement moderne et déjà profondément remuée offre de toute nécessité une grande variété de formes : il faut donc établir des classifications, donner le relevé des irrégularités apparentes ou réelles. Ce serait se faire illusion que d'espérer un enseignement beaucoup plus simple et plus rapide. La question qui s'élève entre la grammaire traditionnelle et la méthode moderne, c'est de savoir lequel vaut mieux, d'enseigner les faits selon leur succession véritable et dans leur ordre historique, ou de transmettre à l'enfant des règles de formation artificielles. La réponse à cette question n'est pas douteuse, surtout si l'on remarque que la première méthode ne demande ni un plus grand effort de mémoire, ni un plus fort travail d'intelligence, que la seconde. L'écolier à qui l'on dit que la racine δακ fait δάκνω au présent, n'a pas plus de peine à retenir la règle que celui qui apprend que δάκνω perd son ν à l'aoriste ἔδακον. Il ne faudrait d'ail-

Digitized by Google

leurs pas prendre ces classes de thèmes pour autant de conjugaisons différentes: les désinences personnelles sont les mêmes pour φυλάσσω et pour λύω; il n'y a donc chaque fois qu'une seule forme à retenir.

Pour terminer, nous présenterons un tableau qui n'est sans doute pas irréprochable : nous le donnons seulement à titre d'essai comme résumé de notre travail sur ce sujet et pour ne pas nous borner au rôle trop facile de critique.

I. Thèmes en ο.

1. τρέπομεν, λέγομεν,
2. λείπομεν, φεύγομεν.

II. Thèmes en ιο.

3. τελέ(σ)ιομεν.
4. λύ(ι)ομεν.
5. δηλό(ι)ομεν, τιμά(ι)ομεν, φιλέ(ι)ομεν.
6. φθείρομεν, κτείνομεν, ποιμαίνομεν, τεκμαίρομεν.
7. βάλλομεν, στέλλομεν.
8. φυλάσσομεν, λίσσομαι.
9. σχίζομεν, ἅζομαι.

III. Thèmes en νο, ανο.

10. κάμνομεν, λαμβάνομεν.

IV. Thèmes en το.

11. τύπτομεν.

V. Thèmes en σκο.

12. μιμνήσκομεν, θνήσκομεν, εὑρίσκομεν.

M. B.

245.— **Die altdeutsche Reichs- und Gerichtsverfassung.** Erster Band. Die frænkische Reichs- und Gerichtsverfassung, von Prof. Rudolph SOHM. Weimar, Hermann Bœhlau, 1871. In-8°, xxxij-588 p.

Le nom de M. Sohm est connu des lecteurs de la *Revue;* ils se souviennent certainement de son excellent ouvrage sur la procédure de la *Lex Salica* [1].

Après s'être, dans une série de travaux préparatoires, livré à de consciencieuses recherches sur plusieurs points spéciaux de la législation et de la constitution franques, M. S. expose aujourd'hui l'histoire de la constitution politique et de l'organisation judiciaire *germaniques* et d'abord, dans un premier volume, l'histoire de la constitution politique et de l'organisation judiciaire de l'empire *frank* [2].

---

1. Voy. *Revue critique*, 1872, n° 7, p. 103 et s.

2. Voy. la liste de ces travaux *Rev. crit.*, *l. l.* p. 105, n. 4. — Il eût été peut-être préférable, avant de rendre compte du nouveau livre de M. S., d'attendre la publication du deuxième volume où seront sans doute examinés de plus près quelques points indiqués seulement dans le premier, par ex. pages 63, 64, 222, 227, 254, 473, 489, etc.; mais le présent volume étant déposé depuis longtemps déjà au bureau de la *Revue*, il a paru convenable de n'en pas différer plus longtemps la présentation au public.

Digitized by Google

Ce premier volume comprend une *introduction* et deux *parties :* l'introduction (§§ 1-2) présente l'état de la constitution germanique pendant la période antérieure à l'établissement des Germains dans l'empire d'Occident. La première partie (§§ 3-5) indique, d'après la *Lex Salica*, les modifications qu'avait déjà subies cette constitution au moment de la fixation des Franks en Gaule; enfin la deuxième (§§ 6-21), de beaucoup la plus étendue et la plus importante par les recherches de détail qu'elle contient, décrit l'économie de l'état frank, ses rouages et ses organes, en insistant particulièrement sur ce qui touche à l'ordre judiciaire. — Quelques chapitres de Tacite et certains textes juridiques barbares présentant un intérêt particulier sont ensuite examinés dans une série d'*appendices;* ainsi : Tacit. *Germ.* c. 13 (*append.* I), conditions et formes de l'admission du jeune Germain parmi les guerriers (*majorité*); — *Lex Sal.* 41 (*append.* III), commentaire de la phrase : *barbarus qui legem salicam vivit;* — *Lex Chamav.* c. 11, comp. c. 12, c. 13 étude sur l'affranchissement *per hantradam* (*append.* IV). — L'*appendice* II, un petit chef-d'œuvre à notre avis, contient très-probablement la vérité sur un point jusqu'ici demeuré fort obscur malgré les laborieuses recherches auxquelles il a donné lieu : du sens et de la fonction des *glosses malbergiques* dans l'économie de la *Lex Salica*.

Les investigations de M. S., bien qu'ayant leur point de départ dans les travaux, indispensables à tout germaniste, de MM. Waitz et Roth, s'en écartent cependant nettement par leurs conclusions.

On sait de reste qu'il y avait, chez les Germains, trois sortes d'assemblées au sein desquelles se célébraient les solennités du culte national, se traitaient les affaires publiques, se réglaient les intérêts civils et se poursuivaient les délits. Ces assemblées, de centaine (*Hundertschafts-*), de tribu (*Vœlkerschafts-*), de peuples issus d'une même souche (*Stammesversammlungen*), bien que d'une importance inégale quant au nombre de membres qui les composaient, étaient cependant, croyait-on jusqu'ici, *toutes également* habiles à régler ces intérêts divers, religieux, politiques et juridiques dont la satisfaction s'impose à tous les peuples; d'où cette conclusion, que les Germains, ne distinguant pas les intérêts d'après leur nature, n'avaient aucune idée de la division des pouvoirs, et que la constitution germanique, tout en admettant trois sortes d'assemblées, n'en présentait pas moins un remarquable caractère d'*unité*.

D'après M. S. ce n'est pas l'unité ou, plus exactement, la confusion des intérêts et par suite des pouvoirs que présenterait la constitution germanique à l'époque de Tacite, mais plutôt leur distinction nette et tranchée — toutefois inconsciente. — Au sein de la grande famille germanique dont aucune association ne manifeste d'ailleurs *spécialement* l'unité, la plus nombreuse des trois assemblées unit, par un lien *naturel*, les peuples qui ont conservé le souvenir confus d'une même origine (*ejusdem sanguinis*, Tac. *Germ.*, c. 39), ainsi que l'atteste leur communauté de langue et de sanctuaires; elle satisfait aux besoins de l'ordre *religieux*. La seconde, l'assemblée de tribu, unit dans une même association tous les hommes libres ayant les mêmes intérêts *politiques* (*concilium*, Tac. *Germ.*,

Digitized by Google

c. 12, etc.) qu'elle règle *exclusivement* à toute autre assemblée, c'est la *civitas* (Tac. *pass.*) germanique. Enfin, dans l'assemblée de la centaine, se règlent les rapports *juridiques* sous la présidence du magistrat élu dans l'assemblée précédente (*princeps*, Germ., c. 12); c'est là proprement le *tribunal* représentant l'ordre *judiciaire* chez les Germains. Le roi, dans le mécanisme de cette constitution, — du moins chez les peuples qui ont des rois, — n'est pas une pièce maîtresse, pas même une pièce importante; l'état n'a pas de chef ou plutôt il a pour chef le peuple lui-même représenté moralement, il est vrai, par le roi, cet homme *noble* d'origine, et présidé par lui dans l'assemblée politique.

S'il est possible à l'historien de découvrir dans la *Germania* le sentiment de cette hiérarchie d'assemblées dans la constitution germanique, il doit se demander d'abord si Tacite, observant et raisonnant en Romain ayant toujours quelque peu l'habitude de distinguer du légiste, n'a pas singulièrement grossi, pour ne pas dire inventé, cette distinction dans les fonctions de l'homme social germain; et — passant par-dessus bien des siècles — il doit encore se demander si M. S., à son tour, n'a pas interprété Tacite dans un sens donnant satisfaction à la fois à ses instincts de juriste et aux sollicitations de son esprit si net et si délié. L'objection est prévue : ce n'est point dans la *Germania* qu'il faut chercher la justification des conclusions de M. S. sur l'économie de la constitution germanique à l'époque où Tacite écrivait, c'est dans les modifications qu'y apporte le fait de la fondation des royaumes barbares ou, pour employer un langage plus technique et plus général, dans la loi historique qui préside à l'évolution ultérieure de cette constitution.

L'établissement des Germains dans l'empire d'Occident amène, le temps aidant, un double résultat : 1° le *rex* de Tacite devient un roi dans le sens moderne du mot; cet homme va absorber en sa personne et exercer les droits de souveraineté qui appartenaient à l'assemblée politique, à la *civitas* [1]. 2° L'expression de l'état n'est plus l'assemblée de tribu, mais l'association guerrière, dans un but de conquête, des petits peuples « de même souche » et formant désormais *un peuple* (Frank, Alaman, Burgonde, etc.).

Cette absorption par le roi des droits de souveraineté d'une part, et ce déplacement de la représentation de l'état au profit de tel peuple, d'autre part,

1. L'ancien *prestige* que le *rex* de Tacite tenait de sa *noblesse* et les *pouvoirs militaires* qu'il tint ensuite des nécessités de la conquête sont certainement les deux grands facteurs de la *puissance* royale franque; mais ils sont loin de justifier suffisamment, aux yeux de l'historien, l'étendue des pouvoirs des rois mérovingiens postérieurs à la rédaction de la *Lex Salica*, et surtout celle des rois carolingiens. Sans conjecturer, procédé peu scientifique, ce que fût devenue cette puissance du roi de la *Lex Salica* transplantée sur un autre sol que le sol gallo-romain, il est permis d'affirmer qu'elle eût été différente. L'accueil que réservaient à *un* roi, dans la mesure de leur intérêt respectif, le clergé et les populations gallo-romaines si familiarisées déjà avec l'idée du pouvoir d'un seul; l'ancien organisme administratif romain, bien qu'il n'en restât guère plus que le squelette; la facilité relative des communications, grâce à laquelle le roi frank pouvait envoyer ses ordres dans toutes les parties de son royaume et en surveiller l'exécution, etc., tout cela constitue autant de facteurs *secondaires* de la puissance royale franque. — M. S. aurait peut-être dû les indiquer à cette place, tout en renvoyant l'exposition à son deuxième volume.

Digitized by Google

ne s'opèrent pas, comme on le pense, d'un seul coup. Cette période de *transition* dans la constitution est surtout indiquée dans la *Lex Salica*. De plusieurs passages de cette loi il ressort que le roi n'est pas l'*unique* dépositaire de la puissance publique. Il l'exerce en *concours* avec l'assemblée du peuple; il a le *ban*, c'est-à-dire le pouvoir *d'exécuter*, mais non pas encore le pouvoir de *décider*[1]. L'organisation judiciaire de la *Lex Salica* présente d'ailleurs ce même caractère de transition. Le tribunal salique (*mallus*) continue directement l'assemblée de centaine de Tacite; son *président* est le *thunginus* que le *peuple*, dans l'assemblée politique, nomme et révoque à son gré. Ce thunginus dirige les débats, veille à la police de l'audience, etc.[2], mais il n'a pas le pouvoir d'*exécuter* ou de faire exécuter le jugement trouvé par les rachimbourgs. C'est le roi qui a ce pouvoir et qui l'exerce par ses comtes (*grafio*), *fonctionnaires* nommés et révoqués par *lui*, chacun dans les limites de son district (*gau*, *locus*[3], *pagus*). *A côté* de la vieille division par centaines, qui a conservé son caractère *populaire*[4], on voit poindre, dans la *Lex Salica*, le district, circonscription *administrative*, de création *royale*, à la tête de laquelle est placé le comte. L'influence de la royauté se fait sentir jusque dans les centaines, au sein de chacune desquelles le roi nomme les *sacebarones*, « *fonctionnaires* établis dans chaque centaine pour percevoir les sommes et, avant tout, les amendes dues au fisc »[5].

La deuxième partie du livre de M. S. débute par l'exposition d'une théorie originale, que semblent justifier les faits et avec laquelle les historiens des législations comparées auront dorénavant à compter[6]. « L'évolution du droit

---

1. L'explication des expressions *in hoste esse*, (*ana*) *theatha*, etc., a conduit M. S. p. 41 et suiv. à reconstruire, du moins en partie, le texte D aujourd'hui perdu, signalé déjà par MM. Waitz, *Das alte Recht*, p. 7-11 et Merkel, *Lex Salica*, Préf. p. xciv-xcv, comme ayant servi à composer les textes A et B de l'édition de Merkel (III et IV de l'éd. Pardessus). Cette digression offre un grand intérêt.

2. Le livre de M. S. abonde en idées neuves et je regarderais comme un devoir — dont l'accomplissement me serait d'ailleurs agréable et facile — de les signaler toutes au public, si je ne devais me borner à l'examen des principaux points touchés par l'auteur. Voyez cependant la distinction si intéressante au point de vue procédural entre le *gebotenes* (*mallus*) et l' *ungebotenes Gericht* (*mallus*, *m. legitimus*, etc.), p. 68 et suiv.

3. Voy. l'explication indispensable à M. S. pour les besoins de son argumentation du mot *locus* dans Sal. 50, 2, p. 74 et s.

4. M. S. réfute victorieusement, à notre avis, p. 181 et suiv. l'opinion (v. p. 72, n. 50) suivant laquelle il n'est pas question de *centaines* et, par suite de présidents de centaines avant la période carolingienne.

5. P. 91. Comparez l'opinion première de M. S. sur les *sacebarones* dans le *Process des Lex Salica*, p. 231 et s.; voy. *Rev. crit. cit.* p. 106.

6. P. 102 et suiv. — Sans vouloir diminuer en rien le mérite de M. S., peut-être est-il permis de découvrir le germe de cette théorie dans l'ouvrage de M. Boretius, cité du reste par l'auteur, *Die Capitularien im Langobardenreich*, Halle, 1864, p. 15 et 16, au moins pour la distinction à établir entre le droit *coutumier* et la *législation officielle : eine principielle Anerkennung des Grundsatzes, dass Volksrecht nur mit Zustimmung des Volkes enstehen kœnne, kann man in den Worten Karls des Kahlen finden :* lex *consensu populi* fit et constitutione regis (L. I, 490, c. 9). — Cette distinction permet de saisir le lien qui unit une foule de phénomènes juridiques qu'on ne savait à quel principe rattacher, et de donner un sens précis à bon nombre d'expressions techniques restées jusqu'ici fort obscures, par ex. *lex*, *bannus*, *fredus*, *mannitio*, *bannitio*, *missio in bannum*, etc. Pour

Digitized by Google

» romain résulte de l'opposition du *jus civile* et du *jus honorarium*. Une opposition » semblable existe en droit germanique. Le droit *coutumier* [1] est le *jus civile* des » Germains et le droit auquel l'autorité royale donne *force de loi* est leur *jus* » *honorarium* (droit *officiel*) »; et plus loin, p. 102 : « le pouvoir de *bannir* » (avec le sens technique d'émettre un *ban*) constitue l'*imperium* de la constitution » germanique. »

Le *jus honorarium*, introduit par les préteurs, tempérait, comme l'on sait, la rigueur des dispositions du *jus civile*, en tournait adroitement les conséquences logiques, les complétait, arrivait même à les tranformer, grâce aux modifications insensibles qu'il leur faisait subir; l'action de la *législation officielle* franque sur le vieux droit *coutumier* est précisément la même [2]. Il suit de là : 1° que, dans chaque grande division du droit frank, droit civil, criminel, procédure, etc., coexistent deux séries de dispositions parallèles et dorénavant faciles à distinguer, — grâce à M. S.; c'est ainsi que, par ex., en procédure, à côté de la *mannitio*, l'ajournement proprement dit, dont les conditions et les effets sont réglés par le droit *coutumier*, — j'allais dire *strict*, — l'on rencontre la *bannitio*, l'ajournement du droit *officiel*, d'un emploi à la fois plus simple et moins dangereux; 2° que, malgré les modifications profondes que, surtout dans l'application, le droit *coutumier* devait à son contact avec le droit *officiel*, il n'en reste pas moins *le droit* (*lex*), conservant son caractère *personnel*, tandis que, s'adressant à tous les habitants de l'empire frank, én tant qu'établis sur sa surface, les dispositions du droit *officiel* ont le caractère de la *territorialité*.

Ce qui distingue, à notre avis, l'étude de la constitution franque (troisième période), c'est moins la nouveauté des aperçus qu'elle contient que l'éclaircissement d'une foule de points de détails et l'exposition systématique des résultats acquis [3]. — La *Revue* se réserve d'examiner les points principaux de la dernière partie lorsque le deuxième volume de l'ouvrage aura paru.

Marcel THÉVENIN.

---

le germaniste, cette partie (§ 6) du livre de M. S. est de beaucoup la plus intéressante. — La théorie de l'auteur a peut-être besoin d'une base plus large que celle qu'il lui a donnée; telle qu'elle est déjà, nous ne croyons pas en exagérer l'importance en avançant qu'elle est destinée à exercer une influence considérable sur l'avenir de la science du droit historique.

1. Le mot *coutumier*, qui ne nous satisfait pas, nous semble cependant préférable au mot *populaire* (*Volksrecht*).

2. Qu'il nous soit permis d'indiquer, en passant, un nouveau point de ressemblance entre l'évolution du droit germanique et l'évolution du droit romain. On sait que, primitivement du moins, l'*Edictum* ne valait que pour la durée de la fonction du préteur; nous pouvons montrer que le *capitulaire* proprement dit n'avait force de loi que pour la durée du règne sous lequel il avait été promulgué : *post autem nostrum decessum, qui pro tempore princeps fuerit, faciat sicut ei Deus inspiraverit*, etc. Voy. au surplus Boretius, *ouv. cit.* p. 16 et s.

3. Ce n'est pas, croyons-nous, la quantité, mais le choix des preuves qui importe en ces matières. Un mot encore : notre impression, le livre fermé, est analogue à celle qu'on éprouve en présence d'un naturaliste habile qui, après avoir décrit avec un soin minutieux et fait toucher du doigt chacune des parties d'un organisme, négligerait de le montrer vivant et agissant : on a en somme une idée très-nette des *parties* de la constitution franke, mais une idée peut-être insuffisante de leur harmonie et de l'*organisme* entier.

Digitized by Google

246. — **Robert de Clari**, guerrier et historien de la quatrième croisade, par M. A. Rambaud, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Caen. Caen, 1872. In-8°, 37 p. (Extrait des mémoires de l'Académie de Caen).

Robert de Clari, en Amienois, est l'un des croisés qui, à l'appel de Foulque de Neuilly, partirent pour l'Orient avec l'intention de porter secours aux chrétiens de Syrie, et, instruments aveugles de la politique des Vénitiens, se laissèrent entraîner dans une expédition insensée qui aboutit à la fondation éphémère d'un empire franc à Constantinople. Comme Villehardouin, il a raconté la croisade à laquelle il avait assisté, et s'il est vrai que pour la valeur des informations et la masse des faits son récit reste bien au-dessous de la narration presque officielle du maréchal de Champagne, il a du moins l'avantage de nous faire connaître les sentiments qui animaient une partie de l'armée au moment où s'effectua le partage des dépouilles de Constantinople. Certaines portions de son récit sont la mise en action de ces paroles d'un chroniqueur d'Orient : « La fu li convoitise » si grans entr'aus que quanques il devoient porter amont il portoient aval. La » fu si grans li haine et li rancune entr'als que li chevalier disoient que les » povres gens avoient tout, et les povres gens disoient que li chevalier et li » prestre avoient tout ravi; dont il fu bien semblans a le departie [1]. » Les récriminations des chevaliers pauvres, dont Robert de Clari s'est fait l'écho, montrent assez ce qu'il faut penser de l'esprit qui animait les croisés. Il n'est pas douteux qu'ils furent d'abord joués par le doge Dandolo : ce point important a été mis en pleine lumière par M. de Mas Latrie dans son *Histoire de Chypre* (I, 161 ss.); mais il paraît également évident que les chrétiens, séduits par l'appât du gain, se prêtèrent, avec une coupable facilité, aux desseins des Vénitiens.

Le seul ms. connu du récit de Robert de Clari est à Copenhague, et a été depuis longtemps signalé à l'attention des savants, notamment par Abrahams dans sa description des ms. français de Copenhague. M. Hopf, professeur à l'Université de Kœnigsberg, et M. le comte Paul Riant, l'ont successivement copié et fait imprimer, mais aucune de ces deux éditions n'a encore paru.

C'est à l'aide d'un exemplaire du texte de M. Riant que M. Rambaud a composé la lecture ou l'essai dont le titre est inscrit en tête du présent article. C'est une sorte de conférence un peu banale, mais qui ne deviendra inutile que lorsqu'on pourra se renseigner ailleurs sur Robert de Clari.

Nous n'en aurions pas parlé, s'il ne s'y trouvait, en ce qui concerne l'une des deux personnes qui ont fait imprimer l'œuvre de Robert, des assertions d'une inexactitude voulue qu'il importe de relever.

M. Rambaud a rappelé qu'en 1855 M. Hopf proposa au Ministère de l'instruction publique la publication d'un volume de chroniques et de documents relatifs à l'empire latin d'Orient, entre lesquels Robert de Clari devait prendre

1. *Chronique d'Ernoul*, éd. de M. de Mas Latrie, p. 375.

Digitized by Google

place, et que cette proposition, renvoyée au Comité des travaux historiques, y fut favorablement accueillie. Puis il ajoute : « Nous n'avons pas à » insister sur les motifs qui amenèrent le Comité à retirer son patronage » au professeur westphalien. La publication de Robert de Clari fut » ajournée (1856). » Parler ainsi, c'est se donner l'apparence de savoir des choses dont on ne sait rien. Des personnes beaucoup mieux en situation que M. Rambaud de connaître les intentions du Comité peuvent affirmer que s'il n'a pas été donné suite à la proposition de M. Hopf, c'est simplement parce qu'il n'a pas déposé son ms. complet au Ministère [1].

M. R. nous apprend ensuite que M. Riant eut communication du ms. de Copenhague en 1863 et 1868, et fit de Robert de Clari une édition qui ne vit pas le jour, car « un accident de siége » (qui n'est pas autrement déterminé) « amena l'envoi au pilon de l'édition tout entière, à l'exception d'une quarantaine » d'exemplaires déjà distribués. »

Assurément, M. Riant n'a fait qu'user du droit le plus incontestable en faisant imprimer le texte d'un ms. conservé dans une bibliothèque publique; mais le même droit appartient *a fortiori* à M. Hopf, qui a la priorité sur M. Riant, et les observations que suggère à M. Rambaud l'annonce de l'édition du savant allemand (p. 8) sont simplement ridicules. Ce qui suit mérite une autre qualification : « En outre, il (M. Hopf) fit précéder le texte de développements » nouveaux sur un thème bien connu à l'ineptie des Français, qui négligent les » monuments les plus importants de leur propre histoire » (p. 8).

Je voudrais qu'il en fût ainsi, car il nous serait moins pénible d'avoir à recueillir une nouvelle preuve de malveillance pour nous que d'être obligé de constater chez un professeur de notre haut enseignement la plus complète insouciance de la vérité. M. Rambaud sait bien en effet qu'il n'a jamais vu les « développements » dont il parle, et qu'il n'en a jamais entendu parler par quelqu'un les ayant vus, car si le texte de Robert de Clari a été imprimé (mais non publié) par M. Hopf, l'introduction qui doit accompagner cette édition est encore manuscrite.

P. M.

---

247. — **Sixte-Quint**, par M. le baron de Hübner, ancien ambassadeur d'Autriche à Paris et à Rome. Paris, A. Franck, 1870. 3 vol. in-8°, 474, 525. 523 p. — Prix : 22 fr. 50.

M. le baron de Hübner était connu principalement dans l'histoire par la malencontreuse apostrophe qu'il eut à subir aux Tuileries, le 1er janvier 1859,

---

1. M. Hopf avait déposé une partie de sa copie (Robert de Clari) en 1855 (voy. le rapport très-favorable de M. de Mas Latrie, *Bulletin du Comité*, III, 172-3), mais il la redemanda un peu plus tard, pour y mettre la dernière main (voy. *Bulletin*, IV, 8). Plus tard, en 1862, M. Hopf ayant résolu de publier en Allemagne son recueil de textes, sollicita du gouvernement français une subvention qui naturellement ne put lui être accordée. Voy. *Bibl. de l'Éc. des Ch.*, 6, II, 102.

Digitized by Google

et qui fut comme le premier manifeste officiel de la guerre d'Italie. Le présent ouvrage le fera connaître, d'une façon plus agréable pour lui, du grand public et dans la république des lettres. Cette intéressante histoire de Sixte-Quint a paru peu de temps seulement avant que les catastrophes de 1870 eussent fondu sur nous et fait rentrer à son tour dans la vie privée l'interlocuteur de M. de Hübner. C'est assez dire que le travail de l'ancien ambassadeur d'Autriche à Paris n'est pas de date tout à fait récente : nous ne saurions donc en entretenir bien longtemps nos lecteurs au détriment des publications nouvelles. Mais il nous paraîtrait injuste de n'en point dire au moins quelques mots, car c'est un ouvrage d'une incontestable valeur, que l'auteur nous a fait la gracieuseté de rédiger en langue française, et la diplomatie contemporaine a trop souvent et trop justement appelé sur elle les observations de la critique pour qu'on ne mette point à son actif des publications de ce genre.

Après avoir quitté la France, M. de Hübner a résidé pendant plusieurs années à Rome comme représentant du gouvernement de son pays; il s'y est voué à des recherches historiques, qu'il a poursuivies après être rentré dans la vie privée, et ses études se sont bientôt concentrées sur un des personnages les plus curieux qui aient occupé le Saint-Siége dans la seconde moitié du XVIe siècle, sur Félix Peretti, plus connu sous le nom de Sixte-Quint. Des fouilles heureuses opérées pour lui ou par lui dans les archives du Vatican, de Simancas, de Venise, de Paris, de Vienne et de Florence, lui ont montré sur bien des points cet illustre personnage sous un autre jour que ne le présentaient ceux qui, précédemment, s'étaient occupés de lui, l'impertubable *brodeur* Gregorio Leti, le consciencieux Tempesti et même parfois le savant Léopold de Ranke qui, dans son *Histoire des Papes au* XVIe *siècle*, a tracé de ce souverain Pontife une si brillante esquisse.

L'ouvrage s'ouvre par une introduction fort intéressante sur l'état de l'Europe au XVIe siècle, jusqu'à la mort de Grégoire XIII, en 1585. Dans les livres suivants, nous étudions le développement du futur pape depuis sa naissance à Grottamare en 1521 jusqu'à sa mort, arrivée à Rome le 29 août 1590. Ce n'est pas une biographie proprement dite, c'est plutôt un tableau largement exécuté de l'histoire politique du Saint-Siége à cette époque et surtout de ses relations avec la France et l'Espagne. Ce tableau est basé, presque trait pour trait, sur les correspondances diplomatiques de l'époque et surtout sur celles, si bien informées toujours, des ambassadeurs de la seigneurie de Venise à Rome, et des ambassadeurs de Philippe II, Olivarez et Sessa, dans la même résidence. C'est un des mérites de l'auteur d'avoir étudié avec un soin tout particulier le caractère d'antagonisme bien marqué entre la politique papale et celle de l'Escurial, qui sans cesse amenait des froissements entre le chef spirituel de la catholicité et celui qui prétendait la représenter les armes à la main [1].

1. Cela alla jusqu'à l'expression des regrets hypocrites d'Olivarez sur la probabilité que Sa Sainteté, ayant trépassé sans confession, ni sacrements, irait sans doute au fond des

Digitized by Google

L'esprit d'impartialité réfléchie dans lequel est conçu l'ouvrage impressionne favorablement à la lecture, et l'on est tout étonné de rencontrer certaines maximes libérales, fort élémentaires et nécessaires d'ailleurs, sous la plume du représentant d'un monarque autrefois absolu. Non pas qu'il n'y ait des erreurs d'appréciation dans ces trois volumes, mais ce ne sont point de celles qu'inspire l'esprit de parti [1]. La principale objection qu'on pourrait lui faire — et c'est une remarque assez singulière à propos d'un diplomate — c'est d'avoir montré peut-être trop de confiance à l'égard de ses collègues du XVIe siècle, de trop s'appuyer dans ses argumentations sur telle et telle dépêche officielle; il ne faut jamais oublier qu'il est des diplomates qui montrent à leurs souverains la vérité comme ceux-ci aiment la voir, et par suite plus ou moins fardée [2].

Quelquefois M. de H. me semble aussi bien subtil dans ses distinctions; il s'élève très-vivement contre ceux qui ont fait du jeune Félix Peretti un petit pâtre vulgaire; puis il concède après coup que, fils d'un pauvre jardinier, il a pu garder des porcs dans son enfance; on pense involontairement au père de M. Jourdain qui vendait du drap pour obliger ses amis. On n'est pas absolument éclairé non plus sur la fameuse scène des béquilles, que le rusé cardinal de Montalte aurait jetées immédiatement après son élection; il paraît bien que M. de H. la conteste, mais je dois dire que sa phrase sur cette histoire « plus » symbolique encore que mensongère » ne m'a point complètement éclairé à cet égard.

Ce que nous avouons ne pas comprendre du tout, c'est la peine que s'est donnée l'auteur d'éditer en français d'abord, puis dans leur langue originale, les dépêches et autres pièces justificatives qui forment le troisième volume. Des documents de ce genre ne sont lus d'ordinaire que par les savants; alors à quoi bon les traduire? A moins que ce n'ait été pour donner au volume la même grosseur qu'à ses aînés; c'est un motif dont la critique doit abandonner la discussion au libraire. Nous terminons en exprimant le souhait que ses loisirs diplomatiques permettent à M. de Hübner de nous offrir souvent encore d'aussi utiles travaux; ils seront

---

enfers (II, 371).

1. Ainsi dans son introduction (I, 74) M. de H. parlant du mouvement de la Réforme et de la réaction catholique qui le suivit dans la seconde moitié du XVIe siècle, appelle le premier un mouvement essentiellemeut politique et le second un mouvement essentiellement religieux. Il y a bien certainement un mélange de ces deux éléments dans l'une et l'autre de ces deux périodes; mais enfin, s'il faut absolument les classer sous les deux rubriques précédentes, c'est bien évidemment le *premier* de ces mouvements qui est religieux et le *second* qui est politique.

2. Cette naïveté — ce n'est pas dans un sens ironique que j'entends employer ici ce mot — se montre aussi dans d'autres occasions. Ainsi lorsqu'il parle de Lucrèce Borgia (I, 49) M. de H. s'élève contre l'opinion générale sur cette femme trop célèbre en disant que si elle avait été coupable de ce dont on l'accuse, l'Arioste, par ex., n'aurait pu chanter ses vertus « sans froisser la conscience publique. » Mais, je le demande à M. de H. qui connaît l'Italie au XVIe siècle bien mieux que moi, y avait-il au XVIe siècle une « conscience publique » en Italie, et quelques assassinats, adultères et autres peccadilles empêchaient-elles les plus grands poètes de louer les grands de la terre? Voyez plutôt tous les beaux vers adressés en France à Marie Stuart, à Charles IX, etc.

Digitized by Google

toujours les bienvenus, s'ils réunissent aussi bien que celui-ci l'expérience des hommes à la critique historique et au talent du narrateur.

Rod. REUSS.

248.— **Die Mitteleuropaischen Staaten** nach ihren geschichtlichen Bestandtheilen des ehemaligen rœmisch-deutschen Kaiserreiches, entworfen und gezeichnet von Dr Albert WOLFF. Berlin, 1872, C. G. Lüderitz. Une feuille grand-aigle.

M. Wolff, qui avait publié l'an dernier une carte historique de l'État prussien, utile pour l'étude des agrandissements de la Prusse, publie aujourd'hui une carte intitulée : *Les États de l'Europe centrale dans ceux de leurs éléments qui ont historiquement appartenu à l'ancien empire romain-germanique.* Elle ne nous semble pas avoir la même utilité que la précédente, du moins au point de vue scientifique ou pédagogique : la géographie de l'ancien empire d'Allemagne est en effet trop compliquée, comme son histoire, pour qu'on puisse en présenter toutes les phases sur une seule et même carte sans mêler des données empruntées à différentes époques. Telle qu'elle est, sans légendes explicatives et sans commentaire, la carte de M. W. n'est utile qu'aux personnes déjà versées dans l'histoire de l'Allemagne au moyen-âge. Si pourtant le but de l'auteur a été de produire sur ses lecteurs une *impression* d'un ordre extra-scientifique, nous devons reconnaître qu'il a assez bien réussi. En effet, ce n'est pas à proprement parler une carte de l'ancien Saint-Empire romain de nation germanique, c'est une carte de l'Europe centrale dans ses rapports historiques avec cet empire, destinée par conséquent à montrer jusqu'où s'est étendu l'ancien empire d'Allemagne. On sait que la géographie de l'Europe centrale est enseignée en Allemagne dans un esprit annexionniste, depuis l'école primaire jusqu'à l'Université. Il n'est donc pas étonnant de voir la méthode de l'enseignement par les yeux (*Anschauungsmethode*) venir en aide au livre. Les Allemands sont d'habiles pédagogues.

Les pays qui font l'objet propre de la carte sont teintés et portent l'indication des divisions historiques, marquée avec le plus grand détail, et, autant que nous avons pu en juger, avec exactitude. C'est d'abord l'empire actuel d'Allemagne[1] : c'est ensuite, en Autriche, toute la Cisleithanie, sauf la Gallicie et la Dalmatie; en Italie, les anciennes dépendances du comté de Goritz enclavées dans le Frioul; la principauté de Lichtenstein; la Suisse; en France, l'Alsace, la Lorraine, le Luxembourg français, les Trois Évêchés, le Cambrésis, le Hainaut, l'Artois et la Flandre. La Franche-Comté est enfermée dans une ligne de couleur, mais sans être teintée et sans porter aucun détail : c'est ainsi que

---

1. M. W. n'a pas étendu de teintes plates sur les provinces de Posnanie et de Prusse, qui n'ont point, comme on sait, fait partie de l'ancien empire d'Allemagne; mais c'est déjà trop de les avoir enfermées dans les limites coloriées de l'empire actuel, ce qui pourrait faire croire à un lecteur inexpérimenté ou inattentif qu'elles ont appartenu à l'ancien. Cette confusion vient, comme nous le disions, de ce que M. W. n'a pas voulu donner de date précise à sa carte.

Digitized by Google

Besançon n'est pas signalée comme ancienne ville impériale. Dans la mer du Nord, le coloriste de M. W. a négligé de teinter Héligoland, marquée pourtant comme ayant appartenu au Schleswig. Ce n'est pas que l'opinion publique en Allemagne soit oublieuse à cet endroit.

Qu'il nous soit permis de remarquer (bien que cela ne se rapporte pas à l'objet propre de la carte de M. W.) que les noms de lieu de la partie de la France comprise dans sa carte sont estropiés sans miséricorde. Dans la seule Franche-Comté je relève *Viller Sexel* pour Villersexel, *Beaumeles* pour Baume-les-Dames, *Luysans* pour Luisans, *Villafans* pour *Vuillafans*, *Scellière* pour *Sellières*, *Peletterans* pour *Bletterans*, *S. Arnour* pour *St Amour*, *Besancon* pour *Besançon*, etc. On voit que malgré leur réputation les cartographes allemands n'écrivent pas toujours d'une façon correcte et sûre les noms de lieu des pays étrangers.

H. GAIDOZ.

---

249. — **L'Étude et l'Enseignement de la géographie**, par E. LEVASSEUR, membre de l'Institut. Paris, Delagrave, 1872. In-18, 126 p.

Bien que cet ouvrage s'écarte un peu du cadre de cette *Revue*, nous croyons devoir au moins l'annoncer à nos lecteurs. Tout le monde est d'accord aujourd'hui en France pour dire que notre ignorance de la géographie à tous ses degrés nous a été funeste dans la guerre et nous est honteuse dans la paix. Mais il ne suffit pas de répéter sur ce triste thème des variations qu'on trouve souvent moyen de rendre plaisantes : il faut que l'on se pénètre de la nécessité urgente d'apporter un remède efficace et durable au mal que tout le monde observe. Nous ne saurions trop recommander, à tous ceux que préoccupe l'avenir des études géographiques, et en général l'avenir de notre pays, la lecture de la brochure de M. Levasseur. Ils y trouveront, sur l'enseignement de la géographie, sur les cartes, sur les livres, les indications les plus utiles, les idées les plus justes et les plus précises. M. L. ne s'est pas borné à ses excellents conseils : il s'est mis à l'œuvre et a employé la meilleure des prédications, l'exemple. Il a composé ou fait composer tout un *Matériel de l'enseignement de la géographie* (cartes, plans, globes, livres, etc.) qui a déjà pénétré dans nos écoles et nos lycées, et qui est destiné à y renouveler les études. — La géographie dont s'occupe l'auteur est exclusivement la géographie physique, mais fortement développée dans le sens de la statistique : c'est celle que tout le monde doit apprendre, dans une mesure diverse, de l'école primaire à l'Université. Si les efforts de M. L. ont le succès qu'ils méritent, il aura rendu à la France un service signalé dont elle lui sera longtemps reconnaissante.

ERRATA DU N° 49.

P. 363, l. 10 Tregan, *l.* Thegan. — P. 366, l. 6 lien, *l.* lieu. — P. 368, l. 18 SAYOUL, *l.* SAYOUS.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 52 — 28 Décembre — 1872

Sommaire : 250. MELLO, Dictionnaire littéraire de la Grèce, de Rome et du Moyen-Age. — 251. LALANNE, Dictionnaire historique de la France. — Variétés : la *Revue celtique*.

250. — **Dictionnaire littéraire et historique de la Grèce, de Rome et du moyen-âge**, enrichi de tableaux synoptiques embrassant l'histoire de tous les siècles avant et après Jésus-Christ, par T. MELLO. Paris, Delagrave, 1873. Grand in-8°, iv-592 p., plus quatre tableaux. — Prix : 10 fr.

« Comme il n'est pas donné à tout le monde d'avoir pu consacrer sa jeunesse à l'étude des chefs-d'œuvre anciens, et pour en faciliter la rapide connaissance et les mettre à la portée des personnes qui n'ont reçu qu'une instruction primaire, j'ai consacré trente ans à la composition du DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DE LA GRÈCE, DE ROME ET DU MOYEN AGE. Cet ouvrage, qui équivaut presque à une bibliothèque classique, rendra d'inappréciables services au public lettré : il contient, sous un mince format et dans un ordre simple et méthodique, la substance épurée, l'essence de plusieurs centaines de volumes; il est un guide précieux pour celui qui le consulte; au besoin, il dispensera les jeunes gens de sacrifier sept ou huit ans de leur jeunesse à une étude indispensable, mais dont les méthodes d'enseignement usitées jusqu'ici sont reconnues si lentes et si défectueuses. Cet ouvrage s'adresse également aux adultes, aux personnes du monde; car il les initiera promptement et sans de grands efforts à la connaissance des beautés de la littérature grecque et latine; il leur imprimera le désir, il leur fournira les moyens de satisfaire leur noble envie de s'instruire, de pouvoir soutenir convènablement une discussion sur tous les auteurs qui se sont immortalisés par leurs écrits tant littéraires que scientifiques et philosophiques. »

Ce curieux morceau, que nous extrayons de l'*Introduction* de M. Mello, se passe de commentaires; il suffit d'ailleurs à montrer que par son but et sa nature cet ouvrage sort du cadre de la *Revue critique*. Aussi n'en dirons-nous que quelques mots. Les articles, généralement courts, sont naturellement d'une grande banalité, compensée, au point de vue spécial de l'auteur, par une clarté parfaite. La plupart ont dû être empruntés à des ouvrages du siècle dernier tout au moins, à en juger par la couleur surannée du style, p. ex. : « En revenant d'Espagne (*sic*), il (Homère) aborda à Ithaque, où il fut incommodé d'une fluxion sur les yeux..... Cette calomnie l'obligea (Lycurgue) de se retirer dans l'île de Crète, où il s'appliqua à l'étude des lois et des coutumes des peuples..... Euripide débite souvent des sentences de morale et des maximes contre les personnes du sexe... Aristote donna d'abord dans le libertinage et prit le parti des armes; mais il n'y réussit pas, ce qui le détermina à s'adonner à la philosophie. » — L'ordre suivi par M. M. m'a paru des plus étranges : dans la *troisième*

Digitized by Google

période de la littérature grecque, qu'il appelle *athénienne* et qu'il limite lui-même « de 594 à 336 av. J.-C., » où ont figuré des personnages de tous les siècles jusqu'au quinzième, entre autres Jean de Salisbury, Roger Bacon, Théodore de Gaze (*sic*), etc. Il est vrai qu'on y trouve, entre *Quintus Calaber* et *Léon VI*, « Musée, très-célèbre poète grec, que l'on croit avoir vécu du temps d'Orphée et avant Homère, environ 1180 ans av. J.-C. » Le même Musée figure d'ailleurs une première fois dans la *période fabuleuse*, qui va jusqu'à 1184 av. J.-C., avec Orphée, Linus et Hermès Trimégiste. Ce qui m'a encore plus surpris, c'est de trouver dans la *seconde période* ou *période poétique* (1184-594), — outre Homère, Hésiode, Épiménide, Callinus, Archiloque, Mimnerme, Tespandre, Alcée et Sappho, — « Galien (Claude), né à Pergame, 131 ans après J.-C.» Dans ces cadres si bien tracés, aucun ordre alphabétique n'est suivi, et comme il n'y a ni table ni index, on ne voit pas comment « les personnes qui n'ont reçu qu'une instruction primaire » pourront faire usage de ce livre. Les *tableaux synoptiques* sont loin d'être complets et ne renvoient pas aux pages du volume.

Il est trop évident que nous n'avons pas à relever les erreurs ou les omissions qui peuvent se trouver dans ce *Dictionnaire*. L'idée de l'ouvrage est assurément bonne, malgré les explications dont l'auteur l'a entourée, et l'exécution nous a paru en somme ne pas être notablement inférieure à celle des autres compilations du même genre. Pour le public auquel l'auteur s'adresse, il importe peu que les connaissances qu'on met à sa portée soient arriérées d'un siècle ou deux. Mais l'ordre, la commodité des recherches, la disposition simple et lucide, sont les premières conditions d'un semblable travail, et elles font absolument défaut à celui de M. Mello. Nous recommandons vivement à l'auteur de chercher à les remplir pour le second volume, consacré aux temps modernes, qu'il nous annonce[1]. A notre avis, l'ordre le plus simple est l'ordre alphabétique appliqué avec discernement; mais s'il n'est pas adopté pour le corps de l'ouvrage, il doit tout au moins se trouver dans un index complet.

ψ.

---

251. — **Dictionnaire historique de la France**, contenant pour l'histoire civile, politique et littéraire : la biographie; la chronologie; les traités de paix et d'alliance; les assemblées politiques; la législation ancienne; les parlements; les tribunaux; les coutumes; les droits et usages féodaux; les charges, offices, corporations, etc.; des notices sur les principales familles nobles et leurs branches; le blason; les monnaies; le calendrier; la paléographie, etc.; les institutions et établissements artistiques, littéraires,

---

1. Disons en passant que la *Biographie des écrivains les plus célèbres du moyen-âge* ne comprend guère que quelques écrivains théologiques et trouve moyen de se faire distinguer au milieu des autres par la confusion qui y règne. Elle commence par Adalard (sur lequel on est fort étonné de lire un article de vingt-six lignes), puis *Agobard*, *Augilbert*..... Il semble qu'on ait un fragment d'une liste alphabétique des écrivains des temps carolingiens, puis brusquement viennent *Tertullien*, *S. Irénée*, *S. Cyrille*, *Eutychès*, et ainsi de suite à l'aventure. Entre *S. Bernard* et *S. Thomas d'Aquin* (qui précède *Abailard*), est intercalé, on ne sait absolument pas pourquoi, un *Tableau des saints Pères de l'Église selon l'ordre des siècles*. — Il semble vraiment que les cartes sur lesquelles l'auteur avait copié ses articles ont été mises, par un accident quelconque, dans un désordre qu'il n'a guère cherché à réparer.

Digitized by Google

politiques et scientifiques; la liste des académiciens. Pour l'histoire militaire : les guerres; les expéditions; les batailles; les siéges et les prises de villes; les armes; les ordres de chevalerie; les intitutions et les établissements militaires, etc. Pour l'histoire religieuse: les conciles; les institutions, les fêtes et les établissements religieux; la législation; les usages et les dignités ecclésiastiques; les ordres monastiques; les sectes; les archevêchés et évêchés; les abbayes, les saints, etc. Pour la géographie historique : les divisions territoriales et administratives de la Gaule et de la France; les noms latins des peuples, villes, rivières, etc.; les provinces; les grands fiefs; les principautés; les duchés, marquisats, comtés, vicomtés, baronnies, seigneuries, etc.; les départements anciens et nouveaux; les colonies; des notices sur les principales villes, etc., etc., par Ludovic LALANNE: Paris, Hachette, 1872, 1 vol. gr. in-8°, iij-1843 p. — Prix : 21 fr.

Un excellent critique, M. Ed. Scherer, disait dans le journal *Le Temps* du 5 novembre 1867 : « L'on nous promet aujourd'hui un *Dictionnaire de l'histoire* » *de France*, qui n'aura pas besoin de recommandations, puisqu'il portera le » nom de M. Ludovic Lalanne[1]. » Le travail de M. L. justifie complétement l'éloge qui lui était ainsi donné d'avance, et je ne crains pas de trop m'avancer en déclarant que ce résumé si bien fait de tout « ce qui touche à l'histoire des » hommes et des choses de notre patrie » mérite d'être rapproché de cet admirable *Dictionnaire de la langue française* dont M. Littré vient d'achever la publication au milieu des plus chaleureux applaudissements. Préparés avec la même conscience, avec le même dévouement, les deux recueils seront l'un et l'autre d'une immense utilité, et, toutes proportions gardées, ils font honneur à la fois à leurs auteurs et à notre pays.

Dans le *Dictionnaire historique de la France*, qui renferme plus de 200,000 articles, rien n'est superflu, tout est instructif. En un style aussi bref et aussi net que possible, sous chaque mot sont condensés les renseignements nécessaires. Comme l'a dit M. L. au début de sa *Préface :* « Des faits sans phrases, des noms et des » dates, voilà ce que l'on doit uniquement chercher dans notre livre; le titre » détaillé qui se lit à la page précédente nous dispense d'entrer dans de longues » explications sur le plan que nous avons suivi. »

M. L. a omis — et il a bien fait — certains personnages fort peu importants qui encombrent les grands recueils biographiques; en revanche, il en a introduit dans son livre un bon nombre qui ne figurent pas parmi les célébrités de la *Biographie universelle* et de la *Nouvelle Biographie générale*, et qui lui ont été fournis par le plus patient dépouillement de nos grandes collections imprimées et manuscrites[2]. C'est un des plus notables mérites de l'auteur du *Dictionnaire historique de la France*, d'avoir remplacé bien des noms auxquels convient l'obscurité

1. [M. Scherer a cru devoir, à diverses reprises, signaler en termes très-bienveillants la *Revue critique* à l'attention des lecteurs du *Temps*. Qu'il en soit ici remercié. — *Réd.*]

2. Parmi les collections imprimées dont s'est le plus servi M. L., je mentionnerai la *Bibliothèque historique de la France*, le *Gallia Christiana*, l'*Histoire généalogique des grands officiers de la couronne* et surtout l'*Art de vérifier les dates*. Parmi les collections manuscrites, je signalerai la plupart des collections de la Bibliothèque nationale et surtout la collection Godefroy de la bibliothèque de l'Institut. Ai-je besoin d'ajouter que M. L. n'a négligé, parmi les recueils contemporains, ni l'*Annuaire de la Société de l'Histoire de France*, ni la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, ni la *France protestante*, ni les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions?*

Digitized by Google

par bien d'autres noms dignes, au contraire, à divers points de vue, d'être mis en pleine lumière.

Deux autres innovations paraîtront particulièrement précieuses aux travailleurs.

M. L. a eu soin d'énumérer à peu près tous les noms de seigneuries de l'ancienne France, en indiquant, d'après les meilleurs ouvrages généalogiques d'autrefois et d'aujourd'hui, les diverses familles qui ont successivement possédé chaque seigneurie. Pour tous ceux qui ont rencontré, dans leurs lectures, tel ou tel nom de terre porté par tel ou tel personnage dont le nom réel était inconnu, et qui n'ont pu parvenir qu'au prix des plus longues et des plus difficiles recherches à deviner (quand ils l'ont deviné!) le mot de l'énigme, le *Dictionnaire historique de la France* sera cent fois le bienvenu. Désormais, grâce à toutes les précautions prises par M. L., il n'y aura, sous les pas du travailleur, presque plus de ces pierres d'achoppement qui tantôt l'arrêtaient, tantôt le fourvoyaient. On ira tout droit au but, sans perdre ni son temps, ni sa peine.

La seconde innovation ne sera pas un moindre bienfait pour le public lettré. M. L., un des hommes de notre temps qui connaissent le mieux — tout le monde le sait — les manuscrits des grands dépôts de Paris, a voulu nous faire profiter de ses innombrables trouvailles dans ces dépôts. Il a donc cité un fort grand nombre de pages inédites de divers personnages célèbres conservées à la Bibliothèque nationale, à la bibliothèque de l'Arsenal, à la bibliothèque de l'Institut, etc., et on pourra le plus aisément du monde les retrouver, quand on voudra les lire, les transcrire, les publier. Combien de révélations inattendues nous sont ainsi faites, et que de services rendus par là aux futures études historiques et littéraires!

Dans la *Préface*, M. L. appelle l'attention de ses lecteurs sur quelques points, notamment sur la *Chronologie* qui « formerait à elle seule un volume et qui est, » nous croyons pouvoir le dire, la plus détaillée qui ait été publiée [1]; » sur le tableau des dates du jour de Pâques depuis le IVe siècle jusqu'à la fin du XVIe; sur l'indication des pseudonymes et des traités de paix et d'alliance; sur les listes chronologiques des ministres, des grands vassaux et des grands officiers de la couronne, des intendants, des archevêques et des évêques. Je mentionnerai, de plus, la table de concordance des calendriers républicain et grégorien, les renseignements bibliographiques groupés presque à toutes les pages et qui dispenseront la plupart des lecteurs de consulter des ouvrages spéciaux.

On ne saurait trop insister sur l'avantage que chacun trouvera (ceux qui savent

---

1. Article *France*. La chronologie s'étend de la p. 792 à la p. 871. Avec l'addition placée au *Supplément* (p. 1836-1838), elle atteint le mois de juin 1871. M. L. n'a pas tenu compte, dans la partie géographique de son livre, des modifications territoriales qu'une guerre funeste a entraînées avec elle. Il dit à ce sujet avec un profond sentiment de patriotisme et, nous en avons la conviction, avec une parfaite clairvoyance (p. XX): « Les départements du Haut et du Bas-Rhin, de la Meurthe, de la Moselle et des Vosges sont encore » pour nous ce qu'ils étaient au mois de janvier 1871; et sans vouloir trop préjuger de » l'avenir, il nous est permis d'espérer que la province d'Alsace-Lorraine n'aura pas une » existence beaucoup plus longue que le royaume de Westphalie et les départements des » Bouches-du-Weser et des Bouches-de-l'Elbe. »

Digitized by Google

déjà, comme ceux qui ne savent pas encore) à posséder un volume qui, résumant des recherches infinies, permet de répondre promptement et sûrement à toutes les questions relatives à l'histoire de France. En causant, en parcourant un journal, une revue, en feuilletant un livre nouveau, comme en préparant quelque sérieux travail, sans cesse on le consultera; toujours on l'appréciera davantage.

Il n'a pas fallu à M. L. moins de douze années pour rendre son livre digne d'être mis entre toutes les mains. Encore ne doit-on pas oublier que, par les études de toute sa vie, l'ancien élève de l'École des chartes, le lauréat (de 1840) de l'Académie des Inscriptions, l'éditeur du *Journal d'un bourgeois de Paris*, des *Mémoires* de d'Aubigné, de Brantôme, de Bussy-Rabutin, de Marguerite de France, etc., était préparé mieux que personne à remplir une tâche qui semblait au-dessus des forces d'un seul homme. Je dis d'un seul homme, car M. L. a eu bien peu de collaborateurs (M. Anatole de Barthélemy pour la partie numismatique, M. Belin de Launay pour la géographie et la mythologie de la Gaule, M. Henri Lot pour la législation ancienne, civile et ecclésiastique)[1]. M. Félix Bourquelot a fourni l'article *communes*, M. Jules Quicherat les articles *architecture* et *amphithéâtre*, enfin MM. Henri Bordier et Gustave Servois quelques pages sur des sujets dont ils s'étaient spécialement occupés.

Ce dernier érudit, rendant compte dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (1869, p. 92-96) du *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* de M. Jal, disait combien il était périlleux de publier un gros volume rempli de milliers de dates et de faits sur les sujets les plus variés, ajoutant : « Chaque » lecteur va droit à la question qui lui est la plus familière et s'efforce de » prendre en faute l'érudition ou la sagacité de l'auteur. » M. L. rappelle, à son tour, que « les imperfections sont inhérentes à un livre où les dates et les » noms propres se comptent par milliers, » et il réclame l'indulgence du lecteur, en répétant ces paroles d'un Italien du XVIe siècle : « Si je n'ai pas fait ce que » j'aurais voulu, j'ai fait au moins ce que j'ai pu. » Je tenais à citer la fine observation de M. Servois et la modeste déclaration de M. L., avant de relever quelques erreurs qui se sont glissées dans le *Dictionnaire historique de la France*, et qui disparaîtront sans nul doute, dès que l'on réimprimera un ouvrage destiné au plus brillant et au plus durable succès.

Abailard. « Après avoir suivi les leçons de Jean Roscelin, le créateur de la » doctrine du Nominalisme, etc. » Abailard n'a jamais été le disciple de Roscelin. C'est ce qu'a démontré le premier un docte théologien du XVIIe siècle, Salabert, prêtre d'Agen, dans un ouvrage intitulé : *Philosophia nominalium vindicata*

1. M. H. Lot a été le principal collaborateur de M. L. Ses articles ne sont pas seulement assez nombreux, ils sont encore assez étendus. M. Lalanne a cru devoir signaler (p. ij) le mérite de l'article *Parlements* (p. 1411-1425), article vraiment parfait. Le savant archiviste aux Archives nationales y a réuni aux notions que l'on avait déjà sur l'organisation et l'histoire de ces corps judiciaires, des notions nouvelles puisées dans l'étude des documents inédits au milieu desquels s'écoulent ses laborieuses journées. Un sonnet sans défaut valait jadis un long poème. L'article de M. Lot vaudra pour tous les bons juges mieux que les plus longs traités.

Digitized by Google

(Paris, 1651, in-8°). Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (t. IX, p. 359) ont déclaré que Roscelin n'a point été le maître d'Abailard, et c'est ce que pensent aujourd'hui la plupart des historiens de la philosophie.

Aramon. « La Bibliothèque impériale possède une relation inédite de son am- » bassade, écrite par Jean Chesneau, son secrétaire. » Cette relation n'est pas inédite : elle a été publiée dans le t. Ier des *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France* par le marquis d'Aubais, 1759.

Assas (Nicolas). M. Jules Loiseleur a prouvé, dans la *Revue des Questions historiques* du 1er juillet 1872, que le chevalier d'Assas s'appelait *Louis* et non *Nicolas* et qu'il n'avait nullement poussé le cri héroïque : « A moi d'Auvergne! voilà les » ennemis! » le feu ayant été engagé, non par le régiment d'Auvergne, mais par le régiment de Normandie. D'Assas est mort en brave officier, sans avoir eu l'occasion de se dévouer pour empêcher l'armée française d'être surprise par l'ennemi.

Balthazard. « Jean Balthasard de Simeren s'engagea au service de Louis XIII » après la bataille de Nordlingen (1634), et ayant embrassé le parti des princes » pendant la Fronde, se fit en Guyenne une grande réputation d'audace et de » cruauté. » M. L. ne mentionne pas une découverte faite par M. de Cosnac, et dont l'auteur des *Souvenirs du règne de Louis XIV* (1866, t. I, p. 346) parle en ces termes : « Le colonel Balthazar nous paraissait porter un nom de guerre; » mais nous avions vainement cherché quel pouvait être son nom de famille, » lorsque nous avons trouvé aux *Archives du ministère de la guerre*, volume » CXXXVIII, la minute d'un brevet au nom de Balthazar, à la date du 5 juillet » 1658, portant en marge son véritable nom : *Jacques de la Croix*. »

Balzac (Jean-Louis-Guez de), « l'un de nos meilleurs prosateurs, né à Angou- » lême en 1594, mort à Paris le 18 février 1654. » Balzac est né en 1597, aux environs du 1er juin, jour où il a été baptisé, et il est mort à Angoulême le 8 février 1654. Voir *Recherches sur la maison où naquit Jean Louis Guez de Balzac, sur la date de sa naissance, sur celle de sa mort*, etc., par Eusèbe Castaigne, 1846; les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, édition de M. Paulin Paris, t. IV, p. 88; l'*Histoire de l'Académie française* de Pellisson et d'Olivet, édition de M. Livet, t. II, p. 62, 63; *Port-Royal* par M. Sainte-Beuve, 3e édition, *Appendice*, t. II, p. 524, etc. Les erreurs relatives à la naissance et à la mort de Balzac ont été empruntées à l'auteur anonyme de l'article *Balzac* de la *Nouvelle Biographie générale*.

Barreaux (Jacques Vallée, sieur des). « Né à Paris en 1602, mort (à ce qu'on » croit) à Chalon-sur-Saône, le 9 mai 1673. » Le « fameux libertin » est né à Châteauneuf-sur-Loire (département du Loiret), en novembre 1599. Nous tirons la preuve, dit M. Anatole Basseville (*Biographies orléanaises. Des Barreaux*. Orléans, 1859, in-8°), « de son acte de baptême trouvé dans les registres de » l'église Saint-Martial de Châteauneuf, qui constate qu'il fut baptisé dans cette » paroisse le 6 novembre 1599. » M. Basseville ajoute que Des Barreaux mourut à Chalon-sur-Saône dans les derniers mois de 1674.

Bercheure ou *Berchoire* (Pierre). M. Léopold Pannier vient de publier (t. XXXIII

Digitized by Google

de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* et tirage à part, 1872, gr. in-8° de 40 p.) une excellente notice sur le premier traducteur français de Tite-Live, de laquelle il résulte que ce bénédictin, qui a reçu plus d'une douzaine de noms, doit incontestablement être appelé *Pierre Bersuire*.

Bergerac (Cyrano de), « né au château de Bergerac (Dordogne) vers 1620. » M. Jal (*Dictionnaire critique*) a très-bien établi que l'auteur de l'*Histoire comique des états et empires de la lune et du soleil* naquit, en 1619, à Paris où il fut baptisé sous le prénom de Savinien. Déjà, l'abbé de Marolles avait mis les chercheurs sur la trace de la vérité, lui qui dans le *Dénombrement où se trouvent les noms de ceux qui m'ont donné de leurs livres*, à la suite des *Mémoires*[1], s'était exprimé de la sorte : « Un jeune homme de Paris, appelé Cirano[2], qui n'avoit que trop de » cœur et d'esprit, parce qu'en effet il le portoit quelquefois dans l'excès, me » donna son livre du *Voiage de la lune*, qui est une pièce ingénieuse, et sa tra- » gédie d'*Agrippine*. »

Bernadau (Pierre). « Mort vers 1830. » J'ai eu le plaisir de voir M. Bernadau à la bibliothèque de la ville de Bordeaux après 1848, et il est mort, plus chargé d'ans que de gloire, le 29 avril 1852. Je n'aurais pas signalé cet insignifiant anachronisme, si je n'avais tenu à exprimer le regret que l'on se soit souvenu d'un aussi médiocre littérateur et que l'on ait oublié le docte et consciencieux abbé Baurein, tant et tant pillé par Bernadau[3].

Bernard de la Barthe, « troubadour du XIIIe siècle. Il était archevêque d'Auch. » Le troubadour Bernard de La Barthe n'a jamais été archevêque d'Auch. On a confondu l'un avec l'autre deux homonymes. La méprise a été souvent relevée, notamment dans l'*Esquisse d'une histoire littéraire de la Gascogne* par M. Léonce Couture (p. 169 du t. Ier du *Bulletin du comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*, 1860).

Berquin (Arnaud), « né à Bordeaux vers 1749. » La date précise de la naissance de Berquin a été donnée dans les *Actes de l'Académie de Bordeaux* de 1863, p. 112, d'après les registres conservés à la mairie de cette ville. Berquin fut baptisé le jour même de sa naissance, le 25 septembre 1747.

Bessé (Henri de). M. L. n'hésite pas à lui attribuer la « *Relation des campagnes* » *de Rocroi et de Fribourg*, Paris, 1673, ouvrage qui jouit, à cause de la pureté » de son style, d'une réputation méritée. » Il aurait fallu rappeler que le réel auteur de cette relation est un aide-de-camp du prince de Condé, Amaury de

---

1. P. 261 du t. III, édition d'Amsterdam, in-12, 1755.

2. Cirano ou Cyrano était le véritable nom du prétendu Gascon. Son père s'appelait Abel de Cyrano et son grand-père Savinien de Cyrano. On lit au mot *Bergerac* que cette ville a été la patrie des deux maréchaux Armand et Charles de Biron. Rien ne le prouve, et je croirais bien plutôt que le premier maréchal naquit au château de Biron (Dordogne), et le second maréchal au château de Saint-Blancard (Gers). A propos de Saint-Blancard, disons, en passant, que l'on doit un petit article, dans la prochaine édition, à l'amiral Bertrand d'Ornesan, baron de Saint-Blancard, oublié par M. Jal lui aussi, et sur lequel on peut consulter la *Revue de Gascogne* de mai 1867 et de novembre 1871.

3. Sur l'abbé Baurein, né près de Bayonne vers 1714, mort à Bordeaux en mai 1790, l'auteur des *Variétés bordeloises* et de tant d'autres estimables travaux, voir un livre de M. L. Lamothe : *L'abbé Baurein, sa vie et ses écrits*, 1845, in-12.

Digitized by Google

Goyon, marquis de La Moussaye, et que Bessé, qui était un habile écrivain, ne fit que la retoucher. M. Chéruel a rendu pleine justice à La Moussaye (*Revue de la Normandie* d'avril et mai 1870), mais il avait été devancé dans son œuvre de réparation, il y a plus d'un siècle, par l'abbé de Mazière de Monville, auteur d'une *Histoire de Louis II, prince de Condé*, publiée dans les *Mélanges de l'Académie de Montauban*, 1750, in-8°, p. 373.

Bigne (Marguerin de La), « né vers 1546 à Bernières-Le-Patry, mort vers » 1590. » D'après une savante notice sur Marguerin de La Bigne par Dom Paul Piolin (Caen, 1870, in-8°), le grand doyen de l'église du Mans naquit en 1546 à Bayeux [1], et mourut du 20 au 23 novembre 1597.

Boussion (Pierre), « conventionnel, né en Suisse de réfugiés calvinistes. » Pierre Boussion naquit en France (à Lauzun, Lot-et-Garonne) de parents catholiques. Je puis d'autant mieux l'affirmer, que je tiens ces renseignements du fils même du conventionnel. Ce qui a fait croire que Pierre Boussion était originaire de la Suisse, c'est une faute d'impression qui a passé de dictionnaire biographique en dictionnaire biographique. On a imprimé *Lausanne* au lieu de *Lausun* ou *Lauzun* [2].

Cahors. « Le prince (le futur Henri IV) ne put s'en rendre maître qu'après « un combat acharné qui dura cinq jours (5-10 mai) dans l'intérieur de la ville. » La plupart des historiens, et parmi eux le président de Thou et d'Aubigné, qui ont été suivis par Dom Vaissète, mettent le siége et la prise de Cahors dans les premiers jours du mois de mai. La bonne date nous est fournie par le savant et trop peu connu Marc-Antoine Dominicy, auteur d'une *Histoire du pays du Quercy* qui est conservée parmi les manuscrits de la bibliothèque de Cahors : ce fut, selon Dominicy, le 29 mai 1580, qu'après une résistance dès plus sanglantes la capitale du Quercy tomba au pouvoir du Béarnais [3]. On peut voir encore le *Journal* de Faurin sur les guerres de Castres dans les *Pièces fugitives* du marquis d'Aubais, *Les séjours et itinéraire de Henri IV* par M. Berger de Xivrey, etc.

Candale (François de Foix, comte de), « prélat, mathématicien, évêque » d'Aire. Il y a des lettres de lui dans la collection Godefroy, à la bibliothèque » de l'Institut. » On trouve, dans cette collection, non pas des lettres, mais une lettre d'un Candalle qui était le frère de l'évêque d'Aire et qui s'appelait Frédéric de Foix. Pour les lettres de François de Foix, on aurait pu renvoyer le lecteur

---

1. Le nouvel éditeur du *Gallia Christiana* cite, au sujet de la naissance de Marguerin de La Bigne, à Bayeux, La Croix du Maine, Moréri, Béziers (*Histoire sommaire de la ville de Bayeux*), et surtout les titres de la famille.

2. Voir notamment la *Biographie universelle* (article de M. Val. Parizot) et la *Nouvelle Biographie générale* (article anonyme). L'erreur a dû être propagée par la *Biographie des contemporains*, œuvre hâtive et superficielle.

3. Jean Daffis, le premier président du parlement de Toulouse, annonça cet événement à Henri III par une lettre du 4 juin 1580 (Collection Godefroy, portefeuille cclx). Si le roi de Navarre était entré dans Cahors dès les premiers jours du mois de mai, Daffis, qui n'était séparé de cette ville que par quelques lieues, n'aurait pas attendu jusqu'au 4 juin pour en informer le roi de France. Il faudra corriger la même erreur à la *Chronologie de l'Histoire de France*, p. 821.

Digitized by Google

à la Bibliothèque nationale où j'en ai recueilli quelques-unes que je publierai prochainement.

Cellamare (Conspiration de). « Ce fut par le moyen d'une fille nommée Fillon » qu'il (le complot) arriva à la connaissance du cardinal Dubois. » En réalité, ce fut le ministre anglais Stanhope qui bien à l'avance (dès le mois d'août 1718), révéla tout à Dubois. Voir sur ce point dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mai 1872, un curieux article de M. Ch. Aubertin, rédigé d'après les documents inédits des archives du ministère des affaires étrangères.

Chartier. Pour cette notice, et principalement pour les dates, il sera nécessaire de tenir compte des décisives rectifications qui ont trouvé place dans la dissertation de M. de Beaucourt : *Les Chartier. Recherches sur Guillaume, Alain et Jean Chartier*, Caen, 1869, in-4°[1]. M. de Beaucourt démontre que l'époque de la naissance de Guillaume Chartier doit être placée plutôt vers 1392 que vers 1400, et que Jean Chartier, loin d'être le frère d'Alain et de Guillaume, comme l'avait cru, après tant d'autres, M. Vallet de Viriville, ne fut probablement pas même le parent du poète et de l'évêque de Paris.

Chicot (Henri). Chicot était un nom de guerre. Le véritable nom de ce gentilhomme gascon était Langleraye. Voir le P. Hilarion de Coste, dans les *Éloges et les vies des reynes, des princesses et des dames illustres*, édition de 1647, in-4°, t. I, p. 457.

Clovis. « Sur le point d'être vaincu à Tolbiac. » La *Revue critique* a eu plus d'une fois occasion de dire que la victoire remportée en 496 par Clovis sur les Alamans ne fut pas livrée à Tolbiac. Les érudits d'outre-Rhin ont solidement établi ce point. Seulement il est bon de constater que la science française avait pris les devants et que déjà deux historiens de l'Alsace, le P. Laguille et surtout l'abbé Grandidier, avaient réuni tous les arguments qui, de nos jours, ont été employés par les critiques de l'Allemagne. Les Bollandistes, les premiers, paraissent avoir deviné la vérité. Voir l'*Art de vérifier les dates*, 3e édition, t. I, p. 532, et un mémoire intitulé : *Clovis était-il à Tolbiac?* publié par M. L. W. Ravenez dans le Recueil de l'Académie de Reims (1857) et réimprimé en 1865 (Paris et Lille, in-8°)[2].

Colletet (Guillaume). « La liste des 130 auteurs auxquels il a consacré une » notice se trouve au tome IV de la *Bibliothèque* du P. Lelong. » Cette liste est bien incomplète : il y avait environ 450 notices dans le recueil (quelques-unes inachevées). Voir *Le Manuscrit des vies des poètes français de Guillaume Colletet, brûlé dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre. Essai de restitution par* LÉOPOLD PANNIER (*Revue critique*, 1872).

Despourrins (Cyprien), « poète béarnais, né à Accous, dans la vallée d'Aspe, » en 1698, mort en 1755. » M. Couaraze de Laa, s'appuyant sur les registres de baptêmes et de décès conservés aux archives municipales d'Adast, a publié

1. Voir *Revue critique*, du 28 août 1869, p. 141-144.
2. Dom Clément cite encore, comme ayant rejeté Tolbiac, les Pères Henschenius, Bertholet, Barre. M. Ravenez ajoute à cette liste les noms de Ghesquière, de Godescard, et d'un continuateur des *Acta Sanctorum*, le P. Clée (t. VII de Septembre, p. 71).

Digitized by Google

(*Revue de Gascogne* de 1868, p. 205-222) un travail biographique où il nous montre Cyprien Despourrins ou plutôt d'Espourrins venant au monde en janvier 1699 et mourant dans son château de Miramont le 25 mars 1759.

Espagnet (Jean d'). « Il a donné en outre la première édition du *Rozier des* » *guerres* (1611), attribué à Louis XI. » 1611 est une faute d'impression pour 1616. Ce n'était pas la première édition du traité faussement attribué à Louis XI, le livre ayant déjà paru plusieurs fois, notamment près de cent ans auparavant (Paris, chez la veuve Michel Le Noir, 18 mai 1521, pet. in-4°).

Ferron (Arnoul Le). Le véritable nom de ce conseiller au Parlement de Bordeaux est Arnaud de Ferron. C'est ainsi qu'il est appelé dans des pièces officielles, par exemple dans des reconnaissances de 1543 et 1545 consenties en sa faveur et en faveur de Marthe de Vallier, sa femme (citations de l'*Avant-propos des Coutumes du ressort du parlement de Guienne*, 1778), et dans des documents divers insérés aux *Mémoires de Condé*, aux *Archives historiques du département de la Gironde*, etc. [1].

Foucault (Nicolas-Joseph). « C'est lui qui a découvert le traité de Lactance, » *De morte persecutorum*. » Ce n'est pas lui, c'est l'abbé de Foulhiac, que j'ai cru devoir proclamer « un des plus grands érudits provinciaux du XVIIe siècle [2], » et qui n'aurait pas dû être oublié dans le *Dictionnaire historique de la France*. Sur sa découverte du traité de Lactance parmi les livres de l'abbaye de Moissac, voir l'*Introduction* des *Mémoires* de Foucault publiés par M. F. Baudry, et la *Note de Baluze sur les manuscrits de Moissac* insérée par M. G. Servois aux pages 26-31 de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1863.

Gérauld (Hugues), « évêque de Cahors (1312), supplicié (1316 ou 1317). » Ce fut en 1313, le 16 février, que Gérauld ou plutôt Géraldi fut nommé évêque de Cahors, et en 1317, dans les premiers jours du mois d'août, qu'il fut écorché vif, puis brûlé. Je trouve ces deux rectifications, et beaucoup d'autres, dans une étude de M. Bertrandy intitulée : *Un évêque supplicié*, Paris, 1865, in-8°.

Girard (Guillaume). M. L., avec presque tous ses devanciers, a, dans cet article, confondu Guillaume Girard, le secrétaire et le biographe du duc d'Epernon, avec son frère, Claude Girard, l'archidiacre d'Angoulême et le biographe de Balzac. Voir, à ce sujet, une note communiquée à M. P. Paris par M. E. Castaigne, le savant bibliothécaire d'Angoulême, dans le tome IV des *Historiettes* de Tallemant des Réaux, p. 113. Déjà, la distinction entre les deux frères avait été très-bien faite dans la *Bibliothèque historique de la France*, t. V, *Table des auteurs*, p. 537.

Goujon (Jean), « tué à la Saint-Barthélemy. » Le fait est plus que douteux. Je ne le vois rapporté par aucun des contemporains, pas même par les auteurs calvinistes des relations du massacre du 24 août 1572. Le nom du célèbre sculp-

---

1. A supprimer l'article *Le Ferron* qui fait double emploi avec l'article *Ferron* (*Arnoul le*).

2. *Trois lettres inédites de l'abbé de Foulhiac à Baluze*, in-8°, 1865. J'ai mis là une petite notice biographique sur l'auteur des *Annales du Quercy*.

Digitized by Google

teur ne se lit pas non plus, comme l'a remarqué M. de Longpérier (*Plutarque français*, t. III), dans les listes des victimes publiées, au XVIe siècle, sous le titre d'*Acta martyrum*, d'*Histoire des martyrs*, etc. La vérité est que l'on ne sait absolument rien sur le genre, le lieu et la date de la mort de Jean Goujon.

Guillaume IX. « De toutes ses poésies, il ne nous reste qu'une chanson. » C'est une singulière erreur : les neuf chansons qui nous restent de ce prince ont été publiées plus d'une fois. L'inexact renseignement doit avoir été emprunté à l'article de la *Nouvelle biographie générale* sur Guillaume IX par M. Louis Lacour.

Hachette (Jeanne Fourquet, dite). A l'article *Beauvais*, l'héroïne est appelée *Jeanne Lainé*. La bonne forme est : *Laisné*. C'est, du moins, celle que l'on trouve dans les lettres par lesquelles Louis XI, le 22 février 1474, exempta le mari de Jeanne, Colin Pilon, de toutes charges publiques pour récompenser en lui celle qui, 18 mois auparavant, avait du haut des remparts enlevé un étendard bourguignon qu'un des soldats de Charles le Téméraire agitait, en montant à l'assaut. La date de la naissance de Jeanne Laisné est inconnue et il faut biffer, comme imaginaire, celle que donne M. L. (14 novembre 1454). J'aurais voulu que l'on avertît le lecteur que Jeanne Laisné a reçu pour la première fois le surnom de *Hachette* dans le livre mensonger d'un avocat du XVIe siècle, l'*Histoire de Navarre* d'André Favyn (1612, in-f°). Voir un piquant travail de M. Paulin Paris dans le Journal l'*Assemblée Nationale* du 19 février 1850 (*Les on dit de l'histoire. Jeanne Hachette*), travail que j'ai de mon mieux résumé et complété dans la *Revue des Questions historiques* d'octobre 1866, p. 610-614.

Henri IV, « trouvant que Paris valait bien une messe. » Le mot n'a jamais été dit par Henri IV, comme M. Poirson l'a déclaré (*Histoire du règne de Henri IV*, 3e édition, t. I, 1865), et il semble bien avoir été dit par Sully, comme M. Edouard Fournier l'a rappelé d'après les *Caquets de l'Accouchée* (l'*Esprit dans l'histoire*, 3e édition, 1867).

Jamyn (Amadis), « né à Chaource (Aube) vers 1530, mort vers 1585. » D'après une lettre de M. H. d'Arbois de Jubainville, insérée au *Polybiblion* de mai 1868, p. 244, et où sont cités des documents conservés aux Archives départementales de l'Aube, Amadis Jamyn mourut le 11 janvier 1593 à Chource, où il fut enterré le lendemain.

Jean XXII. « Jacques d'Euse. Suivant Villani, il était fils d'un cordonnier, mais » il est plus probable, comme le dit Baluze, qu'il appartenait à une famille noble.» Jacques Duese, et non d'Euse, n'était ni le fils d'un artisan, ni le fils d'un gentilhomme : *medio tutissimus ibis*. Il appartenait à une des plus riches familles de la bourgeoisie de Cahors. Voir dans la *Correspondance littéraire* du 5 juillet 1858 un article intitulé : *De quelques erreurs relatives à Jean XXII*.

Luynes, « mort à Longueville. » Le connétable de Luynes mourut au château de Longuetille (canton de Damazan, Lot-et-Garonne). On aurait pu citer la longue série d'articles publiés dans le *Journal des savants* par M. Victor Cousin, sur : *le connétable de Luynes*, années 1861, 1862, etc.

Maillet ou *Mailliet* (Marc de), « né à Bordeaux vers 1568. » Maillet n'est point

Digitized by Google

un poète bordelais, mais périgourdin, comme le prouve le titre d'un de ses ouvrages : *Les épigrammes de Malliet, périgourdin, augmentées en cette seconde édition* (Paris, 1622, in-8°), comme le prouve mieux encore cette dédicace d'une ode encore inédite de son ami Martin Despois : « A Marc Maillet, poète natif de » Bergerac[1]. »

Maynard (François), « né à Toulouse en 1582, y mourut le 23 décembre » 1646. » Maynard ne mourut pas à Toulouse : ce fut à Saint-Céré (département du Lot), ville d'où sa famille était originaire. Les registres de la paroisse de Saint-Céré, invoqués dans la *Notice sur le président François de Maynard* par M. Prosper Blanchemain (*Bulletin du Bouquiniste* du 15 mai 1867), nous apprennent que le décès doit être reporté au 28 décembre 1646.

Mazarin. « Il y a dans la vie de Mazarin deux mystères qui ne sont point » encore éclaircis. On ne sait pas au juste s'il était engagé dans les ordres, et si » un mariage secret ne l'unit pas à Anne d'Autriche. » Depuis que ces lignes ont été imprimées, M. Chéruel a publié (p. xv de son *Introduction* aux *Lettres du cardinal Mazarin*, 1872), un document qui permet de dire que le premier des deux mystères est parfaitement éclairci. Mazarin lui-même écrit à un de ses confidents, le 10 juin 1651, qu'il n'a pas pris les *ordres sacrés*[2].

Médoc. « Voyez Ét. de La Boétie : Historique description du solitaire et sauvage » pays de Médoc, 1593, in-12. » Hélas ! où voir ce volume qui depuis si longtemps est vainement cherché ? Pour moi, je le crois d'autant plus introuvable que je suis plus sûr qu'il n'a jamais existé[3].

Ossat (Arnaud d'), « né le 23 août 1536 à Larroque (Hautes-Pyrénées), » mort à Rome le 13 ou 14 mars 1604. » Arnaud d'Ossat est né le 20 juillet 1537, comme le prouve le certificat de baptême qu'il dut fournir lorsqu'il se présenta (26 décembre 1556) pour être admis à la tonsure (Voir *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. IV, p. 250-252). Il mourut bien certainement le 13 mars, comme l'ont marqué les deux principaux biographes de l'habile diplomate, Amelot de La Houssaye (*Notice* en tête des *Lettres*, édition de 1708, p. 69), et Mme d'Arconville (*Vie du cardinal d'Ossat*, 1771, t. II, p. 600).

Palissy (Bernard), « né à La Capelle-Biron. » Rien n'est moins sûr. On sait seulement, par le témoignage de La Croix du Maine, dont la *Bibliothèque françoise* parut pendant que Palissy était encore en vie (1584), que l'admirable artiste est « natif du diocèse d'Agen. »

Petit (Charles Le), « brûlé en place de Grève, pour un poème impie et obscène, » dans la dernière moitié du XVIIe siècle. » Le Petit portait le prénom de *Claude* et non celui de *Charles*. On aurait pu indiquer la date précise de son supplice (1er septembre 1662).

Pontis. « On a sous son nom des *Mémoires* fort intéressants dont il a fourni

1. Voir *Vies des poètes bordelais et périgourdins* par Guillaume Colletet, 1873, p. 86, note 2.
2. Cf. *Revue critique* du 3 août 1872, p. 77, 78.
3. Voir : *De la fondation de la Société des Bibliophiles de Guyenne*, 1866, p. 25, et : *Vies des poètes bordelais et périgourdins*, 1873, p. 57.

Digitized by Google

» les matériaux à Dufossé. » Intéressants comme roman peut-être, mais non comme document historique. Ces prétendus mémoires sont pleins d'erreurs, d'anachronismes, et ne méritent aucune confiance. Trop favorablement jugés par Sainte-Beuve, qui m'a fait l'honneur de discuter (*Port-Royal*, t. II, 1867, Appendice, p. 570-574) l'opinion exprimée par moi sur leur compte[1], les deux volumes du pseudo-Pontis restent sous le coup des graves reproches du P. d'Avrigny, du P. Griffet, du marquis d'Aubais et de Daunou.

Puységur (Jacques de Chastenet, vicomte de), « né vers 1600 au château de » Bernouville (Aisne). » Le Vte de Puységur ne devint propriétaire de la terre et du château de Bernouville (ou Bernoville) que par son mariage (14 avril 1644) avec Marguerite Du Bois, fille de Jacques Du Bois de Liége, seigneur de Bernoville (Bibliothèque nationale, cabinet des titres, dossier *Chastenet*). Il naquit dans le comté d'Armagnac, d'où sa famille était originaire, et très-probablement au château de Puységur (arrondissement de Lectoure).

Ranconet (Aimar de), « né à Périgueux, en 1498. » Aimar de Ranconnet (c'est ainsi qu'il écrivait son nom) n'est point né à Périgueux; il est né à Bordeaux on ne sait trop en quelle année, mais on ne risque pas de se tromper beaucoup en avançant que ce fut à la fin du XVe siècle. Qu'il me soit permis de renvoyer le lecteur à ma notice : *Un grand homme oublié. Le président de Ranconnet* (Paris, 1871)[2].

Remond ou *Rœmond* (Florimond de). « Il embrassa le calvinisme, qu'il abjura » en 1666. » Le controversiste agenais n'embrassa jamais le calvinisme, comme je me suis efforcé de le prouver, contre le sentiment de M. M. Haag et de beaucoup d'autres, dans l'*Essai sur la vie et les ouvrages de Florimond de Raymond, conseiller au Parlement de Bordeaux* (1867, p. 10 et 11)[3]. Il ne mourut pas « en » 1602. » J'ai donné (*Ibid.*, p. 40), d'après les registres secrets du Parlement de Bordeaux, la bonne date : 17 novembre 1601.

Roche-Abeille. « Village du Limousin où en 1569, le 15 juin, suivant de Thou, » le 25 suivant d'autres, les catholiques furent battus par Coligny. » C'est de Thou qui se trompe. Voir, en faveur du 25, outre l'*Art de vérifier les dates*, un document récemment imprimé et qui émane d'un homme très-bien informé de tout ce qui regardait les événements accomplis dans le Limousin : *Journal historique de Pierre de Jarrige, viguier de la ville de Saint-Yrieix* (1560-1574), publié par B. DE MONTÉGUT (Angoulême, 1868, in-8°, p. 56). D'après P. de Jarrige, l'affaire de La Roche-Abeille fut moins un combat qu'une escarmouche.

Roussel (Gérard), « évêque d'Oléron (1536). » A l'article *Oléron*, Roussel ne

---

1. *De la valeur des Mémoires de Pontis au point de vue historique*, à la suite de : *Quelques notes sur Jean Guiton, le maire de La Rochelle*. Paris, 1863, p. 25-32.

2. Je demande pardon de citer aussi souvent mes propres travaux, mais il le faut bien, puisque, dans l'examen du *Dictionnaire historique de la France*, je n'aborde guère que les sujets dont j'ai fait une étude toute particulière.

3. Ma discussion à cet égard a paru concluante à un juge que je n'ai pas le droit de louer ici, M. Gaston Paris (*Revue critique* du 8 juin 1867, p. 364).

Digitized by Google

commence à siéger qu'en 1542. — « Mort dans le Béarn en 1550. » M. Paul Raymond, répondant à une question posée dans la *Revue de Gascogne* au sujet de la date de la mort de l'évêque d'Oléron ou d'Oloron, s'exprimait ainsi (n° de janvier 1870, p. 46) : « Le 7 juillet 1555, Gérard Roussel était dans sa maison » épiscopale à Sainte-Marie d'Oloron, ainsi que cela résulte d'un acte notarié » par lequel il prit quelques dispositions relatives à la distribution de ses biens » après sa mort. Le 10 août 1556, cet évêque était mort, en effet, il est déclaré » défunt dans un contrat où Jean Roussel, son neveu, fait une donation de rente » à l'ancien trésorier de l'évêque pour le récompenser des services rendus à son » oncle » (Archives des Basses-Pyrénées).

Vêpres siciliennes. « Il n'échappa que deux Français. » C'est une exagération des écrivains italiens. A Messine seulement, il échappa cinq cents Français environ qui, sous la conduite d'Herbert d'Orléans, se rendirent en Calabre. Le château de Sperlinga reçut aussi un certain nombre de Français fugitifs et les sauva de la rage de leurs ennemis. Voir l'*Histoire de la conquête de Naples* par le comte Al. de Saint-Priest, t. IV, p. 55-64.

Viau (Théophile de). « Né à Clairac (Lot-et-Garonne) en 1590. » Ce poète n'est pas né à Clairac même, mais assez prés de Clairac, à Boussères-Sainte-Radegonde, petit village du canton du Port-Sainte-Marie. Les papiers de la famille de Viau attestent que cette famille était originaire de Clairac, et que ce fut le père du poète, Janus de Viau, qui vint habiter Boussères où il possédait un domaine considérable que Théophile a chanté dans une de ses meilleures odes.

Je terminerai cet article déjà bien long — puisse-t-on ne pas dire trop long ! — en réclamant une petite place, dans la prochaine édition du *Dictionnaire historique de la France*, pour deux personnages qui ont l'incontestable droit d'y figurer : pour *Bertrand de Vignolles*, le hardi capitaine qui s'est tant distingué sous le règne de Henri IV et sous celui de Louis XIII, l'auteur des *Mémoires des choses passées en Guyenne* (1621-1622)[1], et pour *Geoffroy de Vivans*, le héros périgourdin qui prit une si grande part aux guerres civiles du XVIe siècle dans la région méridionale, sur lequel on possède de curieux *Mémoires* inédits rédigés par son fils, mémoires dont une copie, de la main de l'abbé Leydet, est conservée à la Bibliothèque nationale[2], et dont une édition va être bientôt donnée d'après le manuscrit original qui appartient à un des descendants du correspondant et de l'ami de Henri IV.

T. DE L.

---

1. Voir *Revue critique* du 9 mars 1872, p. 152-154; *Bibliothèque de l'École des Chartes* de 1870, p. 367.
2. Voir Berger de Xivrey, p. xvij de la *Préface* du t. Ier des *Lettres missives de Henri IV*; *De la fondation de la Société des bibliophiles de Guyenne*, p. 26.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

Revue Celtique, publiée avec le concours des principaux savants des Iles Britanniques et du Continent et dirigée par H. Gaidoz. Tome I. Paris, lib. A. Franck; London, Trübner, 1870-1872.

La *Revue Celtique*, que nous avons jadis, avant l'apparition du premier numéro, chaudement recommandée à nos lecteurs (*Rev. Crit.*, 1869, t. II, p. 128), a depuis quelques mois terminé son premier volume. Elle a employé à le faire, au lieu d'un an qu'annonçait le programme, vingt-huit mois, de mai 1870 à août 1872. Mais quand on songe à ce que la France a subi pendant cette période, ce qui étonne, ce n'est pas qu'une entreprise scientifique aussi neuve, aussi sérieuse, aussi complexe, ait éprouvé des retards, c'est qu'elle ait continué et qu'elle subsiste. Après avoir traversé cette épreuve, la *Revue Celtique* peut envisager l'avenir avec confiance : pour résister à une pareille tempête, il lui fallait avoir déjà jeté de profondes racines, qui ne peuvent que se fortifier davantage. Quant à la régularité de la publication, le directeur de la *Revue* paraît, tout en déclarant qu'il y vise, se résigner à ne pas l'atteindre : « Il nous semble, dit-il, qu'un » recueil scientifique comme la *Revue Celtique*, destiné à réunir les matériaux » d'une science désintéressée, ne doit pas être astreint à une publicité aussi » périodique que les recueils littéraires ou politiques; le principal est qu'il » apporte à son heure des travaux originaux et instructifs, et qu'il tienne le » lecteur au courant du progrès des études celtiques. » Nous partageons cet avis quant à la *Revue* dirigée par M. Gaidoz, mais il ne faudrait pas étendre la tolérance à beaucoup d'autres recueils. La périodicité régulière, outre les nombreux avantages que chacun saisit dès l'abord, a celui de pousser et presque de contraindre à un travail plus suivi, plus actif, plus fécond; quand les rédacteurs d'un journal se laissent aller à négliger le devoir de la publication à date fixe, ils arrivent bientôt à perdre, pour leur œuvre, l'intérêt qu'ils lui portaient d'abord, et ils finissent souvent par s'en dégoûter tout à fait et par la laisser tristement périr. M. Gaidoz est dans un cas particulier : la nature du domaine celtique, où la nouveauté est rare, où les travailleurs sont très-clair et très-loin semés, où son recueil ne trouve aucune concurrence, engendre des difficultés et permet des licences exceptionnelles, et il fait preuve de trop de zèle dans sa tâche pour qu'on puisse craindre de voir l'irrégularité aboutir, pour la *Revue Celtique*, au relâchement et à la mort.

Le contenu de ce gros volume (plus de cinq cents pages) est extrêmement varié, peut-être trop. Les travaux de longue haleine y sont rares, et ne consistent guère qu'en études de pur détail; le plus grand nombre des articles sont de véritables *notes*. Nous savons que les études celtiques, en pleine période de formation, comptent fort peu d'adeptes en état d'embrasser d'une manière suffisante quelque sujet un peu étendu : les travailleurs défrichent peu à peu le sol inculte et souvent épineux; mais il n'y a encore qu'un bien petit nombre de routes frayées qui permettent de se faire une connaissance générale du terrain.

Digitized by Google

La méthode des petites dissertations, des notes spéciales, des remarques détachées, est suggérée par la prudence, et ceux qui ont essayé de s'élever plus haut sont généralement, à l'exception des purs philologues, tombés dans des erreurs peu faites pour enhardir à les suivre. Mais d'autre part, pour des études aussi nouvelles précisément, aussi peu familières au public, même savant, il nous semble qu'on aurait été extrêmement heureux de trouver quelques articles d'un caractère un peu plus large, quelques points de repère nettement marqués, quelques échappées sur l'horizon. L'*Essai* de Max Müller sur le cornique, par exemple, est un spécimen de ce que nous aurions souhaité dans ce genre. Tout en conservant à la *Revue* le caractère scientifique qui en est l'honneur, on pourrait, sans aucun inconvénient, y admettre jusqu'à une certaine mesure de la vulgarisation bien faite. Il faut songer qu'il est fort désirable de voir des jeunes gens aborder les études celtiques, encore si délaissées chez nous; or, pour éveiller la vocation qui sommeille peut-être chez tel ou tel d'entre eux, il est bon, croyons-nous, de faire comprendre l'intérêt de ces études et le rang qu'elles tiennent dans l'histoire, dans l'archéologie, dans l'histoire littéraire, dans la linguistique, et particulièrement dans celles de la France.

La *Revue critique* est habituée à donner des conseils d'un autre genre; l'observation même que nous faisons contient évidemment un éloge très-sérieux de la *Revue* dirigée par M. Gaidoz. On n'y fait rien pour la montre, pour l'effet; la phrase en est absolument bannie; tous les travaux sont solides, consciencieux, vraiment scientifiques. Comme il le souhaitait, M. Gaidoz a réuni dans une même œuvre des savants de plusieurs pays : la France est représentée, entre autres, par MM. d'Arbois de Jubainville, A. de Barthélemy, Le Men, Luzel, Renan, — la Suisse par M. Pictet, — l'Italie par M. Nigra, — le pays de Galles par MM. Evans, Peter, Rhys, — l'Angleterre par M. Whitley Stokes, — l'Ecosse par M. Campbell, — l'Irlande par feu M. Hennessy, — l'Allemagne enfin par MM. Kœhler, Liebrecht, Lottner, Max Müller, Unger, etc. — Espérons que les événements qui ont déchiré l'Europe ne briseront pas cette belle et féconde collaboration. La science doit remplir aujourd'hui le rôle qui, au moyen-âge, appartenait à l'Église; elle doit former pour ceux qui la cultivent *en esprit et en vérité* une cité universelle où se rencontrent les citoyens de toutes les patries terrestres. Nos cœurs sont au pays qui nous a vus naître et qui nous a élevés, et ils lui appartiennent d'autant plus tendrement que ce pays est plus malheureux ou plus malade; mais les esprits de tous ceux qui se sont voués à la recherche du vrai sont rattachés par des liens qu'il ne doit être au pouvoir d'aucune force brutale de relâcher ou de rompre. Si on a vu des savants donner l'exemple et l'encouragement aux passions les plus étroites et aux haines les plus mesquines, ils ont été indignes de la science, voilà tout; mais elle est pure de tout ce qu'on a pu faire ou dire en son nom, et ceux qui prennent part, n'importe d'où ils viennent, à une œuvre commune inspirée par elle, font par cela même un acte noble, parfois courageux, et utile à l'humanité.

G. P.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google